This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Can 3.1
A

Harvard College Library.

THE PARKMAN COLLECTION.

BEQUEATHED BY

FRANCIS PARKMAN,
(H. C. 1844).

Received January 17, 1894.

LE

CANADA-FRANÇAIS

REVUE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION D'UN

COMITÉ DE PROFESSEURS

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

RELIGION, PHILOSOPHIE, HISTOIRE, BEAUX-ARTS,
SCIENCES ET LETTRES.

VOLUME DEUXIÈME
1ère LIVRAISON—JANVIER 1889.

QUEBEC
IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE
30, Rue de la Fabrique
MONTREAL, chez Cadieux et Derome, 1603, rue Notre-Dame

1889

Bien que tous les articles insérés dans LE CANADA-FRANÇAIS soient examinés par le Comité de Révision, il est néanmoins entendu que chaque auteur garde la responsabilité de ses opinions.

SOMMAIRE

Pages.

5.— **DIX ANS AU CANADA — de 1840 à 1850**..... A. GÉRIN-LAJOIE.

46.— **LES DERNIÈRES ENCYCLIQUES DE SA SAINTETÉ LÉON XIII**..... Mgr. M.-E. MÉTHOT.

60.— **LE NAVIRE ALLEMAND. — Poésie**..... ADOLPHE POISSON

69.— **STROPHES À RAMEAU**..... ADOLPHE POISSON

72.— **LE PAYS DES GRANDS LACS au XVIIe siècle**..... BENJAMIN SULTE.

93.— **LA CHAPELLE DE BETHLÉEM.— Poésie**.. LOUIS FRÉCHETTE.

101.— **LES MAGES ET LE MESSIE**..... L'ABBÉ V. MANY, P. S.

114.— **TROIS MOIS À LONDRES.— Souvenirs de l'Exposition coloniale**..... JOSEPH MARMETTE.

129.— **LA NATIONALITÉ FRANCO-CANADIENNE** P.-J.-O. CHAUVEAU.

139.— **REVUE EUROPÉENNE**..... P.-J.-O. CHAUVEAU.

149.— **BIBLIOGRAPHIE — Revue des Revues**..... P.-J.-O. C. M.-E. M.

160.— **Ouvrages adressés au CANADA-FRANÇAIS**

160.— **Note de l'Administration**.....

DOCUMENTS INÉDITS.

(Sur l'Acadie.— *Suite.*)

5. LXI.— Délibérations du Conseil, 21 octobre 1719.

6. LXII.— Délibérations du Conseil, aoust 1720.

8. LXIII.— Délibérations du Conseil, 15 novembre 1720.

10. LXIV.— Relation d'une expédition faite sur les Anglois dans le pays de l'Acadie, 11 février 1747, par un détachement de Canadiens. Par le CHEVALIER DE LA CORNE.

16. LXV.— Journal de la Campagne du detachement de Canada à l'Acadie et aux Mines, en 1746-47. Par M. DE BEAUJEU.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU CANADA-FRANÇAIS.

L'abonnement va de janvier à janvier. On ne s'abonne pas moins d'une année. La Revue n'est envoyée qu'à ceux qui ont payé leur abonnement *d'avance.*

Pour le Canada et les Etats-Unis..... **2 piastres par année**
Pour le Royaume-Uni.....**10 schellings " "**
Pour la France et les autres pays de l'Union postale.....**12 francs " "**

On peut se procurer le 1er volume aux mêmes conditions.

LE CANADA-FRANÇAIS

ANNÉE 1889

VOL. II.—JANVIER 1889.

QUÉBEC.—IMP. DE L.-J. DEMERS ET FRÈRE
Rue de la Fabrique, 30.

LE

CANADA-FRANÇAIS

REVUE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION D'UN

COMITÉ DE PROFESSEURS

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

RELIGION, PHILOSOPHIE, HISTOIRE, BEAUX-ARTS,
SCIENCES ET LETTRES.

VOLUME DEUXIÈME
ANNÉE 1889

QUEBEC
IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE
30, Rue de la Fabrique

1889

~~Parker 1,1214~~

Harvard College Library.

Bequest of

FRANCIS PARKMAN.

17 Jan. 1894.

Can 3.1
A

LE CANADA-FRANÇAIS

Revue périodique, publiée sous la direction d'un Comité de Professeurs de l'Université Laval.

DIX ANS AU CANADA

DE 1840 A 1850

PAR A. GÉRIN-LAJOIE

(*Suite.*)

[Enregistré conformément à l "Acte des Droits d'Auteur."]

CHAPITRE TROISIEME

Gouvernement responsable.—Vues et opinions de lord Durham.— Dépêches de lord John Russell.— Diverses lettres de lord Sydenham sur le même sujet.— Réserves du clergé.

On a déjà vu que le principal grief dont se plaignaient les réformistes du Haut-Canada était le défaut de responsabilité des conseillers exécutifs, et que tous les efforts de ce parti, pendant une lutte ardente de plusieurs années, tendirent à l'établissement d'un gouvernement exécutif modelé sur celui de la Grande-Bretagne.

C'est bien à tort cependant qu'on a prétendu quelque part que le Bas-Canada, tandis que la province supérieure combattait avec énergie pour l'obtention d'un véritable gouvernement constitutionnel, s'était borné à demander la réforme du Conseil législatif. Les hommes politiques du Bas-Canada comprirent, tout aussi bien et tout aussi tôt, la grande importance de cette réforme.

Dès 1832, le *Canadien* de Québec publiait sur ce sujet divers articles qui renferment à peu près toutes les idées adoptées

quinze ans plus tard. " Il est une autre branche de notre système politique, disait-il dans son numéro du 7 novembre, à l'égard de laquelle nous avons aussi fait de fortes et fréquentes remontrances, mais où nos quarante années de constitution et de représentation n'ont pu encore introduire aucune réforme : c'est le Conseil exécutif, ce pouvoir occulte et intangible, doué du privilège extraordinaire de faire le mal, sans être tenu d'en répondre. Jamais nous ne pouvons espérer de paix et d'harmonie dans le gouvernement, tant que la constitution n'entourera pas le représentant du Roi d'hommes responsables de tous les actes administratifs et jouissant de la confiance des Chambres, comme c'est le cas dans tout gouvernement représentatif bien organisé. Le temps est arrivé où cette colonie a atteint une telle importance, une telle prospérité, qu'elle a besoin d'une organisation ministérielle régulière. Les besoins du pays se multiplient si rapidement, que le petit nombre de membres travaillants ne peut plus suffire aux travaux législatifs : les mesures que le pays demande sont ou remises de session en session, ou travaillées à la hâte, d'où il résulte des délais désavantageux ou des vices nombreux dans les lois qui sont passées ..... La rédaction d'une loi demande, pour être bien faite, la réflexion de la solitude, le travail d'un homme habile et éclairé qui, après s'être muni de tous les renseignements nécessaires, peut dévouer assez de temps pour préparer et présenter un ensemble coordonné et en harmonie avec l'état existant des choses. Un pareil ouvrage ne peut se faire dans le mouvement et le tracas d'une session. Il serait donc à désirer qu'il y eût un corps à qui il appartiendrait, chacun dans un certain département, de présenter aux Chambres les mesures que demandent les besoins du pays ..... Eh bien ! ayez un conseil ou ministère provincial, composé, comme c'est le cas partout, d'hommes influents dans les deux Chambres, et vous aurez tous les avantages politiques d'un tel arrangement ..... "

Tout cet article, qui est assez long, et un autre article sur le même sujet qu'on trouve dans le numéro suivant, revendiquaient pour le Bas-Canada, dans un langage plein de bon sens et de modération, toutes les réformes politiques qui ont été accordées plus tard aux provinces réunies. Si les tribuns de la Chambre d'Assemblée se sont attaqués avec plus de persistance et d'énergie à la constitution du Conseil législatif, c'est qu'ils étaient persuadés qu'un conseil exécutif, quelle que fût sa composition, ne pourrait résister longtemps aux désirs et aux réclamations des deux branches représentant la volonté populaire.

Voyons maintenant comment s'explique lord Durham, lorsqu'il recommande l'introduction du gouvernement responsable dans l'administration intérieure des colonies :

" Il suffirait, dit-il, de suivre constamment les principes de la constitution britannique, et d'introduire dans le gouvernement de ces grandes colonies les sages dispositions qui seules peuvent faire opérer avec harmonie et efficacité le système représentatif dans n'importe quel pays..... Je ne voudrais pas toucher à une seule des prérogatives de la Couronne ; au contraire, je crois que l'intérêt du peuple de ces colonies demande la protection de ces prérogatives, qui, jusqu'à présent, n'ont pas été exercées comme elles auraient dû l'être. Mais la Couronne, d'un autre côté, doit se soumettre aux conséquences nécessaires des institutions représentatives ; et si elle doit faire marcher le gouvernement d'accord avec le corps représentatif, il faut qu'elle consente à le faire par le moyen de ceux en qui ce corps représentatif a confiance.

" En Angleterre, ce principe est depuis si longtemps regardé comme partie essentielle de notre constitution, qu'il est à peine devenu nécessaire de s'enquérir des moyens de le faire observer. Lorsqu'un ministère cesse de commander une majorité dans le Parlement sur les grandes questions politiques, son sort est immédiatement scellé ; et il nous paraîtrait aussi étrange de faire marcher, pendant un temps, un gouvernement par le moyen de ministres perpétuellement en minorité qu'il le serait de passer des lois avec une majorité de votes contre elles. Les anciens remèdes constitutionnels, le refus des subsides et l'accusation devant le Parlement, n'ont jamais été employés, depuis le règne de Guillaume III, pour éloigner un ministère. Ils n'ont jamais été nécessaires, parce que, de fait, les ministres ont eu plutôt pour habitude de prévenir un vote hostile absolu et de se retirer, lorsqu'ils ne se trouvaient appuyés que par une majorité très faible ou incertaine. Si les législatures coloniales ont souvent arrêté les subsides, si elles ont harassé les serviteurs publics par des accusations injustes ou vexatoires, c'est parce que dans les colonies on ne pouvait déplacer une administration impopulaire par les indications plus douces d'un manque de confiance qui ont toujours suffi pour cela dans la mère-patrie. "

Quant au mode à suivre pour introduire dans le gouvernement de ces provinces un changement si important, lord Durham recommandait de donner tout simplement instruction au gouverneur, ou au lieutenant-gouverneur, de s'assurer la coopération de l'Assemblée et de ne confier l'administration des affaires qu'à des hommes possédant la confiance de la majorité ;

il voulait même qu'on fit entendre au gouverneur qu'il ne pourrait compter sur aucun appui de la part de l'Angleterre, dans toutes ses difficultés avec l'Assemblée, lorsque ces difficultés n'intéresseraient pas directement les relations entre la mère-patrie et la colonie. Ce changement pouvait s'effectuer par une dépêche contenant des instructions à cet effet ; ou, s'il fallait quelques dispositions législatives, ce ne pouvait être que pour exiger que les actes officiels du gouverneur fussent contresignés par quelque fonctionnaire public. Cela assujettissait chaque acte du gouvernement à quelque responsabilité, et, comme conséquence naturelle, il en résulterait la nécessité d'établir un système d'administration par le moyen de chefs de départements. Le gouverneur, s'il désirait retenir des aviseurs ne possédant pas la confiance de l'Assemblée existante, pourrait en appeler au peuple ; et, dans le cas où il ne réussirait pas, il lui faudrait se rendre aux vœux de l'Assemblée, sans quoi celle-ci recourrait au refus des subsides, etc... " Pourquoi, ajoutait-il, l'Angleterre s'immiscerait-elle dans la législation intérieure de ses possessions coloniales ? La constitution, la forme du gouvernement, le règlement des affaires étrangères et du commerce avec la métropole et les autres pays, et la disposition des terres publiques, sont les seuls points sur lesquels la mère-patrie peut avoir besoin de contrôle. Ce contrôle est suffisamment assuré par l'autorité de la Législature impériale, par la protection que la colonie reçoit contre les ennemis du dehors, par les avantages que les lois de la mère-patrie assurent à son commerce. La subordination, de la part de la colonie, ne peut qu'être affaiblie par une intervention vexatoire du gouvernement impérial dans les affaires intérieures de la colonie. Il se peut que les colons se trompent dans les lois qu'ils se donnent eux-mêmes ou dans le choix des personnes chargées d'administrer leurs affaires ; mais ils ont, au moins, plus d'intérêt que nous à bien juger sur ces points puisqu'ils seront généralement les seuls à en souffrir..." Ce changement important dans la politique du gouvernement colonial pouvait, suivant lui, s'effectuer, en tout ou en partie pour le moment, par l'autorité seule de la Couronne, et il était convaincu que les mécontentements qui s'étaient manifestés dans le Haut-Canada et qui avaient occasionné les derniers troubles, disparaîtraient complètement devant l'assurance que le gouvernement serait, à l'avenir, conduit conformément aux vues de la majorité de la Chambre des représentants du peuple.

Ces idées de lord Durham, sur le gouvernement responsable appliqué aux colonies, ne furent guère goûtées en Angleterre; on les trouvait trop libérales, et elles furent dénoncées comme imprudentes et impolitiques par la plupart des hommes d'état du Parlement anglais; c'est à peine si quelques amis personnels de lord Durham, comme M. Charles Buller, osèrent prendre la parole pour les défendre. Aussi, M. Poulett Thomson ne fut pas longtemps dans le pays, en sa qualité de gouverneur, avant de recevoir d'amples instructions sur la conduite qu'il avait à suivre dans le gouvernement des Canadas. Deux longues et importantes dépêches lui furent adressées simultanément par lord John Russell.

Il paraît, disait le premier de ces documents, en date du 15 octobre 1839, " il paraît, d'après les dépêches de Sir George Arthur, que vous éprouverez peut-être de la difficulté à calmer l'agitation qui règne au sujet de ce qu'on appelle la question du gouvernement responsable. Je dois vous enjoindre néanmoins de refuser toute explication qui pourrait être considérée comme un acquiescement aux demandes contenues dans les pétitions et les adresses qui ont été présentées à ce sujet. Je ne puis mieux commencer cette dépêche qu'en vous référant aux résolutions des deux chambres du Parlement du 28 avril et du 9 mai 1837.

" L'Assemblée du Bas-Canada a plus d'une fois adressé des réclamations à ce sujet, et les conseillers de Sa Majesté, non seulement n'ont pas jugé à propos de faire connaître leurs vues dans les communications du secrétaire d'Etat, mais ont formellement demandé l'opiniou du Parlement sur cette question. La Couronne et les deux Chambres des Lords et des Communes s'étant prononcées d'une manière formelle, vous devez comprendre que vous ne pouvez plus accueillir aucune proposition sur ce sujet. Il ne paraît pas en effet que ceux qui se disent les partisans de ce principe, y attachent aucune idée bien nette; et le vague même dont cette idée semble enveloppée est une source d'illusions et entraînerait avec elle des difficultés et des dangers, si une fois elle était encouragée.

" Après une longue lutte et des succès variés, la constitution d'Angleterre est à la fin devenue ce qu'elle est actuellement, une forme de gouvernement où la prérogative n'est pas contestée, mais aussi où elle n'est jamais exercée sans l'avis de conseillers. De là vient que l'exercice seul en est mis en question, et que quoique l'exercice de cette prérogative puisse être blâmé ou condamné, la prérogative elle-même reste toujours intacte. C'est là la solution pratique d'un grand problème; le résultat

d'une lutte qui depuis 1640 jusqu'à 1690 a ébranlé la monarchie et troublé la paix du pays.

" Mais si nous tentons d'appliquer cette pratique à une colonie, nous nous trouverons immédiatement en défaut. Le pouvoir dont jouit un ministre responsable en Angleterre n'est pas son propre pouvoir, mais le pouvoir de la Couronne dont il est, pour le temps, l'organe. Il est évident que le conseiller exécutif d'une colonie est dans une position toute différente. Le gouvernement sous lequel il sert reçoit ses ordres de la Couronne d'Angleterre. Les membres du conseil colonial peuvent-ils devenir les conseillers de la Couronne d'Angleterre? Il est évident que non; car la Couronne a d'autres conseillers pour les mêmes fonctions, des conseillers investis d'une autorité supérieure.

" Il peut arriver, par conséquent, que le gouverneur reçoive à la fois des instructions de la Reine et des avis de son Conseil exécutif qui se trouveraient en opposition manifeste. S'il doit obéir à ses instructions d'Angleterre, le parallèle de la responsabilité constitutionnelle n'existe plus; si, d'un autre côté, il doit suivre l'avis de son Conseil, il n'est plus un officier subordonné, mais un souverain indépendant.

" Il y a des cas où la force de ces objections est si frappante que ceux même qui n'ont d'abord fait aucune distinction entre la constitution du Royaume-Uni et celle des colonies, en reconnaissent tout le poids; je veux parler des questions de guerre étrangère et de relations internationales, soit pour le commerce soit pour la diplomatie. On prétend, il est vrai, ne vouloir parler que du gouvernement intérieur seulement.

" Mais même dans l'administration des affaires intérieures d'une colonie, il peut se présenter des circonstances où l'honneur de la Couronne, la foi du Parlement, ou la sûreté de l'Etat, sont intéressés d'une manière tellement grave, qu'il ne serait pas possible à Sa Majesté de déléguer son autorité à un ministère dans une colonie. A l'appui de cette assertion, je citerai quelques exemples puisés dans la province même où la demande d'un gouvernement responsable a d'abord été formulée: je veux parler du Bas-Canada.

" A l'époque où une grande majorité de l'Assemblée du Bas-Canada suivait M. Papineau comme chef politique, il est clair que le but de ce monsieur était de décourager tous ceux qui remplissaient leur devoir envers la Couronne dans la province, et de détourner ou éloigner ceux qui arrivaient en Canada avec des habitudes et des sentiments britanniques. Je n'ai pas

besoin de dire qu'il aurait été impossible pour un ministre d'appuyer dans le parlement du Royaume-Uni les mesures qu'un ministère, à la tête duquel aurait été placé M. Papineau, aurait imposées au gouvernement du Bas-Canada. Les officiers britanniques punis pour avoir rempli leur devoir, les émigrés anglais dépouillés de leurs biens, les marchands anglais froissés dans leurs opérations légitimes de commerce, en auraient appelé au Parlement contre le ministère canadien et demandé sa protection. [1]

"Supposons maintenant que l'Assemblée, telle qu'elle était constituée alors, eût siégé lorsque Sir John Colborne a suspendu deux des juges. Parmi les conseillers qui jouissaient de la confiance de l'Assemblée, en aurait-on trouvé un seul qui eût voulu assumer la responsabilité d'un tel acte ? Et cependant la sûreté même de la province dépendait de cette mesure; bien plus, les ordres dont Votre Excellence est elle-même porteur, relativement à MM. Bédard et Panet, n'auraient jamais été exécutés ou mis à effet par un ministère dont l'existence dépendait de la volonté d'une majorité aux ordres de M. Papineau. [2]

" Et personne n'osera prétendre que les mêmes difficultés ne se renouvelleront plus. Le principe une fois sanctionné, personne ne peut prédire à quelle époque prochaine son application serait dangereuse ou même déshonorante, tandis que tous s'accordent à dire qu'il serait impossible de révoquer le pouvoir que l'on aurait ainsi une fois accordé.

" Tout en voyant un obstacle insurmontable à l'établissement du principe tel qu'il est réclamé, je ne vois nulle objection aux vues pratiques de gouvernement colonial, recommandées par lord Durham, selon que je les comprends. Le gouvernement de la Reine n'a aucun désir d'entraver les assemblées représentatives de l'Amérique britannique du Nord dans leurs mesures de réforme et d'améliorations. Il ne désire nullement faire de ces

1. Peut-on supposer raisonnablement que la conduite de M. Papineau et de ses partisans aurait été la même, si l'Angleterre eût accordé au Bas-Canada le gouvernement responsable ? Qu'on se rappelle la conduite de M. Papineau à l'époque de la guerre de 1812 ; qu'on relise surtout le discours si plein de loyauté et de sentiments britanniques qu'il prononça en 1820, lors de son élection au Quartier-Ouest de Montréal, et on se convaincra que M. Papineau, à la tête d'un ministère responsable, n'eût pas agi autrement que n'ont fait nos hommes d'état canadiens depuis vingt-cinq ans. *(Note de l'auteur.)*

2. Il semble tout naturel de croire que ces difficultés ne se seraient jamais présentées si le Bas-Canada eût joui des avantages du *self-government*, puisqu'elles provenaient précisément du refus obstiné de l'Angleterre d'obtempérer à la demande faite par la colonie d'un gouvernement véritablement constitutionnel. *(Note de l'auteur.)*

provinces une source de patronage pour la mère-patrie. Il est prêt à accorder aux talents et au caractère des personnes influentes dans les colonies les avantages qui sont conférés dans le Royaume-Uni aux personnes de talent et de caractère employées dans le service public. Sa Majesté ne désire pas non plus maintenir, chez ses sujets de l'Amérique du Nord, un système de politique que l'opinion réprouve et condamne. En recevant donc l'ordre de la Reine de protester contre toute déclaration qui serait incompatible avec l'honneur de la Couronne et l'unité de l'empire, je suis en même temps chargé de vous exprimer l'intention gracieuse de Sa Majesté de considérer l'affection et l'attachement de son peuple dans l'Amérique du Nord comme le moyen le plus sûr de conserver ses possessions.

" Il est nécessaire pour cela que l'inconduite ou les méfaits des fonctionnaires ne soient pas à l'abri de la censure du représentant de Sa Majesté dans les provinces, et que les intérêts privés ne fassent jamais concurrence au bien général.

" Votre Excellence est pleinement au fait des principes qui ont guidé les conseillers de Sa Majesté à cet égard, et vous devez savoir qu'il n'y a pas de moyen plus sûr d'obtenir l'approbation de la Reine, que de maintenir l'harmonie entre les branches de l'autorité exécutive et législative.

" En vous mettant ainsi en garde contre toute déclaration qui pourrait entraîner des conséquences dangereuses pour l'avenir, et en vous prescrivant une ligne générale de conduite, l'on pourra dire peut-être que je n'ai pas tiré la ligne de démarcation au delà de laquelle le pouvoir du gouverneur d'un côté et les privilèges de l'Assemblée de l'autre, ne doivent pas s'étendre. Mais il en doit être ainsi dans tout gouvernement mixte. Toute constitution politique dans laquelle le pouvoir suprême est partagé entre différents corps ne peut subsister que par l'indulgence réciproque de ceux entre qui ce pouvoir est divisé. A cet égard, l'Angleterre peut être citée à juste titre comme le modèle que l'on doit imiter. Si le souverain exerçait la prérogative de la Couronne dans toute son étendue, et si la Chambre des Communes usait de son droit de contrôler la bourse publique pour mettre toutes ses résolutions immédiatement à effet, il en résulterait, en moins de douze mois, un bouleversement et une confusion entière dans les affaires du pays. Ainsi dans une colonie, si le gouverneur entrave toutes les mesures légitimes de l'Assemblée, et si l'Assemblée, de son côté, recourt continuellement à son pouvoir de refuser les subsides, une telle conduite ne peut que troubler toutes les relations politiques, entraver le commerce et

retarder la prospérité des habitants. Chaque branche doit user de ses pouvoirs avec sagesse et modération. Le gouverneur ne doit s'opposer aux vœux de l'Assemblée que dans le cas où l'honneur de la Couronne et les intérêts de l'empire sont impliqués d'une manière grave, et l'Assemblée doit être prête à modifier quelques-unes de ses mesures pour maintenir l'harmonie, et par respect et par attachement pour l'autorité de la Grande-Bretagne. "

Cette dépêche est très intéressante, en ce qu'elle explique la conduite du gouvernement impérial à l'égard du Canada, durant les quelques années qui ont suivi l'union des deux provinces, et aussi, en ce qu'elle présente une des faces de cette importante question du gouvernement responsable, autour de laquelle devait se continuer une lutte plus vive que jamais entre les partis politiques de la colonie.

Une autre dépêche, en date du lendemain, 16 octobre 1839, avait rapport à la manière dont devait être tenues les charges publiques à la disposition de la Couronne. On a déjà vu que jusque là les conseillers exécutifs se considéraient comme à peu près inamovibles ; il fallait nécessairement mettre fin à ce système.

" Je désire attirer votre attention, disait la dépêche, sur la manière dont les emplois sous la Couronne paraissent être tenus dans les colonies anglaises. Je trouve que le gouverneur lui-même, et tous ceux qui servent sous lui, sont nommés durant son bon plaisir, mais avec cette différence importante que la commission du gouverneur est dans le fait révoquée chaque fois que les intérêts du service public paraissent exiger un changement dans l'administration des affaires locales, tandis que les commissions de tous les autres officiers publics sont très rarement révoquées, excepté dans les cas de mauvaise conduite...

" Il est temps que l'on adopte un autre système...

" Vous saurez et ferez savoir généralement que dorénavant les charges occupées dans les colonies durant le bon plaisir de Sa Majesté ne devront pas être regardées comme pouvant être occupées durant bonne conduite ; mais que non seulement ces officiers seront appelés à se retirer du service public chaque fois que des motifs d'intérêt général le requerront, mais qu'un changement dans la personne du gouverneur sera considéré comme une raison suffisante pour tout changement que son successeur pourra juger à propos de faire dans la liste des fonctionnaires publics.

" Ces remarques ne s'appliquent pas aux emplois judiciaires ni à toutes les autres charges qui n'ont aucune influence sur la politique du gouvernement. Elles s'appliquent aux chefs de départements plutôt qu'à leurs commis. Mais ceux qu'elles affectent principalement sont les membres du Conseil exécutif [1].... "

" Nous nous trompons fort, disait le *Canadien* en parlant de cette dépêche, ou c'est là le gouvernement responsable contre lequel la gent loyale fait tant de bruit; ce l'est, au moins, en perspective, en promesse, en théorie.....Ce n'est rien exagérer que d'attribuer tous les maux qui ont affligé ces colonies, qui les ont conduites jusqu'à l'insurrection et à la guerre civile, à la pratique absurde de rendre virtuellement inamovibles les hauts emplois qui tiennent de plus près à l'administration du gouvernement, tandis qu'on déplaçait si souvent le chef de l'Exécutif. On rappelait la dupe et on laissait les fripons; on rejetait la cognée et l'on conservait le bûcheron. Il est vraiment déplorable que les ministres ne se soient aperçus qu'après un demi-siècle de mauvais gouvernement, du vice radical qui présidait à l'administration de leurs colonies, et qu'il ait fallu deux insurrections pour leur faire ouvrir les yeux. Hélas! une pareille dépêche envoyée en 1837 ou auparavant aurait prévenu bien des calamités."

On était pourtant encore loin de s'entendre.

Dans le Haut-Canada, cette question était toujours la question brûlante; dans le cours de la session de 1839-40 il y eut un long débat, et l'Assemblée demanda par une adresse les vues du gouvernement impérial à ce sujet. Le gouverneur-général, fidèle aux instructions qu'il avait reçues, refusa de mettre devant la Chambre les dépêches de lord John Russell et se contenta de répondre qu'il avait reçu de Sa Majesté l'ordre d'administrer les affaires du pays conformément aux vœux bien entendus du peuple, et d'accorder à leurs sentiments, tels qu'exprimés par leurs représentants, la déférence qu'ils méritaient.

Cette réponse semblait admettre le principe de la responsabilité, et eut l'effet de calmer pour un instant l'anxiété publique.

Mais voici comment s'exprimait le même gouverneur dans une lettre privée, écrite en date du 12 décembre 1839 :

" Je ne suis pas le moins du monde effrayé de ce cri de gouvernement responsable; j'ai déjà fait beaucoup pour l'étouf-

1. Cette dernière dépêche étant favorable au gouvernement responsable, lord Sydenham eut soin de la faire connaître avant les élections générales ; la précédente ne fut connue que plus tard.

fer dans ce qu'il a d'inadmissible, savoir : la demande que le Conseil soit responsable à l'Assemblée, et que le gouverneur prenne son avis et le suive. De fait, cette demande a été faite plus *pour* le peuple que *par* le peuple, et je n'ai trouvé personne qui n'ait pas reconnu sans hésiter l'absurdité de vouloir mettre le Conseil au-dessus du gouverneur. Il n'est que juste aussi de dire que les différents gouverneurs qui se sont succédé ont tout fait pour irriter les sentiments du peuple à cet égard. D'abord le Conseil exécutif a généralement été composé des personnes les plus impopulaires auprès de la majorité de l'Assemblée. Ensuite, le gouverneur a pris un soin extrême pour que chacun de ses actes fût abrité sous la responsabilité du Conseil exécutif. Ainsi, l'on apprenait au peuple à croire que le gouverneur n'était rien et que le Conseil exécutif était tout, le gouverneur lui-même enseignant cette doctrine..... Avec un pareil système, il n'est pas étonnant que notre argument, fondé sur la responsabilité du gouverneur au gouvernement impérial, soit sans poids. J'ai annoncé ouvertement que, ne pouvant mettre de côté ma responsabilité au gouvernement de la mère-patrie, je ne soumettrais mon Conseil à aucune responsabilité ; que le Conseil pourrait être consulté au besoin par le gouverneur, mais rien de plus..... De fait, aucune autre doctrine n'a le sens commun. Le gouverneur doit être ou souverain ou ministre. Dans le premier cas, il peut avoir des ministres, mais il ne peut être responsable au gouvernement impérial, et tout gouvernement colonial devient impossible. Il doit par conséquent être ministre, et dans ce cas, il ne saurait être sous le contrôle d'hommes de la colonie."

Quoiqu'il en dise, ces vues de M. Poulett Thomson, relativement au gouvernement responsable, n'étaient pas encore connues du public à l'époque dont nous parlons ; mais une occasion se présenta bientôt de les énoncer ouvertement.

Dans l'été de 1840, M. Poulett Thomson fut appelé à faire une excursion dans la Nouvelle-Ecosse, en vue de mettre fin aux collisions qui survenaient sans cesse dans cette province entre le Conseil exécutif et la Chambre d'Angleterre. Une adresse lui fut présentée par les citoyens d'Halifax, et dans sa réponse le gouverneur déclara que " tout en considérant de son intérêt et de son devoir de prêter respectueusement l'oreille aux opinions qui pouvaient lui être offertes, et de rechercher les avis de ceux qui pouvaient être regardés comme représentant les désirs bien entendus du peuple, il ne pouvait rejeter la responsabilité de ses actes sur personne autre sans danger pour la

connexion de la colonie avec l'empire, et sans détriment pour les meilleurs intérêts de ceux dont le bien-être était confié à ses soins. " Les journaux officiels s'empressèrent de répéter que c'était là la doctrine de ce qu'on pouvait appeler gouvernement responsable ; que le gouvernement responsable au peuple ne signifiait rien de plus qu'un gouvernement agissant consciencieusement d'après la considération des intérêts publics ; qu'un acquiescement uniforme aux vœux d'un parti ou de chefs de parti ne conduirait à rien moins qu'à l'établissement d'un gouvernement démocratique monstrueux..... [1]

Mais, répondaient leurs adversaires, ce que vous appelez gouvernement responsable n'est donc rien autre chose que l'ancien régime? Vous prétendez que le gouverneur doit seulement " prêter l'oreille " aux opinions qui lui sont offertes et " rechercher les avis " des représentants du peuple. Eh ! c'est ce qu'ont fait tous les gouverneurs depuis 1791. Ils ont écouté tout ce qu'on a voulu leur dire et recherché les avis des hommes populaires ; mais comme ils n'étaient pas tenus de suivre ces avis, le gouvernement a été de mal en pis jusqu'à ce que la machine se soit détraquée au choc de l'insurrection. Nous ne prétendons pas que les gouverneurs soient de vrais mannequins, dont les chefs populaires fassent mouvoir les ressorts à leur guise ; il peut se présenter des cas de résistance de leur part, par exemple, lorsqu'une prétention des chefs populaires affecterait les droits ou les intérêts de la métropole..... Mais sous un gouvernement représentatif bien organisé, ces difficultés feraient exception..... Il faut que les hauts fonctionnaires soient des hommes jouissant de la confiance du peuple ou de ses représentants, sans quoi il ne saurait y avoir de gouvernement, nous ne disons pas seulement responsable, mais même supportable et possible dans ces colonies.

" Nous voyons, ajoutait le *Canadien*, deux écoles bien distinctes, l'école Durham, Buller et autres, à laquelle appartient le parti réformiste pur des deux Canadas, et l'école Russell, Thomson et autres, à laquelle nous paraissent appartenir le *Courier* et ses adhérents dans les deux provinces. La première de ces écoles a pris pour programme et profession de foi l'énoncé clair, franc et large de la doctrine du gouvernement responsable consigné dans le rapport du haut-commissaire ; la seconde, les avancés vagues, équivoques et restreints contenus dans les

1. *Montreal Courier.*

dépêches et les discours du ministre colonial et dans les déclarations publiques de M. Thomson." [1]

Une lettre écrite par le gouverneur, à la même époque (27 juillet 1840), contient quelques développements qui ne sont pas sans intérêt, et qui montrent que les idées de lord Sydenham, sur cette importante question du gouvernement responsable, étaient quelque peu contradictoires ou non encore complètement arrêtées dans son esprit.

" Le principe d'après lequel je me conduirai, dit-il, est d'abord de composer le Conseil exécutif de manière à comprendre seulement les principaux officiers du gouvernement et quelques-uns des membres les plus influents de chaque Chambre, mais spécialement de la Chambre d'Assemblée; les officiers publics dont les services sont désirables devront, lorsqu'il sera nécessaire, se faire élire membres de l'Assemblée, et leurs talents et leur temps devront être à la disposition du gouvernement.

" Le procureur-général devra donner son temps et ses talents aux fonctions de sa charge et à la défense du gouvernement dans l'Assemblée, dont il sera membre.

" Le Conseil exécutif et le Conseil législatif devront être en harmonie avec la branche populaire de la Législature.

" Le gouvernement doit pouvoir obtenir de ses officiers, dans la législation, ce support qui lui est absolument indispensable dans la conduite des affaires de la colonie. Comme conséquence de ce principe, le gouvernement doit proposer et soumettre à la Législature, avec tout le poids de son autorité, les mesures qui paraîtront devoir être avantageuses au pays...

" Un des principaux devoirs du gouverneur doit être de former et conduire le gouvernement de manière à marcher d'accord avec la majorité de la Chambre d'Assemblée.

" On doit admettre à la vérité que le premier principe à maintenir dans toute possession britannique est la suprématie du gouvernement impérial, et que cette suprématie ne saurait être limitée par aucune considération quelconque. Mais on ne saurait non plus nier que cette autorité ne saurait être exercée dans la régie des affaires ordinaires du gouvernement colonial, tant à cause de la distance du lieu de l'action qu'à cause de son ignorance inévitable des détails de localité. L'intervention du pouvoir de la métropole devrait être réservée pour ces cas extraordinaires où l'honneur de la Couronne et les intérêts de l'empire

1. *Le Canadien*, juillet 1840.

sont en jeu..... Mais les cas de ce genre doivent être très rares..... ils doivent se rapporter presque exclusivement aux relations extérieures de l'empire ou aux règlements qui concernent le commerce..... L'amélioration des institutions municipales et judiciaires, l'établissement des écoles, la direction des travaux publics, le choix des magistrats, les nominations dans la milice, les nominations aux emplois, et autres affaires de même nature, sont en dehors de la connaissance des autorités métropolitaines, et doivent être laissées au gouverneur et à ses conseillers...

" Le gouverneur ne peut faire usage de la prérogative de la Couronne dans la distribution des emplois qu'avec l'avis des officiers subordonnés. Il est impossible, pour celui qui n'a pas passé sa vie dans la colonie, qui n'a pas vécu au milieu de ses habitants, d'être au fait des qualifications et du mérite des divers candidats aux emplois, dans un pays aussi étendu que le Canada. Il doit donc pour cela rechercher l'assistance de ceux qui l'entourent..."

Ces dernières vues de lord Sydenham étaient absolument d'accord avec celles du parti réformiste ; mais le gouverneur n'osait peut-être les avouer publiquement, de peur d'effrayer le parti conservateur, tant dans la colonie qu'en Angleterre.

On voit que cette question, en apparence si simple, soulevait de nombreuses difficultés ; elle devait être encore, pendant plusieurs années, le sujet de discussions publiques, tant dans la presse que dans les assemblées délibérantes, avant de recevoir sa solution définitive.

De toutes les conditions mises par le parlement du Haut-Canada à son acceptation de l'Union, la plus cruelle pour les Canadiens français, fut celle qui exigeait l'usage exclusif de la langue anglaise dans tous les actes judiciaires et législatifs. Ainsi, les ordres émanés des cours de justice, les assignations, déclarations, etc., allaient être rédigés dans une langue étrangère aux trois-quarts de la population du Bas-Canada. " Cette recommandation, disait le *Canadien*, devrait faire ouvrir les yeux aux hommes d'état de la métropole les plus indifférents sur les affaires coloniales, et leur faire voir le danger qu'il y a d'effectuer l'union de deux provinces, de l'une desquelles les représentants montrent tant de mépris pour les droits et privilèges naturels de l'autre, et cela, à des conditions d'une évidente partialité pour l'une d'elles. S'il est vrai que les ministres de Sa Majesté se trouvent un peu contrariés dans ce qu'ils appellent eux un plan d'union équitable, par les prétentions extravagante

des représentants du Haut-Canada, ils n'ont de reproche à faire qu'à eux-mêmes. Ce sont les ministres de Sa Majesté qui ont appris au Haut-Canada à mépriser la population française du Bas-Canada, à la lui faire regarder comme un objet d'exploitation pour lui. Le Haut-Canada seul a mérité d'être consulté sur la mesure en contemplation; ce n'est que par lui et pour lui qu'on semble agir; on en a fait un enfant gâté, et il se montre comme un enfant gâté peu mesuré dans ses exigences, comme il fera probablement le mutin, si on ne lui accorde pas tout ce qu'il demande....." [1]

Après avoir fait accepter son projet d'Union, M. Poulett Thomson résolut de faire passer un acte pour régler la question des réserves du clergé, qui agitait le Haut-Canada depuis si longtemps. On voit par sa correspondance qu'il attachait la plus grande importance à cette affaire. Faisons connaître en peu de mots cette question si souvent mêlée à la politique canadienne.

Par l'acte constitutionnel de 1791 une certaine portion des terres de chaque township avait été mise à part pour le soutien du clergé protestant. Sous le terme " clergé protestant ", le clergé de l'église d'Angleterre avait toujours prétendu à la jouissance exclusive de ces revenus. Les membres de l'église d'Ecosse prétendaient avoir le droit d'être mis sur le même pied que l'église d'Angleterre et demandaient que les revenus fussent également divisés entre les deux. Les diverses dénominations de dissidents protestants prétendirent être incluses dans la dénomination de clergé protestant, et demandèrent que

1. " Il faut dire comme autrefois Démosthènes aux Athéniens : quand même nous pourrions prévoir que vous seriez vaincus, nous devons vous exciter à combattre, afin que l'on ne puisse pas dire : les Canadiens se sont laissé honteusement et lâchement subjuguer sans défense. On nous reproche de nous opposer aux intentions de la mère-patrie, on voudrait que nous lui fussions soumis, quoi qu'il arrive, et lors même que l'on nous ravit notre nationalité. Mais quand est-ce qu'une belle-mère aurait droit de se faire obéir lorsqu'elle voudrait faire disparaître des veines de son fils adoptif le sang de la première et de la vraie maternité ? Quand pourrait-elle commander à cet enfant orphelin de ne plus se souvenir de celle qui lui a donné le jour ? Ne pourrait-il pas, sans lui manquer de respect, se refuser énergiquement à cet acte d'iniquité ? C'est ce que nous voulons faire aujourd'hui. Nous sommes nés français ; l'Angleterre nous adopta comme ses enfants, en nous promettant la conservation de nos mœurs, de nos lois et de nos libertés ; elle nous les ravit aujourd'hui parce que nous ne sommes pas nés de son sang ; elle nous rejette, et il ne nous serait pas permis de nous opposer moralement à cette dénégation de toute justice ! Prétention insensée.... Luttons, combattons, si nous ne voulons imprimer une tache originelle sur le front de nos descendants...."

Citation d'un journal non indiqué par M. Gérin-Lajoie.

les revenus fussent divisés également entre tous ceux qui n'appartenaient pas à l'église de Rome. Mais une grande partie de toutes les dénominations protestantes et les nombreux catholiques qui habitaient la province, prétendaient que de pareilles préférences en faveur d'une religion, ou même en faveur de toutes les sectes protestantes seraient très inconvenantes, et demandaient qu'une distribution égale de ces fonds fût faite à toutes les croyances sans distinction, ou que des mesures fussent adoptées pour que chaque secte eût à soutenir son propre clergé, et que les revenus des réserves du clergé fussent appliqués aux dépenses générales du gouvernement ou au soutien d'un système général d'éducation.

La lutte entre les diverses sectes religieuses, au sujet de ces revenus, donna lieu à des appels constants au gouvernement impérial. Celui-ci, embarrassé, renvoya la question à la décision de la Législature provinciale. Deux bills passés par l'Assemblée pour appliquer ces revenus à l'éducation en général, furent rejetés par le Conseil législatif; et Sir John Colborne, en quittant, en 1835, le gouvernement de cette province, établit cinquante-sept rectorats (*Rectories*); chaque recteur possédait tous les privilèges spirituels et autres possédés par les recteurs d'Angleterre. Cette mesure fut considérée par les ministres des autres dénominations religieuses dans le pays comme les mettant dans une position d'infériorité vis-à-vis du clergé de l'église d'Angleterre et causa une vive agitation, une agitation telle qu'on a prétendu qu'elle avait été une des principales causes de l'insurrection. On ne pouvait s'attendre que les autres sectes, dont plusieurs étaient plus nombreuses que l'église d'Angleterre, se soumettraient sans murmurer à l'espèce de suprématie ainsi accordée à cette dernière. Il était également naturel que les dissidents anglais et les catholiques irlandais, se rappelant la position qu'ils avaient occupée dans la mère-patrie, refusassent d'acquiescer à la création d'un semblable établissement dans un nouveau pays. L'établissement d'une église dominante dans le voisinage immédiat des Etats-Unis était une affaire sérieuse et qui pouvait entraîner la perte de la colonie.

Le plan de M. Poulett Thomson était d'appliquer le revenu des terres du clergé au paiement des traitements et allocations dont jouissaient déjà les ministres d'Angleterre et d'Ecosse et des autres dénominations, durant la vie des titulaires, et de distribuer le surplus, moitié aux églises d'Angleterre et d'Ecosse, et moitié aux autres dénominations religieuses reconnues par les

lois du Haut-Canada, en prenant le chiffre de la population pour base du partage.

Le parti réformiste auquel le gouverneur était redevable de la passation de son projet d'Union se déclara énergiquement contre la nouvelle mesure. Les débats furent orageux, et le bill de M. Poulett Thomson eût été rejeté si à la fin quatre ou cinq membres réformistes ne se fussent désistés de leur opposition pour se joindre au parti du *Family Compact*, lequel, cette fois, soutenait le gouverneur. Ce dernier considéra son succès dans cette circonstance comme un des plus grands triomphes qu'il eût remportés. Il le devait principalement, disait-il, à sa connaissance de la tactique parlementaire, qu'il avait acquise durant sa longue carrière comme membre de la Chambre des Communes. Dans le Parlement anglais, on ne craignit pas d'insinuer qu'il les devait à son influence personnelle et à la corruption exercée au sein même de la représentation.

Ce bill, d'après les termes de la constitution, ne pouvait être sanctionné par le gouverneur-général, et il dut par conséquent, avant de devenir loi, être soumis au gouvernement impérial. Aussitôt la session terminée (le 10 février 1840), la place de solliciteur-général étant devenue vacante, le gouverneur l'offrit à M. Robert Baldwin, regardé comme le chef du parti libéral du Haut-Canada. M. Baldwin avait été nommé conseiller exécutif sous Sir Francis B. Head, mais s'était retiré presque aussitôt parce qu'on ne le consultait pas sur les questions de gouvernement et qu'il ne voulait pas être responsable de choses sur lesquelles il n'exerçait aucun contrôle. Son intégrité proverbiale et ses vertus privées lui donnaient une grande influence. M. Baldwin accepta la charge de solliciteur-général, sans pourtant avoir confiance dans ses collègues, comme on le verra plus tard.

Dès le 18 du même mois (février 1840), M. Poulett Thomson partit de Toronto et arriva à Montréal le lendemain soir, après avoir parcouru, en moins de trente-six heures, une distance de 360 milles. Il convoqua presque aussitôt le Conseil Spécial.

Durant cette cinquième session du Conseil Spécial ouverte le 20 avril 1840, une cinquantaine d'ordonnances furent passées, la plupart ayant trait à des questions d'un intérêt purement local. Quelques-unes cependant obtinrent du retentissement et suscitèrent plus tard de vives réclamations, entre autres celle concernant les chemins et les voitures d'hiver, etc. Quelques ordonnances pour changer et amender la judicature, établir de nouvelles divisions territoriales et pourvoir en général à l'administration

de la justice dans le Bas-Canada, ne devaient entrer en force qu'après le 1er décembre suivant. Parmi les autres mesures d'une importance majeure, quoique moins générale, fut l'ordonnance incorporant les ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice, confirmant leur titre de possession et pourvoyant à l'extinction graduelle des droits seigneuriaux dans leurs fiefs et seigneuries.

Cette session du Conseil se ferma le 26 juin. Le 27, lord Sydenham écrivait à un ami :

" J'ai fermé mon Conseil Spécial et je vous envoie mes ordonnances. Il a très bien fait sa besogne, grâce à Stuart et à mon nouveau solliciteur-général qui va admirablement bien. Je n'ai pourtant pas passé toutes les mesures indispensables à notre mesure de l'union des provinces. Il reste encore le bill d'enregistrement ; mais je le ferai passer cet automne, après qu'il aura été deux ou trois mois devant le public, ce que j'ai fait à l'égard du bill de judicature, et ce dont je me suis bien trouvé. Reste aussi l'éducation, car il est impossible de rien faire à cet égard tant que les municipalités n'auront pas été régulièrement érigées."

Le même jour il écrivait à un autre :

" J'ai été très occupé à faire aux lois de la province des changements préparatoires à l'union, et j'ai eu fort à faire ; mais j'ai fait adopter trois ou quatre grandes mesures que les gens ici ne sont pas encore tout à fait en état de comprendre, mais dont ils apercevront les avantages lorsqu'elles seront en opération. Il fallait un despote pour les leur imposer. Une Chambre d'Assemblée simple ou double aurait passé dix ans dessus."

CHAPITRE QUATRIÈME

L'Acte d'Union. — Comment il est reçu en Canada. — Manifeste de M. La Fontaine. — Adresse des électeurs de Québec aux électeurs de toute la Province. — Proclamation de l'Union. — Lord Sydenham assermenté comme Gouverneur-Général. — Nomination du Conseil exécutif. — Partis politiques dans la Province. — Elections générales. — Manœuvres électorales. — Résultat. — Convocation du Parlement à Kingston. — Choix d'un Orateur.

L'acte d'Union, sanctionné en Angleterre le 23 juillet 1840, ne fut connu au Canada que vers le milieu d'août suivant. Une grande partie des réformistes haut-canadiens, qui l'avaient demandé avec instance, s'écrièrent qu'on les avait trompés ; ils protestèrent contre certains détails qu'ils trouvaient injustes,

odieux, en particulier contre les dispositions relatives à la liste civile. Quant aux Canadiens français, ils s'attendaient depuis longtemps au traitement qui leur était infligé ; rien ne pouvait plus les étonner. Mais ils furent quelques moments indécis sur le parti qu'ils devaient prendre. Allaient-ils s'élever avec plus de force que jamais contre cette criante injustice ? Allaient-ils entreprendre une de ces croisades vigoureuses, mais longues et épuisantes, dans la vue d'obtenir le rappel de l'Union ? C'est ce que suggéraient un certain nombre d'hommes ardents, passionnés ; les plus violents allaient même jusqu'à proposer une abstention complète de toute participation à la chose publique ; ils conseillaient aux électeurs des comtés canadiens français de s'abstenir de voter aux élections prochaines. Ce conseil, donné par quelques têtes chaudes, ne fut nullement goûté par la grande masse des Canadiens français, qui préféraient encore la lutte, toute désavantageuse qu'elle pût être, au suicide politique. [1]

Sur ces entrefaites, M. La Fontaine publia une adresse aux électeurs du comté de Terrebonne. Quoique jeune encore [2] M. La Fontaine était depuis longtemps reconnu pour un homme de poids et d'expérience. Membre de l'ancienne Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, depuis 1830 jusqu'à la suspension de la constitution (1838), il s'y était distingué par ses connaissances légales et par une éloquence où la modération s'alliait à la force du raisonnement. Enfermé en 1838 dans la prison de Montréal, sous accusation de haute trahison, il en était sorti quelques mois après, sans même subir de procès. Quoiqu'il n'eût rien dans le caractère et les manières qui fût de nature à le rendre très populaire, il jouissait de la plus haute estime parmi ses compatriotes, qui le considéraient, avec raison, comme un homme parfaitement honorable et inaccessible à la corruption. M. Poulett Thomson lui avait offert la place de solliciteur-

1. Peut-on justifier l'abstention d'un parti ? Nous ne le croyons pas. D'abord, c'est une annulation de soi-même, un suicide politique, qu'on ne peut pas plus excuser que l'acte de détruire sa personne. Puis, en se retirant sous sa tente, on s'ôte toute chance de profiter d'un changement dans l'opinion du pays. En prenant part au mouvement politique, en se mêlant à ses concitoyens lors des élections, en se présentant à leur choix on peut espérer faire une propagande plus ou moins heureuse, et obtenir une certaine influence sur les destinées de la patrie. Or, on doit à son pays non seulement son sang, mais encore son dévouement, son talent. (*Dictionnaire général de la politique, au mot " Abstention "*).

2. M. La Fontaine, né en 1807, n'avait par conséquent que 34 ans. Ceux qui désireraient savoir quelques détails sur les premières périodes de la vie de cet homme d'état, n'ont qu'à lire l'intéressante biographie publiée en 1870, dans l'*Opinion Publique* de Montréal, par M. L.-O. David.

général, mais il l'avait refusée sans hésiter, parce qu'il désapprouvait l'acte d'Union et la plupart des mesures du nouveau gouverneur. En vain M. Thomson lui avait-il fait part de ses vues libérales et de son désir d'établir le gouvernement responsable dans la colonie; en vain même lui avait-il donné à entendre que la robe de juge était à sa disposition, s'il voulait appuyer son administration, M. La Fontaine avait été inflexible. Le gouverneur, outré de dépit, lui avait dit, en le quittant: " J'aurai ma majorité ". Plus tard il était revenu à la charge et l'avait fait prier de se laisser nommer membre du Conseil de ville de la cité de Montréal, nomination qui, en vertu d'une récente ordonnance, était à la disposition du gouverneur. M. La Fontaine avait refusé de nouveau sans hésiter, alléguant qu'il ne reconnaissait pas la légalité de l'ordonnance en question. Ces refus répétés avaient profondément irrité M. Poulett Thomson, mais avaient grandi M. La Fontaine dans l'estime de ses concitoyens.

M. La Fontaine fut donc d'un commun accord, au moins dans le district de Montréal, considéré comme le chef et le représentant des Canadiens français, et son adresse fut tout un programme pour la grande partie d'entre eux.

Après avoir dit que l'Union était enfin décrétée, qu'elle était imposée par la force, mais qu'elle ne pouvait devenir légitime que si elle était ratifiée par la voix du peuple, et que le peuple devait se préparer à élire des représentants dans un avenir plus ou moins prochain, il considérait les avantages qu'il fallait chercher à acquérir pour faire du Canada un pays heureux et prospère. Au premier rang il plaçait l'égalité et la liberté politiques. Le moyen d'acquérir cette liberté, il le faisait consister dans la sanction de la volonté populaire à l'adoption des lois, dans le consentement du peuple à voter l'impôt et à en régler la dépense, dans sa participation efficace à l'action de son gouvernement, dans son contrôle effectif sur les individus préposés au fonctionnement de cette administration: " c'est en un mot, disait-il, le gouvernement responsable, tel qu'on l'a promis à l'Assemblée du Haut-Canada, pour obtenir son consentement au principe de l'Union, et non tel que peut-être on l'explique maintenant dans certain quartier."

Puis il ajoutait :

" Ce principe ne constitue pas une théorie nouvelle. Il est le principe moteur de la constitution anglaise. Lord Durham, en reconnaissant la nécessité de son application aux colonies dans leurs affaires locales, a touché à la racine du mal, et a recom-

mandé le seul remède efficace. Dans les circonstances actuelles, l'importance de cette question est telle qu'un candidat qui a des principes politiques et qui y attache quelque prix ne doit pas hésiter à exprimer son opinion sur le sujet. Je ne suis pas du nombre de ceux qui reposent une confiance aveugle dans les promesses du gouverneur-général à cet égard. Loin de là. Je crois que dans la pratique il ne concèdera pas ce principe de bon cœur, et je pense que le plus ou le moins d'étendue où il entend aller dépendra beaucoup de la composition de la nouvelle Chambre d'Assemblée. Pour moi, je n'hésite pas à dire que je suis en faveur de ce principe anglais du gouvernement responsable. Je vois, dans son opération, les seules garanties que nous puissions avoir d'un bon gouvernement constitutionnel et effectif. Les colons doivent avoir la conduite de leurs propres affaires. Ils doivent diriger tous leurs efforts vers ce but ; et pour y parvenir, il faut que l'administration coloniale soit formée et dirigée par et avec la majorité des représentants du peuple, comme étant le seul moyen d' "administrer le gouvernement " de ces provinces selon les désirs et les intérêts du peuple, et " d'avoir, pour ses sentiments tels qu'exprimés par ses représen- " tants, la juste déférence qui leur est due."

" Une autre question non moins importante est celle qui résulte de l'union même de ces provinces. Elle est un acte d'injustice et de despotisme, en ce qu'elle nous est imposée sans notre consentement, en ce qu'elle prive le Bas-Canada du nombre légitime de ses représentants, en ce qu'elle nous prive de l'usage de notre langue dans les procédés de la Législature, contre la foi des traités et *la parole* du gouverneur-général, en ce qu'elle nous fait payer, sans notre consentement, une dette que nous n'avons pas contractée, en ce qu'elle permet à l'Exécutif de s'emparer illégalement, sous le nom de liste civile, et sans le vote des représentants du peuple, d'une partie énorme des revenus du pays.

" S'en suit-il que les représentants du Bas-Canada doivent s'engager d'avance, et sans garanties, à demander le rappel de l'Union? Non, ils ne doivent pas le faire. Ils doivent attendre, avant d'adopter une détermination dont le résultat immédiat serait peut-être de nous rejeter, pour un temps indéfini, sous la législation liberticide d'un Conseil Spécial, et de nous laisser sans représentation aucune. C'est une erreur trop générale de la part des partis politiques, dans les colonies, que de croire qu'ils ont de la sympathie à attendre de tel ou tel ministère impérial. Que le ministère, à Londres, soit tory, whig ou radi-

cal, cela ne fera aucune différence dans la situation politique des colonies. Le passé est là pour nous en convaincre.

" Les réformistes, dans les deux provinces, forment une majorité immense. Ce sont ceux du Haut-Canada, ou au moins leurs représentants, qui ont assumé la responsabilité de l'acte d'Union et de toutes ses dispositions injustes et tyranniques, en s'en rapportant, pour tous les détails, à la discrétion du gouverneur-général. Ils ne sauraient, ils ne peuvent pas approuver le traitement que cet acte inflige aux habitants du Bas-Canada S'ils ont été trompés dans leur attente, c'est à eux à réclamer contre les dispositions qui asservissent leurs intérêts politiques et les nôtres aux caprices de l'Exécutif ..... Notre cause est commune. Il est de l'intérêt des réformistes des deux provinces de se rencontrer sur le terrain législatif dans un esprit de paix, d'union, d'amitié et de fraternité..... "

M. La Fontaine terminait son adresse en se prononçant pour l'abolition de la tenure féodale, au moyen d'une compensation juste et raisonnable accordée aux seigneurs. Il demandait aussi la diffusion de l'instruction populaire, " le premier bienfait qu'un gouvernement puisse conférer à un pays ", et le développement de nos vastes ressources intérieures, par l'ouverture d'une navigation facile depuis la mer jusqu'aux lacs.

Cette adresse fut traduite et publiée immédiatement dans l'*Examiner* de Toronto, l'organe des réformistes du Haut-Canada, qui l'approuva sans restriction.

Ces sentiments énoncés par M. La Fontaine étaient, comme nous l'avons dit, partagés par la plus grande partie de ses compatriotes. Cet esprit si logique comprenait tout le parti qu'on pouvait tirer de l'introduction du véritable gouvernement constitutionnel dans la gestion de nos affaires; il se faisait peut-être une joie secrète de pouvoir s'emparer de cet acte d'Union pour le tourner un jour contre ses propres auteurs. Il semblerait toutefois qu'il existât une légère différence d'opinion entre M. La Fontaine et quelques-uns des principaux hommes politiques du district de Québec. M. La Fontaine offrait résolument son appui aux réformistes du Haut-Canada, à condition que ceux-ci s'uniraient au peuple du Bas-Canada pour l'aider à obtenir justice. Il avait pleine confiance dans ce parti et en particulier dans son chef, M. Baldwin. Quelle espèce de libéralité pouvait-il attendre du parti tory, qui avait été intimement lié au parti anglais du Bas-Canada et l'avait constamment appuyé dans sa lutte injuste, tyrannique, contre la majorité de l'ancienne Chambre d'Assemblée ? Il comprenait bien que, si

ce parti était aujourd'hui opposé à l'acte d'Union, ce n'était pas par sympathie pour les Canadiens français, mais par la crainte de perdre le pouvoir et cette influence toute puissante dont il avait tant abusé. Comment M. La Fontaine aurait-il pu oublier les conditions odieuses mises par ce parti à son acceptation de l'acte d'Union, et les imputations calomnieuses portées par ses membres les plus influents contre toute la population d'origine française ? Tout ce qu'on pouvait attendre d'une alliance avec le parti tory, c'était le retour à l'ancien régime ou la continuation de celui du Conseil Spécial. Le *Canadien* de Québec partageait à cet égard les vues de M. La Fontaine. Il était formellement opposé à toute agitation dans le but de demander le rappel immédiat de l'Union. " Quoique nous soyons bien sincèrement opposés à l'Union législative des Canadas, disait ce journal (20 novembre 1840), nous prévoyons trop bien l'anarchie, les misères politiques et sociales qu'entraînera pour les parties concernées l'agitation du rappel de l'Union, pour ne pas désirer que les deux populations en viennent à s'entendre et à marcher de conserve vers les destinées brillantes que la nature a mises à leur portée. " Il alla même plus loin et avoua préférer le régime de l'Union, quel qu'il pût être, à celui du Conseil Spécial. Mais d'autres hommes importants du district de Québec, à la tête desquels était l'honorable John Neilson, croyaient plus prudent de ne prendre à cet égard aucun engagement avant les élections générales. Laissons faire les élections, disaient-ils, et alors les hommes en qui les réformistes bas-canadiens auront mis leur confiance pourront s'entendre sur la marche que les circonstances leur désigneront comme la meilleure dans l'intérêt du pays et de la masse de ses habitants. Ils s'organisèrent donc en comité et publièrent une adresse aux électeurs de la province, en vue des prochaines élections générales.

Cette adresse, [1] rédigée avec soin, contenait, sous une forme concise, tous les arguments qu'on pouvait opposer à l'acte d'Union ; elle fut publiée dans la *Gazette de Québec* et le *Canadien*. La *Gazette de Québec*, rédigée dans les langues anglaise et française par M. Neilson, combattait avec autant d'énergie que le *Canadien* contre l'acte d'Union. Lord Sydenham tenta d'établir dans cette ville un journal français favorable à l'Union ; mais il ne put trouver pour le rédiger un homme capable d'écrire la

1. Pour cette " Adresse des Electeurs de Québec aux Electeurs de toute la province ", voir la *Gazette de Quebec* du 14 octobre et le *Canadien* du 18 octobre 1840.

langue française, et les quelques numéros qui parurent du *Vrai-Canadien* durent être écrits en anglais d'abord, puis traduits tant bien que mal pour être distribués parmi la population canadienne française.

Enfin, le 10 février 1841, le gouverneur-général annonça dans une proclamation datée de Montréal et signée " Dr Daly, secrétaire de la Province ", que le Haut et le Bas-Canada, après une séparation de cinquante ans, étaient de nouveau réunis et ne formeraient à l'avenir qu'une province sous un seul et même gouvernement. Ce jour, 10 février, fut ainsi choisi parce qu'il était l'anniversaire du mariage de la Reine, celui de la conclusion du traité de 1763 par lequel la France céda le Canada à la Grande-Bretagne, et aussi l'anniversaire de la passation de l'acte impérial suspendant la constitution du Bas-Canada, en 1838.

" Habitants de la province du Canada, disait le gouverneur en terminant cette proclamation, puissiez-vous être désormais unis de sentiments comme vous l'êtes de nom ! Quel est celui qui peut visiter, comme j'ai eu l'avantage de le faire, les vastes territoires qui sont maintenant réunis sous le nom de Canada, sans être frappé des immenses ressources qu'ils offrent pour tout ce qui peut contribuer au bonheur de l'homme ? Formant partie du puissant empire de l'Angleterre, protégé par ses armes, assisté de son trésor, recevant tous les bienfaits de son commerce, votre liberté garantie par ses lois, vos droits soutenus par la sympathie de vos co-sujets, le Canada n'a certainement rien à envier à aucun autre pays du monde."

Ce jour-là lord Sydenham fut assermenté comme capitaine général et gouverneur en chef de la Province-Unie, suivant la formule prescrite par la nouvelle commission royale. Il nomma en même temps Sir George Arthur député-gouverneur pour le Haut-Canada, en lui accordant tous les pouvoirs dont il jouissait comme lieutenant-gouverneur, à l'exception de l'usage du Grand Sceau. Sir Geo. Arthur consentit à remplir cette fonction jusque vers le milieu du mois suivant, époque où il partit pour l'Angleterre.

Le 13 février, lord Sydenham nomma son Conseil exécutif, qui fut composé de MM. R.-B. Sullivan, J.-H. Dunn, D. Daly, S.-B. Harrison, C.-R. Ogden, W.-H. Draper, Robert Baldwin et Chs-D. Day. Ces nominations furent soumises à l'approbation de Sa Majesté, qui les ratifia.

M. R.-B. Sullivan, qui passait pour le meilleur orateur du Haut-Canada à cette époque, était déjà commissaire des terres

de la Couronne et devint en même temps président du Conseil. M. Dunn fut fait presque aussitôt receveur-général ; M. Daly, qui était déjà avant l'Union secrétaire de la province du Bas-Canada, fut maintenu dans cette charge, et M. Harrison occupa la même charge pour le Haut-Canada. MM. Ogden et Draper étaient déjà procureurs-généraux, le premier pour le Bas et le second pour le Haut-Canada, de même que MM. Baldwin et Day étaient solliciteurs-généraux ; ces principaux officiers du gouvernement furent également maintenus dans l'exercice de leurs fonctions.

MM. Sullivan, Dunn, Draper, Harrison et Baldwin étaient du Haut-Canada ; MM. Ogden, Daly et Day étaient supposés représenter le Bas-Canada.

Les journaux remarquèrent qu'il n'y avait qu'un seul catholique (M. Daly) dans l'administration, et pas un seul canadien français.

Il n'y avait pas de premier ministre ; cette administration ne s'appela ni l'administration Draper-Ogden, ni l'administration Sullivan-Daly, ou Harrison-Day : ce fut tout simplement l'administration Sydenham.

Quelque temps après, le 17 mars, M. H.-H. Killaly, président du Bureau des Travaux Publics du Bas-Canada, fut aussi nommé membre du Conseil exécutif.

Les élections générales commencèrent bientôt ; les brefs émanés le 19 février étaient rapportables le 8 avril. Ce fut le signal d'une lutte des plus ardentes.

On comptait à cette époque, dans les deux Canadas, quatre grands partis politiques :

1° Les *torys* du Haut-Canada, qui étaient depuis longtemps tout puissants dans leur province, et qui, quoique en minorité, avaient toujours gouverné sous le nom de *Family Compact.* [1] Ce parti, prévoyant qu'un changement de régime ne pouvait que lui nuire, avait fait une forte opposition à l'acte d'Union.

2° Les *réformistes* du Haut-Canada, systématiquement exclus du pouvoir par les torys, quoiqu'ils formassent une grande majorité de la population de cette province. Ce parti était favorable à l'Union, qui devait les débarrasser de la domination tory.

3° Les *anglais* ou *torys* du Bas-Canada, formant une infime minorité de la population, mais suivant les idées desquels cette province avait été gouvernée pendant nombre d'années. Ils

1. Voir plus haut, page 21.

avaient depuis longtemps demandé l'union des deux Canadas, dans l'espoir d'écraser les Canadiens français.

4° Enfin les *Canadiens français*, auxquels on imposait injustement l'acte d'Union et qui, quoique composant près d'une moitié de la population totale de la province-unie, étaient exclus de toute participation au gouvernement de leur pays.

Par une singulière anomalie, le gouverneur se trouvait appuyé par les réformistes de l'une des provinces et par les torys de l'autre.

Le comité canadien de Québec s'empressa de répandre par toute la province son adresse aux électeurs du Bas-Canada. On y disait en substance:

"Vous n'avez pas été consultés sur l'acte d'Union. Cet acte est injuste. Le Haut-Canada a 400,000 habitants, nous en avons presque deux fois autant, et on nous donne le même nombre de représentants. Les conseillers législatifs seront choisis par le gouverneur et nommés à vie par la Couronne. On nous charge de la dette du Haut-Canada, qui s'élève à cinq ou six millions de piastres, et de plus d'une liste civile permanente de £83,000 par année. La langue française est proscrite. Nos droits, nos libertés, nos privilèges comme sujets anglais sont foulés aux pieds. Rien au monde ne doit nous faire consentir à voter pour un seul candidat qui ne se déclarera pas contre cet acte et ces dispositions iniques ".

Puis, elle faisait des recommandations pleines de prudence, de fermeté et de patriotisme:

" Avant et pendant la durée des élections tout doit se passer dans la plus grande tranquillité. Tout usage de boissons enivrantes doit être banni des élections. Chaque électeur doit se rendre au poll avec le même zèle qu'il met à s'acquitter d'un devoir de religion ou de charité: car, dans les circonstances actuelles, le service de son pays en est un des plus urgents.

" Toute dispute, toute injure, toute provocation des passions et des préjugés haineux doivent cesser. Chacun a droit à son opinion et a droit d'agir d'après son opinion, en se conformant à la loi et aux bienséances. Il vaut mieux même endurer les insultes et les violences que de s'en servir contre qui que ce soit. C'est par la paix, la vérité et la justice que les peuples se font respecter, et qu'ils sortent victorieux des luttes où ils se trouvent engagés, et donnent le démenti le plus formel à leurs calomniateurs.

" Toute agitation de questions mineures qui pourraient détacher un seul de ceux qui désapprouvent l'acte d'Union doit être interdite, jusqu'à ce qu'on nous ait fait justice.

" Point d'inégalité établie par la loi, parmi les citoyens du même pays, à cause de leur langue, de leur origine ou de leur localité.

" Point de taxes, ni emploi de deniers en provenant, prélevées dans le pays, par le parlement d'Angleterre.

" Point de taxes, ni emploi de deniers en provenant, prélevées dans le pays, imposées par aucune autorité locale quelconque, sans le consentement de ceux qui les paient ou de leurs représentants.

" Le PAYS, notre DEVOIR et la JUSTICE : ce sont là les objets qui doivent réunir les vœux des électeurs, pour effacer le souvenir des jours de malheur et en prévenir le retour. "

Ce document fut répandu dans toute l'étendue du Bas-Canada, affiché dans les endroits les plus fréquentés, lu et expliqué aux portes des églises. Les Canadiens français, d'un bout à l'autre de la province, s'unirent étroitement dans une détermination bien arrêtée de n'élire que des membres opposés à l'acte d'Union.

D'un autre côté, leurs adversaires n'étaient pas moins actifs. Si les Canadiens français, presque jusqu'au dernier, étaient contre l'Union, on peut dire que toute la population anglaise du Bas-Canada, à quelques rares exceptions près, lui était favorable. [1]

Ces derniers trouvèrent dans le gouverneur-général un auxiliaire puissant, qui ne reculait devant aucune mesure pour assurer leur triomphe. Il commença par priver les faubourgs de Québec et de Montréal de leur droit de franchise, sous prétexte que c'était le seul moyen de faire élire de véritables représentants du commerce, comme le désiraient les autorités impériales.

La proclamation lancée à cet effet provoqua un cri d'indignation dans tout le Bas-Canada.

" La voilà comblée la mesure des iniquités de l'administration actuelle, s'écria le *Canadien !*..... Y aura-t-il dans le pays assez de vertu, de constance, de fermeté, de dévouement, pour résister à tant de corruption, de ruse, de déception, d'injustice et de tyrannie ? Certes, il semblerait qu'un peuple situé comme nous

1. *Life of Lord Sydenham.*

le sommes, ne saurait, sans l'intervention spéciale de la divine providence, échapper au joug qu'on lui prépare. Oh! que chaque partie du pays comprenne l'immense responsabilité qui pèse aujourd'hui sur elle, et qu'elle ne recule devant aucun sacrifice pour assurer à la patrie la portion de secours et d'appui qu'on attend d'elle. Que de reproches n'auraient pas à se faire les divisions électorales qui molliraient dans la crise actuelle! Pères de famille, vos enfants rougiraient de vous, et vous accuseraient d'être les auteurs de leur abaissement si, au lieu d'envoyer au Parlement des hommes qui réclameront notre réhabilitation, vous nommiez des mandataires qui iront approuver, appuyer, encourager ceux qui vous oppriment et rêvent votre anéantissement. La patrie attend que chaque individu, chaque section fasse son devoir: et honte éternelle à ceux qui reculeront!....."

Ce procédé tyrannique fut justement flétri, durant la session suivante, par un rapport de comité [1]; et un acte fut passé dans la session de 1842 pour rétablir les villes de Québec et de Montréal dans leurs anciennes limites.

Dans plusieurs comtés du Haut-Canada, il y eut des actes de violence accompagnés de meurtres. Dans le comté de Durham, un homme fut tué à coups de bâton sur la tête; dans celui de Halton, un individu ayant lancé son cheval et sa voiture à toute vitesse à travers un rassemblement, tua un homme et en blessa plusieurs autres. A Toronto, à l'occasion du triomphe de deux candidats élus (MM. Dunn et Buchanan), il y eut une émeute sérieuse, suscitée, paraît-il, par le parti orangiste, et dans laquelle un homme fut tué. Cette émeute devint plus tard le sujet d'une enquête instituée par le gouvernement. [2] Dans la première division d'York, une taverne fut presque entièrement détruite, et il fallut appeler les troupes pour disperser le rassemblement. Des troupes furent aussi envoyées dans le comté de Simcoe.

Mais dans le Bas-Canada, où le gouverneur avait eu l'imprudence de faire présenter des unionistes et même des anglais dans des comtés absolument canadiens, il y eut des actes de violence, de fraude et de corruption inconnus jusqu'alors.

Une partie de ces actes de violence se trouve consignée dans les journaux de l'Assemblée législative de 1841, 1842 et 1843, dans les pétitions présentées par les candidats lésés contre les membres siégeants et dans les enquêtes des comités instituées à

1. *Journal de l'Assemblee législative*, App. N. N.
2. *Jonrnal* 1841, App. S et O. O.

cet effet. A part ceux de l'élection de Terrebonne, on y voit que, dans le comté de Montréal où se présentaient MM. James Leslie et A.-M. Delisle, le village Saint-Laurent, où se tenait le *poll*, fut envahi par une troupe d'hommes armés venus d'un comté éloigné, que les électeurs de la paroisse furent chassés de leurs demeures, et qu'un homme fut tué. Au comté de Rouville des assommeurs enivrés poursuivirent les électeurs, tuèrent un paisible cultivateur du nom de Choquet, blessèrent plusieurs autres personnes et commirent toutes sortes d'excès. Dans les comtés de Beauharnois, de Vaudreuil et de Chambly, où lord Sydenham voulait aussi faire élire de ses amis, les mêmes actes de violence furent commis et la corruption fut exercée de la manière la plus éhontée.

Il n'est pas besoin de dire d'où provenaient ces actes de violence et de fraude, lorsqu'on songe que, dans des comtés presque entièrement canadiens français, comme ceux de Chambly, Rouville, Vaudreuil, Terrebonne, Beauharnois, Montréal, etc., et où, par conséquent, la masse des électeurs était opposée à l'Union, le gouverneur réussit à faire élire des unionistes. Il avait à sa solde des agents d'élection, parfaitement au fait de toutes les manœuvres et roueries électorales, et qui ne reculaient devant aucune injustice pour procurer à leur maître la majorité apparente dont il avait besoin. Lord Sydenham fut sévèrement blâmé, même par les journaux de Londres, pour avoir ainsi contrecarré le libre choix des électeurs.

L'ordre régna partout où le gouvernement ne chercha pas à gêner la liberté du vote. Quoiqu'il n'y eût qu'un *poll* dans chaque comté, et qu'assez souvent il se trouvât à l'une des extrémités du comté, suivant que le gouvernement l'avait jugé plus favorable à ses candidats, les électeurs, en général, montrèrent beaucoup d'esprit public et se firent un devoir d'aller enregistrer leurs votes.

D'après un tableau des élections du Bas-Canada, publié par la *Gazette de Québec*, il y avait, sur les 42 membres élus, 23 membres opposés à l'Union, 13 en faveur de l'Union, dont six devaient leurs élections à la violence, un à des menaces de violence, et trois à la proclamation dépouillant de leurs franchises les habitants des faubourgs de Québec et de Montréal. Sur ces treize, sept étaient des officiers du gouvernement.

Dans le Haut-Canada, il y avait, suivant l'*Examiner*, 26 réformistes représentant une population de 305,700 âmes (d'après le

recensement de 1839), dix torys représentant 59,457 âmes, et 6 douteux représentant 47,809.

Parmi les membres élus qui avaient déjà joué ou qui devaient jouer plus tard un rôle important dans la politique du pays, on comptait, dans le Haut-Canada, M. R. Baldwin, élu par deux comtés à la fois, Sir Allan McNab, MM. W.-H. Merritt, G. Sherwood, John Prince, Henry Smith, J.-S. Macdonald, Malcolm Cameron, James Morris, Francis Hincks, W. Draper, J.-H. Price, J.-E. Small, Isaac Buchanan, etc. ; et dans le Bas-Canada, MM. A.-N. Morin, un des membres les plus remarquables de l'ancienne Chambre d'Assemblée, élu cette fois par le comté de Nicolet ; A. Cuvillier, qui devint le premier Orateur du Parlement des provinces réunies ; le Dr E.-P. Taché, envoyé alors pour la première fois en Chambre par le comté de l'Islet ; F.-A. Quesnel, de Montréal, nommé spontanément par le comté de Montmorency ; Geo. Moffatt, représentant, avec M. B. Holmes, l'importante cité de Montréal ; J.-C. Aylwin, avocat célèbre et non moins célèbre orateur parlementaire ; John Neilson et D.-B. Viger, deux illustres vétérans des luttes politiques du Bas-Canada ; E. Parent, rédacteur du *Canadien*, élu par le comté de Saguenay ; J.-E. Turcotte, élu pour représenter le comté de St-Maurice, etc. Plusieurs autres personnages politiques non moins importants n'avaient pu se faire élire par suite des actes de violence exercés contre les électeurs. Nous citerons entre autres MM. James Leslie, Jacob Dewitt, L.-M. Viger, et celui qui devait bientôt prendre la première place parmi nos hommes d'état canadiens, et qui, en l'absence de M. Papineau, était considéré comme le chef du parti canadien français. M. La Fontaine s'était porté candidat pour le comté de Terrebonne, qu'il avait déjà représenté avec honneur de 1830 à 1838, et il se croyait sûr de son élection. Mais lord Sydenham et son parti, qui voulaient se venger de cet homme incorruptible et qui redoutaient son influence dans le parlement provincial, résolurent de s'en défaire et ils réussirent. Le jour où s'ouvrit la votation pour le comté de Terrebonne, les partisans de M. La Fontaine s'étant rendus au poll, le trouvèrent occupé par des centaines de fier-à-bras à mine menaçante venus des localités avoisinantes dans le seul but d'empêcher les citoyens paisibles de voter. Après avoir délibéré avec ses amis sur le parti à prendre, M. La Fontaine ne voulant pas exposer ses partisans à être assommés ou assassinés, préféra se retirer en protestant, et son adversaire, le Dr McCulloch, de Montréal, fut déclaré élu. [1]

1. Pour les détails voir *Journal de l'Ass. lég.* 1843, App. J. J.

La session s'ouvrit le 14 juin.[1] L'honorable R.-S. Jameson, vice-chancelier de la Cour de Chancellerie du Haut-Canada, avait été nommé, par commission sous le Grand Sceau, Orateur du Conseil législatif. Les membres de l'Assemblée législative, après avoir prêté le serment d'usage, procédèrent, de leur côté, sous la présidence du greffier, à l'élection d'un Orateur, mais sans y avoir été invités d'abord par le gouverneur, ce dernier ne s'étant pas rendu au palais législatif, comme cela se pratique aujourd'hui.

M. Austin Cuvillier, représentant du comté de Huntingdon, fut proposé comme Orateur. M. Cuvillier avait été un des membres les plus remarquables de l'ancienne Chambre d'Assemblée du Bas-Canada ; il avait même une fois (en 1828) été député en Angleterre avec MM. Neilson et Viger pour faire valoir les réclamations de ce corps important. Sa modération, son jugement, sa fermeté, le désignaient d'avance au choix de la nouvelle Assemblée.

MM. Morin, Merritt et Prince, qui le proposèrent, énumérèrent les diverses qualités qui le rendaient propre à remplir la charge d'Orateur, et en particulier, sa connaissance des langues anglaise et française. M. Hincks, qui devait jouer plus tard un grand rôle dans les affaires du pays, prit occasion, tout en appuyant la candidature de M. Cuvillier, d'annoncer son manque de confiance dans le ministère, tel qu'il était composé. M. Aylwin fit la même chose ; il eût même désiré que M. Cuvillier se déclarât ouvertement opposé au ministère, déclaration que M. Morin

1. Le six avril, une proclamation du gouverneur avait convoqué le Parlement pour le 26 mai, " en notre *Township* de Kingston, pour procéder à l'expédition des affaires ". Mais une nouvelle proclamation publiée le 13 avril avait fixé l'époque de l'ouverture des Chambres au 14 juin suivant.

Deux jours avant l'ouverture de la session, la *Gazette Officielle* publia les nominations suivantes :

Pour être membres du Conseil législatif, les honorables R.-S. Jameson, P. de Blaquière, Peter McGill, R.-B. Sullivan, R.-E. Caron, Wm Morris, Geo. Pemberton, Alexandre Fraser, B. Joliette, Jas. Crooks, Jules Quesnel, Adam Fergusson, John Fraser, John Macauley, Etienne Mayrand, John Hamilton, F.-P. Bruneau, John McDonald, Adam Ferrie, Olivier Berthelet, Aug. Baldwin, J.-B. Taché, H.-P. Knowlton, Thos. McKay.

M. James Fitzgibbon était nommé greffier du Conseil législatif, et Wm-B. Lindsay, greffier de l'Assemblée législative.

Des 24 conseillers législatifs nommés, MM. Ol. Berthelet, Aug. Baldwin et Etienne Mayrand n'acceptèrent pas.

Peu de jours après, M. Gabriel Roy, de Saint-Laurent, qui, aux dernières élections, avait résigné comme candidat en faveur de M. A.-M. Delisle, fut aussi nommé au Conseil législatif.

jugeait inopportune. MM. Steele, Cartwright et Buchanan partageaient l'opinion de M. Morin.

M. Cuvillier fut élu sans opposition.

Un assez long débat s'éleva ensuite sur une motion d'ajournement. M. Aylwin prétendit qu'il n'y avait pas eu de réunion du Parlement, puisque le gouverneur n'avait pas convoqué l'Assemblée à la *barre* du Conseil législatif. Sans la réunion des trois Etats dans un même appartement, au jour fixé par la proclamation pour l'ouverture du Parlement, on ne pouvait pas dire qu'il y eût eu assemblée du Parlement. Il cita l'autorité de lord Coke à l'appui de cette prétention. Sir Allan MacNab partageait l'opinion de M. Aylwin. Les officiers en loi de la Couronne furent quelque peu embarrassés. MM. Ogden, Draper et Day soutinrent que la 33e section de l'acte d'Union, qui enjoignait à l'Assemblée législative de se choisir un Orateur à sa première réunion, établissait une règle différente de l'usage adopté par le Parlement d'Angleterre. Cette raison cependant ne parut pas satisfaisante. Quelques-uns allèrent même jusqu'à prétendre que le Parlement se trouvait virtuellement dissous. Les uns voulaient siéger sans désemparer jusqu'au lendemain, les autres proposaient que l'Orateur quittât simplement le fauteuil et que la séance fût censée continuée. A la fin, le procureur-général du Haut-Canada ayant offert de prendre sur lui-même toute la responsabilité de l'ajournement, 47 membres votèrent en faveur de l'ajournement et 27 contre.

Le lendemain, le gouverneur, avec toute la solennité et le cérémonial qui se pratiquent dans ces circonstances, se rendit au palais législatif où, après avoir reçu l'Orateur élu par l'Assemblée législative, il prononça le discours du trône.

CHAPITRE CINQUIÈME

Session de 1841. — Discours du trône. — Mesures annoncées. -- Dépêche de lord John Russell. — L'hon. R. Baldwin se retire du ministère. — Gouvernement responsable. — Adresse en réponse au discours du trône. — Discussion sur l'acte d'Union. — Division dans l'Assemblée et dans le Conseil. — Délibérations. — Bureau des Travaux Publics.

Le discours du trône commençait par une allusion à l'emprisonnement d'Alexander McLeod, opéré par le gouvernement américain, sous accusation d'avoir pris part à la destruction du vaisseau la *Caroline*. Cette affaire faillit occasionner une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

" Un sujet de Sa Majesté, disait lord Sydenham, un habitant de cette province, a été détenu de force dans les Etats voisins, accusé d'un prétendu crime. Votre gouvernement s'est empressé de protester contre cette conduite, et d'assurer à cet individu des moyens de défense, en attendant l'action ultérieure du gou vernement de Sa Majesté. Le représentant de la Reine à Washington a depuis été chargé de demander sa mise en liberté Je n'ai pas encore appris quel a été le résultat de cette demande, mais j'ai reçu ordre de la Reine d'assurer ses fidèles sujets en Canada, que Sa Majesté est bien résolue de les protéger de tout le poids de sa puissance. " [1]

Lord Sydenham annonçait ensuite de grandes améliorations dans le département des postes. Jusque là, ce département avait dépendu du bureau général des postes à Londres ; le revenu, qui s'élevait à plusieurs mille louis, était chaque année envoyé en Angleterre ; le plan du gouverneur n'était pas de faire passer ce département sous le contrôle des autorités provinciales, mais il avait en vue de réduire les taux de la poste et de rendre le transport des malles plus régulier et plus expéditif.

" L'amélioration de la navigation, ajoutait-il, depuis les rives du lac Erié et du lac Huron jusqu'à l'Océan, l'établissement de nouvelles communications dans les districts de l'intérieur sont des travaux qui exigent de grandes dépenses, mais qui promettent de rapporter des avantages encore plus grands Pour les entreprendre avec succès, il faudra sans doute des fonds considérables ; et les finances, dans l'état où elles se trou vent, sembleraient en défendre l'essai. Mais j'ai la satisfaction de vous informer que j'ai reçu du gouvernement de Sa Majesté l'autorisation de déclarer qu'il est prêt à demander au Parlement impérial de venir en aide à ces importantes entreprises." Fermement persuadé que la paix et la tranquillité continueront à régner dans cette province, sous la nouvelle constitution, et qu'il n'est besoin que de faire disparaître les principales difficultés pour accroître rapidement sa prospérité, il proposera au Parlement, en donnant pour garantie la trésorerie impériale, un emprunt de pas moins d'un million et demi sterling, dans le

1. Les Etats-Unis, à cette époque, n'aimaient pas à braver les colères de l'Angleterre. McLeod fut acquitté par les tribunaux américains et mis en liberté.

Pour le procès de McLeod, voir *Trial for the murder of Amos Durtee of the steamer " Caroline"*. 8o, Washington, 1841. Voir aussi, sur cette affaire *Fraser's Magazine*, vol. 24, et *The North American Review*, vol. 53.

double but d'aider la province à diminuer le poids de l'intérêt de la dette publique, et de la mettre en état de continuer ses grands travaux publics, dont le progrès a été arrêté depuis quelques années par des embarras financiers.

Le gouverneur promettait diverses autres mesures relatives à l'immigration, à l'établissement et à la gestion des terres de la Couronne, à l'établissement d'autorités municipales et judiciaires et d'un système efficace d'éducation ; puis il terminait ainsi, en s'adressant aux membres des deux Chambres :

" Je confie à votre prudence et à votre sagesse le règlement des importantes questions qui vous seront soumises. Le Canada, uni sous une constitution que la Législature impériale a établie avec le désir sincère de venir en aide à cette partie de l'empire britannique, ne peut manquer, s'il est sagement administré, de devenir prospère et florissant. L'assistance généreuse dont je vous ai parlé, la détermination prise par le gouvernement, ainsi que je suis autorisé à vous le faire connaître, d'employer annuellement une somme considérable pour la défense militaire de la province, la résolution bien arrêtée que la Reine m'a chargé de vous signifier, que ses possessions de l'Amérique Septentrionale seront maintenues à tout prix comme partie de son empire, sont un gage de la sincérité avec laquelle la mère-patrie désire contribuer à la prospérité du Canada, et à la mise en pratique des institutions qu'elle y a établies. Les regards de l'Angleterre sont attachés avec anxiété sur le résultat de ce grand essai. S'il est couronné de succès, l'assistance du Parlement pour vos entreprises, la confiance des capitalistes anglais dans les rapports que vous pourrez avoir avec eux, la sécurité qui ne pourra manquer de s'établir parmi la population britannique et qui aura l'effet de peupler vos rives et le sol fertile de votre pays, tout cela développera les ressources de la province à un degré sans exemple jusqu'à ce jour. L'accroissement rapide du commerce et de l'immigration pendant les derniers dix-huit mois, nous offre une preuve frappante de l'effet que produit la tranquillité pour rétablir la confiance et faire naître la prospérité. Puisse cette belle perspective qui s'ouvre devant vous n'être obscurcie par aucune dissension ! Puissent vos efforts être constamment dirigés vers les grandes améliorations dont la province a tant besoin ; et, avec le secours de cette providence qui a présidé jusqu'ici aux destinées de cette partie des possessions britanniques, puissent vos conseils être guidés de manière à assurer

à la Reine des sujets loyaux et affectionnés, et au Canada réuni un peuple heureux et prospère." [1]

Ce discours fut prononcé par le gouverneur en personne. Mille exemplaires en furent imprimés, dont moitié en langue anglaise et moitié en langue française.

Après le départ du gouverneur, M. Baldwin annonça à la Chambre qu'il avait donné sa démission comme solliciteur-général et conseiller exécutif, et qu'il se flattait que les explications qu'il pourrait donner, aussitôt que les circonstances le lui permettraient, seraient de nature à satisfaire ses amis.

Cette démission fit grande sensation. On peut voir, dans la vie de Lord Sydenham, quels motifs avaient induit M. Baldwin à faire cette démarche. Il y est dit que M. Baldwin, en acceptant une place dans le Conseil exécutif, n'avait pas caché à ses collègues qu'il ne partageait nullement leurs vues politiques ; que, peu de jours avant l'ouverture de la session de 1841, M. Baldwin étant entré en communication avec quelques-uns des principaux membres canadiens français, avait proposé à Son Excellence d'admettre plusieurs d'entre eux dans son Conseil ; que Lord Sydenham avait repoussé cette proposition, à cause de l'opposition tranchée des membres canadiens français au principe de l'acte d'Union ; qu'une correspondance s'en était suivie, et que, le jour même de l'ouverture de la session, M. Baldwin avait donné sa démission.

Au moment où la réponse au discours d'ouverture allait être proposée, une discussion assez grave s'engagea sur la question du gouvernement responsable. Un des membres de Toronto,

1. Quelques jours avant l'ouverture de la session, le gouverneur avait reçu de lord John Russell une dépêche importante " sur les questions qui intéressaient le plus vivement le bien-être du Canada ".

Après avoir déclaré que l'Angleterre était bien résolue de conserver, à tout prix, ses possessions de l'Amérique septentrionale, lord John Russell annonçait que le gouvernement impérial était décidé à employer annuellement une somme de cent mille louis pour la défense du Canada, principalement pour l'amélioration des communications militaires, et pour la construction ou la réparation des fortifications ; il était prêt à recommander au Parlement de venir en aide à la province dans le règlement de ses difficultés financières, et de garantir l'emprunt qui serait nécessaire pour payer l'intérêt de sa dette et continuer les grands travaux publics déjà commencés ; de plus il s'engageait à favoriser, autant que possible, l'émigration anglaise au Canada. Car, il s'agissait de cimenter par tous les moyens " l'union du Canada avec la Grande-Bretagne, de développer ses ressources, d'augmenter la population anglaise au Canada, de défendre son territoire, et de maintenir et encourager l'esprit loyal de son peuple ".

Pour cette dépêche, voir *Journal de l'Assemblée législative* 1841, pages 196-199.

M. Buchanan, pressa les ministres de s'expliquer sur la position qu'ils occupaient à l'égard du gouverneur et de l'Assemblée législative. Les explications données par le procureur-général Draper paraissant équivoques, un autre représentant, M. Boswell, se leva et posa la question suivante : " Si le gouvernement ne peut commander une majorité dans cette Chambre, résignera-t-il, ou en appellera-t-il au peuple par une dissolution ? " — Certainement, répondirent les ministres. " Cette réponse, dit le *Canadien*, produisit une légère explosion d'exaltation, comme si les esprits, suspendus pendant quelque temps dans une pénible anxiété, se fussent trouvés soulagés d'un grand poids, et l'on entendait les gens se dire après la séance levée : " *We have then the responsible government* (nous avons donc le gouvernement responsable)."

Ceux qui prirent la part la plus remarquable dans cet important débat furent MM. Draper, Baldwin, Merritt, Cameron, Steele, Thorburn, Boswell et Hincks. On en trouve un rapport détaillé dans les gazettes de l'époque.

Dans la réponse au discours du trône, les membres réformistes du Bas-Canada s'étaient bien proposés d'enregistrer, de la manière la plus énergique possible, leur protêt contre les clauses injustes de l'acte d'Union. Mais, lorsque, rendus au siège du gouvernement, ils calculèrent leurs forces, ils se sentirent pris de découragement. Les réformistes du Haut-Canada étaient bien disposés envers ceux du Bas, ils voulaient réclamer pour eux justice et égalité ; mais ils craignaient de livrer la province au parti tory, ou de faire perdre à leurs constituants leur part de ce million et demi dont lord Sydenham se servait si efficacement dans l'intérêt de son administration. D'un autre côté, on voit par la correspondance privée du gouverneur-général qu'il était bien résolu de couper court à toute discussion sur la question de l'Union, qu'il considérait désormais comme une affaire réglée.

La réponse, qui, suivant l'usage, n'était qu'un écho du discours, fut proposée par M. Malcolm Cameron. Le débat sur l'Union proprement dite dura deux séances, ce qui à cette époque était regardé comme très long. La plupart des réformistes du Haut-Canada, tout en déclarant qu'ils n'approuvaient pas l'acte d'Union dans tous ses détails et en protestant de leurs sympathies pour le Bas-Canada, prétendirent que ce n'était pas le moment favorable pour discuter ce sujet. L'hon. John Neilson, représentant du comté de Québec, avait préparé des résolutions en amendement, mais il jugea plus prudent de laisser M.

Baldwin proposer un autre amendement exprimant le regret que le Bas-Canada n'eût pas été consulté sur le principe de l'acte d'Union, et l'espérance que le Parlement impérial considèrerait d'un œil favorable les représentations qui pourraient lui être faites par la suite. Cet amendement fut rejeté à une forte majorité. M. Merritt vint alors avec un nouvel amendement tendant à exprimer l'espoir que la constitution serait modifiée par la suite, lequel amendement souleva une opposition très vive de la part des ministres, qui y virent une désapprobation de l'acte d'Union. Sur ce point, le gouvernement fut défait par une majorité de 41 contre 26.[1] Pour réparer cet échec, le comité chargé de rapporter l'adresse pour le concours de la Chambre, se permit, avec le consentement du moteur, M. Merritt, de changer les termes de la motion de manière à présenter un sens quelque peu différent, et à faire dire que la constitution pourrait être modifiée, si l'expérience en démontrait plus tard le besoin. Telle qu'amendée, cette motion réunit 45 votes contre 31. Mais la liberté qu'avait prise le comité fut sévèrement censurée par plusieurs des orateurs de l'opposition. M. Hincks voulut proposer un amendement tendant à déclarer que la paix et la prospérité ne pourraient régner dans le pays tant que la constitution ne serait pas modifiée, mais sa motion fut rejetée par 54 contre 21, trois membres seulement du Haut-Canada, MM. Baldwin, Hincks et Durand, votant avec la minorité. Lorsque la proposition fut de nouveau soumise, M. Neilson revint avec son projet d'adresse qui se terminait ainsi: " Conformément à nos obligations comme sujets de la Couronne britannique, et tenus à la fidélité par les liens les plus sacrés, nous sommes réunis en obéissance à un acte du Parlement impérial et aux *writs* de Sa Majesté, pour donner notre avis et notre consentement aux lois qui seront jugées nécessaires pour la paix, le bien-être et le gouvernement du Canada; quoique nous ne puissions faire autrement que de regretter que la partie la plus populeuse de la province, qui constituait ci-devant la province du Bas-Canada en vertu de l'acte du Parlement de 1791, n'ait pas été consultée sur la constitution du gouvernement que l'on substitue maintenant à celle qui était établie en vertu du dit acte, et qu'il y ait dans l'acte qui constitue maintenant le gou-

1. Cet amendement et la division qui s'en suivit, ainsi que celui de M. Baldwin, quoique mentionnés par tous les correspondants de journaux, ne se trouvent pas enregistrés dans le *Journal de l'Assemblée législative* pour 1841.

vernement du Canada des choses incompatibles avec la justice et qui répugnent aux droits des sujets britanniques."

La motion de M. Neilson fut rejetée par 50 voix contre 25. [1]

Dans cette division, on trouve pour la motion de M. Neilson, six membres du Haut-Canada et dix-neuf du Bas; et contre la motion, trente-et-un membres du Haut-Canada et dix-neuf du Bas. Parmi les membres opposés à l'Union qui ne votèrent pas, on compte M. Borne (absent), M. Child, M. Cuvillier (l'Orateur) et M. Taché retenu dans sa famille par une grave maladie de sa femme. Sur les dix-neuf membres du Bas-Canada qui votèrent pour l'Union, rappelons que huit étaient des fonctionnaires publics, six avaient dû leur élection à la violence ouverte ou à des menaces de violence, et trois à une proclamation qui privait du droit de voter les habitants des faubourgs de Québec et de Montréal. L'un, M. Burnet, avait été élu comme désapprouvant l'acte d'Union, et plusieurs autres, comme MM. Yule, Foster, Robertson, ne s'étaient pas prononcés en faveur du projet.

On a calculé que les membres qui votèrent contre l'Union représentaient plus d'une moitié de la population des deux provinces. [2]

On peut voir par là, disait la *Gazette de Québec* du 6 juillet 1841, si un gouvernement qui peut obtenir une majorité de 50, representant une minorité de 161,898 individus, contre une minorité de 25, représentant une majorité de 572,783, peut se dire avec vérité un gouvernement responsable au peuple.

Dans le Conseil législatif, un des paragraphes de l'adresse, ayant pour objet d'exprimer la confiance de la Chambre dans la manière dont opèrerait l'acte d'Union, ayant été proposé, l'honorable M. Joliette proposa de dire simplement " que la Chambre espérait que l'acte produirait des effets avantageux ", et l'honorable M. Jules Quesnel proposa, comme sous-amendement, de déclarer " que l'acte d'Union était une mesure injuste à l'égard du Bas-Canada, parce qu'il portait atteinte à la langue d'une partie de la population, et que cette partie de la province n'était pas représentée comme elle devait l'être ". La Chambre s'étant divisée, M. Quesnel se trouva seul. L'amendement de M. Joliette fut également perdu à une grande majorité. [3]

1. Pour le texte de l'adresse et la division, voir le *Journal de l'Assemblée législative* 1841, pages 69, 70 et 71.

2. Voir un tableau publié dans la *Gazette de Quebec*, 3 et 6 juillet 1841.

3. *Gazette de Québec*, 26 juin 1841. Ces délibérations n'ont pas été enregistrées dans le *Journal du Conseil législatif* pour cette session.

Ce fut un moment assez grave que celui où il fallut procéder aux affaires. Qu'on se figure cette réunion d'hommes venus de tous les points de cette vaste étendue de territoire composant les deux Canadas.[1] Etrangers les uns aux autres, différant de langue, de religion, d'institutions et d'habitudes, ils ne marchaient d'abord qu'en tâtonnant ou en se heurtant sans cesse. Il y avait d'ailleurs tout un nouvel ordre de choses à établir : les lois organiques et administratives du pays étaient à refaire ; les intérêts matériels, longtemps en souffrance, demandaient une législation prompte et efficace ; on pouvait dire la même chose des intérêts moraux, sociaux ou intellectuels : éducation, commerce, agriculture, industrie, administration de la justice, institutions municipales, tout attendait la main du législateur.

Il fallut d'abord établir des règlements pour les délibérations de la Chambre ; ceux de la ci-devant Chambre d'Assemblée du Bas-Canada furent adoptés d'un commun accord. Mais des questions qui ne sont aujourd'hui que des affaires de routine et qui se règlent sans bruit, la nomination de comités permanents, la souscription aux journaux, etc., prirent alors une certaine importance et firent perdre beaucoup de temps. L'hon. John Neilson, qui correspondait régulièrement avec la *Gazette de Québec*, dont il était le propriétaire-rédacteur, se plaignait sans cesse de la lenteur des délibérations, de la loquacité des membres, etc. Il regrettait aussi l'absence de ce décorum qui existait d'une manière si remarquable dans l'ancienne Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.

Une discussion s'éleva sur l'a-propos même de nommer des comités permanents. Le procureur-général Ogden s'opposa à la nomination de ces comités, parce que leur existence lui paraissait incompatible avec le système de gouvernement responsable récemment établi, d'après lequel les membres composant l'administration devaient être responsables à la Chambre. En vain, MM. Morin, Viger, Aylwin et quelques autres firent remarquer que ces comités seraient simplement chargés de s'enquérir et faire rapport sur les mesures présentées, et non de prendre aucune initiative, les vues du gouvernement prévalurent, et la Chambre dût se passer de comités permanents.

C'est à cette époque que fut établi l'usage, uniformément suivi depuis, d'après lequel une proposition ayant pour objet un vote

1. L'un d'eux, le représentant du comté de Gaspé, avait à parcourir 330 lieues pour se rendre au siège du gouvernement. Il mit 17 jours à faire ce trajet.

d'argent ne saurait être faite à la Législature sans la recommandation de l'Exécutif. Cette innovation, recommandée par lord Durham, était considérée comme si importante, qu'on désirait qu'elle fît, en quelque sorte, partie de la constitution. On espérait par là mettre fin au système suivi sous l'ancien régime, d'après lequel tout membre de la Chambre pouvait proposer un vote d'argent pour quelque amélioration dans son comté, ce qui donnait lieu à des abus sans nombre.

Avant de procéder à la discussion des mesures législatives, il fallait aussi régler certaines affaires préliminaires d'une nature assez délicate. Pas moins de dix-sept élections étaient contestées, et la Chambre devait d'abord décider de ces contestations. Une prétention inattendue donna lieu à de longs et importants débats.

Les actes du Bas-Canada relatifs à la manière de décider les élections contestées, avaient été continués jusqu'au premier mai 1836 et de là " jusqu'à la fin de la session alors suivante ". Or, après le 1er mai 1836, le Parlement bas-canadien avait été convoqué deux fois et avait siégé plusieurs jours chaque fois ; ces réunions du Parlement avaient été appelées sessions et désignées comme telles, tant dans l'acceptation ordinaire du mot que dans les Journaux des Chambres. Les actes en question étaient donc considérés comme expirés, et les pétitionnaires ne s'étaient conformés à aucune des formalités qu'ils prescrivaient. Quelle ne fut donc pas leur surprise lorsqu'on leur annonça, de la part du gouvernement, que les deux réunions du Parlement tenues après le 1er mai 1836 ne pouvaient être considérées comme des sessions puisque aucune loi n'y avait été passée, et qu'en conséquence les anciens actes d'élections étaient encore en force ! C'était un affreux guet-apens, un déni de justice d'autant plus révoltant qu'on avait eu soin de garder le silence à ce sujet, jusqu'à l'expiration du délai fixé pour recevoir les cautionnements. Plusieurs membres du Haut-Canada, indignés de ce procédé, ne craignirent point de se séparer du ministère sur cette question. Sir Allan McNab présenta un bill pour accorder aux pétitionnaires un délai de trente jours. Cette mesure, dit-il, ne peut nuire à personne, elle nous fournira simplement le moyen de connaître la vérité ; c'est un acte de justice britannique. A la seconde lecture du bill, une motion fut faite pour le renvoyer à six mois, mais elle fut rejetée par une majorité de 41 voix contre 19, tous les ministres votant avec la minorité. Plusieurs autres motions du même genre furent également repoussées, l'une, entre autres, pour faire renvoyer le bill au comité des

privilèges. Le bill passa donc dans l'Assemblée législative, mais il devait échouer dans le Conseil, où, après diverses procédures, messages, motions, renvois à des comités, etc., on jugea à propos de ne rien conclure. L'Assemblée, voyant arriver la fin de la session, dut donc se contenter d'entrer son protêt dans le journal. [1]

L'acte le plus important peut-être qui ait été passé dans cette session, le plus important par le fait qu'il se rattachait étroitement au projet même d'Union et par l'influence qu'il a exercée plus tard sur notre politique, fut l'acte établissant un bureau de Travaux Publics. Lord Sydenham portait le plus grand intérêt à cette mesure et, dès son arrivée dans le pays, il l'avait fait adopter par le Conseil Spécial. Mais la juridiction de ce bureau ne s'étendait qu'au Bas-Canada. A la première session du premier parlement du Canada-Uni, il voulut l'étendre à toute la province.

Le nouveau bill donnait au gouverneur le pouvoir de nommer cinq personnes qui devaient former un bureau chargé de la surveillance et du contrôle de tous les travaux publics de la province. L'une de ces cinq personnes devait être président et recevoir un salaire. Le gouverneur nommait aussi un secrétaire qui devait être payé et consacrer son temps exclusivement aux affaires du bureau. Aucune dépense ne pouvait être faite par ce bureau sans l'assentiment du gouverneur. On comprend quel patronage et quelle immense influence une mesure de cette nature devait apporter au gouvernement, à une époque où un si grand nombre de travaux publics étaient en voie de construction et où un million et demi de louis sterling allaient être dépensés dans l'espace de quelques années. L'opposition résista donc autant qu'elle put à la passation du bill. Chose extraordinaire, elle alla même jusqu'à prétendre que le président du bureau ne devait pas siéger dans l'une des Chambres de la Législature, mais s'occuper exclusivement des devoirs de sa charge, ce qui n'était nullement conforme aux principes du gouvernement responsable. On voulut alors que l'existence de l'acte fût limitée à quatre années, à compter de sa passation ; mais le gouvernement s'y opposa, prétextant, avec raison, que son existence permanente était absolument nécessaire au bon crédit de la province en Europe.

1. Voir *Journal de l'Assemblee* 1841, pages 658-659.

LES DERNIÈRES ENCYCLIQUES

DE

SA SAINTETÉ LÉON XIII

On a déjà recueilli en volume les encycliques, les discours et les lettres de notre T. S. P. le pape Léon XIII, glorieusement régnant. [1] Mais, à mesure que s'avancent les années, que, semblables aux flots de la mer, les difficultés se succèdent et se multiplient sous les pas du grand pontife ; à mesure que la révolution rétrécit de plus en plus le cercle de fer dans lequel elle voudrait le renfermer pour le mieux étouffer ou, du moins, pour l'obliger à la fuite ; dans la même proportion aussi grandit le zèle de Sa Sainteté Léon XIII et se manifestent de la manière la plus éclatante, dans ses actes et dans ses lettres, son amour de l'Eglise, son activité et son indomptable énergie.

Dans le temps même que, toujours préoccupée du retour des schismatiques et des hérétiques au giron de la sainte Église, Elle poursuit avec une patience inaltérable, sans jamais se laisser décourager ni rebuter, de pénibles négociations avec la chancellerie allemande, avec les cours de Russie et d'Angleterre, soit pour obtenir l'adoucissement des lois religieuses dans le vaste empire du Tzar, soit pour faire disparaître, en Prusse, les derniers vestiges du Kulturskamp, soit pour rétablir les relations diplomatiques avec l'Angleterre, Sa Sainteté ne perd pas un instant de vue les grands intérêts du monde social. Elle poursuit sans relâche la lutte contre les faux principes, destructeurs de tout ordre religieux et moral ; enfin, Elle s'efforce de guérir les plaies, celle entre autres de l'esclavage, qui rongent encore la société moderne, déshonorent le monde et soulèvent le cœur d'horreur et de dégoût. De là tant de documents prodigieux, surtout l'Encyclique sur la liberté humaine, et les lettres apos-

1. *Acta Leonis Papæ XIII, quem Deus diu Ecclesiæ sospitem servet, ab initio Pontificatus sui.* 1 vol.

toliques aux évêques du Brésil à propos de l'abolition de l'esclavage. [1]

Et dans quels temps sommes-nous les témoins étonnés et ravis de cette nouvelle diffusion de la lumière et de ce nouvel épanchement de la charité et du zèle? Au moment même où la persécution éclate contre le pontife-roi avec plus de fureur que jamais!

En effet, depuis que l'armée piémontaise était entrée dans Rome par la brèche de la *Porta Pia*, le gouvernement spoliateur avait tâché de faire croire qu'il voulait sincèrement vivre en paix avec le Saint-Siège et ne gêner en rien le Pape dans l'exercice de sa royauté spirituelle. Admettons-le: il gardait encore quelque ménagement, il reconnaissait au Souverain Pontife le titre et les prérogatives de souverain.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Le mot d'ordre a été donné par les sectes, dont le ministre Crispi n'est que le misérable instrument. Un code pénal vient d'être édicté, — et son adoption définitive ne s'est pas fait longtemps attendre, — d'après lequel le Pape lui-même ne pourrait plus, sans s'exposer à des châtiments sévères, même à des peines corporelles, défendre publiquement ses droits les plus imprescriptibles.

Oui, le cercle de la persécution s'est de jour en jour resserré autour du Pontife. Les voiles transparents dont s'était d'abord enveloppée l'hypocrisie des gouvernants de l'Italie, ont été levés; la loi des garanties, qu'on n'avait cessé d'invoquer contre ce qu'on ne rougissait pas d'appeler l'injuste, la déraisonnable inflexibilité d'un pontife rebelle aux leçons de l'expérience et de l'histoire, aussi bien qu'aux lois du progrès moderne, cette loi a été déchirée, détruite. Il n'en reste plus rien. Une politique nouvelle a été inaugurée, politique plus que jamais de haine et d'impiété. Que reste-t-il donc au Souverain Pontife? Cette unique alternative: ou bien se soumettre et devenir le premier sujet, — le chapelain peut-être, — du roi d'Italie, ou bien fuir

1. *De libertate humana. — Sanctissimi Domini nostri Epistola ad Episcopos Brasiliæ.*

C'est néanmoins en face de ces magnifiques documents, où brillent du plus vif éclat le zèle religieux et la largeur de vue du grand pontife, qu'un journal italien disait dernièrement: "Cet homme, qui semblait devoir être un esprit élevé et appelé à donner à l'Eglise une direction hautement spirituelle, a fini par vouloir être exclusivement un prétendant terrestre." Le malheureux écrivain ne comprend pas que le Pape ne réclame l'indépendance, que parce que, seule, elle peut lui garantir la liberté nécessaire dans l'exercice de ses fonctions spirituelles.

pour échapper à la prison et, à l'exemple de plusieurs de ses plus illustres prédécesseurs, prendre le bâton de pèlerin et le chemin de l'exil.

Eh bien ! c'est précisément dans ces circonstances si difficiles qu'éclate, dans ces admirables encycliques, la grande voix de Léon XIII ; qu'elle se fait entendre d'une extrémité du monde à l'autre, et qu'elle arrive ainsi aux oreilles de tous, aux fidèles et aux infidèles.

Les journaux ont publié partout ces précieux documents. Nos Seigneurs les évêques, avec toute l'autorité de leur haute mission, les ont expliqués et commentés dans leurs lettres pastorales. Les revues catholiques se sont efforcées d'en dégager et d'en vulgariser, dans l'intérêt de tous, les enseignements les plus pratiques. Les hérétiques eux-mêmes et les incroyants, — ceux du moins qui, dans une certaine mesure, sont restés fidèles aux principes sociaux, — en ont fait l'éloge. Seule, la presse sectaire, dirigée ou rédigée par des juifs, a fermé ses yeux à cette lumière et son cœur à cet épanchement de charité chrétienne et, en Italie surtout, a fait résonner une note discordante et criarde.

Le CANADA-FRANÇAIS veut aujourd'hui mêler son humble voix à toutes celles qui, à l'occasion des dernières encycliques, ont présenté à N. T. S. P. le Pape de si éloquents témoignages de leur admiration et de leur reconnaissance. Nous jetterons un coup d'œil rapide sur l'Encyclique *De Humana libertate*, puis nous étudierons la Lettre aux Evêques du Brésil " *In plurimis maximisque pietatis significationibus* ", où Léon XIII traite la question de l'esclavage.

I

La liberté est le propre des êtres qui ont reçu la raison en partage. Elle confère à l'homme une très haute dignité, " car elle le met entre les mains de son conseil ", de sorte qu'il devient le maître de ses actes. [1]

Mais de l'usage de cette sublime prérogative, " de ce don excellent entre tous les autres," [2] peuvent naître, pour les individus et pour les sociétés, les plus grands maux comme les plus grands biens. Cela étant le côté pratique de la question, nous considèrerons la liberté sous le rapport moral seulement.

1. Ecclé., XIII, 14.
2. Encycl. *De libertate humana.*

Dieu infini, souverainement intelligent, souverainement bon, est aussi souverainement libre, mais néanmoins il ne pourrait, malgré toute la liberté dont il jouit, vouloir le mal. Il en est ainsi pour les bienheureux du ciel. Si, en effet, la possibilité de faillir était de l'essence et de la perfection de la liberté, il faudrait dès lors en conclure " que Dieu, Jésus-Christ, les anges, les bienheureux, chez qui ce pouvoir n'existe pas, ou ne seraient pas libres ou du moins ne le seraient pas aussi parfaitement que l'homme dans son état d'épreuve et d'imperfection." [1] Qui oserait soutenir une pareille absurdité ? La faculté de faire le mal n'est donc pas une liberté ; elle est au contraire une véritable servitude, selon ces paroles de l'Ecriture : " Celui qui commet le péché est l'esclave du péché." [2]

De ce principe fondamental il ressort qu'il faut nécessairement à la liberté humaine, pour en prévenir les écarts et les abus, une règle de ce qu'il faut faire et ne pas faire, " une ordination de la raison " ; car l'homme étant un être raisonnable, il doit toujours se mouvoir selon la raison. Alors il agit par lui-même, ce qui est le fait de la liberté. Mais quand il pèche, il agit contre la raison, et c'est comme s'il était mis en mouvement par un autre et qu'il fût retenu sous une domination étrangère. C'est la doctrine de saint Thomas interprétée par Léon XIII.

Or cette règle de ce qu'il faut faire et ne pas faire, c'est avant tout la loi naturelle gravée dans le cœur de chaque homme, organe et interprète d'une raison plus haute, à laquelle nous devons, en notre qualité de créatures raisonnables, une obéissance absolue, c'est-à-dire la loi éternelle et divine, la raison de Dieu lui-même.

C'est ensuite la loi divine positive ; puis la loi humaine, promulguée pour le bien commun des citoyens vivant en société, et ayant force obligatoire toutes les fois qu'elle dérive de l'autorité légitime et qu'elle est conforme aux grands principes de la loi naturelle. *Adjecit Deus mandata et præcepta sua.* [3]

Mais, de plus, Dieu, dans sa bonté infinie, a bien voulu ajouter à cette règle par laquelle nous devons nous diriger dans nos actes, des secours destinés à guider et affermir notre volonté. C'est, principalement et avant tout, la grâce divine qui éclaire l'intelligence et qui,—sans diminuer en rien la liberté de l'homme, car émanée de l'auteur de la nature lui-même, elle est

1. Encycl. *De libertate humana.*
2. Evang. St Jean, VIII, 34.
3. Ecclesi. XV, 15.

très propre à garder à chaque nature individuelle son caractère, son action et son énergie, — incline doucement et fortement la volonté vers le bien et, ainsi, rend plus facile et plus sûr l'exercice de la liberté naturelle. [1]

Quel usage les sociétés, aussi bien que les individus, doivent-ils faire de ce don inappréciable de la liberté? quels abus doivent-ils éviter? Voici en quelques mots comment Léon XIII, dans l'Encyclique *Libertas*, répond à cette question: L'homme, dit-il, en vertu même de la liberté dont il jouit, doit nécessairement rester tout entier dans une dépendance réelle et incessante à l'égard de Dieu, et par conséquent il est absolument impossible de comprendre la liberté de l'homme sans la soumission à Dieu et l'assujettissement à sa volonté. Nier cette souveraineté de Dieu, ou refuser de s'y soumettre, ce n'est pas la liberté, c'est l'abus de la liberté; et c'est précisément d'une telle disposition d'âme que naît et se constitue le vice capital du *libéralisme*.

Mais on peut distinguer plusieurs sortes de libéralisme, car il y a pour la volonté plus d'une forme et plus d'un degré dans le refus de l'obéissance due à Dieu ou à ceux qui participent légitimement à son autorité divine. [2]

Avant d'entrer davantage dans cette question, nous croyons devoir faire une observation, qui ne nous paraît pas manquer d'importance.

Si l'on jette un coup d'œil sur l'état actuel des nations *catholiques*, on remarque assurément deux situations différentes. Chez les unes, — et ce sont les plus nombreuses, — les partis sont tout à fait distincts les uns des autres. D'un côté sont les impies, ennemis acharnés de l'Eglise, adeptes de la franc-maçonnerie et des sociétés secrètes en général; de l'autre, se rangent les croyants, défenseurs de l'Eglise et des grands principes sociaux. Cette situation se trouve aujourd'hui dans la plupart des pays de l'Europe et des républiques du sud de l'Amérique. Les premiers s'appellent d'ordinaire *libéraux;* les autres, *catholiques* ou *conservateurs*.

Cette situation nette et tranchée, qui ne laisse place à aucune équivoque, est déplorable en elle-même sans doute, puisqu'elle suppose le mal chez une grande partie de la nation, mais Dieu qui punit le mal en sait tirer du bien, et cette situation ne laisse pas d'avoir dans les pays libres de précieux résultats. En effet,

1. Encycl. *De libertate humana*, d'après St Thomas.
2. Encycl. *De libertate humana*.

elle nécessite une lutte continuelle et elle est par là même un fort stimulant du zèle des bons : elle les contraint, pour ainsi dire, à réunir leurs efforts ; elle soutient leur énergie et leur courage *sous le feu de l'ennemi* et maintient entre eux une union étroite et constante.

Il nous serait facile d'en citer ici de frappants exemples et de proposer à l'admiration du lecteur les merveilles que l'on voit alors s'opérer. Ainsi, au sein de ce petit peuple belge, si cher au cœur de Léon XIII, quelle lutte incessante ne voyons-nous pas entre les conservateurs et les libéraux ! Ah ! c'est qu'il s'agit vraiment des grands intérêts religieux et sociaux ! c'est, depuis la constitution même du royaume actuel, un combat à outrance, à mort, marqué par des triomphes, des chutes, des relèvements. En 1866, nous étions en Belgique, et il nous a été donné d'étudier un peu sur place cette situation. Le pouvoir était alors entre les mains des libéraux, francs-maçons, impies, solidaires, tous sous la direction des grands chefs libéraux, Frère Orban et Barra ; et Dieu sait s'ils s'en donnaient à cœur joie, abusant de leur triomphe temporaire, s'efforçant de miner les institutions catholiques et de faire prévaloir partout leurs principes anti-religieux et antisociaux ; mais heureusement ils avaient affaire à des adversaires redoutables.

Plus tard, la roue tourna et ces messieurs durent céder la place au parti catholique, lequel, comme le disait alors une chanson populaire,

Jeta Barra bas.

Depuis, les libéraux revinrent encore au pouvoir, où ils laissèrent des traces odieuses de leur passage, des mutilations et des ruines ; ils furent bientôt renversés par les catholiques qui gouvernent encore aujourd'hui, soutenant vaillamment la lutte, cicatrisant de leur mieux les blessures faites, pendant leur absence, à la religion et à la morale, remplaçant, comme l'on sait, par une bonne loi, cette loi sur l'éducation qu'on avait justement qualifiée de loi de malheur, parce qu'elle bannissait de l'école tout enseignement religieux et enlevait aux pères de famille leurs droits les plus sacrés.

De ce combat continuel entre deux partis bien caractérisés sortent parfois de grandes et admirables choses. Ainsi, c'est à ce combat qu'est dû, en Belgique, le magnifique développement de la grande université catholique de Louvain, qui, grâce au zèle et à la libéralité de tous les catholiques du pays, renferme aujourd'hui, non seulement les facultés ordinaires, mais

les autres écoles spéciales que nécessitent de notre temps les progrès des sciences et des arts. A elle seule, elle compte aujourd'hui plus d'élèves que les trois autres universités ensemble.

Mais il n'en est pas toujours de même dans les pays catholiques. La situation est quelquefois bien loin d'être aussi nette et aussi tranchée. Cela vient sans doute de ce que la distinction entre les partis ne résulte pas de grands principes opposés, religieux ou moraux, et de ce que les partis sont plutôt l'expression ou la conséquence d'opinions plus ou moins libres et, de fait, d'importance secondaire. Les principes d'ordre élevé n'y sont pas en cause, car les citoyens, à peu d'exceptions près, sont des hommes religieux, sincèrement attachés à leurs institutions religieuses et sociales, quoique les adhérents des partis politiques prennent les noms de conservateurs et de libéraux.

Nous ne voulons, certes, pas dire que cette dernière situation, telle quelle, n'est pas préférable à celle que nous avons décrite auparavant, loin de là; mais nous croyons que, dans les pays où la religion exerce encore son empire, malgré le mélange, toujours dangereux, du bien et du mal, cette situation est de nature à créer de regrettables malentendus, à faire peser l'accusation de libéralisme sur des hommes qui ne sont pas réellement imbus de mauvais principes, à diviser des forces qui devraient être toutes dirigées vers le bien, enfin à nuire à la lutte contre le mal et au progrès du bien.

II

Revenons maintenant aux diverses espèces de libéralisme que Léon XIII signale dans son Encyclique. Voyons ce qu'il y condamne et ce qu'il y tolère. A la lumière de cet enseignement, nous verrons clairement quels sont ceux qui méritent le nom de libéraux, de sorte que chacun pourra se mettre en garde contre le poison de l'erreur, sans crainte de blesser les droits de la justice et les lois de la charité.

A côté de ceux qui refusent à Dieu et à son Eglise toute sujétion et revendiquent à leur égard une indépendance absolue, il est, dit Léon XIII, des hommes qui admettent la soumission des individus à l'autorité divine, mais qui la nient lorsqu'il s'agit des sociétés ; et c'est de cette doctrine funeste que découle, comme une conséquence de son principe, cette très dangereuse erreur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tandis que, au contraire, il est manifeste que ces deux pouvoirs doivent s'en-

tendre dans la concorde de leur action et l'échange de leurs bons offices. [1]

Mais ici encore, il faut distinguer et tenir compte des nuances. En effet, parmi les partisans de cette opinion, il en est qui demandent entre l'Eglise et l'Etat une séparation radicale et totale, ne s'apercevant pas que l'Eglise ne saurait être en même temps respectée du citoyen et méprisée par l'Etat.

L'absurdité de cette opinion se comprend sans peine. Il faut, la nature même le crie, il faut que la société donne à ses membres les moyens et la facilité de passer leur vie dans l'honnêteté, c'est-à-dire selon les lois de Dieu, puisque Dieu est le principe de toute honnêteté et de toute justice. Il répugnerait donc absolument que l'Etat pût se désintéresser de ces mêmes lois, ou même aller contre elles en quoi que ce soit. De plus, ceux qui gouvernent les peuples doivent certainement à la chose publique de lui procurer par la sagesse de leurs lois, non seulement les avantages et les biens du dehors, mais surtout les biens de l'âme. Or, pour accroître ces biens, on ne saurait rien imaginer de plus efficace que ces lois dont Dieu est l'auteur; et c'est pour cela que ceux qui veulent, dans le gouvernement des états, ne tenir aucun compte des lois divines, détournent vraiment la puissance politique de son institution et de l'ordre prescrit par la nature. [2]

D'autres, à la vérité, ne nient pas à l'Eglise les caractères d'une société parfaite; mais, suivant eux, elle ne doit pas gouverner — dans toute la force du mot — ses sujets, elle doit seulement les diriger par la persuasion, et encore ceux-là seuls qui se soumettent volontairement à son joug. Or, qui ne voit que, dans cette théorie, le caractère de l'Eglise est complètement dénaturé: car, d'un côté, son action se trouve diminuée et restreinte, tandis que, de l'autre, celle du pouvoir civil est tellement exagérée que l'Eglise de Dieu est absolument mise sous la dépendance de l'Etat. Ce serait le retour du paganisme, le Dieu-Etat, la déesse Rome, ou le divin Empereur.

Dans son Encyclique *Immortale Dei*, Léon XIII avait déjà traité expressément cette importante question des rapports de l'Eglise et de l'Etat; nous croyons qu'il ne sera pas hors de propos de résumer ici sa doctrine et les enseignements qui en ressortent.

1. Encycl. *Libertas.*
2. Encycl. *De libertate humana.*

III

Dieu a partagé le genre humain entre deux pouvoirs, l'un religieux, l'autre civil. Le pouvoir religieux préside aux choses divines ; l'autre, aux choses humaines. Chacun d'eux est, dans son domaine, souverain. Chacun a des limites déterminées, définies par sa nature et sa cause ou raison d'être, dans lesquelles il peut et doit exercer ses droits et déployer son action. Mais ces deux pouvoirs ont les mêmes sujets; et, comme il peut arriver qu'une seule et même chose tombe, quoique d'une manière différente, sous leur juridiction, c'est à Dieu qu'il appartient de leur tracer une direction: "Quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt ". [1]

En effet, s'il en était autrement, on verrait souvent s'élever des causes de contestations et de différents; et, fréquemment encore sans doute, les sujets demeureraient incertains sur leurs actes, lorsque les deux pouvoirs auxquels ils doivent obéissance leur donneraient des ordres contraires. Or, cet inconvénient répugne absolument à la sagesse et à la bonté de Dieu, qui, même dans les choses physiques, pourtant d'un ordre bien inférieur, a su tellement modérer et concilier les forces et les causes naturelles, qu'aucune d'elles ne fait obstacle aux autres et que, toutes ensemble, elles conspirent admirablement à la *fin* du monde.

Il faut qu'il y ait entre ces deux pouvoirs, l'Eglise et l'Etat, une union bien ordonnée; union que l'on peut comparer, non sans raison, à celle qui unit ensemble l'âme et le corps. Mais en quoi consiste cette union? quelle en est l'étendue? quelles en sont les limites? Pour répondre à ces questions, il est nécessaire d'étudier la nature et l'excellence propre de chacun des deux pouvoirs et de tenir compte aussi de la dignité de leurs objets, puisque à l'un revient le soin des choses temporelles, tandis qu'il appartient à l'autre de procurer à ses sujets les biens célestes et éternels. Donc, tout ce qu'il y a de sacré dans les choses humaines, tout ce qui regarde le service de Dieu et le salut des âmes, toutes ces choses, lors même qu'elles ne seraient pas telles par nature, mais seulement par relation de cause, appartiennent à l'Eglise; le reste, c'est-à-dire les choses civiles et politiques, forme le domaine de l'Etat.

1. *Ad Rom.* XIII. 1.

Jésus-Christ lui-même l'a dit : " Rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu, et à César, ce qui appartient à César." [1] On a, sans doute, infligé mille tortures à ce texte, lorsque, dans une foule de circonstances, on a voulu en faire une application particulière, parce que, trop souvent, le pouvoir civil a refusé d'admettre l'explication qu'en donne l'Eglise, seule juge légitime dans cette matière, mais ces paroles du Christ n'en conserveront pas moins leur véritable sens et leur force, "car la parole de Dieu demeure éternellement." [2]

Telle est donc, d'après leur nature, le plan divin et leur objet respectif, l'union qui doit exister entre les deux pouvoirs ; mais il arrive de temps à autre des circonstances difficiles, où il faut recourir à un mode extraordinaire de concorde " pour maintenir entre les deux ordres la paix et la liberté ". Alors les princes et les pontifes, chefs de l'Eglise, interprètes de ses lois et protecteurs naturels de ses droits et privilèges, conviennent d'un accord sur une ou plusieurs questions spéciales et clairement définies ; tels furent ces *concordats* dont nous constatons l'existence dans le cours de l'histoire, qui prouvent surabondamment que la sainte Eglise, lorsque les besoins des temps l'exigent, ne refuse pas d'agir avec toute l'indulgence et la libéralité dont elle est capable.

Voilà ce qu'est substantiellement la constitution de la société chrétienne ; et certes cette constitution n'a été imaginée ni légèrement ni au gré des caprices. Au contraire, elle résulte des principes les plus vrais et les plus solides, et, aussi, est-elle également profitable aux deux pouvoirs qu'elle concerne et à leurs sujets.

IV

A l'époque où il se trouvait en conflit avec le pape Pie VII, et dans un de ses moments d'humeur, Napoléon disait un jour : " Ces prêtres ! ils prennent les âmes et ne me laissent que les corps ! "

Eh bien ! non. Sire, lui aurions-nous répondu ; eh bien ! non, cela n'est pas exact, et votre indignation n'a nullement sa raison d'être. Sans doute, comme tous les autres, le souverain chrétien a surtout pour mission de pourvoir aux besoins temporels de ses peuples, de leur assurer le bienfait de la paix et une

1. Luc, XX, 25.
2. Psaume CXVIII, 89.

aisance convenable; mais il a aussi sa part dans les choses qui sont d'un ordre plus relevé, car il ne doit pas être indifférent à la *fin* surnaturelle de ses sujets; il doit soutenir l'Eglise de Dieu et lui prêter aide et secours, afin qu'elle atteigne plus facilement le but sublime qu'elle vise, le service de Dieu et le salut des âmes. De là, ce nom d'évêques extérieurs que l'on donnait jadis aux rois. Et certes, Sire, qui oserait prétendre que ce rôle est indigne de la majesté des princes? Est-ce que l'Eglise, en demandant le concours de leur bonne volonté dans les affaires qui se rattachent, soit directement, soit indirectement, à l'ordre surnaturel, à la foi ou à la morale; est-ce que l'Eglise diminue en quelque chose leurs droits légitimes? affaiblit-elle en quoi que ce soit leur puissance? Mais peut-être elle les humilie? Au contraire, n'est-il pas évident qu'en se les associant, pour ainsi dire, elle rend l'autorité de ceux qui gouvernent plus auguste et plus sainte?

Oui, étudiez, Sire, plus sérieusement cette admirable constitution des sociétés chrétiennes, telle que l'ont toujours comprise, expliquée et défendue les Souverains Pontifes, [1] et vous, qui êtes doué du regard perçant de l'aigle, vous verrez clairement qu'elle a été gratifiée par Dieu même d'une certaine perfection qui manque à toutes les autres, et que, si elle était franchement et fidèlement pratiquée, elle produirait des fruits aussi abondants qu'ils seraient excellents, pourvu toutefois que chacun des pouvoirs intéressés se tint à sa place et à son rang, et s'attachât à bien remplir les devoirs qui lui sont assignés. Malheureusement on a voulu dans plusieurs pays creuser un abîme entre les deux puissances, en brisant la bienfaisante harmonie qui les unissait entre elles et les faisait converger vers un seul but. Et où trouver aujourd'hui le véritable Etat chrétien? les peuples, les sociétés ont-ils beaucoup gagné à cette révolution? les guerres sont-elles moins fréquentes et moins formidables? la paix est-elle plus assurée? la morale, d'un niveau plus élevé?

Il est néanmoins consolant de voir que la question si importante des rapports de l'Eglise et de l'Etat semble être maintenant à l'ordre du jour. Evidemment les gouvernements, les hommes les plus distingués par la science et par la parole, s'en préoccupent. Elle vient d'être étudiée avec un grand soin dans le congrès des jurisconsultes catholiques qui a tenu ses séances annuelles au mois d'octobre dernier sous la présidence de mon-

1. Saint Grégoire VII, Boniface VIII, Innocent III, Benoit XIII, Pie VII, Pie IX, Léon XIII.

sieur Lucien Brun, ce vaillant défenseur des bonnes causes, que monseigneur de Labouillerie saluait, au début de sa brillante carrière, du nom de nouveau Montalembert. On a discuté, dans ce congrès, une foule de questions qui se rattachent à l'union de l'Eglise et de l'Etat. Nous en indiquerons ici quelques-unes : Les deux sociétés — l'Eglise et l'Etat ou société civile — leur origine — leurs droits — leur but — nécessité de leur accord, et avantages qui en résultent — souveraineté de l'Eglise et ses conséquences — droit de l'Eglise d'accomplir librement les actes d'une société souveraine parfaite.

Oui, il faut se réjouir de ce que, en plein dix-neuvième siècle, malgré la perturbation des esprits et au milieu de tant d'idées fausses, il se produise un semblable retour vers les vrais principes, et que des hommes généreux et éclairés puissent les étudier, les discuter publiquement, les approfondir et chercher les moyens pratiques de les faire pénétrer dans les actes. Qu'on remonte de quelques siècles dans le passé, et l'on verra qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Quel est le royaume chrétien où, pendant le dix-huitième, le dix-septième siècle, l'on aurait souffert un tel sujet de discussion, lorsqu'on ne permettait pas même aux évêques de se réunir en conciles provinciaux ?

V

La troisième espèce de libéralisme comprend ceux qui n'approuvent pas la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, mais qui voudraient amener celle-là à se prêter aux circonstances et à s'accommoder, relativement au gouvernement des sociétés, à ce qu'ils appellent la prudence du siècle, le progrès social, les libertés modernes.

Pour juger cette opinion, il faut se placer successivement à un double point de vue. On peut l'admettre, cette opinion, si par là on entend seulement que l'Eglise, en vue d'un plus grand bien probable, ou pour éviter un plus grand mal, concède aux besoins des peuples, aux exigences des temps, ce qu'elle peut tolérer sans violer la sainteté de sa mission, ce dont elle est encore, seule, le juge. Pour n'en citer qu'un exemple, c'est ainsi que, dans certains pays, les catholiques ont pu, d'après ce principe, jurer fidélité à la constitution, quoique cette constitution fût entachée d'imperfections et de défauts. [1]

1. Moulard, *L'Eglise et l'Etat*, p. 366 et suivantes.

Mais, d'autre part, on ne saurait donner droit de cité à cette opinion lorsqu'il s'agit de doctrines et de pratiques introduites contre le droit, grâce à l'affaiblissement des vrais principes et aux erreurs courantes. [1] Jamais, et dans aucun pays, on ne peut se passer de religion, de vérité, ni de justice ; et, en réalité, il serait par trop étrange d'exiger la dissimulation pour ce qui blesse la justice, et pour ce qui serait de nature à nuire à la religion. Il résulte de là qu'il n'est nullement permis de demander, de défendre comme permis, ou d'accorder sans discernement, la liberté de la pensée, de la presse, des religions, comme autant de droits que la nature a conférés à l'homme ; car, si vraiment la nature lui avait donné ces libertés absolues, on aurait le droit de se soustraire à la souveraineté de Dieu, et nulle loi ne pourrait modérer la liberté humaine.

Mais il suit aussi pareillement que ces diverses sortes de libertés peuvent, pour de justes causes, être tolérées, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'à la licence et au désordre. Là enfin où les usages ont mis ces libertés en vigueur, les citoyens doivent s'en servir pour faire le bien, et doivent professer à leur égard les sentiments qu'en a l'Eglise. Car une liberté ne doit être réputée légitime qu'en tant qu'elle accroît notre faculté pour le bien ; hors de là, jamais. [2]

Mais si les citoyens et ceux qui les gouvernent doivent toujours avoir en vue le grand et sublime idéal de l'Etat véritablement chrétien, et y tendre sans cesse de tous leurs efforts, il n'est pas moins vrai que, à notre époque si troublée, dans des sociétés plus ou moins égarées par les mauvais principes, travaillées la plupart par les sociétés secrètes, divisées au point de vue religieux et partagées en plusieurs sectes, on ne peut souvent faire autre chose que la politique du moindre mal, ce qui est encore d'ailleurs une manière légitime et efficace de faire le bien.

Nous croyons avoir compris tels qu'ils sont les enseignements que nous donne le Saint-Père dans son Encyclique *Libertas* sur le bon usage et sur l'abus que peuvent faire de la liberté les individus et les sociétés ; sur les devoirs du pouvoir civil et les empiétements coupables qu'il pourrait se permettre, ainsi que sur les tempéraments et la tolérance que l'Eglise ne refuse jamais dans les temps difficiles, tels que ceux que nous traversons aujourd'hui, et cela dans la seule vue d'éviter de plus grands maux et de contribuer au progrès du bien. [3]

1. Encycl. *Libertas.*
2. Encycl. *Libertas.*
3. Encycl. *De libertate humana.*

Quant au mot *libéralisme*, nous pensons avoir indiqué clairement, quelle est la vraie signification que lui attache Sa Sainteté Léon XIII. [1] Partant, qu'on applique ce vocable à tel ou tel parti politique ; que cela se fasse de bonne ou de mauvaise foi ; qu'il se trouve, dans un parti appelé, ici ou là, parti libéral, une minorité de citoyens qui professent les principes du libéralisme, comme il s'en trouve aussi dans le parti appelé, ça et là, conservateur ; tout cela est regrettable sans doute, déplorable même, mais cela ne saurait en aucune façon, ni à l'égard des individus, ni à l'égard des partis, diminuer ou exagérer le sens ni l'étendue de la condamnation portée par le Saint-Père contre le libéralisme. Elle restera, cette condamnation, absolument ce qu'elle est, rien de plus, rien de moins.

" Puisse cette admirable Encyclique, dit Son Eminence le cardinal archevêque de Québec, mettre fin à ces malheureuses dissensions entre catholiques au sujet de cette question de la liberté humaine. C'est l'unique règle certaine, selon laquelle il faut juger de la vérité ou de la fausseté d'une doctrine qui la concerne. Nos écrivains catholiques ne doivent point la perdre de vue dans leurs dissensions entre eux. C'est le vœu ardent du Saint-Père, c'est le motif qui l'a engagé à publier cette Encyclique, c'est la règle que tous les vrais catholiques doivent suivre." [2]

M.-E. MÉTHOT.
Prélat domestique de S. S.

1. Nous croyons aussi que, d'après cette classification des différentes espèces de *liberalisme*, telle qu'énoncée dans l'Encyclique *Libertas*, il n'est plus permis, *au point de vue religieux*, d'entendre ce mot dans un sens qui ne soit pas condamnable. Remarquons en effet que Léon XIII ne distingue pas entre un bon et un mauvais libéralisme ; il ne nomme même pas le *libéralisme catholique :* il fixe dorénavant le sens du mot *libéralisme* (sans aucune épithète) en ne l'appliquant qu'à différents degrés d'*erreurs*. Mais de là suit aussi qu'il ne faut entendre par *libéralisme*, au point de vue religieux, que ce qui est condamné comme tel dans l'Encyclique *Libertas*.

2. Mandement promulguant une Encyclique du Souverain Pontife sur la liberté humaine, 7 octobre 1888.

ERRATUM. Le lecteur est prié de vouloir bien, dans l'avant-dernière ligne de la première page de cet article, substituer au mot *prodigieux* le mot *pontificaux*, qui se trouve dans le manuscrit de l'auteur et qui a échappé à une première collation.

LE NAVIRE ALLEMAND[1]

Le vent de la tempête à travers la nuit sombre
A cessé sa clameur. Des nuages sans nombre,
Courant dans le ciel noir, par l'orage emportés,
Rasent d'un vol plus lourd les flots moins tourmentés.
L'abîme est au repos, la voûte est sans étoiles ;
Vapeur au fond de cale et brise dans les voiles,
Le vaisseau, fatigué par ce double aiguillon,
Se creuse avec effort un mobile sillon.
Voici plus de huit jours que d'un lointain rivage
Il partit, peint à neuf, pour ce rude voyage ;
Voici plus de huit jours qu'entre l'onde et les cieux,
Comme un brûlot battu des flots capricieux
Et jouet de la vague, il lutte avec adresse
Sans avoir amené ses signaux de détresse.
Il a vaincu la mer, dont le vaste roulis
A failli l'engloutir dans ses mobiles plis.
Fatigué du gros temps l'équipage sommeille.
Un puissant réverbère est à l'avant qui veille
Et défend le vaisseau de l'abordage affreux.
A l'arrière quelques marins causent entre eux
Du port qu'ils ont laissé, de la rive lointaine
Où les pousse aujourd'hui la fortune incertaine.
Les autres, plus lassés, sur le pont sont blottis
Et dorment. C'est la nuit. Sauf le lourd clapotis
De l'onde sur les flancs du navire intrépide,
Le silence est partout. L'astre des nuits rapide
Descend vers le couchant, puis l'orient se teint,
Grâce à l'aube qui luit, des blancheurs du matin.
Du continent nouveau portant la bienvenue,
Une troupe d'oiseaux sauvages est venue
De l'horizon brumeux. Hardis et familiers,
Ils viennent sur les mâts s'abattre par milliers.
Plus qu'au temps de Colomb ils sont amis de l'homme ;
Sans demander comment le navire se nomme,
Qu'il vienne de Norvège ou des ports du Levant,
Quel que soit le drapeau qui flotte au gré du vent,

1. Poème dit par l'auteur à l'Institut Canadien de Québec, le 15 octobre 1888, dans une séance donnée en l'honneur de Mr E. Rameau de St Père.

Qu'importe du marin le langage ou la race,
Escortant tout joyeux le navire qui passe,
Ils lui font fête et par leurs cris et leurs ébats
Provoquent sur le pont un joyeux branle-bas.
Car ils sont messagers d'une bonne nouvelle.
L'instinct les a conduits de la Terre-Nouvelle
Au devant du vaisseau qui pour atteindre au port
Chauffe avec plus d'ardeur, souffle avec plus d'effort.
Enfin l'homme de quart a lancé le cri : Terre !
C'est le but du proscrit, l'espoir du prolétaire
Qui vers l'Ouest poussé par un destin fatal
Fuit pour toujours le ciel de son pays natal.
Terre ! Ce mot magique a remué la foule
Qui sur le pont tantôt désert, malgré la houle,
Se rassemble, se presse et d'un regard ardent
Sonde les profondeurs du brumeux Occident.
Ce pays inconnu qui sur les flots se lève
Et monte à l'horizon, tous l'ont vu dans un rêve...
Aussi la foule à l'heure où le couchant rougit,
Salue avec transport la plage qui surgit.
Amérique ! Amérique ! ô terre libre et belle
Sur qui le ciel sema tous les dons de Cybèle,
Terre où naît, méprisant l'or des vieux écussons,
Une race géante ; où de grasses moissons
Ondulent dans des champs, futurs greniers du monde,
Que le travail nourrit et que la paix féconde ;
Terre de l'industrie et de la liberté,
Nourricière du pauvre et du déshérité,
Qui reçois dans ton sein — ô bienfaisant asile —
Le peuple qu'on pressure et l'homme qu'on exile.
Amérique ! Amérique ! ô sol vierge et fécond
Qu'à travers la distance avait rêvé Colomb,
Terre où — moisson étrange — on voit toutes les races
Renaître de ton sein et peupler les espaces ;
Pays des monts altiers et des fleuves géants,
Des lacs que l'œil trompé prend pour des océans,
Eden du monde entier, terre libre de chaînes,
Où des peuples nouveaux remplacent les vieux chênes ;
De l'émigration les flots toujours croissants
Vont fonder sur tes bords des empires puissants.
Là-bas, dans le *Far-West*, sont des plaines fertiles
Où naissent les hameaux, où surgissent les villes :
Essor prodigieux, l'aigle républicain
Embrasse dans son vol le sol américain,

Tandis que vers le Nord le lion britannique,
Près du voisin jaloux devenu pacifique,
Contemple avec orgueil l'un et l'autre océan
Et jusqu'au Pôle a mis sa griffe de géant.
Du vieux monde affamé c'est la Terre Promise :
Les rives de l'Escaut, les bords de la Tamise,
Les champs de Lombardie et les plaines du Rhin
Fournissent leur tribut au nouveau suzerain.
Ici, pour oublier leurs anciennes disputes
Et le jeu si sanglant de leurs terribles luttes,
De l'ancien continent trois grands peuples rivaux
Poursuivent dans la paix leurs immortels travaux ;
Et dans le noble effort de leur triple génie,
La superbe Albion, la blonde Germanie
Et la Gaule héroïque ont sur ces bords lointains
Oublié leur fierté sans mêler leurs destins.
Terre, ce sont les bras oisifs de l'ancien monde,
La sueur du proscrit, qui te rendent féconde.
Décimé par le fer, grevé par les impôts,
Ne lui promets-tu pas l'aisance et le repos ?
Regarde ! c'est vers toi que court ce grand navire.
Il ne t'apporte pas l'or pur ni le porphyre,
Ni du midi vermeil les tissus opulents ;
Seul un peuple en haillons se presse dans ses flancs.
Comme un troupeau qu'on parque ils sont là près de mille ;
L'intimité du bord n'en fait qu'une famille.
Argonautes nouveaux, par delà l'horizon,
Ils croient voir briller l'or qui séduisit Jason.
L'Amérique est pour eux la nouvelle Colchide ;
Des vallons embaumés de la blonde Floride
Aux rivages déserts du sombre Labrador
Ces malheureux s'en vont chercher la Toison d'or !
Du vieux monde fuyant la lutte fratricide,
D'où viennent-ils ? Des docks de la bruyante Clyde ?
Vont-ils, tentant les flots du superbe océan,
Chercher un gîte aux bords de quelque lac géant ?
L'Irlande aux verts côteaux est-elle leur patrie ?
Viennent-ils du midi, de la rive fleurie
Que baigne avec orgueil le Tage au flot profond,
Ou l'Arno paresseux, le Tibre vagabond ?
Vont-ils troquer, enfants du pays scandinave,
Leur robuste métier pour un travail esclave ?
Marins de Saint-Malo, paysans du Béarn,
Vont-ils, laissant les bords de la Manche ou du Tarn,

— Reprenant le passé — retrouver presqu'au Pôle
Les colons oubliés, fils de l'ancienne Gaule ?
— Non, car l'aigle qui plane au grand mât tristement
Nomme au vaisseau qu'il croise un navire allemand.
Ce fier pays, hanté par l'esprit de conquête,
Vrai cauchemar pesant sur l'Europe inquiète,
Ce pays de guerriers farouches et pillards,
N'a pas encore assez, France, de tes milliards !
Ironique destin ! la puissante Allemagne,
Qui sur le Rhin rêva les jours de Charlemagne
Et mire dans ses flots ses drapeaux triomphants,
Voit fuir de leurs foyers ses robustes enfants.
Oui, ceux qu'a réunis la haine de la France,
Bavarois et Saxons, qu'une même espérance
— Voir la Gaule écrasée — a rués sur Paris,
Par la sombre misère aujourd'hui sont proscrits.
Ces fiers soldats, l'orgueil de l'invincible armée,
Loin du pays natal s'en vont, troupe affamée,
Fuyant de lourds impôts et de plus lourdes lois
Au pays de Chactas rêver à leurs exploits.
Naguère le vainqueur arrogant faisait boire
Son coursier dans les eaux surprises de la Loire,
Et voilà qu'il s'en va, près du Meschacébé,
Sans honte demander, sur la glèbe courbé,
Du pain, car il a faim, et la paix, car la guerre,
Minotaure moderne, a décimé naguère
Les familles en pleurs et les foyers en deuil,
Et fait de la Champagne un immense cercueil.
Bourreaux de la Lorraine, oppresseurs de l'Alsace,
Ils ont des bords du Rhin proscrit toute une race,
Et Metz sanglote encor, Strasbourg est frémissant,
Et Sédan veut laver sa honte dans leur sang.
Ils ont, malgré la nuit, vu rayonner la France,
Se relevant sereine et belle d'espérance,
Et cachant dans les plis de ses nouveaux drapeaux
Un mot qui les effraie et trouble leur repos.
O Germains, l'herbe à peine a poussé sur vos tombes,
Que vos fils, prévoyant les sombres hécatombes
De la lutte à venir, dans un pays lointain
En foule vont chercher un paisible destin.
Ils s'en vont soucieux ; le vaisseau les emporte :
Vieillard aux cheveux blancs, ou jeune fille accorte
Qui peut-être là bas laissa, le cœur troublé,
Un amant dans l'armée, un père mutilé...

Ils s'en vont soucieux. Ah ! plus d'un sombre drame
Se lit dans tous ces cœurs ulcérés. Plus d'une âme
Exhale un long sanglot trop longtemps contenu :
Car ce pays lointain pour eux c'est l'inconnu.
C'est l'inconnu qui s'offre avec tout son mystère
De travaux à poursuivre ou de douleurs à taire,
De fortune à tenter dans ce vaste pays
Qui va bientôt paraître à leurs yeux ébahis.
Mais ce sombre inconnu pour eux vaut mieux encore
Que le glaive qui tue ou l'impôt qui dévore.
Aussi ces exilés, courbant leurs fronts altiers,
Plutôt qu'être soldats sont prêts à tous métiers.
Pourtant de bien des yeux, faiblesses fugitives,
S'échappent, dans la nuit, quelques larmes furtives ;
Plus d'un cœur s'est gonflé, car plus d'un souvenir
Vers les champs délaissés les a faits revenir :
C'est qu'on quitte à jamais une terre chérie,
Et malgré les impôts c'est toujours la patrie
Qu'on ne voit plus des yeux mais qu'on porte en son cœur
Comme un dernier débris de son premier bonheur ;
Car, malgré les soucis du foyer domestique,
L'homme prend tôt racine à la chaumière antique
Et l'on quitte toujours, l'âme toute en sanglots,
Le toit qui nous vit naître et le modeste enclos
Témoin des premiers jeux et des jeunes années.
Ah ! quand le tourbillon des folles destinées
Sans pitié nous emporte à travers l'avenir,
Le seul bien qui nous reste est de nous souvenir !
Terreneuve aux tons bleus que le couchant décore,
Comme un frêle ruban de vapeur que l'aurore
Suspend, superbe artiste, entre l'onde et les cieux,
Fait battre tous les cœurs et fixer tous les yeux.
Déjà malgré la nuit le détroit de Belle-Isle
A l'avant se dessine, et le vaisseau qui file
Approche avec lenteur de ces sombres rochers,
Nid des oiseaux de proie et tombeau des nochers.
Pour guider le vaisseau qui lutte dans la brume
La cloche sonne au loin et le phare s'allume.
Le navire y répond par son sifflet strident.
O golfe, ô vaste golfe au flot parfois grondant,
O l'immense estuaire où se perd le grand fleuve,
Que ton onde soit calme ou que le vent la meuve,
Le regard ébloui de ta sombre grandeur,
Cherchant en vain tes bords, admire ta splendeur.

Tu berces le vaisseau sur tes vagues hautaines,
Et quand du jour qui naît les lueurs incertaines
Ont glissé sur les eaux de l'abîme béant,
Le marin croit voguer sur un autre océan !
La rive a disparu ! Sondant en vain l'espace,
Le regard ne voit rien qu'un goéland qui passe
Traversant l'horizon de son vol fatigué.
Enfin l'homme de quart le soir a distingué
La changeante lueur d'un lointain sémaphore.
On n'entend qu'un seul cri : Voici la terre encore !
C'est l'île aux longs sanglots, la sombre Anticosti
Qui surgit. Le navire a soudain ralenti
Sa course : Alerte à bord ! chacun sur le qui vive
Voit l'ombre de Gamache errer sur cette rive.
Puis dans le lointain bleu, vers le sud s'est dressé
Cet étrange granit, le rocher de Percé,
Arche immense où la mer, jusque là sans servage,
Vient resserrer ses flots pour atteindre au rivage,
Fantasque monument dont les vastes arceaux
Disent de l'océan les terribles assauts.
Enfin le fleuve immense a reçu sur son onde
Le navire emportant les pleurs de l'Ancien-Monde.
O Géant, tu pourrais dans tes flots écumants
A jamais engloutir tous ces blonds Allemands
Et venger d'un seul coup, ô suprême hécatombe !
Ceux qui, tombés vaincus, sont demeurés sans tombe.
Tu pourrais, sans pitié pour leur folle terreur,
Offrir cet holocauste à leur jeune empereur.....
Mais non, tu restes calme, et ta vague docile
Doucement bat les flancs du navire qui file ;
Car dans les profondeurs de la cale sont là,
Suivant dans leur exil tous ces fils d'Attila,
Des femmes que la houle a rendu trébuchantes,
Des enfants au berceau dont les plaintes touchantes,
S'échappant vers le ciel à travers les hublots,
Ont calmé ta fureur et fait taire tes flots.
Le navire, creusant son mobile sillage,
Atteindra sûrement le terme du voyage.
Le jour est revenu. Le fleuve rétréci
Laisse voir de plus près ses deux rives. Ici,
C'est le Bic dont l'agreste et puissante nature
Leur rappelle le Rhin ; plus loin, sombre structure,

Se dresse vers le Nord le cap Eternité.
L'Ile-Verte apparaît dans toute sa beauté.
Tous contemplent muets le spectacle féerique
Qu'offre à leurs yeux surpris ce fleuve d'Amérique
Qui, comme un bras de mer, dans son cours étonnant,
S'enfonce avec audace au cœur du continent.
Dans la brume du soir apparaît la Grosse-Isle.
La lunette du bord sur son axe mobile
Vers l'avant est tournée, et bien loin, dans la nuit
Le pilote a cru voir le vieux Québec qui luit.
Le vaisseau ne subit aucune quarantaine.
" Pas de malade à bord ", a dit le capitaine
Qui paraît ignorer, dans son rapport menteur,
Que ces proscrits ont tous une blessure au cœur.
L'inénarrable ennui de la patrie absente
Défie, ô médecin, ta science impuissante,
Et le Temps, dont l'arrêt est toujours sans appel,
Pour guérir tous ces cœurs vaut mieux que ton scalpel.
L'officier de santé s'en retourne au rivage.
Le vaisseau, reprenant son pénible voyage,
Lève l'ancre aux lueurs de ses rouges falots,
Vrais spectres de la nuit qui dansent sur les flots.
  Mais déjà de Québec la fière citadelle
A l'aube se dessine, et groupée autour d'elle
La ville nonchalante est endormie encor.
Le canon a troublé la nature qui dort ;
Son tonnerre se mêle au fracas de la chute,
Et sur le flanc des monts deux fois se répercute.
Le mortier de la ville à ce signal répond.
L'ancre glisse en criant. La foule est sur le pont
Et brûle de fouler la terre d'Amérique,
Où sans doute l'attend un accueil sympathique,
Car elle a vu flotter sur le cap Diamant
Un étendard ami déployant fièrement
Des couleurs qu'Albion, cette reine de l'onde,
Promène avec orgueil aux quatre coins du monde.
Aussi l'aurore à peine a coloré les cieux
Qu'on les voit défiler déjà moins soucieux.
Du quartier le plus près la foule curieuse
Se presse sur le quai, morne et silencieuse,
Afin de voir passer tous ces déshérités
Que sur ces bords lointains la misère a jetés.

Ils approchent déjà. Fibre nationale,
Qui dira ton pouvoir ? La foule matinale
Dans ses rangs sent courir de longs frémissements :
Chacun se pousse et dit : " Ce sont des Allemands ! "
Alors, ô noir passé, dans nos cœurs tu t'éveilles,
Et, sans les insulter, nous songeons à Bazeilles,
A Sédan, sombre fosse où la France martyr
Sanglante et mutilée a failli s'engloutir.
Pour les laisser passer la foule leur fait place.
Cette attitude sombre et les trouble et les glace :
C'est le silence morne au lieu d'un long bravo
Qu'ils pensaient soulever dans ces pays nouveaux ;
Car — méprise cruelle, et nouvelle souffrance —
L'allemand sur ces bords a retrouvé la France,
La France rajeunie et portant sur son front
Un laurier jeune encore et vierge de l'affront ;
Une France nouvelle ayant avec l'ancienne
Communauté d'amour, communauté de haine,
Et qui, du vieux pays redoutant l'avenir,
Des maux qu'il a soufferts garde le souvenir.
Ce spectacle imprévu de chagrin les abreuve ;
Ils croyaient saluer sur les bords du grand fleuve
La morgue britannique et le flegme écossais,
Et voilà que soudain le doux parler français
Déchire sans pitié leur oreille teutonne !
Et l'antique fierté gauloise les étonne.
  Oh ! foulez sans regrets ce sol hospitalier,
Enfants de Germanie : on peut, sans oublier,
Offrir à l'étranger l'hospitalité sainte.
Levez vos fronts pensifs et défilez sans crainte.
La France américaine, ô germains, voit en vous
Non de fiers ennemis ni des vainqueurs jaloux,
Mais de pauvres proscrits qui, les yeux pleins de larmes,
Ont quitté pour toujours le *Fatherland* en armes ;
Car devant le malheur la froide inimitié
Dans un cœur généreux se fond vite en pitié.
Vous voyant défiler, la foule soulagée
Se dit : Le ciel est juste et la France est vengée.
  Ils ne font que passer : chauffant pour le départ,
Le train qui les attend va partir sans retard.
La machine de feu déjà brûle l'espace...
Salue, ô Canada, l'Allemagne qui passe

Et va chercher plus loin pour ses fils malheureux
Un plus paisible toit, un sol plus généreux.
Sur le bord des grands lacs, au sein des vastes plaines
Que foulaient les bisons aux sauvages haleines,
Sur la côte où l'orange étend ses grappes d'or,
Dans les sombres forêts dont le sol vierge encor
Va frémir sous l'effort des semences prochaines,
Sur les monts orgueilleux où poussent les vieux chênes,
Partout où le destin aveugle les conduit
Le spectre de la France est là qui les poursuit;
Ou plutôt sa grande ombre en tous lieux les précède
Et comme un cauchemar sans pitié les obsède :
Car devant eux se dresse un étrange passé ;
Où se portent leurs pas nos aïeux ont passé.
Marquette et Joliette, Verandrye et LaSalle
Font surgir du désert leur œuvre colossale.
Le Germain, qu'enivra la clameur des canons,
Se trouble au souvenir de ces glorieux noms,
Et lisant nos récits d'héroïque souffrance,
Demande, plein d'émoi : Qu'est-ce donc que la France ?
La France est un apôtre et, si vous l'ignorez,
Aux champs américains bientôt vous l'apprendrez.
Trois siècles de travaux sont là pour vous confondre ;
Mais la voix des cercueils n'est pas seule à répondre,
Car sur ce sol témoin de tous ses dévouements
Elle n'a pas laissé que de vieux ossements
Et tout un peuple né de son souffle héroïque,
Dans son naïf espoir et sa force stoïque,
Resté maître du sol arrosé de son sang,
Repousse vers les lacs l'étranger frémissant.
Et si la France un jour, ce foyer de la gloire,
Sombrait, faisant la nuit aux fastes de l'histoire,
Son génie immortel sur ses bords planera
Et son image sainte en nos cœurs survivra.

ADOLPHE POISSON.

STROPHES A RAMEAU [1]

Et vous, noble vieillard, dont les cheveux blanchis
Nous disent l'âge moins que le travail austère,
Père qui vous trouvez au milieu de vos fils,
Merci d'avoir aimé cette lointaine terre.

A la France oublieuse un jour vous avez dit :
" Sur le sol d'Amérique,
Oublié, méconnu, lutte, peine, grandit,
Un rameau d'Armorique.

" Elle a beaucoup souffert, malgré de fiers exploits,
Cette race bénie
Mais elle a su garder tout, tes autels, tes lois,
Et jusqu'à ton génie.

" Elle parle ta langue, et c'est le même sang
Généreux et fécond qui coule dans ses veines,
Et c'est le même espoir, le même effort puissant
Vers le bien, vers le beau, vers les hauteurs sereines.

" Et, grâce au sang des preux, ce peuple surgira
Brisant tous les obstacles ;
Car la foi sur ces bords lointains, qui le croira !
Fait encore des miracles. "

Et vous avez dit vrai. Vous n'avez pas menti
A la France orageuse.
Seul des Français du temps, vous avez pressenti
Notre œuvre courageuse.

Nouveau Jacques Cartier, pour la deuxième fois
Par vous fut découverte une plage inconnue ;
Et la Gaule, guidée un jour par votre voix,
D'un immortel passé s'est enfin souvenue.

1. Dites par l'auteur à la même séance.

Et lorsqu'elle oubliait, vous seul vous souveniez,
Ami toujours fidèle.
Dans vos nobles écrits c'est vous seul qui veniez,
Ému, nous parler d'elle.

Et quand vous l'obligiez à se ressouvenir
Au sein de ses orages,
C'est vous, qui, nous soufflant l'espoir dans l'avenir,
Ranimiez nos courages.

Vous seul avez conçu, dans nos heures de deuil,
De nos succès futurs l'espérance hardie.
" C'est le berceau d'un peuple et non pas son cercueil ! "
Disiez-vous, en foulant le sol de l'Acadie.

Aux bords du St-Laurent comme aux champs de Grand-Pré,
Des vieux suivant la trace,
Vous avez retrouvé, comme un dépôt sacré
Les dons de votre race.

Et malgré l'abandon, et malgré le mépris
Qui l'avait condamnée,
Vous seul, ô noble ami, vous seul avez compris
L'œuvre prédestinée.

Après plus de vingt ans vous êtes revenu,
Heureux dans votre orgueil de voir ce que nous sommes.
Tout le terrain conquis, nous l'avons retenu
Et les enfants d'alors sont devenus des hommes.

Et ce qu'ont accompli nos pères avant nous,
Nous le ferons de même.
Méprisant qui nous haît et, — devoir bien plus doux —
Respectant qui nous aime.

Oui, l'arbre produira des rejetons nombreux
Dans son exubérance :
Car nous savons par vous combien sont vigoureux
Les " rameaux " de la France.

Vous allez nous quitter... Puissiez-vous dans vingt ans
Nous revenir encore! Oui, que Dieu vous conserve
Et vous fasse entrevoir les succès éclatants
Qu'aux siècles à venir sa bonté nous réserve.

Vous allez nous quitter... Brise soufflez moins fort,
O mer, sois calme et belle,
Laissez nos vœux ardents seuls conduire à bon port
Cet ami si fidèle.

Et vous qui le suivez, témoins de ses succès,
Que le ciel vous protège;
Que les regrets d'un peuple, aux rivages français
Vous servent de cortège.

Et laissez moi finir au nom de tous ici,
Par un mot que ma lèvre en vain voudrait vous taire:
Tout un peuple avec moi ce soir vous dit: Merci!
Merci d'avoir aimé cette lointaine terre!

ADOLPHE POISSON.

LE PAYS DES GRANDS LACS

AU XVIIe SIÈCLE

Sommaire. — **1603-1629. — Pourquoi cette étude. — Iroquois et Algonquins. — Première connaissance des grands lacs. — Guerre de 1609. — Départs pour l'ouest. — Champlain remonte l'Ottawa. — Il visite les Hurons. — Mention des Outaouais. — Guerre contre les Iroquois. — Les gens du Petun. — La nation des Neutres. — Les Amikouès. — L'île Manitoualin. — Etienne Brulé va dans la Pennsylvanie. — Les Français dans le Haut-Canada. — La carte de 1629.**

Il y a eu plusieurs Nouvelles-Frances dans l'Amérique du Nord : l'Acadie, le Bas-Canada, le pays des Grands Lacs, la Louisiane et le Nord-Ouest. L'Acadie, le Bas-Canada, la Louisiane ont leur histoire écrite, sinon au complet, du moins assez largement étudiée pour satisfaire la fantaisie du public. Le Nord-Ouest sera bientôt raconté par un écrivain qui prépare " avec patience et longueur de temps " les matériaux de cette belle œuvre ; nous y avons travaillé de tout notre cœur, laissant néanmoins la tâche principale à M. T.-A. Bernier, qui va devenir le Charlevoix de cette France des plaines. Reste à former un groupement des faits qui se rapportent aux contrées des grands lacs, sources du fleuve qui traverse le Canada, et comme nos grands lacs ressemblent à ceux d'où le Nil tire son origine, nous ferons un monde à part de ces vastes régions si vite découvertes, si longtemps négligées.

De la baie Georgienne jusqu'au bas des Illinois, des confins de la Virginie jusqu'au lac Nipigon, le regard de l'historien embrasse des étendues superbes, et l'esprit se délecte en parcourant les annales qui font revivre les événements dont ces territoires ont été le théâtre.

Dès l'époque de Champlain, " les pays d'en haut " formaient une colonie distincte, pour les fins des missions et de la traite des pelleteries : c'était la base d'opération des découvertes lointaines ; on espérait que l'humble cultivateur civilisé s'en emparerait bientôt et que le commerce du Centre-Amérique s'y concentrerait. Un rêve en ce temps-là ; deux siècles se sont écoulés avant sa réalisation.

Aujourd'hui que les Etats du Michigan et du Wisconsin travaillent à écrire l'histoire des premiers explorateurs et des premiers

colons de leurs territoires, montrons que, si la France est pour nous le pays d'origine, le Canada français est la mère-patrie des régions situées au delà des grands lacs.

Le Wisconsin et le Minnesota sont "historiographiquement" des dépendances du Canada d'il y a deux siècles. Ce qui était vrai autrefois au point de vue des découvertes semble le devenir plus encore au point de vue des besoins du Centre-Amérique. Nos meilleurs alliés, quoiqu'il arrive, seront les habitants voisins du bassin des grands lacs.

Nous n'avons pas vu sans un certain orgueil les écrivains et les érudits du Wisconsin, par exemple, Draper, Butterfield, Butler, Neil et autres, tous hommes de hautes études, se pencher vers nos sources historiques et y rechercher les plus anciennes mentions concernant les beaux pays qu'ils habitent. Leur insistance à connaître les français qui les premiers ont parcouru le sud-ouest nous a stimulé à notre tour, et nous croyons qu'il ne manquera pas d'amateurs dans nos cercles pour suivre avec intérêt la chaîne des faits historiques déroulés dans ces articles.

Un mot sur les Sauvages :

Au XVe siècle, les Iroquois, qui paraissent être venus de l'ouest, habitent le Saint-Laurent. Les Algonquins sont sur la rivière Ottawa et se répandent à travers les terres jusqu'au Saguenay. Vers 1500 les Algonquins chassent les Iroquois des bords du fleuve et s'y installent, mais peuples chasseurs ils ne forment pas de bourgades fixes. Les Iroquois vont se placer au sud du lac Erié d'où les Chouanons les repoussent, et finalement ils se distribuent en bourgades le long de l'Ontario et dans la direction d'Albany. Entre 1500 et 1530 un groupe iroquois reprend l'île de Montréal sur les Iroquets, tribu algonquine. La plupart des Iroquets passent dans les rangs des Iroquois. Les Iroquois du sud du lac Ontario exercent des ravages sur les bords du fleuve en descendant par la rivière Chambly. Cartier visite l'île de Montréal, en 1535, où il trouve un peuple de langue iroquoise. A Québec, les sauvages parlaient l'algonquin. Entre 1560 et 1600 la tribu iroquoise des Agniers, située près du lac Champlain, conduit la guerre contre les Algonquins. Ceux-ci prennent le dessus dans toutes les directions. Les Iroquois de Montréal se retirent vers l'ouest ; ils ont dû fonder alors le pays des Hurons, situé entre le lac Simcoe et la baie Georgienne.

Les Cinq-Nations, peuples iroquois, nous semblent avoir formé leur ligue en 1600. Vers cette époque le groupe huron commença à descendre à la traite du bas St-Laurent, où Pontgravé revenait tous les ans.

En 1603, Champlain trouva les rives du fleuve inhabitées. Les Algonquins, battus ou effrayés par les Iroquois, s'étaient repliés sur le haut de l'Ottawa, à l'île des Allumettes. La rivière (Ottawa) se nommait rivière des Algonquins. Il faut bien comprendre aussi que la langue algonquine étant la plus répandue dans ce que l'on appelle de nos jours le Canada, elle pouvait avoir son centre principal à l'île des Allumettes.

Entrons dans le sujet qui nous occupe. Ceci est une étude géographique; et pour la rendre intelligible il faut procéder chronologiquement, c'est-à-dire par ordre de dates. Avant que d'arriver au pays des Sioux, par exemple, ou à Chicago, nous verrons comment les découvreurs se sont avancés graduellement et comment leurs œuvres ont été appréciées par les hommes d'autrefois.

Durant sa première visite à Montréal, l'été de 1603, Samuel de Champlain prit note de ce que lui disaient les sauvages au sujet de cette partie du fleuve St-Laurent qui est au-dessus du lac Saint-Louis. Son texte est assez curieux à voir: " Ils passent cinq sauts (Cascades, Cèdres, Côteau-du-Lac), lesquels peuvent contenir, du premier au dernier, huit lieues, desquels il y en a deux où ils portent leurs canots pour les passer. Chaque saut peut tenir quelque demi quart de lieue, ou un quart au plus; et puis ils viennent dedans un lac (St-François) qui peut tenir quelques quinze ou seize lieues de long. De là, ils rentrent dans une rivière (le Long-Saut) qui peut contenir une lieue de large, et font quelques lieues dedans, et puis rentrent dans un autre lac de quelques quatre ou cinq lieues de long. Venant au bout duquel ils passent cinq autres sauts, distants du premier au dernier quelques vingt-cinq ou trente lieues, dont il y en a trois où ils portent leurs canots pour les passer, et les deux autres ils ne les font que traîner dedans l'eau, d'autant que le cours n'y est si fort ni mauvais comme aux autres. De tous ces sauts, aucun n'est si difficile à passer comme celui que nous avons vu (le saut Saint-Louis de Montréal). Et puis ils viennent dedans un lac (Ontario) qui peut tenir quelques quatre-vingts lieues de long, où il y a quantité d'îles (les Mille-Iles), et que au bout d'icelui l'eau y est salubre et l'hiver doux. A la fin du dit lac ils passent un saut (le Niagara) qui est quelque peu élevé, où il y a peu d'eau, laquelle descend. Là ils portent leurs canots par terre environ un quart de lieue pour passer ce saut; de là entrent dedans un autre lac (Erié) qui peut tenir quelques soixante lieues de long, et que l'eau en est fort salubre. Etant à la fin, ils viennent à un détroit (le Détroit aujourd'hui) qui contient

deux lieues de large et va assez avant dans les terres. Ils disent qu'ils n'avaient pas passé plus outre et n'avaient vu la fin d'un lac (Huron) qui est à quelques quinze ou seize lieues d'où ils ont été ; ni que ceux qui leur avaient dit eussent vu homme qui l'eût vu ; d'autant qu'il est si grand qu'ils ne se hasarderont pas de se mettre au large, de peur que quelque tourmente ou coup de vent ne les surprît. Ils disent qu'en été le soleil se couche au nord du dit lac, et en hiver il se couche comme au milieu ; que l'eau y est très mauvaise, comme celle de cette mer. Je leur demandis si depuis ce dit lac dernier qu'ils avaient vu si l'eau descendait toujours dans la rivière (le Saint-Laurent) venant à Gaschepay (Gaspé) ; ils me dirent que non ; que depuis le troisième lac elle descendait seulement venant au dit Gaschepay, mais que depuis le dernier saut (Niagara) qui est quelque peu haut, comme j'ai dit, que l'eau était presque pacifique, et que le dit lac pouvait prendre cours par d'autres rivières, lesquelles vont dedans les terres, soit au sud ou au nord, dont il y en a quantité qui y refluent et dont ils ne voyent pas la fin. Or, à mon jugement, il faudrait que si tant de rivières débordent dedans ce lac, n'y ayant que si peu de cours au dit saut, qu'il faut par nécessité qu'il reflue dedans quelque grandissime rivière. Mais ce qui me fait croire qu'il n'y a point de rivière par où ce dit lac reflue, vu le nombre de toutes les autres rivières qui refluent dedans, c'est que les sauvages n'ont vu aucune rivière qui prend son cours par dedans les terres, qu'au lieu où ils ont été : ce qui me fait croire que (le lac Huron) c'est la mer du sud, étant salée comme ils disent. Toutefois, il n'y faut pas tant ajouter de foi, que ce soit avec raisons apparentes, bien qu'il y en ait quelque peu."

Le lecteur se rend compte de toute cette description, sauf des eaux salées du lac Huron, mais cette fausse donnée se rapporte peut-être au nom des Ouinipegouek, autrement dits Gens de Mer ou nation des Puants, qui fréquentaient certaines tribus du Haut-Canada en venant du lac Michigan au lac Huron, par le nord de l'île Manitoualin.

Traditionnellement, les peuples du bassin de la Méditerrannée ont cherché à résoudre le problème des sources du Nil. Champlain retrouva la question du Nil dans le fleuve Saint-Laurent. Il n'eût pas manqué de l'éclaircir si les circonstances lui eussent permis de revenir au Canada en 1604. Le projet de la colonisation de l'Acadie l'entraîna de ce côté. Etant donc à Port Royal, il connut Marc Lescarbot et trouva dans cet esprit cultivé un compagnon capable de le comprendre. Lescarbot

écrivit un sonnet dans lequel il exprime très bien la pensée de Champlain :

Un roi numidien, poussé d'un beau désir,
Fit jadis rechercher les sources de ce fleuve
Qui le peuple d'Egypte et de Libye abreuve,
Prenant en son pourtrait son unique plaisir.

Champlain, ja de longtemps, je vois que ton loisir
S'employe obstinément et sans aucune treuve
A rechercher les flots qui, de la Terre Neuve
Viennent, après maints sauts, les rivages saisir.

Que si tu viens à chef de ta belle entreprise
On ne peut estimer combien de gloire un jour
Acquerras à ton nom, que dès ja chacun prise.

Car d'un fleuve infini tu cherches l'origine
Afin qu'à l'avenir y faisant ton séjour
Tu nous fasses par là parvenir à la Chine.

Et, toujours à la suite de ses conversations avec Champlain, ce bon Lescarbot écrivait, en prose : " La grande rivière de Canada prend son origine de l'un des lacs qui se rencontrent au fil de son cours, si bien qu'elle a deux cours : l'un en orient, vers la France, l'autre en occident, vers la mer du sud. Le sieur de Champlain nous promet de ne cesser jamais qu'il n'ait pénétré jusqu'à la mer occidentale, ou celle du nord, pour ouvrir le chemin de la Chine, en vain par tant de gens recherché. "

Dès l'automne de 1603, après le retour de Champlain en France, un poète, qui signe *La Franchise*, et qui pouvait bien être Lescarbot, composa les huit vers suivants :

Muses, si vous chantez, vraiment je vous conseille
Que vous loueiez Champlain pour être courageux.
Sans crainte des hasards, il a vu tant de lieux
Que ses relations nous contentent l'oreille.

Il a vu le Pérou, Mexique, et la merveille
Du volcan infernal qui vomit tant de feux ;
Et les sauts Mocosans qui offensent les yeux
De ceux qui osent voir leur chute nonpareille.

Champlain n'a pas vu le Pérou, mais il a visité le Mexique et a pu contempler le Popocatepelt, volcan qui s'élève à près de dix-sept mille pieds.

Si les " sauts Mocosans " sont là pour signifier Niagara, il faut dire encore que Champlain ne les a pas vus. Néanmoins La Franchise fait comprendre ici que son héros les avait au moins

approchés. *Mocosa* est l'ancien nom de la Virginie ; le Niagara se trouve seulement un peu moins proche de la Virginie que de l'île de Montréal où Champlain s'était arrêté. Lescarbot a écrit, en 1610, une pièce de vers dans laquelle il parle des grands sauts que les Sauvages disent rencontrer en remontant le Saint-Laurent, au-dessus de Montréal, "jusqu'au voisinage de la Virginie". Ce dernier nom se donnait communément à toute la côte qui va de New-York à la Floride. Une rivière de la vraie Virginie passait alors pour avoir sa source près du Japon, parce que les Sauvages entretenaient les Anglais des immenses nappes d'eau que renferme l'intérieur du pays et que l'on pensait être ou des bras de mer ou des baies profondes appartenant au système du Pacifique. On crut ensuite que l'Ohio et le Mississipi conduisaient à la mer du Sud, la mer Vermeille, l'océan Pacifique enfin. Nous pensons que les " sauts Mocosans " signifient le Niagara.

Faire le tour du monde en aussi peu de temps que possible et par les voies les plus directes — tel a été la cause de la découverte du Canada. On s'est arrêté en route pour fonder des colonies, voyant que l'Amérique ne se laissait pas traverser comme une vulgaire province d'Europe. Le Canada a été une sorte de pied-à-terre, en attendant les communications avec le Pacifique.

L'automne de 1535, Cartier contemplant les terres de l'ouest du haut de la montagne de Montréal, rêvait de les parcourir pour atteindre la Chine. L'automne de 1885 — trois cent cinquante ans après — le premier convoi du chemin de fer du Pacifique Canadien se rendait d'un océan à l'autre. Ainsi vont les choses humaines. Nous sommes tellement faibles que nous prenons des siècles pour exécuter les œuvres les plus simples.

Un poète, qui signe *Motin* écrivait, en 1604, une pièce de vers en l'honneur de Champlain, dans laquelle il disait :

Que désires-tu voir encore,
Curieuse témérité ?
Tu connais l'un et l'autre More.
En ton cours est-il limité ?
En quelle côte reculée
N'es-tu pas, sans frayeur, allée
Et ne sers-tu pas de raison ?
Que l'âme est un feu qui nous pousse
Qui nous agite et se courousse
D'être en ce corps comme en prison !..
Quels honneurs et quelles louanges,
Champlain ne doit point espérer,
Qui, de ces grands pays étranges
Nous a su le plan figurer !

Parlant de ce qui se passait en 1607, Champlain dit qu'il fit rapport à Henry IV " du moyen de trouver le passage de la Chine, sans les incommodités des glaces du nord, ni les ardeurs de la zone torride ", ce qui veut dire à travers le Canada. L'année suivante il fondait Québec. Cent ans plus tard, nous n'étions rendus qu'au lac Nipigon. Un autre siècle après, Franchère venait du Pacifique à travers les Montagnes-Rocheuses et les plaines du nord-ouest.

Les Algonquins et les Hurons s'étaient engagés, si Champlain les assistait contre leurs ennemis, de le guider dans la découverte du Haut-Canada et de lui faire voir le lac de leur pays (le lac Huron) ainsi que les mines de cuivre dont ils lui avaient parlé dès 1603. Champlain les suivit à la guerre, l'été de 1609, et découvrit le lac qui porte son nom, sur les confins de l'Etat de New-York.

La promesse de prendre parti contre les Iroquois date de 1603. Qui eût pu prévoir, en ce moment où les Iroquois étaient tombés dans l'insignifiance, le terrible réveil de cette nation quarante années plus tard ? Après deux siècles et trois quarts révolus, on se croit justifiable de blâmer les hommes qui ont participé à certains événements, mais en cela on ne tient pas compte de la marche des choses et des circonstances que l'esprit humain sera toujours impuissant à prévoir. Si le désir de conserver son alliance avec les bandes qui le fréquentaient, au nord du grand fleuve, a pu induire le fondateur de Québec à vouloir leur donner la suprématie sur une nation éloignée (les Iroquois) qui maraudait et gênait les mouvements des Français et de leurs alliés, il n'en faut pas conclure qu'il agissait à la légère. Quel est celui qui, ayant à coloniser la partie inférieure d'un fleuve immense, ne tenterait pas, tout d'abord, de se faire des amis chez les peuplades les plus voisines de ses propres établissements ?

Il s'agit ici de l'une des démarches les plus importantes de Champlain. Les historiens se sont demandé s'il était politique, c'est-à-dire adroit, de provoquer ces féroces tribus, au risque d'attirer sur la colonie française les conséquences d'une lutte sans merci. Examinons les faits :

Cartier avait trouvé à Québec (1535) de nombreuses familles algonquines ; sans égard pour les instances qu'elles lui faisaient, il était allé jusqu'à Hochelaga, pays habité par leurs ennemis les Iroquois. Le résultat de ce voyage avait été, de la part des Algonquins, une froideur dont les Français n'avaient eu que trop à se plaindre, si bien que les rapports étaient devenus entre eux

presque hostiles. Alors, perdant sans doute tout espoir de se concilier les gens de Donnacona, Cartier ne se fit pas scrupule d'en enlever plusieurs, y compris le chef, et l'on sait que, cinq ans plus tard, les Français ressentirent vivement, à leur retour ici, les effets de la réputation qu'ils s'étaient acquise, ce qui contribua beaucoup à rendre leur séjour difficile, dans la situation déjà incommode où ils se trouvaient.

Champlain, instruit par l'exemple de son prédécesseur, eut la précaution, dès son premier voyage (1603), d'adopter la ligne de conduite à laquelle Pontgravé et son fils s'étaient soumis à l'égard des Sauvages : il fit alliance ouvertement avec les groupes qui le venaient voir. C'étaient relations de bon voisinage que ces actes. En 1609, les Algonquins ne s'opposaient point à ce que les hommes blancs allassent du côté des Iroquois ; ils les en priaient au contraire, et offraient de s'y rendre avec eux, afin de répandre une salutaire terreur parmi ces barbares ennemis. Refuser leur demande eût été renoncer à la bonne entente avec des voisins immédiats, première condition de la sécurité de Québec. Il fallait donc céder, dans l'espoir que les Iroquois cesseraient après cela leurs incursions sur le Saint-Laurent, et que, la quiétude renaissant de cette façon, les Sauvages des environs de Québec se fixeraient à demeure et pourraient être civilisés. Ceux-ci, d'ailleurs, pouvaient tout aussi bien devenir dangereux si l'on refusait d'épouser leur cause. Nous appelons la démarche de Champlain raison d'Etat ; il avait autant de droit de s'en servir que n'importe quel souverain qui déclare la guerre, sur des motifs souvent, hélas ! assez futiles. On n'a pas oublié non plus que la réussite de la traite des pelleteries s'imposait à Champlain pour soutenir l'habitation de Québec, car les bailleurs de fonds de la Compagnie n'entenlaient pas badinage sur cet article. Or les Iroquois empêchaient la traite en " coupant les rivières ". Un remède héroïque devenait indispensable. C'était malheureux, mais qu'y faire !

Quelques-uns ont dit : " Il y allait de mort d'hommes ". Et les Algonquins, les Montagnais, les Hurons, étaient-ils sur un lit de roses ? Depuis des années, les Iroquois se mettaient à l'affût dans les bois, au bord des rivières et les massacraient sans pitié. La situation était insoutenable. Pour vivre tranquille il fallait chasser ces pillards assassins. A ceci on nous répond que les Iroquois ne furent pas chassés par l'attaque de 1609. Cette observation vaut les autres, c'est-à-dire qu'elle procède d'une confusion de faits et de dates. Les quelques coups d'arquebuse tirés par Champlain produisirent l'effet désiré. Les

maraudeurs s'abstinrent de reparaître sur le Saint-Laurent durant nombre d'années. On en profita pour faire des découvertes et étendre le nom français à trois cents lieues de Québec. Néanmoins, quarante ans après 1609, les Iroquois reprirent le dessus. Oui, mais à qui la faute? Aux Hollandais qui fournirent des armes à feu aux Sauvages; à la France qui laissa la colonie sans ressource. Il n'y a pas à s'apitoyer sur les Iroquois de 1609; on peut chanter leur vaillance et leur courage, voilà tout. A défaut de tout autre raisonnement, il en est un qui exonère Champlain: les canots de traite ne pouvaient se montrer sans péril sur le fleuve; si l'on n'eût pas frappé coup un an après la fondation de Québec, la chose eût été à faire à la prochaine rencontre: le premier convoi attaqué eût été défendu par les balles des français qui allaient au devant de la traite jusqu'à Montréal, que ces français fussent ou non sous les ordres de Champlain; un conflit de cette nature était inévitable à courte échéance. Ne voulant pas voir l'ennemi à ses portes, notre vigoureux chef alla lui imposer sa volonté. Cet acte d'énergie et de défense personnelle est légitime. Nous en ferions autant au besoin.

L'expédition du lac Champlain ajoutait aux connaissances géographiques déjà acquises. Il est à remarquer que, le même été, un navigateur anglais, Henry Hudson, pour le moment au service de la Hollande, et qui cherchait la route des grandes Indes, ou même de la mer du Nord, remonta la rivière Manhatte (aujourd'hui l'Hudson) jusqu'au-dessus du lieu où se trouve Albany. En pénétrant un peu plus loin, chacun de son côté, Champlain et lui se seraient rencontrés.

L'été de 1611, Champlain vit, à la traite qui se tenait à Montréal, un bon nombre de Hurons, qui lui ramenaient le jeune Etienne Brulé parti avec eux l'année précédente. Ce français est le premier de sa race qui ait remonté la rivière Ottawa, traversé le lac Nipissing et visité la baie Georgienne. Avec l'aide de ses nouveaux amis de la forêt, il donna à Champlain de copieux renseignements sur le pays des Hurons et sur les ramifications lointaines des branches de la grande famille algonquine, plus répandue en réalité qu'on ne l'avait cru jusqu'à ce moment. Quatre sauvages affirmèrent avoir vu une mer fort éloignée de chez eux, ce que nous prenons pour le lac Supérieur. Ils parlèrent aussi des naturels de la Floride qui les avaient visités récemment. Ce fait n'était pas inusité. Les peuples des bords de l'Atlantique et ceux des grands lacs communiquaient presque tous les ans ensemble, pour les fins de la traite, car ils

trouvaient avantageux d'échanger troc pour troc les produits de leurs contrées respectives. Au départ des Hurons, le capitaine Boyer leur confia un jeune homme qu'ils promirent de bien traiter, et quand partirent à leur tour les Algonquins de l'île des Allumettes, un français du nom de Nicolas du Vignau les accompagna. Celui-ci retourna en 1612, alla rejoindre Champlain en France et revint avec lui dans la colonie en 1613.

La première visite de Champlain sur l'Ottawa eut lieu au mois de juin 1613. Il se rendit à l'île des Allumettes et là, désappointé de ne pouvoir se diriger plus au nord, il se contenta de recueillir des notions nouvelles sur les peuples et les territoires environnant le lieu où il se trouvait. Nicolas du Vignau qui lui avait dit être allé, l'hiver de 1611-1612, à la baie d'Hudson, n'avait pas quitté l'île des Allumettes. Les sauvages de cette île donnèrent de nombreux renseignements sur le lac Nipissing et les nations qui y demeuraient.

C'est en 1615 que Champlain fit le voyage tant désiré de l'ouest. Déjà il savait que les contrées des grands lacs ne lui diraient rien du Pacifique. Sa soif de connaître le poussait à explorer, voilà tout. Et il croyait que la France allait se précipiter sur ses traces, prendre une possession effective des terres nouvelles, assurer à son drapeau plusieurs royaumes en Amérique. — Hélas ! trop de petites choses occupaient l'Europe pour lui permettre de prêter son attention aux affaires du Nouveau-Monde. Il n'y avait pas encore un seul ménage à Québec.

Reprenant donc, au mois de juillet 1615, la route de l'Ottawa, il remonta la Matawan, franchit le portage qui mène au lac Nipissing, parcourut ce lac dans le sens de sa longueur et descendit la rivière dite plus tard " des Français ".

Entrant dans le lac Huron, il dit : " Nous fîmes rencontre de trois cents hommes d'une nation que nous avons nommés les Cheveux-Relevés, pour les avoir fort relevés et agencés, et mieux peignés que nos courtisans... ils me firent entendre qu'ils étaient venus en ce lieu pour faire sêcherie de ce fruit appelé blués (bluets) pour leur servir de manne en hiver. " Dans la gravure où il nous montre les guerriers outaouais, on voit que ceux-ci sont munis de grands boucliers comme armes défensives. Champlain ajoute : " Ils portent ordinairement une rondache de cuir bouilli qui est d'un animal comme le buffle. " C'est la plus ancienne mention connue du bœuf illinois, ou buffalo d'aujourd'hui.

Comme les Outaouais nous occuperont souvent dans ces pages, citons une note de feu M. l'abbé Laverdière à leur sujet : " Le

nom huron des Cheveux-Relevés était Andatahouat (Sagard, *Histoire du Canada*, p. 199), ou Ondatakouaouat (*Relations des Jésuites*, 1654, p. 9). Sagard, dans son dictionnaire de la langue huronne, nous donne de plus les noms des trois nations qui en dépendaient : les Chiserhonon, les Squierhonon et les Hoindarhonon ; c'étaient probablement autant de tribus d'une même nation. Il est à remarquer que le nom de *Cheveux-Relevés* n'est point la traduction du mot *ondatahouat*. Ondata ou Onnhata, en huron, signifie *bois* ; il est tout à fait probable que la nation de Bois, ou les gens de Bois dont parle Sagard (*Histoire du Canada*, p. 197), sont les Andatahouat mêmes. " Ils sont, dit-il, en par- " lant de ces gens de Bois, dépendant des Cheveux-Relevés et " comme une même nation." Du mot ondatahouat s'est formé outaouat ou outaouais, nom sous lequel on a désigné plus tard tous les Algonquins-Supérieurs. Ces Cheveux-Relevés ne demeuraient point à l'embouchure de la rivière des Français, où Champlain les rencontra en 1615, puisqu'il dit qu'ils y étaient venus pour faire sêcherie de bluets. Quelques années plus tard, lorsque Sagard suit la même route, il trouve au même endroit ces mêmes Cheveux-Relevés " qui étaient venus camper proche la mer " Douce à dessein de traiter avec les Hurons et autres qui " retournaient de la traite de Québec ". Où était donc la demeure de ces peuples ? Champlain, dans sa grande carte de 1632, les place à l'ouest de la nation du Petun, ce qui porterait à croire qu'ils occupaient cette longue pointe qui s'avance dans le lac Huron, vers les îles de Manitoualin. D'un autre côté, la *Relation* de 1640, p. 34, place dans ces îles mêmes les Outaouan " peuple " venu de la nation des Cheveux-Relevés ", ce qui est d'accord avec la *Relation* de 1671, p. 31, où il est dit que l'île Ekaentouton (Manitoualin) était l'ancien pays des Outaouais ; et avec Nicolas Perrot, qui appelle cette île l'île des Outaouaks. Si l'on fait attention que l'île Manitoualin n'est pas figurée sur la carte de Champlain, et que la mer Douce y est posée en longueur de l'est à l'ouest, tandis qu'elle est nord-ouest sud-est, on trouvera que la place assignée, dans cette carte, aux Cheveux-Relevés, n'est pas en contradiction avec les textes que nous avons rapportés, ou du moins ne prouve pas que les Outaouais n'aient point habité cette île, même à cette époque." Ailleurs, il dit que les Cheveux-Relevés demeuraient au sud ou au sud-ouest du fond de la baie Georgienne.

Les Andatahouats, ou Cheveux-Relevés, " sont grands chasseurs, dit Champlain, pêcheurs et voyageurs, cultivent la terre et sèment du blé d'Inde, font sêcherie de bluets et framboises,

de quoi ils font un grand trafic avec les autres peuples, desquels ils prennent en échange des pelleteries, pourcelaines, filets et autres commodités. Quelques-uns de ces peuples se percent les naseaux où ils attachent des patenôtes ; se découpent le corps par raie où ils appliquent du charbon et autres couleurs ; ont les cheveux fort droits, lesquels ils se graissent et peignent de rouge, et leur visage aussi."

Au mois de janvier 1616, Champlain visita chez eux les Cheveux-Relevés, qui le reçurent avec des marques d'amitiés. " Ils font la guerre, dit-il, à une autre nation qui s'appelle Asistagueronon, qui veut dire des gens de feu, éloignés d'eux de dix journées... Les Cheveux-Relevés sont en grand nombre et la plupart grands guerriers, chasseurs et pêcheurs... La plus grande part cultivent des blé d'Inde et autres. Ce sont chasseurs qui vont par troupes en plusieurs régions et contrées, où ils trafiquent avec d'autres nations, éloignées de plus de quatre à cinq cents lieues. Ce sont les plus propres sauvages que j'aie vu en leurs ménages et qui travaillent le plus industrieusement aux façons des nattes, qui sont leurs tapis de Turquie.... Ils me prièrent fort de les assister contre leurs ennemis, qui sont sur le bord de la mer Douce, éloignée de deux cents lieues..."

En 1625, Sagard (*Histoire du Canada*, p. 201) dit que les bandes outaouaises " font la guerre à une autre nation nommée Assistagueronon, qui veut dire gens de Feu, car en langue huronne, *assista* signifie de feu, et *eronon* signifie nation. Ils sont éloignés d'eux, à ce qu'on tient, de neuf à dix journées de canots, qui sont environ deux cents lieues et plus de chemin ". Le Père Le Jeune disait, en 1640 : " Au sud de la nation du Castor, il y a une ile, dans la mer Douce, longue d'environ trente lieues, habitée des Outaouan, ce sont peuples venus de la nation des Cheveux-Relevés. " La carte du Père Ducreux (1660) indique une grande île qui correspond à la localité où se trouve l'île Manitoualin, et elle marque : *natio surrectorum capillorum.*

Champlain parle du lac Huron, qu'il appelle lac des Attigouautans, d'après le nom d'une des plus considérables tribus huronnes, celle de l'Ours, la plus voisine en entrant dans ce lac après avoir quitté la rivière des Français. Il donne au lac près de quatre cents lieues de longueur, de l'orient à l'occident, et il ajoute : " Pour la grande étendue d'icelui, je l'ai nommé la mer Douce. " Il faut comprendre que, de l'embouchure de la rivière des Français, il côtoya le lac jusqu'au fond de la baie Georgienne, sans en avoir vu davantage. Il lui donne une largeur de cinquante lieues. Sur sa carte de 1632, il réduit la longueur

des deux tiers, et c'est encore double de ce que mesure le lac. M. Laverdière observe que Champlain a pu apprécier la longueur de cette nappe d'eau sur le nombre des journées de canots que comptaient les sauvages depuis le pays des Hurons jusqu'au fond du lac Michigan, ou du lac Supérieur, ou même des deux réunis. En 1616 il dit que le lac "contient près de trente journées de canots." Ceci est assez d'accord avec la mesure du contour du lac.

Le pays des Hurons s'étendait de Collingwood au lac Simcoe et était borné, nord et sud, par les rivières Severne et Nattaouasaga. En 1615, Champlain s'exprime ainsi: "Il y a dix-huit villages ... peuplés de deux mille hommes de guerre, sans en ce comprendre le commun, qui peuvent faire un nombre de trente mille âmes.... En telles cabanes il y aura (jusqu'à) douze feux, qui font vingt-quatre ménages." Dans l'édition 1632, il met vingt mille âmes. Sagard (*Histoire du Canada*, p. 247) dit que les Hurons avaient, en 1625, vingt ou vingt-cinq villages. Le Père Le Jeune écrivait, de Québec, en 1634: "J'apprends qu'en vingt-cinq ou trente lieues de pays qu'occupent les Hurons — d'autres en mettent bien moins — il se trouve plus de trente mille âmes" (*Relation*, 1634, p. 90). "Nos Hurons sont en vingt villages, environ trente mille âmes" (*Relation*, 1636, p. 138). "Le pays des Hurons se doit entendre, à proprement parler, d'une certaine petite portion de terre qui, en longueur, d'orient en occident, n'a pas plus de vingt à vingt-cinq lieues, et en largeur n'est pas en plusieurs endroits considérable, et en pas un ne passe sept ou huit lieues... Dans cette petite étendue de terre... se trouvent quatre nations... Le nom général est 8endat; les noms particuliers sont Attigna8antan, Attigneenongahac, Arendahronons et Tahontaenrat" (*Relation*, 1639, p. 50). "Il se trouve dans les cinq missions du pays des Hurons trente-deux tant bourgs que bourgades, qui comprennent en tout environ sept cents cabanes; de feux environ deux mille, et environ douze mille personnes" (*Relation*, 1640, p. 62). "Le pays des Hurons nourrissait trente à trente-cinq mille âmes, dans l'étendue de dix-sept à dix-huit lieues seulement" (*Relation*, 1653, p. 30; 1656, p. 39; 1658, p. 22).

Le Père Joseph Le Caron, récollet, avait précédé Champlain de quelques jours chez les Hurons. Etienne Brulé et un autre interprète que l'on croit être le nommé Thomas, accompagnaient Champlain. Tous quatre se rencontrèrent avec plaisir.

A peine arrivé chez les Hurons, Champlain fut prié de les accompagner à la guerre contre l'Iroquois. Nous ne raconterons

pas cette campagne si souvent étudiée par les écrivains et que chaque lecteur peut consulter dans ses livres; il suffira de retracer l'itinéraire de la marche, à l'aller et au retour, puisque nous parlons surtout de géographie ou de découvertes.

Les cinq nations iroquoises étaient placées à peu près comme suit: Agniers en français, ou Mohawks en anglais, au nord d'Albany et de Schenectady; les Onneyouts ou Oneidas, derrière Oswégo; les Onnontagués ou Onondagos, vers Syracuse; les Goyogouins ou Cayugas, vers Rochester, et les Tsonnontouans ou Senecas à l'est de Buffalo. Les Eriés venaient ensuite, le long d'une partie du lac Erié, près de Cleveland et de Sandusky. Nous n'indiquons pas ici d'une manière précise le centre du territoire de chacune de ces nations, mais ce que nous en disons suffit pour l'intelligence de l'ensemble.

Les Hurons se servirent de tous leurs arguments pour engager Champlain à les suivre. Entre autres choses, ils lui expliquèrent que les Hollandais ou Flamands avaient établi, l'année précédente, un poste (dans le voisinage de la ville actuelle d'Albany) et que, ayant pris parti pour les Iroquois leurs voisins, ils avaient suivi ces derniers à la guerre, contre les alliés des Hurons. Trois flamands ayant été faits prisonniers dans ces rencontres, les sauvages en question les avaient renvoyés, croyant que c'étaient des français dont leur parlaient depuis longtemps leurs amis les Hurons. Voilà, ce nous semble, un sujet à méditer. Pourquoi des Européens, qui ne devaient craindre ni les Hurons, ni les alliés de ceux-ci, entretenaient-ils la haine entre ces pauvres nations? Ce n'était plus comme Champlain menacé sur le Saint-Laurent, car personne n'allait gêner sur l'Hudson la traite des Hollandais. Ceux qui ont écrit que Champlain eût dû " se concilier l'affection des Sauvages, comme le faisaient les Hollandais " perdent de vue que ces derniers se sont joints sans retard aux Iroquois pour la destruction des autres sauvages, et qu'ils allèrent même, vers 1640, jusqu'à vendre des armes à feu aux Iroquois pour arriver plus vite à leurs fins, alors que les Français ne confiaient des fusils qu'à quelques rares sauvages éprouvés qui les accompagnaient dans leurs voyages.

L'armée huronne partit de chez elle près du lac Couchichine le premier jour de septembre 1615, et s'arrêta un peu plus loin, au lac Simcoe, pour choisir quelques hommes résolus que l'on chargea de se rendre chez les Carantouanais ou Andastes, peuple de langue huronne qui habitait la Pennsylvanie, et leur demander un secours de cinq cents guerriers qu'ils avaient déjà promis. Etienne Brulé accompagna ces émissaires. Ensuite la

troupe continua son chemin, passant par le lac à l'Eturgeon et la rivière Trent, pour arriver à la baie de Quinté, lac Ontario. De cet endroit, ils prirent le lac et le traversèrent jusqu'à *Stoney Point*, où ils atterrirent. Le 10 octobre, ils étaient en face d'un fort iroquois, vers le fond du lac Canandaiga, dans le comté d'Ontario, état de New-York. Le manque de discipline des Hurons empêcha leur succès: Champlain fut blessé deux fois; on ordonna la retraite. Deux jours plus tard arrivèrent les Carantouanais; ceci eut lieu le 18 octobre, comme l'armée huronne se retrouvait au bord du lac Ontario. Champlain demanda alors qu'on le conduisît à Québec par la voie du fleuve; mais les Sauvages, fertiles en excuses, s'en défendirent tant et si bien qu'il poursuivit la route avec eux. Ils paraissent être rentrés dans le Haut-Canada par la rivière Cataracoui. Champlain s'égara deux ou trois jours à la chasse dans les bois. Enfin le 4 décembre, tous se remirent en chemin et ils arrivèrent au pays des Hurons le 23. Le lecteur peut suivre sur la carte l'itinéraire des grandes courses de Champlain et certes! il éprouvera pour l'intrépide saintongeois autant d'admiration que l'on en accorde aujourd'hui aux explorateurs de l'Afrique centrale.

L'interprète Thomas, le Père Le Caron et douze autres français, à part Champlain, se trouvèrent au pays des Hurons, durant l'hiver de 1615-1616; Brulé n'était pas revenu. Il est probable que Thomas ne resta point oisif et qu'il explora divers endroits pour le compte de son maître. Voici quelques lignes écrites dans ces circonstances par Champlain lui-même: " Cette terre (le Haut-Canada) est presqu'une île, que la grande rivière de Saint-Laurent entoure, passant par plusieurs lacs de grande étendue, sur le rivage desquels il habite plusieurs nations. " Jacques Cartier et plus tard les Noëls avaient en effet regardé le St-Laurent comme un fleuve qui se divise en deux sections au-dessus de l'île de Montréal pour former le bras du sud qui sort du lac Ontario et le bras de l'ouest (l'Ottawa). Champlain avait parcouru cette dernière voie et au moyen des rivières Matawan et des Français, comme aussi du lac Nipissing, il avait contourné le Haut-Canada, côté ouest, de même qu'on pouvait le contourner par le sud-est. A tout prendre, cette terre était une sorte d'île pour lui. Jusque vers 1675 on persista à considérer l'Ottawa, dans le langage usuel, comme la branche ouest de la fourche du Saint-Laurent.

Ecrivant de la baie Georgienne, il dit: " Quant aux parties qui tirent plus à l'occident, nous n'en pouvons savoir bonnement le trajet, d'autant que les peuples (que j'ai vus) n'en ont aucune

connaissance, sinon de deux ou trois cents lieues, ou plus, vers l'occident, d'où vient la dite grande rivière... Les sauvages avec lesquels nous avons accès ont guerre avec d'autres nations, tirant à l'occident de la mer Douce... ils ont dit plusieurs fois que quelques prisonniers de ces lieues leur ont rapporté qu'il y avait des peuples semblables à nous en blancheur."

Cette fable de peuples blancs situés à l'ouest ou au nord-ouest du lac Huron se retrouve assez souvent par la suite des années.

Le Père Joseph Le Caron et Champlain partirent du pays des Hurons, au mois de janvier 1616 et après deux jours de marche arrivèrent chez les gens du Petun ou Tionnontatéronons, qui demeuraient au sud de la baie de Nataoussaga. Champlain dit: " Ces peuples sèment du maïs appelé par deça blé de Turquie, et ont leur (demeure ?) arrêtée comme les autres. Nous fûmes en sept autres villages, leurs voisins et alliés, avec lesquels nous contractâmes amitié... Le pays est rempli de côteaux et petites campagnes qui rendent ce terroir agréable. Ils commençaient à bâtir deux villages par où nous passâmes, au milieu des bois, pour la commodité qu'ils trouvent d'y bâtir et enclore leurs villes. Ces peuples vivent comme les Attignouatitans et mêmes coutumes, et sont proches de la nation Neutre, qui est puissante, qui tient une grande étendue du pays ".

Plus tard, les missionnaires nous fournissent de plus amples détails sur ces sauvages: " Les Khionontateronons, qu'on appelle la nation du Petun, pour l'abondance qu'il y a de cette herbe, sont éloignés du pays des Hurons, dont ils parlent la langue, environ douze ou quinze lieues, tirant à l'occident; ils ont eu autrefois de cruelles guerres les uns contre les autres, mais ils sont maintenant en très bonne intelligence " (*Relation*, 1640, p. 95). " Je demandais un jour à un de nos Sauvages, où ils pensaient que fût le village des âmes ; il me répondit qu'il était vers la nation du Petun, c'est-à-dire vers l'occident, à huit lieues de nous " (*Relation*, 1636, p. 105). Les Français donnaient le nom de petun au tabac dont les Sauvages se servaient le plus communément et qu'ils cultivaient eux-mêmes. Quant au tabac de la Virginie, dont il est souvent parlé dans nos pièces historiques, son nom indique sa provenance. On l'obtenait, soit par le trafic habituel des nations du Haut-Canada avec les peuples des bords de l'Atlantique, soit par le commerce des Européens qui tenaient des navires sur la mer. Le 16 avril 1648 le Père Paul Ragueneau écrivait du pays des Hurons : " Du côté de l'ouest-surouest, c'est-à-dire quasi à l'occident, nous avons la nation du Petun, qui n'est éloignée qu'environ douze lieues. Du côté du

midi, tirant un peu vers l'occident, nous regardons la nation Neutre, dont les bourgs qui sont sur la frontière en deça, ne sont éloignés des Hurons qu'environ trente lieues ; elle a quarante ou cinquante lieues d'étendue. "

Au cours de l'hiver de 1615–1616, Champlain écrivit les lignes suivantes: " A deux journées des Cheveux-Relevés, il y a une autre nation de sauvages qui font grand nombre de petun, d'un côté tirant au sud, lesquels s'appellent la nation Neutre, qui sont au nombre de quatre mille hommes de guerre, qui habitent vers l'occident du lac des Entouhoronons de quatre-vingts à cent lieues d'étendue, lesquels néanmoins assistent les Cheveux-Relevés contre les gens de Feu, mais entre les Iroquois et les nôtres ils ont paix. " Il ajoute qu'il ne les a pas visités. M. Laverdière met en note, au bas de ce texte de Champlain: " Les Attiouandaronk ou Neutres demeuraient à l'ouest du lac Ontario. Champlain, dans sa grande carte de 1632, les place au sud du lac Erié, mais il y a tout lieu de croire qu'il n'aura pas bien saisi le rapport des Sauvages. " Ces citations se complétant les unes par les autres, nous sommes fixés sur l'habitat de chacun des peuples compris entre la baie Georgienne, Toronto et Goderich sur le lac Huron. Il paraît certain que toute la lisière de terre qui forme le nord du lac Erié n'a pas été signalée à Champlain comme étant habitée. Le lac lui-même, ou du moins sa forme et son étendue, sont restées pour lui un mystère jusqu'à la fin de sa carrière, bien qu'il en eût eu connaissance, par les Sauvages, dès 1603. Pourtant, avant que d'avoir reçu le rapport de Brulé, il possédait des renseignements assez exacts sur les contrées du sud, puisqu'il écrivait au printemps de 1616 : " Pour ce qui est du midi de la grande rivière (le fleuve Saint-Laurent) elle est fort peuplée et beaucoup plus que le côté du nord.... Le pays y est fort agréable, beaucoup plus que le côté du septentrion, et l'air plus tempéré, y ayant plusieurs espèces d'arbres et fruits qu'il n'y a pas au nord, aussi y a-t-il beaucoup de choses au nord qui le récompense qui n'est pas du côté du midi. " Par le contexte, on voit qu'il parle de la Pennsylvanie et de l'Ohio.

La langue algonquine était répandue partout autour des grands lacs. De place en place un groupe de Hurons brisait cette uniformité. Plus on avançait au nord et à l'ouest plus la langue huronne devenait rare. L'interprète qui possédait ces deux langues — comme Nicolet, Marguerie, Amiot, Hertel — pouvait voyager de Tadoussac à la baie d'Hudson, à Montréal, au lac Nipissing, à la baie du Tonnerre, au Wisconsin, au

Détroit et jusqu'à l'Ohio, en retournant à Québec et à Tadoussac par le sud des lacs Erié, Ontario, et la rivière Chambly.

Le 22 avril 1616 revinrent au pays des Hurons les hommes qui étaient partis avec Brulé, le 8 septembre précédent, pour aller inviter les Andastes à les seconder contre les Iroquois. Il firent rapport que leur camarade français s'était déterminé à demeurer au delà du lac Erié, sur des motifs dont il gardait le secret, mais que Champlain devina, car il avait avant tout recommandé à Brulé de parcourir les contrées nouvelles et d'en faire, comme il s'exprime, la " découverture ". Cet interprète avait hiverné à Québec la première année de la fondation du poste (1608) et, depuis 1610, il " s'était adonné avec les Sauvages, tant pour passer son temps que pour voir le pays et apprendre leur langue et façon de vivre. " Il était natif de Champigny, près de Paris, et devait être âgé de vingt-cinq ans au moins en 1615. C'était le type de ce que furent longtemps après lui les " coureurs de bois " ; comme eux, lorsqu'il ne voyageait pas pour son plaisir, il s'engageait à salaire dans quelque entreprise de traite ou d'exploration. On l'a vu passer d'un camp dans un autre avec un aplomb qui étonnait tout le monde, à la prise de Québec par les Kertk. Aventurier est le mot qui le caractérise. Champlain finit par ne pas l'aimer.

De retour à Québec avec le Père Le Caron, l'été de 1616, Champlain reprit ses fonctions avec ardeur, dans l'espoir de doter la France d'une colonie stable et prospère. Il eut tant à lutter pour ne pas voir dépérir ce qu'il avait exécuté jusque-là que les projets de découvertes furent comme abandonnés. Des compagnies nouvelles succédaient à tout moment aux anciennes et, au lieu d'avancer les choses, retardaient les progrès les plus urgents.

Les années 1616, 1617 s'écoulèrent sans qu'on apprît ce qu'était devenu Brulé, mais à la traite qui eut lieu aux Trois-Rivières, au mois de juillet 1618, il reparut avec une foule de sauvages, parmi lesquels il y en avait quelques-uns venus de régions encore inconnues des blancs. D'après la narration verbale qu'il fit à Champlain et que celui-ci a consignée dans ses ouvrages, l'intrépide français avait rôdé, durant trente-quatre mois, parmi des sauvages de vingt nations différentes et s'était surtout appliqué à parcourir ce que l'on a appelé, soixante et dix ans plus tard, la Pennsylvanie. Observons que cette première tentative de découverte au delà des grands lacs se faisait dans la direction du sud par rapport au pays des Hurons. Un autre voyage, celui de Jean Nicolet, eut lieu, en 1634, mais dans la

direction de l'ouest relativement au pays des Hurons. Il faut rendre à Brulé et à Nicolet l'honneur d'avoir les premiers porté le nom français de l'autre côté des grands lacs; tous deux étaient dirigés par Champlain.

Dans la *Relation* de 1648, le Père Ragueneau parle des Andastes en ces termes: " Au delà de la nation Neutre, tirant un peu vers l'orient, on va à la Nouvelle-Suède où habitent les Andastoëronnons, alliés de nos Hurons et qui parlent comme eux, éloignés de nous (chez les Hurons) en ligne droite de cent cinquante lieues " (*Relation*, 1648, p. 62). Cent cinquante lieues, c'est aussi la mesure donnée par Champlain.

Parti du lac Simcoe avec douze sauvages, le 8 septembre 1615, Brulé passa " par les pays et terres des ennemis ". En sept mots, Champlain nous trace ici tout l'itinéraire du voyage. C'est suffisant, croyons-nous, car du lac Simcoe jusqu'à Buffalo à la sortie du lac Erié, il n'y avait que la nation Neutre; les Tsonnontouans (les ennemis) devaient avoir quelque part dans le voisinage de Buffalo, rive sud de la rivière Niagara, des bourgades, les plus avancées de leurs cantons dans la direction de l'ouest. C'est l'endroit probablement où nos voyageurs rencontrèrent " quelques sauvages ennemis retournant à leur village " et, sans plus de cérémonie, ils en tuèrent quatre et en amenèrent deux prisonniers, " et tant cheminèrent qu'il parvinrent au dit lieu de Carantoüan ", où ils furent reçus " de bonne affection et avec toute allégresse et bonne chère. "

Les Carantouanais ou Andastes demeuraient près de la rivière Susquehanna, au sud-est de la Pennsylvanie, à trois journées (une vingtaine de lieues) de la tribu des Tsonnontouans, l'une des nations iroquoises. Hurons, Iroquois et Andastes parlaient la même langue et devaient être d'une même origine; cependant les Hurons et les Andastes avaient pour ennemis les Iroquois.

Le long trajet des Hurons, par la rivière Trent et à travers le lac Ontario, avait été calculé de manière à aboutir à une date fixe devant le fort iroquois désigné comme objectif de cette campagne. Brulé se laissa festoyer durant un certain temps, puis il fit ses calculs et conclut que l'heure d'agir était venue. A son avis, et il ne se trompait pas, trois jours de marche seulement les séparaient du lieu où ses amis les Hurons devaient attaquer les Iroquois. Le fort qu'il s'agissait de prendre était défendu par huit cents hommes et entouré de hautes palissades.

Après de longs pourparlers, il fut dit que cinq cents guerriers Andastes prendraient part à la campagne, mais les préparatifs avançaient avec une telle lenteur que l'interprète français prédit

que ce contingent arriverait trop tard, ce qui en effet eut lieu et fit manquer le coup, comme nous l'avons dit. Alors donc, sans avoir revu Champlain, Brulé retourna à Carantouan avec les sauvages et congédia les Hurons qui l'avaient escorté. Il passa le reste de l'automne et l'hiver dans ce pays nouveau, mais comme il était incapable de se tenir tranquille et qu'il avait conscience du désir de son chef de connaître les peuples éloignés, il s'employa à " se pourmener le long d'une rivière qui se décharge du côté de la Floride, où il y a force nations qui sont puissantes et belliqueuses ". Cette rivière est sans doute la Susquehanna. Brulé se rendit jusqu'à l'Atlantique, puis retourna à Carantouan. Vers le printemps de 1616, il partit avec cinq ou six Andastes pour le pays des Hurons, mais attaquée en route par les Iroquois, cette petite bande se dispersa et notre intrépide coureur de bois finit par tomber entre les mains des ennemis. Comme il parlait leur langue, il les trompa quelque temps sur son origine, mais enfin, ils le lièrent au poteau pour le brûler. Un orage terrible se préparait au même instant. Le français exploita habilement les idées superstitieuses de ceux qui le torturaient (ils lui avaient déjà arraché les ongles) et fut sauvé du supplice. Petit à petit, il se concilia l'estime de ces barbares et leur devint comme indispensable, si bien qu'ils lui rendirent la liberté avec promesse que, s'il parvenait à leur attirer l'amitié des Français, ils feraient une paix durable. Brulé ajoute que " ceux qui connaissent les Flamands se plaignent fort d'eux, parce qu'ils les traitent trop rudement ". Les sauvages le conduisirent quatre journées de voyage " et de là s'en vint en la contrée et village des Atiguoantans, où j'avais déjà été ". C'est le pays des Hurons. Brulé dut y rentrer au printemps de 1618. Après quelque séjour en ces endroits il navigua le long des côtes est de la baie Georgienne, allant vers le nord, dans l'espoir de faire des découvertes, selon ce que Champlain lui avait demandé en 1615, mais une guerre s'étant allumée, il crut plus raisonnable de remettre l'entreprise à plus tard et il se joignit aux canots de traite qui partaient pour les Trois-Rivières.

Champlain se montra content des observations de son interprète. Celui-ci déclara qu'il entendait continuer les découvertes dans la direction du nord et du nord-ouest, à partir du pays des Hurons ; c'est pourquoi on lui donna congé de repartir en compagnie des sauvages qui avaient terminé leur traite ; il se rembarqua avec enthousiasme et recommença l'existence nomade qui était devenue pour lui une seconde nature.

A partir de 1621, on voit les Français reprendre leurs opérations dans le Haut-Canada. Les sieurs de Caen, de la nouvelle compagnie, y envoyèrent plusieurs hommes qui s'y maintinrent jusqu'à 1628 au nombre d'une douzaine au moins. Ce groupe ne représentait pas ce que l'on peut appeler les interprètes de Champlain, découvreurs, évangélisateurs et hommes de bonnes mœurs ; — c'était plutôt le type des boucaniers dont l'histoire du Brésil nous raconte les curieuses et inutiles aventures.

Agissant sous la direction des commerçants, ces employés s'abouchaient avec les Sauvages, dans l'intérêt de la traite des fourrures, mais ne songeaient ni de près ni de loin à l'avenir du pays. Lorsque les missionnaires reprirent leurs travaux au lac Nipissing et à la baie Georgienne, en 1623, ils rencontrèrent cette triste école, qui fit dire au Frère Sagard que, si par bonheur l'on se rappelait les vertus et la conduite exemplaire de Champlain, on avait malheureusement devant les yeux de quoi faire perdre à jamais le prestige chrétien, dont les traiteurs de la compagnie de de Caen démolissaient les bases.

La situation était celle-ci : à force de restreindre les pouvoirs du fondateur de Québec aux seules choses du Saint-Laurent, la Compagnie avait fait que l'avant-garde des français qui visaient à s'assurer le commerce de l'ouest prenait un caractère de bas étage. Sur ce vaste champ qui va de Tadoussac au lac Huron, deux courants d'idées se poursuivaient : l'un, tout au service des traiteurs, l'autre subissant l'influence de Champlain et restant dans la mesure du plan d'une colonie stable. Si l'on doute de cette assertion, que l'on dise où sont passés, après 1628, les hommes de de Caen. Ils se sont évanouis comme de véritables aventuriers qu'ils étaient ; soit qu'ils aient repris le chemin de la France pour ne plus revenir, ou qu'ils se soient laissé absorber par les Sauvages, à l'instar de leurs modèles du Brésil. Il est certain qu'ils n'ont point fondé de familles canadiennes. Les interprètes de Champlain se sont presque tous mariés et ont à peu près doublé la petite population des bords du Saint-Laurent.

Les Pères Joseph Le Caron, Nicolas Viel et le Frère Sagard se rendant chez les Hurons (1623), suivaient à la piste les engagés de la Compagnie de traite, lesquels au nombre de quatorze, résidaient parmi les Sauvages et y menaient, pour la plupart, une vie scandaleuse. Les missionnaires ne parvenaient pas toujours à contrôler ces gens, dont plusieurs étaient des huguenots. Sous le régime des Compagnies, la morale était assez relâchée. Champlain, les Récollets, les Jésuites, les habitants de Québec, s'en plaignaient sans cesse, mais leur influence ne valait guère

en haut lieu. Il s'en est fallu de bien peu que l'entreprise du Canada ne tombât entièrement aux mains d'exploiteurs semblables à ceux que Roberval et quelques-uns de ses successeurs avaient tenté d'introduire dans le pays.

En 1624 eut lieu aux Trois-Rivières une grande assemblée de tous les Sauvages connus. On y enterra la hache de guerre — mais ce fut pour la forme seulement.

Le Frère Sagard, qui demeurait au lac Nipissing en 1625, dit que les tribus de son voisinage allaient annuellement en traite chez une nation éloignée de cinq ou six semaines de marche, ce qui suppose cinq cents lieues. Le Frère ajoute que cette lointaine nation commerçait avec un autre peuple qui venait par mer sur de grands canots ou bateaux de bois, et à la description des costumes et des mœurs de ces étrangers, on ne pouvait s'empêcher de songer aux Tartares. L'intrépide missionnaire forma le projet de se rendre par cette route jusqu'à la Chine, mais les événements qui survinrent à Québec firent abandonner par les Français le pays des grands lacs.

L'un des missionnaires récollets, le Père de Laroche-Daillon, se rendit chez la nation Neutre en 1626; comme il n'était pas encore au fait de la langue, il fut mal reçu; néanmoins il y passa l'hiver 1626-27. Les français de Penetenguichine, apprenant le danger qu'il courait, allèrent le chercher au printemps. On rapporte que les Hurons, craignant de voir la traite prendre le chemin du lac Ontario, avaient adroitement inspiré aux Neutres des sentiments hostiles au Père de Laroche-Daillon (*Relation*, 1641, p. 74). Notons ici que ce religieux n'a pu ignorer l'existence de cette merveille de la nature qui s'appelle le Niagara, et que si nous n'avons pas de sa main la preuve qu'il l'a observé de près, il n'en est pas moins certain qu'il a vécu plusieurs mois dans son voisinage.

La carte que Champlain a publiée en 1632 renferme les renseignements qu'il avait recueillis jusqu'à 1629, comme le porte une inscription attachée à cette carte. Le fondateur de Québec demeurait en France durant les années 1630-32 et n'avait aucune communication avec le Canada, alors occupé par les Anglais, qui tenaient le poste de Québec.

Sur cette pièce, le tracé des cours d'eau par la rivière Ottawa, la Matawan, le lac Nipissing et la rivière des Français est, on peut dire, exact. Mais la ligne du Saint-Laurent, au-dessus du Niagara, jusqu'au lac Huron, est un vague aperçu de ce que les Sauvages racontaient de ces pays. D'abord le lac Erié y est tout petit et prend à peine la forme d'un lac. La nation Neutre

y est placée sur la rive sud de cette nappe d'eau, tandis qu'elle était au nord et plus près de l'Ontario que de l'Erié. La mer des Hurons s'y étend de l'est à l'ouest au lieu qu'elle va réellement du nord au sud.

La forme des terres entre les lacs Erié et Huron y est une langue allongée vers l'ouest; on sait que le pays compris entre la baie Georgienne, le lac Huron, le lac Sainte-Claire, le Détroit et le lac Erié a presque la forme d'une bottine d'homme dont le sommet est le pays des Hurons, le cou-de-pied au lac Huron, la pointe ou orteil le Détroit, la semelle au lac Erié et le talon le Niagara. Au cou-de-pied étaient les gens du Petun; près du talon, la nation Neutre. La carte de Champlain place assez correctement ces deux peuples, tout en déformant la figure de leurs terres.

Le lac Michigan est omis. A sa place il y a une grosse rivière qui tombe au lac Huron ; et loin dans cette rivière, au sud, on lit " Nation où il y a une quantité de buffles ": ce sont les Illinois. Champlain ne pouvait tenir ce fait que des Sauvages, car aucun européen n'avait encore vu ces contrées, et Champlain lui-même s'était arrêté aux alentours de la baie Georgienne.

La nation du Feu est placée quelque part à l'ouest du Détroit. C'est assez exact.

Pour la " nation des Puans ", elle est rejetée sur les bords d'un lac, au nord du lac Supérieur, tandis qu'elle habitait près de la grande baie située à l'ouest du lac Michigan.

Nous avons dit " lac Supérieur ", bien que la carte mentionne seulement " grand lac " et lui donne la direction de l'est à l'ouest, à peu près comme une continuation du lac Huron. C'est le lac Supérieur, car à sa sortie est écrit " Sault ", avec un chiffre de renvoi qui dit : " Sault de Gaston, contenant près de deux lieues de large, qui se décharge dans la Mer Douce, venant d'un autre grandissime lac, lequel et la Mer Douce contiennent trente journées de canots, selon le rapport des sauvages. " C'est le saut Sainte-Marie.

A l'entrée du lac des Puants il est dit qu'il y a une mine de cuivre. Lisons : lac Supérieur.

Tout ceci est prodigieux pour le temps. Il n'y avait pas à cette époque trois familles à Québec ; rien aux Trois-Rivières ; rien à Montréal. Les ressources de Champlain se bornaient à quelques engagés ou interprètes qu'on lui fournissait pour trafiquer avec les Sauvages du bas Saint-Laurent. On lui avait fait sentir plus d'une fois que sa passion des découvertes ne plaisait pas aux commanditaires des compagnies, ses patrons.

Malgré tout, il avançait vers l'inconnu. De nos jours, Livingstone, Stanley, Brazza et d'autres ont reçu tous les secours que peuvent prodiguer trois ou quatre grandes nations — et ils n'ont pas fait plus que le brave saintongeois isolé, perdu, délaissé dans les solitudes, où il apportait la lumière de la civilisation. Oui, Champlain a créé deux Frances : celle qui rayonne autour de Québec, et une autre dont l'entrée du lac Michigan a été pendant un siècle le point central, administrativement comme géographiquement parlant.

Quel progrès déjà en 1629 ! Cinq ans plus tard, il confiera à Jean Nicolet, l'un de ses élèves, la tâche glorieuse de débrouiller les notions qu'il avait recueillies. Nicolet ira vers le sud, localisera le peuple des Puants, entendra parler du Mississipi et fera connaître le nom français à cinq cents lieues de Québec. Dès 1640, le Père Chaumonot se rendra compte du lac Erié ; l'année suivante le Père Raymbault visitera le saut Sainte-Marie et placera exactement sur la carte le lac Supérieur. On saura alors que le bassin des grands lacs est le centre d'un mond e, et non les bords du Pacifique, comme on l'avait pensé. Montréal n'avait pas un colon que déjà l'immense empire de l'ouest nous était connu.

Chaque fois que les convois de chemin de fer nous arrivent du Détroit, de Chicago et du saut Sainte-Marie, il semble que le souffle bruyant de la vapeur rende hommage au génie des hommes d'autrefois, ce sont bien ces derniers qui ont commencé l'histoire de ce continent et mis en branle les grandes actions qui s'accomplissent de nos jours.

BENJAMIN SULTE.

(*A continuer.*)

LA CHAPELLE DE BETHLÉEM [1]

A Mme Louise d'Isole.

Bien souvent je me la rappelle,
Dans son pli de coteaux boisés,
La vieille et rustique chapelle
Qui date du temps des Croisés !

Elle s'appuie, humble et petite,
Sur ses contreforts descellés,
Où des touffes de clématite
Brodent leurs festons étoilés.

Les grands chênes pleins de murmures,
Où ronflent les vents assoupis,
De leur ombre et de leurs ramures
Caressent ses pans décrépits.

Elle est seule au bord de la route
Qui rampe le long du talus ;
La chèvre errante y rôde et broute
Sur un seuil où l'on n'entre plus.

Çà et là, sur les pierres plates
De ses murs qu'effrite le temps,
Le regard découvre des dates
Vieilles de quatre fois cent ans.

1 — Petite chapelle située sur la rive gauche de la Loire, à quelques lieues de Nantes.

A gauche, là, sous la corniche,
Au-dessus d'un bassin tari,
Derrière un treillis, dans sa niche,
Une humble madone sourit.

Et la pastoure qui fredonne
Sa romance au bord du chemin,
En passant devant la madone,
Pour se signer lève la main.

Oui, toujours je me la rappelle,
Avec ses combles ardoisés,
L'antique et modeste chapelle
Qui date du temps des Croisés.

Elle a ses contes, ses légendes,
Touchants ou sombres tour à tour,
Comme le vieux menhir des landes
Et le grand christ du carrefour.

Souvent la famille bretonne
Mêle son nom aux longs récits
Que les anciens, les soirs d'automne,
Font près de l'âtre aux murs noircis.

Et, pourtant, à nul auditoire
Charmé, tremblant ou curieux,
Nul n'a raconté ton histoire,
Petit temple mystérieux.

Quel que soit ce qu'on imagine,
Au fond des brumes du passé
Le secret de ton origine
Se perd à jamais effacé.

Pourquoi cet autel solitaire
Au bord de ce profond ravin ?
Quelle est cette énigme, mystère
Que l'on cherche à sonder en vain ?

Quelle pensée ou quel caprice,
Déroutant l'esprit confondu,
Te suspendit, frêle édifice,
Au flanc de ce coteau perdu ?

Ex-voto de reconnaissance,
Parles-tu d'enfant retrouvé,
De deuil cruel, de longue absence,
Ou de retour longtemps rêvé ?

Ton portique en pierre jaunâtre,
Qui l'a dessiné ? qui l'a fait ?
Foulons-nous ici le théâtre
De quelque tragique forfait ?

Es-tu la tombe expiatoire
Où l'on vint pleurer à genoux
Quelque grand crime dont l'histoire
N'a pas retenti jusqu'à nous ?

Et ce nom de *Bethléem* même,
Que dit-il ? qui te l'a donné ?
Plus on sonde et plus le problème
Garde son silence obstiné !

Mais, ô temple ! à te mieux connaître
Qu'importe qu'on soit impuissant,
Si ton aspect pieux fait naître
Un espoir au cœur du passant !

Que tes murs tapissés de mousse
Couvent leur éternel secret ;
Qu'importe, si ta vue est douce
Au pauvre voyageur distrait !

Souvent fatigué de ma course,
Etranger égaré là-bas,
Au bord de ton antique source
J'aimais à suspendre mes pas.

Enivrement des solitudes !
Au seuil du vieux portail fermé,
L'aile des douces quiétudes
Rafraîchissait mon front calmé.

Adieu, chagrins et pensers sombres !
Je sentais, ô ravissement !
Comme un essaim de chastes ombres
Penché sur mon isolement.

Et, quand vers la madone sainte
Mon regard montait plein d'émoi,
A ma lèvre expirait la plainte;
L'espérance chantait en moi.

Car alors — ô les heures brèves ! —
A travers l'espace incertain,
Un rêve, le plus saint des rêves,
M'emportait au foyer lointain.

Charme sacré de la prière !
Le temps plus rapide coula...
Merci, consolant sanctuaire !
Oh ! merci pour ces moments-là !

Oui, souvent je me la rappelle,
Dans mes souvenirs apaisés,
La bonne petite chapelle
Qui date du temps des Croisés !

LOUIS FRÉCHETTE.

LES MAGES ET LE MESSIE

En parcourant la suave mais courte page que saint Matthieu consacre à l'adoration des Mages, qui n'a éprouvé un désir : celui de mieux connaître l'histoire de ces personnages vénérables et si populaires, prémices de la gentilité et chefs du grand mouvement qui devait amener toutes les nations à l'Evangile. Nous voudrions essayer de répondre à ce désir, faire, autant que possible, revivre sous les yeux du lecteur les scènes de cette immortelle histoire, et éclairer le récit évangélique qui s'y rapporte des diverses lumières que la science pourra nous fournir. Ces lumières sont bien pâles sans doute, comparées à celles de la parole divine ; mais qui ne sait ce qu'un cadre de nulle valeur ajoute parfois au relief d'un tableau souverainement précieux ?

Vers l'époque de la naissance du Messie, ce n'étaient pas seulement les Juifs qui s'attendaient de jour en jour à le voir paraître. L'attente du Libérateur était partout, vive et précise. Partout on savait que les temps étaient accomplis, et que le grand Roi allait sortir de la Judée, et l'univers entier attendait avec impatience l'arrivée des temps nouveaux. On a souvent cité, à l'appui de cette persuasion universelle, les textes de Tacite et de Suétone : "Un grand nombre, dit le premier de ces historiens, [1] étaient convaincus, sur la foi d'antiques prophéties, qu'à cette époque, l'Orient devait conquérir la suprématie, et que des hommes, sortis de la Judée, deviendraient les maîtres du monde". " L'Orient tout entier, dit Suétone, [2] était plein du bruit de cette antique et constante tradition, qu'en ce temps, le destin promettait le sceptre de l'univers à des hommes sortis de Judée". Et qui ne connaît ces beaux vers où Virgile annonce que la grande période de siècles va enfin se renouveler, selon la prédiction de la Sybille, qu'un enfant va naître pour clore le

1. "Pluribus persuasio inerat antiquis sacerdotum litteris contineri, eo ipso tempore fore ut valesceret Oriens, profectique Judæâ rerum potirentur" (Tacite, Hist. l. v., n° 13).

2. " Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio, esse in fatis ut eo tempore Judæâ profecti rerum potirentur" (Suetone, *Vespasian*, n° 4).

siècle de fer et rétablir l'âge d'or, et que les grands mois vont commencer leur cours ? [1]

D'anciennes traditions, on le savait aussi, annonçaient que l'avènement du nouveau Roi qui allait naître serait marqué par une étoile extraordinaire. On ne peut guère douter que ces traditions ne fussent alors, du moins en Orient, d'une notoriété vulgaire, et qu'elles n'eussent leur origine dans la fameuse prophétie de Balaam: " Une étoile s'élèvera de Jacob [2]. " Les Mages, annonçant aux Juifs qu'ils ont vu l'étoile du Messie, en parlent comme d'une chose qui ne doit étonner personne, nul ne devant ignorer qu'une étoile est la marque propre de l'avènement du Christ. Ils ne disent pas: " Nous avons vu *une* étoile en Orient ", mais: " Nous avons vu *son* étoile ". Il est aussi à remarquer qu'Hérode ne sembla pas douter que cette étoile ne fût bien l'annonce du Messie, comme le prouve toute sa conduite en cette conjoncture. Et n'est-ce pas sous le titre de Barchochébas, ou Fils de l'étoile, que s'abrita ce fameux imposteur qui organisa la dernière insurrection juive (135) contre Rome ? tant on était persuadé que la venue du Christ devait être signalée par une étoile ! " C'est le sentiment très constant de tous les anciens auteurs ", dit Maldonat, " que les Mages savaient depuis longtemps, par la prophétie de Balaam, qu'une étoile annoncerait la naissance du Christ ". [3]

On ne sait pas à quel moment précis cette étoile parut. Il semble plus probable qu'elle commença à rayonner lorsque le divin Soleil perça le nuage derrière lequel il s'était renfermé pendant neuf mois, et qu'elle resplendit aux yeux des Mages en même temps que la lumière d'en haut brilla sur les bergers de Bethléem. [4] Aussi bien les Mages semblent-ils associer dans leurs paroles l'idée de la naissance du Roi des Juifs à l'apparition de son étoile.

1. Ultima Cumæi venit jam carminis ætas ;
Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.
Jam redit et Virgo, redeunt Saturnia regna ;
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.
Tu modo nascenti puero quo ferrea primum
Desinet, ac toto surget gens aurea mundo,
Casta, fave, Lucina :.....

(Virgile, *Eglogue* IV.)

2. " Orietur stella ex Jacob." (Nomb. 24, 17).

3. " Constantissima omnium fere veterum auctorum opinio est, Magos ex prophetia Balaam jamdiu cognovisse Christo nascente stellam orituram : Orietur stella ex Jacob " (Maldonat *in Matth.*).

4. Cf. Bened. XIV, *De Festis.*

On s'est beaucoup occupé de la nature de ce phénomène, et il serait long de rapporter tous les sentiments qui se sont produits à ce sujet. Ces divers sentiments peuvent se ramener à deux. D'après un certain nombre d'interprètes, l'astre des Mages ne serait qu'un phénomène astronomique normal. On connaît, entre autres, la célèbre hypothèse de Képler [1] et de plusieurs savants modernes, selon lesquels cette étoile serait, pour ainsi dire, résultée de la conjonction de deux planètes, Jupiter et Saturne, formant par leur rapprochement comme un seul corps lumineux d'une très vive clarté. Que ces deux planètes soient en effet entrées en conjonction vers l'époque de la naissance de Jésus-Christ, la chose ne semble pas douteuse : les savants calculs de Képler, acceptés par les astronomes modernes, la mettent hors de doute. Mais il est difficile de voir qu'un tel phénomène réponde aux données de l'Evangile sur l'étoile des Mages. Comment ces sages auraient-ils attaché une signification mystérieuse à un phénomène purement naturel ? Mais surtout comment concevoir qu'un de ces globes immenses qui gravitent dans les profondeurs du firmament marche devant des voyageurs, selon l'expression de l'Evangéliste, et leur indique le lieu précis où repose un petit enfant [2] ? Il est bien plus simple et plus vraisemblable de croire, avec la plupart des interprètes, que l'étoile des Mages n'était pas un phénomène sidéral proprement dit, mais seulement un météore resplendissant, formé pour la circonstance sous la figure d'un astre dans la région de l'atmosphère. [3]

Plusieurs ont émis l'idée que cette étoile merveilleuse n'avait été visible que pour les Mages. L'opinion contraire paraît plus conforme à la lettre du texte sacré : les Mages, selon la remarque de dom Calmet, semblent s'exprimer, à Jérusalem, comme si tout le monde avait pu voir l'étoile du Messie.

Quelle émotion n'excita pas un phénomène si extraordinaire, au sein de ces peuples de l'Orient, tout pleins de l'idée d'un Libérateur et de celle du signe qui devait l'annoncer ! Certes, il n'est pas étonnant que plusieurs des principaux personnages de ce pays se soient levés pour aller porter leurs hommages aux pieds du nouveau Roi. Il n'est même pas invraisemblable de croire qu'ils entreprirent ce long voyage, non seulement en leur

1. Cf. Kepler, *De J. C. vero anno natalitio.*
2. " Et ecce stella, quam viderant in Oriente, antecedebat eos, usque dum veniens staret supra ubi erat Puer " (Matth. II, 19).
3. Cf. S. Thom. III, q. 36, a. 7 ; et M. l'abbé Fillion, *Comment. sur St Matth.*

propre nom, mais comme représentants d'un grand nombre qui partageaient leurs sentiments. Qu'étaient-ils cependant ces nobles pèlerins, dont le nom devait être célébré avec tant d'éclat dans toutes les générations à venir? quel était leur rang dans la société? quelle région de l'Orient habitaient-ils? quel était leur nombre? Ni l'Évangile ni la tradition n'offrent aucune réponse certaine à la plupart de ces questions, et ce silence même est un signe de leur importance secondaire. On ne peut nier cependant qu'elles ne présentent un vif intérêt, et qu'elles ne soient tout à fait dignes d'arrêter l'attention d'un chrétien.

Saint Matthieu donne à nos héros le nom de mages. Affecté d'abord aux membres d'une caste sacerdotale célèbre qu'on trouve, à l'origine, chez les Mèdes et chez les Perses, ce nom fut dans la suite étendu par l'usage à tous les sages de l'Orient, quand la domination perse y eut tout envahi sous Cyrus et ses successeurs. [1]

De ce titre de mages qui leur est donné, on aurait donc tort de conclure que nos premiers ancêtres dans la foi appartenaient à la religion des Perses, et comptaient au nombre des sectateurs de Zoroastre, ou qu'ils étaient, comme quelques-uns l'ont dit, de véritables *magiciens* et sorciers. Il paraît plus vraisemblable et plus convenable de dire, avec dom Calmet [2], qu'ils vivaient au sein de la gentilité, comme autrefois Job et ses amis, et peut-être beaucoup d'autres, étrangers aux erreurs du paganisme et aux pratiques de la superstition, et qu'ils attendaient, dans la pratique de la vertu, la venue du Dominateur prédit par le prophète Balaam, dont ils étaient, au sentiment de plusieurs Pères, les propres descendants. [3] A l'étude de la religion ils joignaient celle de toutes les sciences, et spécialement de l'astronomie, qui devait leur révéler l'étoile du salut. Leur influence était grande au milieu de leurs concitoyens; il est même à croire, conformément à une tradition ancienne et populaire, qu'ils étaient à la tête de quelque province ou tribu, et qu'ils exerçaient une sorte d'autorité royale.

On ne peut rien affirmer de très certain sur leur nombre. Quelques-uns le portent jusqu'à douze; cependant, la plupart des auteurs le réduisent à trois, et ce dernier chiffre paraît défi-

1. Cf. D. Calmet, *Dissertation sur les Mages* (à la tête de son *Commentaire sur S. Matthieu*).
2. *Ibid.*
3. "Communis Patrum sententia est tres Magos vel posteros vel successores fuisse Balaam" (Cornelius a Lapide in *Numeros*, c. 24, v. 17). Voir aussi Maldonat *in Matth.*

nitivement adopté par l'opinion traditionnelle à partir de S. Léon-le-Grand. C'est à ce second sentiment qu'il faut s'en tenir, dit Benoit XIV, qui l'appelle le seul vrai. [1]

Bien des opinions ont été émises sur le lieu d'où sont partis nos trois illustres voyageurs. Les deux hypothèses qui ont réuni le plus de suffrages sont celles qui leur donnent pour patrie l'Arabie ou la Perse. La nature des présents qu'ils emportèrent avec eux et qu'ils durent offrir à l'Enfant-Dieu, comme produits de leur propre pays, semble favoriser la première de ces hypothèses, s'il est vrai, comme l'affirment plusieurs auteurs anciens, que, de toutes les régions d'alentour, l'Arabie seule produise de l'encens. " Il n'y a qu'en Arabie ", dit Pline le naturaliste, " que se trouve l'encens ". [2] " Les Sabéens seuls (peuple de l'Arabie heureuse) voient croître la tige qui donne l'encens ", dit à son tour Virgile. [3] On sait d'ailleurs que ce pays est renommé pour sa myrrhe [4] et son or [5]. Si les Mages étaient réellement revêtus du pouvoir de ces petits princes auxquels l'antiquité donnait souvent le titre de rois, on aurait une raison de plus de croire, avec les Pères les plus anciens [6], qu'ils étaient originaires de l'Arabie plutôt que de la Perse : on ne voit pas, en effet, selon la remarque du célèbre Pierre de Marca, qu'il y ait eu en Perse de ces petits souverains si nombreux dans la péninsule arabique. [7] Remarquons aussi ce que dit M. l'abbé Fillion : " L'Arabie, pour les Hébreux, était par excellence le pays de l'Orient " [8]. Si on voulait concilier toutes les opinions les plus vraisemblables qui se sont produites au sujet du pays des Mages, on n'aurait qu'à le placer non loin des bords de l'Euphrate, sur les frontières de la Perse, de la Chaldée et de l'Arabie. [9] Ces pays avaient conservé plus fidèlement que les autres nations l'écho de la promesse de Balaam, qui avait passé sa vie en

1. Benedict. XIV, *De Festis :* l. I, c. II, 7.
2. " Thura, præter Arabiam, nullis " (Plinius, l. XII, 30, 14).
3. " ... Solis est thurea virga Sabæis " (Virg. *Georg.*, II, 117).
4. Cf. Plin. : *ibid.*
5. " Dabitur ei de auro Arabiæ ". " On lui donnera de l'or de l'Arabie " (*Ps.* 71, v. 15).
6. " Dès sa naissance, des Mages, partis de l'Arabie, vinrent l'adorer. (S. Justin : *Dial. cum Tryph.*, n. 77 ; voir aussi n. 78.) — Cf. Tertullien, *Adversus Judæos*, c. 9, et *Adversus Marcionem*, III, c. 13.
7. " Eos plerique veterum reges dixere ex prophetiæ auctoritate, id est, dynastas pagi alicujus, quales erant non pauci in Arabia, nulli vero in Perside." (Pet. de Marca, *Opusculum de Magis*, p. 48.)
8. *Commentaire sur St Matthieu :* h. l.
9. Cf. Ludolphe de Saxe, *Vita Jesu Christi.*

ces lieux.[1] On comprend qu'à cette époque d'attente universelle, et dans un tel milieu, les Mages, dont les mœurs étaient simples et pures, aient été tout disposés à reconnaître, dans la nouvelle étoile qui brilla sur leurs têtes, le signe du grand Roi, et qu'ils aient été à même d'entendre ce magnifique langage du ciel, selon l'expression de S. Augustin.[2] Il est à croire d'ailleurs, et c'est l'enseignement de la plupart des Pères, qu'à cette lumière extérieure répondit dans leur âme une lumière divine qui leur montrait le rapport de l'astre nouveau avec la naissance du Messie, et les invitait à aller rendre leurs hommages au Libérateur.[3] D'après quelques interprètes, l'étoile des Mages aurait offert à leurs yeux les traits d'un visage d'enfant tout resplendissant de lumière; et il est curieux de voir que Pline semble s'être fait l'écho de cette croyance, d'ailleurs peu fondée, dans ces paroles de son Histoire naturelle: " Il y eut aussi une comète, dont la chevelure était si éblouissante de blancheur, qu'il était à peine possible de la contempler; elle représentait un Dieu sous les traits de l'homme ".[4]

Les Mages furent fidèles à " la lumière du Christ ".[5] Longtemps auparavant, le père des croyants avait quitté sa ville de la Chaldée, à la voix du Seigneur; devenus héritiers de la foi d'Abraham, ces vrais sages n'hésitent pas non plus à quitter leur pays, leur famille, leurs biens, pour répondre à l'appel d'en haut, quelque étrange et romantique que leur conduite puisse paraître autour d'eux. C'étaient les princes de Saba qui allaient contempler le nouveau Salomon; c'étaient toutes les nations qui s'ébranlaient pour aller se jeter aux pieds du Sauveur universel, du Désiré des nations.

On suppose assez généralement que l'étoile guida les Mages pendant tout leur voyage, à peu près comme la colonne de feu guidait les Israélites dans le désert, et qu'elle disparut seule-

1. " Balaam (vaticinium).. in Arabia editum fuit, et tum ibi, tum in Chaldæa seu Mesopotamia, ubi Balaam habitabat, celeberrima traditione conservatum " (Jans. Ypr: *in Num.* XXIV, 17).

2. " Stella quid erat, nisi magnifica lingua cœli ? " (S. Augustin.)

3. " Dedit Deus aspicientibus intellectum, qui præstitit signum." Le Dieu qui leur donna le signe, leur en donna en même temps l'intelligence. (S. Léon-le-Grand.)—" Stellam Christi esse cognoverunt per aliquam revelationem ". Une révélation leur apprit que c'était l'étoile du Christ. (S. Augustin.)

4. " Fit (ou *fuit* selon quelques-uns) et candidus cometes, argenteo crine ita refulgens, ut vix contueri liceat, specieque humana Dei effigiem in se ostendens " (II, 29).

5. " Lumen ad revelationem gentium." (Luc, II, 32.)

ment à leur entrée à Jérusalem, pour reparaître à leur sortie de cette ville. L'étude attentive du texte évangélique porterait plutôt à croire que l'étoile ne les accompagna que de Jérusalem à Bethléem : " Et voilà ", dit l'évangéliste, après avoir rapporté leur entrevue avec Hérode, " et voilà que l'étoile, qu'ils avaient vue en Orient, marchait devant eux " [1] ; C'est donc, semble-t-il, qu'ils étaient venus sans elle : si elle leur eût déjà servi de guide depuis leur pays jusqu'à Jérusalem, l'expression de l'évangéliste paraîtrait peu naturelle; et de plus, dans cette même hypothèse, les Mages, à leur entrée dans la capitale de la Judée, se seraient-ils exprimés en ces termes : " Où est le Roi des Juifs? nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus... " ? [2] Il semble qu'ils eussent dû ajouter : " et c'est elle qui nous a conduits jusqu'ici ". D'ailleurs les Mages avaient-ils besoin de guide pour se rendre dans une ville aussi célèbre et aussi connue que Jérusalem ?

Montés sur leurs chameaux, ces " navires du désert ", les Mages eurent bientôt franchi la distance qui les séparait de la capitale des Juifs. [3] C'était là, pensaient-ils, qu'ils trouveraient Celui qu'ils cherchaient. Sans doute, leur imagination leur représentait les rues de Jérusalem jonchées de rameaux verts et ornées de riches tentures ; elle leur faisait déjà entendre le son des harpes d'Israël et les chants d'allégresse des enfants des Hébreux autour du berceau de leur Roi. On imagine leur surprise et leur désappointement, lorsque la froide réalité frappa leurs regards, et que, à leur entrée dans la ville, ils ne purent rien y découvrir qui trahît quelque grand événement. " Où est le Roi des Juifs qui vient de naître ? " demandèrent-ils à quelques-uns des nombreux spectateurs qui se pressaient sur leur passage : " Nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus l'adorer ". — " Le Roi des Juifs, le Messie ! "

1. Matth. II, 9.
2. Matth. II, 2.
3. Selon une tradition imposante, ils seraient arrivés au terme de leur voyage 13 jours après la Nativité, c'est-à dire le 6 janvier, jour auquel l'Église célèbre l'Epiphanie du Seigneur. Le plus grand nombre des exégètes modernes placent cependant l'adoration des Mages immédiatement après la Purification, et ce sentiment paraît préférable pour deux raisons principales : 1° parce que le texte sacré (V. Matth. II, 13, 14) semble supposer que la fuite en Egypte suivit de très près le départ des Mages, et que par conséquent la Purification a dû avoir lieu avant ce départ ; 2° parce qu'il n'est pas vraisemblable qu'Hérode, si jaloux de son autorité, ait laissé passer presque un mois sans s'informer de l'issue du voyage des Mages, qu'il avait lui-même envoyés dans une ville voisine à la recherche du Roi des Juifs, en leur recommandant de revenir lui dire s'ils l'avaient trouvé. (M. l'abbé Fillion, *Comment. sur S. Luc.* II, 39.)

répétèrent les Juifs de Jérusalem en se regardant avec surprise, et sans savoir que répondre. La parole des Mages était tombée au milieu des groupes curieux comme l'étincelle sur le chaume : une sourde rumeur circule bientôt dans les rues, sur les places publiques, dans les maisons, et porte partout une émotion facile à concevoir. Est-il possible que le Roi-Messie soit né, et qu'on doive bientôt voir le drapeau de Judée flotter sur le monde vaincu ? Comment l'odieux tyran d'Israël, l'usurpateur jaloux du sceptre de David, va-t-il accueillir une telle nouvelle ?

La rumeur publique eut bientôt franchi le seuil du palais d'Hérode, et vint faire trembler le vieux roi sur son trône. Descendant d'Ismaël par sa mère et d'Esaü par son père, Hérode n'était ni l'oint du Seigneur, ni l'élu du peuple : à force d'intrigues, il s'était fait imposer aux Juifs par les Romains tout-puissants. En proie aux frayeurs de l'ambition, et aux tortures de la jalousie, qui se disputaient son cœur, il n'avait reculé devant aucun crime pour affermir son trône. Il avait obtenu de Marc-Antoine, son protecteur, la mort du dernier roi asmonéen, Antigone, prince aimé du peuple ; presque tous les membres du Sanhédrin avait été immolés à sa vengeance avec tout ce qui restait des partisans d'Antigone ; ni la jeunesse et les grâces d'Aristobule, son beau-frère, ni les cheveux blancs du vieil Hircan II, ne les avaient mis à couvert de sa cruauté ; Marianne, son épouse et nièce d'Antigone, Alexandra, mère de cette belle et infortunée princesse, et tous les Machabées survivants, avaient eu le même sort ; Hérode avait encore fait étrangler Alexandre et Aristobule, les deux fils qu'il avait eus de Marianne, et chers au peuple malgré leur père, à cause des héros asmonéens leurs ancêtres. Et combien d'autres avaient été victimes de ses terreurs jalouses ! Détesté de toute la nation, sur laquelle il faisait peser un joug de fer, ce monstre couronné n'avait pour lui que ses courtisans, ses sicaires, ses artistes et le parti opulent mais peu nombreux des hérodiens, flatteurs séduits par la magnificence de ses travaux gigantesques, et qui n'avaient pas honte d'appliquer à la royauté de leur maître les caractères prophétiques de l'empire du Christ.

Au courant des prédictions relatives à l'avènement du Fils de David, il suivait d'un regard inquiet les manifestations de l'espérance populaire, prêt à noyer dans des flots de sang tout semblant d'insurrection. Et voilà que d'illustres personnages de l'Orient viennent, sans mystère et sans détour, porter jusque dans sa capitale la nouvelle de la naissance du Roi des Juifs ! Les habitants de Jérusalem, qui connaissaient Hérode, durent

trembler pour la vie de leurs nobles hôtes. Aussi habile que cruel, le prince iduméen dissimula son indignation et les craintes secrètes qui l'agitaient. Sa conduite à l'égard des Mages est un type de politique insidieuse et d'hypocrite fourberie. Déjà il ne restait plus aucun débris de la race des Machabées ; sa résolution est vite prise d'étouffer à sa naissance ce rejeton de David, qui semble menacer son trône. Feignant d'entrer dans les préoccupations des Mages et de la ville de Jérusalem, il convoque le grand conseil des Juifs [1], et lui pose nettement la question : " Où le Christ doit-il naître ? " [2] La réponse ne se fit pas attendre : " A Bethléem de Juda ", disent les Sanhédristes, " car il est écrit par le prophète (Mich. 5, 2) : Et toi, Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la moindre parmi les cités de Juda : car de toi sortira le chef qui doit régir Israël, mon peuple. " [3] C'est le dernier témoignage solennel rendu à la vérité par la Synagogue ; au moment de disparaître, elle montrait du doigt aux Gentils le berceau du Sauveur du monde, sans songer elle-même à aller lui rendre hommage.

Grâce à ce témoignage authentique, Hérode connaissait déjà le lieu de la naissance du Roi-Messie. Pour mener à bonne fin

1. Etabli à Jérusalem, après l'exil de Babylone, ce conseil ou Sanhédrin (Συνέδριον) était le tribunal suprême des Juifs : c'était à lui qu'étaient déférées les difficultés majeures en matière de justice, de doctrine ou d'administration. Il se composait de 71 membres, qui formaient trois classes distinctes : 1° la classe des *prêtres* (ἀρχιερεῖς), qui comprenait les chefs des familles sacerdotales ; 2° la classe des *scribes* ou docteurs (γραμματεῖς, νομικοὶ, νομοδιδάσκαλοι), qui renfermait les lévites ou laïques les plus versés dans la connaissance de la loi ; 3° la classe des *anciens* (πρεσβύτεροι *seniores populi*), qui était constituée par les personnages les plus notables de la nation. La présidence du Sanhédrin n'appartenait pas de droit au grand prêtre actuellement en fonction ou prince des prêtres par excellence : elle était dévolue au plus digne. (Cf. *Valeur de l'Assemblée qui prononça la peine de mort contre Jésus-Christ*, par les abbés Lémann). Si saint Matthieu, dans son récit, ne mentionne pas les *anciens*, c'est sans doute uniquement parce que la question d'Hérode regardait surtout les deux autres classes de l'assemblée.

2. Dans le texte grec, on lit en effet : Ποῦ ὁ Χριστὸς γεννᾶται (au présent).

3. Le texte du prophète Michée n'est pas cité *ad litteram* par l'évangéliste. Le voici, d'après la traduction bien exacte de la Vulgate : " Et tu, Bethleem Ephrata, parvulus es in millibus Juda (en hébreu. *behalpé :* chefs-lieux composés de mille habitants) ; ex te mihi egredietur qui sit Dominator in Israël." Evidemment, il n'y a de différence que dans la forme entre ce texte et celui de saint Matthieu : l'idée est la même.

ses desseins sanguinaires, il lui restait à savoir l'époque de cette naissance ; et c'est aux Mages eux-mêmes qu'il va demander ce second renseignement. Il les fait venir dans son palais, le plus secrètement possible ; il s'enquiert avec soin du temps où l'étoile leur est apparue, supposant, non sans fondement, une connexion étroite entre l'apparition de l'étoile et l'époque de la naissance de celui qu'elle révélait au monde. Après avoir tiré des Mages tout ce qu'il put en obtenir, frappé de leur simplicité et de leur bonne foi, il prétendit en faire, à leur insu, les instruments de sa politique infâme, et les transformer en espions. " Allez maintenant à Bethléem ", leur dit-il, d'un ton qu'il cherchait à rendre dévot, " informez-vous avec soin de l'Enfant ; et lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, afin que moi aussi j'aille l'adorer. " L'hypocrite et le cruel ne songeait qu'à l'immoler à sa jalousie ; mais, du plus haut des cieux, Dieu se riait de projets si perfides : de son souffle il les renversa. [1] Non content de soustraire son Christ à la fureur d'Hérode, il fit encore servir la politique impie de ce prince à la manifestation de Celui qui devait en être la victime : le meurtre des Innocents, sans l'atteindre, allait donner un nouvel éclat à sa renommée.

La nuit était venue. Les Mages, sur la parole du prince iduméen, quittent Jérusalem et prennent la direction de Bethléem. Leur foi avait été mise à une rude épreuve : elle n'avait pas failli ; elle devait remporter encore un plus glorieux triomphe. Cependant ils pressent leur marche et s'éloignent sans regret de cette glorieuse capitale de la Judée, vide de Celui qu'ils cherchaient, et qui seul remplissait leur pensée. Ils avaient fait à peu près la moitié [2] du chemin qui les séparait de la cité de David, lorsque soudain l'étoile qu'ils avaient vue en Orient reparut à leurs regards et sembla s'offrir à eux pour leur servir de guide dans le reste du voyage. A ce témoignage sensible de la vigilante protection du ciel, ils éprouvèrent une de ces joies intimes, ineffables, tout imprégnées de lumière, que Dieu a coutume de dispenser à ses fidèles serviteurs lorsqu'il les a laissés quelque temps dans les ténèbres de la tribulation. Bien sûrs qu'ils vont atteindre le terme de leur voyage et que tous leurs désirs seront comblés, ils s'abandonnent à la conduite de leur guide mysté-

1. Cf. Bossuet, *Elévations*, XVIIe sem., IXe élév.

2. " A trois kilomètres et demi de Jérusalem, on montre, au milieu de la route, un puits ou plutôt une citerne antique : c'est le puits des Trois Rois ou des Mages, autrement dit encore de l'Etoile, ainsi appelé parce que c'est là, d'après la tradition, que l'étoile brilla de nouveau aux yeux des Mages. " (*La Terre Sainte :* Victor Guérin, p. 155.)

rieux. Dissipant autour d'eux l'obscurité de la nuit, l'étoile les conduit jusqu'à Bethléem, et vient enfin s'arrêter " sur le lieu où était l'Enfant ". Les Mages comprirent ce langage: il faisait écho à une voix intérieure qui leur disait : C'est ici ! Une bien douce émotion remplissait leurs cœurs, lorsqu'ils pénétrèrent sous l'humble toit [1] qui recélait le trésor du monde. " Ils y trouvèrent ", dit l'évangéliste, " l'Enfant avec Marie sa mère. " [2] L'indigence qui frappe leurs regards, et la pauvreté du séjour, ne les rebutent point; ils reconnaissent dans cette femme, pleine de grâce, il est vrai, mais qui paraissait d'une condition fort obscure, celle que les traditions leur avaient montrée de loin comme la Mère du Messie; ils reconnaissent dans ce petit Enfant dénué de tout, le trésor et l'espoir du monde, et ils sentent qu'ils ont devant eux, sous ces humbles langes, le Dieu de toute majesté: la vivacité de leur foi avait percé toutes les ombres dont la Divinité s'était enveloppée, et avait remporté le suprême triomphe. [3] Le moyen de peindre les sentiments de joie, de reconnaissance, d'amour, qui se pressaient dans leurs cœurs à la vue d'un si grand spectacle? Ils recueillaient le fruit de 4000 ans d'attente: ils avaient trouvé le Dieu qui apaise par sa seule présence tous les désirs de sa créature. Le monde entier n'était plus rien pour eux; toutes les richesses de la terre et du ciel étaient là. Ils se prosternent la face contre terre, et ils adorent ce petit Enfant qu'ils reconnaissent comme le Roi de tous les siècles, comme le seul vrai Dieu, comme l'Homme qui venait sauver le monde par sa mort, selon les prophéties; et en témoignage de cette foi, ils tirent de

1. Il est à croire que la Sainte Famille habitait alors un logement plus convenable que la grotte de la Nativité. C'est le sentiment qui réunit de nos jours le plus de suffrages; il s'harmonise mieux avec les inspirations de la piété et de la tendre sollicitude qui animaient Marie et Joseph à l'égard de l'Enfant divin. Du reste, en supposant que la Sainte Famille s'était retirée provisoirement dans une des chambres de l'hôtellerie, on expliquerait suffisamment l'opinion assez commune des Pères, qui placent l'adoration des Mages à la grotte : l'étable et l'hôtellerie ne faisaient pour ainsi dire qu'une chose.

2. Quoique l'évangéliste ne mentionne pas le nom de Joseph, on ne peut guère douter que le saint époux de Marie ne se soit trouvé là aussi.

3. On ne peut douter que les Mages n'aient reconnu le Fils de Marie comme le vrai Dieu. " Les Pères, dit Bossuet, supposent le fait de l'adoration souveraine comme constant parmi les chrétiens. Si les Mages sont les prémices des Gentils, ils doivent être de même foi et de même religion que nous : aussi, comme disait St Léon, ils n'auraient pas été justifiés par la foi en un homme pur ; et on ne peut démentir ce que chante toute l'Eglise touchant la divinité de Jésus-Christ reconnue par les Mages, sans vouloir éteindre une tradition unanime." (*Instructions sur la version du N. T. de Trévoux :* 1ère Instruction, *Remarque sur la Préface*, 2e passage.)

leurs cassettes de l'or, de l'encens et de la myrrhe, qu'ils présentent avec amour. Symbole des caractères du Messie, [1] ce triple présent figurait en même temps les dispositions intimes qui animaient les Mages, et relevaient la valeur de leurs dons: l'or représentait la charité dont ils étaient embrasés à l'égard du divin Enfant; l'encens, le parfum des saints désirs qui s'élevaient vers lui du fond de leurs cœurs; la myrrhe, l'abnégation parfaite d'eux-mêmes entre ses mains.

L'Évangile ne rapporte aucune parole de ces mystérieux visiteurs. Ils prennent des informations, mais ne font aucune réflexion: c'est qu'ils sont de "lèvres incirconcises", et que leurs bouches n'ont pas été purifiées par le charbon de l'autel du Dieu vivant. Les Juifs parlent; les Gentils adorent en silence. [2]

Cependant les heures de la nuit s'écoulaient rapidement. Avant de retourner à Jérusalem, pour faire part à Hérode du succès de leurs recherches (ils étaient trop simples et avaient l'âme trop noble pour soupçonner la perfidie du monarque), les Mages voulurent prendre quelque temps de repos: Dieu l'ordonnait ainsi. Envahis bientôt par un doux sommeil, qui ne put interrompre leurs communications intimes avec la Divinité, ils furent avertis en songe de ne point retourner auprès d'Hérode. Une étoile leur avait appris la naissance du Messie; les Écritures leur en avaient indiqué le lieu; le Seigneur lui-même se chargeait de régler leur retour. Sur l'avis céleste, au lieu de repasser par Jérusalem, ils prirent le lendemain le chemin direct qui devait les ramener dans leur pays.

1. Toute l'antiquité a reconnu la signification symbolique des présents des Mages. Ecoutons encore Bossuet: "S. Irénée a rapporté que les Mages témoignèrent par leurs présents qui était Celui qu'ils adoraient: la myrrhe, dit-il, marquait sa mortalité et sa sépulture; l'or marquait qu'il était un roi dont le royaume n'avait plus de fin; et l'encens, qu'il était ce Dieu qui était connu dans la Judée, et qui se manifestait à ceux qui ne le cherchaient pas, c'est-à-dire aux Gentils. Nous voilà à l'origine du Christianisme, et aux premiers siècles de l'Eglise. Nous avons produit pour la même doctrine St Chrysostome, St Grégoire de Nazianze, St Jérôme, St Augustin, St Léon, et avec eux tous les Pères, selon la règle de St Augustin et de Vincent de Lérins." *Ibid.* Addition: 1ère Remarque.

2. Cf. Williams, *Nativity*, p. 136.

Comment ne pas se rappeler, à l'occasion de l'adoration des Mages, ces paroles prophétiques dont il ne faut pas sans doute restreindre le sens, mais qui s'appliquent si bien au sujet qui nous occupe: "Reges Arabum et Saba dona adducent" "Les rois d'Arabie et de Saba apporteront des présents" (Ps. 71)? Saba était une des principales villes de l'Arabie du Sud, et Strabon la décrit (XVI, 4,19.) comme une terre merveilleuse où croissent la myrrhe et l'encens. "Omnes de Saba venient *aurum* et *thus* deferentes." "Ils viendront tous de Saba, apportant de l'or et de l'encens." (*Is.* 60,6.)

Une obscurité impénétrable couvre le reste de la vie des Mages. Ce qu'on dit du baptême qu'ils auraient reçu des mains de l'apôtre S. Thomas, de leur promotion à la dignité épiscopale, et du martyre qu'ils auraient enduré pour le nom du Christ, n'est mentionné par aucun des auteurs grecs ou latins de l'antiquité. Les noms qu'on leur donne aujourd'hui vulgairement, Melchior, Gaspar, Balthasar, ont été inconnus jusque vers la fin du XIIe siècle. Dans les *Collectanea*, ouvrage faussement attribué au vénérable Bède, et dans lequel, dit Bellarmin, on ne peut presque rien trouver qui soit digne du génie de Bède, Melchior est représenté comme un vieillard à cheveux blancs, et barbe longue; Gaspar, comme un jeune imberbe, dans la fleur de l'âge ; Balthasar, avec le teint brun et la barbe épaisse. [1] Transportés d'abord à Constantinople, où ils reposèrent dans la Basilique de Sainte-Sophie, les corps des Mages furent ensuite transférés par saint Eustorge à Milan, et de là, par l'archevêque Reynold, au XIIe siècle, dans la ville de Cologne, où ils sont maintenant l'objet d'une touchante vénération. [2]

V. Many, P. S. S.

1. Continuat. Bolland. T. I. *Maii* p. vii.
2. Cf. Bolland. T. I. VI *Janv.*, et Continuat. Bolland. *ut supra*.

TROIS MOIS À LONDRES

SOUVENIRS DE L'EXPOSITION COLONIALE.

Le 24 avril 1886, je m'embarquais à Halifax pour me rendre à Londres, où j'avais mission pour installer la bibliothèque d'ouvrages canadiens que notre gouvernement fédéral avait décidé d'envoyer à l'Exposition coloniale. J'allais y remplacer temporairement M. De Celles, bibliothécaire du Parlement, qui se trouvait empêché, pour le moment, de s'absenter du pays.

Je caressais l'espoir d'être rendu à temps pour assister à l'ouverture solennelle de l'Exposition, qui devait avoir lieu le 4 mai ; mais les vents contraires, la mer constamment en furie, et, pour surcroît d'ennui, une brume épaisse qui nous enveloppa sur la mer d'Irlande et nous retarda encore de douze heures, furent cause que nous ne touchâmes Liverpool que le 4 mai, vers les six heures du soir.

Le lendemain, je prenais le premier train rapide pour Londres. Ravissant, ce voyage de quatre heures à travers la campagne anglaise, où ce n'est partout qu'une succession de prés et de bosquets verdoyants : parc immense et splendide où d'innombrables troupeaux de bœufs et de moutons de la plus belle race paissent sur un moelleux tapis d'herbe grasse où ils enfoncent jusqu'au genou. Çà et là, des villes manufacturières, aux usines enfumées, dont les hautes cheminées défilent dans un gigantesque et vertigineux tourbillonnement. Et puis, à nos pieds, dans le creux des vallons, apparaissent, non loin d'un château arrogamment perché sur la hauteur, de pauvres chaumières qui nous rappellent que toute cette belle et riche contrée appartient à un tout petit nombre de grands propriétaires, dont les habitants de ces chaumières ne sont que les fermiers besogneux auxquels la possession du sol est toujours restée défendue.

Rendu à Londres vers les trois heures de l'après-midi, je me dirigeai, au saut du train, vers l'agence du gouvernement canadien, à deux pas de l'abbaye de Westminster. En mettant le

pied sur le seuil de l'agence, je tombai dans les bras de mon ami, M. Fabre, attaché comme commissaire canadien à l'Exposition coloniale. Sa femme et son fils étant restés à Paris d'où ils ne devaient venir le rejoindre qu'une quinzaine de jours plus tard, et lui se trouvant seul à Londres depuis deux semaines, il parut me revoir avec plaisir et me fit descendre à son hôtel, le Rawlings, situé sur Germeyn street, à deux minutes de Regent circus, qui est l'endroit où la vie de Londres est la plus animée.

Quand j'eus secoué la poussière du voyage, nous allâmes, M. Fabre et moi, dîner au restaurant Royal, sur Regent circus; c'est le meilleur restaurant français de Londres. Oh! l'agréable repas en la compagnie du plus aimable convive que je connaisse! Servi par une nature des plus affinées, et par un tempérament de parisien, son esprit, toujours en fête, pétille surtout à table, et tire alors des feux d'artifice à jets continus. Aussi, combien jouissais-je en l'écoutant me mettre au courant des mille et un curieux détails de l'Exposition où j'allais passer trois mois dans l'intimité la plus complète avec lui! Et puis, je le lançai sur la pente des nouvelles littéraires de Paris, son terrain de prédilection. Il fut étincelant de verve. Moi, tout réconforté, après dix jours pénibles de mer, tenu sous le charme, je me délectais à l'écouter. Que loin de moi étaient déjà l'Océan avec toutes ses misères!

Quand nous sortîmes du restaurant, la nuit sereine régnait sur la grande ville. Autant le jour est souvent terne, enfumé, autant les nuits sont généralement claires, étoilées à Londres. Avec les feux de ses cent mille usines, qui s'éteignent à la tombée du jour, se dissipe aussi le brouillard opaque de fumée qui plane sur la cité monstre, l'enveloppe, la pénètre et lui voile souvent tout à fait la clarté du soleil; à tel point qu'il y faut alors allumer le gaz en plein midi.

Je m'en allais heureux de vivre, et mon esprit en gaieté se grisait de tout le mouvement qui se faisait autour de nous dans ce quartier si élégamment animé. Comme je me sentais loin de la maussade et insipide petite ville d'Ottawa, où je me trouve toujours aussi exilé qu'Ovide à Thomes, au barbare pays des Gètes!

Un détail que je n'avais pas encore remarqué, lors de mes deux précédents voyages, me frappa vivement: à chaque coin de rue, se faisait entendre un concert d'instruments et de voix

qui gaiement montait dans la nuit. Dans chacun des groupes de ces musiciens ambulants que la foule entourait, une voix d'homme chantait accompagnée par un violon qui suivait la mélodie, tandis que le rire aigu d'un fifre s'entrelaçait dans les accords saccadés d'une guitare ou d'une harpe.

— Je n'aurais pas cru les Anglais si mélomanes, dis-je à M. Fabre. Jamais, lors de mes quatre passages antérieurs à Londres, je n'y ai entendu autant de musique en plein air. On se croirait plutôt dans les rues de Naples que sur les bords de la Tamise. Que veut donc dire cette frénésie musicale, pour moi si nouvelle en cet endroit ?

— Eh ! cher ami, c'est le *May day* qui se prolonge.

— Et qu'est-ce que le *May day* ?

— C'est le premier jour de mai, c'est le renouveau, c'est le retour de la saison des fleurs et du soleil, que les peuples ont célébrés dans les temps les plus reculés. Rien de plus naturel que cette gaie transition du sombre et froid hiver au printemps tiède et vivifiant, ait, de tout temps, fait éclater en joyeuses manifestations le sentiment de bien-être que ressentent les hommes à ce regain de jeunesse de la nature et des êtres animés.

Au XVIe siècle, en Angleterre, c'était encore l'usage à la campagne, dans la classe moyenne et parmi le peuple, de sortir au petit matin pour aller faire provision de fleurs et de feuillage que l'on rapportait avec de grandes démonstrations de joie, au son des cors et des tambourins. Rameaux et fleurs servaient à décorer les portes et les fenêtres de chacune des maisons du village, dont la plus belle fille était ensuite couronnée de fleurs comme " Reine de mai ". Les gentilshommes et les nobles dames ne dédaignaient pas de prendre part à la fête, et l'on vit même des rois et des reines se mêler alors à la foule de leurs sujets en liesse.

C'était aussi la coutume, dans les villages comme dans les villes, de planter au milieu de la place publique, un mai tout enguirlandé de fleurs, autour duquel on dansait.

La même fête se célébrait en France, et nos aïeux l'apportèrent au Canada, où l'usage du mai planté à la porte du colonel ou du capitaine de milice de la paroisse a subsisté jusque dans la première moitié de ce siècle. Chez nous, aussi bien qu'en France, c'était une occasion de réjouissance et de ripaille, comme le

témoigne cette vieille chanson qu'il me souvient avoir entendu chanter dans mon enfance :

Le premier jour de mai,
Labouré,
Quand fut fait' la semaille,
J'm'en fus planter un mai,
Labouré,
D'vant la porte à Jean Braille.
Oui, j't'en goûte
D'la rigoûte
Oh ya !
Oui, j't'en goûte d'la rigaille !

Quand le mai fut planté,
Labouré,
Dans la maison j'entraille ;
Trouvant le couvert mis,
Labouris,
Sans façon j'm'approchaille.
Oui, j't'en goûte, etc.

... Tour à tour, j'fais passer,
Labouré,
Dindons, fricot d'volailles...

Il faut croire que notre convive, mis en appétit par la plantation du mai et les danses rondes, y allait un peu goulûment, car le maître de la maison s'écrie tout à coup :

C't'assez, m'dit-y, gourmand,
Labourant,
Y'a assez longtemps qu'tu tailles !

Ce à quoi l'insatiable et peu susceptible mangeur répond en riant, et la bouche encore pleine :

Je ne suis pas gourmand,
Labourant,
Je soulag' mes entrailles !...

A Londres, de nos jours, les manifestations bruyantes en l'honneur du renouveau ne sont plus que l'apanage des ramo-

neurs. Ils s'en vont par groupes de trois ou quatre, attifés de vêtements carnavalesques. L'un d'eux, qu'on appelle " Jack in the Green ", est enveloppé dans une gerbe de feuillage et de fleurs que couronne le drapeau anglais. Ces bizarres personnages s'arrêtent dans les carrefours, au coin des rues les plus fréquentées, et y dansent au son du violon, du fifre et du tambour, récoltant la moisson de piécettes que le passant laisse tomber dans leur sébile.

Je me suis facilement laissé entraîner à décrire ce trait de mœurs tout particulier à la ville de Londres, parce qu'il rappelle les coutumes charmantes du temps passé.

***

Le lendemain, pour me rapprocher de l'Exposition, je me logeais dans une pension bourgeoise de Brompton Square, sur Brompton road, qui continue la rue Picadilly en gagnant l'extrémité ouest de Londres. J'y étais à cinq minutes de marche de l'Exposition, que l'on avait très heureusement installée dans les spacieux jardins de l'Horticultural Society, à côté du musée de South Kensington et de l'Albert Hall, au milieu de massifs de verdure et de fleurs, de fontaines et de jets d'eau rafraîchissants.

Je m'y rendis avec M. Fabre, qui m'apprit à me reconnaître dans ce dédale de galeries encombrées des produits innombrables de toutes les colonies de la Grande-Bretagne. Mes livres n'étant pas encore arrivés, je passai les deux ou trois premiers jours à me promener — sans crainte du mal de mer, cette fois, — d'un pays à l'autre : des Indes en Australie, de la Chine à la Nouvelle-Zélande, de Malte au cap de Bonne-Espérance, de la Nouvelle-Galles du Sud au Canada.

Quelle immense variété dans les productions du sol et dans l'industrie de tant de pays si différents et si éloignés les uns des autres ! Quoique je n'aie certes pas l'intention de faire entrer dans le cadre de ces souvenirs une étude agronomique ou industrielle sur les nombreuses colonies anglaises, je crois cependant qu'il paraîtra intéressant de jeter un coup d'œil rapide sur l'ensemble des principaux produits particuliers à ces diverses colonies.

Dans cette longue galerie aux arcades pittoresques — moitié plein cintre, moitié ogivales — et dont les montants et les

arceaux capricieux, en bois de tick ou de santal, sont sculptés, ciselés, fouillés à jour avec un art infini, s'étalent les objets d'art, les armes et les riches soieries de l'Inde : vases d'or et d'argent massifs, aux formes étranges, aux fines ciselures dessinant des figures bizarres d'hommes ou d'animaux ; aiguières, coupes, coffrets merveilleux, au repoussé ou ciselés avec un goût, une patience extrêmes ; épées, dagues, poignards, fusils et pistolets damasquinés, aux incrustations d'or et d'argent si finement déliées ; bijoux ruisselants de diamants, de rubis, d'émeraudes, de saphirs ou de perles fines ; ivoires découpés comme les plus légères dentelles ; brocarts tissus d'or, d'argent et de soie, aux reflets chatoyants comme le plumage des oiseaux des tropiques.

Les yeux encore éblouis par toutes ces richesses du luxe oriental, nous arrivons au palais indien, qui se dresse avec ses balcons aux sveltes colonnettes, ses tentures somptueuses et ses lourdes portières de damas d'orient. Sa cour à colonnades est peuplée d'artisans indigènes : orfèvres, bijoutiers, ciseleurs sur métal, sur ivoire et sur bois, sculpteurs, tisserands ou potiers. Il me semble encore entendre la psalmodie étrange de deux petits indiens travaillant à une tapisserie sous la direction d'un gros homme bronzé qui pouvait être leur père. Tous les matins, vers les neuf heures, alors que les visiteurs n'étaient pas encore admis, ces trois travailleurs chantaient comme une longue litanie. Tour à tour, les deux garçonnets criaient rapidement, sur le ton le plus élevé de la gamme et en deux notes seulement, une suite de mots gutturaux ; et, de temps à autre, la voix basse du vieux leur répondait par deux ou trois sons qu'il tirait des profondeurs de son énorme corps. Etait-ce une prière, un chant sacré ou profane ? Personne ne me l'a jamais pu dire ; mais, cette déclamation aiguë, entrecoupée de mugissements de basse profonde, me poursuit encore et m'est restée dans l'oreille comme la mélopée la plus étrange qui se puisse entendre.

Nous passons à Chypre, qui se pare de ses dentelles et de ses soieries. Sur les drapeaux qui flottent au-dessus de cette cour, sont brodés des dessins qui rappellent les souvenirs du royaume des Cypriotes, et datent de 800 à 500 ans avant Jésus-Christ. Ces dessins, copiés d'après ceux qui ornaient les drapeaux des Ptolémée, des Génois, de la dynastie des Lusignan, et, plus tard, les étendards turcs et anglais, indiquent les différentes époques de l'histoire de l'île de Chypre.

Voici Ceylan, l'île merveilleuse, aimée du soleil, avec ses pierres précieuses, ses perles renommées, ses bijoux en filigrane

d'or de Jaffna, ses vases d'argent au repoussé, ses dentelles, ses mignons coffrets d'ivoire ou d'ébène et ses potiches de kandie.

Défilent ensuite les bois précieux de l'île Maurice, ses plumes d'autruche aux brillantes couleurs, ses épices et ses plantes médicinales, ainsi que les meubles de bois noir, les cordages et les produits pharmaceutiques de Hong-Kong.

Laissant les Indes et la Chine en arrière, nous prenons pied en Australie, qui exhibe fièrement ses échantillons d'or et d'argent, ses bois précieux, ses perles, ses vins un peu capiteux, et ses laines soyeuses.

Ici, les Antilles nous montrent leurs produits tropicaux : tabacs, cafés, liqueurs, coquillages, perles et coraux ; le Honduras, ses bois, ses fruits, ses potiches préhistoriques et ses curiosités astèques. Là, le Cap fait étinceler ses diamants, ses pierres précieuses, et semble non moins fier de ses peaux brutes et de ses cuirs ; tandis que la Côte-d'Or nous dit son nom par le scintillement de ses bijoux.

Avant de traverser en Amérique, abordons un instant à Sainte-Hélène pour y rêver en face d'un moulage en plâtre de la figure de Napoléon, pris par le capitaine Rubidge, immédiatement après la mort du grand empereur.

Enfin, nous voici bien chez nous, dans notre Canada, qui par la nature solide, la qualité supérieure et l'abondance de ses produits agricoles et industriels, attire le plus l'attention des visiteurs sérieux.

Le trophée agricole, élevé au bout de la plus longue galerie de la section canadienne, tire l'œil du visiteur autant par l'élégance de ses lignes que par l'originalité des matériaux variés de cet arc triomphal composé de tous les produits de l'agriculture et de l'horticulture de la confédération canadienne. Les quatre piliers, formés de bocaux superposés contenant d'appétissants échantillons de tous nos fruits, pommes, poires, pêches, etc., reposent sur un socle de barils et de sacs de grains de toutes espèces. Des festons de paille, de tiges et de longues feuilles de maïs, enjolivent la portée des arceaux tandis que des lames de faux entrecroisées projettent l'éclair de leur acier poli sur le chapiteau des colonnes. L'entablement de cette première tour supporte des instruments aratoires, des barils de cidre, etc., servant de fondations à une seconde tour aux proportions réduites. Des conserves de viandes et de fruits, en boîtes et en bocaux, à côté desquels s'entrelacent gracieusement des épis de blé et les longues herbes des prairies du Nord-Ouest, constituent

les piliers de la seconde arcade qui se couronne au centre par de sveltes gerbes de blé s'élançant en panache au sommet aminci du trophée.

Viennent ensuite les nombreux échantillons de nos bois et des travaux d'ébénisterie qui composent l'ameublement. Les pianos canadiens étonnent surtout les Londoniens autant par la qualité supérieure du son que par la richesse et le fini de leur bois. La perfection du mécanisme, le moelleux et la sonorité de ces instruments leur valurent le diplôme le plus flatteur du grand musicien Franz Liszt, qui devait s'éteindre quelques mois plus tard, chargé de gloire et d'années.

Le trophée de chasse, où figurent si avantageusement nos fauves et nos fourrures, est le centre d'attraction des visiteurs : nous y voyons tour à tour s'arrêter la reine Victoria, la malheureuse impératrice Eugénie, à qui l'infortune n'a plus laissé qu'une couronne de cheveux blancs, la gracieuse princesse Louise, et toute une légion de grandes dames de Londres.

Ici, nos étoffes, ainsi qu'une collection minéralogique très complète, font s'approcher l'industriel et le savant.

Plus loin, dans la bruyante galerie des machines, où d'immenses roues font s'agiter, comme des crustacés monstres ou d'énormes araignées, nos instruments d'agriculture si perfectionnés aujourd'hui, se pressent surtout les paysans des environs de Londres qui, chaque jour, accourent par milliers à l'Exposition. En contemplant les grands bras des moissonneuses, les longues dents tranchantes des faucheuses mécaniques, qui se meuvent automatiquement et représentent chacune le travail de quarante hommes peinant à la fois, ces braves gens sont ébahis de voir une civilisation toute jeune encore apporter au vieux monde un aussi parfait outillage.

Non moins encombrée de curieux est la section voisine, installée de manière à donner une excellente idée de l'instruction publique au Canada. Chaque province y rivalise à se montrer la plus avancée dans l'enseignement. Mais, dans tout ce déploiement de cartes géographiques, d'instruments de physique ou de chimie, de dessins, de cahiers des élèves, Québec et Ontario brillent entre toutes les provinces sœurs de la Confédération ; tandis que la bibliothèque de 2,000 volumes d'histoire, de science et de littérature canadiennes, est la seule exhibée à cette Exposition de toutes les colonies anglaises.

Somme toute, l'exposition canadienne primait les autres et faisait le plus grand honneur au marquis de Lorne et à sir

Charles Tupper, notre digne et si sympathique haut-commissaire à Londres. Pour avoir une idée de l'activité, de l'intelligence et de la souplesse de caractère déployées en cette occasion solennelle par le représentant du Canada en Angleterre, il faut avoir vu, comme nous, sir Charles à l'œuvre durant plus de trois mois, sur pied du matin jusqu'à la nuit, toujours affairé, dirigeant tout et ne négligeant pas le plus mince détail qui fût de nature à profiter à chacun des nombreux exposants, et à faire mieux ressortir l'ensemble de cette colossale organisation.

Les bureaux de direction, destinés à chaque colonie, se trouvaient réunis dans un endroit pittoresque désigné sous le nom attrayant de "Old London", et qui représente une rue du vieux Londres reconstruite dans toute l'intégrité de son cachet moyen âge. Avec ses étroites maisons à toit pointu, aux façades sculptées, sur lesquelles s'entrelacent des poutres faisant saillie au-dessus des balcons projetés en avant et s'arc-boutant entre des fenêtres dont les carreaux de couleur sont taillés en losanges et encadrés dans de minces châssis de plomb, cette ruelle étrange, d'une largeur de 20 pieds à peine, offre à l'œil rêveur l'aspect le plus intéressant. Un beffroi, tout peuplé de cloches aux voix graves, y chantait les heures avec des vibrations mélancoliques, ainsi que "l'air du prince de Galles", qui tombaient tristes sur nous, comme les sanglots des trépassés jadis — il y a des siècles — habitants de ce coin pieusement reproduit de la vieille cité. Comme elles nous faisaient remonter loin le passé ces mêmes cloches, qui appelèrent pour la première fois les fidèles à la prière à l'abbaye de Glastonbury, en 1335, avant que la bataille de Crécy eût encore mis en usage la poudre à canon qui allait bouleverser l'art cruel de la guerre et donner aux hommes un nouvel et terrible moyen de s'entre-détruire.

Tel était, durant la journée, l'aspect général de l'Exposition, avec en sus le fourmillement de 60 à 80,000 personnes qui, chaque jour, l'envahissaient et puis se répandaient dans les jardins spacieux qui règnent entre les galeries et l'Albert Hall, vaste salle de concert où 15,000 auditeurs tiennent à l'aise. Le soir, quand la lumière électrique poudroyait de ses fulgurantes clartés les galeries resplendissantes d'articles de luxe de toutes sortes, d'étoffes les plus riches, d'objets d'art les plus précieux ; lorsque, dans les vastes jardins, neuf mille sept cents lampes électriques multicolores éclataient comme une rivière de pierres précieuses sur le front de la nuit, et rayonnaient sur les dente-

lures mauresques des kiosques, à travers les jaillissements diamantés des fontaines, en s'épandant sur le flot mouvant des quelque cinquante mille personnes qui peuplaient les allées; lorsque, enfin, l'oreille était charmée par d'excellente musique dissimulée dans des massifs de verdure, l'on se croyait transporté dans le pays des songes, emporté, comme Sindbad le marin, sur les ailes de la fantaisie, à travers les pays enchantés des Mille et une nuits.

***

Le samedi, 8 mai, l'on donnait à l'Albert Hall le premier grand concert de la saison. Ce qu'on appelle la *season* à Londres dure depuis le premier mai jusqu'à la fin de juillet. C'est le temps où le pouls de la capitale bat son plein: le temps des courses, des concerts, de l'opéra, des bals, des grands dîners, des fêtes de toutes sortes. Au mois d'août, le beau monde, la *gentry*, prend sa volée pour aller s'ébattre dans les châteaux et dans la si verte campagne anglaise, où elle se livre, sur les pelouses veloutées, aux jeux fashionnables du *lawn tennis* et du *croquet*, jusqu'à ce que, la moisson étant terminée, la chasse à courre offre aux cavaliers consommés, ainsi qu'aux hardies amazones, une magnifique occasion de s'enfoncer quelque côte ou de se casser un membre à la poursuite d'un pauvre renard fuyant affolé à travers les champs jaunis.

Mesdames Albani et Nilsson devant chanter à ce concert du 8 mai, je n'eus garde — dilettante enragé que je suis — de manquer d'assister à cette fête des nerfs auditifs. A trois heures, la vaste salle de l'Albert Hall contenait ses quinze mille auditeurs.

Un orchestre puissant, très bien composé, que son chef enlevait vaillamment, exécuta la belle ouverture du *Freyschutz* de Weber. J'avais entendu déjà trop de bonne, d'excellente musique à Paris pour être empoigné par l'orchestre de l'Albert Hall, si bon qu'il fût. Du reste, il m'a paru que les musiciens anglais manquent un peu de chaleur dans l'interprétation. Ils rendent, selon moi, les *andantes* avec trop de langueur, et ne savent pas mettre le brio, la maëstria des Latins, dans le mouvement plus vif de l'allegretto, dans le rendu de la progression ascendante ou descendante du rinforzando et du diminuendo. Leur musique est correcte, mais elle manque de cette fougue, de cette passion qui se communique à l'auditeur dans les concerts parisiens et

fait vibrer tous ses nerfs comme les cordes d'un instrument chatouillées par l'archet.

La Nilsson se fit entendre la première. J'avouerai qu'elle me désappointa un peu. Soit qu'elle fût fatiguée, soit que sa voix n'ait jamais été plus forte, elle paraissait visiblement lutter contre l'immensité, la sonorité rebelle de la salle. J'avais décidément entendu d'aussi bonnes cantatrices à Paris, entre autres mesdames Devriès, Richard et Krauss, au grand Opéra.

Enfin, l'Albani lança, dans les ondes plus sonores pour elle de la salle, les premières notes du grand air de *Lucie de Lamermoor*. On aurait, par l'énorme enceinte, entendu glisser dans l'air une plume d'oiseau-mouche. D'un volume plus ample que celle de la Nilsson, la voix de l'Albani n'en a pas moins la pureté cristalline de lamelles de verre. Et quelle souplesse dans les vocalises, quel art dans les nuances, quelle chaleur contagieuse, quelle inspiration dans l'interprétation de l'œuvre des grands compositeurs ! Il y eut un moment où, l'orchestre soupirant en sourdine, la flûte éleva la voix pour suivre d'abord, et comme pour provoquer ensuite, la prima donna à un combat singulier. L'instrument, l'accompagnant en tierce, semblait, à l'andante, défier la chanteuse pour la pureté des sons émis. Mais la voix de la cantatrice se balançait mollement dans l'espace comme ces grands oiseaux qui arrêtent le battement de leurs ailes et n'en continuent pas moins de fendre l'air avec la plus gracieuse aisance. Dépitée de se voir vaincue par la pureté des notes les plus longuement soutenues, la flûte se lança sur la pente étourdissante des trilles, des roulades familières aux rossignols européens, ces virtuoses fantaisistes des bocages recueillis dans le silence des nuits d'été. Sans plus d'effort, la voix de l'Albani se prit à se jouer à travers les dentelures de sons de l'instrument, faisant entre elles les plus fines ciselures, décrivant les arabesques les plus capricieuses, les plus délicatement et les plus correctement dessinées qui se puissent admirer. Stupéfiée se tut la flûte, et la voix triomphante monta crescendo et se tint longtemps suspendue tout en haut, remonta encore d'un dernier coup d'aile pour aller decrescendo s'évaporer dans l'infini du rêve.

J'aurai encore l'occasion de parler de notre célèbre compatriote, madame Albani, et comme grande artiste et comme femme du monde accomplie.

Le samedi d'après, 15 mai, autre concert auquel prenait part le violoniste Sarrazate. C'était au St. James' Hall, salle infini-

ment plus petite, mais aussi plus favorable à la musique de concert. L'orchestre, entre autres choses, y exécuta les " Préludes du poème symphonique " de Liszt, et rendit ce fragment de musique savante et un peu trop bruyante, ainsi que l'ouverture magistrale du *Struense* de Meyerbeer, avec plus de brio, de bravoure que ne l'avait fait, le samedi d'avant, l'orchestre de l'Albert Hall des morceaux qu'il y avait joués. Peut-être ce meilleur effet produit était-il dû à l'acoustique excellente du St. James'Hall, où pas un son ne s'affaiblit inutilement. Ainsi, lorsque Sarrazate, le premier violoniste de ce temps, fit chanter à son divin instrument les accents suaves de l'adagio et de l'andante de la *Fantaisie écossaise* de Max Bruck, et les notes les plus langoureuses du *Chant du rossignol* — composition assez faible du virtuose lui-même — les plus vaporeuses vibrations des cordes enchantées se balançaient au-dessus de l'élégant auditoire avec la grâce du colibri faisant sa cour aux fleurs d'un parterre délicatement nuancées. Le grand artiste me tint tout le temps sous le charme, autant par la souplesse et le fini de son jeu que par l'exquise pureté des mélodies qu'il fit soupirer à son instrument, un stradivarius qui lui a coûté 2,000 louis sterling. Jolie somme pour cinq petits morceaux de bois et quatre boyaux de chat!

Le soir du 18 mai, illumination générale des jardins de l'Exposition, et musique excellente dans les kiosques. Comme je m'étais envolé au pays idéal des rêveries, sur les ailes de la ravissante mélodie de Gounod: *O Balkis, reine du matin!* et que déjà il me semblait être un des personnages mystérieux de cette délicieuse légende de la reine de Saba, apportée d'Orient par Gérard de Nerval, le doux poète, voilà qu'une exclamation générale de la foule me ramena parmi mes contemporains. C'étaient les eaux de la grande fontaine centrale qui jouaient, et sur lesquelles on dirigeait des flots de lumière électrique aux reflets changeant à chaque instant de couleur. La gerbe d'eau du grand cercle extérieur forma d'abord comme un lys au calice énorme, tandis que, pétale gigantesque, le jet central s'élançait à cent cinquante pieds en l'air, comme une fusée qui s'éteignait soudain pour resplendir l'instant d'après et rebondir de nouveau dans la nuit. D'abord diamantés, ces jaillissements des fontaines prirent une teinte d'ambre qui devint or fauve; et puis, ils se firent vert tendre pour se parer des tons plus graves de l'émeraude et pour passer encore par des teintes bleu pâle et azur foncé. Enfin, cette transparente masse, toujours bondissante,

s'embrasa et parut être de la fonte ardente dont le rouge vif descendit au violet et finit par s'endormir dans la demi-teinte langoureuse des lilas tendres.

Placidement, tout en haut, dans le ciel pur, souriaient les étoiles, elles qui, sans effort, sous le regard de Dieu qui les créa d'une pensée, éclairent notre chétive planète depuis des milliers d'années, à des cent millions de lieues !

Le 20 mai, comme je suis occupé à surveiller le déballage de mes livres, arrive le marquis de Lorne à qui je suis présenté. Il me dit être heureux de faire la connaissance de l'un des membres de *sa* Société Royale du Canada. Après quelques moments d'entretien au sujet des livres canadiens envoyés à l'Exposition, il me demande si j'ai vu le salon des peintures canadiennes. Je lui réponds que non. — Oh ! reprend-il, il faut voir cela, venez donc ! Et il me conduisit à l'Albert Hall, une promenade d'un quart d'heure par les galeries et les jardins.

Ce fut avec plaisir que je retrouvai des peintures canadiennes dont j'avais fait une étude dans les journaux de Montréal et de Québec, quelques semaines auparavant, et je fus heureux d'apprendre, de la bouche de lord Lorne lui-même, combien le talent de MM. Brymner, Edson, Lawson, Peel, Watson, Woodcock, etc., trouvaient d'admirateurs à Londres.

Bref, le marquis resta au moins une heure à me montrer des choses qu'il avait déjà dû voir vingt fois, et cela par pure amabilité et pour honorer l'un des membres de la société littéraire et scientifique qu'il est si fier d'avoir fondée chez nous. — Vous allez bientôt voir, me dit-il en me quittant, combien votre titre de membre de la Société Royale du Canada va vous valoir ici d'honneurs et d'invitations flatteuses.

Le lendemain, 21 mai, à midi, la Reine vient visiter l'Exposition, qui reste fermée au public ; il n'y a que nous, les délégués des différentes colonies. Je me place à l'entrée de notre section réservée pour la bibliothèque et l'exposition scolaire canadiennes, afin de mieux voir défiler le cortège royal. La Reine vient en tête, guidée par sir Charles et lady Tupper et s'appuyant au bras du prince de Galles. Comme Sa Majesté va dépasser notre section, arrive tout à coup le marquis de Lorne qui, me désignant, dit au prince de Galles : — " Mr Joseph Marmette, of the Royal Society of Canada." A peine ai-je fait un respectueux plongeon, que le prince de Galles se tourne vers la Reine et lui décline mon nom et mon titre. Je resalue plus profondément encore et j'aperçois, en revenant à flot, la Reine qui me sourit

gracieusement. J'étais tout étourdi de l'honneur qui m'était fait et auquel j'avais d'autant moins droit de m'attendre qu'il avait été bien compris que, seuls, les commissaires généraux seraient présentés. Je ressentais donc déjà les effets de la bienveillante et si délicate attention du marquis de Lorne.

Le jour qui suivit, j'étais à causer, dans notre petit bureau, avec l'honorable M. Ouimet, surintendant de l'instruction publique à Québec, lorsque le marquis de Lorne survint. Il fait avec nous un bout de causerie, part et revient l'instant d'après avec la princesse Louise, la princesse Victoria de Prusse et une autre princesse, belle à ravir, mais dont nous ne saisissons malheureusement pas le nom. Le marquis nous présente, M. Ouimet et moi, et tout ce beau monde s'asseoit dans notre modeste bureau. Nouvelle conversation de dix minutes, toujours en français, que la princesse Louise prononce avec l'adorable grasseyement des Parisiennes. Comme ces dames nous parlaient d'une intéressante collection d'animaux de la Nouvelle-Zélande qui avoisinait notre section, M. Ouimet, se redressant de toute sa belle stature, dit aux princesses: — " Ici, Mesdames, c'est la cage aux lions ! " Ce mot les fit rire aux éclats. Avant de nous quitter, le marquis de Lorne m'invite à l'aller voir le lendemain au Kensington Palace, qu'il habite ; et les princesses s'en vont, après nous avoir donné une poignée de main que nous nous étions bien gardés de leur offrir.

Le 22 mai, grande soirée chez lady Tupper. Beaucoup de beau monde, de la musique et souper à la fin, avec intermèdes de punch au champagne. J'aperçois l'Albani qui, à mon grand déplaisir, ne chante pas. Sir Charles et lady Tupper sont très empressés auprès de leurs invités, charmants pour chacun d'eux.

Le 23 mai, sur les trois heures, je me rends seul au Kensington Palace situé dans Kensington Garden, qui n'est autre chose que la continuation de Hyde Park. J'envoie ma carte par un valet de pied qui me fait traverser une longue galerie toute peuplée de bustes, de statues, de portraits, de tableaux, de vieux bahuts de grand prix, de curiosités de tout genre. Le valet jette mon nom à l'entrée d'une vaste pièce d'où le marquis vient au-devant de moi. Il me fait prendre un cigare, et le voilà parti dans une longue conversation sur le Canada qu'il aime beaucoup. Il parle aussi politique, éducation anglaise. — Votre système d'instruction publique vaut mieux que le nôtre, en Angleterre, me dit-il entre autres choses.

A ce moment, on annonce le père de lord Lorne, le duc d'Argyle, un très aimable vieillard. Le marquis me demande s'il me plaît de les accompagner à l'Exposition. Je n'ai garde de refuser. Nous sortons. La sentinelle présente les armes, et nous montons en landeau. Rendu à l'Exposition, je fais les honneurs de la section canadienne aux deux illustres visiteurs. En me laissant, le marquis me dit qu'il a fait mettre mon nom sur la liste des invitations qui vont être faites par la Reine, le prince de Galles et les grandes familles anglaises aux délégués des différents gouvernements coloniaux.

Le récit de ces fêtes fera le sujet de la deuxième partie de ce travail.

JOSEPH MARMETTE.

LA NATIONALITÉ FRANCO-CANADIENNE [1]

Depuis 1841, époque de l'union des Canadas, il s'est toujours joué un double jeu dans la politique canadienne. Dans la section de la province du Canada qui s'appelait alors le Haut-Canada et qui s'appelle maintenant la province d'Ontario, le parti de l'opposition accusait d'ordinaire le ministère, quel qu'il fût, d'être trop favorable aux Canadiens français et aux catholiques; de même le parti de l'opposition, dans la section du Bas-Canada qui forme maintenant la province de Québec, accusait les mêmes ministres d'être injustes envers les mêmes éléments de la société.

Tel était pour bien dire l'état normal des choses avant la confédération; depuis tout s'est encore compliqué, et au lieu d'un double jeu c'est quelquefois un quadruple jeu qu'il faudrait dire. Il arrive, en effet, que le parti de l'opposition au gouvernement local de chaque province, n'est pas nécessairement le même que le parti de l'opposition au gouvernement fédéral. En ce moment, par exemple, les gouvernements d'Ontario et de Québec sont l'un et l'autre opposés au gouvernement fédéral, qui cependant est appuyé par de fortes majorités de la députation de chacune de ces provinces à Ottawa.

Sous l'ancienne constitution le *Globe*, l'organe libéral dans le Haut-Canada, vivait et faisait vivre son parti en faisant de la *french canadian domination* le texte de ses diatribes. Aujourd'hui les choses ont bien changé. Le parti libéral d'Ontario qui s'est emparé du pouvoir dans la législature locale s'appuie en partie sur l'élément catholique, et, par contre, l'opposition conservatrice dans la même province s'appuie aussi en partie sur l'élément anti-catholique et anti-français.

Le *Mail*, qui avait été longtemps l'organe du gouvernement conservateur d'Ottawa, a publié dernièrement des articles qui rappelaient les anciennes invectives du *Globe*, et les choses ont été poussées si loin que l'on a dû fonder à Toronto une nouvelle feuille, l'*Empire*. Ce journal se dévoue aux intérêts conservateurs sans épouser la francophobie du *Mail*.

1. *The French question*, by Joseph Tassé. — Montréal, Imprimerie générale. — Jacques Cartier square, 1888. 87 pp. in-8vo.

Ces observations étaient nécessaires pour indiquer à ceux des lecteurs du CANADA-FRANÇAIS qui connaissent peu notre histoire politique, l'origine d'une très intéressante brochure qui fait le sujet de ce compte rendu, et mieux encore l'origine des luttes qui ont donné lieu à sa publication. L'auteur, M. Joseph Tassé, est un ancien membre du parlement fédéral; il y a représenté Ottawa, la capitale fédérale, située comme on le sait, dans la province d'Ontario ; il est le rédacteur en chef de la *Minerve*, le plus ancien journal français de Montréal ; il est membre de notre Société Royale, et est bien connu en Europe et en Amérique par son remarquable ouvrage " *Les Canadiens de l'Ouest* [1]."

Voyant à quels excès se portaient les ennemis de notre race et de notre religion, M. Tassé a écrit au *Mail* quelques lettres que le rédacteur de ce journal a publiées en les accompagnant de réfutations plus ou moins malheureuses; puis sous prétexte que la controverse se prolongeait démésurément, il a refusé à son nouveau correspondant l'hospitalité qu'il lui avait accordée d'abord d'assez mauvaise grâce, et celui-ci a été obligé de publier ses dernières lettres dans l'*Empire*. M. Tassé n'en est pas moins à louer, d'avoir bravé le double danger d'écrire dans une langue qui n'est point sa langue maternelle et de se produire dans un milieu aussi peu sympathique.

Disons de suite, à l'honneur de la presse française de notre province, que, sans distinction de partis politiques, elle a fait bon accueil à la brochure qui reproduit ces lettres.

Les deux épigraphes qui figurent en tête de cette œuvre patriotique sont empruntées, l'une à un discours de Sir John Macdonald, chef actuel du parti conservateur dans toute la confédération, l'autre à M. Alexander MacKenzie, ancien chef du parti libéral. Ç'a été une heureuse idée d'accoupler ces deux textes, et, sans trop approfondir les motifs qui ont pu les inspirer, nous devons nous féliciter, nous Canadiens français, d'avoir obtenu ces bons certificats et surtout de les avoir mérités.

Si l'on voulait recueillir des extraits des discours ou des écrits de lord Gosford, de lord Elgin, de lord Dufferin, de lord Lorne et d'autres hommes d'Etat anglais, dans le même sens, on en ferait un volume d'une dimension assez respectable. Quant aux deux épigraphes, pour nous servir d'une expression anglaise très usitée, *they speak volumes*.

1. Voir l'étude que j'ai publiée sur cet ouvrage dans la *Revue de Montréal*, vols. 3, 4 et 5.

La thèse soutenue par M. Tassé peut se résumer comme suit :

1° Les autres races n'ont rien à craindre de l'expansion de la race française sur ce continent.

2° Cette race ne demande rien autre chose que sa place au soleil; elle a été longtemps, elle est encore sur plusieurs points, menacée d'absorption.

3° Il est souverainement injuste, il est même ridicule, de nous reprocher une expansion qui est surtout le fait d'une fécondité relativement plus grande.

4° Si la proportion de notre population dans la province de Québec, où, il y a cinquante ans l'on prédisait son extinction, va toujours en augmentant, cela n'est dû à aucune prépondérance indue, à aucun moyen d'oppression de sa part; elle s'est servie, pour se protéger contre d'injustes agressions, des moyens que la constitution anglaise mettait à sa disposition; et c'est surtout à son esprit de résistance que les populations d'origine britannique doivent d'avoir pu arracher à la métropole les libertés dont elles jouissent en commun avec nous.

5° Dans la province de Québec, les Canadiens français en tout et partout, dans les élections populaires, dans les nominations aux diverses charges, ont toujours fait aux anglologues, ou leur ont toujours permis de se faire, une part beaucoup plus large que celle que le chiffre de leur population leur eût attribuée, une part incomparablement plus large que celle qui est faite aux hommes de notre origine dans les autres provinces où ils sont en minorité.

6° Si les anglologues, tant catholiques que protestants, paraissent abandonner la province de Québec, cela n'est dû à aucune machination; c'est parce qu'un bon nombre d'entr'eux manquent de la patience, disons mieux, de l'entêtement que nous avons montrés pendant si longtemps; ils ne sauraient se résoudre à ne pas dominer, à vivre en minorité; mais pour le plus grand nombre c'est surtout parce qu'ils suivent le conseil d'Horace Greeley " Young man, go west ": " Jeune homme, si tu veux parvenir, dirige-toi vers l'ouest ". C'est ce conseil donné aux jeunes gens de la Nouvelle-Angleterre et si bien suivi par eux qui permet à tant de Canadiens français de les y remplacer.

7° Les Canadiens français émigrent eux-mêmes vers l'ouest, vers le sud, vers l'est, et, comme l'a si bien dit M. Rameau, ils sont peut-être le seul peuple qui se soit avisé de s'étendre vers le nord. Est-ce parce qu'ils sont opprimés? Aujourd'hui l'on pourrait dire: est-ce parce qu'ils s'oppriment eux-mêmes?

8° Les autres races auraient bien tort de se détourner de nous avec horreur, comme on le leur conseille ; nous ne leur sommes inférieurs en rien, et la preuve, ce sont les progrès que nous avons faits contre toute probabilité ; la preuve, c'est la terreur ridicule que nous inspirons à ceux qui nous méprisaient naguère si complètement.

9° Enfin, en supposant que notre race fît de nouvelles conquêtes, conquêtes toutes pacifiques, en supposant que l'esprit d'assimilation de la race anglo-saxonne n'eût pas de prise sur nous, où serait le mal ? Où est la nécessité de l'unité de langage, de mœurs et d'usages dans le monde entier ? Et si l'unité de langage doit se faire pourquoi ne se ferait-elle pas aussi bien au profit de la langue allemande, de la langue française, de la langue espagnole, de la langue russe, voire de la langue chinoise, qu'au profit de la langue anglaise ? Mais les langues elles-mêmes ne se transforment-elles pas continuellement ?

Tel est un rapide aperçu des idées que M. Tassé a développées ou que l'on peut inférer de ses lettres. Toutes ces propositions, qui ne sont pas extraites textuellement de l'œuvre de M. Tassé, s'y trouvent en substance, appuyées de faits, de statistiques et de citations.

Parmi ces dernières, deux des plus curieuses sont tirées de deux discours prononcés par lord Dufferin. Dans l'un notre ancien gouverneur général s'adressait à des Canadiens français ; dans l'autre il parlait à John Bull, dans son île, comme dirait Max O'Rell.

La première citation est très originale : elle est l'expression d'une idée esthétique, qui sera peut-être peu goûtée des partisans de l'unité sociale à tout prix ; mais qui n'en a pas moins une très grande valeur.

" Je ne pense pas, dit le noble lord, que l'homogénéité ethnologique soit un bien sans mélange pour n'importe quel pays. Bien certainement le caractère le moins attrayant de ce continent, c'est la monotonie de l'aspect qu'il nous offre à bien des égards ; et je trouve que le Canada doit s'estimer heureux de devoir sa prospérité au mélange de plusieurs races. L'action et la réaction de plusieurs idiosyncracies nationales les unes sur les autres donnent à notre société une fraîcheur, un coloris, une élasticité, une vigueur, qui sans cela lui feraient défaut. L'homme d'Etat, qui chercherait à oblitérer ces traits distinctifs serait vraiment mal inspiré. Mes vœux les plus ambitieux pour cette province de Québec seraient de lui voir jouer au Canada le rôle que la France remplit si bien en Europe."

Dans l'autre discours l'orateur exagère peut-être l'absence d'acrimonie au point de vue religieux et national dans nos luttes politiques ; mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque où il s'exprimait ainsi, nous jouissions d'un calme relatif sous ce rapport.

" Maintenant, dit lord Dufferin, on me permettra peut-être de parler de la remarquable habileté et de l'intelligence dont les sujets de Sa Majesté d'origine française ont fait preuve en se joignant à leurs concitoyens d'origine britannique pour se servir en commun des libertés constitutionnelles qu'ils ont été les premiers à demander à la métropole. De fait, les Canadiens français sont plus *parlementaires* que les Anglais eux-mêmes, et dans les diverses évolutions de la politique coloniale, il s'est toujours trouvé parmi eux des hommes éminents prêts à prendre, dans ce que je puis appeler l'élaboration de l'histoire de leur pays, une part égale à celle des Anglais. Quoi qu'il puisse en être ailleurs, la race française au Canada a su apprécier les avantages de la modération, cette règle d'or des sociétés, et la nécessité de parvenir à des résultats pratiques, en sacrifiant les exigences d'une logique trop implacable et en réglant de graves difficultés par de généreux compromis. (Applaudissements.)

" Comme conséquence de cette heureuse disposition d'esprit, il est arrivé que, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, la population canadienne ne se divise pas dans ses luttes en factions religieuses ou éthnologiques. Origine et religion sont sans doute des forces actives et très visibles dans l'organisme politique ; mais elles se font sentir plutôt à la base qu'à la surface, *more perpendicular than horizontal.*

" Dans telle élection de ville ou de comté, il ne sera pas rare de voir catholique contre catholique, orangiste contre orangiste, français contre français et, ce qui paraîtra peut-être moins surprenant, irlandais contre irlandais."

Dans cette longue correspondance écrite au jour le jour, dans laquelle chacun faisait flèche de tout bois, M. Tassé a eu à répondre à une foule d'attaques, parties quelquefois de points de vue opposés, et il a su profiter des contradictions de ses adversaires.

M. Tassé fait bon marché des articles dans lesquels on nous traite d'ignorants et d'amis de l'ignorance, et de ceux où l'on nous accuse de monopoliser l'enseignement. Il repousse, pièces en mains, les réclamations des protestants au sujet des dîmes, qu'ils n'ont jamais à payer, et des cotisations pour la construction des églises catholiques, qu'ils ne paient point non plus, mais

dont ils doivent tenir compte, comme de toute autre hypothèque, pour les sommes dues au moment où ils achètent la propriété d'un catholique. D'autres griefs de haute fantaisie, comme ceux que l'on fait valoir au sujet de la distribution de la subvention de l'éducation supérieure, dans laquelle les protestants avaient reçu beaucoup plus que leur part à proportion de leur population, ce qu'ils ne pouvaient croire et ce qui fait qu'ils ont été bien désappointés lorsqu'ils ont obtenu leur demande, prouvent qu'une certaine classe d'entre eux ne veut reconnaître aucuns droits à la minorité lorsqu'ils sont en majorité, et veulent avoir tous les droits d'une majorité lorsqu'ils sont en minorité.

Le véritable objectif de cette nouvelle campagne est cependant plus encore la langue que la religion ; c'est de la francophobie plus que du fanatisme religieux. Il semble que l'on ait deviné certaines antipathies *ethnologiques*, — suivant l'expression de lord Dufferin, — que l'on espère exploiter : on s'adresse aux anglologues plus qu'aux protestants. La tactique ne manque point d'habileté, et il faudra aux catholiques de langue anglaise beaucoup de bon sens et de fermeté pour ne pas écouter les appels, très directs, qui leur sont faits. Que pourraient-ils gagner du reste à anglifier les Canadiens français ? L'éveil est donné partout aux Etats-Unis, dans Ontario, dans les provinces maritimes. Ou nos groupes lutteront contre les groupes anglo-saxons et il en résultera des haînes et des discordes bien déplorables entre coreligionnaires, ou ils cèderont et alors ayant abandonné leur langue ils perdront aussi leur foi. Les cas où les groupes canadiens français un peu considérables se laisseront tranquillement absorber par les catholiques anglologues seront bien rares. Du reste une fois anglifiés ou yankifiés, ils s'éparpilleront et, comme cela est déjà arrivé trop souvent, ils iront se perdre dans la grande masse anglo-saxonne et protestante.

Si d'un autre côté les catholiques de langue anglaise craignaient l'absorption, qu'ils soient bien certains que les Canadiens français leur donneront toujours leurs coudées franches. A Montréal, à Québec et dans plusieurs paroisses, il y a longtemps que tout en restant unis avec nous dans une même foi, ils ont obtenu facilement leur autonomie dans les choses du culte. Telle a été la sollicitude des autorités religieuses que, ne trouvant pas dans le clergé séculier un nombre suffisant de sujets, elles ont fait appel à des ordres religieux qui fournissent des hommes de langue et d'origine identique à celles des congrégations qu'il s'agit de diriger. Car les *anglologues*, et parmi eux,

les Irlandais surtout, ne se contentent point de la langue, il leur faut encore l'origine nationale. Faut-il s'étonner qu'il en soit de même des Canadiens français en dehors de notre province ?

Il est étrange de voir celui des éléments de la nationalité britannique, qui a été le plus maltraité par l'Angleterre, non seulement tenir exclusivement à la langue anglaise, mais encore vouloir, en beaucoup d'endroits, l'imposer aux Canadiens français. En général les Ecossais se fusionnent plus volontiers avec nous, et tandis qu'une certaine répugnance, une certaine hostilité pour la langue française, se manifeste chez les Irlandais catholiques, assez souvent les protestants, — comme en font foi plusieurs articles du *Montreal Witness*, écrits peut-être, il est vrai, dans un but de prosélytisme, — sont plus favorables à l'enseignement du français.

Et cependant le rôle brillant qu'ont joué ceux des fils de la verte Erin qui, ayant appris le français, se sont identifiés avec nous, serait bien propre à tenter les autres ! Pas plus que ceux de nos compatriotes qui, s'étant donné la peine d'apprendre l'anglais, en font un usage convenable, ils n'ont pu être accusés d'apostasie nationale. [1]

Une autre anomalie en sens inverse, c'est de voir des *français de France* se montrer moins disposés que nous à travailler à la conservation de notre langue, et, sous un prétexte ou sous un autre, coopérer à notre *anglification* !

Un des écrivains qui se sont placés au premier rang dans cette levée de boucliers qui se fait contre nous, c'est M. Goldwin Smith, dont certains antécédents auraient pu faire espérer mieux, bien qu'il eût d'ores et déjà ménagé plus d'une surprise à ses admirateurs. Le *Boston Pilot* a relevé avec énergie une étrange élucubration publiée dans l'*Independent* de New-York. M. Gold-

1. M. Drummond, un de nos plus brillants orateurs à qui les deux langues étaient également familières, m'a raconté l'anecdote suivante. On avait proposé à la société Saint-Patrice de Montréal, de choisir pour patron ou président honoraire M. Quiblier, alors supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Un *irlandissime* se leva et dit : " that he would not consent to elect a foreigner, one who could not speak the english language ", c'est-à-dire " qu'il ne consentirait pas à élire un étranger qui ne parlait point la langue anglaise." M. Drummond dit qu'il voterait avec le préopinant pourvu que celui-ci voulût bien mettre son objection par écrit et y ajouter " and that this society will have nothing to do with His Holiness the Pope, who is also a foreigner and does not speak the language of our oppressors ", c'est-à-dire " et que cette société n'aura aucun rapport avec Sa Sainteté le Pape, qui est aussi un étranger et qui ne parle point la langue de nos oppresseurs." Il va sans dire que cette boutade spirituelle eut un grand succès. M. Drummond était tombé juste en comptant sur l'appréciation que ses compatriotes pourraient faire d'une bonne plaisanterie.

win Smith s'y plaint amèrement de la fécondité de nos femmes et du soin que les femmes de race anglo-saxonne mettent à se soustraire aux dangers et aux inconvénients de la maternité. Il se désole de voir ainsi pulluler *les races inférieures* au grand dommage des *races supérieures*. Le *Boston Pilot* fait voir l'étrange contradiction qu'il y a à proclamer la supériorité de ceux qui mettent si peu d'empressement à accomplir le premier de tous les commandements donnés dans la Genèse.

Et comme le savant écrivain s'écrie douloureusement " qu'en apparence rien ne pourra arrêter l'expansion de la nationalité française sur ce continent, si ce n'est l'action de forces assimilatrices plus puissantes que celles qu'exerce ou même que pourra jamais exercer l'élément anglo-saxon et protestant, " le *Boston Pilot* lui demande où il veut en venir ? En effet, cela fait rêver !

Avec un écrivain aussi *humanitaire* que M. Smith, il ne saurait s'agir d'une nouvelle Saint-Barthélemy, ni d'une déportation en masse comme cela fut pratiqué autrefois à l'égard des Acadiens. Serait-ce quelque nouveau genre de *boycotting* rappelant l'interdiction de l'eau et du feu ? On sait que les Romains éludèrent ainsi le principe que le droit de cité ne peut se perdre que par la perte de la liberté ou par l'émigration. Enfin, ce moyen plus puissant que toutes les forces assimilatrices de la race anglo-saxonne, si vantées jusqu'ici, serait-il la propogation des doctrines Malthusiennes parmi les races inférieures ? Mystère !

Tout est, en effet, bien mystérieux chez le célèbre docteur d'Oxford, et ses évolutions politiques, et ses thèses diverses et contradictoires !

N'ayant pas eu dans son pays natal tout le succès que promettaient ses brillants débuts, il est venu en Amérique, où il a vécu tantôt aux Etats-Unis, tantôt au Canada, jouant un rôle important à Toronto, dans le monde officiel de l'instruction publique et dans le journalisme, puis abandonnant bientôt cette position pour retourner aux Etats-Unis.

M. Goldwin Smith est du reste ce que les Anglais appellent *an Ismaelite;* il aime à lutter seul contre tous. Libéral avancé, il a publié, il n'y a pas longtemps, un article dans lequel il prenait le parti de Louis XVI contre la révolution ; ennemi des catholiques, il a soutenu, avec un grand courage contre l'opinion prédominante chez les différentes sectes protestantes, les droits du bon sens et des saines doctrines religieuses dans la question de la prohibition absolue des liqueurs enivrantes ; partisan de l'égalité, admirateur des conquêtes de la liberté en Amérique, il semble vouloir provoquer la persécution contre une race et

une langue qui ne sont inférieures à nulle autre; enfin, annexionniste de fraîche date, il offre la jolie perspective de l'ostracisme à des populations dont la coopération est indispensable à l'accomplissement de ses nouveaux projets.

Se reposant peut-être un peu trop sur ses talents, sur ses connaissances, sur la magie de son style, il aime et pratique l'isolement; il regarde de haut en bas ses adversaires d'aujourd'hui comme il regardera ses adversaires de demain; en un mot il fait tout pour qu'on ne puisse pas accoler à son nom l'épithète banale de *sympathique*; ce qui peut expliquer bien des choses, même les anathèmes qu'il vient de lancer contre nous.

Mais qu'importe? En dépit de tous les articles du *Mail* comme autrefois en dépit de tous ceux du *Globe*; en dépit de tous les Brown et de tous les Smith du monde; Jean-Baptiste fera tranquillement son petit bonhomme de chemin.

Pourvu qu'il soit fidèle à ses traditions, pourvu qu'il ne se laisse pas plus éblouir et dominer par la plutocratie américaine qu'il ne s'est laissé dominer et éblouir par le faste et l'arrogance de l'aristocratie anglaise, il jouera le rôle que la Providence lui a préparé sur ce vaste continent, presque tout découvert et parcouru en tous sens par ses ancêtres.

C'est du moins ce que l'expérience du passé peut nous faire présager. Et c'est une singulière coïncidence qu'au moment où nous sommes ainsi discutés dans Ontario et aux Etats-Unis, un ami de notre nationalité qui, il y a près de trente ans, avait prédit notre expansion, alors que ses espérances pouvaient paraître chimériques, soit revenu constater *de visu* leur réalisation.

Le mieux que l'on puisse dire des terreurs feintes ou réelles que nous inspirons après avoir été nous-mêmes tenus en si grand émoi par les prédictions les plus sinistres, c'est que les rôles s'intervertissent dans une certaine mesure et que la *manifest destiny*, cette ἀνάγκη adorée par nos voisins, semble nous sourire à notre tour.

Peut-être M. Rameau s'exagère-t-il notre développement probable dans les trois prochaines décades; car cette expansion a ses limites dans des causes morales plus encore que matérielles, et en tête de ces causes notre digne ami place avec raison les effets du luxe et de l'ambition.

Peut-être d'un autre côté M. Tassé, dans sa brochure écrite pour calmer d'absurdes terreurs et faire disparaître d'injustes préjugés, a-t-il, entraîné par les exigences de sa thèse, amoindri quelque peu notre importance.

Dans tous les cas nous aurions tort de ne pas voir dans les moyens de l'ordre social et religieux, plus encore que dans ceux de l'ordre politique, des chances de salut qui ne sauraient nous échapper si nous savons les apprécier. Il est clair que la politique dont nous avons su, somme toute, nous servir assez habilement jusqu'ici, nous a beaucoup donné ; mais il ne faut point trop nous scandaliser du conseil de ne pas lui *demander plus qu'elle ne peut nous donner*, conseil qui a paru étrange à quelques-uns, lorsque M. Rameau a terminé par là son discours au banquet de l'hôtel Richelieu.

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU.

REVUE EUROPÉENNE

L'Europe, qui, à la fin de l'année dernière, semblait être suspendue entre la guerre et la paix, comme le cercueil de Mahomet entre le ciel et la terre, en est encore là après bien des évolutions et des crises; nous la retrouvons à la fin de la présente année ni plus sincèrement pacifique, ni plus résolument belliqueuse. Est-elle vraiment plus voisine de la guerre que de la paix, ou se tient-elle un peu plus rapprochée de la paix que de la guerre ? On ne saurait trop le dire. Est-elle vraiment toujours à égale distance de l'une et de l'autre? Qui pourrait l'affirmer ? La paix armée, qui ressemble à la guerre comme l'ombre ressemble au corps, l'ombre projetée au devant du corps, la paix armée ne saurait être indéfiniment à l'ordre du jour. Les gouvernants auront beau faire, les populations se lasseront de subir la vue de cette ombre sinistre, de cette ruineuse déception ; elles lui préfèreront la fatale et sanglante réalité. Elles auront de ces hideuses convulsions que l'on appelle des révolutions, et qui entraînent après elles une longue suite de malheurs, dont la guerre ou plutôt les guerres sans terme et sans relâche ne sont peut-être pas les moindres.

Ainsi va la pauvre humanité depuis que le monde est monde! C'était un rêve bien candide que celui du bon abbé de Saint-Pierre ! Ce rêve, il hante encore les cerveaux d'un certain nombre de philanthropes, que l'on cesse cependant de prendre au sérieux. Il a même été fait par des gens moins naïfs et aussi convaincus pendant une certaine partie du règne de Louis-Philippe ; mais il n'a pas été de longue durée.

De fait la paix universelle n'a eu qu'un moment : ce fut celui où les anges vinrent annoncer au monde la naissance du Rédempteur, et offrirent à la pauvre humanité un bonheur dont elle n'a pas voulu.

Il semble que nous en voulions moins que jamais, que partout haines, discordes, cabales et trahisons pullulent avec recrudescence; que non seulement de nation à nation, mais encore de partis à partis, et dans chaque parti de groupes à groupes, et dans chaque groupe d'individus à individus, les mauvaises passions aient détruit toute espèce d'union, tout vestige de confiance et

de solidarité ; il semble enfin que le genre humain préfère à la joyeuse et sainte devise de Noël, le sinistre dicton de Plaute : *Homo, homini lupus !*

Et, chose étrange, c'est peut-être à ce manque de cohésion, à cet universel état de doute et de suspicion que tient le semblant de paix que nous avons. Plus d'une nation, anxieuse de voir la nation voisine s'effondrer dans une crise suprême, guette le moment psychologique où elle pourra s'abattre sur elle. Il en est surtout ainsi de la France, où cet effondrement, prédit depuis si longtemps, s'est ajourné jusqu'ici, précisément à cause des combinaisons diverses qu'offre le kaléidoscope de sa politique intérieure.

Voici comment M. le comte de Barral décrit, dans la *Revue du Monde latin*, les éléments divers qui constituent l'opposition actuelle, tandis que, s'il faisait l'énumération des éléments qui composent la phalange ministérielle, il y trouverait probablement encore moins de cohésion... — *a rope of sand* — un cordon de sable, comme disent si énergiquement les Anglais.

" Ainsi donc, dit le spirituel écrivain, la coterie qui nous gouverne, depuis M. Carnot jusqu'à M. Floquet en passant par M. de Freycinet, M. Ferry et même M. Clémenceau, cette coterie ne fait plus que des fautes, en croyant accomplir des actes de prévoyance et de conservation. Aussi voit-elle la marée montante du mécontentement public envahir de proche en proche la France entière. En présence de ce nouveau déluge, elle cherche à opposer aux flots des digues hâtivement bâties, inconsidérément élevées ; mais ces digues sont emportées une à une, et la vague mugissante bat déjà les soubassements du Palais-Bourbon lui-même...

" En présence d'une pareille situation ne nous attendons plus à faire le dénombrement des forces assiégées et à supputer le plus ou moins de temps qu'elles pourront encore tenir dans la place ; cherchons au contraire à nous rendre compte de la composition et du degré de puissance des armées assaillantes ou plutôt de l'armée coalisée qui va donner l'assaut.

" Elle se compose de trois corps : le premier marche sous la vieille bannière fleurdelysée de nos rois ; le second suit l'aigle impériale ; le troisième enfin emboîte le pas au bouillant général Boulanger, et se range derrière son panache un peu charlatanesque, il est vrai, mais qui est voyant, qui tire l'œil et qui attire la foule.

" Ces trois armées sont d'aspect bien différent. Dans la première l'état major est nombreux, trop nombreux peut-être, par rapport aux troupes ; mais il est incontestablement le plus instruit, le plus discipliné, le mieux organisé. Les armes d'élite y sont très perfectionnées, l'artillerie de la parole y tire à longue portée et avec une admirable précision, le train des équipages, représenté par le royaliste riche et contribuant, apporte à l'heure dite les munitions et les vivres aux combattants avec un merveilleux entrain, les feux de mousqueterie de la presse sont nourris, les escarmouches s'y font avec hardiesse et talent.

" L'armée impériale présente un aspect tout différent : les généraux et les officiers sont peu nombreux, l'unité de commandement fait défaut ; en échange sous-officiers et soldats sont des vétérans de nos luttes politiques, de vieux grognards sur lesquels on peut compter pour marcher à l'ennemi un contre cent. Laissée à elle-même, cette armée manquerait peut-être un peu de direction ; encadrée dans le gros des troupes antirépublicaines, elle a déjà fait merveille en 1885 et peut faire encore mieux en 89.

" Les hordes boulangistes enfin, je me sers à dessein du mot *hordes*, ne représentent aucune ressemblance avec aucune armée régulière. C'est un chef de barbares, acclamé par des guerriers affamés de carnage et de butin, c'est un Attila ou un Tamerlan suivi d'une foule sans cohésion ni homogénéité. Là point n'est question d'armes savantes, ni même de sous-officiers expérimentés et de vétérans aguerris. Les quelques leudes qui entourent le chef n'ont aucune autorité : on ne voit que lui, on ne suit que lui, on n'obéit qu'à lui. Lui mort, la horde qu'il dirige se débanderait aussitôt. Sa force c'est qu'il leur dit : " Vous avez été opprimés, trompés, pressurés ; vengez-vous, vengeons-nous. " Et tout ce qui a souffert, tout ce qui a été opprimé, tout ce qui a été trompé ou baffoué depuis dix ans, se lève à son appel et dit : " Que m'importe le chef ? que m'importe d'où il vient ? que m'importe où il va ? pourvu qu'il me mène à la victoire ou plutôt à la vengeance. Après on verra ! "

" Telles sont les trois armées assaillantes. Elles n'ont entre elles rien de commun."

L'Angleterre a bien aussi ses embarras intérieurs, l'Irlande surtout, qu'elle essaie maintenant de pacifier, après lui avoir refusé le *Home rule*, en lui offrant une commutation de tenure, qui, bien qu'imparfaite, est toujours un pas dans une bonne direction. L'Allemagne est parvenue à intéresser l'Angleterre

dans la tentative qu'elle fait de se créer une grande colonie sur les côtes d'Afrique, et cela sous prétexte d'arrêter la traite des nègres. A ce sujet la question du droit de visite, qui a joué un si grand rôle dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, revient sur l'eau — c'est le cas de le dire — et l'on a accusé, bien à tort sans doute, le gouvernement de la République de s'être montré moins ferme et moins résolu que ne l'avait été la monarchie de juillet. Puis il y a l'incident de Suakim, auquel se trouve mêlé le nom de Stanley, dont le roman aura peut-être le dénouement tragique de celui de Gordon. Enfin il y a eu cette singulière incartade de l'ambassadeur anglais à Washington, suivie d'une incartade plus étrange encore de M. Cleveland à la veille des élections ; mais les élections et la politique toute spéciale et assez peu sérieuse qui les précède ne comptent guère dans la véritable diplomatie. Il faut donc espérer que, si l'Angleterre ne remplace pas immédiatement lord Sackville-West, à qui l'on a donné fort imprudemment ses passeports, elle le fera dès que le nouveau président sera installé. Ces événements nous touchent de près, car la lutte électorale a entraîné un commencement d'agitation annexionniste, et elle a paralysé les efforts qui se faisaient pour régler la question des pêcheries.

La Russie, dont l'Angleterre surveille d'un œil jaloux la marche persistante dans l'Asie, se trouve maintenant avoir en Europe assez de complications pour ne point s'attaquer à la puissance britannique. C'est cette éternelle question des principautés danubiennes qui la préoccupe et préoccupe aussi l'Allemagne et l'Autriche. Cette dernière puissance vient d'ajouter une troisième roue au char déjà assez mal équilibré de sa politique intérieure. Au dualisme de la nationalité hongroise et de la nationalité germanique, elle semble reconnaître maintenant qu'il faut ajouter la nationalité tchèque, c'est-à-dire la Bohême. Un de ses hommes d'Etat, appartenant à cette nationalité et qui en était pour bien dire le représentant, a reçu un accroissement de faveur, au moment où il venait d'être dédaigné par le jeune empereur d'Allemagne, lors de sa visite.

Celui-ci, dans le discours par lequel il a ouvert le *Reichstag*, a cru devoir rassurer l'Europe et, tout en rendant compte de cette singulière tournée par laquelle il a inauguré son règne, s'est plu à déclarer — *credat judæus Apella* — que la triple alliance n'a pour objet que la paix ! Est-ce bien sincère et bien honnête ? Qu'importe ! Les mots sont bons à prendre et, s'il se peut, bons à retenir. C'est qu'en effet l'Allemagne, le grand empire d'Alle-

magne a lui aussi ses embarras ; il n'est pas aussi libre de déchaîner le terrible fléau de la guerre et de le lancer sur l'Europe, qu'on pourrait se l'imaginer. Plus que jamais il doit compter avec la Russie et même avec l'Autriche, et de plus avec les socialistes, avec les catholiques surtout, que l'attitude prise dernièrement par le jeune empereur n'a pas trop rassurés ; les catholiques lui sont indispensables pour tenir les socialistes en échec. Pour ce qui est de l'Autriche, M. Auguste Boucher, dans sa dernière chronique du *Correspondant*, s'exprime comme suit :

" L'arrogance de l'Allemagne fatigue visiblement la bonne volonté, si longtemps craintive, de l'Autriche. Jusque pendant la fête où la fidèle Autriche célébrait le quarantième anniversaire du jour où François-Joseph monta sur le trône, les journaux de Vienne ont eu avec ceux de Berlin une polémique dont ils avaient certes désappris depuis Sadowa la vivacité courageuse ; la domination que l'Allemagne s'arroge dans l'empire austro-hongrois, l'insolence avec laquelle les gazetiers salariés par M. de Bismarck s'ingèrent dans les affaires intérieures de son allié, ont blessé les peuples de François-Joseph, à Pesth et à Prague, aussi bien qu'à Vienne ; quant à François-Joseph, il n'a pas oublié le dédain témoigné à son premier ministre le comte Taaffe par Guillaume II au milieu même de l'hospitalité généreuse qu'il prodiguait au jeune empereur. Sans dire que l'Autriche aille jusqu'à rompre la Triple Alliance, on a le droit de croire qu'elle est dans une de ces heures de méditation où un diplomate pourrait lui démontrer que, demain, le véritable arbitre de l'Europe, entre l'Allemagne et les deux puissances que celle-ci menace tour à tour, ce serait elle, l'Autriche, si elle le voulait."

La situation générale de l'Europe offrirait bien en effet quelques chances pour la France, si la République ne l'avait complètement isolée des autres puissances et si l'irrémédiable gâchis de sa situation intérieure ne lui enlevait toute liberté d'action au dehors.

Deux bons symptômes sont à noter cependant : l'un, c'est la déclaration faite par M. Goblet en faveur de la papauté, malgré les restrictions dont la prudence opportuniste l'a entourée, et la majorité assez forte qui, à la suite de ce discours, a maintenu l'ambassade française au Vatican. L'autre, c'est le discours de M. Challamel-Lacours au sénat. Il a fait un pas décisif en demandant carrément l'alliance de la droite au nom des républicains modérés. Mais, s'il y a des républicains modérés, y

a-t-il des royalistes disposés à montrer assez de sagesse pour voir le salut de la France ailleurs que dans les aventures d'une levée de boucliers intempestive?

M. Boucher, que je citais tantôt, met les paroles suivantes dans la bouche de M. d'Haussonville à l'adresse du général Boulanger: " Général, prenez bien garde de faire fausse route. Si vous avez fait vibrer le cœur de ce pays, c'est que vous lui avez parlé de la formation d'un grand parti national, qui chasserait la coterie qui nous opprime, dans lequel tous les citoyens quels que fussent leur passé, leurs opinions, pourraient prendre rang et qui n'auraient qu'un but: servir la France. Mais votre erreur serait de croire que de ce parti vous puissiez être le chef. Il n'y aura jamais rien de national en France que la monarchie. Vous avez pu être, dans certains départements, l'expression plus ou moins calculée des mécontentements des monarchistes et l'instrument de leur colère. Mais vous vous tromperiez singulièrement, si vous croyiez que les voix qui se sont portées déjà, ou qui seraient disposées à se porter sur vous, soient des voix personnelles et qui vous suivraient partout où il vous plairait de les conduire. Royalistes, nous ne travaillerons jamais que pour le Roi."

Ainsi voilà un homme bien averti! Si après cela le général favorise en quoi que ce soit les conservateurs de la nuance de M. d'Haussonville et de M. Boucher, il est bien certain de travailler, sinon pour le roi de Prusse, du moins pour le futur roi de France.

Le chef des hordes dont il a été question plus haut n'avait peut-être pas besoin de cette franche, disons mieux, de cette candide explication. *All is fish that comes into his net.* Il lui importe peu que ceux qui votent pour lui s'imaginent ou non voter pour le comte de Paris, ou pour M. Clémenceau, ou pour la Commune, ou pour le général Cluzeret que les révolutionnaires essaient de mettre en compétition avec lui. Il est lui-même provisoirement le roi de tous les mécontents; son royaume, s'il se compose de bien des provinces rivales et disjointes, est assez vaste et lui suffit pour le quart d'heure.

Son prestige, qui avait souffert de son duel avec M. Floquet, a gagné quelque chose par les rumeurs d'un coup d'Etat que M. le premier ministre aurait préparé, mais qui aurait avorté. On va jusqu'à dire que les inspecteurs du gouvernement étaient allés visiter les cellules des prisons que l'on destinait au général et à un certain nombre de ses amis. A ceux qui l'accusent de conspirer, Boulanger peut maintenant répondre: mais non, c'est

votre gouvernement qui prépare un fructidor ou un brumaire quelconque, et il n'y va pas de main morte !

Le deux décembre aurait été choisi pour cette audacieuse tentative, sans doute pour donner raison au dicton que l'histoire se répète. Seulement, cette fois, elle n'a pas voulu se répéter. La démonstration faite au tombeau de Baudin, ce grand homme posthume, victime du coup d'Etat, qui, celui-là, était sinon de bonne guerre, du moins de bonne trempe, cette manifestation, dont il paraît que l'on voulait profiter pour arrêter le général Boulanger, n'a eu que ce qu'on appelle au théâtre un succès d'estime quoique la chose elle-même fût peu estimable. Les Boulangistes ont brillé par leur absence, et les communards les plus avancés, soupçonnant qu'ils allaient faire les affaires de M. Floquet, se sont également abstenus. La cérémonie a été froide et sombre, comme cela convenait assez du reste à une pompe funèbre ; mais, comme démonstration politique, elle a manqué de bruit et d'éclat.

Deux événements d'un tout autre genre ont fait diversion à ces préoccupations, à ces craintes réciproques de complots et de coups d'Etat, à ces récriminations des partis. L'un et l'autre relèvent du monde des finances. Le premier de ces événements, c'est le grand succès de l'emprunt russe sur le marché français. Cet emprunt, que l'Allemagne et l'Angleterre contrecarraient plus ou moins ouvertement, a été accueilli en France avec le plus grand empressement. Les populations françaises ont encore, Dieu merci, l'habitude de l'épargne, et ce sont les petits rentiers et les petits capitalistes qui se trouvent, à un moment donné, en mesure de venir au secours d'une grande entreprise ; ce sont des fourmis qui, toutes ensemble, parviennent à traîner un assez lourd fardeau. La pensée de s'acquérir les sympathies d'une grande nation ennemie de l'Allemagne, et tout autant le plaisir de faire pièce à cette dernière puissance, ont été pour beaucoup sans doute dans ce succès ; mais on doit y voir aussi l'indice de merveilleuses ressources chez le peuple français.

On a cru un instant que l'emprunt du canal de Panama participerait à cette bonne fortune ; mais, malgré tous ses efforts, M. de Lesseps, qui avait échoué auprès du gouvernement, n'a pas pu, comme il l'espérait, se refaire par les souscriptions particulières. Sa vaste entreprise se trouve arrêtée et périclitante. Il est même douteux qu'elle puisse se relever de ce désastre. Cependant le monde civilisé a un trop grand intérêt à voir établir cette voie de communication interocéanique, qui, avec le percement de

l'isthme de Suez, complèterait le tour du globe sur une même zone, pour qu'il n'y ait pas quelque moyen de reprendre le projet du *grand français*. Ce n'en est pas moins pour lui une cruelle épreuve, et une perte de prestige pour la France elle-même. Du reste, M. de Lesseps a assez, pour assurer sa gloire et faire passer son nom à la postérité, du triomphe de sa première entreprise et de la gigantesque conception de la seconde.

Dans ce temps de *statueomanie*, il mériterait bien qu'on lui élevât une statue de son vivant, s'il n'en a pas déjà une quelque part ! Parmi les dernières inaugurations est celle qui a été faite à Lorient, de la statue du poète breton Brizeux, dont les œuvres, toutes nationales, méritaient bien cet hommage. On a rarement vu chez un écrivain un attachement aussi touchant à la province qui lui a donné le jour. A la cérémonie, M. François Coppée lut une poésie, et MM. Renan et Jules Simon prononcèrent des discours. M. Jules Simon est né à Lorient même. On a rappelé les hommes célèbres que la Bretagne a fournis, entr'autres Lamennais et Chateaubriand ; sur le piédestal de la statue on a gravé ces vers :

> Vous mettrez sur ma tombe un chêne, un chêne sombre,
> Et le rossignol noir soupirera dans l'ombre :
> C'est un barde qu'ici la mort vient d'enfermer
> Il chantait son pays et le faisait aimer.

Une autre inauguration plus solennelle et plus imposante a été celle du monument élevé à Mgr Dupanloup, dans sa cathédrale d'Orléans.

Elle n'a pas laissé les fâcheuses impressions qu'ont dû créer, chez les catholiques, à la cérémonie de Lorient, la présence de Renan et le souvenir de Lamennais. Un grand nombre d'archevêques, d'évêques et de membres distingués du clergé de France tant régulier que séculier, y assistaient, et le Souverain Pontife a daigné exprimer, dans une lettre, la satisfaction que lui avait causée cette grande démonstration religieuse.

Par une bien douloureuse coïncidence, Mgr Besson, évêque de Nîmes, qui avait prononcé le panégyrique de l'illustre évêque d'Orléans, est mort peu de temps après, laissant un grand vide dans l'épiscopat, et, comme si Mgr Dupanloup avait voulu profiter de cette circonstance pour appeler auprès de lui ceux qu'il avait le plus connus, Mgr Bougaud, nommé il n'y a guère plus d'un an à l'évêché de Laval, est allé aussi lui recevoir la récompense de sa vertu et de ses grands travaux. Qui ne con-

naît la vie de sainte Monique, celles de sainte Jeanne de Chantal, de la bienheureuse Marguerite Marie ? Qui n'a pas lu avec émotion quelques-unes des belles pages de son grand ouvrage *Le Christianisme et les temps présents ?*

A ces deux décès vient s'ajouter celui de Mgr Ozanam, le biographe de son illustre frère Frédéric Ozanam. Prélat romain, chanoine honoraire de plusieurs nobles chapitres, Mgr Ozanam jouissait d'une très grande réputation ; c'est à l'âge de quatre-vingt-cinq ans que, rempli de jours et de mérites, il est allé lui aussi rejoindre ceux qui avaient combattu avec lui les bons combats de la science et de la religion.

Parlons de choses plus consolantes et terminons par là cette revue trimestrielle. C'est dans le cours de ce trimestre, c'est-à-dire le quinze novembre dernier, qu'a eu lieu à Rome l'inauguration du *Collège canadien* fondé par la maison de Saint-Sulpice de Montréal, qui avec l'autorisation du gouvernement canadien et celle du gouvernement britannique, a dépensé des sommes considérables pour les constructions qui feront de cet édifice un des plus beaux monuments de la Ville Eternelle.

Son Eminence le cardinal Parrocchi, Mgr Jacobini secrétaire de la Propagande, Mgr Fabre archevêque de Montréal, Mgr Duhamel archevêque d'Ottawa, Mgr Moreau évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Lorrain vicaire apostolique de Pontiac, plusieurs autres archevêques et évêques de divers pays, M. Colin, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, M. Palin d'Abonville, prêtre canadien qui doit être à la tête de la nouvelle institution, Mgr Pâquet recteur de l'Université Laval, plusieurs religieux et prêtres du Canada, assistaient à la cérémonie et au banquet qui suivit. On y remarquait aussi M. Kennedy, chargé d'affaires du gouvernement britannique auprès du Saint-Siège et M. le juge Baby, membre du Conseil Privé du Canada.

Après un excellent discours de M. Colin, le cardinal Parrocchi et M. Kennedy ont adressé de vives félicitations aux fondateurs. Sa Sainteté Léon XIII, à qui M. Colin disait plus tard que ce collège était un cadeau que la maison de Saint-Sulpice lui offrait pour son jubilé, a daigné dire que, de tous les présents qu'il avait reçus, c'était bien celui qu'il appréciait le plus. C'est en effet un nouveau trait d'union entre Rome, la France et le Canada, et, en ces jours mauvais, un grand sujet d'espérance pour l'Eglise.

En ce moment se termine ce grand jubilé qui a été si joyeusement célébré par l'univers catholique ; à l'instar de ce qui se passe à Rome, un *Te Deum* vient d'être chanté dans la vénérable

basilique de Notre-Dame de Québec, voisine de la jolie chapelle du Séminaire qui, au premier de janvier de cette année, était consumée par les flammes avec les peintures remarquables qu'elle contenait. Souhaitons un meilleur sort à la cathédrale, où sont inhumés tant d'évêques, de gouverneurs et d'hommes illustres, et qui, elle aussi, possède une riche collection de tableaux et d'antiquités précieuses. Puisse ce noble et simple monument, vénéré et aimé par tant de générations, voir encore bien d'autres catholiques se presser dans ses nefs trop étroites et prier là où prièrent leurs ancêtres !

PIERRE-J.-O.-CHAUVEAU.

Québec, 31 décembre 1888.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

CANADA

THE DOMINION ILLUSTRATED. — Montréal. — Revue hebdomadaire. — Prix $4 par année.

Dans notre livraison d'avril nous constations que la province de Québec, où se publiaient naguère deux journaux illustrés, n'en avait plus qu'un : le *Monde illustré*. La lacune qu'avait faite la disparition du *Canadian illustrated News* vient d'être comblée par l'excellente publication de M. Desbarats : le *Dominion illustrated*.

La rédaction en est confiée à M. John Lespérance, membre de la Société Royale et ancien rédacteur du *Canadian illustrated News*.

On a déjà remarqué le singulier chassé-croisé qu'il y avait entre les deux feuilles hebdomadaires de MM. Desbarats et Borland. La feuille française, l'*Opinion publique*, était rédigée à un moment donné par feu M. Oscar Dunn, cet écrivain si élégant, ce puriste français, qui cependant portait un nom anglais, tandis que le rédacteur de la feuille anglaise portait un nom français.

Le *Dominion illustrated* se publie simultanément à Toronto et à Montréal, mais s'imprime dans cette dernière ville.

Il faut bien que la nouvelle publication justifie son titre et surtout qu'elle se fasse une clientèle dans les autres provinces : on trouve cependant que la part faite à la province de Québec et à l'élément qui y domine aurait pu être plus large. Dans tous les cas nous pouvons être certains que M. Lespérance, qui a lutté avec talent et énergie dans les journaux et les revues d'Ontario pour notre cause, traitera d'une manière sympathique toutes les choses auxquelles s'intéresse le Canada français.

La partie artistique ne laisse guère à désirer. Les publications illustrées ont ce grand avantage de faire l'éducation du peuple par les yeux, en frappant l'imagination et en gravant plus profondément dans les mémoires hommes, choses, événements.

Segnius irritant animos demissa per aurem
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus...

P.-J.-O. C.

ETATS-UNIS

THE CATHOLIC WORLD. — November, 1888. — New-York, Park Place, No. 6.

Children as suicides, by Agnes Repplier.

Cet article est un véritable cri d'alarme et, malheureusement, il n'est que trop motivé.

La statistique a constaté plus d'une fois de notre temps l'augmentation des suicides en général, mais il s'agit ici de l'accroissement de ce mal dans une classe spéciale et dans un pays en particulier, car il est question des enfants et des Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale. Si, grâce à la multiplicité des écoles de réforme et des institutions du même genre, les autres crimes se rencontrent moins souvent que par le passé chez les enfants, d'un autre côté il est presque impossible de parcourir aujourd'hui un journal quelconque sans apprendre qu'un enfant de neuf ou dix ans, garçon ou fille, a tué son petit frère ou sa petite sœur qui le gênait, ou qu'il est arrivé lui-même à cette conclusion que la vie est un mal plutôt qu'un bien, et que finalement, soit au moyen d'une dose de laudanum, soit d'une autre manière, il a mis un terme à son existence, bravant ainsi, sans sourciller, les terreurs de l'éternité. De fait, le paragraphe "A youthful suicide" est devenu si fréquent dans les journaux américains qu'il y passe presque inaperçu.

Il y a huit ans, dit l'auteur de cet article, un écrivain anglais établissait, après des recherches sérieuses, que, sur environ soixante mille européens qui chaque année se donnent la mort, deux mille étaient des enfants. Mais aujourd'hui ce nombre est de beaucoup plus élevé ; aux Etats-Unis surtout ce chiffre est proportionnellement dépassé, et il arrive qu'un enfant sur sept succombe, pour des motifs presque toujours futiles, au dégoût de l'existence. Nous ne pouvons, faute de temps et d'espace, entrer dans les détails et citer les faits de suicide que raconte avec des preuves convaincantes l'auteur de cette étude ; nos lecteurs les trouveront, s'ils veulent les y chercher, dans le *Catholic World*. Nous préférons nous demander quelles sont les causes de ce mal et de quels remèdes on pourrait user pour le guérir ou le prévenir.

Il y a d'abord des causes que nous appellerons naturelles, parce qu'elles tiennent à la nature même des enfants.

On le sait, les enfants sont enclins à exagérer leurs chagrins et les maux dont ils souffrent. Cela vient de ce qu'ils manquent d'expérience et, par conséquent, de termes de comparaison, de perspective, dans leurs appréciations des choses de la vie et dans leurs jugements. Ils s'imaginent aussi que leur vie entière ressemblera toujours, du mauvais côté, au moment actuel où ils souffrent réellement mais au fond beaucoup moins qu'ils ne le croient. Quel est celui de nos lecteurs qui ne s'est pas entendu dire à propos d'un gros chagrin, arrosé de larmes

brûlantes : " console-toi, mon enfant,..... crois-moi, tu ne t'en ressentiras plus..... le jour de tes noces " ? Cette pensée ne laisse pas, sous cette enveloppe vulgaire, de renfermer une bonne philosophie. Le temps est le meilleur des médecins, il guérit, il cicatrise les plaies. Hélas ! quel ne serait pas notre sort à tous, s'il ne venait pas adoucir, de ses touches délicates et presque insensibles, l'amertume de nos douleurs !

Vient ensuite le rôle de l'orgueil. L'enfant, sans armes contre la tentation, découragé, se replie sur lui-même ; il s'imagine que, en recourant au suicide, il va se grandir, s'illustrer et prendre rang parmi les enfants célèbres.

Cette dernière considération nous conduit à une autre cause du suicide, la plus élevée et la plus profonde, et aussi elle nous indique le remède. Cette cause, c'est le manque d'une instruction religieuse suffisante et l'ignorance des vrais principes qui sont la base de la moralité.

L'écrivain auquel le *Catholic World* a emprunté la statistique du suicide, confesse *avec regret* que la religion est la seule barrière solide que l'on puisse opposer avec succès à l'envahissement de cette affreuse maladie et le seul remède capable de guérir ceux qui en ont déjà ressenti les premières atteintes. Il fait cet aveu malgré lui, " car, dit-il, il aurait voulu s'appuyer, pour traiter cette question, sur des idées plus larges et plus libérales ", et cet aveu ajoute une grande force à son témoignage. Quoiqu'il en ait, il est contraint de reconnaître qu'il n'y a pas, contre la tentation du suicide, de préservatif plus sûr que l'espérance du ciel et la terreur de l'enfer. Oui, l'horreur du suicide inspirée par la religion donne seule le moyen de résister à ce fatal entraînement. Et c'est la disparition ou l'affaiblissement de cette salutaire *antipathie* qui explique surtout le progrès de ce mal dans les sociétés actuelles. Il faut donc insister sur l'utilité pratique et les bienfaisants effets des *objections* que fournissent contre le suicide les principes de la religion.

M.-E. M.

EUROPE

THE DUBLIN REVIEW. Third Series, No. XL. — Dublin, M. H. Gill and Son. — London, Burns & Oates. — New York, Catholic publication society, Barclay street, 9.

The Lambeth Conference.

Un événement remarquable a eu lieu cette année au sein de l'église anglicane : c'est l'assemblée qu'ont tenue à Londres, sous le nom de " Conférence de Lambeth ", les évêques anglicans répandus dans les diverses parties du monde.

Ces évêques étaient au nombre de cent quarante-cinq. On y voyait d'abord les archevêques de Cantorbéry, de York, d'Armagh et de Dublin, avec cinquante-cinq évêques appartenant

aux provinces de Cantorbéry et de York, neuf évêques irlandais, trente évêques américains, le métropolitain de Fredericton et huit évêques canadiens, plusieurs autres venus des Indes, le métropolitain de Sidney et trois évêques australiens, les évêques de Jérusalem et de Gibraltar et quelques autres.

La conférence a duré depuis le sept de juillet jusqu'au vingt-huit inclusivement. L'archevêque de Cantorbéry, qui occupa résolument dans cette circonstance la chaire de saint Augustin, présidait.

Leurs travaux terminés, les membres de la conférence ont publié une lettre, que le *Times* appelle assez singulièrement " An Encyclical Letter ", adressée au peuple chrétien tout entier.

Le *Dublin Review* consacre à cette lettre, dans son numéro d'octobre, un intéressant article que nous voulons résumer brièvement.

On se demande avant tout, en lisant cette lettre, si les personnes qui sont censées l'avoir écrite étaient bien qualifiées pour s'acquitter de cette besogne. Quelle est l'origine de ces évêques — *so called* — presque tous sujets de l'empire britannique, qui s'adressent ainsi à tous les chrétiens? Ne proviennent-ils pas d'un certain Mathew Parker? Cet homme ne fut-il pas institué évêque, non par le chef de l'Eglise universelle, comme cela s'était pratiqué en Angleterre pendant neuf cents ans, mais par une reine, dénuée de toute juridiction spirituelle? C'est pourtant de là que les cent quarante-cinq évêques de la conférence de Lambeth tirent leur prétendue juridiction. Et lors même qu'ils seraient réellement honorés du sacerdoce et qu'ils jouiraient d'une juridiction véritable dans leurs diocèses, quel droit auraient-ils de se faire entendre en dehors de leur pays?

Mais l'ordre leur manque aussi bien que la juridiction. On n'ignore pas, en effet, que bien souvent cette question de la validité des ordinations de l'église anglicane a été sérieusement étudiée et discutée par les catholiques et les protestants; et nous croyons qu'aujourd'hui, sinon la majorité des évêques et des ministres de l'*Etablissement*, beaucoup d'entre eux au moins n'admettent plus cette validité et ne voient dans la collation des ordres qu'une pure cérémonie, respectable à cause de son antiquité.

Quant à nous, catholiques, outre les arguments par lesquels on a prouvé dans des ouvrages écrits *ex professo* la nullité de l'ordination anglicane, nous avons et nous aurons toujours une preuve de fait qui est celle-ci: tandis que l'Eglise catholique n'hésite pas à ouvrir les rangs de son sacerdoce aux prêtres orientaux qui abjurent leurs hérésies et renoncent au schisme, elle n'a jamais reconnu la valeur de l'ordre chez les anglicans; chaque fois qu'un ministre de cette secte a fait retour au catholicisme et a voulu entrer dans le clergé, il a été traité comme un laïque et a dû recevoir les divers ordres. Et certes, ce n'est pas après cette pratique constante de plusieurs siècles que nous verrons l'Eglise revenir sur ses pas.

On voit, par son *encyclique*, que la conférence s'est très légèrement préoccupée de réunir en une foi commune et bien définie

les membres de son église. Au reste, ce travail d'Hercule, vu les dissensions si nombreuses et si profondes qui la divisent, aurait été aussi difficile qu'infructueux. Par contre, ces messieurs ont manifesté le désir " de confirmer et de développer les relations amicales " qui, suivant eux, existent déjà entre leur église et celles des schismatiques orientaux et occidentaux.

Il n'est pas facile d'expliquer clairement en quoi consistent de telles relations. En effet, ces diverses églises — nous employons ici la terminologie protestante, car en vérité il n'y a qu'une seule Eglise (Döllinger, *L'Eglise et les églises*), — n'ont presque rien de commun avec les anglicans, qui ne reconnaissent que deux sacrements et rejettent, entre autres choses, la confession auriculaire ainsi que le culte des saints et des images, cette croyance si chère aux chrétiens d'Orient. En tout cas, nous le reconnaissons volontiers, si les rédacteurs de l'encyclique affectent, en s'adressant aux fidèles étrangers, un ton protecteur, ils ne s'en montrent pas moins remplis à leur égard d'une grande bienveillance.

La charité fraternelle des évêques de Lambeth s'étend même jusqu'aux vieux-catholiques. Ici cette charité s'enflamme, se dilate. Malgré la ruine imminente de cette misérable secte, ces messieurs surabondent de joie. " Il nous est impossible, disent-ils, de ne pas témoigner notre sympathie à ces généreux chrétiens qui, au milieu de difficultés de toutes sortes, ont entrepris de réformer l'Eglise, en retenant néanmoins comme nous l'institution apostolique de l'épiscopat. " On sait qu'ils ont en effet l'évêque Reinkens, mais il n'a aucune juridiction.

Il est vrai, il existe dans le monde une autre Eglise, qui compte des centaines de millions de fidèles, la plus ancienne, la plus une, la plus traditionnelle, Eglise dont s'est séparé au seizième siècle Mathew Parker, et dont se tiennent encore éloignés ses successeurs. Mais, à l'égard de cette Eglise, bien différents sont les sentiments, tout autre est le langage dont usent les membres de la conférence. " En offrant aux églises d'Orient, disent-ils, l'expression de leur sympathie et le service de leur charité, ils ne rencontrent aucun obstacle qui rende impossibles des rapports avec elles, tandis que, au contraire, plusieurs points de doctrine, tels que les dogmes de l'Immaculée Conception et de l'infaillibilité du Pape, établissent entre eux et l'église latine un mur de séparation absolument infranchissable. De plus, ajoutent-ils, l'église de Rome a toujours maltraité ses sœurs de l'Orient et de l'Occident, car elle a osé établir, par une coupable intrusion, et elle maintient au milieu d'elles, dans ces anciens diocèses, ses propres évêques ; et, chose pire encore sans doute, elle ne cesse d'exercer envers elles un prosélytisme très actif. "

Mais si l'on fait un crime aux catholiques d'instituer des évêques dans les pays schismatiques, dites-nous pourquoi il serait permis aux archevêques de Cantorbéry, de York ou d'Armagh d'en entretenir à Jérusalem, et même à Gilbraltar qui a toujours fait partie du patriarcat d'Occident?

Au reste, on peut l'affirmer hardiment, cette encyclique ne produira aucun effet sensible, pas plus sur les autres communions que sur les anglicans. Elle n'a pas même été acceptée par tous les membres de la conférence.

Le quatorze août 1888, l'évêque de Liverpool se hâtait d'écrire au *Times* :

" On suppose généralement que l'encyclique de Lambeth exprime les opinions des cent quarante-cinq évêques qui ont assisté à la conférence. C'est une erreur. Pour moi du moins, je n'ai eu aucune part ni dans la composition ni dans la rédaction de cette lettre. Je n'en avais jamais lu une ligne avant son apparition dans le *Times*....." Il ajoute qu'il déplore beaucoup qu'il n'y ait dans ce document aucune allusion aux dissensions qui agitent l'église d'Angleterre touchant la doctrine et les rites de la cène du Seigneur, dissensions qui ne manqueront pas sans doute, si l'on n'y apporte aucun remède, d'aboutir à une rupture ou même à la ruine de *l'Etablissement*.

Le doyen de Durham a fait entendre aussi ses protestations dans une longue lettre adressée au même journal :

" J'éprouve, dit-il, un profond sentiment de respect pour cette réunion d'un aussi grand nombre d'évêques, et une vive reconnaissance pour les soins qu'ils ont pris de traiter plusieurs questions importantes au double point de vue de la religion et de la morale. Mais je regrette que les membres de cette assemblée se soient abstenus de venir au secours de l'Eglise dans ses pressants besoins, et qu'ils n'aient pas essayé de mettre un terme aux divisions qui la déchirent. Si je ne me trompe, ils auraient mieux employé leur temps si, au lieu de travailler à nous unir intimement avec les églises orientales, danoise, scandinave, voire même avec les vieux-catholiques, ils s'étaient sérieusement occupés des affaires intérieures de l'église d'Angleterre. " Cris inutiles de Cassandre !

Nous ne saurions omettre une dernière protestation contre la conférence de Lambeth, c'est celle des femmes et des filles des évêques qui les avaient accompagnés à Londres. Elles ont prétendu que, liées si étroitement aux *pères* du concile, elles auraient eu droit à plus de considération et d'égards.

Et vraiment leur réclamation n'est-elle pas raisonnable ?

De notre temps, on s'occupe beaucoup des femmes, de leurs droits, de leurs privilèges. Dans certains pays, on les admet à la pratique du Droit et de la Médecine. On propose de leur ouvrir les portes des parlements, etc. Suivant notre humble opinion, les femmes feraient mieux de se contenter de la dignité et de la liberté que la prédication de l'Evangile leur a conquises et assurées dans le monde. Mais enfin, si l'on veut absolument les charger de devoirs et de fonctions jusqu'à présent réservés aux hommes, comme les professions libérales, l'administration des affaires publiques, pourquoi n'irait-on pas plus loin et ne serait-il pas permis aux femmes et aux filles des évêques anglicans de siéger à côté de leurs mères et de leurs pères, dans les *conférences* " *tanquam definientes et subscribentes* " ?

M.-E. M.

LA CONTROVERSE ET LE CONTEMPORAIN. — Novembre 1888. — L'arbitrage des papes dans les démêlés politiques et internationaux, par le *R. P. Dumas, S. J.*

Il n'est personne, sauf certains anarchistes, qui n'admette, pour les nations, la nécessité absolue d'un gouvernement.

Il n'y a pas, dit Guizot, une société qui puisse subsister huit jours, que dis-je ? une heure, sans gouvernement. C'est en vain, dit aussi Bellarmin, que le genre humain se réunirait tout entier, il ne pourra jamais ni établir ni décider qu'il n'existera parmi les hommes ni chefs, ni gouvernants.

Mais les hommes sont libres, et s'ils doivent être gouvernés, ils le doivent être dans une certaine mesure. Là gît la difficulté. Comment établir et maintenir un juste équilibre entre la liberté " ce don très excellent de la nature " et l'autorité ? *Hic est labor, hoc est opus.* C'est là assurément un sujet qui mérite bien d'être étudié. Suivant De Maistre, " Il faut que, dans un état, le droit de résistance contre les excès du pouvoir, vrais ou supposés, soit attribué à un corps ou bien à un individu, car autrement il ne sera exercé que par la révolte, remède terrible et pire que tous les maux ".

Pourquoi ne rapprocherions-nous pas de cette assertion du grand défenseur de l'autorité, ces autres paroles de Louis Blanc ? " Louis XIV, dit-il, en dégageant la monarchie de tout contrôle [1], crut l'établir sur des bases éternelles, mais vraiment son erreur fait pitié. Le droit de contrôle existe toujours sous une forme ou sous une autre ; et le grand roi, en enlevant au pape tout contrôle sur le temporel des souverains, ne fit que déplacer ce droit. Il fut transporté d'abord aux anciens parlements, et ensuite il passa nécessairement à la multitude. Qu'arriva-t-il ? La sentence papale fut remplacée, sous le règne du faible Louis XVI, par la sentence du peuple, qui fut un arrêt de mort. "

On a donc cherché le moyen d'établir, soit dans l'intérêt de chaque état en particulier, soit pour le maintien de bons rapports entre les nations, cet équilibre entre l'autorité ou la force et la liberté. Or on a cru le trouver dans la représentation nationale, dans la diplomatie, dans les congrès internationaux, puis enfin dans la guerre ; nous parlerons surtout des difficultés internationales et des moyens que l'on voudrait employer pour les résoudre.

Ces moyens sont-ils efficaces ? Assurément la diplomatie est une grande chose ; mais à quoi sert-elle ? Elle discute, elle éclaircit les questions, mais elle ne saurait les résoudre définitivement. Que deviennent en effet les traités lorsqu'on ne veut plus tenir à la foi promise ? On les dénonce avec plus ou moins de cérémonie, ou bien on les déchire sans prendre même la peine de les dénoncer.

1. C'était l'objet de la fameuse Déclaration de 1682.

Mais les congrès? Non seulement ils présentent mille difficultés; il y a plus, car, après tout, leur action aboutit en définitive à l'adoption d'une résolution ou à la conclusion d'un traité. Cette résolution, lorsqu'il s'agit de divisions entre les diverses classes ou parties d'un état, et ce traité, quand il faut résoudre des difficultés entre des peuples différents, sont sans doute plus solides, étant garantis par un grand nombre de suffrages, mais il n'y a pas là néanmoins une véritable sentence, même arbitrale.

Quelle est donc la véritable ressource de la civilisation? La guerre, c'est-à-dire le fléau de Dieu, dont le terme est quelquefois l'anéantissement des peuples. Mais si la guerre, vu la condition ordinaire des choses humaines, est une nécessité aussi cruelle qu'elle est souvent inévitable, ne doit-on pas plutôt la prévenir, ou du moins en diminuer les horreurs?

C'est ainsi que l'on agissait autrefois.

Il fut un temps où le monde civilisé formait une vaste réunion de tous les peuples; on l'appelait, cette réunion, la chrétienté, car alors toutes les nations avaient la même foi et professaient la même obéissance au Souverain Pontife, représentant du Christ, et aux lois de l'Eglise. Les rois reconnaissaient le Pape non seulement comme leur chef spirituel, mais encore comme le juge de leurs actions privées et — au point de vue de la morale — de leur gouvernement. Ils voyaient en lui un arbitre auquel ils devaient recourir dans les difficultés qui s'élevaient soit entre eux et leurs sujets, soit entre eux et les autres souverains. Le pontife rendait son jugement; et le peuple, le roi ou les rois intéressés se soumettaient, ou, s'ils refusaient de le faire, d'autres souverains, d'eux-mêmes ou appelés par le Pape, se chargeaient de les y contraindre, car on n'avait pas encore inventé le système de la non-intervention, ni le principe des faits accomplis; c'était la république chrétienne, composée des nations et des rois, auxquels les papes avaient décerné, en récompense de leur foi et de leur soumission filiale, des titres magnifiques, des noms d'honneur: le roi très chrétien, ou la France fille aînée de l'Eglise, la catholique Espagne, l'empereur apostolique, le roi très fidèle, le défenseur de la foi. De nos jours encore, plusieurs souverains se glorifient de ces titres, et nous voyons notre gracieuse souveraine, reine d'Angleterre et impératrice des Indes, bien que ses prédécesseurs aient depuis longtemps répudié leur *allégeance* envers le Saint-Siège, se dire encore le défenseur de la foi, *Fidei Defensor*. [1]

Nous n'avons pas à démontrer ici que cette magistrature des papes était légitimement fondée sur leur titre de maître et de protecteur de la morale, et sur le consentement et l'acceptation des peuples, qui souvent même n'hésitaient point, par piété ou par intérêt, à se déclarer les vassaux du Pontife Romain et à lui

1. Concession faite à Henri VIII par Léon X, à propos de son livre intitulé *Assertio septem sacramentorum* .... Il est assez généralement admis aujourd'hui que cet ouvrage fut composé par le bienheureux Thomas Morus, chancelier d'Angleterre. Le roi ne fit qu'y mettre sa signature.

payer tribut, mais nous voulons constater que la papauté n'a pas fléchi sous le glorieux fardeau que sa dignité et la confiance universelle lui imposaient.

Ce fardeau, elle l'acceptait comme une charge qui lui venait naturellement et, appuyée sur ses propres forces et soutenue de l'assistance divine, elle le portait sans fatigue. Qu'on se rappelle seulement les sentences rendues par le Pape dans les démêlées qu'eurent avec leurs sujets Jean Sans Terre, Philippe le Bel et le comte de Toulouse. Qu'on se rappelle aussi toutes ces guerres prévenues ou promptement terminées par l'intervention des successeurs de saint Pierre ; si l'on veut être impartial, on ne saura qu'y admirer le plus, soit la prudence de leurs démarches ou la sagesse de leurs décisions, soit l'équité qui caractérise leurs jugements ou leur intrépidité dans la défense et la protection des faibles.

C'est alors aussi qu'on lisait, inscrites dans les lois de plusieurs états, ces nobles et touchantes paroles : " Tous, principalement les opprimés, doivent avoir recours à l'église romaine, comme à leur mère. Elle les nourrira de son lait ; elle les défendra par son autorité ; elle les délivrera de l'oppression, car une mère ne doit ni ne peut oublier ses enfants."

Nous n'ignorons certes pas les accusations qui ont été répétées tant de fois, depuis la Réforme jusqu'à nos jours, contre l'*hégémonie* des papes et leur politique ; mais, grâce à l'impartialité dont plusieurs écrivains protestants ont donné les premiers l'exemple, et aux travaux d'un grand nombre de savants catholiques, on a fait de notre temps bonne justice de ces accusations qui ne sont pour la plupart que d'odieuses calomnies. C'est à ces habiles défenseurs de la vérité, aux De Maistre, aux Hurter, aux Cantu, aux Rohrbacher, aux Darras, aux abbés Gorini et Gosselin, qu'on le doit, si l'on ne peut plus appliquer au dix-neuvième siècle ce que l'on disait des siècles précédents, " que l'histoire est en général une conspiration contre la vérité ". [1]

On voudra peut-être nous faire cette objection, facile d'ailleurs à résoudre : " Nous ne nions nullement que la suprématie pontificale ait été durant une longue période une institution utile et appropriée aux besoins du temps ; mais les choses ont bien changé, et maintenant elle n'est plus possible. Le prestige de la papauté est détruit et son influence est nulle. Le passé est bien mort, et il ne faut pas songer à y revenir. " Voilà l'objection contre le rétablissement de la magistrature pontificale. Nous le répétons, il n'est pas difficile d'y répondre.

La papauté, dites-vous, n'a plus d'influence ni de prestige dans le monde. Est-ce bien vrai ? Nous ne le croyons pas, et bien des faits sont là qui prouvent le contraire.

Et d'abord, que direz-vous du jubilé de Léon XIII ? de sa célébration ? de ce mouvement universel qui a conduit aux

1. Du Pape. — Vie d'Innocent III. — Histoire universelle. — Histoire générale de l'Eglise. — Défense de l'Eglise. — Pouvoir du Pape au moyen âge.

pieds du Pontife les représentants des rois et les peuples eux-mêmes? Ce mouvement ne proclame-t-il pas bien haut que la tiare est loin d'avoir perdu son auréole?

Et le fameux conflit touchant la possession des Iles Carolines, dans lequel le prince de Bismarck, l'auteur de la formule " La force prime le droit ", prit néanmoins le Pape pour juge? Pourtant, ce n'était pas lui qui devait redouter l'épée de la guerre, s'il avait fallu en venir aux armes. Le Pape a jugé ce procès entre une nation protestante et une nation catholique, et sa décision, contraire aux prétentions de la partie la plus forte, a été immédiatement acceptée.

On aurait tort de dire que ce fait est uniquement dû à la haute estime que le pape actuel s'est conciliée par sa sagesse et son habileté dans le maniement des affaires, et non pas à sa dignité. Il n'en est point ainsi, et le prince de Bismarck a pris soin de l'établir lui-même. En effet, avant que le pape eût porté son jugement, le chancelier faisait insérer dans l'un de ses journaux, le *Post*, ces paroles remarquables: " Le pape ne doit pas se borner dans cette question au rôle de médiateur. Sa charge exige qu'il aille plus loin, car il lui serait peu glorieux de travailler diplomatiquement à une simple réconciliation. Il faut qu'il fasse connaître au monde la raison de son jugement, *parce que sa décision deviendra la base du droit des gens.* Le monde attend de lui une sentence qui confirme l'*union de la civilisation moderne avec les lois du christianisme.*" [1] La chaire de saint Pierre n'est-elle pas ici clairement désignée? n'est-ce pas son autorité qu'on invoque?

La visite récente de l'empereur Guillaume au Vatican n'est-elle pas une nouvelle preuve de la vérité de notre thèse? est-ce que cet hommage rendu à la papauté n'en atteste pas bien le prestige?

Il est vrai, nous l'avouons, qu'après avoir été saluer le Souverain Pontife avec tout le cérémonial dont on était convenu, le jeune empereur, cédant à une mauvaise inspiration, a voulu jouer, à l'égard du roi d'Italie, le rôle d'Achille, dont la lance, dit-on, guérissait les blessures qu'elle avait faites. Voilà sans doute pourquoi, au sortir du Vatican, il a tâché d'appliquer, par certaines paroles et certains actes beaucoup trop *tudesques*, tranchons le mot, vraiment impertinents, un baume réparateur sur les blessures que cette visite avait infligées à l'amour-propre du Piémontais. D'ailleurs l'intérêt de la Triple Alliance exigeait probablement que l'Allemagne, pour avoir son concours, fît des cajoleries à l'Italie, et que celle-ci s'assurât par des bassesses la protection de l'Allemagne. Au demeurant, cela est fâcheux et ignoble, mais cette visite d'un souverain si puissant n'en reste pas moins un magnifique hommage rendu à la papauté.

Donc, en résumé, les nations formant une sorte d'unité morale, ayant besoin de communiquer les unes avec les autres et de se prêter un mutuel appui, d'une part, un droit international et

1. Les italiques sont de nous.

une magistrature pour l'interpréter sont indispensables ; de l'autre, le Pape seul, rétabli dans son indépendance de souverain, réunit en sa personne toutes les conditions nécessaires à l'exercice de cette charge ; et le respect universel qu'il inspire à toutes les nations, l'Italie toujours exceptée, le prestige dont la papauté n'a pas cessé de jouir, permettent d'espérer le rétablissement de l'antique république chrétienne appuyée sur le pouvoir modérateur du Souverain Pontife. Et pourquoi aujourd'hui même les nations de l'Europe surtout, qui se jalousent les unes les autres, qui s'épuisent en armements et se ruinent en impôts de guerre, au lieu de consacrer leurs ressources aux besoins de la colonisation, aux progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, pourquoi ne recourreraient-elles pas à leur arbitre naturel, pour rétablir entre elles la confiance et asseoir la paix universelle sur des bases solides ? C'est la conclusion du R. P. Dumas, et nous croyons que nos lecteurs l'admettront volontiers.

Quant à nous, habitants du Canada, que l'on commence à regarder comme une nation, nous sommes, il est vrai, bien éloignés des vieux pays de l'Europe, et il semble que, à l'heure présente, nous n'ayions rien à redouter de ces terribles conflits pour la solution desquels ils pourraient et devraient s'adresser à la magistrature du Pontife Romain.

Mais la situation des peuples est sujette à changer comme celle des particuliers, et, avant longtemps peut-être, nous aurons à choisir entre l'indépendance, la fédération impériale et l'annexion, et ensuite à compter avec les autres peuples... Mais Dieu nous garde de nous aventurer sur ce terrain. Au reste, nos lecteurs sont hommes et chrétiens surtout, et ils partagent sans doute le noble sentiment qu'exprimait le poète lorsqu'il disait : " Homo sum, et nihil humanum a me alienum puto ". Nous croyons donc que ces quelques lignes ne sont pas de nature à leur déplaire.

M.-E. M.

OUVRAGES ADRESSÉS AU CANADA-FRANÇAIS

KANADA UND NEW-FUNDLAND, von. *G. v. Hesse-Wartegg.* — Description du Canada et de Terreneuve, illustrée de beaucoup de gravures. — 1 vol. in-8 de 224 pages, texte *allemand.* — Librairie Herder, Fribourg en Brisgau.

CONVENTION DE NASHUA. Résumé des travaux de la Convention générale canadienne tenue à Nashua, New-Hampshire, les 26 et 27 juin 1888.

Petite brochure in-12 de 28 pages, sans indication de lieu d'impression, mais que nous croyons avoir été publiée à Bourbonnais, Illinois, par le R. P. *F.-X. Chouinard*, C. S. V. — C'est un compte rendu succinct et intéressant de ce qui s'est passé dans cette importante réunion.

HISTOIRE D'UN ÉTABLISSEMENT PAROISSIAL DE COLONISATION. ST-JEAN DE MATHA. Par *T. Provost, Ptre, Curé.* — Prix, 25 centins. — 1 vol. in-18 de 154 pages. — Joliette, au bureau de *l'Etudiant.* — 1888.

Intéressante monographie, remplie de faits et d'idées. En vente, à Montréal chez Cadieux et Derome, à Québec chez Garant et Langlais.

THE LIFE OF FATHER LOUIS DELLA VAGNA, Capuchin Friar, pastor of St. Mary's Church, Toronto. — By *H.-F. McIntosh.* Toronto. — 1888.

Cette pieuse biographie de 22 pages in-8 est précédée d'une introduction de Mgr Walsh, évêque de London et successeur du P. della Vagna à l'église *St. Mary* de Toronto.

HISTOIRE BIBLIQUE et ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE SAINTE, par le Dr *Schuster.* — 1 vol. in-8 de 296 pages, et 1 vol. in-18 de 90 pages.

Ouvrages traduits de l'allemand par l'abbé *Couissinier*, honorés d'un bref de Pie IX, ornés de beaucoup de gravures, avec recommandation d'un bon nombre d'archevêques et évêques, entre autres de *NN. SS. les évêques de Chicoutimi, St-Hyacinthe et Sherbrooke.* — Librairie Herder, Fribourg en Brisgau.

NOTA. — Il y a eu des erreurs de brochage dans plusieurs exemplaires, notamment de la dernière livraison du 1er volume. Nous sommes prêts à fournir un certain nombre de feuillets qui pourraient manquer ; ou, si l'on nous renvoie les livraisons défectueuses, nous les remplacerons par des livraisons complètes.

L'ADMINISTRATION.

LE CANADA-FRANÇAIS

Recueil périodique trimestriel, se publie par livraisons d'au moins 200 pages, grand in-8, dont une cinquantaine, avec pagination spéciale, sont consacrées à la reproduction de documents jusqu'ici inédits sur l'Amérique en général, mais plus spécialement sur le Canada. Cette reproduction est faite avec un soin scrupuleux, de manière que le lecteur se trouve, autant que possible, comme en présence du manuscrit.

La fin que se propose le CANADA-FRANÇAIS, et le bon marché de la souscription qui le met à la portée des ressources les plus modestes, donnent à espérer que l'on voudra bien faire une active propagande en sa faveur.

Cette œuvre n'est pas une spéculation : tous les bénéfices sont au profit des abonnés. Plus par conséquent il y aura de ceux-ci, plus ils recevront en compensation du modique montant de la souscription annuelle.

La direction du CANADA-FRANÇAIS est confiée à un *Comité d'Administration.*

L'admission des articles est dévolue à un *Comité de Révision.*

COMITÉ D'ADMINISTRATION

Mgr T.-E. HAMEL, *Gérant*,
L'hon. A.-B. ROUTHIER,
M. H.-R. CASGRAIN,

MM. L.-H. PAQUET, *Secrétaire*,
J.-C.-K. LAFLAMME,
L.-A. OLIVIER,

M. EUG. ROY.

COMITÉ DE RÉVISION

A QUÉBEC

Mgr M.-E. MÉTHOT, *Président*,
L'hon. Juge A.-B. ROUTHIER,
M. l'abbé L.-H. PAQUET,
M. l'abbé J.-C.-K. LAFLAMME,
M. le Dr ARTHUR VALLÉE,
M. l'abbé O.-E. MATHIEU, *Secrétaire.*

A MONTRÉAL

M. l'abbé L. COLIN, P. S. S. *Prés.*
M. l'abbé A.-H. VERREAU,
L'hon. Juge L.-A. JETTÉ,
M. CHS-C. DE LORIMIER,
M. le Dr H.-E. DESROSIERS,
M. l'abbé P.-N. BRUCHÉSI, *Secrétaire.*

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Pour le Canada et les Etats-Unis ..... **2 piastres par année**
Pour le Royaume-Uni ..... **10 schellings " "**
Pour la France et les autres pays de l'Union postale ..... **12 francs " "**

Ces sommes sont invariablement *payables d'avance* par mandat-poste, ou en billets de banque par lettre *enregistrée.* Chaque abonné est prié de garder avec soin le reçu qu'il retire de la poste lorsqu'il fait enregistrer sa lettre, au moins jusqu'à ce qu'il ait reçu la livraison suivante du CANADA-FRANÇAIS, dont la bande imprimée enveloppant chaque livraison contiendra un état de la souscription et en sera le reçu officiel.

Pour tout ce qui regarde l'administration et les abonnements, s'adresser à Mgr T.-E. HAMEL, Gérant du *Canada-Français.* Résidence : SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Pour les travaux destinés à la Revue, s'adresser :

A *Quebec*, à M. l'abbé O.-E. MATHIEU, SÉMINAIRE DE QUÉBEC.
A *Montréal*, à M. l'abbé P.-N. BRUCHÉSI, ARCHEVÊCHÉ.

J.-B. LALIBERTÉ

145—RUE ST-JOSEPH—145

QUÉBEC

Le plus grand Manufacturier de Fourrures en Canada

ASSORTIMENT RICHE ET VARIÉ DE PELLETERIES CANADIENNES et ÉTRANGÈRES

VETEMENTS DOUBLÉS EN FOURRURE POUR DAMES

PALETOTS POUR MESSIEURS

EN TOUT GENRE ET DANS TOUS LES PRIX

☞ Une attention toute particulière est donnée aux commandes qui me sont confiées par les Messieurs du Clergé.

LIBRAIRIE, IMPRESSIONS, RELIURE

Forgues & Wiseman

LIBRAIRES

134, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

(En face de chez M. J.-E. Martineau, marchand de fer)

Chasublerie, Bronzes et Orfèvrerie d'Eglise

IMPORTÉS DIRECTEMENT DES MANUFACTURES

BOUQUETS D'EGLISE. — L'Assortiment le plus beau et le plus varié qui soit en Canada

CIERGES, ENCENS, BOUGIES, ETC.

Objets pour Pèlerinages, Livres pour Bibliothèques paroissiales, Livres d'occasion, Echange de Livres

SPÉCIALITÉS DE BOUQUETS D'EGLISE et D'APPRÊTS POUR FLEURS

Messieurs les Curés trouveraient un bénéfice réel à venir faire leurs achats chez nous.

LE

CANADA-FRANÇAIS

REVUE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION D'UN

COMITÉ DE PROFESSEURS

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

RELIGION, PHILOSOPHIE, HISTOIRE, BEAUX-ARTS,
SCIENCES ET LETTRES.

VOLUME DEUXIÈME
2ème LIVRAISON—AVRIL 1889.

QUEBEC
IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE
30, Rue de la Fabrique
MONTREAL, chez Cadieux et Derome, 1603, rue Notre-Dame

1889

Bien que tous les articles insérés dans LE CANADA-FRANÇAIS soient examinés par le Comité de Révision, il est néanmoins entendu que chaque auteur garde la responsabilité de ses opinions.

SOMMAIRE

Pages.

161.— **DIX ANS AU CANADA — de 1840 à 1850** (suite). A. GÉRIN-LAJOIE.
203.— **LES DETTES PUBLIQUES**..... J. ANGOT DES ROTOURS.
213.— **LE POETE.—Poésie**..... ..... NAPOLÉON LEGENDRE.
216.— **LE PAYS DES GRANDS LACS au XVIIe siècle.—Article deuxième**.. .. .. BENJAMIN SULTE.
244.— **EN CARIOLE**..... A.-B. ROUTHIER.
258.— **DE L'ADOPTION DU MÉRIDIEN DE JÉRUSALEM comme point de départ de l'heure cosmopolite**..... F. ROMANET DU CAILLAUD.
261.— **Observations sur l'article qui précède**..... T.-E. HAMEL.
264.— **HYMNE AU DOCTEUR ANGÉLIQUE**—Poésie. ALPHONSE POULIOT.
289.— **CHRONIQUE SCIENTIFIQUE**. ..... J.-C.-K. LAFLAMME.
279.— **LE SOCIALISME D'ÉTAT, par M. Claudio Jannet**..... J. ANGOT DES ROTOURS.
232.— **MGR DE SAINT-VALLIER**..... L'ABBÉ L.-A. OLIVIER.
291,— **OU EST LE SÉJOUR DES MORTS**..... Mgr M.-E. MÉTHOT.
298.— **REVUE EUROPÉENNE**..... P.-J.-O. CHAUVEAU.
304.— **BIBLIOGRAPHIE.— Revue des Livres**..... P.-J.-O. C., T. H.
— **Revue des Revues**. .... P.-J.-O. C. M.-E. M.

DOCUMENTS INÉDITS.

(Sur l'Acadie.— *Suite.*)

49. LXV.— Journal de la Campagne du détachement de Canada à l'Acadie et aux Mines, en 1746-47. Par M. DE BEAUJEU. (Suite.)
76. LXVI.— Lettre de M. Lusignan fils au comte de Maupas, 10 octobre 1747.
77. LXVII.— Lettre de Mgr de Pontbriand en faveur de M. de Lusignan, 10 juillet 1747.
79. LXVIII.— Lettre de M. Lusignan père en faveur de son fils, 10 octobre 1747.
80. LXIX.— Extracts from Maskarene's correspondence, 1744-48.
83. LXX.— An enumeration of the Acadian families resident in Nova Scotia given in to Secr'ys Office, 1771.
85. LXXI.— A list of the Acadian families. September 1790.
85. LXXII.— Extract. Inhabitants Acadians, 1782.
86. LXXIII.— Number of French Inhabitants, 1756.— Judge Morris.
86. LXXIV.— Observations du Dr Brown.
88. LXXV.— Rentes payées par les Acadiens. 1743-1753.
90. LXXVI.— Extract from the petition of Ferd. John Paris to the Lords Commis. for Trade and Plantations. 4 février 1758.
90. LXXVII.— Lettre adressée à tous Les acadiens François qui sont à Pigiguit et au Fort Cumberland à la Pointe Beau Séjour, 30 juillet 1764.
91. LXXVIII.— Representation of the french inhabitants of St. John's River. Août 1763.
92. LXXIX.— Relating to the Memorial from Annapolis. 31 janvier 1764.
93. LXXX.— Memorial of the Inhabitants of Kings County. 23 mars 1765.
94. LXXXI.— Notes from tradition and memory of the Acadian Removal, by Mr. Fraser of Miramichi, 1815.— Extracts.
96. LXXXII.— Final oath after peace. 22 novembre 1760.
96. LXXXIII.— Letter from Mr Shaw. 28 novembre 1764.

DIX ANS AU CANADA

DE 1840 A 1850

PAR A. GÉRIN-LAJOIE

(*Suite.*)

[Enregistré conformément à l' " Acte des Droits d Auteur ".]

CHAPITRE SIXIÈME

Principales mesures de la session. — Conseils de district, Haut-Canada. — Subsides. — Revenus et dépenses. — Questions économiques. — Résolutions, au sujet du gouvernement responsable, de septembre 1841. — Question du siège du gouvernement. — Mort de lord Sydenham. — Ses qualités et ses défauts.

De toutes les luttes de la session, la plus longue fut celle qui résulta de la discussion du bill pour l'établissement de conseils de district dans le Haut-Canada. On peut voir par la correspondance de lord Sydenham quelle importance il attachait à cette mesure : il ne croyait pas que l'Union pût fonctionner sans ce puissant auxiliaire. On a déjà vu que le projet d'acte d'Union qu'il avait envoyé à lord John Russell, contenait toutes les clauses nécessaires à l'établissement d'autorités municipales, et que ces clauses en avaient été retranchées, lors de la passation de l'acte dans le Parlement anglais. Mais il n'avait pas pour cela abandonné son idée, et son premier soin avait été de faire passer par le Conseil Spécial l'ordonnance pourvoyant au meilleur gouvernement de la province du Bas-Canada, " en établissant des autorités locales et municipales en icelle, " laquelle donnait au gouverneur, durant les deux années suivantes, pouvoir de diviser la province en districts municipaux, de la manière qu'il le jugerait convenable. Il lui restait à étendre les dispositions de cette ordonnance à la province du Haut-Canada, et c'est ce qu'il voulait obtenir en faisant introduire dans la nouvelle législature le bill des conseils de district. Le succès cependant ne fut pas aussi facile dans cette circonstance qu'il l'avait été sous le Conseil Spécial. M. Morin commença par proposer que l'ordonnance municipale du Bas-Canada fut référée

au comité général qui devait prendre en considération le nouveau bill des conseils de district. Le ministère s'opposa à cette proposition; M. Harrisson déclara même que le bill devait passer tel qu'il était, et que l'existence de l'administration était à ce prix. Cette déclaration n'empêcha pas la motion de M. Morin de passer à une majorité de 46 voix contre 24.

D'après ce bill, la nomination du préfet de chaque district était laissée au gouverneur; celles du trésorier et des autres officiers municipaux étaient pareillement laissées à l'Exécutif; quelques nominations moins importantes étaient laissées au préfet. Le gouverneur pouvait dissoudre les conseils en tout temps, tous ensemble ou séparément, et désavouer leurs actes.

Un amendement proposé par M. Baldwin pour rendre les officiers électifs ne fut perdu que par la voix prépondérante du président du comité.

Les résolutions que proposa M. Morin contenaient en germe les dispositions fondamentales des lois municipales dont nous jouissons actuellement. Elles furent discutées en même temps que le bill, mais aucune d'elles ne fut adoptée. Une grande majorité des membres du Haut-Canada étaient opposée à la mesure, mais ils voulaient un bill municipal, et plutôt que de n'en pas avoir, ils préférèrent adopter avec tous ses défauts celui qui leur était présenté. Après plusieurs longues séances et des débats très animés, un amendement de M. Baldwin pour faire renvoyer le bill à six mois fut repoussé par une majorité de 41 contre 31. Cinq réformistes bas-canadiens, MM. Child, Quesnel, Raymond, Ruel et Taschereau votèrent avec la majorité. M. Quesnel dans son discours fit entendre qu'il votait pour la mesure parce qu'une majorité haut-canadienne la demandait. C'était le système de la double majorité qui s'annonçait timidement.

On s'était attendu que le bill serait rejeté dans le Conseil législatif, parce que, dans l'Assemblée, le parti tory lui avait fait une guerre acharnée sous prétexte qu'il favorisait les idées démocratiques, et qu'il n'allait à rien moins qu'à établir "dix-sept petites républiques dans le Haut-Canada" (discours de M. Cartwright). Mais il y passa sans amendement.

Son adoption finale causa une grande joie à lord Sydenham, comme on peut le voir par l'extrait suivant d'une lettre qu'il écrivait à son frère, le 27 août 1841.

"Mon succès a dépassé toutes mes espérances. Je me flatte de laisser à mon successeur, quel qu'il soit, une tâche facile. Quoique j'aie eu à lutter en commençant contre les passions les

plus ardentes et les préjugés les plus enracinés, n'ayant pour ainsi dire qu'une minorité pour me soutenir, j'ai réussi peu à peu à mettre l'ordre dans l'Assemblée et à obtenir tout ce que je voulais ; j'ai fait adopter toutes mes mesures, j'ai fait disparaître tout sujet de querelle, et me suis composé un ministère avec une majorité dévouée, capable de faire ce qu'elle croira juste, et sur laquelle mon successeur pourra compter. Mon dernier exploit a été la passation du bill des districts municipaux du Haut-Canada, rédigé littéralement d'après mon ordonnance municipale pour la province inférieure ; j'ai donc mis le complément à l'Union (car vous savez que j'ai toujours prétendu que sans ces institutions l'Union ne pourrait fonctionner). Le bill est passé dans les deux Chambres, et je vais aller aujourd'hui lui donner la sanction royale, afin d'être bien sûr qu'il sera devenu loi quand même je devrais partir de ce monde le jour suivant. Mais les embarras que j'ai rencontrés m'ont confirmé plus que jamais dans la pensée où j'étais qu'il eût été presque impossible de faire passer une mesure de ce genre dans une assemblée provinciale, si je n'avais eu le soin de la faire passer d'abord dictatorialement pour une partie de la province. Un parti détestait la mesure parce qu'elle donnait le pouvoir au peuple; un autre parce qu'elle mettait ce pouvoir sous le contrôle de la Couronne; un troisième parce qu'elle enlevait aux membres de l'Assemblée toute possibilité d'influencer les électeurs au moyen de *jobs*. Mais j'ai battu ces trois partis, au grand étonnement des spectateurs, et j'ai fait passer le bill dans son entier, rien autre chose que le bill, par une majorité de quarante-deux contre vingt-neuf ou plus d'un tiers ; j'ai maintenant accompli tout ce qui me tenait le plus au cœur ; car pour le reste, que ce soit fait maintenant ou quelques sessions plus tard, cela m'importe peu. Les cinq grandes œuvres que j'avais entreprises ont été menées à bonne fin : l'établissement d'un bureau de travaux publics avec d'amples pouvoirs ; l'admission des aubains ; un nouveau système de cours de comtés ; le règlement des terres publiques cédées par la Couronne en vertu de l'acte d'Union ; et enfin ce bill des conseils de district.

" Vous admettrez, je pense, que c'est là un travail suffisant pour une session, surtout lorsqu'on considère que j'avais en outre une demi-douzaine de mesures moins importantes ; que j'avais à constituer un gouvernement, à faire marcher ensemble deux peuples qui se détestent cordialement et à repousser les attaques formidables dont l'Union était sans cesse menacée."

Ce bill des aubains mentionné plus haut, d'après lequel une résidence permanente de sept années dans la Province suffisait pour assurer à tout étranger les droits civils et politiques de sujets-nés britanniques, passa sans presque aucune opposition. M. Cartwright seul se permit de présenter une série de résolutions tendant à exclure les citoyens des Etats-Unis des bénéfices de la naturalisation, mais elles furent rejetées presque à l'unanimité, quatre membres seulement s'étant réunis à M. Cartwright.

La demande des subsides fut l'occasion d'un combat fort intéressant. L'opposition voulut encore une fois enregistrer son protêt contre l'acte d'Union. M. Neilson proposa d'abord d'éviter toute reconnaissance d'une dette publique contractée sans le consentement du peuple de la ci-devant province du Bas-Canada. Cette motion ne put obtenir que 16 votes contre 40. Le lendemain, il proposa de déclarer que " tous octrois et subsides accordés à Sa Majesté étaient le pur don de l'Assemblée ; et que la Chambre ne pouvait délibérer sur ce sujet que dans le seul espoir qu'il serait rendu justice aux habitants de cette province, relativement à l'appropriation, faite par le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande pour le soutien du gouvernement civil du Canada, de deniers prélevés sur les habitants de la province. " Le procureur-général proposa, en amendement, de déclarer que, dans cette première session tenue sous l'acte d'Union, il n'était pas expédient d'entrer en discussion sur le principe de la mesure ni d'en censurer les détails. Le gouvernement cependant, redoutant le sort de son amendement, en fit remettre la discussion au jour suivant. Ce jour-là la résolution de M. Neilson fut perdue, 35 membres ayant voté pour l'amendement de M. Draper et 29 pour la motion principale. " Il a paru évident, dit le correspondant du *Canadien*, que la banquette ministérielle avait réussi à faire jouer sous main son argument irrésistible et avait donné à croire que la passation des résolutions de M. Neilson aurait l'effet de mettre le million et demi en danger." Malgré cela, une autre résolution de M. Neilson, faisant suite à la première, fut adoptée, dans la même séance, par la voix prépondérante de l'Orateur : elle déclarait que les votes de la Chambre accordant aux membres et fonctionnaires du gouvernement civil des salaires plus élevés que ceux qui avaient été octroyés en vertu de l'acte du Bas-Canada de 1832, ou par les votes de l'Assemblée de la ci-devant province du Haut-Canada, ne seraient pas censés lier cette Chambre pour l'avenir.

On a pu voir par le discours du Trône que les travaux publics, et en particulier ceux du Haut-Canada, étaient une des grandes préoccupations du gouverneur; et ce n'était pas sans raison, puisqu'ils étaient la cause principale des embarras financiers de cette section de la Province. La plupart de ces travaux étaient interrompus, faute d'argent, et le gouverneur, par lui-même ou par ses amis, avait fait savoir depuis longtemps aux représentants de la province supérieure qu'il ne tenait qu'à eux d'en continuer la construction au moyen d'un emprunt d'un million et demi de louis sterling qu'il se faisait fort d'obtenir, si l'Union s'effectuait à la satisfaction de la mère-patrie.

Le 20 août, le gouverneur transmit à la Chambre un message accompagné d'un mémoire du président du bureau des Travaux Publics, indiquant les travaux déjà projetés ou commencés, et les sommes nécessitées pour leur confection. D'après ce mémoire, le canal Welland, qui avait déjà coûté £491,777, devait coûter encore £450,000 ; — celui de Cornwall, qui avait déjà coûté £354,203, devait coûter encore £57,671 ; — la construction des écluses et des canaux nécessaires entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis devait coûter £255,900 ; — il fallait encore £150,000 pour faire disparaître les obstructions à la navigation du Saint-Laurent dans le Haut-Canada, principalement entre Prescott et Dickenson's Landing ; — l'agrandissement du canal de Lachine devait coûter £225,300 ; — il fallait environ £21,000 pour achever la confection du canal de Chambly, — £50,000 pour améliorer la rivière Trent, — £74,000 pour construire des havres et placer des phares sur les lacs Erié et Ontario, — £28,000 pour construire des glissoires sur la rivière Ottawa, — £60,000 pour le creusement du lac St-Pierre, —£45,000 pour le canal de la Baie de Burlington. C'étaient là ce qu'on appelait des travaux de première classe, ayant un caractère national, dont on attendait un revenu certain, et qui étaient indispensables à la prospérité du commerce et de l'agriculture. Les travaux de seconde classe, qui consistaient principalement dans l'amélioration des principales communications intérieures du pays au moyen de chemins, exigeaient une dépense de £212,000. Une troisième classe, comprenant des lignes de chemins déjà entreprises aux frais de divers districts mais non encore achevées, exigeait encore £109,-355. Ces diverses sommes, formant un total de £1,470,000 sterling devaient être dépensées dans le cours des cinq années suivantes.

Le message, après avoir énuméré rapidement ces différents

travaux, exposait les moyens les plus propres à obtenir les sommes nécessaires à leur confection. [1]

Le 6 septembre, la Chambre se forma en comité pour prendre en considération le message de Son Excellence et les documents qui l'accompagnaient, et passa une série de résolutions déclarant qu'il était désirable d'emprunter une somme d'un million cinq cent mille louis sterling, pour liquider la dette publique et continuer les travaux déjà commencés ; que, pour donner aux créanciers de la Province les garanties requises, il fallait élever les droits de douane, imposer des taxes sur les billets de banques, sur les ventes par encan, et sur les distilleries du Bas-Canada.

Les dix résolutions du comité furent adoptées successivement. Une résolution additionnelle qui proposait d'employer £109,355 à la confection de certains chemins dans le Haut-Canada, fut rejetée par la voix prépondérante du Président. Des bills furent de suite présentés conformément à ces résolutions et les Chambres, fatiguées, les adoptèrent sans discussion. [2]

Quelques jours auparavant, la Chambre avait rejeté, à une majorité de 40 voix contre 26, le projet d'établissement d'une banque provinciale d'émission, soumis aux Chambres par le gouverneur. Cette banque, qui devait s'appeler " la Banque de la Province du Canada ", devait être sous la direction de commissaires et d'un inspecteur à la nomination de l'Exécutif. Le but de la mesure était d'établir un seul papier-monnaie payable à demande au moyen d'une seule banque d'émission. Le moment était favorable. Les chartes de presque toutes les banques étaient sur le point d'expirer. A part la circulation que ce papier devait avoir au Canada, lord Sydenham calculait que, par suite de la dépréciation constante du papier américain, nos billets de banque auraient bientôt une grande circulation dans les Etats limitrophes. Le but du gouverneur d'ailleurs était de payer une indemnité aux banques déjà existantes.

Les membres réformistes redoutèrent l'influence que cette banque pourrait exercer sur les libertés publiques. D'un autre côté tous ceux qui avaient quelque intérêt dans les banques déjà existantes prétendirent qu'il résulterait de cette banque d'émission des dérangements sérieux dans le commerce. Il fut donc résolu, après un débat de six heures, de remettre la question à une autre année. La correspondance de lord Sydenham montre qu'il fut très sensible à cet échec. Il prétend qu'il ne se trouvait

1. Journal de l'Assemblée, 1841, pages 451, 453.
2. Journal de l'Assemblée, 1841, pages 566, 567.

personne, même parmi les membres les plus intelligents, qui fût en état de comprendre son projet. [1]

Plusieurs autres questions économiques, plus ou moins importantes, occupèrent l'attention de la Chambre. Le gouvernement impérial ayant proposé des changements importants dans les droits prélevés sur les bois coloniaux et les bois étrangers importés dans le Royaume-Uni, la Chambre passa une série de résolutions représentant le tort immense qu'une pareille mesure allait causer aux individus engagés dans le commerce de bois, ainsi qu'au revenu général de la Province. [2]

Le 30 août, deux résolutions furent adoptées en faveur d'une amnistie générale et de l'oubli de toutes les condamnations et mises hors la loi pendant les quatre années précédentes. Tous les ministres, à l'exception de MM. Daly et Dunn, votèrent contre cette proposition, ce qui ne l'empêcha pas de passer à une très forte majorité. Le gouverneur fit réponse, le 4 septembre suivant, que chaque fois qu'il serait appelé à donner son avis à la Reine ou à exercer lui-même la prérogative de la Couronne, c'était son désir de traiter avec la plus grande indulgence toutes les offenses qui se rattachaient à cette malheureuse époque, en autant que cela serait compatible avec l'honneur de la Couronne et la sûreté de la Province.

Quelques jours plus tard furent passées ces importantes résolutions relatives au gouvernement responsable, qui ont été citées si souvent durant les années suivantes, sous le titre de Résolutions du 3 septembre 1841.

Les voici :

" 1° Le plus important et le plus incontestable des droits politiques du peuple de cette Province est celui d'avoir un parlement provincial pour la protection de ses libertés, pour exercer une influence constitutionnelle sur les départements exécutifs de son gouvernement, et pour législater sur toutes les matières du gouvernement intérieur.

" 2° Le chef du gouvernement exécutif de la Province étant, dans les limites de son gouvernement, le représentant de son souverain, est responsable aux autorités impériales seulement, mais néanmoins les affaires locales ne peuvent être conduites par lui qu'avec l'assistance et au moyen, par l'avis et d'après les informations, d'officiers subordonnés dans la Province.

1. Voir dans la *Vie de lord Sydenham*, par son frère, la lettre, les résolutions et le mémoire de lord Sydenham à ce sujet.
2. Journal de l'Assemblée, 1841, page 264.

" 3° Pour maintenir entre les différentes branches du parlement provincial l'harmonie qui est essentielle à la paix, au bien-être et au bon gouvernement de la Province, les principaux aviseurs du représentant du souverain, constituant sous lui une administration provinciale, doivent être des hommes jouissant de la confiance des représentants du peuple, offrant ainsi une garantie que les intérêts bien entendus du peuple, que Notre Gracieuse Souveraine a déclaré devoir être en tout temps la règle du gouvernement provincial, seront fidèlement représentés et défendus.

" 4° Le peuple de cette Province a, de plus, le droit d'attendre de l'administration provinciale ainsi composée qu'elle emploiera tous ses efforts pour que l'autorité impériale, dans ses limites constitutionnelles, soit exercée de la manière la plus conforme à ses vœux et à ses intérêts bien entendus. "

Ces résolutions avaient été rédigées par M. Harrison, secrétaire provincial, et étaient censées représenter les vues du gouverneur lui-même; elles furent adoptées par 56 voix contre 7. Ces sept dernières voix étaient celles de MM. Burnet, Cartwright, Macnab, McLean, Moffatt, Sherwood et Watts. Plusieurs amendements proposés, principalement par M. Baldwin, furent invariablement rejetés.

On commença aussi, dès cette session, à agiter cette question qui devait plus tard être une source si féconde d'embarras de toutes sortes, celle du siège du gouvernement. La petite ville de Kingston était loin d'offrir aux officiels et aux représentants du peuple tout le confort désirable. D'ailleurs les deux anciennes capitales, Québec et Toronto, ne pouvaient que difficilement se résigner à la privation des avantages matériels que confère à une ville l'établissement permanent, dans son enceinte, de la Législature et des départements publics. On proposa donc, à la fin de la session, le 16 septembre, une adresse à la Reine, demandant que le parlement du Canada s'assemblât à l'avenir alternativement à Québec et à Toronto, ou qu'une rémunération équitable fût accordée aux habitants de ces deux cités pour les indemniser des pertes que la mesure de l'Union leur faisait éprouver. Cette adresse fut adoptée par 26 voix contre 21, tous les ministres votant avec la minorité. [1]

Durant cette session, ouverte le 14 juin et fermée le 18 septembre, il y eut 480 pétitions de présentées, 162 bills introduits,

1. Pour l'adresse et la division, voir le Journal de l'Assemblée, 1841, pages 707-709.

dont 88 furent passés et sanctionnés, 14 réservés, 18 rejetés par le Conseil, et 39 par l'Assemblée. Il fut voté, principalement pour travaux publics, la somme de £2,095,659–12–6. [1]

L'indemnité des membres durant cette première session fut fixée à £65, et les frais de route à dix chelins par vingt milles, aller et retour. Une somme de £1,000 fut votée à l'Orateur de l'Assemblée législative, à condition qu'il ne remplirait aucune autre charge lucrative. Le Président du Conseil législatif recevant déjà, en sa qualité de vice-chancelier, la somme de £1,200 par an, n'eut que £500 d'indemnité, en dépit des efforts du gouvernement et du message même du gouverneur recommandant une somme de £1,000. Diverses pensions furent accordées à des employés des ci-devant Chambres du Haut et du Bas-Canada. [2]

Cette session devait se clore d'une manière assez lugubre. La santé de lord Sydenham était depuis longtemps chancelante ; son séjour au Canada, loin d'améliorer son état, n'avait fait que l'empirer, et il n'avait pas eu moins d'une douzaine d'attaques de goutte depuis son arrivée dans le pays. Sentant son état devenir de plus en plus précaire, il avait lui-même sollicité son congé, et ses mesures étaient prises pour retourner en Angleterre immédiatement après la session, lorsqu'un accident vint en décider autrement.

1. Les dépenses de la Province du Canada pour l'année expirant le 31 décembre 1841 furent estimées à £357,258–1–7 sterling, dont £83,000 pour la liste civile, £75,000 pour l'intérêt de la dette, £20,000 pour les dépenses de la Législature, etc. Le revenu pour la même année fut évalué à £383,-390–1–1 sterling, dont £220,000 provenant de droits de douane, £26,000 de droits d'accise, £13,000 de revenus des travaux publics, etc.

La dette totale du Canada était à cette époque de £1,339,477–8–11 sterling, dont £1,228,169–18–11 dus par le Haut-Canada, et £111,307–10–0 par le Bas. Sur le montant de la dette, £870,455–10–10 étaient dus en Angleterre et devaient être payés sans délai. Avec l'emprunt de £1,500,000, on acquittait cette partie de la dette, et on avait une balance de £629,554–9–2 sterling, ou £765,957–18–6 courant. En acquittant le reste de la dette, on se trouvait encore avec une somme de £402,611–7–4 disponible pour des améliorations.

2. C'est dans cette session que furent passées les lois connues depuis sous le nom d'actes de Black, parce qu'ils furent introduits par l'hon. M. Black, alors représentant de la cité de Québec, plus tard juge de la Cour de Vice-Amirauté, et qui opérèrent un changement complet dans le code criminel de cette province.

Parmi les autres mesures importantes de cette session, nous pourrions mentionner l'acte des écoles élémentaires. Présenté par le solliciteur-général Day, il avait le défaut de presque toutes les mesures du gouvernement d'alors, celui de concentrer tout le pouvoir entre les mains de l'Exécutif. Les évêques catholiques protestèrent, et grâce à leurs démarches et aux efforts de quelques-uns des représentants canadiens, et en particulier de M. Etienne Parent, représentant du comté de Saguenay, qui s'étant beaucoup occupé

Le quatre septembre, comme il revenait d'une excursion à cheval dans les environs de sa résidence, son cheval fit une chute et en tombant lui écrasa la jambe droite. Les médecins découvrirent que l'os principal de la jambe était fracturé obliquement et qu'il y avait en outre au-dessus du genou une large blessure causée évidemment par l'angle d'une pierre. Pendant les jours qui suivirent cet accident, lord Sydenham souffrit beaucoup, quoiqu'il ne cessât de s'occuper d'affaires. Il se proposait de fermer les Chambres le quinze septembre, mais son mal s'aggravant de jour en jour, la prorogation fut remise au dix-sept, et ce fut le général Cliterow, le plus ancien officier militaire à Kingston, qui vint clore le Parlement. Le lendemain, dix-huit, lord Sydenham fit son testament et passa tout le reste de la journée avec son chapelain, le Dr Adamson ; et le dix-neuf, à sept heures du matin, il rendait le dernier soupir.

Il n'avait que quarante-deux ans ; mais il était usé par les travaux et les veilles. Il avait été quinze ans membre de la Chambre des Communes, dix ans ministre d'Etat, cinq ans membre du cabinet britannique, et un peu plus de deux ans gouverneur-général des provinces anglaises de l'Amérique du Nord.

toute sa vie de la question de l'éducation, était en état de faire d'excellentes recommandations, le bill fut considérablement modifié et amélioré. La plus grande partie de ses dispositions ont été conservées dans les actes passés subséquemment. Cet acte ne pouvait être en force qu'à compter du premier janvier 1842.

M. Parent fit aussi passer un acte pourvoyant à la traduction des lois en langue française. Le procureur-général Ogden fit révoquer ou modifier les ordonnances de judicature du Bas-Canada passées l'année précédente par le Conseil Spécial. Le procureur-général Draper fit adopter plusieurs mesures concernant l'administration de la justice dans le Haut-Canada. Le solliciteur-général Day fit passer un bill pour pourvoir à un recensement périodique des habitants de la Province. M. Christie fit passer deux bills pour pourvoir à l'administration de la justice aux Iles de la Madeleine et dans le district de Gaspé.

Les bases d'une mesure qui devait bientôt occuper la Législature pendant plusieurs années, celle de l'abolition de la tenure féodale en Canada, furent aussi jetées durant cette session sous forme de trois résolutions adoptées par l'Assemblée législative le 28 juillet 1841.

Une commission fut nommée pour reviser les statuts et ordonnances du Bas-Canada.

Dans cette même session, sur pétition de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal et de la Société Littéraire et Historique de Québec, quinze cents louis furent affectés à une exploration géologique de la province. C'est à la suite de ce vote que M. W. Logan, plus tard Sir Wm Logan, commença cette série d'explorations qui ont tant contribué à faire connaître le Canada à l'étranger, et à nous initier nous-mêmes aux richesses de toutes sortes que recèle le sol de notre pays.

Nous avons déjà dit quelques-unes des qualités qui distinguaient lord Sydenham. Ce que personne n'a jamais songé à lui contester, c'est un zèle infatigable, un amour effréné du travail, une activité dévorante, qui ont probablement contribué à abréger sa vie.

Lord Sydenham n'avait pas de ministres proprement dits : en parlant de ses conseillers, il les appelait ses officiers (*my officers*). Il prétendait qu'ils étaient d'excellents chefs de départements, mais qu'aucun d'eux ne connaissait la vraie manière de conduire les affaires en Parlement. Il n'en laissa aucun occuper une position saillante. Pendant les deux années qu'il passa au Canada, il entreprit de régler toutes les questions les plus importantes pour le pays : constitution, gouvernement responsable, organisation administrative, autorité municipale, administration de la justice, éducation, émigration, naturalisation, terres de la Couronne, tenure seigneuriale, réserves du clergé, questions de banques, de finances, de travaux publics. Il menait tout cela de front ; ce qui ne l'empêchait pas de correspondre en même temps avec le gouvernement anglais ou ses agents sur des questions en rapport avec la politique extérieure ; les difficultés relatives à la délimitation des frontières entre les provinces anglaises et les Etats-Unis, l'affaire de l'emprisonnement de McLeod, occupèrent une grande partie de son temps.[1] Il faut lire dans sa correspondance privée les détails qu'il donne sur l'emploi de chacun de ses moments ; presque à toute heure du jour et de la nuit on était sûr de le trouver dans son cabinet de travail. Ses promenades mêmes étaient soigneusement mises à profit. En rendant compte d'une de ses excursions dans le Haut-Canada, il nous dit que, tout en examinant le pays, ses ressources, son aspect, ses paysages, il s'occupait en même temps de choisir ses candidats pour les élections prochaines. Lord Sydenham était célibataire ; son biographe assure que sa vie avait été tellement absorbée pour la politique qu'il n'avait pas trouvé le temps de se marier. Mais il était, paraît-il, très aimable dans ses rapports de société. Les lettres pleines de gaîté et d'*humour* qu'il écrivait à ses amis, souvent dans des moments où il souffrait affreusement de la goutte, et jusque dans les dernières heures de sa vie, montrent qu'il possédait une étonnante force de caractère. En politique, lord Sydenham a eu des admirateurs et des adversaires également passionnés, et

1. Voir une partie de sa correspondance à ce sujet dans l'appendice à sa *Vie* par M. Poulett Scrope.

sans doute également sincères. Un écrivain d'une revue anglaise [1] disait en parlant de lui qu'il était anglais dans toute la force du mot, " dévoué cœur et âme à l'Angleterre ". En effet, dans tous les actes de son administration au Canada, lord Sydenham n'a évidemment été que l'instrument intelligent du ministère colonial, bien qu'on puisse certainement lui reprocher d'avoir, dans plus d'une circonstance, poussé le zèle trop loin. L'assurance qu'il avait d'être appuyé par lord John Russell lui donnait une grande force d'initiative et une audace d'entreprise qui lui réussit presque toujours. Malgré cela pourtant, il n'aurait pu atteindre son but, s'il n'eût été doué d'une conscience élastique, et si, après être intervenu activement dans les élections, il n'eût pratiqué la corruption jusqu'au sein même de la représentation.

La mort de lord Sydenham fit une grande sensation dans la province, particulièrement dans le Haut-Canada, où il était regardé comme un homme de génie et en quelque sorte comme un sauveur. L'auteur de sa *Vie* dit que sa mort fut considérée comme une calamité publique. Convenons nous-mêmes que si les réformistes du Haut-Canada, qui formaient alors plus des deux tiers de la population de cette section du pays, et que lord Sydenham avait délivrés de l'oppression de leurs adversaires torys, n'eussent pas regretté lord Sydenham, ils auraient pu être taxés d'ingratitude. En Angleterre même, il dut être considéré, par ceux qui regardent au succès avant tout, comme un homme habile. Il s'était emparé du gouvernement de la colonie, l'avait organisé et administré d'une main ferme et vigoureuse; il avait opéré une espèce de révolution, établi une nouvelle constitution, réuni deux provinces sous un même gouvernement; il avait, au moins en apparence, réglé d'une manière satisfaisante toutes les difficultés politiques et financières qui avaient causé tant de tracasseries au gouvernement de la mère-patrie; il avait établi un nouveau système législatif et administratif qui semblait opérer à merveille, celui du gouvernement par la majorité... et tout cela sans verser une goutte de sang.

Voici comment le comte Grey s'exprime à ce sujet :

" Durant la première partie de l'administration de lord Sydenham, l'insurrection était trop récente, l'animosité et le mécontentement qu'elle avait créés parmi une partie de la population étaient encore trop vifs pour qu'on pût rétablir le gouvernement

1. Fraser's Magazine, août 1843.

constitutionnel dans la province inférieure, où le pouvoir législatif avait été confié par le Parlement à un conseil spécial. Même lorsque l'Union fut accomplie, l'état du pays était encore tel qu'il empêchait les Canadiens français d'acquérir leur part d'influence dans l'Assemblee législative élue pour le premier parlement des provinces-unies; et les circonstances, jointes au talent de lord Sydenham pour les affaires, se réunirent pour donner au gouverneur une grande influence sur la Législature et l'obliger à assumer une part plus considérable de l'administration des affaires qu'il n'eût été nécessaire suivant la stricte théorie de la constitution.

" Dans l'état des choses et la situation des esprits à cette époque, il aurait été impossible sans cela de faire fonctionner le gouvernement; et le pouvoir dont s'empara ainsi lord Sydenham fut sagement mis à profit pour l'adoption de diverses mesures destinées à accroître le bien-être matériel et l'amélioration du pays. Il s'efforça aussi, par une ferme et juste administration, propre à calmer les passions et les animosités produites par les événements récents, de préparer la voie à l'introduction d'un meilleur système de gouvernement. Sous ce rapport, la politique de lord Sydenham a été très heureuse et elle a contribué pour beaucoup à faciliter l'adoption des mesures libérales et intelligentes prises par son successeur, Sir Charles Bagot " [1].

Une appréciation bien différente de celle du Comte Grey était exprimée presque en même temps par une revue anglaise:

" Si nous devons juger des instructions de lord Sydenham par ses actes, disait en 1850 le *Dublin University Magazine* [2], et des intentions du gouvernement par la conduite de son représentant, sa mission était de préparer le Bas-Canada, par la législation d'un conseil spécial nommé par lui et ses prédécesseurs, à une union avec le Haut-Canada; il devait effectuer cette union de manière à donner autant que possible aux habitants d'origine anglaise la prépondérance dans les deux Chambres du Parlement, et une fois cela fait, leur accorder les plus amples pouvoirs de *self-government*. C'est là évidemment la tâche qu'il entreprit. La législation du Conseil Spécial, dictée sans doute principalement par lui-même, avait en vue d'anglifier le pays, d'assurer des titres aux acquéreurs de biens-fonds et par là attirer de nouveaux colons, et de préparer le peuple à l'abolition des droits seigneuriaux au moyen d'une commutation ou d'un compromis.

1. Grey, *Colonial Policy of Lord John Russell's Administration*. Vol. I, p. 203-204.
2. Vol. 35, p. 154.

Il chercha aussi à faire naître chez la population l'esprit d'entreprise et le désir des richesses et du progrès. Par l'acte d'Union, la représentation fut divisée également entre le Haut et le Bas-Canada, quoique ce dernier fût de beaucoup le plus peuplé, et par une adroite distribution des représentants dans la province inférieure, le nombre de représentants d'origine anglaise dans la province-unie fut rendue beaucoup plus considérable que celui des Canadiens français. Le premier acte de Sa Seigneurie, après avoir proclamé l'Union, fut d'intimer tranquillement à tous les officiels dans les diverses parties du pays qu'ils eussent à se procurer des sièges en parlement ou à résigner leurs places. Au moyen de la violence et de la corruption, ces hommes entrèrent en parlement et devinrent les instruments dociles de Son Excellence. La législation forcée de ce Parlement, faite aussi sous sa dictée, tendait certainement encore à anglifier le pays. Mais sa vie fut tranchée lorsqu'il n'était encore qu'au milieu de sa carrière. Ce qu'auraient été les résultats de sa politique s'il eût vécu aussi assez pour la mettre à effet, c'est ce qu'il serait difficile de dire."

On ne sera donc pas surpris, lorsque nous dirons qu'aucun des gouverneurs anglais envoyés en Canada depuis 1760 n'a été plus généralement impopulaire parmi les Canadiens français, que lord Sydenham. Sa mission était de faire des Canadas une province toute anglaise et d'en faire disparaître la langue, les lois et les institutions françaises, et il mit tout en œuvre pour réussir. Tout en cherchant à enlever aux Canadiens ce qu'ils avaient de plus cher, il leur refusa ce *fair play*, cette justice si chère aux Anglais ; il remporta les élections par la force et la fraude, laissant ainsi croire à l'Angleterre que les Canadiens avaient la bassesse d'accepter de cœur-joie une constitution faite en vue de les anéantir. Comment un peuple fier et susceptible pouvait-il pardonner pareille injure? D'ailleurs lord Sydenham ne se contenta pas de les exclure entièrement de toute participation au gouvernement de leur pays, il n'en parle dans ses dépêches et ses correspondances qu'avec une espèce de dédain ; ce dédain s'étend même jusqu'à la contrée habitée par cette population, comme on peut le voir par le récit de ses excursions dans les diverses parties du Bas-Canada. Que la conduite et les procédés de lord Sydenham à l'égard des Canadiens français, durant sa courte administration, aient été dictés par les circonstances ou par une autorité supérieure, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont été souverainement injustes et cruels ; et le nom de ce gouverneur restera dans la mémoire de leurs descendants comme celui d'un roué politique et d'un tyran.

CHAPITRE SEPTIÈME

SIR CHARLES BAGOT

1842

M. La Fontaine élu dans le Haut-Canada.— Nominations diverses.— Arrivée du nouveau gouverneur.— Session de 1842.— Proposition de non-confiance.— Discours de M. LaFontaine.

Sir Richard Downes Jackson, commandant des forces de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale, fut nommé administrateur, en attendant l'arrivée d'un nouveau gouverneur.

La veille des funérailles de lord Sydenham (qui eurent lieu le 24 septembre), M. La Fontaine était élu membre du Parlement pour la 4e division du comté d'York, dans le Haut-Canada. On se rappelle que M. Baldwin avait été élu dans deux comtés à la fois ; il avait opté en faveur du comté de Hastings, invitant en même temps ses amis de la 4e division d'York à faire choix de M. La Fontaine à sa place, afin de venger dans la personne de ce grand patriote la liberté des élections ; et c'est ce qu'ils firent, après une lutte de deux jours suscitée par des amis de l'administration, et qui laissa M. La Fontaine avec une majorité de 140 voix.

Le père même de M. Baldwin, qui avait été d'abord désigné comme candidat, s'était retiré pour faire place à M. La Fontaine, et c'est un M. John McIntosh qui s'était porté comme son antagoniste.

Le correspondant-rédacteur du *Canadien*, qui se rendit lui-même à l'élection, terminait de la manière suivante un intéressant récit de sa courte excursion :

" Que je vous dise un mot des braves gens que j'ai rencontrés. ...C'est sur le principe de la vraie justice égale qu'ils entendent vivre avec leurs frères du Bas-Canada, comme le prouve suffisamment la démarche qu'ils ont prise. Ils élisent M. La Fontaine pour montrer, disent-ils, leur sympathie envers les Bas-Canadiens, et leur détestation des mauvais traitements et des injustices auxquelles nous avons été exposés. A propos, je vais vous raconter un petit trait qui prouve que l'hospitalité envers les étrangers, ceux qui sont en besoin surtout, trouve sa récompense même en ce monde. Un des partisans les plus actifs et les plus utiles de M. La Fontaine est un homme qui, il y a trente-deux

ans, monta de la Nouvelle-Ecosse à Québec par terre, et qui rencontra, dit-il, l'hospitalité la plus généreuse dans la côte du sud, et dont il conserve encore le plus vif souvenir. Il a même fait de cet incident de sa vie le sujet d'une allocution aux électeurs, et je vous assure que cela n'a pas fait de mal. Ainsi une bonne action de quelques-uns de nos bons habitants, il y a trente-deux ans, aura contribué à faire élire une de nos premières notabilités politiques dans le Haut-Canada."

Parmi les nominations faites par le gouvernement vers cette époque (oct. 1841), on remarque celle de M. Derbishire, représentant de la ville de Bytown dans l'Assemblée législative et rédacteur du journal semi-officiel le *Morning Courier*, à la charge d'imprimeur de la Reine, conjointement avec M. Desbarats. Sir Richard Jackson se garda bien cependant de faire aucun changement ministériel et se borna, avant l'arrivée de son successeur, à quelques actes purement administratifs et à des nominations d'un ordre secondaire. Le bureau des Travaux Publics fut mis en pleine opération. L'acte établissant des cours de district fut aussi mis en force; une proclamation en date du 1er décembre divisa le Bas-Canada en vingt-deux districts, établissant les chefs-lieux et fixant les époques des diverses sessions de ces cours. Une autre proclamation en date du 18 décembre déclara que l'ordonnance du bureau d'enregistrement serait en force à compter du 31 du même mois; elle désignait en même temps les limites des arrondissements créés par l'ordonnance.

Quant aux conseils de district du Bas-Canada, leur première session trimestrielle avait eu lieu dans le mois d'août et une autre session eut lieu au commencement de décembre. Mais cette mesure ayant été imposée à la Province par un corps qui n'avait aucun caractère représentatif, les municipalités refusèrent de se taxer.

Les conseils même des villes, dont tous les membres étaient à la nomination du gouverneur, manifestèrent quelque répugnance à prélever des impôts sur les citoyens : et une assemblée publique tenue à Québec déclara que l'ordonnance incorporant la cité avait été passée en violation de l'acte de 1778 et des droits inhérents à tout sujet anglais.

La *Gazette du Canada* du 1er janvier 1842 contenait 113 nominations à des emplois de création nouvelle dans le Bas-Canada : c'étaient celles des nouveaux juges et greffiers des cours de district, des préfets, greffiers et trésoriers des conseils de district, et celles des régistrateurs. Parmi les nouveaux fonctionnaires se trouvaient douze membres du Parlement, quelques-uns,

comme M. Morin, nommé juge, et M. E.-P. Taché, préfet de district, étaient des hommes véritablement populaires, et dont la conduite, durant toute la session, avait été irréprochable. Les nominations de MM. Ryland et Dowlin, comme régistrateurs, le premier à Québec et le second à Montréal, charges qui devaient rapporter, pendant les premières années, plusieurs milliers de louis, furent vivement critiquées.

La même *Gazette* contenait la nomination des personnes composant le nouveau bureau des Travaux Publics. C'étaient les honorables H.-H. Killaly, président, D. Daly, S.-B. Harrison, John Davidson, écr., membres du bureau, et M. T.-A. Begly, secrétaire.

Nous avons déjà dit que lord Sydenham avait demandé son congé quelque temps avant la clôture de la session ; dix jours après sa mort les journaux annonçaient la nomination de son successeur, Sir Charles Bagot, lequel cependant n'arriva à Kingston que le 10 janvier 1842.

Sir Charles Bagot était âgé d'environ 60 ans. Il avait été toute sa vie employé dans des missions importantes. Il avait occupé, entre autres, le poste de ministre anglais à Washington, et il jouissait d'une grande estime comme diplomate.

Le 12 janvier, il prêta serment entre les mains de trois des juges du Haut-Canada et en présence des chefs des différents départements publics ; et il prit les rênes du gouvernement. Dans la première adresse qui lui fut présentée par le maire et le Conseil de Kingston, les signataires promettaient au gouverneur leur plus ferme appui dans toute mesure qui tendrait à *l'établissement d'institutions britanniques* ; sir Charles Bagot croyant voir dans ces paroles une allusion au Bas-Canada répondit que tout son désir, dans l'exercice de ses fonctions, était de contribuer au bien-être *de tous les sujets de Sa Majesté*. Ces paroles firent augurer favorablement de son règne.

Parmi les hommes politiques, les uns voulaient une dissolution immédiate, d'autres préféraient une session ; sir Charles Bagot ne se pressa ni pour l'une ni pour l'autre de ces alternatives ; il parut désirer avant tout étudier le pays, se mettre au fait de l'état des partis et des besoins de la législation. Il parcourut le Bas-Canada, et fut reçu à Montréal et à Québec avec toutes les démonstrations de la joie la plus cordiale. Il fut dès-lors évident que le nouveau gouverneur ne suivrait pas les errements de son prédécesseur ; on ne tarda pas à se convaincre qu'il désirait sincèrement mettre en pratique les principes du gouvernement responsable qu'on s'était borné jusque là à proclamer

à haute voix, tout en les violant ouvertement, chaque fois qu'on le jugeait nécessaire. Il voulait avoir dans son Conseil des représentants de toutes les classes de la population, et ne gouverner qu'avec l'appui réel de la majorité.

Quelques membres de son ministère partageaient ces sentiments, entre autres M. Draper qui était, paraît-il, dégoûté du système de ruse et de corruption suivi jusqu'alors. Dans le cours de l'été de 1842, plusieurs tentatives furent faites auprès de M. La Fontaine, de M. Girouard et de quelques autres pour les faire entrer dans le gouvernement; le solliciteur-général Day ayant été fait juge de la Cour du Banc de la Reine à Montréal, sa charge de solliciteur fut offerte à M. Côme-Séraphin Cherrier, avocat de Montréal, qui la refusa, les uns disent pour des raisons de santé, mais plus probablement parce qu'il redoutait l'isolement dans lequel il se trouverait, et le peu d'influence qu'il pourrait exercer dans un ministère composé comme l'était le ministère d'alors.

Sir Charles Bagot donna encore une autre preuve de son bon vouloir pour les Canadiens français, si injustement traités jusqu'alors: la place de juge-en-chef à Montréal étant devenue vacante, il y nomma M. Vallières de Saint-Réal, alors juge résident aux Trois-Rivières, et choisit M. D. Mondelet pour le remplacer. Ce dernier, il est vrai, n'était guère populaire parmi ses compatriotes, mais le premier l'était beaucoup; et cet acte du nouveau gouverneur donna une haute idée de son discernement et de son impartialité.

Au commencement du mois de juin, M. Francis Hincks, rédacteur de l'*Examiner* de Toronto, et l'un des membres les plus habiles et les plus actifs du parti réformiste du Haut-Canada, fut nommé inspecteur-général des comptes avec un siège dans le Conseil exécutif. Cette nomination fut vue diversement. Les torys furent scandalisés du choix d'un homme qui s'était presque compromis dans l'insurrection de 1837, dont le journal était l'organe du radicalisme le plus avancé, et qui avait fait une guerre acharnée aux principaux hommes du ministère de lord Sydenham. Parmi les réformistes, on sembla voir avec chagrin M. Hincks se séparer ainsi de ses amis dans le seul but, paraissait-il, d'entrer en partage du pouvoir. Une autre nomination, celle de M. Sherwood à la place de solliciteur-général pour le Haut-Canada, fut loin de réconcilier les réformistes aux nouveaux changements ministériels; ils ne désespéraient pas toutefois de la partie, et comptaient avec raison sur l'appui de leurs amis bas-canadiens.

Au nombre des nominations faites par Sir Charles Bagot à cette époque, nous ne devons pas omettre celles de l'honorable R.-S. Jamieson, vice-chancelier, nommé surintendant de l'Éducation, avec le Rév. Robert Murray et le Dr J.-B. Meilleur, comme assistants, l'un pour le Haut et l'autre pour le Bas-Canada. La charge d'assistant-surintendant pour le Bas-Canada avait d'abord été offerte à M. Etienne Parent, qui n'avait pas cru devoir l'accepter ; mais la nomination du Dr Meilleur fut bien reçue parmi ses compatriotes, dont il était avantageusement connu par ses écrits et par l'intérêt qu'il avait toujours manifesté pour la cause de l'instruction populaire. Un bureau d'examinateurs composé de quatorze membres, tant ecclésiastiques que laïcs, fut en même temps nommé pour chacune des cités de Montréal et de Québec.

Enfin les Chambres furent convoquées de nouveau à Kingston, pour le 8 septembre. La physionomie de l'Assemblée allait être quelque peu changée. Plusieurs élections nouvelles avaient eu lieu durant la vacance par suite de l'acceptation d'emplois par un certain nombre de députés, et par suite de la retraite de quelques autres. Le parti canadien français allait revoir plusieurs de ses anciens amis, que la violence et la corruption avaient exclus de la représentation aux dernières élections générales, entre autres : M. J. Leslie, élu par le comté de Verchères ; M. Jacob DeWitt, élu à Leinster en remplacement de M. Raymond, nommé régistrateur ; M. Louis-Michel Viger, élu spontanément à Nicolet, pour remplacer M. Morin, nommé juge de district. M. D.-B. Papineau, frère du célèbre orateur, et qui devint plus tard un des ministres de la Couronne, fut, après une lutte assez chaude, élu pour le comté d'Ottawa, en remplacement de M. le solliciteur-général Day. Chose inouïe jusqu'alors dans le Bas-Canada, M. Papineau fut élu par une majorité de votes anglais, contre un candidat d'origine anglaise. M. Walker, avocat éminent de Montréal, était devenu représentant du comté de Rouville, après avoir défait M. de Salaberry, nommé régistrateur du comté, et qui s'était malgré cela porté de nouveau candidat.

Evidemment il se préparait quelque changement important. Le pays jouissait d'une paix profonde, et on ne pouvait avoir aucun prétexte de gouverner avec une verge de fer. Sir Charles Bagot d'ailleurs était un homme bienveillant, sans préjugés, sans passion, qui devait naturellement soupirer après le moment où il lui serait donné d'accomplir quelque grand acte de justice.

Former un nouveau ministère, sous les circonstances, n'était pas chose aussi facile qu'on le pense.

" Doué d'une habileté rare pour briser les partis, lord Sydenham n'avait pas eu l'idée d'élever un parti puissant sur les ruines qu'il avait faites : il ne pouvait supporter la pensée qu'il y eût d'autre parti que le parti Sydenham. Il est arrivé qu'à sa mort, et il en eût été de même par son retour en Angleterre, il ne se trouvait pas de parti prépondérant capable de fournir les éléments d'un gouvernement fort. Le cabinet, appelé Conseil exécutif, qu'il laissa en office, était composé de matériaux hétérogènes ; il manquait de cohésion, il manquait d'uniformité d'opinions et de vues, il lui manquait un chef ; il n'avait comme corps aucune confiance en lui-même, et comme conséquence naturelle il ne pouvait rencontrer la Chambre d'Assemblée avec l'assurance d'y commander une majorité. C'était un bon cabinet pour lord Sydenham, qui était son propre premier ministre, mais pour un gouverneur-général qui désirait jouer le rôle de représentant de la Couronne, et par conséquent gouverner au moyen de ministres responsables, le Conseil exécutif laissé par lord Sydenham ne pouvait être considéré comme effectif." [1]

La session s'ouvrit le huit septembre. Dans son discours d'ouverture, le gouverneur fit allusion à la naissance du Prince de Galles, au traité d'Ashburton, [2] qui venait d'être conclu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ; il annonça que le gouvernement de Sa Majesté avait rempli la promesse faite par lord Sydenham de garantir l'emprunt que la Province avait en vue d'effectuer ; mais la déclaration qui fut reçue avec le plus de satisfaction c'est que Son Excellence avait intention de proposer dans le cours de la session des modifications à quelques-unes des grandes mesures passées dans la session précédente, entre autres celle de l'établissement des conseils de district, et celle de l'éducation.

On s'aperçut dès l'ouverture de la session que les ministres redoutaient un vote de non-confiance, et bientôt le bruit courut que des négociations étaient entamées dans le but de faire entrer quelques nouveaux membres dans l'administration. En attendant, M. Neilson fit nommer un comité chargé de faire une enquête sur les outrages commis aux élections de Terrebonne, Montréal, Vaudreuil, Rouville, Chambly et Beauharnois, et M. Leslie introduisit un bill pour restituer la franchise élective

1. Wakefield, lettre au *Colonial Gazette* de Londres, 1842.
2. Le traité d'Ashburton se trouve en tête des actes de la session de 1843. Les négociations relatives à ce traité sont consignées dans les *Sessional Papers of the House of Commons*, en Angleterre, 1843, vol. 61.

aux faubourgs de Montréal et de Québec; M. Baldwin présenta de nouveau son bill pour assurer la liberté des élections et M. Aylwin son bill pour assurer l'indépendance des juges.

Le correspondant du *Canadien*, qui n'était autre que M. Etienne Parent, représentant du comté du Saguenay, écrivait de Kingston en date du 11 septembre :

" Il court ici un bruit assez important, c'est que M. LaFontaine eut hier une longue entrevue avec Son Excellence le gouverneur-général. On suppose, comme de raison, que cette conférence a roulé sur l'état des affaires, et qu'elle a eu lieu dans la vue d'amener M. La Fontaine à entrer dans le ministère. Si je savais quelque chose sur la nature et le résultat de cet entretien ce serait d'une manière confidentielle, et je ne pourrais rien vous en apprendre. Quoi qu'il en soit, nos amis du Bas-Canada ne trouveront, j'en suis sûr, dans cette entrevue, aucun sujet de s'inquiéter : le caractère, la position et les antécédents de M. La Fontaine sont une garantie qu'il n'a pu ni ne pourra rien dire ni faire contre l'intérêt de ses compatriotes non plus que rien de dérogatoire à leur honneur."

Enfin le 13 septembre, l'adresse en réponse au discours du trône ayant été proposée, M. Baldwin, secondé par M. Benjamin Viger, proposa un amendement qui se terminait par une déclaration de manque de confiance dans les principaux conseillers de Son Excellence.

Une révélation singulière fut alors faite par M. le procureur-général Draper, qui déclara que lui et quelques-uns de ses collègues avaient toujours été d'avis que le parti franco-canadien ne pouvait rester plus longtemps éloigné du gouvernement, et que sans son concours il serait impossible de donner effet à l'acte d'Union. Il lut ensuite à la Chambre copie d'une lettre du gouverneur à M. La Fontaine offrant à ce dernier la charge de procureur-général pour le Bas-Canada, M. Baldwin devant être en même temps procureur-général pour le Haut-Canada, lui-même (M. Draper) devant se retirer. Cette lettre déclarait aussi que Son Excellence n'aurait aucune objection à faire entrer M. Girouard dans le Conseil exécutif avec la charge de commissaire des Terres de la Couronne, le tout à condition qu'une espèce de pension de retraite serait accordée à MM. Ogden et Davidson, et à condition aussi que la charge de solliciteur-général pour le Bas-Canada serait donnée à quelque avocat d'origine britannique. La même lettre ajoutait que la place de greffier du Conseil exécutif pourrait être offerte à un canadien, par exemple à M. Morin ou à M. Parent. Cette lettre se termi-

nait par la promesse d'un "entier oubli du passé", ce qui équivalait à une promesse d'amnistie générale.

Tout cela était vrai; mais les négociations n'étaient pas encore terminées. M. La Fontaine se consultait chaque jour avec ses collègues réformistes et n'avait pas encore donné une réponse définitive. Quelques-uns pouvaient trouver ce procédé "étrange et inattendu". M. Draper espérait peut-être que M. La Fontaine, pressé ainsi de s'expliquer, refuserait pour lui et ses compatriotes les offres qui leur étaient faites, et que ce refus justifierait, aux yeux de l'Angleterre et du pays, l'exclusion des Canadiens français de toute participation au gouvernement. Mais sa ruse fut déjouée, si toutefois il y avait ruse. M. La Fontaine demanda à s'expliquer dans un comité général, ne pouvant le faire autrement: "Je ferai voir à cette Chambre, dit-il, et surtout à mes compatriotes, que l'on veut attaquer dans ma personne, que la conduite que j'ai tenue dans mes entrevues avec le gouverneur-général a été dictée par le sentiment de mon devoir et de ma position, tant envers mes amis qui siègent sur les même bancs que moi, qu'envers mon honorable ami le représentant du comté de Hastings (M. Baldwin)."

M. La Fontaine s'expliquait en français; un des membres du Haut-Canada l'ayant prié de s'exprimer en anglais, M. La Fontaine lui fit cette réponse pleine de fierté:

"On me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle le premier discours que j'aie à faire dans cette Chambre. Je me défie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer les honorables membres que, quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens français, ne fut-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je le dois à moi-même."

M. La Fontaine ayant ensuite demandé à M. Draper si la communication qu'il venait de faire à la Chambre avait été autorisée par Son Excellence, il en reçut une réponse affirmative.

"Il me faut alors, dit-il, faire le récit de ce qui s'est passé entre Son Excellence et moi... Je sais combien est grande la responsabilité qui, pendant ces derniers jours, a pesé sur ma tête. Nul doute que Son Excellence ne fût mue par le désir sincère de rendre justice à mes compatriotes, au moins autant qu'il était en son pouvoir de le faire pour le moment, et je dois

déclarer publiquement que, quoique j'aie grandement à me plaindre de la communication qui vient d'être faite à cette Chambre, dans la vue sans doute de m'écraser, j'ai néanmoins la plus grande confiance dans Son Excellence ; et d'après ce qui s'est passé entre Sir Charles Bagot et moi, je n'hésite pas à dire que Son Excellence mérite toute la confiance, non seulement de mes amis dans cette Chambre, mais encore de tous mes concitoyens, quelle que soit l'origine à laquelle ils appartiennent. Mais je n'ai pas la même confiance dans le cabinet, tel qu'à présent constitué. Si individuellement quelques membres de ce corps ont droit à ma confiance, ils n'y ont aucun droit collectivement.

" Cependant, M. le Président, voulant rendre justice à l'honorable procureur-général, je lui déclare que les sentiments que personnellement il nous a dit entretenir envers mes compatriotes canadiens français, et qu'il vient d'exprimer, sont propres à lui gagner toute mon estime et celle de mes amis ; et puisqu'il est mû par des vues si honnêtes et si libérales, il est malheureux de le voir placé dans une fausse position qui est telle que ses actions, libres ou non, l'exposent à perdre tout le mérite des sentiments qu'il a exprimés, puisqu'il nous déclare lui-même que cette position l'a empêché de les faire prévaloir.

" Néanmoins je suis bien sensible à l'aveu de l'honorable procureur-général, qu'avant de rencontrer mes compatriotes, il avait été bien préjugé contre eux ; mais que, depuis qu'il était venu en rapport avec eux durant la dernière session, il s'était convaincu que ces préjugés étaient injustes et mal fondés, et qu'il prenait plaisir à le reconnaître publiquement.

" Il reconnaît qu'il faut au gouvernement, pour rétablir la paix et le contentement général, la coopération active des Canadiens français. Non seulement ce serait là un acte de justice, mais c'est encore un appui que la nécessité appelle. Oui, cette coopération est absolument nécessaire au gouvernement. Oui, il la lui faut ; oui, il nous faut la lui donner, mais à des termes qui ne puissent en rien diminuer, ni affaiblir notre honneur et notre caractère. L'acte d'Union, dans la pensée de son auteur, a été d'écraser la population française ; mais l'on s'est trompé, car les moyens employés ne sont pas complets pour produire ce résultat. La masse des deux populations du Haut et du Bas-Canada a des intérêts communs, et elles finiront par sympathiser ensemble.

" Oui, sans notre coopération active, sans notre participation au pouvoir, le gouvernement ne peut fonctionner de manière à

rétablir la paix et la confiance, qui sont essentielles au succès de toute administration. Placés par l'acte d'Union dans une situation exceptionnelle et de minorité dans la distribution du pouvoir politique, si nous devons succomber, nous succomberons du moins en nous faisant respecter. Je ne recule pas devant la responsabilité que j'ai assumée, puisque dans ma personne le gouverneur-général a choisi celui par lequel il voulait faire connaître ses vues de libéralité et de justice envers mes compatriotes. Mais dans l'état d'asservissement où la main de fer de lord Sydenham a cherché à tenir la population française, en présence des faits qu'on voulait accomplir dans ce but, je n'avais, comme canadien, qu'un devoir à remplir, celui de maintenir le caractère honorable qui a toujours distingué nos compatriotes et auquel nos ennemis les plus acharnés sont obligés de rendre hommage. Ce caractère, monsieur le Président, je ne le ternirai jamais ! !

" Pour faire apprécier à la Chambre la position particulière où je me suis trouvé, on me permettra de faire remarquer qu'avant l'union des deux provinces, chacune d'elles était soumise à une législature séparée. Des luttes de principes et de vues politiques se sont engagées dans ces législatures. Des sympathies se sont formées entre des hommes soutenant la même cause, mais ne se connaissant pas encore personnellement. Ces sympathies étaient plus ou moins fortes entre ces hommes politiques, selon qu'ils étaient plus ou moins engagés dans ces luttes parlementaires. Ces sympathies, M. le Président, se sont accrues, sont devenues plus pressantes, du moment que ces hommes, en faisant leur entrée dans cette Chambre, ont pu se serrer la main mutuellement. Telle est, entre autres, la position de mon honorable ami du comté de Hastings, à l'égard de nous, Canadiens français. Ces relations, M. le Président, ont non seulement créé des sympathies, mais ont encore créé des obligations morales auxquelles le sentiment seul de l'honneur nous faisait un devoir impérieux, et à moi en particulier, de ne pas manquer. J'y suis resté fidèle. Voilà, en partie, la cause de cette position que j'ai à défendre aujourd'hui.

" Je vais procéder maintenant à expliquer mes entrevues avec Son Excellence. Ces explications sont bien désagréables et pénibles ; mais encore une fois la faute en est au cabinet de Son Excellence, tel qu'à présent constitué. Ce sont eux, et non pas moi, qui ont rendu ces explications inévitables, en conseillant à Son Excellence de communiquer à cette Chambre une lettre qui n'aurait jamais dû lui être communiquée dans les circons-

tances actuelles, et surtout d'après ce qui s'est passé entre Son Excellence et moi.

" Cette lettre ne m'a été remise par Son Excellence qu'aujourd'hui à une heure de l'après-midi, et par conséquent peu de temps avant l'ouverture de cette séance. J'ai si bien regardé cette lettre comme privée, comme étant de la nature de mes entrevues avec Son Excellence, que je l'ai laissée sous clef à ma maison de pension. Si on devait en faire usage dans cette Chambre, je dis, avec néanmoins tout le respect possible pour Son Excellence, que Son Excellence aurait dû me l'intimer. Le reproche que je fais à son cabinet, de lui avoir donné un conseil qui tendait à le compromettre, est donc juste et bien mérité. A une telle lettre, il était naturel de penser, même sans s'en expliquer en termes exprès, que je devais faire une réponse par écrit, soit que je fusse disposé à donner un refus péremptoire ou conditionnel; et je déclare que je n'ai point donné de refus péremptoire. Avais-je le temps de faire une réponse par écrit entre le moment où cette lettre me fut remise par Son Excellence, et l'heure de l'ouverture de cette séance? Il y avait impossibilité de le faire. Grande a donc été ma surprise, quand, arrivé dans cette Chambre, j'ai entendu l'honorable secrétaire pour le Haut-Canada me dire que le cabinet entendait faire usage de cette lettre en la lisant à cette Chambre comme moyen de défense. J'ai voulu lui en remontrer l'inconvenance, mais sans succès; et alors je me suis empressé d'envoyer chercher la lettre à mon hôtel. Dans cette lettre, Son Excellence fait allusion à nos entrevues précédentes, que j'ai également regardées comme privées. Depuis que je suis à Kingston, j'ai eu trois entrevues avec Son Excellence, à sa demande, l'une samedi, la deuxième dimanche, et la troisième aujourd'hui. Je n'ai qu'à me féliciter de ces entrevues. Elles m'ont convaincu que Son Excellence voulait réellement rendre justice à toutes les classes des sujets de Sa Majesté; et aussi lui ai-je donné ma pleine et entière confiance, lui donnant en même temps, autant qu'il était en mon pouvoir, l'assurance de celle de mes amis et de mes compatriotes.

" Je vois que le but du cabinet, en communiquant cette lettre à la Chambre, est de faire revivre plus fort que jamais l'assertion si souvent faite par nos ennemis, que les Canadiens français sont *impraticables;* qu'il est inutile au gouvernement de leur tendre la main et de les appeler au pouvoir. Cette pensée, M. le Président, je la repousse de toutes mes forces; cette pensée était la pensée favorite de feu lord Sydenham, dont la volonté tyrannique a tant opprimé mes compatriotes. Dans quelle occasion

les Canadiens français ont-ils été appelés à prendre part activement à l'action politique et administrative du gouvernement, de manière à exercer la juste influence qu'ils ont droit d'y avoir? Jamais, M. le Président, cette occasion ne leur a été offerte accompagnée de ces garanties dont le ministère reconnaît aujourd'hui la nécessité et la justice. Je suis peut-être le premier auquel une proposition de cette nature a été faite avant l'arrivée du présent gouverneur-général. C'était sous lord Sydenham, quand il m'offrit la charge de solliciteur-général; je l'ai refusée, et je devais le faire si je voulais conserver mon indépendance. Je sais que quelques amis m'ont blâmé dans le temps. Ils m'ont approuvé depuis; et quant à moi, je dis, dans toute la sincérité de mon cœur, que je ne m'en suis jamais repenti.

" Depuis mon arrivée à Kingston, Son Excellence a cru devoir m'envoyer chercher. A la première entrevue, je trouvai qu'il me plaçait sur un terrain assez étendu pour me permettre de réaliser ses bonnes et bienveillantes dispositions envers mes compatriotes; à la seconde, il m'a semblé que le terrain me laissait moins de latitude quant à l'action du pouvoir politique; mais les sentiments de justice de la part du gouvernement à l'égard de mes compatriotes, n'en étaient pas moins les mêmes. Le résultat de ses offres était de me placer moi et un ami dans le cabinet; nous y aurions été en minorité. Il voulait nous y appeler comme Canadiens français, et comme un commencement de justice envers mes compatriotes. Sur ce pied, nous aurions pu peut-être accéder aux propositions bienveillantes de Son Excellence, sans manquer à nos obligations envers mon honorable ami pour le comté de Hastings, d'autant plus que mon honorable ami a toujours été prêt à donner son assentiment à tout arrangement qui aurait pour but de faire justice à mes compatriotes. Mais pour accéder à cette proposition, il nous fallait (et c'en était la conséquence naturelle) obtenir liberté d'action sur les mesures de cabinet, puisque, étant placés en minorité et sans l'accession d'aucun ami du Haut-Canada, nous ne pouvions espérer y exercer aucune influence, ni y faire prévaloir nos opinions. La conséquence dont je viens de parler ne fut pas niée par Son Excellence. Mais il ne pouvait promettre cette liberté d'action. Au contraire, il s'y est refusé; et Son Excellence avait raison: car c'eût été contraire à l'action du gouvernement responsable récemment introduit dans notre constitution, principe que j'approuve, quoique malheureusement, sous l'administration du prédécesseur de Son Excellence, on lui ait donné une fausse direction dans la pratique. Il me fallait

donc, moi et mon ami, assumer la responsabilité des actes et des mesures de l'Exécutif ou résigner. L'on nous soumettait donc, et avec raison, à l'action du principe du gouvernement responsable Mais alors nous étions placés sur un autre terrain. Il nous fallait une part efficace du pouvoir politique ; il nous fallait, non seulement une légitime influence auprès des membres canadiens français, mais encore la même influence auprès des membres du Haut-Canada. Nous ne pouvions espérer obtenir par nous-mêmes cette influence. Ainsi placé, n'avais-je donc pas raison, n'avais-je pas même le droit de demander l'assistance de mon honorable ami pour le comté de Hastings dans le Conseil exécutif ? Oui, j'en avais le droit ; si bien que l'honorable procureur-général le reconnaît lui-même. Ainsi des raisons politiques, de même que celles de l'honneur et de la reconnaissance, me faisaient un devoir impérieux, de l'aveu même de l'honorable procureur-général, de faire, de l'entrée au Conseil de mon honorable ami pour le comté de Hastings, une condition *sine qua non* de mon acceptation des offres de Son Excellence. En un mot, pour me servir des termes de la lettre de Son Excellence, " mon accession au gouvernement devait être satisfaisante pour mes compatriotes, et en même temps accompagnée de cette confiance mutuelle qui seule pouvait rendre cette accession avantageuse au pays. "

" J'avais la conviction que je n'aurais pu atteindre le but de Son Excellence, sans l'assistance de mon honorable ami pour le comté de Hastings. Du moment qu'on m'a eu concédé ce point, on devait être prêt à faire disparaître tous les obstacles qui, dans sa position particulière, pouvaient empêcher mon honorable ami d'entrer dans le cabinet. C'en était la conséquence naturelle ; on devait donc s'y soumettre. Cette conviction était si forte dans mon esprit qu'elle était inébranlable et m'imposait la ligne de conduite que l'on veut me reprocher aujourd'hui.

" La preuve que je voulais, en autant qu'il dépendait de moi et de mes amis, faciliter à Son Excellence tous les moyens de réaliser ce qu'avec raison il appelait un grand acte de justice pour la population française, c'est que je lui déclarai plusieurs fois qu'en supposant même que je pourrais avoir des objections personnelles à aucun des membres du Conseil choisis dans le Haut-Canada, je croyais de mon devoir de ne pas les faire valoir, tant il était vrai que l'administration du Haut et du Bas-Canada devait être laissée aux conseillers de chaque Province respectivement ; mais en même temps je déclarai à Son Excellence, comme c'était mon devoir de le faire, que si mon

honorable ami pour le comté de Hastings avait des objections de cette nature à faire valoir, je serais obligé de les appuyer.

" Quant au Bas-Canada, j'acceptais les arrangements proposés dans la lettre de Son Excellence. Mais quant au Haut, puisqu'il était reconnu que, pour des raisons politiques, mon honorable ami pour le comté de Hastings ne pouvait siéger dans le Conseil avec l'honorable procureur-général, l'on ne pouvait ignorer que, pour les mêmes raisons, mon honorable ami avait des objections analogues à faire valoir contre M. Sherwood, solliciteur-général du Haut-Canada. Il ne pouvait donc entrer dans le Conseil avec ce dernier, à moins de se mettre dans une fausse position, et de s'exposer en outre au soupçon d'être mû dans sa conduite par des motifs purement personnels contre l'honorable procureur-général. Mon honorable ami a donc dû insister sur la retraite de M. Sherwood ; et j'ai dû appuyer cette demande. La lettre de Son Excellence n'accordant pas ce point, j'ai exposé à Son Excellence que je regrettais beaucoup qu'il n'y eût pas plus de temps pour délibérer avant la séance de la Chambre, et que, tant que cet obstacle existerait, il me semblait qu'il ne me laissait pas de latitude ; que néanmoins j'espérais qu'il pouvait le faire disparaître bientôt, de même que les deux autres que je mentionnerai dans un instant, et qu'alors il pourrait en tout temps commander mes services.

" En outre, deux nominations récentes, que Son Excellence avait faites dans son Conseil, de deux honorables individus de vues politiques entièrement opposées, justifiaient encore, ce me semble, mon honorable ami de demander pour lui dans le Conseil l'entrée et le concours d'un de ses amis politiques, afin de rendre évident aux yeux de cette grande partie de la population du Haut-Canada dont il représente les sentiments, que son adhésion au cabinet était un nouveau gage des vues nobles et désintéressées qui ont toujours caractérisé sa conduite.

" Une autre objection à accepter de suite les arrangements proposés par Son Excellence, c'est la condition que sa lettre nous imposait de nous lier à faire voter des pensions de retraite. C'était nous lier à un principe que mon honorable ami et moi nous ne pouvons consacrer. Voilà, M. le Président, les seules raisons qui ne m'ont pas permis de conclure aujourd'hui, à une heure, les arrangements proposés par Son Excellence.

" Ce n'est pas la première fois que, depuis l'arrivée du gouverneur-général, l'on m'a fait des ouvertures pour entrer dans le Conseil exécutif. Je regrette d'être forcé d'avoir à faire part à cette Chambre d'une entrevue qui a eu lieu à cet égard entre

l'un des membres du cabinet. M. Sullivan, et moi. Ce sont eux qui me forcent à le faire, par le procédé inexcusable auquel ils ont cru devoir recourir pour se défendre dans leur situation chancelante.

" En juillet dernier, étant à Québec, à la Cour d'Appel, l'honorable Sullivan me demanda une entrevue à moi et à un de mes amis. Je lui fis part des conditions auxquelles j'étais disposé à consentir à entrer dans le cabinet. On se sépara, et l'on me dit alors : *Let the matter stand as it is till we meet.* Les honorables membres qui siègent au *treasury bench* en ont-ils su quelque chose ? avaient-ils autorisé M. Sullivan à avoir cette entrevue ?

(Ici M. Draper fait un signe négatif.)

" Alors, dit M. LaFontaine, comment voulez-vous qu'on repose confiance dans un cabinet dont les membres semblent se défier les uns des autres, et dont on dit ouvertement que chacun d'eux serait prêt à sacrifier ses collègues pour garder son siège ? N'y a-t-il pas là absence de cohésion, de vitalité dans le Conseil ? Au contraire, n'est-ce pas là une raison suffisante pour démontrer que, non seulement il n'y a pas de cohésion dans ce corps, mais que même il renferme dans son sein un principe de destruction ? Oui, ce ministère, tel qu'à présent constitué, ne saurait exister longtemps. Sa dernière ancre de salut, c'est de reconnaître la nécessité de la coopération des Canadiens français, et d'implorer cette coopération. Il vaut mieux tard que jamais. Pourquoi donc avoir attendu jusqu'à la dernière heure, surtout quand on entend l'honorable procureur-général dire que, depuis l'hiver dernier, il avait conseillé à Son Excellence d'opérer cette coopération ? Qui donc y a mis des entraves ? Si on ne peut le découvrir, le fait n'en existe pas moins ; et ce fait seul suffit pour appuyer un vote de manque de confiance, et rendre évident la nécessité de reconstituer ce cabinet d'une manière ou d'une autre.

" Une autre raison pour moi d'appuyer ce vote, c'est le mépris que les membres du cabinet ont montré envers mes compatriotes du Bas-Canada, à quelque origine qu'ils appartiennent. Pendant plusieurs mois et en l'absence de l'honorable membre pour Mégantic, qui représentait dans le cabinet le Bas-Canada ? Personne. Toute l'administration des affaires du Bas-Canada était laissée aux mains d'un jeune homme, clerc ou assistant de l'honorable membre pour Mégantic. N'y a-t-il pas eu là du mépris, même une insulte envers le Bas-Canada ?

" L'absence de tout nom français dans le cabinet n'est-elle pas une circonstance qui comporte une injustice, même une insulte préméditée ? Mais, dira-t-on, " vous ne voulez pas accepter d'emploi. " Ce n'est pas là une raison. Mes amis et moi, il est vrai, nous ne voulions pas en accepter sans des garanties ; mais puisque vous avez bien trouvé quelques noms français pour siéger dans le Conseil Spécial, même pour assister la cour martiale, ne pouviez-vous pas en trouver de même force pour siéger dans le cabinet ? non pas qu'un pareil choix aurait assuré la coopération de mes compatriotes, mais du moins on aurait eu l'apparence de ne pas dédaigner entièrement une origine qui est celle de la moitié de la population. Non, les honorables membres du cabinet ne l'auraient pu, quand même ils l'auraient voulu, sous l'administration de lord Sydenham. Ils n'étaient là que pour exécuter ses volontés. Ils ont prouvé qu'ils n'avaient pas la force d'y résister. Lord Sydenham leur imposait silence, Et ils s'y soumettaient servilement. Croit-on que ce serait pour marcher sur leurs traces, que je consentirais à entrer dans le Conseil ? Avant tout je préfère mon indépendance, les dictées de ma conscience. Quand je serai appelé à donner mes avis au représentant de Sa Majesté, je manquerais à mon devoir envers lui, si je n'agissais pas avec franchise et indépendance ; je manquerais également envers mes compatriotes et envers moi-même. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je suis engagé dans la vie publique ; il y a déjà plusieurs années que j'ai commencé ma carrière. Je n'ai pas à rougir du passé ; je ne veux pas avoir à rougir du présent, ni de l'avenir.

" Voilà l'exposé que j'avais à faire à cette Chambre. J'en appelle avec confiance à sa décision. Je le répète encore, une grande responsabilité a pesé sur ma tête ; j'en connaissais toute l'étendue. J'aurais voulu que Son Excellence eût appelé un de mes honorables amis, que je ne nommerai pas pour ne point blesser sa modestie. Comme cet ami, canadien français ainsi que moi, a toute ma confiance et mon estime, j'aurais donné à toute administration dont il aurait fait partie, un appui cordial et sincère. Les circonstances en ont décidé autrement. J'ai dû m'y soumettre.

" Trop longtemps, sans doute, j'ai abusé de la patience de cette honorable Chambre. Mais les explications que je viens de donner, je les devais à mes compatriotes, à mes amis et à moi-même. "

Ce discours de M. La Fontaine, et les révélations qui l'avaient précédé, créèrent une grande émotion parmi les membres et détournèrent complètement l'attention du discours d'ouverture

et de la motion de non-confiance. La discussion fut remise au lendemain.

Le lendemain, qui était un mercredi, l'inspecteur-général Hincks proposa que la discussion fût de nouveau ajournée jusqu'au lundi suivant, ce qui fut agréé par la Chambre.

CHAPITRE HUITIÈME

Lettre de Sir Charles Bagot à M. La Fontaine. — Avènement des Canadiens français au pouvoir. — Ce qu'on en pense en Angleterre. — M. Baldwin élu pour le comté de Rimouski. — Maladie de Sir Charles Bagot. — Sa mort.

La lettre de Sir Charles Bagot à M. La Fontaine nous semble d'une telle importance que nous devons la reproduire ici :

" Hôtel du Gouvernement,
" Kingston, 13 septembre 1842.

" Monsieur,

" Après avoir de nouveau pris en considération les conversations qui ont eu lieu entre nous, je me sens toujours le même désir d'inviter la population d'origine française de cette Province, à prêter son aide et sa coopération sincère à mon gouvernement ; c'est pourquoi je n'ai pas attendu le résultat de vos délibérations, et j'ai, au contraire, considéré jusqu'où il m'est possible de rencontrer les vues de ceux qui ont la confiance de cette partie de la population, de manière à rendre leur accession au gouvernement satisfaisante pour eux-mêmes, et la faire accompagner en même temps de cette confiance mutuelle qui peut seule la rendre avantageuse au pays.

" J'en suis donc venu, et cela non sans difficulté, à la conclusion de consentir, pour un tel objet, à la retraite du procureur-général, M. Ogden, de la charge qu'il remplit maintenant, étant bien entendu qu'il lui sera fait une allocation (*provision*) proportionnée à ses longs et fidèles services.

" Cette retraite me met en état de vous offrir la place de procureur-général pour le Bas-Canada, avec un siège dans mon Conseil exécutif.

" La charge de solliciteur-général du Bas-Canada a été tenue vacante depuis longtemps, dans l'espérance qu'il serait fait quelque arrangement qui pût contribuer au résultat que j'ai toujours eu en vue ; et je serai fort aise de prêter l'oreille à la

recommandation que vous pourrez me faire du nom d'un monsieur d'origine anglaise, dont la coopération avec le gouvernement nous aidera dans l'accomplissement de l'objet qui nous est commun.

" J'ai soigneusement et sérieusement considéré le désir que vous avez exprimé d'avoir, dans votre adhésion à mon gouvernement, l'adjonction d'un nombre suffisant d'amis pour obtenir et vous assurer la confiance de ceux dont vous représentez les intérêts.

" Je trouve qu'on peut faire accorder avec vos vues un de mes plans pour l'avantage du Bas-Canada, savoir : la distribution d'une partie de la population trop dense de vos établissements sur la frontière sur une plus grande étendue de territoire.

" On m'a parlé de M. Girouard comme d'un homme qui possède des facultés administratives d'un ordre élevé, et en même temps, la confiance de ses compatriotes.

" Il peut considérablement aider à l'avancement de l'objet que j'ai eu en vue à cet égard ; et je me suis en conséquence déterminé, si je puis vous induire à accepter ma proposition, à lui offrir la situation maintenant occupée par M. Davidson, avec un siège dans le Conseil : bien entendu que monsieur Girouard sera rétribué d'une manière convenable à ses justes prétentions, et qu'il obtiendra quelque part un siège dans l'Assemblée.

" Je me suis en outre déterminé à offrir le poste de confiance de greffier du Conseil à quelque personne recommandée par vous, et je suis porté à croire que la réputation dont jouissent M. Morin et M. Parent, les désignerait comme se trouvant peut-être parmi les hommes les plus propres à obtenir votre recommandation.

" Le désaccord de M. Baldwin avec le gouvernement étant venu principalement de son désir d'agir de concert avec les représentants de la partie française de la population, et ce désaccord étant, comme je l'espère, heureusement disparu, je serai disposé à profiter de ses services.

" M. Draper m'a offert sa résignation. Je regretterai toujours la perte de l'assistance qu'il m'a invariablement donnée, et sentirai l'obligation impérieuse d'appuyer ses réclamations auprès du gouvernement à la première occasion qui s'offrira de les reconnaître convenablement.

" Cela laissera la charge de procureur-général, avec un siège dans le Conseil, à ma disposition, et je suis prêt à l'offrir à M. Baldwin.

" L'absence de M. Sherwood me prive de l'occasion de m'assurer jusqu'à quel point il pourrait être disposé à accepter cet arrangement, ou de connaître s'il est prêt à remplir une des conditions de sa nomination, en obtenant un siège dans l'Assemblée. La disposition de sa charge dans le cas qu'il se retirerait, devra être prise en considération plus tard.

" D'après la connaissance que j'ai des sentiments qui animent tous ceux qui composent maintenant mon Conseil, je ne vois aucune raison de douter qu'on ne puisse, sur la base de cette proposition, former un Conseil fort et uni.

" Dans cette persuasion, je suis allé aussi loin que possible pour rencontrer et même dépasser vos demandes, et si, après une telle ouverture, je trouve que nos efforts pour assurer la tranquillité politique du pays ont échoué, il me restera au moins la satisfaction de sentir que j'ai épuisé tous les moyens que le désir d'accomplir ce grand objet, m'a mis en état d'imaginer."

" J'ai l'honneur d'être, etc.,

" CHARLES BAGOT."

" L. H. LAFONTAINE, ECR."

M. La Fontaine, forcé par ses amis politiques, accepta enfin les offres qui lui étaient faites par le gouverneur, à condition toutefois que la proposition d'une pension de retraite à MM. Ogden et Davidson serait considérée comme question ouverte, et que les charges de procureur-général du Bas-Canada et de solliciteur-général du Haut-Canada seraient rendues vacantes immédiatement.

On craignit pendant quelques jours que la négociation n'échouât, parce que M. La Fontaine considérait que l'honneur et la reconnaissance lui faisaient une loi de ne pas entrer au ministère sans M. Baldwin ; et M. Baldwin ne voulait pas être le collègue de M. Sherwood, en qui il n'avait aucune confiance. La retraite de ce dernier trancha la difficulté.

Le 16 septembre la *Gazette Officielle* annonça les nominations de MM. La Fontaine et Baldwin comme conseillers exécutifs et procureurs-généraux, le premier pour le Bas-Canada, le second pour le Haut.

La proposition de non-confiance fut retirée ; un autre amendement proposé par M. Viger, dans le sens de la motion de M. Baldwin, fut adopté à l'unanimité.

Quelques jours après, on apprit la nomination de M. Aylwin à la charge de solliciteur-général pour le Bas-Canada, et celle

de M. Small à la charge correspondante pour le Haut-Canada. Tous deux étaient en même temps conseillers exécutifs.

M. Etienne Parent fut chargé par ses collègues canadiens d'écrire à M. Girouard pour l'engager à accepter la place de commissaire des Terres de la Couronne. M. Girouard refusa de rentrer dans la vie publique; la place fut offerte ensuite à M. Morin, alors juge de district, et qui crut devoir faire, dans l'intérêt de ses compatriotes, le sacrifice de son repos et de ses goûts personnels. Il fut assermenté le 15 octobre comme conseiller exécutif et commissaire des Terres.

M. Parent devint en même temps greffier du Conseil exécutif.

Ces nominations furent reçues avec une satisfaction marquée dans toute la Province; un parti cependant ne fut pas satisfait, le parti tory du Bas-Canada. Un journal français disait à ce propos :

" On rapporte que le parti tory du Bas-Canada a fait jouer tous les ressorts pour empêcher l'arrangement proposé, mais que toutes ses démarches ont été vaines. La position dans laquelle va se trouver ce parti, qui, dans l'appui qu'il a donné au projet de l'Union, rêvait l'anéantissement de la race canadienne française, devra être le sujet de bien graves réflexions. L'arme dont il voulait se servir tourne aujourd'hui contre lui. Cette leçon, espérons-le, ne sera pas perdue, et profitera à tous les partis qui viendront par la suite au pouvoir : elle leur apprendra qu'il ne faut jamais s'écarter du sentier de la justice et de la modération envers qui que ce soit. La passion, l'esprit de vengeance et d'oppression conduisent à la ruine ceux qui les prennent pour guide."

L'administration provinciale se trouvait donc composée de la manière suivante :

L'hon. R.-B. Sullivan, président du Conseil ;
L'hon. S.-B. Harrison, secrétaire-provincial, Haut-Canada ;
L'hon. Rob. Baldwin, procureur-général, Haut-Canada ;
L'hon. J.-E. Small, solliciteur-général, Haut-Canada ;
L'hon. Dom. Daly, secrétaire-provincial, Bas-Canada ;
L'hon. L.-H. La Fontaine, procureur-général, Bas-Canada ;
L'hon. T.-C. Aylwin, solliciteur-général, Bas-Canada ;
L'hon. J.-H. Dunn, receveur-général ;
L'hon. F. Hincks, inspecteur-général ;
L'hon. H.-H. Killaly, président du bureau des Travaux Publics ;
L'hon. A.-N. Morin, commissaire des Terres de la Couronne.

M. La Fontaine fut réélu à une grande majorité dans le quatrième arrondissement d'York ; M. Morin fut élu par acclamation dans le comté de Saguenay ; MM. Aylwin et Small furent réélus dans leurs comtés respectifs ; mais M. Baldwin, auquel on fit une guerre acharnée à cause de ses sympathies pour le Bas-Canada, ne put se faire élire à Hastings. Plus tard il se présenta dans le second arrondissement d'York et n'y fut pas plus heureux.

Aussitôt que ces changements furent connus, la Chambre se hâta d'exprimer à Son Excellence son " entière et vive satisfaction " ; elle était " persuadée que pour asseoir le gouvernement de cette Province sur une base stable et permanente, il était nécessaire d'inviter la grande masse de nos compatriotes d'origine française à prendre une part au gouvernement de leur pays..... La Chambre regarde cet événement comme propre à appaiser les malheureuses dissensions qui ont retardé les progrès du Canada..... et elle offre ses plus vifs remercîments à Son Excellence pour avoir, par sa sagesse et sa fermeté, ouvert une perspective aussi brillante au peuple loyal et maintenant satisfait qu'elle est appelée à gouverner."

Cette adresse était proposée par M. Dunscomb, secondée par M. Simpson. Chose merveilleuse ! cinq voix seulement s'opposèrent à son adoption. Il y avait presque unanimité dans la Chambre. La presse elle-même parut revenir de ses préventions contre les Canadiens français ; et ce fut avec la plus parfaite sincérité que Sir Charles Bagot put faire à l'adresse la réponse suivante :

" Votre adresse m'a causé un vif plaisir. Je me réjouis de voir que la Chambre d'Assemblée envisage avec une parfaite satisfaction la marche que j'ai suivie en invitant à siéger dans mon Conseil des personnes qui forment partie et possèdent la confiance de cette portion des habitants de la Province qui, quoique d'une origine différente, sont sujets de la même Reine, participent à la même constitution, et sont animés du même esprit de dévouement pour notre Gracieuse Souveraine."

La session fut courte et se ferma le douze octobre.

Il y avait eu durant cette session 227 pétitions présentées, 52 bills introduits, dont 30 passés et sanctionnés, 2 réservés, 1 rejeté par le Conseil législatif, et 19 par l'Assemblée. Des deux bills réservés, l'un était un bill concernant le temporel de l'église anglicane dans le district de Québec, qui, d'après la constitution, devait être soumis au Parlement britannique ; l'autre, le bill imposant un droit de 3s sterling par *quarter* (setier) sur les blés

étrangers importés dans cette Province. Les trente bills passés étaient de peu d'importance, à part l'acte pour la liberté des élections, l'acte qui restituait aux faubourgs de Québec et de Montréal la franchise électorale dont les avait privés lord Sydenham, l'acte abrogeant certaines ordonnances de judicature du Conseil Spécial, et l'acte pour la qualification des juges de paix.

Une des mesures les plus longtemps discutées fut celle qui imposait un droit sur le blé importé des Etats-Unis. Plusieurs membres se prononcèrent avec force, mais inutilement, contre ce qu'ils appelaient l'introduction du système protecteur dans le pays. La police rurale fut abolie au grand contentement du Bas-Canada. L'opération de l'acte d'enregistrement fut suspendue jusqu'au 1er janvier 1844. Des amendements importants furents faits à l'ordonnance des traîneaux. Il fut décidé que le million et demi voté l'année précédente serait employé en travaux d'améliorations, au lieu d'être employé à acquitter l'ancienne dette, comme on l'avait proposé d'abord. La Chambre, sur motion de M. Christie, déclara que Kingston n'était pas une place convenable pour le siège du gouvernement. Les pensions proposées par le gouverneur en faveur de MM. Ogden et Davidson ne furent pas votées ; la considération en fut remise à la session suivante.

Les changements opérés dans le Conseil exécutif de la Province eurent beaucoup de retentissement en Angleterre. La presse anglaise les commenta diversement. Les journaux whigs en général approuvèrent, Sir Charles Bagot, et le silence ou l'indifférence affectée des organes du gouvernement put faire supposer que le gouverneur-général du Canada n'avait agi que d'après des instructions expresses des autorités impériales ; les plus conservateurs d'entre eux se permirent de dire que la détermination de Sir Charles Bagot était excellente, mais qu'il s'était peut-être trompé sur le choix des hommes. Quelques journaux torys cependant se firent les organes des torys canadiens et crièrent à tue-tête que le gouverneur était tombé entre les mains des rebelles et que l'insurrection triomphait : l'un d'eux même n'hésita pas à dire que si, comme le bruit en courait, Sir Charles Bagot avait agi d'après les instructions de Sir Robert Peel, ce dernier " ne manquerait pas d'être fustigé sévèrement ". Bientôt le *Times*, journal conservateur et ami sincère du ministère d'alors, prétendit formuler l'opinion de son parti dans un long article qui fut reproduit dans toute la presse du Haut et du Bas-Canada. Publié quelques mois plus tôt, cet article eût peut-être été un arrêt de mort pour les Canadiens

français, mais il était trop tard: l'heure de la justice était sonnée pour eux, et les remarques du *Times* n'eurent que peu d'influence sur les esprits.

Le *Times* d'ailleurs trouva au Canada une plume anglaise prête à lui répondre. L'honorable John Neilson, éditeur de la *Gazette de Québec*, et le vétéran de la presse canadienne, publia de suite, en réponse au *Times*, un article plein de vigueur et de logique, qui contenait une réfutation victorieuse des prétentions émises par le grand journal de Londres [1].

Cependant, une nouvelle inattendue mit bientôt fin aux discussions. Dans la première semaine de novembre, on apprit que Sir Charles Bagot était tombé malade. Soit effet d'un changement de climat, soit effet des soucis sans nombre et des tracasseries qui l'avaient assailli dès son arrivée dans le pays, ou pour quelque autre cause, il fut attaqué tout à coup d'une maladie de cœur que les médecins considérèrent comme dangereuse. Cette nouvelle produisit une sensation pénible dans toute la Province, et en particulier parmi la population canadienne française, qui regardait déjà Sir Charles Bagot comme un sauveur. On s'intéressait à sa santé comme à celle d'un père. Chose touchante! il y eut dans toutes les églises catholiques des prières ferventes pour demander à Dieu la santé de ce gouverneur; dans beaucoup de paroisses on fit chanter des messes à cette intention. Il y eut dans la ville de Montréal, vers le milieu de janvier suivant (1843), une grande assemblée des citoyens dans le but d'exprimer au bien-aimé gouverneur leur reconnaissance des bienfaits qu'il avait conférés au pays, et la sympathie qu'ils ressentaient pour ses souffrances physiques. MM. D.-B. Viger, B. Holmes, C.-S. Cherrier, Dunscomb, Barthe, Wolfred Nelson, P. Beaubien, etc., y furent les principaux orateurs.

" Il serait difficile pour moi, dit d'une voix émue, l'hon. D.-B. Viger, de vous peindre les sentiments que j'éprouve en ce moment, mais vous pouvez les apprécier: ils sont les mêmes que les vôtres; ils ont une source commune, la reconnaissance que nous devons au gouverneur pour le bien qu'il a fait. Ce moment de félicité publique s'accroît encore des souvenirs d'un demi-siècle d'oppression, des injustices d'un passé dont heureusement le présent promet une réparation sous la bénigne influence de laquelle le pays se sent enfin renaître à un avenir de concorde, de prospérité et de bonheur. Déjà ces heureux

1. Pour l'article du *Times* et celui de la *Gazette de Quebec*, voir le *Canadien* du 14 novembre 1842.

effets se font sentir, grâce aux réformes qui se sont opérées sous la main habile et ferme de notre gouverneur, grâce à la coopération patriotique et judicieuse que Son Excellence a su obtenir de la part d'hommes investis de la confiance du peuple. Il a su, par une conduite aussi noble que juste, mériter la confiance publique. Quelle ne doit pas être notre reconnaissance pour lui ! Il s'est montré à la hauteur de sa mission. Il a fait preuve, à un degré éminent, des traits caractéristiques d'un véritable homme d'Etat, qualité dont chez lui l'adhésion aux principes constitutionnels, jointe à l'amour de la justice et à la sollicitude pour le bonheur du peuple, rehaussent encore l'éclat. La reconnaissance que nous lui devons pour son noble dévouement à la cause du pays, qui est aussi celle de la métropole, exige que nous lui en rendions un témoignage éclatant... "

" Le gouvernement impérial, en nous envoyant Sir Charles Bagot, dit M. C.-S. Cherrier, a plus fait pour resserrer les liens qui nous unissent à la métropole que ne le pourraient faire tout le sang de ses soldats et tous les trésors de son échiquier. "

" Que les principes du gouvernement responsable, " dit à son tour M. Wolfred Nelson, l'exilé des Bermudes, revenu à Montréal depuis le mois de juin précédent, " soient une fois établis franchement et dans leur intégrité, et je prends Dieu à témoin que jamais l'Angleterre n'aura de plus fidèles sujets que nous. Qu'elle fasse cela, et elle peut retirer ses troupes et sauver des millions... "

Et tout cela était dit au milieu des applaudissements de plusieurs mille personnes. Pas une voix discordante ne s'éleva pour troubler ce concert de bénédictions.

Dans la session du Parlement britannique, tenue dans l'hiver de 1843, il y eut une motion d'amnistie proposée par M. Roebuck. Il fut connu alors, par le discours de lord Stanley, que l'adresse votée à Sa Majesté par l'Assemblée législative du Canada en 1841, n'avait pas été envoyée par lord Sydenham, mais qu'elle n'avait été transmise qu'en novembre 1842 par Sir Charles Bagot. Le ministère anglais repoussa la motion de M. Roebuck sous prétexte que le droit de faire grâce est une des prérogatives de la Couronne ; mais il prit occasion d'approuver publiquement la conduite suivie par Sir Charles Bagot en admettant les Canadiens français dans le Conseil exécutif. Lord Stanley déclara que, " lorsque Sir Charles Bagot partit pour le Canada, les instructions qui lui furent communiquées portaient que, dans l'administration des lois et dans le choix des personnes qu'il jugerait à propos d'appeler à ses conseils, il ne serait fait aucune

distinction d'origine ou de race, mais que les hommes de tous les partis, de toutes les origines, devraient se réunir dans ce qui devait être le grand but de sa politique et de son gouvernement : oublier les animosités récentes. Il croyait donc qu'en principe, dans tous les points essentiels, Sir Charles Bagot avait depuis sa nomination mérité l'approbation entière et cordiale du gouvernement de Sa Majesté. " M. Roebuck, M, Hume, M. Buller parlèrent dans les termes les plus flatteurs de la conduite du gouverneur-général. M. Buller déclara que " le gouvernement de Sir Chs Bagot avait adopté la marche la plus sûre et la plus sage, que Sir Charles s'était conduit de la manière la plus digne d'éloge, la meilleure possible. Les actes accomplis par le gouverment actuel lui inspiraient une pleine confiance, et il envisageait l'avenir avec la plus parfaite sécurité..... "

Cette approbation unanime donnée à sa conduite par la Chambre des Communes et les membres du gouvernement impérial dut faire un grand bien à Sir Charles Bagot, et le réconforter au milieu de ses souffrances physiques.

Quelques événements politiques de moindre importance vinrent un moment distraire le public de sa juste anxiété. Le représentant du comté de Beauharnois, M. Dunscomb, ayant abandonné son siège, M. Wakefield, revenu au Canada vers le même temps que Sir Charles Bagot, et qui était réputé l'auteur des correspondances si remarquables publiées dans le *Colonial Gazette* de Londres sur la politique canadienne, fut prié de s'offrir comme candidat ; et malgré tous les efforts du parti tory du Bas-Canada il fut élu à une grande majorité. C'était un signe des temps. Un peu plus tard, en janvier 1843, M. Borne, député pour le comté de Rimouski, ayant annoncé son intention de se retirer de la représentation, les électeurs du comté, à l'unanimité, prièrent l'hon. Robert Baldwin, qui n'avait pu se faire élire dans le Haut-Canada, de les représenter en parlement. C'est un de ces traits touchants de reconnaissance politique qu'on ne rencontre qu'assez rarement dans les annales de nos provinces. M. Baldwin y répondit d'une manière non moins touchante. Nous extrayons de son adresse aux électeurs les quelques lignes suivantes :

" Ainsi donc, canadien d'origine irlandaise, connu de vous comme homme public seulement, sans aucune influence politique dans votre comté, n'y ayant de connaissance que mon ami M. Borne votre ci-devant représentant, j'ai été choisi par un corps d'électeurs composé principalement de canadiens français pour me faire le candidat du plus grand honneur que vous puissiez

me conférer, et cela dans un temps où, loin d'être en hostilité politique avec le gouvernement, je possède une des principales charges dans l'administration. Ce fait seul réfute mieux que tous les arguments les fausses imputations si souvent portées contre les réformistes du Bas-Canada, que leur lutte était une lutte de races, qu'ils étaient des hommes intraitables, guidés par leur seule haine contre le gouvernement sous lequel ils vivaient, et qu'il était impossible de former une administration contre laquelle ils ne fussent pas prêts à se liguer. Je suis fier de le dire, ces accusations portées contre les habitants du Bas-Canada trouvèrent dans la personne de mon père, il y a plus de vingt ans, alors qu'il était membre du parlement du Haut-Canada, un des adversaires les plus énergiques. Il les dénonça comme fausses et injustes. Marchant sur ses traces, autant par le respect que je porte à sa mémoire que par la conviction que c'est la cause de la justice, je n'ai jamais cessé moi-même d'élever ma voix contre ces imputations, et je suis heureux maintenant d'avoir dans ma personne une preuve de la justesse avec laquelle nous avons apprécié le caractère de nos compatriotes du Bas-Canada. Les descendants d'un peuple brave, généreux et patriote, j'en avais la conviction, devaient être ce que mes rapports avec leurs chefs m'ont démontré qu'ils sont, des hommes élevés au-dessus des préjugés vulgaires, incapables de se conduire par des motifs aussi indignes que ceux que leur prêtaient à dessein leurs ennemis....."

Le 30 janvier 1843, M. Baldwin, sans jamais avoir mis le pied dans le comté de Rimouski, y fut élu par acclamation, aux cris répétés de: Vive Sir Charles Bagot! vive M. Baldwin! vive M. La Fontaine!

Vers le même temps, M. Davidson, ci-devant commissaire des Terres, mais qui n'avait jamais eu de siège dans le Conseil et dont la démission exigeait quelque compensation, fut nommé collecteur de douanes à Hamilton. M. Ogden, ayant été procureur-général et conseiller exécutif, sa démission devait être considérée comme une des conséquences de l'application du gouvernement responsable. Le nouveau ministère se trouva ainsi débarrassé d'une question assez délicate, celle de la pension recommandée par Sir Chs Bagot en faveur de ces deux officiers démissionnaires.

Malgré les vœux et les prières de toute la population, le mal dont souffrait Sir Charles Bagot fut déclaré incurable; et, après avoir été, pendant plusieurs mois, ballotté entre la crainte et

l'espoir, le pays apprit, avec un vif serrement de cœur, le 19 mai 1843, que son bien-aimé gouverneur venait de succomber.

Sir Charles Bagot était âgé de 61 ans, 9 mois et 3 jours. Marié en 1806, il était père de dix enfants, dont quatre garçons et six filles. Elu membre du Parlement en 1807, il avait été d'abord sous-secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. En 1815, il était devenu membre du Conseil Privé, en même temps que ministre plénipotentiaire à Washington. Il avait été en 1820, envoyé comme ambassadeur en Russie, et quatre ans plus tard à La Haye, d'où il n'était revenu qu'en 1832, époque à laquelle il se retira dans la vie privée jusqu'à ce qu'il fût, en 1841, choisi comme gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord.

Dans la vie privée, Sir Charles Bagot était un modèle. Dans la vie publique, c'était un homme à vues larges, un esprit juste et libéral. Dans les circonstances difficiles où se trouvait le pays, à son arrivée au Canada, divisé par des factions en lutte contre la grande majorité du pays méconnue jusque là, il fallait une grande pénétration d'esprit et une grande force de caractère, pour pouvoir, comme il le fit si habilement, sonder toute la profondeur de cette plaie et oser y porter remède.

" S'il est pour l'illustre veuve," dit *La Minerve*, en parlant de lady Bagot, " s'il est dans des circonstances aussi pénibles quelque chose qui puisse alléger le poids de sa douleur, Son Excellence le puisera dans l'assurance du bien qu'a fait son noble époux, et des vives sympathies de tous les Canadiens pour une perte qui leur est commune avec elle...

" Il y a eu hier juste un an que le regretté Sir Charles Bagot entrait en triomphe à Montréal. Quel changement! Cependant une ovation bien autrement imposante et populaire l'eût accueillie sur son passage à travers le Bas-Canada, si le destin inexorable ne nous l'eût pas arraché. Mais il faut se résigner aux décrets d'une providence qui l'a voulu autrement. Il ne nous reste maintenant du grand homme qui fut le régénérateur des Canadiens, qu'un souvenir, mais ce souvenir, gravé profondément dans nos cœurs reconnaissants, sera au sein du peuple un monument impérissable que la postérité contemplera lorsque grand nombre d'autres auront croulé et disparu " [1].

Seuls, les grands journaux torys de Montréal refusèrent de prendre les insignes de deuil, marques de respect qu'on ne pouvait convenablement refuser à celui qui avait été le représentant de Sa Majesté. Ce seul fait pouvait donner une idée du fana-

1. *La Minerve*, 22 mai 1843.

tisme politique de ce parti, auquel lord Gosford attribuait avec tant de raison tous les maux qui avaient affligé le pays.

Sir Charles Bagot avait demandé en mourant que son corps fût déposé dans le cimetière de sa famille à côté de celui de sa mère. En effet, ses restes furent, quelques jours après sa mort, transportés d'abord à Oswego, puis à New-York, par la voie du canal Erié et de la rivière Hudson, et de là en Angleterre par la frégatte *Warspite*.

Le correspondant canadien du *Courrier des Etats-Unis* écrivait de Québec en date du 24 mai :

" Sir Charles Bagot n'est plus ! C'est un nom à ajouter à la très courte liste des gouverneurs anglais qui ont été sincèrement regrettés dans ce pays. Ce qui a valu à Sir Charles Bagot l'immense popularité dont il a joui parmi nous, ce n'est pas seulement le changement qu'il a fait dans notre système de gouvernement ; mais c'est plus encore, la franchise, la cordialité qui ont paru dans toutes ses démarches, depuis son arrivée jusqu'à sa mort ; c'est la vive, la sincère affection qu'il a témoignée pour une population que ses prédécesseurs ont toujours affecté de traiter avec le plus de morgue et d'insolence possible. C'était un de ces hommes, malheureusement trop rares, qui, sans y mettre le moindre charlatanisme, dans tout ce qu'ils font savent plaire au peuple. " Notre bon gouverneur ", tel est le nom, le seul nom peut-être sous lequel il sera connu par la suite dans la chaumière de nos paysans.....

" Vous avez suivi avec intérêt les péripéties si étranges de la maladie, de la convalescence, et enfin de la rechute de Sir Charles Bagot. Vous avez été frappé de l'effet immense qu'elles ont produit sur nos populations, dont l'existence semblait suspendue à la vie d'un seul homme. Un peuple entier qui prie sérieusement et avec ferveur et de toute son âme pour la santé de ses gouverneurs, c'est là, il faut l'avouer, un spectacle qui n'est pas de notre siècle. Dire qu'on a fait chanter des messes dans toutes les paroisses du Canada pour un gouverneur anglais, cela vaut mieux que des volumes pour peindre les mœurs publiques de ce pays....."

Sir Charles Bagot avait, dès la fin de l'année 1842, envoyé sa démission comme gouverneur-général, parce qu'il prévoyait que l'état de sa santé ne lui permettrait pas de remplir plus longtemps les devoirs de sa charge. Vers la fin de janvier 1843, son successeur, Sir Charles Metcalf avait été nommé.

LES DETTES PUBLIQUES

Les dettes publiques sont une matière inépuisable d'observations et de dissertations.[1] Elles font apercevoir comment le présent et le passé se tiennent, comment les hommes s'associent à travers le temps aussi bien qu'à travers l'espace; ou bien elles fournissent l'occasion d'approfondir la théorie du crédit, de suivre le développement des capitaux, de démêler les causes qui agissent sur le taux de l'intérêt. Mais ce qui donne aujourd'hui à ces phénomènes un caractère particulier et nouveau, c'est qu'ils tendent à se rattacher de plus en plus intimement à l'économie internationale.

Nous ne pouvons prévoir ni quand, ni dans quelles conditions, la liberté des échanges internationaux s'établira sur la terre. Ce régime, vers lequel on semblait disposé à s'acheminer il y a un quart de siècle, rencontre aujourd'hui de vives résistances. Dans la vieille Europe les idées protectionnistes ont repris quelque faveur ; les traités de commerce se renouvellent difficilement ; et, en Angleterre même, les défenseurs du *free trade* ont à combattre les partisans du *fair trade*. Aux Etats-Unis, M. Cleveland, le président démocrate, vient d'être battu par les républicains pour avoir manifesté l'intention de modifier le tarif douanier dans un sens libéral. Le monde est donc loin de pratiquer le libre échange des produits ; mais il pratique, dès maintenant, le libre échange des capitaux.

Comment cette révolution s'est-elle opérée ? Il faudrait, pour l'expliquer, montrer l'accroissement des capitaux, les facilités nouvelles de la circulation, les perfectionnements incessants du mécanisme de l'échange. Mais c'est un fait certain et facile à constater que cette disponibilité universelle des capitaux.[2] Pour les transactions de cette nature, l'unité économique du monde est aujourd'hui réalisée. Diverses places doivent à

1. Consulter sur ce sujet : DUDLEY BAXTER, *National debts*, Londres 1871 — A. NEYMARCK, *Les dettes publiques européennes*, Paris 1887 — PAUL LEROY-BEAULIEU, *Traité de la science des finances*, 4e édition, Paris 1888 — HENRY C. ADAMS, de l'Université du Michigan, *Public debts : an essay on the science of finance*, Londres 1888.

2. M. Léon Say, sénateur, plusieurs fois ministre des finances, a mis en lumière l'importance de ce phénomène, notamment dans son rapport sur le paiement de l'indemnité de cinq milliards, exigée par la Prusse en 1871, et dans les conférences faites, en 1885, sur le crédit public à l'Ecole des sciences politiques.

certaines circonstances politiques, commerciales et monétaires, une situation privilégiée: elles sont en quelque sorte les réservoirs et les distributeurs des capitaux. Mais on peut venir y puiser de tous les points du globe. Ni les frontières, ni les tarifs douaniers n'arrêtent ces mouvements. Tous les marchés communiquent.

Quelles conséquences peut avoir pour les Etats, ces perpétuels emprunteurs, cette organisation nouvelle des prêteurs? Sera-t-elle sans influence sur le chiffre des dettes? Les gouvernements n'auront-ils pas à s'en préoccuper? Quels seront les effets des placements de cette nature? Voilà les principales questions qu'il faut essayer de résoudre pour prévoir quel parti l'humanité est appelée à tirer des conditions nouvelles faites au crédit public.

***

La disponibilité universelle des capitaux ne suffit pas à expliquer toute seule, mais elle a pourtant singulièrement favorisé, le développement merveilleux qu'ont pris les dettes publiques dans le monde depuis un demi-siècle.

Voici les évaluations que donne M. Dudley Baxter, de 1715 à 1870.

1715	7,500	millions	de francs.
1793	12,647	"	"
1820	38,250	"	"
1848	43,276	"	"
1870	97,774	"	"

En 1883, d'après M. Leroy-Beaulieu, on arrive à 140 milliards.

" Depuis trente années, écrit-il [1], les dettes publiques de l'ensemble du monde ont plus que doublé; elles ne sauraient prendre un accroissement semblable dans la période dans laquelle nous entrons sans que plusieurs des grandes nations civilisées ne soient financièrement et socialement ébranlées."

Le mouvement ne s'arrête pas; et le même auteur estime [2] qu'en 1887 on atteint environ 150 milliards. [3]

Dans ce gros total la vieille Europe est inscrite pour les quatre cinquièmes, et la France, à elle seule, pour un cinquième (plus de 30 milliards).

1. *Science des finances*, 3e édition.
2. *Science des finances*, 4e édition, 1888.
3. En décembre 1888, la Russie a emprunté un demi-milliard sur les marchés de Paris, de Londres, d'Amsterdam, de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

Sans doute il faut s'entendre sur la signification qu'il convient de donner à ces chiffres.

Notons d'abord qu'il est très malaisé d'évaluer maintenant le capital de la dette publique. Prenons la France pour exemple. M. Stourm, qui est un spécialiste, examinait récemment [1] les divers procédés entre lesquels il faut choisir. " Le capital d'une dette peut s'exprimer de trois manières : soit d'après sa valeur originelle, c'est-à-dire pour le montant des sommes primitivement reçues ; soit d'après sa valeur marchande, c'est-à-dire au cours de la bourse ; soit d'après sa valeur nominale, c'est-à-dire eu égard à son taux de remboursement. " Les deux premiers systèmes présentent des difficultés inextricables ; et le troisième, qu'il faut adopter, ne donne pas des solutions toutes simples. La plupart des titres de la dette publique sont détenus par des particuliers, et l'on peut les évaluer comme il suit :

3% perpétuel	14,500	millions.
4½% perpétuel	6,788	"
3% amortissable	3,937	"
Obligations trentenaires, obligations à court terme, bons de liquidation	902	"
	26,127	"

Ces 26 milliards coûtent 962 millions par an au budget. Mais il est plus délicat d'estimer le capital des créances possédées par des compagnies, communes et corporations diverses. Elles représentent une annuité de 116 millions, dont 20 millions et demi sont consacrés à l'amortissement. Les 95 millions et demi d'intérêts, sur le pied de 4%, donnent un capital nominal de 2,387 millions. Enfin il faudrait tenir compte de la dette viagère pour laquelle la France dépense plus de 200 millions par an, et qui, capitalisée au denier 10, donnerait 2 milliards. Nous n'avons pas parlé de la dette flottante, dont le capital ne saurait être évalué à moins d'un milliard.

Un travail analogue fait dans le *Finance accounts* anglais pour l'année finissant au 31 mars 1887 donne les chiffres suivants :

Capital de la dette perpétuelle	fr. 15,725	millions.
Capital estimé des annuités terminables	2,028	"
Dette non consolidée	186	"
	fr. 17,939	"

1. *Economiste Français*, 11 Août 1888.

Ces exemples suffisent à montrer combien il est difficile d'obtenir des résultats précis et comparables.

Puis un simple chiffre ne saurait indiquer le poids réel de la dette. Il faudrait tenir compte de la superficie et de la population du pays, de sa richesse, de l'importance de son budget, de l'actif qui peut être la contre-partie de ce passif. Plusieurs colonies australiennes paraissent très endettées et ce n'est qu'une apparence. " Les dettes, dit M. Leroy-Beaulieu, ont une contre-partie productive, un actif qui dépasse de beaucoup en importance ce passif ; ce sont les grandes entreprises de travaux publics qui ont été fondées par les gouvernements coloniaux, et qui sont exploitées par eux, ce sont aussi les immenses réserves de terres domaniales qui ont une importance considérable. " Bien des pays seraient écrasés par le poids de la dette que supporte la France; mais il y a des français qui se consolent en faisant remarquer qu'après tout on ne prête qu'aux riches.

Enfin les Etats ont été dans notre siècle plus heureux que sages. De grandes révolutions économiques sont intervenues qui les ont dispensés de porter entièrement le poids de leurs fautes." La progression de la charge réelle des dettes publiques a été moindre depuis cinquante ans que la progression de l'importance nominale de ces dettes, parce que la population de la plupart des Etats s'est augmentée, parce que la richesse et le revenu de leurs habitants se sont accrus dans des proportions encore plus considérables, parce que enfin l'afflux de l'or d'Australie et de Californie, en dépréciant les métaux précieux, a diminué le fardeau des dettes anciennes. "

Il est facile de constater cet immense développement des emprunts d'Etat; mais c'est une entreprise beaucoup plus délicate de déterminer quelle influence le caractère international des capitaux a pu avoir et est appelé à exercer sur ces chiffres.

Ce sont les pays neufs, riches d'avantages naturels et de promesses d'avenir, mais non de capitaux, qui semblent surtout devoir profiter de cette facilité nouvelle d'emprunter. Voyez la République Argentine. Prenez au contraire un pays de civilisation ancienne, où les capitaux abondent depuis longtemps, dont les finances sont bien conduites, et qui n'a pas à supporter les lourdes charges militaires imposées à certaines nations du continent européen, l'Angleterre : sa dette diminue.

Mais les Etats hésiteront toujours à faire disparaître entièrement leurs fonds du marché des capitaux, même ceux qui ont la sagesse d'amortir et qui pourraient rembourser toutes leurs

dettes. Ils doivent prévoir les cas exceptionnels dans lesquels il leur serait utile de recourir à l'emprunt. Ils ont avantage à faire classer leurs titres et coter leur crédit.

***

Les circonstances dans lesquelles les gouvernements ont à se préoccuper de l'organisation nouvelle des prêteurs sont nombreuses. Il suffit d'indiquer les principales pour faire apercevoir que ces questions peuvent être appelées à jouer un grand rôle dans la politique internationale.

Les Etats étant débiteurs, comment paieront-ils leurs créanciers? Leur imposeront-ils des retenues pour contribuer aux charges nationales? La France est le seul pays qui accorde une exemption absolue d'impôt aux fonds publics. On ne perçoit qu'un droit de mutation sur les transmissions à titre gratuit, et seulement depuis 1850. L'Angleterre, l'Italie, l'Autriche, n'ont pas les mêmes scrupules. Il est des pays qui établissent une distinction entre la dette intérieure et la dette extérieure, afin d'accorder certains privilèges à cette dernière. L'Espagne a opéré dans ce but un classement qui est définitif. Il aboutit simplement à créer une catégorie de titres privilégiés : ceux-ci gardent leur caractère, même quand ils sont possédés par des nationaux. D'ordinaire on se contente d'exiger des détenteurs étrangers l'exécution de certaines formalités, telles que la présentation des *titres* à l'agence établie pour le paiement des arrérages à l'étranger. L'Italie imposait même jusqu'à ces dernières années l'obligation du serment (*affidavit*). Cette séparation est importante, non seulement pour la question des impôts, mais encore pour savoir si la dette sera payée en papier, en argent ou en or. C'est l'un des aspects nouveaux de la question monétaire, qui se pose souvent dans les recherches d'économie internationale, et qui mérite d'être étudiée à part.

Les Etats, étant désireux d'emprunter souvent, doivent se demander comment ils pourront inspirer confiance aux prêteurs. Cette préoccupation ne sera pas sans influence sur la politique intérieure ; elle conseillera le bon ordre dans les finances, la clarté et la publicité des comptes : on dit même qu'elle tendra naturellement à développer le régime constitutionnel, bien qu'une bonne comptabilité politique ne soit pas inconciliable avec un gouvernement à peu près absolu ; la Russie contemporaine le prouve par son exemple. Si l'on mesure, par les cours

des marchés, le degré de confiance que témoignent les capitalistes, on obtient une sorte de classement des différents fonds d'Etat.

M. Leroy-Beaulieu a tenté de l'établir pour l'année 1888 [1]. Il a divisé les titres en sept catégories. La première comprend des valeurs de tout à fait premier ordre, pour lesquelles la rémunération des capitaux reste notablement inférieure à 3% : les emprunts de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis d'Amérique, l'Egypte 3% garanti par toutes les puissances. On peut ranger dans la seconde catégorie, avec un intérêt qui varie de 3¼ à 3½, les fonds hollandais, belges, allemands, scandinaves, ceux des bonnes colonies anglo-saxonnes. La France occupe un rang à part : " c'est l'une des plus énergiques fabriques de capitaux de tout l'univers ", mais elle a des gouvernements qui sont " les gaspilleurs les plus persévérants du globe". La quatrième catégorie se compose des fonds autrichiens, hongrois, italiens, portugais, russes, chiliens, brésiliens, chinois, des fonds égyptiens ordinaires, qui se capitalisent entre 4 et 5%. La cinquième comprend l'Espagne, la Roumanie, la Serbie, la République Argentine ; la sixième la Grèce, le Mexique, l'Uraguay, le Japon. Dans la septième on range les Etats dont les fonds rapportent 7%, ou ne rapportent rien du tout : la Turquie, le Vénézuéla, l'Equateur, le Pérou, la Colombie.

Il serait intéressant de comparer le taux de capitalisation des fonds publics à celui des valeurs industrielles et aussi au taux de l'escompte commercial. Ces différents marchés n'obéissent pas toujours aux mêmes influences. Pourtant l'écart entre les cours des fonds d'Etat et des valeurs industrielles, qui était très notable dans certains pays, tels que l'Espagne et le Portugal, jusqu'à ces dernières années, tend aujourd'hui à diminuer. L'escompte et les reports, qui ont été longtemps à un taux inférieur aux placements hypothécaires ou en rentes, sont aujourd'hui plus élevés. C'est que " les personnes qui placent leur argent sur hypothèque ou qui achètent de la rente, des actions de chemins de fer en titres nominatifs, ne sont pas les mêmes que celles qui confient leurs fonds à un banquier ou les placent en reports de bourse ... Cependant entre ces deux marchés d'allure si diverse il existe une dépendance lointaine mais certaine." [2] Tous les emprunteurs semblent devoir se ressentir de la baisse générale du taux de l'intérêt. C'est un mouvement qui paraît

1. *Economiste français*, Août 1888.
2. CLAUDIO JANNET. *Correspondant* du 25 Nov. 1888

définitif, et qui sera très profitable aux Etats solvables et bien administrés.

On pourrait enfin considérer les gouvernements comme créanciers. Ils ne prêtent pas eux-mêmes des fonds : mais ne seront-ils jamais appelés à protéger les intérêts de leurs nationaux qui ont placé des capitaux à l'étranger ? M. Adams signale les dangers que les emprunts extérieurs font courir à l'indépendance nationale. " The tendency of foreign borrowing is in the same direction as that of domestic borrowing. As the latter obstructs the efficiency of constitutional methods, so the former tends to destroy the full autonomy of weak states. The granting of foreign credit is a first step towards the establishment of an aggressive foreign policy, and, under certain conditions, leads inevitably to conquest and occupation. " Ces craintes sont un peu exagérées. Le droit d'intervention ne saurait s'exercer que si l'Etat débiteur est insolvable, s'il compromet trop grièvement les intérêts de ses créanciers. Mais à ceux qui jugeraient ces éventualités tout à fait chimériques, il suffirait de rappeler l'histoire de l'Egypte contemporaine.

***

C'est dans l'ordre économique que les placements à l'étranger produisent leurs effets les plus ordinaires et les plus importants.

Les nations jeunes et laborieuses trouvent grand avantage à obtenir le concours des capitalistes du monde entier. Mais tout dépend de l'importance des dettes dont on se charge, et de l'emploi que l'on fait des fonds reçus.

" Ce sont, écrit M. Leroy-Beaulieu, les emprunts extérieurs trop multipliés qui ont été la cause des embarras considérables de la République Argentine, du Pérou et de plusieurs autres Etats de l'Amérique du Sud. Pendant quelques années, ces emprunts donnent au pays une prospérité factice : l'importance des capitaux tirés ainsi du dehors, l'augmentation des importations, font prospérer une foule de commerces. C'est seulement quand la continuation de ces emprunts est devenue impossible qu'on s'aperçoit du mal causé : le paiement des intérêts devient difficile ; les industries auxquelles les emprunts donnaient une vie factice se voient tout à coup arrêtées. Dans la République Argentine, en 1876 et 1877, la funeste influence d'une grosse dette extérieure a été beaucoup plus sensible encore qu'en Russie. Quand il a fallu renoncer à ces perpétuels emprunts sur le marché de Londres, le gouvernement s'est adressé aux banquiers et a institué le cours forcé. En 1887, malgré le développement

de la production et du nombre des immigrants, la République Argentine se trouve de nouveau dans une position difficile pour la même cause: l'agio sur l'or y atteint 50%. Presque partout où l'on a abusé des emprunts extérieurs, on a été entraîné au cours forcé. Dans une mesure très modérée au contraire, les emprunts extérieurs peuvent être utiles à un pays neuf et lui donner les capitaux qui lui manquent. "

Mais cette émigration des capitaux ne serait-elle pas funeste aux vieux pays? Je ne le crois pas. Comme toutes les opérations bien conçues, cet échange profite aux deux parties. Les fonds qu'on exporte trouvent un emploi plus productif que les entreprises peu rémunératrices des nations de civilisation ancienne. Ils empêchent le taux de l'intérêt de baisser trop rapidement, et sauvegardent ainsi l'un des stimulants les plus actifs de l'épargne. Enfin ils tendent à élever le cours du change et à faire des pays emprunteurs comme les tributaires des pays prêteurs. M. Neywarck, dans un travail récent présenté à la Société de statistique de Paris, attribuait à la France 15 ou 20 milliards de valeurs étrangères, et M. de Foville [1], un statisticien éminent, fait remarquer que les balances de son commerce extérieur, sans constituer un indice bien sûr, semblent lui supposer une créance extra-commerciale de plus d'un milliard par an sur les pays étrangers. C'est une situation analogue qui explique comment, en Angleterre, les importations dépassent constamment les exportations de deux à trois milliards. En temps de crise, ou bien dans les circonstances exceptionnelles qui exigent de grands emprunts, ces créances sur l'étranger rendent d'immenses services, et permettent de traverser les périodes critiques avec une facilité qui surprend les esprits superficiels. On peut ainsi faire face à des besoins extraordinaires, sans être obligé de faire au capital circulant de larges saignées, qui troubleraient à l'intérieur la vie économique et désorganiseraient le travail. C'est ce qui s'est passé en France pour la liquidation de la guerre de 1870-1871. La plus forte partie de la rançon exigée par l'Allemagne a été acquittée " non pas par le transfert réel d'espèces métalliques, mais par le simple abandon ou par la réalisation de créances diverses sur l'étranger ". [2]

Nous voici arrivés à examiner l'un des effets les plus importants de la disponibilité universelle des capitaux, la création d'un organe nouveau dans le mécanisme des échanges interna-

1. *Economiste Français*, 14 juillet 1888.
2 *Science des finances*, 4e édition.

tionaux. M. Leroy-Beaulieu a plus d'une fois décrit ce phénomène, et nous n'avons rien de mieux à faire qu'à citer les dernières pages qu'il a consacrées à ce sujet. [1]

" Un nouvel élément, qui existait déjà mais encore à l'état d'embryon, a pris depuis quinze ans un développement considérable ; et c'est lui qui jouera désormais le grand rôle dans les relations économiques troublées entre les peuples : nous voulons parler des valeurs mobilières internationales.

" Les valeurs internationales limitent les nécessités d'exportation de l'or. C'est surtout par le procédé que l'on appelle arbitrage, c'est-à-dire la vente réelle, ou la vente future (le report) des valeurs internationales d'un marché sur un autre marché, que l'on peut aisément régler les différences à payer d'une nation à une autre.

" Ces valeurs internationales sont les valeurs de Bourse qui, par certaines circonstances particulières de leur origine, se cotent à la fois aux Bourses de différentes nations. Autrefois les principales de ces valeurs pour le continent de l'Europe étaient les fonds turcs, les fonds égyptiens, les fonds italiens, les actions et les obligations des chemins de fer lombards et des chemins autrichiens. Depuis quinze ans, il s'y en est joint une infinité d'autres : les fonds russes, les fonds austro-hongrois, les fonds helléniques, les fonds espagnols, les fonds portugais, aujourd'hui les fonds argentins, les actions de mines comme le Rio-Tinto, le Tharsis, etc. Il y a une abondance extraordinaire de ces valeurs : c'est à elles qu'est réservé le rôle de se porter là où il y a un déficit dans les relations économiques internationales, afin de combler ce déficit. Le monde anglo-saxon a des valeurs internationales qui lui sont particulières : c'est toute la variété des valeurs américaines soit d'Etat, soit de chemins de fer, soit d'entreprises diverses. Toutes ces valeurs présentent cet avantage de pouvoir servir, presque aussi bien que la monnaie, d'instrument de paiement d'un pays à un autre, du moins entre les pays auxquels ces valeurs internationales sont communes. "

***

J'ai essayé d'indiquer l'aspect nouveau que présentent les dettes publiques dans le monde contemporain. Quelle conclusion faudrait-il tirer de cette étude ? On peut en dégager deux observations générales.

1. *Economiste Français*, 20 octobre 1888.

On aperçoit d'abord qu'en dépit des résistances, par le mouvement naturel des choses, il tend à s'établir une solidarité plus intime entre les diverses fractions de l'humanité. Cette association plus étroite est bienfaisante en somme, puisqu'elle permet d'atténuer l'intensité des crises locales et passagères, puisqu'elle hâte la mise en valeur des différentes parties du globe.

Puis on songe à s'effrayer de l'accroissement démesuré que prennent les dettes publiques de notre temps. Quel chiffre auront-elles atteint au vingtième siècle ? Les charges du passé auraient écrasé plus d'une nation, si des circonstances exceptionnelles n'en avaient allégé le poids. Faut-il compter pour l'avenir sur le même bonheur ? Les peuples qui continuent à emprunter, sans pouvoir employer les capitaux ainsi obtenus en travaux productifs, commettent une terrible imprudence. La solidarité même qui tend à s'établir entre les divers pays, et le développement naturel, inévitable, des échanges internationaux rendront plus sensible l'infériorité à laquelle ils se condamnent.

Le crédit est un instrument puissant, dont les Etats sont exposés à mal user. Il ne faut pas regretter les développements merveilleux que lui donnent les conditions nouvelles du marché des capitaux. Mais il faut se souvenir d'une sentence très sage qui a été écrite il y a vingt siècles environ par un esclave romain, Publius Syrus : *Pecunia est ancilla si scis uti ; si nescis, domina est.*

J. Angot des Rotours.

LE POETE

O poète, ignoré, pauvre, toi qu'on honnit,
Tandis que ton grand cœur, sombre et profond, bénit
Les rires qui s'en vont, les larmes qui demeurent,
Chantant pour les heureux, pleurant pour ceux qui pleurent;
Poète, tu t'en vas, semant par l'univers
Ce froment idéal qui germe dans tes vers.
Le peuple, en te voyant passer, jette un sourire
Où perce la pitié que ta présence inspire.
Car c'est toi, le distrait, le sombre, le rêveur,
Qui marches, l'œil fixé sur quelque profondeur
Où la nature a mis son attirant mystère;
C'est toi dont le regard semble oublier la terre;
C'est toi, l'insoucieux des choses d'ici-bas,
Qui parais mépriser la vie et qui n'as pas
D'état bien reconnu, de métier ou de place;
Toi, le déclassé, toi, l'inutile qui passe,
Imprévoyant, devant l'or sans le ramasser,
Près des puissants et près des grands, sans se baisser :
Si bien que, dans ton rêve et ta mélancolie,
La foule ne croit voir qu'une douce folie!

Et pourtant, mieux que toi, qui donc jamais comprit
Les tendresses du cœur, les élans de l'esprit?
Qui mieux que toi connut les secrets de la vie
Ouvrant leurs horizons à ton âme ravie?
Ton âme, n'est-ce pas cet immense clavier
Où tout ce qui sait plaindre, aimer, pleurer, prier,
Où tout cœur qui soupire, où toute voix qui chante
Tour à tour fait vibrer une note éclatante?
Poète, tu t'en vas, recueillant tous les bruits
Qui passent dans le souffle harmonieux des nuits,
Dans le pré qui fleurit, dans la feuille qui tombe,
Dans les pleurs répandus sur une chère tombe,
Dans la voix qui module, à la chute du jour,
Au bord des nids, un chant de tristesse ou d'amour,
Dans le vol de l'orage ou les cris de la guerre,
Dans les longs roulements lugubres du tonnerre;

Et de toutes ces voix, et de tous ces accents
Qui trouvent dans ton cœur leurs échos frémissants,
O poète, étreignant ce cœur qui se déchire,
Tu fais le chant divin qui jaillit de ta lyre.

Toute joie où notre âme, ivre, vient s'abreuver,
Toute ombre de bonheur qui passe et fait rêver,
Tous les tressaillements d'amour, toutes les fièvres
Dont les folles ardeurs montent du cœur aux lèvres,
Tous les secrets désirs et les anxiétés,
Tous les doutes troublants contre l'âme ameutés,
Tous les heurts de la vie où les forces s'épuisent,
Tous les chagrins cachés et les douleurs qui brisent,
Chaque jour, ô poète, ont battu dans ton sein ;
Et c'est pourquoi, portant plus haut son vol, l'essaim
Immortel et vainqueur de tes strophes ailées
Est allé remuer les âmes réveillées
Où chaque son qui tremble et chante, où chaque pleur
Dans ta voix palpitante a reconnu sa sœur !

Puis, sans jamais compter la force dépensée,
Tu t'élances, plus fort, au champ de la pensée ;
Plus haut, toujours plus haut, plus loin, toujours plus loin :
Et pour l'aigle et pour toi monter est un besoin.
Pas un point reculé de ce domaine immense
Ne se dérobe au vol de ton intelligence ;
Science, histoire, lois, religion, vertu,
Pas un champ où ton vers puissant n'ait combattu.
Partout où le pouvoir opprime l'âme humaine,
Où l'erreur vient jeter sa floraison malsaine,
Pour voiler à nos yeux l'auguste vérité ;
Partout où le méchant sème l'iniquité,
Où le juste devant les épreuves chancelle,
Le monde entend ta voix terrible qui flagelle,
Ou qui, cherchant ses sons les plus harmonieux,
Fait élever sa plainte ardente vers les cieux !

Oui, poète, tu peux marcher la tête fière
Et sourire, à ton tour, aux pitiés de la terre.
Oui tu peux mépriser le passager affront
Qui ne saura jamais monter jusqu'à ton front.

Puisque Dieu t'a donné la grande voix qui chante,
Au-dessus des clameurs, sa strophe triomphante,
Puisque Dieu t'a donné ces rayons surhumains
Qui te font, comme un phare, éclairer les chemins
Et percer les brouillards où la foule s'agite ;
Puisque Dieu t'a donné cette âme qui palpite
A tout ce qu'il a fait de beau, de grand, de saint ;
Puisque son souffle ardent t'inspire, et que ton sein
Est ce foyer toujours brûlant où le génie
Vient puiser la chaleur, la force et l'harmonie
Poursuis ta mission ; ne t'inquiète pas
De ces vagues rumeurs que soulèvent tes pas
Laisse le flot montant de l'ineptie humaine
Te jeter sa pitié, son mépris ou sa haine ;
Laisse gronder autour de toi tous ces vains bruits
Qui s'étendent ainsi que la brume des nuits.
Qu'un rayon de soleil luise, et la brume passe :
De même, que ta voix chante, et le bruit s'efface !
Comme le voyageur qui s'avance, incertain,
Reprend, hardi, sa marche, aux lueurs du matin,
Toi, poète, tu peux marcher ; la route est dure,
Et semble quelquefois moins large et plus obscure ;
Mais elle monte, et va vers la blanche clarté
Où t'attendent la gloire et l'immortalité !

NAPOLÉON LEGENDRE.

LE PAYS DES GRANDS LACS

AU XVIIe SIÈCLE.

ARTICLE DEUXIÈME.

Sommaire. — 1630-1640. — Etienne Brulé voyage dans l'ouest. — Projets de Champlain. — Le Canada rendu à la France. — Jean Nicolet. — Départ des missionnaires pour le pays des Hurons. — Nicolet va au Wisconsin. — Peuples de ces contrées. — La paix de 1634. — Les Iroquois. — De la baie Georgienne au lac Erié. — Missions des Jésuites. — Guerre des Iroquois. — Peuple réfugié chez les Hurons. — Résidence de Sainte-Marie. — Missions du Petun et des Neutres. — Etendue des connaissances géographiques.

Qui nous dira ce que devint Etienne Brulé dans les pays de l'ouest, depuis l'automne de 1618 jusqu'à l'été de 1623 où nous le retrouvons à Québec? Les documents font absolument défaut à cet égard. Champlain lui avait permis de repartir en 1618 avec des instructions qui concernaient les découvertes, et il avait dû se diriger vers le nord de l'embouchure de la rivière des Français, puisque, dès 1615, on lui avait indiqué l'a-propos de ce voyage. C'est lui, croyons-nous, qui trouva la ligne de communication praticable entre les terres qui sont au nord de l'île Manitoualin et la pointe située entre le lac Supérieur et le lac Michigan, de manière à passer tout à fait à l'ouest des lacs et de parcourir la région inconnue, dont les Sauvages entretenaient Champlain en 1615-1616. Si Brulé a vu le saut Sainte-Marie, c'est à lui qu'on doit la position à peu près exacte que ce cours d'eau occupe sur la carte de 1632 laquelle, comme il a été dit, ne porte pas de renseignement postérieur à 1629. Par malheur, les rapports qu'il a dû faire, verbalement ou par écrit, ne nous ont pas été conservés. Il est probable que le fameux peuple de la baie des Puants n'a pas été étranger à Brulé mais que, sans être allé le voir chez lui, il s'en rendait un compte assez exact.

Le sieur Du Vernay, un explorateur que la passion des voyages dominait, se rendit aux Hurons en 1623, et revint expliquer à Champlain ce qu'il avait vu ou entendu dire.

Brulé se trouva cette année, 1623, au saut de la Chaudière (ville d'Ottawa aujourd'hui) au-devant des canots hurons, et s'en

retourna avec eux dans l'ouest. Le 25 juin 1624, il revenait à Québec en leur compagnie. Durant les cinq années qui suivirent, nous perdons sa trace. En 1629 les Anglais ayant pris Québec, Brulé, qui était présent, s'engagea à leur service, ce que Champlain lui reprocha avec amertume. Alors, soit qu'il eût honte de sa faute, soit que son caractère d'aventurier et de coureur de bois reprît le dessus, il s'en alla de nouveau avec les Hurons qui, cette année même, retournaient dans leur pays. Croyant les Français chassés à jamais du Canada, il se livra à la vie sauvage,comme si le monde civilisé n'eût eu aucun charme pour lui. Il périt misérablement, les uns disent assassiné par un traître, les autres disent brûlé, au pays des Hurons, vers 1632. Champlain étant de retour à Québec (1633) apprit aussitôt la nouvelle de sa triste fin. Quelques années plus tard, lorsqu'il survenait une maladie épidémique dans la nation de l'Ours (huronne), on disait que c'était un acte de vengeance des parents de Brulé.

La pensée du fondateur de Québec étant toujours de pénétrer vers l'ouest, il jeta les yeux sur un autre interprète, qui s'était fait une renommée, depuis quinze ans, dans la région comprise entre l'île des Allumettes sur l'Ottawa, le lac Nipissing, la baie Georgienne et le lac Ontario. Celui-ci se nommait Jean Nicolet, et il était de Cherbourg, en Normandie. L'adresse avec laquelle il maniait l'esprit des Sauvages n'a été surpassée, croyons-nous, que par Nicolas Perrot. L'un des mérites de cet interprète est d'avoir répandu l'influence française dans la majeure partie du Haut-Canada, de 1618 à 1632, une époque où Champlain lui-même était obligé de concentrer principalement ses efforts autour de Québec, tout en songeant à l'immense pays dont il espérait faire la découverte. Nicolet, laissé seul, pendant de longues années, au milieu des Algonquins et des Hurons, représentait l'idée française chez ces peuples, qu'il fallait gagner à notre amitié avant que de pouvoir leur faire comprendre la civilisation. Il devint comme un grand chef et balança les influences des nations éloignées qui voulaient détruire son prestige. Par ses soins et son industrie, il persuada à de nombreuses tribus que les Français étaient des êtres presque surnaturels, mais bons surtout et amis des Peaux-rouges. Il leur faisait entendre que tout le pays devait s'empresser de les recevoir et de les chérir. Parvenu au milieu des peuples qui ne nous avaient jamais vus, il les entraînait par son éloquence, par la force de son argumentation et par la surprise des inventions européennes qui avaient

toujours alors un grand effet sur l'imagination naïve des Sauvages.

Cet homme, autrement recommandable qu'Etienne Brulé, arrivait, par malheur, un peu tard dans les plans de Champlain, lequel ne paraît avoir songé à l'employer dans l'extrême ouest qu'après avoir perdu Brulé.

La guerre étant terminée entre la France et l'Angleterre, le roi Charles I ne voulut pas d'abord restituer Québec; il ne le fit qu'à condition qu'on lui verserait enfin la dot de sa femme, qui était une fille de France. Champlain retourna à Québec en 1633. C'est alors qu'il rappela Nicolet du Haut-Canada et lui confia la mission de se rendre à l'ouest du lac Huron reconnaître le pays et unir par un traité de paix les nations des deux côtés du lac Huron, qui se faisaient la guerre. Avec la paix on aurait l'extension de l'influence française, la liberté des missionnaires, le développement du commerce. Le peuple des Puants était, de tous ceux qui lui avaient été signalés, le plus en état de conduire son envoyé sur le chemin de la Chine " en vain par tant de gens cherché ". Nous avons exposé, dans d'autres écrits, des faits et des considérations sur ces événements, comme préparation à une étude plus complète, qui devra se faire un jour; et nous avons vu avec plaisir que ces bribes de notre travail ont été publiées par plusieurs auteurs, confirmant nos données. Mentionnons en passant la Société Historique du Wisconsin, dont les onze volumes parus sont à consulter sur toutes les matières qui concernent l'ouest des grands lacs. C'est ici le moment de dire que nous nous servons de toute la bibliothèque canadienne — plus de cinq cents volumes — sans toujours indiquer nos sources, puisque les érudits les connaissent. Il nous suffit de prendre les renseignements éparpillés dans ces pages et de les classer selon l'ordre chronologique, ce qui est le système le plus clair en matière d'histoire.

Dans les premiers jours de juillet 1634, les Hurons descendirent à la traite des Trois-Rivières; ils y arrivèrent en même temps que M. de Laviolette, que Champlain avait chargé de construire un fort permanent en cet endroit. Des missionnaires, partis de Québec, dans le dessein de se rendre chez les Hurons, s'y trouvèrent réunis; c'est là qu'eurent lieu les pourparlers entre Français et Sauvages, pour décider ceux-ci à emmener dans leur pays les Pères Jésuites, qui se proposaient de reprendre les missions interrompues par les événements de 1629. Après deux ou trois jours employés en conférences, les Hurons repartirent avec les Pères Brebeuf, Daniel et Davost, et six français,

savoir : Simon Baron, François Petitpré, Robert Lecoq, Dominique Scot, Jean Nicolet et un autre qui ne nous est pas connu.

Nicolet était chargé par Champlain de se rendre dans l'ouest, au delà du lac Huron, et de persuader aux peuples qu'il rencontrerait de nouer des relations avec la colonie française des bords du Saint-Laurent. A cette époque, Champlain n'écrivait plus, ou du moins il ne nous reste presque aucun rapport de lui concernant les opérations qu'il dirigeait alors ; nous n'avons donc rien de lui sur ce voyage. Le Père de Brebeuf, qui fit le trajet avec Nicolet, jusqu'à l'île des Allumettes, mentionne la vigueur physique du célèbre interprète, que les plus rudes travaux, dit-il, ne décourageaient pas. Le Père de Brebeuf était un colosse qui se connaissait en fait de courage moral et de force musculaire.

Il nous faut attendre jusqu'à 1643 pour connaître certains autres détails du grand voyage dont nous occupons ici le lecteur. C'est le Père Vimont qui nous les fournit, après avoir, dit-il, beaucoup connu Nicolet : " Il fut délégué en la nation des Gens de Mer et (pour) traiter la paix avec eux et les Hurons, desquels ils sont éloignés, tirant vers l'ouest, d'environ trois cents lieues."

Après s'être séparé du convoi qui amenait le Père de Brebeuf, Nicolet partit de l'île des Allumettes et suivit la même route que le missionnaire, puisque le Père Vimont ajoute : " Il s'embarqua, au pays des Hurons, avec sept sauvages, ils passèrent par quantité de nations, en allant et en revenant."

La route tenue par Nicolet, à partir du pays des Hurons jusqu'à la baie des Puants, n'est indiquée nulle part, mais le Père Le Jeune, dans la *Relation* de 1640, trace un itinéraire dont les étapes nous semblent avoir été soumises par Nicolet lui-même. Partant du pays des Hurons et suivant la rive est de la baie Georgienne, les nations sauvages sont désignées comme suit : " On trouve les Ouasouarini ; plus haut sont les Outchougai, plus haut encore, à l'embouchure du fleuve qui vient du lac Nipisin, sont les Atchiligoüan. Au delà, sur les mêmes rives de cette mer douce sont les Amikoüai ou la nation du Castor, au sud desquels est une île dans cette mer Douce longue d'environ trente lieues, habitée des Outaouan, ce sont peuples venus de de la nation des Cheveux-Relevés. Après les Amikoüai, sur les mêmes rives du grand lac, sont les Oumisagai, qu'on passe pour venir à Baouichtigouin, c'est-à-dire à la nation des gens du Saut, pource qu'en effet il y a un saut (le saut Sainte-Marie) qui se jette en cet endroit dans la mer Douce. Au delà de ce saut on trouve le petit lac, sur les bords duquel, du côté du nord,

sont les Roquai. Au nord de ceux-ci sont les Mantoue; ces peuples ne naviguent guère, vivant des fruits de la terre. Passant ce plus petit lac, on entre dans la seconde mer douce (lac Michigan), sur les rives de laquelle sont les Maroumine. Plus avant encore, sur les mêmes rives, habitent les Ouinipigon, peuples sédentaires qui sont en grand nombre. Quelques François les appellent la nation des Puans, à cause que le mot algonquin "ouinipeg" signifie "eau puante"; or, ils nomment ainsi l'eau de la mer salée, si bien que ces peuples se nomment Ouinipigon, pource qu'ils viennent des bords d'une mer dont nous n'avons point de connoissance, et par conséquent il ne faut pas les appeler la nation des Puans, mais la nation de la mer. Es environs de cette nation sont les Naduesiu, les Assinipour, les Erinionaj, les Rasaouakoueton et les Poutouatami... Je dirai en passant que le sieur Nicolet, interprète en langue algonquine et huronne, pour messieurs de la Nouvelle-France, m'a donné les noms de ces nations qu'il a visitées lui-même pour la plupart dans leur pays. Tous ces peuples entendent l'algonquin, excepté les Hurons, qui ont une langue à part, comme aussi les Ouinipigon ou Gens-de-Mer."

Ce serait donc par le saut Sainte-Marie que notre voyageur aurait pénétré sur les terres du Wisconsin pour se rendre à la baie Verte ou baie des Puants. Les peuples mentionnés par le Père Vimont, comme demeurant sur le parcours de la baie Georgienne, côté est, et sur la rive nord du lac Huron jusqu'au saut Sainte-Marie sont bien les mêmes qui ont été vus en ces endroits, quelque temps après, et longtemps plus tard, par nos explorateurs. A partir du saut Ste-Marie, les noms des sauvages mentionnés par le Père Vimont sont un peu mêlés si on les considère à la suite les uns des autres, mais en réalité, comme ils n'étaient pas établis sur une ligne unique, on se rend compte de la confusion apparente dans laquelle ils nous sont présentés. C'étaient les Nantoue, dans les terres, entre le lac Supérieur et le lac Michigan; les Roquai au nord de la baie Verte; les Folle-Avoine ou Maloumines; les Ouinipigons ou Puants; les Poutéouatamis; les Rasouakouaton ou Mascoutins, les plus rapprochés de la baie Verte; puis les Eriniouay ou Illinas, au sud de ce groupe; les Nadouessioux ou Sioux, à l'ouest; et les Assiniboines, encore plus à l'ouest, ou plutôt au nord-ouest. Assiniboines, Sioux et Illinois n'ont pas dû être visités par Nicolet; s'il en a parlé c'est par ouï-dire, mais il a connu les autres nations énumérées dans ce qui précède.

Les Nantoue et les Roquai ont été reconnus plus tard. C'étaient des tribus apparemment insignifiantes par leur nombre et qui n'ont que très peu figuré dans l'histoire.

Les Poutouatamis, Pouteouatamis, Poux par contraction, paraissent avoir habité près du saut Sainte-Marie vers le temps où Nicolet parcourut ces contrées. Ils en furent chassés par les Sioux ; nous en parlerons.

Déjà porté sur la carte de Champlain, le saut Sainte-Marie entre dans l'histoire avec le voyage de Jean Nicolet. " Les Sauvages donnaient à ce saut le nom de *Skiae ;* les premiers Français l'appelèrent saut de Gaston. Il prit le nom de Sainte-Marie vers 1669, au moment de la fondation d'une mission sur ses rives." [1]

La folle-avoine croît à l'embouchure de tous les cours d'eau qui tombent dans la baie Verte. Le peuple qui portait le nom de Folle-Avoine devait faire sa résidence sur les bords de ce vaste bassin, et c'est pourquoi nous le voyons mentionné dans les récits qui parlent de Nicolet.

L'existence des Puants était connue des Français dès 1629, comme nous l'avons dit. Ils demeuraient alors à la baie Verte, qui était leur pays depuis longtemps. On les disait venus de l'ouest. Les Dacotats ou Sioux étaient leurs amis, quoique de langue différente. Une tradition, qui ne nous semble pas du tout exacte, veut que les Illinois les aient à peu près anéantis en 1639, mais nous verrons qu'ils se trouvaient nombreux et puissants quelques années plus tard. Ils demeuraient à l'endroit où la rivière au Renard tombe dans la baie Verte.

Les Mascoutins ou nation du Feu demeuraient sur les bords de la rivière du Loup, qui se déverse dans le lac Ouinipeg, au sud de la baie Verte, à neuf milles de la rivière Wisconsin. On dit aussi qu'ils habitaient sur la rivière au Renard au-dessus du lac Ouinipeg, et que de là ils s'étendaient jusqu'au site actuel de la ville de Chicago. Tout ceci est plausible.

Les Outagamis ou Renards, ainsi appelés par les Algonquins, sont les seuls peuples de langue algonquine auxquels les Français aient fait la guerre. C'étaient des gens turbulents et jamais stables dans leur fidélité. Au milieu du dix-septième siècle ils pouvaient compter six cents guerriers ou trois mille âmes. Ils se nommaient eux-mêmes Musquakies, qui veut dire " terre rouge ".

1. Note du Père Martin : *Vie du Père Jogues*, p. 69.

Les Illinois, dont le nom se rencontre écrit Erinioual, Liniouek, Abimi8ek, Illinouek, Illinoues et Ilinois, avaient demeuré sur le Mississippi et s'étendaient sur les territoires actuels du Wisconsin et de l'Illinois. Leurs tribus portaient les noms de Peoria, Moing8na, Kaskakias, Cahokias et Tamoras. Vers 1675 ils adoptèrent les Metchigameas, tribus des bords du Mississippi. Champlain, en 1615, avait vu des peaux de buffles illinois entre les mains des Outaouais ; sur sa carte de 1632 (1629) il indique la contrée de l'Illinois "où il y a quantité de buffles".

Arrivant à travers les terres, du saut Ste-Marie à la baie des Noquets ou Roquai, Nicolet entra à la baie Verte et la longea dans la direction du sud, jusqu'au point où elle reçoit la décharge de la rivière au Renard. D'après le texte du Père Vimont, la paix entre les tribus huronnes et les Gens de Mer était le motif déclaré du voyage de notre interprète. Champlain voyait dans cette paix le moyen d'établir des rapports suivis avec les nations du sud-ouest. " A deux journées des Gens de Mer, Nicolet envoya un de ses Sauvages porter la nouvelle de la paix, laquelle fut bien reçue, nommément quand on entendit que c'étoit un Européen qui portoit la parole .... La nouvelle de sa venue s'épandit incontinent aux lieux circonvoisins ; il se fit une assemblée de quatre ou cinq mille hommes ; chacun des principaux fit son festin ; en l'un desquels on servit au moins six vingts castors. La paix fut conclue." Ceci nous semble confirmé par un texte du Père de Quen qui écrivait, en 1656 : "Un François m'a dit, autrefois, qu'il avoit vu trois mille hommes dans une assemblée qui se fit pour traiter de paix au pays des Gens deMer."[1] Ce Français devait être Jean Nicolet.

La baie des Puants a trente lieues de profondeur et huit de large à son entrée ; elle va en rétrécissant à mesure qu'on avance vers le fond. On y remarque des marées irrégulières, dont le Père Marquette a étudié les mouvements[2]. La *Relation* de 1671 (p. 41-42) dit : " Cette baie, communément appelée des Puants, est le même nom que les Sauvages donnent à ceux qui habitent proche de la mer, peut-être parce que l'odeur des marécages, dont cette baie est environnée a quelque chose de celle de la mer ; et d'ailleurs il est difficile qu'il se fasse sur l'océan des coups de vent plus impétueux que ceux qui se font ressentir en ce lieu, avec des tonnerres extrêmement violents et presque continuels." La baie des Puants ou Grande Baie est devenue

1. *Relation* de 1656, p. 39.
2. Mémoire de Nicolas Perrot, p. 216.

Green Bay dans la bouche des Anglais. Les Français, à leur tour, en ont fait Baie Verte. On l'a appelée aussi Saint-François-Xavier.

Le lac Michigan a porté plusieurs noms : grand lac des Algonquins, des Puants, Saint-Joseph, des Illinois, second lac des Hurons, Dauphin ; d'après Hennepin, les Miamis le nommaient Michigonong, d'où est venu Michigan.

Nicolet remonta la rivière au Renard jusqu'au lac Ouinipeg, continua sa route en rebroussant le cours des eaux et arriva chez les Mascoutins ou peuple du Feu, à six journées de la baie Verte, à trois journées de la rivière Wisconsin. Que, sur le rapport des Sauvages, il ait cru au voisinage de la mer, confondant le nom du Mississippi, qui veut dire " grandes eaux ", avec ce qu'on lui racontait du Wisconsin, c'est très possible ; mais il n'a pas vu le Wisconsin, car il ne l'eût pas pris pour la mer. De la baie Verte au Wisconsin il y a six jours de canots et trois de marche. Il restait à Nicolet trois jours de marche à faire pour atteindre cette rivière. Le portage passé, prenant le Wisconsin, on va cent dix-huit milles avant que de joindre le Mississippi ; c'est au moins trois autres jours. M. C.-W. Butterfield [1] a établi ce fait clairement, et donne à Nicolet la gloire de la véritable découverte du Wisconsin.

Nicolet avait épuisé, selon les apparences, la géographie de ses guides. Il était en plein pays inconnu. Tous les rêves lui étaient permis, car ayant devant lui une immense contrée à parcourir, entendant sans cesse parler de grands cours d'eau, de mers prochaines, de peuples trafiquants et navigateurs, il marchait, dans son imagination, à la découverte du reste de l'Amérique, complétant ainsi l'œuvre de Colomb et de Cartier. Il a dû croire que la rivière Wisconsin se décharge, soit dans un fleuve, soit dans un lac voisin de la mer.

A cette époque, aucun européen n'avait compris le Centre-Amérique ; c'est donc à notre élément que revient l'honneur d'avoir foulé le premier ce sol où devaient naître des Etats que les écrivains d'à présent appellent le grenier du monde. Nous le voyons s'avancer jusqu'au centre des contrées qui portent les noms des Etats de Wisconsin, Illinois, Indiana et Michigan, à cinq cents lieues de Québec, alors que les pionniers de la colonisation anglaise n'avaient pas encore osé s'éloigner des bords de la mer, et que les Hollandais s'étaient seulement rendus à Albany en remontant l'Hudson. Ce sont là des faits géogra-

1. *Discovery of the North west*, Cincinnati, 1881.

phiques inouïs, bien propres à exciter l'admiration de ceux qui lisent l'histoire, et qui veulent rendre à César ce qui appartient à César.

Un regard sur la carte nous montre la possibilité de passer sans embarras de la baie Verte au Mississippi. Les Sauvages de la Baie en connaissaient le chemin, de toute nécessité. Nicolet n'a donc pas ignoré ce fait puisqu'il interrogeait tous ceux qui s'approchaient de lui. Le Père Le Jeune s'exprime comme suit : " Le sieur Nicolet, qui a le plus avant pénétré dedans ces pays si éloignés, m'a assuré que s'il eut vogué trois jours plus avant sur un grand fleuve qui sort au second lac des Hurons (le lac Michigan), il aurait trouvé la mer. Or, j'ai de fortes conjectures que c'est la mer qui répond au nord de la Nouvelle-Mexique, et que de cette mer on aurait entrée dans le Japon et la Chine". Telle était en 1634 et même huit années plus tard, la somme des connaissances acquises de ce côté.

La paix dont parle le Père Vimont (voyez plus haut) paraît avoir été, non seulement faite entre les Puants et les Hurons, mais aussi avec les Amikoués ou Nez-Percés, qui demeuraient au nord du lac Huron, derrière l'île Manitoualin, assez proche de l'embouchure de la rivière des Français. Elle ne dura guère plus de deux ans, car le 8 juin 1636, le Père de Brebeuf écrivait du pays des Hurons : " Le capitaine des Nez-Percés, ou de la nation du Castor, qui est à trois journées de nous, vint nous demander quelqu'un de nos François, pour aller avec eux passer l'été dans un fort qu'ils ont fait, pour la crainte qu'ils ont des *A8eatsi8aenorhonon*, c'est-à-dire des gens puants, qui ont rompu le traité de paix, et ont tué deux des leurs, dont ils ont fait festin. "[1] Cette nouvelle guerre coïncidait avec le réveil des Iroquois, dont nous parlerons plus loin.

Au mois d'août 1635, Champlain, s'adressant au cardinal de Richelieu, insistait sur la nécessité de contenir par la force les tribus iroquoises : " Il ne faut que cent vingt hommes, armés à la légère, dit-il, pour éviter les flèches, ce que ayant avec eux deux ou trois mille Sauvages de guerre, nos alliés, dans un an on se rendra maître absolu de tous ces peuples, en y apportant l'ordre requis, et ceci augmentera le culte de la religion et un trafic incroyable. "

Nicolet revenait en ce moment du sud-ouest. Quatre mois plus tard Champlain était mort. Le Père Charlevoix dit : " Le malheur de la Nouvelle-France fut que son fondateur lui manqua

1. *Relation*, 1636, p. 92.

dans le temps qu'elle avait plus besoin de son expérience, et que ses successeurs, ou ne sont pas entrés dans ses vues, ou n'ont pas été en état de les suivre, ni par conséquent de faire reprendre à la nation huronne, tandis qu'il en était encore temps, la supériorité des armes que les Iroquois avaient déjà commencé à prendre sur elle. Les missionnaires, de leur côté, se persuadaient qu'en fixant le centre de leurs missions dans un pays qui était en même temps celui du Canada, il leur serait aisé de porter la lumière de l'Evangile dans toutes les parties de ce vaste continent,et rien n'eût empêché l'exécution de ce projet si l'on eût toujours travaillé sur le plan de M. de Champlain."

Le cardinal de Richelieu, d'abord si bien disposé à l'égard du Canada, tournait en ce moment et plus que jamais son attention vers l'ensemble de la politique européenne. Ses succès passés lui faisaient entrevoir de nouveaux horizons. Comme Louis XIV après la campagne de Hollande (1673), il négligea la colonie pour s'occuper de ses voisins et chercher à dominer les rois qui portaient ombrage à sa puissance.

Les Hollandais du fort Orange (Albany aujourd'hui), profitant de l'absence des Français (1629-1633), s'étaient concilié les Iroquois et même fournissaient des arquebuses à ces farouches guerriers. Les missionnaires ayant reparu chez les Hurons (1634), ceux-ci, qui trafiquaient à Orange,apprirent de la bouche des rusés marchands qu'il fallait se défier d'eux et surtout ne pas croire à leurs prédications. La guerre de la France contre l'Autriche, qui éclata en 1635, isola davantage la colonie canadienne en attirant du côté du Danube les regards des ministres de Louis XIII. Les Iroquois se mirent résolument en campagne (1636-7), et leurs bandes devinrent un fléau permanent pour toutes nos entreprises, c'est-à-dire pour la cause de la civilisation.

Une courte note est ici à propos pour expliquer les positions des Européens sur les côtes de l'Atlantique à l'époque dont nous parlons. Le premier établissement de la Virginie date de 1606. En 1614 les Hollandais fondaient leurs comptoirs de traite dans l'Etat qui prit en 1665 le nom de New-York. De 1620 à 1628 les Anglais se fixèrent dans le Massachusetts. Le New-Jersey, que les Hollandais établirent en 1624, devint propriété de la couronne anglaise en 1665. Le Delaware, commencé par les Hollandais, en 1627, vit arriver les Suédois onze ans plus tard, mais ceux-ci, en petit nombre, furent absorbés par les Hollandais ou quittèrent le pays. Le Maine s'établit en 1630, le Maryland en 1633, le Connecticut en 1635, New-Haven en 1638, Providence en 1636, Rhode-Island en 1638.

De 1636 à 1648, durée du gouvernement de M. de Montmagny, le pouvoir civil ou militaire ne fit rien du côté des grands lacs, mais les missionnaires ne demeurèrent pas inactifs. Les *Relations* ou rapports annuels des Pères Jésuites succèdent aux écrits de Champlain, et, en ce qui concerne les découvertes ou la question géographique, elles sont très précieuses, bien que ne renfermant pas assez de détails : le Père de Brebeuf, qui était un maître homme ; le Père Le Jeune, auquel rien n'échappait ; le Père Jérôme Lallemant, passionné pour le développement des missions, n'ont pas consigné dans ces lettres tout ce qu'ils apprenaient, d'année en année, sur les pays des grands lacs — et cela parce qu'ils ne prévoyaient pas qu'un jour ces écrits resteraient comme le seul monument instructif de leur époque. Tels qu'ils sont néanmoins, ils valent de l'or, pour nous servir d'une expression connue.

Le Père de Brebeuf écrivait du pays des Hurons, dans l'été de 1634 : " J'apprends qu'en vingt-cinq ou trente lieues de pays qu'occupent les Hurons, d'autres en mettent bien moins, il se trouve plus de trente mille âmes ; la nation Neutre est bien plus peuplée ; je ne souhaiterais maintenant que cinq ou six de nos Pères en chacune de ces nations. "[1] Dans une autre lettre il dit : " Le 26 octobre 1634, je partis pour aller à la nation du Petun. "[2] La suite du récit montre qu'il fit ce voyage assez promptement. La distance n'était pas grande.

L'automne de 1635, le Père Le Jeune écrivait de Québec : " Nous avons une résidence à Saint-Joseph d'Ihonatira, aux Hurons ; j'espère que nous en aurons bientôt une autre au même pays, dans une bourgade voisine d'Ihonatira... C'est de ces peuples que nous attendons de plus grandes conversions. "[3] La mission de Saint-Joseph était à l'endroit que les Récollets avaient appelé Saint-Nicolas, tout près d'un débarquement qu'ils nommaient le port Saint-Joseph. En langue huronne on trouve Ihonatiria, Ihoriatiria et Jonatari. Champlain met Otouacha ; Sagard, Toanchen ; Brebeuf, Toanche, Toachim et Teandeoniata. C'était une pointe, au bord du lac Huron, à six lieues de Sainte-Marie, quatre d'Ossossané, sept de Teanaustayaé. On voyait de là une grande île sur le lac. Ces données semblent indiquer l'entrée ouest de la baie de Penetanguescheng.[4]

1. *Relntion*, 1634, p. 90.
2. *Relation* de 1635, p. 37.
3. *Relation*, 1635, p. 3.
4. Le Père Martin : *Vie du Père Jogues*, p. 308.

Le Père de Brebeuf demeura au pays des Hurons de l'été de 1634 à l'été de 1641. Les Pères Davost et Daniel retournèrent à Québec en 1636, mais ce dernier reprit le chemin des Hurons en 1638. Le Père Pierre Pijart, arrivé chez les Hurons l'été de 1635, était de retour aux Trois-Rivières le 2 d'août 1637 et en repartait le 16 du même mois ; en juin 1638 il redescendait à Québec, pour retourner aux missions le même été, et il y demeura jusqu'à 1644 ; son retour final à Québec paraît être de l'été de 1645. Le Père Lemercier demeura chez les Hurons de juillet 1635 à 1639 ou 1640. Le Père Jogues demeura aux Hurons de 1636 à 1642. Le Père Garnier de 1636 à 1649 où il fut tué. Le Père Chastellain de 1636 à 1650.

Avec les Pères vivaient quelques français, employés à leur service et qui appartenaient à la classe des " donnés " ou serviteurs attachés par leur seul dévouement à l'œuvre des missions. Nous pouvons en nommer quatre à cette époque : Simon Baron avait demeuré au Grand Chibou, île du cap Breton, sous les ordres du capitaine Daniel, en 1630-31, et y avait acquis certaines connaissances comme chirurgien. Nous l'avons vu partir des Trois-Rivières, en 1634 ; il suivit au pays des Hurons le Père Daniel, frère de son capitaine, et en revint trois ans plus tard. Son habileté en chirurgie l'avait rendu fameux parmi les Sauvages. François Petitpré était de retour aux Trois-Rivières en 1637. C'était un homme précieux, sachant tout faire, très *débrouillard* et bien dévoué. Robert Lecoq resta au service des Pères Jésuites, allant du pays des Hurons à Québec presque chaque année. Il fut tué près des Trois-Rivières en 1650, dans une rencontre avec les Iroquois. Dominique Scot repartit pour la France en 1645.

La tranquillité, la paix publique, l'harmonie entre les tribus huronnes, dont les missionnaires avaient besoin avant tout pour asseoir leur bonne réputation, ne dura que deux années, savoir : de l'automne 1634, moment de leur arrivée, à l'automne 1636, où commencèrent à se répandre parmi les Hurons des idées superstitieuses et hostiles au sujet de ces hôtes, dont les mœurs, les enseignements et la provenance tenaient, à leurs yeux, d'un monde à la fois étrange et dominateur. La vue des premiers français avait déjà secoué vivement ces peuples primitifs. On se demandait dans les bourgades d'où pouvaient bien procéder ces êtres qui ressemblaient à des hommes et qui pourtant possédaient une " sorcellerie " jusqu'alors inconnue : celle de la civilisation. Incapables de résoudre ce problème, les Sauvages des basses castes tremblaient moralement et se demandaient si

c'étaient là de " bons ou de mauvais esprits ", selon la manière qu'ils avaient de définir l'existence de tout ce qui vit, hommes ou bêtes. La supériorité des visiteurs nouveaux impressionnait autrement les chefs des nations, mais, à la rencontre qu'ils avaient faite des Hollandais et des Anglais des côtes de l'Atlantique, un soupçon s'était présenté à leur esprit : les Européens n'étaient pas tous amis entre eux, par conséquent il fallait savoir où se trouvaient les bons ou les mauvais. De ce flottement d'opinion naissait la doctrine de se tenir sur ses gardes. Or, nous ne savons pas si les Français dénigraient les Hollandais, mais, ce qui est certain, c'est que ceux-ci minaient, dans l'estime des Sauvages qu'ils voyaient venir à eux, le respect qui eût dû s'attacher au nom des Européens. D'une part, les Français se hasardaient à des distances incroyables au milieu de races encore inconnues ; d'autre part, les Hollandais attendaient chez eux la visite des chasseurs amenés par le trafic. L'un faisait tous les sacrifices de voyages, peines et argent ; l'autre voyait venir et profitait de tout. Entre les deux, les Sauvages ne distinguaient guère, et ils se tenaient sur la réserve. Aussi, dès que le Hollandais avait impressionné l'imagination du Sauvage contre le Français, s'il survenait une crise, un péril, un refroidissement d'amitié, c'était le Français qui en ressentait les effets, parce qu'il se trouvait au centre même des peuplades ainsi remuées. Il y avait gloire et danger à vivre au lac Simcoe ; il y avait profit et quiétude à demeurer sur l'Hudson. Le caractère chevaleresque des Français a offert ici, comme en Europe, un contraste frappant avec les pratiques des autres chrétiens.

Le Père de Brebeuf écrivait du pays des Hurons le 20 mai 1637 : " Une maladie contagieuse, depuis huit mois, a causé de grands ravages dans le pays. La divine Providence a permis que nous ne fussions pas entièrement à l'abri de ce fléau. De six prêtres que nous étions ici, et de quatre domestiques qui étaient à notre service, sept ont été frappés en même temps, mais grâce à la bonté divine, quoiqu'en danger de mort, ont recouvré la santé et leurs forces premières, et se portent bien maintenant.... Le démon avait fait courir parmi nos Sauvages infidèles le bruit que nos Français, et nous en particulier, nous étions la cause de cette maladie et que nous n'étions venus dans le pays que pour les faire mourir.... Quelques-uns même voulaient nous faire périr comme ennemis de leur nation.... Mes compagnons, dans cette résidence de Saint-Joseph, sont les PP. François Lemercier, Pierre Pijart, Pierre Chastelain, Charles Garnier et Isaac Jogues, ouvriers des plus distingués, qui savent allier admirablement le

zèle ardent du salut des âmes avec l'oraison et l'union avec Dieu. En un an ou deux, ils ont fait des progrès vraiment remarquables dans une langue à peine connue et qui n'est pas encore réduite en principe.... Dans ce moment, nous formons une nouvelle résidence dans le village que nous nommons LaRochelle, et les sauvages Ossossané. Il est très peuplé ; la maladie y a fait de grands ravages, mais nous y avons toujours été bien accueillis, bien écoutés et bien demandés. Nous l'appellerons la Résidence de l'Immaculée Conception. Nous pensons aussi à envoyer, dès cette année, deux des nôtres à la nation des Attignenonghas pour s'y fixer, s'ils voient jour à y opérer quelque bien." Le 16 juin, il ajoute : "Depuis ma lettre écrite, la nouvelle résidence de l'Immaculée Conception a été établie et nous avons commencé à l'habiter le jour de la fête des saints martyrs Prime et Félicien, le 9 juin. On ne saurait exprimer avec quelle affection et quelle joie nous avons été accueillis." [1]

Saint-Gabriel ou Tequeunonkiae, selon Sagard, est appelé Caragouha par Champlain. C'est Ossassané. La carte de Ducreux place cette bourgade sur le côté ouest de la presqu'île huronne. [2]

La résidence de St-Joseph d'Ihonatiria étant devenue précaire à la suite des maladies qui suscitaient les soupçons des Sauvages, les Pères la transportèrent, en 1638, à Téanaustayaé, l'un des bourgs les plus considérables du pays huron.

Une autre lettre du Père de Brebeuf mérite d'être citée ; elle est de 1638 : "Les Hurons ne sont pas errants dans les forêts à la façon des bêtes fauves, comme plusieurs autres peuples de ce pays. Ils ont une vingtaine de villages, dont quelques-uns sont entourés d'une forte palissade en bois. S'ils changent parfois de place, ce n'est que lorsqu'ils n'y trouvent plus ce dont ils ont besoin pour vivre, par exemple le bois de chauffage, ou lorsque le sol épuisé ne rapporte presque plus rien, car ils cultivent la terre et en tirent du blé d'Inde, des fèves ou haricots-fèves, des citrouilles qui y réussissent à merveille et sont très bonnes, et enfin du tabac. La contrée est à souhait pour la chasse et pour la pêche. En un mot, les Hurons trouvent, sans sortir de leur pays, une nourriture sinon recherchée, du moins suffisante et saine. Ils ont même du surplus qu'ils peuvent vendre. Ils ne sont pas tellement sauvages qu'ils n'aient presque tous du bon sens et même un jugement naturel très droit... L'année dernière, nous n'étions que trois Pères à la résidence de Saint-Joseph ;

1. Carayon : *Premières Missions des Jésuites en Canada*, p. 157-162.
2. Le Père Martin : *Vie du Père Jogues*, p. 308.

nous avons été cinq cette année, et nous avons vécu dans une grande union... Deux de nos Pères qui sont ici, les PP. Antoine Daniel et Ambroise Davost, retourneront prochainement, je pense, à Québec pour y conduire quelques jeunes gens du pays qui vont donner commencement au séminaire huron ; nous attendons deux ou trois autres Pères pour les remplacer, et nous demandons encore d'autres missionnaires pour l'année prochaine... Je commence à connaître la langue suffisamment et mes compagnons font de rapides progrès dans cette étude." [1]

Le Père François Dupéron écrivait du pays des Hurons le 27 avril 1639 : " Nous sommes ici des nôtres dix, en deux résidences, l'une de la Conception de Notre-Dame, l'autre de Saint-Joseph. Elles sont éloignées l'une de l'autre de cinq à six lieues. Bientôt nous espérons faire une troisième résidence en la nation du Petun, sans préjudice des missions volantes. Nous avons avec nous douze François qui sont à nos gages, car pour d'autres il n'y en a point. Nous sommes logés et vivons à la façon des Sauvages ; nous n'avons point de terre à nous, sinon un petit champ d'emprunt, où l'on recueille du blé françois justement pour faire des hosties pour la sainte messe." [2]

Le Père Jérôme Lalemant écrivait de la résidence de la Conception ou Ossossané, le 7 juin 1639 : " Arrivant ici le 26 août de l'an passé 1638, j'y trouvai sept religieux prêtres de notre Compagnie, distribués en deux maisons ou résidences établies aux deux bourgs les plus considérables des deux principales nations, des quatre qui composent les vrais Hurons. Je fis donc le huitième, et un mois après arrivèrent le P. Simon Le Moyne et le P. François Duperon, qui accomplirent le nombre de dix. Six ont, la plupart du temps, demeuré en la résidence de la Conception au bourg d'Ossosané : le P. François Lemercier surnommé parmi les Sauvages Chaüosé, le Père Antoine Daniel surnommé An8ennen, le Père Pierre Chastellain surnommé Arioo, le Père Charles Garnier surnommé 8aracha, le Père François Dupéron surnommé Anonchiara, et moi à qui on a donné le nom d'Achiendassé ; — et quatre en la résidence de Saint-Joseph au bourg des Teanaustaiaé : le P. Jean de Brebeuf surnommé Echon, le Père Isaac Jogues surnommé Ondessone, le P. Paul Ragueneau surnommé Aondecheté, et le P. Simon Le Moyne surnommé 8ane... Des dix Pères qu'il y a ici, s'en étant trouvé sept sur la fin de l'année passée... qui entendaient la langue de

1. Carayon : *Premières missions*, p. 163-6.
2. *Premières missions*, 172.

nos Sauvages... et trois autres derniers venus, qui deux ou trois mois après leur arrivée... ont réussi à réduire cette langue... se trouvaient capables de tenir une petite école... on considéra... qu'on pourroit aller battre la campagne et servir aux desseins de la divine Providence... Le bourg sur lequel on jeta d'abord les yeux fut celui de Seanonaentat, tant parce que c'est un des plus considérables du pays, faisant lui seul une nation entière, des quatre qui composent les Hurons, que parce qu'il n'est que de cinq quarts de lieues de la résidence de Saint-Joseph." [1] Le bourg en question, appelé Saint-Michel, ne devint une résidence que sept ans plus tard.

Cahiague, situé au nord du lac Simcoe (Ouentaron), près de la ville actuelle d'Orillia, est le lieu d'où Champlain était parti, en 1615, pour aller au lac Ontario et chez les Iroquois. Le Père de Brebeuf le nomme Contarea. C'était un village de deux cent soixante cabanes ou de deux mille âmes, auquel les missionnaires imposèrent le nom de Saint-Jean-Baptiste. [2] La mission commencée dans ce lieu en 1639 devint résidence en 1646.

La fameuse guerre des Iroquois, qui devait en quelque sorte s'éterniser parce que la France ne nous aidait point à la faire finir, commença sérieusement en 1637. L'ambition en fut le principe; la diplomatie, le soutien. Ce n'étaient plus des Sauvages courant sus à l'ennemi, mais des conquérants calculateurs, agissant avec ensemble, d'après un plan mûrement réfléchi et une politique à longue portée. L'approche des Hollandais et des Anglais sur les derrières de leurs cantons avait pu les effrayer, mais les progrès des Français au nord et à l'ouest du lac Ontario dut les surprendre également. Alors, de deux maux choisissant le moindre, ils se dirent amis de leurs plus proches voisins et se tournèrent avec résolution contre les autres. De leurs habitudes sédentaires était né une sorte de gouvernement régulier, dont le mécanisme se perfectionna bientôt d'une manière étonnante. Tout projet se discutait avant que d'être adopté, et une fois l'exécution décidée, la marche des choses ne souffrait pas d'obstacle.

Trop peu nombreux pour entreprendre la guerre générale, ces demi-civilisés conçurent le projet de frapper d'épouvante les indigènes situés dans leur voisinage immédiat, commençant par les peuples qui parlaient leur langue, dans l'espoir de s'en faire, sinon des alliés, du moins des annexés qui renforceraient

1. *Relations*, 1639, p. 52-3, 72.
2. Le Père Martin : *Vie du Père Jogues*, p. 309.

leur groupe. Aucun prince de la vieille Europe n'a su mieux agrandir ses Etats. Bibaud appelle les Iroquois les Romains de l'Amérique: c'est bien le nom qui leur convient. Ravager des territoires, puis les tenir sous le joug et assimiler la population ainsi conquise aux us et coutumes des vainqueurs, voilà leur tactique. Certains de ne pas être attaqués chez eux tant que la colonie française ne possèderait pas de troupes, ils se lancèrent contre les tribus qui recevaient nos missionnaires et nos traiteurs, coupant les routes, attaquant les postes et semant la terreur partout. Au besoin, leurs chefs parlaient de la paix et obtenaient des suspensions d'armes qui leur profitaient toujours. Agresseurs au début d'une campagne, ils devenaient, à leur convenance, des êtres pacifiques ne respirant que la tranquillité et la bonne entente avec tout le monde.

Les Français, faute de pouvoir les châtier, feignaient de croire à leurs déclarations d'amitié, et les sauvages alliés de nos gens, tous nomades, sauf les Hurons, par inconséquence, se laissaient prendre à ces dehors séduisants. Habiles à manier la parole, les orateurs iroquois remplaçaient à un moment donné, les chefs de bandes qui exerçaient des ravages dans le Haut-Canada et sur le cours du Saint-Laurent. Il fallait les écouter et sembler croire à leurs protestations hypocrites. La puissance iroquoise grandit de la sorte, mêlant l'astuce du diplomate avec le courage militaire, et gagnant du terrain par le manque de cohésion de ceux qu'elle attaquait, autant que par la faiblesse numérique des Français. Ce furent des jours de deuil et de désespoir pour nos ancêtres. Les premiers coups des Cinq-Cantons se portèrent sur le Saint-Laurent pour paralyser nos efforts, mais ils visaient la rive est du lac Erié, dans le dessein de traverser la frontière du Niagara et d'atteindre les Hurons. Tous ces peuples parlaient la langue iroquoise : il fallait s'en rendre maître ou, — s'ils s'exilaient, — prendre leurs territoires. Dans le premier plan conçu, il est visible que le Haut-Canada, si riche en pays de chasse, était l'objectif unique. Plus tard, voyant que la France ne secourait ni ses alliés sauvages ni ses propres colons, l'idée de dominer dans toute l'Amérique du Nord s'empara de ces guerriers heureux. Ils y parvinrent, on peut le dire, puisque, en 1664 et même après l'arrivée du régiment de Carignan (1665), on les voit encore aux portes des Sioux, au Nipissing, sur le haut de l'Ottawa, du St-Maurice et jusqu'au Saguenay. Le lecteur peut suivre leurs agissements dans les livres de nos devanciers ; ce que nous en disons ici n'est que pour rappeler le souvenir de leurs exploits et faire comprendre les causes de l'ascendant

extraordinaire qu'ils eurent dans les contrées qui semblaient nous appartenir, mais que nous n'avons conservées qu'à force de vaillance et de sacrifices incroyables.

Les 8enrohronons, peuple qui vivait au delà du lac Erié, à plus de quatre-vingts lieues des Hurons, étaient d'anciens amis des Neutres; les Iroquois les ayant mis dans l'impossibilité de se maintenir, ils décidèrent de se diriger au nord et de chercher refuge chez les Hurons. En ce moment les Neutres ne marchaient plus d'accord avec les 8enrohronons. Ceux-ci députèrent les plus intelligents d'entre eux, et après des assemblées particulières et générales, les Hurons consentirent à les aller chercher et amener dans leur pays, au nombre de plus de six cents personnes, la plupart femmes et enfants. [1]

La crainte des Iroquois faisait ainsi se replier sur les Hurons les peuples du sud. Personne ne prévoyait alors que le mouvement se continuerait et que, un jour, toutes les barrières extérieures étant emportées, les Cinq-Cantons s'élèveraient au nord pour détruire jusqu'à la retraite des nations fugitives. Au mois de juin 1639, le Père Jérôme Lalemant nous fait part des projets que les missionnaires entretiennent, dans l'espoir où ils sont encore d'une paix de longue durée: " Nous jetons les yeux, dit-il, sur trois autres des peuples plus voisins: sur les Algonquins, épars de tous côtés, au midi et au septentrion de notre grand lac; sur la nation Neutre, qui est une maîtresse porte pour les pays méridionaux; et sur la nation des Puants, qui est un passage des plus considérables pour les pays occidentaux, un peu plus septentrionaux. " [2]

Le Père Martin, dans son livre sur le Père de Brebeuf (p. 191), raconte ainsi la fondation de la célèbre résidence de Sainte-Marie-des-Hurons, en 1639: " Après l'essai de fondation des deux résidences d'Ossossané et de Teanaustayaé, les missionnaires s'aperçurent bientôt que cette division ne répondait pas à leurs espérances, ni à leurs besoins. Ils songèrent, en 1639, à former une seule résidence, mais isolée des villages sauvages, et dans une position centrale et complètement indépendante. Ils seraient là à l'abri des importunités des Sauvages; ils pourraient plus facilement se concerter sur les mesures à prendre. Ceux dont les forces auraient trahi le courage, y trouveraient un lieu de repos, et ceux qui voudraient se retremper dans la retraite une tranquille solitude. Le cardinal Richelieu ne se contenta

1. *Relation*, 1639, p. 55, 59, 60.
2. *Relation*, 1639, p. 55.

pas d'applaudir à cette résolution, il l'appuya très efficacement par une somme considérable destinée à faire de cette résidence un poste fortifié, à l'abri des invasions fréquentes et imprévues des Iroquois. Il existait, au nord-est de la presqu'île huronne, sur les bords de la rivière Wye, un terrain solitaire que sa position rendait très propre au plan projeté. Un vaste enclos rectangulaire fut tracé et garni de pieux serrés qui lui servaient de première défense. Ils protégeaient quelques champs cultivés et le lieu de sépulture des chrétiens. Des croix avaient été plantées aux quatre angles. Au centre s'élevait un fort bastionné, qui comprenait la résidence des missionnaires, celles des Français et la chapelle. Le tout reçut le nom de Résidence de Sainte-Marie. Les ruines de cette construction française se voient toujours au milieu de la forêt. Nous en avons levé les plans en 1859. La partie régulière du fort, bâtie en pierre, s'élève encore de un mètre cinquante centimètres au dessus du sol. Les fossés qui conduisaient l'eau à la rivière et qui servaient de port aux canots sauvages sont faciles à reconnaître. Le vaste redan qu'on voit au sud a aussi des traces d'un parapet en terre le long du fossé. Mais la maison d'habitation, dans l'enceinte du fort, devait être en bois, et laisse à peine quelques ruines de sa cheminée. "

" A la résidence de Sainte-Marie on voyait une très grande cabane destinée à servir d'hôtellerie ou d'hôpital pour les Sauvages ; ceux-ci avaient permission d'y séjourner trois jours, soit pour se faire traiter dans leurs maladies, soit pour se faire instruire dans la foi." [1]

Le Père Ragueneau est le seul missionnaire qui monta au pays des Hurons en 1637 ; il y resta jusqu'en 1640. L'année 1638 il en arriva quatre autres dans ces missions : le Père François Dupéron, qui repartit en 1641 ; le Père Lemoyne, qui y était encore en 1644 ; le Père Jérôme Lalemant, qui y demeura jusqu'à 1645; le Père Daniel, revenant après une absence de deux ans, et qui continua d'y demeurer jusqu'au 4 juillet 1648 date de son martyre. Le Père Chaumonot, arrivé dans ces missions en 1639, y resta jusqu'en juillet 1650. Le Père Poncet y passa l'hiver de 1639-1640. Le Père Claude Pijart resta au pays des Hurons depuis le mois d'août 1640 jusqu'à juillet 1650. Le Père Raymbault, d'août 1640 à la fin du printemps 1642. Nous

1. *Relation* du Père Bressani, *notes*, page 90, 333. Voir aussi *Relation* des Jésuites, 1640, p. 63.

aurons à les mentionner de temps à autre. Cette liste peut être utile à consulter.

Les hurons qui revenaient de la traite de Québec, l'automne de 1639, s'arrêtèrent en chemin dans les cabanages des Algonquins et y prirent la petite vérole, qui sévissait parmi ces tribus. Le premier huron atteint de cette maladie alla mourir à la résidence de Sainte-Marie et de suite la contagion se répandit partout, car l'imprévoyance de ces pauvres gens les condamnait à subir le fléau dans toute son horreur. Il en résulta des plaintes et des persécutions contre les missionnaires, que les sorciers ou jongleurs accusaient d'avoir jeté un sort sur le pays.

Robert Lecoq, descendu à Québec en 1639, remonta la même année et tomba malade. Ses compagnons sauvages l'abandonnèrent sur un rocher du lac Huron, presque absolument dénanti de tous ses effets et le corps couvert des pustules de la petite vérole. Des hurons voyageurs le découvrirent un jour, mais s'en éloignèrent épouvantés. Un sauvage, ayant appris cette nouvelle, alla le voir et lui vola les derniers effets qu'il avait conservés. Bref, un autre huron, qui lui devait la vie, le rencontra et fit acte de reconnaissance en le transportant à Sainte-Marie, où il revint à la santé.

Le Père Jérôme Lalemant écrivait du pays des Hurons, en 1640 : " Nous nous trouvâmes au milieu de cette barbarie au commencement du mois d'octobre 1639, vingt-sept Français et entre autres treize de nos Pères... De longtemps nos Hurons n'ont eu une année plus fertile et plus abondante que la dernière 1639... Ce qui est déplorable, c'est qu'au lieu de reconnaître la principale main qui leur fait ces biens, la plus grande part et le meilleur s'en est allé, selon leurs anciennes coutumes, en festins ordinaires et extraordinaires, ou pour mieux dire en véritables sacrifices au diable... Quant à la guerre, leurs pertes ont été plus grandes que leurs avantages. "

A la Toussaint (1639) les Pères Charles Garnier et Isaac Jogues partirent de la résidence de Sainte-Marie-des-Hurons pour aller passer l'hiver chez la nation du Petun, où ils parcoururent neuf bourgades auxquelles ils imposèrent les noms de Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Thomas, Saint-Jean, Saint-Jacques et Saint-Philippe, Saint-Barthélemy, Saint-Mathieu, Saint-Simon et Saint-Jude. L'ensemble de la contrée du Petun s'appela la mission des Apôtres. C'était la cinquième fondée par les missionnaires au pays des grands lacs. La sixième mission s'établit en même temps. Le Père Chaumonot écrivait de Sainte-Marie-des-Hurons, le 3 août

1640 : " L'année dernière, j'accompagnai l'un des nôtres (le Père de Brebeuf) dans un pays où l'Evangile n'avait pas encore été annoncé. Partant de notre résidence du pays des Hurons, nous fîmes six jours de route, toujours dans les bois, et sans trouver aucun endroit pour nous reposer ou réfugier. Nous étions obligés de porter à dos tout ce qui nous était nécessaire pour notre nourriture..." Après avoir parlé de leurs premières prédications dans le pays des Neutres, où les deux Pères établirent, durant l'hiver 1639-1640, la mission dite des Anges, l'auteur ajoute : " Nos Sauvages, étant allé combattre, furent surpris par l'ennemi dans une embuscade. Voyant l'impossibilité de se défendre, les anciens dirent aux plus jeunes : " Puisque vous " pouvez rendre des services à notre nation, prenez la fuite, pen- " dant que nous arrêterons l'ennemi." C'est ce qui arriva : ces vieux Sauvages furent pris, amenés captifs, cruellement tourmentés, brûlés, rôtis et dévorés."

Les Neutres qui, jusqu'à 1638, avaient gardé leur neutralité traditionnelle, étaient donc devenus (1639–1640) en butte aux attaques des Iroquois. De ce moment, leur sort fut décidé. La position qu'ils occupaient, au nord du lac Erié, et même quelques villages de leurs gens, installés au sud-est de cette nappe d'eau, formaient un obstacle à la marche envahissante des Iroquois. Les missionnaires se présentaient chez les Neutres au moment où cette nation allait avoir à supporter des guerres terribles qui finirent par la disperser.

Le 2 novembre 1640, les Pères de Brebeuf et Chaumonot repartirent pour la mission des Neutres : " Du premier bourg de la nation Neutre que l'on rencontre y arrivant du pays des Hurons, continuant de cheminer au midi ou sud-ouest, il y a environ quatre journées de chemin jusqu'à l'embouchure de la rivière si célèbre de cette nation, dans l'Ontario ou lac Saint-Louis. Au deça de cette rivière, et non au delà, comme le marque quelque carte, sont la plupart des bourgs de la nation Neutre. Il y en a trois ou quatre au delà, rangés d'orient à l'occident, vers la nation du Chat ou Erieerhonons. Cette rivière ou fleuve est celui par lequel se décharge notre grand lac des Hurons ou mer Douce, qui se rend premièrement dans le lac Erié ou de la nation du Chat, et jusque-là elle entre dans les terres de la nation Neutre et prend le nom d'Onguiaahra, jusqu'à ce qu'elle se soit déchargée dans l'Ontario ou lac de Saint-Louis, d'où enfin sort le fleuve qui passe devant Quebek, dit de Saint-Laurent. De sorte que si une fois on était maître de la côte de la mer (le lac Ontario) plus proche de la demeure des Iroquois, on mon-

terait par le fleuve de Saint-Laurent, sans danger, jusqu'à la nation Neutre, et au delà de beaucoup, avec épargne notable de peine et de temps. "

Ce texte, qui est du Père Jérôme Lalemant, ne mentionne pas le saut du Niagara, mais il nous paraît impossible que les trois missionnaires qui, durant ces deux hivers consécutifs, avaient parcouru tout le pays des Neutres, ne l'aient pas connu. De même aussi pour le Père Delaroche-Daillon, récollet, qui y passa l'hiver de 1626, d'après la *Relation* de 1641. [1]

" Nos François, continue le Père Lalemant, qui les premiers ont été chez les Neutres, ont surnommé cette nation la nation Neutre, et non sans raison, car ce pays étant le passage ordinaire, par terre, de quelque nation d'Iroquois et des Hurons, ennemis jurés, ils (les Neutres) se conservent en paix également avec les deux. Voire même: les Hurons et les Iroquois se rencontrant en même cabane ou même bourg de cette nation, les uns et les autres étoient en assurance tant qu'ils ne sortoient à la campagne. Mais, depuis quelque temps, la furie des uns contre les autres est si grande qu'en quelque lieu que ce soit, il n'y a pas d'assurance pour le plus faible, particulièrement s'il est parti huron, pour lequel cette nation, pour la plupart, semble avoir moins d'inclination... Suivant l'estime des Pères qui ont été à la nation Neutre, il y a bien au moins douze mille âmes dans toute l'étendue du pays, qui fait état de pouvoir encore fournir quatre mille guerriers, nonobstant les guerres, la famine et la maladie qui, depuis trois ans, y ont extraordinairement régné. Après tout, je crois que ceux qui ont autrefois donné tant d'étendue à cette nation et lui ont donné tant de peuples, ont entendu par la nation Neutre, toutes les autres nations qui sont au sud et sud-ouest de nos Hurons, qui en effet sont en grand nombre, mais qui au commencement n'ayant été connues que confusément, avaient été presque comprises sous un même nom."

Champlain dit autrefois : " Les Attihouandoronk ou nation Neutre, se maintient contre toutes les autres et n'ont aucune guerre, sinon contre les Assistaqueronons; elle est fort puissante, ayant quarante villages fort peuplés."

A son tour le Père Lalemant s'exprime ainsi : " Les Neutres, qui sont neutres entre les Hurons et les Iroquois, ont de cruelles guerres avec d'autres nations occidentales, et particulièrement avec les Atsistaehronons ou nation du Feu, de laquelle, l'an

1. Page 74.

passé, ils prirent cent prisonniers ; et cette année y étant retournés en guerre avec une armée de deux mille hommes, ils en ont encore amené plus de cent septante, envers lesquels ils se comportent quasi avec les mêmes cruautés que les Hurons envers leurs ennemis. Toutefois, ils ont cela de plus qu'ils brûlent les femmes prisonnières de guerre, aussi bien que les hommes, ce que ne font pas les Hurons, qui ou leur donnent la vie ou se contentent de les assommer à la chaude et emportent quelque partie du corps... Nos Hurons appellent la nation Neutre Attisandaronk, comme qui dirait : peuple d'une langue un peu différente, car quant aux nations qui parlent d'une langue qu'ils n'entendent aucunement ils (les Hurons) les appellent Ak8anake, de quelque nation qu'ils puissent être, comme qui dirait étrangers. Ceux de la nation Neutre réciproquement, pour la même raison, appellent nos Hurons Atti8andaronk. Nous avons tout sujet de croire qu'il n'y a pas longtemps qu'ils ne faisoient tous qu'un peuple, Hurons, Iroquois et ceux de la nation Neutre, et qu'ils viennent d'une même famille, ou de quelques premières souches abordées autrefois aux côtes de ces quartiers, mais que par succession de temps ils se sont éloignés et séparés les uns des autres." Durant l'hiver 1640-41, le Père de Brebeuf parvint à composer un dictionnaire montrant la différence du langage des Neutres et des Hurons, tout en considérant les deux comme appartenant au même idiome. " Cette œuvre, dit le Père Lalemant, est de celles que les hommes de science se montrent très fiers de pouvoir exécuter en plusieurs années de labeur et est d'une grande importance." De son côté, le Père Chaumonot dressa une carte de ces nouveaux pays, laquelle ne se retrouve pas, mais qui a pu servir en 1660, à préparer la carte latine du Père Ducreux.

La Mère de l'Incarnation écrivait le 16 septembre 1641 : " Les Pères qui travaillent aux Hurons y ont souffert cette année de grands travaux. Les Révérends Pères de Brebeuf et Chaumonot ont jeté les premières semences de l'Evangile dans la nation Neutre, où ils ont pâti presque jusqu'à mourir. Le révérend Père Chaumonot a pensé avoir la tête fendue d'un coup de caillou."

La mission du Petun eut aussi deux missionnaires durant l'hiver de 1640-41 : les Pères Charles Garnier et Pierre Pijart. Comme ils n'étaient guère éloignés que de douze lieues de Sainte-Marie-des-Hurons, ils voulurent, à la mi-janvier, faire visite à la maison-mère, mais par suite du mauvais temps ils faillirent périr en route.

Les Askik8anchronons en langue huronne, ou Nipissirini en algonquin, étaient de cette dernière langue, et vivaient plutôt errants que sédentaires. "Ils semblent avoir autant de demeures que l'année a de saisons." Du lac Huron à la baie d'Hudson ils étaient constamment en voyage. Plusieurs d'entre eux étant descendus à la traite des Trois-Rivières, l'été de 1640, ils manifestèrent le désir de recevoir des missionnaires dans leur pays, et les Pères Claude Pijart et Charles Raymbault, qui se préparaient à partir pour les Hurons, s'attachèrent à eux. Il se trouva que deux cent cinquante nipissiriniens venaient de décider qu'ils passeraient l'hiver à Sainte-Marie-des-Hurons, ce qui détermina les deux missionnaires à les rejoindre en ce lieu. Ils se montraient très dociles aux enseignements religieux et plus intelligents que bien d'autres nations sauvages. les Hurons compris. Au mois de mai 1641, les Pères Pijart et Raymbault les suivirent dans leurs courses vers le nord.

Le Père Joseph Chaumonot écrivait du pays des Hurons, le 24 mai 1640: "Nous sommes ici treize Pères, tous François, avec quelques jeunes gens qui se donnent à nous pour le soin du temporel, et qui nous tiennent lieu de frères coadjuteurs. Notre manière de vivre paroîtra en Europe très étrange et très pénible, mais nous la trouvons fort douce et fort agréable. Nous n'avons ni sel, ni huile, ni fruit, ni pain, ni vin, excepté celui que nous gardons pour la messe. Toute notre nourriture se compose d'un grand plat de bois rempli d'une espèce de soupe, faite de blé d'Inde écrasé entre deux pierres ou pilé dans un mortier, et assaisonnée avec quelques poissons fumés. Notre lit est la terre, couverte d'une écorce d'arbre ou tout au plus d'une natte. L'étendue de notre mission comprend, cette année, trente-deux bourgs ou villages, dans lesquels il ne reste pas une seule cabane où l'Evangile n'ait été annoncé." [1] Au printemps de 1641, il y avait une cinquantaine de français chez les Hurons, en comptant les missionnaires. [2]

Déjà, depuis quelques années, les lettres des Pères Jésuites signalaient et même nommaient les tribus dispersées du côté du nord. L'hivernement des Nipissiriniens (1640-41) à Sainte-Marie dut contribuer à étendre les connaissances des Français sous ce rapport. L'automne suivant, la Mère de l'Incarnation écrivait: "On a découvert quantité de peuples du côté du nord, lesquels parlent algonquin et montagnais. Tous se font

1. *Premières missions*, p. 195.
2. *Relation* 1641, p. 61.

instruire avec une telle bénédiction que les Révérends Pères Pijart et Rimbault, qui y sont employés, n'y peuvent suffire et demandent du secours."

Quelques observations ne manqueront pas d'à-propos, à cette date, sur le sujet géographique. Les Pères Brebeuf et Chaumonot, qui hivernaient chez les Neutres (1640-41), apprirent que les Onneyouts, l'une des nations iroquoises, étaient gouvernés alternativement par un homme et par une femme, mais que le chef de la guerre était toujours un homme. Ils se rendirent compte aussi de la position relative qu'occupaient les Cinq-Cantons par rapport aux lacs Ontario et Erié.

La découverte du lac Erié, ou plutôt la connaissance définitive de sa forme et de ses proportions, date de 1640; elle est due aux Pères Chaumonot et Brebeuf. Jusque là, aucun français, pas même Etienne Brulé, ne paraît en avoir eu une idée exacte. Du côté de l'est, les Anglais, les Hollandais et les Suédois n'en avaient point approché. Vers 1636, deux anglais, Price et Wilmington, partis de Boston, se seraient rendus jusqu'à la chute de Niagara, disent certaines chroniques assez peu croyables, mais il n'est pas fait mention du lac Erié. Les Suédois, nouvellement établis à l'ouest d'Albany, ou plutôt sur les bords de la mer, donnaient le nom de Nouvelle-Suède à la contrée voisine des Andastes, le New Jersey et la Pennsylvanie d'aujourd'hui. Ces minces détails sont tout ce que nous pouvons relever touchant les territoires situés au sud et à l'est des Hurons, avant 1640. Les Européens débarqués de l'Atlantique sur les terres du nouveau continent n'étaient en aucune manière des découvreurs ou des évangilisateurs de peuples sauvages. De plus, la chaîne de montagnes que l'on appelle les Alleghanys leur barrait le chemin du côté du nord et de l'ouest. Nos grands lacs, dès qu'ils en connurent l'existence, devinrent pour eux ce qu'avait été l'*Ultima Thulé* pour les anciens Romains. Sans doute, ils furent étonnés, un jour, d'apprendre que les Français parcouraient ces régions lointaines et y vivaient en bons rapports avec les Sauvages; sans doute ils se demandèrent ce que pouvaient bien faire des hommes civilisés dans un pareil milieu, — mais la pensée ne leur vint pas de les imiter: ils en étaient incapables; les montagnes qu'ils avaient derrière eux leur ôtaient l'envie de connaître ce qui se passait au delà. Ce ne sont pas les montagnes, ni les rivières, ni les forêts profondes, ni les bêtes féroces, ni les Sauvages plus féroces encore, ni la rigueur du climat, ni la difficulté des voyages, ni les distances qui ont jamais arrêté les Français.

Chez nous, l'impulsion et la première action venaient du peuple ; le gouvernement pouvait après cela aider et diriger l'entreprise. Nous avons fait, comme peuple, tous les commencements : le secours du roi nous a manqué.

Chez les Anglais, rien n'a pu se commencer sans la dictée royale, mais quand elle s'est produite nous avions déblayé le terrain. Sous l'égide de leur prince, les colons des bords de l'Atlantique se sont emparé de nos travaux. A nous la gloire ; à eux le succès ! La nation française s'est toujours contenté de la gloire !

Et voyez donc les projets des missionnaires des grands lacs ! Après avoir transporté à trois cents lieues de Québec le centre de leurs établissements " volants ", ils tournaient leurs regards vers l'immense pays de l'ouest, du sud, du nord, et voulaient rayonner partout sur ce continent inexploré. Un moment d'attention sur leurs projets, en 1640, suffit à nous convaincre de la vaillance de ces hommes d'élite. Déjà ils possédaient les renseignements les plus pratiques concernant les peuples éloignés. Si un pouvoir fort et prévoyant eût secondé leurs démarches, l'occupation du Centre-Amérique eût été accomplie en dix ans, et jamais aucune autre puissance européenne n'eût planté ses étendards dans les vastes territoires ouverts à la civilisation par nos aïeux. Mais non ! ceci devait être une page d'héroïsme — et elle le fut uniquement.

La *Relation* de 1640 [1] n'énumère pas moins de vingt-neuf nations ou tribus, situées à l'est des lacs Ontario et Erié, et au sud de ce dernier jusqu'à Chicago au fond du lac Michigan. Nous avons donc à cette date la liste complète des peuples sauvages qui se suivaient depuis Montréal à l'île des Allumettes, au lac Nipissing, à la baie Georgienne, à l'île Manitoualin, au nord du lac Huron, au saut Sainte-Marie, sur le territoire compris entre les lacs Supérieur et Michigan, la Baie-Verte, le lac Ouinipeg, Chicagou, Toledo, Philadelphie, Buffalo, Oswego et Albany. Prenez la carte et voyez ce que renferme cet immense circuit. La *Relation* ajoute : " On nous a dit cette année qu'un Algonquin voyageant au-delà de ces peuples (au nord et à l'ouest) a rencontré des nations extrêmement peuplées ; je les voyois, disoit-il, assemblées comme dans une foire, acheter et vendre, en si grand nombre qu'on ne pouvoit les compter. " Puis, au sujet des nations placées à l'est des grands lacs : " Elles sont sédentaires, cultivent la terre et par conséquent sont rem-

1. Page 35.

plies de peuples. J'ai tiré leurs noms d'une carte huronne que le Père Paul Ragueneau m'a communiquée." Cette carte n'est pas parvenue jusqu'à nous.

La Relation de 1640 ajoute, parlant de la région qui est au delà du lac Huron: "Ce serait une entreprise généreuse d'aller découvrir ces contrées. Nos Pères qui sont aux Hurons, invités par quelques Algonquins, sont sur le point de donner jusque à ces gens de l'autre mer dont j'ai parlé." Dans la pensée des Français, les Gens de Mer, à la recherche desquels Nicolet s'était mis, devaient être voisins du Pacifique.

En 1641, le Père Jérôme Lalemant écrivait: "De plusieurs nations différentes dont on a maintenant la connaissance, il ne s'en trouve pas une qui n'ait commerce ou guerre avec d'autres plus éloignées — ce qui confirme qu'en effet la multitude est grande de ces peuples qui nous restent à voir."

Les Sauvages du Haut-Canada racontaient aux missionnaires qu'il étaient allés autrefois en guerre contre une nation de l'occident, peu éloignée de la mer, et qui pêchait les huîtres ou coquillages nacrés dont on faisait la monnaie courante dans presque toute l'étendue de l'Amérique du Nord. Ce peuple, ajoutaient-ils, combat de grands animaux aquatiques. A la description qu'ils en donnaient, nous comprenons qu'il s'agit des alligators et des caïmans du Mississipi. C'est en effet du golfe du Mexique que venaient les "monnaies" ici mentionnées. Cartier en avait vu sur le Saint-Laurent, au cours de ses visites à Québec et à Montréal. Les Andastes, habitants des rives de la Susquehanna, procuraient au commerce des Sauvages un bon nombre de ces "pourcelaines" comme on les nommait; aussi les Andastes étaient-ils qualifiés par les Iroquois de "Peuple de la Pourcelaine."

Dans ces pages, qui ne sont pas complètes, tant s'en faut, nous serrons de près les documents historiques, mais ceux-ci ne disent pas tout ce que le lecteur attentif semble désirer d'eux. Le travail de l'historien, ses réflexions et ses critiques doivent expliquer la nature et l'importance de chaque chose. Ce qui nous a le plus frappé c'est la tendance des écrivains actuels à parler des missions des Jésuites et à rejeter dans l'ombre la question géographique. On ne voit ordinairement que les travaux apostoliques de ces Pères, mais il serait plus juste de concéder à ceux-ci un autre mérite qu'ils ont acquis indubitablement, par leur savante persistance à connaître le mystère du continent nouveau.

La population française du Canada en 1640 était d'un peu plus de trois cents âmes, groupées autour de Québec et des Trois-Rivières. Montréal n'existait pas encore. Ce n'était donc pas la force de la colonie appelée la Nouvelle-France qui inspirait tant de grandes entreprises lointaines. Lisez les pièces du temps, vous serez frappé de cette ardeur des missionnaires et des individus isolés à suivre le cours des eaux et à remonter jusqu'aux sources de ce Nil canadien appelé le Saint-Laurent ; plus que cela, à découvrir les territoires que les " voyageurs " avaient fait connaître, car il y a ceci de remarquable dans l'histoire de nos découvertes : les voyageurs ont toujours précédé les découvreurs, et rien ou presque rien de leurs travaux n'a été perdu.

BENJAMIN SULTE.

EN CARIOLE [1]

I

EN CARIOLE

Nous sommes en janvier, et le soleil paresseux s'est levé bien tard, si tard que je l'ai devancé. Il fait un froid sec qui pince et rougit l'épiderme. La matinée sereine annonce une belle journée, et, lorsqu'il est sorti de son lit, l'astre que les anciens appelaient Phébus était rouge comme du carmin.

Le bleu clair du firmament est à peine tacheté de petits nuages immobiles, soyeux, moelleux, comme ceux qu'affectionnait le pinceau de Raphaël, et sur lesquels il posait ses anges grassouillets et joufflus.

Devant ma porte piaffent d'impatience les petits chevaux canadiens de mon cocher, arrivé hier de la Malbaie. Pour voyager dans les montagnes ces petites bêtes sont incomparables ; ce sont de vrais chamois, dont la course n'est pas rapide, mais qui ne se ralentit pas. Habitués aux montagnes, il leur semble indifférent que la route monte ou descende, et ils courent toujours sans jamais trébucher.

Ils sont attelés en *tandem* à une large cariole chaudement capitonnée d'étoffes épaisses, et toute enveloppée de fourrures. Rien de confortable comme cette voiture, et je m'y installe, couvert de fourrures de la tête aux pieds, les yeux seuls exposés à l'air.

En cariole ! En cariole !
Qu'il est charmant de voyager
Sur la neige mouvante et folle,
Qui dans les champs sautille et vole
Et fait une course au clocher !

1. Tel est le titre d'un charmant petit volume que se propose de publier prochainement M. le juge Routhier, et qui rappellera " EN CANOT " par le genre, le style et la fantaisie.

C'est un récit des voyages d'hiver de l'auteur à Chicoutimi, écrit en prose et en vers selon l'inspiration du moment.

Notre honorable collaborateur a bien voulu en détacher quelques chapitres dont il nous permet de donner la primeur aux lecteurs du CANADA-FRANÇAIS.

Impatients et pleins de joie,
Courez gaîment, mes blancs chevaux ;
Partout, aux côtés de la voie
La grande nature déploie
Des spectacles toujours nouveaux.

Laissons derrière nous la ville,
La politique, ses guêpiers,
Et sa discipline servile :
Vive la campagne tranquille
Et ses vieux toits hospitaliers !

Là sont la paix, l'indépendance,
Le vieil honneur et la fierté.
Là grandit chaque descendance
Sous l'aile de la Providence
Dans l'amour et la liberté.

Alerte ! mes chevaux, alerte !
Filez toujours, courant, trottant ;
Devant vous la course est ouverte
Et, là-bas, la montagne verte
Vous fait un signe et vous attend.

J'aime le son de vos clochettes,
Et votre galop cadencé.
Oui, c'est par vos têtes coquettes
(N'en déplaise même aux gazettes)
Qu'il me plaît mieux d'être encensé !

Une brume légère rase le sol, et le frimas blanchit mes fourrures. Les paysages les plus variés défilent sous mes regards ; et j'observe que ceux du ciel ont encore plus de variété peut-être.

Il y a une heure, le firmament ressemblait à une mer immense, et les nuages immobiles y flottaient comme des îles charmantes. Puis, la brise s'est élevée, et, comme une flotte de vaisseaux à voiles, les nuages blancs ont levé l'ancre et ont cinglé vers l'orient.

Mais voici que le vent fraîchit, les nues s'amoncellent, et les îles deviennent des continents. On y distingue même des chaînes de montagnes, des ravins profonds, de larges vallées, çà et là de beaux lacs d'azur, et quelques fleuves qui vont se jeter dans l'océan, dont on aperçoit encore un coin à l'horizon.

J'ai laissé derrière moi l'asile d'aliénés de Beauport, où le gouvernement paternel de mon pays tient sous bonne garde la centième partie des sujets qui devraient y être. Voilà un établis-

sement précieux. Outre qu'il soulage les malheureux qui y sont internés, il fait la consolation de ceux qui n'y sont pas, parce qu'il leur laisse croire qu'ils ont de l'esprit.

On fait beaucoup d'éloges du surintendant, qu'on dit être *the right man in the right place.* Son hospitalité et l'accueil qu'il fait à tous ceux qui vont visiter cet asile sont particulièrement vantés. On raconte qu'il leur dit quelquefois, en saluant de la meilleure grâce du monde et en caressant sa longue barbe : " Soyez les bienvenus, messieurs, vous êtes ici chez vous ! "

Une telle salutation est bien de nature à distinguer les vrais aliénés de ceux qui ne le sont pas, et ceux qui ne tournent pas le dos en l'entendant ont évidemment besoin d'un traitement. Il n'est que juste qu'il les interne et qu'il les guérisse.

Il y a peu de paroisses qui soient mieux situées que Beauport, alignant aux bords du chemin ses deux longues rangées de maisons qui se touchent.

J'imagine que ses habitants sont des admirateurs de notre ville, et qu'ils sont venus s'établir ici afin de la mieux voir. C'est en effet le meilleur observatoire qu'on puisse trouver pour bien juger de la cité de Champlain. Les Québecquois ne peuvent voir l'ensemble de leur ville ; et c'est pour les beaux yeux des habitants de Beauport qu'elle a été bâtie.

Quel admirable coup d'œil elle présente d'ici ! C'est la vraie ville du moyen âge, telle qu'on en voit tant en France, en Italie, et en Allemagne, alors qu'on choisissait le site des villes en vue de la guerre, et que chacune avait sa forteresse juchée sur une montagne.

Les rues s'étagent comme les gradins d'un amphithéâtre, et les maisons y sont rangées comme des spectateurs qui regardent dans l'arène. L'arène, c'est la vallée de la rivière St-Charles.

Au sommet de l'amphithéâtre, et comme couronnement, des terrassements gigantesques, couverts de neige, des murailles formidables au-dessus desquelles quelques lourds canons allongent leurs cols noirs, une demi-rotonde, massive mais trop basse, où flotte un chiffon d'étoffe que les vents ont déchiré. O drapeau national ! Comme mon cœur tressaille en t'apercevant, quelque pauvre que tu m'apparaisses ! Ta vue peut-elle me laisser froid quand je songe que tu représentes la patrie ?

Ce tableau est pittoresque ; mais il y manque quelque chose, et je déplore cette lacune chaque fois que j'aperçois Québec en remontant le fleuve et dédoublant la pointe de Lévis. Notre vieille citadelle est la mieux située qu'il y ait au monde, après Gibraltar ; mais il y manque un donjon, une tour ronde, mas-

sive, énorme, couronnée de créneaux, qui lui ferait une tête. Tous les châteaux du moyen âge avaient ce complément nécessaire, et quoique bâtie sur un promontoire très élevé, notre citadelle est basse, écrasée, lourde, parce qu'elle n'a pas de donjon. Jetez une tête sur ses larges épaules et l'aspect ne sera plus seulement pittoresque, il sera merveilleux.

Beauport a une jolie église qui dresse ses flèches jumelles à une grande hauteur.

Son curé est un homme remarquable, instruit, énergique, et suivant de près la marche des événements politiques de son pays. [1]

Un joli bouquet d'épinettes sombres, que la neige a couronnées de guirlandes blanches, m'annonce Montmorency. Quel beau nom, et quelles gloires il rappelle !

La chute est une merveille, et il ne manque pas de touristes qui la préfèrent à Niagara. La vérité, c'est qu'on ne peut les comparer, et qu'elles sont incomparables, chacune dans son genre. A Niagara, c'est la masse d'eau qui frappe de stupeur; ici, c'est la hauteur de la chute qui étonne.

A partir de Montmorency la route se penche au versant d'une belle colline couronnée d'arbres verts. A droite, le fleuve étend sa nappe immense tachetée de glaces flottantes.

Activés par la pente, mes chevaux galopent allègrement, et je les laisse aller à leur fantaisie. En tournant un peu la tête j'aperçois encore notre admirable cité de Champlain, dont je ne me sépare jamais sans regret, et je lui dis adieu.

Bercé par le mouvement monotone de la voiture, je m'enfonce davantage au milieu des fourrures; et, sous l'aile du patron de la paroisse qui est l'Ange-Gardien, je ferme les yeux et m'endors d'un profond sommeil.....

III

AU PETIT-CAP

A mi-distance entre Sainte-Anne et Saint-Joachim, une rivière descend des montagnes en bondissant de sommets en sommets, et forme une série de cascades admirables, qu'on appelle les *Sept-Chutes*. C'est la rivière Sainte-Anne.

1. Lorsque j'ai écrit ces lignes, le curé de Beauport était M. G. Tremblay, décédé depuis. Il a été remplacé par un prêtre également remarquable, M. Adelphe Legaré.

Nous la traversons à l'endroit où elle sort d'une gorge profonde, et nous longeons la montagne qui se rapproche du fleuve jusqu'à ce qu'elle aille rejoindre le cap Tourmente, dont la base plonge dans le Saint-Laurent.

La paroisse de Saint-Joachim est située entre ce dernier cap au nord-est et la rivière que nous venons de traverser.

L'église et les rares maisons groupées alentour, sont bâties sur la grève, dans un endroit tout à fait isolé ; mais les maisons du village proprement dit sont échelonnées le long du chemin royal, au pied des premières assises de la montagne.

Plusieurs petites rivières sillonnent cette paroisse et mettent en mouvement, ici un moulin à farine, et là une grande scierie. L'une porte le joli nom de *Friponne*, les autres ont pris les noms des anciens habitants de l'endroit, *Marsolet* et *Blondel*.

Les grèves sont un endroit renommé pour la pêche et la chasse, et, dès avant la découverte du Canada, les tribus sauvages les fréquentaient ; car Jacques Cartier, qui vint mouiller à cet endroit le 7 septembre 1535, y reçut la visite de plusieurs indiens.

Champlain y vint aussi en 1623, et il y trouva des prairies naturelles s'étendant de la rivière *Marsolet* aux grands bois du cap Tourmente. Il y construisit même un petit fort, qui fut détruit plus tard (1628) par un envoyé de l'amiral anglais David Kerth.

Le premier seigneur de la Côte de Beaupré fut le sieur Cheffault de la Regnardière ; mais il ne put réussir dans les établissements qu'il projetait, et Mgr de Laval devint l'acquéreur de cette seigneurie ainsi que de l'Ile d'Orléans.

Cet illustre prélat conçut dès lors le projet de fonder deux institutions bien propres à assurer le développement et la prospérité de la colonie française, qui devait être essentiellement religieuse et agricole. En même temps qu'il fondait à Québec un séminaire destiné à recruter le clergé, il établissait à Saint-Joachim la *Grande-Ferme* qui devait être une espèce d'école d'agriculture. Il y rassembla des jeunes gens de la campagne qui ne paraissaient pas avoir le goût et les aptitudes nécessaires pour une éducation classique, et il les obligea à partager leur temps entre les travaux des champs, quelques exercices religieux, et des études élémentaires.

Malheureusement cette belle œuvre fut interrompue par la guerre, et les premiers ennemis que l'amiral Phipps eut à combattre, lorsqu'il tenta de s'emparer du Canada, furent les élèves de la ferme modèle de Saint-Joachim. Réunis à toute la jeu-

nesse de la Côte Beaupré, sous les ordres de M. de St Denis ils repoussèrent les envahisseurs sur les battures de Beauport, et s'emparèrent de six canons, dont deux furent emportés à Saint-Joachim.

L'œuvre de Mgr de Laval à Saint-Joachim ne fut cependant pas abandonnée, et le vénérable évêque y vint même demeurer en 1691.

En 1700, d'après le récit de M. de la Potherie, l'établissement comprenait des prairies, des bois, une lieue en superficie de terre labourable, des étables et granges, et un très beau château en pierre de taille mesurant 150 pieds de longueur.

Mgr de Laval, dont le génie entreprenant voulait tout embrasser et tout fonder, secondé par un digne prêtre, M. Soumande, adjoignit à la ferme modèle de Saint - Joachim une espèce d'école normale.

Mais après la mort de l'éminent évêque, ses fondations de Saint-Joachim languirent et furent à peu près abandonnées vers 1715. Dès lors la *Grande-Ferme* ne fut plus qu'une maison de campagne où plusieurs prêtres et élèves du Séminaire de Québec allaient passer leurs vacances.

Enfin, en 1778, fut bâti par le Séminaire, aidé de Mgr Briand, sur cette colline pittoresque et ombragée qu'on appelle le *Petit-Cap*, un vaste édifice, qu'on nomma le Château-Bellevue, flanqué d'une chapelle dédiée à saint Louis de Gonzague.

Il est peu de manoirs plus admirablement situés, et je ne connais pas un domaine seigneurial en ce pays qui lui soit supérieur par les points de vue, les paysages, les grands bois, les promenades ombragées, les sentiers solitaires, les ruisseaux, les cascades, les jardins et les vergers.

Mais ce qui en fait surtout le charme, c'est que tout ce domaine est peuplé de souvenirs. Il y a tels arbres qui ont leurs légendes, tels autres qui portent des noms jadis obscurs et maintenant célèbres. Il y a des endroits qui rappellent telles fêtes, tels rendez-vous, tels pique-niques joyeux, tels amusements favoris.

Voici un vieux corps de logis qu'on a appelé *Notre-Dame de Liesse*, et qui sert d'habitation aux écoliers. On assure qu'il est bien nommé et que ses habitants sont toujours *en liesse*. Ce logement a ses *Annales*, qui forment plusieurs volumes et qui contiennent les pages les plus spirituelles et les plus gaies.

J'y ai lu des récits que j'ai trouvés charmants ; je n'en ai pas été surpris, car ils étaient signés " *Doherty* ". Qui ne se souvient de ce jeune prêtre irlandais, si spirituel et si éloquent, qui mourut à la fleur de l'âge ?

Là-bas, il y a un ruisseau dont les flots s'épanchent sur un sable d'or : c'est le *Pactole*. Plus loin, un autre, descendant des hauteurs du cap Tourmente, verse aux promeneurs assoiffés des ondes fraiches et limpides : on l'a nommé le *Cabaret*. On ne s'y enivre que d'idéal et de poésie.

Au *Petit-Moulin*, sur la *Friponne*, on allait faire la pêche, et manger des omelettes plus ou moins réussies, mais qu'on trouvait délicieuses et qui ne causaient jamais d'indigestions.

Et la cime du Cap avec ses horizons infinis, et le grand fleuve avec ses îles boisées ressemblant à des corbeilles flottantes, et la *Chapelle des Hirondelles* d'où les âmes s'envolaient vers l'azur, comme les hirondelles vers les pays du soleil, et les courses en chaloupes, et les expéditions de pêche, et les promenades sous les bois ? Que tout cela était beau et laissait de souvenirs au fond des cœurs !

Si les échos de la forêt avaient eu quelque mémoire, que de chansons et de cantiques ils auraient appris !

Tels sont quelques-uns des charmes du magnifique domaine du Petit-Cap pendant la saison d'été. Mais nous sommes en janvier, et l'aspect du vieux château, l'hiver, est bien différent.

Les bois sont chargés de neige et les oiseaux n'y chantent plus. Les lièvres seuls se promènent et font des pique-niques à l'ombre des sapins. Sur les rameaux verts étincellent des fleurs de neige où vienennt se poser quelques rayons de la lune qui flâne dans les hauteurs du firmament.

La nuit est froide mais belle, et la neige crie sous la cariole comme l'acier sous les dents de la lime.

Les grands arbres silencieux et dépouillés de leurs feuillages ressemblent à des squelettes, à l'horizon solitaire et morne. Mais dans la clairière où s'élève le vaste manoir je vois briller une lumière. C'est le seigneur de l'endroit qui m'attend. C'est Mgr Pâquet, qui donne ce soir un banquet à tous les fermiers du Séminaire, et qui, sachant que je suis en route pour Chicoutimi, m'a invité à prendre part à la fête.

Quel bon et joyeux dîner ce fut ! Les fermiers étaient au nombre de vingt-cinq à trente, rangés autour d'une longue table chargée des plats les plus appétissants; et parmi ces braves paysans il y avait des têtes intelligentes, de robustes estomacs, des fourchettes terribles et des langues bien pendues.

Lorsque l'heure des *santés* sonna, Mgr Pâquet se leva, et fit une espèce de monographie des fermes, démontrant les progrès réalisés, vantant les perfectionnements accomplis, applaudissant aux bons rapports existant entre le Séminaire et ses fermiers.

Les fines observations et les critiques délicates qu'il sut mêler à cette esquisse eurent un grand succès.

Naturellement je fus invité à prendre la parole et je dus payer mon écot. J'exprimai le désir de devenir fermier du Séminaire, et j'offris de prendre la Petite-Ferme parce qu'elle est la plus grande et la meilleure. Mais cette proposition souleva un *tolle* général qui me fit comprendre qu'il est encore plus difficile d'être nommé fermier du Séminaire que juge à Québec.

Je fis alors l'éloge des seigneurs ecclésiastiques, et je comparai leur gouvernement à celui des seigneurs laïques. " Sous des seigneurs laïques, dis-je, en terminant, vous trouveriez un unique avantage : c'est que dans des fêtes comme celle-ci ils inviteraient les fermières. Ne vous plaignez pas cependant, car cet avantage a ses inconvénients, et l'on dit que les anciens seigneurs laïques avaient beaucoup trop d'attentions pour les fermières. "

Après le dîner les fermiers furent invités à fumer, et quelques-uns furent priés de nous raconter des histoires. Chacun nous dit alors ses prouesses, et, comme toujours, les moins vraisemblables étaient les meilleures.

J'ai noté quelques récits de chasse assez pittoresques :

Une fois, dit l'un, j'ai fait la rencontre d'un orignal superbe et je n'avais pas de fusil. C'est toujours quand on n'a pas de fusil qu'on voit du gibier. Que faire ? Me jeter dessus et lui couper la gorge avec mon couteau ? Mais si le bon Dieu n'a pas donné à l'orignal la gueule du lion, il lui a donné une patte terrible, et je ne voulais pas m'approcher assez près pour être à la portée de ses coups.

Une idée me vint : je coupai une perche de 18 pieds de longueur, je fixai mon canif à l'extrémité comme une baïonnette au bout d'un fusil, et m'approchant en tapinois à travers les broussailles, je lui crevai les yeux avec mon canif.

Une fois aveugle il ne pouvait plus m'atteindre de ses coups de pied, je sautai à son cou et lui tranchai la gorge.

Il tomba en mugissant épouvantablement et baignant dans son sang.

— Moi, dit un autre, j'ai fait un jour un singulier coup de fusil.

— Quoi donc ?

— Vous ne me croirez pas, et cependant c'est vrai.

— Dis toujours.

— Eh bien ! j'ai abattu une anguille au vol !

— Ah ! En voilà une bonne.

— Ecoutez l'explication. C'était un matin, et mon fusil sur l'épaule, en prévision de rencontrer quelque gibier peut-être, je me dirigeais vers ma pêche à anguilles, lorsque je vis venir, les ailes tendues, un gros oiseau de proie. J'épaulai mon fusil et quand mon gibier fut à ma portée, je tirai. Il battit de l'aile et baissa comme s'il allait tomber, mais il se releva et jeta à mes pieds une anguille qu'il venait de voler dans ma pêche et qu'il emportait.

— Et vous, le père Nombrette ? Est-ce que vous n'avez jamais fait la chasse, vous qu'on dit si fort et qui vous êtes battu tant de fois dans les élections ?

— Non, je n'ai fait la chasse qu'aux électeurs ; mais je ne tirais pas dessus, je les prenais au piège ou au collet.

— C'était du gros gibier, ça ; mais vous ne pouviez pas en vendre la peau ?

— Pardon, la peau se vend très bien, seulement il faut commencer par l'acheter.

— On m'a dit pourtant qu'un jour vous aviez tué un ours ?

— Oh ! oui, mais je ne l'ai pas tué tout seul.

— Contez-nous donc ça ?

— Ce n'est rien d'extraordinaire. Je m'en allais dans une route conduisant à une concession supérieure et traversant un grand bois.

Je n'avais pas de fusil, mais un irlandais qui m'accompagnait et qui était bon chasseur en avait un. Tout en cheminant, mon compagnon entendit à une petite distance dans le bois le cri d'un oiseau qu'il connaissait. Il se jeta dans le fourré et je continuai à marcher seul.

A peine avais-je fait quelques pas que je vis tout à coup un ours énorme s'élancer dans le chemin et se diriger sur moi. Je m'arrêtai, un peu ému et songeant à ce que j'allais faire. Mais l'ours accourut, et, se dressant sur ses pattes de derrière, il voulut m'enlacer avec ses pattes de devant, en ouvrant une gueule énorme.

J'appelai mon compagnon à grands cris, et fourrant mon poing dans la gueule de l'animal, je lui tordis la langue avec une telle force qu'il hurla de douleur.

Une lutte corps à corps s'engagea alors entre nous — lutte inégale dans laquelle j'aurais succombé. Heureusement mon irlandais arriva.

Mais en me voyant aux prises avec l'ours, il se mit à tourner autour de nous parce qu'il voulait tirer l'ours dans la tête pour ne pas gâter la peau. — Et pendant ce temps-là l'ours achevait de me manger la main et allait me saisir à la gorge.

— Vas-tu me laisser dévorer, animal ? criai-je à l'irlandais ; tire donc, maudit paddy.

— Mais la peau, dit-il ?

— Au diable la peau, et la tienne avec !

Le coup partit, et l'ours tomba frappé au cœur.

Depuis lors, je n'ai jamais aimé les Irlandais. Je les crois parents avec les ours, car ils en respectent trop la peau.

.....

VI

SUR LES SOMMETS.

Nous arrivons aux plus hautes cimes de la chaîne des Laurentides. Les montagnes se font multitude et leurs têtes sont innombrables.

Au nord, au midi, de l'aurore au couchant, partout elles se dressent, se rassemblent en groupes, se rangent en lignes, s'échelonnent, s'étagent, se pressent les unes sur les autres. Dans toutes les directions, aussi loin que ma vue peut s'étendre, j'aperçois un fourmillement infini de ces têtes monstrueuses.

Les unes sont nues, déchirées par de larges cicatrices, comme des vétérans qui ont eu le crâne ouvert d'un coup de sabre. D'autres ont de longues chevelures d'épinettes et de sapins d'un vert sombre.

Çà et là elles prennent des formes étranges et des physionomies vivantes. L'une a l'air d'un lion couché qui redresse la tête ; l'autre, dromadaire gigantesque, porte sur son dos deux bosses énormes. Celle-ci, par ses clochetons et ses arêtes, ressemble à un édifice gothique surmonté d'une coupole romane. Celle-là est une ruine imposante dont les pans de muraille s'écroulent.

Plus loin, c'est un chaos de formes indécises et de teintes bleuâtres entassées et confondues dans l'immensité.

Au travers courent des nuages informes dont les lambeaux d'un gris sombre se déchirent à chaque cime. Un souffle de tempête mugit au milieu de l'espace sans bornes, emportant dans l'infini la plainte inconsolée des êtres créés.

Une mystérieuse combinaison d'éléments semble s'être produite, et le brouillard enveloppe toutes choses. Il s'étend autour des êtres, et les ensevelit dans un suaire gris, dense, insaisissable, qui leur donne l'apparence de fantômes.

Mais ce n'est pas la mort et son effrayant silence; c'est la vie et son tumulte, c'est l'orage et son désordre, la lutte des forces contraires et les ruines qu'elle entasse.

La neige s'amoncelle, et les chemins se remplissent. Hâtons-nous, mes bons petits chevaux du nord; car le soleil décline et l'air fraîchit.

Gling ! glang ! gling ! glang ! voyez cette montagne
Dont le sommet semble toucher les cieux ;
Elancez-vous sur ses flancs sourcilleux,
Courez gaiement comme en pleine campagne.
Le soleil baisse au sommet des glaciers,
Hop ! hop ! hourra ! galoppez, mes coursiers !

Gling ! glang ! gling ! glang ! Au bruit de vos sonnettes
Les sapins rient en vous voyant passer ;
Et sur les monts qui semblent s'abaisser
Là-bas s'enfuient les sombres épinettes.
Le soleil baisse au sommet des glaciers,
Hop ! hop ! hourra ! galoppez, mes coursiers !

Gling ! glang ! gling ! glang ! quel beau lac vous regarde !
Un pont de glace emprisonne ses flots ;
Imprimez-y fortement vos sabots :
Pour vous chanter n'avez vous pas un barde ?
Le soleil baisse au sommet des glaciers,
Hop ! hop ! hourra ! galoppez, mes coursiers !

La route monte ! Eh bien ! trottez plus vite ;
Sous le bois sombre, au pied d'un mont glacé,
Je sais un *camp* dans la neige enfoncé,
Que la forêt contre les vents abrite.
Le soleil baisse au sommet des glaciers,
Hop ! hop ! hourra ! galoppez, mes coursiers !

Là vous aurez de chaudes écuries,
Un lit de foin, de l'avoine et de l'eau ;
Et le grand poêle où flambe le bouleau
Réchauffera vos pattes engourdies.
Le soleil baisse au sommet des glaciers,
Hop ! hop ! hourra ! galoppez, mes coursiers.

Je l'aperçois le gîte confortable ;
Il fume au loin dans un pli des grands monts.
Hop ! hop ! courez vers ce que nous aimons,
J'ai faim, j'ai soif, allons nous mettre à table.
La nuit descend au sommet des glaciers,
Reposons-nous, arrêtez, mes coursiers !

Les pauvres chevaux sentent plus que moi le besoin de se reposer ; et depuis une heure, malgré mes chants accompagnés de coups de fouet, ils ne trottent plus guère.

Heureusement voici le *camp* du petit lac Ha-Ha, adossé à la montagne et presque entièrement enseveli sous la neige.

Les chevaux le reconnaissent et redressent les oreilles en apercevant au bord du lac la grande écurie qui fume.

Mon vieil hôte, le père Martin, a reconnu les clochettes, et debout sur le seuil de la porte il m'accueille en s'écriant : " Ah ! c'est notre honorable révérend ! "

S'il connaissait d'autres titres honorifiques, il me les donnerait, mais il ne connaît que ces deux-là !.....

VIII

SYMPHONIE DES MONTAGNES

Ce matin je me suis éveillé avant le soleil — ce qui n'est pas difficile à cette époque de l'année — et j'ai assisté à son lever en me promenant sur le grand lac Ha-Ha. C'est un spectacle unique, et qui laisse bien loin derrière lui les levers des plus grands rois.

Le grand lac Ha-Ha, couvert de glace, dormait dans son lit profond sous une draperie immense, d'une blancheur immaculée.

Les montagnes, au nombre de sept, rangées autour dans une impassible sérénité dressaient tout droit dans les cieux leurs pyramides gigantesques, auprès desquelles la grande pyramide d'Egypte aurait l'aspect d'une hutte d'Esquimaux.

Quatre d'entre elles tournaient le dos à l'aurore, comme les impies tournent le dos à la vérité, et les trois autres faisaient face à l'orient. Or, il est bien remarquable que ces trois dernières sont plus élancées, plus sveltes et dressent plus haut dans les cieux leurs cimes sublimes. On dirait qu'elles allongent la tête pour voir lever le soleil par-dessus les épaules de leurs voisines.

Aussi étais-je encore plongé dans une demi-obscurité quand leurs sommets reflétèrent les premiers rayons de l'aube. Elles prirent d'abord une teinte très rouge, puis rose, et enfin claire et lumineuse.

Le lac gardait sa blancheur mate et froide comme une immense dalle de marbre. C'était comme l'arène d'un cirque cyclopéen, ou comme le parvis d'un temple dont les murailles auraient été bâties par des dieux. Les quatre monts incrédules, toujours endormis et sombres comme des statues insensibles, ne s'apercevaient pas que sur les flancs de leurs voisins l'aurore déployait déjà ses splendeurs matinales.

Pas un nuage au firmament, dont l'azur reprenait sa transparence idéale. Pas un fil de vent dans l'air. Partout le silence profond, solennel, majestueux. Seule, la lumière inondant les cimes et les colorant de son pinceau invisible, semblait faire entendre des bruissements harmonieux.

Tout à coup, s'élançant à travers une profonde échancrure des montagnes, qui semblèrent s'ouvrir pour le laisser passer, le soleil inonda le lac de ses clartés.

Ce fut un éblouissement, comme si la grande porte du temple se fût soudainement ouverte.

Cette vaste nef étala ses décors. Tous les monts s'éveillèrent, et la vie se répandit sous leurs arcades et dans leurs coupoles. Les grands pins tressaillirent, et la neige étincela comme des brillants sur leurs écharpes d'émeraude.

C'est alors que des voix harmonieuses s'élevèrent, et firent monter cet hymne vers Dieu : c'étaient les trois montagnes illuminées qui chantaient :

Salut, astre de flamme, inaltérable image
Du Très-Haut, notre Créateur ;
A toi la bienvenue ! A Lui seul notre hommage !
Car tu n'es que son réflecteur.

Sa voix puissante a dit une seule parole
Et ta sphère embrasée a lui !
Qui conserve à ton front l'éclatante auréole ?
Ton sourire répond : c'est Lui.

C'est Lui dont un seul mot a fait mouvoir les mondes
Autour de ton globe géant,
C'est Lui qui secouant leurs assises profondes
Peut les rejeter au néant !

O Dieu ! Toi qui remplis les sphères infinies
De ton éclatante splendeur,
Entends nos chants mêlés aux douces harmonies
Des mondes louant ta grandeur.

Immobiles, debout, comme des sentinelles
Au bord du lac, notre miroir,
Nous élevons vers toi nos têtes solennelles
Et nous célébrons ton pouvoir.

En nous plaçant ici tu nous donnas sur terre
Le calme et la sérénité,
Et nous symbolisons dans ce lieu solitaire
Ton immuable éternité.

Ici nous resterons à jamais impassibles,
Riant des êtres inconstants.
Aux évolutions des siècles insensibles
Nous attendrons la fin des temps ;

Et mariant nos voix dans un concert sublime,
En face de ta majesté,
Nous redirons sans cesse à l'espace, à l'abîme :
Gloire à la Sainte Trinité !

A.-B. Routhier.

DE L'ADOPTION

DU MÉRIDIEN DE JÉRUSALEM

COMME POINT DE DÉPART DE L'HEURE COSMOPOLITE

C'est un canadien, M. Sandford Fleming, de l'Université de Toronto, qui fut le porte-voix de l'idée de l'adoption d'un méridien initial universel et, partant, d'une heure et d'un jour cosmopolites.

Mais quel méridien devait être appelé à être le point de départ de l'heure cosmopolite ? Là, on se heurta à diverses questions, soit d'amour-propre national, soit même d'intérêt.

I

Cependant, en 1883, peu de temps avant la réunion de la conférence géodésique préparatoire qui se tint à Rome, le méridien de Bethléem fut proposé comme méridien initial international ; c'était une conséquence logique et scientifique de l'adoption de l'ère chrétienne par la grande majorité du monde civilisé.

Comme la longitude de Bethléem n'a pas encore été calculée, et que, d'autre part, celle de Jérusalem a été relevée (elle est de 32° 52′ 52″ E. de Paris ; 35° 13′ 7″ E. de Greenwich), les partisans du méridien de Bethléem se rallièrent à celui de Jérusalem ; car les raisons qui militent en faveur du premier, militent de même en faveur du second.

Le principal champion du méridien de Jérusalem est un savant barnabite italien, le P. Tondini de Quarenghi. Et d'abord, il a soutenu sa thèse devant l'Académie des Sciences et devant la Société de Géographie de Paris. Quelque temps après, l'Académie des Sciences de Bologne, dans une note [1] adressée aux universités et corps savants représentés aux fêtes du huitième centenaire de l'Université de Bologne, signalait plusieurs avan-

1. *Note sur les derniers progrès de la question de l'unification du calendrier, dans ses rapports avec l'heure universelle*, pp. 12-14.

tages que présenterait l'adoption du méridien de Jérusalem comme méridien initial universel.

D'autre part, le gouvernement ottoman faisait étudier la question par Coumbary-Effendi, directeur de l'observatoire météorologique de Constantinople. Le rapport de ce savant est favorable au méridien de Jérusalem : " La proposition du méri-
' dien unique passant par Jérusalem n'est pas nouvelle, dit-il ;
" elle pourrait satisfaire aux exigences scientifiques, comme
" font les méridiens de Greenwich, de Paris, etc. ; *elle aurait même*
" *l'avantage de flatter l'amour-propre national ottoman....* "

En dernier lieu, le P. Tondini, comme délégué de l'Académie des Sciences de Bologne, est allé en Angleterre, proposer à l'étude de la *British Association for the advancement of science* le projet de restreindre à la navigation et à l'astronomie l'usage des divers méridiens initiaux dont on se sert aujourd'hui, et d'adopter pour tous les autres cas un méridien vraiment international. Inutile d'ajouter qu'il suggérait à cet effet le méridien de Jérusalem.

A la vérité, le P. Tondini venait d'inventer un appareil scientifique fort simple, un cadran mobile, qui, appliqué sur n'importe quelle horloge, pendule ou montre, permet de traduire l'heure locale en celle du méridien initial ; et il avait donné l'explication de cet ingénieux appareil dans une savante brochure. [1] C'était la réalisation pratique de l'heure cosmopolite.

Aussi est-ce avec un vrai succès que le P. Tondini a développé sa proposition devant la *British Association for the advancement of science*, dont le congrès s'est tenu à Bath en septembre dernier.

A la suite de sa communication, une commission a été nommée par la *British Association* pour examiner la motion suivante :

" Que, *les marins et les astronomes demeurant libres de garder leur*
" *propre méridien*, on choisisse un méridien vraiment interna-
" tional pour les autres usages, pour lesquels l'unification des
" temps est désirable ; — de plus, puisque le méridien de Jérusa-
" lem a déjà pour lui les suffrages d'autorités scientifiques, qu'on
" examine l'opportunité qu'il y a de le choisir comme méridien
" initial universel. "

1. *Cadran de l'heure universelle ou du méridien initial, combinée avec l'heure locale, pour toutes les horloges et à toutes les longitudes, — avec la liste des longitudes des principales localités du monde d'après le méridien international de Jérusalem.* — Paris, Gauthier - Villars.

II

En combinant le système du cadran mobile, exposé par le P. Tondini dans sa brochure précitée, avec les principes émis par M. Sandford Fleming [1], on pourrait, ce me semble, réaliser d'une manière peut-être encore plus simple la question de l'heure universelle.

M. Sandford Fleming proposait de diviser idéalement la terre, à partir d'un méridien initial à déterminer, en 24 fuseaux de 15 degrés de longitude chacun, numérotés de A à Z, ou, plus clairement, de 1 à 24.

Il serait bon, je crois, de ne pas attribuer mathématiquement aux fractions de territoire comprises dans chaque fuseau de 15 degrés l'heure n° 1, n° 2, n° 3 ... correspondante ; les pays, dont l'étendue en longitude serait inférieure à 30 degrés, prendraient pour heure *nationale* l'heure du méridien, distant de Jérusalem d'un multiple de 15 degrés, qui passerait le plus près de leur centre. Ainsi, l'heure de France et celle d'Italie seraient à 2 heures de Jérusalem ; l'heure d'Allemagne et celle d'Autriche-Hongrie, à 1 heure.

Les pays dont l'étendue en longitude serait considérable, auraient plusieurs heures nationales, toutes distantes d'un nombre entier d'heures de l'heure initiale de Jérusalem ; mais une même circonscription administrative n'aurait jamais que la même heure dans toute son étendue. Ainsi, au Canada, l'heure du 105me degré *à l'ouest de Jérusalem* régirait la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick, la province de Québec ; l'heure du 120me degré, l'Ontario et le Manitoba, etc.... De même, aux Etats-Unis, au Brésil, en Chine, en Russie.

Ces heures *nationales* étant rapportées à l'heure *initiale* de Jérusalem, et leur numéro d'ordre donnant leur distance horaire à l'ouest de Jérusalem, le cadran à superposer, d'après le système du P. Tondini, aux horloges de l'heure *locale*, pourrait être simplifié, et au lieu de 24 heures, n'en comprendre que 12. Mais ce cadran porterait très visiblement, au-dessus du XII, le numéro du fuseau terrestre correspondant.

Le numérotage des heures se ferait à partir de l'antiméridien de Jérusalem, exclusivement. L'heure de l'antiméridien porte-

1. *L'adoption d'un maître-méridien international.* Rapport lu au Congrès géographique de Venise.

rait le n° 24 ; l'heure de Jérusalem le n° 12. La date changerait à minuit, à l'antiméridien.

Dans les relations internationales, le numéro de l'heure devrait être indiqué.

Exemple : vous êtes à Paris et vous recevez un télégramme de Québec. Ce télégramme est parti de Québec à 9 heures du matin n° 19, et il vous parvient à Paris à 5 heures du soir (soit 17 heures du jour) n° 14. Vous savez immédiatement qu'il a mis $17 - \{ 9 + (19 - 14) \} = 3$ heures à vous parvenir.

De même, vous étant à Tokio, au Japon, dont l'heure porte le n° 5, il vous est remis à 5 heures du matin n° 5, un télégramme parti de Québec la veille à 11 heures du matin n° 19 ; comme ces numéros vous indiquent que Québec est de 14 heures en retard sur Tokio, vous en déduisez que lorsqu'il est 11 heures du matin à Québec, il est à Tokio 1 heure du matin du lendemain, et que le télégramme vous ayant été remis à 5 heures du matin, sa transmission a duré 4 heures.

III

Il est inutile de s'étendre sur les avantages tant scientifiques que commerciaux et civils de l'adoption d'une heure universelle dans les relations internationales. — Disons tout en un mot : l'humanité civilisée a soif d'unité.

Et, d'autre part, quel méridien initial mérite mieux le titre d'international que celui de Jérusalem, lieu d'origine de la civilisation qui régit la majeure partie de l'humanité policée ?

Puisque la Turquie, dont on pouvait craindre les susceptibilités religieuses, loin de faire de l'opposition à ce méridien, en admet, au contraire, le mérite scientifique, comment les Etats chrétiens ne s'y rallieraient-ils pas ?

F. Romanet du Caillaud.

Limoges (France), 12 janvier 1889.

OBSERVATIONS SUR L'ARTICLE QUI PRÉCÈDE.

M. Romanet du Caillaud nous permettra bien de faire suivre de quelques remarques son intéressante dissertation ; ne serait-ce que pour nous donner l'occasion de lui dire pourquoi nous ne croyons pas beaucoup à sa réalisation pratique.

Nous ferons donc remarquer à notre savant correspondant que la question qu'il traite n'est plus à l'état d'étude théorique de ce côté-ci de l'Atlantique. Pendant qu'en Europe on cherche encore un Premier-Méridien, ici nous avons immédiatement mis en pratique les idées émises par notre savant ingénieur canadien, M. Sandford Fleming, que M. Romanet du Caillaud reconnaît du reste comme le premier instigateur de la magnifique idée de l'universalisation de l'heure.

Depuis plusieurs années, dans toute l'étendue de l'Amérique, les heures officielles ne varient plus que par intervalles d'une heure juste ou des multiples d'une heure juste, et elles sont les mêmes pour chaque région longitudinale d'environ quinze degrés. C'est ainsi que l'heure civile se trouve la même dans toute l'étendue de la province de Québec et même dans la plus grande partie de celle d'Ontario, sans inconvénient notable pour les usages ordinaires de la vie.

Quant au *méridien international* devant servir de point de départ pour l'heure cosmopolite, on a discuté et l'on discutera probablement longtemps encore en Europe avant de s'entendre : la raison en est que chacun des Etats qui composent l'Europe y met de la jalousie nationale, désire que ce maître-méridien passe chez lui, et surtout ne veut pas consentir à ce qu'il passe par l'Etat voisin. Pour vaincre cette difficulté *internationale*, il faut éluder en quelque manière les susceptibilités de pays à pays ; et pour atteindre ce but, ceux qui désirent sincèrement un résultat pratique cherchent dans un sentiment indépendant et général, dans le sentiment religieux, un moyen d'arriver à une entente. C'est ce qui a déterminé le choix que préconise M. Romanet du Caillaud, celui du méridien de Jérusalem. Rien de plus noble certainement comme principe. Mais, comme l'adoption d'un méridien international pour l'heure cosmopolite finira nécessairement par entraîner son acceptation comme premier méridien universel, le méridien de Jérusalem aurait l'inconvénient très grave d'exiger la confection de nouvelles cartes géographiques pour toutes les nations de la terre.

M. Sandford Fleming, suivi en cela par tous les savants des Etats-Unis, a procédé d'une manière beaucoup plus pratique. Sans se préoccuper de la vaine gloriole qui s'attache à la possession du premier méridien universel, il s'est demandé d'abord quel est le pays dont les cartes géographiques sont les plus répandues, et dont, par conséquent, le premier méridien est le plus universellement adopté. A cette question, qui se résout par le calcul d'une somme, il n'y a pas d'hésitation possible dans la

réponse : c'est l'Angleterre, avec le méridien de Greenwich. Mais il était important que le jour cosmopolite commençât quelque part dans l'océan Pacifique, vu l'inconvénient qu'il y aurait à ce que deux pays rapprochés eussent deux dates différentes, et que d'ailleurs, d'un commun accord tacite, c'est dans l'océan Pacifique, à cause de sa largeur sans terres, que les navigateurs placent le changement de date. Or, précisément, le méridien de Greenwich a cet avantage qu'il passe entre l'Amérique et l'Asie en rencontrant à peine quelques îles insignifiantes. L'adoption du méridien de Greenwich comme maître-méridien universel, aurait donc pour conséquence que le jour cosmopolite commencerait à minuit de Greenwich, c'est-à-dire aux environs de minuit pour la plupart des pays d'Europe, ce qui serait très avantageux pour eux.

Les savants d'Amérique ne se sont pas formalisés de ce que le jour cosmopolite commencerait d'une manière incommode pour leur continent ; et, se laissant guider seulement par les avantages pratiques généraux, ils se sont arrêtés unanimement au méridien de Greenwich. Aussi est-ce d'après ce méridien qu'ils ont divisé toute la largeur de l'Amérique en fuseaux longitudinaux de quinze degrés environ, pour l'unification de l'heure.

Cette convention sera adoptée naturellement par l'Angleterre et par toutes ses dépendances ; elle fera ainsi pacifiquement et sûrement le tour de la terre.

Pendant ce temps-là on continuera à discuter en Europe. Mais les *théories* savantes des congrès européens auront peu d'influence sur notre *pratique ;* au contraire, la pratique américaine, comme elle l'a fait déjà dans plus d'une occasion, finira par enserrer l'Europe et par y supplanter les idées sentimentales.

Il vaudrait bien mieux céder dès maintenant de bonne grâce, puisqu'il y a pour cela des motifs si raisonnables, que de finir par se laisser traîner plus tard à la remorque de l'Amérique, pour ne pas dire du Canada.

T.-E. Hamel.

HYMNE AU DOCTEUR ANGÉLIQUE

Vermisseau, pur néant, revêtu de misère,
L'homme est pourtant l'objet des largesses du Père
Qui règne glorieux dans son éternité.
O mortels favoris, faisons vibrer nos lyres !
    Que les transports, les saints délires,
    S'emparent de l'humanité !

C'est pour notre agrément que sa main adorée
Allume tous les soirs, sur la voûte azurée,
Ces milliers de flambeaux qui rayonnent sans bruit ;
C'est pour nous réjouir que la lune promène,
    Au ciel, sa majesté sereine,
    Dans le silence de la nuit.

Pour nous le feu réchauffe, engendre la lumière,
Pour nous le ruisseau court, la source désaltère,
Le sol tisse avec art ses tapis bigarrés,
L'été mûrit les fruits, l'hiver polit la glace,
    Et le printemps remplit l'espace
    De ses arômes parfumés.

Si des convois de fer vont à travers le monde,
Si des palais flottants se balancent sur l'onde,
Si la voix peut courir sur des fibres d'acier,
Si l'éclair, qui s'attache aux poteaux de nos villes,
    Jette aux yeux ses rayons tranquilles,
    C'est Dieu qu'il nous faut remercier.

Pourtant, dans les trésors aussi grands que lui-même
Que Dieu garde avec soin, pour les hommes qu'il aime,
Il sait puiser un don qui surpasse en valeur
Ces bienfaits étonnants, notre éternel honneur !

O flamme du génie ! O céleste parcelle !
O du foyer divin précieuse étincelle
Qui tombe sur le front de l'homme ténébreux,
C'est toi que vont chanter mes poèmes joyeux !

Merci ! Seigneur, merci ! d'avoir orné le monde
De ces esprits géants dont l'œil regarde et sonde
Les plus obscurs secrets du monde matériel,
Les saintes profondeurs des mystères du ciel !

Merci ! d'avoir fait luire, au ciel de notre histoire,
Les Paul, les Augustin, Les Léon, les Grégoire,
Ces astres merveilleux dont les puissants rayons
Arrivent sans pâlir au siècle où nous vivons !

Merci ! merci ! surtout, ô Dieu clément et sage,
D'avoir fait apparaître, au sein du moyen age,
Cet homme sans pareil, ce mortel chérubin,
Qu'on nomme avec respect le grand Thomas d'Aquin !

O prodige étonnant que nous montre la terre !
O flambeau qui toujours, par ta forte lumière,
Dissipes de l'erreur les nuages épais,
Salut ! à toi la gloire et l'honneur à jamais !

Tu naquis au milieu de l'éclat des richesses,
Souvent tu fus bercé par des mains de comtesses.
Ton sang venait des preux, des rois, des empereurs,
L'avenir souriant t'assurait des honneurs !

Mais d'un pied dédaigneux foulant toutes les gloires,
Les fantômes brillants, les appas illusoires,
Tu quittas en héros ta famille et ton or,
Pour aller chercher Dieu ton unique trésor !

Oh ! qui dira jamais tes luttes héroïques
Contre les pleurs, le deuil, les efforts énergiques,
De ta mère aux abois ? Qui pourra raconter
Ce que dans ta prison l'on t'a fait endurer ?

Ange gardien du saint, oh ! voilez-vous la face !
Quittez la sombre tour et franchissez l'espace !...
Mais non : restez, restez auprès du pauvre enfant :
Prêtez-lui le secours de votre bras puissant !

Car il est dangereux l'ennemi qui s'avance !
Sorti des noirs cachots qu'habite la souffrance,
Un démon s'est armé d'impudiques attraits
Pour souiller le captif qui veut prier en paix.

Mais Thomas est vainqueur ! Descendez sur vos ailes,
Messagers rayonnants des splendeurs éternelles !
Ceignez avec respect cet athlète à genoux,
Et baisez le front pur d'un ange comme vous.

Maintenant délivré des pesantes entraves
Dont la chair allourdit nos intellects esclaves,
Comme l'aigle des airs, il volera, joyeux,
Vers les sommets cachés dans les hauteurs des cieux !

Il ira comme Paul, aux pieds mêmes du trône
Qu'un nuage divin de son ombre environne,
Et son regard, perçant la sainte obscurité,
Sondera les secrets de la Triple Unité.

Il ira contempler les scènes poétiques
Qui se passent là-haut, sous l'or des saints portiques.
Il prêtera l'oreille à l'éternel concert
Que Dieu donne à ceux qui pour sa gloire ont souffert.

Il parcourra les rangs des célestes phalanges
Afin d'approfondir la nature des anges,
Et de pouvoir compter ces êtres plus nombreux
Que les globes semés sous la face des cieux !

Et dirigeant son vol vers le séjour de l'homme
Dans un sublime écrit qu'on appelle la " Somme ",
Le pèlerin du ciel saura nous raconter
Le tableau ravissant qui vient de l'enchanter.

Thomas viendra prouver dans un noble langage
Que l'homme est exilé sur cette triste plage ;
Qu'un jour il est sorti des mains du Créateur ;
Qu'il doit aller à Dieu, pour assouvir son cœur !

Quand les champs ont plié leurs linceuls funéraires,
Quand le gazon verdit autour de nos chaumières,
Quand les nouvelles fleurs embaument les zéphyrs,
Et quand le rossignol module ses soupirs,

Il est un jour heureux, où le peuple fidèle,
Tout enflammé d'amour et brûlant d'un saint zèle,
S'assemble pour louer le Dieu de nos autels
Sous les voiles du pain qui nous rend immortels.

Quels seront ses accents devant le grand miracle ?
Ah ! il prendra la voix du plus sublime oracle,
Du plus illustre fils né des Dominicains,
Du plus saint des savants, du plus savant des saints.

Oh ! qu'ils sont beaux ses chants ! qu'ils sont beaux ses cantiques !
Le Docteur empruntait les harpes séraphiques
Qui sous les doigts sacrés des chantres de Sion
Avec les hosannas vibrent à l'unisson.

Il est allé ravir aux saintes poésies
Qu'entendent des élus les oreilles ravies,
Ces accents enflammés que l'amour et la foi
Répèteront toujours, ô Jésus, devant toi !

Aussi le crucifix qu'il mouillait de ses larmes
Laissait tomber, un soir, ces mots remplis de charmes :
" Du mystère d'amour tu parles dignement,
" Que dois-je te donner ? Réponds, ô mon enfant ! "

" Vous seul, vous seul, Seigneur ! " Telle fut la réplique
Du poète d'Aquin. — Un esprit angélique
Descendu sur la terre emmena donc aux cieux
L'âme de ce savant, de ce saint religieux.

Gloire à toi, grand Docteur, orgueil de notre race !
Du nombre des savants la main du Temps efface
Bien des noms jadis respectés !
Le tien grandit toujours. La brillante auréole
Qui ceinture ton front, saint Ange de l'Ecole,
Jette de nouvelles clartés.

Tes œuvres, que l'esprit est si fier de comprendre,
Au tombeau de l'oubli ne doivent pas descendre ;
Oui, ils resteront, tes travaux,
Comme un phare allumé dans les nuits ténébreuses,
Pour guider sur la mer les barques voyageuses
Qui craignent le courroux des flots.

Quand le souffle divin éteindra les étoiles,
Quand l'éternelle nuit viendra jeter ses voiles
Sur l'univers épouvanté,
O " bœuf muet ", ta voix énergique et sonore
Sur ses derniers débris saura crier encore :
Voici, voici la vérité !

Gloire à toi ! Mais aussi gloire à l'Eglise sainte,
Qui t'a reçu, nourri, dans sa royale enceinte,
Qui t'a prodigué les honneurs.
Gloire à l'Ordre de preux fondé par Dominique !
Tu vécus sous les plis de sa blanche tunique ;
Son front reflète tes splendeurs.

Gloire au Pape qui règne aujourd'hui sur le monde !
Il a su pénétrer ta science profonde
Et voir, dans ton livre divin,
Des armes pour lutter contre les adversaires
Qui frappent sans pitié sur nos plus saints mystères,
Avec leurs lourds marteaux d'airain.

Accepte, ô saint Thomas ! notre faible louange !
Des hauteurs du ciel jette un de tes regards d'ange
Sur ces lévites du Seigneur !
Toujours enseigne-nous comment nous devons faire
Pour être des savants et des saints sur la terre,
Pour goûter, là-haut, ton bonheur ! [1]

ALPHONSE POULIOT,
Diacre.

1. Cet hymne a été composé pour la fête de saint Thomas d'Aquin au Grand Séminaire de Québec, et lu dans un intermède de la soutenance théologique qui eut lieu à cette occasion le 7 mars dernier.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Le 24 février 1887, vers cinq heures du matin, toute la côte de la Méditerranée comprise entre Marseille et Gênes fut ébranlée par une violente secousse de tremblement de terre, laquelle fut suivie de plusieurs autres, qui se succédèrent par intermittence les jours suivants. Comme on était au matin du Mercredi des Cendres, les bals du carnaval, si nombreux dans cette région visitée l'hiver par les étrangers, n'étaient pas encore terminés et plusieurs habitués de ces bals trouvèrent la mort sous les débris des salles où ils dansaient encore au moment du cataclysme. Le premier choc fut le plus violent. C'est ce qui explique pourquoi les gens n'eurent pas le temps de se sauver. Le chiffre des morts s'éleva à 640, et celui des blessés fut presque aussi grand.

Chargés par le gouvernement italien d'étudier ce terrible phénomène, messieurs Taramelli et Mercalli viennent de transmettre le résultat de leurs travaux au département de l'Intérieur.

Avant d'affirmer leurs conclusions définitives, ces géologues ont visité au delà de 1100 localités plus ou moins éprouvées par les secousses ; ils ont multiplié autant que possible les observations locales, interrogé un très grand nombre de témoins, de sorte que leur rapport donne réellement le dernier mot sur le tremblement de terre en question.

Le centre de la secousse a été localisé sous les flots de la Méditerranée, à environ quinze ou vingt milles du rivage et à une profondeur de neuf à dix milles. De plus, le choc initial n'a pas eu lieu en un seul point, mais plutôt suivant une ligne parallèle à la côte et courant sensiblement du nord-est au sud-ouest. Chose curieuse, c'est à peu près au même endroit qu'il faudrait rapporter le point d'origine des tremblements de terre de 1564 et 1752.

Comme on le voit, on attache en Europe une grande importance à l'étude systématique des agitations du sol. Et d'ailleurs, partout, dans tous les pays civilisés, même au Japon, l'observation de ces perturbations séismiques se fait avec un soin tout particulier.

Malheureusement, le Canada fait exception à la règle. Sous prétexte sans doute que nos tremblements de terre ne sont jamais dangereux, que ce ne sont que des agitations lilliputien-

nes qui affectent plus le système nerveux que le sol, personne ne s'en occupe; on a bien autre chose à faire.

Cette indifférence est vraiment regrettable. Et c'est précisément parce que nous n'avons ici que des tremblements de terre de laboratoire, qu'on devrait faire à leur sujet les observations les plus sérieuses et les plus complètes. Quand le sol ondule comme une mer agitée, quand les maisons s'écroulent de tous côtés, quand on n'entend que les cris des mourants ou des personnes affolées par la peur, il n'est guère possible de procéder avec sang-froid, et les remarques à faire perdent nécessairement en précision ce que les impressions gagnent en intensité. Mais dans le cas où l'on n'a rien à craindre, c'est un gros péché géologique de ne pas observer avec soin au moins ce qui se passe. D'autant que ces études, bien faites, peuvent contribuer à la solution des redoutables problèmes que présente de tous côtés la dynamique interne de la terre.

Veut-on connaître les principaux points qu'il y aurait à noter? Les voici en quelques mots : l'heure exacte, à la minute, à la seconde, du commencement et de la fin des agitations du sol; le sens dans lequel semble se propager la secousse; l'orientation des horloges arrêtées par les oscillations des maisons, s'il y a lieu, ainsi que le point de l'horizon vers lequel les objets mobiles ont été déplacés.

Ces simples données suffiraient pour déterminer le lieu d'origine de nos tremblements de terre, et nous sommes d'opinion que ce point est le même pour tous. Pour la province de Québec, il est probablement situé quelque part dans le comté de Charlevoix.

Ces observations, pour être utiles, doivent être nécessairement nombreuses. Mais comme elles peuvent être faites par le premier venu, il suffirait d'un peu de bonne volonté pour organiser un ensemble d'observateurs sérieux, qui, sans nuire à leurs occupations journalières, rendraient de très grands services à la science.

Quant à la discussion finale des rapports individuels, nous sommes certain qu'on trouverait, au bureau de l'ingénieur des mines du gouvernement, quelqu'un qui serait heureux d'attaquer l'intéressant problème de nos tremblements de terre, et qui ne regarderait pas à un léger surcroît de besogne du moment qu'il s'agirait de rendre service au pays.

Supposons même que l'impression et la distribution des blancs d'observation exigeassent une centaine de dollars, nos gouver-

nants devraient être fiers de s'assurer à si bon marché des résultats qui coûtent ailleurs des sommes bien autrement considérables.

***

Nous prendrons la liberté de signaler encore un autre genre d'observations, extrêmement faciles à faire, et qui, une fois étudiées par des personnes entendues, seraient très utiles à l'agriculture. Nous voulons parler des orages d'été.

Tous les jours le bureau météorologique central nous envoie les pronostics atmosphériques pour vingt-quatre heures à l'avance. Mais ces prédictions sont nécessairement vagues. Si on nous annonce, par exemple, des orages pour la vallée du St-Laurent, on ne nous dit pas les endroits particuliers où se formeront ces orages, leur étendue, leur direction générale, leur vitesse moyenne, etc. Or ces différentes données seraient éminemment utiles, maintenant surtout que les communications télégraphiques existent à peu près partout et qu'il serait si facile de prévenir les endroits menacés.

Cette étude, nous l'avons entreprise en 1887, en faisant distribuer, parmi les élèves de plusieurs collèges de la Province, des blancs d'observation, avec prière de les remplir et de nous les renvoyer après les vacances. Malheureusement, nous devons dire que, si nous avons rencontré chez plusieurs une grande bienveillance jointe à un rare esprit d'observation, nous avons dû constater chez un plus grand nombre d'étudiants une indifférence absolue ou nn oubli complet. Sur les 1500 feuilles que nous avions disséminées un peu partout, 200 seulement nous ont été remises. Toute discussion générale était absolument impossible.

L'année dernière, grâce à l'encouragement et à la protection de l'honorable G. Ouimet, nous nous sommes adressé aux instituteurs et aux institutrices, auxquels nous avons envoyé d'autres blancs d'observation à remplir. Sur les milliers de feuilles distribuées, 40 seulement nous sont revenues. Les essais ont donc été de moins en moins satisfaisants.

Tout de même, par la discussion de ces maigres données, nous avons déjà pu constater la direction habituelle des orages d'été, la vitesse de leur marche, leur étendue très restreinte en règle générale, et le déplacement des centres orageux du sud-ouest vers le nord-est. Mais nos conclusions sont encore trop précaires pour que nous les publiions maintenant.

Malgré cet échec partiel, nous comptons encore sur des observateurs volontaires, et nous osons leur demander de vouloir bien recueillir pour nous, dans tous les coins du pays, les notes caractéristiques de ces intéressants phénomènes météorologiques, et nous les transmettre à l'automne. Il suffirait d'une centaine d'observations pour déterminer complètement les éléments d'un orage. Et après trois ou quatre saisons bien employées, nous serions fort avancés dans l'étude de notre météorologie locale.

Voici, dans tous les cas, les points que nous demandons aux observateurs de noter : le moment précis du commencement et de la fin de la pluie, le point de l'horizon d'où venait le nuage orageux, la force du vent, la température avant et après l'orage, la durée et la force du tonnerre, et enfin la mention des orages qui ont paru passer quelque part sans atteindre le lieu d'observation, à quelle heure et de quel côté on les a vus.

Nous le comprenons mieux que personne, nous demandons là une chose pratiquement difficile, étant donné le caractère général de notre population. Mais nous espérons que, si nous ne réussissons pas, de plus heureux que nous verront plus tard leurs efforts couronnés de succès. C'est un désir, une idée seulement que nous émettons, et nous avons la confiance que dans quelques années cette idée s'imposera à l'attention publique, surtout si la presse quotidienne veut bien y donner son précieux concours.

***

Monsieur L. Fréchette, dans un de ses derniers *entre-nous*, annonçait qu'un américain avait trouvé le secret de fabriquer l'or de toute pièce. Quelque possible que puisse être la découverte d'un tel procédé, force nous est de recourir encore à la terre pour en extraire l'or et les autres métaux dont nous avons besoin ; car, après tout, la chimie de ce yankee ne nous est pas encore suffisamment connue. Aussi, tout le monde s'intéresse-t-il beaucoup à nos mines et à tout ce qui peut contribuer à leur développement. On a tant dit que la province de Québec était riche en mines de toute sorte, que son sol renfermait une masse de minerais dont la richesse n'avait d'égal que la variété, — que plusieurs ont fini par y croire. Dans notre opinion, ce n'est pas tant vers la découverte de mines nouvelles que vers l'exploitation judicieuse de celles que nous connaissons déjà, qu'il faudrait faire converger tous les efforts. Quand on songe que, si l'on

mettait d'un côté tout l'or extrait des mines de la Californie et de l'autre les sommes dépensées là-bas à la recherche du précieux métal, on trouverait que chaque dollar a coûté environ un dollar et demi, on comprend l'importance des recherches et des exploitations raisonnées.

M. Obalski vient de publier son rapport pour l'année 1888. La partie la plus importante de ce travail est une citation d'un rapport général sur les mines du Canada, préparé par M. E. Coste et publié par la Commission Géologique d'Ottawa.

Ces relevés de statistiques embrassent plusieurs années et nous mettent à même de suivre le mouvement général de nos exploitations minières. Les chiffres de ce genre que renferme le rapport de M. Obalski, relativement aux travaux miniers de 1888, ne sont pas, comme il le dit lui-même, aussi précis qu'on le désirerait. Il est regrettable qu'on ne puisse pas avoir, des compagnies minières, tous ces renseignements. On dit cependant que la loi les y oblige. Il faut donc admettre qu'entre la loi et son observation il y a, hélas ! une marge assez grande.

M. Obalski réaffirme dans les premières pages de son rapport que des sondages judicieux feront découvrir du pétrole et du gaz naturel dans la partie sud-ouest de notre province. Tant mieux. Sans parler du gaz naturel, dont la valeur comme combustible est incomparable, le pétrole voit de jour en jour le cercle de ses applications s'agrandir. Dans quelques années ce sera le combustible par excellence, le seul capable de lutter avec le gaz naturel. Heureux alors les pays qui en auront des sources abondantes. Actuellement, la production quotidienne du pétrole aux Etats-Unis est de 25,300 barils par jour. Celle de Baku, sur les bords de la mer Caspienne, de 88,000. De nouvelles applications ouvriront sans doute des débouchés inespérés à cette abondante marchandise, et nous pouvons prévoir que les prix en deviendront moins élevés tout en restant toujours rémunérateurs.

Cette question du pétrole est d'autant plus importante que les pays houilliers commencent à se demander avec inquiétude quand arrivera l'épuisement complet de leurs gisements de houille. En février dernier, M. P. Williams affirmait devant la Société Royale de Londres que dans cent ans les mines de l'Angleterre n'existeront plus. Il est assez probable que, vu l'augmentation incessante de l'industrie, le Royaume-Uni se verra privé du précieux combustible avant la fin de ce siècle qui est donné, par le statisticien, comme extrême limite. Ce sera alors le tour du pétrole. Heureux les pays qui en produiront.

Les Etats-Unis, qui ont en abondance le gaz naturel, le pétrole et la houille, ne manquent pas non plus de métaux précieux. En 1888, ce pays a produit 1,644,927 onces d'or et 45,783,632 onces d'argent. C'est un excès de quatre millions et plus sur les années précédentes. On a frappé pour 31 millions de monnaie d'or et autant de monnaie d'argent. L'exportation de l'or a dépassé de 23 millions la valeur de l'importation, et celle de l'argent de 8 millions. On croit que la valeur de l'or et de l'argent monnayés aux Etats-Unis atteignait, au premier janvier 1889, le chiffre de 1,100 millions de dollars.

En somme, ce n'est pas encore la banqueroute générale qui menace nos excellents voisins.

***

En attendant que de nouvelles sources d'énergie se découvrent dans notre province, nous pourrions utiliser mieux celles que nous possédons. Nous voulons parler des pouvoirs d'eau qui devraient être partout des mines inépuisables d'énergie électrique.

Déjà les américains songent sérieusement à utiliser pour cette fin les chutes Niagara. Et afin de ne pas gâter le paysage par des constructions disgracieuses, on propose de creuser, en arrière de la nappe d'eau, des cavités profondes où l'on installerait les moteurs des dynamos. L'ensemble des chutes n'y perdrait rien pour le coup d'œil, et l'on pourrait faire des merveilles avec l'énergie qu'on leur enlèverait ainsi subrepticement.

Cette question de la production à bon marché de l'énergie électrique prend une importance de plus en plus grande, à mesure que les moteurs électriques gagnent en popularité. Déjà on ne compte plus, aux Etats-Unis, les tramways dont les voitures sont mues par l'électricité, et leur nombre augmente tous les jours. Il y a quelques semaines à peine, on essayait sur le chemin élevé de la 9e Avenue, à New York, un moteur électrique, système Daft, qui a donné d'excellents résultats. Il a atteint une vitesse de 30 milles à l'heure, la moyenne étant de 13 à 14 milles, et cela malgré des pentes de 2 par cent sur certaines parties du parcours. Ce train électrique a voyagé en même temps que les engins ordinaires sans nuire en aucune façon à la circulation, ce qui démontre la perfection de son fonctionnement.

A Minneapolis, on s'est servi tout dernièrement de la transmission électrique pour faire fonctionner les métiers placés aux différents étages d'une vaste fabrique, et les propriétaires affirment qu'ils perdent ainsi moins de force que dans la transmission par courroies.

Comme on le voit, s'il ne se fait pas tous les jours de brillantes découvertes en électricité, les applications de cette force merveilleuse se multiplient rapidement. C'est une marche, je dirais même un envahissement, irrésistible, qui menace de remplacer, dans un bon nombre de cas, les anciennes machines par de nouvelles plus simples et plus satisfaisantes.

Pour donner plus d'ensemble à cette marche en avant des applications de l'électricité, les électriciens américains se sont organisés en une association nationale, qui tient tous les ans sa réunion générale dans une des grandes villes de la république. Elle a eu lieu cette année à Chicago, le 19 février. Parmi les discussions qui ont occupé les séances, la plus intéressante, sans contredit, a eu pour sujet l'enfouissement des nombreux fils électriques qui recouvrent maintenant nos villes comme d'une hideuse toile d'araignée. Malheureusement, ces longs débats n'ont pas produit de résultats définitifs. L'installation des fils dans des conduits souterrains soulève immédiatement des problèmes très ardus qui attendent encore leur solution pratique. Dans certains essais qui ont été faits, on a constaté que cette disposition des fils d'éclairage causait une augmentation de dépense d'un centin par heure et par lampe. Evidemment, il ne suffit pas de dire : " Il faut que les fils disparaissent ", pour que la chose se fasse immédiatement. C'est une quasi-impossibilité dans les circonstances actuelles, surtout s'il s'agit des fils téléphoniques. Les courants qui circulent sur ces fils sont tellement faibles que l'induction terrestre les paralyse à peu près complètement.

La même association a protesté énergiquement contre l'idée d'exécuter les condamnés à mort par l'électricité. Les électriciens de l'Illinois, de leur côté, ne veulent pas qu'on déshonore ainsi cette force mystérieuse, destinée à rendre tant de services, en la rabaissant à l'état d'exécuteur des hautes œuvres. Cela n'empêche pas les justiciers de New York de continuer leurs expériences afin d'appliquer une loi passée dernièrement par la législature de cet état, et décrétant que la pendaison serait désormais remplacée par l'exécution à l'électricité. Jusqu'ici les expériences ont été faites sur des chiens de forte taille, des veaux et des chevaux. Un courant de 600 *volts* a raison des chiens

les plus robustes. Les veaux ne sont foudroyés que par un potentiel de 700, et pour les chevaux il faut l'élever jusqu'à 1000. Il ne reste plus qu'à choisir le courant réservé à l'usage des criminels. Il est probable que l'on prendra la plus haute tension : on ne mesquine pas chez nos voisins.

Le brevet qui protégeait ici la lampe Edison vient d'être déclaré nul par le ministre de l'agriculture à Ottawa. C'est un rude coup pour la compagnie qui l'exploite ; d'autant que plusieurs compagnies rivales n'attendaient que cela pour commencer une sérieuse concurrence, et installer leur système d'éclairage en différentes parties du pays.

Nous ne voulons pas terminer cette revue de l'électricité sans citer les expériences du Dr Hertz, importantes surtout parce qu'elles confirment les idées de Maxwell sur la quasi-identité de nature entre l'agent de la lumière et celui de l'électricité. Il a prouvé que les ondes électriques avaient la même vitesse que les ondes lumineuses ; qu'elles étaient réfléchies et réfractées suivant les mêmes lois ; qu'elles interféraient avec production de concamérations ; que leur longueur était d'environ 60 centimètres ; qu'elles étaient interceptées par un conducteur mais traversaient les diélectriques ; qu'elles se polarisaient absolument comme les ondes lumineuses ; en un mot, qu'il y avait tant de points de contact entre ces deux classes de phénomènes, qu'on était justifiable, jusqu'à plus ample informé, de les attribuer à une seule et même cause agissant d'une manière différente. Il nous semble que c'est là un grand pas de fait dans la bonne voie et que nous sommes peut-être à la veille d'une des découvertes les plus intéressantes des temps modernes.

***

Le traitement que M. Pasteur fait subir aux personnes mordues par les animaux enragés n'est pas du goût de tout le monde. On met de côté les statistiques les plus sérieuses pour s'en tenir à des idées préconçues ou à des théories plus ou moins boiteuses. C'est ainsi que, d'après le Dr C.-W. Dulles, de la Pensylvanie, le développement de la rage n'est pas le résultat du développement du virus rabique chez les personnes mordues ; le virus rabique n'existe pas. La morsure des bêtes enragées provoque dans le système nerveux un état pathologique particulier qui se manifeste d'abord par les symptômes de l'hydrophobie pour se terminer ensuite par la mort.

Il est probable que cette affirmation du Dr Dulles rencontrera des contradicteurs, à moins qu'on n'aime mieux la laisser s'éteindre dans les ténèbres du silence. C'était mal choisir son temps pour émettre une semblable théorie, au moment où les virus et les microbes spéciaux à chaque maladie sont plus populaires que jamais dans la science médicale.

A ce propos, la dernière admission de la science bactériologique semble être la contagion possible de la tuberculose des poumons. Le Dr Gauthier, qui a fait une foule d'expériences en inoculant le bacille de la tuberculose à différents animaux, vient de tomber victime de son zèle pour la science. A force de respirer les poussières des expectorations desséchées dont il se servait dans ses études, il a fini par contracter lui-même la terrible maladie.

Ce qui est à la veille d'être établi pour la tuberculose le sera sans doute un jour pour un grand nombre d'autres affections de notre pauvre machine humaine, et l'on trouvera toujours le microbe à la racine de toutes nos misères.

Aussi ces petits monstres microscopiques se nichent-ils partout. Maintenant que l'éveil est donné, on les trouve là où l'on n'aurait jamais soupçonné leur présence. Ne dit-on pas, par exemple, que les maladies contagieuses peuvent se transmettre par les timbres-postes mouillés par une bouche malade ? Et les monnaies, les billets de banque qui servent aux transactions commerciales, ce sont autant de foyers d'infection des plus dangereux. En 1884, M. Reinsch a découvert au moins dix espèces d'êtres vivants sur une pièce de cinq francs. Plus tard, M. Scharschmit publiait la *flore d'un billet de banque !* Elle renferme de nombreuses espèces végétales, y compris plusieurs bacilles.

Nous sommes donc environnés d'ennemis. Les murs, les parquets en sont couverts. Et si nous avions des microscopes dans les yeux nous serions épouvantés à la vue des hideuses bêtes qui s'apprêtent à nous dévorer tout vivants.

Il faut pourtant en prendre son parti, puisque le docteur polonais Bujwid regarde comme excellente l'eau qui ne renferme que 300 bacilles par centimètre cube. C'est déjà assez, tout de même. L'eau qui séjourne quelque temps dans une ville s'enrichit rapidement ; elle contient bientôt 50,000 de ces intéressants animalcules par centimètre cube. Et l'on dira maintenant qu'il ne faut boire que de l'eau !

Sans tomber dans les exagérations, retenons au moins, comme conclusion pratique, la nécessité qu'il y a de suivre scrupuleu-

sement toutes les règles de l'hygiène la plus sévère. L'hygiène et la médecine préventive: tel pourrait bien être l'enseignement médical de l'avenir. Nous en reviendrons à la coutume des Chinois, qui ne paient leurs médecins que lorsqu'ils sont en santé. Comme nous vivrons longtemps alors!

***

Connaissez-vous la *bellite?* C'est une cousine de la dynamite, et qui menace de la remplacer définitivement.

Inventée tout dernièrement en Angleterre par M. Carl Lamb, elle jouit déjà d'une grande vogue parmi toutes les poudres explosives découvertes dans ces dernières années. Bien que douée d'une force énorme, elle a un caractère assez tranquille. Elle ne déflagre que sous l'influence directe d'un fulminate quelconque. Vous pouvez la jeter dans le feu; elle brûle à peine. Frappez-là à grands coups de marteau, soumettez-là à des chocs aussi violents que vous voudrez; elle restera parfaitement tranquille. Mais la moindre capsule de fulminate la fait éclater, et alors les plaques d'acier les plus épaisses sont brisées comme du verre.

Evidemment la bellite est un sinistre personnage qui fera un jour parler de lui.

***

Nous ne voulons pas finir ces quelques notes sans rappeler que l'*Association Américaine pour l'avancement des sciences* tiendra sa réunion cette année à Toronto, le 28 août. Cette association compte dans ses rangs les meilleurs représentants de la science américaine et canadienne, et cette visite sera une bonne aubaine pour nos concitoyens de la province sœur. C'est la troisième fois que l'A. A. A. S., comme on dit aux Etats-Unis, convoque ses membres dans une ville du Canada.

J.-C.-K. LAFLAMME.

LE SOCIALISME D'ÉTAT [1]

La manière dont les Etats contemporains usent des facilités nouvelles que le marché des capitaux leur offre est fort peu rassurante. Quelques-uns empruntent pour convertir : c'est ce que vient de faire le Portugal, en février dernier. Mais la plupart contractent de nouvelles dettes, et ne songent guère à alléger les anciennes. Quel avenir nous préparent ces folies ?

" Les travailleurs, dans une nation où il y a une grosse dette publique et un grand état militaire, ne reçoivent pas pour leur travail tout ce qu'ils devraient recevoir. Les socialistes ont parfaitement saisi ce point faible de l'ordre social actuel. Si les gouvernements persévèrent dans la voie funeste du mépris systématique du droit des gens, des guerres injustes et de la paix armée, la banqueroute des principaux Etats européens est inévitable d'ici à un quart de siècle, et les conséquences en seront un chaos comparable aux désordres qui ont suivi l'invasion des Barbares. "

Ces graves avertissements nous sont donnés par un économiste autorisé, M. Claudio Jannet, dans le bel ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Le Socialisme d'Etat et la réforme sociale*. On y trouve les qualités habituelles du maître, l'étendue et la sûreté des informations, la clarté des idées, l'élévation des sentiments : c'est l'œuvre d'un savant, d'un français, d'un chrétien. Les douze études qui composent ce volume jettent une grande lumière sur les obscurités du mouvement social contemporain. Ne sentez-vous pas combien il était opportun d'opposer les véritables remèdes aux illusions décevantes du socialisme d'Etat, qui est, avec la guerre, le grand désorganisateur des finances publiques ?

" A toutes les époques, les nations ont subi l'hégémonie intellectuelle de l'une d'entre elles. La France a eu ce privilège depuis le règne de Louis XIII jusqu'à la fin du premier empire. L'Angleterre, qui s'était affranchie de cette influence depuis 1688, a, de 1815 jusqu'à 1870, propagé partout ses institutions

1. *Le Socialisme d'Etat et la réforme sociale*, par M. Claudio Jannet. — Un vol. in-8, Paris. Plon. 1889.

Cette notice bibliographique peut être considérée comme une suite de l'article sur les *Dettes publiques*, publié dans le présent numéro, page 203.

parlementaires et ses idées économiques. L'Allemagne a son tour aujourd'hui, et sa pensée s'impose au monde entier, non seulement par le prestige de ses victoires militaires, mais aussi par le spectacle de son développement manufacturier, des progrès de sa marine, qui rivalise avec celle de l'Angleterre jusque dans les mers de l'extrême Orient, de l'essor de sa population qui déborde sur tous les points du globe."

Or l'Allemagne semble prendre à tâche aujourd'hui de répandre le socialisme d'Etat à travers le monde. Triste service qu'elle rend à l'humanité! L'expérience ne peut se faire dans des conditions plus favorables que dans cette société germanique façonnée par ses traditions aux régimes de contrainte, fortement hiérarchisée et comme enrégimentée sous la tutelle d'un gouvernement très puissant. Et pourtant il est très douteux que cette politique donne de bons résultats. L'une des études capitales de M. Claudio Jannet est consacrée à l'*assurance obligatoire.* C'est un principe dont les suites sont graves. S'il devait être limité à la maladie et aux accidents, il ne résoudrait que très imparfaitement la question sociale. On entend bien l'appliquer à la vieillesse. Si l'assurance est obligatoire, elle est nécessairement garantie aux intéressés par les pouvoirs publics. Ainsi nous arrivons à l'engagement par l'Etat de fournir une pension de retraite à tous les citoyens qui n'ont pas de patrimoine personnel. C'est une véritable révolution sociale, un saut dans l'inconnu. Heureux les peuples qui sauront se passer de cette nouvelle loi des pauvres, dont les conséquences sont incalculables!

On ne doit imiter l'étranger, même quand la fortune lui sourit, qu'avec une grande discrétion. Il faut avoir le respect et l'intelligence de la patrie. "Il est du droit et du devoir de chaque peuple de préserver sa nationalité dans ce grand mouvement de fusion que la nature semble opérer. Une nationalité représente un ensemble de principes et tout un rôle dans l'histoire dont le dépôt a été confié à une race." Patrimoine sacré, qu'on risque parfois de compromettre, en prétendant l'enrichir! Il y a des peuples qui se touchent et qui ne se ressemblent pas. "La situation économique, les précédents sociaux de la France ne ressemblent pas à ceux de l'Allemagne. Ils se rapprochent beaucoup plus de ceux de l'Angleterre et des Etats-Unis."

Mais il est des forces sociales qui doivent agir dans tous les pays, et, pour découvrir les lois et les pratiques qui peuvent les développer, M. Claudio Jannet ne craint pas de chercher des indications partout, en Allemagne comme en Amérique. Il met

ainsi en relief les trois organismes sur lesquels il faut le plus compter pour échapper à toutes les formes de socialisme, et qui, dans une mesure plus ou moins large suivant les milieux, concourent avec l'Etat au progrès social, — la famille, l'association, l'Eglise.

C'est de la liberté de la famille qu'il s'agit dans les études qui ont pour titre : *La réforme des lois de succession en Allemagne ;— L'institution de l'homestead aux Etats-Unis et l'insaisissabilité des petits domaines ;—Le code civil et les réformes indispensables à la liberté des familles.*

Si l'on cherchait à faire la théorie du rôle de l'association libre dans le monde moderne, on pourrait facilement la déduire des chapitres suivants :—*Les associations rurales en Allemagne ;— Les syndicats industriels pour limiter la production ;— Les associations professionnelles catholiques et les sociétés coopératives de consommation ; —L'association des honnêtes gens sur le terrain des affaires ;— L'Etat et le régime du travail.*

Dans une belle étude qui termine l'ouvrage, et qui a pour titre : *L'ordre économique naturel et l'avenir des sociétés européennes*, M. Claudio Jannet ne craint pas d'écrire : " Par quelque côté qu'on étudie les phénomènes de notre temps, on en revient toujours à cette constatation, c'est que la *question sociale* n'est pas une question d'organisation économique, mais une question religieuse. Quoique la condition de l'humanité *prise en masse* n'ait pas empiré et qu'elle se soit même améliorée, si les besoins croissent encore plus vite que la richesse, si les principes qui portent les hommes à accepter leur sort ici-bas en considération de la vie future perdent leur empire, le développement du bien-être général ne pourra que précipiter les cataclysmes sociaux. "

Ainsi l'Eglise du Christ a un grand rôle à jouer dans la vie sociale. On perd son temps, si l'on cherche à tirer de ses préceptes un système tout fait et uniforme d'économie politique. Nous entendons lui demander bien autre chose. Nous croyons qu'elle peut relever la dignité des pauvres, émouvoir l'indifférence des riches, faire régner l'amour et la paix. Rêves chimériques, dira-t-on. Mais qui donc, en dehors d'elle, a quelque chance de sauver les vieilles nations de la ruine certaine à laquelle conduisent le socialisme d'Etat et la paix armée ?

J. Angot des Rotours.

MGR DE SAINT-VALLIER

En 1882 les religieuses de l'Hôpital-Général de Québec publiaient une volumineuse histoire de leur pieux fondateur et de leur monastère. [1] On y trouve la relation presque complète des faits importants accomplis dans tout le pays depuis 1685. C'est une chronique précieuse ; elle peut même servir à corriger certaines pages de notre histoire où les événements n'ont pas été montrés sous leur véritable aspect.

Le plus souvent l'histoire véridique se puise à ces récits intimes ; ils donnent le vrai caractère d'une époque, font bien saisir la portée d'un événement ; et ces notes recueillies jour par jour dans un milieu où n'arrivent ni les préventions, ni les partialités, ni les haines, seront d'un très grand secours pour les historiens. Aussi les annales soigneusement rédigées et précieusement conservées dans le monastère de Notre-Dame-des-Anges à Québec, sont autant de pages où le public peut s'instruire et s'édifier. Et en étudiant cet ouvrage nous avons été vraiment étonné que des documents si précieux n'aient pas eu, à leur apparition, tout le succès qu'ils méritent.

Le livre ne porte aucun nom d'auteur ; les treillis du cloître, qui ont livré passage à un immense volume de 740 pages, ne pouvaient permettre au public de connaître le nom de l'historien. Mais plus tard, quand l'Hôpital-Général publiera la suite de son histoire, une page spéciale sera consacrée à la mémoire d'une humble religieuse dont le nom méritera de figurer parmi ceux des historiens de notre pays.

Cette savante hospitalière nous a donné un récit simple, mais rapide et animé. Les événements y sont présentés sous ces couleurs vives et naturelles qui font revivre, aux yeux du lecteur, les hommes et les choses. Une clarté parfaite, la correction jointe à la sobriété du style, reposent et soutiennent l'attention. Pour peindre ainsi les années écoulées, pour donner à chacune sa physionomie propre, pour suivre d'un regard aussi net et fixer avec tant de précision la marche tortueuse des événements,

1. *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Quebec*, histoire du monastère de *Notre-Dame-des-Anges*, religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, ordre de saint Augustin. — 1 vol. in-8 de 743 pages. — Québec, C. Darveau, 1882. — En vente à l'Hôpital-Général.

il fallait la perspicacité et l'imagination d'une femme. De plus, en lisant l'histoire de l'Hôpital-Général, nous respirons constamment l'atmosphère de sainteté qui remplit cette solitude et qui fait tant de bien à l'âme.

Il n'entre pas dans notre plan de faire une bien longue critique de l'ouvrage ; nous voulons simplement signaler au public désireux de s'instruire un trésor précieux à tous égards. Sans doute les gourmets de la littérature ne pourront pas s'y délecter à la saveur d'un style aussi élégant et aussi orné, d'une phrase aussi vive, aussi pittoresque que celles qui font d'ordinaire leurs délices. Bien des expressions, bien des tours, leur paraîtront un peu vieillis. Ils regretteront peut-être que l'auteur ne se soit pas plus préoccupée de charmer l'oreille et d'amuser l'esprit. Mais tel qu'il est, le travail mérite l'estime du public et est propre à intéresser tous ceux qui savent lire.

Le plan est vaste, net et fécond. L'auteur a voulu consacrer une partie importante du livre aux œuvres et à la vie du fondateur de l'Hôpital-Général, Mgr de Saint-Vallier. La vie héroïque de ce saint évêque n'était pas assez connue. Pendant quarante années de travaux, de luttes incessantes, il a été mêlé à tous les événements importants de notre jeune Canada. Voilà pourquoi en étudiant l'œuvre du second évêque de Québec, nous trouvons des renseignements précieux pour l'histoire en même temps qu'un sujet constant d'édification.

Nous avons cru être utile aux lecteurs du CANADA-FRANÇAIS en leur mettant sous les yeux un résumé de ces précieuses annales. L'histoire de Mgr de Saint-Vallier offre un intérêt tout spécial ; nous en retracerons ici les grandes lignes, en nous efforçant de conserver l'aimable cachet qu'y a laissé l'auteur.

La famille de Mgr de Saint-Vallier s'était distinguée depuis des siècles par son attachement et son dévouement à la foi chrétienne. Son aïeul paternel, Jean de la Croix de Saint-Vallier, veuf à l'âge de cinquante ans, s'était vu dans l'obligation de monter sur le siège épiscopal de Grenoble. C'est ce pieux évêque que l'on voit plus tard s'unir à St François de Sales pour défendre les droits de l'Eglise contre les hérétiques. De ses deux fils, l'un lui succéda sur le siège de Grenoble, et l'autre fut le père de Jean-Baptiste de Saint-Vallier, le futur évêque du Canada.

De très bonne heure ce fils de marquis avait renoncé au monde, et s'était livré avec une ardeur infatigable à l'étude des auteurs sacrés et de la théologie ; à l'âge de dix-neuf ans il était proclamé docteur en Sorbonne. Quelque temps après, son frère l'obligea d'accepter la place d'aumônier ordinaire du roi. Ainsi

celui qui plus tard devait se livrer, sur les rives du St-Laurent, aux fatigues et aux privations de toutes sortes, connut d'abord les splendeurs de la cour, et gravita pendant quelque temps dans l'orbite du roi Soleil. Mais son esprit et son cœur ne furent pas atteints par les séductions et les plaisirs de cette brillante société. Le jeune prêtre sut garder sa pureté et sa foi dans cette atmosphère malsaine, où tant d'âmes ont pris les germes de maladies mortelles.

Sa vertu ne fut jamais ébranlée par les funestes exemples de tous ces courtisans qui souvent n'avaient d'autre noblesse que celle de la naissance. Les scandales dont il était le témoin attristé n'avaient d'autre effet que d'augmenter les rigueurs de la pénitence qu'il exerçait sur son corps. Chaque matin il montait au saint autel, et chaque année il faisait une retraite de dix jours.

Comme détail intéressant, disons que Mgr de Saint-Vallier fut le premier à la cour qui obtînt du roi la permission de porter l'habit long des gens d'église ; jusque là les ecclésiastiques au service du roi n'avaient jamais porté le vêtement canonique. Le premier aussi il forma le dessein de faire des instructions familières aux officiers du palais, projet qui fut grandement approuvé par Louis XIV. Dans certaines circonstances il ne refusait pas d'abondants secours pécuniaires. Et un jour le roi lui dit par manière de plaisanterie : " Mais, l'abbé de Saint-Vallier, n'avez-vous donc jamais scrupule de violer ainsi ma bourse ? "—" Sire, répondit l'aumônier, je multiplie vos richesses pour l'éternité. " La mémoire des éminentes vertus de Monsieur de Saint-Vallier resta profondément gravée dans le cœur de tous les officiers de la cour. Tous étaient dans l'admiration en voyant ce jeune prêtre se sanctifier à la cour du roi, au milieu des délices.

Nous sommes au temps glorieux de Condé ; l'illustre capitaine prépare sur les champs de bataille la moisson de lauriers que le grand roi se donnera la peine de récolter. A cette époque Louis XIV, dont la gloire a surtout été le reflet de toutes les gloires qui resplendissaient autour de lui, se hasardait en personne dans de petites expéditions militaires. L'abbé de Saint-Vallier fut chargé d'accompagner le monarque en Flandre. Il y déploya un zèle et un dévouement sans bornes ; les prisonniers, les blessés, les mourants, tous recevaient les secours et les consolations de son ministère. Ce fut au retour de cette campagne que Louis XIV lui offrit le siège archiépiscopal de Tours. Mais l'humble aumônier refusa d'assumer cette responsabilité. Dieu le voulait au milieu des peuplades sauvages de l'Amérique.

Mgr de Laval, déjà vieux, demandait un successeur sur le siège de Québec. Dans sa profonde humilité, il soupirait après le moment où il lui serait donné de décharger ses épaules du fardeau de l'épiscopat. Après de sérieuses informations, son choix tomba sur le jeune abbé de Saint-Vallier; parmi tout le clergé de Paris, personne ne fut jugé plus propre aux fonctions épiscopales. L'aumônier du roi avait déjà, il est vrai, refusé la mitre; mais si les honneurs de l'épiscopat lui répugnaient, on le savait incapable de refuser un évêché pour lequel il fallait renoncer à toutes les douceurs de la patrie, s'exposer aux fatigues, aux privations de toutes sortes, et vivre dans la plus grande pauvreté, au milieu de peuples sauvages et idolâtres.

Il consentit donc à recevoir le caractère épiscopal, tout en protestant qu'il ne voulait être que coadjuteur de l'évêque de Québec. Ceci se passait en 1684, c'est-à-dire deux ans après la fameuse *Déclaration du clergé*. C'était le temps des grandes difficultés entre la France et le Saint-Siège au sujet de la régale et des quatre articles. Innocent XI refusait aux évêques nommés l'institution canonique et défendait de leur donner la consécration. L'abbé de Saint-Vallier ne fut donc pas d'abord investi du caractère épiscopal. Il se rendit cependant à Québec et gouverna le diocèse en qualité de vicaire général, ce que le Saint-Siège n'avait pas encore interdit, comme il l'a fait en 1810, pendant ses démêlés avec Bonaparte.

La population totale des Canadiens français établis alors sur le St-Laurent, était de 10,785; on comptait déjà 40 paroisses ayant des curés résidents. En arrivant au Canada, le premier soin du vicaire général fut de visiter l'immense étendue du pays qui formait alors le diocèse de Québec. Il parcourut toutes les paroisses et voulut pénétrer jusqu'au fond des contrées les plus sauvages. Plusieurs fois les provisions manquèrent à l'ex-aumônier de Louis XIV. Il souffrit le froid, la faim, les fatigues de marches longues et périlleuses; mais son zèle lui faisait goûter plus de bonheur au sein de ces souffrances, qu'il n'en avait éprouvé dans les délices de la cour. Lorsqu'il repassa en France, les difficultés religieuses avaient cessé, et le pape Innocent XI accorda les bulles au nouvel évêque de Québec. Il fut sacré le 24 janvier 1688. A cette occasion il reçut les plus riches offrandes. L'aube que le prélat portait à la cérémonie était un cadeau de madame de Maintenon. Louis XIV lui-même le combla de ses royales faveurs.

Mgr de Saint-Vallier s'arracha bien vite à ces honneurs pour venir où l'appelait son zèle apostolique. Il s'y montra tel qu'on

l'avait vu la première fois, plein de sollicitude pour le salut des âmes, et dévoré par la flamme divine de la charité.

En 1691, peu de temps après la victoire remportée sur l'amiral Phipps par le comte de Frontenac, l'évêque de Québec dut repasser en France. On raconte que, pendant son séjour dans sa famille, il apprit qu'un de ses neveux était destiné à devenir page à la cour. Alors Monseigneur de Québec dans son zèle adressa une ardente prière à Dieu, afin qu'il lui plût de retirer cet enfant de ce monde, si la place qu'il allait occuper devait être préjudiciable à son salut. Peu de temps après l'enfant allait prendre place au milieu des anges du ciel.

En 1692, le pieux prélat revenait à Québec avec les lettres patentes pour l'érection d'un hôpital-général. Il acheta des Récollets 106 arpents de terre qu'ils possédaient sur la rivière St-Charles, leur église et leur couvent de Notre-Dame des Anges. Puis il choisit quatre religieuses de l'Hôtel-Dieu, et les conduisit lui-même auprès de ses chers malades de l'hôpital.

Ce fut à cette époque que Mgr de Saint-Vallier, voulant introduire dans son diocèse quelques changements, rencontra sur sa route des difficultés presque insurmontables ; aussi fut-il forcé de s'embarquer de nouveau pour la France, où il apprit que des gens importants de son diocèse réclamaient à grands cris sa démission. Pour arriver à leur but, ses adversaires mettaient en jeu les plus hautes influences, surtout celle de Mde de Maintenon. Louis XIV avait si bien appris à admirer la conduite passée du prélat qu'il ne se rendit pas à ces réclamations. Néanmoins afin d'apaiser les esprits, il crut devoir pour un temps retenir l'évêque de Québec loin de son diocèse.

Il n'est pas sans intérêt de noter ici l'intervention des deux plus grands évêques français du dix-septième siècle, Bossuet et Fénelon. Louis XIV avait voulu connaître l'opinion de l'archevêque de Cambrai et de l'évêque de Meaux au sujet de l'absence d'un évêque retenu loin de son diocèse. On voit que Fénelon ne se jugea pas assez éclairé sur les affaires du pays pour hasarder une solution. Quant à Bossuet, il déclara que, si l'évêque de Québec ne donnait pas lui-même sa démission, on ne pouvait le retenir en France sans violer les canons. Le roi fit alors mander de nouveau Mgr de Saint-Vallier à Versailles ; Sa Majesté voulait tenter un dernier effort pour retenir le prélat loin du Canada. Après quelques moments de conversation : " Mais, dit le roi, vous ne répondez pas à ce que je vous demande. " — " Sire, repartit l'évêque, il y a des choses sur lesquelles il est plus respectueux de ne pas répondre à Votre Majesté." Le roi fut

charmé de cette noble et délicate parole, et le laissa libre de partir pour son diocèse.

Mgr de Saint-Vallier dit encore une fois adieu à son pays natal. Durant la traversée, les fièvres se déclarèrent sur les vaisseaux et l'évêque de Québec en fut gravement atteint. Heureusement le médecin du roi, le célèbre Michel Sarrazin, qui venait demeurer au Canada, entoura de soins particuliers le vénérable prélat et put l'arracher à une mort imminente. Parmi les ecclésiastiques qu'il emmenait avec lui à Québec, cinq succombèrent à la contagion.

Au retour de ce voyage l'évêque de Québec put prendre possession de son palais épiscopal, dont la construction avait été commencée en 1694. Ce grand bâtiment était situé précisément à l'endroit où tout le monde a vu l'ancien parlement, disparu à son tour. L'année suivante, Mgr de Saint-Vallier vit sa petite communauté de l'Hôpital-Général à deux doigts de sa perte. On ne voulait plus des religieuses auprès des malades. C'était l'ordre du roi de France ; mais le Roi du ciel en avait décrété autrement. Néanmoins le dévoué fondateur se vit encore dans la triste nécessité de passer en France en 1700. Il régla un grand nombre de questions des plus épineuses ; il fit même le voyage de Rome. Ce fut seulement au mois de juin 1704 qu'il put se remettre en route pour son diocèse. Cette traversée est restée à jamais mémorable. Le gros vaisseau *La Seine*, sur lequel était monté l'évêque de Québec, fut pris par les Anglais le 26 juillet. Mgr de Saint-Vallier fut mis sur un des vaisseaux de la flotte anglaise, conduit à Londres, et de là envoyé avec ses ecclésiastiques à Rochester. Par suite de complications politiques entre la France et l'Angleterre, il dut subir cinq longues années d'exil.

Durant le séjour de leur fondateur en Angleterre, les religieuses de l'Hôpital-Général ne cessèrent d'adresser au ciel leurs plus ferventes prières. Ce fut pour elles une époque de terribles épreuves. Car dans un temps où elles étaient privées de leur père spirituel, la Mère St-Augustin, celle qui avait été pendant onze ans leur supérieure, fut jugée digne du ciel ; elle mourut le 16 novembre 1703.

Après son exil l'évêque de Québec repassa en France ; là on mit encore tout en jeu pour retarder son départ. Un puissant ministre, de la part du roi, lui signifia plusieurs propositions qui tendaient toutes à obtenir son abdication. Cette fois encore Mgr de Saint-Vallier écarta toutes les difficultés et partit pour Québec. En arrivant au pays, il annonça la résolution où il était de ne pas occuper son palais épiscopal, ses revenus étant

considérablement diminués. Il se retira au milieu de ses filles spirituelles de l'Hôpital-Général, tout en se réservant au Séminaire un appartement qu'il pourrait habiter quand des affaires l'appelleraient en ville. Ce fut une allégresse véritable pour les bonnes religieuses de voir au milieu d'elles leur vénéré fondateur.

Malgré l'état de faiblesse où l'avaient laissé l'exil, les chagrins, les maladies, le vertueux pontife déploya une énergie indomptable dans l'administration de son diocèse. Il s'éleva avec toute la fermeté dont il était capable contre la traite de l'eau-de-vie. Chaque fois qu'il s'agissait de ce grave désordre, il était inflexible. — " Voulez-vous donc, lui dit-on un jour, faire perdre ce pays au roi de France, le livrer à nos voisins qui, donnant aux sauvages autant d'eau-de-vie qu'ils en veulent, vont les attirer tous à eux, et mettront ensuite, avec eux, toute cette colonie en combustion ?" — " Voulez-vous, répondit le saint pontife, voulez-vous que nous conservions ce pays au roi de France en offensant le Roi du ciel ?.... Notre monarque a trop de piété pour vouloir être maître du Canada, s'il n'en peut être maître qu'à cette condition. D'ailleurs, si les sauvages, à qui nous devons toujours refuser ce que nous ne pouvons leur accorder sans péché, nous mettent à mort, ah ! ne vaut-il pas mieux que nous mourions innocents que de vivre coupables ?.... "

Il ne reculait devant aucun sacrifice pour donner aux cérémonies du culte tout l'éclat et toute la solennité possible. C'est lui qui obtint de Louis XIV ces riches ornements de drap d'or qu'on admire encore aux jours de grandes fêtes, à la Basilique de Québec.

En 1714, monseigneur de Saint-Vallier avait pris sur lui les fonctions de chapelain. Les annales du monastère font les plus grands éloges de sa ponctualité et de son exactitude. Aux plus rudes froids de l'hiver, il ne voulait jamais permettre qu'on mît du feu sur l'autel. Il était très ingénieux pour saisir toutes les occasions de se mortifier, et sa manière de vivre était tout apostolique. Ecoutons, à ce propos, ce qu'en dit l'abbé Farnel, son contemporain :

" J'ai à vous présenter un prélat, humble dans la grandeur ..... Vous ne verrez point dans sa maison une nombreuse livrée, de superbes équipages, de riches ameublements..... ni tout ce qui accompagne un grand train. Tout cela est trop éloigné de son humilité ; une table frugale, des habits très simples, une chambre qui n'a point d'autre ornement que la blancheur des murs : voilà tout ce qui accompagne l'extérieur

du prélat. Ne vous semblait-il pas, le voyant venir de son Hôpital-Général, et entrer dans cette ville pour officier à la cathédrale, sans suite, sans équipage, seul le plus souvent, dans une très pauvre voiture, n'ayant d'autres enseignes pour le faire connaître que l'humilité et la pauvreté qu'il faisait triompher en sa personne, — ne vous semblait-il pas voir le Sauveur du monde entrer en triomphe dans Jérusalem avec un semblable appareil ? "

Maintenant voici ce que nous dit sur le même sujet le Père de la Chasse : " Monseigneur de Saint-Vallier aimait les pauvres ; et, persuadé que Jésus-Christ est dans le pauvre, il les aimait tendrement. Que le temps ne me permet-il de vous le représenter tel que nous l'avons vu et admiré durant tant d'années ... dans ce lieu (l'Hôpital-Général) qui sera un monument éternel de sa prodigieuse charité ! Non, ni les palais des rois, ni leurs appartements superbes, ni leurs jardins délicieux, n'eurent jamais pour lui les mêmes charmes qu'il trouvait ici, en visitant les salles de ses pauvres ... Jamais en faisant les fonctions d'aumônier de son prince, il n'avait senti le même goût, le même agrément, la même satisfaction intérieure qu'il trouvait ici à servir de chapelain à ses pauvres ... "

Ces témoignages suffisent à nous prouver l'humilité, le dévouement, le zèle du digne successeur de Mgr de Laval. Mais ce que l'on admire surtout en lui, c'est son extrême amour pour les pauvres ; une grande partie de sa vie s'est passée à travailler pour eux.

Mgr de Saint-Vallier est mort le 26 décembre 1727, à l'âge de 74 ans ; il était évêque depuis 40 ans. Jusqu'à son dernier jour il administra avec la plus grande sollicitude les affaires de son diocèse. Moins d'un mois avant sa mort il avait encore parlé en public. C'était la fête de saint André ; et les quelques paroles qu'il prononça en cette circonstance méritent d'être citées : " La fin de l'année ecclésiastique nous doit remettre devant les yeux avec quelle rapidité tout passe. Nous touchons à notre dernière fin : pour s'y disposer il faut faire un saint usage du temps, porter sa croix à l'imitation du grand amateur de la croix, le glorieux apôtre saint André, dont on célèbre la fête. C'est elle qui a fait son triomphe et sa gloire. " Le même jour il disait à ses pauvres avec le ton le plus affectueux : " Vous êtes mon précieux héritage. Mon amour pour vous ne se terminera pas au tombeau ; si vous m'obtenez miséricorde du Seigneur, comme je l'espère, sans cesse je prierai pour vous. " Les dernières paroles qu'il adressa à ses hospitalières sont

admirables. Il leur recommanda surtout, avec beaucoup d'instance, ses pauvres, ses chers pauvres : *Oubliez-moi*, leur dit-il ; *mais pour eux, ne les oubliez pas !*

On ne nous pardonnerait peut-être pas de passer sous silence les difficultés regrettables qui s'élevèrent entre les autorités ecclésiastiques et les autorités civiles à l'occasion des obsèques de Mgr de Saint-Vallier. Voici en deux mots l'objet du différend. Le saint évêque avait choisi la chapelle de l'Hôpital-Général pour le lieu de sa sépulture et y avait fait creuser sa tombe. Or, après sa mort et par suite de difficultés survenues à propos de l'administration diocésaine, l'intendant Dupuy s'était brouillé avec le Chapitre. Sur un simple soupçon que les chanoines avaient l'intention de faire enterrer à la cathédrale le corps du prélat, l'Intendant, dont l'humeur était fortement aigrie, s'emporta et voulut faire acte d'autorité. Il se rendit à l'hôpital à l'entrée de la nuit, le 2 janvier, veille du jour fixé pour l'enterrement. Là il déclara qu'il venait faire sans le moindre délai l'enterrement de Monseigneur. Les religieuses durent se rendre à l'ordre de M. Dupuy, bien à regret ; car elles savaient que les chanoines avaient fait préparer une pompe funèbre à la cathédrale, d'où le corps du prélat devait être transporté de nouveau à l'Hôpital-Général pour l'inhumation.

Voilà une pâle analyse de la *Vie de Mgr de Saint-Vallier*. Nous avons voulu simplement faire connaître une partie du livre des Sœurs Hospitalières, et nous nous sommes bien gardé d'introduire la critique dans notre courte notice. La partie du volume qui renferme l'histoire du monastère depuis sa fondation jusqu'à nos jours, offre à chaque page de rares sujets d'édification. Le lecteur trouve un charme indicible à pénétrer, à la suite d'un guide éclairé, dans ce pieux asile, où des centaines de femmes viennent acheter la couronne des élus aux prix des sacrifices, de l'abnégation et de toutes les œuvres de charité.

Au contact de ces âmes d'élite, on comprend mieux ses propres faiblesses, et on éprouve le besoin de devenir meilleur. C'est une marque certaine que le livre est bon.

L'abbé L.-A. Olivier.

OU EST LE SÉJOUR DES MORTS

Il a paru récemment un livre étrange [1], tissu de textes et de passages empruntés aux philosophes anciens et modernes, à la sainte Ecriture, aux Pères de l'Eglise et aux conciles, aux poètes, aux révélations les plus célèbres et les plus authentiques ; ouvrage plein d'attraits à cause de sa forme d'abord, ensuite parce que le lecteur ne ploie nullement sous le fardeau de l'érudition, car les citations littérales des auteurs consultés sont presque toutes reléguées dans les notes. Tout ce qui aurait rendu le livre fatigant a été soigneusement évité. Ouvrage complet, car il ne contient pas seulement la *recherche* et la *découverte* du ciel, mais encore celles de l'enfer et d'un lieu intermédiaire pour les enfants morts sans baptême. Et cette vue est assurément raisonnable, puisque les *compartiments* du ciel et de l'enfer sont distingués surtout par leur opposition et que, de cette opposition radicale, résulte la nécessité d'un troisième lieu pour les morts qui n'ont mérité ni le ciel ni les tourments de l'enfer. Aussi aurions-nous préféré un autre titre, par exemple: *Le séjour des morts.*

Par sa forme, et autant que *parva magnis comparare licet*, on pourrait rapprocher ce livre de l'épopée du Dante ou du *Pasteur* d'Hermas.

***

L'auteur débute, comme l'*altissimo poeta*, par une vision. Il me semblait, dit-il, que j'étais en voyage pour le ciel ; et voici devant moi une grande route, très belle et bordée de fleurs ; la foule qui s'y pressait m'entraînait avec elle.

Mais, au lieu de monter vers le ciel comme il le voudrait, le voyageur descend, descend toujours. Chemin faisant, il rencontre une foule de personnes de tout âge et de toute condition : des hommes de plaisirs, un sage, un savant. Il les interroge. Il leur demande où se trouve le ciel et il en reçoit des réponses diverses. Les uns lui disent: " Etre heureux, être dans le ciel,

1. *Où est le ciel ?* (Méditation d'un philosophe.) Par le T. R. Père Hilaire, des Frères Mineurs Capucins, docteur en Théologie et en Droit canon, 1888.

c'est jouir et le ciel est ici " : et ils lui montrent une avenue sombre, dans laquelle ils se hâtent d'entrer. Un autre lui présente une bourse gonflée d'or : " La dedans, dit-il, est le bonheur, car la béatitude consiste dans la possession de tous les biens, et avec l'or on possède le monde entier. " Un savant, entouré de cornues, de creusets et d'instruments bizarres, le salue d'un rire moqueur : " Le ciel ? je l'ai trouvé. Le voici dans cette fiole. C'est l'éther qui remplit le firmament et même les espaces infinis ; fluide inépuisable, qui constitue l'être premier et sa félicité."

Le voyageur désespère de trouver le ciel. Il descend toujours néanmoins, et, après avoir longtemps marché dans une riante vallée, il voit tout à coup le sol s'entr'ouvrir sous ses pieds, et apparaître une fosse profonde et immense, remplie de feu. Au-dessus, il lit avec horreur une inscription qui rappelle celle de l'enfer du Dante :

" Par moi l'on va dans la cité des larmes ;
" Par moi l'on va au supplice éternel.
" Laissez toute espérance, vous qui entrez. "

***

Les anciens Hébreux, les philosophes et les poètes de l'antiquité s'accordent pour placer l'enfer au centre de la terre. C'est aussi le sentiment des Pères de l'Eglise, qui conviennent en même temps que la peine du damné est double, savoir : le feu pour le corps et le ver rongeur pour l'âme. [1] Toutefois l'Eglise, qui s'est prononcée sur l'éternité des peines infligées aux damnés, ne l'a point fait touchant le lieu où elles sont endurées.

Mais l'enfer, tel que le décrit notre auteur, ne ressemble guère à celui des poètes.

Dans la *Divine Comédie*, l'enfer est un immense entonnoir, divisé en un grand nombre de cercles suivant la nature et la quantité des crimes, auxquels correspondent des châtiments divers. On y voit des plaines arides, des fleuves roulant entre leurs rives des ondes de feu ou de boue, des cavernes, des champs couverts de tombeaux, des fournaises ardentes. Chaque criminel, ou du moins chaque catégorie de coupables a son tourment particulier. Les uns endurent le supplice de Tentale ; les

1. Voir, entre autres, saint Augustin, *Livre des rétractations*, 2, XXIV ; *Cité de Dieu*, livre XXI.

autres vivent écrasés sous le poids de lourdes chapes de plomb. Enfin, tout au fond, se trouve Satan, être colossal, immense, qui, de sa quadruple gueule, déchire à belles dents quatre victimes choisies entre les plus criminelles.

L'enfer de Milton est singulièrement grandiose. C'est tout un monde habité par la troupe innombrable des damnés et des démons, anges déchus qui, à l'instar de leur prince suprême, conservent encore quelques marques d'une ancienne grandeur. Malheureusement le poète, incomparable d'ailleurs, a deshonoré son œuvre par des imaginations puériles, ridicules ou même abominables et des inventions inspirées par le fanatisme : telle, cette salle immense que les diables construisent uniquement pour y tenir leur assemblée et d'où ils sortent transformés en couleuvres ; telle, cette artillerie qu'ils forment en bouleversant les montagnes du ciel, dont ils se servent ensuite dans leurs combats contre les anges fidèles ; tel, l'enfantement de la mort par Satan et le péché ; tel enfin, ce paradis des fous dans lequel l'auteur, devenu sectaire, entasse tout ce qu'il regarde comme des superstitions.

Qu'y a-t-il de plus vulgaire et de plus mesquin que ce château fort surmonté d'un chapeau noir que Chateaubriand a baptisé dans ses *Martyrs* du nom d'enfer ? Aussi, en passant près de Combourg, où le grand écrivain vécut dans le désœuvrement et l'ennui pendant sa première jeunesse, il nous est venu à l'esprit qu'il avait pris cet antique manoir de ses ancêtres pour type de son enfer.

***

Certes, on ne trouve rien de semblable dans notre auteur. " Comment peindre le lieu de l'enfer, s'écrie-t-il ? Prison infranchissable et souterraine, fermée de tous côtés par le granit indestructible des roches éternelles ! puits profond de l'abîme ! fournaise ardente où les maudits sont entassés, serrés les uns contre les autres comme les briques brûlantes d'un four enflammé, ou comme les harengs serrés et entassés dans la tonne !..... L'enfer est aussi la fosse des immondices. Satan, le Baal de tous les siècles, occupe l'enfer en entier ; il en fait le fond, il en tapisse les parois ; il en enveloppe tout l'espace, non corporellement sans doute, mais par la force et la capacité de son être superbe. Ainsi, en punition de son orgueil, il sert de vase immonde à toutes les ordures rejetées de la terre et des cieux. Quelle infection ! dans cette sentine et dans cette fournaise, quel

supplice pour les sens, avec le grincement de dents et le pleur éternel ! "[1]

Tel nous apparaît, sous les couleurs que lui ont prêtées l'Ecriture et les Pères, le lieu de l'enfer. Si ces détails ne sont pas des articles de foi, il ne faudrait pas néanmoins s'abandonner avec certains esprits modernes à cette tendance caractéristique de notre temps, dont le propre est de diminuer les vérités qui choquent la raison orgueilleuse et alarment les passions. Beaucoup d'écrivains récents, entraînés par l'esprit raisonneur et sensuel de notre époque, sont parfois ici plus ou moins *libéraux*, se montrent plus ou moins condescendants envers l'erreur et le mal ; et, dans ce sens, ils amoindrissent l'horreur du cachot souterrain et même la réalité terrible du feu de l'enfer. On dirait qu'ils oublient les recommandations de Pie IX, qui avertit les sages de ne pas borner leur assentiment et leur soumission aux dogmes expressément définis, mais de les étendre en outre à l'enseignement catholique tout entier, à tout ce qui est communément reconnu, admis d'après les saintes Ecritures et la tradition de l'Eglise.[2]

***

Où est le ciel ?

Le voyageur revient[3] sur ses pas, et bientôt il se trouve au point de jonction de deux chemins. Il avait d'abord pris celui de gauche ; il s'engage maintenant dans celui de droite, qui monte et le conduit, haletant, sur la montagne. Il y rencontre une troupe nombreuse de vieillards d'un aspect vénérable. C'étaient les Pères de l'Eglise, anciens et modernes. " Pourquoi, leur demande-t-il, se rendre au ciel par un chemin montant ? la marche n'est-elle pas plus facile sur l'autre route, toujours en pente ? " Jérôme, le savant interprète des Ecritures, lui répond : " Sans doute il y a plus de mal à gravir les hauteurs. Toutefois, l'on peut s'arrêter lorsqu'on monte, mais jamais quand on descend. Or, le ciel est en haut, dans un lieu réel, dans un espace visible, fait pour contenir des corps aussi bien que des âmes. "

Les autres vieillards applaudissent à ces paroles et l'un des docteurs modernes affirme cette doctrine en leur nom. Le ciel

1. Page 55.
2. Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter*, 21 dec. 1863. — Prop. 22, *Syllabus*.
3. On sait que, dans la langue chrétienne, l'homme vivant sur la terre est appelé voyageur, *viator*.

est là-haut sur nos têtes, comme l'enfer est sous nos pieds, au sein de la terre. C'est la croyance commune de l'Eglise, de l'antiquité et de la Synagogue. Le fond de cette croyance n'a jamais varié. Si on l'exprime néanmoins avec une certaine hésitation, c'est qu'ici-bas, à côté des choses absolument certaines, des vérités de foi, il y en a souvent d'autres relativement douteuses ; à côté de la lumière, il y a presque toujours un peu d'ombre. A quelle profondeur souterraine, à quelle hauteur céleste faut-il porter nos regards pour trouver le ciel et l'enfer ? saint Thomas d'Aquin lui-même confesse là-dessus son ignorance.

***

Le pèlerin se remet en route sous la direction de ces guides vénérés qui marchent d'un pas vif et rapide ; il peut à grande peine les suivre ; mais veut-il s'arrêter un instant pour se reposer ? ils gourmandent sa lenteur : *Marche, marche.*

Déjà ils approchent de la région des nuages, et le voyageur plonge son regard satisfait dans l'azur des cieux. " Est-ce là, demande-t-il, le séjour béni du repos et de la béatitude ? " Mais non. Le ciel des bienheureux, c'est l'empyrée, ciel de splendeur et de gloire, bien différent de celui qui nous entoure et même du firmament étoilé. Dieu habite une lumière inaccessible ; son séjour, loin de nos yeux mortels, est au delà des espaces immenses où les astres roulent au-dessus de nos têtes. La lumière béatifique de ce lieu de délices ne vient pas jusqu'à nous, parce que le firmament visible est d'une nature grossière et impure, incapable de recevoir l'épanchement de la splendeur divine, de même que Dieu présent partout ne peut l'émettre dans une âme de boue, dans une conscience obscurcie.

***

Comment donc pourrai-je enfin voir le ciel, s'écrie dans son angoisse le voyageur ?

Alors une main le touche doucement à l'épaule et une voix amie l'appelle. Un vieillard s'était détaché de deux groupes mystérieux, douze d'un côté, douze de l'autre. Les uns portaient le bandeau prophétique de Moïse, les autres avaient orné leurs poitrines de la croix des apôtres : " Ne pleurez pas, dit-il, le lion de Juda a triomphé pour vous. Voyez-le donc. Levez les yeux vers le ciel. "

Et tout à coup les cieux resplendissent, les étoiles s'éteignent et s'effacent; et au-dessus du firmament, une porte s'ouvre comme un rideau que l'on tire, et l'œil ravi aperçoit le ciel. Oui, le ciel des cieux se montre à découvert, sphère incommensurable qui enveloppe de ses contours et la terre et les globes célestes. En haut s'élève le trône de la majesté divine; sur ce trône siège l'Eternel... L'œil s'abaisse ébloui.

A la droite du Père, se dresse le Fils de l'Homme, d'une main tenant sa croix et étendant l'autre pour bénir. A l'entour sont rangés les chœurs des anges. " Venez, s'écrie le Rédempteur, venez les bénis de mon Père ; possédez le royaume céleste; régnez ici éternellement. "

Et aussitôt le pèlerin voit s'élancer les vingt-quatre vieillards, les prophètes et les apôtres, les docteurs et les vierges : procession mystérieuse qui va se prolongeant de la terre jusqu'au ciel, procession des saints ! Il leur tend les mains; il veut les suivre, mais hélas ! la céleste vision s'efface et disparaît.

***

Dernière vision; en pleine éternité.

Les prédictions contenues dans l'Apocalypse se sont accomplies. Le monde actuel, qui gémissait sous les souillures du péché [1], a été purifié par le feu, et maintenant la terre apparaît ornée de merveilleuses couleurs. On y voit des continents et des océans nouveaux, un monde meilleur et l'on y goûte une température égale et douce. Elle est devenue un séjour très agréable, sans ennui, parsemé de prairies verdoyantes, de frais ombrages, et elle est embaumée par le parfum des fleurs. Le sol n'a plus de taches de sang, ni de tombeaux, ni le deuil de la mort. Partout la vie, le calme, le repos et la paix; partout aussi des hommes.

Ces hommes sont étranges. On ne voit sur leurs fronts ni les stigmates du crime, ni non plus le sceau du baptême, ni aucun signe de grâce et de salut, mais seulement une tache sombre.

Ces infortunés, privés éternellement de la vue de Dieu, ne sont pas néanmoins plongés dans le feu vengeur, ni en proie à la tristesse; car, n'ayant pas goûté le criminel plaisir du péché dans leurs sens, ils n'en sentent pas la torture; et, n'ayant pas eu l'usage de la raison et du libre arbitre, ils n'éprouvent aucun

1. Epitre aux Romains, VIII, 22.

reproche dans leur conscience, aucun remords, aucun chagrin. En eux le corps et l'âme sont naturellement achevés, autant qu'ils peuvent l'être sans la grâce et la lumière divine, sans l'auréole de gloire.

Or ces hommes, qui sont-ils ? On l'a sans doute déjà compris, ce sont les enfants morts sans la grâce du baptême. Ils habitent éternellement la terre purifiée et régénérée ; car, au jour de la résurrection, en reprenant leurs corps, ils ont quitté les limbes, voisins des souterrains de l'enfer, qui auraient été une peine sensible pour ces hommes ressuscités.

Cette vue relative au lieu d'habitation des enfants morts sans baptême, est celle de plusieurs Pères de l'Eglise et de plusieurs théologiens, entre autres de Suarez. En effet, disent-ils, à quoi servirait la terre après sa rénovation, si elle n'avait aucun habitant ? Aussi plusieurs savants pensent qu'elle sera habitée par les hommes qui n'ont point mérité l'enfer et qui n'ont pas reçu la grâce du Christ, tels que les enfants morts sans baptême.

Voilà donc, déterminé et décrit, le lieu du séjour des morts : le ciel, la terre et l'enfer sont trois lieux différents qui constituent pour nous la grande unité de l'univers, l'ensemble des êtres.

En somme, ce petit ouvrage, s'il n'apprend rien de nouveau aux lecteurs instruits, est pourtant d'un grand intérêt, grâce à sa doctrine saine, au souffle poétique qui l'anime, à sa forme originale, ainsi qu'à l'érudition de l'auteur.

M.-E. MÉTHOT.

REVUE EUROPÉENNE

C'est l'Angleterre qui a le plus fixé l'attention du monde dans le trimestre qui vient de s'écouler ; c'est d'ordinaire à la France ou à l'Allemagne que revient cet honneur, triste distinction, si l'on songe à la grande vérité du dicton " Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ".

M. Parnell a été le héros d'un drame assez compliqué, mais dont le dénouement a été tout à son avantage, à la plus grande confusion du *Times*, ce géant de la presse anglaise, et, par ricochet, au grand détriment du ministère de lord Salisbury.

Les accusations portées par le *Times* contre M. Parnell se sont trouvées basées sur une honteuse mystification dont, à la fin, il a bien fallu que le *thunderer*, comme s'appelait jusqu'ici le redoutable journal, admît l'évidence, quoiqu'il l'ait fait d'assez mauvaise grâce. Les lettres qui allaient à compromettre le chef de l'agitation du *home rule* dans les assassinats de *Phœnix Park*, — qui donnaient un des hommes les plus distingués du Parlement comme le complice des plus vils criminels, — ces lettres étaient forgées. Le nommé Pigott, l'âme du complot, a fini par l'avouer, et, après une mystérieuse disparition, on a su qu'il s'était suicidé à Madrid.

Certes, c'est un despotisme d'un nouveau genre que celui de ces grands journaux, comme le *Times* de Londres et le *Herald* de New York, qui sont à la fois les millionnaires et les autocrates de la publicité. Ils se mêlent de tout, non seulement dans leurs colonnes, mais en dehors ; ils organisent toutes sortes d'œuvres et d'entreprises, les unes bonnes, les autres mauvaises ; ils agissent comme les mandataires de la société entière. Au besoin, ils n'hésitent pas à faire la *chasse à l'homme*, soit par un motif d'intérêt, soit par un motif de vengeance : *they hunt down a man.* Si ce genre de tyrannie s'établissait partout, il serait difficile de rien imaginer de plus désastreux pour ce qui peut rester d'indépendance et de sécurité à la pauvre conscience humaine. Jusqu'ici cependant ç'a été un trait particulier à la race anglo-saxonne en Europe et en Amérique ; jamais journal français ou continental n'a pu se payer un tel luxe.

Quoiqu'il en soit, le *Times* vient de recevoir une rude leçon, un échec sérieux, et si cela allait jusqu'à l'effondrement, — ce

qui n'est guère probable, — bien des gens s'abstiendraient de verser des larmes sur les ruines du colosse.

D'un côté, on demandera peut-être en quoi cela peut changer la situation des partis ? parce que M. Parnell a eu le bonheur de voir s'évanouir une conspiration montée contre lui, en est-il plus infaillible, et le *home rule*, dont il est le prophète, en est-il un meilleur évangile ? D'un autre côté, parce que lord Salisbury a laissé assez gauchement compromettre son gouvernement dans les agissements du *Times*, la politique conservatrice dans son ensemble en est-elle plus mauvaise ? Cela, c'est la logique ; mais le sentiment populaire, qui fait et défait les cabinets, n'est pas gouverné par les propositions d'Aristote. Tout se touche, tout se tient en politique ; et dans le cas dont il s'agit, non seulement la chute misérable de l'accusation a éclaboussé les accusateurs et tous ceux qui ont paru sympathiser avec eux, mais elle a grandi l'accusé de toute la hauteur de cette dégringolade.

L'Irlande sera donc plus que jamais, dans la session qui se tient maintenant, l'objet des délibérations de l'aréopage britannique ; cela du reste était indiqué dans le discours par lequel la Reine a ouvert les Chambres. M. Gladstone bénéficiera du regain de popularité donné à M. Parnell, qu'il a toujours favorisé, et l'on peut s'attendre à une lutte plus vive que jamais.

Il est cependant une autre question également mentionnée dans le discours du trône, comme on l'appelle, qui pourrait bien faire perdre à l'opposition une partie du terrain qu'elle aura gagné dans les affaires d'Irlande. C'est celle de l'armement, de la mise du royaume sur un pied de guerre. Déjà le général Wolseley avait poussé le cri *caveant consules*, et à lui sont venus se joindre bien d'autres alarmistes. Les sommes que l'on va demander à John Bull sont vraiment énormes, et il est bien probable que les utilitaires et les économistes de l'école de Manchester, vont se récrier. M. Gladstone, qui n'a déjà que trop partagé leurs vues, va-t-il se mettre en travers du mouvement ? La Reine parle, comme on le fait d'ordinaire dans ces documents officiels, des bonnes relations que son gouvernement entretient avec toutes les puissances ; mais l'Angleterre, malgré sa longanimité et son bon vouloir, ne peut qu'être alarmée des préparatifs belliqueux que font les autres peuples. A qui en veut-elle ? ou qui redoute-t-elle ? Il y a assez longtemps qu'elle s'est désintéressée des affaires du continent, et cependant on parle d'augmenter l'armée dans d'aussi grandes proportions que la marine. Il serait peut-être assez juste de dire qu'elle craint tout en général,

et ne redoute rien en particulier. L'empire des mers lui est plus que jamais disputé, et par nos voisins, ses chers enfants d'Amérique qui, malgré toutes les belles phrases stéréotypées sur l'unité de langue, de race et de religion, — unité un peu bariolée, du moins sur notre continent, — ne sont jamais si heureux que lorsqu'ils peuvent jouer quelque bon tour à leur maman; et par ces fiers Teutons dont on se réclame si volontiers, et qui, prenant au sérieux leur rôle d'ancêtres, veulent compléter leur domination en se donnant des colonies, ou plutôt en les prenant à droite et à gauche.

Sans parler de la Russie, la grande rivale asiatique ; sans rien dire de la France, que l'on jalouse toujours un peu malgré ses malheurs et son impuissance ; sans mentionner l'Irlande, volcan toujours en ébullition — *proximus ardet Ucalegon* ; — il y a, plus près encore, tout le mouvement socialiste, tout le radicalisme, qui s'attaque avec plus d'audace que jamais aux institutions de la vieille Angleterre. C'est pour se tenir prête à toutes les éventualités, c'est pour faire face à n'importe lequel de ces ennemis que le parti tory veut armer. Quelle sera l'attitude de M. Gladstone et que fera-t-il devant ces demandes ? Lorsqu'il s'agit de la sécurité de la nation, de sa prépondérance dans le monde, il serait peut-être périlleux de froisser le vieil orgueil britannique, qui s'est déjà tant imposé de sacrifices, qui a fait des luttes si héroïques en des temps bien autrement difficiles.

Mais nous voilà rendus bien loin de notre point de départ, et du drame sério-comique dont il a été question plus haut.

Une tragédie bien autrement saisissante a affligé l'empire d'Autriche : meurtre ou suicide, la mort mystérieuse du jeune prince Rodolphe est venue s'ajouter à toutes les calamités qui, depuis un certain nombre d'années, n'ont cessé de frapper les familles régnantes du nord de l'Europe.

L'exécution de Queratero, suivie de la folie de la veuve de l'infortuné Maximilien, de la triste fin de deux rois de Bavière, de l'assassinat du Czar, enfin des décès si rapprochés l'un de l'autre de deux empereurs d'Allemagne, sont de lugubres coïncidences qui donnent à réfléchir.

Un de mes confrères chroniqueurs a bien eu raison de dire que la Providence semblait vouloir vérifier la singulière phrase de Chateaubriand sur la *quantité de larmes que peuvent contenir les yeux des rois et des reines.*

Les rois et les reines ! Qui a dit : les rois s'en vont ? Mais s'ils s'en vont, c'est pour revenir ; si ce ne sont pas ceux qui partent qui reviennent, la monarchie, sous une forme ou sous une autre,

a succédé plusieurs fois à la république dans le pays de nos ancêtres.

La France en serait-elle encore une fois rendue là ? Certes personne n'aurait osé affirmer en 1870 que la troisième république durerait jusqu'en 1889. C'est un peu plus que la royauté de Louis-Philippe, le plus long régime qu'il y ait eu depuis cette date fameuse de 1789, que l'exposition actuelle a pour objet de commémorer. Ce qui a fait la durée de la république, c'est d'un côté sa faiblesse même, et de l'autre le manque de cohésion de ses ennemis. Le détritus des vieux régimes et des vieux partis a nourri cette plante peu vigoureuse ; et ceux, à l'étranger comme à l'intérieur, qui s'attendaient de jour en jour à la voir morte d'anémie, ou emportée par quelque orage, l'ont laissée vivre.

Dans la livraison de janvier, les lecteurs du CANADA-FRANÇAIS ont pu voir d'intéressants détails sur les diverses fractions de l'opposition aux différents gouvernements plus ou moins *opportunistes* qui se sont succédé depuis quelques années, et plus particulièrement sur ce que M. le comte de Barral, que je citais assez au long, appelait spirituellement les hordes boulangistes. A cette époque, le général était presque au lendemain de son duel avec M. Floquet ; les projets de coup de force qu'on lui attribuait à tort ou à raison, les mesures violentes dont on prétendait qu'il était menacé par le gouvernement, avaient fait de lui plus que jamais l'homme le plus en vue de France et de Navarre.

Depuis ce temps, la guerre n'a cessé d'exister entre M. Floquet et les boulangistes ; enfin le ministre a dû se retirer à la suite d'un vote adverse, ce qui ne veut pas dire toutefois que le général ait triomphé définitivement. C'est la lassitude de l'opinion publique, ce sont les fautes énormes commises par M. Floquet, qui ont amené cette nouvelle crise.

Il est vrai que le succès des hommes politiques est plus souvent dû aux fautes de leurs adversaires qu'à leur propre mérite ; mais tout ce que je veux dire, c'est que la déconfiture de l'un n'entraîne point nécessairement la présidence ou la dictature de l'autre.

Ce fut, prétend-t-on, une première faute du dernier ministère de soutenir, contre la candidature du général à Paris, un obscur démagogue ; cela ne me paraît pas bien certain. D'abord on n'est jamais sûr, en France, qu'un démagogue soit trop obscur pour parvenir, et ensuite, si M. Floquet n'avait pas fait la lutte

contre la nouvelle candidature de l'homme à l'omniprésence, on n'aurait pas manqué de le lui reprocher.

Mais ce qui fut une faute irréparable, ce fut l'abolition du scrutin de liste pour retourner au vote par arrondissement. Il est toujours dangereux de changer les lois, surtout les lois organiques, en vue d'un seul événement, pour écarter un seul homme. Du reste qu'y gagnera-t-on ? Au lieu de se faire élire dans plusieurs départements, cet homme se fera élire dans un grand nombre d'arrondissements. C'est multiplier pour lui les chances, et lorsqu'il aura été élu un peu partout, il pourra dire : la France, c'est moi ! Rien que l'affolement produit par l'élection ne peut expliquer cette erreur ainsi que la série de propositions saugrenues soumises aux Chambres dans le même but, dont la seule un peu raisonnable, celle d'interdire les doubles candidatures, offrait cependant de grandes difficultés dans son exécution.

Mais le plus comique de toute l'affaire, c'est que M. Tirard, le prédécesseur de M. Floquet, qui était tombé du pouvoir pour avoir refusé de voter la révision de la constitution, y revienne au moment où celui-ci est tombé précisément pour avoir voulu cette révision.

" Ainsi, dit M. de Mazade dans la *Revue des Deux-Mondes*, c'est fait, la comédie est jouée. Il y a un cabinet de plus inscrit au martyrologe ministériel, il y a un cabinet nouveau inscrit parmi les pouvoirs éphémères qu'une fortune ingrate réserve à la France.[1] Ce n'est pas sans peine à la vérité, ce n'est pas sans bien des tâtonnements, des négociations et des pourparlers et des combinaisons essayées et abandonnées tour à tour, qu'on est arrivé à façonner de pièces et de morceaux un ministère pour remplacer celui qui avait disparu dans une bagarre improvisée ; mais enfin on y est arrivé, et par une ironie secrète des choses, M. Floquet qui avait succédé il y a dix mois à M. Tirard parce que la Chambre avait décidé qu'il y avait urgence à reviser la constitution, M. Floquet a aujourd'hui pour successeur M. Tirard à la suite d'un vote par lequel la Chambre déclare qu'il n'y a plus du tout urgence à s'occuper de la révision. Ainsi l'a décidé la logique d'une assemblée qui a passé sa vie à tout brouiller, à tout saccager, à mêler l'opportunisme au radicalisme, à se contredire et à renverser des ministères pour finir par l'aveu d'une irrémédiable impuissance. Le 14 février, à quatre heures de relevée, le nouveau miracle de confusion était accompli."

1. C'est le sixième ministère que la Chambre démolit depuis quatre ans.

Ce nouveau ministère, que M. de Mazade appelle un ministère de revenants, compte, parmi ses membres les plus en vue, M. de Freycinet à la guerre, — celui-là n'est pas un revenant puisqu'il faisait partie du cabinet Floquet, — M. Spuller aux affaires étrangères, M. Rouvier aux finances, et M. Constans à l'intérieur.

Les nouveaux arrivés n'ont pas perdu de temps : déjà ils ont fait une faute qui eût été digne de leurs prédécesseurs. Toujours par haine et par crainte du général Boulanger, ils ont pris au sérieux la Ligue des Patriotes de M. Paul Déroulède et l'ont violemment dispersée sous le plus absurde prétexte.

On a aussi appelé ce ministère un ministère d'exposition : le mot n'est pas mal trouvé. Paris, qui va être tout entier au rôle que Mme de Staël lui assignait il y a déjà si longtemps, celui de guinguette de l'Europe, Paris va s'amuser, fêter, et tirer pour son commerce local tout le parti possible de la foule des étrangers. Mais pour cela il faut laisser vivre le ministère ; c'est ce que l'on fera, et à moins que celui-ci ne tienne absolument à se suicider, il vivra.... le temps de l'exposition ! Et après cela, dit un journal opportuniste, bien opportuniste celui-là, — après cela ?.... le déluge !

N'est-il pas au moins bizarre que, sous la troisième république, on répète ce mot du déclin de la monarchie, mot attribué à une femme dont l'influence fut si grande et si fatale sur les destinées de la France et sur les nôtres ?

Mais tout arrive en ce monde : *Fata viam invenient.*

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU.

Montréal, 30 mars 1889.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES LIVRES

Ris et Croquis, par C.-M. Ducharme, Montréal, 1889. — Beauchemin & Fils. 464 p. in-18 jésus.

Dans son discours de réception à l'Académie, M. Jules Claretie s'exprime comme suit au sujet de la chronique et des chroniqueurs, *quorum pars magna fuit.*

" Il ne faut pas dédaigner cette causerie écrite qui s'appelle la *chronique*, ce serait renier une des grâces de notre littérature française. A côté des *mémoires* et au-dessous de l'*histoire*, la causerie doit avoir sa place, comme l'art épistolaire, qui est un art tout français. La chronique, lorsqu'elle raconte loyalement les faits et juge avec finesse les événements et les hommes, n'est-elle point comme une sorte d'histoire cursive, et ne fait-elle pas aussi œuvre de moraliste lorsqu'elle raille les ridicules passagers que la comédie n'a pas le temps de saisir, ou les triomphes faciles que la grande histoire aurait le temps d'oublier ? "

C'est un fait très remarquable et très caractéristique que la chronique ait pris depuis longtemps déjà une si grande place dans notre jeune littérature *franco-canadienne*. A partir de M. Peter-L. Macdonell, dans la première *Revue Canadienne*, — celle qui avait été fondée par M. Letourneux en 1845 et où se distinguaient les jeunes littérateurs d'alors, ceux surtout qui faisaient partie du *Cercle des Amis*, — que de spirituels et brillants chroniqueurs nous avons eus ! Nous n'en nommerons aucun de crainte de faire des jaloux.

Le très jeune écrivain qui vient de faire imprimer un si joli volume, — joli, on ne peut plus, pour la forme et pour le fonds, — s'il n'est pas à proprement parler un chroniqueur, touche de près à cette grande famille littéraire dont les aïeux, selon M. Claretie, ne seraient rien moins que Mde de Sévigné et le duc de Saint-Simon. Les bluettes qu'il avait fait scintiller de côté et d'autre, forment un ensemble très agréable. Les deux pièces de résistance du volume, *Gérin Lajoie et Jean Rivard* et *Les journalistes acrobates*, indiquent des qualités sérieuses et sont écrites avec un très grand soin. La phrase est généralement correcte, elle est même tout à fait moderne dans sa tournure, sans toutefois tomber dans les exagérations que l'on reproche à bon droit à beaucoup de nos cousins d'outre-mer. Mais pourquoi la ponctuation est-elle si singulière ? Ce n'est point chose nouvelle chez nous, il est vrai, et pour ma part, si je ponctue, ma foi, je ne ponctue guère. Pourquoi encore les citations n'ont-elles pas été mieux vérifiées et contrôlées ?

Il y a bien aussi une certaine recherche trop évidente des mots et des tournures à effet, et pour cela insolites, recherche dont il ne faut pas trop se plaindre, car elle est rachetée par un bon vouloir et par une modération dignes de tout éloge.

Il n'est pas facile d'écrire dans ce genre d'une manière vraiment intéressante, sans y mettre un peu trop de malice, sans avoir un peu trop de désinvolture ; ce sont là des défauts que M. Ducharme a eu le soin d'éviter, et en cela il a peut-être eu d'autant plus de mérite que la tentation a dû lui venir plus d'une fois de rompre la réserve qu'il s'était imposée. *Boule de neige et loup-garou*, *Bal des fleurs*, *Poisson d'avril en colère*, enfin et surtout *Chronique de Noël*, sont de charmantes fantaisies dans lesquelles l'auteur a su rajeunir de vieux thèmes sans rien leur ôter de leur parfum antique.

P.-J.-O. C.

HISTOIRE DU DROIT CANADIEN, par *Edmond Lareau*. 2nd volume (Domination anglaise). — Montréal, A. Périard, 1889. — A Québec, l'ouvrage complet est en vente à la librairie Filteau et Frère, rue Buade.

Cet ouvrage important est maintenant complet. Le second volume, qui vient de paraître, comprend l'époque de la domination anglaise jusqu'à nos jours.

Comme le CANADA-FRANÇAIS a déjà parlé longuement de ce travail, à l'occasion du premier volume, qui prêtait à quelques réserves que ne comporte pas le second, nous nous contenterons de signaler les premiers chapitres de ce dernier, où l'on trouvera une intéressante et importante discussion de l'état de choses introduit au Canada par les capitulations, l'occupation militaire, le traité définitif de 1763, et les ordonnances postérieures du général Murray. Cette discussion peut servir à jeter un grand jour sur certains points assez vivement controversés de cette époque critique de notre histoire, et notamment sur nos *droits*.

L'auteur, en passant, tranche, d'après les principes du droit international relativement à la *conquête*, la question débattue entre les historiens et les jurisconsultes du Canada, savoir : si le passage de notre pays sous la domination anglaise a été une *conquête* faite par l'Angleterre, ou une *cession* faite par la France. Ce n'est absolument ni l'une, ni l'autre : ce n'est pas une cession absolue, puisqu'il y a eu prise de possession à main armée ; ce n'est pas non plus une conquête pure et simple, puisqu'il y a eu capitulation. Il faut dire qu'il y a eu *conquête soumise à des conditions*.

T. H.

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS, par *L. de Goesbriand*, Evêque de Burlington, Vt. — Brochure in-8 de 20 pages.

C'est un rappel touchant des efforts faits par le vénérable évêque de Burlington en faveur des Canadiens émigrés aux

Etats-Unis, dans la vaste région qu'il a eu à évangéliser, et notamment dans son diocèse actuel.

C'est en même temps un court plaidoyer en faveur des évêques des Etats-Unis en général par rapport à leur conduite à l'égard de nos compatriotes émigrés. Le vénérable évêque mentionne les efforts faits par ses collègues dans l'épiscopat pour se procurer des *prêtres* canadiens français, la grande difficulté où ils ont été d'en avoir, vu l'impossibilité où se sont trouvés les évêques canadiens de leur en fournir en nombre suffisant, malgré les plus pressantes sollicitations.

Le saint prélat ne dissimule pas les conséquences qui découlent de la lettre de Léon XIII aux Evêques d'Amérique relativement aux immigrés italiens, et l'application qui devra nécessairement s'en faire aux Canadiens français. Seulement il demande que l'on prenne un peu patience et, en attendant, que l'on favorise les vocations destinées à fournir des prêtres canadiens selon le cœur de Dieu, *en quête d'âmes*, lesquels seront reçus à bras ouverts, à mesure que la Providence les suscitera.

T. H.

ST. BASIL'S HYMN BOOK. — 1 vol. in-24. Toronto.

Compilation faite par les Pères Basiliens du Collège *St. Michael* de Toronto. Ce charmant volume d'environ 300 pages, est, en anglais, l'équivalent d'un de nos *recueils de cantiques* français combiné avec ce que nous appelons un *petit paroissien*. Excellent manuel de piété pour les confréries et les collèges de langue anglaise.

T. H.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, Questions diverses, par *C.-J. Magnan*. — 1 vol. in-8 de 216 pages. — Trois-Rivières, 1888.

Le volume est divisé en quatre parties : Précis historique de l'instruction primaire en la province de Québec, depuis 1615 jusqu'à 1888 ; — Historique de l'Ecole normale Laval ; — L'agriculture à l'école primaire ; — Méthodologie et Psychologie. Cet ouvrage a été examiné par des personnes compétentes et est muni des témoignages de M. l'abbé Rouleau, alors assistant-principal de l'Ecole normale Laval, de M. le professeur J.-B. Cloutier, et des inspecteurs d'écoles B. Lippens et D. Lefebvre. Enfin l'auteur est encouragé par S. E. le Cardinal Taschereau. Ainsi protégé, le travail de M. Magnan peut se présenter avec confiance devant le public, et en particulier devant les instituteurs, à qui il est spécialement adressé.

T. H.

MONSEIGNEUR PROVENCHER et les Missions de la Rivière-Rouge, par l'abbé *G. Dugas*, missionnaire. — 1 vol. in-12 de 332 pages. — Montréal, Beauchemin & Fils, 1889.

Voilà un excellent livre, qui devra se trouver dans toutes les bibliothèques canadiennes. C'est le commencement de l'histoire

de la Rivière-Rouge et de ses dépendances, dont Mgr Provencher a été le premier missionnaire et le premier évêque.

Rien de plus intéressant et de plus pieux que ce livre, qui fait voir dans Mgr Provencher non-seulement l'apôtre zélé, mais le *saint*, qui devra être canonisé un jour, nous l'espérons.

L'auteur, comme Gérin-Lajoie, s'efforce de disparaître en laissant parler les documents autant que possible. C'est ce qui donne l'avantage de suivre presque pas à pas son héros dans ses propres écrits. Cependant il reste assez de l'œuvre personnelle de M. l'abbé Dugas pour faire désirer qu'il ne s'arrête pas en chemin et qu'il continue à écrire sur le Nord-Ouest. Placé, comme il l'est, à la source des meilleurs renseignements, il est plus en état que tout autre de mettre en ordre et de présenter sous une forme agréable tout ce qui peut intéresser l'histoire de cette riche région, destinée avant peu à devenir l'une des plus importantes de l'Amérique du Nord.

Nous ne ferons pas l'analyse de la vie de Mgr Provencher; mais nous engageons fortement nos lecteurs à se procurer le charmant ouvrage de M. Dugas.

T. H.

REVUE DES REVUES

La Revue Française de l'étranger et des colonies.

Cette excellente publication, qui en a absorbé deux autres "l'Exploration" et la "Gazette géographique", continue bravement sa tâche, une des plus utiles que nous connaissions. Ce sont en effet les connaissances géographiques qui font surtout défaut au peuple le plus spirituel du monde. Il suffit d'avoir passé un mois en France pour en être convaincu.

La *Revue Française et de l'étranger* peut nous être à nous-mêmes d'un grand secours : elle s'est particulièrement occupée de notre pays, et dans chaque livraison il y a un petit coin pour le Canada. Dans une des dernières, M. George Demanche, l'un des excursionnistes du *Damara*, a terminé une longue série d'articles dont nous avons déjà eu occasion de parler et qui a pour titre "Au Canada et chez les Peaux-rouges". Nous espérons les voir bientôt publiés en volume.

D'un autre côté, si nous avons grand intérêt à nous faire connaître en France et en Belgique et dans tous les pays francologues, nous ne sommes pas nous-mêmes aussi forts en géographie que nous nous l'imaginons. Une publication qui donne des travaux sérieux et une foule de renseignements recueillis au jour le jour peut nous apprendre bien des choses bonnes à savoir. L'abonnement est de 30 francs, prix qui peut paraître élevé pour une revue mensuelle; mais il faut songer que l'on donne un bon nombre de cartes et de gravures. En s'adressant à M. George Demanche, 90, rue de la Victoire, on peut obtenir un numéro spécimen par l'envoi d'un franc en timbres-poste.

P.-J.-O. C.

ANNALES DE L'ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES. Recueil trimestriel. — Abonnement pour l'étranger, 19 francs, 108 Boulevard Saint-Germain, Paris.

La livraison du 15 octobre des Annales de l'*Ecole libre des Sciences politiques* termine la troisième année de cette publication. Cette livraison débute par un travail de M. Boutmy, directeur de l'Ecole, sur la *Conception populaire de la Royauté en Angleterre*. Signalons également: *la Vie municipale en Prusse*, résultat d'observations faites par M. Max. Leclerc pendant un long séjour à Bonn; *la Politique coloniale de Choiseul, par M. d'Aubigny*, étude dont les éléments ont été puisés dans les documents inédits des Archives du ministère des affaires étrangères et des Archives coloniales; *le Budget des grandes routes en France*, par M. Zolla; *l'organisation des partis politiques aux Etats-Unis*, par M. Ostrogorski; une *Correspondance de Roumanie*, par M. Djuvarra; des articles bibliographiques et des analyses des périodiques pour tout ce qui se publie en diplomatie, politique, finances, économie politique, législation, droit public, géographie, affaires coloniales. Tels sont d'ailleurs les sujets qui entrent dans le programme de ces Annales et l'on voit qu'elles présentent un intérêt tout particulier pour les personnes appartenant au monde politique, diplomatique et financier.

THE AMERICAN CATHOLIC QUARTERLY REVIEW. — Philadelphia. — Hardy and Mahony, 505 Chesnut street. P. O. Box 1044. $5.00 per annum.

Le numéro de janvier 1889 de cette savante revue renferme plusieurs articles d'un haut intérêt: entre autres, sur le travail en France et aux Etats-Unis, sur la poésie des saintes Ecritures. On y lit aussi une revue de l'année 1888, une étude sérieuse sur les écoles séparées en Canada, par D.-A. O'Sullivan, LL. D. (Laval); enfin un travail sur Savonarole, dont nous voulons donner ici une légère esquisse.

Savonarole fut-il un prophète, un saint, un martyr? fut-il, au contraire, un illuminé, un précurseur de Luther, un révolutionnaire dont les projets avortèrent misérablement? Pour beaucoup, c'est encore aujourd'hui un problème. "La chose est encore à juger."

L'auteur de l'article de la *Quarterly* ne se prononce pas. Après avoir raconté brièvement, mais d'une manière intéressante, la vie du célèbre dominicain [1], il se contente de citer divers jugements qui ont été portés sur son héros, et qui sont contradictoires.

1. Savonarole, dominicain italien, né en 1452, se distingua à Florence par l'austérité de ses mœurs et par le talent de la chaire. Il déclamait avec violence contre les abus, n'épargnait pas le clergé, et prétendait avoir des révélations. Il fit des prédictions et tenta de constituer une démocratie à Florence. Il devint l'idole du peuple, et fut pendant trois ans le véritable chef de la république. Il fut excommunié par le pape, puis brûlé avec deux de ses disciples le 23 mai 1498. (*Biographie classique.*)

Dans son histoire très étudiée et très consciencieuse de Savonarole publiée en 1848, l'abbé Christophe dépeint ainsi son héros : " Il y a des hommes qu'on ne saurait ni louer ni blâmer à demi. Les uns font de Savonarole un fanatique, un sectaire ; les autres, un saint, un apôtre. Le fait est qu'il y a de tout cela dans le dominicain. A le voir priant dans sa cellule ou prêchant contre les vices des Florentins, on le proclamerait un saint, un apôtre. Mais si nous le considérons dans la tribune, mêlant la religion à la politique, il nous apparaît comme un fanatique, un imposteur. Les protestants ont voulu en faire un sectaire, mais ils oublient que le moine rétracta ses erreurs au pied de l'échafaud et accepta l'absolution du pontife. Nous croyons qu'il fut un prédicateur sincère, mais trop dominé par sa prodigieuse imagination. Il succomba sous la haine des factieux ; aujourd'hui il serait tué par le ridicule. "

Les premiers protestants essayèrent de se créer des ancêtres dans la personne des hérétiques qui les avaient précédés, et de se rattacher ainsi, par une chaîne plus ou moins visible, à la primitive Eglise [1] ; aussi réclamèrent-ils Savonarole comme le précurseur de Luther ; ils prétendirent que le dominicain enseignait la doctrine de la justification par la foi seule. Mais cette prétention est plutôt le contraire de la vérité, car, avant de mourir, Savonarole écrivit dans sa prison sur le couvert d'un livre et laissa comme souvenir à son geôlier ces lignes intitulées *Règle d'une bonne vie* : " Une bonne vie, dit-il, dépend entièrement de la grâce ; par conséquent, nous devons travailler à l'acquérir, et, lorsque nous la possédons, à l'augmenter... La grâce est un don de Dieu, mais l'examen des péchés, la méditation sur la vanité des choses humaines nous préparent à la grâce ; la confession et la communion nous disposent à la recevoir ; dans tout cela et dans la persévérance en général gît le plus sûr moyen d'augmenter la grâce."

Aux différents jugements que rapporte l'auteur de cet article, nous ajouterons celui de l'abbé Bareille, successeur de l'abbé Darras dernier historien français de l'Eglise : [2] " Nous croyons

1. Voir Bossuet, *Histoire des variations des églises protestantes.*

2. *Histoire de l'Eglise, par l'abbé Darras, continuée par l'abbé Bareille et Mgr Fèvre.* L'abbé Darras a suivi le plan qu'avait indiqué saint Augustin dans sa *Cité de Dieu* et qu'adopta Rorhbacher. Dans la période que le temps lui a permis de traiter, il s'est montré à la hauteur de son sujet et supérieur aux difficultés de toutes sortes que présente l'histoire de l'Eglise, — œuvre immense, toujours à recommencer à raison des nouveaux événements qu'amène le cours du temps et, aussi, des documents que l'on découvre et qui exigent souvent des corrections ou même des solutions nouvelles. Quoique peut-être Darras ait accordé trop de confiance au *Liber Pontificalis*, on peut dire néanmoins, sans craindre de se tromper, que rien ne surpasse, au double point de vue de l'érudition et de la critique, la partie de son histoire qui traite de la période des persécutions. Par malheur, il n'a pu compléter son œuvre et la mort l'a empêché de proclamer son *Exegi monumentum*, je ne dis pas *ære perennius*, car, pour la raison donnée plus haut, cela ne se peut jamais dire d'une histoire générale de l'Eglise. On sait qu'un certain obscur écrivain eut l'audace de continuer l'Histoire universelle de Bossuet ; Darras

au salut de l'impétueux réformateur, en dépit des écarts de son zèle et des exagérations de sa pensée. Le missionnaire a droit à toute notre admiration : il fut le modèle de la vie chrétienne et sacerdotale ; mais sa mort est-elle celle d'un martyr ? Nous n'osons le croire. Elle en eut le courage, la résignation et la simplicité ; une condition essentielle lui manque, la raison ou la cause, car *Non supplicium, sed causa facit martyrem.* Le prieur de Saint-Marc fut immolé par le pouvoir civil comme chef d'un parti politique, non en haine de sa religion, ni pour sa foi. Hérétique, il ne l'a jamais été, d'une manière au moins formelle ... Avant tout, comme après tout, Savonarole était un orateur trempé dans les vives sources du christianisme. Son malheur posthume, c'est d'avoir obtenu les éloges de Luther et subi l'apothéose du protestantisme. "

Quant à sa mort, elle eût été tout autre s'il se fût rendu à Rome, sur les ordres du Pontife, pour y subir son jugement. On sait que l'Inquisition romaine a toujours été fort douce ; d'ordinaire les accusés, même impénitents, n'y étaient brûlés qu'en effigie pour être ensuite retenus dans une prison. C'est très probablement le sort que subit le fameux Giordano Bruno, à qui les révolutionnaires italiens veulent absolument, avec la permission du ministre Crispi, élever un monument au centre même de Rome.

M.-E. M.

a aussi eu ses continuateurs. La présomption assurément est moins grande ; néanmoins l'abbé Bareille aurait fait mieux de consulter ses forces et de reculer devant la tâche et la comparaison. Il était connu déjà par quelques ouvrages, entre autres, par une vie de saint Thomas d'Aquin, remarquable par son style bizarre, sa forme romantique et ses néologismes, défauts qui paraissent encore dans l'*Histoire de l'Eglise* continuée, mais, il faut l'avouer, considérablement atténués. Dans les questions difficiles, obscures, il se contente ordinairement, d'analyser les pièces du débat ; quelquefois néanmoins il ose être plus hardi et il se prononce, croyons-nous, avec autant de fermeté que de raison. C'est ainsi qu'il s'efforce de rendre justice à Léon X, ce pape de la renaissance, qui, de notre temps, n'a pas toujours été jugé avec impartialité.

La mort ayant enlevé l'abbé Bareille, son œuvre a été continuée et menée à sa fin par Mgr Fèvre, écrivain d'un grand talent, mais qui est loin d'avoir toujours résisté à l'esprit de parti et qui s'est quelquefois appuyé sur des informations fausses ; il l'a avoué lui-même. Mgr Fèvre vit encore.

OUVRAGES ADRESSÉS AU " CANADA-FRANÇAIS ".

THEOLOGIA MORALIS, AUCTORE AUGUSTINO LEHMKUHL, S. J. — 5e édit. — 2 vol. in-8 de plus de 800 pages chacun. — Librairie Herder, Fribourg en Brisgau. — Prix, fr. 11.25 le volume.

L'ouvrage du P. Lehmkuhl, dit le *Moniteur de Rome*, ne demande qu'à être connu pour avoir droit de cité dans les grands séminaires ainsi que dans les presbytères.

INSTITUTIONES LOGICALES secundum principia S. Thomae Aquinatis... accommodavit *Tilmannus Pesch*, S. J. — 2 vol. in-8 de plus de 600 pages chacun. — Même librairie. — Prix, Fr. 7.50 le volume.

Le *Lyceum* de Dublin dit qu'il ne saurait trop fortement recommander cet ouvrage aux jeunes catholiques qui étudient la philosophie.

INTRODUCTIO IN CORPUS JURIS CANONICI .... Exaravit Dr *Franciscus Laurin*.—1 vol. in-8 de 300 pages, 1889. — Même librairie. Prix, fr. 5.65.

Fruit d'un enseignement de vingt ans, cet ouvrage est publié à la sollicitation des nombreux élèves qui ont profité des savantes leçons de l'illustre professeur.

DE SPIRITU SOCIETATIS JESU, auctore *Julio Costa Rossetti*, S. J. — 1 vol. in-12 de 300 pages, 1888.— Même librairie.— Prix, fr. 2.

Traite d'abord de ce qui fait l'essence commune de tous les ordres religieux, et, en second lieu, de ce qui distingue particulièrement la Société de Jésus.— Est surtout adressé aux membres de la Compagnie.

Thomae a Kempis DE IMITATIONE CHRISTI libri quatuor.—1 vol. in-12 de 400 pages, 1889.— Même librairie.— Prix, fr. 3.

Cette nouvelle édition, complètement latine, a cela de particulier que les *Considérations* qui suivent chaque chapitre, sont tirées des autres œuvres de Thomas a Kempis. C'est donc le pieux auteur de l'*Imitation* qui se commente lui-même.

LE CENTENAIRE DU POÈTE HOLLANDAIS VONDEL, par M. l'abbé *Brouwers*, curé de Bovenkerk-lez-Amsterdam (Hollande). — Brochure de 23 pages in-12.—V. Ducoulombier, Lille, 1888.

Éloge du poète Vondel, fait à l'assemblée générale des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, tenue à Lille en décembre

1887. — Ce discours, où l'auteur a surtout fait valoir le poète chrétien, a soulevé d'enthousiastes applaudissements.

ALMANACH-JOURNAL à l'usage de la jeunesse, par F.-A. Baillairgé, Ptre., pour 1889. — Petite brochure in-18 de 48 pages. — Joliette, chez l'auteur. — Prix, 5 centins. — Se vend à Québec chez Garant.

Rempli de renseignements utiles et pratiques, comme tout ce qui sort de la plume du Rév. M. F.-A. Baillairgé.

LE CANADA-FRANÇAIS

Recueil périodique trimestriel, se publie par livraisons d'au moins 200 pages, grand in-8, dont une cinquantaine, avec pagination spéciale, sont consacrées à la reproduction de documents jusqu'ici inédits sur l'Amérique en général, mais plus spécialement sur le Canada. Cette reproduction est faite avec un soin scrupuleux, de manière que le lecteur se trouve, autant que possible, comme en présence du manuscrit.

La fin que se propose le CANADA-FRANÇAIS, et le bon marché de la souscription qui le met à la portée des ressources les plus modestes, donnent à espérer que l'on voudra bien faire une active propagande en sa faveur.

Cette œuvre n'est pas une spéculation : tous les bénéfices sont au profit des abonnés. Plus par conséquent il y aura de ceux-ci, plus ils recevront en compensation du modique montant de la souscription annuelle.

La direction du CANADA-FRANÇAIS est confiée à un *Comite d'Administration*.

L'admission des articles est dévolue à un *Comite de Revision*.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

Mgr T.-E. HAMEL, *Gérant*,
L'hon. A.-B. ROUTHIER,
M. H.-R. CASGRAIN,

MM. L.-H. PAQUET, *Secrétaire*,
J.-C.-K. LAFLAMME,
L.-A. OLIVIER,

M. EUG. ROY.

COMITÉ DE RÉVISION

A QUÉBEC

Mgr M.-E. MÉTHOT, *Président*,
L'hon. Juge A.-B. ROUTHIER,
M. l'abbé L.-H. PAQUET,
M. l'abbé J.-C.-K. LAFLAMME,
M. le Dr ARTHUR VALLÉE,
M. l'abbé O.-E. MATHIEU, *Secretaire*.

A MONTRÉAL

M. l'abbé L. COLIN, P. S. S. *Prés.*
M. l'abbé A.-H. VERREAU,
L'hon. Juge L.-A. JETTÉ,
L'hon. Juge CHS-C. DE LORIMIER,
M. le Dr H.-E. DESROSIERS,
M. l'abbé P.-N. BRUCHÉSI, *Secretaire*.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Pour le Canada et les Etats-Unis ..... **2 piastres par année**
Pour le Royaume-Uni ..... **10 schellings " "**
Pour la France et les autres pays de l'Union postale ..... **12 francs " "**

Ces sommes sont invariablement *payables d'avance* par mandat-poste, ou en billets de banque par lettre *enregistrée*. Chaque abonné est prié de garder avec soin le reçu qu'il retire de la poste lorsqu'il fait enregistrer sa lettre, au moins jusqu'à ce qu'il ait reçu la livraison suivante du CANADA-FRANÇAIS, dont la bande imprimée enveloppant chaque livraison contiendra un état de la souscription et en sera le reçu officiel.

Pour tout ce qui regarde l'administration et les abonnements, s'adresser à Mgr T.-E. HAMEL, Gérant du *Canada-Français*. Résidence : SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Pour les travaux destinés à la Revue, s'adresser :

A *Quebec*, à M. l'abbé O.-E. MATHIEU, SÉMINAIRE DE QUÉBEC.
A *Montreal*, à M. l'abbé P.-N. BRUCHÉSI, ARCHEVÊCHÉ.

J.-B. LALIBERTÉ

145—RUE ST-JOSEPH—145

QUÉBEC

Le plus grand Manufacturier de Fourrures en Canada

ASSORTIMENT RICHE ET VARIÉ DE PELLETERIES CANADIENNES et ÉTRANGÈRES

VETEMENTS DOUBLÉS EN FOURRURE POUR DAMES

PALETOTS POUR MESSIEURS

EN TOUT GENRE ET DANS TOUS LES PRIX

☞ **Une attention toute particulière est donnée aux commandes qui me sont confiées par les Messieurs du Clergé.**

LE MEILLEUR PARATONNERRE

MEDAILLE A L'EXPOSITION DE 1887

Un très bon paratonnerre est sans contredit celui construit par M. **T.-L. BOULANGER,** en câble de fil de fer galvanisé. C'est un des meilleurs conducteurs ainsi que l'attestent des certificats de M. L'ABBÉ LAFLAMME. On peut voir le paratonnerre en question sur un grand nombre d'édifices, y compris le séminaire de Québec ; et partout il a donné les meilleurs résultats.

—— S'ADRESSER A ——

T.-L. BOULANGER

BOITE DE POSTE 217

QUÉBEC

N.-B.—Ce paratonnerre, dont le prix est peu élevé, se vend posé ou autrement.

LE

CANADA-FRANÇAIS

REVUE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION D'UN

COMITÉ DE PROFESSEURS

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

RELIGION, PHILOSOPHIE, HISTOIRE, BEAUX-ARTS,
SCIENCES ET LETTRES.

VOLUME DEUXIÈME
3ème LIVRAISON — JUILLET 1889.

QUEBEC
IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE
30, Rue de la Fabrique
MONTREAL, chez Cadieux et Derome, 1603, rue Notre-Dame

1889

Bien que tous les articles insérés dans LE CANADA-FRANÇAIS soient examinés par le Comité de Révision, il est néanmoins entendu que chaque auteur garde la responsabilité de ses opinions.

SOMMAIRE

Pages.

313.— **MONTCALM PEINT PAR LUI-MÊME, d'après des pièces inédites** ..... L'abbé H.-R. CASGRAIN.

343.— **DIX ANS AU CANADA — de 1840 à 1850** (suite). A. GÉRIN-LAJOIE.

380.— **LE PAYS DES GRANDS LACS au XVIIe siècle. —Article troisième** ..... BENJAMIN SULTE.

404.— **L'ASTRONOMIE ET LA VIE DE L'HUMANITÉ. — Essais de science comparée.** (Suite et fin) ..... L'abbé P. DE FOVILLE, P.S.S.

433.— **MISCOU. — Hommes de mer et hommes de Dieu** ..... N.-E. DIONNE.

448.— **DU NOTARIAT ET DES NOTAIRES AU CANADA avant 1663** ..... J.-EDMOND ROY.

454.— **LES PAGES SOMBRES DE L'HISTOIRE** ..... JOSEPH DESROSIERS.

457.— **REVUE EUROPÉENNE** ..... P.-J.-O. CHAUVEAU.

DOCUMENTS INÉDITS.

(Sur l'Acadie.— *Suite.*)

97. LXXXIV.— Remarks concerning the settlement of Nova Scotia. (By Judge Morris. 1753.)

102. LXXXV.— Quit rents paid by the Acadians in 1754.

107. LXXXVI.— Judge Morris's Paper on the Causes of the war in 1755 : and the History of the Acadians.

111. LXXXVII.— Anthony Casteel's Journal. 1753.

127. LXXXVIII.— Correspondence between Pychon (or Tyrel) with the British Officers. 1755.

134. LXXXIX.— Critique on Pychon by Captain Hussey.

136. LXXXX.— Casual hints from the letters of Pychon.

138. LXXXXI.— Extract from a letter of Gov. Lawrence to Sir Chs. Hardy, Gov. of New York. 5 July 1756.

139. LXXXXII.— Dr Brown's remarks at the end of a letter from Admiral Boscawen to Gov. Lawrence of 25th Sept. 1758.

140. LXXXXIII.— Extract of a letter from Gen. Amherst to Brig. Gen. Lawrence Gov. of Nova Scotia. 29th May 1759.

140. LXXXXIV.— Extract from "An act for the quieting of possessions to the Protestant Grantees of the lands formerly occupied by the French inhabitants."

141. LXXXXV.— An answer of the Board of Trade.

141. LXXXXVI.— A private anecdote. And. Brown. 1791.

142. LXXXXVII.— Lettre de M. Manach. 4 mars 1768.

MONTCALM PEINT PAR LUI-MÊME

D'APRÈS DES PIÈCES INÉDITES [1]

I

Les grandes lignes de notre histoire sont tracées ; on ne les refera pas. Mais pour celui qui remonte aux sources, qui étudie à fond les textes originaux, que de lacunes encore à combler ! que de points laissés dans l'ombre ! que de physionomies à peine ébauchées ! Celles mêmes qui ont été étudiées avec soin manquent souvent de ces détails intimes qui leur donnent du relief et de la vie.

Une des figures les plus attachantes de notre histoire, celle de Montcalm, est de ce nombre. L'homme public, le militaire, a été mis en pleine lumière ; mais l'homme privé, le compagnon d'armes, l'ami, l'homme de société, est demeuré relativement peu connu.

C'est sous ce dernier aspect et dans ce nouveau jour que je me propose de le faire connaître aujourd'hui, en m'appuyant sur des pièces authentiques dont l'existence n'était pas même soupçonnée jusqu'à ces derniers temps. Je ne ferai aucune citation qui ait déjà été faite. Je m'effacerai autant que possible pour ne laisser parler que le héros lui-même ; ce sera le côté piquant et vraiment original de cette étude.

On va voir revivre Montcalm, on va l'entendre converser, agir, méditer, discourir et même bavarder, selon sa propre expression, dans sa correspondance intime avec sa famille ; dans son journal, " écrit pour lui seul ! " ; dans cette multitude de lettres et de petits billets qu'il adressait continuellement à son grand ami, le chevalier de Lévis, pour qui il n'avait rien de caché, à qui il dévoilait les moindres replis de son âme, ses joies comme ses chagrins, ses espérances comme ses mécomptes, ses colères, ses penchants, ses antipathies, ses jugements secrets sur les hommes et les événements, et jusqu'à ses parties de plaisir, ses soirées chez l'Intendant, chez le beau monde de Québec : car c'est à

1. Conférence lue, le 9 mai dernier, à la Société Royale, dans la séance publique présidée par Son Excellence le Gouverneur-Général, Lord Stanley de Preston.

Québec qu'il faisait son principal séjour ; tandis que son ami était obligé de résider à Montréal. Aussi, est-ce durant cette saison où les opérations militaires étaient suspendues, que la correspondance devient intéressante par les épanchements auxquels Montcalm se livre à loisir, en priant son confident de garder pour lui seul ces intimités.

On regrette que les réponses de Lévis, écrites sur le même ton, n'aient pas été conservées ; mais le chevalier n'a gardé copie que des lettres qu'il considérait comme importantes, et qui font aujourd'hui partie de la collection de ses manuscrits. Ces réponses complèteraient le tableau déjà si curieux et si vivant tracé par Montcalm. Toutefois il est probable qu'elles n'ajouteraient rien de bien saillant à son portrait ; car le meilleur peintre de Montcalm, c'est Montcalm lui-même.

On le sait, il était méridional ; son tempérament avait la chaleur du ciel de Provence ; il s'emportait facilement, mais revenait avec la même facilité. Un jour (c'était avant ses campagnes d'Amérique), il commandait à une grande revue qui avait lieu dans une des villes du Midi ; un de ses officiers, qu'il eut à réprimander pour sa tenue, hasarda quelques remarques un peu vives. Montcalm fut suffoqué de colère et accabla le malheureux officier d'un tel flot d'invectives que toute sa suite en fut consternée. Il s'en aperçut et resta confus de lui-même. Peu de temps après, dans une circonstance tout aussi solennelle, ayant vu venir le même officier, il courut à lui, l'embrassa en le serrant dans ses bras, et lui disant : " Je vous aime comme mon fils, voilà pourquoi je vous reprends comme un père [1] ".

Ce trait peint Montcalm au naturel : caractère impétueux, irascible, mais bon enfant. C'est dans ces qualités et ces défauts qu'il faut chercher l'explication des succès et des revers du général.

Sa correspondance se partage presque exclusivement entre trois personnes : sa mère, sa femme et son ami Lévis. Sa mère, la marquise de Saint-Véran, femme supérieure, véritable romaine, qui avait sur son fils une influence souveraine ; sa femme, caractère timide, un peu effacé, plus à la hauteur de son mari par le cœur que par l'intelligence ; Lévis, esprit mâle, froid, calculateur, en qui Montcalm reconnaissait un maître dans l'art militaire. Ses lettres portent une forte empreinte des sentiments que lui inspirait chacune de ces personnes. Avec sa mère, elles

1. Cette anecdote est de tradition dans la famille du général et m'a été racontée par son arrière-petit-fils, le marquis Victor de Montcalm.

sont pleines de respect ; avec sa femme, elles respirent la tendresse ; avec Lévis, elles sont toutes d'abandon, d'amitié fraternelle et de confiance même excessive.

Le style en est rapide, concis, souvent elliptique et même haché quand le temps ou la besogne le pressent ; alors sa petite écriture en pattes de mouches est presque illisible. Il en fait ses excuses à Lévis et lui promet d'être plus soigné la prochaine fois.

Partout on reconnaît un homme nourri des classiques et d'une lecture variée et assidue. Il avait eu pour précepteur son oncle de la main gauche, M. Dumas, un helléniste remarqué dans ce siècle où le grec et le latin étaient en si grand honneur. Il laisse courir sa plume, la bride sur le cou, sachant bien que ses lettres ne sortiront pas du cercle de la famille et de l'amitié. C'est là un des grands charmes de sa correspondance. Il ne lui venait pas à la pensée que son nom allait devenir immortel sur cette terre d'Amérique où il s'en venait mourir, et qu'un jour la curiosité publique irait chercher le secret de ses pensées sur ces feuilles jaunies laissées après lui.

Aussi le révèlent-elles tout entier dans ses plus nobles inspirations comme dans ses petits défauts, dans ses imperfections mêmes.

C'était un délicat : il aimait les choses de l'esprit, il dégustait un bon mot, une fine raillerie. Il dégustait aussi les bons pruneaux et les olives de Candiac ; c'était un gourmet.

Il faisait grand cas des plaisirs de la table : ce péché mignon de l'âge mûr. Il se félicite d'avoir emmené avec lui un excellent cuisinier. Il complimente sa femme du délicieux vin muscat qu'elle lui a envoyé.

" ... Après vous avoir parlé de nos peines et de nos souffrances, écrit-il en remontant le Saint-Laurent à bord de *La Licorne*, il faut vous dire un mot de nos plaisirs : ç'a été de pêcher de la morue et d'en manger ; elle a un goût exquis ; la tête, la langue et le foie, qu'on n'envoie jamais en Europe parce qu'il faudrait trop de sel pour les conserver, sont des morceaux dignes de nos friands ; cependant je ne conseille à aucun de faire exprès le voyage. On fait avec le foie une sauce à la morue comme on la fait au rouget. Les têtes de morue font de très bonnes soupes [1] ".

Dans un endroit de son journal, il ajoute : " La viande de boucherie m'a paru très bonne, de même que la volaille. Les

1. *A Madame la Marquise de Montcalm, à Montpellier.*
Ce 11 may 1756.

bécassines, canards, sarcelles, aussi bonnes qu'en France, les perdrix excellentes avec beaucoup de fumet. Malgré ce qu'en dit le Père de Charlevoix, je n'ai pas fait cas de l'outarde."

Le marquis était extrêmement soigneux de sa personne; il avait même un faible pour les parfums et les eaux de senteur. Dans ses lettres à sa femme, il lui recommande itérativement de lui envoyer des sachets, de l'eau de lavande, etc., etc.

Montcalm était d'une activité infatigable; il pouvait passer autant d'heures à son bureau qu'à cheval; le plus souvent il dictait: ses secrétaires en étaient parfois éreintés.

" ...J'ai reçu, je crois, trois cents lettres [1] ", écrit-il à Lévis, et il y répond sans désemparer.

La Licorne était venue mouiller non loin du Cap Tourmente où elle attendait le bon vent qui ne s'élevait pas. Le général s'impatiente; les pieds lui brûlent dans cette prison flottante où il est enfermé depuis six semaines. Il veut débarquer. Le rivage de Saint-Joachim est si proche; la plage est belle et il n'y a que dix lieues de là à Québec. On lui représente qu'à cette saison les chemins sont presque impraticables. N'importe: il essayera. Il ordonne de descendre le canot et se met en frais d'aller à terre.

Je cite son *Journal*.

" Du 10 may 1756. — ... Le temps étant toujours contraire, j'ai voulu me rendre à Québec par terre en abordant en chaloupe à un endroit appelé la Petite Ferme, où l'on m'avait assuré que je trouverais des calèches; mais, n'ayant pu y aborder, malgré les indications qu'on nous avait données, faute de connaître une petite rivière qui y mène, j'ai été jusqu'à la Grande Ferme. Je n'y ai trouvé que des charrettes; on m'a assuré que je ne pourrais m'y rendre dans le jour, et qu'il y aurait du danger à passer le Sault de Montmorency, qui a grossi par la fonte des neiges. J'ai pris mon parti de rejoindre la frégate, qui avait appareillé sur les onze heures, pour, en louvoyant et profitant du flot, venir au pied de la traverse, où elle a mouillé sur les deux heures, après avoir fait trois lieues."

" Du 12 may 1756 — ... Les vents continuant d'être toujours contraires, j'ai pris mon parti pour débarquer à un petit endroit appelé la Petite Ferme, et me rendre par terre à Québec avec des petites voitures du pays, charrettes ou calèches, qui sont comme nos cabriolets, conduites par un seul cheval. L'espèce de chevaux est dans le goût de ceux des Ardennes pour la force,

1. *Lettre au Chevalier de Levis*, datée de Québec, le 25 mai 1759.

la fatigue, et même la tournure. Le chemin de la Petite Ferme à Québec est beau ; on le fait dans la belle saison en six heures ; on change à chaque paroisse de voiture, ce qui retarde, à moins qu'on n'en ait fait prévenir. On paye ces voitures à un cheval à raison de vingt sols par lieue. Les lieues sont déterminées sur celles de l'Ile-de-France. Je fus obligé de coucher en chemin chez M. de Buron, curé de la paroisse du Château. Les cures sont ordinairement possédées par des gens de condition ou de bonne famille du pays ; ils sont plus considérés qu'en France, mieux logés, et comme ils ont la dîme de tous grains, les moindres cures valent douze cents livres et communément deux mille livres."

"Du 13 May 1756. — ... Les vents étant hier devenus Nord-Est, le *Héros* est entré dans la rade de Québec et a débarqué ce matin neuf compagnies du régiment de La Sarre. *La Licorne* a profité du même vent pour entrer ce matin dans la rade, au moyen de quoi je ne suis arrivé que quelques heures après, et, en voulant me presser, j'y ai été pour de la pluie, de la fatigue et de la dépense."

Montcalm accompagne ce récit d'observations qui méritent d'être citées :

" ... La côte, depuis l'endroit où j'ai débarqué jusqu'à Québec, m'a paru bien cultivée, les paysans très à leur aise, vivant comme des petits gentilshommes de France, ayant chacun deux ou trois arpents de terre sur trente de profondeur. Les habitations ne sont pas contiguës, chaque habitant ayant voulu avoir son domaine à portée de sa maison.

" J'ai observé que les paysans canadiens parlent très bien français, et comme sans doute ils sont plus accoutumés à aller par eau que par terre, ils emploient volontiers les expressions prises de la marine.

" Le Canada doit être un bon pays pour y vivre à bon marché en temps de paix ; mais tout est hors de prix depuis la guerre. Les marchandises qu'on tire de France viennent difficilement ; et, comme tout habitant est milicien, et qu'on en tire beaucoup pour aller à la guerre, le peu qui reste ne suffit pas pour cultiver les terres, élever les bestiaux et aller à la chasse ; ce qui occasionne une grande rareté pour la vie.

" Le seul gouvernement de Québec a fait marcher depuis le premier de mai trois mille miliciens, dont dix-neuf cents guerriers et onze cents hommes pour le service, et le Roi qui ne leur donne aucune solde est obligé de les nourrir.

" M. Bigot, intendant, m'a donné à dîner avec quarante personnes. La magnificence et la bonne chère annoncent que la place est bonne, qu'il s'en fait honneur, et un habitant de Paris aurait été surpris de la profusion de bonnes choses en tout genre.

" L'évêque, M. de Pontbriand, prélat respectable, voulut me donner à souper, et M. le Chevalier de Longueuil, commandant la place en l'absence de M. de Vaudreuil, Gouverneur-Général, que les opérations de la campagne retiennent à Montréal. "

Montcalm n'aurait pas été un homme du dix-huitième siècle, s'il n'avait pas aimé le plaisir, mais il savait le concilier avec le travail. La société de bon ton était pour lui un besoin. Avant même son départ pour le Canada, il s'enquiert de celle qu'il y rencontrera. " Je lis avec grand plaisir, écrit-il de Lyon, l'histoire de la Nouvelle-France par le P. de Charlevoix. Il fait une description agréable de Québec : compagnie choisie. Cependant rassurez-vous, j'en reviendrai toujours avec plaisir [1] ".

Après un an de séjour au Canada, quand il a connu cette société, il ajoute :

" ...Montréal vaut Alais dans les temps de paix et mieux par le séjour de la généralité, car le marquis de Vaudreuil n'a aussi passé qu'un mois à Québec. Pour Québec, c'est comme les meilleures villes du royaume, quand on en a ôté une dizaine ; moins que Montpellier, mieux que Béziers, Nîmes, etc. ; le climat sain, le ciel pur, un beau soleil, ni printemps, ni automne, hiver ou été. Juillet, août et septembre comme en Languedoc ; et au camp de Carillon, où l'on est plus vers le sud, comme à Naples. Des jours de poudrerie, l'hiver, insupportable où il faut rester enfermés. Les dames spirituelles, galantes, dévotes à Québec, joueuses à Montréal, conversation et danse [2] ".

Six mois après, il raconte à son ami la vie qu'il mène à Québec :

" ...Nous allons avoir des concerts. J'aimerais mieux causer avec M. le Chevalier de Lévis que tous les plaisirs de Québec. Aussi, laissez venir les glaces, je gagne ma petite chambre de Montréal. Ma maison cependant fume moins, et il faut convenir qu'il y a bonne compagnie ici et plus de ressources qu'à Montréal pour les soirées. Nous avons deux bonnes maisons : l'hôtel Péan et Mme de la Naudière ; de loin en loin l'Evêque, et parfois

1. A Lyon, ce 8 mars, 1756, à Madame de Saint-Véran.
2. A Montréal, ce 16 avril, 1757. — Dans une autre lettre, citée par M. Parkman, Montcalm fait une description semblable, mais moins détaillée.

ma chambre ; l'intendance, deux jours de la semaine. Voilà ma vie [1] ".

Le marquis se répandait volontiers dans la société, où il était recherché à cause de sa haute position, mais aussi à cause des grâces de son esprit, de sa gaieté et des charmes de sa conversation.

La vie douce et tranquille qu'il menait l'hiver était chèrement achetée durant le reste de l'année. L'activité de Montcalm pouvait à peine y suffire. Il en faisait une maladie à la fin de chaque expédition.

Trois mois après son entrée en campagne, en 1756, il s'était déjà signalé par la prise du fort Chouaguen (Oswego), 14 août. Il avait d'abord paru très satisfait des préparatifs de cette expédition, ordonnée par le marquis de Vaudreuil ; il avait même loué son activité ; mais, avant la fin de cette campagne, apparaissent déjà dans sa correspondance les premiers indices de ces tristes querelles entre lui et le gouverneur, qui devaient toujours aller en s'envenimant et devenir une des causes de la perte du Canada.

Il était difficile de trouver deux hommes moins faits pour se comprendre et pour agir de concert : c'étaient deux natures absolument incompatibles. Montcalm, bouillant, impératif, orgueilleux de sa supériorité, souffrant mal la contradiction et humilié de recevoir des ordres qu'il méprisait ; Vaudreuil, esprit bienveillant mais faible, peu éclairé, jaloux de son autorité et entouré d'hommes corrompus qu'il était incapable de dominer.

Des conflits ne pouvaient manquer de s'élever entre ces deux commandants, et ces conflits, renouvelés sans cesse, aggravèrent leurs divisions et finirent par les rendre insupportables l'un pour l'autre.

Une autre cause de mésintelligence naissait de l'antipathie profonde qui existait entre les troupes régulières et les milices canadiennes ; cette antipathie était encore plus violente entre les officiers de chaque corps, qui excitaient sans cesse la mauvaise humeur des deux commandants.

Trois jours après la prise d'Oswego, Montcalm annonce ce brillant succès à son ami Lévis qui opérait alors à la tête du lac Champlain. Il lui donne en confidence son jugement sur quelques-uns des officiers français et canadiens : c'est une boutade originale et satirique.

" ... Bourlamaque s'est très bien conduit, et, pour vous le prouver, Bougainville en convient. Je ne saurais trop me louer

1. A Québec, le 7 novembre, 1757.

de mes aides-de-camp, de La Pause, de Malartic ; j'eusse succombé à la besogne sans eux, et La Pause est un homme divin qui m'a bien soulagé. Cela n'empêche pas que je sois excédé. Dites à votre camp que j'ai été très content de Messieurs de la colonie. Souvenez-vous que Mercier est un ignorant et un homme faible ; Saint-Luc, un fanfaron et un bavard ; Montigny admirable, mais un pillard ; Ligneries, Villiers, Léry, bons ; Langy excellent ; Marin brave mais sot ; tout le reste ne vaut pas la peine d'en parler, même mon premier lieutenant général Rigaud [1] ".

L'approvisionnement de l'armée avait été une grave question pour cette expédition ; mais elle le fut bien plus encore pour celle de l'année suivante contre le fort William-Henry.

A son retour à Québec, en septembre 1757, Montcalm se trouva en face d'un ennemi plus redoutable que celui qu'il venait de vaincre : cet ennemi, c'était la disette. Elle était générale dans toute la colonie et devait s'augmenter durant les années suivantes, car la guerre enlevait presque tous les bras à la culture. Le cri d'alarme que fait entendre Montcalm dans la lettre qu'on va lire, se continue à travers toute sa correspondance, jusqu'au dernier petit billet, en quatre lignes, qu'il adresse à Lévis, l'avant-veille d'Abraham.

" 14 septembre 1757. — Nous allons nous trouver, Monsieur, dans les circonstances les plus critiques par le défaut de vivres. Nous manquons de pain, cette année ; les moyens que l'on va prendre pour y suppléer nous feront manquer de viande, la prochaine. Quelques difficultés que les troupes qui sont dans les côtes éprouvent pour vivre chez l'habitant, leurs soldats seront encore moins à plaindre que ceux qui seront en garnison dans les villes. Les temps vont être plus durs, à certains égards, qu'à Prague. Je suis en même temps persuadé que ce va être le beau moment de gloire pour les troupes de terre, sûr d'avance qu'elles se prêteront à tout avec le meilleur ton et que nous n'entendrons aucunes plaintes ni jérémiades sur la rareté des vivres, puisqu'il n'y a aucun remède. Aussi, nous allons donner l'exemple de la frugalité nécessaire par le retranchement des tables et de la dépense, et qu'au lieu de se piquer de bonne chère, de dépense, et de se régaler, comme fait l'officier français, accoutumé à penser avec autant de noblesse que de générosité, celui qui vivra, si j'ose le dire, le plus mesquinement et qui par là consommera le moins, donnera les marques les plus sûres de

1. *Au Chevalier de Lévis, au Camp de Chouagen.* 17 août 1756.

son amour pour la patrie, pour le service du roi, et sera digne des plus grands éloges.

" Le régiment de la Reine, que j'avais cru bien traiter en lui donnant la ville de Québec, éprouvera, ainsi que celui de Béarn, que le séjour des villes n'est pas à désirer. Accoutumé à se prêter à tout et en ayant déjà donné des preuves à Prague, je n'attends pas moins d'eux dans les circonstances dont je vais vous informer.

" On espère que les habitants nourriront les bataillons qui seront dans les côtes ; ainsi il n'y a rien à prescrire à cet égard, que d'exhorter les soldats à se contenter du genre de nourriture de son habitant. Pour dans les villes, à commencer du 1er novembre, suivant ce qui vient d'être arrêté après un examen du peu de ressources que nous avons dans le pays, la ration du soldat sera de :

Une demi-livre de pain Un quarteron de pois	par jour.
Six livres bœuf frais Deux livres morue	pour huit jours.

et il est à craindre que nous ne puissions soutenir ce taux et qu'on ne soit obligé, avec le temps, de donner un peu de cheval. On ne donnera pas de lard actuellement, parce que cette ressource ne peut manquer, que les bœufs sont actuellement dans le temps de l'année où ils sont les meilleurs et rendent le plus.

" M. le marquis de Vaudreuil et monsieur l'Intendant, avec qui nous sommes convenus de ce que j'ai l'honneur de vous écrire, envoient leurs ordres à cet effet ; le munitionnaire général en écrit à M. Pénissau, et je vous prie de vouloir bien y faire conformer les troupes.

" Les habitants de Québec et les Acadiens, plus à plaindre, seront réduits au quarteron [1] ".

Au retour d'une excursion, Montcalm trouve la ville de Québec tout alarmée des mauvaises nouvelles reçues de Louisbourg. Il se moque en style de Rabelais de ces frayeurs qui ne devaient être que trop vite réalisées.

" Le 15 septembre 1757. — Je ne suis arrivé que d'hier au soir, mon cher chevalier, je n'ai encore vu personne. De vous à moi, et ne citez pas : tout le monde fait ici c. c. dans ses culottes pour Louisbourg ; pour moi, qui ne suis pas naturellement peureux, j'attendrai tranquillement les événements."

1. *Lettre au Chevalier de Lévis*, datée de Québec le 14 septembre 1757.

Il continue: "Ce 20 septembre. — On court, mon cher chevalier, avec vos paquets et ceux de monsieur le Général, après les deux vaisseaux qui sont partis ce matin; on les attrapera. J'ai écrit comme saint Augustin, et j'ai tant travaillé que j'ai gagné mal de gorge, hémorroïdes, et clou à la joue. J'ai mis hier couteaux sur table: quatorze couverts cinq jours de la semaine, un quarteron de pain par tête... Je crois que je me plais à Québec. C'est pour vous seul. Je ménage les deux autels. Je n'ai encore été qu'une fois avec assez d'indifférence à celui où je voulais brûler de l'encens l'année dernière [1]".

"A Montréal, le 24 septembre 1757.— ... J'ai des clous, mon cher chevalier: la pituite me suffoque; l'asthme tue Bougainville. Je ne mange qu'un quarteron de pain; je me purge demain, et me trouve bien ici; c'est une capitale. J'avais résolu de ne jamais tenir d'enfant au baptême après l'honneur d'en avoir tenu un avec Mme la marquise de Vaudreuil; cependant Arnoux m'y force avec Mme de la Naudière pour commère. J'alterne entre elle et Mme Péan, parfois Mmes Marin et Saint-Ours."

"A Québec, le 14 octobre 1757.— J'ai ouvert hier l'avis du retranchement des tables. M. de Vaudreuil l'a adopté et a promis de donner l'exemple; toute la colonie a applaudi; l'Intendant, pas trop. Il aime le faste, et ce n'est pas le cas. J'ai été d'avis d'un seul service, conformément à l'article 16 de l'ordonnance. J'ai été d'avis qu'il ne fallait de tout l'hiver ni bals, ni violons, ni fêtes, ni assemblées. J'ai donné hier mon dernier grand repas, où j'avais nos puissances et cinq dames. Il a été splendide par le goût, la profusion et un double service d'entremets. J'aurai demain dix personnes avec un potage, quatre grosses entrées, une épaule de veau, une pièce d'entremets froid: le tout servi ensemble, le bouilli relevant la soupe. Et voilà mon plan fait pour tout l'hiver. Je vous exhorte, comme votre ami, à n'avoir qu'un gros dîner bourgeois à un seul service pour les officiers arrivant des quartiers, ni violons, ni bals, ni fêtes.....

"... On crie beaucoup contre l'Intendant et la grande société, et je crois entre nous qu'on n'a pas tort. Moi, je me tais, mais j'ai un petit ami qui est homme à écrire la vérité et à la faire parvenir.

"J'ai été trois jours dehors pour faire la tournée de la côte du nord comme un maréchal de logis; je l'ai faite par eau en allant, et par terre en revenant avec Montbéliard, Bougainville et Pellegrin.

1. Allusion au palais de l'Intendant.

" M. de Vaudreuil n'est que d'avant-hier ici. Je lui ai déjà lâché quatre mémoires. Heureusement je les ai donnés à lire à Saint-Sauveur ; l'écriture m'absorbe et Marcel aussi."

" Le 24 octobre 1757. — ... L'Intendant a, d'avant-hier, commencé à servir à un seul domestique, et supprimé la pâtisserie, à cause de la farine.

" Dès qu'on commencera en décembre à donner du cheval au soldat, j'en fais ma provision pour l'hiver, et il y en aura toujours chez moi un plat...

" ... Mon valet de chambre vous dira ma vie : ainsi, toute la journée : lundi, mardi, mercredi, douze personnes ; jeudi, l'Intendant ; vendredi, quatre personnes ; samedi, douze ; dimanche, l'Intendant. Mes compliments à La Roche [1]. On ne peut vous aimer plus que je ne le fais. On ne saurait moins voir les dames."

" Le 2 novembre 1757. — ... Il me semble que notre ami Roquemaure est toujours le même et de plus en plus insupportable par son ton et ses propos...

" ... Poulhariés est joueur..."

Le 26 octobre, Montcalm s'inquiétait de la maladie de M. de Villiers, attaqué de la petite vérole. M. Coulon de Villiers, frère de Jumonville, était un des officiers les plus estimés de la colonie. Il s'était distingué dans plusieurs expéditions, entre autres à la prise du fort Nécessité où il commandait, et au combat des Mines en Acadie.

" Le 2 novembre. — ... Je suis inconsolable de la perte du pauvre Villiers. Je n'écris pas à sa veuve ; mais dites-lui combien je regrette son mari et qu'indépendamment de tout ce qu'elle mérite par elle-même, je serai toujours fort aise de lui témoigner en toute occasion l'estime singulière que j'avais pour Villiers.

" ... M. de Vaudreuil m'a fait l'honneur de dîner chez moi aujourd'hui et part demain ou après... "

" Le 7 novembre. — ... J'ai été d'autant plus content du ton des soldats d'ici (entre nous) qu'ils ont été sollicités par le peuple à se mutiner ; et cela vient de ce que ce même peuple n'a point de confiance dans le gouvernement. Il croit, quoique cela ne soit pas vrai, que c'est une famine artificielle pour contenter l'avidité d'aucuns. Il a tort, mais l'exemple du passé et du présent l'autorise à cette opinion...

1. M. de La Rochebeaucourt, second aide de camp de Montcalm.

" ... Que tous vos propos, mon cher chevalier, tendent toujours à inspirer une diminution dans le luxe et la dépense à nos officiers; car le pays s'épuisera et ils laisseront des dettes, d'autant plus que les Canadiens ont une grande facilité à leur prêter.

" ... Comment diable! votre ami Roquemaure et le mien, est-il toujours le même? aussi, il passe dans l'esprit de tout le monde, sans excepter le maréchal de Mirepoix, pour une tête brûlée. J'ai eu beau lui rompre en visière, allant son train, il soutient que Chevert est un Jean Foutre, un homme sans talents et un pillard. Je crois que, hors le maréchal de Mirepoix, le comte de Lautrec, le duc de Broglie et M. de Monconseil, quoique ce dernier soit haï et peu estimé, il n'y a guère d'officier général qu'il ne blâme. L'autre jour, il voulait que sa compagnie de grenadiers, qui a fait trois campagnes, ne fît pas fond à la formation de la nouvelle et me fît époumonner.

" Et j'ai beau l'interrompre, il croit faire l'éloge de d'Hébecourt et des officiers français, en disant devant des Canadiens, qu'ils ont mené à Carillon, pour cinq, huit cents poules, soixante moutons, cinq ou six bœufs, du vin étranger; moyennant quoi, on crie que le pays est dévasté. Quand celui-ci, qui ne manque pas d'esprit, m'a impatienté, arrive Trivio, qui heureusement est parti ce matin pour Beauport. Il joint à l'ennui, à la bêtise, le dessous d'un Dauphinois. Privat, qui est bon homme, est digne d'être de l'Académie française auprès de ce nouveau venu. "

" Le 11 novembre. — ... Je ne parle ni ne parlerai du petit écu du lieutenant de la Sarre détaché du camp de Saint-Jean à La Prairie. L'Intendant ne l'accorde que pour les officiers détachés pendant la campagne ès villes de Montréal et Québec. Comme il accordait tout au commencement, il serait tenté de refuser tout. Les extrêmes se rencontrent toujours: la règle est une suite du désordre; l'avarice, de la prodigalité; le retranchement des dépenses justes, la suite des dépenses inutiles; la sévérité, de l'indulgence; la diète, de trop manger; la médecine, des mauvaises digestions: c'est ce qui est cause que je me suis purgé aujourd'hui."

La verve satirique de Montcalm avait de quoi s'exercer: il ne s'en faisait pas faute dans l'intimité, et se vengeait ainsi de la réserve extérieure qu'il était forcé de s'imposer. L'administration coloniale avait toujours été plus ou moins entachée de péculat par suite de l'insuffisance des salaires accordés aux fonctionnaires publics; mais le gouverneur La Jonquière inau-

gura un système de concussion inconnu avant lui, et Bigot y mit le comble.

Montcalm continue dans la même lettre :

" ... Cent trente-sept Acadiens, nouvellement arrivés, parce qu'ils mouraient de faim à l'Ile Saint-Jean, augmentent la consommation.

" ... Bourlamaque deviendrait quasi amoureux ; mais je crois qu'on aime ailleurs, sans beaucoup de retour. Pour moi, comme il me convient, aimant toujours à commercer les mêmes personnes, les voyant toutes, plus souvent celles chez qui je me trouve plus à l'aise et avec permission de tout dire, mais non de tout faire, dernier article qui m'intéresse peu, aussi je tiens à rester ici. Nous avons bien écrit et bien travaillé cet automne. Actuellement les rêveries du maréchal de Saxe me font rêver. Que La Roche vous fasse sa cour, vous plaise : ce sera le moyen de me plaire. "

" Le 19 novembre. — ... Ce n'est, monsieur, que pour entretenir commerce que j'ai l'honneur de vous écrire par M. de Boishébert. Je n'ai voulu lui faire aucune interrogation concernant l'Acadie, d'où le Père Germain m'a écrit. Nous n'avons rien de nouveau. Vous verrez un grand garçon que je crois courageux et ingambe. Au retour, je l'interrogerai et le jugerai mieux. "

" Le 2 décembre. — ... On va donner du cheval à nos troupes. Monsieur l'Intendant voulait une distribution toute en cheval et une toute en bœuf. Nous avons obtenu qu'on donnerait, à chaque distribution, moitié l'un, moitié l'autre, et M. Cadet m'a dit écrire les mêmes choses pour Montréal. Nos Acadiens meurent de misère, petite vérole.

" ...Je vois des friponneries criantes de toutes parts. Ingénieur, artilleur ! Pauvre Roi ! ..."

Quand on se rappelle que ce pauvre roi, c'était Louis XV, on est moins porté que Montcalm à s'attendrir sur son sort. Il aurait été plus juste de dire : pauvre peuple ! car, en définitive, la vraie victime c'était le peuple ; c'était sur lui surtout que retombait le fardeau de la guerre avec toutes ses calamités. Sous prétexte que les troupes du roi venaient défendre le pays, les habitants étaient forcés de servir sans aucune solde, et tandis que leurs terres restaient sans culture, le prince fainéant qui siégeait à Versailles, leur envoyait à peine de quoi s'empêcher de mourir de faim. Le peu de grains ensemencés par les vieillards, les femmes et les enfants, restés presque seuls dans les

champs, étaient enlevés à l'automne au nom du roi qui les payait en assignats dépréciés, que ce même roi devait renier plus tard, et qu'on retrouve aujourd'hui par liasses dans nos campagnes.

L'Intendant poussait la tyrannie jusqu'à faire mettre les scellés sur les moulins, afin d'empêcher les habitants de mettre leur grain en farine.

D'autre part, les officiers de l'armée régulière semblaient tenir peu de compte des sacrifices de tout genre imposés au peuple. Ils exigeaient des milices les plus durs travaux et les faisaient servir aux postes les plus dangereux, soit comme éclaireurs, soit comme partisans dans les expéditions avec les sauvages. Ajoutez à cela que, suivant l'habitude des militaires dans tous les pays, ils les méprisaient et traitaient tout haut de lâcheté leur manière de faire la guerre, qui leur avait valu tant de succès. Ce ne fut qu'aux dernières campagnes que l'on comprit l'utilité de combiner ensemble les deux tactiques.

Presque tous ces officiers étaient sans fortune [1] et menaient la vie dissipée de leur siècle. Un trop grand nombre aimaient le jeu et profitaient de l'imprévoyance et de la libéralité des Canadiens pour leur emprunter de l'argent, qu'ils prodiguaient ensuite à tout hasard. C'était une nouvelle cause de mésintelligence entre les militaires et les colons.

Au reste, tout en combattant ensemble pour la France, ils avaient des vues particulières bien différentes. Les soldats français, étrangers au pays, n'y avaient pas d'attache : ils ne songeaient à se battre que dans l'espérance d'avoir de l'avancement et d'aller en jouir en France. Les Canadiens, au contraire, défendaient leurs propres foyers, combattaient *pro aris et focis*. Ils craignaient avec trop de raison que le roi de France, qui leur donnait si peu de secours, ne finît par les abandonner complètement après avoir tant contribué à les ruiner. Ils s'inquiétaient de savoir si, à la fin de la lutte, on laisserait une bouchée de pain à leurs familles.

Ces divergences de vue deviennent de plus en plus sensibles à mesure que les événements s'avancent, mais elles éclatent surtout durant les derniers mois de la guerre. Après la mort de Montcalm, les commandants français eurent le dessein de faire sauter la ville de Québec, s'ils ne pouvaient la garder, et de faire un désert de ses environs. Les habitants furent consternés et protestèrent énergiquement.

1. *Journal de Montcalm.*

Bourlamaque, dans sa correspondance avec Lévis l'année suivante, au moment où tout était désespéré, où trois armées avaient envahi le pays, où toute résistance était devenue insensée, s'indigne contre les Canadiens parce qu'ils l'abandonnent et rentrent dans leurs foyers ; il rage contre la faiblesse de Vaudreuil, qui ne les fait pas fusiller, Or, le général Murray avait lancé une proclamation déclarant qu'il incendierait les maisons de tous les habitants qui ne seraient pas trouvés chez eux, et il tenait parole. Les Canadiens avaient fait pour l'honneur de la France plus qu'elle ne méritait ; mais cela ne faisait pas l'affaire de Bourlamaque et de ses compagnons d'armes qui auraient voulu terminer la guerre avec plus de distinction, afin de pouvoir demander des grâces à la cour de Versailles. Les Canadiens n'espéraient plus rien de ce côté ; et il était tout naturel qu'ils cherchassent à sauver le peu d'épaves qui restaient de leur naufrage.

II

Montcalm était le type du soldat français : gai, entraînant, prenant les choses par le bon côté, supportant facilement la fatigue et les privations. Il badine avec Lévis sur la maigre pitance que la disette l'oblige de faire, et sur les divers plats de cheval, apprêtés à toute sauce, que lui sert son cuisinier.

" Le 4 décembre. — Monsieur l'Intendant m'a dit, hier au soir, écrire à Monsieur le Général pour que l'on mît la garnison de Montréal au cheval comme celle d'ici et de vous en prévenir. Nos troupes s'y prêtent ici de bonne grâce, et je ne doute pas qu'il en soit de même de celles qui sont sous vos ordres. Cet article ne regarde que la ville de Montréal. C'est un si petit objet que le fort de Chambly que je doute qu'il faille l'y étendre, d'autant mieux que les soldats n'ont pas déjà été trop contents d'une différence entre eux et ceux du fort de Saint-Jean, sur le fait du pain. Cependant, si l'on voulait qu'ils fussent aussi à la chair de cheval, il faudrait bien qu'ils y passassent comme les autres. Ils ne sont pas de meilleure maison, ni plus difficiles à mener. Observez que nous sommes convenus qu'au lieu de donner toute une distribution en cheval et toute une distribution en bœuf, on donne moitié l'un, moitié l'autre. Nos soldats l'ont mieux aimé comme cela. Si les vôtres l'aimaient mieux autrement, on peut leur donner cette douceur. Au

reste, on mange chez moi du cheval de toute façon ; hors à la soupe :

Petits pâtés de cheval à l'espagnole,
Cheval à la mode,
Escaloppe de cheval,
Filet de cheval à la broche avec une poivrade bien liée,
Semelles de cheval au gratin,
Langue de cheval en miroton,
Frigousse de cheval,
Langue de cheval boucanée, meilleure que celle d'orignal,
Gâteau de cheval, comme les gâteaux de lièvres.

Cet animal est fort au-dessus de l'orignal, du caribou et du castor. "

" Le 16 décembre. — Je réponds par celle-ci, mon cher chevalier, à votre épitre du 10. J'ai lu avec plaisir votre détail et je vois que votre présence est aussi utile à Montréal que la mienne ici. Tout y va bien sur le fait du cheval. Les grenadiers de la Reine avaient un peu tortillé; mais Bras-de-fer, c'est-à-dire d'Hert, a tortillé le premier caporal ; et cela n'est pas même su. Il faut même vous dire que les soldats de la Reine qui sont casernés, avantage que vous n'avez pas à Montréal, sont contents. Le soir, ils mettent cuire le cheval, l'écument bien, jettent la première eau, le retirent, en font le lendemain de la bonne soupe en le remettant au pot avec le bœuf, mangent le bœuf, qui a servi à faire la soupe, bouilli le matin, et le soir le cheval en frigousse. La colonie fait de même....

" ... Rien n'est mieux que votre conduite au sujet des jeux de hasard. Voici le détail de ce qui se passe à cette occasion à Québec, que vous pouvez ne pas laisser ignorer à nos officiers. On n'a jamais joué chez Mme Chevalier, mais bien chez une Madame du régiment de Guyenne, il y a un mois ; le mari puni par moi ; défense ; nulle récidive. Chez monsieur l'Intendant, il a ouvert lui-même par un beau tope-et-tingue, où il a gagné cent louis ; beaucoup de quinze aux douze francs la fiche ; de gros passe-dix, de gros tris aux vingt francs la fiche, six francs pour spadille et deux louis de queue. Dimanche, il y aura grand souper à quatre-vingts couverts, beaucoup de dames, concert, lansquenet à neuf coupeurs, qui seront : Monsieur l'Intendant, Mme Péan, MM. de Béran, de Saint-Félix, capitaines dans Berry ; L'Estang, de Selles, de la Sarre ; Belot, de Guyenne ; La Naudière, Saint-Vincent, Mercier, de la colonie.

" Demain, MM. de Roquemaure, d'Aiguebelle, de Manneville, de Villemontée font lecture d'une lettre que je leur ai écrite

pour annoncer : 1° que, si l'on joue partout ailleurs que dans les maisons privilégiées par des considérations qui leur sont dues, je punirai ; 2° que j'exhorte à jouer, s'il est possible, avec sagesse. Je remontre la différence de notre position avec celle des colons, mes regrets de voir quitter le service à un officier pour dérangement, et celui de laisser pour gage un officier, au départ des bataillons, qui aurait des créanciers qui se plaindraient. D'Hert a ordre de s'informer si l'on joue ailleurs, de m'en rendre compte, d'ordonner punition si c'est chez nous, et de m'avertir si l'on joue chez des officiers de la colonie ou des bourgeois. Le jeu chez La Veranderie a dû être occasionné par un M. des Auniers, grand joueur, qui y est logé. Bougainville, que je vois, on ne saurait moins, perd ; ce sont ses affaires, ainsi que La Rochebeaucourt ; ce dernier a moins de ressource que le premier.

" Rien de mieux, ce me semble, que ce que fait actuellement M. de Vaudreuil, et la seule chose à faire cet hiver.

" ... L'Intendant aura le malheur de finir par être détesté, et cela doit être pour qui ne met aucun ordre dans les commencements.

" L'Intendant supprime aujourd'hui, demain, samedi et dimanche matin, sa table, en tout ou partie ; et moi, j'augmente un peu la mienne ; il le fait pour avoir des petits pains qui ne pèsent pas trois onces.

" Bourlamaque a commencé à donner à manger trois fois la semaine. Il est triste, ce me semble, s'ennuyant. Il a fait l'*inamorato* de ma commère ; il n'a pas réussi, pour moi. Mme Péan, ma commère, de loin en loin l'évoque ; voilà mes veillées. Je suis bien avec nos dames, comme je veux être.

" Je suis bien aise que vous ayez Péan ; dites-le lui. De tout ce qui approche le général, c'est le plus sage, le moins sujet à prétentions et préventions et le plus capable de lui faire prendre un bon parti sage et ferme dans l'occasion.... "

III

La petite rue du Parloir était un des principaux centres où se réunissait le beau monde de Québec ; deux salons surtout y étaient recherchés : celui de Madame de la Naudière et celui de Madame de Beaubassin, toutes deux renommées pour leur élégance et leur esprit. Montcalm s'y plaisait si bien qu'il prend la peine d'indiquer l'endroit précis qu'occupait chacune

de ces deux maisons : l'une, dit-il, au tournant de la rue près des Ursulines ; l'autre, à l'encoignure de la rue du Parloir et de la rue Saint-Louis. Madame de la Naudière, née Geneviève de Boishébert, était fille du seigneur de la Rivière-Ouelle, et madame Hertel de Beaubassin, née Catherine Jarret de Verchères, était fille du seigneur de Verchères. Leurs maris servaient tous deux en qualité d'officiers dans la milice canadienne. C'est aussi dans la rue du Parloir que demeurait Madame Péan, née Davennes des Meloises, dont il est souvent question dans les lettres de Montcalm.

Les charmes de la conversation de madame de Beaubassin semblent avoir eu particulièrement de l'attrait pour Montcalm, car son salon était celui qu'il fréquentait le plus souvent. Ailleurs, comme chez l'Intendant, ou chez Mme Péan, il se désennuyait, quelquefois il s'étourdissait ; chez madame de la Naudière, il s'intéressait ; mais chez madame de Beaubassin, il s'attachait. La condescendance ou la politesse l'entraînaient ailleurs ; ici, c'était l'amitié.

A l'aide de la correspondance de Montcalm, on ressuscite à peu près toute la société qui animait cet élégant salon. Le plus assidu était ce grand officier ingambe, que Montcalm croyait courageux, mais qu'il n'aimait pas : c'était M. de Boishébert, frère de Mme de la Naudière, qui revenait chaque hiver de l'Acadie, où il exerçait le commandement et encore plus le pillage. Un autre personnage bien plus important y apparaissait aussi, mais rarement. Quand son équipage s'arrêtait dans la rue du Parloir et que ses livrées lui ouvraient la portière, les domestiques de la maison se précipitaient à sa rencontre et le conduisaient au salon, où son arrivée suspendait pour un moment la conversation. A l'élégance de son habit, aux fines dentelles de son jabot, à ses manchettes richement brodées, à ses cheveux roux, poudrés, musqués, on reconnaissait l'intendant Bigot. Péan et sa femme l'accompagnaient souvent. Puis venaient les Longueuil, les Saint-Ours, les La Naudière, les Baby, les Villiers, les deux docteurs Arnoux et Gauthier avec leurs femmes, plusieurs des officiers de l'armée de terre (c'est ainsi qu'on nommait les troupes régulières). Bourlamaque y portait sa figure triste et mélancolique ; Bougainville s'y faisait remarquer par son esprit janséniste, ses critiques mordantes, quelquefois par son humeur maussade ; Roquemaure, par ses excentricités.

Envisagée dans son ensemble, la haute société canadienne offrait alors un spectacle navrant. L'exemple de celle qui arrivait de France lui avait été funeste, et les désordres de la guerre, la

présence des troupes, achevaient de la perdre, du moins en grande partie.

On était témoin d'un état de choses qui ne pouvait durer : l'anarchie du haut en bas de l'échelle sociale. On pressentait la fin d'un règne, on voyait venir un orage terrible. Cet orage allait-il tout engloutir ? On ne le savait pas ; on en détournait la tête ; on ne voulait pas y penser, et l'on tâchait de s'étourdir sur le danger. Pour y mieux réussir, on se plongeait dans le plaisir ; on s'y livrait avec fureur. Toute cette société aveuglée dansait sur un volcan.

" Le 26 décembre. — ... On ne parle ici, écrit Montcalm, que de cent louis gagnés, perdu cent cinquante louis, des momons de mille écus. Les têtes sont totalement tournées. La nuit dernière, Mercier a perdu trois mille trois cents livres. M. de Cadillac, à quatre heures après midi, hier, avait perdu cent soixante louis ; avant minuit, il en gagnait cent. On dit que ce sera le Jour des Rois que cela sera beau. Pour moi, je joue aux cinq sols le tri, aux trente sols le piquet, aux petits écus à tourner...

" ... De tout ce qui se mêle de gouvernement, Péan est le plus sensé. Poli, honnête, obligeant, bon usage de son bien ; la tête ne lui tourne pas. Il saisira un bon avis que vous ou moi ouvrirons, et le fera passer, s'il peut. Parlez-lui d'avance des mauvaises peaux de chevreuil.

" Une lettre n'est jamais longue, mon cher chevalier, que par les inutilités. Il n'y en a point dans les vôtres. Je regrette fort Mme de Repentigny...

" Votre petit Johanne [1], hardi joueur, gagne de trois à quatre cents louis ; il joue des cent louis par coup de dés...

" ... Vous pourriez trouver mes lettres longues, d'après ma définition, vu les inutilités bien étrangères au service ; mais mon bavardage vous prouve ma satisfaction à m'entretenir avec quelqu'un sur l'amitié duquel je compte autant."

" Le 30 décembre — ... Toujours gros jeu. L'Intendant hier et avant-hier avait perdu quatre cent cinquante louis. Il a tantôt fait un seul coup où il y avait six cent cinquante louis de la perte au gain. Johanne a perdu ce soir trois cents louis. Enfin, l'Intendant, ayant le carnet ou les cartes à la main, est quelquefois effrayé et refuse. M. de Selles gagne de cinq à six cents louis, mais il combat encore."

I. Joannès, aide-major du régiment de Languedoc.

" Le 4 janvier 1758. — ... Je n'ai rien à vous écrire, mon cher chevalier, et Roquemaure est en état de vous rendre compte de ma vie unie, des plaisirs de Québec et de ceux qui se préparent pour dimanche. Jamais la rue Quincampois n'a produit autant de changement dans les fortunes. Bougainville se rattrape, de Selles décline, l'Intendant perd, Cadillac reprend le ton, de Bréau est noyé (ce nom est heureux pour aimer le jeu), Marin continue à jouer et perd ; les petits pontes se remplumaient hier ; Saint-Vincent et Belot perdent, Bonneau réalise. Votre petit ami, Johanne, avait gagné cinq cents louis, mais il voulait en avoir mille ; le pot au lait a versé. Le ton de décence, de politesse de société, est banni de la maison où il devrait être. Je crains toujours d'être obligé, avant la fin du carnaval, de punir quelque joueur qui aura oublié que son camarade au jeu est l'homme du Roi. Aussi, je ne vais plus chez l'Intendant que le matin ou un jour de la semaine avec les dames, ou dans des grandes occasions. C'est vous écrire pour avoir occasion de vous renouveler les assurances de la tendre amitié que je vous ai vouée pour toujours, mon cher chevalier. "

Toute la correspondance de Montcalm avec Lévis témoigne d'une amitié vraiment extraordinaire entre ces deux hommes : celle de Montcalm allait jusqu'à la tendresse. Il avait besoin de l'exprimer et il trouvait des tournures ingénieuses et charmantes pour la dire, comme dans ces fins de lettres par exemple :

" On ne peut vous aimer plus tendrement, mon cher chevalier."

" Je suis éloquent quand je parle de quelqu'un que j'estime et que j'aime autant que vous. "

" On ne peut vous être plus dévoué et plus tendrement que le meilleur de vos amis. "

" Aimez-moi autant que je vous aime, mon cher chevalier, et je n'aurai rien à désirer. "

Les réponses du chevalier de Lévis, que celui-ci a conservées, ne renferment pas d'expressions aussi chaleureuses. Son amitié était peut-être aussi solide, mais moins expansive. C'était un esprit plus froid, plus réfléchi, qui s'observait davantage et qui ne se livrait pas avec autant d'abandon.

Placé entre Vaudreuil et Montcalm, il savait ménager sa position avec une singulière habileté. Dès les premiers temps, il avait deviné que Montcalm jalousait le gouverneur, et il mettait un tact rare à ne pas blesser sa susceptibilité, sans toutefois se compromettre avec Vaudreuil, avec qui il fut toujours en bons termes.

" ... Je dois ne pas vous laisser ignorer, écrit-il au maréchal de Mirepoix, la conduite que j'observe. Je suis fort bien avec M. le marquis de Vaudreuil ; j'y serais encore mieux si je voulais, mais je ne me soucie pas d'avoir plus de part que je n'en ai à sa confiance, parce que M. de Montcalm en serait jaloux et que cela ferait des tracasseries, chose que j'éviterai toute ma vie avec grand soin [1] ".

Ce fut un grand malheur que Montcalm ne comprît pas cette leçon indirecte si délicatement donnée par celui qu'il regardait comme son meilleur ami. Lui qui répétait sans cesse à cet ami qu'ils ne devaient toujours avoir à eux deux qu'un seul et même avis, pourquoi ne suivait-il point celui-là, le plus important de tous ? Qui peut dire les conséquences qui en seraient résultées ?

Le sage Lévis avait tant à cœur la fin de ces querelles qu'il aurait voulu y voir intervenir le roi. Il l'insinue avec son tact ordinaire dans une lettre au marquis de Paulmy, secrétaire d'Etat au ministère de la guerre. " Quand on est aussi éloigné, dit-il, il faut toujours être d'accord avec tout le monde, lever les difficultés et n'avoir à cœur que le bien du maître.

" Je me conduis sur ces principes, dont je ne m'écarterai jamais. Je vous supplie d'en être bien persuadé et *d'en assurer Sa Majesté* [2] ".

En admirant cette grande sagesse, il ne faut pas croire cependant que Lévis ait échappé entièrement à l'esprit frivole de son siècle. Il écrit à sa protectrice la maréchale de Mirepoix.

" A l'égard du mariage que le chevalier de Mesnon vous a proposé, vous savez que je n'ai jamais eu beaucoup de goût pour me marier, dans la crainte de prendre une femme qui ne vous fût pas agréable, ce qui ferait le malheur de ma vie.

" S'il s'en trouvait une dont vous fissiez choix, je la prendrais volontiers, dès que je serais assuré qu'elle vous conviendrait. Ainsi vous pouvez faire la réponse que vous désirez à M. le chevalier de Mesnon, à qui je suis toujours bien obligé de son souvenir et de l'amitié qu'il me témoigne. Si cette affaire n'a pas lieu et que vous trouviez quelque autre parti qui vous convienne, vous pourrez en disposer de même ; je tiendrai tous les engagements que vous aurez pris.

" C'est tout ce que je peux avoir l'honneur de vous mander à ce sujet, en vous priant de faire attention que je voudrais trouver une femme qui vous fût aussi attachée que je vous le suis...

1. *Lettre au marechal de Mirepoix*, du 4 septembre 1757.
2. *Lettre à M. le marquis de Paulmy*, le 20 juin 1757.

" ... Il paraît que nous allons être vivement attaqués. Mon avis sera de nous battre jusqu'à extinction... [1] "

Singulier mélange de folie et d'héroïsme ! Il croit marcher à la mort ; mais en attendant : " mariez-moi à qui vous voudrez ! "

Montcalm lui écrit : " Le 9 janvier 1758. — ... Grand souper au palais, j'y eus comme de raison la fève, et Mme Péan fut ma reine. Au reste, je me suis retiré à une heure, fou de voir autant jouer et berlander. J'ignore les destins des joueurs. Je compte (*inter nos*) y être pour une quinzaine de louis ; il y a des sociétés qu'on ne peut refuser. Le souper (pour vous seul) de quatre-vingts personnes, froid à la glace, servi à meilleure heure ; la gaieté de la fin du repas du ton de la taverne, et le gros jeu l'occupation, le métier...

" Vous voyez que, si j'écris mal, j'écris beaucoup..."

" Le 11 janvier. — ... Toujours du jeu : Johanne perd gros du sien et s'arrête ; Belot et Saint-Vincent s'écrasent ; Marin ne trouve plus de prêteurs ; Bougainville pourrait bien se rembourber de ce soir ; les Berry remontent et gagnent ; l'Intendant court après son argent, et moi après le sommeil que je n'ai pas à mon ordinaire. Je mange trop, je digère mal et je ne fais aucun exercice d'aucune espèce, je vous jure. Bourlamaque passe sa vie dans la rue du Parloir, au fond du cul-de-sac. J'en fais autant, mais c'est à l'entrée. Mme Péan inquiète de sa petite fille ; je pense que ce n'est rien, au moins hier il n'y avait qu'une fièvrote de rhume..."

" Le 13 janvier. — ... Je vous renvoie une lettre de M. le marquis de Vaudreuil qui vous prouvera que vous ne serez pas consulté du tout, ou je serais bien surpris. Vous pouvez me la renvoyer ou me la garder. Quant à moi, on me la communiquera par manière d'acquit, ou point du tout. *Bisogna di compatire, cara patria...*

" ... Je suis toujours bien aise d'avoir écrit à M. de Vaudreuil. Il aura vu qu'au moins je m'aperçois des manquements du sieur Mercier, qui croit faire sa cour en me manquant...

" ... Quelles dames chez M. le marquis de Vaudreuil ? Voyons si je devinerai. Quatre Dechambeau, Mme Barante et Mme de Vaudreuil, six en tout et trente-quatre hommes.

" Longueil a eu un coup de sang manqué ; mais il va bien...

" ... De la façon dont l'Intendant m'a parlé, nous aurons bals et, je pense, pharaon ; il s'autorisera de Montréal."

1. *Lettre à Madame la Maréchale de Mirepoix*, le 17 mai, 1759.

" Le 16 janvier. — Je me suis fait saigner avant-hier, mon cher chevalier; hier l'émétique, deux lavements et de l'huile d'amande douce. Cela s'appelle donc une carène entière...

" ... Adieu, mon cher chevalier, ne doutez pas de ma sincère amitié.

" P. S. Tous écrasés, même Lestang, de Selles; le seul Cadillac gagne mille louis."

" Le 18 janvier. — Je dois quelques réponses de bonne année, mon cher chevalier, ne fût-ce qu'à Mme de Villiers, que j'honore fort, à Villars, Cornier, Bellecombe; mais je me trouve trop fatigué pour leur répondre, ce courrier. Mes fortes évacuations m'ont fatigué ; j'en avais grand besoin. Je digère mal et je suis dans un pays à mal digérer ; car tout impatiente quand on est citoyen..."

" Le 20 janvier. — Le retour des Hurons qui ont mené Schuyler et Martin donne lieu à de grands raisonnements dans une ville où les plus petites nouvelles s'amplifient, où l'on passe de la plus grande confiance à la plus grande crainte et où tout le monde est général d'armée. Pour moi, j'attends de vos nouvelles, de celles du marquis de Vaudreuil et du récit que Langy vous aura fait..."

" Le 22 janvier. — J'ai été hier voir en grande cérémonie la gent huronne à Lorette. Le jour était bien beau. Il a fallu se rendre à l'empressement des missionnaires et des sauvages ; et dites, mon cher chevalier, que je vous ai chargé de remercier le Père Saint-Pé des politesses que j'ai reçues à Lorette des Jésuites.

" Grand bal ce soir chez l'Intendant ; gros jeu, cela va sans dire. Ma santé bonne...

" P. S... Les nouvelles de la nuit sont mauvaises pour l'Intendant, Mme Péan, Lestang, Johanne ; bonnes pour Cadillac, Bougainville, de Braux ; le reste ne vaut pas la peine d'être nommé, quoiqu'il y ait des acteurs qui gagnent ou perdent cent ou cent cinquante louis ; mais, pour qu'on parle de vous, il faut être homme à perdre trois ou quatre cents louis."

" Le 26 janvier. — ...Le jeu continue toujours. L'Intendant heureusement, perd quatre-vingt mille francs et, entre nous, en est très piqué. Nos officiers en général gagnent ; quelques malheureuses victimes et Saint-Vincent de la colonie ; mais il y a loin d'ici au mercredi des cendres..."

" Le 27 janvier. — ...L'Intendant perd quatre-vingt-onze mille livres, excédé de pertes, du ton de sa maison et de l'officier. Adieu, mon cher chevalier..."

" Le 3 février. — ...Si on a été mécontent d'un bal que l'Intendant a donné, on le sera bien plus d'un second, donné hier, et d'un troisième, qu'il doit donner mardi.[1] Toujours le plus effroyable jeu. L'Intendant a perdu cette nuit quinze cents louis, en trois quarts d'heure. Il est à cinquante mille écus de perte, au moyen de quoi toute la ville, le militaire, gagnent peu ou prou, et ses valets qui jouent gros contre lui. Peu de militaires perdent heureusement, Johanne et Lestang du leur ; mais les petits pontes hardis sont gras à pleine peau.

" Ce que vous écrivez sur le manque de grain est plus sérieux. ...Nous raisonnerons ensemble pour le mieux, soit avant rien proposer au marquis de Vaudreuil, soit pour lui répondre, si jamais on nous consulte à l'extrémité. Je crois que jusqu'à présent notre conduite à tous a été bonne. Elle le sera toujours par l'union, le concert et nous consulter. Quatre yeux, mon cher chevalier, valent mieux que deux, et vous savez que, si je ne prévois pas toujours tout, j'ai le tact assez bon pour saisir les avis qu'on me donne...

" ... Adieu, mon cher chevalier. Plus ne sais, sinon que je vous suis très dévoué de corps et d'âme. "

" Le 9 février. — Le jeu fini d'hier ; Johanne, de Selles, Bougainville, Baros (?), les Berry vainqueurs, surtout Cadillac qui gagne quarante ou cinquante mille francs ; l'Intendant perdit encore hier six cents louis ; je le crois bien fou du jeu.

" Adieu, mon cher chevalier ; aimez-moi autant que je vous aime. "

" Le 12 février. — ... L'Intendant a dit aujourd'hui qu'on le regardât comme un misérable si on jouait les jeux de hasard, l'année prochaine, chez lui ...

" ...Voici les noms des douze femmes qui ont dîné le mardi-gras chez Mme de Vaudreuil. Voyons si j'aurai bien deviné : Mme de Vaudreuil, deux dames Martel, Mme de Longueil, Mme de Villemonde, Mme de Ligneris, Mme de Contrecœur, Mme de Céloron, Mme Duplessis, Mme Trémond, Mme de Saint-Luc, Mme de la Corne l'aînée ; peut-être à la place d'une de ces douze, Mme de Beaucourt...

" Adieu, mon cher chevalier ; plus à vous qu'à moi-même. Je cachèterai mieux mes lettres."

1. Allusion au mandement publié quelques jours auparavant par l'évêque de Québec.

" Le 12 février —...Le jeu est fini. L'Intendant paraît honteux, fait amende honorable, perd deux cent mille francs; ce qui n'empêche pas que quelques particuliers ne perdent trop, entre nous, de Selles, capitaine au régiment de la Sarre. L'Intendant et ses adhérents veulent diminuer sa perte. Aimez moi, mon cher chevalier, autant que je vous aime..."

A cette même date, Montcalm était engagé dans une correspondance bien plus sérieuse avec le commandant des troupes anglaises au sujet de la rupture de la capitulation du fort Georges. Les massacres et les captures faites par les sauvages, en violation du traité, avaient, non sans raison, soulevé l'indignation dans le camp ennemi. Quoique Montcalm et ses officiers eussent exposé leur vie pour arrêter le désordre, il lui était impossible de faire arriver la vérité à l'oreille de ses adversaires. Le tragique événement était trop récent pour qu'il pût être jugé avec sang-froid.

Montcalm y fait allusion dans la lettre suivante adressée à sa femme :

" Le 19 février. — ... Je ne puis vous rien pronostiquer sur la campagne, les vivres, le bien ou le mal joué des ennemis qui peuvent et doivent nous primer. Je suis ici depuis le 15 septembre; je pars demain pour Montréal, et jusqu'à ce que je me porte sur quelque frontière. J'augure de ma bonne fortune que la campagne tournera bien. Quand nous ne ferions qu'une défensive pourvu qu'elle arrête l'ennemy, elle ne sera pas sans mérite; nous nous sommes écrit avec Mylord Loudon sur la capitulation du Fort Georges. C'est un procès qui se traite à coups de plume en attendant de traiter quelque incident à coup d'épée, de fusil. "

Ce coup d'épée, ce fut celui de Carillon.

Montcalm continue dans la même lettre :

" J'avais été ce printemps chanter la guerre, et festiner mes enfans, les Iroquois, les Algonquins et les Nipissings. J'ai été cet hiver faire même cérémonie chez les Hurons et ce printemps j'irai chez les Abénakis. Ces sauvages m'aiment beaucoup ; en vérité je leur trouve plus de vérité, de franchise souvent qu'à ceux qui se piquent de polices. Malgré la misère publique, des bals et un jeu effroyable...

" Adieu, mon cœur, je t'adore. Je soupire après la paix et toi. Mille choses à ma mère. J'embrasse mes enfants et il me tarde de retourner dans le sein de la patrie...."

IV

Après la brillante campagne de 1758, Montcalm vint reprendre ses quartiers d'hiver à Québec. Il occupait, sur les remparts, une maison faisant face à La Canardière. Cette résidence lui plaisait, parce qu'il y jouissait d'une magnifique vue de la vallée du Saint-Charles et de la côte de Beaupré.

Sa correspondance avec Lévis se continue.

" Le 21 Décembre. — ... Les affaires, ou, pour mieux dire, petites tracasseries courantes sont :

" 1° Altercation entre le Père Roubaud et M. de Matissart [1] sur des grâces achetées par les Jésuites, et les habitants refusent de remettre par l'obligation de nourrir le soldat. Le fond de la question regarde M. le marquis de Vaudreuil.

" J'ai écrit au Père pour l'apaiser sur la forme, et à Matissart sur les égards dus.

" 2° Les plaintes de l'hôtesse de M. de Boisset, suite du petit intérêt de la boisson occasionnée par une visite du chevalier de La Corne, qui en a été témoin et qui se plait assez dans le désordre pour s'en être amusé..."

Les premiers jours de l'année 1759, furent signalés par un soulèvement populaire qui n'attendait qu'une occasion pour éclater. La patience du peuple était à bout. Déjà on a entendu Montcalm justifier ses défiances dans une autre occasion : celle où il avait excité les soldats à se mutiner. L'irritation du peuple avait toujours été depuis en s'accroissant, et l'on eût dit que l'aristocratie civile et militaire avait pris à tâche de la fomenter en lui donnant journellement le spectacle des réjouissances scandaleuses, du jeu effroyable et des excès de tout genre auxquels elle se livrait. A mesure que la misère publique augmentait, ces plaisirs et ces désordres devenaient plus effrénés. En vain la voix de l'Eglise s'était fait entendre, en vain l'évêque de Québec avait tonné du haut de la chaire et publié des mandements pour exhorter tout le monde à détourner la colère du ciel par un retour à de meilleurs sentiments. Sa voix s'était perdue dans le tourbillon des fêtes. Du moins, ses exhortations avaient-elles eu pour effet d'enhardir le peuple.

Une ordonnance de l'Intendant, annonçant une nouvelle réduction dans la distribution des vivres, acheva de l'exaspérer. Les hommes n'osant se mettre en émeute dans les rues où ils

1. Capitaine au régiment de Languedoc.

auraient été immédiatement balayés par les troupes qui remplissaient la ville, engagèrent leurs femmes à faire une démonstration publique ; quatre cents de ces femmes vinrent en tumulte assiéger le palais de l'Intendant, et lui firent entendre des menaces si formidables qu'il en fut intimidé et retira son ordonnance.

Montcalm en dit un mot à son ami dans le passage suivant :

Le 4 janvier 1759. — ...Dieu fait bien tout ce qu'il fait, le contraire de Montréal ; nullité dans ma personne, tant mieux...

"...La misère excessive ici ; l'Intendant voulait nous mettre au quarteron ; quatre cents femmes l'ont fait trembler hier ; il a cédé à la demi-livre..."

En entrant dans cette année 1759, qui s'annonçait si menaçante, Montcalm fut pris d'une immense tristesse, comme s'il avait eu le pressentiment de sa mort prochaine. " Ah ! s'écrie-t-il dans l'extrait qu'on va lire, que je vois noir !..."

La suite de sa correspondance contient d'autres expressions qui indiquent les sombres pensées dont son esprit était obsédé.

"...Souvenez-vous que, faute de vivres, trois à quatre mille hommes à Carillon au plus à la fin de may...La paix, ou tout ira mal. 1759 sera pis que 1758. Je ne sais comment nous ferons. Ah ! que je vois noir ! M. de Vaudreuil, et un peu l'Intendant, attendent des miracles. Je vous écrirai exactement. Mes vœux, mes sentiments sont et seront toujours sans bornes, mon cher chevalier, dans cette nouvelle année et suivante."

" Le 6 janvier. — ...Bougainville s'est raccroché, gagne et croit avoir plus de conduite que Saint-Vincent, Belot, Johanne, Marin, etc. Je ne le pense pas ; avec de l'esprit et du talent, c'est, comme vous le dites, quelquefois une tête.

" Demain, grand souper et dames.

" Mardi, l'Intendant, chez moi ; jeudi, Monseigneur. Je soutiens noblesse et dignité ; mais je mange mon bien et je frémis pour l'avenir. Du 1er avril 1756 au 1er janvier 1758, cinquante sept mille livres d'argent sec dépensé. Et si j'avais eu quelques provisions. Que faire ? Celui qui est dans ma place doit faire ainsi. Nous en faisons tous trop pour nos moyens, et je ne crois pas trop pour les circonstances....

"... Rigaud nous a écrit des lettres en style badin et noble capable de faire croire à qui les lirait que c'est un homme de beaucoup d'esprit.

" Ne doutez pas, mon cher chevalier, de ma tendre et inviolable amitié."

" Le 8 janvier. — ...Hier grand bal ; j'y ai resté jusqu'à une heure. Je suis beaucoup plus cette année de la cour de Mme Péan ; cela prouve le désœuvrement. Ma santé a besoin de ménagement..."

" Le 12 janvier. — ...L'aventure de la Belle-Rivière me fâche un peu ; je ne la voulais qu'au printemps. Elle n'a pas empêché hier une jolie fête dont je n'étais pas prié ; et, si l'on dit à Montréal que j'y ai été en masque, dites que je ne me masque jamais. Cependant j'y étais avec le plus joli officier de la Sarre que l'on puisse voir. Je vous jure que vous lui donneriez la préférence sur La Naudière. Mais *motus*...

"... La misère est grande. Je suis de votre avis : nourrir le peuple avant de songer à entrer en campagne. Heureux qu'on ne nous consulte pas ! De vous à moi : avant mon départ, je conclurai avec Cadet pour le vin pour nos officiers ; mais mot à personne. Ce sera un bon service à nos troupes.

" Nous méditons une grande fête, pour jeudi prochain, avec Roquemaure, qui sera sur son compte, où je serai de hasard. Ma santé me reprend. Je suis inquiet pour du Verny.

" Adieu, mon cher chevalier ; amusez-vous, portez-vous bien, aimez-moi autant que je vous aime. Ma laconicité vient de ce que j'ai trop de lettres à écrire..."

" Le 17 janvier. — ...Bourlamaque est triste. Demain, grande partie de campagne, cinquante-deux personnes ; pique-nique ; Roquemaure, Mme Gauthier, Mme de La Naudière ont tout arrangé. J'en suis ; on m'en a mis, on a compté sur moi ; je ne puis jamais être un homme ordinaire. Aussi je fournis l'illumination, violons, orgeat, bière, partie du vin et de quoi faire vingt-six plats sur soixante-six qu'il y aura à deux tables servies également en ambigu. Ce détail pour vous seul ; mais, comme Montréal est l'écho de Québec, on dira : " M. de Montcalm donne la fête." Le chevalier répondra : " Non, c'est un " pique-nique : c'est la répétition de celui de la Sainte-Catherine ; " on y a mis M. de Montcalm. Je crois bien que noble et galant " comme il est, il aura suppléé à tout ce qui aurait pu embar- " rasser la société qui l'en a mis, et fourni par là plus que les " autres." L'Intendant en avait fait un, moins arrangé que celui de demain, jeudi dernier. Les dames de la société Péan, avec qui je suis très intimement, en méditent un pour jeudi d'ensuite. "

" ... Dites à Pouchot et faites écrire par Cornier à Fontbonne et La Pause qu'il me prend un ennui d'écrire des lettres de

bonne année. Ce sont tous trois mes amis ; je suis le leur ; j'aime mieux ne pas répondre à mes amis que manquer aux indifférents. D'ailleurs, des excuses faites par vous, mon cher chevalier, valent mieux qu'une mauvaise lettre. Soyez autant de mes amis que je suis des vôtres, et j'y compte..."

" Le 22 janvier. — Je cherche à tuer le temps et à m'amuser. La partie de campagne a été au mieux jalousée. On a fort approuvé le refus total des momons. Hier au soir, grand dîner et souper à l'intendance ; j'y donnai, la journée, essai d'un cavagnole le soir, où Cadillac et moi instruisions...

" ... On ne peut vous aimer plus véritablement, et plus tendrement, mon cher chevalier. "

" ... Je crois partir le 3 mars. Partir plus tôt n'eût pas convenu ; mais, ou les choses changeraient bien, ou je ne crois pas que Québec me possède l'hiver prochain si le malheur s'obstine à nous retenir en Canada. On se divertit, on ne songe à rien, tout va et ira au diable.

" Mon amitié pour vous est sans bornes. "

" Le 30 Janvier. — Vous êtes fait pour plaire, pour aimer, être aimé et être heureux ; mais vous ne le serez jamais autant de personne que du meilleur de vos amis, et votre amitié me dédommagera de tout. Que ferons-nous la campagne prochaine ? Elle sera épineuse. Nous agirons d'accord, pour le mieux, et, dans un malheur général qu'il faut éviter, nous nous tirerons d'affaire. "

" Le 2 février. — ... Qui, diable ! sait où tout en sera au 1er Novembre 1759. Sans me décourager, je redoute cette campagne. "

" Le 5 février. — ... Quand est-ce que la pièce que nous jouons en Canada finira ? "

" Le 9 février. — ... Je prévois avec douleur les difficultés de la campagne prochaine, et je crois qu'on y entrera encore tard. Dieu sur tout ! Ici je végète, et soit ennui, mécontentement, difficultés de la campagne prochaine, je n'y ai pas autant de satisfaction que l'hiver dernier. Au plaisir près de vous voir, mon cher chevalier, je crois que je m'ennuierais autant à Montréal...

"... Bourlamaque reprend bien ce me semble, et est plus gai ; pour lui, s'entend, qui est naturellement triste. Aimez-moi autant que je vous aime, et je le mérite par l'amitié inviolable que je vous ai vouée pour toujours...

"... Dimanche, bal à l'intendance, et de gros momons sûrement..."

" Le 15 février. — Rien de nouveau, mon cher chevalier; les plaisirs à l'ordinaire; deux bals encore; ma vie accoutumée entre les maisons Péan et La Naudière; beaucoup de tranquillité dans la tête et le cœur... "

" Le 17 février. — Comme certainement, mon cher chevalier, mes deux aides de camp vous font leur cour, je vous prie de leur dire que j'ai reçu leurs deux lettres, qu'une grande paresse pour écrire m'a pris, que je les en remercie et que je ne leur réponds pas. Mes réflexions sur les dernières nouvelles sont: les pays d'en haut perdus, Chouagen rétabli, M. de Vaudreuil endormi par la déclaration vraie ou fausse des Hollandais sur la partie de Québec, et sans vivres pour aller à Carillon... "

" Le 24 février. — ... D'après les conseils sauvages, je les vois accommodés, et les pays d'en haut perdus, mais des millions dépensés, soit là, au Détroit, ou en Acadie, sans nécessité.

" Nuls vivres pour entrer en campagne. L'année dernière, un tiers des terres ne fut pas ensemencé; cette année-ci, il y en aura moitié. Les bœufs à la charrue enlevés; quatre à cinq cents quarts de bœuf qu'on sale pour attendre le lard de France. La colonie est perdue, si la paix n'arrive pas; je ne vois rien qui puisse la sauver. Ceux qui la gouvernent ont de furieux reproches à se faire; pour moi, je n'en ai point à me faire; j'attends avec bien de l'impatience les nouvelles de notre patrie; Dieu veuille qu'elles soient satisfaisantes !

" Nous avons eu hier un bal, mardi le dernier; et ne croyez pas que je m'amuse beaucoup."

Les derniers bruits de fêtes, échappés du palais de l'Intendant, furent couverts par le bruit du canon. Cette société insensée, qui, jusqu'au dernier moment, avait jeté un insolent défi à la misère publique, allait avoir un terrible réveil. Une bonne partie se trouvait peu de temps après à bord de l'*Auguste*, où elle se livrait au même dévergondage lorsque le navire fut jeté à la côte sur l'île du Cap-Breton. L'un des sept survivants, le chevalier de La Corne, a raconté les dernières scènes de cet épouvantable naufrage: " Que de vœux au ciel, s'écrie-t-il, que de promesses!... le dirai-je? combien de parjures! "

La flotte de Wolfe remontait le Saint-Laurent, lorsque Montcalm écrivait à Lévis:

" Le 25 may. — J'ai encore moins de temps, mon cher chevalier, pour écrire, depuis l'arrivée de M. le marquis de Vaudreuil; car il faut lui faire jouer le rôle de général. Je lui sers de secré-

taire et de major. Il me tarde que nous vous ayons et de vous embrasser...

" ... Je vous embrasse. J'ai reçu, je crois, trois cents lettres. "

Il n'entre point dans le cadre de cette étude de suivre Montcalm dans les opérations du siège de Québec. Je note seulement quelques-unes de ses dernières impressions.

" Le 1er juillet. — Depuis vous avoir quitté, mon cher chevalier, je suis à cheval et je cours, et je suis effrayé de notre position, sur laquelle je vous conjure de réfléchir, sans opiniâtreté pour une première opinion...

" ... Je suis sûr que demain vous serez la plume à la main, effrayé du détail des gardes. Il faut faire un habit suivant l'étoffe, qui est courte. Je vous écris avec ouverture ; je défère volontiers à votre avis ; mais tâchons de n'en avoir qu'un, mon cher chevalier. L'amitié et l'intérêt nous y doivent porter..."

" Le 5 juillet. — ... Tout ce que vous faites, mon cher chevalier, est toujours très bien. S'il ne fallait que votre vigilance pour sauver le pays, la besogne serait sûre ; mais il faut autre chose..."

" Au camp de Beauport, le 9 juillet.—" Je suis persuadé, mon cher chevalier, que la plus grande partie de l'armée des ennemis est de l'autre côté du Sault. Nous n'avons que trois partis à prendre, et pourvu que vous et moi soyons d'accord, je déterminerai M. le marquis de Vaudreuil à celui que nous voudrons. Après quoi, il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu..."

" Le 11 juillet. — M. le marquis de Vaudreuil, mon cher chevalier, a dit *amen* au mouvement projeté, d'autant que, dès qu'on lui parle de détermination à combattre, c'est lui faire bouillir du lait. Il n'y sera pas, et la pièce en sera plus tôt finie en bien ou en mal. En conséquence de ce, tous les ordres sont donnés..."

" Le 16 juillet. — Ainsi que je l'avais prévu, mon cher chevalier, malgré les raisonnements canadiens de Pouchot, les ennemis ont débarqué, le 6, trois mille hommes, sans qu'il s'en soit douté. Il a envoyé des courriers pour rappeler son armée du fort Du Quesne. Va-t'en voir, Jean, s'ils viennent. Il était plus simple de ne pas les y faire aller. Je vois le Canada attaqué par six endroits : le Sault de Montmorency, la pointe de Lévis, Carillon, la tête des rapides, Niagara, le fort Machault. Le bel *ex-voto* si nous en sauvons une partie cette campagne."

Le soir de la bataille de Montmorency (31 juillet), Montcalm écrit :

" Je doute d'une attaque pour ce soir, mon cher chevalier. Vous avez Royal-Roussillon à portée de vous ; Guyenne va bientôt s'ébranler pour relever la tranchée ; ainsi vous auriez dans le moment assez de troupes sous la main. Vos volontaires seront augmentés demain avec Pinsen. Vous faites la guerre à l'œil, et il n'y a rien de mieux...

" ... A l'entrée de la nuit, nous serons tous sous les armes à notre poste. Il y a du mouvement dans l'escadre vis-à-vis de nous. La démonstration qu'ils ont faite en plein jour me persuade que ce sera la fausse attaque. Vous avez le coup d'œil bon : si ce qui vous occuperait ne vous paraissait pas considérable, il faudrait, mon cher chevalier, nous faire appuyer."

Les craintes qu'inspirait l'ennemi du côté du lac Ontario, depuis la chute du fort Niagara, avaient obligé d'envoyer le chevalier de Lévis dans le gouvernement de Montréal. Montcalm lui écrit de la maison de Salaberry où il venait de s'établir de sa personne (3 septembre) " pour être, dit-il, en belle vue et à portée de tout. "

" Le 8 septembre. — Je garderai, mon cher chevalier, votre lettre et instruction. *Bene.* Il s'en faut bien que la campagne soit finie ici, depuis le départ du Sault. Ains au contraire, augmentation de batterie et de feu sur la ville. Une petite escadre de vingt bâtiments, cinquante ou soixante berges, depuis trois jours, vis-à-vis Sillery et le Cap-Rouge, Bougainville côtoyant ; la ligne très (longue) ! Hier, sur les dix heures du soir, démonstration d'attaque ; cent berges en bataille à michenal. J'avoue que je vous voudrais ici et que je voulais que M. le marquis de Vaudreuil vous en envoyât un ordre conditionnel, s'il n'y avait rien à craindre et que tout fût bien...

"... Je vous voudrais ici pour cette épineuse queue où je crois à une tentative quelque part..."

" Le 9 septembre. — ...Voici un travail à faire, où La Pause peut vous servir d'avance, au cas où la colonie soit sauvée ; car elle ne l'est pas encore. N'en écrivez rien au marquis de Vaudreuil, mais à moi seul..."

"... En vérité, s'il n'y a rien à craindre pour votre partie, j'avoue, mon cher chevalier, que je vous désirerais bien pour celle-ci, où tout n'est pas encore dit. "

Enfin, le 11 septembre, l'avant-veille d'Abraham, Montcalm écrit à son cher ami ce petit billet qui renferme les derniers mots qu'il devait lui adresser :

" Je réponds par celle-ci, mon cher chevalier, à la lettre que vous m'avez écrite le 7. Je manquai le courrier par la faute de M. de Saint-Sauveur. Rien de nouveau ici. L'article des vivres pain et viande ; mais n'importe, l'anglois restât-il jusqu'au 1er Novembre, nous soutiendrons... "

Hélas ! le brave Montcalm ne soutint pas. C'est son frère d'armes lui-même qui va nous conter ce désastre. Avec le tact et la réserve qui le distinguaient, il s'est donné bien garde de blâmer son ami. Il s'est contenté d'exposer les faits ; mais il y a mis habilement son appréciation sans qu'elle y paraisse.

" ... M. de Bougainville avait environ *deux mille trois cents hommes* non compris les sauvages, *et les meilleures troupes de l'armée.*

" Pour la garnison de la ville, *on n'en fit aucun usage,* de sorte que, lorsque tout fut assemblé, il ne se trouva que trois mille cinq à six cents hommes pour combattre, dont très peu de troupes réglées.

"...M. le marquis de Montcalm, qui n'avait pas eu le temps d'avertir M. de Bougainville, qui était au Cap-Rouge, comptait qu'il l'aurait été par ses postes. Il attendait d'apprendre qu'il était à portée pour attaquer les ennemis dans le temps qu'il en ferait de même. *Mais il n'attendit que jusqu'à dix heures,* et, voyant alors que les troupes montraient beaucoup de fermeté et de zèle, lui disant continuellement que les ennemis faisaient arriver du canon et prenaient poste en se retranchant, il résolut de tout tenter, malgré la disproportion des forces...

" ... Notre armée se mit en mouvement, ne consultant que son ardeur et connaissant peu l'ordre, *la plus grande partie de ce qui la composait étant des habitants.* Les bataillons mêmes étaient farcis d'un nombre d'habitants qu'on avait incorporés parmi les soldats....

" ... Il est aisé de concevoir par l'exposé ci-dessus que cette armée ne fit pas grand chemin sans être en désordre. On commença à tirer de loin, ce qui acheva d'y mettre la confusion, de sorte que, lorsqu'elle arriva à la demi-portée du fusil des ennemis, elle n'eut nulle consistance.... "

Il est très curieux de placer à côté de ce récit, ceux de Vaudreuil et de Bigot. Voici ce qu'écrivait Vaudreuil à Lévis immédiatement après la bataille.

" Au quartier général, ce 13 septembre 1759.

" A 4 heures ½ du soir.

" Monsieur,

" Nous venons d'avoir une très malheureuse affaire. Dès l'aurore, les ennemis ont surpris M. de Vergor qui commandait à l'anse du Foulon. Ils se sont bien vite emparés des hauteurs....

"... M. le marquis de Montcalm est arrivé avec le premier détachement. Je faisais l'arrière-garde et faisais hâter le pas aux troupes de milices qui étaient sur ma route. J'avais fait prévenir M. de Bougainville, qui, dans l'instant, s'est mis en marche au Cap-Rouge avec les cinq compagnies de grenadiers, deux pièces de campagne, la cavalerie et tout ce qu'il avait de meilleur. Quoique l'ennemi nous eût prévenus, sa position était très critique. Il ne nous fallait qu'attendre l'arrivée de M. de Bougainville, parce que, tandis que nous l'attaquerions avec toutes nos forces, il serait pris par les derrières, mais le malheur nous en a voulu, au point que l'affaire s'est engagée avec trop de vivacité. L'ennemi, qui étai sur une éminence, nous a repoussés, et malgré notre opiniâtreté, nous a contraints à faire notre retraite....

" ... Nous avons eu beaucoup de monde de tué et de blessé. Le temps ne saurait me permettre de vous faire aucun détail à ce sujet ; d'ailleurs je n'en suis pas encore bien instruit. Ce qu'il y a de certain et de plus fâcheux, c'est que M. le marquis de Montcalm a reçu plusieurs blessures également dangereuses ; on craint beaucoup pour lui. Personne ne désire plus que moi que ce ne soit rien... "

De son côté, Bigot écrivait à Lévis, le 15 septembre.

" ... N'auriez-vous pas pensé, Monsieur, comme moi, qu'il aurait été mieux de rassembler tous les corps de M. de Bougainville qui étaient l élite des troupes et des milices, faire sortir tout de la ville, à la réserve de l'artillerie et des éclopés, et donner sur l'ennemi ?... "

L'année suivante, après la victoire de Sainte-Foye, le même Bigot apprenant les difficultés qu'avait le général de Lévis à ouvrir la tranchée devant Québec à cause du roc, lui faisait cette réflexion :

" Ce n'est pas la faute de l'armée, si le terrain est si ingrat...

" ... Nous voyons bien clairement que vous auriez bien eu le temps de secourir Québec, l'année dernière, avant que l'ennemi eût pu se retrancher par derrière, et former ses batteries et prolonger sa tranchée..."

Enfin voici venir un témoin plus humble qui ne songe pas aux mouvements militaires, mais uniquement à la douleur qu'éprouvera Lévis en apprenant la perte de son ami: c'est Marcel, le secrétaire de Montcalm, qui écrit du lit de mort où il vient de recevoir son dernier soupir.

Marcel s'était trouvé auprès de lui, lorsqu'il avait été blessé, et l'avait soutenu sur son cheval pour l'aider à rentrer en ville et se rendre à sa maison. C'est alors qu'on cite du général ce dernier trait. Apercevant des femmes qui le suivaient en se lamentant et criant: " Monsieur le marquis est tué ! Monsieur le marquis est tué ! " il se tourna vers elles et les calma en leur disant: " Ce n'est rien, mes enfants, ce n'est rien ".

Marcel écrit du 14 septembre :

" Mon général,

" C'est avec un cœur pénétré de la plus vive douleur que j'ai l'honneur de vous donner avis de la perte que nous venons de faire de M. le marquis de Montcalm, ce matin à cinq heures. Je ne l'ai pas quitté un seul moment jusqu'à sa mort, et je crois que c'était ce que je pouvais faire de mieux surtout après en avoir eu la permission de lui. C'était une marque d'attachement et de reconnaissance que je lui devais des bontés dont il m'a honoré et des services qu'il m'a rendus; aussi ne les oublierai-je de ma vie..."

On a discuté, et on discute encore pour savoir jusqu'à quel point Montcalm commit une faute en livrant la bataille d'Abraham. On a dit que, s'il avait eu Lévis à ses côtés, comme à William-Henry, comme à Carillon, comme à Montmorency, il ne l'aurait pas engagée avec autant de précipitation.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas aux Canadiens à lui faire un reproche de sa défaite, car elle les a débarrassés de leurs pires ennemis, les Bigot et les Louis XV. Les vainqueurs d'Abraham, de qui ils n'attendaient que des chaînes, leur ont finalement apporté la liberté.

L'abbé H.-R. Casgrain.

DIX ANS AU CANADA

DE 1840 A 1850

PAR A. GÉRIN-LAJOIE

(*Suite.*)

[Enregistré conformément à l'" Acte des Droits d'Auteur ".]

CHAPITRE NEUVIÈME

Arrivée de Sir Charles Metcalfe. — Ses premières impressions. — Portraits de ses conseillers. — Les partis politiques en Canada. — Lettres diverses de Sir Charles Metcalfe, au sujet du gouvernement responsable. — Antagonisme secret entre le gouverneur et ses conseillers.

Envoyé dans les Indes en 1801, comme simple commis, Sir Charles Metcalfe y était devenu graduellement gouverneur-général. Revenu de là en 1838, il avait été l'année suivante gouverneur de la Jamaïque, où son administration, paraît-il, avait été couronnée d'un plein succès. Il avait laissé ce gouvernement en 1842, peu de temps avant sa nomination au poste de gouverneur-général du Canada.

En politique, Sir Charles Metcalfe appartenait au parti whig; il était connu pour être en faveur de l'abolition des lois sur les céréales, du vote au scrutin, de l'extension de la franchise élective, de droits égaux pour toutes les sectes de chrétiens, etc. Il jouissait d'une belle réputation. M. Gladstone en parlait comme " d'un des caractères les plus héroïques et les plus désintéressés qui eussent existé." C'est probablement cet esprit de dévouement et d'abnégation qui lui fit accepter la charge de gouverneur du Canada, car il avait de fâcheux pressentiments: peu de temps avant de partir d'Angleterre, il écrivait: " Il est probable que le peu de réputation que j'ai acquis va souffrir de mon séjour en Canada... " Avait-il reçu des instructions secrètes? C'est ce que nous ne connaissons pas. Nous ignorons pareillement quelle connaissance Sir Charles Metcalfe avait pu acquérir de nos affaires politiques, antérieurement à son arrivée dans le pays. Ce qui est certain, c'est que les dispositions qu'il apportait n'étaient guère favorables aux hommes qui composaient alors l'administration canadienne.

Débarqué à Boston le 20 mars 1843, le nouveau gouverneur arriva à Kingston le 29. Parmi les personnes de son entourage,

on remarquait son secrétaire, M. Higginson. Le 31, il annonça sa nomination par une proclamation et prit les rênes du gouvernement.

Sir Charles Bagot était alors si gravement malade qu'on ne put songer à le transporter de la résidence qu'il occupait comme gouverneur, et Sir Charles Metcalfe dut être pourvu de logements temporaires.

Dès le 9 avril, c'est-à-dire onze jours après son arrivée dans le pays, il faisait allusion, dans une lettre familière qu'il écrivait à sa sœur, et dans laquelle il rendait compte de son voyage et de l'état de sa santé, aux difficultés qui l'attendaient.

" Ma perspective comme gouverneur, disait-il en terminant cette lettre, n'est pas meilleure qu'elle n'était lorsque j'ai accepté cette charge. L'esprit de parti ici est excessivement acrimonieux. Mon principal objet va être d'établir la bonne harmonie entre les partis : mais je n'ai aucun espoir de réussir. Je n'ai pas pour travailler les mêmes matériaux que j'avais dans la Jamaïque. Nous verrons. Plusieurs questions importantes devront être décidées bientôt, et, quel que soit le résultat, il m'attirera probablement des injures de l'un ou de l'autre des partis, peut-être des deux à la fois. Une démarche imprudente pourrait jeter les affaires dans la confusion, et même les mesures les plus judicieuses pourraient avoir le même effet. Je me borne à ces généralités, car il me faudrait un volume pour vous dépeindre les embarras dans lesquels je me trouve. Je n'ai nullement l'intention toutefois de m'abandonner au désespoir ; et je n'éprouve aucune prostration morale. Je crois que sous ce rapport le climat est favorable ; car, bien que l'aspect des affaires soit tout à fait décourageant, je suis dans les meilleures dispositions, tout en ne prenant aucun exercice."

Sir Charles Metcalfe souffrait depuis longtemps d'une espèce de cancer au visage qui faisait le désespoir des médecins. " J'avais presque oublié mon visage ", dit-il gaiement à sa sœur à la fin de cette lettre. " Il est à peu près dans le même état que lorsque je suis parti. Le docteur l'attaque chaque jour avec de l'acide nitrique et de l'acide prussique. Le temps dira quel sera l'effet de ce traitement. " [1]

1. Ces extraits, comme ceux qui vont suivre, sont tirés de l'intéressant ouvrage de M. Kaye sur la vie de lord Metcalfe. *Life and correspondence of Charles Lord Metcalfe late Governor-General of India and of Canada and Governor of Jamaïca, by* J. W. KAYE. 2 vols in-8, London, 1854. — Autre édition, 1858. — *Selections from Lord Metcalfe's Papers*, par le même. In-8vo, London, 1855.

Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt les portraits que trace des hommes qui composaient alors l'administration canadienne, l'auteur de la vie de Sir Charles Metcalfe, probablement sur des notes fournies par Sir Charles lui-même, ou son secrétaire Higginson. Nous traduisons en abrégeant.

" Le président du Conseil était M. Sullivan, irlandais de naissance et avocat de profession ; si, aux grands talents dont il était incontestablement doué, cet homme avait joint l'autorité que donnent un caractère personnel irréprochable et une conduite uniforme en politique, il eût pu jouer, n'importe en quel pays, un rôle important dans les affaires. Lord Sydenham, qui l'avait rendu libéral en politique, faisait grand cas de sa capacité. On en parla à Sir Charles Metcalfe comme du meilleur écrivain et du meilleur orateur de la colonie, — mais là s'arrêtait la recommandation. M. Daly, secrétaire d'Etat, ou secrétaire provincial pour le Bas-Canada, était d'une trempe bien différente. Il était irlandais lui aussi, et catholique romain ; mais quoique, comme catholique, ses sympathies fussent pour les Canadiens français, ou du moins qu'elles l'eussent été tant qu'ils avaient été opprimés par la race dominante, ses sentiments, fruit de son éducation première, étaient plutôt conservateurs et même quelque peu aristocratiques. On le représenta à Sir Charles Metcalfe comme un homme intègre et honorable, ayant des manières polies, en un mot comme le type du gentilhomme irlandais. On ajoutait qu'il était doué de jugement et de prudence, de tact et de discrétion ; et qu'on pouvait sans crainte se reposer sur lui. Mais il n'était pas orateur, et manquait par conséquent de poids dans une assemblée représentative. De cette Assemblée, M. Harrison, avocat anglais (auteur de *Harrison's Digest*), secrétaire provincial pour le Haut-Canada, était nominalement le chef. Il avait émigré dans la Province quelques années auparavant dans le but d'y améliorer son sort en se consacrant à l'agriculture, mais il était devenu secrétaire privé de Sir George Arthur, et subséquemment, sous l'administration de lord Sydenham, avait été nommé à un siège dans le Conseil exécutif. On disait de lui " qu'il n'était pas facile à peindre, parce que son caractère manquait de traits saillants ". Ses qualités étaient en grande partie d'une nature négative. Dénué de prétentions, ne faisant aucunement parade de ses talents, il s'acquittait toutefois de sa besogne de manière à faire croire à l'existence de talents réels. Mais quoique son caractère ne fût pas clairement défini, ses opinions politiques l'étaient, et personne ne mettait en doute son libéralisme.

" D'un caractère et d'un tempérament tout à fait opposés à ceux du chef de la Chambre d'Assemblée était M. Morin, canadien français, commissaire des Terres de la Couronne. Il avait été jeté dès sa jeunesse, par les troubles de son pays, sur la scène orageuse de la politique, mais il était, je crois, avocat de profession. Son caractère, tel qu'on le représenta à Metcalfe, convenait parfaitement à un héros de roman. A des capacités administratives de premier ordre, à une grande puissance d'application, et à beaucoup d'ordre et de méthode, il joignait un esprit consciencieux et un désintéressement qu'on rencontre rarement de nos jours. Son patriotisme était des plus purs. On ne pouvait trouver chez lui la moindre trace d'égoïsme ou de prétention. Et il était d'une nature si douce, de dispositions si confiantes, qu'on disait de lui qu'il était sensible comme une femme et simple comme un enfant. Sans ces faibles, qui n'appartiennent qu'aux nobles esprits, c'eût été un homme d'Etat éminent. Si son enthousiasme et son esprit ouvert le faisaient contraster avec le secrétaire Harrison, il était aussi sous ce rapport et sous d'autres, entièrement différent de M. le receveur-général Dunn, anglais dont l'intelligence et le patriotisme n'avaient rien de remarquable, et qui manquait d'ordre et de concision, tandis que, dans son dévouement à la science politique, le zélé canadien français faisait honte à un autre de ses collègues, M. Killaly, irlandais, inspecteur des Travaux Publics, qui n'avait rien tant à cœur que d'éviter l'arène politique et de se consacrer exclusiment aux travaux de son département.

" M. Small et M. Aylwin, tous deux natifs de la Province, d'origine américaine, étaient les solliciteurs pour le Haut et le Bas-Canada. Le premier était un homme bien intentionné, d'une respectabilité incontestable, tandis que le second passait pour le meilleur orateur de l'Assemblée, avocat d'une sagacité et d'une habileté étonnantes, toujours prêt à combattre ses adversaires, à exposer leurs côtés faibles, et à démontrer leurs torts ! Il avait rendu des services essentiels aux Canadiens français à une époque où ils en avaient grand besoin, et était entré dans le Conseil par l'influence de ce parti. Mais il n'avait en réalité presque rien de commun avec eux, et on assurait que cette alliance n'était nullement du goût des clients du solliciteur-général.

" L'inspecteur-général des comptes, ou le ministre des Finances, était M. Hincks. C'était, sous plusieurs rapports, un homme remarquable. Fils d'un éminent théologien irlandais, il était établi en Canada depuis plusieurs années et cultivait la littéra-

ture politique. Il était devenu éditeur et propriétaire d'un journal libéral important, le *Toronto Examiner*. L'habileté avec laquelle ce journal était rédigé en faisait un organe politique formidable. De la condition de journaliste provincial, dont l'influence dans des temps orageux ne doit pas être estimée d'après la position qu'elle confère, il fut élevé par Sir Charles Bagot au premier rang des fonctionnaires publics. Ses adversaires les plus acharnés confessaient volontiers qu'il était à la hauteur de sa charge. C'était un financier de premier ordre. On le représenta à Sir Charles Metcalfe comme le premier homme d'affaires du Conseil, esprit clair, méthodique, industrieux, persévérant. Mais comme homme de parti, il était violent et sans scrupule ; il avait une langue qui coupait comme un sabre et pas assez de tact pour la tenir en respect.

" Il reste à parler des deux hommes les plus importants du Conseil, M. La Fontaine et M. Baldwin, procureurs-généraux pour le Bas et le Haut-Canada. Le premier était canadien français, et le chef de son parti dans la Législature coloniale, après avoir été, depuis la retraite de M. Papineau, à la tête de ses compatriotes, avant qu'il leur eût été permis d'entrer dans les conseils de l'Etat. Toutes ses bonnes qualités lui venaient de la nature ; ses défauts étaient l'œuvre des circonstances. Ayant pendant de longues années lutté contre l'égoïsme oppressif de la race dominante, aigri par l'injustice, il était devenu méfiant et soupçonneux ; et les doutes qui flottaient continuellement dans son esprit avaient naturellement engendré l'indécision et l'irrésolution. Mais c'était un homme juste et honorable. Ses motifs étaient à l'abri de tout soupçon. Rempli d'attachement pour son pays, ne recherchant en tout que le bonheur de ses compatriotes, il devait sa haute position à ses qualités morales plutôt qu'à ses facultés intellectuelles. Il était estimé et respecté plutôt qu'admiré. Comme chef d'un parti important et uni il occupait une large place aux yeux du public ; et sans être absolument à la hauteur de sa position, il allait jouer un rôle important dans les grands événements qui s'annonçaient.

" M. Robert Baldwin, fils d'un citoyen de Toronto d'origine irlandaise, qui avait été autrefois membre de ce qu'on appelait le *Family Compact*, M. Baldwin était un homme beaucoup plus capable et plus énergique que M. La Fontaine. Son père s'était querellé avec son parti, et avec cette rancune qui caractérise le renégat, il avait élevé son fils dans la haine de ses anciens amis et lui avait inculqué les idées les plus radicales. Robert Baldwin fut un excellent élève ; et il trouva dans les circonstances

qui l'entourèrent, dans le malheureux gouvernement de son pays, dans l'égoïsme oppresseur de la faction dominante et dans les convulsions politiques qui en furent le résultat, mille raisons de s'attacher aux opinions extrêmes qu'il s'était formées dans sa jeunesse. En vieillissant, il devint enthousiaste, presque fanatique. Il était de la meilleure foi du monde, absolument consciencieux ; mais il était obstiné et intolérant autant qu'on peut l'être. Il paraissait prendre plaisir aux dissensions politiques. On disait de lui qu'il n'était pas content d'une victoire si elle n'était remportée par la violence, que les concessions étaient sans valeur pour lui si elles n'étaient arrachées de force à ses adversaires. Avec de fortes convictions et une grande confiance en lui-même, il ne concédait rien aux autres et ne cherchait aucune faveur pour lui-même. Il y avait chez lui une espèce de sublime égoïsme, d'orgueil magnifique, qui faisait qu'il se considérait comme un grand patriote, tandis qu'il travaillait à la satisfaction de son ambition, de sa vanité ou de son dépit. Ses fortes passions et son esprit ferme en faisaient un chef de parti dangereux et un adversaire redoutable : son influence était très grande. Ce n'était pas non plus une âme vulgaire ; il était au-dessus de la corruption ; et beaucoup de gens partageaient l'opinion qu'il avait de lui-même et le croyaient le seul grand patriote dans le pays. Durant la maladie de Sir Charles Bagot il avait usurpé le gouvernement. L'activité de Sir Charles Metcalfe, qui faisait tout par lui-même, et s'efforçait de mettre chacun à sa place, n'était nullement de son goût. Il ne comprenait rien au caractère de l'homme qui avait été envoyé pour les gouverner ; et c'eût été quelque chose d'étrange si un homme aussi aveuglé par la passion et l'amour-propre, et aussi intolérant dans ses idées, ne fût pas devenu l'antagoniste violent du gouverneur-général."

Ces portraits pèchent sans doute sous plus d'un rapport; le dernier surtout est d'une sévérité extrême et n'offre presque aucun trait de ressemblance avec cette figure placide, calme, pleine de bienveillance et de dignité, qui distinguait M. Baldwin ; mais ils donnent une idée de la manière dont le nouveau gouverneur jugeait ses conseillers. Du reste, il admettait qu'il n'était guère possible, sous les circonstances, de former une meilleure administration.

" Jusqu'à présent ", écrivait-il le 24 avril, c'est-à-dire moins d'un mois après son arrivée dans la colonie, " jusqu'à présent rien de désagréable n'a eu lieu dans mes communications avec le Conseil ni avec aucun des individus qui le composent. Leurs

vues et les miennes coïncident sur plusieurs questions. Ce sont, en général, des hommes capables ; plusieurs sont influents. Je ne vois pas qu'un changement puisse avoir quelque avantage." Mais en lisant cette lettre, on y découvre facilement le germe des difficultés qui ont surgi plus tard. Il y a chez Sir Charles Metcalfe une espèce de défiance, d'antagonisme secret, qui se trahit malgré lui. " Le point sur lequel je dois m'attendre à différer avec eux, c'est la prétention qu'ils émettent que le gouvernement doit être administré dans l'intérêt de leur parti. Ils s'attendent que le patronage du gouvernement sera exercé exclusivement pour l'avantage de leur parti et pour étendre leur influence... Je déteste l'idée de gouverner comme partisan. Je voudrais faire du patronage un moyen de concilier tous les partis, en appelant au service public tous les hommes de mérite et de talent, sans distinction de parti....."

" La conduite que je me propose d'adopter à l'égard de mes conseillers, ajoutait-il, c'est de les traiter avec la confiance et la cordialité qu'ils doivent exiger dans la position qu'ils occupent, de les consulter, non seulement lorsque l'exige la loi ou l'usage établi, mais aussi chaque fois qu'une circonstance importante se présentera, et chaque fois que je croirai que le service public retirera quelque avantage de leurs conseils. *En même temps je devrai me mettre en garde contre leurs empiétements.*

" L'intention de lord Durham semble avoir été que le gouverneur conduisît son administration d'accord avec le sentiment public représenté par la branche populaire de la Législature, et il est évident que sans cet accord le gouvernement ne saurait être administré avec avantage. Il est impossible de savoir comment lord Durham aurait fait fonctionner le système qu'il proposait, puisqu'il n'a pas été mis en pratique durant son administration. Lord Sydenham a été le premier à le mettre en opération. En formant le Conseil exécutif il établit comme règle que les individus qui le composeraient seraient membres de la branche populaire de la Législature, et je crois qu'il n'y a eu qu'une seule exception à cette règle, le président du Conseil (M. Sullivan) étant membre du Conseil législatif. Il ne paraît pas que lord Sydenham eût aucunement l'intention d'abandonner le gouvernement aux mains du Conseil exécutif. Au contraire, il menait le Conseil, et il exerçait personnellement beaucoup d'influence dans l'élection des membres de l'Assemblée représentative..... Je ne sache pas qu'aucun changement important ait eu lieu durant l'époque de l'administration de Sir Charles Bagot qui précéda la réunion de la Législature, — mais

c'est à compter de l'ouverture de cette session qu'on a adopté, dans tout son développement, la règle de rendre les officiers du gouvernement complètement dépendants, pour la conservation de leurs places, du bon plaisir des représentants. Les deux partis extrêmes du Haut-Canada, violemment opposés l'un à l'autre, se coalisèrent dans le seul but de renverser ceux qui étaient en possession des places, ou comme on dit maintenant, le ministère du jour, sans aucun autre lien d'union, et avec l'entente mutuelle qu'après avoir atteint ce but, ils subiraient les conséquences de leur acte et seraient libres de suivre la conduite qu'ils jugeraient à propos. Le parti français prit aussi part à cette coalition et en fit la principale force. Ces partis en se coalisant obtinrent l'objet qu'ils avaient en vue. Ils avaient espéré réussir au moyen d'un vote de l'Assemblée, mais ils furent devancés en cela par le gouverneur-général qui, redoutant un vote de non-confiance dans les membres de son Conseil, entama des négociations avec les chefs du parti français, et cette négociation se termina par la résignation ou la démission de ceux des membres du Conseil qui appartenaient au parti appelé conservateur, et par l'introduction de cinq membres des partis français et réformiste. Les autres membres du Conseil étaient eux-mêmes réformistes, ou n'avaient aucune répugnance à combattre sous ce drapeau..... Ces événements furent regardés par tous les partis comme établissant en pleine force le système du gouvernement responsable, qui n'avait pas encore été mis en opération d'une manière complète..... A compter de cette époque les membres du Conseil et le public en général n'ont plus parlé du gouvernement responsable que sur le ton de la plus grande exaltation. Les membres du Conseil ne s'appellent plus eux-mêmes et ne sont plus appelés par les autres que " les ministres ", " l'administration ", " le cabinet ", " le gouvernement ", et ainsi de suite. Cette nomenclature peut donner une idée de leurs prétentions. Ils se regardent comme ministère responsable, et s'attendent que la conduite et la politique du gouverneur se plieront à leurs vues et à leurs fins de parti."

Ces extraits peuvent donner une idée de ce qu'était cette première dépêche confidentielle de Sir Charles Metcalfe, que nous regrettons beaucoup de ne pouvoir citer en entier. L'orgueil de l'ancien gouverneur des Indes et de la Jamaïque semble déjà froissé. Il parle déjà ironiquement de ses ministres et se moque de leurs " prétentions ". Et tout cela, avant d'avoir passé un mois dans le pays.

La correspondance de Sir Charles Metcalfe est si intéressante et si instructive, pour tous ceux qui veulent étudier à fond l'histoire politique de cette époque, que nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'en reproduire ici les parties les plus saillantes, d'autant plus qu'elles n'ont jamais, que nous sachions, été publiées en langue française. Voici, par exemple, comment le nouveau gouverneur rend compte des différents partis politiques qui divisaient alors le Canada, dans une lettre au secrétaire des Colonies, en date du 25 avril de cette même année 1843.

" Dans ma dépêche confidentielle N° 1, je vous ai promis de vous entretenir prochainement de l'état des partis dans ce pays, et c'est ce que je fais aujourd'hui.

" Il est impossible, en arrivant dans la Province, de ne pas être frappé de la violence de l'esprit de parti qui y règne, et qui est poussé à un point tel, que je crains bien que l'administration du gouvernement n'y puisse opérer avec succès.

" Les partis qui se divisent la Province sont le parti canadien français, le parti réformiste et le parti conservateur. Je me sers des noms sous lesquels on les désigne. Le parti des réformistes est, suivant ses adversaires, composé de républicains et de rebelles, et le parti conservateur, de tories et d'orangistes.

" Le parti français est le plus fort, par le fait qu'il est fermement uni et qu'il marche ensemble comme un seul homme. A moins qu'il ne surgisse quelque question grave qui réunirait les deux partis anglais, le parti français doit, par sa cohésion, influencer les votes de l'Assemblée plus qu'aucun autre. Ce parti est extrêmement flatté de son accession récente au pouvoir, de la nomination de deux de ses principaux chefs au Conseil exécutif et à des charges responsables, et de la nomination d'autres personnes sur la recommandation de leur chef, et des conséquences qui, en fait de patronage ou autrement, découlent naturellement de ce nouvel arrangement. Ce changement a produit dans tout le Bas-Canada un vif sentiment de reconnaissance pour Sir Charles Bagot. Il est bien regrettable qu'on n'ait pas trouvé moyen de faire participer plus tôt ce parti au pouvoir. Son exclusion était une injustice et elle aurait été une cause perpétuelle de mécontentement. Son admission, quoiqu'on puisse regretter la manière dont elle s'est faite, et quelques-unes des circonstances qui l'ont accompagnée, paraît avoir produit des effets très avantageux. Le Bas-Canada est tranquille et ne fait rien craindre pour l'avenir ; et comme je me crois tenu de considérer les Français et les Anglais de la même manière, de ne reconnaître aucune différence entre eux, et de les traiter

tous comme de fidèles sujets, ayant droit à la même protection et aux mêmes droits et privilèges, je crois pouvoir affirmer qu'ils n'auront de ma part aucun sujet de juste mécontentement, quoiqu'il me soit impossible de répondre des conséquences de prétentions déraisonnables, si telles prétentions existaient. Ce parti vise sans cesse au maintien et à l'extension de son pouvoir et aux intérêts des Canadiens français. Il pourra marcher avec d'autres partis, sur le principe de la réciprocité, en donnant appui pour appui; mais ses vues sont purement canadiennes françaises, et ont entre autres pour objet la conservation de la langue et des lois françaises. Il s'oppose avec énergie à toute tentative faite pour anglifier la population canadienne française.

" Le parti réformiste comprend cette classe de la population du Haut-Canada qui, avant la rébellion, était opposée au gouvernement. Il compte dans ses rangs quelques-uns de ceux qui ont pris part à la rébellion, quelques-uns de ceux qui se sont tenus à l'écart dans cette circonstance sans prêter aucun secours au gouvernement, et d'autres qui, quoique agissant avec le parti réformiste, ont cependant, lors de ces malheureux événements, rempli leur devoir de sujets fidèles. Ces deux dernières classes sont représentées dans le Conseil exécutif par des individus qui se sont respectivement conduits comme je viens de dire; et c'est une des accusations portées contre le Conseil d'avoir nommé aux emplois des hommes qui avaient pris une part active à la rébellion. Le parti réformiste comprend donc ceux qui étaient autrefois mécontents du gouvernement du Haut-Canada, ceux qui, à cette époque, étaient supposés désirer une séparation d'avec la mère-patrie, ceux qui ont le plus de penchant pour les institutions démocratiques, et, par conséquent, suivant ce qui paraît aujourd'hui, la plus grande partie des collèges électoraux, ou cette classe qui se considère la plus intéressée à jouir d'institutions de cette nature, que l'exemple et le voisinage des Etats-Unis de l'Amérique ont rendu familières dans ce pays. C'est ce sentiment, je crois, qui donne au parti réformiste sa majorité dans l'Assemblée représentative, en admettant qu'il ait, comme le disent ses membres, une majorité sur les conservateurs, indépendamment du parti français. C'est un point cependant contesté par les conservateurs; et comme les sentiments populaires sont sujets à varier aussi bien que les élections, je ne veux rien affirmer pour le moment à ce sujet. En parlant de la composition du parti réformiste, loin de moi la pensée de jeter le moindre doute sur la loyauté de ses mem-

bres. Ils paraissent parfaitement satisfaits de l'ordre de choses actuel.

" Le parti conservateur du Haut-Canada embrasse le plus grand nombre de ceux qu'on pourrait appeler relativement l'aristocratie du pays, — c'est-à-dire les hommes de richesse et d'éducation, appartenant par leur naissance ou leurs alliances à la classe la mieux élevée, avec aussi un nombre considérable de la classe moyenne, et même des basses classes. Il comprend ceux qui autrefois étaient considérés comme exerçant une grande influence sur le gouvernement sous le nom de *Family Compact*, accaparant les places d'honneur et de profit, ce que leurs adversaires rappellent souvent pour excuser ceux qui se sont insurgés et ont cherché une séparation de ce pays d'avec la mère-patrie. Le parti conservateur comprend ceux qui ont le plus fait pour écraser la rébellion dans le Haut-Canada. Il comprend les sociétés orangistes, qui font plus de mal que de bien, et l'*Association constitutionnelle*, qui n'a pas encore fait connaître ce qu'elle peut faire. Dans le Bas-Canada, le parti conservateur se compose de ceux qu'on appelait ci-devant le parti anglais, pour le distinguer du parti français, et, par conséquent, de tous ceux qui ont été loyaux et fidèles à la mère-patrie, lorsque les Canadiens français étaient rebelles ou désaffectionnés. Il comprend donc dans les deux Canadas ceux qui ont montré le plus de zèle pour conserver cette colonie à l'empire britannique et qui ont combattu pour l'honneur de la Couronne.

" Le parti français et le parti réformiste s'étant coalisés ont obtenu une majorité décidée dans l'Assemblée représentative et le Conseil exécutif. Ainsi les partis qui contiennent tous ceux qui ci-devant étaient désaffectionnés ont acquis l'ascendant à l'exclusion de ceux qui se sont montrés fidèles et attachés. Le mécontentement éprouvé par les premiers, à cause de leur exclusion, est maintenant transporté aux derniers, pour la même raison ; et ceux qui font maintenant allusion à la probabilité d'une séparation sont parmi les conservateurs ; mais j'espère que la loyauté qu'ils ont toujours professée est assez solide pour ne pas disparaître tout à fait, par suite du succès de leurs adversaires, et je suis encore persuadé que les plus fermes adhérents à l'union avec l'Angleterre se trouvent dans le gros du parti conservateur.

" Sous ces circonstances, et *avec beaucoup plus de sympathie au fond du cœur pour ceux qui ont été loyaux que pour ceux qui ont voulu secouer le joug de la mère-patrie*, je me trouve condamné en quelque sorte à faire fonctionner le gouvernement sans la participation

de ceux sur lesquels la mère-patrie devrait se reposer avec le plus de confiance au cas de besoin. Cette exclusion est contraire à mes goûts, et est, suivant moi, bien regrettable; mais le triomphe des réformistes a forcé mon prédécesseur à accepter cet ordre de choses, et je ne vois pas maintenant comment il serait possible d'y apporter remède, sans violer ouvertement les principes du gouvernement responsable qui a été introduit dans ce pays avec beaucoup plus d'extension, je crois, que dans aucune autre colonie.

" La lutte des partis est beaucoup plus ardente dans le Haut-Canada que dans le Bas, car ici la majorité du parti français est si décisive qu'on ne pourrait produire aucun mouvement populaire en faveur de ses adversaires; mais dans le Haut-Canada, la force des partis conservateur et réformiste étant plus contrebalancée, la conteste est plus vive et donne parfois lieu à des désordres. C'est dans ces circonstances que les sociétés orangistes font du mal. Formées d'abord, je crois, plutôt comme associations politiques que comme associations religieuses, elles tendent néanmoins à fomenter les dissentions religieuses. Si un conservateur violent désire remporter une élection ou triompher dans une assemblée publique, il rassemble un parti d'orangistes ou de protestants irlandais, armés de gourdins. Les réformistes, s'ils en ont connaissance, tâchent de rassembler un égal nombre de catholiques romains armés de la même manière; ou bien ce sont les réformistes qui commencent et les conservateurs qui suivent, les orangistes étant toujours du côté des conservateurs, bien que beaucoup de conservateurs ne soient pas orangistes. Il s'en suit quelquefois une bagarre; d'autres fois la prudence prévaut, et le parti le plus faible se retire. De cette manière les protestants et les catholiques combattent sans cesse les uns contre les autres, politiquement parlant, ce qui ne fait qu'augmenter les animosités religieuses. Dernièrement on avait planté ici une croix pour indiquer un endroit où on devait bâtir prochainement une église catholique; durant la nuit, la croix fut coupée, et on y substitua un placard déclarant qu'aucune église catholique ne serait bâtie là. Je n'ai pas besoin de vous dire que tous mes efforts tendront à faire disparaître ces animosités politiques et religieuses et à faire régner la paix et l'harmonie.

" Il est d'usage, à l'arrivée d'un gouverneur, de présenter des adresses de félicitations et de compliment. C'est tellement l'usage que ce serait une erreur de regarder cela comme une affaire personnelle. J'en ai reçu plusieurs qui n'avaient rien

que de convenable ; mais dans quelques-unes l'esprit de parti avait introduit des commentaires sur des questions politiques, ou des reproches contre des adversaires. Dans certains cas, j'ai été invité à soutenir le gouvernement responsable, et à suivre les traces de mon prédécesseur ; dans d'autres cas, à faire respecter la prérogative de la Couronne et l'autorité du gouvernement de Sa Majesté, et à abolir l'autorité du Conseil exécutif. Dans toutes ces occasions j'ai fait les réponses que me dictait la prudence ; je me suis efforcé de décourager l'esprit de parti et de faire naître chez tous des sentiments de bienveillance ; mais très probablement en vain.

" La conduite que je me propose de suivre envers tous les partis est celle-ci : je veux les traiter tous de la même manière et ne faire aucune distinction entre eux, à moins que je découvre, ce que je n'ai pas découvert jusqu'à présent, certains principes et certains motifs qui nécessitent une conduite différente. Je puis répéter ici que la nécessité de faire entrer les Français dans le Conseil est universellement reconnue, et que les conservateurs étaient disposés à former une alliance avec eux, avant le changement qui les a fait entrer dans le Conseil en compagnie du parti de la réforme. L'hostilité du parti conservateur est dirigée principalement contre le parti de la réforme dans le Conseil, bien qu'on se plaigne de temps à autre que le gouvernement est au pouvoir des Français.

" Si j'avais carte blanche je tâcherais de concilier et d'amener ensemble les meilleurs hommes de tous les partis, et de gagner la confiance et la coopération des corps législatifs par des mesures propres à avancer le bien-être général, et demandées par l'opinion publique ; mais lié comme je le suis par la nécessité d'agir avec un Conseil créé par une coalition de partis, et soutenu par une grande majorité de l'Assemblée représentative, je dois en quelque sorte restreindre mon penchant à cet égard, bien que je puisse encore jouer le rôle de médiateur et m'efforcer d'appaiser l'esprit de parti. Mais cet espoir même doit être de courte durée, car toute mesure qui sera censée renfermer le programme politique de mon Conseil excitera l'animosité de l'opposition contre moi personnellement, de manière à détruire le peu de bien que je pourrais faire par ce moyen.

" C'est toutefois un des avantages du système actuel que l'opposition au Conseil ne devra pas être considérée comme une opposition au Gouverneur, tant que le Conseil sera virtuellement nommé par l'Assemblée représentative; et que l'opposition à l'administration locale, même lorsque le gouverneur est un

objet d'attaque, ne devra pas être considérée comme une opposition au gouvernement de Sa Majesté."

Sous une apparence de calme et de sang-froid il y a une certaine crainte, une espèce de malaise dans cette lettre de Sir Charles Metcalfe ; s'il ne dérange rien à l'ordre de choses existant, c'est qu'il se jetterait dans un embarras inextricable. Il fait contre fortune bon cœur. Mais quoique la presse et le public ne fussent pas encore au fait des divergences de sentiments et d'opinions qui existaient entre Son Excellence et le Cabinet, ces divergences devenaient de jour en jour plus vives et plus sérieuses, comme on peut le voir en parcourant, dans l'ordre chronologique, l'intéressante collection des lettres de Sir Charles Metcalfe.

Le 12 mai, écrivant de nouveau au Bureau colonial, Sir Charles Metcalfe déclarait que la question du gouvernement responsable tel qu'entendu par le Conseil, allait pour la première fois être mise à l'épreuve.

" Lord Durham, ajoutait-il, a pu écrire à loisir en faveur du gouvernement responsable, qui ne fut pas en force durant son administration et qu'il traita comme question générale et sans définir aucun des détails du système. Lord Sydenham mit l'idée en force sans s'astreindre à la suivre dans la pratique ; on ne peut pas dire que le gouvernement responsable existât durant la plus grande partie de son administration, et ce n'est qu'au moment de sa mort qu'il vint en opération. Sir Charles Bagot fut bien obligé d'accepter les arrangements de lord Sydenham ; de là vient qu'on attribue à Sir Charles Bagot la mise en pratique du gouvernement responsable. Mais quoiqu'il ait obéi jusqu'à appeler certaines personnes dans son Conseil, il n'eut jamais la moindre intention de leur abandonner son pouvoir. Sa maladie l'a empêché de régler définitivement cette question : ce soin est laissé à son successeur. Voici donc que la guerre va commencer, et, supposant que la soumission absolue soit hors de question, je ne saurais dire quand cessera la lutte, si les partis déjà mentionnés ont réellement l'intention de l'entreprendre."

Remarquons encore qu'il y avait à peine six semaines que Sir Charles Metcalfe était dans le pays lorsqu'il écrivait ces paroles, qui semblent être une prédiction de ce qui allait arriver bientôt.

Le même jour, il écrivait encore à lord Stanley :

" J'apprends que mes efforts pour concilier tous les partis sont criminels aux yeux de mon Conseil, ou au moins de son membre le plus formidable. On voudrait m'obliger à me mettre entière-

ment aux mains de mon Conseil ; on veut que je me soumette à sa volonté ; que je n'aie pas de jugement à moi ; que je distribue le patronage du gouvernement aux seuls amis du ministère ; que je proscrive ses adversaires ; et que je fasse quelque déclaration publique et non équivoque de mon adhésion à ces conditions qui ne sont rien moins que la nullification complète du gouvernement de Sa Majesté, ce que mon Conseil prétend, bien à faux, être la politique de Sir Charles Bagot, quoiqu'il soit bien certain que Sir Charles Bagot n'a jamais voulu pareille chose. Si je ne me soumets pas à ces stipulations, je suis menacé de la résignation de M. La Fontaine pour un, et nous connaissons parfaitement, lui et moi, les conséquences sérieuses que pourrait entraîner l'exécution de cette menace, le parti canadien français marchant aveuglément à la suite de son chef..... Je suis porté à croire qu'un peu de réflexion calmera son ardeur et que le temps viendra à mon aide. Je n'ai pas besoin de dire que, bien que je sente la nécessité d'être prudent, je n'ai nullement l'intention de déshonorer la commission de Sa Majesté en me soumettant aux conditions prescrites.

" Voilà, pour le dire sans déguisement, à quoi se réduit la question : le gouverneur doit-il être simplement un instrument entre les mains du Conseil, ou doit-il exercer son jugement privé dans l'administration du gouvernement ? Cette question n'a pas été discutée ; mais je n'ai aucun doute que le chef du parti français ne soit appuyé dans ses prétentions par d'autres membres du Conseil.

" Comme il n'est pas possible que je me soumette à cela, je dois me tenir prêt à subir les conséquences d'une rupture avec le Conseil, ou au moins avec la partie la plus influente de ce corps. Ce serait très imprudent de ma part de hâter cet événement, ou de le laisser éclater dans les circonstances actuelles, s'il est possible de l'éviter ; — mais je dois m'y attendre, car je ne saurais consentir à être l'instrument d'un parti, et à proscrire tous ceux qui, dans un moment de danger, ont défendu le pays contre l'invasion étrangère et la rébellion à l'intérieur. Je consens volontiers à pardonner les offenses passées ; mais je n'aime pas à voir ceux qui demandent une amnistie en faveur de rebelles et de brigands avec lesquels ils sympathisent jusqu'à un certain point, professer une hostilité invétérée contre ceux qui ont été fidèles à leur souverain et à leur pays. L'amnistie devrait au moins être réciproque..... Le gouvernement par une majorité c'est l'explication du gouvernement responsable donnée par le chef de ce mouvement, et le gouvernement sans une majorité

doit être considéré comme impraticable. Mais la question qui se présente, question qui devra se décider sous mon administration, n'est pas de savoir si le gouverneur doit conduire les affaires de manière à satisfaire les désirs et les besoins du pays et à obtenir le suffrage du public en procurant le bien-être général, ni s'il sera responsable pour ces mesures au peuple représenté par ses députés, mais c'est celle de savoir s'il aura ou non voix dans le Conseil, s'il sera libre de traiter avec une égale justice tous les sujets de Sa Majesté, ou s'il sera un instrument passif et sans volonté entre les mains d'un parti pour proscrire les adversaires de ce parti, ces adversaires formant la classe la plus sincèrement attachée à l'empire, et le gouverneur chargé de les proscrire étant un gouverneur anglais. La tendance et l'objet de ce mouvement sont d'exclure complètement la mère-patrie du gouvernement intérieur de la colonie et de maintenir la Province aux dépens de la mère-patrie, c'est-à-dire de jouir de tous les avantages d'une union avec l'empire, tant qu'il plaira à la majorité des habitants du Canada qu'il en soit ainsi. Cette politique est très intelligible et très commode pour un canadien qui vise à l'indépendance, mais le rôle que doit jouer dans ce cas le représentant de la mère-patrie est loin d'être attrayant."

On voit que l'antagonisme devient de plus en plus sérieux, et qu'une guerre ouverte ne peut manquer d'éclater bientôt. Le public cependant ne se doutait guère de ces dissensions intestines. Les journaux politiques s'épuisaient à discuter et à rechercher les véritables intentions du gouverneur. D'ailleurs quelques événements douloureux survenus à cette époque vinrent détourner un moment l'attention de la question politique.

Au commencement de juin, deux à trois mille journaliers employés sur le canal de Beauharnois se mirent en grève. Ils se laissèrent entraîner à des actes de violence et se conduisirent d'une manière si brutale qu'on fut obligé d'y envoyer un détachement du 74e régiment, et d'y lire l'acte d'émeute. Les émeutiers refusant de se disperser, les soldats firent feu; sept personnes furent tuées, et douze blessées.

Cet événement tragique causa une pénible sensation dans toute la Province.

Le 20 juin, le village de Boucherville, composé d'environ cent cinquante maisons, et situé à quelques lieues de Montréal, sur la rive sud du St-Laurent, devint la proie des flammes. Au nombre des édifices incendiés se trouvaient une église qui avait coûté $10,000, ainsi qu'un couvent. Le feu, paraît-il, avait été

communiqué par les flammèches d'un petit bateau à vapeur qui avait accosté au quai de Boucherville.

Des souscriptions s'organisèrent pour venir en aide aux malheureux. Sir Charles Metcalfe eut occasion de faire preuve de cet esprit de générosité qui le caractérisait, en envoyant au comité de souscription la somme de cent louis.

Mais il revint bientôt à ses anxiétés politiques.

Le ministère avait une tâche herculéenne à remplir ; il voulait des modifications importantes à l'acte d'Union, entre autres la réhabilitation de la langue française et le rappel de la clause relative à la liste civile ; il voulait une amnistie générale ; il avait à fixer d'une manière permanente le siège du gouvernement ; à réformer la judicature et le système municipal ; à présenter de nouvelles mesures sur l'éducation, la tenure seigneuriale, les bureaux d'enregistrement, etc. C'était presque une révolution dans le gouvernement et l'administration du pays.

Pour accomplir cette révolution, il fallait une grande énergie ; il fallait aussi une harmonie parfaite entre les diverses branches de l'administration ; et c'est ce qui manqua. Les bases mêmes de notre constitution n'étaient pas encore solidement établies, et le règne de Sir Charles Metcalfe ne devait être qu'une longue lutte contre le parti qui regardait l'introduction du principe de la responsabilité dans nos affaires comme l'application pure et simple des principes de la constitution anglaise à la direction des affaires de la colonie.

CHAPITRE DIXIÈME

Suite de l'antagonisme secret entre Sir Charles Metcalfe et ses conseillers. — Lettres du gouverneur. — Dissertation sur le gouvernement responsable. — Ouverture de la session de 1843. — Question du siège du gouvernement.

Le 25 juin, Sir Charles Metcalfe disait dans une lettre privée à lord Stanley : " J'ai marché assez pacifiquement avec le Conseil jusqu'aujourd'hui ; j'ai été très réservé, mais je n'ai rien sacrifié de ce qui peut être regardé comme constituant l'autorité du gouverneur. Les affaires du gouvernement sont conduites par l'intermédiaire de secrétaires ; aucune décision n'émane sans mon ordre ou mon assentiment ; et je ne soumets au Conseil que les affaires qui, d'après la loi ou l'usage établi, doivent lui être soumises, ou à l'égard desquelles je désire obtenir son opinion. Rien n'a été fait de sa part pour m'engager à adopter

une autre règle de conduite ; et on serait presque porté à croire que les prétentions injustes de quelques-uns de ses membres ont été abandonnées. Je ne suis pas sûr de cela cependant ; et bien que je ne voie aucune raison de craindre quelque rupture immédiate, je prévois qu'elle peut arriver un jour ou l'autre. Si tous étaient de la même trempe que trois ou quatre d'entre eux, la chose serait bien certaine....."

Bientôt une espèce de découragement semble s'emparer de lui, et le 15 juillet, écrivant à un de ses amis en Angleterre, il lui fait ces confidences :

" Il y a des difficultés qui me paraissent insurmontables : l'antipathie mutuelle des races que le temps seul pourra faire disparaître ; l'antipathie encore plus ardente des réformistes, comme ils s'appellent, ou des républicains et rebelles, comme les appellent leurs adversaires ; celle des constitutionnels ou conservateurs, comme ils s'appellent, ou des tories ou membres du *Family Compact*, comme les appellent leurs adversaires ; la virulence haineuse des orangistes et des *repealers* transférée des couches chaudes des factions de la mère-patrie dans cette colonie, pour y être une source de méfaits ; les mécomptes résultant de l'Union ; l'impossibilité de réconcilier les Haut-Canadiens avec l'idée de fixer le siège du gouvernement dans le Bas-Canada ; l'impossibilité de faire consentir les Bas-Canadiens à ce qu'il soit dans le Haut-Canada ; la probabilité de tentatives pour dissoudre l'Union ; le peu de bien qu'on peut espérer du rappel ou du maintien de cette Union ; ma répugnance à gouverner au moyen d'un parti, et la difficulté, sinon l'impossibilité, de faire autrement. Tels sont les embarras qui obstruent ma marche ; et j'ai si peu d'espoir de faire du bien ou de me faire honneur que je me serais cru justifiable de refuser la charge que j'occupe, et que je n'ai jamais sollicitée, si j'avais connu le véritable état des choses..... "

Les rapports de Sir Charles Metcalfe avec ses ministres deviennent de jour en jour plus inquiétants pour lui. Il s'alarme secrètement, et fait part de ses réflexions au secrétaire des Colonies, dans l'espoir, sans doute, d'en recevoir quelques paroles d'encouragement ou quelque promesse d'appui dans la lutte qui va infailliblement s'engager. C'est ainsi qu'il écrivait à lord Stanley, en date du 5 août, la longue dépêche qu'on va lire. Les jeunes gens, auxquels notre travail est plus particulièrement destiné, nous pardonneront d'intercaler dans notre récit d'aussi longues citations, vu qu'elles résument, en quelque sorte, les discussions au sujet du gouvernement responsable qui ont

occupé la presse canadienne pendant toute la carrière de Sir Charles Metcalfe.

" Milord, — Considérant lord Sydenham comme l'auteur de la forme du gouvernement maintenant établie dans cette Province, j'ai lu avec attention ses dépêches au secrétaire d'Etat de Sa Majesté, afin d'y trouver l'explication de l'intention qu'il avait en donnant à l'administration exécutive locale sa forme actuelle, ou d'y découvrir, d'une manière claire et précise, ce qu'il entendait par la question si débattue du gouvernement responsable.

" Je vois que, dans ses premières dépêches, chaque fois qu'il est question du gouvernement responsable, dans le sens qu'on entend ici, il s'en moque. Il y a quelques passages remarquables dans ses lettres d'Halifax, ou vers l'époque de sa mission dans la Nouvelle-Ecosse, qui indiquent clairement comment il comprenait alors cette question. En parlant d'un vote de non-confiance passé dans l'Assemblée législative de cette Province, à l'égard d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif, il réprouve un pareil vote comme inconstitutionnel. Il ne pense pas de même d'une pétition de la Chambre à Sa Majesté demandant la démission du gouverneur. Il regarde cet acte comme le mode constitutionnel par lequel une colonie peut exprimer sa désapprobation de l'administration du gouvernement, et se plaindre des mesures du gouverneur. Rien ne pouvait expliquer plus clairement son opinion sur la responsabilité d'un gouvernement colonial, laquelle allait évidemment à dire que le gouverneur est le gouvernement responsable ; que ses officiers exécutifs subordonnés sont responsables à lui, non à l'Assemblée législative ; et qu'il est responsable aux ministres de la Couronne, auxquels la colonie peut aussi appeler de ses actes, son devoir l'obligeant en même temps de consulter les sentiments du pays et de ne pas persister à employer des individus que le peuple détesterait et qu'il aurait raison de détester.

" Si l'on regarde cela comme la manière dont lord Sydenham envisageait la question, on ne peut revenir de sa surprise en le voyant adopter la forme de gouvernement la plus propre assurément à détruire l'objet qu'il avait en vue, et à faire naître ou confirmer l'idée du gouvernement responsable qu'il avait réprouvée auparavant, c'est-à-dire la responsabilité des officiers exécutifs du gouvernement à l'Assemblée populaire législative. En composant son Conseil des principaux officiers exécutifs sous son autorité, en exigeant qu'ils fussent tous membres de la Législature, et particulièrement de la branche populaire, et en

faisant dépendre la conservation de leur emploi de la majorité du corps représentant le peuple, il semble avoir voulu établir avec toute la certitude de la cause et de l'effet, que le Conseil du gouverneur devait se considérer comme responsable non pas tant au gouverneur qu'à la Chambre d'Assemblée. En adoptant la forme même et la pratique du gouvernement impérial, d'après lesquelles les ministres de la Couronne composent un Cabinet reconnu par la nation comme l'administration exécutive, et se reconnaissent eux-mêmes responsables au Parlement, il a été cause que le Conseil ici s'est naturellement considéré comme possédant, au moins jusqu'à un certain point, le caractère d'un Cabinet de ministres. Si lord Sydenham n'a pas voulu cela, il s'est plus trompé qu'on ne serait porté à le supposer d'après l'habileté qu'on lui reconnaît ; et si telle a été son intention, il a délibérément mis en pratique la théorie de gouvernement colonial responsable contre laquelle il s'était prononcé d'abord de la manière la plus positive.

" Je ne saurais m'expliquer cette inconséquence apparente qu'en supposant qu'il avait changé d'opinion en formant son Conseil après l'Union des deux provinces, ou qu'il a cédé malgré lui à une nécessité à laquelle il se sentit incapable de résister. Ses dépêches ne nous font pas connaître à laquelle de ces deux influences il a dû céder ; au moins, je n'ai pu trouver dans ses dernières dépêches aucune opinion sur cette théorie contre laquelle il s'était d'abord prononcé, mais qu'il mit pourtant en pratique, en faisant ouvertement dépendre la conservation des charges exécutives de l'appui d'une majorité de la branche populaire de la Législature.

" On pense qu'il n'avait guère l'habitude de consulter son Conseil et qu'il dirigeait les affaires comme il le jugeait à propos. Sa réputation d'habileté est très répandue dans ce pays ; mais on croit qu'il n'aurait pu continuer à faire fonctionner le gouvernement pendant longtemps sans être forcé de céder à la pression de l'Assemblée législative sur le Conseil exécutif. Avant le commencement de la première session du Canada, la seule session du Parlement qu'il eût à traverser, il fut menacé d'un vote de non-confiance contre une partie de son Conseil, — vote qu'il avait déclaré être inconstitutionnel. Une division dans le parti réformiste détourna le coup, mais on m'assure que la session ne fut traversée que difficilement, la majorité favorable au gouvernement se bornant quelquefois à une seule voix, et même à quelquefois moins. La première semaine de la session fut employée à extorquer des membres du Conseil l'aveu de

leur responsabilité à la majorité, suivant le sens populaire du gouvernement responsable. Le vote de non-confiance ne fut détourné dans cette session que pour revenir dans la suivante, où, comme on sait, la crainte qu'il inspira eut un effet décisif.

" J'insiste sur l'administration de lord Sydenham parce qu'elle a eu une influence très importante, et qui durera probablement, sur le gouvernement de cette Province. Il a établi, au nombre des derniers actes de son administration, ce qu'on appelle ici gouvernement responsable, et il a laissé à l'avenir à résoudre le problème du succès de ce système de gouvernement colonial. Il se peut que, pour faire passer les mesures auxquelles il tenait par-dessus tout, il n'ait pu éviter ce qu'il a fait.

" Le terme *gouvernement responsable* maintenant d'un usage général dans la colonie, a été tiré, me dit-on, des notes marginales du rapport de lord Durham. Antérieurement à la publication de ce document, le parti démocratique du Haut-Canada avait combattu longtemps pour obtenir plus de part qu'il n'en avait à l'administration des affaires du pays ; mais il n'avait pas de nom précis pour exprimer ce qu'il voulait. Le rapport de lord Durham entreprit d'expliquer les vues de ce parti, et les mots gouvernement irresponsable, responsabilité du gouvernement, responsabilité des officiers du gouvernement, répétés fréquemment dans les notes marginales, firent adopter ce nom de gouvernement responsable, lequel devint dès lors le cri de guerre de ce parti. Lord Sydenham, à son arrivée dans le Haut-Canada, eut à faire face ou à se soumettre à cette demande. Un de ses buts était de gagner le parti réformiste, nom pris par le parti en question, et il ne pouvait réussir qu'en lui faisant croire que le gouvernement responsable allait être accordé. Par le fait, lord Sydenham, soit qu'il le voulût ou non, l'a accordé en pratique par les arrangements qu'il a adoptés, bien que cette concession ne se manifestât pas d'une manière aussi éclatante durant son administration que sous celle de son successeur.

" Il me paraît y avoir une grande différence entre la sorte de gouvernement responsable dont parlait lord Durham et celle mise en pratique par lord Sydenham. En examinant le rapport de lord Durham pour y chercher ce qu'on pourrait supposer être son plan, je vois qu'il propose que tous les officiers du gouvernement, excepté le gouverneur et son secrétaire, soient responsables à la Législature-unie ; et que le gouverneur fasse marcher le gouvernement au moyen de chefs de départements en qui la Législature-unie reposerait confiance. Tout cela pourrait se faire sans nuire aux pouvoirs d'utilité du gouverneur. Si le

secrétaire qui signe les ordres du gouverneur n'était pas responsable à la Législature, il y aurait une grande différence avec l'arrangement actuel en vertu duquel l'administration provinvinciale ne fonctionne que par l'intermédiaire de secrétaires qui se prétendent ainsi responsables. La responsabilité générale des chefs de départements, agissant d'après les ordres du gouverneur, chacun dans son département distinct, pourrait exister, sans que l'autorité première du gouvernement de Sa Majesté fût anéantie. Dans ce projet il n'est pas fait mention de la combinaison de ces officiers en Conseil, pour agir ensemble avec le caractère de Cabinet, de manière à affaiblir les pouvoirs du chef responsable du gouvernement. Le plan de lord Durham ne paraît pas avoir été suffisamment développé, et lorsqu'il dit que la responsabilité à la Législature de " tous les officiers du gouvernement à l'exception du gouverneur et de son secrétaire devrait être assurée par tous les moyens connus sous la constitution anglaise ", il ne dit pas comment cela devrait se faire.

" Lord Sydenham a réalisé l'idée de lord Durham de la manière la plus propre à affaiblir l'autorité du gouverneur, et à rendre complète la responsabilité des officiers du gouvernement à la branche populaire de la Législature, en administrant les affaires de la Province par l'entremise de secrétaires provinciaux, et en faisant d'eux et de tous les chefs de départements un Conseil responsable à la Législature, et redevable de son existence au vote de la majorité. Autant qu'on en peut juger par les dépêches de lord Sydenham, cet arrangement fut tout à fait spontané de sa part, quoiqu'il fût en opposition manifeste, dans ses conséquences naturelles, aux sentiments qu'il avait d'abord exprimés.

" La politique de lord Sydenham dans le Haut-Canada fut de gagner le parti qui s'appelait réformiste, d'écraser le parti appelé *Family Compact*, et de former un Conseil des hommes modérés des partis conservateur et réformiste. Il réussit pour les deux premiers points ; mais on peut dire qu'il a échoué à l'égard de l'autre, car, quoique le Conseil ainsi formé pût lutter pendant une courte session de la Législature, il ne put faire face ou il craignit de faire face à l'orage qui menaçait de s'élever à l'ouverture de la session suivante, et il se disloqua, la partie conservatrice se retirant pour faire place au parti français et ce qu'on considérait comme le parti démocratique ou réformiste le plus avancé.

" Dans le Bas-Canada, la politique de lord Sydenham a été de subjuguer le parti français. En cela il a échoué. Ce parti est demeuré uni et aigri à l'extrême contre lord Sydenham. Il fit

alliance avec le parti démocratique extrême ; et cette combinaison renversa le Conseil de lord Sydenham, qui avait été radoubé par Sir Charles Bagot, au moyen d'accessions de la part des deux partis conservateur et réformiste.

" Grâce à ces manœuvres les partis français et réformiste devinrent unis, les conservateurs furent jetés dans la minorité, et les ultra-conservateurs qui avaient favorisé ce changement furent abandonnés par leurs anciens alliés, conformément aux conditions de leur alliance, qui était simplement une alliance offensive dirigée contre le Conseil.

" Le résultat naturel de cette lutte a été de faire croire encore davantage que le gouvernement responsable était solidement établi. De nouveaux conseillers furent imposés au gouverneur, pour l'un desquels au moins il avait une antipathie prononcée. Le Conseil ne fut pas choisi par le gouverneur. Il lui fut imposé par l'Assemblée du peuple. Quelques-uns des nouveaux membres du Conseil y étaient entrés avec des idées extrêmes concernant la suprématie du Conseil sur le gouverneur,— c'est-à-dire sur la nécessité pour le gouverneur de se conformer à l'avis de son Conseil sur toutes les questions, grandes ou petites ; et la maladie de Sir Charles Bagot après ce changement laissa entre les mains des conseillers toutes les affaires courantes de l'administration, ce qui eut l'effet de les confirmer davantage dans leurs idées. Ce qui s'est passé depuis a dû, je pense, modifier ces impressions et donner une plus juste idée de la situation relative du gouverneur et de son Conseil ; mais il est évident que l'existence d'un Conseil, nommé et maintenu absolument par une majorité de la branche populaire de la Législature, doit tendre à amoindrir le pouvoir et l'influence du gouverneur. Que cela puisse, en définitive, opérer avantageusement pour la colonie et la mère-patrie, c'est ce que l'avenir seul pourra faire connaître. Je suis porté à croire que ses effets immédiats sont pernicieux, présumant, comme je le fais, que tout le bien qui en provient aurait pu être produit d'une autre manière.

" Un des maux de cette sorte de gouvernement responsable, c'est qu'il tend à établir un gouvernement de parti. Le gouverneur peut s'opposer à cela, mais il ne pourra guère le faire efficacement. Le Conseil sera plus porté à s'occuper de consolider sa propre existence qu'à aider cordialement le gouverneur. Les recommandations des conseillers en matière de patronage, lesquels dans les rapports qui existent entre eux et le gouverneur devront vraisemblablement être souvent écoutées, même en n'admettant pas leur droit au monopole, seront presque tou-

jours en faveur de partisans. Ceux-ci les considèrent comme conférant exclusivement les places et les émoluments, et menacent ouvertement de leur retirer leur appui s'ils ne favorisent pas leurs vues. Conserver la majorité à laquelle ils doivent le pouvoir devra toujours être leur grande affaire ; telle doit être leur tendance naturelle, sans supposer l'absence totale de motifs plus élevés. Sans un Conseil ainsi placé, un gouverneur, reconnaissant la nécessité de conduire son gouvernement selon les intérêts et les vœux du peuple, et de se concilier et gagner la Législature, — et on aurait pu faire de cela une règle dont les gouverneurs n'auraient jamais dû se départir,— pourrait rendre son administration du gouvernement agréable à tous les partis, et acquérir une influence propre à cimenter l'union entre la mère-patrie et la colonie, et à servir les intérêts de l'une et de l'autre. Sous le système actuel, le gouverneur ne me paraît pas devoir acquérir beaucoup d'influence. Si lui et son Conseil sont intimement unis, il devient de fait ou en apparence partisan, sans aucune raison pour cela. L'honneur de tout ce qu'il pourra faire de bien, ses conseillers le revendiqueront, ou leur parti le leur attribuera. Tout ce que l'autre parti regardera comme mal, il passera pour l'avoir permis. S'il montre quelque disposition à se concilier l'autre parti, il deviendra un objet de méfiance pour ses conseillers et leur parti. Leurs intérêts et les siens, et avec les siens ceux du gouvernement de Sa Majesté, sont toujours distincts ; car ils ont leurs intérêts comme parti à sauvegarder, lesquels doivent être distincts de ceux du gouvernement de Sa Majesté aussi bien que tout intérêt que le gouverneur peut avoir pour l'honneur de son administration.

" Je vais tâcher de vous faire comprendre ma situation. Je ne suis pas parfaitement satisfait de mon Conseil, principalement parce qu'il est sous l'influence de l'esprit de parti, et qu'il m'entraînerait avec lui s'il le pouvait. Le seul remède à cela serait de le démettre, ou de démettre au moins ceux des conseillers qui se montrent les plus extrêmes dans leurs vues, et de former un autre Conseil. Mais la conséquence qu'on pourrait en attendre serait celle-ci : on m'accuserait à grands cris d'être ennemi du gouvernement responsable. Le nouveau Conseil ne serait pas capable de résister à une majorité dans la branche populaire de la Législature, et je serais obligé ou de reprendre ceux que j'aurais démis, avec une espèce de disgrâce pour moi qui nuirait à l'efficacité de mon gouvernement, ou d'être continuellement en lutte avec une majorité de la Chambre d'Assemblée qui rendrait ma présence ici inutile au service de Sa

Majesté. Je n'hésiterais pas à engager cette lutte, si j'y étais contraint par mon devoir ; mais il est si désirable de l'éviter, qu'il me faudra des motifs bien puissants pour l'engager de propos délibéré.

" Mon but est de gouverner le pays pour son propre avantage et de cimenter son attachement à la mère-patrie. Pour cela, mon désir serait de concilier tous les partis ; et quoique cela puisse être difficile, je ne le regarderais pas comme impossible, si le gouverneur était laissé libre d'agir ouvertement dans cette vue ; mais la réalisation de ce désir semble presque impossible lorsque le gouverneur est entouré d'un Conseil qui juge nécessaire pour sa propre existence de s'appuyer seulement sur son parti. Plutôt que d'adopter la livrée du partisan, je destituerais mon Conseil et je subirais les conséquences de cet acte ; mais il n'est guère possible d'éviter l'influence de l'esprit de parti dans une administration où chaque aviseur et chaque officier exécutif est guidé par cet esprit ; et la principale difficulté de ma situation c'est de ne pouvoir agir suivant ce que je crois être juste et en opposition à cet esprit de parti, sans rompre avec le Conseil et la majorité de ceux qui les soutiennent. La forme d'administration adoptée par lord Sydenham me paraît avoir mis de lourdes entraves à tout gouverneur qui veut agir avec prudence, et ne pas courir le risque d'une rupture avec la majorité de l'Assemblée populaire. La réunion de la Législature me mettra probablement à même de voir ma situation plus clairement. Il n'est pas du tout certain aujourd'hui qu'un changement de conseillers produirait un changement avantageux relativement à la difficulté dont je parle, car tout Conseil formé d'après le principe du gouvernement responsable du Canada aurait très probablement les mêmes vues de parti, et éprouverait la même pression de la part de ses amis.

" Vient la question de savoir s'il est possible de se passer d'un gouvernement de parti. L'épreuve qu'on a faite du gouvernement responsable dans cette colonie semblerait indiquer que non. Cela paraît indispensable dans les Etats libres et indépendants où existe le gouvernement responsable, et les mêmes causes doivent produire partout les mêmes effets ; mais il y a une grande différence entre un Etat indépendant et une colonie. Dans un Etat indépendant tous les partis généralement doivent désirer le bien de l'Etat. Dans une colonie subordonnée à un gouvernement impérial, il peut arriver que le parti dominant soit hostile aux sentiments de la mère-patrie ou qu'il ait des vues incompatibles avec ses intérêts. Dans un cas pareil,

être obligé de coopérer avec ce parti, et de permettre à un gouvernement de parti d'écraser ceux qui sont les plus affectionnés, serait pour la mère-patrie une situation étrange, un singulier rôle à jouer. On devrait considérer cela attentivement avant d'établir le système qu'on a désigné sous le nom de gouvernement responsable. Il est peut-être trop tard maintenant pour remédier au mal. J'ai supposé un cas extrême et possible sans prétendre que c'est là l'état actuel des partis dans cette colonie. J'espère que ce que j'ai dit est en grande partie inapplicable. Cela est applicable néanmoins en ceci que le parti connu sous le nom de parti anglais dans cette Province est maintenant en minorité. Je m'efforcerai de rendre tous les partis heureux et satisfaits ; mais je crains bien que cette partie de ma tâche ne soit chimérique. Je m'efforcerai aussi d'encourager la loyauté envers notre gracieuse Souveraine, et l'attachement à l'empire britannique. Ces sentiments ne pourraient manquer de se produire si le gouvernement était administré d'une manière satisfaisante pour le peuple, et si on était convaincu que l'union avec l'Angleterre est avantageuse à la colonie. Les actes du gouvernement de Sa Majesté qui ont pour objet de garantir l'emprunt pour les travaux publics, et de faciliter l'importation dans le Royaume-Uni du blé et de la farine du Canada, devraient avoir sous ce rapport un effet salutaire, puisqu'ils sont une preuve de la sollicitude de la mère-patrie pour le bien-être de sa colonie.

" Je dois m'excuser, s'il m'est arrivé de répéter ce que j'ai déjà eu occasion de dire dans quelques-unes de mes dépêches. C'est un sujet qui occupe continuellement mon attention, et que la routine de chaque jour présente sans cesse à ma pensée. Je m'aperçois que le peu de services que j'aurais pu rendre dans d'autres circonstances, je suis empêché de les rendre par le système d'administration introduit dans cette colonie ; mais toute tentative faite pour faire disparaître cet obstacle serait probablement encore plus funeste. J'ai donc cru devoir faire connaître la situation particulière dans laquelle je me trouve, en donnant plus de développement qu'il ne semble nécessaire ; mais j'espère que c'est la dernière fois que j'entretiens Votre Seigneurie de ce sujet."

La session de 1843 s'ouvrit le 28 septembre. Le discours du trône promettait une session longue, laborieuse et fructueuse pour le pays. Diverses mesures devaient être présentées pour amender les lois municipales, les lois d'éducation et le système du jury dans les deux sections de la Province, pour amender le

système de judicature du Bas-Canada, et les lois de cotisation du Haut. Le nouveau tarif établi par le parlement de la Grande-Bretagne devait rendre nécessaire un changement dans les lois de douane. Il annonçait que l'emprunt effectué avec la garantie impériale l'avait été à des conditions favorables. Le gouverneur appelait l'attention sur l'état des prisons et sur le besoin d'un asile d'aliénés dans le Bas-Canada, etc.

Au commencement de cette session on comptait dans l'Assemblée, sur les 84 membres dont elle se composait, 54 ministériels, 15 oppositionnistes, et 15 douteux (y compris l'Orateur). L'opposition se composait de la petite phalange torye, dont les chefs étaient pour le Haut-Canada Sir Allan-N. McNab, et pour le Bas, M. Moffatt, représentant de Montréal. M. Moffatt ne comptait que trois adhérents, MM. Watts, Hale et Ogden ; ce dernier, qui eût sans doute été chef de préférence à M. Moffatt, était absent.

Quoique l'opposition ne fût guère formidable, le débat sur l'adresse fut signalé par une grande virulence de langage. Les torys, qui avaient si longtemps gouverné le pays, ne pouvaient supporter l'idée d'être gouvernés à leur tour. Peut-être connaissaient-ils aussi les sentiments secrets du nouveau gouverneur, et espéraient-ils, avec son aide, pouvoir bientôt reprendre le pouvoir. Leur tactique consistait à regarder le gouvernement responsable comme tout à fait impraticable dans une colonie, ce qui s'accordait précisément avec les idées de Sir Charles Metcalfe.

Quoiqu'il en soit, l'adresse fut adoptée sans division.

On ne manqua pas de remarquer, à la lecture du discours du trône, qu'il n'y était nullement question du siège du gouvernement. Cependant, quelques jours auparavant, les journaux avaient annoncé la résignation de M. Harrison, secrétaire provincial pour le Haut-Canada, qui se retirait, disait-on, par suite d'une différence d'opinion entre lui et ses collègues sur cette question même. M. Harrison représentait Kingston dans l'Assemblée législative, et on en concluait que le gouvernement avait décidé de faire choix d'une nouvelle capitale.

M. Malcolm Cameron, commissaire des Douanes, avait aussi donné sa démission pour la même raison ; et on disait que M. Killaly devait en faire autant.

Le six octobre, le gouverneur transmit à l'Assemblée législative un message par lequel il déclarait qu'il ne se croyait pas libre de communiquer aux Chambres la correspondance échangée entre le gouvernement impérial et le gouvernement

colonial au sujet du siège du gouvernement, mais qu'il croyait pouvoir annoncer que Sa Majesté refusait de se prononcer sur cette question sans l'avis de la Législature provinciale, et que les ministres de Sa Majesté lui soumettraient volontiers toute adresse des Chambres recommandant le choix de Kingston ou de Montréal, le choix devant être restreint à ces deux villes ; les deux anciennes capitales, Québec et Toronto, se trouvant l'une et l'autre trop éloignées du centre de la Province.

Dans ses dépêches à lord Stanley, sir Charles Metcalfe s'était prononcé en faveur de Montréal et n'hésitait pas à dire qu'il partageait à ce sujet l'opinion des ministres ; mais il regrettait amèrement que l'un de ses prédécesseurs (lord Sydenham) eût acheté le consentement d'une certaine partie de la population haut-canadienne à l'union des deux provinces par la promesse tacite que le siège du gouvernement serait permanemment fixé dans une des villes du Haut-Canada. Il est de fait pourtant que, dans les discussions qui eurent lieu plus tard, il fut déclaré par quelques-uns des membres, entre autres par l'hon. Adam Ferrie, conseiller législatif, que lord Sydenham leur avait dit à l'oreille qu'il n'avait fait d'abord choix de Kingston que parce qu'il prévoyait que c'était le seul moyen d'aller ensuite à Montréal.

Quoi qu'il en soit, la discussion à ce sujet s'engagea avec une vigueur extraordinaire.

Ce fut le commencement de cette lutte qui a duré près d'un quart de siècle entre les diverses villes du Haut et du Bas-Canada pour la possession du siège du gouvernement. Chacune des cinq villes qui sont tour à tour devenues capitales, Montréal, Toronto, Kingston, Québec, Ottawa (appelée Bytown à cette époque), fit valoir ses droits et réclama l'honneur qu'elle prétendait lui appartenir. Les habitants de Kingston, qui venaient de placer des capitaux dans l'achat de propriétés et la construction d'édifices avec l'espoir que leur ville continuerait à être la capitale, prétendaient avoir un droit acquis, d'autant plus que cette ville occupait une position centrale par rapport aux deux Canadas et qu'elle n'était pas sans moyens de défense. Mais on leur répondait que Kingston était une ville sans importance, et que la contrée environnante n'était pas susceptible de progrès. Toronto était une ville florissante, située dans une région fertile et susceptible d'un grand accroissement, mais elle était trop éloignée du Bas-Canada. Québec était une ville fortifiée; elle était l'entrepôt du commerce de bois auquel le Haut-Canada était grandement intéressé ; elle possédait un édifice qui pouvait servir temporairement aux séances de la Législature ; son

climat ne différait pas essentiellement de celui des autres parties de la Province; mais elle offrait le même désavantage que Toronto: les Haut-Canadiens qui auraient eu affaire au gouvernement auraient été obligés de se transporter trop loin de leur pays.

Bytown, à cette époque, n'était accessible ni pour le Haut ni pour le Bas-Canada, et n'était pas une ville assez importante pour attirer beaucoup l'attention de la Législature. "Montréal," disait le mémoire soumis aux Chambres par le Conseil exécutif, "Montréal, située à la tête de la navigation de la mer, et au pied de la navigation fluviale et des canaux, non seulement du Canada, mais du nord-ouest de l'Amérique, Montréal est, depuis longtemps, la capitale commerciale de la Province et deviendra probablement bientôt le marché d'une grande partie des vastes contrées du nord-ouest des Etats-Unis de l'Amérique; cette ville est non seulement l'endroit par où passe le commerce du pays, mais elle est l'entrepôt et la place d'échange de ce commerce et conséquemment le centre des richesses du Canada, richesses qui y affluent tant de l'Atlantique que des lacs de l'ouest et même des eaux dont l'entrée naturelle est à la Nouvelle-Orléans, mais qui, par le moyen de canaux, sont en communication avec les lacs du Canada. Des navires de l'océan et des bâtiments de l'intérieur reposent ensemble dans le port de Montréal, et des hommes venant de toutes les directions s'y rencontrent dans le cours ordinaire des affaires..... Montréal tient essentiellement aux deux provinces, et chacune d'elles y a un intérêt; elle est de plus aussi bien connue des habitants de la province supérieure que de ceux du Bas-Canada. Elle est la ville où l'on peut étudier le mieux la situation politique et statistique de tout le Canada ..... Cette ville devait aussi offrir au gouvernement des facilités supérieures à toutes celles que pouvaient offrir les villes rivales pour constater minutieusement et constamment ce qui est avantageux à toute la société et quelle est la véritable tendance de l'opinion publique....."

Montréal fut donc proposée pour être le siège du gouvernement.

Cette question produisit une grande sensation dans le pays et en particulier à Kingston. M. Draper et ses amis, s'apercevant qu'un grand nombre des membres du Conseil législatif étaient absents [1], et qu'une majorité des conseillers présents étaient en

1. Quatre seulement des conseillers législatifs du Bas-Canada étaient présents à cette séance. L'un d'eux, l'hon. J.-B. Taché, avait failli être dépossédé de son siège, sous prétexte qu'il n'avait pas assisté aux deux sessions précédentes. Voir à ce sujet le *Journal du Conseil législatif* pour 1843.

faveur de Kingston, se hâtèrent de faire décider la question, ne voulant pas d'un appel nominal, comme le leur proposait le ministre représentant le gouvernement. Le résultat fut qu'une série de résolutions proposées par M. Draper, déclarant que le siège du gouvernement devait être fixé dans les limites du Haut-Canada, y fut adoptée par 11 voix contre 6. C'était le 12 octobre. L'hon. M. Sullivan prononça dans cette circonstance, en faveur de Montréal, un discours qui fut vivement applaudi et fit le tour de la presse.

La discussion ne fut pas moins orageuse dans l'Assemblée législative. Le 3 novembre, une proposition de M. Thorburn en faveur de Kingston fut rejetée par 54 voix contre 26 ; une proposition de M. Sherwood à l'effet de faire fixer le siège du gouvernement dans " quelque endroit situé dans les limites du Haut-Canada ", fut aussi repoussée par 52 voix contre 27 ; une troisième proposition de M. Cartwright, déclarant que " ce serait un acte de courtoisie et de respect pour l'intelligence du peuple du Haut-Canada que d'en appeler directement à lui sur cette question ", fut également rejetée par 54 voix contre 23.

Par suite de l'agitation extraordinaire qui régnait à ce sujet dans le Haut-Canada, on crut pendant quelque temps qu'un certain nombre de membres réformistes allaient abandonner le gouvernement. " Le cœur me manque, écrivait le correspondant de l'*Examiner* de Toronto, quand je vois l'égoïsme de certains réformistes du Haut-Canada, qui seraient prêts à tout sacrifier, de peur d'avoir à prolonger leur voyage d'un jour, lorsqu'ils iront au siège du gouvernement." Ces craintes toutefois se dissipèrent bientôt et, le 3 novembre, la proposition du gouvernement en faveur de Montréal fut, après de longs débats, adoptée par 51 voix contre 27. [1]

Tout n'était pas fini cependant.

Le Conseil législatif se montra plus violent et plus mutin que la branche populaire de la Législature. Après que la proposition du gouvernement eut été adoptée dans l'Assemblée législative, MM. Baldwin et Aylwin furent chargés de porter au Conseil un message demandant le concours de cette Chambre à l'adresse de l'Assemblée. M. Sullivan proposa de prendre ce message en considération le lundi suivant, mais il souleva une véritable tempête. L'opposition prétendit qu'une adresse à ce

1. C'est à cette occasion que M. Moffatt, un des représentants de Montréal, qui s'était engagé à voter pour Kingston, se retira de la représentation, et fut remplacé par le Dr P. Beaubien, élu à l'unanimité le 22 novembre.

sujet ayant déjà été votée par le Conseil, cette nouvelle proposition n'était ni constitutionnelle, ni parlementaire. Le Président, M. Jamieson, refusa d'abord de mettre la question aux voix et laissa le fauteuil. Il revint cependant sur sa détermination et, après un grand nombre de discours plus ou moins violents, il fut décidé, à une majorité de 18 voix contre 13, que le message serait pris en considération le lundi suivant.

MM. Morris et de Blaquière prirent alors leurs chapeaux et sortirent de la salle, suivis de onze autres conseillers. Cette étrange démarche fut interprétée de diverses manières, les uns prétendant que ces conseillers avaient tous donné leur démission; d'autres, qu'ils avaient seulement laissé la Chambre en protestant.

Le président Jamieson, qui avait déjà donné sa démission [1], partit de Kingston; les autres membres de la minorité se dispersèrent, laissant la majorité procéder aux affaires.

Le Conseil législatif fut deux jours sans pouvoir siéger, faute de président.

On peut juger de l'agitation qui régnait alors parmi la population par les quelques phrases suivantes tirées d'un journal de Toronto:

" La population britannique est trahie, honteusement trahie! Que dorénavant elle ne mette pas sa confiance dans les princes; mais qu'elle se fie à la providence et tienne sa poudre bien sèche.....

" Ce n'est point ici une question entre Kingston et Montréal, mais une question de suprématie française ou anglaise; et souffrir que le siège du gouvernement soit transféré hors des limites du Haut-Canada serait pour nous un plus grand mal que l'annexion aux Etats-Unis. "

Lorsque le ministère eut appris la résignation de M. Jamieson, M. La Fontaine fut député par ses collègues auprès du gouverneur pour lui recommander diverses personnes qu'ils jugeaient propres à remplir cette charge, et entre autres les honorables Peter McGill et R.-E. Caron. [2] Peu de temps après cette entrevue, les conseillers exécutifs furent informés que la place avait été offerte à l'honorable M. Sherwood. Si l'on considère que M.

1. M. Jamieson ne pouvant, en vertu d'une résolution passée dans la session précédente, siéger comme président du Conseil et garder sa charge de vice-chancelier, préféra garder cette dernière charge, qui lui rapportait £1,100 par année.

2. Quelques journaux ont prétendu que la place avait été offerte précédemment aux honorables D.-B. Viger et John Neilson.

Sherwood et douze de ses collègues s'étaient retirés du Conseil législatif dans le seul but d'embarrasser le gouvernement, on comprendra que cette nomination aurait été aux yeux du pays une condamnation de la conduite du ministère. Mais M. Sherwood ayant laissé Kingston, sa nomination n'eut pas lieu. M. La Fontaine apprit plus tard de la bouche même du gouverneur la nomination de M. Caron. Quelques-uns des ministres auraient voulu que M. Sullivan eût rempli gratuitement cette charge durant le reste de la session, et M. La Fontaine lui-même était d'opinion que le fauteuil de président du Conseil législatif devait être occupé par un conseiller exécutif.

M. Caron était alors conseiller législatif et maire de Québec. C'était un homme aux manières agréables, d'une longue expérience politique, et parfaitement rompu aux affaires. Sa nomination donna une satisfaction générale.

Aussitôt après l'installation de son président, le Conseil donna son concours à l'adresse de l'Assemblée législative, relative au siège du gouvernement.

Pendant quelque temps on craignit que l'absence prolongée des treize conseillers réfractaires ne laissât pas dans cette Chambre le *quorum* voulu par la loi, qui était de dix ; mais il n'en fut rien, et on put procéder, sans délai et sans opposition, à l'expédition des affaires.

LE PAYS DES GRANDS LACS

AU XVIIe SIÈCLE.

ARTICLE TROISIÈME.

Sommaire. — 1641-1650. — La guerre. — Progrès des missions. — Le saut Sainte-Marie. — Les Puants et les Sioux. — Les Nipissiriniens. — Les Neutres. — Les Mascoutins. — Soldats français chez les Hurons. — La paix de 1645. — "Voyageurs" français. — La guerre. — Les sauvages émigrent vers le Bas-Canada. — Les Andastes. — Les Eriés. — Anéantissement des Hurons. — Martyre de quelques missionnaires ; retour des autres à Québec. — Les peuples du Haut-Canada dispersés vers l'ouest.

Nous entrons dans les dix années les plus pénibles de cette histoire du Canada, qui renferme pourtant des pages bien douloureuses à diverses époques.

Le Père Ragueneau, descendu à Québec dans l'été de 1640, remonta chez les Hurons en 1641 et demeura sur les bords du grand lac jusqu'au mois de juin 1650. Il a vu toutes les misères et les persécutions de ces neuf années. C'était une âme impressionnable, très portée vers l'étude et la méditation ; il est facile de s'imaginer ce qu'il dut ressentir à la vue des horreurs qui se commettaient et de la désolation générale qui régnait partout, depuis les sources du St-Laurent jusqu'à Québec, durant cette période effroyable.

Le Père René Ménard demeura au pays des Hurons à partir du mois d'août 1641 jusqu'à juillet 1650. C'est aussi en 1641, croyons-nous, que le Père François Dupéron repartit pour l'Ouest, après quelques semaines de séjour à Québec. Celui-là encore ne devait revenir qu'en 1650, après les désastres inouïs que la rivalité des races sauvages attira sur les malheureux Hurons.

A vrai dire, tout était à prévoir en 1641, car l'horizon politique devenait de plus en plus sombre. Richelieu mourait, les mains pleines d'affaires qu'il n'avait pu régler. La froideur de la France à l'égard de sa colonie s'accentuait. Mazarin, qui s'introduisait sur la scène, ne songeait qu'à son entourage. Anne d'Autriche seule avait une pensée pour le Canada. Les Iroquois, savants dans l'art de répandre la terreur autour d'eux, se faisaient raconter par leurs amis les Hollandais, la situation

de Paris, car Paris, alors comme à présent, imposait sa volonté à la France. Sachant donc ce qui se passait parmi nos gouvernants, ces rusés barbares jouaient un jeu sûr et ne se piquaient pas de considération envers des gens aussi mal soutenus que nous l'étions par notre mère-patrie.

Le Père Jérôme Lalemant écrivait du pays des Hurons, le 10 juin 1642: " Les premières années qu'on a travaillé pour la foi (1634-1639) dans ce pays, les maladies nous ont obligés d'employer le plus fort de nos soins plutôt pour des âmes qui s'envoloient incontinent au ciel que pour les adultes en santé qui pussent former une église au milieu de cette barbarie..... Les fléaux de Dieu se sont fait sentir les uns après les autres..... La terreur de la guerre a suivi après les maladies mortelles..... Des troupes qu'ils (les Hurons) avoient mises sur pied pour aller battre l'ennemi dans ses terres, les unes ont été dissipées par la mauvaise intelligence qui se trouva parmi eux, les autres ont été mises en fuite; d'aucunes (un bon nombre) y sont presque demeurées toutes entières dans les embûches qu'on leur avoit dressées. En un mot, quasi toutes leurs entreprises ne leur ont été que funestes. Diverses bandes (d'Iroquois) s'étant coulées dans le pays, à la faveur des bois et de la nuit, y ont partout et quasi en toutes les saisons de l'année, fait des massacres d'autant plus redoutables que pas un ne s'en voit exempt; les femmes mêmes et les enfants à la mamelle n'étant plus en assurance à la vue des palissades de leurs bourgs..... De plus, lorsque nos Hurons descendent aux Trois-Rivières ou à Kebec, pour y porter leurs castors, ils y craignent bien moins les dangers de l'eau et du feu que les Iroquois, car ceux-ci leurs dressent de nouvelles embûches, et s'ils les prennent vifs, ils exercent sur eux toute la cruauté de leurs supplices ..... Les Iroquois ont maintenant l'usage des armes à feu qu'ils achètent des Flamands " (d'Albany).

Charlevoix ajoute, sous forme de commentaire: " Les Iroquois, assurés d'être soutenus des Hollandais, qui leur fournissaient déjà des armes et des munitions, et à qui ils vendaient les pelleteries qu'ils enlevaient à nos alliés, continuaient leurs courses et leurs brigandages. Les rivières et les lacs étaient infestés de leurs partis, et le commerce ne pouvait plus se faire sans de grands risques... Les Hurons, soit par indolence, soit par la crainte d'irriter un ennemi qui avait pris sur eux une supériorité qu'ils ne pouvaient plus se dissimuler, soit enfin qu'ils ne fussent point encore persuadés que les Iroquois en voulaient à toute la nation, laissaient désoler leurs frontières, sans prendre aucune

mesure pour éteindre un incendie qui les environnait de toutes parts."

Au milieu de juin 1641 les Hurons, descendant à la traite aux Trois-Rivières, furent surpris d'apprendre que les Iroquois venaient de se présenter en nombre devant le poste et menaçaient de tout saccager. Le Père de Brebeuf, qui était avec eux, parvint toutefois à se rendre sain et sauf dans le fort, au moment où les agresseurs se retiraient.

Si la France eût écouté les demandes de Champlain, l'on n'eût pas assisté, six ou sept ans après la mort de ce grand homme, au spectacle de notre abaissement dans le Haut et le Bas-Canada.

Le Père de Brebeuf écrivait de Québec le 20 août 1641 : " Notre chrétienté naissante chez les Hurons compte environ soixante personnes dont la vertu et la ferveur nous donnent de grandes espérances pour l'avenir. Chaque jour, nous voyons ces espérances se réaliser ; le champ de nos travaux devient plus étendu... La mission des Neutres est échue au Père Chaumonot et à moi. Nous y avons déjà passé cinq mois ; nous y avons beaucoup souffert ; si quelques-uns nous ont écoutés volontiers, le plus grand nombre nous a repoussés, injuriés, menacés, et cependant à notre départ les principaux du pays nous ont invités à revenir. Le Père Chaumonot, j'en suis persuadé, est appelé à rendre de grands services. Il a fait des progrès surprenants dans la langue de ce peuple, peu différente de celle des Hurons. C'est vraiment un excellent cœur."

Les historiens placent en 1641 la découverte du saut Sainte-Marie et du lac Supérieur. Ils oublient que Jean Nicolet était passé par ces endroits sept ans auparavant. Expliquons, néanmoins, les circonstances qui ont donné tant de valeur à la date de 1641.

Les Pouteouatamis, forcés par la guerre d'abandonner le voisinage de la baie Verte, s'étaient réfugiés près du saut Ste-Marie, en 1639 ou 1640. Les Poüitigoueieuhak [1], habitants du saut, qui allaient en traite à la baie de Penetenguichene chez les Hurons, invitaient les missionnaires à les aller visiter ; c'était une nation de langue algonquine. Les Pères Charles Raymbault et Isaac Jogues, en compagnie de quelques hurons, partirent sur la fin de septembre 1641, et après dix-sept jours de navigation, en côtoyant les rives est et nord du lac Huron (on estimait la distance à cent vingt lieues), ils abordèrent au saut et y trouvèrent environ deux mille âmes. En ce pays, raconte le Père

1. Ou Baouichtigouin.

Jérôme Lalemant, ils " s'assurèrent des nouvelles d'un grand nombre d'autres peuples sédentaires qui jamais n'ont connu les Européens et jamais n'ont entendu parler de Dieu, entre autres d'une certaine nation Nadoüessis, située au nord-ouest ou ouest du saut, à dix-huit journées plus avant. Les neuf premières (journées) se font par le travers d'un autre grand lac, qui commence au-dessus du saut (le lac Supérieur) ; les neuf derniers jours, il faut monter une rivière qui coupe dans les terres. Ces peuples cultivent la terre à la façon de nos Hurons, recueillent du blé d'Inde et du petun. Leurs bourgs sont plus gros et de plus de défense, à raison des guerres continuelles qu'ils ont avec les Kiristinons, Irinious, et autres grandes nations qui habitent les mêmes contrées. Leur langue est différente de l'algonquine et de la huronne. "

Le mot " Nadoüessis " est là pour les Sioux. D'après nos observations, ces sauvages ont été connus des Français d'une manière un peu nette dès 1635-1640. C'est d'eux, à n'en pas douter, que parle le Frère Sagard en 1626. Ils habitaient une contrée située, comme le dit le Père Lalemant, à l'ouest du lac Supérieur, vers Saint-Paul, Minnesota, aujourd'hui. Le terme de " Irinious " signifie les Illinois, déjà signalés, même à Champlain. Pour ce qui est des Kiristinons, l'habitude était prise de désigner sous ce nom toutes les races algonquines qui fréquentaient le nord des grands lacs, jusqu'à la baie d'Hudson.

Deux hommes instruits, venant à la suite de Jean Nicolet, se trouvaient donc, en 1641, à la clef des terres qui forment le bassin de nos plus grands lacs. En plein Centre-Amérique, ils voyaient se dresser devant eux le problème que renfermait ce vaste continent. Le pays des Hurons, considéré jusque là comme le milieu d'un monde nouveau, devenait une simple étape sur les chemins qui restaient à parcourir. Et, comme dans la pensée des missionnaires, autant de latitudes parcourues, autant de peuples à évangéliser, l'esprit de conquête par les âmes devenait intense. Il en résultait des conceptions, des projets, que la science actuelle de la géographie n'exécute qu'avec l'aide du canon et les ressources de toutes les industries de notre temps. Les missionnaires, ne comptant que sur eux-mêmes, concevaient de pareils plans et les exécutaient ! Ce que nous admirons aussi, c'est le calme de ces esprits supérieurs, en présence des merveilles qui se révélaient à eux au cours de leurs voyages. Jamais d'enthousiasme sous leur plume. Ils disent humblement : " Nous avons vu le lac Supérieur ", — tout comme s'il s'agissait de la première chose venue. Mais, qu'ils n'aient pas

tressailli en contemplant les magnifiques panoramas qui se déroulaient devant leurs regards, qu'ils n'aient pas devisé entre eux des merveilles de ce monde qui promettait tant, nous ne pouvons le croire. Ce fut, peut-être, leur unique consolation terrestre que de comprendre l'avenir réservé à ces lieux alors peuplés de nations sauvages, que notre élément devait subjuguer et remplacer un jour, et ils le comprenaient bien ! Debout sur les rochers du saut Ste-Marie, ces vaillants ne doutaient point qu'ils ne fussent l'avant-garde de la civilisation européenne; si les moyens d'accomplir une transformation immédiate de ce pays leur manquait, ils voyaient derrière eux la marée montante de l'invasion blanche qui devait un jour tout dominer, tout refaire. Ah ! quand nous avons parcouru, cet été, la route du saut Sainte-Marie à Québec, en trente-six heures, dans un palais roulant, comme le rêve immense des Pères Raymbault et Jogues nous a paru extraordinaire ! et comme nous étions heureux de nous dire, au milieu de ce monde d'indifférents qui nous environnait: " Je connais les écrits des premiers hommes qui ont parcouru ces contrées: c'étaient des Français comme moi ! "

Le séjour des deux missionnaires paraît n'avoir duré qu'un instant au saut Sainte-Marie. Ils promirent aux sauvages de fonder une mission parmi eux dès que cela deviendrait possible. De retour tous deux au pays des Hurons, ce même automne, il fut décidé, au conseil des Pères, que quelqu'un suivrait les Nipissiriniens dans leurs chasses au nord: le Père Raymbault se dévoua pour ce service. Il partit donc, accompagné du Père René Ménard, qui venait d'arriver du Bas-Canada, mais la saison avancée les contraignit à revenir. C'est alors que le Père Raymbault ressentit les atteintes du mal dont il alla mourir à Québec, le 22 octobre 1642. " Il avait, dit la *Relation*, un cœur plus grand que tout son corps, quoiqu'il fût d'une riche taille: il méditait le chemin de la Chine. "

Raymbault et Nicolet moururent dans le même mois, tous deux sans se douter peut-être de la valeur que nous attacherions à leurs découvertes plus de deux siècles après leur décès. La fin de la carrière de Nicolet fut celle d'un homme dévoué : il périt en cherchant à sauver un sauvage que l'on voulait brûler.

Il y eut, l'hiver de 1641-42, quantité de peuples de langue algonquine qui demeurèrent chez les Hurons. Le Père Jérôme Lalemant dit: " Les Pères Claude Pijart et René Ménard nous quittèrent à la fin d'avril 1642 pour retourner aux Nipissiriniens en leur pays, pour continuer à les instruire, car c'est la nation

qui semble la moins éloignée de la foi, de tous ces peuples errants. "

Il est difficile de dire ce qu'étaient les Nipissiriniens, sauf qu'ils parlaient la langue algonquine. Ce devait être un ramas de peuples du nord, plutôt que de la contrée de l'Ottawa, et alors ils appartenaient à ces tribus dont parle la Relation: "Du côté du septentrion des Hurons, il y a diverses nations algonquines, qui ne cultivent point la terre et qui ne vivent que de chasse et de pêche, jusqu'à la mer du nord, que nous jugeons être éloignée de nous en droite ligne plus de trois cents lieues."

Dans un autre ouvrage nous avons parlé des nations du nord et de leurs accointances avec celles du midi. Entre tous ces peuples, des relations commerciales plus ou moins étendues existaient de temps immémorial; — et c'est par ces entremises que nos missionnaires, puis nos coureurs de bois, puis nos découvreurs officiels, connurent une aussi vaste étendue de pays, avant les Anglais et les autres européens.

Le Père Jérôme Lalemant écrivait du pays des Hurons, le 10 juin 1642: " Nous avons été, cette année-ici dans les Hurons, quatorze prêtres de notre compagnie, mais à peine nous voyons-nous un mois entier réunis tous ensemble. Nous nous sommes ordinairement dissipés, principalement durant l'hiver, qui est le fort du travail pour la conversion de ces peuples. Huit de ce nombre ont trouvé leur emploi dans les quatre principales missions huronnes, que nous avons pu cultiver cette année. Les Algonquins qui habitent ici proche de nos Hurons, ont occupé le travail de trois autres... et ainsi le soin de la résidence de Sainte-Marie est demeuré en partage à deux seuls qui restoient, au Père Isaac Jogues et au Père François Dupéron." [1] Dans la même lettre il dit que les Pères Pierre Chastelain et Pierre Pijart desservaient les quatre bourgs les plus rapprochés de Sainte-Marie; les Pères François Lemercier et Paul Ragueneau, au bourg de la Conception; les Pères Charles Garnier et Simon Lemoyne, à Saint-Joseph; les Pères Antoine Daniel et Pierre-Joseph-Marie Chaumonot, à Saint-Jean-Baptiste. Tous ces postes étaient situés dans le pays des Hurons.

Un capitaine huron, très adroit à la guerre, brilla, de 1637 à peu près jusqu'à 1642, dans les luttes contre les Iroquois. Il se nommait Eustache Ahatsistari. Les historiens ont parlé de lui. L'été de 1642, étant descendu aux Trois-Rivières, en compagnie des Pères Jogues et Raymbault, il commanda la flottille

1. *Relation*, 1642, p. 57.

huronne qui remonta le fleuve, après la traite, et fut pris par les Iroquois, en haut du lac Saint-Pierre, ainsi que le Père Jogues qui retournait dans ses missions. Le brave sauvage mourut dans les tourments; le Père Jogues échappa cette fois à la mort; on connaît la suite de ses aventures et son martyre.

Au mois de juin 1643, le Père Jérôme Lalemant écrivait du pays des Hurons: " Le peu de nombre que nous sommes étant à peine suffisant pour cultiver les bourgades qui nous sont voisines, nous n'avons pu continuer l'instruction de la nation Neutre, où il y a deux ans, nous jettâmes les premières semences de l'Evangile. Quelques chrétiens Hurons y ont été en notre place, y ont fait le devoir d'apôtres, et peut-être avec plus de succès, pour le présent, que nous n'eussions fait par nous-mêmes... Sur la fin de l'hiver, une bande d'environ cent personnes de la nation Neutre sont venues nous visiter... Ce peuple est toujours en guerre avec ceux de la nation du Feu, encore plus éloignée de nous. Ils y allèrent, l'été dernier, en nombre de deux mille, y attaquèrent un bourg bien muni d'une palissade, et qui fut fortement défendu par neuf cents guerriers qui soutinrent l'assaut; enfin, ils le forcèrent, après un siège de dix jours, en tuèrent bon nombre sur la place, prirent huit cents captifs, tant hommes que femmes et enfants, après avoir brûlé soixante et dix des plus guerriers, crevé les yeux et cerné tout le tour de la bouche aux vieillards, que par après ils abandonnèrent à leur conduite, afin qu'ils traînent ainsi une vie misérable. Voilà le fléau qui dépeuple tous ces pays: car leur guerre n'est qu'à s'exterminer. Cette nation du Feu est plus peuplée, elle seule, que tous ensemble ceux de la nation Neutre, tous les Hurons et les Iroquois ennemis des Hurons. Elle contient grand nombre de villages qui parlent la langue algonquine, qui règne encore plus avant." [1]

Les Mascoutins ou Atsistaheronons, appelés Gens du Feu, demeuraient au delà de la rivière du Détroit et, comme ils étaient nombreux, leur droite s'étendait jusqu'à l'extrémité ouest du lac Erié, tandis que leur gauche touchait à la baie de Saginaw. Ceci paraît bien confirmé pour la période allant de 1615 à 1660. Sur sa carte en date de la dernière de ces années, le Père Ducreux les place encore dans cette partie du Michigan. C'est vraisemblablement l'époque où ils commencèrent à émigrer vers le fond de la baie des Puants, où nous les retrouverons en 1667.

1. *Relation*, 1644, p. 97-8.

De 1615 à 1650, on voit constamment les Mascoutins ou Gens du Feu, aux prises avec les Outaouais, qu'ils allaient attaquer à l'île Manitoualin.[1] De si longues expéditions nous portent à croire que ces sauvages occupaient tout le côté ouest du lac Huron, ou bien encore que ce territoire était inhabité et leur servait de terrain de chasse ; — ils le traversaient donc sans être arrêtés par aucune nation puissante. Nous sommes portés à croire que l'on peut considérer les Mascoutins (1615–1660) comme le principal peuple de l'Etat actuel du Michigan, depuis la ville du Détroit jusqu'au passage de Makinac. La connaissance de leurs divers habitats a vivement intrigué les historiens. Quant à leur nom de Mascoutench, il est algonquin et signifie un sol dénudé d'arbres, mais comme un léger changement de lettres lui donne le sens de " gens de feu ", les Hurons le traduisirent en leur langue par le mot Atsistaehronon, peuple du feu. Les Algonquins les appelaient Ontouagannha, ou " ceux qui parlent mal ", c'est-à-dire qui parlent un mauvais algonquin. Cette dernière langue était pourtant la leur, mais ils l'avaient, semble-t-il, patoisée au point de se rendre ridicules aux yeux des grands Algonquins du nord. C'est durant l'hiver de 1640–41 que le Père Pierre Pijart, alors en mission dans la contrée du Petun (vers Goderich aujourd'hui), s'assura que les Mascoutins étaient de langue algonquine. Il obtint en même temps quelques notions sur les peuples qui habitaient dans le territoire de l'Indiana, dont il n'avait pas encore été parlé chez les Français, si nous en jugeons par le silence des textes. Deux mascoutins pris à la guerre en 1646 dirent que leur nation n'avait jamais vu d'européens. Les événements empêchèrent qu'on ne visitât jamais ce peuple avant son départ du Michigan, mais la *Relation* de 1658 (p. 22) constate très clairement qu'il y demeurait encore à cette date, puisqu'elle dit : " Ils sont au sud-ouest quart de sud, à six ou sept journées de Saint-Michel. Les Onnontagheronons leur ont déclaré la guerre depuis peu. " Le bourg de St-Michel était dans la nation Neutre, vers Guelph. Les Onnontagheronons, que nous appelons Onnontagués, l'une des cinq nations iroquoises, venaient donc, en 1658, de déclarer la guerre qui chassa les Mascoutins du Michigan.

Le spectacle de ces luttes barbares se présente à nous sous son aspect géographique : c'était un mouvement rotatoire autour du lac Huron. Les Neutres, les Hurons, les Petuns, les Iroquois

1. Prononcez " Manitoualine ", parce que la lettre *n* est sonore en langue algonquine.

allaient attaquer par le sud les bourgades des Mascoutins ; ceux-ci envoyaient au nord des expéditions qui semaient la terreur chez les Outaouais et les Amikoués. Le tourbillon militaire courait sur les bords de la mer Douce. Les Mascoutins, une fois vaincus, n'eurent plus de refuge que du côté de l'ouest. Ils devinrent un petit peuple, encore vaillant, mais que Nicolas Perrot faisait obéir d'un signe de sa main.

Les Pères Jésuites s'efforçaient de créer, sur les bords du Saint-Laurent, à Québec ou aux Trois-Rivières, un " séminaire de néophytes " autour duquel se seraient groupés les sauvages disposés à embrasser la foi et à la répandre chez les nations éloignées. En 1637, ce commencement d'école, aux Trois-Rivières, fut détruit par les Iroquois. En novembre 1643 le Père de Brebeuf eut la joie de voir arriver aux Trois-Rivières six hurons qu'il avait autrefois rencontrés dans leur pays, et qui venaient à lui dans l'espoir de se faire instruire et de recevoir le baptême. Ils passèrent la saison des neiges sous sa direction. On espérait bien pouvoir rendre sérieuse cette nouvelle tentative de civilisation, mais le même malheur qu'en 1637 vint y apporter des obstacles. Comme ces hurons repartaient des Trois-Rivières, au printemps de 1644, avec le Père Bressani, ils furent enlevés, au lac Saint-Pierre, par une bande d'iroquois.

Au mois de juillet (1644) arrivèrent de France bon nombre de personnes, parmi lesquelles une compagnie de soldats commandée par un sieur de Labarre. Les Iroquois régnaient alors en maîtres par tout le Canada, mais, comprenant que la chance des armes pourrait tourner contre eux si les troupes françaises entraient en lutte, ils commencèrent à parler de la paix, espérant par cette démarche faire discontinuer l'envoi des renforts de France, et calculant bien qu'il serait toujours temps, une fois la quiétude rétablie parmi nous, de préparer quelque terrible surprise contre la colonie, ou les Hurons, ou les Algonquins, et peut-être les trois ensemble. L'assemblée solennelle de toutes les nations fut fixée aux Trois-Rivières pour l'été de 1645. Elle eut lieu en effet, mais une année ne s'était pas écoulée après cette prétendue réconciliation que la hache était levée de nouveau. La France restait plongée au plus fort de la guerre de Trente ans et ne songeait au Canada que le moins possible.

Vingt-deux soldats, partis pour protéger le convoi des hurons, en 1644, passèrent l'hiver dans leur pays et furent de retour en 1645, à temps pour assister aux conférences de la paix aux Trois-Rivières. Leur paie consistait en une part des bénéfices de la traite du castor. Le *Journal des Jésuites* dit : " Ces soldats

logèrent chez nous aux Hurons et vécurent à notre table. Ils retournèrent un an après, jour pour jour, car étant arrivés aux Hurons le 7 de septembre, ils arrivèrent à Montréal, avec soixante canots hurons, le 7 de septembre de l'année d'après. Ils revinrent chargés de quantité de castors pour trente ou quarante mille francs. " Les Pères Jésuites se plaignaient de ce que, dans le règlement des comptes de cette expédition, on leur avait fait tort d'une forte somme. Nous n'avons pas les pièces du litige, c'est pourquoi il nous est impossible d'apprécier la la réclamation des Pères.

Le Père Brebeuf, parti pour les Hurons en 1644, y demeura jusqu'à son martyre, en 1649. Le Père Chabanel, parti également en 1644, ne devait pas revenir : il fut tué en 1649. Le Père Simon Lemoyne figure encore au pays des Hurons en 1644, mais de ce moment jusqu'à 1655, nous perdons sa trace. Le Père Léonard Garreau paraît avoir vécu chez les Hurons de 1644 à 1649 ; ensuite il les avait suivis dans leur émigration vers le nord ; il reparut à Québec, en 1652, amenant des familles huronnes qui se réfugièrent à l'île d'Orléans. Le Père Bressani, capturé en 1644, avait été racheté par un hollandais et avait fait le voyage de Rome, puis était revenu au Canada assez tôt pour se trouver aux conférences de la paix en 1645. Au mois de septembre de cette année, il partait pour le pays des Hurons, d'où il revint en 1648, pour retourner sans retard ; il en redescendit définitivement en 1649. Le Père Poncet, de 1645 à 1650, demeura aussi chez les Hurons.

Le lecteur comprendra bien que les missionnaires ne faisaient pas que passer au milieu des nations sauvages, mais qu'ils y demeuraient, et y avaient établi un foyer, d'où leurs membres rayonnaient à des distances considérables. C'était l'occupation réelle du pays, sinon sa domination entière. Le noyau de ces courageux pionniers ne s'est pas augmenté, c'est vrai ; et de là est venu le malheur qui nous a dérobé une première fois le Haut-Canada. Cependant nous occupions ce territoire longtemps avant les Anglais, les Hollandais et les Suédois, voilà notre part de gloire, — elle est assez belle. Et ce fait est tellement peu contestable que les souvenirs locaux n'accordent qu'aux Français la première occupation de la province d'Ontario.

Dominique Scot, serviteur des Pères Jésuites au pays des Hurons depuis 1634, retourna en France l'année 1645. Avec lui était descendu Charles Lemoyne, après quatre années de service, le même Charles Lemoyne qui fut le premier seigneur de Lon-

gueuil, le père de d'Iberville, et de six ou sept autres garçons, tous des héros.

Un français nommé Caron, qui avait découvert, en février 1646, le corps du Père de Noue gelé sur les glaces près de Sorel, partit de Québec, au mois de mai suivant, pour le pays des Hurons, au service des Pères Jésuites. C'est probablement le même que l'on retrouve, de 1645 à 1666, accompagnant les Pères dans leurs voyages aux Hurons, à Gaspé et ailleurs. Il devait être de l'âge, et peut-être était-il le frère, de Robert Caron établi au Château-Richer avant 1636, ancêtre du feu lieutenant-gouverneur de Québec et du présent ministre de la Milice.

Pierre Cochon, qui avait passé cinq ans au pays des Hurons pour le compte des Jésuites, revenait à Québec, au mois d'août 1646. Il y avait, avec lui, Gilles Bacon, Daniel Carteron, Jean Lemercier, Chouart des Groseillers, Racine, et Eustache Lambert, lequel s'était donné aux Jésuites et remonta, cette même année, en compagnie de ceux qui précèdent. Avec eux partirent le Frère Masson et un serviteur nommé Desforges.

Ces "voyageurs", qui n'étaient pas ce que l'on a appelé plus tard des "coureurs de bois" lorsqu'il y eut une classe de gens allant à l'aventure parmi les sauvages, étaient tous des engagés de la compagnie de traite, ou des employés des Jésuites. Quelques-uns portaient le titre de "donnés" parce qu'ils s'étaient consacrés au service des missionnaires et formaient corps avec eux, bien que dans le grade le plus inférieur.

Mentionnons d'autres hommes de ce temps, qui fréquentaient les pays d'en haut sous ces différentes qualifications : Jean et Charles Amyot, Pierre Boucher, Jean Boyer, Nicolas Giffard, Nicolas Lefauconnier, François Marguerie, François Petitpré, Pierre Radisson, Dominique Scot et Guillaume Couture. La moitié au moins des personnes ici nommées se sont mariées par la suite et ont fondé des familles dans le Bas-Canada.

Dans ce petit groupe de français qui les premiers virent la région des grands lacs, il n'y avait pas d'aventuriers, selon le sens que ce mot comporte aujourd'hui. Tous avaient du reste l'esprit d'aventure, c'est-à-dire le sentiment chevaleresque qui pousse certains hommes à affronter l'inconnu. Ils étaient capables de tout, sauf de mauvaises actions. La plupart d'entre eux étaient instruits, bien au delà de ce que l'on suppose chez un ami des sauvages. N'allons pas confondre ces premières explorations de nos contrées avec les enfants indisciplinés qui, plus tard, méritèrent la qualification de "coureurs de bois". A vrai dire les coureurs de bois n'ont pas eu les mérites des

découvreurs ; ils ont même encouru la censure des autorités de leur temps. — Mais quels qu'aient été les égarements de ceux-ci, nous n'osons pas trop les blamer attendu qu'ils répandirent au loin le nom français. Ils développèrent l'esprit d'aventure, que les "donnés" des Jésuites possédaient mais aussi qu'ils subordonnaient à la dictée de leurs chefs. Nous parlerons de ceci plus loin.

Pierre Cochon était contemporain de Jean Cochon, établi à la côte de Beaupré, et dont la famille est devenue très nombreuse. De Jean descendaient le lieutenant-gouverneur de Manitoba et l'historien Laverdière.

Gilles Bacon, établi aussi à la côte de Beaupré, a laissé parmi nous une nombreuse postérité. Médard Chouart des Groseillers occupe une large place dans l'histoire de son temps. Etienne Racine a fondé sa famille sur la côte de Beaupré. Eustache Lambert devint marchand à Québec. Les Amyot ont prospéré dans la ville et les environs de Québec. Pierre Boucher a brillé dans les annales du Canada. Nicolas Giffard portait le même nom de famille que le seigneur de Beauport. François Marguerie a eu une belle carrière comme interprète. Pierre Radisson est une célébrité du XVIIe siècle dans les affaires de la baie d'Hudson. Guillaume Couture fut un personnage marquant parmi nous ; il est entré dans l'histoire. Nous pourrions écrire sur chacun de ces hommes une longue notice biographique. Quant à Daniel Carteron, Jean Lemercier, Jean Boyer, Nicolas Lefauconnier, François Petitpré, Dominique Scot, ils se retrouvent, ça et là, dans la chronique de la première moitié de leur siècle, mais aucun ne paraît s'être marié.

Il y avait donc, à part les missionnaires, de 1634 à 1650, tout un groupe de français qui avaient intelligemment parcouru les contrées lointaines et qui pouvaient en parler. A la vue des merveilles que la nature déroulait sous leurs yeux, ces "voyageurs" ne pouvaient manquer de ressentir une vive impression, et de retour sur les bords du Saint-Laurent, ils racontaient, en les poétisant, comme toujours, les choses extraordinaires dont ils avaient été les témoins. Les quelques centaines d'âmes qui composaient alors notre colonie se trouvaient ainsi renseignées, au jour le jour, sur les découvertes de l'ouest, sans se demander s'il plaisait ou non aux géographes européens d'enregistrer ces connaissances nouvelles.

Médard Chouart des Groseillers qui, dès cette époque, figure dans l'histoire des grands lacs, avait visité le lac Supérieur en 1645, et il en rapportait des échantillons de cuivre, et même d'or,

disait-on. D'après son rapport, la paix générale, proclamée aux Trois-Rivières, avait été annoncée jusqu'à la baie Verte, et par suite, les Français se proposaient de pénétrer chez les Puants, pour découvrir le chemin du Pacifique. En septembre 1646, Chouard, Bacon, Lambert, Cochon, Lemercier, Carteron, Racine, retournèrent dans l'Ouest.

Le Père Jérôme Lalemant, qui venait d'être appelé à Québec, en qualité de supérieur, écrivait avant que de partir du pays des Hurons, l'été de 1645 : " Si nous n'avions que les Hurons à convertir, encore pourroit-on peut-être penser que dix et vingt mille âmes ne sont pas une conquête si considérable qu'il faille s'exposer à tant de hazards et essuyer tant de périls pour les gagner à Dieu. Mais nous ne sommes qu'à l'entrée d'une terre qui, du côté de l'occident jusqu'à la Chine, est remplie de nations plus nombreuses que les Hurons. Vers le midi, nous voyons d'autres peuples innombrables, où on ne peut avoir accès que par cette porte où nous sommes... Des sept Eglises que nous avons ici, il y en a six à demeure. La première, en notre maison de Sainte-Marie; les cinq autres dans les cinq principales bourgades des Hurons : de la Conception, de St-Joseph, de St-Michel, de St-Ignace et de St-Jean-Baptiste. La septième, dite du St-Esprit, est composée d'Algonquins, qui ont hiverné, cette année, plusieurs nations ensemble, sur le grand lac de nos Hurons, environ à vingt-cinq lieues de nous." [1]

Toujours et partout, dans les lettres des Jésuites, le fait géographique se dessine. Laissons à ces religieux l'illusion que les peuples lointains se transformeront en prenant nos croyances; — il n'en est pas moins vrai que les grandes découvertes de 1635 à 1660 leur sont dues uniquement.

La Mère de l'Incarnation disait, le 3 octobre 1645 : " Le révérend Père Poncet est parti pour aller catéchiser les Népissiriniens, qui sont à trois cents lieues d'ici (Québec), et peut-être ira-t-il plus loin. C'est un excellent missionnaire, aussi bien que le révérend Père Bressani qui est avec lui."

Le Père Paul Ragueneau écrivait du pays des Hurons, le 1er mai 1646: " En chacune de ces Eglises nous avons bâti des chapelles assez raisonnables; nous y avons pendu des cloches qui se font entendre assez loin, et, partout, la plupart des (Sauvages) chrétiens sont si soigneux d'assister à la messe, qui se donne au lever du soleil, et le soir de venir aux prières, avant même que le son de la cloche les en ait averti, qu'il est aisé de

1. *Relation*, 1645, pp. 44, 51.

voir que cette diligence est ensemble une des causes et un fruit de leur ferveur... Outre les Nipissiriniens auxquels, depuis quelques années, nous avons annoncé la foi, et dont quelques-uns de remarque étoient déjà chrétiens, il se trouva, par bonheur, dans le dernier hivernement, une autre nation d'Algonquins, nommés Achirigouans, dont le pays tire vers l'occident, approchant des peuples du Sault, des Aoueatsiouaenronnons, c'est-à-dire qui habitent les côtes de la mer, et d'autres nations, très nombreuses, avec lesquelles ils ont leur principal commerce et de très grandes habitudes. Nous souhaitions, depuis longtemps, de gagner à la foi quelqu'un de cette nation, afin par ce moyen de donner entrée à l'Evangile vers tous ces autres peuples qui jamais n'en ont eu connaissance " [1]. Le Père ajoute qu'il y eut, cet hiver de 1645-46, un achirigouan très intelligent qui se fit chrétien et répandit ensuite la foi parmi ses nationaux. Les Achirigouans demeuraient à l'entrée de la rivière des Français et étaient connus depuis longtemps. Au nord d'eux étaient les Amikoués. Le Père Ragueneau nomme Aoueatsiouaeronons un peuple de la mer, que nous prendrions pour les Sioux si le nom ne ressemblait aussi à celui des Puants.

La Mère de l'Incarnation parle de ces nations dans sa lettre du 10 septembre 1646: " Les lettres que nous avons reçues des Hurons, dit-elle, nous ont appris qu'on a découvert un nouveau pays et que l'on en a trouvé l'entrée. C'est la nation des Gens-de-Mer, appelés en sauvage Ouinpegouekikimouek. Ce sera une grande mission, où l'on espère s'étendre avec avantage, parce que ces peuples sont nombreux et sédentaires, par le moyen desquels on en découvrira encore d'autres pour les donner à Jésus-Christ, car on y va travailler fortement. Et même l'on va risquer de courir sur une grande mer qui est au delà des Hurons, par laquelle on prétend trouver le chemin de la Chine. Par le moyen de cette même mer, qui est douce, on espère encore découvrir plusieurs pays sur les côtes et dans les terres."

Les Gens-de-Mer ou Puants étaient connus depuis des années, mais il est évident que le projet conçu en 1645-46 de leur envoyer des missionnaires les faisait regarder par la Mère de l'Incarnation comme un peuple tout nouvellement révélé aux Français. La grande mer qui est au delà des Hurons, c'est le lac Supérieur, encore imparfaitement compris.

Les Iroquois avaient levé la hache de guerre, l'automne de 1646, au moment où le Père Jogues s'embarquait aux Trois-

1. *Relation*, 1646, pp. 56, 81-2.

Rivières pour aller passer l'hiver parmi eux. Le missionnaire fut assommé d'un coup de hache et l'on fit périr Lalande, son domestique.

Le fort Richelieu (Sorel) avait été laissé sans gardes. Les Iroquois le brûlèrent. Bientôt après, leurs bandes se répandirent à la sourdine pour surprendre les chasseurs dans les environs du fleuve.

Lutter contre les Iroquois était impossible. Nos alliés, les Algonquins, avaient pour tout partage la bravoure individuelle, et la ressource de se replier sur les Trois-Rivières, Sillery ou Québec. Les Iroquois avaient des plans d'opération ; ils agissaient avec ensemble ; ils pouvaient se réfugier dans des lieux où personne n'osait les poursuivre, pas même les Français, qui manquaient de soldats. La partie était inégale et le résultat évident. Si Mazarin, premier ministre du jeune Louis XIV, eût compris ce qu'il avait à faire, la France anéantissait, en une campagne, le seul obstacle qui s'opposât à l'établissement de sa puissance dans le nord de l'Amérique. Il préféra user ses forces dans les intrigues de cour. Son inaction ouvrit la liste des bévues coloniales, que la France devait payer si cher.

La petite nation algonquine des Ononchataronons ou de l'Iroquet, qui habitait entre la rivière Ottawa, Kingston et la ville d'Ottawa aujourd'hui, abandonnait graduellement son pays pour se rapprocher des Trois-Rivières. L'automne de 1646, cette émigration était complétée. La seule traite de pelleteries qu'il y eut aux Trois-Rivières, l'été de 1647, fut par la visite des Attikamègues du Saint-Maurice et quelques Iroquets. Comme les Hurons ne descendaient pas, à cause de la guerre, les Pères Jésuites confièrent leurs lettres aux Attikamègues, qui se chargèrent de les faire parvenir aux sauvages leurs amis, en rapport avec les missionnaires de la baie Georgienne.

Au commencement de l'année 1647, deux andastes allèrent offrir aux Hurons de les aider contre les Iroquois. Ces sauvages, dit le Père Ragueneau, " sont peuples de langue huronne et de tous temps alliés de nos Hurons. Ils sont très belliqueux et comptent, en un seul bourg, treize cents hommes portant armes. "[1] Les Hurons députèrent Charles Ondaaiondiont pour aller expliquer aux Andastes l'état des choses, et celui-ci s'acquitta de la tâche avec un talent remarquable.[2] Charlevoix dit : " L'occasion était belle pour reprendre sur les Iroquois la supé-

1. *Relation*, 1648, p. 58.
2. Sur les Andastes, voir *Champlain 520*, *Bressani 320*.

riorité que les Hurons avaient eue autrefois, mais ils ne voulurent en profiter que pour se mettre en état de parvenir à une bonne paix ; et parce qu'ils n'avaient pas pris les moyens les plus sûrs pour y réussir, qui était de se bien préparer à la guerre, ils furent les dupes de la mauvaise foi et des artifices de leurs ennemis. Il y a même bien de l'apparence qu'ils remercièrent les Andastes, ou du moins qu'ils ne firent pas ce qu'ils devaient pour profiter des offres de cette nation, et en effet, je ne trouve aucune expédition de ces Sauvages en leur faveur. Ainsi, la trop grande confiance des Hurons fut proprement ce qui commença de les affaiblir et ce qui acheva de les perdre, car tandis qu'ils s'amusaient à négocier avec les Onnontagués, les Agniers et les Tsonnontouans tombèrent à l'improviste sur deux grands partis de chasse de la bourgade de St-Ignace et les défirent entièrement. On fut ensuite quelque temps sans entendre parler d'aucune hostilité, et il n'en fallut pas davantage pour replonger les Hurons dans leur première sécurité."

Le Père Ragueneau écrivait du pays des Hurons, le 16 avril 1648 : "De la nation Neutre, tirant jusqu'au midi, on trouve un grand lac quasi de deux cents lieues de tour, nommé Erié, qui se forme de la décharge de la Mer Douce, et qui va se précipiter par une chute d'eau d'une effroyable hauteur dans un troisième lac nommé Ontario, que nous appelons lac Saint-Louis. Ce lac nommé Erié était autrefois habité, en ses côtes qui sont vers le midi, par de certains peuples que nous nommons la nation du Chat, qui ont été obligés de se retirer bien avant dans les terres pour s'éloigner de leurs ennemis, qui sont plus vers l'occident. Ces gens de la nation du Chat ont quantité de bourgades arrêtées, car ils cultivent la terre et sont de même langue que nos Hurons." [1]

D'après la *Relation* de 1648, p. 48, il y avait cette année quarante-deux français dans les dix missions des Lacs ; sur ce nombre on comptait dix-huit Pères ou Frères de la Compagnie de Jésus.

Au printemps de 1648, le Père Ragueneau écrivait du pays des Hurons que, depuis huit mois une nouvelle mission était commencée à l'île Manitoualin, " qui a de tour environ soixante lieux dedans notre Mer Douce, tirant vers l'occident. Cette île, ajoute-il, se nomme Ekaentoton, qui a donné son nom aux peuples qui l'habitent ; nous l'avons nommée l'île de Sainte-Marie." [2]

1. *Relation*, 1648 p. 62.
2. *Relation*, 1649, p. 6-26.

Le même Père écrivait du pays des Hurons, le 16 avril 1648 : " Les côtes orientales et septentrionales du lac Huron sont habitées de diverses nations algonquines: Outaouakamigouk, Sakahiganiriouek, Aouasanik, Atchougue, Amikouek, Achirigouans, Nikikouek, Michisaguek, Paouitagoung, avec toutes lesquelles nous avons grande connaissance. Ces derniers sont ceux que nous appelons la nation du Sault, éloignés de nous un peu plus de cent lieues, par le moyen desquels il faudrait avoir le passage, si on voulait aller plus outre et communiquer avec quantité d'autres nations algonquines plus éloignées, qui habitent un autre lac, plus grand que la Mer Douce, dans laquelle il se décharge par une très grande rivière fort rapide, qui avant que mêler ses eaux dans notre Mer Douce fait une chute ou un sault qui donne le nom à ces peuples, qui y viennent habiter au temps que la pêche y donne. Ce lac supérieur s'étend au nord-ouest, c'est-à-dire entre l'occident et le septentrion." Le terme de "lac Supérieur" est resté appliqué à la nappe d'eau en question.

" Une peninsule ou détroit de terre assez petit sépare ce lac supérieur d'un autre troisième lac, que nous appelons le lac des Puants, qui se décharge aussi dans notre Mer Douce par une embouchure qui est de l'autre côté de la peninsule, environ dix lieues plus vers l'occident que le Sault. Ce troisième lac s'étend entre l'ouest et le surouest, c'est-à-dire entre le midi et l'occident, plus vers l'occident, et est quasi égal en grandeur à notre Mer Douce. Il est habité d'autres peuples, d'une langue inconnue, c'est-à-dire qui n'est ni algonquine ni huronne. Ces peuples sont appelés les Puants, non pas à raison d'aucune mauvaise odeur qui leur soit particulière, mais à cause qu'ils se disent être venus des côtes d'une mer fort éloignée, vers le septentrion, dont l'eau étant salée, ils se nomment les peuples de l'eau puante.

" Mais revenons à notre Mer Douce. Du côté du midi de cette Mer Douce ou lac des Hurons, habitent les nations suivantes, algonquines, Ouachaskesouek, Nigouaouichirinik, Ontaanak, qui sont toutes alliées de nos Hurons, et avec lesquelles nous avons assez de commerce (de bons rapports) ; mais non pas avec les suivantes, qui habitent les côtes de ce même lac, plus éloignées vers l'occident, savoir : les Ouchaouanag, qui font partie de la nation du Feu ; les Ondatouatandy et Ouinepegong, qui font partie de la nation des Puants.

" Si nous avions et du monde et des forces, il y a de l'emploi pour convertir ces peuples plus que nous ne pourrons avoir de vie ; mais les ouvriers nous manquant, nous n'avons pu en entreprendre qu'une partie, c'est-à-dire quatre ou cinq nations

de ce lac, en chacune desquelles nous avons déjà quelques chrétiens, qui seront, Dieu aidant, la semence d'une plus grande conversion...

" Les Nipissiriniens, qui habitent les côtes d'un autre petit lac qui a de circuit environ quatre-vingts lieues, sur le chemin que nous faisons pour descendre à Québec, à septante ou quatre-vingts lieues des Hurons, ont reçu une instruction plus pleine et plus continue que les autres: comme aussi ce sont eux par où nous commençâmes, il y a déjà quelques années, cette mission des nations algonquines que nous nommons la mission du Saint-Esprit... La seconde mission, que nous commençons cette année, a pris le nom de la mission de Saint-Pierre. " [1]

Outre l'étendue des connaissances géographiques acquises, ces lettres des missionnaires indiquent un vaste plan de découvertes qui serait suivi, à mesure de son exécution, du développement des colonies religieuses, et cela en peu d'années. Si nous reportons nos regards à 1634-1648, nous sommes encore plus étonnés de ce qui s'est accompli dans ce sens, durant le court espace de quatorze ans, que nous ne le serions peut-être en supposant que les Jésuites eussent pu continuer leurs travaux un autre quart de siècle, car, selon toute probabilité, ils se fussent avancés en 1673 jusqu'aux bouches du Mississipi et aux Montagnes-Rocheuses. Les événements vinrent de toutes parts arrêter ces progrès.

C'est en 1648 que termina, par le double traité de Westphalie, la guerre de Trente ans, dans laquelle la Suède, les Pays-Bas, l'Allemagne, la France, l'Espagne, Venise et Rome avaient pris part. L'Espagne, qui venait de signer un traité particulier avec les Pays-Bas, refusa d'accéder aux conditions de la paix et continua la guerre contre la France. Cette dernière puissance recevait, en vertu du traité de Westphalie, l'Alsace et les Trois-Evêchés. Les Hollandais ou gens des Pays-Bas frappèrent en cette circonstance une médaille d'argent, et — chose curieuse — un exemplaire de ce document historique a été trouvé, en parfait état de conservation, dans un champ du Wisconsin, près du Mississipi, en 1861; on se perd en conjectures sur la cause qui l'a fait tomber au centre de notre continent — mais les médailles voyagent plus facilement que les montagnes. [2]

1. *Relation*, 1648, pages 62-63.
2. James D. Butler: *State Historical Society of Wisconsin*, VII, 103.

La France restait donc avec des ennemis formidables sur les bras, et pour comble de malheur la guerre civile éclatait, cette même année, dans son sein. La fameuse *journée des barricades* ouvrit l'ère des troubles de la Fronde, qui durèrent cinq ans et appauvrirent le royaume, plus que ne l'avaient fait les trente années de luttes commencées en 1618.

De 1640 à 1648 le nombre de colons arrivés au Canada est insignifiant, ce qui s'explique par le désarroi des affaires de France et les ravages des Iroquois aux portes de nos établissements. M. de Montmagny, déjà découragé, fut brusquement rappelé à Paris en 1648, et M. d'Ailleboust, son successeur, qui n'héritait pas d'une situation brillante, ne put qu'attendre le moment d'être remplacé par M. de Lauzon, lequel trouva le moyen d'aggraver l'état du pays en ne s'occupant à peu près que de ses intérêts personnels.

Jamais, depuis les origines de la colonie de la Nouvelle-France, nous n'avions eu un aussi vaste champ à exploiter, ni tant d'invitations à nous étendre au loin. Les deux grandes contrées qui se nomment le Bas et le Haut-Canada, nous étaient connues; nous y avions des postes fixes: ici les rendez-vous de la traite des pelleteries; là les missions des Jésuites. Une sympathie, que l'on peut appeler générale, de la part des Sauvages, ouvrait à notre influence les portes de tout le continent: nord, ouest et sud, en partant de Québec. Ainsi avaient marché les choses, c'est-à-dire que pour cent lieues de pays que nous avions voulu connaître et exploiter, il y en avait mille à notre disposition. Les autres races européennes tâtonnaient encore sur les rivages de l'Atlantique et ne voyaient pas venir le jour où elles pourraient se tailler des provinces dans la carte inconnue des régions lointaines. L'élan du travail, les connaissances nécessaires à la réalisation d'un rêve prodigieux de domination, étaient du côté des Français. Mais quel écroulement que celui de si beaux projets, où tout devenait possible et où tout manqua à la fois! Les Cent-Associés, péniblement obérés dans leurs finances, et aussi peut-être aveugles des choses du Canada, restreignaient leurs opérations de traite des pelleteries, qui eussent pu les enrichir, puisque décidemment les peuples sauvages venaient à nous ou nous appelaient chez eux; les Cent-Associés, qui avaient contracté l'obligation de nous envoyer des cultivateurs pour fonder un centre de civilisation, se négligeaient au point que le Canada restait livré à lui-même, par conséquent à l'inaction qui résulte du manque de ressources en hommes et en argent; et, brochant sur le tout, les embarras politiques de la France, avec la guerre

des Iroquois ! Ah ! que l'étude de l'histoire nous révèle d'étranges incidents, et combien nous avons sujets de regrets lorsque notre esprit se prend à vouloir faire l'analyse des épreuves subies par nos pères !

Au mois de juillet 1648, les Iroquois bloquaient les Trois-Rivières lorsqu'arrivèrent inopinément deux cent cinquante hurons conduits par cinq chefs de guerre renommés, avec le Père Bressani et trois français, et qui firent lever le siège de la place. Le *Journal des Jésuites* porte : " Le 6 août partirent des Trois-Rivières les cinquante ou soixante canots hurons, qui embarquèrent vingt-six français, cinq Pères, un Frère, trois enfants, neuf travaillants et huit soldats, outre quatre qu'on devait prendre à Montréal, une génisse et une petite pièce de canon." Les Pères étaient François-Joseph Bressani, Adrien Daran, Gabriel Lalemant, Adrien Greslon, Jacques Bonin. Le Frère se nommait Louis-Nicolas Noirclair. Le voyage fut heureux et se termina au commencement de septembre. La plupart des personnes mentionnées dans les lignes qui précèdent périrent, sans doute, lors des massacres qui eurent lieu, quelques mois plus tard dans la région des lacs. Ce convoi de 1648 devait être, pour six années, le dernier qui se rendrait aux missions huronnes.

Le Père Greslon resta au pays des Hurons du 6 août 1648 à juillet 1650 ; le Père Jacques Bonin, du 6 août 1648 au mois de juillet 1650 ; le Père Gabriel Lalemant, du 6 août 1648 au 17 mars 1649, où il fut martyrisé ; le Père Daran du 6 août 1648 au mois de juillet 1650.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de raconter par le détail l'anéantissement de nos entreprises au pays des grands lacs, en 1649-50, parce que les historiens en ont écrit des exposés abondants, et que les redire serait tout simplement paraphraser des pages immortelles. Tenons-nous en à la question géographique, laquelle contribue à la lucidité des faits d'ensemble. C'est dans ce but que nous avons entrepris de raconter l'histoire du pays des grands lacs.

Le premier coup fut porté le 4 juillet 1648 à la bourgade St-Joseph, d'où les guerriers étaient absents. Le Père Antoine Daniel mourut percé de flèches et son corps fut jeté dans la chapelle incendiée avec tout le village.

Ce qui peut-être arrêta les Iroquois dans la poursuite de leurs succès, fut la nouvelle que les colonies anglaises venaient d'envoyer à Québec des délégués pour s'entendre avec les Français. L'objet du commerce était le but de cette démarche. Charles I,

roi d'Angleterre, alors prisonnier de Cromwell, était regardé, avec raison, comme condamné à mort, et les anglais de Boston se préparaient à s'émanciper du gouvernement de Londres. Comme les négociations traînèrent en langueur, les Iroquois attendirent. Vers le printemps de 1649, apprenant que Charles I avait été décapité et que, d'autre part, l'accord des Anglais et des Français devenait impossible à cause de ce régicide, ils se remirent en campagne.

Le Père Ragueneau écrivait de la résidence de Sainte-Marie, le 1er mars 1649 : " Nous avons onze missions : huit chez les Hurons, trois chez les Algonquins ; autant de Pères, choisis parmi les plus anciens, se partagent le travail. Quatre autres apprennent la langue ; ce sont ceux qu'on nous a envoyés l'année dernière ... Trois Pères seulement restent à la maison ... Malgré notre pauvreté, nous venons en aide à nos Sauvages ; c'est nous qui soignons leurs maladies, non seulement celles de l'âme, mais aussi celles du corps. Et je puis le dire, c'est un grand avantage pour notre religion. L'année dernière, nous avons ainsi donné l'hospitalité à plus de six mille hommes... Cette année la famine a désolé et désole encore présentement tous les villages environnants. " [1]

Le 16 mars 1649, les Iroquois tombèrent par surprise sur les missions de St-Louis et de St-Ignace. Il y eut massacre général ou à peu près. Les Pères Jean de Brebeuf et Gabriel Lalemant subirent, avant que d'expirer, des tortures inouïes. Le 17, Sainte-Marie fut attaquée, mais l'ennemi retourna ses forces contre le bourg de St-Louis où les Hurons subirent une défaite. C'est alors que fut proposé par les Hurons le projet de chercher refuge à l'Ile Manitoualin, et le 25 mai la colonie abandonna Ste-Marie pour cette destination.

Le bourg de St-Jean fut emporté par l'ennemi et le Père Charles Garnier y périt.

Le reste est connu. Tout plia devant les Cinq-Nations ; elles firent du Haut-Canada une annexe de leurs anciennes possessions. La forte ligne d'eau qui divise ici le nord du sud — le St-Laurent et les lacs Ontario et Erié — n'avait pas été défendue par les armes françaises. Non seulement les Iroquois en profitèrent, mais ils en conçurent l'idée que les blancs ne valaient pas les Peaux-rouges : terrible conclusion pour nous, au moment où toutes les ressources matérielles nous faisaient défaut !

1. Carayon : *Premières Missions*, page 237.

L'été de 1649, après le grand coup des Iroquois sur les missions huronnes, une partie des sauvages échappés aux massacres se jetèrent dans les montagnes du pays de la nation du Petun, où trois Pères Jésuites avaient établi, quelques mois auparavant, trois missions. D'autres sauvages se réfugièrent dans l'île Saint-Joseph, au bas du saut Sainte-Marie, où il y avait une mission depuis près d'un an. Enfin un autre parti se dirigea vers l'île Manitoualin. En ce dernier endroit, les Pères Jésuites songèrent d'abord à transporter leur maison principale, vu que la contrée du lac Simcoe n'était plus habitable par suite des courses des Iroquois, [1] mais ensuite l'île Saint-Joseph eut la préférence.

Le Père Ragueneau écrivait, le 13 mars 1650: " Nous restons encore treize Pères dans cette mission, avec quatre Frères coadjuteurs, vingt-deux domestiques qui ne nous quittent jamais, et onze autres, gagés pour un temps plus ou moins considérable, six soldats et quatre enfants—en tout soixante personnes." [2] Cette lettre est datée de " Sainte-Marie des Hurons ", mais on voit en la lisant qu'il s'agit de la nouvelle résidence de l'île Manitoualin, où le nom de la mission-mère venait d'être transporté.

Une note, placée à la page 314 des relations du Père Bressani, dit en substance que la première bande des Hurons se retira dans l'île Manitoualin. La deuxième se rendit aux Iroquois, espérant en être mieux traitée. La troisième chercha d'abord un asile dans l'île de Michilimakinac, mais, pourchassée par les Iroquois, elle se réfugia dans la baie Verte, et plus tard s'avança vers le sud-ouest du lac Supérieur et fixa sa résidence sur le Mississipi. La quatrième demanda refuge à la nation du Chat, les Eriés, qui parlaient sa langue; tous furent exterminés ensemble. La cinquième est celle qui descendit à Québec et se fixa à Lorette.

La désolation, la ruine, la terreur régnaient dans les deux Canadas. L'année 1649 fut tout entière remplie par la déroute de nos sauvages. Des groupes de Nipissiriniens, de Hurons, d'Algonquins et de tous les peuples du Haut-Canada, survenaient constamment aux Trois-Rivières et à Québec, chercher un refuge auprès des Français, déjà si éprouvés. La panique était la même partout dans l'Ouest. On s'attendait à voir les Iroquois déborder en force sur le St-Laurent et ravager toute la colonie. Il y eut en effet des coups de portés, mais isolément. Le Père Bressani, qui était descendu avec les Hurons, voulut repartir ; il dut retourner sur ses pas, tant les périls se mon-

1. *Relation*, 1649, p. 26, 30.
2. Carayon : *Premières missions* p. 249.

traient inévitables en continuant la route. L'année suivante (juin) il repartit de nouveau, avec le Frère Feuville, Robert Lecoq, Jean Boyer, Charles Amyot, vingt-cinq ou trente français et autant de sauvages, sans pouvoir se rendre à destination, car tous les chemins étaient occupés par l'ennemi. C'en était fait, la civilisation reculait devant la barbarie, et ce désastre équivalait à la perte d'un empire.

Les affaires du Canada étaient tellement décourageantes que le Père Jérôme Lalemant, supérieur, ainsi que MM. LeGardeur de Tilly, Jean-Paul Godefroy et Jean Bourdon, trois hommes éminents parmi nous, passèrent en France, l'automne 1650, pour aviser avec les autorités aux moyens à prendre dans une position aussi critique. Les habitants parlaient d'abandonner le pays. Les Pères Pierre Pijart, Greslon, Bressani et François Dupéron quittèrent en même temps le Canada. La mère-patrie avait bien d'autres embarras ! Les troubles de la Fronde suspendaient toutes les affaires, affaiblissaient le royaume et enrayaient le gouvernement. Et, comme si ce n'eût pas été assez de ces divisions intestines, Condé, à la tête des Espagnols, faisait la guerre à son propre pays. Que pouvaient gagner quelques pauvres colons du Canada en cherchant à faire valoir leurs droits au milieu d'un désordre semblable ? Nous gagnâmes à cette démarche d'avoir M. de Lauzon comme gouverneur !

Si maintenant l'on songe que le Canada aurait dû se trouver assez fort pour poursuivre les avantages que lui offraient ses découvertes, quel pas de géant l'Amérique eût fait durant le quart de siècle qui va de 1634 à 1660 ! Mais non ! Aucun progrès sur le Saint-Laurent, parce que tout se détraquait en France. Livrée à ses seules ressources et ayant la guerre sur les bras, notre petite colonie attendait le retour de la fortune et rêvait à ces lointaines expéditions qui devaient plus tard rendre fameux le nom français transporté dans le sud-ouest par les peuplades désormais errantes dont nous avions obtenu l'amitié. Ainsi, il y eut comme une semence de notre renommée chez les Illinois et les Sioux, que nous n'avions pas encore vus chez eux, lorsque les fugitifs allèrent leur demander asile, en racontant ce qu'ils savaient de nous. Le même mouvement des esprits avait eu lieu au Brésil lorsque, après l'abandon des côtes de la mer par les Français, les tribus du littoral communiquèrent leurs renseignements et leurs impressions aux peuplades de l'intérieur ;— et quand ce furent les Portugais au lieu des Français qui reparurent pour la traite, les Sauvages ne les trouvèrent pas semblables à leurs anciens amis. Au Canada, ce furent à la fois les

Français et les Anglais qui rentrèrent au pays des grands lacs, mais ces derniers ne s'attiraient pas les sympathies des aborigènes : la place était prise dans les cœurs de cent tribus diverses.

Terminons cet article par un résumé des événements qui se sont passés, de 1641 à 1650 :

1641 — Les Iroquois bloquent les Trois-Rivières. 1642 — Les premiers colons arrivent sur l'île de Montréal ; les Iroquois enlèvent le Père Jogues ; construction d'un fort à Sorel ; mort du cardinal de Richelieu. 1644 — Prise du Père Bressani ; combat de la Place d'armes à Montréal ; arrivée d'une soixantaine de soldats de France et de quelques colons pour Montréal. 1645. — La Compagnie des Habitants remplace en partie les Cent-Associés ; on fortifie Montréal ; la paix est proclamée aux Trois-Rivières. 1646 — La guerre recommence ; Jean Bourdon et le Père Jogues vont chez les Iroquois ; le Père Jogues y retourne et est tué. 1647 — Premier Conseil de la colonie ; le fort de Sorel brûle ; mort de Piescaret, grand-chef algonquin. 1648 — M. de Montmagny est remplacé par M. d'Ailleboust. 1650 — Jean-Paul Godefroy et le Père Druillètes vont à Boston tenter de négocier un traité de commerce et de bonne entente générale. Population française de toute la colonie : sept cents âmes.

BENJAMIN SULTE.

ESSAIS DE SCIENCE COMPARÉE

L'ASTRONOMIE ET LA VIE DE L'HUMANITÉ

(*Suite et fin.*).

VIE INTELLECTUELLE.

Détournons nos regards des horizons de la terre et plongeons-les dans les océans de l'espace. Oublions s'il se peut nos préoccupations d'un jour ; absorbons-nous dans la contemplation de ce grand spectacle. Ne semble-t-il pas que, devant lui, les siècles de l'histoire s'effacent et que nous donnions la main aux premiers âges du genre humain ? Cette voûte étoilée avec ses mille et mille flambeaux étincelants, Adam lui-même et Noé l'ont vue, telle qu'elle est toujours ; telle l'ont vue en leur temps Abraham et Moïse, Melchisédech et Job, David qui en a chanté les merveilles. Telle l'ont vue les observateurs chaldéens du haut de la tour de Babylone et les prêtres égyptiens de Thèbes et de Memphis. Telle l'ont vue Hésiode et Homère, Thalès et Pythagore, Platon et Aristote, le grand Hipparque enfin et le studieux Ptolémée, dont la science astronomique n'a pas été dépassée chez les anciens.

Mais si le ciel est comme immuable, que l'esprit humain est changeant ! Ce spectacle, toujours le même, de quels regards différents l'ont envisagé les hommes que nous venons de nommer, et combien nos propres conceptions sont, à leur tour, éloignées des leurs !

Il ne peut être ici question de les passer toutes en revue. Beaucoup sont étrangères à la science astronomique, dont nous avons maintenant à considérer les rapports avec la vie intellectuelle de l'humanité. Cependant, pour mieux éclairer notre sujet propre, il nous sera bon de jeter d'abord un rapide coup d'œil sur les idées que le monde des astres éveilla dans l'esprit humain antérieurement à la naissance de la science véritable. Les caractères qui distinguent celle-ci en seront mis en plus vive lumière, et nous apprécierons mieux les conditions de sa marche et de son progrès.

***

Nous pouvons distinguer trois dispositions d'esprit principales au fond des idées que les hommes se sont faites des astres

avant d'y trouver l'objet d'une science. La première, parfaitement légitime et supérieure même en portée à l'esprit scientifique, est l'esprit religieux ; les deux autres, plus ou moins répréhensibles, sont l'esprit superstitieux et celui de spéculation arbitraire.

L'esprit religieux, sur lequel nous n'avons plus à nous arrêter, après ce que nous en avons dit déjà, [1] se montre dans toute sa pureté chez le peuple juif, du moins dans ses livres inspirés. En présence du ciel visible ce peuple n'a que deux grandes idées, mais les idées capitales : c'est, d'abord, que tous les astres qui brillent au ciel sont sortis du néant à la voix de Dieu : *ipse dixit et facta sunt ; ipse mandavit et creata sunt ;* c'est, ensuite, que la nature et les lois qu'ils ont reçues de leur auteur ont été disposées par sa Providence en vue du bien de l'homme : pour éclairer sa demeure et diriger ses pas ; pour diviser sa vie, régler ses travaux et lui montrer enfin mille images des perfections de ce divin Créateur, mille exemples de ses bienfaits.

***

L'esprit que nous avons nommé superstitieux est une perversion de l'esprit religieux par les passions humaines, et il enfante deux grandes erreurs : l'adoration des astres et l'astrologie.

Les peuples primitifs vivaient plus près que nous de la nature et, en Orient surtout, la voûte des cieux avec ses milliers de flambeaux devint le livre de leurs veilles ; mais leur esprit s'y égara en des rêves étranges. Quand la révélation primitive se fut obscurcie, l'éblouissante beauté des astres, rehaussée par la transparence des nuits orientales, frappa les hommes d'un vertige idolâtrique ; et la séduction fut d'autant plus vive que ces mondes lumineux paraissaient, de plus, animés. Dès l'origine. on suivit avec étonnement les deux sortes de mouvements qu'ils offrent à nos regards : l'un simple et majestueux, qui leur est commun à tous, fait, chaque jour, décrire aux étoiles fixes un cercle plus parfait qu'aucun de ceux que la main de l'homme peut tracer ; l'autre, propre à quelques astres seulement, est d'apparence plus mystérieuse. Ces astres errants, ces planètes. au nombre desquelles on compta d'abord, non point la terre comme aujourd'hui, mais bien ses deux grands luminaires, le soleil et la lune, participent sans doute au mouvement diurne

1. Le *Canada-Français* de juillet 1888.

de la sphère ; ils se lèvent à l'orient et se couchent à l'occident ; cependant, au lieu de suivre entièrement la course des étoiles fixes, ils se déplacent lentement à travers les constellations ; le soleil et la lune semblent faire ainsi, pas à pas, en sens contraire du mouvement diurne, le tour entier du ciel, le premier en un an, la seconde en un mois. Quant aux planètes proprement dites, leur marche, beaucoup plus compliquée, semblerait au premier abord échapper à toute règle. On remarque pourtant bientôt qu'elle se renferme toujours dans une bande étroite du ciel, large seulement de huit degrés de part et d'autre de l'orbite annuelle du soleil ; c'est le zodiaque. Sur cette zône, comme sur une route éthérée, les planètes avancent, s'arrêtent, reculent, s'arrêtent de nouveau et reprennent leur marche en avant ; leurs pas sont inégaux ; elles tracent des lignes sinueuses, des festons et des boucles, mais sans jamais sortir de la largeur du zodiaque. Nous savons de plus aujourd'hui qu'une loi précise et rigoureuse y règle leur marche ; et si les astronomes de l'antiquité restèrent bien loin d'en découvrir la formule, ils durent au moins pressentir l'existence de la loi, car ils avaient reconnu le caractère essentiellement périodique de ces mouvements si complexes.

Mais l'imagination populaire ne trouva dans leurs apparences qu'une amorce à des rêveries superstitieuses, et de bonne heure elle engendra le culte idolâtrique des astres. Sa diffusion, si générale dans la haute antiquité, fait ressortir avec un éclat vraiment surnaturel la distinction si nette, si précise, si absolue que le langage de la Bible, de la première à la dernière ligne, maintient, sans jamais hésiter, entre le Créateur et la créature, entre Dieu et son œuvre, tirée du néant par la vertu de sa parole, esclave de sa loi, qu'elle accomplit avec une fidélité invariable et passive. Partout ailleurs que chez les Juifs, et chez eux-mêmes dès qu'ils cessaient d'être fidèles à Dieu, la pure notion de son Etre tout spirituel s'obscurcissait d'épais nuages ; l'homme pourtant, se sentant toujours dominé par une puissance supérieure, dans le trouble de son cœur, il courait l'adorer en des êtres visibles ; ceux-là devaient surtout l'attirer qui le frappaient, entre tous, par des caractères plus éclatants de splendeur, de fécondité. A ce titre le soleil méritait de passer pour le dieu de l'univers : il fut le roi du ciel, et la lune en fut la reine ; les innombrables phalangés des étoiles furent celles de ses armées. [1]

1. Les armées célestes, dans le langage biblique, désignent très souvent la multitude des astres et les prophètes s'élèvent contre le culte impie que leur rendaient les peuples païens, v. g. : *qui adorant super tecta militiam cœli.* Soph., 1.

Les égyptologues modernes nous disent, à la vérité, qu'avant de devenir le grand dieu de ce pays, le soleil n'y fut d'abord célébré que comme un symbole du Dieu véritable, et que des idées religieuses d'une certaine élévation s'y perpétuèrent longtemps dans les classes plus cultivées. Nous voyons même un auteur inspiré, celui du livre de la Sagesse, qui, selon toute apparence, écrivait à Alexandrie, vers le deuxième siècle avant l'ère chrétienne, parler avec une indulgence relative de l'adoration des astres et des puissances de la nature : " Ceux qui s'y livrent sont moins condamnables, dit-il, que ceux qui se prosternent devant l'œuvre de leurs propres mains. Ils s'égarent, à coup sûr, mais peut-être en cherchant Dieu, en le cherchant parmi ses œuvres. "

Cependant la vraie notion de la divinité une fois obscurcie et livrée aux caprices de l'imagination humaine, il n'était plus de point fixe dans la religion, et le culte des astres fut entraîné comme les autres à des aberrations monstrueuses. Les expressions manquent pour dire de quels excès d'infamie et d'atrocité il fut souillé, par exemple, chez les peuples chananéens.

***

Evidemment ces aveugles fureurs n'avaient plus même un point de contact avec la science des astres. Quant à l'autre superstition dont nous voulons dire quelques mots, l'astrologie, elle affecta toujours de s'y rattacher ; mais ce ne fut jamais que comme une végétation parasite.

Le nom qui lui est devenu propre était à l'origine celui même de l'astronomie. Quand il fut restreint à un sens spécial on l'entendit de l'art, réel ou prétendu, de tirer de l'étude des astres des prévisions et des prédictions sur les événements futurs ; aujourd'hui il ne désigne plus que la partie absolument chimérique de cet art ; pour sa partie sérieuse elle rentre dans l'astronomie comme une de ses branches ou de ses applications. C'est ainsi que le chef-d'œuvre de la mécanique céleste, celui des Laplace et des Leverrier, est de dresser, pour la série des années et des siècles futurs, ces tables numériques assignant d'avance, avec précision, la position qui sera occupée, à telle date déterminée, par chacun des astres du système solaire.

Les prêtres de l'ancienne Egypte étaient bien loin de cette science, mais ils en possédaient pourtant les premiers rudiments. Ils observaient avec leurs gnomons les longueurs variables de l'ombre du soleil, déterminaient le moment de l'équi-

noxe et les limites des saisons, annonçaient, sans doute en conséquence de ces observations, les crues si régulières du fleuve qui fait la merveilleuse fécondité du pays ; ils présageaient encore, avec plus ou moins d'exactitude, les époques des éclipses de lune.

Toute primitive que fût leur science, elle attirait donc aux astronomes de l'Egypte une considération méritée ; ils durent être tentés d'exploiter par d'autres divinations le crédit qu'ils lui devaient. Illusion ou pur artifice, à ce qu'on appela au moyen âge l'astrologie naturelle, ils allièrent de bonne heure l'astrologie dite judiciaire parce qu'elle avait pour objet de tirer, de l'observation des astres, des jugements prophétiques sur des faits d'un tout autre ordre et notamment sur les destinées humaines. Avec les progrès de l'art, tirer l'horoscope d'un homme, d'après l'aspect des astres au moment de sa naissance, devint une opération classique. L'astrologue devait, avant tout, tenir compte du *signe du Zodiaque* qui se levait sur l'horizon en ce moment décisif. Les planètes visibles avaient aussi leur influence, surtout si quelqu'une d'entre elles se trouvait en même temps dans le signe fatidique. Par la combinaison de toutes ces données, on prédisait hardiment les inclinations, le tempérament, la carrière future de l'enfant qui venait de naître ; on pouvait d'ailleurs s'y reprendre plus d'une fois au cours de la vie. Les horoscopes, comme les oracles de l'antiquité, étaient assez vagues, assez ambigus, pour se trouver justifiés en quelque chose par des événements complexes, et quand le désaccord était trop flagrant, on pouvait le rejeter sur une faute de l'astrologue plutôt que sur les principes de son art : le préjugé commun les rendait inattaquables.

L'un des traits les plus étonnants dans l'histoire de cet art occulte, c'est la rigueur apparente et la méthode superstitieuse avec lesquelles il en vint à se formuler. Le nombre et la complication des règles par lesquelles il se rattachait aux phénomènes astronomiques en faisaient un sujet d'études laborieuses ; ils en purent voiler le vide aux yeux de certains esprits, enthousiastes et confus. Ainsi s'expliquerait-on que quelques-uns de ses plus fameux adeptes, jusqu'en des temps voisins du nôtre, aient paru s'y attacher avec une conviction sincère : ils n'en auraient été que les premières dupes.

Quant à la crédulité publique elle ne s'explique que trop aisément par l'insatiable curiosité de l'esprit humain et par l'avidité maladive qui nous entraîne vers le fruit défendu. Ce que nous pouvons acquérir de lumière par le travail, nous n'en voulons

point. Ce qui nous est impénétrable, c'est ce que nous voulons savoir, et nous allons le demander à des charlatans ou à des rêveurs. Du moins y a-t-il eu de tout temps beaucoup d'hommes de cette nature, et la race n'en est pas éteinte dans notre siècle de positivisme. Chaque jour vérifie encore, sous des formes un peu plus subtiles peut-être, le mot profond de Pascal: " Incrédules, les plus crédules ".

***

Comme troisième disposition étrangère et antérieure au développement de la vraie science, nous avons nommé l'esprit de spéculation arbitraire. En le caractérisant ainsi, nous ne voulons pas dire qu'il ait été sans aucune influence sur la naissance de l'astronomie scientifique ; car il se mit le premier en quête d'idées générales sur l'essence des choses naturelles, et c'est par de telles idées que se constitue la science, lorsqu'elles deviennent la fidèle expression des faits et la formule simple qui en embrasse tout le détail. Mais le génie même ne rencontre ces idées justes qu'après s'être longtemps pénétré des phénomènes naturels par des observations multipliées, méthodiques, approfondies, et ce fut l'illusion des premiers philosophes de croire qu'ils pouvaient saisir comme d'un coup d'œil les principes cachés de l'ordre qui les frappait dans les choses. Avec l'élan de la jeunesse, mais avec son inexpérience, l'esprit humain, en leur personne, prit l'imagination pour guide d'une de ses plus nobles tendances. Le grand Aristote lui-même, si parfait modèle qu'il ait été de la vraie méthode en certaines branches des sciences de la nature, a succombé, en d'autres, à l'attrait des idées spécieuses, hâtives et téméraires, et l'autorité de son nom a couvert pendant de longs siècles plus d'un axiome physique destiné à tomber en poussière au premier choc de l'expérience.

Tout ce que l'on observe ici-bas est sujet au changement. Au ciel tout paraît immuable. Les astres, dirent les philosophes, ne peuvent donc être formés des quatre éléments corruptibles de notre monde sublunaire. On décida que leur substance était un cinquième élément et que l'incorruptibilité appartenait à son essence. Le télescope et le spectroscope ont fait aujourd'hui de cet axiome une justice sans appel.

Nous voyons ici-bas les corps lourds tomber en ligne droite lorsqu'ils n'obéissent qu'à leurs poids, et les corps légers s'élever pareillement en ligne droite, au sein d'un milieu tranquille. Le

mouvement rectiligne est, disait-on, leur mouvement propre. Mais, pour l'élément céleste, son mouvement propre est circulaire, comme l'attestent les révolutions des astres, et de plus, il est uniforme, car on ne peut concevoir aucune raison de lui attribuer tantôt plus et tantôt moins de vitesse.

Il est pourtant clair que ce principe, suggéré par le mouvement diurne de la sphère et de tous les astres, rencontrait une objection sérieuse en présence des mouvements irréguliers, erratiques, des planètes. Le génie de Platon rêva de les réduire à la loi commune, et ce rêve devint fécond pour le progrès de la science. Ici se place une observation dont les applications sont nombreuses dans l'histoire de l'astronomie.

Les spéculations métaphysiques plus ou moins arbitraires, les idées générales conçues *a priori*, sans observation suffisante des faits, peuvent trouver leur correctif dans le contrôle de l'expérience. Il est même bien rare que l'idée propre, l'explication précise d'un ordre de phénomènes importants, ait été découverte du premier jet, sans des tâtonnements préalables et plusieurs essais défectueux. Les opinions aventurées, comme celles du mouvement circulaire supposé essentiel aux astres, ne sont donc nuisibles à la science que lorsqu'elles s'implantent dans les écoles sans discussion ni contrôle. Mais comme essais de théorie que l'on s'efforce d'ajuster sur les faits naturels et que l'on retouche jusqu'à ce qu'elles s'y adaptent entièrement, ces hypothèses sont presque toujours des étapes nécessaires sur le chemin de la vérité.

Un curieux passage de Géminus nous rend compte, sur le point en question, des spéculations platoniciennes.

" Les philosophes pythagoriciens, comme les platoniciens, dit cet auteur, supposèrent que les mouvements du soleil, de la lune et des cinq planètes sont circulaires et uniformes, car ils ne voulurent point admettre que des êtres divins et éternels fussent sujets à de tels désordres que celui d'aller tantôt plus vite, tantôt plus lentement et parfois même de s'arrêter. On ne tolèrerait pas de pareilles inégalités dans les mouvements d'un homme bien élevé, respectable, et mesuré dans ses actes. Pour les hommes, cependant, les incidents de la vie amènent parfois certaines raisons d'aller plus ou moins vite; mais dans les astres, dont la nature est incorruptible, quelle cause attribuer à de telles irrégularités ? " " C'est pourquoi, conclut Géminus, ces philosophes proposèrent la question suivante : représenter tous les phénomènes (du mouvement des astres) au moyen de mouvements uniformes et circulaires ", c'est-à-dire trouver un sys-

tème de mouvements uniformes et circulaires dont la combinaison expliquât les apparences d'irrégularité que l'on observait, mais dont on ne voulait pas admettre la réalité, dans les astres.

C'est, dit-on, Platon lui-même qui formula ce problème et l'assertion n'a rien d'invraisemblable quand on se souvient de son estime singulière pour la géométrie et du sens esthétique par lequel il excellait. C'est assez gratuitement, il est vrai, qu'on avait tant intéressé ce sens et l'idée même de la perfection à la loi métaphysique du mouvement circulaire. Mais la simplicité du principe séduisit une science naissante. A ses yeux la perfection de la symétrie passait pour celle de la forme. Plus complète encore dans la sphère que dans le cercle, la symétrie devait faire de cette figure le type achevé de la beauté suprême; plusieurs philosophes soutinrent pour cette raison même que l'on n'avait aucun droit de supposer une autre forme soit aux astres, soit aux dieux.

***

Le problème de Platon péchait, en ce point, par la base; un excès de métaphysique, une vue spéculative arbitraire abusait ce grand esprit. Si cependant son idée fut féconde, c'est surtout parce qu'elle recélait un aperçu géométrique juste, ingénieux et non vulgaire pour le temps, à savoir, que la combinaison de deux mouvements circulaires peut produire les apparences du mouvement des planètes, à la fois progressif et oscillatoire. Pour le comprendre aisément fixons notre attention sur les satellites de Jupiter, par exemple, faciles à observer avec une médiocre lunette; ils tournent autour de la planète dans des orbites à peu près circulaires, mais que nous voyons par la tranche. A cause de cette dernière circonstance, une de leurs révolutions prend pour nous l'apparence d'une oscillation sur une ligne droite égale au diamètre de l'orbite. Si, pendant cette oscillation, la planète avance sur le zodiaque, c'est la combinaison de cette progression avec l'oscillation qui donne le mouvement total apparent du satellite.

L'idée de Platon, telle au moins qu'on la trouve formulée par les astronomes postérieurs, fut de considérer les planètes elles-mêmes comme satellites, pour ainsi dire, d'autant de centres invisibles.

Chaque centre décrivait autour de la terre un cercle qui fut nommé *déférent* et la planète tournait autour de ce centre mobile sur un autre cercle nommé *épicycle*.

Ainsi précisé, le problème de trouver une combinaison de mouvements circulaires qui rendît compte des apparences, constituait un cadre excellent de recherches scientifiques : Hipparque, Ptolémée, Copernic, les seuls noms vraiment illustres que l'astronomie ait à citer jusqu'au XVIe siècle, n'ont pas travaillé sur d'autres données. Copernic cependant devait les retoucher sur un point, secondaire en géométrie pure, mais capital pour la conception du système du monde.

Philosophe et poète au moins autant que géomètre, Platon avait proposé son idée comme une intuition lumineuse, sans chercher à la vérifier par des observations précises. Hipparque le premier, plus de deux siècles après, conçut, sous forme nette et pratique, le plan de cette grande entreprise qui fit de lui, sans contredit, le premier astronome de l'antiquité. Novateur prudent et sagace, il prépara son œuvre propre par une révision des travaux et des opinions de ses devanciers. Acceptant l'hypothèse des épicycles, non plus comme une conception flottante, mais comme un énoncé géométrique à préciser en chiffres, il entreprit de chercher, par des mesures prises sur le ciel même, quelles proportions il fallait attribuer aux orbites et quelles vitesses aux mouvements pour faire concorder avec la théorie les positions successives dans lesquelles les astres errants s'offraient à l'observation. Il aborda sa tâche par son côté le plus accessible, en s'attaquant aux mouvements du soleil et de la lune. Moins complexes que ceux des planètes proprement dites, on les savait pourtant dès lors affectés d'inégalités diverses, qui ne permettaient plus de les confondre avec de simples mouvements circulaires et uniformes autour du centre de la terre. Le soleil, par exemple, ne se meut pas sur l'écliptique avec une vitesse uniforme, aux diverses époques de l'année. Hipparque essaya d'en rendre compte, comme des oscillations des planètes, par la combinaison de deux mouvements circulaires.

Si l'hypothèse était correcte et les deux mouvements bien définis, il devenait alors possible de prédire par le calcul toute la série des positions futures que l'astre devait occuper à partir d'une position initiale bien déterminée. Hipparque donna le premier, avec l'exemple de construire ainsi des *tables astronomiques*, le moyen de constater ou l'exactitude de son système ou la nécessité de le modifier ; car, pour que le système soit irréprochable, il faut évidemment que les positions qu'on en déduit par le calcul concordent en tout temps avec les positions réelles que les astres occupent dans le ciel. Les tables astronomiques n'ont pas cessé d'être employées, depuis lors, pour

traduire en chiffres tous les perfectionnements successifs apportés à la théorie des mouvements célestes.

Celles d'Hipparque ne se rapportaient qu'aux mouvements du soleil et de la lune. Pour les planètes il manquait de matériaux, les observations précises recueillies à leur sujet étant encore trop rares. Il se borna donc à calculer, avec une exactitude proportionnée aux ressources dont il disposait, le moyen mouvement de chaque planète, c'est-à-dire la durée d'une de ses révolutions. Ptolémée, 250 ans plus tard, se vit en mesure d'essayer le calcul dont les éléments avaient manqué à Hipparque. Sans égaler ce grand homme en génie, il put, en appliquant les méthodes qu'il tenait de lui, développer un système plus complet, auquel il doit aussi un nom plus populaire.

Cependant, les données de l'observation ne lui permettaient plus de s'en tenir à la simple conception d'Hipparque. Pour représenter fidèlement la course d'une planète, le déférent centré sur la terre, l'épicycle, les mouvements uniformes sur ces deux cercles, sont devenus insuffisants. Le déférent de Ptolémée n'a donc plus la terre pour centre, il prend le nom d'excentrique ; de plus, le mouvement de la planète n'est plus uniforme ni autour de la terre ni autour du centre de l'excentrique. Mais Ptolémée voulant sauver en quelque manière les principes *a priori* qu'exposait Geminus, espère y réussir en rendant ce mouvement uniforme autour d'un troisième point qu'il nomme *équant*.

***

Avec le sentiment que nous avons acquis aujourd'hui du vrai caractère des lois naturelles, nous n'hésiterions pas à juger factices les combinaisons de Ptolémée, lors même que nous ignorerions le jugement des temps et de l'expérience ; mais il fallut attendre 1,400 ans, le XVIe siècle et Copernic, pour les voir ébranlées par une innovation digne de ce nom. Dans l'intervalle, les Arabes, qui devinrent les principaux dépositaires de l'astronomie ancienne, n'y ajoutèrent que quelques découvertes de détail ; et si, dans les universités du moyen âge, l'Astronomie figura toujours avec l'Arithmétique, la Musique et la Géométrie, parmi les arts du *Quadrivium*, ce ne fut guère qu'à l'état d'enseignement traditionnel et positif sans exciter ni recherches nouvelles ni discussion des anciennes théories : non pas, comme on le répète encore trop souvent, que l'esprit humain soit alors demeuré passif et stationnaire, mais sa plus grande activité scientifique était

tournée vers des régions supérieures à celles des études physiques ; celles-ci n'en devaient pas moins recueillir un jour, sous plus d'une forme, les fruits de son ardeur à scruter les problèmes les plus abstraits.

Le défaut de simplicité et de symétrie du système de Ptolémée avait pu choquer avant Copernic plus d'un esprit réfléchi, mais le jeune chanoine polonais fut le premier à se proposer hardiment d'en faire justice et de lui en substituer un plus vrai. Le goût des observations astronomiques se réveillait en Europe et Copernic l'avait puisé à Bologne auprès de Dominique Maria. Cependant pour réformer le système traditionnel il en fallait concevoir un autre, et Copernic, au lieu de le chercher dans son imagination, s'adressa d'abord aux anciens auteurs. Cicéron lui parla d'un certain Nicétas, Plutarque du pythagoricien Philolaüs et de quelques autres qui avaient supposé la terre en mouvement. Sans s'arrêter aux conditions particulières de leurs hypothèses, sur lesquelles on a beaucoup discuté depuis, il en retint seulement le trait essentiel qui devint l'idée-mère de son système : expliquer, par le mouvement de rotation de la terre sur son axe, la rotation apparente de la sphère céleste et, ce qui était une plus grande nouveauté, par la révolution de la terre autour du soleil, le mouvement propre apparent de cet astre, puis les irrégularités du mouvement des planètes; celles-ci, dans le nouveau système tournent d'ailleurs aussi autour du soleil et non plus autour de la terre. " Le but principal de l'ouvrage de Copernic est, dit M. Bertrand, [1] d'établir le double mouvement de la terre, par la simplicité et la régularité des explications qu'il fournit et dont le majestueux ensemble n'a pas besoin d'autres preuves pour s'imposer irrésistiblement à l'esprit. "

En transportant le centre des mouvements célestes de la terre au soleil, Copernic avait, en effet, écarté du système de Ptolémée un grand nombre de rouages inutiles et rencontré le vrai plan de la nature. La merveilleuse harmonie qu'il en voyait résulter suffit pour affermir à jamais sa foi au principe fondamental de sa découverte. Cependant, quand il voulut, en observateur consciencieux, déterminer avec précision l'orbite propre de chaque planète, la simplicité qu'il avait rêvée parut s'évanouir. La série des positions qu'il déterminait pour chacune d'elles ne se rangeait pas exactement sur un cercle ayant son centre au soleil. "Semblable, dit encore M. Bertrand, aux premiers archi-

1. *Les fondateurs de l'astronomie moderne*, p. 16.

tectes chrétiens, qui, pour élever les temples de la foi nouvelle, employaient les débris des monuments antiques, Copernic," pour rendre compte de l'irrégularité de l'orbite, " eut recours aux procédés habituels de Ptolémée et supposa un excentrique et un épicycle... Ce retour aux épicycles est une contradiction dans le système, et forme une tache véritable." Sans contredire à ce jugement, qu'assurément aucune amertume n'inspire, on peut cependant se demander comment il eût été possible à Copernic de mieux faire, à moins de joindre à sa propre découverte celles qui devaient, soixante ans plus tard, immortaliser aussi le nom de Képler.

***

L'homme appelé à transformer encore une fois l'astronomie et à ouvrir à toute la philosophie naturelle des horizons nouveaux, avait reçu de la Providence un génie bien différent de celui de Copernic. Celui-ci, après dix ans d'études brillantes et variées dans les universités de Pologne et d'Italie, rentré dans sa patrie et pourvu d'un canonicat, avait partagé toute sa vie entre ses devoirs sacerdotaux et ses études favorites d'astronomie. De très bonne heure il avait conçu son système et rédigé le livre où il l'exposait; pendant trente ans il n'avait travaillé qu'à le perfectionner et à en communiquer les idées à un petit nombre de disciples. Quand il se décida, sur les instances de deux prélats, à le publier, en le dédiant au pape Paul III, il touchait au terme de sa carrière, et presque aucun incident ne paraît en avoir interrompu la pieuse et studieuse uniformité. Son œuvre scientifique ressemble à cette existence. " Il lui manque l'impétuosité habituelle aux novateurs ; il n'a pas cette fougue de génie qui agite et entraîne le lecteur ; son esprit toujours calme répand le jour d'une raison tranquille et méthodique sur des vérités avec lesquelles il a vécu trop longtemps pour se passionner encore en les contemplant, et s'il éprouva comme Képler l'ivresse enthousiaste de l'invention, il n'en laisse rien voir au lecteur. Son style manque de force et de saillie ; on peut le comparer à une douce lumière qui s'insinue dans les esprits d'élite sans s'imposer au commun des lecteurs." [1]

Képler contraste avec ces allures si calmes par les mouvements d'une ardente et féconde imagination. Elle ne l'eût pas seule conduit à la vérité ni à la gloire ; elle le jeta plusieurs

1. Bertrand, *Les fondateurs de l'astronomie moderne*, p. 54.

fois dans des écarts aventureux et des rêveries stériles; mais entre mille conceptions chimériques elle lui suggéra aussi des vues si lumineuses qu'elles ressemblent à des inspirations.

Ses chimères d'ailleurs trouvaient leur correctif en deux éminentes qualités du caractère de Képler : une infatigable persévérance dans le travail et une grande droiture à soumettre ses propres conceptions comme celles des autres au jugement incorruptible des faits.

Son esprit religieux enfin exerça sur ses travaux scientifiques une influence impossible à méconnaître. L'étude était à ses yeux une œuvre d'apostolat. " Il se croyait obligé par conscience et reconnaissance à montrer dans tous les domaines de la nature les perfections de Dieu, sa bonté, sa sagesse, sa puissance infinies. " [1] De plus, la conception, à la fois religieuse et géométrique, qu'il s'était faite, dès le début, de la nature extérieure, lui traçait la voie dans laquelle furent dirigées toutes ses recherches et où sa persévérance fut récompensée par d'admirables découvertes. La nature est avant tout, pour lui, l'expression d'une pensée divine; et cette pensée est comme une immense symphonie naissant de l'harmonieux concours de toutes les créatures spirituelles et matérielles. Ces dernières forment, dans l'ensemble universel, une partie dont le caractère est déterminé par les lois de la géométrie et de l'harmonie proprement dite, par des rapports numériques, tels que sont ceux des accords musicaux, en un mot par des lois mathématiques. En découvrir les formules particulières et l'accord général est l'objet de la philosophie naturelle. De ces idées, analogues à celles de Pythagore et de Platon, Képler voyait l'expression inspirée dans ce beau texte de la Sagesse : *Omnia in mensura et numero et pondere disposuisti.* — *Il y a partout mesure, nombre et poids dans vos œuvres.* Ce qui n'est pas douteux c'est que ce texte, dont le sens immédiat paraît bien moins précis, [2] puisse servir d'expression juste et profonde à la vérité dont Képler avait le pressentiment, et qu'aucuns travaux n'ont plus contribué que les siens à mettre en une vive lumière. Il est bien vrai qu'en cherchant à en découvrir dans la nature les applications particulières, le pro-

1. Bartholmèss, *Dictionnaire philosophique de Franck.*

2. Dans le passage du Livre de la Sagesse (XI, 21) d'où il est tiré, l'auteur sacré parle des plaies d'Egypte : " Pour châtier les idolâtres vous auriez pu, dit-il à Dieu, créer d'un mot des monstres effroyables dont le seul aspect eût suffi pour les faire mourir de terreur. Mais vous les avez mieux humiliés en n'employant contre eux que de misérables bestioles : des grenouilles, des sauterelles, des mouches : c'est ainsi que *tout est pesé, compté, mesure dans vos œuvres.* "

cédé qu'il employait, et qui n'est pas sans analogie avec la théorie des anciens protestants sur la lecture de la Bible, ne le préserva pas de beaucoup d'erreurs temporaires. Suivant les protestants dont nous parlons, le sens de la sainte Ecriture se révèle au chrétien qui la médite par une sorte d'inspiration personnelle dont un certain goût spirituel est le critérium décisif. Képler, en présence, non plus du texte sacré, mais de la nature, se plongeait dans une contemplation à laquelle il unissait la prière : il espérait parvenir ainsi à l'intuition des idées du Créateur.

Assurément cette méthode est sujette à des illusions dont lui-même a fait l'expérience et dont il a souvent eu le mérite de se corriger ; mais, à tout prendre, son exemple n'est point fait pour la condamner bien sévèrement, car peu de carrières scientifiques ont produit en définitive des œuvres comparables à la sienne, en originalité, en portée philosophique. [1]

Le premier ouvrage de Képler n'est point un exemple de ses inspirations lumineuses, mais plutôt de ses chimères d'illuminisme. L'idée-mère de ce travail devait cependant, un jour, être justifiée, au moins en partie, par la plus étonnante de ses découvertes.

Cette idée, c'est que les différentes planètes ne sont pas tellement isolées et indépendantes les unes des autres qu'elles ne forment, par les dimensions de leurs orbites et la durée de leurs révolutions un ensemble naturel, une sorte de chœur harmonieux soumis à des lois mathématiques régulières, définissables,

1. Ce qui fait, au sujet de l'Ecriture même, le vice du principe protestant, ce n'est pas l'appel qu'il adresse à la méditation personnelle, mais les hasards sans remède auxquels il la livre. L'Eglise catholique favorise cette méditation plus efficacement qu'aucune secte ; seulement elle en assure la fécondité et en prévient les dangers par son enseignement doctrinal : il trace les limites en dehors desquelles il ne peut y avoir qu'illusion. Quand il s'agit de la nature extérieure, il n'y a pas de révélation pour nous enseigner ses lois ; les faits sensibles en suggèrent l'idée à l'observateur attentif ; quand il croit l'avoir bien saisie, il faut qu'il en précise la formule, en développe les conséquences, et les confronte encore soigneusement avec les faits. Une seule discordance bien patente oblige à réformer la conjecture qu'elle dément. Toute la différence entre les inventeurs naît, à ce point de vue, de la hardiesse ou de la circonspection plus ou moins grande qu'ils mettent à formuler leurs conceptions. Les plus hardis risquent davantage ; mais s'ils n'aiment que la vérité, s'ils sont toujours prêts à lui sacrifier leurs rêves, ils peuvent espérer que leur enthousiasme lui plaira et qu'elle ne se dérobera pas toujours à leurs élans généreux. S'ils ont de plus la foi religieuse aussi bien que scientifique d'un Képler ; s'ils prient Dieu ardemment de leur révéler le secret de ses œuvres, pour les rendre capables de le glorifier devant les hommes, pourquoi refuserait-on de croire que certaines illuminations de leur génie ont été la réponse de Dieu à une telle prière ?

et qu'il entreprend de déterminer. Il cherche une relation de ce genre dans la série des distances auxquelles les planètes sont échelonnées dans l'espace à partir du soleil, centre commun de leurs mouvements; il en cherche une autre, entre la distance propre à chacune et la durée de sa révolution autour du soleil.

Dans son *Mysterium cosmographicum*, c'est le titre assez caractéristique de l'ouvrage en question, Képler ne trouvait pas de solution au second problème et celle qu'il donnait au premier n'était qu'un rêve.[1] Aujourd'hui même encore, malgré plus d'une tentative ingénieuse, les intervalles planétaires n'ont point cédé à la science le secret de leurs proportions. Quant à la relation qui, pour chaque planète, lie sa distance au soleil avec la durée de sa révolution autour de cet astre, Képler, à force de multiplier ses recherches, la découvrit enfin, vingt-deux ans après la publication du *Mysterium*. Il l'annonce dans ses *Harmonies du monde* avec un enthousiasme qui rappelle l'*Eureka* d'Archimède; elle est connue sous le nom de troisième loi de Képler et peut s'énoncer ainsi: les carrés des temps des révolutions sont, pour toutes les planètes, proportionnels aux cubes de leurs distances au soleil, ou, plus précisément, proportionnels aux cubes des grands axes de leurs orbites.

Les deux autres lois, non moins remarquables, qu'il avait découvertes avant celle-ci et auxquelles son nom reste pareillement attaché comme aux titres les plus insignes de sa gloire, portent le même caractère de rigueur mathémathique: 1° Les planètes décrivent autour du soleil, non point des cercles ni des orbites formées par la combinaison de divers cercles, mais des ellipses dont le soleil occupe, non le centre, mais un foyer. 2° Dans des temps égaux, le rayon mené du soleil à la planète mobile décrit sur le plan de l'ellipse des surfaces ou aires égales. Cette seconde loi, dite des aires, fut découverte la première et les mathématiciens peuvent apprécier quelle merveilleuse inspiration ce fut à Képler de porter ses comparaisons sur les aires décrites par le rayon vecteur. Quelle complication inextricable

1. Frappé de la similitude de nombre entre les solides géométriques qu'on nomme polyèdres réguliers et les intervalles des planètes connus de son temps, il se persuade que les intervalles ont été réglés par le Créateur sur le type des cinq polyèdres, déjà célèbres dans l'école de Platon. De l'orbite de Mercure à l'orbite de Vénus, il passe en circonscrivant un octaèdre à une sphère, puis une nouvelle sphère à l'octaèdre; — de Vénus à la Terre il passe par la même méthode, mais à l'aide de l'icosaèdre; — puis le dodécaèdre le conduit à l'orbite de Mars, le tétraèdre à Jupiter, enfin le cube à Saturne.

Ce n'était là qu'un rêve de géométrie céleste et l'échafaudage des polyèdres réguliers dut s'évanouir devant la bonne foi de son auteur quand il le compara de sang-froid aux distances réelles des planètes.

il eût rencontré, au lieu d'une extrême simplicité, si, au lieu de comparer les aires, il eût voulu, par exemple, comparer les arcs décrits par la planète sur son orbite pendant des temps égaux ! La seule découverte de la forme elliptique de l'orbite est plus digne d'admiration qu'il ne peut sembler aujourd'hui ; l'ellipse est devenue une courbe vulgaire et les sciences physiques nous ont familiarisé avec ses applications ; mais au temps de Képler, si cette courbe avait déjà été profondément analysée par les géomètres grecs, elle n'avait jamais encore été rencontrée dans la nature. En essayant de la substituer aux cercles traditionnels de la géométrie céleste, Képler ouvrait une voie nouvelle et le plein succès de sa tentative n'en doit point faire oublier la hardiesse originale.

C'est ce caractère initiateur de l'œuvre de Képler qui nous a porté à nous y arrêter un peu plus qu'il ne conviendrait autrement dans une si rapide étude. Personne avant lui n'avait montré, si quelques-uns l'avaient soupçonné, à quel point l'ordre de la nature est fondé sur les principes du nombre et de la mesure. Or ce caractère mathématique des lois naturelles, une fois reconnu, a introduit dans la science un principe de fécondité incomparable ; car l'esprit humain ne possède aucun moyen dont la puissance approche des méthodes mathématiques de raisonnement et de calcul, pour suivre à perte de vue les conséquences rigoureuses d'une vérité, lorsqu'une fois elle s'est présentée sous une forme qui la rende accessible à ces prodigieux instruments. Képler avait dignement chanté son hymne au Créateur. De la devise, qu'au début de son œuvre il empruntait au Livre de la Sagesse, *Omnia in mensura et numero et pondere disposuisti*, il avait fait au mouvement des astres une admirable application. Cependant parmi ces trois éléments du concert de la nature que semble distinguer le texte sacré, il n'avait mis en lumière que les deux premiers. Il n'était point remonté jusqu'à la force motrice si bien désignée par le mot de poids.

L'idée d'une force ne lui avait pas échappé. Il a sur l'attraction solaire des aperçus qu'on a parfois voulu faire passer pour un pressentiment des idées de Newton ; mais c'est à ce profond génie qu'il était vraiment réservé de couronner l'œuvre astronomique de Képler, en montrant, dans les trois lois qui la composent, les conséquences d'un unique principe, celui de la gravitation universelle.

***

Entre Copernic et Képler, Tycho-Brahé forme, nous l'avons dit, un anneau intermédiaire et pour ainsi dire indispensable, car c'est la richesse et la précision de ses registres d'observation qui ont permis à Képler de constater la concordance réelle de ses ellipses avec la vraie course des astres. Entre Képler et Newton un autre intermédiaire se présente, sans lequel la conception de l'illustre anglais serait demeurée flottante, incapable de vérification précise et d'expression mathématique. Cet essentiel intermédiaire est ici Galilée, considéré, non comme astronome, mais comme physicien et plus spécialement comme fondateur de la mécanique, c'est-à-dire de la science du mouvement et des forces qui en sont la cause. Les découvertes astronomiques de Galilée ont eu par leur nature et par l'émotion qu'elles devaient exciter beaucoup de retentissement dans le monde ; mais elles n'occupent parmi ses titres scientifiques qu'un rang très secondaire dans l'estime des meilleurs juges : la lunette astronomique une fois construite mettait presque ces découvertes à la portée du premier venu.

Les lois de la mécanique furent une conquête d'un tout autre ordre. Il ne s'agissait plus seulement ici de constater des faits sensibles, mais d'en pénétrer aussi les causes invisibles, car telles sont très souvent celles des mouvements naturels. Apprendre à définir ces forces, à les comparer, à les mesurer par les effets bien déterminés qu'elles produisent, alors qu'on ne peut pas les saisir en elles-mêmes, c'est l'objet d'une science à laquelle les anciens s'étaient à peine essayés, et dont Galilée fut le créateur.

Aux conjectures, pleines d'erreur sur ce point, d'Aristote et de ses successeurs il substitua des lois fondées sur l'expérience et le calcul, apprit à prévoir la nature et les circonstances d'un mouvement quand on connaît la masse du mobile et les forces qui agissent sur lui ; réciproquement, à déterminer la grandeur et la direction des forces quand on peut observer le mouvement qu'elles engendrent. Ces découvertes de Galilée et les beaux développements que leur avait donnés Huyghens, étaient encore ignorés de Newton, lorsqu'il conçut les premières idées de l'attraction universelle. L'illustre anglais reçut de ces deux précurseurs les principes dont il allait, par son puissant génie, poursuivre l'application dans les profondeurs des espaces célestes. Si le mouvement circulaire entraîne à chaque instant une tendance centrifuge et s'il démontre, par là-même, l'action d'une force centripète nécessaire pour neutraliser cette tendance ; si la vitesse du mouvement est d'ailleurs liée par une relation mathématique à la grandeur de la force, il devient donc possible de

calculer les forces qui sollicitent la terre, les planètes, la lune, les satellites de Jupiter vers le centre de leurs orbites qu'on peut, dans une première approximation, assimiler à des circonférences parfaites. Ces mouvements circulaires que l'antiquité avait crus propres à des êtres divins, auxquels la tradition péripatéticienne préposait du moins une intelligence et une volonté directrices, celles d'un ange selon les doctrines scolastiques, le génie de Newton les réduit aux lois de la mécanique terrestre. L'intelligence et la volonté du Créateur lui suffisent pour les expliquer par l'intermédiaire des propriétés dont il a doué la matière. Suivant les formules d'Huyghens sur les forces centrifuges, Newton montre que, d'une planète à l'autre, la force qui agit sur une même portion de matière décroît en raison du carré de la distance au soleil. Il reprend alors avec plus de rigueur le mouvement de chaque planète en substituant l'ellipse vraie à la circonférence approchée : par des merveilles d'analyse mathématique, il montre que la même loi rend compte des variations de la force centrifuge et de la forme elliptique de l'orbite. Il applique encore le calcul à la force centrifuge de la lune et vérifie, comme il l'avait prévu, que l'attraction qui fait équilibre à cette force est égale à la pesanteur ordinaire, réduite suivant la loi du carré de la distance ; chacun de ses pas est marqué par un triomphe de son génie. Il établit enfin sur des bases multipliées, précises, inébranlables, le principe dont les plus illustres artisans de la mécanique céleste n'ont fait depuis deux siècles que poursuivre toujours plus loin les conséquences. Tous les mouvements planétaires, et beaucoup d'autres phénomènes qui semblaient n'avoir rien de commun avec eux, sont expliqués avec une extrême précision par cet unique principe, et sa généralité n'a d'égale que sa simplicité : *Deux particules quelconques de matière pondérable sont sollicitées l'une vers l'autre par une force proportionnelle à leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances.* Il en est ainsi des molécules cachées dans la profondeur des corps aussi bien que de celles qui en occupent la surface et cette action s'étend jusqu'aux limites de l'univers.

Cette loi d'attraction, Newton ne la considérait encore il est vrai que dans les limites du système solaire ; mais nous avons aujourd'hui les plus fortes raisons d'étendre l'induction jusqu'aux mondes les plus lointains. La sphéricité des astres, aussi bien que celle d'une goutte d'eau, résulte des attractions mutuelles de leurs parties. Si cette goutte s'étire en tombant, sous l'action de la pesanteur, elle ne fait qu'obéir à l'attraction de la terre. La mer, qui nous paraît un monde, est une goutte d'eau pour les

espaces célestes, et quand elle se déforme pour engendrer les marées, c'est l'attraction de la lune et celle du soleil qui l'allongent dans la direction de ces astres. La lune tourne indéfiniment dans l'orbite que nous lui connaissons ; la force qui l'y retient est la même qui fait tomber à terre les corps plus voisins de notre globe. Sous nos yeux mêmes si les corps ne se portent pas généralement l'un sur l'autre comme l'aimant vers le fer, c'est que leurs attractions mutuelles sont dominées par l'attraction générale de la pesanteur. Mais qu'on les soustraie à la pesanteur par un artifice ingénieux, comme l'a fait Cavendish, qu'on atténue en même temps autant que possible toutes les résistances capables d'entraver leur mouvement, alors l'attraction universelle se manifeste, et l'on voit par exemple une légère boule d'ivoire, convenablement suspendue, osciller sous l'influence d'une grosse sphère de plomb qu'on lui présente, tout comme l'aiguille aimantée oscille en présence d'un autre aimant.

Sans sortir du domaine de l'astronomie, les conséquences du principe de la gravitation sont littéralement innombrables et vérifiées avec une rigueur qui ne laisse rien à désirer ; car il n'est pas jusqu'aux dérogations apparentes qu'on ne voie l'une après l'autre se convertir en d'éclatantes confirmations de la règle.

C'est de la théorie des perturbations planétaires que ressort ainsi le plus décisif argument à l'appui de la découverte de Newton.

Si une planète lancée dans l'espace par la main du Créateur était donnée pour unique satellite à un soleil solitaire et gravitait autour de lui suivant les lois de Képler, l'ellipse qu'elle décrirait resterait indéfiniment la même, de forme et de position. L'un des premiers et des plus beaux arguments que Newton ait apportés à l'appui de sa loi d'attraction consiste précisément à démontrer qu'un tel mouvement en est la conséquence. Mais si l'attraction est universelle, du moment où plus de deux corps seront en présence, les effets se compliqueront pour chacun d'eux des actions qu'il subit de la part de tous les autres. Qu'on suppose seulement trois corps de masses comparables et animés de certaines vitesses initiales : l'analyse complète des mouvements engendrés par leurs attractions mutuelles défie jusqu'à ce jour toute la puissance de nos mathématiques.

Que sera-ce donc d'un groupe d'astres aussi nombreux que notre système solaire ? Que sera-ce surtout s'il faut tenir compte des attractions exercées sur lui par tous les autres corps célestes ?

Le problème en effet serait absolument inextricable, et même il n'aurait jamais été soupçonné, ni la loi de l'attraction entrevue, si la sagesse du Créateur n'avait mis des proportions toutes particulières entre les parties de son œuvre. Ce sont ces proportions de l'univers matériel qui en rendent une certaine intelligence accessible aux facultés bornées de l'esprit humain.

L'attraction mutuelle de deux corps est proportionnelle à leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances. Or les distances de notre monde aux étoiles sont d'un tel ordre que celles-ci ne peuvent exercer la moindre influence *sensible* sur les mouvements intérieurs du système solaire. D'inconcevables complications s'évanouissent pour nous par ce seul fait.

A l'intérieur même du système solaire, ce ne sont plus les distances qui effacent en grande partie les influences mutuelles des planètes, mais la masse tout à fait prépondérante de l'astre central; les masses de toutes les planètes réunies ne forment pas la sept-centième partie de celle du soleil. Il ne résulte point de là que l'influence des planètes, les unes sur les autres, soit entièrement négligeable; mais l'attraction du soleil prédomine tellement que l'orbite réelle de chaque planète diffère très peu de celle qui serait décrite sous l'influence de cette seule force; elle en diffère si peu que Képler, avec les instruments imparfaits dont il disposait, n'a pas aperçu les petits écarts qui se produisent entre la course d'une planète et l'ellipse à laquelle il a pu l'assimiler; aujourd'hui même encore, c'est toujours cette ellipse théorique, telle qu'elle serait décrite sous la seule influence du soleil, qu'on prend pour point de départ dans le calcul des perturbations planétaires; celles-ci ne font qu'engendrer de petites modifications graduelles dans les éléments elliptiques.

Si les masses des planètes avaient été tout autres, cent fois plus fortes par exemple qu'elles ne le sont, la masse du soleil restant la même, leur course était tellement troublée par leurs attractions mutuelles que la forme de l'ellipse n'y aurait plus été aucunement reconnaissable; jamais les lois de Képler n'eussent pu être déduites de l'observation; par là même toute base manquait à l'analyse de Newton et sa loi d'attraction ne pouvait non plus être découverte. Mais cette loi s'étant révélée, grâce à la petitesse des perturbations, a permis de les prévoir et d'en calculer la valeur. La concordance des observations avec le calcul est toujours allé progressant à mesure que l'analyse des causes perturbatrices devenait plus complète et plus délicate; il en est résulté pour la loi même une accumulation toujours croissante de preuves, qu'on peut désormais regarder comme

absolument décisives. Tous les progrès de la mécanique céleste de Newton à Laplace et de Laplace à Leverrier, n'ont consisté que dans une recherche de plus en plus approfondie des conséquences de la loi de l'attraction ; l'observation n'est plus intervenue que pour éveiller l'attention des astronomes ou pour servir de contrôle aux résultats de leurs calculs. Leverrier a pu, comme chacun le sait, découvrir une planète sans sortir de son cabinet, et sans observer le ciel ; la masse et la position de la planète ne s'étaient présentées à lui dans le cours de ses recherches que comme des quantités numériques à dégager d'un vaste système d'équations auquel elles devaient satisfaire. [1]

Cet astronome, à n'en juger que par le concert de louanges qui s'éleva à sa mort de toutes les académies savantes du monde, avait été le plus grand depuis Laplace. Or il est si vrai qu'il n'avait guère été qu'un mathématicien, que, lorsqu'au milieu de sa carrière il devint directeur de l'Observatoire de Paris, à peine en connaissait-il les instruments, dont il n'avait jamais fait usage ; un nouvel apprentissage lui fut nécessaire pour se mettre au niveau de sa mission, dans ce département encore inexploré.

Nous arrivons au terme de la plus mémorable odyssée de l'esprit humain en quête de la vérité scientifique, ou pour mieux dire nous y étions déjà parvenus avec Newton. Il avait couronné l'édifice de la mécanique céleste. Ses successeurs n'ont fait que confirmer, par d'éclatantes vérifications, la solidité de son œuvre. La science qu'il a constituée demeure, entre toutes celles qui se partagent l'étude du monde matériel, le type d'une science achevée, le type aussi du développement progressif d'une telle science depuis les premières observations empiriques, presque instinctives, jusqu'à la formule mathématique merveilleusement brève, précise et féconde, en laquelle se résume un immense ensemble de phénomènes et de lois.

Du sommet sur lequel ce puissant génie nous a conduits, jetons encore un dernier regard sur la route que l'esprit humain a suivie pour y atteindre, et sur les nouveaux horizons qui s'ou-

1. Les données de ces équations étaient, d'une part, une légère perturbation du mouvement d'Uranus, dont l'action des planètes déjà connues ne rendait pas compte, et d'autre part, la loi même de l'attraction comme moyen de découvrir la direction et l'intensité de la cause perturbatrice. Leverrier s'était servi de la loi de Bode pour estimer la distance au soleil de la planète qu'il cherchait.

vrent maintenant devant lui. Des deux côtés le spectacle est imposant ; car ces horizons ne sont plus seulement ceux du petit monde solaire auquel nous sommes attachés, mais celui de l'univers astronomique au sein duquel il n'est qu'un point ; et cette route, malgré certains détours irréguliers, n'est point l'œuvre du caprice ni de la seule industrie de l'homme : le Créateur lui-même en avait bien plutôt tracé le plan en traçant celui de ses propres œuvres. Sans doute, il a laissé à l'homme le soin de la découvrir pas à pas, de se la frayer, de se l'aplanir ; il a permis qu'il en déviât quelquefois ; sa Providence cependant l'y ramenait et l'y faisait avancer. Et comment en effet cette Providence serait-elle plus étrangère à l'histoire du développement intellectuel et scientifique de l'humanité qu'à celle de la succession des empires, de la naissance et du déclin des nations ? N'est-il pas clair, aujourd'hui surtout, que les grandes conquêtes de la science ont autant et plus d'influence que les révolutions politiques sur la vie du genre humain, même sur sa vie morale ?

Un étonnant contraste nous frappe tout d'abord entre les deux extrémités de la route et surtout entre les deux âges du voyageur, au départ et à l'arrivée ; entre le berceau de l'astronomie avec ses rêves poétiques, et l'austère palais sous les froides coupoles duquel son âge mûr s'écoule dans un travail toujours renaissant.

Les anciens pasteurs d'Orient, aux premières heures de la nuit, s'asseyaient au pied de leurs tentes pour respirer un air plus frais ; attirés par les splendeurs de la voûte céleste, leurs yeux apprenaient à en distinguer les immuables constellations ; d'heure en heure, de semaine en semaine, de saison en saison, ils les suivaient dans leur marche et s'en servaient pour se guider eux-mêmes ; ceux dans l'âme desquels la foi primitive ne brillait plus, crurent contempler les dieux de l'univers dans ces êtres lumineux, impassibles, toujours en action.

Aujourd'hui l'astronome ne regarde plus le ciel qu'à travers d'étranges appareils, dont chacun recèle tout un monde de combinaisons subtiles et d'ouvrages infiniment délicats. Il lui faut mesurer le temps par dixièmes de secondes, les directions par centièmes de degrés, et pendant des nuits entières ces minutieuses et difficiles observations absorberont toutes ses puissances.

D'autres, et des plus grands, ne connaissent plus même le ciel ; ils passent une vie entière dans des calculs effrayants de complication et d'aridité ; ce sont leurs instruments à eux et les plus pénétrants de tous : Leverrier nous l'a bien prouvé.

Comment donc les pas de la science se sont-ils détournés des rêveries de son premier âge ? comment se sont-ils dirigés vers ces travaux ardus qui la captivent désormais ?

Dans la sereine uniformité des évolutions des astres, le cercle parfait que presque tous décrivent chaque jour est le premier trait géométrique dont l'image ait brillé au regard des observateurs attentifs,— à leur regard intérieur, voulons-nous dire, car nulle part ce cercle n'apparaît tracé dans le ciel comme une ligne lumineuse ; il a déjà fallu, pour le découvrir, une attention intelligente et d'habiles vérifications.

Surviennent des esprits spéculatifs, en qui la parfaite symétrie de la forme circulaire s'allie poétiquement avec l'idée de la nature divine, qu'on croit être celle des astres. Dès lors il faut que, dans le ciel, le règne du cercle soit universel, qu'il se retrouve partout, dans la forme des corps célestes et dans celle de leurs orbites. Si le cours des astres errants y paraît déroger, il faut qu'une science plus haute ramène ces exceptions à la règle, car elle doit être universelle. La géométrie en effet se met à l'œuvre et produit, pour l'astronomie, ses premiers traités de la sphère et ses premières études des courbes cycloïdales.

Dans cette utopie géométrique, c'est l'imagination humaine qui s'agite ; mais une lueur de vraie lumière la dirige sans qu'elle le comprenne. La vérité qu'elle devine, à l'aspect du monde sidéral, c'est que des lois mathématiques président à ces phénomènes et les relient à travers l'espace et les siècles comme une chaîne d'or incorruptible. C'est l'idée qui se dégagera avec une netteté parfaite quand Newton écrira sur son immortel ouvrage ce titre sublime dans sa concision : *Philosophiæ naturalis principia mathematica ;* l'idée qu'un siècle avant lui Képler contemplait de plus loin, à la lumière de la parole biblique dont il avait fait sa devise : *Omnia in numero et pondere et mensura* l l'idée que Platon avait déjà entrevue après Pythagore et qu'il essaie de formuler dans les pages de son *Timée.*

Les lois mathématiques — Platon le pressentait et nous le savons — règnent sur tous les éléments et les êtres de la nature, bien que, dans les êtres vivants, elles soient dominées par une loi supérieure. — Est-ce donc par un heureux hasard que l'astronomie a, la première, mis cette vérité en pleine lumière ? La physique ou la chimie, par exemple, ne pouvaient-elles point lui ravir ce privilège si elles eussent rencontré plus tôt des adeptes assez fervents ?

Il nous paraît difficile de le supposer et de ne pas croire, au contraire, que l'astronomie fût prédestinée par la nature des

choses et par une vue providentielle à la mission initiatrice et révélatrice qu'elle a, de fait, remplie à l'égard des autres sciences.

Plusieurs branches de la physique avaient bien pris dans l'antiquité un premier essor heureux. Le noble esprit de Pythagore, hanté par les mystères des nombres et dégagé de la matière par une vie d'ascète, avait surpris dans un incident trivial le secret numérique de l'harmonie des sons. Archimède, dont le génie mathématique brille parmi les astres de première grandeur, avait découvert et formulé le principe du levier qui est celui de la *Statique*; stimulé par l'ambition d'étonner un roi, il pénétra la loi qui règle la perte de poids des corps immergés. Il posait du même coup la pierre fondamentale de l'*Hydrostatique*. Mais cette science, comme les précédentes, devait rester presque stationnaire jusqu'aux temps modernes, et quand enfin Galilée vint inaugurer le règne définitif de la physique expérimentale, l'astronomie avait déjà fait de grands pas dans sa carrière. Hipparque et Ptolémée, Copernic et Tycho-Brahé s'étaient passé de main en main le flambeau, et Képler approchait pour s'avancer plus loin.

C'est qu'entre les mouvements célestes et les phénomènes terrestres la différence est grande, au point de vue des conditions de l'observation.

Bien rarement, ici-bas, un phénomène naturel est l'effet simple d'une loi unique; plus rarement encore, un tel phénomène apparaît à nos regards sous un aspect bien net et bien saisissable. Quoi de plus simple en apparence que la chute d'un corps pesant? Cependant la résistance de l'air suffit pour y introduire des perturbations si graves qu'elles en ont longtemps masqué la loi. Aristote, malgré son génie, s'y était complètement mépris et, chose non moins surprenante, son erreur, pendant 2,000 ans, a pu se répéter dans les plus fameuses écoles sans que personne se levât pour y contredire. La seule rapidité de la chute opposait aux mesures directes un obstacle insurmontable, et quand Galilée le tourna, il se révélait comme un maître.

Au ciel, malgré la complication de certaines apparences, les faits observables sont à beaucoup d'égards plus simples, plus accessibles; ils s'imposent d'ailleurs, comme invinciblement, à notre attention et à notre étude. La beauté mystérieuse du spectacle n'en est pas la seule cause: nous avons besoin de suivre les astres pour régler nos travaux et diriger nos voyages.

Mais que nous offrent-ils à considérer? Leur éclat, leurs mouvements et rien de plus. Leur course est le seul élément auquel pendant bien des siècles l'observation scientifique ait pu s'atta-

cher. Et ce mouvement enfin, quels sont ses caractères ? Presque toujours, c'est le mouvement d'un simple point lumineux : les planètes elles-mêmes ne s'offraient pratiquement aux anciens que sous cet aspect ; pour nous, les lois de l'attraction nous donnent de nouveaux et très remarquables motifs de réduire l'étude du mouvement d'une planète à celle du mouvement de son centre.

Les mêmes lois nous révèlent, dans la constitution du système solaire, ce qu'on peut appeler de nombreuses simplifications par lesquelles le Créateur nous a rendu possibles les plus belles et les plus fécondes de nos découvertes.

Le système planétaire nous apparaît ainsi, au point de vue intellectuel, comme une splendide expérience scientifique, préparée par la main de Dieu. C'est lui qui, depuis l'origine, l'a tenue exposée aux yeux du genre humain, pour l'initier au sentiment des lois mathématiques de l'univers et pour l'exercer à les découvrir. Le mouvement est le seul phénomène qui doive y fixer notre attention ; les choses sont calculées de telle sorte qu'il soit seul à la frapper ; la distance qui nous sépare des astres a été tellement choisie, qu'elle suffise pour éliminer les détails étrangers qui nous auraient distraits et déroutés si nous avions vu les astres de près, ou avec des yeux mille fois plus perçants.

Les mouvements en question sont assez lents pour devenir l'objet de mesures très précises ; mais d'autre part, les apparences en sont assez complexes pour n'être bien démêlées qu'au prix d'efforts d'attention très suivis et très ingénieux ; car il faut, pour que notre tâche soit fructueuse, qu'elle nous laisse à vaincre des difficultés. C'en est encore une que la situation lointaine, inaccessible, des mobiles sur lesquels, doivent porter nos mesures ; c'est dans l'espace indéfini qu'elles doivent être prises ; c'est là que sont les astres, là qu'il faut définir leur situation et suivre leur course : autant de problèmes dont la recherche suscitera l'invention des méthodes mathématiques et des instruments analogues, dont l'astronomie, la première, a connu l'usage. A son école nous en avons fait l'apprentissage et il a merveilleusement profité à toutes les sciences de la nature.

Laissant bien loin de lui tous ses devanciers, le génie d'Hipparque envisage les cieux d'un œil calme. La mobilité du spectacle ne le trouble point ; il s'installe résolument en présence de la sphère céleste, distingue nettement ce qui est mesurable et commence à le mesurer en effet ; il sait bien que la vie d'un homme ne peut suffire à l'œuvre ; mais il a conçu, pour fixer les résultats de son travail, un plan méthodique qu'il pourra

transmettre intégralement à ses successeurs. Un disciple de Newton lui demandera encore des points de repère certains pour démontrer la mobilité des prétendues étoiles fixes.

De longs siècles s'écoulent et Copernic reprend l'œuvre des anciens ; il ressemble à l'homme qui a longtemps laissé reposer son propre ouvrage et s'aperçoit que sa pensée, échauffée par le travail, s'était engagée dans des voies trop compliquées ; les résultats acquis n'ont point perdu leur valeur, mais le tout peut se ramener à une forme bien plus simple. Dans le cas actuel cependant, la simplification n'allait point sans une réelle hardiesse. Il fallait persuader au genre humain que, depuis son berceau, ses sens l'avaient abusé en lui montrant sa demeure comme immobile au centre de l'univers ; illusion d'autant plus tenace que le cœur de l'homme et son esprit même s'y étaient attachés, en y reliant des idées philosophiques et religieuses qu'il ne pouvait sacrifier. Cette position centrale et cette immobilité de la terre, n'étaient-ce point des attributs essentiels à la demeure du roi de l'univers ? essentiels surtout au trône du Verbe incarné dont la terre avait été, dans le plan de la création, le domaine prédestiné ?

Faibles arguments à coup sûr, depuis surtout que nous avions vu ce Verbe divin cheminer avec nous, comme un père avec ses enfants, sur les sentiers de ce bas monde. Etait-il donc plus indigne de sa grandeur de voguer avec tout le genre humain sur une terre reconnue mobile, comme pour diriger ce vaisseau du ciel à travers les abîmes que sa parole a créés ?

Mais les habitudes d'esprit séculaires ne s'évanouissent pas en un jour, et, dans la résistance au système de Copernic, la divine Providence permit qu'elles se trouvassent appuyées, en beaucoup d'esprits, par des préoccupations d'autant plus fortes qu'elles revêtaient une apparence plus sacrée. L'inspiration de la sainte Ecriture y paraissait engagée. La lutte fut donc longue et, par moments, douloureuse ; il le fallait sans doute, pour mûrir par l'épreuve les progrès qu'elle a engendrés : une plus grande largeur et souplesse d'esprit dans l'interprétation philosophique des œuvres de la création et même dans l'interprétation théologique des passages qui s'y rapportent dans les saintes Ecritures.

Copernic avait donc bien vu : Képler et Newton d'abord, puis Bradley et Foucault, ont achevé de mettre en pleine lumière la justesse de ses grandes idées ; ce serait désormais résister à l'évidence palpable que de vouloir encore en douter.

Après Copernic cependant, il restait encore à rectifier la forme des orbites, à découvrir les lois précises du mouvement qui les

décrit, à en sonder enfin le principe dynamique. Ce fut l'œuvre de Képler et celle de Newton, préparées, l'une et l'autre, par d'illustres auxiliaires. Nous nous y sommes trop longtemps et trop récemment arrêtés pour y revenir encore ici.

On a souvent dit de ces grands astronomes qu'ils avaient mesuré les cieux, et les usages du style rendent l'hyperbole admissible. Mais il y a plus de vérité dans ce que disait Newton : que, s'étant approché du bord de l'océan, il n'y avait puisé qu'une goutte d'eau. Les cieux, qu'il aurait mesurés s'il n'avait manqué d'une donnée que nous avons maintenant acquise [1], n'auraient été que ceux du monde solaire, auquel se sont bornées ses études. Or ce monde, avec ses 2 ou 3 milliards de lieues de diamètre, n'est lui-même que la goutte d'eau au sein du vaste océan de l'univers sidéral : l'îlot le plus voisin que nous connaissions dans cet océan est au moins 200,000 fois plus éloigné de nous que notre soleil !

La magnifique science de Newton n'est aussi qu'une goutte d'eau, comparée à l'immensité de ce qui reste à connaître, ou même aux seules questions déjà soulevées sur la structure et l'histoire physique de l'univers.

Sans sortir du système solaire, quels nouveaux problèmes n'ont pas surgi depuis moins d'un siècle ! Laplace établissait, par des chefs-d'œuvre d'analyse, que la constitution actuelle du système en assure la stabilité pour un avenir indéfini. C'est lui-même cependant qui discernait, dans cette constitution, des signes très sérieux d'une ancienne évolution progressive, et il en ébauchait une première théorie, dont l'idée principale au moins prend de jour en jour plus de consistance. Mais voici que l'avenir semble aujourd'hui moins assuré qu'il ne le disait : des considérations qu'il avait négligées rendent possibles d'autres transformations, capables, par exemple, de ramener un jour la terre à l'état de nébuleuse. De telles conjectures sont assurément encore très vagues et très incertaines. La main du Tout-Puissant reste d'ailleurs toujours libre de les prévenir par une intervention dont il garde le secret. Il n'en est pas moins vrai que les abîmes des temps passés et futurs s'entrouvrent comme ceux de l'espace sous le regard de la science et qu'elle peut sans folie tenter de les explorer, comme elle commence à le faire pour

1. La parallaxe du soleil, dont la détermination nous a appris que la distance de la terre au soleil est, en chiffres ronds, de 40 millions de lieues. Le rayon de l'orbite de Neptune, dernière enceinte connue du système solaire, est 30 fois plus considérable. A la vitesse de la lumière ou de l'électricité, il faudrait environ quatre heures pour le franchir.

les grandes profondeurs de l'Océan. C'est que, si la stabilité du monde s'ébranle et nous échappe, celle des lois physiques se confirme au contraire et que d'ailleurs leur caractère mathématique donne prise à nos calculs. On nous a déjà montré, par exemple, que si la chaleur solaire résulte, comme il y a lieu de le croire, d'une simple condensation de la nébuleuse primitive, la provision que l'astre en a reçue ne peut alimenter son rayonnement, au taux actuel, que pendant une carrière totale d'une vingtaine de millions d'années : c'est mille et mille fois moins que certains transformistes n'en réclamaient pour le seul passé.

Tournons-nous maintenant nos regards au dehors du système solaire, les problèmes grandissent et se multiplient. Les étoiles passaient pour fixes ; mais ce n'était qu'à cause de leurs incroyables distances. Depuis Halley, depuis Herschell surtout, on les observe avec beaucoup plus de précision, et l'on constate que chacune a son mouvement propre; les vitesses angulaires de ces mouvements sont presque imperceptibles; mais les vitesses réelles qui leur correspondent se comptent par dizaines et centaines de kilomètres à la seconde. La vraie direction des mouvements reste très obscure, car nous ne les voyons qu'en perspective sur la sphère céleste; on annonce pourtant qu'un phénomène lumineux des plus subtils permettrait de constater si une étoile s'approche ou s'éloigne de nous et avec quelle vitesse. Si cette espérance se confirme, nous pourrions, de la perspective, passer au vrai mouvement dans l'espace.

Ces études en sont à leur premier âge ; peut-être se prolongera-t-il autant que la science humaine. Il faut cependant être sobre en prédictions de ce genre. Un homme qui, pour avoir été fort mauvais philosophe, n'en doit pas moins compter pour un savant de valeur [1], écrivait, il y a cinquante ans : " Nous concevons la possibilité de déterminer les formes des astres, leurs distances, leurs grandeurs et leurs mouvements, *tandis que nous ne saurions jamais par aucun moyen étudier leur composition chimique.*" Vingt-cinq ans plus tard, l'analyse spectroscopique avait déjà démenti cet oracle du chef du positivisme.

C'est donc encore une nouvelle carrière, et des plus fécondes, qui nous est ouverte et comme une nouvelle dimension de l'univers à sonder. Le mouvement local n'est plus le seul que nous constations dans les astres autrefois réputés immuables et incorruptibles. Leur constitution physique et chimique se

1. Auguste Comte, fondateur de l'école et de la religion positivistes.

modifie graduellement; nous en avons déjà plus que des indices. Quels aspects surprenants de leur histoire vont donc encore se révéler ?

Il est plus que temps de mettre un terme à ces aperçus, trop superficiels pour être fort instructifs. L'idée générale qui les domine et qui leur donne leur valeur est celle de l'existence, dans la nature, de lois permanentes et universelles, grâce auxquelles une observation restreinte, faite sur un point du temps et de l'espace, engendre des conclusions mille et mille fois plus étendues. C'est en mettant un tel ordre dans ses œuvres que Dieu permet à notre intelligence de s'élever de plus en plus haut pour en contempler le majestueux ensemble: sous ce rapport d'ailleurs, comme sous tant d'autres, il nous éclaire, par le spectacle du monde matériel, sur certains traits de l'ordre spirituel et moral, que nous saisirions plus difficilement si nous n'en voyions nulle part l'image sensible.

Comme, dans la mécanique céleste, une seule loi rend compte de tout, compte de toutes les règles et de toutes les exceptions, ainsi, dans le gouvernement du monde moral, tout dépend d'un principe unique : l'amour de Dieu pour ses créatures. S'il est des exceptions apparentes et si nous sommes tentés de nous en troubler, c'est que nous ne savons point encore les envisager d'assez haut dans l'ensemble de l'œuvre totale.

Dans l'ordre purement intellectuel, toutes les vérités sont aussi les rayons d'une seule lumière, lumière infiniment pure et féconde qui brille en l'entendement divin. Or, la nature du progrès scientifique peut encore nous aider à le comprendre. Pourquoi la découverte de Newton passe-t-elle communément dans l'estime des savants pour le suprême chef-d'œuvre de l'esprit humain ? Parce qu'elle ramène à une seule idée, nette et mathématique, et nous fait embrasser comme d'un seul regard, le plus vaste ensemble de phénomènes dont une science d'observation ait encore pu faire son objet.

P. DE FOVILLE, P. S. S.

MISCOU

HOMMES DE MER ET HOMMES DE DIEU

" Nous avons six résidences en la Nouvelle-France ", [1] écrivait de Québec le Père Paul Le Jeune au provincial de la Compagnie de Jésus, le 28 du mois d'août 1635, quatre mois avant la mort du fondateur de la colonie française au Canada.

Ces résidences se nommaient: Sainte-Anne, au Cap-Breton; Saint-Charles, à Miscou ; Notre-Dame de Recouvrance, à Québec ; Notre-Dame des Anges, au confluent de la rivière Saint-Charles et du ruisseau Lairet ; la Conception, aux Trois-Rivières ; Saint-Joseph, à Ihonatiria, au pays des Hurons.

Ces six résidences suffisaient alors pour les besoins des français dispersés dans la Nouvelle-France. Leur nombre était très restreint. Il n'y avait qu'à Québec où leur groupement pouvait compter. Partout ailleurs, au Cap-Breton et à Miscou, par exemple, il n'y avait pas de colonie dans un état de stabilité absolue. Ceux qui étaient venus échouer dans ces parages étaient avant tout des marins, des pêcheurs ou des commerçants.

Les pêcheries du golfe Saint-Laurent attiraient chaque année, depuis plus d'un siècle, un grand nombre de basques, de bretons et de normands. En 1628, on voit que cent douze navires quittèrent Saint-Malo pour aller pêcher la morue sur les côtes de Terreneuve. Même avant cette époque, les plages de l'île du Cap-Breton et de la Baie des Chaleurs avaient reçu la visite de marins aventureux, qui se recrutaient un peu partout sur le littoral de la France occidentale. On conçoit aisément que l'accord ne régnait pas toujours entre ces loups de mer à la rude écorce, que l'amour du gain rendait souvent intraitables.

Nous venons d'assister à la fondation de Québec (1608). Les compagnies de marchands, et après elles la Compagnie des Cent-Associés, avaient obtenu de la Couronne française des privilèges spéciaux de pêche et de traite, qu'elles avaient à cœur de faire respecter par cette armée de pêcheurs habitués à jeter leurs lignes et à trafiquer avec les sauvages partout où bon leur semblait. Elles devaient, pour cela, exercer une police vigilante sur les eaux dont on leur avait confié la suprématie. Cette surveil-

1. *Relation des Jésuites*, 1635, p. 3.

lance était dévolue à des employés spéciaux revêtus d'amples pouvoirs. Ceux-ci fixaient leurs résidences dans des postes qu'ils fortifiaient suivant la mesure des ressources mises à leur disposition.

Pendant que ces compagnies essayaient de conserver aux sociétaires tous les bénéfices qu'elles pouvaient retirer des pêcheries et de la traite, les missionnaires de Dieu ne restaient pas inactifs. Les Récollets et les Jésuites s'étaient rendus au premier appel dans les lieux où leurs services pouvaient être requis. S'oubliant eux-mêmes pour ne penser qu'aux âmes de leurs semblables, ils partaient de France ou de Québec, le cœur content, prêts à braver les plus rudes fatigues et même la mort la plus cruelle. C'est ainsi que nous rencontrerons bientôt les illustres disciples de saint Ignace et de saint François d'Assise travaillant de concert ou à tour de rôle dans les missions lointaines de l'Acadie et du golfe Saint-Laurent, usant leurs forces à convertir les sauvages disséminés dans cette vaste région.

Les missions du Nouveau-Brunswick, du Cap-Breton et de la Baie des Chaleurs étaient divisées, vers cette époque de 1635, en trois grands districts. Ils étaient désignés sous le nom de Cap-Breton, Richibouctou et Miscou. Celui de Miscou, si on en croit l'auteur de la *Relation* de 1659, était le plus peuplé, le mieux disposé, et où il y avait le plus de chrétiens. Il comprenait les sauvages de Gaspé, de Miramichi et de Nipisiguit. C'est ce district qui fera l'objet principal de cette étude historique.

Il n'y a pas un petit coin de notre beau pays qui n'ait son histoire particulière. Plusieurs de nos écrivains de marque se sont laissés entraîner à des descriptions pompeuses de ces côtes enchanteresses, que Jacques Cartier avait explorées un siècle avant l'époque qui nous occupe. Le grand historien Ferland, et l'aimable conteur Faucher de Saint-Maurice, ont visité presque tous les hâvres, doublé les caps de cette superbe baie où l'illustre découvreur du Canada avait trouvé la température plus chaude que n'est l'Espagne. Ils ont écrit de belles pages sur ce pays plein de charmes historiques. Cependant, comme tous ceux qui manient la plume n'envisagent pas les panoramas et les événements aux mêmes points de vue, et comme aussi leurs appréciations peuvent varier avec les renseignements qu'on leur apporte, j'ai cru qu'il ne serait pas téméraire de jeter un coup-d'œil sur ce pays intéressant à tant de titres, et en particulier

sur Miscou et Nipisiguit, depuis le moment où les Français semblent avoir eu des velléités de s'y établir en permanence, jusqu'à une trentaine d'années plus tard. Si je me limite à cette période relativement courte, c'est que les travaux des missionnaires Jésuites et Récollets et les tentatives d'établissement des Français dans ces deux postes de commerce et de pêche, n'ont guère eu de l'importance que durant cet intervalle.

I

Ile de Miscou. — Description géographique. — Légende du *Gougou*. — Historique de Miscou. — Raymond de la Ralde. — Thierry-Desdames.

L'île de Miscou, ou *Mishcou*, est située, comme l'on sait, à l'extrémité nord des côtes du Nouveau-Brunswick, à l'entrée de la Baie des Chaleurs. Champlain, les *Relations* des Jésuites et Nicholas Denys nous ont laissé des descriptions minutieuses de cette île. Leur enlever la parole à ce sujet serait diminuer la valeur des renseignements qu'ils en donnent. Laissons parler Champlain d'abord, car son récit est le plus ancien : [1]

" Miscou est par la hauteur de 47 degrés 25 minutes ; la terre est découpée par plusieurs bras d'eau qui forment des îles, qui font un cap à la Baie de Chaleur ; ce lieu est dégarni de bois, n'y ayant que des bruyères, herbes et pois sauvages : l'on fait en ce lieu bonne partie de traite avec les habitants du pays. Pour des marchandises ils donnent en échange des peaux d'élan et quelques castors. Il y a d'autrefois des Français qui ont hiverné en ce lieu, et ne s'y sont pas trop bien trouvés pour les froidures trop grandes, comme aussi les neiges, néanmoins ce lieu est fort bon pour la pêche. "

Champlain avait donc été précédé dans ces parages par des compatriotes venus sans doute pour y faire la pêche et la traite des pelleteries.

Le Père Jérôme Lalemant écrivait en 1647 au R. P. Etienne Charlet, provincial des Jésuites en France ; [2]

" L'île de Miscou a environ 7 lieues de tour, elle est située dans le grand Golfe de Saint-Laurent, par les 48 d. de latitude et par les trois cent sept de longitude ; le sol n'en est pas bon,

1. *Voyages de Champlain*, p. 1085
2. *Relation de 1647*, p. 76.

les eaux n'y sont pas saines, les bois n'y sont ni si grands ni si beaux qu'en la terre ferme; elle abonde en perdrix et en lièvres; il y avait autrefois des élans, mais on les a tous exterminés. Il semble qu'elle ne soit considérable que pour le trafic des peaux d'élans, qu'on tire en quantité des sauvages qui habitent trois grandes baies du continent assez peu éloignées de cette île. La pêche y est riche, les molues s'y rencontrent en abondance; on en charge tous les ans, comme aussi dans les havres voisins, plusieurs navires qui les portent en France, en Portugal, en Italie et en plusieurs autres endroits."

Voici maintenant ce qu'en écrivait Denys, auteur d'un ouvrage fort estimé: *Description géographique et historique des côtes de l'Amérique Septentrionale.* La citation est longue, mais elle complète la description topographique de l'île. [1]

" Après avoir fait deux lieues le long de la côte, l'on trouve une autre petite entrée pour des barques, qui est entre les deux îles de Miscou; l'entrée est dangereuse de mauvais temps parce qu'il y a une barre de sable qui brise furieusement; des deux côtés des îles il y a des pointes de sable qui rendent l'entrée étroite, mais dès qu'on les a passées le dedans s'élargit; à la droite en entrant est la petite île de Miscou qui a quatre ou cinq lieues de tour: ayant passé la pointe, il en paraît une partie comme une grande étendue de terre sans arbres, qui ne sont que marécages tous pleins de brandes [2], quand on marche là-dessus l'on fait tout trembler à plus de cinquante pas autour de soi; là les outardes vont faire leurs petits et se déplumer pendant le printemps, ceux qui se déplument ne pondent point cette année-là, et les autres qui ne déplument point pondent...

" En suivant notre route lorsqu'on a passé les marais, l'on trouve de la terre couverte de sapins mêlés de quelques petits bouleaux, après quoi l'on rencontre une grande pointe de sable qui fait une anse d'une grandeur considérable: c'est là que mouillent les navires qui y vont faire leurs pêcheries à l'abri des deux îles; l'on peut dire avoir là un navire en sûreté; j'y ai vu jusques à cinq ou six navires pour y faire leur pêche; ils font des Vignaux sur cette pointe de sable, car il n'y a point là de grave.....

" L'eau douce est fort éloignée de ce quartier-là, mais en récompense, à quelque deux cents pas de la côte, vis-à-vis ou environ le milieu de ces bois dont je viens de parler, il sort du

1. *Des. géogr. et hist.*, I, p. 188 à 194.
2. Sorte de bruyère qui croît dans des lieux incultes.

fond de la mer un bouillon d'eau douce gros comme les deux poings qui conserve sa douceur dans un circuit de vingt pas sans se mêler en façon quelconque, soit par le flux ou le reflux de la mer, en sorte que le bouillon d'eau douce hausse et baisse comme la marée : les pêcheurs y vont faire leurs eaux avec leurs chaloupes pleines de barriques qu'ils emplissent à seaux, comme s'ils puisaient dans le bassin d'une fontaine. A l'endroit où est cette source extraordinaire, il y a une brasse d'eau aux plus basses marées, et l'eau est salée tout autour comme le reste de la mer.

" La grande île de Miscou a sept ou huit lieues de tour, avec plusieurs grandes anses, près desquelles sont plusieurs prairies et étangs où la mer monte et où il se trouve une grande quantité de chasse de toutes sortes d'oiseaux, il s'y trouve aussi beaucoup de perdrix et de lapins ; il y a là quatre ruisseaux qui coulent en la mer, dont deux peuvent porter canots, les autres non ; les bois y sont comme aux autres endroits, il y a néanmoins plus de sapins ; la terre y est sablonneuse, et ne laisse pas d'être bonne, tous les herbages viennent très bien, et lorsque j'y avais une habitation j'y fis planter force noyaux de pêche, pavie [1], presse [2], et de toutes sortes de fruits à noyau qui y vinrent à merveille ; j'y fis aussi planter de la vigne qui réussit admirablement.....

" La sortie et l'entrée des navires est entre la grande Ile et cette grande pointe de sable de la petite Ile ; il faut côtoyer la grande Ile pour prendre le bon chenal, qui a toujours brasse et demie et deux brasses d'eau, sortant de là il faut entrer dans la Baie des Chaleurs et en faire le tour pour aller à l'île Percée. "

Ces descriptions paraîtront peut-être un peu longues. Mais elles renferment tant de détails intéressants qu'il m'a semblé nécessaire de les citer intégralement. Celle de Denys, qui fut pendant longtemps gouverneur de ces lieux, est aussi complète qu'on pourrait l'exiger. " Ce récit de l'ancien seigneur de nos provinces maritimes, en ce qui se rapporte au bouillon d'eau douce, écrit M. Faucher de Saint-Maurice, est corroboré par les marins qui ont navigué en ces parages, et plus d'un m'a affirmé avoir bu à la source du gouverneur Denys ". [3]

---

1. Sortes de pêche dont le fruit adhère au noyau.
2. *Idem.*
3. *Promenades dans le golfe*, p. 126.

Avant d'être habitée par les Français, l'île de Miscou avait été hantée, paraît-il, par un monstre épouvantable, que les Sauvages appelaient *Gougou*. Ce personnage légendaire a singulièrement excité la bile de Lescarbot à l'endroit de Champlain, qui pourtant n'a fait que rapporter ce que les Sauvages et le sieur Prévert lui avaient appris à ce sujet. Le fondateur de Québec n'a jamais cru un traître mot de cette fable inventée par les Indiens, bien qu'il en ait fait une description détaillée. Ecoutons ce qu'il a dit du *Gougou* : [1]

" Il y a une chose étrange, digne de réciter, que plusieurs sauvages m'ont assuré être vraie : c'est que, proche de la Baie des Chaleurs, tirant au sud, est une île où fait résidence un monstre épouvantable que les sauvages appellent Gougou, et m'ont dit qu'il avait la forme d'une femme, mais fort effroyable, et d'une telle grandeur, qu'ils me disaient que le bout des mâts de notre vaisseau ne lui fut pas venu jusques à la ceinture tant ils le peignent grand ; et que souvent il a dévoré et dévore beaucoup de sauvages; lesquels il met dedans une grande poche, quand il les peut attraper, et puis les mange; et disaient ceux qui avaient évité le péril de cette malheureuse bête, que sa poche était si grande, qu'il y eût pu mettre notre vaisseau. Ce monstre fait des bruits horribles dedans cette île, que les sauvages appellent le Gougou ; et quand ils en parlent, ce n'est qu'avec une peur si étrange qu'il ne se peut dire plus, et m'ont assuré plusieurs l'avoir vu. Même le sieur Prévert de Saint-Malo, en allant à la découverture des mines, m'a dit avoir passé si proche de la demeure de cette effroyable bête, que lui et tous ceux de son vaisseau entendaient des sifflements étranges du bruit qu'elle faisait, et que les sauvages qu'il avait avec lui, lui dirent que c'était la même bête, et avaient une telle peur qu'ils se cachaient de toute part, craignant qu'elle fût venue à eux pour les emporter ; et qu'il me fait croire ce qu'ils disent, c'est que tous les sauvages en général la craignent et en parlent si étrangement, que si je mettais tout ce qu'ils en disent, l'on le tiendrait pour fables ; mais je tiens que ce soit la résidence de quelque diable qui les tourmente de la façon. Voilà ce que j'ai appris de ce Gougou."

Cette légende est très curieuse. Elle peint bien le caractère superstitieux des sauvages de tous les temps. Les Français ne virent jamais le Gougou. Du reste le côté merveilleux qui se rattachait à Miscou ne fut pas de nature à éloigner de cette île,

1. *Voy. de Champlain*, pp. 125 et 126.

si admirablement située pour la pêche et le trafic, des gens à l'esprit positif comme les Français de cette époque. Que leur importait ce diable de Gougou, si leur pêche était abondante et leur commerce lucratif? Pourtant le démon du gain était plus à redouter pour eux que cet autre fils de l'enfer qui ne fit jamais souche dans les marécages de Miscou.

L'histoire de Miscou débute avec l'année 1620. Nous commençons alors à retracer le passage des pêcheurs de Saint-Malo, de La Rochelle, et des autres ports de France. Les Basques, " gens sans aveu ", parcouraient eux aussi les eaux du golfe et du fleuve Saint-Laurent, et, " tout en achetant des fourrures, semaient parmi les sauvages une foule de préjugés contre les Français ". Le Père Charlevoix rapporte que les Basques faisaient autrefois la pêche de la baleine avec succès, et on voyait encore de son temps, c'est-à-dire vers 1720, sur une petite île, un peu plus bas que l'île Verte, des restes de fourneaux et des côtes de baleines. Tous les voyageurs reconnaissent ici l'île aux Basques. Elle fut longtemps fréquentée par ces audacieux marins, qui en avaient fait une sorte de rendez-vous pour les vaisseaux arborant leur pavillon. En 1623 ils s'étaient retirés à l'île Saint-Jean (aujourd'hui île du Prince-Edouard), après avoir enlevé à un nommé Guers son unique vaisseau de pêche. Ils s'y étaient même fortifiés en cas d'attaque, car ces gens-là étaient devenus prudents, depuis que la liberté de la traite et de la pêche leur avait été enlevée. Entre eux et les pêcheurs naviguant au profit de la Compagnie de Montmorency, qui venait de succéder à la Société des marchands de Rouen et de Saint-Malo, c'était la lutte souvent suivie de batailles sanglantes.

L'année qui précéda la fortification des Basques sur l'île Saint-Jean, un des leurs, nommé Guérard, associé avec un flamand pour ce qui touchait la marchandise de traite, était remonté jusqu'à Tadoussac avec l'intention de s'emparer des baleines qu'il rencontrerait en route. " Il était armé de quatre pièces de canon de fonte verte, d'environ sept à huit cents pesant chacune, deux breteuils, et le vaisseau bien armé avec vingt-quatre hommes, un bon pont de corde, tout à l'épreuve du mousquet. " Le nouvel arrivé annonça au sous-commis Le Baillif, qu'un navire espagnol de deux cents tonneaux était aussi en route pour Tadoussac. Plus tard un vaisseau rochelois commandé par un homme masqué et armé de pied en cap, fut aperçu

dans les environs du Bic. Les Flamands faisaient aussi la pêche de la baleine dans les eaux du Saint-Laurent.

Toutes ces allées et venues étaient loin de sourire à Champlain. Il aurait bien voulu mettre un terme à un état de choses aussi peu conforme aux instructions du Roi. Mais que faire sans les secours qu'il était en droit d'attendre des marchands français ? " De pouvoir y remédier, écrivait-il [1], il était impossible, car il eût fallu au moins huit matelots d'ordinaire en l'habitation, et quelques dix ou douze quand il est question d'aller attaquer un ennemi, avec une vingtaine d'hommes, qui sussent ce que c'est d'aller à la guerre. C'est ce qui ne se voit point à Québec, l'on pense être trop fort, et que personne ne serait (n'oserait) entreprendre en ces lieux, mais la méfiance est la mère de la sûreté."

Quand le basque Guérard quitta la rade de Tadoussac, un français, au service de la Compagnie de Montmorency, venait aussi d'en partir faisant voile vers Gaspé. Son plan était de s'assurer s'il n'y rencontrerait pas de vaisseaux " qui contrevinssent aux défenses de Sa Majesté ". Son nom était Raymond de la Ralde : c'était le lieutenant d'Emery de Caen, qui lui-même était l'âme de la Compagnie des marchands dite de Montmorency, et en était aussi, avec son oncle Guillaume, un des principaux directeurs. Le neveu était un bon marin, et l'oncle un riche marchand. Les de Caen appartenaient au calvinisme. Cette anomalie devait susciter plus tard des chicanes de toute nature entre eux et leurs associés catholiques. De la Ralde était catholique, mais très dévoué à ses maîtres. Et quand nous le retrouvons l'année suivante (1623) à Miscou, le lieutenant des de Caen était plongé dans une grande perplexité au sujet des Basques, qui, foulant aux pieds toutes les lois de Sa Majesté, traitaient en grand avec les Sauvages du golfe. Aussi n'avait-il eu rien de plus pressé que d'écrire par le pilote Doublet à Emery de Caen pour l'informer des agissements des Basques.

De la Ralde commença dès lors à jouer un certain rôle dans la Baie des Chaleurs. Comme représentant d'Emery de Caen, il avait la suprématie sur terre et sur mer dans toute cette contrée qu'arrosent les eaux du fleuve et du golfe Saint-Laurent, où la Compagnie de Montmorency commandait légitimement. Ses plaintes, portées à Québec par le pilote Doublet, furent bien accueillies. De Caen résolut de se rendre lui-même sur les lieux. En effet, il partit le 23 d'août avec Pontgravé, et il relâcha quelque temps à Gaspé avant de prendre le chemin de la France.

1. *Voy. de Champlain*, p. 1039.

De la Ralde continua à séjourner tantôt à Miscou, tantôt à Gaspé. Quand Champlain s'arrêta à ce dernier endroit, le 15 août 1624, au moment de quitter le pays pour la France, il y trouva de la Ralde faisant la pêche. Quelques jours plus tard, dans la nuit du 6 au 7 septembre, quatre vaisseaux faisaient voile pour l'Europe. L'un portait Champlain et sa femme, sous le commandement d'Emery de Caen. La conduite des trois autres avait été confiée respectivement à Pontgravé, à de la Ralde et au pilote Cananée, dont le frère Sagard raconte beaucoup de bien. [1]

Le lieutenant des de Caen ne revint à son poste qu'en 1626. Il avait été choisi comme amiral de la flottille qui passa au Canada cette année, tandis qu'Emery de Caen n'en était que le vice-amiral. Cette nomination avait été imposée aux de Caen par un arrêté du Conseil de Sa Majesté, à cause des préjugés qu'ils entretenaient contre les catholiques et qui déplaisaient avec raison à tous les catholiques intéressés dans la compagnie.

Après avoir prêté le serment d'usage, de la Ralde s'embarqua le 24 avril sur la *Catherine*. Quatre autres vaisseaux formaient partie de l'escadre : la *Flèque*, de 260 tonneaux, commandée par Emery de Caen ; l'*Alouette*, de 80 tonneaux, propriété des Jésuites ; le troisième et le quatrième vaisseau, dont on ignore les noms, étaient de 200 et de 120 tonneaux. Après avoir essuyé une forte tempête, qui les tint éloignés longtemps les uns des autres, les cinq navires se rallièrent le 20 juin entre l'île Bonaventure et l'île Percé. Quelques jours plus tard ils venaient mouiller dans le port de Québec, après un voyage de deux mois et cinq jours.

De la Ralde trouva à son arrivée à Québec un certain nombre de pêcheurs basques en recherche d'un navire pour retourner dans leur pays. Ils expliquèrent leur présence en disant qu'ils avaient remonté le fleuve Saint-Laurent jusqu'à un endroit appelé *Chisedec* avec l'intention de faire la pêche de la baleine, mais que leur navire avait été brûlé accidentellement par suite de l'imprudence d'un petit garçon qui avait mis le feu aux poudres. Se voyant, après ce malheur, obligés d'abandonner leur dessein, ils étaient remontés jusqu'à Tadoussac dans des chaloupes, puis avaient repris le chemin de Percé, attendant là une occasion favorable pour retourner chez eux. De la Ralde résolut de conduire ces infortunés jusqu'à Miscou. Il pourrait du même

1. Sagard, *Histoire du Canada*, pp. 38-39.

voyage s'assurer le paiement de certaines dettes contractées par les sauvages, et voir si les marchandises qu'il y avait laissées à la garde d'un de ces indiens étaient en bon ordre. Ce voyage durerait tout au plus trente jours. En revenant il apporterait à Québec les mousquets et les munitions de guerre que la Compagnie lui avait confiés et qu'elle avait destinés pour la défense du fort de Québec. Mais de la Ralde changea vite de résolution, et au lieu de s'embarquer lui-même avec les basques, il confia la conduite de l'expédition à Emery de Caen. Néanmoins il ne tarda pas à suivre les autres, car le 22 juillet, juste un mois après le départ de de Caen, une chaloupe arrivait à Québec envoyée par de la Ralde. Il écrivait à Champlain que, malgré la promesse qu'il lui avait faite, il ne pourrait retourner cette année-là. Sa raison était acceptable. " J'ai trouvé, disait-il, plusieurs vaisseaux faisant la traite des pelleteries, contre les défenses du Roi. Mon ambition est de m'en emparer. Pour cela il me faut du temps et des vaisseaux bien armés."

De la Ralde écrivait en même temps à Emery de Caen, lui demandant de lui envoyer l'*Alouette* des Jésuites, bien approvisionnée et suffisamment armée pour lui permettre de saisir les vaisseaux surpris en violation des règlements de Sa Majesté. Champlain ne dit pas si de la Ralde obtint les secours qu'il demandait avec tant d'instance.

L'hiver de 1627 fut extrêmement rigoureux dans tout le pays. A Miscou il tomba huit pieds de neige. De la Ralde, parti pour la France l'automne précédent, avait laissé sur l'île quelques français pour y hiverner et achever de vendre aux Sauvages son fonds de commerce qu'il avait jugé trop peu valoir pour être transporté en France. Durant l'hiver ces pauvres abandonnés faillirent tous mourir de cette terrible maladie dite *mal de terre*, qui fit tant de ravages parmi les Français au début de la colonie.

De la Ralde revint à Québec au printemps de 1627, et le dernier jour de mai il prenait terre à Tadoussac avec Emery de Caen. La Compagnie des Cent-Associés, ou de la Nouvelle-France, venait de remplacer la Compagnie des sieurs de Caen, supprimée par le cardinal de Richelieu ; ce qui n'empêcha pas Emery de Caen de revenir au Canada pour y surveiller des intérêts qu'il y avait encore. Quant à de la Ralde, il est bien difficile de dire s'il fut continué dans son ancienne fonction. Quoi qu'il en advint du premier capitaine de Miscou, il est certain qu'il a joué un rôle assez important à cette période de l'histoire de la jeune colonie française de Québec, réduite par la misère et le manque

de ressources de toutes sortes plutôt que par la faiblesse de caractère de ceux qui la composaient.

L'année 1628 ouvre la série des malheurs qui fondront sur la Nouvelle-France jusqu'à ce qu'elle soit obligée de se soumettre devant un vainqueur puissant à la tête de dix-huit navires bien armés. Les frères Kertk, trois huguenots nés à Dieppe, trahissant leur patrie pour se mettre au service de l'Angleterre, avaient résolu de détruire tous les établissements français du Canada. Miscou et Tadoussac avaient été les premiers théâtres de leurs exploits. Le 18 juillet, David Kertk, le chef de la famille, écrivait à Champlain du bord de la *Vicaille* [1] : " Je me suis déjà saisi de la maison de Miscou, et de toutes les pinasses et chaloupes de cette côte. " Inutile de rappeler que Québec ne se rendit que l'année suivante, après avoir passé par toutes les épreuves de la famine, sans espoir de secours.

Tels furent les événements qui se rattachent à Miscou et au premier français qui y avait fondé un établissement. Champlain, dans ses *Voyages*, n'en parle qu'incidemment, mais on s'aperçoit, par ce qu'il en dit, que les Français fondaient des espérances sur cette île comme base de leurs opérations de traite et de pêche. De la Ralde résume dans sa personne les premières années de l'histoire de Miscou et son nom y restera attaché comme celui de Denys à Nipisiguit et celui de Poutrincourt à Port-Royal.

Champlain rapporte un différend survenu entre de la Ralde et le premier colon français à Québec, Louis Hébert. Lorsque ce dernier commandait à Tadoussac, en l'absence d'Emery de Caen, les catholiques faisaient leurs prières sur l'avant du vaisseau, pendant que les protestants allaient prier dans la chambre d'Emery de Caen. Hébert n'avait pas voulu prendre sur lui de changer cette coutume introduite par le commandant dont il était l'enseigne. Lorsque de la Ralde arriva à Tadoussac, se prévalant de son titre de lieutenant, il voulut faire prier les catholiques avec lui dans la chambre du vaisseau. La chicane surgit entre eux deux, et les Récollets seuls purent l'apaiser. " Hébert eut le tort de cette dispute, écrit Champlain, et n'avait pas de raison."

Dans un autre endroit de ses *Voyages*, Champlain laisse voir que Raymond de la Ralde montra de la mauvaise humeur à

1. C'est le nom donné au navire de David Kertk, dans les *Voyages de Champlain*, édition canadienne. Mais ce vaisseau était l'*Abigail* qui, prononcé à l'anglaise, a pu être facilement converti en *Vicaille* par Champlain.

l'égard des Jésuites, sous prétexte que le Père Noirot avait fait disposer un navire muni de provisions destinées aux personnes que les Jésuites employaient au Canada. Les Pères avaient porté plainte contre Emery de Caen et de la Ralde, et ceux-ci, pour se venger, réussirent à empêcher le vaisseau affrété par le Père Noirot de traverser la mer [1]. Arrivé à Québec, de la Ralde annonça aux Jésuites qu'il n'avait reçu, en France, aucun ordre de les assister ni même de ramener aucun religieux. Ce qui fait dire à Champlain : [2] "Tout ceci me montrait l'animosité qu'il avait envers les dits Pères... Mais tous les Pères qui étaient par delà n'en devaient pâtir, n'étant cause de ce qui s'était passé en France." Cependant de la Ralde racheta un peu sa désobligeance vis-à-vis les Jésuites en faisant la plus cordiale réception au Père Lalemant qui était allé le voir à bord de son navire quelques jours après son arrivée.

La conduite de de la Ralde en cette affaire prouve que le lieutenant d'Emery de Caen était plus lié aux intérêts de son maître qu'à ceux des religieux, et qu'il avait épousé ses animosités à leur égard.

Le frère Sagard rapporte quelques traits qui ne sont pas propres à nous édifier sur son compte : [3]

" En l'année 1627, sur la fin du mois d'août arriva à Québec le Sieur de la Ralde, vice-amiral de la flotte envoyée par le Sieur Guillaume de Caen, pour la traite des pelleteries. Le P. Joseph le Caron, supérieur de notre maison, lui alla rendre ses devoirs et offrir les prières de ses religieux, desquelles il fit assez peu d'état pour avoir dès lors pris résolution en son âme de faire banqueroute à l'Eglise pour épouser une fille à ce qu'on croit.

" La discourtoisie de ce personnage, augmentée par ce dessein, se fit encore voir au refus qu'il fit de passer en France un petit sauvage nommé Louis, baptisé par nos Pères le jour de la Pentecôte dernier [4]. Le Père Joseph n'ayant pu fléchir ce cœur endurci, y employa le père de l'enfant, qui lui fit offre d'une quantité de pelleteries, valant quatre fois plus que ne montait la taxe ordonnée pour le passage d'un homme en France, mais il demeura inflexible. On lui parla de s'en plaindre à Messieurs du Conseil, et pour cela il ne s'ébranla point ; par ainsi il fallut

1. LeClercq : *Premier établissement de la Foy*, I, p. 371.
2. *Voyages de Champlain*, p. 1129.
3. *Sagard, Hist. du Canada*, p. 812.
4. Ce nouveau chrétien était le petit *Naneagouachit* auquel Champlain et la veuve Hébert avaient servi de parrain et de marraine. Il y eut un grand festin à Québec à cette occasion. (Sagard, II, p. 512).

désister et avoir patience en retenant ce petit garçon par devers nous. On nous a assuré depuis que le dit sieur de la Ralde était rentré au giron de l'Eglise, de quoi je loue Dieu et m'en réjouis."

Le traité de Saint-Germain-en-Laye avait rendu à la France tout le pays que les frères Kertk avaient conquis dans un temps où l'Angleterre et la France étaient en pleine paix. Cette conduite injustifiable, et qu'on a vainement tenté de justifier, mit à deux doigts de sa ruine la jeune colonie française que Champlain avait fondée au prix des plus nobles sacrifices, et malgré le mauvais vouloir de gens plus intéressés à faire un commerce lucratif qu'à favoriser une saine immigration française. L'Acadie et les îles du golfe Saint-Laurent redevinrent possessions françaises. Les pêcheries de la Baie des Chaleurs recommencèrent sur le même pied qu'auparavant. Miscou ne cessa pas non plus d'être l'endroit favori des pêcheurs de morue. L'autorité dont avait été revêtu Raymond de la Ralde était passée sur la tête d'un nouveau personnage, bien connu à Québec. Thierry Desdames devint capitaine à Miscou après la restitution du Canada à la France. Il avait séjourné auparavant pendant sept ou huit ans dans la capitale de la Nouvelle-France.

Thierry Desdames était encore un jeune homme quand il arriva à Québec, vers 1622. Champlain n'en parle pas avant cette année-là. Il était au service de la compagnie des de Caen en qualité de sous-commis [1]. Nous le voyons partir aussitôt pour Tadoussac avec la mission d'y conduire des matelots et d'en ramener une barque qui y avait été laissée sous la garde de cinq hommes.

Le 19 avril de l'année suivante Desdames retournait encore à Tadoussac et en ramenait sur la *Realle* le Père Nicholas Viel et le frère Gabriel Théodat Sagard.

De 1623 à 1628 Desdames continua à remplir ses *hautes* fonctions de sous-commis. C'est lui qui, en 1628, apporta à Québec la bonne nouvelle de l'arrivée dans la Gaspésie de la flotte de Roquemont. Québec était alors dans la plus grande anxiété, attendant les secours que la Compagnie des Cent-Associés, de

1. Les commis s'occupaient de la traite des pelleteries. Leur nombre était assez considérable, et plusieurs ont joué un rôle assez important au début de la colonie. Citons parmi les plus marquants : LeBaillif, Olivier LeTardif, Corneille de Vendremur, Loquin, Santein, Le Sire, Caumont et Roumier.

création récente, s'était engagée à lui envoyer. Roquemont arrivait en effet avec des colons et des vivres. Champlain accueillit favorablement la nouvelle apportée par Desdames, mais il ne pouvait pas prévoir les malheurs qui allaient fondre sur ces vaisseaux. Roquemont fut attaqué par les Anglais, et amené à composition après un combat de quinze heures, pendant lequel, au témoignage de Sagard, il fut tiré de part et d'autre plus de douze cents volées de canon. Dans l'incertitude où se trouvait Champlain sur le sort de Roquemont, qui n'arrivait pas, il résolut d'envoyer Desdames à Gaspé, "avec procuration et lettres, avec un mémoire bien ample de ce qu'il devait faire". Six matelots furent engagés pour le suivre dans cette expédition périlleuse. Mais la peur de ne plus revenir à Québec s'étant emparé de quelques-uns d'entre eux, Champlain en remplaça trois par des *anciens hivernants :* c'étaient probablement Guillaume Hubou, marié à la veuve Louis Hébert, Pierre Desportes et Nicolas Pivert.

La petite escouade d'éclaireurs partit de Québec le 17 de mai et revint le 15 de juin, apportant les mauvaises nouvelles que nous connaissons. Pour toute consolation, un chef sauvage de la Gaspésie, ami des Français, à qui Desdames s'était adressé pour obtenir des provisions, faisait dire à Champlain que si le sieur du Pont (Gravé) voulait aller en son pays avec vingt-quatre hommes, ils seraient bien reçus et pourvus de vivres. Le chef exigeait en retour deux robes de castor pour chaque homme. Champlain n'hésita pas à accepter cette proposition qui lui fournissait l'opportunité de réduire le nombre de bouches à nourrir. Il fit rassembler ses gens, et leur offrit d'aller à Gaspé ou bien de retourner en France avec Eustache Boullé, son beau-frère. Sur trente qu'ils étaient, vingt manifestèrent le désir de rester à Gaspé. Boullé partit le 26 de juin sur sa barque la *Coquine*, de douze ou quatorze tonneaux, suivant Sagard, de sept à huit, d'après Champlain. Il emmenait avec lui Foucher, Desdames, Froidemouche, le charpentier Lecoq, deux matelots, deux femmes, quatre enfants. Sept devaient le suivre en France. Mais le voyage ne fut pas heureux. Boullé fut pris par les Anglais et forcé de revenir à Québec avec la plus grande partie de ses compagnons. Desdames parvint à s'échapper, et ayant rencontré le capitaine Joubert dans les environs de Gaspé, il s'embarqua avec lui pour la France. Le vaisseau qui les portait faillit se perdre sur les côtes de Bretagne, " près de Benodet, proche de Quimper-Corentin ".

Nous perdons maintenant la trace de Desdames jusqu'en 1637, où il donne de nouveau signe de vie. Ses qualités de marin continuent toujours à être appréciées. Dans le mois d'août, l'habitation des Trois-Rivières courait de grands dangers du côté des Iroquois. Le gouverneur de Montmagny, qui s'y était rendu, avait fait mander en toute hâte des secours de Québec. Son lieutenant, le chevalier De l'Isle, lui expédia six chaloupes et une barque bien équipées. Ce renfort eut pour résultat de sauver Trois-Rivières en chassant les Iroquois dans leur pays.

En 1639, Desdames commandait à Miscou. La *Relation* de 1643 lui donne le titre de capitaine et en parle avec éloges : [1]

" Monsieur Desdames, capitaine ici depuis quatre ans, a toujours fort obligé cette mission, mais particulièrement cette année, pendant la maladie du R. P. Dolbeau, qui a été longue et dangereuse. Il en fut attaqué à Noël (1642), et a traîné et langui tout l'hiver dans de grandes et diverses douleurs ; au printemps, je veux dire environ le mois d'avril, ces douleurs le quittant l'ont laissé dans une impuissance des bras et des mains qui ne lui permet de célébrer la sainte messe. Or pendant tout ce temps, Monsieur Desdames l'a si charitablement et puissamment assisté en tout, qu'il lui doit en partie la conservation de sa vie. "

Trois années plus tard nous voyons le capitaine Desdames servir de parrain à un sauvage du nom de Ouandagareau. Cet homme doux et modéré, ami des Français, avait été choisi au printemps de 1646 avec les capitaines de Tadoussac [2] et de la Baie des Chaleurs comme médiateur de la paix entre les Betsiamites d'une part et les aborigènes de la Gaspésie et de l'Acadie, d'autre part. La paix fut conclue à Percé au commencement de juillet.

Thierry Desdames avait vécu au pays depuis environ 24 ans. C'est tout ce que l'on connaît de lui. Continua-t-il à commander dans la Baie des Chaleurs jusqu'à l'arrivée de Nicholas Denys ? C'est ce que l'histoire ne dit pas.

A continuer.

N.-E. DIONNE.

1. *Relation de 1643*, p. 38.
2. Simon Nechabeouit ou Boyer.

DU NOTARIAT ET DES NOTAIRES

AU CANADA AVANT 1663.

I

Lorsque François I se révolta contre la bulle curieuse d'Alexandre VI, qui avait attribué aux souverains d'Espagne le nouveau continent d'Amérique, il déclara " de sa pleine autorité et certaine sapience " que les terres qui s'étendaient de l'autre côté des mers, sous la même latitude que son royaume, n'étaient que le prolongement de la France. Personne n'avait donc le droit de le dépouiller d'un bien qu'il considérait former partie de son apanage. Aussi, lorsque les hardis navigateurs malouins ou dieppois abordèrent aux rives du Saint-Laurent, ils n'y vinrent pas chercher une patrie nouvelle, mais travailler à l'*amplification du nom français*, pour parler le langage ancien de Lescarbot.

Qu'est-ce que la colonie? C'est une dilatation de la mère-patrie, une extension du territoire national, disait récemment un personnage distingué. [1]

C'est ce qu'avait pensé le dernier roi-chevalier des Francs lorsqu'il envoya Cartier sur ses caravelles prendre possession de la terre canadienne, et c'est ce que pensèrent aussi les souverains de la vieille Europe. Tous, en effet, ne semblent avoir considéré l'Atlantique que comme un bras de mer, plus ou moins large, plus ou moins commode, qui les séparait de leurs possessions légitimes. Et de même que le Canada fut appelé, dès l'origine, Nouvelle-France, il y eut une Nouvelle-Angleterre, une Nouvelle-Hollande, une Nouvelle-Suède, une Nouvelle-Espagne, une Nouvelle-York, une Nouvelle-Amsterdam.

Le pays du Canada, considéré comme un prolongement de la France, de l'autre côté de l'Atlantique, fut en quelque sorte annexé à la province de Normandie. C'est au parlement rouennais que ressortirent les premières affaires judiciaires concernant la colonie, et c'est à l'archevêque de Rouen que les missionnaires demandèrent des lettres d'obédience avant que de s'embarquer. Ce prélat, jugeant que cette terre était un accroissement naturel de son domaine ecclésiastique, y nomma

1. Le cardinal Alimonda, dans l'oraison funèbre de don Bosco.

des grands vicaires. Il fallut, plus tard, l'intervention de la cour romaine pour rompre ces attaches, et ni plus ni moins qu'une lettre de cachet du roi pour faire partir M. l'abbé de Queylus, le dernier dignitaire ecclésiastique rouennais que nous ayons eu dans le pays. Avec de Laval se termine brusquement le rapprochement de l'église normande et de l'église américaine. Le clergé canadien apparaît. L'intervention du parlement de Rouen n'eut également qu'une durée passagère. La royauté, qui avait conçu dès lors le dessein d'étendre à toutes les provinces de France un droit unique; la royauté, qui poursuivait à outrance la centralisation des provinces en faisant disparaître tous les antiques privilèges, ne tarda pas à éloigner de cette colonie les influences qui pouvaient empêcher de façonner son organisation suivant que la métropole le désirait.

De fait, quoique ce fût de là Normandie que vinrent d'abord la plus grande partie des colons de la Nouvelle-France, et quoique le parlement de cette province y ait apparemment exercé une certaine juridiction, la *Coutume de Paris*, dès l'origine, eut droit de cité dans ce nouveau monde. C'est ce que nous apprend un arrêt rapporté par Bardet. De ce pays neuf on voulut éloigner tous ces privilèges, tous ces pouvoirs apparemment autonomes des anciennes provinces françaises contre lesquels la royauté avait si longtemps lutté. C'était, comme le mot le comportait, une Nouvelle-France que l'on voulait fonder, mais façonnée à l'image de cette France unie, compacte, que Richelieu avait rêvée, que Colbert fit concevoir, telle que Louis XIV la voulait, le jour où il entra botté et éperonné dans le parlement, le fouet en main, pour apprendre aux vieux conseillers à perruque qui y présidaient, que l'Etat, c'était lui.

C'est ainsi que cette colonie reçut du vieux monde son rouage administratif, l'organisation paroissiale, ses lois, la tenure foncière avec tous les développements et les transformations que l'expérience des siècles leur avait fait subir. C'était un outillage connu, qu'il s'agissait de faire fonctionner dans une terre encore vierge.

Sous le régime des compagnies particulières, — vampires qui paralysaient les efforts des plus courageux, — la véritable influence royale dut subir un temps d'arrêt. Les colons, en abordant sur cette terre canadienne, apportèrent avec eux les mœurs et les coutumes du pays qu'ils quittaient, comme autrefois les anciens romains, partant pour fonder une colonie, n'avaient garde d'oublier leurs dieux lares. Mais abandonnés à leurs propres ressources, mal vus des sociétés commerciales

maîtresses du pays, sans direction éclairée, ils durent chercher leur voie, passer par les tâtonnements inévitables que l'on signale à l'origine de chaque société. On dut recommencer les modes primitifs, passer par des phases diverses pour atteindre enfin à la forme définitive.

" Avant 1663, écrivait M. Chauveau en 1885, les affaires des particuliers et tout ce qui a trait à l'administration de la justice est soumis à un régime vague et indéfini ; une organisation, une hiérarchie complète n'existe ni dans l'ordre politique, ni dans l'ordre judiciaire." [1]

Le gouvernement royal de 1663 débrouilla ce chaos et jeta définitivement les bases du grand empire colonial de la France dans le Nouveau-Monde.

Nous nous proposons dans ces notes d'étudier un des côtés de la période embryonnaire qui a précédé 1663, en suivant l'institution du notariat dans la colonie depuis la fondation de Québec, jusqu'à l'avènement du Conseil Souverain.

De toutes les institutions, en effet, il n'y en a pas une peut-être qui ait eu, comme celle du notariat, à subir ces transformations que nous signalions il y a un instant. Il lui fallut, pour ainsi dire, recommencer son histoire dans la colonie, et, chose singulière, traverser les mêmes phases qu'elle avait dû franchir dans le vieux royaume franc. Quand Champlain jeta les bases de l'habitation de Québec, le notariat avait atteint en France son complet développement. Il y avait trois siècles et plus déjà que sa formation définitive avait été arrêtée sous Philippe-le-Hardi.

Dans cette colonie nouvelle, composée en majeure partie de gens de mer et de trafiquants, comme à l'origine des sociétés, les conventions entre les particuliers furent purement verbales et abandonnées à la foi des contractants.

C'est ainsi que Champlain attribue aux Récollets, aux Jésuites et à Louis Hébert, le premier colon de Québec, certaines pièces de terre et que les vice-rois ou les compagnies confirment plus tard, par écrit, ces concessions. C'est ainsi encore qu'Adrien Duchesne, ce chirurgien dieppois qui suivit d'abord la fortune des Kertk et qui finit par s'établir à Québec, donna verbalement à Abraham Martin, pilote de la rivière Saint-Laurent, la terre sur laquelle devait se jouer plus d'un siècle après les destinées du Canada, et qu'il avait reçue lui-même sans qu'aucun

(1). Introduction au 1er vol. des *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, p. XI.

titre puisse constater par quelle tradition. Voici le certificat que donnèrent à ce propos quelques-uns des premiers habitants du Canada :

" Nous soussignés certifions à qui il appartiendra que l'an dernier mil six cent quarante six le sieur Adrien Duchesne, chirurgien dans le navire de M. de Repentigny, estant à Québec, nous a dict qu'il avoit donné la terre qui luy a été donnée en la ville de Québec, à Abraham Martin, pilote de la rivière Saint-Laurent, et qu'il y pouvait faire travailler en toute assurance. Si le temps lui eust permis d'en passer contract de donation, il l'auroit fait. Ce que nous attestons être véritable, faict ce quinzième jour d'août mil six cent quarante six.
(Signé) Giffard — Tronquet — Le Tardif — de Launay — Bissot — Guitet. " [1]

Plus tard, l'histoire du droit nous apprend que les conventions furent fixées par écrit mais livrées en quelque sorte au hasard.

Les subrécargues, les commis aux vivres des navires, les soldats des garnisons, les employés des compagnies, les commis des marchands, comme Le Sire, Corneille, le Baillif, de Vendremur, Desdames, Loquin, Roumier, Jean Caumont, Olivier le Tardif, durent recevoir des conventions entre particuliers. Guion, quoique simple maçon, était l'homme de lettres de Beauport. Un contrat dressé par lui pour le mariage de Robert Drouin, de la paroisse du Pin, châtellenie de Mortagne en Perche, avec Anne Cloutier, est bien écrit et l'orthographe y est respectée. Ce contrat de mariage, le plus ancien peut-être qui se soit conservé, dit Ferland, [2] puisque la date est du 16 juillet 1636, est signé des membres de la famille Giffard, de François Bellenger, de Noël Langlois, les autres témoins ont apposé leurs marques, parmi lesquelles prime la hache de Zacharie Cloustier.

Chacun s'arrogea le droit de dresser des actes authentiques, même quand il s'agissait de ses propres intérêts. Giffard rédige lui-même les titres de concession de ses censitaires, et il en fut ainsi de presque tous les seigneurs primitifs.

On raconte que les assises féodales étant nées, les juges firent rédiger les contrats par leurs clercs ou secrétaires et y apposèrent leurs sceaux. Ces secrétaires, établis près des cours et tribunaux pour écrire les arrêts, sentences, jugements et autres actes prononcés ou dictés par les juges, en garder les minutes et en déli-

1. Cité par Ferland, *Notes sur es registres de Québec*, p. 17.
2. *Notes sur les registres de Québec*, p. 65.

vrer des expéditions à qui il appartenait, ne tardèrent pas à s'attribuer le titre de notaires. Les greffiers du Parlement, sur lesquels se modelèrent les greffiers de toutes les autres juridictions, s'intitulèrent d'abord notaires du Parlement, puis notaires de la Cour, et presque toujours cumulèrent ces fonctions avec celles de notaires pour le public.

C'est la même marche progressive qui fut suivie en Canada, où les premiers qui rédigèrent des conventions furent les greffiers ou les secrétaires des gouverneurs, qui commencèrent par s'intituler commis au greffe et tabellionnage, puis tabellions, et enfin notaires du Roi notre sire ou notaires royaux. Il avait fallu des siècles pour en arriver là en France. Un peu plus de cinquante ans suffirent aux greffiers canadiens pour se transformer en notaires.

Les historiens rapportent que les croisades, par leur grande moisson d'hommes, ayant amené de nombreuses mutations dans la propriété, saint Louis essaya de régulariser une situation désordonnée, par sa création des notaires du Châtelet de Paris. L'immigration considérable que les autorités dirigèrent vers la colonie après 1663, en faisant centupler les transactions foncières, amena la création de l'institution notariale comme elle existait en France avec les mêmes prérogatives, les mêmes droits et les mêmes devoirs. C'est de 1663 que s'ouvre réellement l'ère moderne de l'histoire du notariat dans la colonie.

Mais si, au Canada, à l'origine, on avait recours aux modes primitifs pour établir les conventions, tous les actes concernant la colonie et arrêtés en France, y furent reçus par des notaires, dès l'époque la plus reculée.

C'est ainsi que les lettres patentes de François I à Roberval[1] l'autorisant à prendre dans les prisons du ressort des parlements de Paris, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Dijon, les criminels condamnés à mort qu'il jugerait propres à son entreprise, sont déposés dans les actes de Belleval, notaire à Bordeaux, le 3 avril 1541.

La plupart des commissions et des lettres patentes des vice-rois et gouverneurs furent aussi déposées chez des notaires pour qu'ils en délivrassent des copies authentiques.

Le contrat de mariage de Champlain, passé devant notaires à Paris en 1610, est déposé au Châtelet, où l'abbé Faillon l'a vu.

Mtre Martin Haguener, notaire au Châtelet de Paris, était membre de la Compagnie des Cent-Associés, et c'est lui, avec son confrère Huart, qui paraît avoir reçu presque tous les actes concernant cette association. Pouvert et Chaussière étaient les

notaires de la Compagnie de Montréal. En 1640, Courdon, notaire à Vienne en Dauphiné, reçoit l'abandon que fit Jean de Lauzon de l'île de Montréal. Lorsque de Maisonneuve et de la Dauversière enrôlèrent pour Ville-Marie la réserve de 154 hommes, la plupart (118) passèrent leur contrat d'engagement à la Flèche devant de Lafousse, notaire de cette ville. En rade de St-Nazaire, près de Nantes, le notaire Belliotte se transporte à bord du vaisseau de Maisonneuve et dresse un acte par lequel 103 hommes de la réserve reconnaissent avoir reçu de la Compagnie de Montréal leurs gages. C'est à l'aide de ces deux greffes qu'on a pu retracer l'origine de tous les premiers colons de Montréal, comme on pourrait, en compulsant les greffes de plusieurs notaires des provinces de France, trouver l'origine de la plupart des habitants du pays et des conventions qu'ils arrêtèrent avant leur départ. [1]

Avant d'étudier plus particulièrement ce que fut la profession du notariat pendant la période de formation qui précéda 1663, il convient, peut-être, de donner quelques notes sur les professions de médecin et d'avocat dans la colonie. A tout seigneur, tout honneur. On se plait à dire que ces deux corporations illustres ont une origine céleste : il est juste qu'elles prennent le pas sur l'humble institution du notariat, qui est née du terre à terre des transactions de chaque jour, et qui ne fut d'abord réservée qu'aux esclaves et aux scribes obscurs dans la grande cité romaine.

A continuer.

J.-EDMOND ROY.

1. Les articles établissant la Compagnie des Cent-Associés furent acceptés par les associés Roquemont, Houel, Duchesne, Lataignant, Dablon, Castillon, par acte devant Pierre Parque et Pierre Guerreau, notaires, garde-notes du Roi notre sire en son Châtelet de Paris, le 29 avril 1627. C'est le premier acte notarié concernant spécialement la colonie de la Nouvelle-France. Chose assez bizarre, les notaires y déclarent avoir omis les noms, résidences et occupations des associés et les diverses dates de leurs signatures, dans le corps de l'acte, *pour éviter prolixité ennuyeuse.* Un notaire qui prendrait aujourd'hui cette liberté serait passible d'une pénalité de quinze dollars pour chaque omission. Dans un acte où cent associés sont parties, cela équivaudrait à une amende de $1,500.

L'acte de société de la Compagnie fut aussi reçu par les notaires Pierre Parque et Pierre Guerreau entre le 7 mai 1627 et le 6 avril 1628.

Le 25 mars 1644 et le 21 mars 1650, devant Pourcel et Chaussière, notaires garde-notes à Paris, M. de Faucamp et de la Dauversière déclarent qu'ils ont acquis l'île de Montréal pour une compagnie particulière dont les noms seront donnés.

L'abandon de la Compagnie des Cent-Associés au Roi fut passé devant Lebeuf et Jouin, notaires à Paris, le 24 février 1663.

La donation que fit la Compagnie de Montréal de leur île au Séminaire de Saint-Sulpice, fut reçue à Paris, le 29 mars 1663, devant les notaires Lefranc et Levasseur.

LES PAGES SOMBRES DE L'HISTOIRE [1]

L'existence des nations, comme celle des individus, est soumise aux peines et aux vicissitudes qui sont le partage de l'humanité déchue. On y voit de mauvais jours, des époques douloureuses, des alternatives de succès et de revers, de gloire et de deuil.

D'un autre côté il entre dans la conduite ordinaire de la Providence qui régit les choses d'ici-bas de faire passer par le creuset de l'épreuve et de la souffrance ceux qu'elle destine à de grandes choses. Et ceci encore peut s'appliquer aux institutions et aux sociétés autant qu'aux particuliers.

Nous ne devons donc pas nous étonner de trouver des *pages sombres* dans l'histoire de notre pays.

Celles que M. LeMoine a étudiées se rapportent aux dernières années de la domination française au Canada.

Tristes jours, en effet, qui virent notre patrie en proie aux horreurs de la guerre et de la famine, abandonnée par la France et enfin forcée d'ouvrir ses portes à l'ennemi vainqueur. Mais jours tristes surtout parce qu'ils virent régner dans l'administration et la haute société l'injustice, le luxe et la corruption.

Et comment aurait-il pu en être autrement ? La Nouvelle-France, ainsi que le fait judicieusement remarquer M. LeMoine, ne pouvait être que l'image de la mère-patrie. Or, on sait ce qu'était la société française au dix-huitième siècle ; ce qu'était la cour, sous le règne de Louis XV. Mais Louis XV régnait-il ? N'était-ce pas la Pompadour qui gouvernait la France ? Pourtant il y en avait encore un autre au-dessus d'elle : *le roi Voltaire*, comme l'a appelé un de ses admirateurs. Voltaire et les autres philosophes avaient mis à la mode le scepticisme et l'irréligion. Avec la foi et les mœurs disparaissait le sentiment de l'honneur et du devoir. Pour satisfaire un désir effréné de richesse et de jouissance on se lançait dans l'agiotage, dans les entreprises hasardées et les spéculations déshonnêtes.

Telle était devenue la France, tel était aussi devenu le Canada. Les fonctionnaires que la Cour envoyait ici pour la représenter

1. *The last decade of French rule at Quebec*, 1749-1759, by J.-M. LeMoine. — Etude lue devant la Société Royale du Canada, le 25 mai 1888.

apportaient sur les bords du Saint-Laurent les vices qui déshonoraient la mère-patrie. Et c'est ainsi que se produisit la désorganisation sociale, dont M. LeMoine nous présente le tableau, d'après les *Mémoires du Sieur de C. durant la guerre et sous le gouvernement anglais.*

Ces mémoires, publiés pour la première fois en 1838 par la Société historique de Québec, font le portrait des personnages qui, chargés de l'administration de la colonie durant la guerre, profitèrent de cette position pour amasser des richesses immenses aux dépens du Roi, qu'ils volaient effrontément, et du peuple, qu'ils opprimaient et laissaient mourir de faim. On peut se faire une idée de l'étendue de leurs dilapidations par le fait que l'un d'eux, Cadet, fut, à lui seul, condamné, dans la suite, à restituer six millions de francs. Nos historiens, du reste, nous ont fait connaître cette époque de décadence. Ils nous ont montré les fonctionnaires et le beau monde de Québec et de Montréal se livrant au jeu, aux fêtes et aux divertissements, pendant que les soldats, mal nourris et mal équipés, luttaient sans espoir et que les pauvres gens étaient réduits à la plus affreuse détresse.

L'auteur anonyme cité par M. LeMoine paraît bien renseigné, et il donne force détails sur la conduite scandaleuse de Bigot et de ses complices. Son indignation à l'égard de cette association de coquins est certainement légitime ; mais est-il toujours également juste et impartial? S'il a des préférences, ce n'est toujours pas pour M. de Vaudreuil, ni pour le chevalier de Lévis, ni pour les prêtres et les religieux. Le Sieur de C. montre, à l'égard de ceux-ci, des préjugés qui sentent trop leur dix-huitième siècle, et les éditeurs ont cru devoir signaler l'injustice évidente des accusations qu'il porte contre le clergé.

Mais M. LeMoine s'est borné, dans son travail, à citer les passages de ces mémoires qui ont trait aux dilapidateurs, dont le chef était François Bigot, " le mauvais génie de la Nouvelle-France". Après avoir exposé leurs infamies, M. LeMoine rappelle leur châtiment et le jugement, encore trop peu sévère, que rendit contre eux la commission royale chargée d'instruire sur leur administration.

Si l'étude de cette période est attristante, nous pouvons cependant y trouver matière à d'utiles réflexions.

M. LeMoine nous fait voir, dans la décadence morale où était arrivée la société française,la cause première des malheurs et de la ruine de la Nouvelle-France. La colonie avait en outre le désavantage de dépendre trop absolument, pour son existence et sa conservation, du gouvernement et du bon plaisir royal. Ce

bon plaisir se tournant ailleurs, et l'Etat, pour une raison ou pour une autre, n'envoyant plus les secours nécessaires, la colonie devait nécessairement succomber.

Nous pourrions ajouter ce qu'on a dit déjà plus d'une fois, que la Providence avait ses vues en nous séparant de la mère-patrie au moment où celle-ci allait tomber dans le gouffre de la révolution. Le salut nous vint ainsi de nos ennemis. Mais si nous reconnaissons là un dessein providentiel, nous devons y correspondre et conserver avec soin le trésor de la foi et des mœurs que Dieu a voulu nous laisser et qui est, pour les nations, le secret de la force et de la grandeur.

JOSEPH DESROSIERS.

REVUE EUROPEENE

La fuite du général Boulanger à Bruxelles, sa quasi-expulsion de la Belgique, qui lui a fait chercher un refuge à Londres, enfin le procès qu'on lui fait, ainsi qu'à un certain nombre de ses prétendus complices, devant le sénat transformé, comme autrefois la Chambre des Pairs, en haute cour de justice, tels sont les derniers actes du drame *boulangiste*. L'incident le plus récent est la découverte de papiers importants saisis chez un des amis du général. Mais le tout ensemble n'a guère de retentissement tant l'Exposition absorbe l'intérêt public et jette dans l'ombre les autres spectacles.

Au point de vue matériel elle est un immense succès. Ce succès est tout à fait indépendant des considérations sociales ou politiques qui avaient donné une signification révolutionnaire et anti-chrétienne à cette grande foire du luxe et de l'industrie modernes, signification dont les uns se réjouissaient et dont les autres s'alarmaient à bon droit.

Ce succès est dû à ce que les organisateurs de l'exposition se sont placés au point de vue pratique et n'ont tenu aucun compte des agissements de la politique.

" Tandis, comme dit M. de Mazade, dans la *Revue des deux mondes*, tandis que tout s'agitait dans les sphères politiques, l'œuvre marchait sans agitation et sans bruit. Une population d'ouvriers poursuivait son immense tâche sous la conduite d'une légion d'ingénieurs et d'architectes habiles, dirigés eux-mêmes par l'énergique et fertile activité de M. Alphand. On ne se demandait pas qui était au pouvoir, M. Goblet, M. Floquet ou M. Tirard ; s'il y aurait dissolution ou révision — le moment était bien choisi ! — ce qui en serait du général Boulanger et de ses ambitions ou de ses intrigues. On allait toujours, sur la foi de la fortune de la France ; on forgeait et tordait le fer, on traçait des jardins, on élevait des palais, on préparait la place hospitalière promise aux autres nations. On ne s'est pas arrêté un instant, et au jour fixé, sans le retard d'une heure, d'une minute, l'Exposition a pu être inaugurée ! Que les agitateurs de la politique ne se hâtent pas de triompher : ce n'est pas leur ouvrage. Ce sont les gens de labeur et d'industrie qui ont réparé leurs fautes ; qui, par leur activité et leur zèle intelligent, ont su inspirer aux étrangers la confiance, que les maîtres des

ministères et du parlement n'inspiraient pas. C'est la revanche du travail, de la persévérance féconde, du génie des constructeurs contre les partis qui auraient pu tout perdre.

" Aujourd'hui elle est ouverte cette exposition universelle qui ne dément pas son nom; elle se déploie dans son ampleur savante, dans sa vaste et ingénieuse ordonnance. Du premier coup on peut dire, sans y mettre de vanité, que c'est la réalisation brillante et heureuse d'une idée largement conçue, exécutée avec autant de puissance que de sûreté. M. le président de la République, qui n'a été que juste en disant, le jour de l'inauguration dans un langage bien inspiré, que c'était l'œuvre de la France, non d'un parti, M. le président a rappelé la première exposition qui s'ouvrait sous la direction de François de Neufchâteau — et qui réunissait 110 exposants. On n'en est plus là; l'Exposition d'aujourd'hui dépasse, non seulement celle-là, mais toutes celles qui se sont succédé depuis, en 1855, en 1867 et en 1878. Elle les dépasse et par l'étendue et par l'habile diversité des combinaisons, et par la nouveauté des moyens que la science et l'art réunis ont mis au service des ingénieurs. Pour bien des visiteurs venus des extrémités du monde, aussi bien que du fond de la France, l'attrait souverain est surtout cette tour merveilleuse qui s'élève à 300 mètres vers le ciel. La tour Eiffel est en train de devenir légendaire; elle l'était déjà avant d'être achevée. Certainement c'est un prodige de mécanique savante, une étonnante apothéose du fer, un objet de gigantesque curiosité : ce n'est peut-être pas l'œuvre d'un art bien caractérisé. On ne voit pas bien ce qu'elle représente, à quoi elle peut répondre. Elle sera probablement, sur les bords de la Seine, un colossal I sur lequel pourra se poser de plus près, comme un point sur le clocher jauni, la lune d'Alfred de Musset. Mais ce n'est qu'un détail, une attestation isolée, un peu énigmatique, de la science des ingénieurs. Ce qu'il y a réellement d'intéressant, de frappant, c'est l'ensemble de cette exposition, qui embrasse l'immensité du Champ de Mars, les pentes vertes du Trocadéro, aussi bien que l'Esplanade des Invalides; qui comprend une série de constructions distribuées avec autant de goût que d'ordre, tour à tour grandioses et pittoresques, destinées à recevoir toutes les œuvres des arts et des industries du monde. C'est un abrégé des produits de tout le genre humain. "

Donc cela est convenu, l'exposition a rejeté la politique dans l'ombre et l'on peut, en regardant le palais des machines et la tour Eiffel, répéter le mot de Victor Hugo : *Ceci tuera cela !* Mais *ceci* malheureusement n'aura qu'une durée bien éphémère

et ne pourra supprimer *cela* que pour dix-huit mois au plus. Et le jour même où les pages que nous venons de reproduire étaient écrites, le Luxembourg et le palais Bourbon s'ouvraient de nouveau. On dirait que la concurrence des palais du Champ de Mars a provoqué et irrité les acteurs de l'un de ces théâtres, et que, se haussant sur leurs pieds et enflant leurs voix, ils ont tenu à honneur de ne point se laisser éclipser. Déjà les premières séances de l'Assemblée ont été orageuses. M. Jules Ferry a voulu faire sa rentrée et, en véritable enfant terrible, il s'est produit à la tribune, ne tenant aucun compte des avertissements qui lui avaient été donnés par ses meilleurs amis. M. Clémenceau, qui, effrayé, comme tant d'autres par le progrès du *Boulangisme* et par tous les symptômes de réaction qui se font voir, avait condescendu à pactiser plus ou moins ostensiblement avec M. Ferry, n'a pas été un des moins désappointés. L'ancien premier ministre a eu à subir un véritable cyclone d'apostrophes et de clameurs. On a eu le mauvais goût de lui crier " que le sang répandu au Tonquin devait l'étouffer ".

Certes nous sommes ici loin de sympathiser avec M. Ferry : sa politique dite anti-cléricale, mais réellement anti-chrétienne, a reçu et reçoit encore le châtiment qu'elle mérite ; mais ce n'est pas sur le terrain même où elle avait lieu d'être blâmée, ce n'est pas à propos des véritables fautes qu'elle a commises, qu'elle se fait répudier et flétrir. Ce sont " les expéditions lointaines, la guerre du Tonquin, " qui sont le plus reprochées à cet expulseur des congrégations religieuses. C'est une des faiblesses des Français, — et surtout des Parisiens, qui depuis si longtemps s'arrogent le droit de gouverner la France, — de s'imaginer que le monde finit aux frontières, voire à la barrière de l'octroi. Des expéditions lointaines ! Vraiment si elles étaient si coupables en elles-mêmes, François Ier, Henri IV, Louis XIV et Louis XVI seraient bien à blâmer. La guerre d'Italie et la guerre d'Allemagne sous Napoléon III ont eu des conséquences beaucoup plus fatales pour la France que la guerre du Mexique qu'on lui a tant reprochée ; et cependant les premières n'étaient pas si lointaines après tout.

En fait d'expéditions, je n'en connais guère qui ne soient pas plus ou moins *lointaines*, si ce n'est peut-être le fameux " Voyage de Paris à Saint-Cloud par terre avec retour par mer ".

C'est avec de pareilles idées que, semblables aux bonzes de l'Inde, certaines gens s'hypnotisent en se concentrant dans la contemplation d'eux-mêmes, et refusent de prendre part au grand mouvement d'expansion coloniale qui, plus que jamais,

agite les puissances européennes. Tandis que l'Allemagne sur la côte d'Afrique et dans la Polynésie, la Belgique au Congo, l'Italie en Afrique, les Etats-Unis et l'Angleterre toujours et partout, cherchent à se créer de nouvelles colonies, à établir au moins *des pied-à-terre*, l'opinion publique en France semble en être encore aux jours néfastes où Madame de Pompadour disait: " Les Anglais ont pris le Canada, grand bien leur fasse ! " M. Ferry, qui, il faut l'avouer, est loin de mériter un meilleur sort, est victime de ce préjugé qui se résume si bien dans l'axiome: chacun chez soi, chacun pour soi ! La revanche n'est pas toujours où l'on pense. La revanche pour la France n'est point uniquement dans la *reconquête* de l'Alsace et de la Lorraine: elle serait bien plutôt dans l'expansion des idées françaises, de la langue française, du commerce français, expansion impossible sans des colonies et sans des *expéditions lointaines !*

En conviant chez elle tous les peuples de l'univers, chose qui paraît lui réussir malgré les profondes antipathies que le souvenir de 89, et celui de 93 surtout, devaient soulever, elle nous semble en train de prendre la plus utile et la plus pacifique des revanches. C'est, comme on l'a dit autrefois, une expédition à *l'intérieur*.

M. de Bismarck, qui est bon juge, le voit ainsi. Dans le discours qu'il a prononcé dernièrement au reichstag, il se montre un peu jaloux de ce que la France échappe aux conséquences de son gouvernement démocratique par l'attachement tout intéressé de la nombreuse classe des petits rentiers à *l'ordre de choses quel qu'il soit*. Dans son plan de *socialisme d'État*, il a inauguré un système d'assurances obligatoires; mais il veut aller plus loin: il veut avoir son grand livre et se créer une classe de rentiers, ce qu'on ne forme pas aussi facilement, dit assez spirituellement un écrivain du *Correspondant*, que l'on organise une *landwehr*. " Certes, dit le même écrivain, les rentiers français sont peu ou point révolutionnaires par profession; mais les gouvernements qu'ils conservent nous paraissent disparaître assez vite dans ce siècle. Car la vertu que M. de Bismarck leur reconnaît est passive, presque inerte; nous la voudrions plus résistante. Ils ne se battent pas, mais ils sifflent; ils ne dressent pas de barricades, mais ils vont regarder ceux qui les construisent. " C'est bien là en effet le type du petit rentier et même du petit bourgeois de Paris, que les révolutions amusent et passionnent, bien qu'il soit tout le premier à en souffrir; et voilà l'immense différence qu'il y a entre les classes moyennes de l'Angleterre et celles de la France. Les bouti-

quiers de Londres, lorsque gronde dans la grande métropole l'émeute *chartiste* ou *socialiste*, se font volontiers gendarmes ou *policemen* et ne trouvent pas, comme le brigadier de Pandore,

> Que c'est un métier difficile :
> Garantir la propriété,
> Protéger les champs et la ville
> Du vol et de l'iniquité.

Mais, comme le brave Pandore, ils sont bien disposés à répondre aux aristocrates qui les dominent sans les opprimer : " Brigadier, vous avez raison ! " Ce que le bourgeois de Paris se donnera bien de garde de dire à ceux qui forment les classes dirigeantes.

Pour en revenir à M. de Bismarck, le *chancelier de fer* est *moult* irrité et déconvenu de voir que l'on se permette de faire des grèves dans son empire tout comme on en peut faire dans les républiques, en France et aux Etats-Unis par exemple. Pas moins de cent mille ouvriers se sont insurgés contre les compagnies industrielles, qui, paraît-il, ne leur donnaient pas même le pain quotidien en retour de leur travail. L'empereur, qui en cela a montré des dispositions toutes paternelles et un grand sens pratique, — puisque le mot est à la mode, — l'empereur a reçu les représentants des grévistes en même temps que ceux des compagnies. Il leur a parlé raison, — et l'on sait que dans la bouche d'un empereur qui se montre *bon prince*, la raison ne saurait avoir tort ; — il a conseillé aux ouvriers de retourner à leurs ateliers, et aux capitalistes de se montrer moins durs à la détente. Tout le monde est parti content, et comme toujours M. de Bismarck paraît avoir eu plus de bonheur qu'il n'en mérite.

Le prince — il me pardonnera bien, s'il daigne me lire, ce qui est fort douteux, si je ne lui donne pas toujours ce titre, — le prince de Bismarck a reçu la visite du roi Humbert, accompagné du prince de Naples et de M. Crispi, qui venaient une fois de plus rendre foi et hommage à leur suzerain germanique et faire parade de leur obséquiosité envers les représentants de la race qui a si longtemps opprimé l'Italie, en même temps que de leur incroyable ingratitude pour la France, leur trop généreuse et trop imprudente libératrice.

De retour chez eux ils auront fort à faire à contenir les populations irritées par les pertes que subissent les cultivateurs de la Lombardie, les viticulteurs de la Sicile et, en général, par la

dépression causée par la rupture du traité de commerce avec la France. D'un autre côté, ils auront aussi à considérer la situation très grave qui leur est faite par la recrudescence du fanatisme sectaire et anti-chrétien dans l'ancienne cité des papes. L'inauguration du monument de Giordano Bruno, insulte préméditée, a profondément attristé l'illustre et saint vieillard du Vatican. Des complications diplomatiques peuvent résulter de cette absurde démonstration, et, si l'on en croit les dépêches télégraphiques, il serait sérieusement question du départ de Léon XIII. La conséquence la plus probable d'un tel événement serait l'établissement à Rome d'une république démocratique et sociale, et le fils de celui qui a dit *andremo al fundo* pourrait bien aller aux abîmes plus promptement qu'il ne le prévoit.

Pendant que tout semble conspirer contre lui, le successeur de saint Pierre poursuit noblement sa carrière. Le 24 mai dernier il a revêtu de la pourpre romaine sept archevêques et évêques. Trois appartiennent à la France, un à la Belgique, un à l'Autriche et deux à l'Italie.

La nomination des cardinaux français a dû être le résultat de longues négociations, car il y avait longtemps que la France n'avait point figuré dans les promotions au Sacré-Collège.

Le plus âgé des nouveaux princes de l'Eglise, Mgr Guilbert, archevêque de Bordeaux, est né le 15 novembre 1812, et le plus jeune, l'archevêque de Prague, est né le 24 janvier 1844. Il y a donc trente-deux ans entre ces deux éminences.

L'archevêque de Paris, Mgr Richard, est né à Nantes le 9 mars 1819. Après avoir été vicaire général de l'archidiocèse qu'il gouverne aujourd'hui, il fut nommé, en 1871, évêque de Belley, et, sur la demande de son prédécesseur le cardinal Guibert, il fut nommé en 1877 son coadjuteur avec le titre d'archevêque de Larisse.

L'archevêque de Bordeaux fut préconisé évêque de Gap en 1867 ; après avoir passé par l'évêché d'Amiens, il remplaça le cardinal Donnet en 1883.

L'archevêque de Lyon, Mgr Foulon, né en 1823, fut d'abord évêque de Nancy et de Toul ; il fut transféré à l'archevêché de Bezançon en 1882, et, il y a deux ans seulement, à celui de Lyon.

L'archevêque de Malines, Mgr Goossens, est né à Perk dans l'archidiocèse de Malines. Il fut vicaire général de ses deux prédécesseurs, le cardinal Sterks et le cardinal Deschamps, et, après avoir été coadjuteur de l'évêque de Namur, il remplaça le cardinal Deschamps le 16 juillet 1883.

Ces quatre cardinaux sont, si l'on peut ainsi s'exprimer, de langue française, et avec Mgr Taschereau, le nouvel élu de Malines fait la part des populations françaises qui ne sont point sous le gouvernement de la France.

Chacune de ces Eminences est remarquable par sa science et ses œuvres littéraires. Mgr Richard a écrit un important ouvrage historique; Mgr Guilbert a traité savamment de plusieurs des questions les plus difficiles que présentent les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et Mgr Foulon a écrit une vie très remarquable de Mgr Darboy.

Si la question romaine offre en ce moment des périls qui sont peut-être exagérés par les télégrammes de la presse associée, l'attitude de plusieurs nations européennes doit présenter au Souverain Pontife certaines compensations. Partout des congrès catholiques protestent contre les agissements du gouvernement italien et nulle part ils ne le font avec plus d'énergie qu'en Allemagne et en Autriche. D'un autre côté, les paroles qui ont été échangées entre le président de la république et le cardinal Richard, lors de la présentation de la barrette à Leurs Eminences, indiqueraient un rapprochement; et ce serait bien la chose la plus heureuse qui pourrait arriver à la France.

Mais le fait le plus important qui se soit produit à cet égard c'est la courageuse protestation du parti qui s'intitule le centre dans le reichstag, et cela au moment même où le roi d'Italie et son premier ministre étaient reçus avec les plus grandes marques de sympathie par l'empereur et le prince chancelier.

" Qui aurait pensé, dit un journal, que le séjour du roi Humbert servirait, sous la direction de la Providence, à mettre en relief la question Romaine en faveur du Pape ? Les catholiques étaient décidés à garder leur réserve, mais les actes du Parlement italien leur ont fait un devoir de cette imposante manifestation."

" M. de Bismark, dit une autre feuille, aurait désiré que tous les partis acclamassent la fraternité de l'Italie et de l'Allemagne, bien qu'il ait l'habitude de fermer le champ de la politique étrangère à la curiosité des chambres et du pays. Le Centre a empêché cette comédie. "

On dit que le saint pontife a passé plusieurs jours renfermé dans la chapelle Sixtine, ne voulant recevoir personne, et les journalistes d'en conclure à un grand découragement et à une prostration complète. Ces pauvres gens ignorent ou feignent d'ignorer que c'est dans la méditation et la prière que se retrempe l'âme du chrétien, et que, plus que tout autre, celui qui préside

à toute la chrétienté doit être soumis à cette loi. C'est pour lui surtout que sont vraies les paroles du psalmiste : " *Levavi oculos meos in montes unde veniet auxilium mihi.* " Viendra-t-il des Alpes gauloises ou des chaînes du Tyrol ou de la Styrie ? viendra-t-il de la France, de l'Autriche, ou même de l'Allemagne, ce secours invoqué avec tant de foi et de résignation ? Nul ne le sait, mais d'où qu'il vienne, il viendra certainement, et en temps opportun.

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU.

Montréal, 20 juin 1889.

GOVERNMENT PUBLICATIONS FOR SALE.

Revised Statutes of Canada, 1886, 2 Vols. $5.00.

The Election Laws (being chaps. 5 to 10 both inclusive, of the Revised Statutes) with Index :

Stitched, with paper cover $0.35
In cloth binding 0.50

Criminal Laws, CC. 139 to 185 (with supplement of Amending Acts of 50 & 51 Vic.) 0.80

	$ cts.
Census of Canada, 1871, Vols. 1, 2, 3, 4 & 5 each ...	0 60
Census of Canada, 1881, Vols. 1, 2, 3, 4 & 6 each ...	0 60
Except Vol. 5	0 40
North-West Census, Vol. 1, 1885	0 30
Census of Manitoba, 1885-6 ...	0 40
Vice-Admiralty Court Rules ...	0 40
Orders in Council to 1874	1 25
Civil Service List, 1882	0 25
Civil Service List, 1886	0 20
Civil Service List, 1887	0 20
Report Civil Service Examiners, 1886	0 15
Dom. Parliament Debates, 1870	4 50
Dom. Parliament Debates, 1871 & 1872	4 00
The Queen *vs.* L. Riel, Report of Minister of Justice, Eng. & French	0 10
The Queen *vs.* L. Riel, Report of Trial, French	0 20
Synopsis of Incorporated Companies under the Joint Stock Company Act 1885-'6	0 20
Chinese Commission Report, English	2 00
Chinese Commission Report, French	3 00
Index to Local and Private Acts, 1867 to 1886 :	
In paper cover.	0 15
In cloth cover.	0 20

AUX ANNONCEURS DANS LA "GAZETTE".

Ceux qui envoient des annonces pour être insérées dans la *Gazette du Canada* voudront bien se conformer aux règles ci-dessous :

1. Adresser "Gazette du Canada, Ottawa, Canada".
2. Indiquer le nombre d'insertions voulues.
3. Transmettre invariablement le prix de l'annonce ainsi que le prix d'un exemplaire de la *Gazette*, tels que donnés plus bas ; sans cela l'annonce ne sera pas publiée. Les prix sont de dix cts. pour la première insertion, et cinq cts. pour chaque insertion subséquente par ligne de neuf mots, chaque chiffre comptant pour un mot. Aucune annonce n'est insérée pour moins d'une piastre.

D'après la pratique établie et reconnue, telle que prescrite par la loi, les règlements du parlement et les décisions du ministre de la Justice, les avis reçoivent le nombre d'insertions ci-dessous :—

Les avis de demandes de divorce—27 insertions.

Les avis de retrait de dépôts des compagnies d'assurance—13 insertions.

Les avis de demandes ordinaires au parlement—9 insertions.

Les avis de demandes de lettres patentes—6 insertions.

Les avis de dividendes et d'assemblées de banques et de compagnies d'assurances,— 1 mois de calendrier ou 5 insertions.

Les abonnés observeront aussi que le prix d'abonnement, $4 par année, est invariablement payable d'avance, et que l'envoi de la *Gazette* sera arrêté à l'expiration de la période payée. Chaque exemplaire coûte 10 cts., et quand les annonceurs en veulent plus qu'un, ils devront faire une remise en conséquence.

BROWN CHAMBERLIN,

Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie.

Département des Impressions
et de la Papeterie publiques.

Ottawa, 10 juillet 1885.

J.-B. LALIBERTÉ

145—RUE ST-JOSEPH—145

QUÉBEC

Le plus grand Manufacturier de Fourrures en Canada

ASSORTIMENT RICHE ET VARIÉ DE PELLETERIES CANADIENNES et ÉTRANGÈRES

VETEMENTS DOUBLÉS EN FOURRURE POUR DAMES

PALETOTS POUR MESSIEURS

EN TOUT GENRE ET DANS TOUS LES PRIX

☞ Une attention toute particulière est donnée aux commandes qui me sont confiées par les Messieurs du Clergé.

LIBRAIRIE, IMPRESSIONS, RELIURE

Forgues & Wiseman

LIBRAIRES

134, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

(En face de chez M. J.-E. Martineau, marchand de fer)

Chasublerie, Bronzes et Orfèvrerie d'Eglise

IMPORTÉS DIRECTEMENT DES MANUFACTURES

BOUQUETS D'EGLISE. — L'Assortiment le plus beau et le plus varié qui soit en Canada

CIERGES, ENCENS, BOUGIES, ETC.

Objets pour Pèlerinages, Livres pour Bibliothèques paroissiales, Livres d'occasion, Echange de Livres

SPÉCIALITÉS DE BOUQUETS D'EGLISE et D'APPRÊTS POUR FLEURS

Messieurs les Curés trouveraient un bénéfice réel à venir faire leurs achats chez nous.

LE

CANADA-FRANÇAIS

REVUE PUBLIEE SOUS LA DIRECTION D'UN

COMITÉ DE PROFESSEURS

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

RELIGION, PHILOSOPHIE, HISTOIRE, BEAUX-ARTS,
SCIENCES ET LETTRES.

VOLUME DEUXIÈME
4ème LIVRAISON — OCTOBRE 1889.

QUEBEC
IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE
30, Rue de la Fabrique
MONTREAL chez Cadieux et Derome, 1603, rue Notre-Dame

1889

Bien que tous les articles insérés dans LE CANADA-FRANÇAIS soient examinés par le Comité de Révision, il est néanmoins entendu que chaque auteur garde la responsabilité de ses opinions.

SOMMAIRE

Pages.

465.— DIX ANS AU CANADA — de 1840 à 1850 (suite). A. GÉRIN-LAJOIE.

504.— L'EXPOSITION DE 1889..... ..... J. ANGOT DES ROTOURS.

514.— MISCOU. — Hommes de mer et hommes de Dieu. (fin)..... ..... N.-E. DIONNE.

562.— LA RELIGION JACOBINE AU XIXe SIÈCLE. H. DESTREL.

577.— LES DERNIÈRES ENCYCLIQUES DE SA SAINTETÉ LÉON XIII.— 2e article..... M.-E. MÉTHOT.

595.— DU NOTARIAT ET DES NOTAIRES AU CANADA avant 1663.— Digression sur les médecins et les avocats ..... J.-EDMOND ROY.

608.— LA BASILIQUE DE SAINT-ETIENNE À JERUSALEM..... L'abbé A.-H.-GOSSELIN.

614.— REVUE EUROPÉENNE..... .... P.-J.-O. CHAUVEAU.

DOCUMENTS INÉDITS.

(Sur l'Acadie.— *Suite.*)

145. XCVI.— Various Extracts from Dr Brown's MS.

146. XCVII.— Settlement of Lands.— Proclamation by Chas. Lawrence. 11 Jan. 1759.

148. XCVIII.— Copie d'une lettre écrite par M. l'abbé Le Guerne, missionnaire des Sauvages à l'Acadie, à M. Prévost, Ordonnateur à l'Isle Royale et dont la pareille a été aussi adressée à M. le Chr de Drucour Gouverneur. 10 mars 1756.

165. XCIX.— Registre des Acadiens de Belle-Isle-en-Mer. Paroisse du Palais. 5 février 1767.

AVIS IMPORTANT

Comme l'abonnement au CANADA-FRANÇAIS est **strictement payable d'avance,** vu que cette revue n'a pas d'autre ressource, nos lecteurs qui veulent éviter les ennuis d'une interruption dans l'envoi du CANADA-FRANÇAIS, voudront bien se rappeler que la souscription pour l'année 1890 devra être payée d'ici au 1er janvier prochain.

DIX ANS AU CANADA

DE 1840 A 1850

PAR A. GÉRIN-LAJOIE

(*Suite.*)

[Enregistré conformément à l' " Acte des Droits d'Auteur

CHAPITRE ONZIÈME.

Session de 1843. — Mesures législatives. — L'antagonisme entre Sir Charles Metcalfe et ses conseillers s'accroît de jour en jour. — Crise ministérielle. — Votes de l'Assemblée législative.

A part la question du siège du gouvernement, les Chambres avaient à considérer plusieurs mesures de la plus grande importance. Comme on l'a déjà dit, tout semblait à refaire dans la législation du pays, et l'on est effrayé lorsqu'on considère le travail herculéen entrepris par les ministres de Sir Charles Metcalfe. M. La Fontaine présenta plusieurs mesures pour régler l'administration de la justice dans le Bas-Canada, pour modifier les lois d'enregistrement, pour assurer l'indépendance du Parlement, etc. M. Baldwin présenta divers projets de lois relatifs à la judicature, à l'éducation et aux municipalités du Haut-Canada. M. Morin présenta un bill d'éducation pourvoyant à une dépense annuelle de trente mille louis dans le Bas-Canada, et de vingt mille dans le Haut, pour encourager la diffusion de l'instruction populaire, et autoriser le gouverneur à prélever des taxes à ce sujet, dans le cas où les autorités municipales refuseraient ou négligeraient de le faire. Une pareille mesure à cette époque indiquait chez son auteur un courage moral peu ordinaire. M. Aylwin présenta un bill pour assurer l'indépendance des juges, lequel fut adopté sans aucune opposition et avec une espèce d'enthousiasme. M. Aylwin en prit occasion pour rendre un hommage bien mérité aux trois juges qui avaient été suspendus de leurs fonctions par Sir John Colborne, en 1838 [1]. Outre ces mesures, plusieurs questions économiques non moins importantes, un nouveau tarif, l'imposition de droits sur les produits

1. MM. Panet, Bédard et Vallières de Saint-Réal.

agricoles et les animaux vivants, des questions se rattachant à la liste civile, devaient faire l'objet des délibérations des deux Chambres.

A propos du grand nombre de bills importants présentés durant cette session, le correspondant de l'*Aurore* disait dans une de ses lettres de Kingston (11 octobre 1843) : " Je ne puis assez rendre justice aux hommes qui composent le Cabinet, et certes, quand on regarde à l'ouvrage qu'ils ont fait, à la multitude comme à l'importance de leurs mesures, on ne peut s'empêcher de voir qu'ils ont eu à reconstruire tout un nouvel état de société politique. Oui, je le dis sans flatterie, il ne fallait rien moins que l'intelligence, le courage, l'habileté et le patriotisme des hommes dont l'accession au ministère provincial a été saluée de tout le monde avec un sentiment de bonheur, pour nous tirer de l'ornière où nous étions. Ils ont dû être vraiment effrayés du chaos où ils se trouvaient et de ce qu'ils avaient à faire ; cependant ils l'ont courageusement entrepris, et ils réussissent, Dieu merci, comme leurs efforts le méritent. Aussi ils sont si forts de leur caractère que l'opposition n'a pas beau jeu de les fronder, je vous assure."

Un bill de M. Baldwin pour supprimer les sociétés secrètes donna lieu à plusieurs longues discussions, mais fut finalement adopté à une majorité de 55 voix contre 13. Quelques-uns des adversaires du bill avaient prétendu que c'était une mesure inique, un acte d'oppression de la part d'une majorité catholique contre une minorité protestante ; cela était si peu vrai que 35 membres protestants l'appuyèrent de leurs votes. Une grande majorité des protestants du Haut-Canada paraissait désirer la suppression de l'orangisme, source de troubles et de désordres.

Dans la nuit du 7 novembre un rassemblement orangiste, après avoir parcouru les rues de Toronto aux cris de " *à bas le Papisme, à bas les traîtres* ", brûlèrent en effigie MM. Baldwin et Hincks.

A Kingston, durant la session même, les orangistes se rendirent coupables de plusieurs actes de brigandage. Ils s'attaquèrent, entre autres, à la nouvelle cathédrale catholique de Kingston et brisèrent plusieurs bas-reliefs qui en ornaient le portail.

Pendant tout ce temps, le malaise de Sir Charles allait augmentant ; dans une dépêche confidentielle écrite le 9 octobre il s'exprime ainsi : " Je suis loin d'être dans un poste agréable. Tout en désirant me dévouer exclusivement au bien-être et au bonheur du pays, dont le gouvernement m'a été confié, je me

trouve dans l'impossibilité de rien accomplir de bon, et je suis engagé dans une lutte incessante pour maintenir l'autorité de ma charge contre les attaques des hommes mêmes dont le désir est de m'assister. La lutte, quant à ses résultats définitifs, sera, je le crains, infructueuse, quel que soit l'effet temporaire qu'elle puisse avoir. Il doit toujours être difficile de retirer le pouvoir une fois accordé aux chefs d'un corps représentatif choisi par la multitude, et à peine l'est-il moins de résister à leurs empiètements. Lord Sydenham a tenté l'impossible en composant un Conseil exécutif comme il l'a fait dans l'espoir que le pouvoir du gouverneur resterait intact, ou pourrait être exercé aussi librement qu'auparavant, si c'est là réellement ce qu'il avait en vue. Je n'ai aucun espoir de voir cesser cette lutte ingrate tant que le principe pour lequel combattent actuellement le Conseil exécutif et la Chambre d'Assemblée, — savoir le gouvernement démocratique et de parti, — ne sera pas admis dans toute sa plénitude; et alors la perspective d'être un instrument entre les mains d'un parti n'aura rien de bien enviable. Même à présent il est difficile d'être autre chose, car toute l'influence personnelle que peut exercer le gouverneur par son caractère et sa conduite ne tend qu'à donner plus de force à ses aviseurs ostensibles. Si le pouvoir de la majorité était entre les mains d'un parti fermement attaché aux intérêts et à la connexion britanniques, il y aurait un motif de confiance réciproque et de cordialité qui rendrait la coopération plus probable, les concessions plus faciles, et même la soumission plus tolérable. La différence de vues et de sentiments entre mon Conseil et moi sur ces points essentiels est si grande que *je m'en séparerais certainement si je croyais pouvoir faire fonctionner le gouvernement au moyen d'un changement.* Mais cet espoir, je ne l'ai pas. Le parti qui est au pouvoir est soutenu par la majorité, et continuera vraisemblablement de l'être; et je ne vois rien autre chose qu'embarras et bouleversement comme conséquence probable de leur démission. Je me crois donc obligé de prendre patience, de coopérer avec mes conseillers dans toute mesure qui me paraît bonne, et de leur résister dans tout ce qui me paraît devoir être préjudiciable; de cette manière, *il pourra bien se faire qu'un jour ou l'autre une rupture éclate;* si elle est inévitable, j'y ferai face du mieux que je pourrai. En attendant je dois tirer le meilleur parti possible d'un état de choses qui, je le crains bien, est loin d'être satisfaisant. Heureusement qu'il y a quelques mesures sur lesquelles nous nous accordons, et qui, je l'espère, devront être avantageuses à la Province."

Tout commentaire est inutile. Sir Charles Metcalfe prévoit qu'une rupture va éclater; il la provoquerait lui-même, s'il pouvait espérer qu'elle lui fût favorable: s'il ne se sépare pas immédiatement de ses conseillers, c'est qu'il redoute, et avec raison, les conséquences de cette démarche.

" Ce que je regrette le plus, écrit-il encore, c'est le mécontentement de ce qu'on peut appeler le parti anglais, pour le distinguer de tous les autres. *C'est dans toute la colonie le seul parti avec lequel je puisse sympathiser*. Je ne saurais partager le moins du monde la haine du parti français pour tout ce qui est anglais, ni l'indifférence égoïste du parti républicain à l'égard de la mère-patrie. Ce sont pourtant les partis avec lesquels il me faut marcher; et le parti anglais ne veut pas voir que *si je ne les rejette pas tout à fait, c'est qu'il m'est impossible de le faire*, et il regarde ma conduite comme le résultat de sentiments anti-britanniques."

Avec de pareils sentiments chez le gouverneur, était-il possible que la bonne entente se continuât longtemps entre lui et ses conseillers? Malgré toute la discrétion du chef de l'Exécutif, ses ministres auraient certainement manqué d'intelligence et de perspicacité s'ils n'eussent pressenti et découvert cette méfiance et ce malaise contre lesquels Sir Charles Metcalfe luttait sans cesse intérieurement depuis son arrivée dans la colonie. La crise était inévitable, et elle éclata.

Le 26 novembre, le bruit courut tout à coup que le Ministère avait résigné. [1] Jamais nouvelle de ce genre ne causa plus de sensation dans la presse et dans le pays tout entier. On en fut comme étourdi. Ceux qui n'avaient pas eu l'avantage de voir les choses de près et qui ignoraient l'espèce de contrainte qui avait régné jusqu'alors entre le gouverneur et ses ministres dans leurs rapports quotidiens, se perdaient en conjectures sur les causes de cet événement.

Lorsque la Chambre s'ouvrit, le lundi (27), à dix heures du matin, les esprits étaient dans une grande anxiété et la salle des séances était remplie de spectateurs. Dès l'ouverture de la séance, M. La Fontaine se leva et annonça, en anglais et en français, que lui et ses collègues, à une seule exception près

1. D'après la *Gazette* de Québec, les ministres auraient offert leur résignation le 25. Cette résignation aurait été acceptée le même jour, le gouverneur et ses ministres auraient dîné ensemble dans la soirée, après quoi ils se seraient séparés, en apparence les meilleurs amis du monde. Mais ce ne fut que le lendemain, dimanche, que le bruit de la résignation commença à circuler.

(celle de M. Daly), avaient cru devoir offrir leur démission au gouverneur-général, qu'elle avait été acceptée par Son Excellence, et qu'il aurait bientôt l'occasion de faire connaître à la Chambre les motifs de leur démarche. Aussitôt après, tous les ministres, à l'exception de M. Daly, abandonnèrent les bancs de la Trésorerie.

MM. Daly et Wakefield, en voyant M. La Fontaine annoncer cet événement, s'étaient opposés à ce qu'il entrât dans des explications, supposant erronément que c'était son intention de le faire.

En attendant les explications, la presse et le public dissertaient sur les causes qui avaient pu donner lieu à une démarche aussi grave.

" La cause ostensible de leur résignation, disait le *Morning Courier* de Montréal, dans une lettre de son correspondant en date du 27, est, je crois, un désaccord avec le gouverneur-général concernant la distribution des emplois. Son Excellence a fait huit nominations sans les consulter. La cause immédiate du dissentiment en ce moment paraît être la nomination de M. Powell (fils du ci-devant shérif de Perth) à l'emploi de greffier de la paix à Bytown, l'administration voulant qu'il fût disposé autrement de cette place..... M. Gibbon Wakefield est soupçonné d'être l'instigateur de Sir Charles Metcalfe dans la position qu'il a prise vis-à-vis l'administration."

L'*Aurore des Canadas*, journal politique publié à Montréal, et rédigé par M. J.-G. Barthe, représentant du comté d'Yamaska dans l'Assemblée législative, fut un des premiers à faire connaître la cause de la résignation des ministres et à mettre le pays en garde contre les dangers qui le menaçaient: " On se perd en conjectures, écrivait son rédacteur, le 27 novembre 1843, sur les causes de cette subite démarche qui a excité des sentiments divers en dedans et en dehors de la Chambre. Mais comme M. La Fontaine, en annonçant sa résignation et celle de ses collègues ce matin, a promis de donner ses explications à la prochaine séance, je n'anticiperai pas beaucoup, me contentant de vous dire pour le moment que M. Wakefield, dont je vous ai dit la première attaque contre le ministère, l'autre jour, est au fond de l'affaire. Il paraît, d'après tout ce que j'ai pu pénétrer, que le gouverneur a voulu faire des automates de ses ministres, sans doute à la suggestion du membre de Beauharnois, qui a pris ce moyen d'arriver à ses fins....." " Je n'ai que juste le temps de vous écrire un mot avant le départ du courrier, écrivait-il le lendemain, 28 novembre, et par conséquent celle-ci ne

vous apprendra rien de nouveau sur la situation. Seulement je vous dirai que les ministres ont envoyé, hier, leurs raisons écrites au gouverneur, c'est-à-dire la substance générale des causes qui les ont forcés de résigner, se réservant de mettre tous les détails devant la Chambre, et au moment où je vous écris, je viens d'apprendre que M. Daly vient de leur demander de la part du gouverneur un autre jour de délai, de sorte que les explications qu'on attendait aujourd'hui seront retardées d'autant. A voir les groupes qui se chuchottent partout leurs communications à l'oreille, le va-et-vient continuel qu'il y a parmi les membres, la mission que se donnent en apparence plusieurs d'entre eux auprès de leurs collègues, on ne peut se cacher l'embarras dans lequel les aviseurs de Son Excellence l'ont jetée et la satisfaction qu'a excité la crise où nous sommes dans le moment, car chacun sentait, sans oser se l'avouer à soi-même, que la fausse position dans laquelle nous étions ne pouvait pas durer, que ce n'était qu'une question de temps; quoique peu de gens parussent oser en désirer l'événement. Aussi je m'attends bien qu'on va en être aussi étourdi dans le Bas-Canada que nous l'avons été nous-mêmes. Mais c'est l'heure pour notre pays de faire éclater sa fermeté, car il doit entourer de sa confiance les hommes qui ont fait en cette occasion preuve de plus de véritable courage, d'indépendance de caractère, de désintéressement que par toutes les mesures qu'ils ont pu produire, quelle qu'en ait été d'ailleurs la valeur. C'est donc un moment solennel pour le Bas-Canada, mais c'est à lui de saisir l'occasion aux cheveux de faire triompher le principe vital du gouvernement d'aujourd'hui auquel les ministres ont courageusement immolé tous leurs intérêts et sacrifié leur amour-propre et leur ambition, persuadés qu'ils trouveraient dans l'approbation de leur pays un appui qui ne peut non plus manquer à leur caractère; car autrement, je n'hésite pas à le dire, le Bas-Canada ferait un acte d'injustice qui le perdrait, et contribuerait à la perte des hommes pleins d'intégrité qui viennent de mettre à nu le honteux système de déception introduit par Sydenham. Aussi, fait-on tout ce qu'on peut ici pour les dépopulariser, les vouer au mépris public. Hier soir une troupe de polissons de carrefour les brûlèrent en effigie dans la plaine qui avoisine l'Hôtel du Parlement; j'entendis de mon hôtel les hurlements épouvantables poussés par ces histrions, qui avaient attiré la foule à leur honteux spectacle.....Pendant que les uns font des scènes, les autres intriguent par sous-mains, tâtent le pouls à ceux des membres à qui ils font l'injure de les soupçonner capables de

trahison envers le ministère, et manœuvrent de leur mieux pour arriver à leurs fins. Tout ce que je regrette en cela, c'est de voir Sir Charles Metcalfe entouré de pareils agents qui ne font que le déconsidérer ici, bon et honnête homme au fond, mais qui n'est pas tenu à l'impossible....."

Le plus habile et en même temps le plus dangereux de ces intriguants, que signalait le correspondant de l'*Aurore*, était, en effet, M. Wakefield, représentant du comté de Beauharnois, dont nous avons eu occasion de parler plus d'une fois. M. Wakefield était un homme de talent, qui avait professé jusqu'alors des idées libérales et s'était constamment montré l'ami des Canadiens français. Il était tout à fait insinuant et prétendait même exercer une influence irrésistible sur ceux qui l'entouraient. Comme il était ambitieux, il crut l'occasion bonne et se mit tout de suite en rapport avec le gouverneur, espérant sans doute jouer bientôt un rôle important dans la formation d'un nouveau ministère. Dans la Chambre, il sembla prendre sous sa protection M. Daly, le seul ministre qui n'eût pas résigné, mais qui, malheureusement pour lui et pour le gouverneur, ne pouvait dire un mot en public. M. Wakefield siégeait à côté de M. Daly, se tenant prêt à répondre aux ex-ministres ou à les interrompre, chaque fois qu'il le jugeait opportun. Ce qui prouve clairement que M. Wakefield était alors dans la confidence du gouverneur, c'est que les discours de M. Wakefield et ses lettres publiées plus tard pour la défense de Sir Charles Metcalfe, contenaient les mêmes arguments, les mêmes assertions, les mêmes insinuations, qu'on trouve dans les dépêches secrètes écrites à cette époque par le gouverneur, et publiées quinze ans plus tard par le biographe de Lord Metcalfe. Ce sont dans certains cas les mêmes idées exprimées presque dans les mêmes termes.

Les Canadiens français, voyant leur destinée en jeu, sentaient le besoin de s'unir plus étroitement que jamais. Dès le commencement de la crise cependant, un bruit pénible avait couru : on disait qu'un des principaux membres de la Chambre, l'honorable D.-B. Viger, député du comté de Richelieu, blâmait la conduite des ministres résignataires et prenait la défense de Sir Charles Metcalfe. M. Viger jouissait d'une grande réputation parmi ses compatriotes ; membre de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada pendant plus d'un quart de siècle, il y avait fait preuve de talent et de connaissances, surtout en matière de droit constitutionnel ; il avait été délégué en Angleterre pour y défendre les intérêts de ses compatriotes et s'était acquitté de sa

mission avec honneur pour lui et pour son pays ; tout récemment encore, il avait subi un emprisonnement de dix-huit mois, accusé à tort de complicité dans le soulèvement de 1838. Il était un des hommes les plus populaires du Bas-Canada ; son patriotisme était incontestable. Il y eut comme un serrement de cœur parmi les membres canadiens français lorsqu'ils apprirent que M. Viger se séparait d'eux sur une question d'aussi grande importance. Le vénérable patriote, comme on l'appelait alors (car il avait près de soixante-dix ans), avait lui-même secondé deux ans auparavant les célèbres résolutions du 3 septembre 1841, et on ne pouvait le croire opposé au principe du gouvernement responsable. Mais il basait son opposition sur une simple question de forme, sans vouloir s'attacher au fond même de la question.

Lorsque cette nouvelle se répandit dans le pays, la surprise fut extrême. On fut quelque temps avant de croire à cette erreur, et les anciens amis de M. Viger, tout en regrettant l'attitude hostile qu'il prenait vis-à-vis d'eux, continuaient à l'entourer d'égards et de respect.

Le 29 novembre, une adresse fut votée dans l'Assemblée législative, demandant copie des communications échangées entre le gouverneur et les ministres au sujet de cette résignation ; et dans la séance du 1er décembre, les documents suivants furent mis, par ordre de Son Excellence, devant l'Assemblée législative. Ce sont, comme on peut le voir, les explications qui avaient eu lieu en Conseil, à la suite de la résignation des ministres.

" M. La Fontaine, pour se conformer à la demande du gouverneur-général, donne, tant pour lui que pour ses ci-devant collègues qui ont cru de leur devoir d'offrir leur résignation, pour l'information de Son Excellence, la substance de l'explication qu'ils se proposent de présenter, de leurs sièges, en Parlement.

" Ils sont entrés en office sur le principe avoué de la responsabilité envers les représentants du peuple en Parlement, et la reconnaissance pleine et entière de leur part des principes énoncés dans les résolutions suivantes introduites dans l'Assemblée législative à la connaissance et avec la sanction du représentant de Sa Majesté en cette Province, le 3 septembre 1841.

" Que le chef du gouvernement exécutif de la Province étant, " dans les limites de son gouvernement, le représentant du Sou- " verain, est responsable aux autorités impériales seules ; mais " que néanmoins nos affaires locales ne peuvent être conduites " par lui qu'avec l'assistance, au moyen, par l'avis et d'après les

" informations, d'officiers subordonnés dans la Province ", et que " pour maintenir entre les différentes branches du parlement " provincial l'harmonie qui est essentielle à la paix, au bien- " être et au bon gouvernement de la Province, les principaux " conseillers du représentant du Souverain, constituant sous lui " une administration provinciale, doivent être des personnes " qui possèdent la confiance des représentants du peuple, offrant " ainsi une garantie que les vœux et les intérêts bien entendus " que Notre Gracieuse Souveraine a déclaré devoir être, en toute " occasion, la règle du gouvernement provincial, seront fidèle- " ment représentés et défendus."

" Ils se sont récemment aperçus que Son Excellence envisageait la situation, les devoirs et la responsabilité du Conseil exécutif, sous un point de vue très différent de celui sous lequel ils avaient accepté leurs charges, et par lequel ils ont pu, appuyés de la grande majorité de la branche populaire de la Législature, conduire les affaires parlementaires du gouvernement.

" Si la différence d'opinion entre Son Excellence et eux-mêmes, et comme ils ont raison de le croire, entre Son Excellence et le Parlement et le peuple du Canada généralement, n'avait existé simplement qu'en théorie, les membres du Conseil exécutif auraient pu et pourraient croire de leur devoir d'éviter toute possibilité de collision tendant à troubler la tranquillité et les relations amicales qui existaient en apparence entre le gouvernement exécutif et le Parlement provincial. Mais cette différence d'opinion a amené, non seulement des nominations à des charges contre leur avis, et des nominations et des offres d'emplois qui n'ont été, en aucune manière, portées à leur connaissance qu'après que l'occasion de donner leur avis à cet égard eût été passée, mais encore la détermination de la part de Son Excellence de réserver, pour l'expression du plaisir de Sa Majesté, un bill introduit dans le Parlement provincial à la connaissance et du consentement de Son Excellence, comme mesure du gouvernement, sans informer les membres du Conseil exécutif qu'il serait probablement réservé. Ils se sont en conséquence trouvés dans la situation anormale, d'après leurs propres déclarations et leurs promesses publiques et solennelles, d'être responsables de tous les actes du gouvernement exécutif au Parlement, et en même temps privés, non seulement de l'occasion d'offrir leur avis relativement à ces actes, mais encore de la connaissance de leur existence, jusqu'à ce qu'ils en aient été informés par des voies privées et non-officielles.

" Lorsque les membres du ci-devant Conseil exécutif ont présenté leurs humbles remontrances à Son Excellence sur cette situation des affaires publiques, non seulement elle expliqua franchement la différence d'opinion qui existait entre elle et le Conseil, mais elle déclara que, depuis son arrivée dans le pays, elle avait observé un esprit d'antagonisme entre elle et eux sur ce sujet; et quoique les membres du Conseil aient, distinctement et à diverses reprises, déclaré à Son Excellence qu'ils la considéraient libre d'agir contrairement à leur avis, et réclamaient seulement l'occasion de lui donner leur avis, et de connaître avant les autres ses intentions, elle n'a, en aucune manière, dissipé l'impression qu'avait faite sur leur esprit, sa déclaration qu'un esprit d'antagonisme existait entre Son Excellence et eux, et qu'il n'y avait pas entre eux cette cordialité et cette confiance nécessaires pour les mettre en état, dans leurs positions respectives, de conduire les affaires publiques à la satisfaction de Son Excellence et du pays.

" L'absence de cette cordialité et de cette confiance était déjà devenue la proie de la rumeur publique; et l'opinion de la Province s'étendait, non seulement aux actes sur lesquels il y avait des motifs apparents de différence d'opinion, mais à toutes les mesures du gouvernement qui embrassaient des principes politiques. D'un côté, l'on supposait que Son Excellence était forcée par son Conseil de suivre une marche politique qu'elle désapprouvait, et de l'autre, le Conseil restait exposé à l'accusation d'assumer sur lui le ton et la position de conseillers responsables du gouvernement, sans revendiquer réellement le droit d'être consultés.

" Tout en désavouant toute intention de changer le système d'administration des affaires publiques, qu'elle avait trouvé établi à son arrivée en Canada, Son Excellence n'a pas dissimulé son opinion que ces affaires seraient conduites d'une manière plus satisfaisante par le gouverneur lui-même, que l'accord n'était pas nécessaire entre les membres du Conseil exécutif, et qu'ils n'étaient pas obligés de défendre ou de soutenir en Parlement les actes du gouverneur. Les membres du Conseil exécutif pourraient n'avoir pas eu d'objection à cette opinion de Son Excellence en théorie; mais lorsque, samedi dernier, ils ont découvert que c'était là le motif réel de tous leurs différends avec elle, et du manque de confiance et de cordialité entre Son Excellence et le Conseil depuis son arrivée, ils ont cru qu'il leur était impossible de servir Sa Majesté, comme conseillers exécutifs pour les affaires de cette Province, avec les égards dus à Sa

Majesté et à Son Excellence, et conformément aux promesses publiques qu'ils ont souvent faites dans le Parlement provincial, si Son Excellence jugeait convenable d'agir d'après l'opinion qu'elle avait formée de leurs fonctions et de leur responsabilité.

" Daley's Hotel,
" 27 Novembre 1843."

" Le gouverneur-général observe avec regret, dans l'explication que les messieurs qui ont résigné leurs sièges dans le Conseil exécutif se proposent de donner de leurs places en Parlement, une omission totale des circonstances qu'il regarde comme étant les véritables motifs de leur résignation ; comme cette omission vient peut-être de ce qu'ils ne se sont pas crus libres de divulguer ces circonstances, il devient nécessaire pour lui de les expliquer.

" Vendredi, M. La Fontaine et M. Baldwin se transportèrent à l'Hôtel du Gouvernement, et après avoir expédié quelques autres affaires, et fait quelques remarques préliminaires sur la cause qui donnait lieu à cette demande de leur part, ils exigèrent que le gouverneur-général consentît à ne point faire de nomination ni d'offre de nommer à des emplois, sans au préalable prendre l'avis du Conseil ; que l'on soumît des listes des candidats au Conseil, dans chaque cas ; qu'il leur fût permis de recommander d'autres candidats, selon leur gré ; et que le gouverneur-général, en faisant son choix, après avoir pris leur avis, ne fît aucune nomination préjudiciable à leur influence ; en d'autres mots, c'était exiger que le patronage de la Couronne fût cédé au Conseil pour acquérir des appuis dans le Parlement ; car si cette demande ne voulait pas dire cela, elle ne voulait rien dire, puisque l'on ne peut pas s'imaginer que l'on eût en vue la simple formalité de prendre un avis sans y avoir aucun égard.

" Le gouverneur-général répliqua qu'il ne ferait aucune stipulation semblable, et qu'il ne pouvait pas dégrader le caractère de sa charge, ni violer son devoir, en cédant ainsi la prérogative de la Couronne.

" Il en appela au grand nombre de nominations qu'il avait faites sur la recommandation du Conseil, ou de ses membres, dans leurs divers départements, et aux diverses occasions dans lesquelles il s'était abstenu de nommer leurs adversaires à des charges, comme une preuve de la grande considération qu'il avait toujours témoignée pour le Conseil en distribuant le patronage de la Couronne.

" Il s'opposa en même temps, comme il l'avait toujours fait, au système d'exercer exclusivement le patronage dans des vues de parti, et il maintint le principe que les charges devaient toujours être conférées aux hommes les plus capables de rendre service à l'Etat; et en l'absence de cette qualification, il réclama le droit d'exercer sa discrétion.

" Messieurs La Fontaine et Baldwin lui donnèrent à entendre que leur continuation en office dépendait de la décision finale qu'il prendrait relativement à leur demande, et il fut convenu que ce sujet serait pleinement discuté à la prochaine session du Conseil, qui devait avoir lieu le lendemain.

" En conséquence, il rencontra le Conseil, samedi, convaincu qu'ils allaient résigner, puisqu'il ne pouvait se départir de la résolution qu'il avait prise; et ce sujet devint l'objet principal de la discussion.

" Trois propositions formelles ou plus lui furent soumises, à diverses reprises, quelquefois dans des termes différents, mais tendant toujours au même but. Y accéder, c'eût été, selon lui, un abandon virtuel de la prérogative de la Couronne entre les mains du Conseil; ayant uniformément rejeté ces propositions, son refus fut chaque fois suivi de " Alors nous devons résigner ", ou autres expressions semblables de la part d'un ou plusieurs membres du Conseil. Après une discussion aussi prolongée sur cette question, qui est la seule qui ait déterminé la résignation des membres du Conseil, comme il l'a toujours pensé jusqu'à présent, il est étonné de voir qu'elle est maintenant attribuée à une prétendue différence d'opinion sur la théorie du gouvernement responsable.

" Dans le cours des conversations qui, vendredi et samedi, ont suivi la demande formelle du Conseil relative au patronage de la Couronne, demande basée sur l'interprétation donnée par quelques-uns de ces messieurs sur ce qu'ils entendent par gouvernement responsable, il fut émis diverses opinions sur la théorie abstraite de cette question, qui n'est pas encore bien définie quant à son application à une colonie, et sur laquelle on sait qu'il existe partout une grande diversité d'opinion; mais pendant toutes ces conversations, le gouverneur-général a protesté contre tout ce qui pourrait faire supposer qu'il fût opposé, dans la pratique, à l'opération du système du gouvernement responsable qui a été établi ici, système qu'il a jusqu'à présent suivi sans aucune déviation, et auquel il a pleinement l'intention d'adhérer.

" Le gouverneur-général souscrit entièrement à la résolution de l'Assemblée législative du 3 septembre 1841, et considère tout autre système de gouvernement, que celui qui admet la responsabilité envers le peuple et envers l'Assemblée représentative, comme impraticable en cette Province.

" Personne n'est plus convaincu que lui que tout gouvernement existe uniquement pour l'avantage du peuple ; et à l'appui de cette assertion, il en appelle avec confiance à la conduite uniforme qu'il a tenu ici et ailleurs.

" Si, par gouvernement responsable, les messieurs qui composaient ci-devant le Conseil veulent dire que l'autorité du Conseil doit être suprême, et celle du gouverneur nulle, alors il ne peut tomber d'accord avec eux, et il doit déclarer qu'il repousse cette perversion d'un principe reconnu.

" Mais s'ils entendent que le gouvernement responsable, tel qu'introduit dans cette colonie, doit être mis en opération avec le désir sincère de le faire fonctionner avec succès, il doit alors témoigner sa surprise de ce qu'ils en ont tiré des conséquences qu'aucune partie de sa conduite ne saurait justifier selon lui, et que ses déclarations réitérées auraient dû prévenir.

" Dans l'explication que les messieurs du Conseil se proposent de donner, il est fait allusion à la détermination qu'aurait prise le gouverneur-général de réserver, pour la considération du gouvernement de Sa Majesté, un des bills qui ont été passés par les deux Chambres législatives. Ce bill, c'est celui des sociétés secrètes. S'il est aucune partie des fonctions du gouverneur, par rapport auxquelles il est tenu, plus que dans toute autre occasion, d'exercer un jugement indépendant, ce doit être surtout en donnant la sanction royale aux actes du Parlement. A cet égard, il a reçu des instructions spéciales de Sa Majesté de réserver tout acte qui porte l'empreinte d'un caractère extraordinaire ou inusité. Le bill des sociétés secrètes tombe indubitablement dans cette catégorie, puisqu'il est sans exemple dans les annales de la législation britannique. Les messieurs du ci-devant Conseil l'ont entendu exprimer ses sentiments sur ce sujet. Il leur a dit que c'était là une mesure arbitraire et inconsidérée, et qu'elle n'était pas même propre à atteindre le but qu'elle avait en vue. Il avait consenti à la laisser introduire en Parlement, parcequ'il avait promis, peu de temps après avoir pris les rênes du gouvernement, qu'il sanctionnerait une loi sur ce sujet, à la place des mesures exécutives qu'il avait refusé d'adopter, parce qu'elles avaient un caractère de proscription ; quoiqu'il déplore l'existence de sociétés qui tendent à fomenter

des discordes civiles et religieuses. Les messieurs du ci-devant Conseil doivent se rappeler avec quelles instances pressantes ces mesures lui ont été demandées, et ils ne doivent guère ignorer ce qui serait arrivé alors, si, après avoir rejeté les mesures de proscription que l'on réclamait, il avait en outre refusé de permettre qu'on législatât sur ce sujet.

" On ne peut convenablement regarder la permission d'introduire un bill comme liant le jugement du gouverneur par rapport à la sanction royale ; car il peut arriver beaucoup de choses, pendant le progrès du bill dans la Législature, qui peuvent influer sur sa décision. Dans le cas actuel, le bill a été vivement opposé et réprouvé dans l'Assemblée, et lorsqu'il a été transmis au Conseil législatif, plusieurs de ses membres s'étaient retirés, et il n'est pas sorti de cette Chambre avec l'avantage d'avoir été passé pendant qu'elle était au grand complet. Considérant toutes ces circonstances, considérant aussi les instructions formelles de Sa Majesté, et l'incertitude où l'on était si Sa Majesté aurait permis que ce bill entrât en opération, le gouverneur-général a cru qu'il était de son devoir de le réserver pour la considération de Sa Majesté, car il valait mieux qu'il n'entrât en opération qu'après avoir été approuvé par le gouvernement de Sa Majesté que de le discontinuer après qu'il aurait été mis en vigueur.

" En terminant, le gouverneur-général proteste contre l'explication que ces messieurs proposent d'offrir au Parlement, comme omettant les circonstances réelles et saillantes qui ont donné lieu à leur résignation, et comme devant porter le Parlement, à se méprendre sur ses sentiments et ses intentions, ce que ne justifie aucune partie de sa conduite, à moins qu'on ne regarde son refus d'abandonner virtuellement la prérogative de la Couronne au Conseil, dans des vues de parti, et son anxiété de rendre justice à ceux qui ont été lésés par les arrangements qui ont accompagné l'Union, comme des motifs qui autorisent un exposé qui tend, sans cause légitime, à lui nuire dans l'opinion du Parlement et du peuple, en qui seuls il a reposé toute sa confiance pour administrer le gouvernement avec succès. "

" Hotel du Gouvernement, 29 novembre 1843. "

Ces documents, auxquels on donna le nom de *Notes* ou de *Mémoires*, furent lus avec le plus vif intérêt, non seulement à Kingston, mais dans toute la Province. Pour ceux qui ont lu les lettres de Sir Charles Metcalfe, le mémoire de M. La Fontaine n'a rien qui surprenne ; mais on est quelque peu étonné, lors-

qu'on a été témoin du malaise de Sir Charles Metcalfe, de ses luttes intérieures, de ses doutes sur la possibilité de faire opérer le gouvernement constitutionnel dans cette colonie, de le voir tout à coup considérer " tout autre système de gouvernement que celui qui admet la responsabilité envers le peuple et envers l'Assemblée représentative comme étant impraticable en cette Province."

Le mémoire de Sir Charles Metcalfe paraît si peu conforme aux sentiments qu'il professait dans ses lettres qu'on est porté à croire, comme le prétendirent d'ailleurs les ministres dans tout le cours de la discussion, qu'il n'était pas de sa plume, mais de celle de quelque conseiller secret.

Après la lecture de ces documents dans l'Assemblée législative, M. Price proposa qu'une humble adresse fût présentée au gouverneur-général " pour lui exprimer le vif regret qu'éprouve cette Chambre, en conséquence de la retraite de certains membres de l'administration provinciale, sur la question du droit qu'ils réclament d'être consultés relativement aux nominations aux emplois, que nous déclarons sans hésiter appartenir à la prérogative de la Couronne, et pour assurer Son Excellence que la défense de ce principe leur donne droit à la confiance de cette Chambre, en ce qu'elle est strictement conforme aux principes émis dans les résolutions adoptées par cette Chambre le 3 Sept. 1841."

De longs débats s'élevèrent sur cette question. La discussion fut brillante, animée et une des plus intéressantes qui aient occupé le Parlement canadien. On sentait que la question qui faisait le sujet du débat était véritablement importante; que de sa solution dépendaient les libertés politiques et les destinées du Canada. Les questions de forme, les subtilités légales ou constitutionnelles qui ne pouvaient qu'embrouiller le débat, furent bientôt écartées pour faire place à la seule grande question réellement en jeu, celle de l'existence ou de la non-existence du gouvernement responsable tel qu'établi par les résolutions du trois septembre 1841; mais ces résolutions déclaraient positivement que le gouverneur-général, tout en n'étant responsable de ses actes qu'aux autorités impériales, ne pouvait administrer les affaires du Canada " qu'avec l'avis, l'assistance et les informations " de ses conseillers, et Sir Charles Metcalfe regardait cette condition comme une insulte à la prérogative dont il était revêtu en tant que représentant de la Souveraine. La plupart des orateurs qui parlèrent à l'appui des prétentions du gouverneur, comme Sir Allan McNab, MM. Cartwright, Dr Dunlop, Hamil-

ton, se déclarèrent ouvertement opposés au gouvernement responsable, qu'ils considéraient comme incompatible avec l'existence du régime colonial; quelques autres, comme MM. D.-B. Viger et Wakefield étaient partisans de la doctrine du gouvernement responsable, mais désapprouvaient, pour d'autres raisons, la conduite des ministres résignataires. Les principaux défenseurs de la doctrine du gouvernement responsable furent MM. Price, Baldwin, Hincks, Boulton, Prince, Aylwin, La Fontaine [1].

L'opinion de M. Harrison, considéré comme le rédacteur des célèbres résolutions du 3 septembre 1841, devait être d'un grand poids. " J'aurais désapprouvé, dit-il, toute proposition tendant à porter Son Excellence à souscrire à un abandon de sa prérogative, mais ce n'est pas ce qu'ont fait ses conseillers résignataires; il faut s'en rapporter à l'exposé contenu dans les documents. Et qu'y voit-on? Qu'ils voulaient être consultés, non dans la vue de contraindre l'exercice de la prérogative, mais dans la vue de l'éclairer. Voilà sous quel point de vue j'envisage la question, et je crois que c'est le seul vrai. Ils avaient le droit de défendre le principe, celui d'être consultés, quoiqu'ils eussent pu s'y prendre autrement pour le faire admettre par le chef du gouvernement exécutif. "

Trois amendements principaux furent proposés à la motion de M. Price: l'un, par M. Black, déclarant " que si le ci-devant Conseil exécutif demandait seulement le droit d'être consulté et entendu sur toutes les questions d'importance pour la Province et informé de la détermination de Son Excellence sur les questions de cette nature avant qu'elles fussent rendues publiques, sans vouloir prétendre contrôler Son Excellence dans l'exercice indubitable de la Couronne sur ces questions, ni l'empêcher d'agir de la manière qu'elle jugerait la plus convenable, après avoir pesé les avis et entendu les raisons de ses conseillers, ces vues semblaient n'avoir rien de contraire aux principes du gouvernement responsable énoncés dans les résolutions du 3 septembre 1841." Un autre amendement, de l'hon. D.-B. Viger, déclarant que la Chambre adhérait aux principes énoncés dans les résolutions du 3 septembre 1841, mais qu' " aucun document ou question n'avait été présenté en cette occasion devant

1. Ceux qui désireront lire l'analyse des principaux discours prononcés dans cette circonstance mémorable la trouveront dans les journaux du temps, et en particulier dans le *Journal de Québec*, numéros des 16, 19, 23 et 30 décembre 1843.

elle, dans les formes dans lesquelles il pourrait, suivant l'usage et la pratique parlementaire, servir de base à une adresse au gouverneur-général au sujet du gouvernement responsable." Enfin un troisième amendement fut présenté par M. Wakefield, allant à dire que les membres du Conseil exécutif étant responsables au peuple de l'exercice de la prérogative royale, il était indispensable que cette prérogative fut exercée par Son Excellence le gouverneur-général, de l'avis de son Conseil exécutif; que d'un autre côté le gouverneur, comme représentant de la Couronne, ne pouvait être responsable ni comptable à aucune autorité provinciale; que tout ce que pouvaient faire les membres du Conseil exécutif, chaque fois que dans une occasion d'une importance suffisante pour justifier l'application de ce contrôle légitime sur l'exercice de la prérogative, le gouverneur n'aurait pas demandé ou aurait refusé de suivre leur avis, c'était de résigner; mais que le gouverneur ne pouvait prendre aucun engagement ni donner aucune promesse ou assurance aux membres de son Conseil relativement à la manière dont il entendait exercer la prérogative à l'avenir." [1]

Ces divers amendements furent rejetés, et la motion de M. Price adoptée par 46 voix contre 23 [2] Les ministres résignataires ne s'en tinrent pas à cette victoire. Une question de fait soulevée dans le cours du débat leur parut trop importante pour n'être pas réglée sur le champ.

M. La Fontaine nia positivement que les ministres eussent jamais exigé que le gouverneur entrât dans aucune convention ou stipulation comme celle dont il était parlé dans le Mémoire de Son Excellence. Leur droit d'aviser et de conseiller le chef du gouvernement exécutif leur était dévolu par la constitution, par la nature même du gouvernement représentatif, ou si l'on veut par les résolutions de 1841 acceptées et reconnues en termes formels par le représentant de Sa Majesté en cette Province; ce droit ne pouvait donc pas résulter d'une convention ou d'une stipulation particulière entre le chef de l'Exécutif et les ministres, puisque la Législature n'y aurait pas été partie. Le contrat existait avant eux; tout ce qu'ils avaient demandé, c'est qu'il fût mis à exécution, c'est que le droit à eux conféré par les principes fondamentaux de la constitution fût respecté, tout comme ils voulaient respecter les droits du gouverneur. Avant

1. *Journal de l'Assemblée*, 1843, p. 180.
2. Voir, pour la division, le *Journal de l'Assemblée législative*, 1843, page 180.

d'en venir à une démarche aussi grave que celle d'une résignation de leurs charges, les ministres avaient désiré s'assurer s'il n'existait pas quelque malentendu et si le gouverneur, en violant leur droit d'être consultés comme il l'avait fait fréquemment, agissait délibérément et avec l'intention d'en agir de même à l'avenir; c'est là tout ce qu'ils avaient désiré connaître dans les explications qu'ils avaient eues avec Son Excellence.

M. La Fontaine fut appuyé dans sa dénégation par ses collègues, entr'autres par MM. Baldwin et Hincks. Personne ne se leva au sein de l'Assemblée pour contredire les ministres sur ce point.

Pour prévenir toute fausse interprétation à ce sujet, une résolution fut proposée par l'hon. M. Boulton, secondée par M. La Fontaine, désavouant tout désir d'exiger pareille stipulation de la part de Son Excellence. Cette proposition ayant été déclarée hors d'ordre, la décision de l'Orateur fut renversée par 39 voix contre 24, et la résolution adoptée à une majorité de 60 contre 7.

Une adresse basée sur cette dernière résolution et sur la motion de M. Price fut présentée au gouverneur qui y répondit par le message suivant:

" Le gouverneur-général considère qu'il est de son devoir, dans l'état actuel des affaires publiques, d'exprimer à l'Assemblée législative son vif désir que les mesures importantes maintenant devant le Parlement, si propres à promouvoir le bien-être du pays, soient continuées et menées à fin, sans interruption, par la sagesse du Parlement, afin que les vœux légitimes et l'attente du peuple ne soient pas frustrés."

Cette réponse fut considérée comme inconvenante et offensante, et l'Assemblée la renvoya au comité des Privilèges qui fit le lendemain le rapport suivant:

" Votre comité a pris en considération le message de Son Excellence le gouverneur-général, qui a été soumis hier à ses délibérations; et après la recherche la plus soignée il n'a pu découvrir aucun vestige d'un message d'une nature semblable adressé par la Couronne au Parlement; mais il est d'opinion que le privilège antique et fondamental du Parlement qui garantit les droits et les libertés des habitants du Canada représentés dans l'Assemblée législative de la Province, établit ce principe constitutionnel, savoir: que chacune des trois branches de la Législature est parfaitement indépendante des autres, et qu'aucune d'elles n'a le droit de prendre connaissance

de ce qui se passe dans une autre branche, si ce n'est du consentement et par l'autorisation de cette branche ; et qu'il est essentiel à la libre action de l'Assemblée que le représentant de Sa Majesté n'exprime aucune opinion soit d'approbation ou de désapprobation sur la marche à suivre par votre honorable Chambre, relativement aux questions, bills ou mesures, qui s'élaborent, se discutent ou se préparent dans son sein.

"Que tout en exonérant Son Excellence le gouverneur-général d'aucune intention de vouloir empiéter sur les privilèges de votre honorable Chambre, votre comité est d'opinion que, vu les difficultés qui viennent de s'élever et qui entravent la marche des affaires de la Province, par suite de ce qu'il n'a pas encore été formé d'administration qui soit responsable à votre honorable Chambre des avis qu'elle pourrait donner à Son Excellence, il suffit, dans le moment actuel, de consigner dans vos journaux, votre opinion que le message en question ne pourra être invoqué par la suite comme un précédent."

Le rapport du comité fut adopté par 38 voix contre 7.

La formation d'une nouvelle administration n'était guère possible sous les circonstances, et, quoique le gouverneur ne restât pas inactif, il dut forcément laisser les Chambres procéder aux affaires sans avoir personne pour représenter le gouvernement dans l'enceinte du Parlement. Cette irrégularité ne pouvait se prolonger longtemps, et plusieurs motions contenant de fortes représentations à ce sujet furent présentées dans l'Assemblée législative. Le sept décembre, le gouverneur ayant, par message à l'Assemblée, demandé de voter une somme annuelle en faveur du président du Conseil législatif, la somme de £250 fut accordée à M. Caron pour ses services durant la session. Mais plusieurs membres profitèrent de cette circonstance pour exprimer leur mécontentement du retard que mettait le gouverneur à former son Conseil. Quelques-uns même parlèrent de refuser les subsides, ce à quoi les ex-ministres s'opposèrent sans hésiter, tout en se plaignant des inconvénients qu'il y avait pour eux à garder leurs portefeuilles jusqu'à ce qu'il leur fût nommé des successeurs ; à quoi M. Viger répondit en souriant que ce délai ne serait pas long. Le même jour, M. Viger se dit autorisé à annoncer que les Chambres allaient être prorogées sans délai et qu'une nouvelle administration serait formée aussitôt que possible.

Deux jours après, le 9 décembre, le gouverneur vint en personne clore cette troisième session du premier parlement du Canada, et termina son discours de clôture en disant qu'il espé-

rait rencontrer encore son parlement pour reprendre les travaux interrompus " tout à fait contre son inclination ".

Cinquante-six bills furent sanctionnés par le gouverneur et huit furent réservés au bon plaisir de Sa Majesté ; parmi ces derniers se trouvaient l'acte concernant les sociétés secrètes, l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Conseil législatif de cette Province et l'acte pour assurer l'indépendance des membres de l'Assemblée législative.

Au nombre des actes importants passés durant cette session, on comptait plusieurs actes relatifs à l'administration de la justice dans le Bas-Canada qui ont été comme la base des divers actes de judicature passés en différents temps depuis cette époque ; on comptait aussi des actes relatifs à l'établissement d'écoles communes dans le Haut et le Bas-Canada, un acte relatif à l'enregistrement des hypothèques, un acte concernant les faillites, un acte pour abolir l'emprisonnement pour dettes, et plusieurs autres actes d'une égale importance.

La Chambre n'avait pas manqué de protester encore une fois, durant la session, contre l'appropriation de deniers faite en vertu de l'acte d'Union, sans le consentement des représentants du peuple, et connue sous le nom de liste civile. Plusieurs résolutions furent passées et une adresse votée au gouverneur, lequel, comme pour l'adresse votée dans la session précédente, ne voulut faire aucune déclaration qui pût compromettre les ministres de Sa Majesté, mais promit de transmettre au gouvernement impérial les vœux du Parlement canadien. La dernière de ces résolutions demandait l'abolition de la charge de secrétaire civil à laquelle était attaché un salaire annuel de £1,620 sterling ; ce qui fut accordé par Sa Majesté, avant même la réception de l'adresse à ce sujet.

L'indemnité des membres durant cette session fut la même que pour les deux sessions précédentes, c'est-à-dire £65 courant et douze sous par mille pour indemnité de route.

En Angleterre, la sanction royale fut refusée au bill des sociétés secrètes parce qu'il tendait à mettre certaine classe des sujets de Sa Majesté hors de la protection des lois et à les priver des privilèges inhérents à tout sujet britannique ; elle fut aussi refusée au bill de l'indépendance du Conseil législatif, parce que ses dispositions étaient incompatibles avec le pouvoir dont Sa Majesté est investie par l'acte d'Union, à l'égard de la nomination des conseillers législatifs. Quant au bill pour mieux assurer l'indépendance de l'Assemblée législative il fut confirmé et converti en loi par la Reine en Conseil. " Sur un sujet qui

affecte aussi intimement les droits et les privilèges de la Chambre d'Assemblée, disait la dépêche, Sa Majesté s'en rapporte à l'opinion et à la recommandation de la législature locale comme le guide le plus sûr pour asseoir son jugement." La même dépêche contenait aussi une observation importante que nous consignerons ici: " Je ne saurais partager l'opinion que la défense faite aux ministres de la religion, quel que soit leur culte ou croyance, d'occuper des sièges dans l'Assemblée ou de voter à l'élection des membres, aura l'effet de les éloigner des luttes politiques ou de parti. Et quand bien même je pourrais prévoir ce résultat, je ne le regarderais pas comme d'un avantage suffisant pour compenser les grands inconvénients qu'il y aurait d'isoler ainsi de leurs compatriotes tous les membres du corps religieux enseignant, sur des questions auxquelles tous les hommes instruits doivent prendre un vif intérêt, et à l'égard desquelles la grande majorité de ces personnes ont des devoirs à remplir dont ils ne peuvent être déchargés par aucun tel règlement. "

CHAPITRE DOUZIÈME.

Lutte entre Sir Charles Metcalfe et le parti réformiste. -- Lettre de Sir Charles Metcalfe sur la résignation du ministère.

Une fois la session terminée, la presse continua à discuter avec plus d'ardeur que jamais les causes de la résignation des ministres. L'agitation était grande et semblait s'accroître de jour en jour. De son côté le gouverneur mit tout en œuvre pour se former un nouveau ministère. Mais jamais chef de gouvernement ne se trouva dans une position plus embarrassante. En Angleterre, lorsqu'un ministère succombe, on trouve toujours un certain nombre d'hommes d'Etat disposés à faire partie d'un nouvel arrangement ; rien de tel n'existait pour Sir Charles Metcalfe. Son cabinet s'était disloqué, et il lui semblait presque impossible d'en construire un autre. L'intention du gouverneur était de se former un cabinet des principaux hommes des trois grands partis politiques qui se partageaient alors la Province, les Canadiens français, les réformistes et les conservateurs, et il ne tarda pas à se mettre en communication avec eux à ce sujet. Mais l'idée d'une pareille combinaison était chimérique, et Sir Charles Metcalfe ne fut pas longtemps avant de s'en apercevoir. Les Canadiens français étaient bien déterminés à ne pas abandonner leurs chefs, et quant aux réformistes et aux conservateurs, leur coalition était impossible. Tout cela est

reconnu par Sir Charles Metcalfe lui-même dans une dépêche publiée à cette époque et que nous citerons tout à l'heure.

Les conservateurs offraient sans hésiter leur appui au gouverneur, mais ils n'étaient pas assez forts pour préserver le gouvernement d'une défaite.

M. Daly restait seul comme conseiller, et son influence était à peu près nulle. Dans sa perplexité, le gouverneur s'adressa à MM. Viger et Draper, et ces deux hommes eurent le courage de se faire assermenter comme conseillers exécutifs, le 13 décembre, c'est-à-dire quelques jours seulement après la clôture de la session.

M. Draper avait déjà, comme on sait, joué un rôle important en politique. Ses talents comme homme d'affaires et comme orateur étaient du premier ordre. MM. Viger et Draper offrirent, paraît-il, de remplir gratuitement les fonctions de conseillers exécutifs, espérant que, par ce moyen, le gouverneur pourrait obtenir quelque délai pour remplir les places vacantes. De cette manière aussi, M. Viger pouvait être ministre sans être obligé de se faire élire de nouveau.

Quand la nomination de M. Viger fut connue dans le Bas-Canada, un cri général de réprobation s'éleva contre lui. Ses amis ne pouvaient croire à une pareille aberration. M. Viger fut obligé d'écrire à ses constituants pour les prier d'attendre sa justification et de ne pas le condamner sans l'entendre. [1] Sa lettre fut publiée dans l'*Aurore des Canadas*, qui abandonnait peu à peu la cause des ministres résignataires pour celle de M. Viger. La *Minerve* et le *Journal de Québec* s'attachèrent avec ardeur à la défense des ex-ministres, et la lutte dans la presse canadienne française alla quelquefois jusqu'à la violence. Les principaux journaux anglais de Montréal soutenaient le gouverneur. L'ancien parti tory, qui avait fait tant de mal au pays avant l'union des Canadas, existait encore avec tout son fanatisme, et il se rangea d'un bond, et avec joie, sous la bannière de Sir Charles Metcalfe. Dans le Haut-Canada, sur 34 journaux politiques, il y en avait, suivant le *Herald* de Montréal, 22 en

1. Je puis paraître, disait-il, devant ceux qui m'ont fait l'honneur de m'accorder des marques de leur confiance dans des temps critiques, sans crainte d'être convaincu de l'avoir trahie. L'homme capable d'être resté dix-neuf mois derrière les verroux pour ne pas souscrire à des conditions qui n'étaient pas d'accord avec l'honneur de son pays, ni reconnaître un principe dangereux pour les droits comme pour les libertés de ses concitoyens, n'a pas souillé ses cheveux blancs par des démarches contraires à son devoir. Le temps fera voir que ma conduite est de nature à soutenir le système du gouvernement responsable au lieu de l'ébranler.

faveur du gouverneur (ou, comme s'exprimait le *Herald*, pour *les droits royaux et populaires*), 8 contre et 4 douteux.

Droits royaux et populaires ! " Il ne s'agit pas d'empiéter sur les droits royaux, ni encore moins sur les droits populaires, disait le *Canadien* (22 déc.), mais de les maintenir respectivement dans les limites reconnues par la royauté elle-même dans la personne de ses représentants, et consacrées par les résolutions de 1841 qui font maintenant partie de la constitution canadienne. On aura beau chercher à embrouiller la question du gouvernement responsable, et à diviser le peuple sur cette question, afin de parvenir plus aisément à lui enlever ce palladium de ses droits ; cette question est parfaitement comprise, et le gouvernement responsable, tel qu'il a été concédé au pays et clairement défini dans ces résolutions (celles du 3 sept. 1841), sera maintenu, en dépit de tous les efforts, non seulement en Canada, mais dans toutes les colonies de l'Amérique septentrionale, qui l'ont accepté comme leur grande charte. "

Une coïncidence assez remarquable, entre le coup d'Etat du 27 novembre à Kingston et la dissolution de l'Assemblée générale de la Nouvelle-Ecosse contre l'avis des membres libéraux du cabinet de cette province, frappa tous les esprits, et fit soupçonner une intrigue dont les fils aboutissaient de l'autre côté de l'Atlantique. Il est juste de dire pourtant que M. Viger crut devoir protester par écrit contre une pareille supposition, et que M. Howe lui-même, le principal ministre résignataire de la Nouvelle-Ecosse, déclara que, dans leur différend avec le gouverneur, le gouvernement responsable n'avait nullement été en jeu.

M. Wakefield, dans une lettre adressée au *Colonial Gazette* de Londres, en date du 11 décembre, et publiée sous forme de brochure à Kingston, attribuait la chute de MM. La Fontaine et Baldwin à leur arrogance, à " l'enivrement causé par la jouissance nouvelle pour eux d'un pouvoir presque illimité " et à ce qu'ils avaient voulu " caresser le chien à rebrousse-poil " (Sir Charles Metcalfe). Il prétendait qu'en résignant, les ministres avaient voulu prévenir le sort qui les attendait dans le cours de la session. Suivant lui, plusieurs des mesures ministérielles auraient été rejetées par l'Assemblée législative, entr'autres le bill de l'université de Toronto de M. Baldwin, qui tranchait sur les dotations et les droits acquis de cette institution, et que pour cette raison les membres canadiens français n'auraient jamais voulu accepter ; le bill des taxes ou des cotisations du Haut-Canada, très impopulaire, suivant lui, dans cette section

de la Province, et que son auteur aurait été forcé d'abandonner. Suivant M. Wakefield, les partisans les plus zélés du gouvernement commençaient à murmurer contre certains ministres, entr'autres contre M. Hincks qu'ils trouvaient arrogant, et contre M. Sullivan qu'ils ne trouvaient pas assez sobre. D'ailleurs, tous les arguments, les explications et les insinuations dont se compose cette lettre sont développés, sous une forme plus concise, dans une lettre de Sir Charles Metcalfe, que nous allons reproduire en partie. M. Wakefield écrit en homme qui a pris part à la lutte qu'il raconte, et ne saurait prétendre à l'impartialité de l'historien. Quand on a lu les lettres confidentielles de Sir Charles Metcalfe depuis son arrivée dans le pays, on est convaincu que les ministres pouvaient avoir et avaient en effet, pour offrir leur démission, d'autres motifs que ceux que leur attribue M. Wakefield. Tout cela avait pour but de faire oublier la question principale, la seule véritablement importante.

Un correspondant canadien du *Morning Chronicle* de Londres, fit bientôt à M. Wakefield une réponse, suivant nous, victorieuse, dont nous reproduirons les passages les plus remarquables.

Après avoir dit que les vues de M. Wakefield, quant au mode d'administrer le gouvernement étaient les mêmes que celles des ex-ministres, et que son opposition au ministère était due à un désappointement personnel, le correspondant continue:

" M. Wakefield prétend: 1. Que les ministres avaient perdu la confiance du gouverneur et du Conseil législatif, et qu'ils perdaient rapidement du terrain dans la Chambre d'Assemblée, cela parce qu'ils auraient introduit des mesures impopulaires. 2. Qu'eux, pour échapper à la nécessité de résigner pour d'autres raisons, engendrèrent une querelle au gouverneur sur la question abstraite du gouvernement responsable, en faisant une demande que Son Excellence était constitutionnellement tenue de refuser. 3. Que les explications des ministres étaient contraires à l'usage et une violation de leur serment de garder le secret. Voilà quels sont les principaux points des objections de M. Wakefield contre la conduite des ex-ministres, et ils ont tous été traités amplement. Je vais les examiner dans leur ordre. J'admets d'abord, que le Conseil exécutif avait perdu ou plutôt qu'il n'eut jamais la confiance du chef du gouvernement, pour la raison toute simple qu'il y avait " antagonisme " entre les vues des ministres et celles de M. Wakefield lui-même d'une part, et de l'autre celles de Son Excellence, relativement aux nominations d'emplois, aussi bien que sur d'autres sujets. Il n'est pas vrai que les ministres eussent perdu la confiance du Conseil législatif, à

moins pourtant qu'on ne doive regarder la *minorité de ce corps*, qui se retira sur la question du siège du gouvernement, comme étant le Conseil. Les mesures gouvernementales réussirent toutes dans ce Conseil. Il est également faux qu'on eut lieu de craindre de voir les mesures ministérielles échouer dans la Chambre d'Assemblée, comme l'avance M. Wakefield. Les mesures auxquelles il fait particulièrement allusion sont le bill de l'université (de Toronto) et le bill des cotisations, c'est-à-dire, chose singulière ! les mesures les plus populaires de l'Administration, ainsi que vos lecteurs pourront en juger eux-mêmes lorsque j'en aurai cité les principaux traits. Le premier avait pour objet de rendre accessible à toutes les classes une université dotée à même les fonds publics et qui est tombée, très injustement et je puis dire frauduleusement, entre les mains de l'église anglicane. Maintenant comme les quatre-cinquièmes de la population, au moins, profiteraient de ce changement, ce devait être une mesure populaire. M. Wakefield prétend cependant que les appuis ministériels du Bas-Canada auraient abandonné le gouvernement sur cette question du Haut-Canada. Cet allégué, M. Wakefield le sait aussi bien que moi, est faux. Le bill des cotisations n'avait pour objet que de cotiser les propriétés pour la taxation locale suivant leur valeur, au lieu du système actuel et suivant lequel une propriété valant £250 peut être cotisée pour autant qu'une propriété valant £2,500. La cotisation devait se répartir entre chaque individu de la société à proportion de la valeur réelle de ses biens en général. Ce bill devait donc être également populaire. Toutes ces prétentions ont été mises en avant pour excuser M. Wakefield d'avoir déserté un grand principe dont il avait été un partisan zélé.

" Que les faits répondent par eux-mêmes. L'amendement proposé par M. Wakefield en Chambre fut rejeté à l'unanimité. Un vote de confiance dans les ex-ministres passa à une majorité de 46 contre 23. Où est donc la preuve de M. Wakefield que le ministère perdait du terrain ? Il n'y en a pas ; il n'y a que son assertion, que je nie péremptoirement. Je maintiens au contraire que jamais ministère en aucun pays ne créa un nombre de mesures qui donnèrent une satisfaction aussi générale et au parlement et au public. Un fait assez singulier, c'est que, de tous les journaux libéraux du Haut-Canada, le seul qui ait déserté le ministère assure " d'après une autorité indubitable " que le gouvernement actuel sera prêt à soumettre un bill de l'université d'après les mêmes principes que celui dénoncé par M. Wake-

field et qui, suivant lui, aurait causé la résignation des ministres s'ils n'eussent pas *engendré une querelle* sur un autre sujet!

" Voilà qui me ramène à la deuxième phase des accusations de M. Wakefield, savoir : que les ex-ministres, prévoyant leur inévitable chute à cause de la perte de la confiance publique, engendrèrent querelle au gouverneur sur le gouvernement responsable. J'ai, dans ma première lettre, cité, quant aux vues du gouverneur sur cette question, des faits généraux qui doivent convaincre toute personne raisonnable qu'une rupture entre Son Excellence et son Conseil était *inévitable*. M. Wakefield ne peut et n'osera pas nier qu'il fut fait des nominations sans l'avis du Conseil, et que ces nominations étaient " préjudiciables à leur influence ". Ces faits étant avérés, qu'aurait donc dû faire le Conseil d'après les principes de M. Wakefield ? Sans doute il est très facile à ceux qui sont préjugés de trouver à redire, d'objecter à aucune marche suivie par des personnes qui leur déplaisent. Mais c'est aux hommes sérieux et sincères que j'en appelle de prononcer un jugement impartial. On a dit que le Conseil, au lieu de résigner sur le principe du gouvernement responsable, aurait dû s'appuyer sur un cas particulier. Je pense tout différemment; et il est important d'observer qu'à la Nouvelle-Ecosse, où les circonstances ont contraint le Conseil à résigner sur un fait particulier, tout le monde sent que la vraie question en litige est la même qu'en Canada, savoir : *s'il y aura ou non un gouvernement de parti*. J'admets volontiers que la marche suivie par l'ex-ministère peut paraître extraordinaire en Angleterre, *mais pour cette seule raison que nul ministère anglais ne pourrait jamais être placé dans des circonstances semblables. Si le gouverneur et son ministère eussent agi ensemble cordialement et avec confiance, il s'en serait suivi tout naturellement que la résignation n'aurait pu avoir lieu que par suite d'un différend sur quelque point de détail, sur un fait quelconque. Mais Sir Charles Metcalfe avait des vues entièrement différentes de celles de son ministère quant au mode d'administrer le gouvernement ; de là la difficulté dans laquelle ils ont été amenés*. Dans de telles circonstances quel parti les ministres pouvaient-ils prendre? Devaient-ils résigner de suite? M. Buchanan pense que oui, et les accuse d'avoir sacrifié leurs principes en gardant leurs emplois. M. Wakefield est possiblement de la même opinion. Il ne peut pas y avoir de doute que, si les ministres avaient cru pour un seul instant, comme le pense M. Buchanan, que le gouverneur désirât les forcer à résigner en témoignant un manque de confiance en eux, le moindre *avertissement* eût été suffisant. Ils n'eurent cependant aucune raison de nourrir une

pareille idée. L'antagonisme ne fut alors jamais avoué, et les ministres croyaient sincèrement qu'un peu d'expérience en fait de gouvernement représentatif convaincrait Son Excellence que ses vues touchant l'administration des affaires publiques étaient erronées. Peut-être ont-ils eu tort. Peut-être auraient-ils dû résigner au bout d'une ou deux semaines après l'arrivée de Sir Charles Metcalfe, et dès la première fois qu'il exerça la prérogative sans leur avis ; mais s'ils ont erré, c'était par suite de leur désir de ne pas nuire à Son Excellence, et je suis pleinement convaincu que, s'ils eussent été plus précipités, les mêmes individus qui les condamnent aujourd'hui *auraient été les premiers à se plaindre qu'ils étaient intraitables.*

" A tort ou à raison, cependant, ils ne résignèrent pas et furent nécessairement contraints à assumer sur eux la responsabilité de nominations à l'égard desquelles ils n'avaient pas été consultés, ou qu'ils désapprouvaient. Ils souscrirent à tout cela, jusqu'à ce qu'enfin, pendant la session du parlement, ils se sont aperçus qu'ils perdaient chaque jour du terrain par suite de l'opinion qui s'était répandue qu'ils ne possédaient pas la confiance du chef du gouvernement. Les journaux de l'opposition disaient ouvertement qu'il était fait des nominations sans leur avis, et que leurs mesures n'étaient pas approuvées par le gouverneur. Il a été avancé par M. Wakefield qu'il n'existait, à l'époque de leur résignation, entre le chef du gouvernement et eux-mêmes, aucun sujet de différend, nul cas d'une nomination faite juste dans le moment sans leur avis. On ne saurait hasarder une assertion plus fausse. M. Wakefield devait parfaitement bien savoir qu'il venait juste d'être fait la nomination la plus préjudiciable *sans l'avis* des ministres. Je fais allusion à celle de M. Powell comme greffier de paix du district de Dalhousie ; et qu'un autre sujet de différend de la plus haute importance existait aussi, savoir : la réserve du bill des sociétés secrètes, projet de loi qui avait été introduit comme mesure du gouvernement avec le concours du gouverneur et emporté par des majorités accablantes dans les deux Chambres législatives, mais que Son Excellence résolut de réserver *sans avoir aucunement prévenu ses ministres de ses intentions.* Je ne me propose pas de discuter ici le mérite du bill. Il avait pour objet de supprimer les loges orangistes et autres sociétés secrètes. La marche recommandée par le ministère était *précisément la même que celle suivie en Irlande,* savoir : de réprimer ces institutions au moyen de l'action *exécutive.* Ce fut le gouverneur qui objecta à cette marche comme ayant un caractère de *proscription,* et ce fut aussi

lui-même qui suggéra *de recourir à la législation.* Je vais citer ses propres paroles : " Il avait consenti à ce que le bill fut introduit dans le Parlement parce *qu'il avait promis, peu de temps après son installation au gouvernement, qu'il sanctionnerait une mesure législative sur le sujet au lieu de mesures exécutives qu'il refusait d'adopter par rapport à leur caractère de proscription.* " Je soumets la question à vous, M. l'éditeur, et à vos lecteurs, et je demande si en Angleterre les ministres, placés dans de pareilles circonstances, et après avoir consenti à retirer leurs propres opinions par déférence pour celles de leur souverain, ne se croiraient pas lésés si ce souverain venait ensuite à refuser son assentiment au bill même dont il aurait ainsi approuvé l'introduction comme mesure du gouvernement ? On dit, je le sais, que les instructions royales, prescrivant la réserve de tous actes d'un caractère extraordinaire, suffisaient pour empêcher le gouverneur de donner son assentiment au bill. Mais il n'y a là aucun raisonnement. Ce dont les ministres se plaignent, c'est que le gouverneur ne leur ait pas fait connaître ses intentions, qu'il était dit généralement dans le public que ce bill ne serait pas sanctionné et cependant on les gardait dans une ignorance absolue sur le fait ! Faites attention, je vous prie, à la conséquence. Le bill en était un qui, quoique demandé à cor et à cri par le public, pesait fortement sur le parti orangiste. Les ministres se trouvaient exposés à tout le reproche d'avoir introduit la mesure sans pouvoir la faire devenir loi. Il doit être évident pour tout homme de sens commun qu'ils n'auraient jamais, dans de pareilles circonstances, introduit la mesure. Si le gouverneur leur eût dit franchement qu'il ne consentirait pas au bill sans des instructions spécifiques, ils l'auraient requis d'obtenir la permission de le sanctionner avant de l'introduire, et si la permission eût été refusée par le gouvernement métropolitain, ils auraient pu dire au parlement et au public d'où venait l'opposition, et se conduire en conséquence. La conduite de sir Charles Metcalfe dans ce cas-ci ne peut être défendue sur aucun principe de gouvernement responsable."

Puisque nous en sommes sur cette question, qui est revenue si souvent sur le tapis dans le cours de cette célèbre controverse, citons encore l'extrait suivant d'un article de *La Minerve:*

" Quant au deuxième point : que les ministres voulaient gêner le gouverneur dans sa dispensation de la sanction à être donnée aux bills passés aux deux Chambres, cette prétention n'est pas plus fondée que l'autre. Cela appert par la simple confrontation des deux documents contenus au message de Son Excellence.

Les ministres ne lui ont pas dit : Il faut que vous donniez la sanction à nos bills, ou il faut que vous la refusiez à tel et tel autre bill. Une prétention de cette nature est tout à fait extravagante et hors de question, quoiqu'on s'efforce dans le message de la rattacher à la responsabilité des ministres. Tout ce qu'ils ont prétendu, c'était que Son Excellence leur fît part de ses intentions relativement à leurs mesures parlementaires ; qu'elle daignât leur dire si elle se proposait de les sanctionner ou non, et ne pas les laisser sous l'impression que ces mesures étaient approuvées, pour les voir ensuite tout à coup réservées, lorsqu'elles étaient adoptées par le Parlement presque toujours après des discussions plus ou moins pénibles, et dans tous les cas sur leur propre responsabilité. Rien de plus juste, rien de plus raisonnable que cette prétention de la part des ministres. Le bill des sociétés secrètes, après beaucoup de discussion, est enfin adopté par les Chambres. Tous les amis de l'ordre et de la tranquillité publique applaudissent au patriotisme et à la sagesse des ministres. Tout à coup ils apprennent que le gouverneur refuse la sanction, et ils ne savent s'ils doivent interpréter la conduite des ministres comme une mortification, ou si c'est un coup de tête de la part de Son Excellence, et dans leur incertitude ils déversent le blâme et même l'injure sur les premiers ! L'assertion du rédacteur de la note de Son Excellence : qu'ils l'auraient entendu exprimer ses sentiments au sujet du bill des sociétés secrètes, qu'elle leur aurait dit que c'était là une mesure arbitraire, inconsidérée, cette assertion, disons-nous, sent *l'influence secrète*, et si toutefois le gouverneur a jamais rien dit de semblable à ses ministres, ce n'a été *qu'après* la passation du bill et son refus de le sanctionner, ce qui, passez-nous l'expression un peu triviale, ne ressemblait pas mal à *de la moutarde après dîner*. Ce qui prouve la fausseté de l'assertion du rédacteur, outre l'extrême improbabilité qu'après une telle expression d'improbation de la part de Son Excellence les ministres eussent persisté dans leur mesure, et cela tout en faisant croire au public qu'ils étaient approuvés, c'est le fait que le gouverneur, rendu à l'Hôtel du Parlement pour donner la sanction aux bills adoptés, quelque temps avant la fin de la session, se fit apporter ces bills, les signa tous à l'exception de celui pour l'indépendance du Parlement, qu'il fit trier et mettre de côté, et puis ensuite, ayant réfléchi, il prit le bill des sociétés secrètes *qu'il venait de signer*, et raya sa signature d'un trait de plume. Tant d'hésitation n'aurait pas été possible après avoir condamné le bill en termes

énergiques et au point de dire qu'il était sans exemple dans les fastes de la législation britannique."

Nos lecteurs sont sans doute impatients de connaître de quelle manière Sir Charles Metcalfe rendit compte de cet événement au ministre colonial. Ce ne fut qu'un mois après la résignation de son ministère qu'il écrivit ce qu'on va lire :

" La résignation de mon Conseil, dit-il d'abord, a été si surprenante, lorsqu'on songe qu'il était soutenu par une grande majorité de l'Assemblée, qu'on s'est laissé aller à diverses conjectures sur les causes de cette démarche."

Ce qu'il y a de plus surprenant ici, pour ceux qui ont lu les lettres de Sir Charles Metcalfe, c'est la surprise même de Son Excellence.

Puis, après avoir rapporté les principales causes assignées par M. Wakefield à la résignation des ministres, il ajoute : " Cette explication a obtenu quelque faveur, mais je ne saurais dire que j'y ajoute une foi entière, bien que ces circonstances aient pu exercer une certaine influence sur la démarche en question.

" D'autres circonstances nous fournissent une explication beaucoup plus plausible. Il y avait devant le Parlement plusieurs bills qui, s'ils fussent devenus lois, auraient créé de nouvelles charges avec des salaires élevés. Il paraît que quelques-unes de ces places avaient été promises pour acheter l'appui de certains membres, principalement sur la question du siège du gouvernement. S'assurer la distribution de ce patronage pour des fins de parti était, je suppose, l'objet immédiat de leur demande, ou du moins l'objet principal pour lequel ils désiraient que je ne fisse aucune nomination sans les consulter. S'ils avaient réussi, ils se seraient servi de leur privilège dans ce but, auraient mis le gouvernement à leurs pieds, et trouvé moyen de conserver indéfiniment le pouvoir. S'ils avaient échoué, ils pouvaient suivre la conduite qu'on leur attribue dans le paragraphe qui précède. Quand la rupture éclata, ils eurent bien soin que le patronage sur lequel ils avaient compté ne fût pas créé. Les bills furent retirés, ou les clauses qui créaient des emplois en furent retranchées. [1]

1. A cette accusation portée plus d'une fois contre les ex-ministres d'avoir voulu faire servir le patronage de la Couronne à l'achat d'une majorité parlementaire, *La Minerve* avait déjà répondu dans les termes suivants :

" Mais ce n'est pas tout : on ne se plaint pas que c'était seulement exiger qu'on cédât le patronage de la Couronne, on va plus loin ; on prétend hardiment que les ministres voulaient se le faire abandonner " pour acquérir des appuis dans le Parlement", en d'autres mots, pour acheter une majorité

"Aussitôt qu'ils furent déterminés à résigner, ils s'efforcèrent de soulever en leur faveur le cri de gouvernement responsable, en prétendant que ce système favori était en danger dans les mains d'un gouverneur qui cherchait à revenir au temps du *Family Compact* et ainsi de suite. Ils supprimèrent entièrement les faits sur lesquels leur résignation avait eu lieu, et quand cette suppression fut exposée, ils prétendirent que tout ce qu'ils demandaient, c'était d'être consultés sur toutes les nominations, sauf au gouverneur à ne pas suivre leur avis s'ils le jugeait à propos, — ce qui est trop absurde pour mériter une réfutation raisonnée, car faire des nominations contrairement à leur avis

parlementaire ! C'est, comme on le voit, passer de l'absurde à la calomnie. M. La Fontaine, dans son discours admirable de logique et de sentiments à la fois calmes et énergiques, don qui lui est particulier, fait amplement justice de l'accusation calomnieuse à laquelle nous venons de faire allusion. D'abord ce n'est pas sous le ministère que se composa le Parlement : le ministère le trouva tout fait et à peu près tel qu'il était sorti des mains de Lord Sydenham, et par conséquent plus exposé au reproche d'être préjugé contre que pour une administration si éminemment canadienne et réformiste que celle du ministère La Fontaine-Baldwin. Cependant ce même Parlement n'a pas hésité à lui donner son appui le plus franc et le plus cordial. Malgré cela, qu'ont fait ces ministres que vous accusez si légèrement de vouloir acheter la majorité ? Ils présentent une mesure par laquelle ils proposent de retrancher du Parlement tous les fonctionnaires qui se trouvent sous l'influence du gouvernement, et de les rendre inéligibles à l'avenir. Cette mesure ministérielle, convertie en deux bills, l'un pour l'Assemblée, l'autre pour le Conseil législatif, passe aux deux Chambres à d'écrasantes majorités, et lorsqu'il arrive au représentant de Sa Majesté pour recevoir la sanction, la lui donne-t-on ? Du tout, on le réserve pour lui faire faire un voyage en Angleterre ! C'est cette mesure et le bill pour la suppression des sociétés secrètes, que M. Merritt avait en vue lorsqu'il a dit avec tant de vérité dans la Chambre d'Assemblée que tous les bills de la Législature provinciale devaient recevoir la sanction dans le pays même, et qu'on n'avait aucun droit quelconque de les envoyer en Angleterre lorsqu'ils se rattachaient à nos affaires intérieures. Si donc le ministère a fait tout en lui pour dépouiller le Parlement précisément de ces éléments de corruption qui s'y trouvent sous forme de fonctionnaires publics, comment peut-on être assez osé ou assez inconséquent pour avancer que ce ministère voulait déterminer les nominations aux emplois pour se ménager "des appuis parlementaires" ? Il nous semble que si tel avait été son but, il s'y prenait bien singulièrement pour y atteindre. Mais si on ne peut pas les taxer d'une pareille prétention, les ministres qui ont fait adopter par les Chambres une loi qui les mettait dans l'impossibilité d'acheter une majorité parlementaire, que dire de Sir Charles Metcalfe qui refuse de sanctionner cette loi ? L'accusation calomnieuse lancée contre ses ministres est un argument à deux tranchants et qu'on rétorque avec une entière justesse contre le rédacteur de la note de Son Excellence. Le refus de consulter, la prétention de disposer sans avis, sans conseil, des emplois publics, expose Son Excellence au reproche qu'on tente, mais en vain, de faire peser sur les ministres. Elle y est d'autant plus exposée, qu'elle est exempte de toute responsabilité envers les représentants du peuple, et qu'elle a un droit de jugement, tandis que les ministres n'ont qu'un droit de consultation."—*La Minerve*, Déc. 1843.

devait certainement avoir autant d'inconvénient que de les faire sans prendre leur avis.[1] Ils supprimèrent toute mention de la demande qu'ils avaient formulée, qu'il ne fût fait aucune nomination susceptible de leur nuire à eux ou à leur parti. Il est parfaitement clair que le but était de m'extorquer le patronage et de le prendre entre leurs mains, et un seul mot de ma part leur accordant la moins extravagante de leurs demandes, aurait renversé le gouverneur et l'aurait prosterné à jamais sous les roues de leur char.

" Leur conduite est néanmoins surprenante. Ils auraient pu compter avec certitude, d'après ce que j'avais fait jusqu'alors, sur une part considérable du patronage. Ils ont prétendu en Parlement et en dehors du Parlement qu'ils voulaient simplement connaître les nominations avant qu'elles fussent faites. Le fait est que j'ai à peine jamais eu connaissance d'une vacance autrement que par la nomination qu'ils faisaient d'une personne pour la remplir ; que j'ai rarement fait une nomination autrement que sur leur recommandation, et que je ne me rappelle pas une seule circonstance où j'aie fait une nomination sans connaître préalablement ce qu'ils en pensaient. Je ne me considérais certainement pas obligé strictement de les consulter à l'égard de chaque nomination ni de soumettre mon jugement à leurs vues de parti, — et lorsqu'on me demanda formellement d'enchaîner ainsi le gouvernement de Sa Majesté, je refusai

1. " Disons maintenant un mot des conséquences que doit avoir l'exercice de la voix consultative, parce que le rédacteur de la réponse de Son Excellence a prétendu que *conseiller* et *décider* était la même chose, absurdité qui a été très bien exposée en Chambre par M. Black, qui a dit qu'il vaudrait autant prétendre que le juge ne doit pas entendre les avocats adverses parce qu'il ne peut donner jugement que pour une des parties, et cependant on ne dira pas que M. Black était préjugé en faveur des ministres, lui qui a voté contre eux. Et en effet prétendre qu'on ne doit pas les consulter parce qu'on n'est pas tenu de suivre leurs avis, c'est nier les avantages de la discussion, c'est combattre un principe fondamental du gouvernement constitutionnel. En donnant leurs avis, n'ont-ils pas cet espoir rationnel que leur expérience des choses du pays et leurs lumières pourront éclairer la religion du gouverneur ? Et le gouverneur lui-même ne doit-il pas partager cet espoir ? Assurément. Qu'il décide après les avoir entendus, à la bonne heure ! Il sera dans son droit. Seulement, s'il en abusait de manière à déplaire à la majorité et à porter atteinte à la popularité et à la responsabilité des ministres, alors le seul moyen qu'ils auraient d'échapper à ce naufrage politique ce serait de résigner, et en le faisant ils seraient aussi eux dans leur droit. Mais chercher à se soustraire aux conseils de ses ministres, d'hommes entourés de la confiance du peuple, et dont c'est le droit et le devoir de donner ces conseils, et s'y soustraire sous prétexte que ce serait se *dégrader* et abandonner la prérogative, c'est une prétention si absurde, si monstrueuse que nous avons peine à croire qu'elle ait été émise même par de secrets et irresponsables conseillers. "—*La Minerve*, déc. 1843.

péremptoirement, — mais ils eurent de fait plus qu'ils ne pouvaient désirer ; et non seulement ils eurent les moyens d'exprimer leurs opinions sur toutes les nominations qui devaient être faites, mais la plupart de ces nominations furent faites sur leur recommandation.[1] Si je tentais ici de rendre compte à Votre Seigneurie de la manière dont j'ai exercé le patronage, loin de craindre d'être trouvé coupable d'avoir fait respecter avec trop de rigueur la prérogative de la Couronne, je craindrais d'être accusé d'avoir eu trop d'égards pour les sentiments de mon Conseil.

" Lorsqu'ils poussèrent le cri de gouvernement responsable, leur succès fut d'abord étonnant, spécialement dans l'Assemblée. Presque tous les membres du parti appelé réformiste, les modérés comme les plus violents, par crainte sans doute de leurs constituants, crurent nécessaire de les joindre. Les fausses représentations eurent aussi quelque effet dans le pays, mais cet effet paraît aller en diminuant tant dans le Haut que dans le Bas-Canada. Néanmoins, les discussions qui se sont élevées à l'occasion de la résignation du Conseil ont fait voir que l'opinion du parti qu'on peut appeler le parti du gouvernement responsable, partage complètement les sentiments du Conseil et qu'il est bien entendu que le gouvernement responsable signifie l'entière soumission du gouverneur à l'avis de ses conseillers, et conséquemment la suprématie entière du Conseil, excepté seulement lorsque par un appel au Parlement ou au peuple le gouverneur peut obtenir une majorité en faveur d'une nouvelle administration. *Le gouvernement responsable porté jusque là me paraît être impraticable dans une colonie*, où l'autorité de la mère-patrie doit être respectée, si on ne veut que l'esprit de démocratie n'empiète constamment sur elle. Cela est déjà rendu si loin qu'il est *presque impossible aujourd'hui de faire fonctionner le gouvernement* avec quelque chance d'être appuyé par les partis composant la majorité de la Chambre d'Assemblée *sans reconnaître le gouvernement responsable comme règle*, bien qu'une théorie aussi mal définie puisse admettre différentes interprétations. Entre ces deux impossibilités, il est assez difficile de dire ce que deviendra le gouvernement de cette colonie. Le temps ne saurait être éloigné où il sera nécessaire de se soumettre à ce gouvernement responsable tel qu'entendu par ces hommes extrêmes, ce qui amènera le renversement complet de tout gouvernement de la part de Sa

1. Voir la lettre au *Morning Chronicle* citée plus haut, page 488.

Majesté et la substitution du gouvernement du parti dominant, ou de résister à la frénésie populaire, au risque d'une séparation.

" Je ne veux pas dire que cette rage pour le gouvernement responsable soit universelle. Les adresses que j'ai reçues et soumises à Votre Seigneurie montrent qu'il y a un parti considérable qui veut appuyer le gouvernement dans sa lutte contre les empiètements républicains ; et si le Haut-Canada était seul, je pourrais à présent, par un appel au peuple, obtenir dans l'Assemblée une majorité composée du parti anglais ou parti loyal. Il pourra quelque jour devenir nécessaire de s'appuyer entièrement sur ce parti, et alors il s'agira de savoir si le gouvernement pourra fonctionner avec l'aide de ce parti seulement. *Quand même j'en serais réduit à cette nécessité, je ne désespèrerais pas.* C'est presque la seule chance qu'il y ait pour le Canada de rester colonie anglaise autrement que de nom ; et les mesures du gouvernement pourraient être aussi libérales avec ce parti qu'avec aucun autre, et exclure toute cause de plainte. Mais la raison a peu d'influence dans les luttes de parti ; et il y aurait, à s'appuyer seulement sur ce parti, un risque que je n'aimerais pas à braver sans une absolue nécessité.

" J'ai donc essayé, depuis qu'il est devenu nécessaire de former un nouveau Conseil, de le composer du parti français, du parti anglais et du parti réformiste. Ce dernier parti a d'abord montré de la répugnance à se joindre au parti anglais, et a cherché à obtenir des principaux membres de la Chambre l'assurance qu'ils appuieraient, ou du moins ne combattraient pas, un Conseil formé exclusivement des partis réformiste et français. Cela ne convenait pas aux vues de ces principaux chefs, et je me suis épargné l'embarras de décider si je prendrais un pareil Conseil, pour obtenir une majorité immédiate, à l'exclusion du parti anglais, qui m'avait offert généreusement son appui dans un temps critique, ou si je m'attacherais aux loyaux (*loyalists*), au sacrifice d'une majorité dans l'Assemblée. J'ai encore l'espoir de pouvoir former un Conseil composé des trois partis ci-dessus mentionnés qui sont déjà jusqu'à un certain point représentés dans le Conseil provisoire actuellement nommé, M. Viger représentant le parti français, et MM. Draper et Daly représentant en quelque sorte le parti anglais et le parti réformiste modéré. M. Viger demande du temps. Aucun membre influent du parti français ne s'est encore joint à lui ; mais il espère un changement dans les opinions de ce parti et n'est pas sans espoir d'être appuyé plus tard. En même temps il m'est très précieux parce qu'il représente dans le gouvernement les

intérêts canadiens français et que sa présence est une preuve de mes propres dispositions envers les gens de sa race. Sa conduite a été admirable. Il a fait preuve d'énergie, de fermeté, de désintéressement et de patriotisme, et ses principes aussi bien que ceux de M. Daly et de M. Draper sont tout à fait satisfaisants. Les autres arrangements pour la formation du Conseil et la nomination aux charges vacantes sont suspendus jusqu'à ce que les plans pour l'adhésion de canadiens du Bas-Canada nous apportent de l'aide de ce côté et jusqu'à ce que le parti réformiste du Haut-Canada ait conclu certains arrangements en voie de négociation. Ces délais et ces précautions qui, en tout autre temps, seraient inutiles, sont prescrits par la nécessité urgente de s'assurer, si cela est possible, une majorité dans le Parlement, ce qui ne peut s'effectuer qu'en satisfaisant les trois partis déjà désignés, ou au moins un certain nombre de leurs membres.

" Quand j'aurai fait les arrangements nécessaires, j'assemblerai le Parlement, que j'aie ou non une majorité pour soutenir le gouvernement. S'il y a d'abord une majorité, je me flatte que nos mesures seront telles qu'elle ne pourra que s'accroître par la suite. Si le gouvernement est en minorité et que la majorité mette des entraves à l'expédition des affaires, je n'aurai plus qu'à dissoudre le Parlement. Après l'élection, s'il y a une majorité en faveur du gouvernement, rien n'empêchera les affaires de marcher régulièrement. Dans le cas contraire, si on cherche à embarrasser le gouvernement, et à m'imposer les hommes qui ont déjà résigné, tout ce que je puis prévoir à présent, c'est que je ne me soumettrai pas à une opposition fâcheuse, et que je ne souffrirai pas qu'on m'impose des hommes en qui je ne puis avoir confiance. Je me trouverai, si cela arrive, en collision avec la Chambre d'Assemblée, sans avoir l'espoir de sortir d'embarras par une nouvelle dissolution. La majorité se trouvera alors exaspérée contre moi personnellement, et je devrai être rappelé pour mettre la paix dans la colonie, ou le gouvernement responsable n'existera plus qu'en théorie.

" J'ai jusqu'à présent écrit sur ce sujet avec la conviction que j'avais raison de résister aux demandes de mon Conseil, et que je n'aurais pu empêcher sa résignation sans m'humilier honteusement, et prostituer la commission que je tiens de Sa Majesté. Quoi qu'il arrive, je ne regretterai pas la retraite de ministres qui, par leurs sentiments anti-britanniques, ne sauraient être les aviseurs du gouverneur d'une colonie anglaise ; *et si une majorité du Parlement est déterminée à me les imposer en cette qualité, je désespèrerai de voir le Canada demeurer colonie anglaise.*

" Votre Seigneurie considèrera peut-être les choses d'une autre manière et pourra croire que la crise actuelle est due à quelque maladministration ou à un manque de jugement de ma part. Dans ce cas, il y aurait un remède à appliquer autre que ceux que je propose ; et aussitôt que Votre Seigneurie pourra considérer, que ce soit dès à présent ou plus tard, que ma démission serait avantageuse aux intérêts publics, j'espère de tout mon cœur qu'aucune indulgence ou délicatesse à mon égard n'apportera de retard à cette mesure. Cela ne veut pas dire que j'aie le moindre désir d'abandonner la lutte, tant que ma présence pourra être de quelque utilité. Tant que je possèderai la confiance de Votre Seigneurie, j'aurai plus de satisfaction à travailler à conserver cette colonie à l'empire que je n'en aurais jamais eu à travailler avec des ministres dont l'objet constant semblait être de nullifier complètement l'autorité du gouvernement de Sa Majesté et de gouverner despotiquement suivant les dictées étroites de l'esprit de parti le plus anti-britannique possible ; d'après lequel tout individu qui avait été rebelle était jugé digne de récompense, et tous ceux qui avaient bravement et loyalement défendu leur Reine et leur pays étaient proscrits ou négligés.

" Depuis l'époque de leur résignation, oublieux des maximes du gouvernement responsable sur lesquelles ils prétendent se guider et qui auraient dû leur apprendre le respect dû au représentant de la Souveraine, ils se sont efforcés tant par eux-mêmes que par leurs partisans et la partie de la presse qui subit leur influence, de me faire passer pour un ennemi du gouvernement responsable ; et n'ayant pas de faits à citer à l'appui de cette accusation, ils ont honteusement fabriqué des mensonges absurdes pour l'appuyer. Ils ont, entre autres choses, répandu le bruit que j'avais retranché de la copie imprimée de ma réponse à leur exposé au sujet de leur résignation, envoyée aux Chambres législatives, le paragraphe contenant ma déclaration d'adhésion au gouvernement responsable ; comme si, indépendamment de la bassesse de ce procédé, je pouvais de propos délibéré retrancher le paragraphe le plus propre à réfuter la partie de leur explication qui pouvait me nuire le plus ; et comme si, après avoir mis une copie de ma réponse entre leurs mains, et en avoir fait lire une autre copie dans l'Assemblée, y compris chaque fois le paragraphe en question, j'aurais pu subséquemment le retrancher dans l'espoir de retirer quelque avantage de cette suppression. Une autre fausseté, qu'on peut d'une manière à peu près certaine, faire remonter à l'un d'eux, c'est que leur démission

avait été préméditée dès longtemps, qu'elle devait avoir lieu d'après des ordres de Votre Seigneurie et qu'elle était décidée dès avant mon départ d'Angleterre. Pourvu que ces bruits produisent quelque impression défavorable pour moi et favorable pour eux, on y a recours sans scrupule.

" Quant au gouvernement responsable, je ne crains pas de dire que jamais ce système favori n'a opéré avec plus d'aise que sous moi, excepté durant la période de la maladie de mon prédécesseur, époque pendant laquelle le Conseil s'arrogea tous les pouvoirs. Un de mes premiers devoirs fut de reprendre l'autorité du gouverneur pour ce qui regardait l'expédition ordinaire des affaires, conduisant l'administration du gouvernement par l'intermédiaire des secrétaires, *sans référence au Conseil*, excepté dans les cas où la loi exigeait que j'obtinse leur consentement, ou lorsque je désirais moi-même me prévaloir de leur avis. Ce qui montre bien l'étroitesse de leurs vues, qui se bornaient pour ainsi dire à la possession du patronage pour des fins de parti, c'est que dans tout ce qu'ils ont dit contre moi depuis leur résignation pour faire croire que j'étais ennemi du gouvernement responsable, ils n'ont pas dit un mot des ordres nombreux que j'émettais journellement sans les consulter, dont quelques-uns étaient très-importants ; tandis que relativement au patronage, seul objet de leur cupidité, je ne saurais, comme je l'ai déjà dit, me rappeler une seule circonstance où j'aurais fait une nomination sans m'assurer d'abord ce qu'ils en pensaient, ou sans recevoir leur recommandation d'un remplaçant, ce qui très souvent m'apprenait qu'il y avait une vacance à remplir. Je parle de ce qui se pratiquait ordinairement, car je n'ai jamais abdiqué le droit d'exercer la prérogative de la Couronne à ma discrétion ; et c'est là le point sur lequel je suis venu en collision avec la majorité de l'Assemblée appuyant le ci-devant Conseil exécutif.

" L'objet du parti, depuis la résignation des ministres, semble être de m'imposer de force les mêmes hommes, au moyen d'une majorité dans les Chambres ; ou si cela ne réussit pas, de m'embarrasser autant que possible en s'opposant à la passation des mesures les plus urgentes, ou à la formation d'un nouveau Conseil. Pour ce qui est de la première tentative, ils n'en viendront pas à bout. Il m'est impossible de reprendre les mêmes hommes. Ils peuvent réussir à m'embarrasser, mais leur opposition ne pourra être que fâcheuse, et devra tendre à détruire leur objet favori de la suprématie du Conseil, puisque je suppose que le gouvernement de Sa Majesté ne jugera pas sage de se soumettre à une dictature comme celle-là " *Civium ardor prava jubentium* ",

laquelle amènerait incontestablement l'annihilation du pouvoir de la Couronne et plus tard la séparation ou la guerre civile; *bien qu'il soit fort possible que la résistance produise le même résultat.*

" J'ai oublié de dire jusqu'à présent que la plupart des membres du Conseil n'ont résigné qu'avec répugnance. La résignation a été l'œuvre de MM. Baldwin et LaFontaine, et principalement du premier qui, n'aimant probablement pas sa position comme second de M. LaFontaine, et ayant perdu sa popularité dans le Haut-Canada, désirait sans doute se mettre à la tête du parti du gouvernement responsable en prétendant que le projet favori était en danger. Sept autres suivirent les deux chefs quoiqu'il fût évident que plusieurs n'aimaient pas cette démarche. Ils se retirèrent, parce qu'ils crurent qu'il était plus convenable pour eux de suivre leurs chefs, ou parce qu'ils espéraient retourner avec eux au pouvoir. Je les laissai partir sans chercher à les retenir car il n'y en avait qu'un seul parmi eux, M. Morin, que j'aurais pu désirer garder, et dont l'adhésion aurait pu être de quelque service au gouvernement. On parut croire généralement, pendant quelque temps après la résignation, que je serais forcé de les rappeler, et cette impression peut avoir influé sur quelques-uns des votes donnés dans l'Assemblée en leur faveur. Plusieurs membres de la Chambre s'offrirent successivement comme médiateurs, prétendant désirer une réconciliation, mais je ne reçus d'ouverture d'aucun des résignataires, et toute tentative de réconciliation de ma part aurait été une reconnaissance de ma défaite et aurait mis le gouvernement aux pieds d'une faction dominante.

" La décision de Sa Majesté en faveur de Montréal comme siège du gouvernement, décision reçue par le dernier paquebot, irritera probablement certaines gens du Haut-Canada qui depuis la rupture auraient été fort disposées à m'appuyer et pourra les rendre indifférentes ou même m'en faire des adversaires ; mais, quoi qu'il arrive, je n'y puis rien. La décision, s'il m'est permis de parler ainsi, est juste; et après ce qui s'est passé dans la Législature, ne pouvait être autre. Les événements récents n'ont pas changé mes sentiments à ce sujet ; c'est-à-dire, que le choix devait tomber sur la ville la plus convenable, qu'elle fût située dans le Haut-Canada ou dans le Bas-Canada. Toutefois l'effet de ce choix dans le Haut-Canada est douteux, et on parle déjà d'agiter le rappel de l'Union, ce qui ne rencontrerait pas une très forte opposition dans l'une ni l'autre des deux provinces. Il n'est pas nécessaire pour le moment de faire part à Votre Seigneurie de mes idées sur cette question. "

Nous n'entreprendrons pas de commenter cette lettre ; nous ne la citons que pour montrer dans quelle disposition d'esprit se trouvait alors Sir Charles Metcalfe. Il a perdu son calme habituel ; il cède à la passion ; naturellement bienveillant, il se laisse aller à des insinuations malveillantes contre ses adversaires politiques. Il s'emporte jusqu'à émettre des idées dangereuses, des opinions téméraires. Quoiqu'il admette que le sentiment public soit tout en faveur du gouvernement responsable tel qu'interprété par les ex-ministres, il est bien décidé, dans le cas où les Chambres voudraient lui imposer les mêmes hommes, de ne pas les accepter, et il espère bien que Sa Majesté ne voudra jamais se soumettre à une dictature comme celle-là, qui peut, suivant lui, amener l'indépendance de la colonie, bien qu'il soit fort possible que la résistance produise aussi la séparation ou une guerre civile.

L'EXPOSITION DE 1889

L'Exposition de 1889 est ouverte depuis un mois, [1] et nous pouvons constater avec une patriotique satisfaction que son succès est aujourd'hui certain, éclatant.

C'est la quatrième fois que la France convie le monde à célébrer dans ces grandes assises les progrès de l'industrie humaine. Et l'on peut se demander si les fêtes de cette nature seront encore de mode au XXe siècle. Beaucoup d'esprits sérieux et clairvoyants ne souhaitent pas qu'elles se renouvellent. Profitons de notre reste.

Ne conviendrait-il pas, avant de s'engager dans de pareilles entreprises, de se demander ce que rapportent les dépenses de luxe en général, et en particulier ce que valent les réjouissances publiques? On peut faire, il faut bien l'avouer, aux solennités de cette nature, une partie des reproches que M. Frédéric Passy [2] adresse si justement aux fêtes foraines. Elles vident les bourses, et ne rendent guère les hommes plus heureux ni meilleurs.

Voici comment l'éminent académicien fait l'histoire des localités qui donnent des fêtes. " Chacune, dit-il, en surexcitant chez elle la dépense et en y faisant appel à la dissipation, a cru attirer à elle une partie de la subsistance de ses voisines. Et chacune, si elle faisait le total des consommations inutiles, des dépenses inconsidérées, et des journées perdues dont elle a sa part, se trouverait avoir réalisé une diminution dans son bien-être, dans sa richesse et dans sa moralité."

Sans doute il serait absurde d'assimiler à une foire de banlieue une exposition internationale. Ce serait méconnaître les satisfactions d'un ordre élevé et le haut enseignement qui s'en dégagent, avantages très réels dont nous parlerons plus loin. Et puis tout l'argent qui sera dépensé ne sortira pas des poches des Français : une grande partie viendra de l'étranger. Mais ce n'est pas une raison pour se faire des illusions sur le profit que nous retirerons de la grande exhibition à laquelle nous convions

1. Cet article est arrivé dans les derniers jours de juin, trop tard pour paraître dans la livraison de juillet.

2. Académie des sciences morales et politiques. Octobre 1883. — Société d'économie politique de Paris. Août 1888.

le monde. " Que de bons bourgeois, dit M. Claudio Jannet, [1] reviennent par le train de plaisir dans leur ville natale, avec la conscience chargée et la bourse vide! Quel resserrement des dépenses productives dans maints ménages l'hiver prochain après la folle dépense de l'été! " — sans parler du renchérissement de la vie à Paris et de la liquidation de la période d'activité anormale qu'on aura provoquée.

La preuve que les solennités de cette nature ne rapportent pas de gros bénéfices, c'est que les grandes nations commerciales semblent y renoncer.

" L'Angleterre, dit M. Paul Leroy Beaulieu [2], s'en est tenue à l'Exposition de 1862; plus d'un quart de siècle s'est écoulé depuis lors, et nos voisins, qui exploitent le monde entier, ne s'empressent pas de renouveler la cérémonie. Ils ont leurs expositions spéciales, comme celle des Colonies et de l'Inde. Ils les installent sans fracas, à peu de frais. Ils ne font pas appel à l'univers: pourquoi convier le monde entier à nous dérober soit nos procédés, soit nos secrets? Cette pensée généreuse ne séduit pas la vieille Angleterre si expérimentée. — Une autre nation qui se montre depuis un quart de siècle singulièrement avisée, active, entreprenante, l'Allemagne, n'a témoigné d'aucun penchant bien accentué pour ces colossales exhibitions... L'Autriche et les Etats-Unis ont eu, dans la dernière quinzaine d'années, leurs exhibitions internationales: ils en ont été satisfaits, si satisfaits que ces grandes cérémonies ont épuisé absolument le goût qu'ils avaient pour elles: ces deux grands pays sont maintenant rassasiés; ils ne mettront plus le couvert chez eux pour l'ensemble du monde. — De petites contrées, comme la Belgique et la Hollande, pays de marchands, de commissionnaires, de transporteurs, ont pu installer dernièrement avec succès des expositions internationales: elles l'ont fait à Anvers et à Amsterdam avec une économie bourgeoise qui devrait bien nous servir de leçon. "

Si cette réaction est définitive, les expositions internationales et universelles n'auront été en faveur que pendant un demi siècle à peine chez les nations qui ont su profiter le mieux des découvertes scientifiques et des immenses progrès techniques de notre époque. L'idée germa en France vers 1849. Elle fut recueillie par l'Angleterre, qui construisit pour l'Exposition de 1851 le Palais de Cristal à Londres. Paris inaugura en 1855 la série de

1. *Correspondant.* — 25 mai 1889.
2. *Economiste français.* — 30 avril 1887.

ses grandes assises du travail. C'est alors que fut bâti le palais de l'Industrie aux Champs-Elysées. Douze ans plus tard l'Exposition de 1867 obtint un magnifique succès, grâce à l'esprit puissant et à la fermeté de M. Le Play, qui fut son véritable organisateur. Il avait imaginé une combinaison fort ingénieuse, " une disposition à la fois rayonnante et concentrique, qui permettait soit d'apprécier l'ensemble des produits d'une nation, depuis les machines jusqu'aux beaux-arts, soit de poursuivre, à travers tous les pays du monde, la comparaison systématique des travaux d'une même industrie. Jamais l'ordre et la méthode, ces deux qualités essentiellement françaises, n'avaient brillé d'un plus vif éclat [1]. " En faisant admirer les produits réunis au Champ-de-Mars, l'auteur de la *Réforme sociale* n'oubliait pas les producteurs. Il avait fait instituer un nouvel ordre de récompenses en faveur des ateliers qui auraient su développer la bonne harmonie entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux, et assurer aux ouvriers le bien-être matériel, moral et intellectuel. L'Exposition de 1878, pour laquelle fut élevé le palais du Trocadéro, prouva du moins qu'au sortir d'une guerre désastreuse, malgré les incertitudes de la politique extérieure et les agitations de la politique intérieure, la France était plus forte, plus riche et plus maîtresse d'elle-même que ses ennemis n'auraient voulu le faire croire. Onze ans s'écoulent et Paris ouvre une nouvelle Exposition, qui surpasse les précédentes par ses proportions gigantesques, qui couvre l'esplanade des Invalides, le Champ-de-Mars et le Trocadéro.

Je n'ai pas à étudier ici la combinaison financière qui a été adoptée pour faire face aux dépenses. L'Etat fournit 17 millions et la ville 7 millions, sans parler de crédits accessoires pour suppléments de traitements ou dépenses diverses. Une société privée, remplaçant une société de garantie antérieurement formée, a été autorisée [2] à émettre 1,200,000 bons de 25 fr. remboursables en 75 ans, et dont chacun sert de souche à 25 billets d'entrée à l'Exposition. Elle apporte 21 millions et demi, gardant 5 millions et demi pour le service des lots et des remboursements, 3 millions pour les frais de garantie et d'émission. Mais les évaluations primitives sont d'ordinaire dépassées dans les entreprises de cette nature ; et l'on ne connaîtra le total des dépenses que le jour où elles seront entièrement liquidées.

1. De Lapparent. *Correspondant*. 10 juin 1889.
2. Loi du 4 avril 1889.

On peut apercevoir dès maintenant les traits dominants, qui donnent à cette prodigieuse solennité son caractère particulier. Ce sont, d'une part, les immenses progrès techniques, qui éclatent à tous les yeux ; c'est, d'autre part, la place très large faite aux préoccupations intellectuelles, artistiques et sociales, qui sont la marque du génie français.

***

La galerie des machines et la tour Eiffel sont des merveilles que mon incompétence technique ne me permet pas de louer comme il convient, mais qui révèlent à tous les regards la puissance extraordinaire dont dispose aujourd'hui l'industrie. On a comparé cette colonne de fer, qui se dresse ferme et légère sur les bords de la Seine, à une borne gigantesque marquant une étape décisive dans le chemin de l'humanité. On a dit que nous entrons dans une ère nouvelle, l'âge du fer. On a célébré par des dithyrambes et des métaphores de toute sorte le progrès du travail humain. Cela se comprend, et je partage cet enthousiasme.

Il faudrait seulement qu'il fût assez intelligent pour ne pas se prêter à certaines apothéoses politiques qui reposent sur des équivoques. Ce ne sont ni les doctrines ni les assemblées révolutionnaires qui nous ont appris à user de la vapeur, ou à travailler le fer. Il ne faut pas leur faire honneur de ce qu'elles n'ont pas donné. Cette confusion, soigneusement entretenue, rend de grands services dans les harangues officielles. Mais elle n'est pas du tout scientifique. Quand un homme politique " suppute le progrès de la production du charbon, de la production du fer, des tonnes de marchandises transportées, ce qu'il fait en définitive, dit M. Leroy Beaulieu, [1] c'est l'éloge de la vapeur : si ce n'est pas à la vapeur qu'il offre son encens, il se trompe d'autel."

Et puis il ne faut pas, dans la fierté légitime que nous inspirent les progrès accomplis depuis un siècle, faire croire à l'humanité qu'elle marchera toujours d'un pas aussi rapide. Il n'est pas certain, il est même peu probable qu'elle rencontre à bref délai des découvertes comparables à celles qui ont transformé dans notre époque les conditions du travail. Ne nous berçons pas de rêves décevants.

1. *Economiste français.* 11 mai 1889.

La tour Eiffel a déjà inspiré de bons et de mauvais vers. Les vrais poètes sont peut-être les gens qui parlent le mieux des progrès matériels, sans mépris de convention, ni sotte exaltation. J'ai lu un joli sonnet adressé au colosse du Champ-de-Mars par M. G. Le Vavasseur, le chef de l'école normande.

Sous le regard charmeur d'un maître audacieux
La fonte obéissante à la fonte agrafée,
Comme la pierre au temps d'Amphion et d'Orphée,
Va-t-elle d'elle-même escalader les cieux ?

Est-ce un hochet géant d'enfant capricieux ?
Une tour de Babel ridicule ? Un trophée ?
Du chant de la science est-ce le coryphée
Qui nous montre le ciel d'un doigt silencieux ?

Qui sait ? quand l'ouvrier, exaltant la matière,
Croit blasphémer peut-être, elle fait sa prière
Et, s'éloignant de l'homme, elle approche de Dieu.

Mais quelqu'un chante encore au-dessus, l'alouette,
Quelque chose au-dessus de l'oiseau, le ciel bleu,
Et plus haut, par delà le ciel bleu, le poète.

Ces vers rappellent à la mémoire les réflexions philosophiques de M. Sully Prudhomme. "Au fond, dit-il, l'industrie avec ses machines les plus puissantes et les plus ingénieuses, ne vise qu'à l'entière libération de l'esprit par l'asservissement des forces physiques ; on ne fait des machines qu'afin de pouvoir faire autre chose. C'est grâce à ces dociles esclaves que l'humanité pourra s'adonner à la recherche du vrai pour lui-même et à la création du beau, à la science et à la poésie dans sa plus large acception. Vu de haut et dans son plus distinctif caractère, l'homme n'est-il pas un poète qui travaille à s'affranchir de la brute ? "

***

Vous seriez fort à plaindre, si vous étiez condamné à suivre les travaux de tous les congrès internationaux qui se tiendront à Paris pendant l'Exposition. Voici ceux dont j'ai pu recueillir les titres. Le mois de juin est ainsi rempli :

Congrès pour la réforme agraire, avec M. Henry George.
Congrès de sauvetage.

Congrès pour la propagation des exercices physiques dans l'éducation.
Congrès littéraire.
Congrès de la paix.
Congrès pour la protection des monuments.
Congrès des habitations à bon marché.

Le mois de juillet comprend les congrès suivants :

Congrès de l'intervention des pouvoirs publics dans le contrat de travail.
Congrès d'agriculture.
Congrès d'intervention des pouvoirs publics dans le prix des denrées.
Congrès de l'enseignement technique, commercial et industriel.
Congrès des sourds-muets.
Congrès des œuvres et institutions féminines.
Congrès des œuvres d'assistance en temps de guerre.
Congrès de la participation aux bénéfices.
Congrès de l'utilisation des eaux fluviales.
Congrès de la propriété artistique.
Congrès de l'assistance publique.
Congrès pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme.

Voici le programme du mois d'août :

Congrès des traditions populaires.
Congrès colonial.
Congrès de bibliographie des sciences mathématiques.
Congrès colombophile.
Congrès de sténographie.
Congrès de thérapeutique et de matière médicale.
Congrès de la propriété industrielle.
Congrès d'hygiène et de démographie.
Congrès de médecine mentale.
Congrès des sciences géographiques.
Congrès de zoologie.
Congrès de psychologie physiologique.
Congrès de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire.
Congrès de dermatologie et de syphiligraphie.
Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles.
Congrès de photographie.
Congrès pour la transmission de la propriété foncière.
Congrès d'anthropologie criminelle.
Congrès de l'enseignement primaire.

Congrès des sociétés par actions.
Congrès de l'intervention des pouvoirs publics dans l'émigration et l'immigration.
Congrès de médecine légale.
Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique.
Congrès d'horticulture.
Congrès d'homéopathie.
Congrès des électriciens.
Congrès des pompiers.

L'activité des congressistes ne se ralentira pas au mois de septembre :

Congrès des grains et farines.
Congrès dentaire.
Congrès des mines et de la métallurgie.
Congrès de chronométrie.
Congrès des sociétés coopératives de consommation.
Congrès des accidents du travail.
Congrès des procédés de construction.
Congrès monétaire.
Congrès de mécanique appliquée.
Congrès d'otologie et de laryngologie.
Congrès météorologique.
Congrès du commerce et de l'industrie.
Congrès des travaux maritimes.

Au mois d'octobre, on se mêlera d'hydrologie et de climatologie — sans parler d'autres congrès dont les programmes ne sont pas arrêtés et qui s'occuperont d'aéronautique, d'architecture, de boulangerie, de cercles populaires, de chimie, de médecine vétérinaire, de photographie céleste, d'institutions de prévoyance, de repos hebdomadaire, de statistique, de l'unification de l'heure. Vous voyez que c'est une véritable encyclopédie des connaissances humaines, et vous pouvez être assuré que plusieurs de ses parties seront traitées avec une grande compétence. Cette floraison extraordinairement abondante et variée de discours et de rapports est un fait caractéristique. On peut y découvrir quelques enfantillages, qui font sourire : mais il s'y révèle en somme un grand souci de science, d'art et de progrès social.

Les mêmes préoccupations s'accusent dans l'Exposition même et lui donnent un cachet particulier. On sent qu'on est reçu par un peuple chez lequel le génie utilitaire n'a pas étouffé le goût de la culture désintéressée, ni le sentiment de la solidarité humaine. Le palais des Beaux-Arts occupe une place d'honneur, et est rempli de chefs-d'œuvre. Le Trocadéro offre un

musée admirable de l'orfèvrerie et des objets d'art français depuis saint Louis jusqu'à nos jours. Sur les bords de la Seine, des constructions ingénieuses retracent approximativement l'histoire de l'habitation humaine. Au palais des Arts libéraux, on peut étudier l'histoire du travail. Divers ministères, notamment celui de l'Intérieur, donnent, dans les documents et les diagrammes qu'ils ont préparés, des renseignements scientifiques d'un grand prix. Mais c'est sur l'Exposition d'Economie sociale que je désire surtout appeler ici l'attention.

Il s'agit, dit l'arrêté du 9 juin 1887, qui crée cette section, de mettre en relief et de récompenser " toutes les institutions créées soit par les chefs d'industrie en faveur de leurs ouvriers, soit par les ouvriers eux-mêmes, soit par l'Etat ou les villes, pour améliorer la condition physique et morale des citoyens, les habituer à l'épargne, leur faire connaître les avantages de la mutualité, stimuler leur initiative, et, en leur procurant des logements salubres, leur faciliter les moyens d'en devenir propriétaires. On signalera à l'attention publique d'utiles exemples, et par la propagande efficace qui s'appuie sur l'expérience acquise et les faits bien constatés, on contribuera à développer la bonne harmonie entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux. " On a repris, en l'agrandissant, l'idée de Le Play, qui instituait en 1867 un nouvel ordre de récompenses en faveur des ateliers offrant les meilleurs exemples de paix sociale. Et la part principale dans l'organisation de cette exposition revient à un homme supérieur, M. Cheysson, pour qui l'auteur des *Ouvriers Européens* était un ami, et demeure le maître de la science sociale.

L'Economie sociale groupe ses diverses constructions, maisons ouvrières, galerie centrale, cercle populaire, tout auprès de l'hôtel des Invalides. Des tableaux et des diagrammes mettent en lumière avec beaucoup d'art les faits sociaux les plus caractéristiques, stabilité du personnel, mouvement des salaires, développement des institutions de prévoyance. Cette sorte de musée nouveau, pittoresque et instructif, répond à une préoccupation très vive parmi nous. Nous ne consentirions pas à admirer les merveilles de l'industrie moderne, s'il fallait les acheter du bien-être des travailleurs, et sacrifier les producteurs au produit. Nous avons une grande passion de justice, que malheureusement nous confondons quelquefois avec la passion de l'égalité. Nous pouvons constater avec une patriotique fierté qu'en général les patrons français ont témoigné à leurs ouvriers

une bienveillance active, et se sont fait un devoir de les aider à améliorer leur condition matérielle, intellectuelle et morale.

Un jeune et brillant écrivain, le vicomte de Vogué donnait ces jours derniers une définition du génie français, qui est bonne, et que confirme l'Exposition de 1889: c'est, disait-il, " le génie qui se fait charité ".

***

Pourquoi ne pas ajouter que ce qui donne encore à la fête d'aujourd'hui son caractère particulier, c'est qu'il se mêle à notre joie un peu de mélancolie ?

Sans doute on ne saurait méconnaître les avantages qu'elle produira. Elle développera le sentiment de notre force, la joie et la confiance qui sont des forces morales, mais très réelles. Le peuple a besoin de se distraire par moments, et d'espérer. Les tours de force qu'on fait pour lui offrir des jouets gigantesques ne sont pas tout à fait inutiles. Ils donnent conscience de ce qu'on peut faire. Il est bon aussi de glorifier le travail, de le montrer dans son ensemble et dans toute sa puissance; cette vue générale peut favoriser certains progrès, ouvrir certains débouchés. Enfin cette admirable démonstration pacifique servira peut-être à dissiper certaines calomnies absurdes, que répandent nos ennemis, et que contribue à accréditer le mal exagéré que nous disons parfois les uns des autres. Voilà donc ce pays agité, ruiné par la démagogie, et toujours disposé à troubler l'Europe ! Ce qui nous rend encore plus heureux de ce grand succès, c'est que nous savons qu'il donne joie et confiance à tous ceux qui aiment la France dans le nouveau monde et dans l'ancien.

Mais il ne faut pas fermer les yeux à l'évidence, ni refuser de voir les nuages noirs qui ferment l'horizon. Que vaut cette paix armée, à laquelle les vieilles nations semblent condamnées, et qui impose de si lourdes dépenses improductives ? Quelles peuvent être les conséquences de ces idées socialistes, qui font à l'étranger de bien autres progrès qu'en France ? Que d'incertitudes pèsent sur l'avenir de l'humanité !

Et puis le centenaire de 1789, par suite de l'interprétation qu'on prétend lui donner, nous divise au lieu de nous unir. On veut inculquer au peuple des erreurs et des préjugés, qui ne trouvent plus aucun crédit dans l'opinion éclairée et impartiale. Ces souvenirs ne sont pas sans tristesse. Nous avons perdu, il

y a cent ans, une magnifique occasion d'asseoir la liberté et la prospérité du pays sur des bases inébranlables. Aujourd'hui nos luttes politiques sont très vives : il est vrai qu'on pourrait en dire autant de presque toutes les grandes nations.

Malgré tout nous célébrons joyeusement la fête du travail. Et nos hôtes reconnaîtront que la France est un des pays où l'on peut goûter le mieux la douceur de vivre, et que Dieu l'a merveilleusement disposée pour être un puissant instrument du progrès humain.

J. ANGOT DES ROTOURS.

MISCOU

HOMMES DE MER ET HOMMES DE DIEU

(*Suite et fin.*)

II

Fait d'armes dans la rade de Miscou. — Basques et Français. — Nipisiguit. — Nicholas Denys. — Philippe Enault de Barbaucannes. — Sort de Miscou et de Nipisiguit. — Bathurst.

Un fait d'armes, comme il ne s'en rencontre guère, se passa dans la rade de Miscou durant l'été de 1631. Champlain le rapporte avec une originalité de style et un luxe de détails charmants.

Les Basques avaient souvent maille à partir avec les pêcheurs français à qui la Compagnie des Cent-Associés délivrait des papiers en règle. Au mois d'avril 1631, ils avaient équipé deux vaisseaux, pour porter secours à l'habitation de Sainte-Anne du Cap-Breton, et pour faire la traite et la pêche à Tadoussac et à Miscou. Rendu à Sainte-Anne, le capitaine Daniel, commandant de l'un de ces vaisseaux, se voyant retenu pour mettre l'ordre au sein de l'habitation où l'assassinat venait de faire son œuvre, commit à Michel Gallois, de Dieppe, le soin d'aller surveiller les agissements des Basques qui pêchaient sur les bancs de Miscou, malgré les défenses royales. Il y trouva en effet trois navires, deux basques et un français. Celui-ci était commandé par le capitaine Du May, qui se dit autorisé par le Cardinal à pêcher et à reconnaître les ports et les havres. Tous deux complotèrent de s'emparer de la flottille basque. La circonstance s'offrait favorable, car tous les hommes d'équipage de l'ennemi étaient à terre. Ils n'y trouvèrent que le capitaine Joannès Arnandel, de Saint-Jean de Luz, et un petit mousse. La capture était facile. Gallois fit les sommations voulues, il s'empara du pavillon et consentit à garder comme otage le rusé Arnandel, qui avait obtenu la permission de terminer sa pêche en échange de sa personne.

Du May et Gallois ayant mis leur prisonnier en sûreté, retournèrent sur les vaisseaux basques et firent signe aux hommes

d'Arnandel de s'embarquer. Ceux-ci ne se le firent pas dire deux fois, et rendus à bord, ils furent mis au courant des conventions intervenues entre leur capitaine et les Français. Un des Basques, à qui cet arrangement ne semblait pas convenir, déclara que la prise de leur chef ne signifiait pas grand' chose et qu'ils le remplaceraient facilement par le jeune mousse. Du May voulut leur faire une longue remontrance sur le peu de respect qu'ils portaient à leur capitaine. Mais cette harangue mit en colère ces gens-là, qui, au témoignage de Champlain, avaient la tête près du bonnet. Ils gagnent le bas du navire, se saisissent de pics et de mousquets échappés aux recherches des capitaines Du May et Gallois, se jettent sur les Français montés à leur bord, et les forcent à se retirer précipitamment. Dans leur fureur ils continuent à les poursuivre jusqu'à leurs vaisseaux. Voyant la tournure que prenait cette affaire, Gallois fit monter Arnandel sur le pont, afin qu'il commandât à ses gens de cesser leurs violences. Se voyant libre, le capitaine basque se jeta à la mer et nagea jusqu'à son navire. Alors "il commença à parler en capitaine et non pas en prisonnier". Il envoya emprunter de la poudre et des armes à un autre vaisseau basque, et se mit à canonner les vaisseaux français, leur enjoignant de lui remettre, non seulement ses munitions et ses mousquets, mais encore toute l'artillerie de ses adversaires, sinon qu'il les coulerait à fond. Du May et Gallois durent obtempérer aux conditions de ces corsaires; "de façon, écrit Champlain, qu'ils se trouvèrent pris par celui qu'ils venaient de prendre."

Nous arrivons maintenant à Nipisiguit et à son gouverneur, Nicholas Denys.

Né à Tours, en 1588, Nicholas Denys vint se fixer à l'île du Cap-Breton, où il construisit un fort qu'il appela fort St-Pierre. Quelques historiens font remonter à l'année 1632 cet établissement, fortifié en vue du commerce. Denys avait, plus tard, obtenu en partage les côtes du golfe Saint-Laurent, depuis Canceau jusqu'au Cap-des-Rosiers. Ses provisions dataient du 30 janvier 1654. Au mois de mars de la même année le fort Saint-Pierre fut attaqué, pris et pillé par Emmanuel le Borgne de Belle-Isle, chevalier de Saint-Michel; Denys fut fait prisonnier et conduit à Port-Royal.

Quelques années plus tard, le gouverneur de la Gaspésie alla se fixer à Nipisiguit, avec sa famille. Il avait aussi des résidences à Miscou et à la Petite-Rivière, sur les côtes de Gaspé. Denys était alors rentré en possession pleine et entière de son domaine. Voici la description qu'il a laissée de sa résidence à Nipisiguit: [1] " Mon habitation de Nepigiguit est sur le bord de ce bassin; à une lieue à la droite de son entrée de basse mer un canot n'en saurait approcher; c'est là où j'ai été obligé de me retirer après l'incendie de mon fort de Saint-Pierre en l'île du Cap-Breton. Ma maison y est flanquée de quatre petits bastions avec une palissade dont les pieux sont de dix-huit pieds de haut, avec six pièces de canon en batteries: les terres n'y sont pas des meilleures, il y a des roches en quelques endroits: j'y ai un grand jardin dont la terre est bonne pour les légumes qui y viennent à merveille; j'ai aussi semé des pepins de poires et de pommes, qui ont levé et s'y sont bien conservés, quoique ce soit le lieu le plus froid que j'aie, et où il y a plus de neige: les pois et le blé y viennent passablement bien, les framboises et les fraises y sont en abondance partout. "

Denys écrivait ces lignes en 1672. Il est considéré comme un observateur scrupuleux et un narrateur fidèle. Charlevoix prétend " qu'il ne dit rien qu'il n'a pas vu ". Il est regrettable cependant que la partie historique de son ouvrage soit aussi confuse.

La concession faite à Denys en 1654 fut révoquée plus tard, et le gouvernement français accorda, comme dédommagement à son fils, Charles de Fronsac, une certaine quantité de terres dans la vallée de la rivière Miramichi. Les autres parties du domaine de son père furent distribuées à des particuliers, à condition qu'ils en tireraient bon parti. Jean-Jacques Enault de Barbaucannes fut de ce nombre. [1] Il obtint le fief de la rivière Nipisiguit, contenant deux lieues carrées. Enault faisait la pêche sur une large échelle, et il s'occupait en outre de la traite des

1. Denys, *Description géogr. et hist.*, I, pp. 210 et 211.

2. Certains auteurs l'appellent Philippe Enaud. Suivant quelques-uns le sieur Enault s'en alla finir ses jours dans son pays. D'autres, comme Cooney, Brownell, sont d'opinion qu'il fut assassiné à Nipisiguit par son beau-frère. Brownell s'exprime comme suit dans son ouvrage *The English in America*: " Jean-Jacques Enaud, natif de Gascogne, épousa la fille d'un chef sauvage et fut assassiné par son beau-frère dans une querelle de famille, et ses compagnons furent tués ou chassés de la tribu des Agniers dans laquelle Enaud s'était marié.

Cooney représente Enault comme un homme de moyens, et de plus comme le proche parent du gouverneur de Québec.

pelleteries avec les Micmacs dont il se fit des amis dévoués. Sa femme était une fille de leur tribu.

Le Père Le Clercq parle élogieusement d'Enault. Il lui fut d'un grand secours, lors d'un voyage que ce missionnaire avait entrepris durant l'hiver de 1678, pour se rendre de Percé à la mission des sauvages Porte-Croix, au fort de la rivière Sainte-Croix où demeurait alors Richard Denys. Enault accompagnait le Père dans cette expédition périlleuse. Ils s'égarèrent en chemin et, leur voyage se prolongeant, arriva un jour où les provisions s'épuisèrent. Pour comble d'infortune, le Père Le Clercq voulant traverser une petite rivière, une de ses raquettes se cassa, et il tomba à l'eau jusqu'à la ceinture. Plusieurs jours se passèrent avant de pouvoir retrouver leur chemin, quand la Providence leur fit rencontrer un sauvage, nommé Ejougouloumoüet, qui les conduisit dans sa cabane et leur donna de quoi rompre leur jeûne forcé. Le lendemain de cette heureuse rencontre, nos voyageurs arrivaient à l'habitation de Charles Denys.

Le Père Chrestien Le Clercq parle à plusieurs reprises de la mission de Nipisiguit, et des événements qui ont marqué les débuts de sa fondation par les Jésuites. Voici ce qu'il en dit: [1]

" Nipisiguit est un séjour des plus charmants qu'il y ait dans la grande baie du Saint-Laurent; il n'est éloigné que de douze à quinze lieues de l'île Percée. La terre y est fertile et abondante en toutes choses ; l'air y est pur et sain. Trois belles rivières, qui s'y déchargent, forment un bassin très agréable dont les eaux se perdent dans la mer, par un détroit qui en fait l'entrée et l'ouverture. Les récollets de la province d'Aquitaine y ont commencé la mission en 1620, et le Père Bernardin, un de ces illustres missionnaires, mourut de faim et de fatigues en traversant le bois pour aller de Miscou et de Nipisiguit à la rivière Saint-Jean, à la Cadie, où ces Révérends Pères avaient leur établissement. Les RR. PP. Capucins et singulièrement les RR. PP. Jésuites y ont exercé leur zèle et leur charité pour la conversion des infidèles ; ils y ont fait bâtir une chapelle dédiée à la sainte Vierge ; et l'on remarque que celui de ces Pères qui quitta cette mission laissa son bonnet dessus l'autel, disant qu'il le viendrait chercher quand il lui plairait, pour faire connaître que sa Compagnie avait droit d'établissement dans ce lieu."

Les habitations françaises de Miscou et de Nipisiguit ne furent pas de longue durée. L'île de Miscou fut un jour ravagée par un incendie terrible, qui détruisit tout le bois. " Cet accident

1. C. Le Clercq, *Nouvelle Relation*, pp. 203 et 204.

arriva," d'après Denys, " par le hasard d'un canonnier qui, faisant sécher ses poudres à Miscou, y mit le feu en prenant du tabac, et ce feu ayant mis en cendres une bonne partie du bois de l'île fit, que l'année suivante il n'y avait point de morue à la côte, en sorte que les pêcheurs furent obligés d'aller chercher du poisson ailleurs. "

Aujourd'hui Miscou renferme 60 familles, avec une population de 400 âmes, tous descendants d'Acadiens et d'Ecossais. L'origine de ces braves insulaires remonte assez loin ; il n'y a que les Gauthier et les Wilson qui s'y sont établis tout récemment.

On voyait encore sur cette île, il n'y a pas plus de 5 ou 6 ans, les ruines de l'habitation et des fortifications anciennes élevées par Denys. Le fort était situé du côté sud du havre de Miscou, vis-à-vis le principal établissement de l'île, occupé il y a plus de deux siècles par les Français, et habité aujourd'hui par un groupe écossais. L'on peut encore voir le vieux cimetière, sur la propriété d'un nommé John Marks. Les protestants ont construit, à proximité, une église de leur secte.

Le climat de Miscou est maintenant des plus salubres. Le révérend M. Joseph Trudelle, chargé depuis treize ans de la desserte de cette mission, m'écrivait, il y a quelque temps, que durant cette période environ douze personnes y étaient mortes, et qu'il s'est écoulé jusqu'à deux années, sans qu'il ait été appelé auprès des malades. Cette statistique vitale fait un singulier contraste avec l'insalubrité du climat de Miscou au XVIIe siècle.

Les quelques français qui avaient habité le bassin de Nipisiguit jusqu'en 1692, en furent chassés cette année-là par les Micmacs du pays et furent forcés d'émigrer ailleurs.

" Les Micmacs, écrit Cooney dans son ouvrage intitulé *A Compendious History of the Northern part of the Province of New-Brunswick*, et publié à Halifax en 1832, " à la tête desquels était un individu influent nommé Halion, devenus jaloux de l'accroissement du nombre des colons, s'emparèrent de la plus grande partie de leur bétail, démolirent toutes leurs maisons et leurs bâtiments, et les forcèrent de s'éloigner du pays."

On ne voit plus aucune trace d'établissement européen à Nipisiguit, que six ou sept ans après la prise de Québec. Un écossais, nommé Walker, plus communément le Commodore Walker, vint se fixer à cette époque à la pointe Alston. Il y fit un grand commerce d'exportation des pelleteries et du poisson.

Les Américains détruisirent ce poste en voie de prospérité, lors de leur invasion dans la Baie des Chaleurs en 1776.

Nipisiguit est devenu la jolie petite ville de Bathurst, fondée en 1818 par sir Howard Douglas, et elle tire son nom du comte Bathurst.

III

Missions des Récollets à Saint-Jean. — Résidence de Saint-Charles à Miscou. PP. Jésuites : C. Du Marché — C. Turgis — J. de la Place — N. Gondoin — A. Richard — J. d'Olbeau — M. de Lyonne. — Mission de Nipisiguit.

Les Jésuites ont été les pionniers du catholicisme dans cette partie de l'Amérique du Nord qui correspond aujourd'hui à la Nouvelle-Ecosse, au Cap-Breton, aux côtes de l'Etat du Maine; et leurs pieds d'apôtres foulèrent, avant les religieux d'autres ordres, ces territoires que les explorateurs seuls reconnurent avant eux. Mais les humbles fils de saint François posèrent la première pierre de l'édifice chrétien dans l'île de Miscou et les contrées avoisinantes. Nipisiguit, ou Nepigigouit suivant l'orthographe des *Relations*, Miramichi et Percé reçurent la visite des Récollets, six ans après le départ des Jésuites de leurs missions de Port-Royal, de Kennébec et de l'île du Mont-Désert. Répondant à l'appel de la compagnie qui avait établi des stations de pêche le long des côtes acadiennes, les Récollets d'Aquitaine se rendirent dans ces parages dès l'année 1619, pour desservir les Français, convertir les Sauvages et raffermir dans le catholicisme les indigènes que les jésuites Biard et Masse avaient pu amener à la vraie foi durant leurs deux années de mission.

Le champ d'action des Récollets était assez étendu. La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, la Baie des Chaleurs et la péninsule gaspésienne, tel était le pays ouvert à leur ambition apostolique. Saint-Jean (N.-B.) était leur résidence principale. De là ils se dispersaient le long de la rivière du même nom, et gagnant les régions septentrionales, ils allaient prêcher l'Evangile à Miramichi. Nipisiguit, Percé et Miscou recevaient aussi leur visite à des intervalles plus ou moins éloignés.

Quatre récollets arrivèrent donc à Saint-Jean en l'an de grâce 1619. L'un d'eux, le Père Bernardin, [1] d'autres disent Sébastien,

1. L'abbé Ferland l'appelle *Bernardin*, d'après le P. Chrétien Leclercq, tandis que le Frère Sagard dit le Père *Sébastien*. M. J.-G. Shea ne parle aussi que du P. *Sébastien*.

périt de misère en 1623, après avoir quitté Miscou pour se rendre à la maison-mère.

Les trois autres missionnaires furent appelés à Québec l'année suivante, d'après un ordre venu du provincial en France. Cette conduite s'explique aisément. Les Récollets font partie d'un ordre mendiant. Ils ne pouvaient pas se soutenir par eux-mêmes dans un pays presque entièrement fermé à toute civilisation. Le manque de communications rendait les secours aussi difficiles à demander qu'à obtenir. D'autres missions du reste offraient un aussi beau théâtre à leur zèle. Appelés à s'y rendre, ils ne pouvaient mieux faire que d'obéir au premier commandement, aussi bien pour accomplir leur vœu d'obéissance que pour être plus utile à leurs semblables. Plus tard ils pourraient revenir, du moment que l'occasion se présenterait favorable. Se rendirent-ils en France ? M. J.-G. Shea croit qu'ils allèrent rejoindre les Pères de leur compagnie à Québec. Il est permis de penser différemment. D'abord il ne vint pas de récollets à Québec en 1624. Le P. La Roche Daillon arriva seul l'année suivante. Le seul récollet qui vint de France à Québec de 1625 à 1629 fut le Père Joseph de la Vers, et l'autorité qui le veut ainsi a une réputation d'exactitude fort contestée. C'est l'abbé Noiseux, auteur d'une *Liste chronologique* du clergé canadien.

Après la prise de Québec par les Kertk, les Récollets prirent le chemin de leur pays natal à la suite des Pères de la Compagnie de Jésus et d'une cinquantaine de Français. Ils ne devaient revenir à Québec qu'en 1670. Cependant ils obtinrent dans l'intervalle la permission de se rendre dans les missions de la Baie des Chaleurs. La présence du Père d'Olbeau à Miscou en 1643 le prouve surabondamment. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Après la restitution du pays à la France, les Jésuites furent désignés pour les missions canadiennes et acadiennes, de préférence aux Récollets. Durant les trois années qui suivirent le traité de paix entre la France et l'Angleterre, quinze Pères de la Compagnie s'étaient partagé les différentes missions du Canada. Comme nous l'avons vu, il y avait alors six résidences. Les quinze religieux étaient Paul LeJeune, Jean de Brébeuf, Enemond Masse, Antoine Daniel, Ambroise Davost, Jacques Buteux, Anne de Noüe, Charles Lalemant, Jean de Quen, François Le Mercier, Paul Pijart, Claude Quentin, André Richard,

Charles Du Marché et Charles Turgis. Sur ce nombre, deux des plus dévoués, arrivés à Québec en 1635, avaient eu pour partage les missions du district de Miscou ; c'étaient les Pères Charles Du Marché et Charles Turgis. Le Père André Richard, venu la même année qu'eux, avait été destiné aux missions du Cap-Breton.

L'on est généralement d'accord à fixer l'année 1629 comme date certaine des premières missions de ces religieux dans l'île du Cap-Breton. Le P. Jérôme Lalemant, supérieur de l'Ordre à Québec, écrivait au Père Jacques Renault, provincial de la Compagnie de Jésus, en France, le 16 octobre 1659, et parlant du Cap-Breton, il disait : " Voilà le pays que nos Pères ont cultivé depuis l'an 1629, et où présentement travaillent le Père André Richard, le P. Martin Lyonne et le P. Jacques Buteux. " En effet les Pères Vimont et de Vieux-Pont passèrent l'hiver de 1629-30 sur l'île du Cap-Breton, où ils desservirent les trente-huit Français que le capitaine Daniel y avait laissés en garnison. Tous deux repassèrent en France l'année suivante. Les Jésuites n'y reprirent leurs missions que plusieurs années plus tard.

L'île de Miscou, appelée aussi île de Saint-Louis, était le lieu ordinaire de résidence des missionnaires de la Baie des Chaleurs. La résidence elle-même portait le nom de résidence de Saint-Charles, probablement en l'honneur des deux premiers missionnaires qui vinrent y habiter, les Pères Charles Du Marché et Charles Turgis. Quand les Jésuites arrivèrent à Miscou, en 1635, ils y trouvèrent vingt-trois Français qui venaient de s'y rendre pour jeter les fondations d'un établissement. La besogne des missionnaires aurait été bien facile, s'ils n'eussent été tenus de travailler en même temps à la conversion des sauvages. Mais la Providence ne leur permit pas de déployer tout le zèle qu'ils auraient voulu. La maladie se déclara bientôt parmi les colons, et elle sévit avec une rage que l'écrivain de la *Relation* de 1647 laisse facilement apercevoir. [1]

" Les souffrances, dit-il, furent quasi l'unique occupation de tous ces pauvres gens ; la maladie les terrassa, et la mort en enleva une grande partie. Le Père du Marché fut contraint de repasser en France ; le Père Turgis résista quelque temps, consolant son petit bercail, écoutant les uns de confession, fortifiant les autres de par les sacrements de l'Eucharistie et de l'Extrême-Onction, enterrant ceux que la mort égorgeait. Mais enfin le

1. *Relation de 1647*, p. 76.

travail et le mauvais air qu'il prenait auprès de ces pauvres languissants, le jeta par terre aussi bien que les autres ; si fallut-il combattre jusqu'au dernier soupir, il se fait porter vers les malades et auprès des mourants, il les anime et les fortifie, il les encourage, et après avoir enterré le capitaine, le commis et le chirurgien, en un mot tous les autres officiers et 8 ou 9 autres personnes de travail, il y mourut lui-même, ne laissant plus qu'un malade à la mort, qu'il disposa saintement à ce passage devant que de rendre l'esprit. "

Cette maladie qui décima si cruellement la mission de Miscou, lui enlevant un de ses missionnaires et forçant l'autre à retourner en France, était le mal de terre, ou scorbut, dont nous avons déjà parlé, épidémie terrible par ses symptômes dégoûtants et ses conséquences presque toujours fatales.

D'après la citation précédente, le Père Du Marché aurait été forcé de retourner dans son pays natal l'année qui suivit son arrivée à Miscou. Son compagnon, le P. Turgis, plus robuste que lui, avait résisté plus longtemps au fléau, mais il finit par en tomber mortellement atteint. Frappé le deux mars 1637 il mourut le quatrième jour de mai " ayant eu parmi une si grande désolation, cette consolation, d'avoir assisté presque tous ceux qui moururent, se faisant porter au lit des malades, selon le besoin qu'ils avaient de lui, et d'avoir disposé les autres sains et malades à souffrir patiemment tout ce que Dieu ordonnerait d'eux ; il n'y en eut qu'un qui mourut après lui. Ce bon Père a eu en outre cette consolation de se voir au moins en mourant, en quelque façon semblable au grand apôtre des Indes du siècle passé, saint François-Xavier, ne pouvant en ce passage être secouru et assisté de personne pour le spirituel, et fort peu pour le temporel. C'est le premier de notre Compagnie qui soit mort de maladies en ces terres. Il a été également regretté des François et des Sauvages qui l'honoroient et aimoient tendrement." [1]

Il n'y eut point d'autres missionnaires résidents à Miscou, de 1635 à 1637, que les Pères Du Marché et Turgis. La Relation de 1636 indique cependant le départ du Père Claude Quentin pour cette île insalubre. Mais il n'appert pas qu'il ait pu s'y rendre. Ce n'est qu'en 1638 que nous le trouvons présent à ce poste.

1. *Relation de 1637*, p. 102.

Deux autres religieux l'avaient précédé, les Pères Jacques de la Place et Nicholas Gondoin, arrivés en 1637. Ils avaient trouvé l'habitation dans un état lamentable. Neuf personnes seulement sur les vingt-trois hivernants de 1635-36 formaient la population française de l'île. Encore étaient-elles si faibles qu'il fallut aux missionnaires y prolonger leur séjour pour les secourir. Ces pauvres gens, " qui avaient plus de mine que de jeu ", avaient été obligés de lutter de ruse avec les sauvages pour les empêcher de piller le magasin. L'arrivée des deux jésuites les réconforta plus qu'on ne saurait croire. Le P. Gondoin ne put, malgré la meilleure volonté du monde, résister longtemps au climat malsain de Miscou. L'île semblait contaminée par des miasmes que les tourbières marécageuses pouvaient occasionner. Champlain attribue le mal de terre en ce pays à un poison particulier se dégageant du sol à mesure que la charrue brise la surface ; c'est probablement pour cette raison qu'on l'a appelé *mal de terre*. Cette explication peut s'appliquer aussi à Miscou, bien que les travaux de l'agriculture se réduisissent alors à bien peu de chose.

Quelle que fût la cause de cette contagion, le Père Gondoin tomba malade et, comme son prédécesseur le P. Du Marché, il dut retourner en France pour y recouvrer sa santé compromise. Le P. de la Place continua seul à faire la mission de son district jusqu'en 1638, alors qu'arriva le P. Claude Quentin, que le supérieur des Jésuites à Québec avait envoyé à son secours. Tous deux travaillèrent énergiquement à construire une chapelle sur l'île. Mais le manque de ressources ne leur permit pas d'exécuter leur projet, et après trois années de labeurs ils abandonnèrent Miscou pour se rendre à Québec, le Père Quentin, afin de se reposer des fatigues qui l'avaient beaucoup affaibli, et le P. de la Place, pour continuer sur un autre théâtre ses travaux apostoliques.

La mission de Miscou avançait péniblement, en dépit du bon vouloir des jésuites, qui, depuis six ans, y avaient sacrifié vie et santé pour la faire croître. Cependant la semence jetée en terre par les disciples de Loyola devait tôt ou tard porter des fruits de salut. Deux nouveaux religieux, l'un jésuite et l'autre récollet, vont tenter encore un effort suprême. Ce seront les Pères André Richard et Jean d'Olbeau. Le premier consacrera vingt-cinq des plus belles années de sa vie dans ces missions pénibles, après en avoir passé six ailleurs. En effet, depuis son arrivée au Canada, en 1635, le P. Richard avait employé la plus grande partie de son temps à exercer son apostolat sur l'île du

Cap-Breton. Après le départ des Pères Quentin et de la Place, en 1641, le P. Richard fut chargé de Miscou conjointement avec le Père d'Olbeau, qui s'était déjà signalé d'une manière remarquable par quatorze années de sa vie dans les forêts vierges du nord, peuplées par les Montagnais, les Betsiamites, les Papinachois et les Esquimaux. C'est le même qui au mois de juin 1615 avait célébré à Québec la première messe qui y ait été dite depuis 1536 par les aumôniers de Jacques Cartier, Dom Anthoine et Dom Guillaume Le Breton.

Les sauvages du district de Miscou étaient bien disposés à écouter la parole de la robe noire, ai-je dit plus haut. C'était vrai. En voici deux témoignages bien frappants. Le premier est du Frère Sagard, récollet qui a le plus écrit sur les missions du Canada, et en particulier sur les missions huronnes. Voici ce qu'il en dit :

" Mais les sauvages les plus honnêtes et mieux appris que j'ai reconnus en une si grande étendue de pays, sont, à mon avis, ceux de la Baie et contrée de Miscou, parlant en général ; car, en toute nation, il y en a de particuliers qui surpassent en bonté et honnêteté, et les autres qui excèdent en malice. J'y vis le sauvage du Père Sébastien, Récollet Aquitanois, qui mourut de faim, avec plusieurs sauvages, vers Saint-Jean et la Baie de Miscou, pendant un hiver que nous demeurions aux Hurons, environ quatre cents lieues éloignés de lui ; mais il ne sentait nullement son sauvage en ses mœurs et façons de faire : ains son homme sage, grave, doux et bien appris, n'approuvant nullement la légèreté et inconstance qu'il voyait en plusieurs de nos hommes, lesquels il reprenait doucement en son silence et sa retenue ; aussi était-il un des principaux capitaines et chefs du pays."

En 1642, le Père Richard écrivait à son supérieur de Québec, le P. Barthélemi Vimont, que les peuples de la Baie des Chaleurs, qu'il nomme *Restgouch*, et d'autres encore plus éloignés, voulaient se convertir, et s'appliquer au défrichement de la terre. " Les allant visiter, écrivait ce religieux, je fus fort consolé à la vue d'une grande croix qu'ils avaient plantée devant leur cabane. Ils me pressèrent de demeurer avec eux pour les instruire, m'assurant que c'était tout de bon qu'ils voulaient croire en Dieu.....

" Le flambeau qui est allumé à Kébec, éclate jusques ici ; ceux qui ont approché de sa lueur, en disent des merveilles, louant les travaux de nos Pères envers les Montagnais. Je vous prie de m'envoyer les prières et les exercices de dévotion qu'on leur

fait faire : une partie de nos sauvages entendent la langue montagnaise. "[1]

Le Père d'Olbeau entendait parfaitement l'idiome montagnais. Il devait être d'un grand secours à son confrère pour faire fructifier la mission. Malheureusement l'héroïque récollet ne jouit pas longtemps d'une bonne santé sous le climat rigoureux et insalubre de Miscou. Après avoir souffert pendant quelques semaines, la paralysie finit par envahir ses membres affaiblis par des travaux et des fatigues sans nombre, et il fut contraint d'abandonner Miscou dès l'année 1643. Durant la traversée de l'océan, le vaisseau qui le ramenait en France, fut pris par trois frégates ennemies. Pendant que les vainqueurs se livraient au pillage, quelqu'un laissa tomber une étincelle dans la soute aux poudres, et le navire sauta. " Amis et ennemis volèrent dans la mer, s'écrie l'écrivain de la *Relation ;* le Père d'Olbeau rencontra en chemin le Paradis..... Le pauvre Père fut noyé dans la mer, bien heureux d'avoir donné sa vie dans un si généreux emploi, et d'avoir passé par le feu et par l'eau, pour entrer dans un repos et dans un rafraîchissement éternel ; il menait une vie sainte dans les grandes forêts, et maintenant il jouit de la gloire des saints dans ces demeures éternelles. "

Bref mais juste éloge de cet infatigable serviteur de Dieu, que Champlain avait amené au Canada en 1615. Le Père d'Olbeau fut un des missionnaires les plus hardis et les plus respectés des premiers temps de la colonie. Supérieur des missions après le P. Le Caron, il fut envoyé en France en 1617 dans l'intérêt des habitants. Il présida à son retour le jubilé de 1618, et ce fut lui qui posa la première pierre de la résidence de Notre-Dame-des-Anges, sur les bords de la rivière Saint-Charles, à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'Hôpital-Général.

Après le départ du Père d'Olbeau, le Père Richard ne resta pas longtemps seul à Miscou. La Providence voulut que le Père Martin de Lyonne, destiné aux missions huronnes, s'arrêtât un jour dans l'île. Voyant l'isolement où se trouvait réduit son confrère, il décida de demeurer avec lui pour quelque temps. Ce bon Père tomba malade à son tour au mois de mai 1644, et il ne guérit qu'au mois de septembre. Pendant ces quatre mois, le Père Richard s'occupa à prêcher aux sauvages les vérités de l'Evangile. Il apprit leur langage ; " il les fréquenta, les suivit et leur témoigna tant de bonne volonté, qu'ils le prirent en affection. " Ce bon religieux était doué d'une constitution très

1. *Relation de 1642*, p. 43.

robuste ; c'est pourquoi il put résister à l'inclémence et à l'insalubrité du climat de Miscou si fatal à tous les missionnaires venus avant lui. Ses courses apostoliques multipliées pendant que le P. Martin de Lyonne était cloué au lit, ne semblèrent pas fatiguer le Père André ni ralentir son zèle. A près avoir lutté contre la maladie pendant quatre grands mois, le P. de Lyonne recouvra enfin la guérison. On voulut le renvoyer en France, de crainte qu'il ne succombât aux rigueurs de l'hiver qui approchait. Mais ce vaillant apôtre du Christ, désireux de mourir au Canada, ne consentit pas à couper court à une carrière vers laquelle il avait dirigé tous ses efforts, et il resta à Miscou, où il a toujours joui par la suite d'une excellente santé. " Il semble, dit la *Relation* de 1647 [1], avoir enseveli les maladies, car depuis ce temps-là elles n'ont point paru dans Miscou."

La mission de Miscou va maintenant prendre de l'essor, grâce à l'activité et aux travaux incessants de ces deux missionnaires infatigables. Ils avaient une chapelle pour le culte. Trop petite pour contenir les Français et les sauvages néophytes et chrétiens, elle n'en servira pas moins pendant des années aux exercices religieux. Les deux Pères étaient parvenus à baptiser un certain nombre d'aborigènes pendant les deux premières années qu'ils desservirent ensemble les missions de la Baie des Chaleurs. La troisième année ils baptisèrent quarante infidèles dans l'espace de trois mois. Il leur avait fallu pour obtenir ce beau résultat consacrer une grande partie de leur temps à des voyages de longue haleine, allant de Miscou à Nipisiguit, de Nipisiguit à Miscou, et faisant des recrues pour le ciel à chaque étape. Ils auraient sans doute accru le nombre des chrétiens parmi ces pauvres indigènes, en se fixant d'une manière stable ailleurs qu'à Miscou. C'est ce que nos deux religieux comprirent bientôt en établissant une résidence à l'embouchure de la rivière Nipisiguit. Nous pouvons donc dire en toute sûreté historique, que si les Pères Richard et de Lyonne furent les véritables fondateurs de la mission de Miscou, il n'est pas moins certain qu'à eux revient l'honneur et la gloire d'avoir jeté les bases de la mission de Nipisiguit, au sud de la Baie des Chaleurs. Les membres de la Compagnie de Miscou, entre autres M. de la

1. *Relation de* 1647, p. 77.

Ferté, abbé de la Madelaine et chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, leur envoyèrent des secours suffisants pour établir une résidence dans cet endroit admirablement situé.

Jusqu'en 1643, Nipisiguit n'avait été qu'une station de pêche. La petite baie, où la rivière [1] de ce nom vient tirer son embouchure, était un havre de refuge sûr et commode. De même qu'à Miscou il s'y rencontrait à certaines époques de l'année plusieurs navires de pêcheurs qui venaient y jeter leurs ancres. Les sauvages fréquentaient beaucoup ces lieux, et ils passaient par la rivière Nipisiguit pour se rendre à la rivière Miramichi. [2] Le Père Richard, voyant que ce petit poste de pêche et de commerce prenait de l'extension, comprit qu'un missionnaire résidant pourrait y faire un bien incalculable, et parmi les Français et parmi les Sauvages. Dans les premières années qui suivirent son arrivée à Miscou, il se contentait d'aller y faire de courtes visites. Mais en 1646 il s'y fixa d'une manière définitive avec Jacques Ratel, frère coadjuteur de son Ordre. Ce digne missionnaire était tellement convaincu de l'importance de sa nouvelle mission, qu'il écrivit en France cette même année pour demander deux ou trois pères auxiliaires.

La *Relation* de 1646 nous a conservé le récit d'un voyage que fit le Père Richard de Nipisiguit à Miscou, au cours duquel lui et ses compagnons échappèrent miraculeusement au danger de perdre la vie. " Le premier jour de mai, y lisons-nous,[3] le Père André Richard était parti de Nipisiguit, dans une chaloupe, accompagné de deux Français et d'une famille de sauvages. Le beau temps et le prompt départ des glaces avaient fait croire que toute la côte serait libre, comme en effet il trouva jusqu'à l'entrée du havre de Miscou, qu'il vit fermée d'un grand banc de glaces. De retourner, il n'y avait pas moyen ; la violence du vent de nord-ouest arrêtait la chaloupe et l'entourait d'une infinité de glaces, contre lesquelles il fallait continuellement combattre. La nuit survient, là-dessus un danger évident de perdre la vie. Un des sauvages qui n'était pas encore baptisé, quoique suffisamment instruit, demanda le baptême ; le Père le lui accorda ; puis tous d'un commun consentement eurent recours à Dieu par l'entremise de Notre-Dame, à laquelle ils

1. La rivière Nipisiguit fut d'abord appelée *Winkapiguwick* par les Micmacs. Ce mot signifie *eaux troubles et écumeuses*. Nipisiguit n'est qu'une corruption de ce mot, et ne veut rien dire.

2. La rivière Miramichi, c'est-à-dire *heureuse retraite*, était originairement appelée *Restigouchesis*, diminutif de *Restigouche*.

3. *Relation de* 1646, p. 84.

font vœu de jeûner et communier en son honneur, s'ils échappent à ce danger. Joseph Nepsuget reprend là-dessus courage, jette quelques barils de vivres sur les glaçons flottants, et sautant sur les glaces, fait des pesées avec le mat, sous la chaloupe ; le vent s'augmente et presse si bien les glaces qu'elles semblent assez sûres pour se sauver à terre ; ils y confient leurs vies, laissant le reste à l'abandon ; puis à la faveur de la lune et de leurs avirons, qui parfois leur servent de pont, ils cheminent environ une lieue, et arrivent à la pointe du jour, à l'île de Miscou pour y remercier Dieu et sa très sainte Mère de la faveur reçue."

Les *Relations* des Jésuites nous apprennent aussi que les Pères Richard, Martin de Lyonne et de la Place montèrent à Québec durant l'été de 1647. Le but de ce voyage était d'exposer à leur supérieur les besoins de plus en plus croissants de la petite chrétienté du district de Miscou, qui comprenait l'île de ce nom, Nipisiguit et Richibouctou. Après avoir raconté les bonnes dispositions des Sauvages, les conversions opérées parmi eux depuis les derniers mois surtout, les Pères Richard et de la Place reprirent le chemin de leurs missions, le 19 de septembre de la même année, sur l'*Ange-Gabriel*. Rendus à Percé, ils ne purent trouver de barque pour les transporter chez eux, et ils continuèrent leur route jusqu'en France. De son côté le Père de Lyonne était resté à Québec pour y passer l'hiver. Le 23 septembre de l'année suivante 1648, il partait pour la France en même temps que M. de Montmagny, qui abandonnait définitivement le gouvernement de la colonie.

Les Pères Richard et de Lyonne revinrent au Canada en 1649. Le premier fut chargé à son retour de la desserte de Beauport, tandis que son confrère de Miscou s'en allait de nouveau dans son ancienne mission de la Baie des Chaleurs.

Il devient de plus en plus difficile à partir de cette époque de suivre année par année les mouvements de ces deux missionnaires. De 1650 à 1657 le P. Martin de Lyonne traversa trois fois l'océan, et en 1657 il revenait au Canada pour aller exercer le saint ministère à Chedabouctou, en Acadie. C'est à ce dernier poste qu'il finit sa carrière, victime de son dévouement à soigner les malades atteints de la contagion scorbutique. Voici comment la *Relation* raconte ses derniers moments : [1]

" On lui vint dire qu'une personne un peu éloignée était frappée du mal ; il quitte tout, il y court, traversant un ruisseau gelé, la glace rompit sous ses pieds, il tombe en l'eau, il en sort

1. *Relation de* 1661, p. 30.

une partie du corps tout mouillé et tout gelé: il poursuit sa route sans changer, ni sans se sécher; il assiste son malade, le console, le met en bon état; la fièvre le prend ensuite, et dans deux jours un abcès qui s'était formé dans son corps, par trop de travail et trop peu de nourriture, se creva, et l'emporta au lieu du repos."

Il y a tout lieu de croire qu'après l'année 1650 les Pères Jésuites se partagèrent ainsi la besogne: le P. de Lyonne à Chedabouctou, le P. Richard à Miscou et à Nipisiguit, et le P. Frémin à Richibouctou. Comme preuve à l'appui nous pouvons citer la *Relation* de 1659, qui donne un résumé des travaux des missionnaires dans l'Acadie, ou cette partie de la Nouvelle-France regardant la mer, et s'étendant depuis la Nouvelle-Angleterre jusqu'à Gaspé. "Voilà le pays, dit l'écrivain de cette année-là, où présentement travaillent le P. André Richard, le Père Martin Lyonne et le Père Jacques Frémin." En 1661, le Père Richard courut remplacer le Père de Lyonne qui venait de mourir à Chedabouctou, et il demeura un an en Acadie. Passé ensuite en France, il ne revint au pays qu'en 1669. Nous le retrouvons ensuite aux Trois-Rivières, où il devint supérieur de la résidence que les Jésuites y avaient fondée. Ce Père mourut le 15 décembre 1696. Quant au Père Jacques de la Place, il resta à Québec jusqu'au 6 septembre 1658, jour de son départ pour la France.

Le rôle prépondérant des Jésuites dans la Baie des Chaleurs et l'Acadie se termine avec le départ du Père Richard. L'histoire religieuse de ces provinces maritimes signalera encore le passage du Père Joseph Aubéri, que Châteaubriand a immortalisé dans *Athala*. Ce religieux, remarquable entre tous, a laissé une carte de l'Acadie et un "Mémoire sur les limites de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre en 1720". Les fils de saint Ignace disparus, ce sont les Récollets qui vont reprendre leur œuvre sainte sur ce sol foulé déjà par plusieurs membres de leur Ordre. Mgr de Laval avait envoyé en 1673 les Pères Hilarion Guesnin et Exupère de Thunes pour établir à Percé une résidence permanente. Deux années plus tard le Père Chrestien Le Clercq prit à son tour le chemin de la Gaspésie pour y passer une douzaine d'années, presque sans interruption. Il est vrai qu'il fit une courte mission à Lorette en 1676, qu'il entreprit un voyage en France en 1681, et fit une autre mission

à Montréal en 1682. Mais il consacra tout le reste de son temps, de 1675 à 1690, à la mission gaspésienne.

Le Père Le Clercq est l'auteur de deux ouvrages fort recherchés et surtout précieux par leur rareté : ce sont le *Premier Etablissement de la Foi dans la Nouvelle-France* et la *Nouvelle Relation de la Gaspésie*. C'est sur son autorité que je m'appuie pour affirmer que les Jésuites avaient abandonné leurs missions de la Baie des Chaleurs et de l'Acadie vers 1662, pour aller distribuer le pain de l'Evangile dans les autres résidences qu'ils possédaient dans le pays. La raison alléguée par l'écrivain franciscain, pour expliquer leur disparition de ces lieux, n'est pas, à mon sens, conforme aux faits ni aux habitudes de ces héroïques missionnaires du Christ. Il répugne de croire que les disciples de saint Ignace auraient fui les missions du golfe Saint-Laurent en proie au découragement devant l'opiniâtreté des Sauvages à se maintenir dans l'infidélité. Les faits, tels que rapportés, sont loin de prouver l'inutilité de leurs efforts. Mais citons l'auteur de la *Nouvelle Relation :* [1]

" On peut dire que le nombre est très petit de ceux qui vivent selon les règles du christianisme, et qui ne retombent pas dans les dérèglements d'une vie brutale et sauvage ;..... d'où vient que quoique plusieurs missionnaires aient beaucoup travaillé pour la conversion de ces infidèles, on n'y remarque cependant, non plus que chez les autres nations sauvages de la Nouvelle-France, de christianisme solidement établi ; et voilà peut-être le sujet pour lesquels les RR. PP. Jésuites, qui ont cultivé avec tant de ferveur et de charité les missions qu'ils avaient autrefois au Cap-Breton, Miscou et Nipisiguit, où nos Gaspésiens résident encore aujourd'hui, ont trouvé à propos de les abandonner, pour en établir d'autres aux nations plus éloignées, et situées au haut du fleuve Saint-Laurent, dans l'espérance d'y faire des progrès plus considérables, quoique d'ailleurs, selon le témoignage de ces Révérends Pères, les Gaspésiens soient les plus dociles de tous les Sauvages de la Nouvelle-France, et les plus susceptibles des instructions du christianisme. "

Mgr de Laval, dès son arrivée au Canada, porta un grand intérêt aux missions gaspésiennes et acadiennes. Mgr de Saint-Vallier fit, avant sa consécration épiscopale, une visite dans ces missions lointaines et il en a laissé un récit assez détaillé. La

1. C. Le Clercq, *Nouvelle Relation*, pp. 276 et 277.

juridiction de l'évêque de Québec s'étendait à cette époque sur toute l'Amérique septentrionale, et les missionnaires étaient nommés par lui. Je pourrais citer une longue liste de ces apôtres de la foi en y ajoutant l'historique de leurs travaux dans les provinces maritimes de la Nouvelle-France. Elle s'ouvrirait par les Récollets déjà connus et les Pères Claude Moreau et Emmanuel Jumeau, les abbés Louis-Pierre Thury, Claude Trouvé, Louis Petit, Pierre Volant de Saint-Claude, Buisson de Saint-Cosme, Antoine Gaulin, Romuald Lebrun, presque tous prêtres du Séminaire de Québec. Mais ce travail sortirait du cadre que je me suis tracé et que j'ai restreint aux missions du district de Miscou.

N.-E. Dionne.

LA RELIGION JACOBINE

AU XIXème SIÈCLE.

L'année 1889 est parvenue à la moitié de son cours, et la Révolution fête en grande pompe le centenaire de son apparition dans le monde. Cette célébration (qui pourrait le nier ?) contraste péniblement avec la mélancolie et les perplexités poignantes des heures que nous traversons. La France mutilée, déchue de sa prééminence dans le monde, est menacée à tout instant dans son existence et, pour se défendre, appelle sa population entière sous les armes. Contre ce péril suprême, elle n'a pas d'alliés en Europe et se sent isolée dans le monde. Ses trésors sont vides ; elle plie sous la charge d'une dette écrasante. Comme complément à tant d'infortunes, elle n'a pas de gouvernement. La souveraineté réside dans une multitude inconsciente et irresponsable, dominée alternativement par des sectaires, des intrigants et des utopistes. L'intelligence, le capital, le mérite, toutes les supériorités sociales, sont exclues des affaires publiques, persécutées dans leurs croyances, leurs intérêts, et réduites à un véritable ilotisme ; tous les bons citoyens envisagent l'avenir avec découragement. Tous les pronostics, toutes les conjectures nous représentent, avec une désolante uniformité, les perspectives les plus sombres. Et c'est à ce moment que nos républicains, le front serein, le sourire aux lèvres, montent au Capitole et, pratiquant une nouvelle brèche à nos finances délabrées, élèvent des monuments, des tours colossales, des arcs de triomphe, et convient l'univers à célébrer avec eux l'éclosion révolutionnaire, comme un Noël rénovateur de la France et rédempteur de l'Humanité !

Déjà, comme prélude, ont retenti les cantates et les dithyrambes. De mélodieux *introït* invitent les âmes au recueillement. *Gloria in excelsis :* gloire à l'insurrection ; exaltées soient les saintes barricades ; ici des rosées de pensions et de bénéfices récompensent les vétérans de l'émeute ; là des statues se dressent pour les anarchistes et les démagogues du passé. *Credo :* expansion du catéchisme populaire, suppression de l'ancienne métaphysique, c'est-à-dire de la notion de Dieu dans toutes les écoles de l'Etat. *Offertoire :* laïcisation des hôpitaux sur tout le territoire français, confiscation des bâtiments et biens apparte-

nant aux congréganistes. *Sursum corda :* élevons nos cœurs ; que tous les préjugés, les superstitions disparaissent : voici la véritable incarnation, le *Verbe* révolutionnaire [1], qui vient affranchir la pensée humaine. *Adoremus :* prosternez-vous, mortels, devant les prodiges de l'art, de l'industrie, de la science ; adorez dans ses ouvrages l'Esprit, fils incréé de la matière éternelle, le Dieu prédit par Hegel, Spencer et Auguste Comte, l'artisan de sa propre Divinité, glorieux conquérant de la nature, et légitime dominateur de tout l'univers. Que sa force descende en vous ; que sa lumière vous pénètre *et maneat semper. Amen.* Ainsi comprise et dans cet appareil, l'Exposition de 1889 se dessine à notre horizon comme une messe pontificale en musique et à grand orchestre avec accompagnement (bien entendu) du *Dies iræ* en sourdine, pour stigmatiser et plonger réactionnaires, monarchistes et cléricaux dans les abîmes du néant.

A ces traits caractéristiques, on reconnaît l'influence ou plutôt l'empire exclusif des préoccupations les plus transcendantes. La République Française n'est pas, on le voit, de ces gouvernements qui s'abstiennent ou se déclinent pour incompétence dans les questions religieuses, en concentrant leurs soucis et leurs efforts sur les intérêts d'un patriotisme vulgaire. C'est dans le domaine spirituel qu'elle a placé ses ambitions, ses espérances les plus chères. L'invisible et le préhistorique lui sont familiers. Elle en a scruté les arcanes. Elles connaît l'origine des êtres, le moteur primordial du monde, les forces latentes des atomes, les affinités électives, l'embryogénie de la pensée, enfin le rôle de l'homme sur la terre, et la solution des problèmes intimes qui s'agitent en lui. De là son besoin de dogmatiser. Car ces clartés supérieures, elle ne les garde pas pour elle-même. Elle veut les répandre au dehors. Elle en considère la divulgation comme le plus impérieux des devoirs.

C'est cette ferveur apostolique qui donne à la France républicaine une physionomie si singulière parmi les nations modernes Partout ailleurs, les visées des gouvernements sont utilitaires. Ce qu'ils recherchent, ce sont les profits palpables. Leurs succès sont des extensions territoriales, des alliances, de bonnes finances, l'augmentation de la richesse nationale, les bienfaits d'une administration sage et d'une bonne justice. C'est par ces titres qu'ils prouvent leur mérite et se recommandent à la confiance populaire. Chez nous, la mission de l'homme

1. Discours de M. Delum-Montant à Montargis pour l'érection de la statue de Mirabeau.

d'Etat est toute différente. C'est sur la pensée, sur la conviction de ses concitoyens qu'il doit opérer. Sa tâche est de prêcher, de catéchiser, de réfuter et de convertir. Il a charge d'âmes. Peu lui importe d'agrandir son pays, de l'enrichir, de le rendre puissant et redouté parmi les hommes; sa gloire est dans les conquêtes doctrinales, et fidèle à la devise, *Périssent les colonies plutôt qu'un principe*, il refuserait des mains de M. de Bismarck l'Alsace et la Lorraine, s'il fallait les acheter par une concession aux vieux préjugés : Dieu, l'âme et la vie future. Le surnaturel, c'est-à-dire la Providence et surtout la croyance chrétienne, tels sont les ennemis qu'il lui faut combattre à outrance et qu'il poursuit dans leurs derniers retranchements. Il les charge, les pourfend, comme le pieux Enée, conduit par la Sibylle, chassait devant lui les Harpies, les Gorgones, Briarée aux cent bras et les larves du Styx, avec son épée :

Irruit et frustra ferro diverberet umbras.

Ah ! la bataille est rude. Le malheur, c'est que ces fantômes tiennent bon contre les Epigones de Voltaire et refusent insolemment de s'évanouir, même aux clartés lumineuses de la science. Il faut donc redoubler d'ardeur militante ; ou plutôt il faut susciter des divinités, des images nouvelles, pour distraire l'esprit mobile de la foule, et porter ses adorations sur d'autres objets. C'est ainsi que, par une déviation étrange mais logique, la philosophie et la révolution française, au bout de cent ans, ont abouti à ce résultat invraisemblable : la formation d'un corps sacerdotal, s'attribuant le droit exclusif d'interpréter la nature et de diriger la société civile d'après ses révélations.

Sans réclamer pour nous l'honneur de la découverte, nous tenterons d'esquisser ici, dans un rapide aperçu, l'embryogénie et les caractères principaux de ce curieux phénomène.

I

Si tenaces que soient les mythes révolutionnaires, il y a longtemps que l'inanité politique de l'Assemblée constituante a été proclamée par l'histoire et reconnue par tous les esprits impartiaux ; longtemps que l'œuvre informe des Lameth, des Monnier, des Barnave, Duport, etc., figure dans le musée de nos épaves constitutionnelles, attestant la légèreté, l'irréflexion, l'imprévoyance et l'infatuation de ses promoteurs. Résumé de la sagesse encyclopédique, elle a dogmatisé, grave, impertur-

bable au milieu d'un peuple en délire, complice plus ou moins inconsciente des passions anarchiques, détruisant, faisant table rase, avec la prétention de construire, livrant aux assassins et aux spoliateurs le roi, le clergé, la noblesse, l'élite de la nation, la puissance et toutes les richesses d'une grande monarchie. Incapable de réprimer le désordre, de protéger aucun droit contre la violence, elle s'est effondrée d'elle-même, ou plutôt, elle s'est évanouie discrètement devant l'émeute, pour laisser la place libre au sans-culottisme. Tels sont, dégagés de leurs sonorités pompeuses, les bienfaits apportés à la France par les réformateurs de 1789. Nous ne parlons pas de la désorganisation systématique dans l'administration, dans la justice, dans l'enseignement, du gaspillage financier, des défis insultants aux monarchies étrangères, préludes de violations de territoires, et d'agressions en pleine paix. L'énumération de ces folies monstrueuses nous détournerait de notre sujet. M. Taine, avec son admirable palette, en a tracé le navrant tableau [1]. Bornons-nous à citer ici, pour mémoire, ses appréciations saisissantes : " Il n'y a plus de cadres, plus de chefs. Il ne reste que des " individus, vingt-six millions d'atomes égaux et disjoints. " Jamais matière plus désagrégée et plus incapable de résis- " tance ne fut offerte aux mains qui voudront la pétrir ; il leur " suffira pour réussir d'être dures et violentes. Elles sont prêtes " ces mains brutales et l'assemblée qui a fait la poussière a pré- " paré aussi le pilon. " Citons aussi ce verdict final auquel les sycophantes révolutionnaires n'ont jamais trouvé rien à répondre : " Le chef-d'œuvre de la raison spéculative et de la dérai- " son pratique est accompli : en vertu de la constitution, " l'anarchie spontanée devient l'anarchie légale. Celle-ci est " parfaite ; on n'en a pas vu de plus belle depuis le neuvième " siècle.

Dans l'assemblage de lois confuses et contradictoires enfantées par ces novateurs, les historiens ont cherché et cherchent encore le but, l'unité de vues, l'idée dominante. Convoqués pour remédier au déficit, se sont-ils proposé de relever les finances ? Leurs réformes ont détruit le crédit, tari la richesse publique, ouvert le gouffre de la banqueroute, en dépit des milliards brutalement confisqués. Leur ambition, dira-t-on, était bien plus haute : elle s'attaquait aux privilèges, aux iniquités féodales, à tous les abus de l'ancien régime. Mais ces privilèges, ces abus s'immo-

1. *Origines de la Révolution française.* — Tome II. L'Assemblée constituante et son œuvre.

lèrent eux-mêmes, la noblesse les abdiqua spontanément dans la nuit du 4 août avec une générosité dont on ne lui sut aucun gré. La grande question, affirment d'autres, était de supprimer l'arbitraire royal et d'y substituer le règne de la loi. Mais cette emphatique transformation ne fut qu'une série d'illégalités, de violences, d'assassinats exercés sur des prêtres inoffensifs, sur des aristocrates libéraux, sur des milliers de victimes innocentes, et l'Assemblée constituante contempla ces scélératesses avec une sérénité olympienne. Son but, sa préoccupation n'étaient donc ni la réforme financière, ni la création d'un gouvernement libéral et de garanties constitutionnelles, ni l'établissement de la justice dans l'ordre social.

En examinant avec une attention scrupuleuse les délibérations, en pesant les votes de l'Assemblée constituante et de ses deux héritières, la Législative et la Convention, on y découvre partout et presqu'exclusivement deux pensées. La première est l'arrogante prétention de régler tous les faits et les exigences multiples de la société par des formules générales, des principes abstraits, de substituer aux autorités établies, aux traditions séculaires, des entités empruntées à des ouvrages philosophiques et principalement au *Contrat Social*. Lycurgue, Solon eurent leurs zélateurs. Minos lui-même fut mis à contribution par Hérault de Séchelles et faillit nous donner des lois. Sous cette double tyrannie de la métaphysique et du pédantisme, toutes les capacités, toutes les compétences furent en quelques mois exclues honteusement des fonctions publiques et remplacées par de misérables déclamateurs ou des fous maniaques. En même temps, grisé par sa rhétorique, l'Etat s'adjugeait tous les droits, toutes les juridictions et s'exaltait dans la conception d'un rôle hiératique.

Mais la transformation même de l'Etat en dictature omnisciente et providentielle n'avait aux yeux de ces rénovateurs qu'une importance secondaire. La grande affaire pour eux, c'était l'établissement d'une religion nouvelle, substituant aux dogmes " surannés " du Christianisme, la vision mystique et les rêves plus ou moins éthérés du XVIIIe siècle. C'est comme prélude à cette entreprise qu'ils s'attribuèrent un droit de refonte sur la discipline et sur la hiérarchie catholiques, en changeant les délimitations diocésaines, en faisant élire les évêques et les curés par le suffrage populaire, et en leur imposant un serment civique, afin de transformer le prêtre en " fonctionnaire salarié ". Par cette usurpation, les nouveaux gouvernants, au plaisir de contrister les croyances chrétiennes, ajoutaient celui

de mettre la main sur l'Eglise et de placer les consciences des fidèles dans leur dépendance. Le schisme, il est vrai, affichait pour les dogmes un respect hypocrite. Mais il suscitait tous les éléments et les cadres d'un culte nouveau. Bientôt (en quelques mois), par la proscription et la fermeture des églises, il se débarrassa de l'ancien. Trois ans après, les apostats assermentés, écrasés par le mépris général, cessaient leurs parodies sacrilèges. Tout était donc mûr pour l'apparition de la Jérusalem révolutionnaire et l'avènement du " Verbe " nouveau.

Oui, l'instant était éminemment favorable. Malheureusement les initiateurs du mouvement théurgique étaient divisés. Les uns, comme Hébert, Chaumette, Anacharsis Cloots, etc., étaient athées et matérialistes. Les autres, avec Robespierre et Saint-Just, professaient les idées de J.-J. Rousseau, c'est-à-dire l'existence d'un être suprême et l'immortalité de l'âme. Comment concilier de telles dissidences? En morale, même désaccord. Les premiers préconisaient ouvertement la satisfaction des instincts physiques, pratiquaient autant que possible l'épicuréisme et, par la voix de Camille Desmoulins, prétendaient, en pleine Terreur, fonder une république Athénienne. Les seconds voulaient faire revivre Lacédémone et mettaient toutes les vertus à l'ordre du jour. Sur des prémisses aussi contradictoires, il était impossible d'établir un *Credo* commun. Impuissantes à se convertir mutuellement, les deux sectes rivales n'avaient d'autre ressource que de s'envoyer fraternellement et à tour de rôle à la guillotine en échangeant les appellations de modérés et d'aristocrates.

Plus violents et plus impatients, les matérialistes prirent l'avance en inaugurant le culte de la Raison, dans les églises profanées. Pour en accentuer la portée, leurs chefs proclamaient la non-existence d'un Dieu créateur: " La délivrance " du monde, disait Anacharsis Cloots, doit s'effectuer par la " déchéance des prétendus souverains de la Terre et du Ciel. Il " n'y a pas d'autre Dieu que la nature, d'autre souverain que le " genre humain, le peuple Dieu ; en lui résident la puissance, la " sagesse, l'infaillibilité, etc. " On le voit, cette religion n'était autre chose que l'Humanisme enseigné plus tard par Hegel. Cependant, il fallait des fêtes pour le peuple. On fit un nouveau calendrier. Chaque décadi fut affecté aux célébrations populaires. La première eut lieu le 20 brumaire an II (10 novembre 1793), quelques jours après la fameuse abjuration de Gobel, évêque assermenté de la capitale. Voici dans quels termes M. Thiers raconte cette solennité: " Une jeune femme

représentait la Déesse de la Raison. C'était la femme de l'imprimeur Momoro, l'un des amis de Vincent, Ronsin, Chaumette, Hébert et pareils. Elle était vêtue d'une draperie blanche. Un manteau bleu céleste flottait sur ses épaules; ses cheveux épars étaient recouverts du bonnet de la liberté. Elle était assise sur un siège antique, entouré de lierre et porté par quatre citoyens. Des jeunes filles, vêtues de blanc et couronnées de roses, précédaient et suivaient la *Déesse*. Puis venaient les bustes de Lepelletier et de Marat et toutes les sections armées. Des discours furent prononcés et des hymnes chantés dans le temple de la Raison [1]; on se rendit ensuite à la Convention; Chaumette prit la parole en ces termes:

" Législateurs, le fanatisme a cédé la place à la raison. Ses " yeux louches n'ont pu soutenir l'éclat de la lumière. Aujour- " d'hui un peuple immense s'est porté sous ces voûtes gothiques " qui, *pour la première fois*, ont servi d'écho à la vérité. Là, les " Français ont célébré le seul vrai culte, celui de la Liberté, celui " de la Raison. Là, nous avons formé des vœux pour la pros- " périté des armes de la République. Là, nous avons abandonné " des idoles inanimées, pour la Raison, pour cette image animée, " *chef-d'œuvre de la nature.*" En disant ces mots, Chaumette montrait la déesse vivante de la Raison. *La jeune et belle femme* qui la représentait descend de son siège et s'approche du Président qui lui donne l'accolade fraternelle au milieu des bravos universels et des cris de *vive la République! vive la Raison! à bas le Fanatisme!* La Convention, qui n'avait encore pris aucune part à ces représentations, est entraînée et obligée de suivre le cortège qui retourne une seconde fois au temple de la Raison et va y chanter un hymne patriotique. "

Ces cérémonies se renouvelèrent pendant plusieurs mois. Toutes reproduisirent, avec de légères variantes, l'accomplissement des mêmes rites. Dans la plupart, l'épisode principal fut la procession à travers les rues, suivi de la visite à la Convention. Le cortège, introduit dans le sanctuaire législatif, défilait en dansant, en chantant la Carmagnole et le *Ça ira* devant les pères conscrits, qui rivalisaient d'enthousiasme. En province, la déesse Raison eut immédiatement des milliers d'autels; toutes les villes désireuses d'obtenir un certificat de civisme lui consacrèrent des fêtes ou plutôt des mascarades analogues.

Malheureusement pour le nouveau culte, ces saturnales déplurent à Robespierre, qui régnait en maître dans le comité de

1. L'église Notre-Dame.

Salut Public. Le dictateur avait son plan personnel de reconstruction religieuse. Il ne voulait pas de concurrence. Hébert, Chaumette et tout le cénacle d'Anacharsis Cloots, payèrent leur équipée théologique de leurs têtes. Traduits devant le tribunal révolutionnaire pour trahison et connivence avec la coalition, ils furent envoyés à l'échafaud le 4 germinal, en compagnie de l'évêque apostat, Gobel. Précurseurs du naturalisme actuel, il est étrange que le Conseil municipal de Paris ne leur ait pas encore conféré la dignité de martyrs.

Quelques semaines plus tard (20 prairial), Robespierre inaugurait en personne, comme président de la Convention, la fête de l'Etre Suprême. Nos lecteurs connaissent, par les nombreuses relations de l'époque, les détails de cette cérémonie mémorable dont le plan avait été réglé par David. " Les enfants couron-" nés de violettes, les adolescents de myrte, les hommes de " chêne, les vieillards de pampre et d'olivier. Les femmes " tenant leurs filles par la main et portant des couronnes de " fleurs. " La Convention occupait un vaste amphithéâtre en face duquel trois monstres, l'Athéisme, la Discorde et l'Egoïsme, furent brûlés à l'aide d'une torche par le Président. Pendant toute la fête, Robespierre donna les signes d'une profonde émotion, et versa plusieurs fois des larmes d'attendrissement. Il prononça deux discours empreints d'une rêverie sentimentale et constellés d'images bucoliques. Pour compléter le tableau, la guillotine fonctionna le jour même, pendant la célébration, sur la place de la Concorde, tout près de l'amphithéâtre, et l'on assure que le sang des victimes arrosa plusieurs députés.

Le Déisme apparaissait donc comme religion officielle. Des fêtes périodiques furent instituées à l'Etre Suprême, au genre humain, au peuple Français, à l'Héroïsme, à l'Amour, à la tendresse paternelle, etc. En même temps des décrets furent rendus contre les impies et contre les blasphémateurs. Mais dans le comité même de Salut Public, la plupart des membres se montraient défiants et froids pour cette théurgie. Ouvertement athées et matérialistes, il leur déplaisait de s'incliner devant un Dieu créateur. Mais avant tout, ils avaient la haine du Christianisme et craignaient de le voir ressusciter dans le nouveau culte. Aussi la religion de l'Etre Suprême ne survécut-elle pas au 9 thermidor. Vainement, pendant le Directoire, Laréveillère-Lépeaux s'efforça de la raviver avec le concours de quelques adeptes, Dupont de Nemours, Bernardin de Saint-Pierre, etc., dans la secte des théophilantropes. Cette tentative coïncidant avec le discrédit, chaque jour plus grand,

du jacobinisme, échoua misérablement, sans autre résultat que de mettre en relief l'impuissance boursoufflée de la faction révolutionnaire, le ridicule de ses pompes et la puérilité de ses conceptions.

Après cette série d'avortements, il était clair que ni l'athéisme, ni la religion naturelle n'étaient en mesure de se substituer au Christianisme dans la direction des consciences. En négociant le Concordat avec le Saint-Siège et en rouvrant les églises au culte catholique, Bonaparte ne fit donc que sanctionner l'évidence et légaliser un fait accompli. Devant cette légitime réorganisation, il eût été loyal à la coterie philosophique de faire trève à sa passion antireligieuse et d'observer la neutralité. Mais les esprits stériles se consoleront toujours par la négation. L'histoire a consigné, non sans surprise, les colères qu'inspira le Concordat de 1802 aux jacobins, girondins et thermidoriens transformés en sénateurs, tribuns, conseillers d'Etat et dignitaires de toute sorte sous la férule du premier Consul. Ils avaient collaboré ou souscrit au 18 brumaire, et se préparaient allègrement à devenir ducs, comtes ou barons de l'Empire : mais ils ne pouvaient se résigner à voir le Christ réintégré dans les anciennes basiliques. On eût dit que l'intolérance antireligieuse survivait seule aux illusions de leur jeunesse et qu'elle leur était plus douce, plus précieuse que la liberté. Ces sentiments se firent jour en maintes circonstances et notamment dans les conflits de Napoléon avec le pape Pie VII. Toutes les violences du gouvernement impérial contre le malheureux pontife furent accueillies par les vétérans de la Terreur et du Régicide avec allégresse. En 1811, on vit les muets du Corps Législatif sortir de leur silence ordinaire pour demander des mesures de rigueur contre les évêques réunis à Paris, qui se permettaient d'intercéder timidement en faveur du prisonnier de Savone. " On entendait ses membres [1] dire de toutes parts que si l'on n'y prenait " garde, la convocation de ces prêtres allait devenir la convo- " cation des Etats généraux de l'Empire et amener, Dieu sait, " quelles conséquences, mais que, sans doute, l'Empereur y " tiendrait la main, et qu'ils étaient prêts, quant à eux, à voter " les lois dont on aurait besoin, pour terminer ces querelles " dignes d'un autre temps."

Pendant toute la durée de l'Empire, cette haine du Christianisme fut contenue par la main de fer de Napoléon. Elle reprit son essor, sous la débonnaire autorité des Bourbons et, dès lors,

1. M. Thiers. *Le Consulat et l'Empire*, livre XLI.

devint la pensée inspiratrice de l'école dite libérale, pendant tout le cours du XIXe siècle. On la voit tout d'abord faire irruption dans les débats parlementaires, dans la presse, les revues périodiques, les pamphlets, dans l'enseignement universitaire, dans la critique, l'histoire et dans tous les genres de littérature. Au théâtre, elle revêt la forme badine ou licencieuse. Au milieu de ce tumulte et de ces clameurs, la voix grêle d'un chansonnier donnait la note dominante, alternant les refrains bachiques, la morale grivoise, avec les préceptes d'une philosophie exempte d'aspérités :

Dieu lui-même ordonne qu'on aime....
Le verre en main, gaiement je me confie
Au Dieu des bonnes gens
Ah ! sans regret mon âme partez vite,
En souriant, remontez vers les cieux
Faites l'amour, vivez en joie,
Narguez vos grands et vos cafards.

Ces grands, ces cafards, c'étaient les Richelieu, les Decazes, les Montmorency, les Villèle, cette glorieuse pléiade de diplomates et d'hommes d'État royalistes qui, par leur fermeté patriotique, arrachaient la Lorraine et l'Alsace aux convoitises de la Prusse, pansaient les blessures de deux invasions, refaisaient les finances publiques et rendaient à la France son rang et son autorité en Europe. C'étaient les Bonald, les Frayssinous, les Quélen, ces prélats, ces orateurs, ces écrivains qui luttaient avec un courage héroïque contre l'impiété de l'époque et ravivaient, par l'idéal, par la poésie religieuse, par les sublimes espérances, le génie national desséché depuis cent ans par le scepticisme !

Que des viveurs, de joyeux compères célèbrent à huis clos le vin et l'amour comme la sagesse la plus haute, cela s'est vu sous tous les régimes et ne tire pas à grande conséquence. Mais Béranger n'est pas un poète badin. C'est très sérieusement qu'il vante Frétillon, madame Grégoire et toutes les héroïnes du libertinage. C'est avec intention qu'il ouvre simultanément à l'actrice galante et à la sœur de charité le paradis des libres-penseurs. C'est pour instruire, pour éclairer les esprits qu'il ridiculise la doctrine du sacrifice et du renoncement comme hypocrite et abrutissante. Et ce sont ces prédications qui l'ont rendu, qui le maintiennent populaire malgré la sécheresse, la trivialité de sa composition et la platitude de ses vers. On le cite, on le vénère, non seulement comme le Tyrtée de la démocratie, mais surtout comme le révélateur d'une morale plus

épurée, plus sublime que celle de l'Evangile. Certes l'idée du devoir ne peut être plus grotesquement travestie; et l'on peut dire qu'une telle perversion du sens commun et de la conscience prédestinait notre nation aux plus tragiques infortunes.

A côté de cette chapelle Voltairienne, l'utopie élevait ses temples humanitaires, s'annonçant comme la réparatrice de toutes les iniquités. Saint-Simon prêchait son " Nouveau Christianisme " et fondait cette secte fameuse qui, pendant plusieurs années, s'est flattée de rétablir l'ordre et la paix dans le monde par l'accord des passions terrestres avec le sentiment religieux. On comprend la vogue qu'obtint cette école de penseurs sérieux qui s'efforçaient d'arracher leur époque à la stérilité négatrice. En voyant cette réunion de talents et d'intentions généreuses, on put croire que le rationalisme tiré de son impuissance allait inaugurer une ère de fécondité. Le public se pressait avec ardeur dans ces amphithéâtres de la rue Taitbout, de l'Athénée, de la rue Taranne, etc., où les orateurs saint-simoniens promettaient de *faire descendre Dieu sur la terre*, en dotant l'homme, par le travail et la science, de la perfection divine. Les imaginations s'ouvraient, éblouies, aux tableaux féeriques, aux magnificences décrites par ces paroles animées, par ces plumes brillantes, comme l'image d'un prochain et sûr avenir. Comme réalisation, hélas ! on eut le pontificat du père Enfantin constitué en pape infaillible, l'abolition du mariage, la femme libre, la satisfaction du plaisir, enfin l'incroyable manifeste de Bazard annonçant comme " bases légitimes et nécessaires du gouvernement " humain, la corruption, la séduction et la fraude." La déconvenue était rude. Peu de convictions furent assez robustes pour survivre à ce désenchantement.

Pour réconforter leur mécompte, un certain nombre d'adeptes s'adonnèrent aux théories de Fourier et cherchèrent un abri dans le Phalanstère, dans les harmonies passionnelles et surtout dans les attrayantes combinaisons de la Papillonne. Mais cette seconde théogonie s'écroula bientôt comme la précédente, sans laisser d'autres traces qu'une nomenclature indéchiffrable au vulgaire et la chimérique prétention d'idéaliser l'homme et d'équilibrer la société par les appétits égoïstes. " Il est remar- " quable, dit à ce propos M. A. Nettement [1], que le second essai " tenté pour tirer une religion du rationalisme du dix-huitième " siècle aboutissait au même résultat que le premier. La déesse " Raison, que les révolutionnaires de 93 avaient fait asseoir sur

1. Histoire de la littérature française sous le gouvernement de juillet.

" le tabernacle de Notre-Dame [1] n'était pas sans quelque trait de
" parenté avec la femme libre, à la fois prêtresse, pythonisse,
" législatrice et souveraine que les saint-simoniens excitaient à
" se révéler. Quant aux mœurs, c'étaient les mêmes que celles
" qu'on avaient vues se développer sous l'empire des doctrines
" sensualistes du dix-huitième siècle. Seulement, on transfor-
" mait en morale l'immoralité de l'âge précédent.

Après cette série de mésaventures, on pouvait croire que les velléités *religieuses* de la révolution française étaient décidément ensevelies sous le ridicule. Mais la vitalité de l'orgueil humain défie les plus navrantes mortifications. Les insuccès du Saint-Simonisme et du Phalanstère, bien loin de décourager chez nous la manie théurgique, semblèrent plutôt la surexciter. De ces deux systèmes sortit une littérature qui déifiait l'homme par la science, la poésie, la musique, l'art plastique et surtout par les jouissances matérielles. C'est sous la monarchie de juillet que s'accomplit cette évolution. La poésie tourne au panthéisme et transfigure ses incartades sensuelles en extases mystiques. Des livres étranges, comme les *Paroles d'un croyant*, enveniment, exaltent les haines populaires en langage biblique. Des historiens comme Michelet, Quinet, Louis Blanc et, pourquoi faut-il ajouter? Lamartine, divinisent la démagogie et transforment en Providence la Némésis jacobine. En même temps, toutes les ambitions et les témérités du siècle viennent miroiter dans les romans de Georges Sand, les utopies, les rancunes se diffusent par les feuilletons d'Eugène Sue. Le roman a bien plus de puissance que les ouvrages didactiques. Il agit par le récit, les descriptions, le dialogue; par l'intérêt dramatique. Il résout, en se jouant, les questions sociales et par surcroît réconcilie le ciel et la terre, par l'entente fraternelle de forçats vertueux, de Laïs séraphiques, de bohèmes sublimes et de grands seigneurs démocrates. Le lecteur fasciné associe, dans une molle rêverie, la religion transcendante, l'amour libre et la rénovation de l'humanité. Souvent, au sortir de ces visions prestigieuses, il éprouve les ardeurs de l'apostolat.

C'est ainsi que ces trente-trois années de paix, de sécurité, de bonheur accordées, par la miséricorde céleste, à l'esprit français pour se calmer et pour s'assagir, s'écoulèrent dans une ivresse complètement païenne, et dans l'élaboration d'une théologie sensualiste. Faust, renforcé de Méphistophélès, dans sa vallée de Walpurgis, bornait son ambition à créer un homme. Moins

1. *La jeune et belle femme.* (Thiers).

modestes, nos penseurs, nos écrivains, nos poètes s'étaient donné pour mission de créer un Dieu !

Deus, ecce Deus. Ce Dieu est venu. 1848 a marqué son apparition et depuis cette époque on peut dire qu'il habite visiblement parmi nous. Il varie, comme Vichnou, ses incarnations; car connaissant notre humeur volage, il sait que pour conserver notre faveur, il ne faut pas nous offrir longtemps la même forme. Pour mieux nous séduire, chacune de ses manifestations a réalisé tour à tour un rêve, un souhait audacieux, une de nos conceptions les plus chères. Il s'appela d'abord république, suffrage universel, droit au travail, puis démocratie disciplinée. Sous ces appellations différentes, il a pu, sans nous déplaire, sans diminuer son prestige, déchaîner successivement sur nous la guerre civile, la dictature militaire, l'invasion étrangère et le démembrement du vieux territoire. Aujourd'hui, son nom est catéchisme civique, laïcisation ; demain... quelles nouvelles calamités, quels monstres nous tient en réserve cet inconnu formidable ? En méditant cette cruelle énigme, on se sent obsédé de visions fantastiques, on pense aux terribles prédictions de l'Apocalypse, au " léopard à sept têtes dont les " bouches glorifient et blasphèment insolemment, qui a reçu le " pouvoir de faire la guerre aux saints, de tuer tous ceux qui " lui refuseraient leur adoration..." On pense à la grande Babylone, " mère des fornications et des abominations de la terre ", et l'on répète avec une anxiété douloureuse ce verset saisissant à travers les siècles : " Elle est tombée la grande Babylone et " l'on a trouvé le sang des saints et des prophètes dans ses " ruines ! "

Mais pourquoi ces emprunts à la vision de saint Jean ? L'actualité nous fournit assez d'indices lumineux, concluants sur l'avenir que nous prépare la religion d'aujourd'hui.

II

Le coup d'Etat de 1851 avait mis fin au règne des rhéteurs et des utopistes. Si la vanité déçue pouvait jamais se rendre justice ils auraient compris que le pouvoir absolu représentait une juste réaction contre les saturnales démagogiques, qu'il offrait à la pensée une période de recueillement salutaire, et qu'enfin l'état cérébral de la nation française réclamait des enseignements plus sérieux, plus sévères que ceux de la période précédente.

De tels sentiments étaient nécessaires pour fermer les blessures de la guerre civile, éteindre les haines et inaugurer une ère d'apaisement. Mais bien étrangers à cette contrition étaient les sectaires brusquement restitués, par le chômage parlementaire et le baîllonnement de la presse, à leurs chères études. Exaspérés jusqu'à la frénésie, c'est dans l'excitation révolutionnaire qu'ils cherchent des consolations. Le Christianisme leur est plus odieux que jamais. C'est lui qu'ils accusent, qu'ils rendent responsable de leur déchéance. Ils le dénoncent comme complice de leûrs oppresseurs et prétendent découvrir dans ses dogmes, dans son enseignement, son organisation, son culte, le germe de toute tyrannie. Au lendemain même du 2 Décembre, on voit Proudhon, dans un ouvrage caractéristique, fléchir le genou devant le nouveau maître et l'adjurer de fonder un gouvernement d'antichristianisme. Quelque temps après, Michelet, reprenant son *Histoire de France*, traduit à sa barre le moyen âge, objet de ses amours juvéniles ; il le flétrit, le stigmatise comme le symbole de la dégradation intellectuelle et sociale introduite dans le monde par le règne du Christ. Il lui reproche d'avoir aplati misérablement le caractère, brisé le ressort moral, anéanti l'énergie, créé tout un monde d'idiots et de sots par la contemplation religieuse et l'ineptie scolastique. Le moyen âge, s'écrie-t-il, c'est l'envers de la raison, de l'idéal et de la nature, l'*Antiphysis*, la déformation de l'homme par la soumission passive et la foi. Le genre humain languirait encore dans cette léthargie, sans la Renaissance, qui l'a tiré de sa caducité ascétique pour lui rendre le mouvement, la vie, la contemplation du beau, de la *Vénus Eternelle*, de toutes les harmonies divines, et la glorification du plaisir. Gloire donc à l'antiquité, gloire au paganisme, aux dieux de l'Olympe inspirateurs de l'art grec et libérateurs de l'esprit moderne ! Que l'idolâtrie, c'est-à-dire le règne des ignorants et des hypocrites, disparaisse ! La vraie religion, celle d'Isis, de Jupiter, remise en honneur par le XVème siècle, va donner au monde la Réforme, la Révolution française et finalement la déification de l'Humanité. Telle est la doctrine que l'écrivain illuminé développe, en la variant sous mille formes, d'abord dans sa continuation de l'*Histoire de France*, puis dans ses productions fantaisistes : *La Femme*, l'*Oiseau*, l'*Insecte*, la *Mer* et finalement dans *Nos fils* (1869), manuel pédagogique d'une violence extraordinaire, où la passion antichrétienne se mêle à la sénilité érotique.

Plus haineux encore et plus irrité, l'auteur des *Châtiments* nous représente l'archevêque de Paris et tout le clergé catholique

applaudissant au "crime, aux égorgements de Décembre" et célébrant par des psaumes d'allégresse le triomphe de la tyrannie. Bientôt sa colère s'exaltant dans la solitude prend à partie les croyances, l'enseignement et le rôle historique de l'Eglise chrétienne. Ce qu'il voit en elle, ce n'est plus la consolation des affligés, c'est l'oppression des intelligences, la persécution des grands hommes, des "génies pensifs", des Jean Huss, Giordano Bruno, Galilée... et toute occasion lui est bonne pour faire défiler, en alexandrins douloureux, la glorieuse procession des persécutés, le martyrologe des libres-penseurs. A ses yeux, les annales du Christianisme ne déroulent qu'un immense panorama de gibets, d'estrapades, de supplices et de tortures à travers les âges.

> O deuil ! Sur les bûchers et les san benitos
> Rome a quatre-cents ans braillé son vil pathos.

Et les prêtres, les interprètes du saint Evangile ?

> Confesseurs, massacreurs, tueurs, bourreaux, jésuites !
> Tous ces prêtres portaient l'affreux masque aux trous noirs.
> Leurs mitres ressemblaient dans l'ombre aux éteignoirs :
> Ils ont été la nuit dans l'obscur moyen âge ;
> Ils sont tout prêts à faire encor ce personnage.

En un mot le sacerdoce forme une compagnie en commandite avec la royauté pour exploiter les peuples et comprimer l'essor de l'esprit humain. Conclusion :

> Croulez, toi monstre pape et toi monstre empereur !

Ces invectives et cette frénésie sont d'autant moins explicables que la participation catholique à l'attentat de Décembre fut parfaitement nulle et qu'en France, pendant dix-huit ans, l'Eglise n'a pas retiré du régime impérial le moindre avantage. Elle n'a cessé, au contraire, d'être abandonnée par le pouvoir aux attaques des écrivains révolutionnaires, et le gouvernement, assure-t-on, envisageait cette tolérance antireligieuse comme une soupape à la compression qu'il exerçait sur la presse. Fausse et calomnieuse est donc la supposition sur laquelle reposent les réquisitoires fulminés contre l'épiscopat et le clergé français par " le proscrit ", " l'exilé " d'Hauteville House. Les vrais griefs du poète étaient d'une nature différente et complètement personnels. Les critiques et les railleries de certaines plumes catholiques avaient ulcéré cette âme orgueilleuse et vindicative ; et l'acuité de son ressentiment se trahit dans toute sa

composition, soigneusement voilée sous une apparence de suprême dédain :

> Ces maroufles hideux outragent les héros. [1]
> Muse, un nommé Ségur, évêque, m'est hostile. [2]
> Cet homme violet me damne en mauvais style.
> Le vieil esprit de nuit, d'ignorance et de haine..
> Il inspire Nisard, Veuillot, Planche, Nonotte, etc.

A ces rancunes s'alliait un petit calcul inspiré par les illusions extrêmement tenaces de l'homme politique. Se croyant toujours à la veille d'être acclamé dictateur, il flattait, courtisait la démagogie parisienne dans sa passion la plus exigeante, l'impiété. Enfin, hiérophante de l'avenir, et pensant réunir Moïse, le Messie, Mahomet et tous les révélateurs passés, présents et futurs, dans sa seule personne, il se conférait modestement la mission d'édicter la religion nouvelle de l'humanité.

Pour répandre et vulgariser ses oracles, l'auteur de la *Légende des Siècles*, des *Misérables*, de *l'Homme qui rit*, etc... comptait sur son génie d'abord et subsidiairement sur l'essor du mouvement révolutionnaire, sur l'ascendant qu'il attribuait aux idées françaises parmi les nations de l'Europe. Or cette confiance était depuis longtemps un anachronisme, et si le poète avait observé les réalités au lieu de s'absorber dans ses rêves, il eût facilement constaté le discrédit de nos principes et de nos " théories libératrices ", non pas seulement parmi les " rois " et les " prêtres ", mais parmi les esprits sérieux de tout l'univers. Dès 1848, la stérilité de notre révolution, l'inconsistance de nos hommes publics, l'insanité de notre démagogie et nos discordes civiles avaient dissipé le prestige. On avait vu, sous Lamartine et Ledru-Rollin, nos rénovateurs renoncer à la propagande cosmopolite pour pratiquer simplement la curée aux places. On avait ri de leur déconvenue, au 10 Décembre, quand le suffrage universel, leur création, avait installé au pouvoir un prétendant dynastique. Le régime républicain avait trompé toutes les espérances de ses affiliés en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie. Sa chute leur causa peu de regret et fit même peu de sensation. Presque partout " les exilés " ou les fugitifs de Décembre furent accueillis avec réserve et froideur. Leurs doléances trouvèrent peu d'écho. Leurs diatribes antireligieuses déplurent et produisirent un mauvais effet. C'est que l'ère du rayonne-

1. Les quatre vents de l'esprit, XXVII.
2. *Ibid.*, XXIX.

ment révolutionnaire était close et que nos " principes " avaient perdu leur vertu magique sur le monde : c'est qu'une réaction d'une portée immense, bien qu'inaperçue pour " nos penseurs ", s'accomplissait hors de nos frontières. Un vent nouveau soufflait sur les peuples, et les ramenant aux idées d'ordre, de conservation, aux croyances traditionnelles, les éloignait des rêveries et des aventures, tandis que la France, moralement dominée par quelques fanatiques, livrait encore une fois sa destinée aux sophismes déclamatoires et aux creuses abstractions du Jacobinisme.

Cette puissance de la faction radicale couvait, sous l'empire, à peu près ignorée dans les régions officielles. Dès le début de la guerre franco-allemande, elle se manifesta par de menaçants symptômes et bientôt par une terrible explosion. Au lendemain même de Sédan, les républicains marchent sur l'Hôtel-de-Ville et s'emparent du pouvoir, comme si leur droit à mettre la main sur la France était indiscutable et comme si la libération du territoire devait être la conséquence toute simple et toute naturelle de leur avènement. Aussitôt ils se mettent à l'œuvre pour " régénérer " le pays, c'est-à-dire pour le convertir à la république. Ni l'occupation étrangère, ni l'écrasement de nos armées, ni les bombardements, ni les blocus ne peuvent les distraire de leur passion doctrinale. A Paris, à Tours, à Bordeaux, des efforts méritoires furent faits pour repousser les envahisseurs. Mais partout, la principale préoccupation du personnel gouvernemental était de raviver les grands souvenirs, la légende glorieuse de 93, de placer la patrie sous l'invocation et le patronage du " géant révolutionnaire " ; et l'on combattait l'ennemi à coups de proclamations et de manifestes, comme le moyen âge conjurait le malin esprit à coups d'exorcismes. A cette artillerie cabalistique, Victor Hugo, retour d'exil, apportait naturellement son contingent de sublimités, et dans les colonnes guerrières du *Rappel*, assisté de M. Vacquerie, sommait fièrement le roi de Prusse d'évacuer le sol sacré de la liberté. Paris délivré par la parole du maître, comme Rome au temps d'Attila sauvée par Léon 1er ! Quel spectacle imposant ! quel radieux épilogue au livre des *Châtiments*, et quelle vengeance sur Napoléon-le-Petit ! Malheureusement, le Barbare moderne fit la sourde oreille, et le poète dut attendre, comme un vulgaire parsoufflard, la capitulation de Paris.

Nulle déception n'ébranle les fidèles. Si les miracles de la première révolution ne s'étaient pas renouvelés, l'explication de cet insuccès était simple : les monarchistes et les cléricaux

avaient trahi la patrie. C'est alors qu'éclata la Commune, proclamant dans sa plé nitude le dogme révolutionnaire, et comme témoignage, s'attaquant, sans transition, sans motif plausible, au catholicisme. Dès les commencements de l'insurrection parisienne, les prêtres sont insultés, puis incarcérés, le culte est interdit dans un grand nombre d'églises. Les communautés religieuses sont dissoutes ou gardées à vue. A mesure que la situation s'aggrave, l'hostilité se change en proscription systématique. Enfin l'archevêque de Paris, le curé de la Madeleine et douze autres ecclésiastiques tombent sous des balles assassines, tandis que les dominicains d'Arcueil sont fusillés à domicile par d'autres " fédérés ". La Commune en conseil avait décrété ces massacres. Avait-elle contre les " condamnés " le moindre grief? Non, c'était leur profession, leur costume qui l'exaspéraient; c'est comme prêtres, comme ministres du Christ que furent frappées ces nobles victimes. Ces forfaits furent déterminés, non par la passion, mais par une froide logique, comme démonstration antireligieuse. Aussi la principale responsabilité n'incombe-t-elle pas aux scélérats qui composaient ou qui servaient cette infâme Commune. Elle remonte aux inspirateurs des haines anticléricales, aux Michelet, aux Quinet, aux Lanfrey et par-dessus tout à leur patriarche, à l'auteur des *Châtiments*, qui, pendant dix-neuf ans, poursuivit de ses insultes, de ses anathèmes furibonds, les prélats et le clergé catholique. Ajoutons ce détail assez intéressant à noter : pendant les quinze années qui suivirent, le barde, pour assurer sans doute son apothéose, ne cessa d'attaquer, dans ses rapsodies séniles, évêques, moines et sacristains, comme des malfaiteurs. Mais courtisan avisé de la bacchante populaire, jamais il ne laissa échapper un mot de blâme pour leurs assassins.

Moins complaisants pour la démagogie, M. Thiers, M. de Rémusat, M. Dufaure, auraient voulu soustraire leur république à la solidarité non moins odieuse qu'importune des crimes communards. L'Assemblée nationale de 1871 s'associa loyalement à cette tentative et, grâce à son patriotisme, à sa politique sage et conciliante, la France, délivrée en dix-huit mois de l'occupation étrangère, put panser ses plaies, refaire son ad ministration, ses finances, réorganiser son armée et retremper dans l'ordre, dans le travail sa vitalité. Mais, au point de vue de l'orthodoxie républicaine, cette convalescence inespérée, cette renaissance des forces et de la richesse nationales étaient des résultats secondaires. La république n'était pas là ; elle était dans la reprise du mouvement jacobin, qui reformait ses

cadres et préparait ouvertement sa rentrée en scène. Or, toute la puissance de ce parti se concentrait dans une secte qui, relevant la bannière de Voltaire, de Diderot, d'Helvétius et de Dalembert, affichait hautement la prétention de régénérer la France par la philosophie antichrétienne et antidéiste.

Dans l'automne même de 1871, un journal, *La République Française*, s'était fondé sous la direction de M. Léon Gambetta. La rédaction de cette feuille, soigneusement recrutée dans l'état-major de la Défense Nationale, composait tout un personnel de gouvernement. On y remarquait MM. Spuller, Challamel-Lacour, Allain Targé, Ranc et d'autres écrivains rompus au journalisme, de talents divers, et versés dans tous les artifices de la polémique. Dès son début, la nouvelle feuille prit le ton et l'allure de la littérature normalienne. Tout y était doctoral et pédagogique. On eût dit une succursale de la Sorbonne, où plusieurs chaires dissertaient simultanément ou à tour de rôle sur la politique, l'histoire, la démocratie, ayant soin principalement d'établir, de mettre en lumière les droits sacrés, imprescriptibles de la république et sa prééminence spécifique sur la royauté. Des officiers anonymes, dignitaires prédestinés de l'opportunisme, y faisaient de savantes leçons sur l'art militaire. La sociologie était un peu nuageuse mais louvoyait prudemment entre les systèmes les plus téméraires, de façon à faire entrevoir la conciliation de tous les droits, de tous les intérêts, sous les auspices du régime qui se préparait. Bref, plus d'utopies, de mécomptes, de guerres hasardeuses; plus de révolutions et de coups d'Etat. Tous les problèmes allaient être résolus rationnellement par l'accord des intelligences et des volontés. Après un siècle de tâtonnements, la France venait de trouver sa voie: la république scientifique.

Dans cette abondance de dissertations et de travaux didactiques, on remarquait une série d'études anthropologiques, reprenant avec une singulière persistance les théories Eléates sur l'origine du monde, l'association des atomes, la naissance des plantes et des animaux, enfin sur la variabilité des formes vivantes. Ces prémisses posées, on mettait en relief les découvertes de la science moderne, on citait Gœthe, Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire, Herbert Spencer et Charles Darwin; on évoquait l'âge lacustre, les fouilles de la période quaternaire et, sur ces autorités, on établissait le mouvement ascensionnel de la matière vers l'organisme, des êtres organisés vers l'intelligence. Comme couronnement, on proclamait avec un accent de triomphe la glorieuse parenté de l'homme et du singe.

Rencontrant, quelques mois plus tard, un des principaux rédacteurs du journal, je lui confessai l'impression pénible que m'avaient causée ces articles. Ce sont là, lui dis-je, des leçons formelles de matérialisme, et je ne vois pas pourquoi vous prenez la peine de les patronner. Car quel rapport y a-t-il entre votre propagande républicaine et ce zèle anthropologique?

— Ne voyez-vous pas, me répondit-il, que nous reprenons, non pas la tradition de Robespierre, mais celle de Condorcet, de Lanthenar et de Lakanal ? Notre république, expression de la science moderne, doit assurer l'émancipation définitive de l'esprit humain. Nos adversaires sont les idoles de toute nature, les superstitions.....

— Je comprends : vous éliminez les chrétiens de votre république. Mais pourquoi déclarez-vous la guerre aux déistes ?

— A vrai dire, reprit-il, le Déisme est un système en retard sur la philosophie actuelle. Cousin, Jouffroy, Caro sont complètement démodés. On retrouve dans leurs doctrines toutes les illusions, toutes les rêveries chrétiennes sur la spiritualité de l'âme et la vie future. Ces romans sont aujourd'hui parfaitement inutiles. La matière avec ses lois, ses forces organiques, nous fournit tous les éléments du monde physique et moral. D'ailleurs ce grand architecte, suscitant par sa volonté le ciel et la terre, faisant à son gré le mouvement, le repos, la lumière, la nuit, le froid, la chaleur, n'est pas l'ordonnateur d'une cosmogonie rationnelle, c'est le prince des sorciers et des thaumaturges. Comme puissance providentielle, comme dispensateur des grâces, des châtiments et des récompenses, juge de nos actes, inquisiteur de nos pensées, c'est un monarque atrabilaire et jaloux

Dont on fait au vulgaire adorer les caprices.

— Je crois comprendre, lui dis-je. Vous ne voulez plus d'un univers monarchique. Il vous le faut républicain. Vous mettez la souveraineté dans la molécule. Vous détrônez le despote céleste et vous remettez le gouvernement au suffrage universel des atomes. La conception est démocratique.

— Nous acceptons le compliment, reprit-il. Il y a là certainement deux lois corrélatives que nous aurons l'honneur d'avoir découvertes : l'éclosion spontanée de forces inconscientes dans la nature, et le développement autonome des forces intelligentes dans l'huma[illegible]té.

— Bien ! Mais [illegible] séquence pratique de cette corrélation m'inquiète.

— Et po[illegible]er monsieur, cette inquiétude ?

— Parce qu'avant peu, dans votre république, on ne reconnaîtra pour bons citoyens que les transformistes.

Mon interlocuteur prit alors une de ces poses inspirées qui rappellent la tête sacramentelle de Saint-Just et qui réclameraient, comme complément, le gilet à la Robespierre : — Nous ne sommes pas, me dit-il, de ces ambitieux vulgaires qui recourent à l'intrigue pour conquérir le pouvoir, aux expédients véreux pour s'y maintenir. Notre but est la *rénovation de la France*. C'est donc une œuvre morale. Toute morale comporte une philosophie. De là, pour nous, l'obligation d'être doctrinaires et de susciter de fortes convictions.

— Cette cure d'une nation par l'athéisme est certainement très originale ; mais excusez ma surprise. J'arrive des Etats-Unis et les Yankees, vous le savez, sont extrêmement jaloux de leur liberté. Tout homme public qui se permettrait chez eux de toucher aux choses religieuses et d'affirmer pour son compte une cosmogonie, soulèverait un véritable scandale et se discréditerait pour le reste de ses jours. Le gouvernement, dans ce pays, s'interdit toute ingérence dans le domaine spirituel. Sa compétence est strictement limitée aux affaires terrestres. La mission que vous attribuez à l'Etat est, j'en conviens, beaucoup plus grandiose. Mais en vous chargeant de refaire notre tempérament religieux, et d'infuser à vos concitoyens de nouvelles croyances, vous établissez une tyrannie infiniment plus dangereuse que le césarisme, car elle opprimera la vie intime et le fond même des consciences.

C'est vers 1860 que la théorie de Charles Darwin est venue fournir aux ennemis de la religion chrétienne l'imposant renfort des affirmations transformistes. La matière éternellement pourvue de la force et se dotant elle-même de vie ; puis franchissant d'un pas victorieux la gradation du minéral à l'organisme ; se faisant plante, arbrisseau, vibrion, zoophyte, insecte, vertébré, se donnant ici des feuilles et des fleurs, là des tentacules, des poils, des écailles, enfin s'élevant à la pensée, à la conscience, au génie par une série d'efforts et de sélections naturelles. Quelle brillante galerie ! quelle séduction pour la science et quel concert d'encouragements, de flatteries à l'orgueil moderne ! La religion, la poésie, la science allaient évidemment s'accorder pour faire rentrer dans le néant l'image vieillotte et surannée d'un Créateur surnaturel, régnant par la terreur au sein des nuées.

On comprend le zèle que nos philosophes naturalistes déployèrent pour la vulgarisation d'une pareille doctrine. Vainement M. Pasteur, par ses belles expériences, avait frappé à mort

l'hypothèse de la génération spontanée. L'élasticité du système lui fournissait toutes sortes d'échappées. Et puis M. Renan avait pris le transformisme sous son patronage, et, par ses phrases alambiquées, elliptiques, lui servait d'introducteur dans le monde lettré. Comment résister à l'incantation quand ce négateur des miracles exposait les énergies de la nature primitive, et les merveilleuses transmutations des espèces? quand les ailes, les griffes, les museaux, les queues des ptérodactyles ou des ichneumons s'allongeaient ou se raccourcissaient, suivant les besoins de la cause, sous sa plume magique? A ces apparitions, les frères et les vénérables frémirent d'allégresse. Des chants de triomphe éclatèrent dans toutes les loges maçonniques. Les rares survivants de l'église Saint-Simonienne et du Fouriérisme crurent revoir les harmonies passionnelles et furent attendries par cette résurrection qui consolait leurs vieux jours. En même temps, par les journaux et les revues " avancées ", par toutes sortes de publications captieuses, la nouvelle doctrine groupait autour d'elle cette multitude d'esprits blasés, frivoles et sceptiques, dont les croyances se constituent ou se désagrègent d'après les affinités atomistiques de la vogue, et qui résolvaient alors tous les problèmes religieux, philosophiques, humanitaires avec ces deux mots: science, démocratie!

Ainsi débuta chez nous le système de l'évolution, dans les dernières années de Napoléon III. On comprend les hautes destinées qui l'attendaient sous la troisième république.

III

Depuis l'avortement du 16 mai, les radicaux, interprétant le résultat de la lutte à leur avantage, se sont proclamés dépositaires uniques et absolus de la confiance nationale. Ils ont exclu les modérés du pouvoir, puis de tous les emplois importants, en s'arrogeant le droit d'infliger à la France une refonte complète d'après le type et dans le moule jacobin. A partir de ce moment, le gouvernement de notre pays a pu se résumer dans ces deux formules: 1° guerre à outrance au christianisme; 2° propagation de la nouvelle foi. Tous les cabinets qui se sont succédé, procédant d'une même origine, ont puisé dans ces deux principes leur force et leur raison d'être. Tant qu'ils se sont orientés d'après cette boussole, ils ont été puissants et invulnérables. Dès qu'ils en ont dévié, ni l'habileté, ni les services antérieurs, ni le prestige personnel n'ont pu retarder leur

chute. Aussi, pour se maintenir, leur principale préoccupation a-t-elle été de donner chaque jour une pâture aux exigences " confessionnelles " des masses nouvellement converties, soit par des sacrifices au Moloch révolutionnaire, soit par des professions de foi solennelles et retentissantes élevant au-dessus de tout soupçon l'ardeur et la pureté de leur zèle.

La succession monotone de ces actes et de ces manifestations dogmatiques constitue depuis dix ans toute l'histoire de la République. Au début. c'est la suppression des congrégations non autorisées, puis le fameux article 7, bientôt suivi du décret de mars sur la fermeture des couvents, les expulsions de capucins, de trappistes, etc..., la laïcisation des écoles, de l'assistance publique et des hôpitaux, l'institution du divorce, la création des lycées de filles, l'interdiction de l'enseignement religieux dans les classes communales, la guerre aux crucifix jusque dans les cimetières, etc. Tels ont été les soucis à peu près exclusifs de nos gouvernants depuis l'élévation de M. Grévy à la présidence. Toutes les autres affaires n'ont jamais été considérées par nos hommes publics et par la presse républicaine que comme secondaires. Les événements d'Orient, l'annulation de notre influence en Egypte, les entreprises coloniales, la triple alliance, toutes les complications, tous les dangers extérieurs ont à peine distrait nos hiérophantes de leur monomanie doctrinale. On les voit, depuis trois ans, s'acharner à la réforme de nos institutions militaires, mais est-ce dans une pensée patriotique, pour renforcer la défense nationale ? Non. Le comité de la guerre, l'élite de nos généraux, n'a pas même été consulté. Les auteurs de la loi projetée sont des déclassés, des Bohèmes militaires. Leur pensée dominante, ils la publient assez haut et s'en glorifient à la face du monde, a été l'envoi à la caserne des séminaristes. Et les questions budgétaires, les perpétuelles aggravations de la dette, la détresse croissante du trésor public, que représentent ces intérêts pour nos hommes d'Etat ? C'est avec une sérénité imperturbable qu'ils ont dépensé des sommes extravagantes pour les travaux publics et l'enseignement populaire, en d'autres termes pour les besoins de leur propagande. Gestion incroyable et sans précédent historique ! pendant huit ans, ils ont creusé dans les finances françaises un déficit annuel de 700 millions, sans le soupçonner. Et quand ce gouffre est apparu béant, devant tous, c'est avec une parfaite insouciance qu'ils en ont accueilli la révélation. M. Ranc et ses confrères en radicalisme n'en ont pas été troublés d ans leurs philippiques anticléricales. Qu'importent huit

ou neuf milliards ajoutés à la dette publique ? qu'importe même la banqueroute, si l'on achète à ce prix l'avènement de la république véritable, c'est-à-dire la victoire des athées sur le Christianisme ?

Ici, qu'on me permette incidemment une remarque. On a dit avec raison que, dans les monarchies, l'ignorance et la légèreté des princes sont pour les fripons une corne d'abondance. Malheureusement, cet axiome trouve aussi son application fréquente dans les républiques. Le souverain, c'est-à-dire le peuple, nourri de vagues généralités, est à la merci des déclamateurs. Ceux-ci dogmatisent, fulminent, excommunient. Pendant ce temps les déprédations les plus scandaleuses s'opèrent sur la fortune publique, à l'abri de tout contrôle et sans attirer l'attention de personne. Et comme les besoins de l'argent se font sentir à tout instant pour la diffusion des principes républicains ou, pour mieux dire, pour le support des candidatures jacobines, les sectaires sont dominés par les ploutocrates. Les financiers règnent dans la presse, dans le parlement. Les vendeurs du temple ne sont plus, comme autrefois à Jérusalem, installés sur le péristyle. Ils ont entrée dans le sanctuaire, siègent parmi les docteurs et parfois même sont élevés aux honneurs suprêmes par le sanhédrin.

Si l'exactitude de ces observations est admise, on comprendra la difficulté qu'éprouvent nos éminents législateurs à doter la France d'une constitution définitive. Arrivés au pouvoir, leurs chefs perdent généralement conscience de leur origine et se méprennent sur l'essence même du régime dont ils sont les représentants. Ils se croient des hommes politiques, parce qu'ils portent les dénominations de ministres, de sénateurs ou de députés. Ils aspirent sincèrement à se guider d'après la sagesse profane, ils cherchent des leçons dans l'histoire ou dans l'exemple des autres nations. Ils oublient que, s'adressant aux âmes, non aux intérêts temporels, leur mission est sacerdotale et qu'ils perdent toute autorité, toute raison d'être dès qu'ils sortent des abstractions dogmatiques et des entités.

A voir les efforts tentés, à différentes reprises, par d'ardents promoteurs et par de hauts personnages pour opérer ou pour refaire la concentration, on pourrait croire qu'il existe un accord entre les groupes dits républicains, sinon sur l'organisation, du moins sur l'étiquette du régime actuel, et que certaine oriflamme déployée au-dessus de l'Elysée a le pouvoir de les rallier dans un élan unanime d'amour et de dévouement. J'admets volontiers que la République de Droit divin est un dogme de prédilection

pour la secte. J'admets aussi que, pour l'établir ou pour la défendre, l'insurrection est pour ses adeptes le plus sacré des devoirs. Mais pourquoi la République a-t-elle pour eux tant d'attraits ? Est-ce pour ses mérites spécifiques ? pour les services qu'elle rend au pays ? pour la garantie qu'elle assure à la défense nationale, à la liberté ? Non ; c'est uniquement parce qu'elle est d'origine révolutionnaire, parce que son nom, synonyme de révolte, exprime la négation de toute discipline morale et résume les haines toujours vivaces contre "les classes satisfaites", parce qu'enfin, issue du mouvement encyclopédique, les adversaires du Christianisme ont mis en elle toutes leurs espérances. Mais depuis longtemps les radicaux, les purs, se montrent mécontents des institutions existantes. Ils demandent la suppression du Sénat, de la Présidence, du Conseil d'Etat, l'abrogation du Concordat et de tout rapport diplomatique avec le Saint-Siège, l'élection des juges ; en un mot leur but est de placer la France sous la domination d'une Assemblée unique et de comités jacobins : " La légalité nous tue ", disent chaque jour leurs organes. Effectivement tout édifice, toute mesure légale est un abri contre leur arbitraire et contre leur police inquisitoriale, et sous ce Palladium, les adversaires de leurs dogmes, les indifférents, les sceptiques, peuvent braver, tant bien que mal, leurs prétentions. Ce que réclament ces énergumènes, et ce qu'ils obtiendront probablement de la complicité ou de la faiblesse du pouvoir, ce sont des mesures exceptionnelles contre les réactionnaires, les cléricaux et les boulangistes. Or les mesures exceptionnelles, c'est la dictature, c'est-à-dire la répudiation des principes républicains et par suite la déchéance virtuelle, le renversement à bref délai de la République.

On a pu croire également, pendant dix-huit ans, que le suffrage universel constituait pour nos démocrates une souveraineté reconnue. Confiants dans leurs forces, enivrés de leurs victoires, ils croyaient l'avoir conquis, inféodé pour toujours à leur cause, et, maîtres de le pétrir à leur guise, ils proclamaient son omnipotence comme un dogme supérieur à toute discussion. Suivant eux, toute sagesse émanait de cette source miraculeuse, destinée à guérir toutes les plaies sociales. Toute la science des siècles passés se résumait dans ces oracles sibyllins dont la congrégation jacobine se réservait, bien entendu, l'interprétation. Mais, disaient certains raisonneurs, le suffrage universel, c'est l'inconscience, l'irresponsabilité, c'est le nombre brutal légiférant à la place de l'intelligence et réduisant à un véritable servage l'élite nationale. Ces critiques étaient taxées de blas-

phèmes. Possesseurs de cette forteresse, les radicaux se considéraient comme inattaquables. Mais voici que, depuis un an, ces solides murailles, minées par des galeries souterraines, se sont écroulées : un intrus domine dans la place. Immédiatement les cantates en l'honneur du suffrage universel ont cessé. Ses arrêts soulèvent des protestations furieuses. Lui-même est pris à partie. On l'accuse de versatilité, d'inconséquence, d'engouements irréfléchis, de trahison envers la république, et l'on se prépare à le détrôner ou tout au moins à le mettre en tutelle, à le séquestrer comme ces monarques carlovingiens que des évêques tonsuraient ou cloîtraient dans des monastères quand ils les trouvaient récalcitrants ou trop incommodes.

C'est une vérité qui peut sembler paradoxale, mais qu'on ne saurait trop proclamer et mettre en évidence. Le but de la révolution n'est pas l'avènement, et l'organisation de la souveraineté populaire. Car aux yeux des Mirabeau et des Danton le peuple n'a d'autre droit, d'autre mission actuelle que d'agréer leurs personnes, de se complaire dans leurs actes et de perpétuer leur puissance. Il devient incompétent, factieux et se dégrade lorsqu'il leur refuse ses acclamations.[1] Et c'est bien vainement que ces grands mots : Liberté, Egalité, Fraternité, se lisent sur tous les frontons des monuments publics, pour attester les édifiantes préoccupations de nos gouvernants. Tout le monde sait comment ces principes furent appliqués en 1793. Proscription, terrorisme, telle en est encore l'application rêvée par les continuateurs de la tradition jacobine. Cette secte plane comme une Vehme invisible et omnipotente au-dessus du gouvernement et des lois.

On a pu croire pendant longtemps et beaucoup d'esprits sont encore persuadés que le mouvement révolutionnaire est simplement le prélude d'une refonte sociale et que l'avenir appartient aux théories dont Saint-Simon, Fourier, Lamennais, Louis Blanc, Proudhon, Cabet, etc., se sont faits, avec plus ou moins de talent et de vogue, les initiateurs. Cette opinion se justifie, jusqu'à certain point, par l'importance du rôle qu'a joué l'élément socialiste dans notre vie publique et dans les bouleversements populaires auxquels il a participé depuis cinquante ans.

1. " C'est vous qui les premiers avez parlé de la loi du nombre ; c'est " vous qui l'avez saluée, comme étant la loi des sociétés modernes, comme " étant la règle de toute démocratie. Mais parce qu'aujourd'hui, elle se " retourne contre vous, vous la violez, vous la détruisez, vous la foulez aux " pieds."
Discours de M. Granier de Cassagnac dans la séance du 26 février 1889.

Quand on lit ces ouvrages enflammés qui promettaient aux masses le paradis sur la terre, quand on consulte l'histoire et qu'on y retrouve cette lamentable succession de folies, de conflits furieux et de scènes sanglantes qui commence aux discussions du Luxembourg, se continue par les ateliers nationaux et se termine par les journées de juin 1848, on est tenté de croire que le génie révolutionnaire est passé tout entier dans le socialisme. Vingt-trois ans après, la Commune fit appel aux mêmes passions, et venait de signer d'importantes mesures contre le capital, quand elle s'abîma dans les ruines fumantes des Tuileries et de l'Hôtel-de-Ville. De nos jours enfin, l'esprit est sollicité par des impressions analogues, en face des grèves, des coalitions ouvrières ; et quand on voit ces agitations propager dans le pays la violence, l'incendie et l'assassinat, sous le patronage et souvent même avec les subsides d'autorités officielles, on se figure volontiers que le socialisme exerce dès à présent une influence prépondérante dans notre vie publique. Beaucoup de politiciens, dans cette persuasion, se flattent de faire une brillante carrière en préconisant l'impôt proportionnel et la limitation du capital, de la propriété foncière, en attendant la communauté des biens.

Ces politiciens font fausse route et se préparent de douloureuses déceptions.

Le socialisme est né des colères démocratiques ; il exhale la révolte, souffle la discorde, les luttes et les carnages fratricides. On peut donc l'appeler le frère puisné du jacobinisme. Mais on se trompe en affirmant qu'il vise au même but. Au travers de ses violences, il est facile de distinguer la pensée utilitaire qui l'anime. Il croit dans la " répartition égalitaire " pour inaugurer une ère de prospérité ; il compte, fait des combinaisons de doit avoir. Parfois même, dans ses recherches, il lui arrive de faire d'étranges découvertes, à l'honneur de l'ancien régime. Il reconnaît les services rendus par les corporations et même par les communautés religieuses. Il n'a point de haine contre le Christianisme : il regrette la cohésion de la société monarchique ; et souvent, entrevoit par lueurs les ruines, la désolation, l'impuissance révolutionnaires. Dans de nombreux écrits socialistes, la stérilité empoisonnée des dogmes jacobins sont dénoncés avec un courage méritoire. L'école radicale n'a ni ces attendrissements, ni ces élans de sincérité, ni cette sollicitude pour les classes souffrantes. Ce qu'elle veut, ce qu'elle poursuit *per fas et nefas*, c'est le règne des entités démocratiques et matérialistes. Peu lui importe au fond le bonheur ou la misère des

populations. Elle est sans entrailles pour les malheureux, et repousserait avec horreur l'abondance et la guérison de toutes les plaies humanitaires, s'il fallait les recevoir du Christianisme. C'est ainsi qu'elle a laïcisé les hôpitaux au détriment et malgré les supplications des malades, l'assistance publique aux frais des nécessiteux. Il est vrai que les édiles parisiens se font un devoir de soutenir partout les ouvriers contre les patrons, qu'ils subventionnent les grèves, et projettent l'établissement de boulangeries, d'usines communales, avec les deniers des contribuables. Tout cela sans doute indique une hostilité prononcée contre les riches et le capital ; mais ce sont des armes révolutionnaires et nullement l'application de théories socialistes. Ces velléités confuses, indécises dans la violence et la prévarication, attestent seulement un désir d'agitation, de bruit et de popularité inhérent à toutes les démagogies. Mais la principale préoccupation pour ces grands esprits, ce n'est pas la taxe du pain, la création de boucheries municipales, d'ateliers collectivistes, ni même l'impôt sur les riches, c'est la guerre aux congréganistes, aux Sœurs de St-Vincent de Paul, à l'enseignement religieux, à la morale chrétienne, aux doctrines spiritualistes ; c'est la diffusion de la cosmogonie darwiniste, la parenté de l'homme et du singe, c'est l'annihilation du Dieu créateur dans l'atome et le protoplasme.

Ayant défini, comme je l'ai fait, l'origine, l'histoire et les traits caractéristiques du gouvernement qui régit la France, je me crois en droit d'affirmer que ce pouvoir est, non pas civil, non pas laïque, mais sacerdotal, et que la seule révision en rapport avec la nature et le tempérament de notre république serait l'institution d'un pontificat armé, comme les Juges d'Israël, d'une dictature illimitée pour frapper sans relâche d'un glaive impitoyable toutes les dissidences, toutes les velléités de révolte mentale, toutes les défaillances de la foi !

C'est à dessein que j'ai mentionné, comme exemple, les Juges d'Israël. Car chez nous, ainsi qu'en Judée, l'autorité s'impose comme révélatrice de vérités flamboyantes, supérieures aux discussions du vulgaire. La révolution est son Sinaï. Depuis cent ans, le peuple français présente une conformité frappante avec le peuple que Moïse guidait dans le désert : ses gouvernants, ses législateurs sont des voyants investis d'une mission hiératique et disposant de la foudre, quand il s'agit d'exterminer les impies, les blasphémateurs et les adorateurs des faux dieux.

Le pontificat du jacobinisme français, pour être efficace, devrait se proclamer maître absolu des fortunes et des exis-

tences, en s'attribuant toutes les juridictions. Aucune limite à son omnipotence: toutes les lois doivent se taire ou s'évanouir devant l'intérêt supérieur dont il est le représentant. Qu'est-ce que les lois? L'expression de droits ou de convenances subalternes. Elles peuvent être utilisées à tout instant par les dissidents ou par les adversaires du dogme. Par les obstacles ou par les scandales qu'elles provoquent, les lois deviennent facilement des instruments de révolte, elles soulèvent des discussions qui troublent la paix des consciences. Enfin les lois sont malfaisantes, ou plutôt séditieuses, quand elles entravent la propagation de la vérité libératrice, quand elles servent de protection à l'erreur, à la superstition ou au scepticisme. Il faut donc des institutions ondoyantes, fluides, élastiques, susceptibles de remaniements journaliers, suivant des besoins spirituels et des exigences morales que le grand pontife peut seul apprécier. Qui peut préciser ou limiter cette action dans une société complexe comme la nôtre, où mille influences, mille suggestions diverses ou contraires viennent perpétuellement agiter l'opinion et la soustraire à *ses tuteurs légitimes?* Contre de tels ébranlements, une dictature ordinaire n'est pas suffisante. Il faut le prestige de l'infaillibilité sanctionnant les décrets de l'omnipotence, et détruisant dans son germe toute opposition, toute velléité de critique. Telle était l'autorité de Mahomet et de ses successeurs les Califes. Chez nous aussi le chef de l'Etat, suivant la tradition républicaine, est un Commandeur des Croyants. Sa mission est de gouverner les pensées, de les guider par persuasion ou par force vers l'intuition des vérités doctrinales et de les maintenir à tout prix dans l'orthodoxie.

Nous pouvons maintenant esquisser un aperçu de la mission complexe que doit accomplir notre pontificat. De piquantes indications m'ont été données à ce sujet par un jacobin, mystagogue fort original, pour lequel Robespierre, Saint-Simon et Darwin constituent la trinité fatidique de l'Humanité.

IV

" La république, me disait-il, a deux caractères et par suite deux ordres d'attributions bien marquées: Elle est *sacerdotale* et, conséquemment, toutes les croyances spirituelles des citoyens doivent être régies, déterminées, surveillées par l'Etat; elle est *théogonique* en ce sens qu'elle prépare la déification de l'homme par la science et l'épanouissement de tous ses instincts. Aux

gouvernements s'impose donc l'obligation impérieuse de favoriser dans ses élans et toutes ses aspirations la nature humaine, d'inaugurer une justice, une morale nouvelles, en prenant pour boussole la loi fondamentale du Darwinisme, le *struggle for life*, la lutte pour l'existence, principe moteur de l'univers.

" Sacerdotale et théogonique ! Il va sans dire que l'enseignement sera son office principal, et qu'elle en exercera le monopole à tous les degrés. Les innovations du régime actuel ont déjà beaucoup avancé cette tâche et la laïcisation des écoles publiques, le catéchisme civique, les lycées de filles, l'élimination de toute idée théiste et du nom même de Dieu dans les livres scolaires, affirment dès à présent, dans une mesure importante, la puissance dogmatique de l'Etat. Mais l'œuvre est incomplète et l'unité nationale sera compromise, tant que des écoles indépendantes subsisteront à côté de la pédagogie officielle et serviront d'asile aux superstitions. La suppression de cet enseignement factieux sera d'autant plus facile que toutes les congrégations chrétiennes auront été détruites préalablement. Pour la diffusion des nouvelles doctrines, l'instruction primaire est parfaitement organisée et l'on peut se fier au zèle des instituteurs et institutrices, dont la plupart débordent d'athéisme. Mais la composition du personnel dans les lycées et dans les collèges universitaires est moins sûre. Le spiritualisme y conserve encore sa vieille influence, et la plupart des professeurs y parlent journellement de Dieu, de l'âme, de la vie future. Voltairiens ou non, dans le naufrage des croyances chrétiennes, ils ont sauvé ces épaves et s'y cramponnent en désespérés. Il sera nécessaire de contrôler leurs leçons, de les faire expurger, redresser par des inspecteurs orthodoxes. Sous l'œil vigilant de ces fonctionnaires, la spontanéité des atomes, la génération spontanée et le mouvement graduel des espèces planeront, rayonneront sur toutes les études littéraires ou scientifiques. Toute concession au Déisme sera réprimée avec la dernière rigueur. Grâce à cette discipline, les classes aisées cesseront de soustraire leurs enfants aux doctrines émancipatrices, et la jeunesse tout entière sera imbue, pénétrée de naturalisme. On pourra, comme sanction, exiger de tout candidat aux carrières libérales, aux grades militaires, aux emplois civils, une profession de foi explicite. Mais pourquoi cette formalité, puisque tout déiste, tout négateur du culte national est un ennemi de l'Etat, et par sa forfaiture se trouve virtuellement exclu de tout droit civique ?

" Le type de l'enseignement supérieur que devront propager nos Facultés universitaires a été dernièrement installé à la

Sorbonne par les soins du Conseil municipal de Paris, véritable précurseur du pontificat Darwinien. Sur la proposition de M. Donnat, cette assemblée avait voté la création, *à ses frais, alias* aux frais des contribuables, d'une chaire de " philosophie biologique " destinée à vulgariser parmi la jeunesse studieuse la doctrine évolutionniste. Le ministre de l'Instruction Publique, M. Lockroy, s'empressa, comme on le pense bien, d'accepter le cadeau.

" Cette nouvelle chaire a été confiée à M. Giard, professeur de zoologie, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, fervent propagateur des doctrines transformistes, " les répan- " dant par son enseignement et les complétant par ses travaux " et ceux de ses disciples ". [1]

" L'ouverture des cours s'est faite le 21 novembre 1888, au milieu d'une affluence considérable. " Des célébrités européen- " nes, dit un compte-rendu semi-officiel, figuraient au parterre. " Des professeurs étrangers illustres étaient venus écouter le " maître français. " Des applaudissements frénétiques ont salué son apparition. Le *maître* a fait ressortir, en style dithyrambique, l'importance morale et rénovatrice de la *mission* qu'il inaugurait. Sa biologie ne se bornera pas à illuminer la science, elle formera des citoyens et développera dans les cœurs des sentiments virils. Son procédé est bien simple : " En répandant, dit-il, les idées " si fécondes du transformisme et la conception purement " mécanique de la nature dans le cerveau des futurs éducateurs " de la jeunesse, on prépare *de la façon la plus sûre et la plus solide* " une forte génération, débarrassée des superstitions du passé. "

" La péroraison respire toutes les ardeurs de la foi :

" Faites-moi, s'écrie-t-il, crédit de quelques mois et lorsque " vous connaîtrez mieux les lois de l'embryogénie, lorsque vous " aurez vu dans nos laboratoires les merveilleux phénomènes " du développement des animaux, nous pourrons discuter " utilement ou plutôt nous ne discuterons pas, et la science " comptera toute une phalange de nouveaux travailleurs, dési- " reux d'ajouter leur pierre à l'édifice construit par trois grands " génies, l'honneur de trois grands peuples : Gœthe, Darwin, " Lamarck. (*Applaudissements enthousiastes.*) " On le voit, ce biologiste est un apôtre, un révélateur ; tel saint Paul, devant l'Aréopage, annonçant aux Athéniens le Dieu inconnu.

" Cette séance d'ouverture contient pour nous l'image anticipée de la pédagogie française dans un prochain avenir. Sous

1. Journal *Le Matin*, 22 novembre 1888.

la république sacerdotale et théogonique, M. Giard sera ministre de l'Instruction Publique, et tous les professeurs de littérature, d'histoire, de philosophie, etc....iront puiser la sève morale des jeunes générations dans son laboratoire transformiste. Puissent-ils, dans leur zèle, ne pas imiter trop fidèlement son français!

" Par ces leçons et ces prédications combinées l'Etat détruira le germe des superstitions dans l'enfance et dans la jeunesse. Mais devra-t-il se décliner pour l'âge mûr ? L'homme adulte est le citoyen. C'est dans la virilité que la force, la pureté des convictions ont évidemment le plus d'importance. Cette fixité serait compromise si l'on permettait aux cultes déistes et spécialement aux cultes chrétiens de solliciter, d'éblouir les imaginations, les esprits mobiles, et de les entraîner à des défaillances. De ce péril ressort pour le gouvernement la nécessité de proscrire le Christianisme et toutes les religions qui s'efforcent de perpétuer l'hypothèse d'un Dieu créateur. Cette proscription s'imposera comme une nécessité de premier ordre aux pouvoirs publics. Elle n'aura rien d'inattendu, ne soulèvera point de scrupules et sera célébrée au contraire comme le triomphe de la Liberté. *Nunc dimittis servum tuum*, s'écrieront en chœur MM. Ranc, Clémenceau, John Lemoinne, Millerand, Pelletan et Madier de Monjaud. Préparée de longue main par la refonte de l'enseignement, les laïcisations, le service militaire des séminaristes et la vulgarisation de l'athéisme chez les femmes, cette mesure sera le dénouement naturel et inévitable de la guerre à outrance poursuivie pendant plus d'un siècle par les francs-maçons et les jacobins contre l'Eglise du Christ.

" Les gouvernements séculiers affichent une niaise tolérance et dissimulent hypocritement leur hostilité. Pour frapper et pour détruire au grand jour, il faut le prestige du pontificat. Lui seul a qualité pour excommunier, pour lancer les interdits et les anathèmes, exercer une active police sur les opinions, surveiller, interrompre la conversation dans les lieux publics et même dans les réunions privées, réprimander, punir les dissidents, les récalcitrants, les sceptiques et pour forcer dans leurs retraites les mieux cachées les sectateurs du vieux fétichisme. Lui seul enfin pourra bâillonner la presse, réprimer ses incartades, ses indignations, ses attendrissements intempestifs, et l'empêcher de troubler les masses, de compromettre l'œuvre émancipatrice par ses déclamations sur la liberté.

" Après la suppression des cultes monothéistes, une réforme urgente sera la révision du code civil et celle de la justice criminelle. Non assurément que le Code Napoléon pèche par

l'excès d'esprit chrétien, mais il respire les vieux préjugés du déisme ; il proclame des droits et des devoirs absolus, l'essence inviolable des conventions, des promesses, de l'hérédité. La propriété, dans ses prescriptions, apparaît comme une arche sainte. Rien de plus suranné qu'une telle législation dans une société transformiste, où le mot *droit* exprime un anachronisme et doit être remplacé par celui de *rapport naturel ;* consultez l'embryogénie et le mouvement ascensionnel des espèces ; visitez le laboratoire de M. Giard : y trouvez-vous trace des entités opposées à nos appétits et à notre activité par le code civil ? La seule loi d'une nation vraiment émancipée, c'est le progrès par la combinaison de l'intelligence avec les instincts naturels, c'est l'élévation de la race par le triomphe de ses forces. Ajoutons que le Code a des complaisances superstitieuses pour le mariage, et confère des privilèges aux enfants, intitulés légitimes ; enfin, il autorise les donations, les testaments et décerne aux riches des pouvoirs exorbitants, menaçants pour l'ordre public. Ne voit-on pas, sous le régime actuel, le zèle laïcisateur des préfets ou des maires arrêté au seuil d'une congrégation religieuse par l'exhibition d'un acte notarié ? Les tribunaux sanctionnent ces énormités, parce qu'elles invoquent le patronage de la loi. Souvent les libéralités des particuliers contrebalancent, annulent les mesures du gouvernement. Une donatrice, comme la duchesse de Galliera, consacrait récemment à la fondation d'un hospice pour les Frères de la Doctrine Chrétienne une somme évaluée à plus de quinze millions. Ce fastueux édifice se dresse orgueilleusement sur les hauteurs de Meudon, et semble défier la tour Eiffel et le Conseil municipal de Paris. Au sein même de la capitale cinq ou six hospices privés ont surgi dernièrement, grâce aux donations catholiques, et font une concurrence victorieuse aux hôpitaux publics, redoutés désormais, comme des prisons pénitentiaires, par tous les malades. Enfin, sur tout le territoire français, des écoles congréganistes se fondent tous les jours, dotées de ressources considérables et bientôt, si l'on n'y met ordre, les revenus de l'enseignement et de l'assistance confessionnelle dépasseront de beaucoup les maigres crédits alloués aux établissements laïques par un budget aux abois. Toutes ces entreprises, ces complots trouvent un refuge inexpugnable dans le code civil. C'est là que toutes les factions rétrogrades ont établi leur quartier général et leurs arsenaux, et qu'elles forment tout à l'aise leurs colonnes d'attaque, en attendant le moment

de reprendre l'offensive contre l'esprit moderne. Pour les réduire à l'impuissance, il faut démanteler leur place d'armes.

" Une révision bien plus importante encore sera celle du code criminel. Inspirée par la distinction mythique du bien et du mal, la loi pénale a maintenu jusqu'à nos jours des châtiments barbares qui semblent un avant-goût de l'enfer, en se prétendant sans doute mandataire d'un Dieu justicier. Echo du décalogue et du Christianisme, elle stigmatise et frappe d'une main impitoyable le vol, le meurtre, l'impudicité, tous les attentats du fort sur le faible ; mais la sagesse moderne, a depuis longtemps

Crevé tous ces ballons au milieu des risées
Et fait sortir le vent de ces billevesées. [1]

" Aujourd'hui les passions et l'impulsion des sens s'imposent à notre déférence comme l'appel mystérieux du progrès. La force représente la moralité transcendante. De quel droit des juges iront-ils réprimer ces nobles aspirations, arrêter le sublime moteur dans sa marche? Autant vaudrait leur accorder le privilège de confiner l'humanité dans les régions inférieures ou de la ramener aux époques de vassalité intellectuelle. Le poète l'a d'ailleurs répété à profusion dans ses vers sibyllins :

Partout éclate et rit la grande leçon libre....
Le papillon enseigne au lys la volupté....
Je contemple *ce tas* d'écoles buissonnières,
Et je hais l'affreux vent qui gonfle vos bannières. [2]

" Cette morale, il faut l'avouer, rappelle un peu celle d'Asmodée dans un conte assez égrillard de Lesage. Soit. Asmodée, c'est la vie, la jeunesse, l'émancipation ; c'est le défi aux oppresseurs, aux cagots, aux noirs pédants, qui s'efforcent de murer le genre humain dans une prison humide et noire, en le mettant au pain et à l'eau. De cette horrible géhenne, Belzébuth, en riant, brise les portes et nous ramène à la lumière du soleil. Gloire, hosannah, à ce libérateur, à ce vaillant pilote de l'humanité !

" Après l'admission de ces aimables prémisses, on ne voit pas quels coupables tomberont sous la vindicte de la justice pontificale, à part les rois, les prêtres et les zélateurs des vieilles superstitions. Eux seuls troublent la paix et l'harmonie ; eux seuls sont des ennemis publics et privés. Car la marche de

1. *Ruy-Blas*, acte III, scène V.
2. Les quatre vents de l'esprit. *Passim.*

l'humanité vers ses destinées triomphales est retardée par leur résistance. En dehors de cette engence funeste, il n'y a guère dans la nature que gaieté, sourire, invitation à l'amour. Si de temps en temps un daim, sous la dent d'un tigre, fait entendre un gémissement douloureux dans la jungle, qu'importe? Ce sont les péripéties, les drames de la lutte pour l'existence. L'évolution n'en est pas troublée dans son harmonie.

" Il est évident, d'après Michelet, Renan, Victor Hugo et tous les prophètes de la foi nouvelle, que la nature a quitté sa figure maussade et renfrognée d'autrefois, qu'elle a cessé de prêcher la mortification des sens et, qu'en un mot, la vraie sagesse

répugne aux vieux dogmes tristes ;

quelle trouve

" charmantes les belles "
Et préfère la gaieté
Des Margots et des Isabelles
A Santeuil (?) hurlant " Stupete ". [1]

" Une vérité non moins reconnue, c'est que les grandes pensées, les sublimes intuitions aiment à s'incarner dans des femmes charmantes, pleines de compassion pour les souffrances dont elles sont l'objet ;

Quand Lise au plaisir décidée
Drape son burnous nubien (! !)
Et court au bal, j'ai dans l'idée
Que l'Infini le prend très bien (?)

" Enfin personne ne conteste que tous les moralistes de toutes les écoles et de toutes les époques ont trouvé leur maître dans le gamin de Paris, dans Gavroche :

l'enfant insoucieux
Qui soudain s'allume et brille,
Il descend de la Courtille,
Mais il monte vers les cieux.

" Lise, Gavroche, ces types populaires, auxquels nous pourrons ajouter, si vous le voulez bien, Jean Valjean, Lélia, le prince de Gerolstein et Fleur-de-Marie, expriment la transformation qu'ont subie les notions de morale, de vertu, de justice sociale sous l'influence révolutionnaire. Sous peine de s'éter-

1. Toujours Victor Hugo. *Les quatre vents de l'esprit.*

niser dans les abstractions et dans les atrocités scolastiques, un code pénal, vraiment moderne, doit répercuter ce changement, s'humaniser, s'attendrir et par fois même sympathiser avec les actes passionnels que les anciennes lois punissent le plus rigoureusement; c'est d'après ces principes que la République de l'avenir, après avoir complété l'enseignement et revisé la législation civile, introduira dans la répression ou plutôt dans la médication criminelle un esprit nouveau."

Ici, je crus devoir interrompre mon mystagogue, en appelant son attention sur les difficultés qu'éprouverait son gouvernement à maintenir l'idée d'un devoir quelconque à côté des encouragements qu'il prodiguerait aux passions. "J'admets, lui dis-je, que les pénalités d'autrefois étaient assez dures. J'admets que la religion et la morale infligeaient à la nature humaine de sévères mortifications. Mais enfin, ces exigences n'étaient pas complètement stériles. Les appétits se contenaient, cherchaient à se maîtriser. La modération, l'abstinence étaient en honneur; honorées aussi la patience, la justice, la grandeur d'âme, la résignation dans l'adversité, toutes vertus un peu vulgaires peut-être, mais essentielles au bon ordre et à la stabilité des états. Aujourd'hui, la jurisprudence est inverse: l'homme n'est plus le débiteur, mais le créancier de la vie. Au milieu de ces enchantements, de ces sourires, de ces baisers répandus dans l'air, il se sent un droit imprescriptible au plaisir. Et comment se soustraire à cette conviction, quand on est jeune, bien portant, quand on aspire par tous les pores des excitations pénétrantes, quand les pères conscrits appuient nos instincts de leurs exhortations et que les censeurs de la volupté sont proscrits par eux comme des malfaiteurs?

"Ainsi, dans cet épanouissement passionnel, je pressens des conflits qui pourront mettre vos législateurs dans un cruel embarras. Et quand tous les réactionnaires et tous les cléricaux auront disparu, si l'âge d'or ne règne pas dans la République transformiste, si les croyants et les fidèles s'entredévorent, il faudra bien se déterminer à faire la police. Quel parti prendra la force publique? Défendra-t-elle les agneaux contre les loups, ou se joindra-t-elle aux loups contre les agneaux? Alliée aux forts, sa mission est parfaitement inutile, car ceux-ci se chargeront bien tous seuls de ramener la société humaine à l'état sauvage et même à la bestialité. Protectrice des faibles, elle contrarie le progrès évolutionniste; elle ressuscite les vieilles tyrannies. Au lieu de populariser les plaisirs aimables, elle devra reprendre la prédication surannée du renoncement

évangélique. Que deviennent alors vos combinaisons passionnelles et la rénovation par le transformisme? Autant valait s'en tenir aux dogmes et à la morale d'autrefois."

— " C'est pour nous, me répondit-il tranquillement, un article de foi que tous les crimes naissent de l'ignorance et que la diffusion des lumières scientifiques doit rendre inutiles les pénalités. Les voleurs, les assassins sont les victimes de l'observantisme. Ils auraient le droit, dans la société actuelle, de se porter nos accusateurs. Le maître l'a dit :

> Je dis que ce sont eux qui sont les dépouillés.
> On a de la pensée éteint en eux la flamme,
> Et la société leur a volé leur âme. [1]

" Nous comptons donc sur l'instruction pour tarir la source des crimes. Mais nous n'excluons pas la religion de nos enseignements. Au contraire, tout chez nous est archireligieux, puisque notre but est la théurgie. Le pouvoir dans notre république est pontifical : il serait même à souhaiter que les hommes publics formassent dans l'état une caste hiératique, préparée à la conduite des hommes par une initiation mystérieuse et pourvue de l'organisation sacerdotale qui fait, depuis dix-huit siècles, la force du Christianisme. Des polémiques antidéistes, des leçons sur l'anthropologie confèreraient les ordres mineurs et le diaconat. La prêtrise, l'épiscopat, seraient représentés par les mandats électifs, les fonctions de préfets, de ministres, d'ambassadeurs. Pour être admis dans la corporation, tout néophyte devrait attester sa foi militante et son orthodoxie par une série d'épreuves rituelles et par des examens canoniques.

" Mais ce n'est pas assez d'une théologie, ni même d'une morale ; pour compléter l'institution, et pour impressionner, comme il convient, l'esprit populaire, il faudrait des fêtes, des cérémonies imposantes, en un mot l'appareil d'un culte.

" Le Gouvernement et le Conseil municipal de Paris ont déjà préludé, nous le reconnaissons, à ces célébrations par des manifestations importantes. Les enterrements, les mariages civils tendent évidemment à créer une liturgie, un cérémonial rehaussés par une poésie relative. Les funérailles de Victor Hugo, la procession commémorative du 2 décembre en l'honneur de Baudin, les statues élevées aux philosophes, aux héros révolutionnaires, les sarcophages et les guirlandes du Panthéon, rappellent les dieux mânes, et les évocations votives de l'antiquité.

1. *Les quatre vents de l'esprit.* Ecrit après la visite d'un bagne.

Mais pour frapper et pour conquérir les imaginations, un culte a besoin d'emblèmes et d'actes sacramentels qui rendent sa pensée intelligible au vulgaire.

" La franc-maçonnerie est toute prête, nous le savons, à se proposer pour religion officielle, et depuis longtemps affiche la prétention de remplacer dans le monde entier le crucifix par l'équerre, par la truelle symboliques, l'étole sacerdotale par le tablier. C'est dans cet espoir sans doute qu'elle a renforcé dans ces derniers temps ses rites, son journalisme, que dans certains pays elle affuble ses dignitaires d'accoutrements orientaux, brûle l'encens, la myrrhe, et prodigue les draperies, les effets de gaz, de lumière électrique avec accompagnement d'orgue et de symphonies. Toutes ces pratiques ont du bon. Malheureusement on y trouve par trop la contrefaçon, le décalque du catholicisme. C'est pour cette raison probablement que le public ne les prend pas au sérieux. Car, on ne saurait se le dissimuler, le grand Hïram n'est pas et ne sera jamais populaire. Et ce discrédit est fondé, parce que la franc-maçonnerie est philosophiquement dans une situation équivoque. Tout en faisant une guerre acharnée aux croyances chrétiennes, elle n'a pas rompu franchement avec les superstitions d'autrefois. Elle est et sera toujours fortement entachée de déisme.

" Nous avons, nous, une devise beaucoup plus franche et plus nette, puisque nous sommes le naturalisme et que nous proclamons, d'après Saint-Simon, la réhabilitation de la chair. Nous pouvons donc puiser à pleines mains dans les religions antiques, et leur emprunter toutes sortes d'images gracieuses, de symboles riants pour orner nos temples, animer, embellir nos cérémonies. Nous avons le droit d'associer Isis, Osiris, Sérapis, le dieu Phtah, à Jupiter, Apollon, Vénus, aux Grâces, aux Nymphes, à toutes les séduisantes divinités de l'Hellade. Ces sublimes figures exerceront toujours une invincible attraction sur les hommes, puisqu'elles personnifient la vie, le mouvement, l'amour, l'éternelle jeunesse ; et l'on peut dire que, depuis quatre cents ans, victorieuses de l'ascétisme monacal, elles ont repris le sceptre du monde qu'elles dirigent vers *la divinité*, c'est-à-dire vers l'accord définitif de la science et des passions avec les forces naturelles. A la pensée et à l'art modernes, la glorieuse mission d'exprimer par de nouvelles allégories le surcroît de puissance, l'activité miraculeuse que s'est donné l'univers, de les introduire dans l'Olympe et de les présenter à l'adoration des mortels. Jupiter était armé du tonnerre, Apollon et l'Amour portaient un arc et

des flèches, Mercure un caducée. Pourquoi l'effet religieux ne jaillirait-il pas, comme une étincelle lumineuse de l'électricité, de la vapeur ou du téléphone ? Mais l'esprit humain ne doit pas s'isoler dans la contemplation de ses œuvres, et nous célèbrerons l'évolution cosmique à toutes ses étapes, grâce à la doctrine transformiste. " Je vois, s'écriait Emerson, l'unité de pensée et de morale, courant dans toute la nature animée, de l'insecte et de l'oiseau s'élevant à l'homme, et partout la création autonome incarnant sa puissance dans une gradation admirable du ver de terre au gorille, du gorille au gentleman, à l'homme de génie, à Platon, Newton, Shakespeare. " Dans cette extase, il adorait le brin d'herbe, la mousse, le caillou, le coquillage, adressant à la nature efficiente et " aux spirales de la forme " de mystiques tendresses. Transportez en France cet idéalisme, échauffez-le dans notre ardeur nationale, et vous aurez le culte rêvé, entrevu par les grands réformateurs de notre siècle. Des basiliques élèveront vers les nues leurs coupoles ou leurs dentelures en l'honneur des forces impulsives et de la vie spontanée ; de suaves cantiques exalteront l'aspiration, le mouvement ascensionnel des êtres, et le combat pour la vie ; des chapelles sixtines retraceront en peintures grandioses ou par des effigies en marbre l'origine et la mission de l'humanité. Sur les parois des temples ou dans des entablements, ses fastes généalogiques s'offriront à la piété des fidèles, et la fantaisie des artistes s'exercera sur les vingt-deux ancêtres qui nous ont été découverts par Hœckel, depuis la cellule primordiale jusqu'au singe nasique, sans oublier l'amphioxus, les batraciens à branchies et les marsupiaux. "

Ainsi parla mon jacobin transformiste. Et je pensais en moi-même qu'il avait omis. dans sa théodicée, le dieu par excellence, le Moloch auquel la France a immolé son passé, ses traditions, sa grandeur séculaire, et qui chaque jour veut être célébré par des proscriptions ; le génie qui déchaina la Terreur en 1793, qui plane toujours menaçant sur notre horizon et dont le règne constitue le véritable idéal du jacobinisme ; — le démon de l'intolérance et de la haine, véritable symbole de la foi nouvelle, le seul qui puisse remplacer le Dieu d'amour et de charité. Voilà ce que je pensais, ce que j'aurais voulu répondre à mon mystagogue, mais le plan de sa république sacerdotale m'avait intéressé, je l'avoue, et me paraissait trop pittoresque, trop original pour provoquer d'autres commentaires que des compliments.

V

Avant de clore cette étude, je tiens à dire quelques mots des difficultés et des dangers que l'athéisme d'Etat prépare à la France dans ses rapports avec l'étranger. Déjà, comme république, elle est isolée de l'Europe; ses allures démocratiques ont fait le vide autour d'elle. Tous les états la surveillent avec inquiétude, et l'on peut dire avec assurance qu'une coalition occulte, permanente, l'enferme dans ses frontières, comme dans une place assiégée. Que sera-ce quand son gouvernement, par le progrès fatal que nous prédisons, se sera mis en rupture ouverte avec les principes qui régissent le monde depuis dix-neuf siècles, en arborant pour bannière l'antichristianisme ? On pourra dire, ce jour-là, que la France se sera donné pour ennemie la conscience du genre humain tout entier. Car nos rénovateurs, les Pelletan, les Pichon, les Burdeau et consorts se trompent absolument s'ils croient avoir avec eux les peuples modernes. Ils s'étourdissent de leur propre bruit et se grisent de leurs petits succès auprès d'un public frivole. Ils ne voient pas l'immense discrédit où sont tombées les doctrines révolutionnaires, ainsi que les infimes rhéteurs auxquels nous élevons des statues. Est-ce l'effet du misérable spectacle offert par nos stériles agitations et notre anarchie ? Inutile d'approfondir cette question. Quelle qu'en soit la raison, un mouvement de plus en plus sensible s'accentue en Europe et dans tout l'univers civilisé, complètement à l'inverse du nôtre : ce mouvement est conservateur, il est surtout religieux. Par suite de cette divergence, la France va se trouver en disparate flagrante avec les autres pays ; disparate portant, non sur des points secondaires, mais sur les principes fondamentaux de la morale et de la justice. Son fanatisme excluera la tolérance réciproque. La propagande doctrinale peut-elle être contenue par la police intérieure ? De gré ou de force, un gouvernement suscité, soutenu par les passions antireligieuses sera bien obligé de prendre le patronage de l'athéisme à la face du monde : car répudier ses zélateurs au dehors, serait s'affaiblir au dedans. Une logique inéluctable le rend donc ennemi du culte et de la morale chrétienne dans tout l'univers. Quelle bonne fortune pour les puissances qui conspirent sa perte. Jusqu'à présent l'Allemagne et l'Italie ont vainement cherché, pour nous attaquer, un prétexte plausible. Mais quand la France aura, par son impiété aggressive, soulevé l'indignation de la chrétienté, toute guerre entre-

prise pour sa destruction aura le prestige et la popularité d'une croisade.

On sait les guerres, les carnages, les dévastations qu'a provoqués la Réforme, pendant près de deux siècles, en rompant l'unité du monde catholique. Cependant ni Jean Huss, ni Luther, ni Calvin n'ont attaqué le principe du Christianisme. Ils prétendaient même en purifier la doctrine par l'élimination des abus. Bien différent est le programme de nos révolutionnaires. C'est Dieu qu'ils veulent extirper des cœurs ; ce sont les croyances séculaires de l'humanité qu'ils ameutent résolument contre leur pays. Il faut donc qu'ils refondent l'espèce, qu'ils suppriment en elle la religion, l'idéal, le sentiment de l'infini, l'enthousiasme et l'espoir de la vie future, pour la restreindre aux satisfactions matérielles, ou que la France soit anéantie avec eux par les colères vengeresses d'une coalition formidable.

Si j'évoque ces perspectives, si j'ai, l'histoire en main, dégagé et mis en relief l'idée fixe qui depuis cent ans anime l'école révolutionnaire, ce n'est pas pour soutenir une thèse humoristique, ni pour réveiller des discussions irritantes, c'est parce que le centenaire de 1789 va nous apporter, comme complément de ses fêtes et de son fatras oratoire, une crise décisive. Par une coïncidence singulière, la célébration de cette date va s'accomplir au milieu d'une lutte électorale, extrêmement ardente où le principe et la forme de notre gouvernement seront de nouveau débattus. J'ignore quelle devise arboreront les républicains, si leur concentration (hypothèse encore très douteuse) s'effectue ; à quels procédés ils recourront pour rallier, autour de leur désarroi, les votes populaires ; mais je crois avoir démontré que, sur les listes jacobines, la vraie, la seule candidature sera l'institution d'un pontificat, dont l'omnipotence imposerait l'athéisme à trente-huit millions de français. Nous sommes donc à la veille d'un débat théologique, et des collèges électoraux sortira, non pas une assemblée politique, mais un concile appelé à faire son choix entre le Dieu de l'Evangile et le protoplasme.

Je suis convaincu que les politiciens actuellement au pouvoir abordent à contre-cœur ce combat. Il leur conviendrait infiniment mieux de perpétuer l'équivoque et d'encourager paternellement de leurs complaisances et de leurs subventions le matérialisme, sans déclarer une guerre hasardeuse aux croyances chrétiennes. *Fas obstat.* La fatalité les emporte. Le temps n'est plus où les hommes d'Etat, sceptiques à huit clos, pouvaient extérieurement se donner le mérite d'une neutralité bienveillante envers la foi de leurs pères ; surveillés eux-mêmes dans

leurs actes et dans leurs pensées par une police ombrageuse, il leur faut à tout instant donner des gages et des satisfactions à la secte antireligieuse. "On me force la main", écrivait piteusement M. Ch. Floquet, président du Conseil, au préfet du Rhône, en lui télégraphiant l'ordre d'arracher par la force une centaine d'enfants à l'asile religieux de Brignais. Effectivement, ce ne sont plus les chefs qui conduisent. C'est leur armée qui les pousse en les accusant de tiédeur, et qui les oblige à faire au Christianisme une guerre d'extermination. C'est ainsi que des politiciens, recrutés en grande partie parmi des avocats, des journalistes, des pharmaciens ou même des marchands de vins, doivent s'ériger en théologiens, réglementer trente-huit millions de consciences et, de leur autorité infaillible, supprimer la foi en Dieu, les espérances d'outre-tombe, pour enfermer les âmes dans l'obscure et froide prison du matérialisme.

Partout ailleurs, comme nous l'avons exposé plus haut, l'homme politique se décline discrètement dans les affaires spirituelles. Il croit s'honorer en respectant l'Eglise et les intérêts religieux. En France, l'impiété constitue pour nos démocrates l'éternel et l'unique programme. Ils avouent qu'ils ont ruiné les finances, que leur diplomatie est ignorante et aveugle, que tous leurs projets de réforme ont échoué misérablement, après des essais désastreux; ils se reconnaissent incapables de donner au peuple aucun soulagement, aucune sécurité pour son avenir ; mais, ajoutent-ils, avec un accent d'orgueil, nous avons laïcisé les écoles, les hôpitaux, l'assistance publique, enrôlé les séminaristes, nous combattons à outrance le cléricalisme, nous l'avons vaincu et mis en déroute à Frigolet, à Chateauvillain, à Brignais..... Et ces triomphateurs montent au Capitole, persuadés qu'ils ont sauvé la patrie et mérité la reconnaissance de tous les bons citoyens.

La France est aujourd'hui comme un vaisseau désemparé, flottant au hasard, sans mât et sans gouvernail. Les talents, les connaissances nautiques y sont exclus du commandement. L'équipage bavarde, rit et nargue l'océan par ses quolibets. Défense aux officiers de faire le point ou de consulter la boussole. Leur mission est de s'en remettre à l'océan pour la direction de l'épave et d'interdire toute manœuvre qui troublerait les matelots dans leur aimable gaieté. A l'horizon passent de splendides navires sur lesquels règnent la discipline, la hiérarchie, l'inflexible devoir et le respect de l'autorité. On y célèbre officiellement le culte divin. L'harmonie des chants sacrés parvient jusqu'à nous : "Oh ! les malheureux", s'écrient nos béats

sur leur ponton en détresse. " Oh ! les pauvres victimes de la tyrannie ! Quand donc prendront-ils exemple sur nous pour s'élever à la liberté ? " Oui, la France est à la merci des tempêtes. Aussi, quand nous exprimons nos perplexités sur l'issue de la lutte qui va s'engager en septembre, est-ce la patrie seule qui nous préoccupe. Car nous sommes tranquilles pour le Christianisme. Que sont et que peuvent ces misérables laïcisations, ces expulsions de moines, de sœurs hospitalières, ces confiscations de traitements ecclésiastiques et cette guerre sournoise aux séminaristes, en face du magnifique mouvement qui se dessine de plus en plus dans toutes les classes de la société européenne et qui les ramène à la foi ? L'évolution se déclare avec une force invincible : partout et même dans le pays de Voltaire, l'intérêt, la vogue désertent la littérature antireligieuse ; une froideur glaciale accueille toutes ses productions ; et ses coryphées, naguère si courtisés, si populaires, s'étonnent du vide qui se fait autour d'eux. Les églises, autrefois si délaissées, sont remplies de fidèles, et les prédications sacrées, les cérémonies du culte attirent, chaque année, un public plus nombreux, plus recueilli dans nos basiliques.

Un symptôme bien significatif du revirement qui s'accomplit aujourd'hui vers la tradition et la loi chrétienne, ce sont les hommages qui se portent avec un véritable entraînement de toutes les parties du monde vers la papauté. Le jubilé de Léon XIII en a été, l'an dernier, la preuve éclatante. On a vu les catholiques de toutes les nationalités se presser à Rome par centaines de mille pour acclamer le Saint-Père, s'agenouiller devant sa figure vénérable et recevoir sa bénédiction. Quel prince de la terre pourrait obtenir de ses sujets de pareilles marques d'amour ? Et pourtant ce souverain n'a pas de faveur, n'a pas de places à distribuer. Il est dépouillé de ses états, vit d'offrandes volontaires, séquestré, comme un captif, dans le Vatican. Et du sein de cette réclusion, la tiare de saint Pierre rayonne comme la couronne de Jésus-Christ sur tout l'univers ; la papauté, dans ses épreuves, apparaît auguste et resplendissante, et toutes les fureurs de ses ennemis viennent expirer à ses pieds. A ce spectacle admirable, on reconnaît la force divine du catholicisme, et l'on prend en pitié les tentatives orgueilleuses de nos déicides.

Il est évident que leurs attaques ne peuvent ébranler l'Eglise, car l'Eglise est ferme, immuable. Mais elles constituent pour notre malheureux pays une menace terrible. C'est la France qui fait les frais de leur guerre, et qui se ruine à les soutenir.

C'est la France qui sort meurtrie de tous leurs assauts et qui peut sombrer dans la tourmente qu'il ont déchaînée. Depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIV, la puissance et la gloire de la nation française se sont étroitement confondues avec la foi religieuse; à mesure qu'elle s'est éloignée de l'enseignement chrétien, son étoile a pâli dans le monde, ses hommes publics ont perdu la gravité, la force morale et la clairvoyance, un vertige incompréhensible a troublé ses plus beaux génies, et converti leurs conceptions grandioses en aberrations. Si l'on juge l'arbre par ses fruits, si l'on apprécie la philosophie du XVIIIe siècle d'après nos déchirements, nos convulsions, nos alternatives de démagogie et de césarisme, nos guerres malheureuses, l'amoindrissement de notre territoire et notre isolement actuel en Europe, on avouera que jamais doctrine ne produisit pour un peuple des conséquences plus infortunées. En ce moment la sape et la mine ébranlent nos derniers murs de soutènement. L'édifice penche et peut s'abîmer, demain, dans une suprême catastrophe. Mais qu'importe à nos sectaires matérialistes l'écroulement de la France, si leur drapeau flotte triomphant sur nos ruines ?

Périr ou s'arracher à la philosophie incrédule, cette alternative s'impose à notre patrie. Tel est l'oracle qu'ont prononcé sur notre avenir les plus grands esprits de notre siècle. " Epreuve " suprême ", disait, il y a quarante ans, le Père Lacordaire, " entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal, cette époque " décidera du sort commun. Si le tempérament de l'homme, " tel que soixante ans de Providence active l'ont trempé, est " assez fort pour rejeter le poison qui le dévore, il faut s'atten- " dre au miracle le plus élevé de tous, qui est la résurrection. " Si, au contraire, notre intelligence affaiblie ne discerne pas " les éléments de salut qui nous restent, ou si, tout en les discer- " nant, notre volonté ne répond pas à la grandeur du devoir, il " ne faut plus espérer que les dernières joies de l'orgueil qui " repoussent la vie. " Mgr Bougaud, commentant ces paroles dans son bel ouvrage [1], ajoutait : " Tout se prépare pour une " démonstration de Dieu et de la religion, comme il n'y en a " point eu depuis le commencement du Christianisme. Si on " s'obstine à repousser Dieu, nous allons assister à la décomposi- " tion sanglante d'un peuple athée. Si au contraire, sur sa " couche douloureuse, notre pauvre société malade confesse ses " erreurs et lève vers Dieu un regard humilié, quelque chose

1. Le Christianisme et les temps présents, V. 1.

" de la résurrection de Lazare honorera et réjouira nos derniers " jours. "

D'accord avec ces éminents penseurs, Mgr Freppel disait dernièrement [1] : " Il faut de toute nécessité ramener l'application des doctrines et des préceptes du Décalogue et de l'Evangile dans l'Etat, dans la famille et dans l'école ; rendre à la religion sa place légitime dans les actes de la vie publique, domestique et privée, ou bien c'en est fait de la France, destinée à devenir, pour le monde entier, le plus effrayant exemple d'un peuple infidèle à sa mission, atteint aux sources mêmes de la vie morale, et s'affaissant sur lui-même dans le vide et dans le néant. "

Pour tenir un pareil langage, il faut, nous le reconnaissons, l'autorité de l'épiscopat ou tout au moins du sacerdoce. Des laïques n'ont pas mission d'exhorter à la pénitence ; nous n'avons même pas l'intention de manifester nos préférences politiques, ou de suggérer, par voie indirecte, l'adoption d'un système régénérateur. Mais nous avons cru accomplir un devoir civique en montrant que, depuis son origine jusqu'à nos jours, la révolution française n'a été qu'une tentative doctrinale, complètement indifférente aux intérêts populaires, et se formulant par ce mot : antichristianisme, ou si l'on aime mieux : théogonie, darwinisme, déification progressive de l'humanité. Si le lecteur admet la justesse de ces aperçus, il reconnaîtra la nécessité de circonscrire entre les deux solutions suivantes le problème de notre avenir national : ou le peuple français, s'immolant à la philosophie hégélienne, complètera la domination jacobine par l'établissement d'un pontificat théurgique, ou, désireux de vivre, de retrouver sa force et son équilibre, il rompra résolument avec l'idée et la tradition révolutionnaires, pour se donner un gouvernement.

H. Destrel,
Docteur ès Lettres de l'Université Laval.

1. La Révolution française à propos du centenaire de 1789.

LES DERNIÈRES ENCYCLIQUES

DE

SA SAINTETÉ LÉON XIII

DEUXIÈME ARTICLE.

Lettre aux évêques du Brésil. — La croisade antiesclavagiste. — Le cardinal Lavigerie. — Encyclique pour la clôture du Jubilé.

Dans l'article que nous avons publié sur le Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII, nous disions, en parlant de la politique du pape : " Léon XIII s'est proposé dès le commencement de son pontificat un but à poursuivre, celui de rendre meilleurs, au point de vue moral et religieux, les rois et les peuples confiés à leurs soins..... Or pour atteindre ce but, il prend une part aussi large que possible aux affaires qui se remuent dans le monde..... "

Nous ajouterons aujourd'hui que Léon XIII s'empare de toutes les occasions que lui offrent les événements pour élever plus haut ses regards, agrandir la sphère de son action bienfaisante, poursuivre jusqu'aux extrémités du monde toute espèce de mal et développer partout le bien.

L'année qui vient de s'écouler nous a fourni un exemple bien remarquable de cette politique. Dans un pays chrétien, dans l empire du Brésil, une loi a été portée qui ordonne et règle l'émancipation des esclaves ; aussitôt le Souverain Pontife s'est empressé d'envoyer aux évêques, et par eux aux peuples de ce pays, l'assurance de sa haute approbation et ses chaleureuses félicitations.

Il décernait en même temps à la princesse alors régente de l'empire, un de ces précieux gages d'estime et de reconnaissance que les papes tiennent toujours en réserve pour les grands et les puissants qui ont bien mérité de la religion et de la patrie, nous voulons parler de la Rose d'or.

Aujourd'hui, dans plusieurs pays, notamment en France, on distribue annuellement des prix pour encourager à la pratique de la vertu. Personne assurément ne contestera l'utilité

réelle ni les avantages de ces récompenses, qui, d'ordinaire, sont décernées aux membres des classes inférieures et aux pauvres. Mais pourquoi ne pas destiner aussi des prix de vertu aux puissants et aux riches qui ont fait le plus de bien à la religion, à la société, à l'humanité ? Sans doute ces récompenses ne pourraient consister en une somme d'argent, mais il serait facile de leur donner une autre forme.[1] Nous ne savons ce que vaut la Rose d'or; nous ne doutons pas néanmoins que les Majestés ou les Altesses qui la reçoivent, ne s'estiment fort heureuses, quand même elle ne vaudrait que quelques piastres.

Ici donc, comme en tant d'autres choses, le pape a pris l'initiative, et il donne depuis longtemps l'exemple. Mais Léon XIII, en se réjouissant de voir des centaines de mille, des millions d'esclaves remis, sans révolution, sans désordre, sur le chemin de la liberté, a conçu un dessein grandiose — la libération universelle des esclaves, l'extinction générale de l'esclavage, — car la charité du Vicaire du Christ embrasse le monde tout entier. Il a vu qu'en dépit de l'adoucissement des mœurs et des progrès si vantés de la civilisation moderne, il existe sur la terre de vastes régions encore rongées par la plaie hideuse de l'esclavage. Son cœur paternel en a saigné de douleur. Il s'est rappelé que le Vicaire de Jésus-Christ a pour mission d'éclairer la raison sans doute, mais aussi d'échauffer les cœurs et d'y ranimer sans cesse les instincts de justice et d'humanité que la nature elle-même y a déposés, et d'y faire pénétrer de plus en plus le feu de la charité chrétienne; il a donc conçu le projet de livrer un dernier combat à l'esclavage, de l'atteindre jusque dans ses dernières retraites, et finalement de le détruire. Quoi de plus digne du chef de l'Eglise, du père de la chrétienté et des nations ?

Voulant donc faire un solennel appel à l'univers entier, Sa Sainteté a publié d'abord ces Lettres apostoliques dont nous avons parlé plus haut. Que se propose-t-Elle dans cette encyclique ? Ces lettres renferment avant tout des félicitations au gouvernement du Brésil pour l'acte de justice et de vraie libéralité qu'il vient d'accomplir, ainsi que des instructions et des conseils sur la manière de conduire à bien l'émancipation des esclaves ; car l'expérience prouve que le défaut de prudence et de désintéressement, la précipitation, ont produit quelquefois, à propos

1. Nous trouvons cette idée indiquée dans un remarquable article du *Correspondant*, intitulé : " *De l'encouragement au bien et des prix de vertus.* " (10 novembre 1888.)

d'une œuvre si juste et si louable, de très grands maux. Que l'on se rappelle seulement les tristes événements qui ont eu lieu aux Etats-Unis lors de l'émancipation des esclaves, les horreurs de la guerre civile, la servitude imposée durant plusieurs années par les vainqueurs aux vaincus; c'est que, dans cette grande mesure qui affectait presque également les blancs et les noirs, les gens du nord agissaient vraisemblablement moins par des motifs de justice et d'humanité que par politique, jalousie et intérêt.

Mais ce n'est pas là le principal but que s'est proposé Léon XIII dans ses Lettres aux évêques du Brésil. Ce qu'il veut surtout, c'est d'éclairer les chrétiens sur cette grande question de l'esclavage; c'est d'appeler l'attention de tous sur ce dernier vestige de la barbarie; c'est de venir au secours des nations africaines et de leur assurer la liberté d'une manière durable et permanente.

Voilà quelle est la noble, la grande idée de Léon XIII, et, à l'heure actuelle, il est déjà possible d'en constater, non seulement l'éclosion, mais les progrès, et d'en augurer le triomphe. C'est le grain de sénevé qui tend à se faire un grand arbre.

I

Les Lettres apostoliques de Léon XIII aux évêques du Brésil sont datées du mois de mai 1888. Nous ne croyons pas néanmoins qu'il soit trop tard pour en entretenir nos lecteurs, car, si les événements ont marché depuis et si les fondements de l'œuvre ont été jetés, nous ne pouvons encore en constater que les premiers développements.

Après avoir félicité l'empereur, la régente et les peuples de l'empire de leur généreuse initiative, et s'être félicitée elle-même de ce que cet heureux événement coïncide avec les solennités de son jubilé sacerdotal, Sa Sainteté expose les principes dont l'observation aurait dû depuis longtemps déjà mettre fin à cette odieuse violation de la liberté naturelle de l'homme, à l'esclavage.

En effet, la volonté du Créateur a toujours été que l'homme, roi de la création, règne sur les animaux inférieurs qui peuplent la terre, le ciel et les mers, mais non pas qu'il tienne en servitude ses semblables, — créés comme lui à l'image de Dieu, — au mépris des lois naturelles et de la dignité humaine. L'esclavage est le fruit et la suite du péché; il régna partout chez les

anciens jusqu'à l'arrivée du Rédempteur promis à l'homme au moment même de sa chute.

Tant que l'on conserva dans le monde le souvenir du Créateur, le service de l'homme à l'égard d'un autre homme revêtit un certain caractère d'obéissance filiale, d'une part, et de domination paternelle, de l'autre. C'est ce que l'on voit bien clairement dans la vie des patriarches. Alors, les esclaves, ou plutôt les serviteurs, faisaient partie de la famille ; ils regardaient le patriarche comme leur père, et il les traitait comme ses enfants. Quoi de plus ravissant que les tableaux que nous offre, à ce sujet, l'Ancien Testament? Abraham avec ses nombreux serviteurs s'arme pour marcher au secours de son parent, et grâce au dévouement et à la fidélité de ses compagnons d'armes, il le délivre des mains de ses ennemis. Il envoie Eliézer, son esclave, dans un pays éloigné pour y chercher une épouse à son fils, et comment ne pas admirer le zèle avec lequel celui-ci accomplit cette mission ?

On trouve même quelques reflets de cette humanité dans les rapports des maîtres et des esclaves, jusque chez les peuples payens de la haute antiquité, par exemple, chez les anciens Grecs. Avec quel charme Homère ne nous dépeint-il pas le pasteur Eumée surveillant avec tant de soin, durant sa longue absence, les intérêts de son maître ! et cette vieille esclave, qui, en lavant, suivant l'usage antique, les pieds d'Ulysse, enfin de retour, laisse tomber de saisissement et de joie le vase rempli d'eau, lorsque, à la vue d'une ancienne cicatrice, elle reconnaît son maître !

Mais qu'il y a loin de ces gracieux tableaux à l'esclavage tel qu'il fut pratiqué plus tard chez les nations les plus civilisées et les mieux policées, à Sparte, à Rome, dans les grandes villes de l'Asie ! "Alors ce fut la dure domination du petit nombre sur des multitudes. Et cette domination s'exerçait avec tant d'orgueil et de cruauté que l'on ne regardait plus les esclaves comme des personnes, mais comme des choses dépourvues de toute espèce de droit, sans en excepter celui de vivre. Partout ces infortunés étaient sous la pression des maîtres, qui avaient sur eux droit de vie et de mort. Tout ce que pouvait acquérir l'esclave appartenait au maître. Celui-ci pouvait les échanger, les vendre, les donner en héritage, en un mot, en user comme de sa chose." [1]

1. Lettre aux évêques du Brésil.

Et ces idées n'étaient pas seulement propres aux ignorants et au vulgaire, c'était la doctrine des sages, des jurisconsultes, des philosophes : suivant eux, l'esclavage était une condition nécessaire de la nature humaine, et les esclaves, le cédant naturellement en tout aux hommes libres, devaient être retenus dans une servitude absolue.

C'est surtout lorsque les sociétés eurent atteint leur plein développement que la plante vénéneuse de l'esclavage produisit ses fruits les plus pernicieux. Les propriétés et les richesses devinrent alors le partage d'un petit nombre de privilégiés auxquels les passions, l'argent, la soif du luxe et la superstition enlevèrent tout instinct d'humanité. Grâce à la guerre, au vol, au brigandage, ces hommes possédaient des esclaves par milliers. Certes, on était bien loin alors de la simplicité antique qui adoucissait les rigueurs de la servitude. Il reste encore debout dans les vieux pays quelques monuments qui nous racontent comment, au sein des richesses, des raffinements du luxe et de la volupté, on traitait les esclaves. Ne voit-on pas encore aujourd'hui les restes de cette tour où les esclaves employés dans la villa d'Aurélien, après avoir travaillé la journée entière sous le bâton de l'exacteur, étaient entassés le soir, pour y passer la nuit, dans des cellules étroites, privées d'air et de lumière ?

Il faut avouer pourtant que, même à cette époque de mollesse et d'abaissement, certains esclaves échappaient plus ou moins à la cruauté du maître. En effet, on élevait ou l'on achetait au prix de l'or des hommes bien doués, que l'on réservait pour un service plus doux, soit pour être employés dans l'intérieur des palais, soit pour remplir des postes de confiance. C'est ainsi qu'on en faisait des précepteurs, des médecins, des scribes, des bibliothécaires. Quoique Wiseman nous représente dans sa *Fabiola* une dame romaine assise à sa toilette, sa main délicate et chargée de riches anneaux, armée d'un stylet avec lequel elle punissait la moindre négligence et la moindre maladresse, il n'est pas défendu de croire que le service de ces serviteurs privilégiés était moins dur et relativement enviable, et que leurs maîtres, soit par douceur naturelle, soit par intérêt, les traitaient mieux que les autres.

C'est ainsi qu'on ne saurait lire sans en être touché les nombreuses lettres que Cicéron adressait dans ses voyages à son secrétaire, son cher Tiron, à qui d'ailleurs il accorda l'affranchissement. Il s'informe avec une tendre sollicitude de sa santé, il lui fait à ce sujet les recommandations les plus minu-

tieuses et lui indique les meilleurs remèdes. Tout cela décèle un cœur sensible et généreux; mais si, comme on ne peut en douter, Tiron méritait ces soins et les éloges que Cicéron lui adressait, c'était, à coup sûr, un homme d'un mérite peu ordinaire et par conséquent très précieux pour son maître. Au demeurant, ces lettres ne disent rien ou presque rien du traitement réservé aux esclaves ordinaires. Combien parmi ces misérables ayant néanmoins pour maîtres des hommes d'une haute culture, très instruits, revêtus même du manteau de philosophe, étaient traités par eux avec la plus révoltante cruauté? combien étaient attachés à la croix par un simple caprice du maître, ou jetés aux viviers pour la moindre faute, ou pour avoir résisté — hélas! trop rarement — à des sollicitations infâmes?

II

Telle était la situation déplorable d'une immense multitude, en proie à l'ignorance la plus profonde, à la servitude et à la dégradation, lorsque le Christ fit briller aux yeux de tous la lumière et, versant partout l'abondance de sa grâce, arracha ces infortunés à la misère et les rétablit dans leur dignité primordiale de fils de Dieu.

Mais quoi de plus admirable que la manière dont les apôtres et les prédicateurs de l'Evangile produisirent cette étonnante révolution! *hic digitus Dei est.* Avec quelle prudence, avec quelle modération, avec quelle persévérance n'agirent-ils pas! Avant tout ils établirent la doctrine de l'unité d'origine et de destinée pour tous les hommes sans exception; puis, s'appuyant sur ce fondement inébranlable, l'Eglise réussit, sans secousse, sans appeler sur les maîtres les colères et les vengeances des esclaves, à adoucir, à diminuer les lourds fardeaux qui pesaient sur eux. D'un côté, elle disait sans cesse aux esclaves d'être soumis à leurs maîtres temporels et de leur obéir, dans les choses permises, comme au Christ lui-même, non plus par crainte et tremblement, mais parce qu'ils représentent l'autorité de Dieu, d'où vient tout pouvoir. De l'autre, ils ordonnaient aux maîtres d'être bons pour leurs serviteurs, parce que Dieu, qui est au ciel, est le commun Seigneur de tous les hommes, et de voir en eux — chose toute nouvelle — leurs semblables, leurs égaux par nature et de les traiter comme tels.

Ne sont-ce pas là les sentiments que nous trouvons exprimés dans cette admirable et touchante épître de saint Paul à Phile-

mon, où l'apôtre supplie ce citoyen romain par les entrailles de Jésus-Christ de recevoir avec bonté son serviteur fugitif Onésyme, non plus comme un vil esclave, mais comme un chrétien, un frère très aimé en la chair et en Dieu? Combien étranges durent paraître ces principes, énoncés par les apôtres et leurs successeurs, à ces fiers romains, si méprisants et si durs pour leurs esclaves, qui tenaient souvent élevé dans la cour de leur palais ou de leur villa le hideux gibet, *I ad crucem*, et qui dédaignaient de leur parler autrement que par la bouche de leurs affranchis?

Oui sans doute, et néanmoins l'Eglise parvint graduellement à leur faire comprendre et accepter ces principes et adoucit leur hauteur et leur cruauté. Elle ne précipita point l'abolition de l'esclavage. Elle se contenta d'abord de proclamer l'égalité des hommes devant Dieu, et elle exhorta les maîtres à l'affranchissement volontaire de leurs esclaves pour honorer le Christ et pour expier leurs péchés. Quant aux esclaves, elle fit pénétrer en eux, avec l'illumination de la foi, le respect d'eux-mêmes, l'honnêteté, et fit germer en eux la fleur chrétienne par excellence, la pudeur, et avec un tel succès, que l'on vit des vierges, des enfants subir avec héroïsme les plus cruels tourments plutôt que de mentir à leur conscience et d'enfreindre les commandements de Dieu.

En même temps, elle mettait en pratique les principes de liberté et d'égalité chrétiennes qu'elle proclamait, en admettant aux divers degrés de sa hiérarchie des hommes marqués par leur naissance du stigmate de la servitude, en les recevant dans ses temples, aux pieds des autels et à la table de communion, à côté de leurs maîtres. Ces enseignements et ces touchantes pratiques eurent d'abondants résultats. Ces beaux exemples de foi et de charité ne pouvaient manquer d'exercer la plus heureuse influence sur le cœur des maîtres; c'est ce que nous prouvent à chaque page l'histoire de l'Eglise primitive et les vies des saints. Non seulement on n'osait plus appliquer cette loi abominable qui condamnait à la mort, pour le crime d'un seul, tous les esclaves d'une maison, mais, comme nous le prouvent tant d'inscriptions funéraires relevées dans les catacombes par les savants Bosio, Mamachi, Machi et le chevalier Rossi, on voyait souvent les maîtres, arrivés au terme de leur vie, affranchir leurs esclaves *pro redemptione animæ meæ, pro charitate Christi.* Nous savons qu'ils le faisaient aussi, sans attendre leur dernière heure, soit à l'occasion de leur baptême, soit à l'occasion de la naissance d'un héritier et pour en rendre grâces à Dieu.

Lorsque, après trois siècles de persécution sanglante, l'Eglise eut conquis la paix, il lui fut donné de poursuivre sa glorieuse mission avec plus de facilité et d'accélérer ce généreux mouvement. Il est vrai qu'elle fut encore gênée par l'inintelligence et les vues étroites des premiers empereurs chrétiens, qui — sans en excepter le grand Constantin lui-même — ne comprirent jamais qu'imparfaitement la mission de l'Eglise et le rôle de l'Etat, et voulurent retenir avec le titre ridicule de grand pontife une certaine ingérence dans les affaires de l'Eglise. Chose étonnante, les vrais principes de l'égalité et de la liberté chrétienne étaient dans les idées et les mœurs des peuples tandis que celui de l'esclavage régnait encore dans le code !

Les Pères néanmoins et les Docteurs continuèrent à prêcher la doctrine des apôtres et réussirent à la faire pénétrer dans l'esprit et le cœur des maîtres. Léon XIII désigne spécialement ici saint Jean Chrysostôme, qui revient sans cesse sur ce sujet dans ses homélies. " Par le baptême, dit-il, les hommes prennent une nouvelle naissance en Jésus-Christ, deviennent membres de la même famille ; de là naît une fraternité qui considère les serviteurs comme des *domestiques*, des familiers, auxquels le maître, c'est-à-dire le père de famille, fournit, non pas seulement les choses nécessaires à la vie matérielle, mais encore les secours indispensables à celle de l'âme. " En Occident, saint Ambroise s'est donné la même mission que l'éloquent archevêque de Constantinople, avec lequel il s'accorde en tout. Les évêques et les fidèles marchaient sur leurs traces par la prédication et aussi par l'effusion de leur charité. Quelles grandes sommes d'argent ne furent pas dépensées, combien de fois ne vit-on pas les églises sacrifier les richesses qui leur avaient été offertes librement, les vases et les ornements sacrés, pour le rachat des esclaves et des captifs !

C'est ainsi qu'a agi l'Eglise, avant et pendant l'invasion des Barbares, et avec un tel succès que, si l'esclavage antique n'avait pas encore entièrement disparu lorsque l'Eglise entreprit la civilisation des nations qui se partagèrent l'empire romain, il avait déjà beaucoup perdu de sa force et de sa cruauté.

III

Mais poursuivons, à la lumière des lettres apostoliques de Léon XIII, ce coup d'œil sur l'histoire de l'esclavage et l'action bienfaisante de l'Eglise.

Au temps où les guerres s'élèvent entre les chrétiens et les infidèles, soit en Orient, soit en Occident, nommément en Espagne, beaucoup de chrétiens, échappés au sort des batailles, tombaient entre les mains des mécréants et, au grand péril de leur foi, se trouvaient réduits à subir une longue et dure servitude. C'est surtout l'Eglise qui vint au secours de ces infortunés. Elle institua même plusieurs ordres religieux dont l'unique but était de racheter ces captifs et de les ramener dans leur patrie; et pour cela, elle se servit de trois saints, Jean de Matha, Félix de Valois et Pierre Nolasque. On sait que ces hommes dévoués et ceux qui s'enrôlèrent à leur suite, dits religieux de la Merci ou de la Rédemption, se consacraient au soulagement et au rachat des captifs et promettaient par vœu d'aller les chercher eux-mêmes dans les pays barbares, et de les délivrer au prix même de leur propre liberté. Qui pourrait compter les chrétiens qui, grâce à l'héroïsme de ces hommes brûlants de charité, furent soustraits à la servitude, à la mort et peut-être à l'apostasie?

Lorsque, au quinzième siècle, la fièvre des découvertes et des conquêtes s'empara des esprits, et que les peuples chrétiens se disputèrent la possession les pays encore barbares, en Afrique, en Asie et en Amérique, l'Eglise fut pour les nations qui les habitaient, une providence aussi sage que vigilante. Pour nous borner à ce qui regarde l'Amérique, nous rappelerons que les vainqueurs voulurent imposer un joug insupportable à ces pauvres indigènes, sous prétexte qu'on ne pouvait se passer de leur travail pour développer les ressources et les richesses de ces pays, et aussi parce que, disait-on, on ne réussirait jamais à les convertir sans user de contraintes. Mais les papes et les missionnaires dévoilèrent les honteux motifs et le sordide intérêt qui se cachaient sous ces faux prétextes et s'élevèrent avec zèle et succès contre ces criantes injustices. Comme d'ailleurs les forces corporelles des Indiens n'étaient nullement au niveau des labeurs qu'on voulait leur imposer, l'on fut obligé de se tourner d'un autre côté, et c'est alors que commença la traite des noirs, cette chasse abominable aux hommes, qui, en Afrique du moins, dure encore aujourd'hui.

Chose étonnante, si quelque chose pouvait étonner dans les erreurs et les contradictions de l'esprit humain! il se trouva alors des chrétiens très vertueux et très zélés, Las Casas entre autres, qui soutinrent opiniâtrement que c'était un crime de forcer les Indiens au travail servile, mais qu'en même temps il était parfaitement licite de les remplacer par des nègres. La condamnation de cette abominable doctrine ne se fit pas long-

temps attendre. Le Pape Pie II, le premier, puis successivement Léon X, Paul III, fulminèrent dans des documents solennels contre cette doctrine et les actes qui en étaient la suite, et revendiquèrent hautement, en faveur des malheureux descendants de Cham, la triple faculté d'être libres, de vivre en société sous leurs propres lois, d'acquérir et de posséder. Plus tard, Urbain VIII, Benoît XIV et, de notre temps, Pie VII et Grégoire XVI, renouvelèrent ces anathèmes.

Sa Sainteté Léon XIII veut marcher sur les traces de ces grands papes, achever et couronner leur œuvre. Après avoir ainsi tracé à grands traits l'histoire de l'esclavage, elle adresse ses remerciements les plus sincères aux princes et aux gouvernements qui ont donné naguère des preuves de bonne volonté et de zèle pour cette sainte cause; grâce à leurs efforts et à leur entendus, les cris de la nature et de la religion ont fini par être entendus, et aujourd'hui la traite ne se fait plus sur les mers, du moins avec leur permission ni avec leur connivence. C'est déjà sans doute un immense résultat; mais il est encore un fait à jamais déplorable, c'est que, de nos jours encore, malgré le développement de la civilisation, l'adoucissement des mœurs et les progrès des sciences, la chasse aux nègres et la vente des nègres se pratiquent encore dans de vastes territoires, nommément en Afrique.

" Les Mahométans, dit Sa Sainteté, posent d'abord en principe qu'il faut assimiler les Ethiopens, presqu'en tout, à l'animal privé de raison, et ensuite ils en tirent, avec autant de perfidie que de cruauté, toutes les conséquences. Ils se jettent à l'imprévu sur ces tribus imprévoyantes, envahissent les villages et les huttes, et, après avoir tout dévasté et pillé, ils enlèvent les hommes, et surtout les femmes et les enfants, et les emmènent pour les exposer ignominieusement sur le marché! C'est de l'Egypte, de Zanzibar et du Soudan que partent ces détestables expéditions. On voit alors ces multitudes d'êtres humains étroitement enchaînés, à peine vêtus, s'avancer et poursuivre une longue route sous les coups de leurs ravisseurs, succombant souvent aux fatigues du voyage. Vient ensuite la vente de ces malheureux, qui sont impitoyablement séparés les uns des autres sans aucun égard aux liens du sang, l'épouse de l'époux, les enfants de leurs parents. Et nous tenons de témoins dignes de foi que chaque année quatre cent mille africains sont ainsi vendus comme de vils troupeaux."

C'est après avoir publié cette admirable lettre que Léon XIII résolut de frapper pratiquement du dernier coup, du coup mor-

tel, la traite des noirs. Mais pour réussir dans ce généreux dessein d'une œuvre universelle, il fallait un plan bien déterminé, il fallait des ressources, il fallait surtout un homme, auquel Sa Sainteté pût confier avec toute sécurité ses idées et ses désirs, et qu'elle pût enflammer de l'ardeur de son zèle et des flammes de sa charité. Eh bien! cet homme de la Providence, elle sut le discerner parmi les missionnaires et l'attacher à l'exécution de ses desseins; nos lecteurs ont déjà nommé, nous n'en doutons pas, Monseigneur Lavigerie, l'apôtre de la croisade antiesclavagiste.

Arrêtons-nous quelques instants pour considérer cette imposante figure. Mgr Lavigerie n'a pas encore permis que l'on publiât sa biographie; seulement il ne s'est pas opposé à ce qu'on livrât à l'impression les documents officiels de sa vie. Ces documents ont paru en deux forts volumes sous ce titre : " Vingt années d'épiscopat en France et en Afrique. Documents biographiques sur Son Eminence le cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage et d'Alger, primat d'Afrique, par Mgr Grussenmeyer, protonotaire apostolique, chanoine d'Alger." Nous avons trouvé aussi des détails non moins intéressants sur la vie de l'illustre prélat dans la revue anglaise, *The Month*, de *mars* 1889. Nous avons largement puisé — pour cette partie de notre travail — dans ces deux sources.

IV

Charles-Martial-Allemand Lavigerie naquit à Bayonne, le 31 octobre 1825. Il manifesta dès ses premières années une vocation prononcée pour l'état ecclésiastique. Il fut placé d'abord dans l'institution de saint Louis de Gonzague, dirigée par les prêtres du Sacré-Cœur de Bethanam, puis il passa au petit séminaire de Laresson, où il demeura jusqu'à l'âge de quinze ans. Son père le présenta alors à l'évêque du diocèse, Mgr Lacroix : " Vous avez donc la vocation d'être prêtre, " lui dit le prélat? — " Oui, monseigneur ", lui répondit-il. — " Et pourquoi voulez-vous être prêtre, mon enfant ? " — " Pour être curé de campagne ! "

Il était destiné à poursuivre une carrière bien différente. Il désirait passer ses jours dans la paisible retraite d'un presbytère de campagne au milieu des paysans d'un obscure village, et il fut appelé à prendre place dans les rangs des princes et des prélats, à faire éclater sa voix devant les hommes les plus distingués et les plus savants dans toutes les capitales de l'Europe,

pour les associer à la grande œuvre que, sous l'inspiration du Souverain Pontife, il entreprit plus tard !

Le jeune Lavigerie termina ses études classiques au Petit Séminaire de Paris, alors sous la direction du grand *éducateur* Mgr Dupanloup. Après avoir fait son grand séminaire à Saint-Sulpice, il prit le bonnet de docteur en théologie en 1850. Nommé successivement chapelain de Sainte-Geneviève, et professeur d'histoire de l'Eglise à la Sorbonne, il n'exerça guère volontiers ces fonctions. Il était appelé ailleurs. Sans s'en douter, il était né pour être missionnaire. La vie tranquille et monotone d'un conférencier ne suffisait nullement à son énergie et à son activité. Il lui fallait se livrer aux œuvres de charité et de zèle. L'occasion se présenta d'elle-même.

On venait de fonder à Paris l'œuvre dite des " Ecoles d'Orient " dans le dessein d'étendre en Orient l'influence religieuse et politique de la France. On voulut la placer sous la direction du clergé, et le Père de Ravignan, qui était le confesseur de Charles Lavigerie, lui proposa d'accepter cette charge. Après quelque hésitation, il accepta : " Puisque vous croyez, dit-il au Père, que c'est la volonté de Dieu, je suis prêt. " De ce moment date sa carrière apostolique : " Vous voilà à l'eau, mon cher abbé, lui dit un des membres de l'association ; maintenant il faut nager."

Il nagea en effet et avec tant de force et d'adresse que, en peu de temps, l'œuvre fut parfaitement organisée. Les souscriptions vinrent en foule. Le cardinal Morlot accepta d'en être le protecteur, et par deux brefs, en date du 13 décembre 1857 et du 29 janvier 1858, Pie IX accorda aux directeurs et aux associés ses encouragements et des indulgences nombreuses.

En 1859, des troubles graves éclatèrent dans le Liban ; les Druses se précipitèrent sur les chrétiens ; personne n'a oublié sans doute les scènes de massacre, de pillage et d'incendie qui désolèrent ce malheureux pays. La mission de réparer ces désastres et de protéger ces infortunés semblait naturellement dévolue à l'œuvre des Ecoles d'Orient et à la France. L'abbé Lavigerie le comprit ; il fit un appel chaleureux aux évêques, au clergé et aux fidèles, qui fut favorablement écouté ; puis il se rendit lui-même en Orient comme le ministre de la charité et, à son retour, après une absence de six mois, il rapporta les bénédictions de milliers de pauvres et d'orphelins qu'il avait habillés, nourris et logés.

Nous ne pouvons que signaler son élévation à la prélature romaine, sa nomination à l'évêché de Nancy et sa translation, en 1866, à celui d'Alger. A Nancy, il s'était attaché tous les

cœurs par son esprit de justice et de charité. A peine entré dans son diocèse, il se préoccupa du sort des membres de son clergé qui, accablés par les années et les infirmités, étaient forcés de renoncer au ministère actif. Dans une lettre pastorale il annonça la fondation d'une institution à laquelle avaient déjà pensé ses prédécesseurs, une "Caisse de Retraite ou de Prévoyance". Le clergé entra dans les vues de son évêque; l'œuvre fut immédiatement organisée et, le 23 mars 1867, au moment de quitter Nancy, il put en constater, dans le dernier compte-rendu de son administration, la florissante situation.

Il s'occupa non moins de l'importante question de l'éducation. Il érigea à Nancy même une institution de Hautes Etudes, véritable école normale où les professeurs des collèges pouvaient se préparer aux degrés. Il fonda aussi un collège ecclésiastique pour les hautes études de théologie. Ses efforts produisirent les meilleurs résultats, et dans aucun diocèse de France les séminaires et les autres institutions ne jouissaient d'une plus haute réputation.

Ces fondations étaient autant de liens qui attachaient Mgr Lavigerie au siège de Nancy; il n'hésita pas néanmoins lorsque, à la mort de l'évêque d'Alger, le président de la seconde république, le maréchal MacMahon, le présenta au pape pour remplir ce siège; il accepta immédiatement cette translation, à la grande surprise de ses amis et de ses admirateurs, qui le croyaient destiné à quelqu'une des plus hautes dignités de l'Eglise.

Un vaste horizon s'ouvrait alors devant lui, une mission tout à fait digne de son zèle, de son énergie et de son dévouement. Il allait fouler ces rivages de l'Afrique si riches en souvenirs, couverts des monuments du passé et rougis du sang des martyrs !

Il fallait faire revivre les traditions de cette florissante église africaine, cette patrie de la foi, persécutée par les pro-consuls romains, ravagée par les Barbares, et enfin subjuguée par les disciples du faux prophète. D'un autre côté, le nouvel archevêque avait à faire surgir des cendres du passé une nouvelle église d'Afrique, et pour cela, à conquérir ses nations, non l'épée à la main, mais par la prédication de l'Evangile. Quoi de plus beau, de plus attrayant pour un cœur généreux !

Mais, si la mission était belle, elle n'en était pas moins difficile, car le nouvel archevêque avait à compter, non seulement avec le fanatisme des Musulmans, mais aussi avec les idées étroites, fausses, quelquefois même hostiles, du gouvernement.

A cette époque les gouvernants de l'Algérie et les ministres étaient imbus des principes de la liberté religieuse et sociale à peu près absolue, et les mettaient en pratique. Au lieu de travailler à faire pénétrer les idées, les mœurs et les coutumes chrétiennes au sein des populations arabes, de les amener aussitôt que possible à se mêler avec les colons chrétiens, de manière à n'en faire qu'une seule nation, que faisaient-ils ? ils étaient surtout préoccupés de respecter en tout la religion, les lois et la langue des Arabes. S'ils ne mettaient pas d'entraves à leur évangélisation, ils ne la favorisaient guère. Que résulta-t-il de ce système déplorable ? c'est que les Musulmans ne cessèrent pas de former une population distincte et ne s'attachèrent pas à leurs nouveaux maîtres ni à leurs nouveaux concitoyens.

D'un autre côté, la colonisation française ne fut pas encouragée, comme elle aurait dû, comme elle aurait pu l'être. Le gouvernement militaire, utile, nécessaire même au début, mais seulement au début, et surtout la centralisation excessive, cette odieuse manie de la réglementation à outrance, si chère aux gouvernements de nos jours, et principalement au gouvernement français, toutes ces causes produisirent des effets désastreux ; comme jadis en Canada, la colonisation ne se fit qu'avec une extrême lenteur.

De retour dans son diocèse après le concile du Vatican, où il avait combattu vaillamment pour la définition de l'infaillibilité pontificale, Mgr Lavigerie se donna d'abord tout entier à l'administration de son archidiocèse, puis à l'œuvre qu'il avait tant à cœur, à la conversion des infidèles au dedans et au dehors de sa province.

Il commença par fonder l'Institution des Missionnaires d'Afrique : trois prêtres, enfants de saint Vincent de Paul, de saint Ignace et du vénérable Monsieur Olier, en furent les premiers membres et les fondateurs. C'était en 1873. " Messieurs, leur dit l'archevêque, en leur donnant leur mission, pour mener à bonne fin cette grande entreprise de la conversion des infidèles, il vous faudra beaucoup de zèle, de vertu et de prudence... Ce qui doit vous encourager et vous fortifier, c'est que vous avez été choisis par la Providence pour répandre la lumière de la vérité au sein des épaisses ténèbres qui couvrent cette terre de Cham et évangéliser ces infortunés africains, qui, par une longue expérience, ont appris quels sont les terribles effets de la colère divine... Vous aurez beaucoup à souffrir de la faim, de la fatigue, des cannibales, plus sans doute que dans toutes les autres missions... Un jour, un prêtre présenta à mon approbation ses

lettres de mission ; je lui accordai sa demande, mais au lieu d'employer la formule ordinaire, j'écrivis ces mots : Endossé pour le martyre. "Etes-vous prêt", lui dis-je en lui remettant ces lettres ? — " C'est pour cela que je suis venu ", me répondit-il. Eh bien, mes chers fils, vous aussi vous m'avez entendu vous faire la même question. et chacun de vous m'a fait la même réponse. Soyez fidèles à vos promesses. "

La Société des missions africaines ou des Pères Blancs, fut bientôt solidement établie, et ses constitutions solennellement approuvées en 1873 par le concile provincial.

Ces hardis et zélés missionnaires s'engagèrent immédiatement dans l'intérieur de l'Afrique. Ce que l'on disait jadis, *Sanguis martyrum, semen christianorum*, est encore vrai de nos jours : dès le début trois des Pères, par suite de la trahison de leurs guides, furent massacrés, mais ils furent aussitôt remplacés sur ce champ d'honneur par d'autres vaillants athlètes et l'œuvre continua à se développer.

En 1878, une escouade de missionnaires partit pour Zanzibar ; cinq se fixèrent sur les bords du lac Nyanza, et cinq autres sur ceux du lac Tanganyika. Ils furent bientôt suivis de six autres, anciens zouaves pontificaux ; à peine une année s'était-elle écoulée, que huit d'entre eux avait trouvé leur tombe dans les plaines brûlantes de l'équateur ; mais, cette fois encore, ces catastrophes n'eurent d'autre effet que d'enflammer de zèle les Pères Blancs.

C'est à cette époque que Mgr Lavigerie fut nommé administrateur apostolique de la régence de Tunis, dont l'évangélisation était depuis longtemps confiée aux religieux Capucins. Malgré le lourd fardeau dont il était déjà chargé, il ne refusa pas cette nouvelle mission, répétant avec l'apôtre : " C'est avec la plus grande joie que je me dépense pour le bien de vos âmes. " Il s'efforça de créer en Tunisie un clergé indigène, et pour fonder des séminaires, il s'adressa à la charité et au zèle des évêques français, mais il rencontra une forte opposition qui avait sa source dans les rivalités nationales dont n'étaient pas exempts les missionnaires italiens eux-mêmes. Sa nomination au cardinalat ne fit qu'aggraver le mal. Grâce toutefois à la prudence et à l'esprit de conciliation de l'administrateur. cette opposition diminua bientôt et ne tarda pas de s'éteindre entièrement.

V

Tels étaient donc les antécédents de Mgr Lavigerie, lorsque Léon XIII le choisit pour son organe, pour son principal collaborateur dans la grande entreprise de l'abolition de l'esclavage. Aussitôt la haine sectaire se déchaîna contre lui. On l'accuse d'ambition, de vanité, que dis-je ? de crimes odieux. En haine de l'œuvre, parce que cette œuvre vient de Dieu et de son Vicaire, on veut en déshonorer l'acteur principal, afin de rendre stérile son action. Oh ! que ces gens agiraient bien autrement si Léon XIII, Lavigerie, n'étaient que des philanthropes sans foi religieuse ! Mais c'est l'Eglise qui prend l'initiative de l'œuvre : alors les sectaires n'en veulent plus. Les auteurs de la première république française s'écriaient dans leur fanatisme : " Périsse la France plutôt qu'un principe ! " Nos sectaires actuels diraient aussi volontiers : " Périsse la liberté humaine plutôt que d'applaudir aux bienfaits de l'Eglise ! " Ils déclarent que ce grand mouvement échouera. Ils rêvent d'insuccès. Ils en triomphent d'avance. Ils s'en félicitent.

Le croirait-on, si leurs écrits n'étaient là pour en donner la preuve ? il en est même qui taxent d'exagération les rapports des missionnaires sur les cruautés de l'esclavage et sur les causes générales qu'on leur assigne. Voyons avant tout ce qui en est.

La véritable cause de cette plaie, c'est l'Islamisme. En effet, le Coran renferme quatre principes dont le corollaire naturel est l'esclavage. Le premier principe, c'est un fatalisme absolu qui attribue tous les événements de ce monde à une volonté suprême, absolue et toute puissante. Or, en supprimant ainsi la liberté, le Coran supprime l'activité de l'homme. Le vrai musulman ne travaillant point, il a besoin de l'esclavage pour se procurer les choses nécessaires à le vie.

C'est, en second lieu, la polygamie permise par le Coran. Le pauvre, ne pouvant obtenir plusieurs femmes libres, achète des femmes esclaves. Le riche en fait autant, dans une plus grande proportion ; pour le service de son harem, il lui faut des serviteurs et des esclaves.

En troisième lieu, le Coran promet et quelquefois ordonne aux croyants de faire la guerre aux incroyants et de les réduire en esclavage. Alors la guerre remplace l'achat.

Enfin le Coran reconnaît au souverain un pouvoir absolu sur la personne et la vie de ses sujets, surtout incroyants. Il peut donc les vendre, s'il a besoin d'argent. [1]

Sous la puissante impulsion de ces principes si goûtés des passions les plus dégradantes, l'esclavage s'est étendu sur presque toute la surface de l'Afrique avec l'influence de l'Islamisme et la domination des Arabes.

Si l'on jette en effet un coup d'œil sur la carte, l'on voit que, au point de vue de l'esclavage, le continent noir peut être divisé en trois régions distinctes : le Sahara et le Maroc, l'Egypte et jusqu'à la région des grands lacs, enfin l'Afrique australe jusqu'à Zanzibar et aux pays des Hottentots.

La première zône présente un pays immense, très fertile et très riche en animaux domestiques, dont les habitants devraient vivre heureux, mais qui est devenu un véritable enfer depuis que le mahométisme y a établi son pouvoir et en conséquence l'esclavage. Dans tous les Etats de ces contrées on trouve la traite organisée. Chaque lundi, on amène sur le marché de Kouka, capitale du Bournou, de cinq à six mille esclaves. Dans la deuxième zône, Kartoum, capitale du Soudan, est la forteresse des marchands d'esclaves.

Aux jours de marché, la place se couvre d'esclaves en vente, attachés en longues files, hommes, femmes, enfants, dans un désordre affreux, les uns avec des cordes, les autres avec des chaînes. Dans les rues on rencontre à chaque pas des squelettes vivants, se traînant péniblement à l'aide d'un bâton ; ils ne sont plus attachés, parce qu'ils sont incapables de se sauver. D'autres, couchés dans les rues ou à côté de la maison de leurs maîtres, qui ne leur donne plus de nourriture parce qu'ils prévoient leur fin prochaine, attendent la fin de leur misérable existence.

O Christ ! toi qui es descendu du ciel sur la terre pour sauver tous les hommes, avec quelle compassion tes yeux divins ne doivent-ils pas contempler ces misérables, dont un si grand nombre, après tant de souffrances, se perdent faute d'ouvriers et de ressources pour les délivrer !

Mais la vente est terminée ; ces infortunés passent sous la domination de nouveaux maîtres ; on a distribué les membres d'une même famille, séparé le père de la mère et des enfants : est-ce là, du moins, le terme de leurs souffrances ? hélas, restent

1. *Le Contemporain*, 15 mars 1889.

les tourments de la marche, car ces malheureux doivent se rendre à leur destination, souvent éloignée. Et qui pourra dire les misères de cette marche, sous le bâton des traitants, au milieu des fatigues et des privations continuelles? Les voyageurs qui ont parcouru ces contrées maudites ne sauraient jamais oublier les affreux spectacles qui s'offrent sans relâche à leurs yeux; la route, les étapes sont marquées par des cadavres, les squelettes des esclaves qui sont morts d'épuisement ou qui ont été abandonnés encore vivants.

Veut-on savoir, seulement avec approximation, le nombre des victimes? Ecoutons les récits des plus célèbres voyageurs, Cameron, Livingstone, Stanley et autres encore. Ils parlent, comme témoins, de ce qu'ils racontent, et qui pourrait mettre en doute la bonne foi et l'exactitude de ces hommes si dévoués? Bornons-nous au *bilan* des razzias et de leurs ravages, au moyen desquelles on alimente les marchés et la vente des esclaves: Voici, entre autres choses, ce qu'ils disent: " Pour obtenir les cinquante femmes dont un des chasseurs, Alvez, se disait propriétaire, dix villages avaient été détruits, ayant chacun cent à deux cents âmes; un total d'environ quinze cents habitants. Quelques-uns avaient pu s'échapper; mais la plupart avaient péri dans les flammes, avaient été tués en défendant leurs familles, ou étaient morts de faim dans la jungle, à moins que les bêtes féroces n'eussent terminé plus promptement leurs souffrances." — " Un jour, dans cent dix-huit villages, les Arabes ont fait une razzia de 3,600 esclaves. Pour cela, il leur a fallu tuer pour le moins 2,500 hommes adultes, et de plus 1,300 de leurs captifs." — " Le commerce des esclaves cause au minimum une perte annuelle de 500,000 créatures humaines."

Un Père Blanc d'Afrique affirme même que l'on peut évaluer sans exagération cette perte à deux millions d'indigènes.

M.-E. MÉTHOT,
Prelat domestique de S. S.

(*A suivre.*)

DU NOTARIAT ET DES NOTAIRES

AU CANADA AVANT 1663.

II

DIGRESSION SUR LES MÉDECINS ET LES AVOCATS.

SOMMAIRE : Des chirurgiens et des barbiers. — Comment on les recevait. — Des charlatans. — Le médecin de La Hontan. — La colonie ne veut pas d'avocats. — De quelques hommes de loi. — Un prêtre jurisconsulte.

Le premier homme de profession qui mit pied à terre dans Québec fut un médecin. Il en doit être ainsi dans toute colonie nouvelle. La maladie, cette éternelle voyageuse, poursuit l'humanité quelque part qu'elle s'établisse ;

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.

La réputation d'assassin des fils d'Esculape était dès lors si bien reconnue que Bonnerme, premier chirurgien sur la terre canadienne, faillit être pendu. D'une façon ou de l'autre, il se trouva mêlé au complot qu'avait tramé Jean du Val contre la vie de Champlain, et celui-ci le fit " emmenoter " [1] et jeter à fond de cale de l'unique navire qui fût alors en rade de Québec. A bord de ce vaisseau, se trouvait un des confrères de Bonnerme. Champlain raconte, en effet, qu'il prit les dépositions et confrontations des témoins, avec le capitaine de vaisseau Testu, les *chirurgien*, maître, contre-maître et autres mariniers. Bonnerme, reconnu innocent, fut libéré. Il échappa à la corde pour être pris, un an après, du scorbut, et il en mourut. [2]

Avant 1608, on signale la présence à Port-Royal de deux chirurgiens : Deschamps, de Honfleur, et maître Estienne. C'est

1. *Œuvres de Champlain* (1608), p. 301.
2. Lorsque Laudonnière voulut fonder une colonie en Floride, quelques-uns de ses compagnons tentèrent de le faire périr. Les conspirateurs prièrent l'apothicaire de mettre du poison dans certaine médecine que Laudonnière devait prendre, ou de lui bailler de l'arsenic ou du sublimé, et que lui-même le mettrait dans son breuvage, mais l'apothicaire les renvoya éconduits de leur demande. — (*Lescarbot*, *I*, p. 76.)

là encore que l'apothicaire parisien, Louis Hébert, tenta ses premiers essais de culture, avant de devenir le premier colon de Québec. Pour compagnon, dans cette colonie heureuse d'Acadie, il avait Marc Lescarbot, le premier avocat qui soit venu dans la Nouvelle-France. Quelques-uns de ses biographes racontent que Lescarbot s'étant fait recevoir avocat au parlement, le goût des voyages lui fit abandonner sa profession et l'entraîna au-delà des mers. D'autres disent, au contraire, que ce n'est qu'après son retour en France qu'il se fit recevoir avocat au parlement. Chose certaine: il ne prend pas sa qualité d'avocat pendant son séjour en Acadie. Il a pu, comme tant d'autres à cette époque, se laisser entraîner par le désir de faire fortune au loin, mais on peut supposer qu'avec le titre il reprit l'exercice de sa profession. [1] Lescarbot fut le premier historien de la Nouvelle-France. Il déclare " qu'il prend la plume pour raconter ses voyages, tant pour contenter l'honnête désir de plusieurs que pour employer utilement les heures qu'il peut avoir de loisir durant ce temps que l'on appelle des vacations."

Un autre fils de Thémis, Pierre Trichet, avocat bordelais, occupa aussi ses loisirs à composer une pièce de vers sur les voyages de Champlain. Les curieux pourront la lire dans l'édition Laverdière [2].

C'est un chirurgien de Rouen, Boyer, qui pansa, en 1610, la blessure que Champlain reçut pendant la campagne iroquoise. Ce Boyer, grand chicaneur, qui faisait la traite entre deux coups de bistouri, intenta par la suite plusieurs procès à son illustre client. Kertk, lorsqu'il s'empara de Québec, avait sur sa flotte un chirurgien huguenot de Dieppe, Adrien Duchesne, et ce fut un docteur en médecine, le sieur André Daniel, un des Cent-Associés, qui fut envoyé à Londres pour demander la restitution du Canada et de l'Acadie.

Les anciennes Ordonnances obligeaient chaque navire, partant pour un voyage au long cours, d'avoir un chirurgien à bord. C'est ce qui se pratique encore généralement sur les vaisseaux qui font la grande pêche dans les parages de Terreneuve. Ces ordonnances nous donnent la raison du grand nombre de médecins dont nos annales signalent la présence dans la colonie naissante, alors même qu'elle n'avait qu'une population infime. De 1629 à 1663 — dans l'espace de trente-quatre ans — on constate

1. P. 6, Introduction, 1er vol., édition de Tross. *Œuvres de Lescarbot.*
2. P. 647.

sur les registres les noms de vingt-deux chirurgiens ou apothicaires. [1]

Ces chirurgiens primitifs n'avaient point comme ceux d'aujourd'hui des palmes académiques ou les diplômes du doctorat. Les préjugés avaient rejeté la chirurgie dans une condition socialement et scientifiquement inférieure. Les chirurgiens eurent l'humiliation d'avoir pour confrères les barbiers, et ils pratiquaient concurremment avec eux des saignées et toutes les petites opérations. Cette humiliante confraternité avait été sanctionnée par des actes du pouvoir royal, et des lettres-patentes de 1613 formèrent une seule corporation des chirurgiens et des barbiers. [2]

Sous l'ancien régime, chaque corps de métier avait une administration régulière. Les maîtrises et jurandes ont joué un grand rôle dans l'économie du travail en France. Des commissaires, appelés jurés, recevaient les apprentis, après examen. Ceux qui avaient été reçus maîtres dans quelque profession étaient seuls autorisés à travailler de leur métier, non plus simplement comme ouvriers ou manœuvres, mais comme chefs de maison, et à établir publiquement des marchandises en vente dans le lieu de leur résidence et ailleurs.

Quoique ce fût l'ambition des rois de façonner le Canada à l'image de la France, ils comprirent que les mœurs de ce pays nouveau ne pouvaient se plier en toutes occurrences à des usages ou à des privilèges que la trop grande concurrence avait fait naître. La liberté du travail poussa naturellement, sans révolution, sans secousse, sans qu'il y eût rien à abolir, sur cette terre vierge. Arrivé dans la colonie, l'artisan, délivré du monopole des maîtrises et des jurandes, pouvait devenir libre possesseur d'un atelier, d'une boutique, exercer son métier sans presque aucun contrôle. Il n'avait pas besoin de subir d'examen, de justifier d'un apprentissage, de donner une preuve régulière de sa capacité, d'obtenir des lettres de maîtrise. Il lui suffisait

1. Louis Hébert (1617) ; Adrien Duchesne (1629) ; Robert Giffard (1634), médecin de l'habitation de Québec ; Nicolas Courson (1636) ; Jean Nevers (1637) ; René Goupil (1642) ; André Crevier (1643) ; Charles Chevalier (1645) ; François-Gaspard Gouault, apothicaire (1646) ; Lacroix (1648) ; Louis de Saint-Maurice (1649) ; Marcel Molloye (1650) ; Claude Bouchard dit Dorval (1651) ; François Menouel (1652) ; Aimé du Reau (1653) ; Louis, chirurgien, engagé par Maisonneuve en 1653 ; Louis Chartier (1654) ; Etienne Petro (1656) ; Etienne Bouchard (1657) ; Louis Pinard (1658) ; Jean Madry (1660) ; Michel Gamelin (1661) ; Petiot des Courbières (1662) ; Jean Gaillard (1663).

2. Cette assimilation presque avilissante ne fut relevée qu'en 1743.

pour jouir de tous ces avantages de s'établir dans le pays. Bien plus, le roi décréta, dans son édit d'établissement de la Compagnie des Cent-Associés, que tout artisan qui passerait dans la Nouvelle-France et y exercerait son art et métier durant six ans, serait, à son retour dans la métropole, réputé maître de chef-d'œuvre et pourrait tenir boutique ouverte à Paris et autres villes. [1] Un rôle spécial fut ouvert pour y inscrire les noms de ceux qui auraient mérité ce privilège. Longtemps après l'époque dont nous parlons, en 1729, les seigneurs de Montréal ayant fait construire par Simon Sicard, charpentier demeurant ordinairement à Longueuil, l'un des premiers moulins à scie qu'on ait vus en Canada, un prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, charmé d'en voir marcher le mécanisme avec tant de régularité et d'accord, dit, en exprimant sa satisfaction, que, *s'il y avait maîtrise en Canada, il en procurerait des lettres à Sicard*, qui s'était si fort distingué dans cet ouvrage. Celui-ci fut tellement content de ce témoignage, qu'il le fit constater dans un acte public qu'il déposa au greffe de Ville-Marie, afin que cet acte lui tint lieu, en quelque sorte, de lettres de maîtrise. [2]

Si les métiers étaient libres en Canada, et si chacun pouvait en user, quand il s'en jugeait capable, sans lettres de maîtrise, contrairement à ce qui se passait en France, il faut cependant excepter de cette règle l'exercice de certains arts que les lois ont toujours réservé à quelques-uns en vue du bien public. La chirurgie fut le premier art régulièrement organisé dans la colonie.

En 1658, Jean Madry, chirurgien à Québec, se trouvant en France, obtint du sieur François de Barnouin, conseiller du roi et son premier barbier et chirurgien, prévôt honoraire et à perpétuité du collège royal de St-Côme, dans l'université de Paris, non seulement des lettres de maître-chirurgien-barbier pour lui-même, mais aussi le pouvoir d'établir au Canada la maîtrise et chef-d'œuvre de barbier-chirurgien en tous les lieux, villes, villages, bourgs, bourgades de la Nouvelle-France, afin, dit ce prévôt, " que les passants, allants et séjournants puissent mieux et être sûrement servis, pansés et médicamentés en cas de besoin et de nécessité. " [3] Jean Madry, par ces lettres, était établi le lieutenant et commis de François de Barnouin pour recevoir tous les aspirants, surveiller l'exercice de la profession,

1. Art. XIII, *Edits et ordonnances*, vol. I, p. 9.
2. 19 juillet 1729, acte de Chaumont, cité par Faillon.
3. *Edits et ordonnances*, III, p. 83.

poursuivre et faire punir tous ceux qui enfreindraient les statuts de l'ordre. Tous les maîtres-barbiers-chirurgiens de la colonie étaient soumis à son autorité.

Jean Madry fut le premier échevin de la ville de Québec. [1] Il se noya en 1669, comme il se rendait aux Trois-Rivières ; il fut inhumé à Québec dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu.

L'abbé Faillon, parlant des lettres obtenues par Jean Madry, dit que, quoique enregistrées au Conseil Souverain de Québec, elles n'eurent aucune suite à l'égard de ceux qui désiraient exercer la chirurgie, et qu'il ne voit pas qu'il en ait jamais été tiré aucun avantage contre eux. [2] Il cite à ce propos le fait que Jean Martinet, sieur de Fonblanche, chirurgien à Montréal, reçut pour son *apprenti* Paul Prudhomme, son beau-frère, promettant de lui enseigner, dans l'espace de trois ans et demi qu'il le retiendrait auprès de lui, *son art de chirurgie et tout ce dont il s'occupait et entremettait dans cette profession* [3].

Ce brevet d'apprentissage conclu entre Jean Martinet et son beau-frère n'empiète pas sur l'autorité attribuée à Jean Madry. Sous le régime en vigueur dans la colonie pendant la période française, les apprentis-barbiers-chirurgiens, comme les clercs de notaire, passaient brevet quand il leur plaisait, quitte ensuite à se faire admettre dans les professions par les autorités constituées.

Il existe, du reste, des preuves concluantes que les titres obtenus par Jean Madry n'ont pas été lettre morte. Il fut remplacé dans ses fonctions par le chirurgien Gervais Beaudoin, qui mourut à Québec en 1700. Le 2 mars 1709, Georges Mareschal, escuyer, conseiller, premier chirurgien du roi, chef de la chirurgie et barberie du royaume, garde des chartes et privilèges du dit art, maître-chirurgien juré à Paris, chargeait de le représenter, dans la Nouvelle-France, Jourdain La Jus, que l'on rencontre souvent, dans les actes, qualifié de major des médecins.

" A tous ceux qui ces présentes verront, salut," disent les lettres de commission émanées par Mareschal. " Faisons savoir que pour les bons et louables reports qui nous ont été faits de la personne du sieur de La Jus, natif du Languedoc, âgé de 36 ans, chirurgien établi en la ville de Québec, où il exerce l'art de chirurgie depuis quinze années, de ses soins, suffisance, loyauté, prudhomie, capacité, fidélité et expérience de l'art de chirurgie, religion catholique, apostolique et romaine, pour ces causes et autres bonnes considérations, nous l'avons établi, constitué notre lieutenant en la ville de

1. *Edits et ordonnances*, II, pp. 10-13.
2. III, p. 251.
3. 15 janvier 1674, acte de Bénigne Basset.

Québec, au lieu et place du sieur Beaudoin, ci-devant pourvu de cette charge, vacante par sa mort, pour en notre absence y présenter notre personne, garder et faire garder les statuts, privilèges et ordonnances du dit art de point en point selon leur forme et teneur sans y commettre ni y souffrir aucun abus ni malversation, à la charge aussi qu'il ne recevra aucun chirurgien qui ne soit capable. Mandons aux chirurgiens de la ville de Québec et du ressort d'obéir au dit sieur La Jus comme à notre personne, sans que le dit La Jus soit obligé de prêter autre serment que celui qu'il a prêté lorsqu'il a été reçu à Québec. Donné à Versailles, le 2 mars 1709." [1]

On remarquera que le maître-chirurgien Mareschal donne à son lieutenant La Jus l'âge de 36 ans et une expérience de quinze années dans la pratique de son art ; ce qui prouve que, dès l'âge de 21 ans, en 1684, le récipiendaire avait été jugé digne d'entrer dans le docte corps, quoique la majorité réglementaire fût alors de vingt-cinq ans. — Le fait que, pendant plus d'un demi-siècle, le premier chirurgien du roi eut un lieutenant dans la colonie, prouve également, à l'encontre de la prétention émise par l'abbé Faillon, que l'art chirurgical y avait une organisation régulière.

En 1649, les associés de Montréal firent un règlement ordonnant que le chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie servirait gratuitement tous les habitants de l'île, tant français que sauvages. [2] A Québec, le Conseil attribuait une pension au chirurgien. [3] La Compagnie de Montréal, qui avait promis gratuitement à ses colons les services d'un ou plusieurs chirurgiens, se trouvant déchargée, en 1654, de cette obligation par de nouveaux contrats, il fut convenu, en présence de M. de Maisonneuve, qu'Etienne Bouchard, chirurgien, serait tenu de panser et de médicamenter chaque famille, le mari, la femme et les enfants nés ou à naître, moyennant cent sous qu'il recevrait tous les ans du chef de la maison, avec cette clause toutefois que Bouchard, aussi bien que chaque famille, pourrait rompre l'abonnement à volonté. Le 30 mars 1655, où fut passé ce compromis, vingt-six familles s'abonnèrent, auxquelles d'autres s'adjoignirent bientôt, au nombre de quarante-six familles en tout: parmi elles, celles de Demers, Archambeault, des Carryes, Hurtebise, Godin, Langevin, Huneault, Picot, Leduc, Juillé dit Avignon. [4]

En 1663, Maisonneuve, étant en France, contracte avec Etienne Bouchard, maître-chirurgien, natif de la ville de Paris. Bouchard s'oblige d'aller servir de son art de chirurgie en

1. Enregistré à Québec au registre des insinuations de la prévôté, le 14 octobre 1710.
2. Faillon, II, p. 97.
3. *Ibid.*, II, p. 135.
4. Acte de Jean St-Père, 30 mars 1655. — Faillon II, p. 198.

l'île de Montréal, pendant cinq années consécutives ; Maisonneuve, au nom des associés, promet de le nourrir, loger et coucher pendant ces cinq années et de lui fournir tous les instruments nécessaires pour exercer son art de chirurgie ; en outre de lui payer, chaque année, la somme de cent cinquante livres de gages, et enfin, les cinq années finies, de le faire reconduire en France, à ses frais et dépens, sans qu'il lui en coûte rien. [1]

Les premiers officiers de santé, en Canada, rapporte Faillon, étaient médecins, pharmaciens et chirurgiens tout à la fois ; ils traitaient les malades, préparaient les remèdes et opéraient les blessés. Si, cependant, dans les actes publics, on les qualifie simplement du titre de chirurgiens, ainsi que sur les vaisseaux on donnait ce nom à l'officier de santé qui accompagnait l'équipage, c'est que, dans un pays où l'on avait été sans cesse exposé à en venir aux mains avec les Iroquois, comme à Montréal, dont même presque tous les premiers colons avaient péri par les armes, l'art de la chirurgie était d'une nécessité plus pressante et d'un usage plus fréquent. Il est même à remarquer que ces chirurgiens se trouvaient en assez grand nombre à Montréal ; du moins, du 8 juillet 1669 jusqu'à la fin de l'année suivante, nous en voyons cinq : Etienne Bouchard, Forestier, René Sauvageau de Maisonneuve, Jean Rouxel de la Roussillière et Jean Martinet de Fonblanche. On a peine à comprendre comment, dans une ville si peu populeuse, et alors que les premières paroisses se formaient à peine dans les environs, cinq chirurgiens aient pu subsister de leurs honoraires.

Plusieurs s'associaient ensemble, afin de trouver dans leurs clientèles réunies assez d'occupation pour fournir à leur entretien. Ainsi Bouchard s'était associé avec Forestier, et Sauvageau de Maisonneuve avec le sieur de la Roussillière. Pour faire connaître ici les mœurs de ces temps anciens, disons que, par leur contrat d'association, ces deux derniers avaient mis en commun, pour l'espace de quatre années, tous leurs biens, meubles, vivres, marchandises, pelleteries, tous les fruits qu'ils avaient recueillis de la terre, leurs instruments de chirurgie, leurs médicaments et enfin tout le revenu qu'ils tiraient de leur labeur et de leur industrie. Ils convinrent que, pendant ces quatre années, chacun d'eux s'emploierait au profit de la société autant qu'il serait en son pouvoir, sans faire, à l'insu l'un de l'autre, aucune dette excédant la somme de cinq sous, si ce n'était dans

1. Faillon, II, p. 173.

une nécessité pressante et pour empêcher la perte de quelqu'un des biens des deux associés ou quelque dommage relatif à leur propre personne; qu'enfin tout le gain qu'ils pourraient faire, par quelque voie et manière que ce pût être, serait apporté à la masse de leur société au bout de quatre ans, ainsi que tous les biens qu'ils avaient mis en commun. Il fut pareillement stipulé qu'en cas de mort de l'un des deux avant l'expiration de ce terme, tous les biens de leur communauté demeureraient en propre au survivant, à la charge par celui-ci de payer les dettes de la société et de faire prier pour le repos de l'âme du défunt. [1]

On voit par une lettre collective de Callières et Beauharnois du 3 novembre 1702 que le sieur de Sarrazin était alors le seul et unique médecin du roi dans toute la Nouvelle-France, et que ses appointements n'étaient que de 600 livres par an, sans aucune rétribution de la part de ses patients. Sarrazin, qui a été le plus remarquable représentant de la profession sous le régime français, arriva en Canada en 1685, mais ce n'est que plus tard qu'il fut appointé médecin du roi. [2]

Les registres de Sainte-Anne de la Pérade, du mois de décembre 1739, nous apprennent encore que le docteur Felz recevait chez lui les malades hydropiques pour les soigner. [3]

Quoique, dès l'origine, le premier barbier-chirurgien du roi ait eu le soin de protéger les intérêts de son ordre dans la colonie, il est assez facile de présumer que ses représentants n'avaient pas toujours la réputation brillante. La nature veut qu'en toutes choses les commencements soient informes et grossiers. C'est ainsi que, lorsque le lieutenant La Jus, major des médecins, voulut être nommé, en 1739, chirurgien commis aux rapports, l'intendant Hocquart ne put le recommander que comme étant un médiocre chirurgien. Il y avait alors, pourtant, plus d'un demi-siècle qu'il exerçait sa profession.

Les sorciers et les jongleurs sauvages, qui avaient une connaissance de plusieurs herbes qui guérissaient les maladies, durent faire aux premiers chirurgiens une concurrence considérable. C'est avec un remède que lui enseignèrent les naturels du pays que Jacques Cartier guérit ses compagnons du mal étrange qui les frappa pendant le premier hivernage dans la petite rivière de Cabir-Coubat. Le charlatanisme et la supersti-

1. Greffe de Ville-Marie, 8 juillet 1669. Faillon, III, p. 253.
2. Voir l'intéressante étude que M. l'abbé Laflamme a publiée sur Sarrazin en 1887, ainsi que la biographie publiée par l'abbé Bois, en 1856.
3. *A travers les registres*, Tanguay, p. 138.

tion frappent toujours l'esprit des peuples primitifs. En 1727, Sarrazin se plaint amèrement de ce que le sieur Benoist soigne avec des médecines empiriques.

Avec Sarrazin, s'ouvre l'ère des vrais médecins, qui fut continuée par Berthier, les Benoist père et fils, Alavoine, Gauthier, Felz, Lacroix. Les autorités de la colonie, dans leurs correspondances, prouvent qu'elles tenaient en haute estime ces hommes dévoués. Elles ne cessent de faire leur éloge, de les recommander. Elles suivent le précepte du Sage de l'*Ecclésiastique* lorsqu'il a dit : " Honore le médecin de l'honneur qui lui appartient pour le besoin que tu en as. La science du médecin lui fait lever la tête et le rend admirable entre les princes. " Sarrazin fut comblé d'honneurs, nommé membre de l'Académie des sciences, conseiller au Conseil Supérieur de Québec. Lorsqu'il mourut, sa veuve fut pensionnée par le roi, et ses fils, qui étudiaient la médecine à Paris, furent protégés par l'Etat.

Un médecin de Montréal, Timothée Silvain, ayant voulu remplacer Sarrazin, Hocquart déclare que c'est un charlatan en qui personne n'a confiance, et il recommande Berthier de préférence. A Benoist, qui s'est fait vieux et qui souffre de paralysie, on oblige son successeur Felz à payer pension. Tous les médecins du roi recevaient une gratification du gouvernement pour leurs services.

Ce serait sortir du cadre de cette étude que de poursuivre plus loin ces notes sur la primitive histoire de la profession médicale en Canada. Nous en avons dit suffisamment pour démontrer que, de toutes les professions libérales, c'est celle des médecins qui fut la plus anciennement établie et organisée dans la colonie.

Et puisque nous avons commencé ces quelques notes par l'histoire du malheureux chirurgien Bonnerme, qui faillit être pendu pour un crime qu'il n'avait pas commis, terminons-les par l'histoire de Pierre Malidor, ce chirurgien qui fut accusé, le 7 mars 1690, devant le Conseil Souverain, d'avoir fabriqué et falsifié une carte-monnaie de quatre livres en contrefaisant la signature du trésorier. Trouvé coupable, il fut dépouillé de ses vêtements, battu, fustigé de verges sur les épaules par l'exécuteur de la haute justice, à la porte du Palais, de l'église Notre-Dame et aux carrefours de Québec, et condamné à servir comme engagé pendant trois ans. La carte falsifiée fut brûlée par le bourreau sur la place royale de la basse-ville. [1]

1. *Jugements et delibérations du Conseil Souverain, III*, p. 402.

Nous ne croyons mieux faire, pour donner une idée de la science médicale à cette époque, que de rapporter ce que racontait le baron de LaHontan du chirurgien qui accompagnait l'expédition de 1684 contre les Iroquois.

Une fièvre maligne s'était emparée de presque tous les membres de l'expédition. " Dans le frisson de ces fièvres intermittentes, écrit le baron impitoyable, les mouvements convulsifs, les tremblements et la fréquence du pouls étoient si violents, que la plupart des malades périssoient au deux ou troisième accès : leur sang étoit brun, tirant sur le noir, mêlé d'une espèce de sérosité jaunâtre, qui ressembloit assez à du pus. Cependant le médecin de M. de la Barre, à mon avis aussi peu savant qu'Hippocrate, Galien et cent mille autres sur la véritable cause des fièvres, voulant soutenir qu'il connaissait la cause de celles-cy, s'ingéra de l'attribuer aux mauvaises qualités de l'air et des aliments. Il prétendoit que la chaleur extraordinaire de la saison donnant un mouvement trop rapide aux vapeurs, l'air était trop raréfié pour qu'on en reçut une quantité suffisante ; et que le peu qu'on en recevoit, étoit chargé d'insectes et de petits corps impurs qu'on dévoroit par la fatale nécessité de respirer, ce qui pouvoit causer du désordre dans la nature. [1] Il ajoutoit à cela que l'eau de vie et les viandes salées aigrisant le sang, cette aigreur causoit une espèce de coagulation du chile et du sang, lorsqu'ils se mêlent dans les veines, et que cette coagulation l'épaississoit et l'empêchoit de passer dans le cœur aussi vite que de coutume, ce qui donnoit lieu à une fermentation extraordinaire, qui n'est autre chose que la fièvre. Mais il me semble que son système est un peu Iroquois, car sur ce pied là personne n'eût dû en être exempt : cependant ni nos soldats, ni les plus adroits canadiens, n'en furent point attaqués, mais seulement les gens de milice, qui n'étant pas assez habiles pour nager avec la perche en piquant de fonds, furent obligés de se jetter sans cesse à l'eau pour traîner leurs canots dans les rapides continuels du fleuve. Or comme ces eaux étoient naturellement froides, et les chaleurs tout à fait excessives, le sang pouvait bien se glacer par antiperistase, et causer vraisemblablement des révolutions dans la nature, qui produisirent les fièvres dont je parle, s'il est vrai, comme on le dit, que *omnis repentina mutatio periculosa est.*" [2]

1. C'est la théorie des vibrions. *Nihil novum.*
2. Edition de 1704. Vol. I, p. 45.

Et voilà justement ce qui fait que, depuis Molière, tant de filles sont muettes !

> Puisqu'on plaide et qu'on meurt, et qu'on devient malade,
> Il faut des médecins, il faut des avocats.

C'est Lafontaine qui l'a dit. En dépit de cette nécessité, que signale le bon fabuliste, les avocats n'eurent pas droit de cité dans la colonie, sous tout le régime français. Les rois déclarent bien nettement, dans plusieurs de leurs édits concernant le Canada, qu'ils veulent de la promptitude dans la décision des procès, et qu'ils désirent ôter autant qu'il se pourra toute chicane dans le pays. C'était proclamer en blanc et en noir l'expulsion des gens de robe de la Nouvelle-France. Dans ses commentaires sur l'ordonnance de Louis XIV de 1667, le Conseil Souverain fait remarquer très énergiquement et à plusieurs reprises qu'il n'y a point d'avocats et de procureurs en ce pays, et qu'il n'est pas à propos d'y en établir, [1] vu que cet établissement lui serait préjudiciable. [2]

Dans ce pays nouveau, où les litiges se terminaient le plus souvent à l'amiable ou d'une façon fort sommaire devant un juge improvisé, on n'avait que faire de plaidoiries. De loin en loin, on signale le passage d'un gradué ou d'un disciple de Thémis. On a vu que la docto profession réclame comme un des siens le premier historien de la Nouvelle-France. Elle compte aussi trois de ses membres dans la Compagnie des Cent-Associés : Antoine Cheffaut, sieur de la Regnardière, avocat en parlement, qui fut secrétaire de la compagnie ; Mtre Michel Jean, avocat de Dieppe ; Mtre Guillaume Nicole, avocat au grand conseil.

Le 19 octobre 1646, le notaire Tronquet déclare dans un acte que M. de Montmagny y comparaît assisté du sieur Noël Juchereau, licencié en loi. Noël Juchereau, sieur des Châtelets, membre du Conseil et commis-général pour la compagnie, décéda dans un voyage en France, en 1649, sans laisser de postérité. En 1677, le supérieur des Sulpiciens nomme bailli, juge civil et criminel en l'île de Montréal, Jean-Baptiste Migeon, sieur de Bransac, licencié en loix, avocat ès parlement. [3] En 1690, Jacques Alexis de Fleury de Chambault, licencié ès lois, avocat en parlement, est nommé, par Dollier, juge bailli de

1. *Edits et ordonnances*, p. 113, vol. I.
2. *Edits et ordonnances*, p. 191, vol. I.
3. *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, II, p. 157.

Montréal en remplacement de Migeon de Bransac.[1] Gilles de Boyvinet, avocat au parlement de Paris, fut établi juge aux Trois-Rivières par l'intendant Talon. Le 13 août 1703, M. Jacques Touzé, avocat en parlement, comparaît devant le Conseil Souverain comme procureur de dame veuve Nicolas Durand. Il en appelle d'un jugement rendu en prévôté en faveur du tonnelier Thivierge, qui défend lui-même sa cause. C'est le premier avocat qui ait comparu devant le Conseil Souverain. Il perdit malheureusement son procès.[2]

Faute d'avocats, les notaires et certains particuliers jouaient le rôle de practiciens et procureurs, en vertu de procurations spéciales ou simplement comme " porteurs de pièces ", ne recevant néanmoins d'honoraires que ceux que leurs clients voulaient bien leur donner. Il est de tradition, dans la famille de M. Girouard, député de Jacques-Cartier aux Communes, que l'aïeul Antoine Girouard était avocat, mais que, comme les règlements de la colonie ne lui permettaient pas l'exercice de sa profession, il dut se contenter de pratiquer, à la juridiction royale de Montréal, comme " practicien " et comme " huissier ", se livrant en même temps à la culture de la terre.[3]

On rapporte qu'un ecclésiastique du Séminaire de Saint-Sulpice, M. Rémy, était très versé dans la connaissance de la pratique de la jurisprudence. Il était consulté de trente lieues à la ronde, et au défaut de tout légiste dans le pays, il dressait des requêtes, indiquait la marche à suivre dans la poursuite des affaires et employait une partie de son temps à donner des avis et à terminer les différends à l'amiable.[4] Lors du procès de l'abbé Fénelon, où il se trouva impliqué, M. Rémy invoqua les défauts de procédure et de forme comme l'aurait fait l'avocat le plus roué.

Par un acte d'Audouart du 10 octobre 1663, on voit que Jean Peronne, sieur du Mesnil, noble homme, contrôleur-général et intendant des affaires de MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France, était avocat en parlement de Paris. Le registre des insinuations (vol. 3, p. 54) mentionne, à la date du 10 novembre 1710, le nom de Hazeur, comme avocat au Conseil Supérieur de Québec.

Verrier, qui avait été nommé procureur-général au Conseil Supérieur de Québec, le 20 avril 1728, était avocat au parlement

1. *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, III, p. 455.
2. *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, IV, pp. 845, 868, 881.
3. *La famille Girouard*, opuscule, pp. 6 et suivantes.
4. Faillon, III, p. 419.

de Paris.[1] Pendant tout son séjour dans la colonie, vingt ans, Verrier donna des conférences de droit à Québec dont les gouverneurs disent beaucoup de bien dans leurs correspondances. Le roi voulant donner de l'émulation aux sujets de famille qui avaient fait des progrès dans l'étude de la jurisprudence, pour les placer ensuite dans les endroits qui viendraient à vaquer soit au Conseil Supérieur soit dans les autres tribunaux, permit en 1742 de leur donner des commissions d'assesseurs au Conseil. C'est ainsi que Thomas-Marie Cugnet, dont les deux fils devaient être les premiers avocats sous le régime anglais, fut nommé en 1754 assesseur au Conseil Supérieur de Québec.[2]

Le prédécesseur de Verrier dans la charge de procureur-général à Québec, Mathieu-Benoit Collet, fils d'un avocat au parlement de Paris, était lui-même très versé dans les lois, et en 1717, il s'offrit de faire un code civil pour le Canada.

Si l'ordre des avocats ne fut pas toléré dans la colonie sous tout le régime français, plusieurs de ses représentants y occupèrent des positions de marque et rendirent des services éminents, soit dans l'administration de la justice, soit en formant des juges ou des notaires éclairés.

J.-EDMOND ROY.

(*A continuer.*)

1. *Edits et ordonnances*, p. 99, vol. III.
2. *Edits et ordonnances*, p. 114.

LA BASILIQUE DE SAINT-ÉTIENNE

A JÉRUSALEM [1]

" L'histoire est sujette à révision ", disait tout récemment M. de Pontmartin [2] à l'occasion de la fameuse *légende du Pacte de famine*, dont M. Edmond Bisé vient de démontrer la non-authenticité. Il semble qu'il faut dire la même chose de l'archéologie. Des notions qui étaient admises depuis des siècles sont maintenant reconnues comme n'ayant aucun fondement ; et il faut retourner à d'anciennes traditions qui avaient été reléguées dans le domaine de l'oubli.

Parmi les cinq ou six portes de la ville de Jérusalem, il y en a une, du côté de l'orient, qui se nomme *la porte Saint-Etienne*, parce que, suivant une tradition qui ne remonte pas cependant au delà du quatorzième siècle, la lapidation du saint diacre, racontée aux Actes des apôtres — *ils l'entraînèrent en dehors de la ville et le lapidèrent* [3] — aurait eu lieu à peu de distance de cette porte. Une large pierre, placée près du chemin, aurait même, suivant quelques-uns, conservé l'empreinte du corps du premier martyr. C'est par cette porte que l'on sort de la ville pour descendre à la basilique de l'Assomption, puis à la grotte et au jardin de Gethsémani, et pour gravir ensuite la montagne de l'Ascension.

Or, il paraît que ce n'est pas là du tout la véritable porte Saint-Etienne. Celle qui était ainsi appelée autrefois, c'est la porte que l'on nomme aujourd'hui *porte de Damas*. D'après de vieux auteurs et aussi de bien plus anciennes traditions que celle que nous avons rapportée tout à l'heure, saint Etienne n'a pas été lapidé à l'orient, mais au nord de Jérusalem [4], à un peu plus de trois cents mètres de la ville : et c'est sur le lieu même de son martyre que fut bâtie, vers le milieu du cinquième siècle, la grande basilique dont parle l'historien Evagre : " Eudoxie,

1. *Découverte de la Basilique de Saint-Etienne à Jérusalem.* Paris. Imprimerie du Pèlerin, 1888.
2. *Correspondant* du 25 juillet 1889.
3. *Et ejicientes eum extra civitatem lapidabant.* Act., VII, 57.
4. *Lapidatus est Stephanus extra portam quæ est ad aquilonem, quæ ducit ad Cedar.* (Lettre de Lucien, citée par Quaresmius, Tome II.)

épouse de Théodose, étant venue à Jérusalem, dit-il, fit construire un temple, remarquable par sa splendeur et sa beauté, à la mémoire de saint Etienne, premier diacre martyr. Ce temple n'est qu'à un stade de la ville de Jérusalem." Chosroès d'abord, les musulmans ensuite, détruisirent complètement cette magnifique église. Elle fut rebâtie par les Croisés, lorsqu'ils se rendirent maîtres de Jérusalem ; mais on fut obligé plus tard, en 1187, de la détruire de nouveau, parce que sa proximité du mur de la ville favorisait l'ennemi.[1] La Terre-Sainte étant définitivement passée aux musulmans, leur rage brutale acheva d'anéantir ce qui restait de cette belle basilique ; les ruines elles-mêmes furent pillées ; des immondices s'amoncelèrent sur cet endroit béni, et il ne resta plus aucun vestige du temple élevé en l'honneur de saint Etienne par l'impératrice Eudoxie. "La porte du nord de la ville cessa même de s'appeler *porte Saint-Etienne*, dit le Frère Liévin ; et cette désignation se trouve transférée, je ne sais par quelle cause, à l'ancienne porte de la vallée de Josaphat."

Comment est-on revenu à l'ancienne tradition et au véritable lieu de la lapidation de saint Etienne ? Il semble que la Providence, qui prend soin des ossements et des reliques des saints,[2] veille aussi d'une manière spéciale sur les endroits qu'ils ont sanctifiés par leur martyre.

L'emplacement de la basilique d'Eudoxie était devenu la propriété d'un grec schismatique ; c'était alors un endroit presque désert, planté de vieux oliviers ; la proximité d'un abattoir et des amas d'immodices de toutes natures en faisaient un lieu abandonné. Ce grec n'en eut pas moins l'idée de s'y construire une petite maison de campagne : et quelle ne fut pas sa surprise lorsque, en creusant les fondations, il découvrit un seuil de porte antique. Continuant ses déblaiements, il mit à jour des murs de quelques pieds de hauteur qui portent çà et là des traces d'anciennes peintures ; puis un dallage presque neuf, attestant que ce monument n'a pas subsisté longtemps ; plus loin un iconostase ; enfin une petite abside semi-circulaire, et au milieu de celle-ci, l'emplacement d'un autel. Il est en présence d'une église grecque.

Or, en Terre-Sainte, tout sanctuaire, ou à peu près, est élevé en mémoire de quelqu'un des grands faits de la vie de Notre-Seigneur ou du temps des Apôtres. A qui cette petite église

1. Liévin. *Guide de la Terre-Sainte.* Tome I, p. 256.
2. *Custodit Dominus omnia ossa eorum.* (Ps. XXXIII, 21.)

grecque avait-elle été dédiée? Sa découverte passionnait les esprits et éveillait les convoitises. Il y a tant de confessions chrétiennes différentes en Terre-Sainte! La lutte religieuse y est si ardente! Qui, des Latins, des Grecs, des Russes, des Arméniens ou des Abyssins, réussirait à accaparer cet emplacement?

Sur les entrefaites, était venu en pèlerinage à Jérusalem (1882) le R. P. Mathieu Lecomte, des Frères-Prêcheurs. Il avait depuis longtemps conçu le projet d'ériger un couvent dans la ville sainte, et d'y ressusciter l'ordre de saint Dominique, qui possédait jadis en Palestine une province florissante. Mais à quel endroit se fixer? Il sait, par l'étude qu'il a faite des vieux auteurs, que la basilique de Saint-Etienne était bâtie au nord et à peu de distance de Jérusalem. N'est-ce pas sur les ruines mêmes de cette basilique qu'avait été élevée plus tard cette petite église grecque? Le P. de Ratisbonne [1] le confirme dans ce sentiment, et lui conseille d'acheter le terrain. Le P. Lecomte se met à l'œuvre. L'affaire n'était pas sans difficultés. *Timeo Danaos et dona ferentes.* Il fallait être habile pour faire un marché avec un grec. En dépit d'obstacles considérables et des convoitises dont nous avons parlé, grâce à d'habiles négociations, conduites principalement par M. le comte de Piellat [2] et M. Langlois, alors consul de France, le Père réussit à acquérir le terrain et à se faire passer un contrat en bonne et due forme.

Les fouilles commencées par le grec se continuent immédiatement (1883) et sur un plan plus étendu. Bientôt l'on découvre des choses très intéressantes, entre autres plusieurs fragments d'un vieux pavage en mosaïques admirablement conservées. M. Victor Guérin, dont la haute compétence est connue de tous, et qui se trouvait dans ce moment à Jérusalem, reconnaît dans ces mosaïques, ainsi qu'il le dit dans un mémoire adressé au ministre de l'Instruction publique, un caractère évidemment chrétien, et il émet dès ce moment l'opinion que l'on se trouve sur l'emplacement de la basilique.

1. Fondateur du couvent des *Dames de Sion* sur l'emplacement de l'arc de l'*Ecce homo*, d'un orphelinat pour les filles à Saint-Jean *in Montana*, et d'un autre établissement du même genre, pour les garçons, en dehors des murs de Jérusalem, tout près de la porte de Jaffa. Ce second orphelinat, dit *Orphelinat de Saint-Pierre*, est surmonté d'une magnifique statue de la Vierge, avec cette inscription : *Et sic in Sion firmata sum.*

2. Il a pris une large part aux œuvres de bienfaisance du P. de Ratisbonne, surtout à l'orphelinat de Saint-Pierre.

Quant au P. Lecomte, il est si convaincu de la chose, qu'il jette à cet endroit même les fondations d'un modeste couvent pour son ordre, et lui donne déjà le nom de *Couvent de Saint-Etienne*. Il en pousse activement les travaux; puis il passe en France, afin de recueillir les fonds nécessaires à la continuation de son œuvre.

Les fouilles ne purent être reprises qu'en 1885; mais elles amenèrent les résultats les plus importants. De nouveaux fragments de mosaïques, d'une très grande richesse, et couvrant une grande étendue de terrain, indiquèrent que l'on était bien sur l'emplacement d'une église, et non pas d'une maison particulière. "Sur ce point, dit la brochure que nous avons sous les yeux, aucune objection n'était plus possible. Ceux qui refusaient de croire à l'existence de la basilique d'Eudoxie étaient bien obligés de convenir que l'on se trouvait en présence des ruines d'une église."

Bientôt l'on voit se dessiner nettement les murs d'une nef principale et deux nefs latérales, dont il reste des traces incontestables: " la basilique se termine à l'intérieur par une abside semi-circulaire, et à l'extérieur par une abside polygonale. A l'intersection du transept et de la nef principale, se trouve une grande excavation ou crypte funéraire. C'est probablement le lieu de la confession de saint Etienne: ses restes précieux ont dû y être déposés, et peut-être aussi ceux de l'impératrice Eudoxie; car d'après le témoignage des anciens auteurs, cette reine s'était fait préparer un tombeau auprès de celui du premier martyr.

Plusieurs fragments de colonnes apparaissent, à mesure qu'avancent les fouilles; puis un soubassement de marbre rouge, accompagné d'un degré, détermine la place occupée par le chœur de la basilique. Juste au milieu du sanctuaire se trouve une grande plaque de marbre blanc, sillonnée de plusieurs petites rigoles qui communiquent les unes avec les autres, jusqu'à une dernière plus large et qui aboutit à un pavé de marble incliné et placé plus bas. "Qu'était-ce que cette pierre? Faisait-elle partie de la basilique? Un usage des premiers siècles nous aide à trouver la réponse. Comme on ne célébrait la messe sur l'autel principal de la basilique qu'à certains jours déterminés, chaque fois l'autel était lavé, et l'eau s'écoulait au-dessous pour se perdre dans la terre."

Enfin, pour compléter la basilique, voici que l'on découvre un atrium, comme en possédaient la plupart des églises à cette époque. Il est couvert de larges dalles exactement orientées,

avec une citerne au milieu. Cet atrium a trente mètres de longueur ; la basilique en a 40 sur 19½ mètres de largeur ; c'était un vaste monument. Les riches mosaïques qui ont échappé aux ravages des hommes et du temps couvrent une superficie qui n'est pas moindre de 95 mètres carrés.

Mais cette basilique est-elle bien celle que l'impératrice Eudoxie a fait élever en l'honneur du premier martyr saint Etienne, et dans laquelle ont été déposés ses précieux restes ? On a trouvé dans les décombres un fragment de table, sur le rebord duquel sont gravées les lettres suivantes : των ξυλων Φυλαξ qui signifient *gardien des tables*. " Cette table paraît être celle d'un autel ancien. Si c'est un autel, il était sans doute dédié à saint Etienne, car dans les basiliques d'autrefois il n'y avait qu'un autel. Cette inscription doit être une invocation au Protodiacre et Protomartyr. Les diacres, en effet, furent institués pour veiller au bon ordre des tables et à la distribution des aumônes. Nous devons, dit notre auteur, cette interprétation au R. P. Germer Durand. "

Mais c'est à la tradition, surtout, qu'il faut s'en tenir. Nous savons, par le témoignage des anciens auteurs, que l'impératrice Eudoxie a élevé une riche basilique en l'honneur du premier martyr saint Etienne ; que cette basilique était située au nord de Jérusalem, à un peu plus de trois cents mètres de la ville. Or voici que l'on retrouve une basilique incontestablement du cinquième siècle, de vastes dimensions, d'une grande richesse, si l'on en juge par les magnifiques mosaïques et les marbres qui l'ornaient, juste à la place indiquée, à trois cents mètres de la porte de Damas, appelée jusqu'au quatorzième siècle porte de Saint-Etienne. " Le doute, dit l'auteur, n'est donc plus possible. Les objections qui se sont produites au début ont aujourd'hui cessé ; les plus incrédules, dans les divers camps, se sont rendus. Tous, les convaincus d'hier aussi bien que les croyants de la première heure, sont unanimes à reconnaître que nous possédons les restes de la basilique d'Eudoxie, et, grâce à elle, le lieu vénérable où saint Etienne a été lapidé."

Du reste, la Sacrée Congrégation des Rites, qui ne fait rien qu'avec poids et mesure, l'a reconnu elle-même, en accordant naguère à la chapelle des Frères Prêcheurs " érigée sur le lieu où a souffert le glorieux saint Etienne, premier martyr, " [1] à Jérusalem, les privilèges accordés généralement aux sanctuaires de la Terre-Sainte, savoir : une indulgence plénière que chaque

1. Ce sont les paroles du Décret.

fidèle peut gagner une fois par an, et une indulgence partielle, qui peut être gagnée tous les jours ; puis l'autorisation de célébrer, chaque jour, la messe votive en l'honneur de saint Etienne. (*Décret du* 8 *décembre* 1887.)

Nous étions à Jérusalem dans l'hiver de 1884, et nous avons pu voir à l'œuvre le R. P. Mathieu Lecomte dans la direction de ses fouilles et la construction de son couvent. Jamais nous n'oublierons l'enthousiasme avec lequel il poussait son entreprise: " Si la Providence me vient en aide, nous disait-il, ce couvent s'agrandira pour donner l'hospitalité aux prêtres qui font le pèlerinage de la Terre-Sainte. Je me propose de faire des plantations sur cet emplacement, de l'enclore d'une muraille et de placer tout autour les quinze stations ou mystères du Rosaire, cette dévotion si chère aux enfants de saint Dominique, de la même manière que les stations du Chemin de la croix entourent le jardin de Gethsémani. Puis il faudra songer bientôt à relever la basilique de Saint-Etienne...Mais pour cela que de ressources il me faudrait !..." [1]

Espérons que les vœux du bon Père se réaliseront un jour, et que l'appel des dominicains de Jérusalem sera entendu " Comme tous les sanctuaires de Terre-Sainte, dit l'auteur de la brochure que nous avons analysée, celui de Saint-Etienne est pour tous les chrétiens un bien de famille. C'est pour cette raison que nous faisons appel à la générosité de tous pour qu'ils nous aident à réédifier la basilique d'Eudoxie, et à honorer ainsi, comme il convient, les immortels souvenirs qui se rattachent à ce lieu saint." [2]

L'abbé A.-H. Gosselin.

1. Le vénéré P. Lecomte est décédé à Jérusalem le 19 juin 1887, dans la 59e année de son âge et la 39e de sa profession religieuse.
2. Le R. P. Faucher, Dominicain, 123, Grande Rue, Sèvres (Seine-et-Oise), France, reçoit les offrandes pour l'œuvre de Saint-Etienne.

REVUE EUROPÉENNE

L'Exposition, toujours l'Exposition ! Mais c'est que cette exposition a eu le don d'accaparer mille et une choses. Si grand qu'ait été le spectacle par lui-même, on en a décuplé l'effet par le grand nombre de congrès de tout genre convoqués à Paris dans ce moment. C'est comme une vaste fédération de toutes les entreprises, de toutes les spécialités.

M. Victor Fournel, dans le *Correspondant*, ne compte pas moins de cinquante de ces congrès, sans parler des fêtes et centenaires en l'honneur de ceci ou de cela ; et cependant il en passe et des meilleurs. L'infatigable M. Jules Simon, dit-il, préside à lui seul pas moins de quatre de ces congrès : Le congrès pour la propagation des exercices physiques dans l'éducation ; le congrès des œuvres et institutions féminines — qu'est-ce que cela peut bien être ? — le congrès de l'enseignement supérieur et celui de l'enseignement secondaire, enfin le congrès organisé par la société des gens de lettres pour l'étude des questions littéraires. M. Gréard, un autre académicien, en préside aussi plusieurs, parmi lesquels un congrès de pompiers ! Les Folklorestes, c'est-à-dire ceux qui recherchent les légendes, les traditions, les mythes des divers peuples, ont aussi leur congrès. Parmi ceux que M. Fournel ne mentionne pas, se trouve celui des médecins aliénistes, dans lequel la province de Québec s'est fait représenter.

Qui dit congrès dit naturellement banquets et discours. Et dans tous ces discours et dans tous ces banquets, il est plus ou moins de rigueur de s'incliner devant les immortels principes de 1789 ; comme dans les banquets orangistes on boit à l'immortelle mémoire de Guillaume d'Orange.

Un autre écrivain, M. Anatole Le Roy-Beaulieu, publie dans la *Revue des Deux Mondes*, un article très original et très spirituel à propos du déluge oratoire dont la grande métropole est affligée en ce moment. Cet article, dans lequel l'auteur nous donne des discours de sa façon, rappelle le *Banquet* de Platon. Il y a beaucoup de philosophie en même temps que beaucoup de malice dans ce petit cours d'histoire moderne.

Après avoir rappelé la députation du genre humain inventée, agencée et conduite par Anacharsis Clootz, dans laquelle des

personnages très hétéroclites et assez peu authentiques venaient au nom des diverses nations mettre leurs hommages aux pieds de l'Assemblée constituante, l'auteur ajoute : " On leur eût annoncé que la France célèbrerait le centenaire de 1789 par une exposition à laquelle l'univers serait convié, aucun n'en eût été étonné. Les bienfaits de la Révolution, la régénération de l'humanité ne devaient pas prendre un siècle. Une chose seulement les eût surpris, c'eût été d'apprendre que peu de gouvernements y étaient représentés. Qu'eussent-ils dit s'ils avaient pu prévoir qu'en France même les bienfaits de la Révolution seraient encore un sujet de dispute, et que les Français passeraient les douze mois du centenaire à se demander sous quel gouvernement ils finiraient l'année."

Considérant ensuite que les peuples étrangers ont chacun leurs prétentions à la régénération de l'humanité, il imagine une série de discours ou plutôt d'allocutions dans lesquels le représentant de chaque nationalité revendique les droits de son pays.

On a dîné, on en est rendu aux causeries qui suivent les discours officiels, chacun prend la parole à son tour, et peu à peu la conversation redevient une sorte de joute oratoire.

Un Américain — le Yankee ne doute de rien — donc un américain, qui est de plus professeur, brise le premier la glace.

" Les Français se trompent, dit-il. La liberté est plus ancienne. Ils ne l'ont pas inventée. Le peuple qui a fait au monde la double révélation de la liberté et de l'égalité, c'est le peuple américain ; il les possédaient toutes deux.

Il y a plus: " non seulement des deux révolutions la nôtre est la plus ancienne ; mais sans elle il n'y eût peut-être pas eu de révolution française. Cela est très facilement démontré ; le héros des deux mondes a importé la révolution en France d'Amérique. Franklin y avait bien contribué aussi ; Louis XVI et sa cour ont été les dupes et les victimes de la revanche qu'ils ont voulu prendre contre l'Angleterre."

Puis l'orateur a l'impertinence de dire que n'importe sous quelle forme de gouvernement les Français n'ont jamais su se gouverner. Une des choses les plus piquantes de sa boutade, c'est cette citation d'une lettre de l'ambassadeur américain Morris. " Ils veulent, écrivait-il en juillet 1789 quelques jours avant la prise de la Bastille, ils veulent une constitution américaine avec un roi au lieu de président, sans réfléchir qu'ils n'ont point de citoyens américains pour porter cette constitution. " Et il y en a comme cela plusieurs pages qui se terminent ainsi.

" Pour que les Français de 1789 eussent pu rivaliser avec les Américains il leur eût fallu quitter le vieux sol gaulois et passer eux aussi la mer. Une société nouvelle veut une terre neuve, vierge des décombres du passé..... On conçoit mal une jeune démocratie au milieu des grands états militaires. Le *cedant arma togæ* est d'une application difficile dans un pays en armes. La Révolution a eu le tort de l'oublier ; elle n'a renversé les Bourbons que pour tomber sous la botte d'un soldat ; puisse la France de 1889 ne pas recommencer la même expérience ! "

Après l'Américain, vient un baronnet anglais, membre du Parlement.

" Fêter les anniversaires des révolutions, dit-il, n'est-ce pas prouver qu'on n'en est point sorti ? L'an dernier c'était le deuxième centenaire de 1688, la plus légitime des révolutions qu'ait enregistrées l'histoire ; nous n'avons même pas illuminé. A voir l'enthousiasme de certains français pour 1789 ou 1792 on dirait des écoliers récemment émancipés et encore mal assurés de leur liberté. Ils semblent tout fiers d'avoir osé faire des révolutions et renversé des trônes. Il n'y a pas de quoi. L'Angleterre elle aussi, et avant la France, a mis des souverains en jugement et décapité des rois. En cela la révolution française n'a même pas été originale, elle n'a fait que nous copier ; mais c'est là une primauté dont l'Angleterre ne songe pas à s'enorgueillir. Y a-t-il eu des déchirures dans notre histoire, au lieu de les élargir nous nous ingénions à les recoudre : voilà pourquoi nous sommes un peuple libre."

Le baronnet admet que la révolution française provient directement de la révolution des Etats-Unis ; mais celle-ci n'a été rendue possible que par le génie de la liberté et de l'indépendance que les Américains avaient apporté de l'Angleterre. " La liberté est anglo-saxonne de naissance, et il avait raison, ce lord Mascarene, qui, débarquant à Douvres en 1789, baisait à genoux la terre britannique comme la terre de la liberté. "

" De plus, vouloir donner pour parrains à la Révolution les philosophes français du XVIIIe siècle, c'est simplement oublier que ceux-ci n'ont été que les élèves de Bolingbroke, de Tyndall et d'une foule d'autres, dont les œuvres sont tombées en Angleterre dans un juste oubli, tandis que leurs brillants imitateurs sont encore lus et goûtés et ne cessent de faire des ravages posthumes. Les vainqueurs de la Bastille, rencontrant le 14 juillet un anglais, le docteur Rigsby, l'embrassaient comme un frère en lui disant : " Nous sommes maintenant libres comme vous." Hélas ! ce n'est pas, ainsi qu'ils l'imaginaient, en démolissant

de vieilles tours et en portant des têtes au bout d'une pique qu'un peuple devient libre ! Les nôtres ne s'y sont pas trompés longtemps. Pitt annonçait dès la fin de 1789 que la France ne ferait que traverser la liberté. Burke prédisait dès 1790, que la Révolution finirait par le pouvoir le plus despotique qui ait jamais paru sur la terre. "

Suivant pas à pas toutes les *évolutions* de la *Révolution*, tous les essais de parlementarisme plus ou moins heureux qui se sont faits dans le pays de nos ancêtres, le baronnet démontre que rien n'a réussi parce que l'on a fait des imitations d'autant plus maladroites qu'on a toujours voulu viser plus haut, se rapprocher davantage des " immortels principes ". Et il finit par porter un toast " au *self-government* anglo-saxon et à son acclimatation sur ce continent ".

M. Leroy-Beaulieu nous présente ensuite un allemand *privat-docent* à l'Université de Kœnigsberg. " Il parlait, dit-il, pesamment, pédamment, il semblait s'efforcer de ne pas blesser les Français et appuyait gauchement sur les vérités désagréables en souriant de l'air d'un homme qui se sent gré de ne pas insister."

Il se félicite d'abord de ce que l'Allemagne n'ait pas fait de révolution — le plus sûr étant de se contenter de profiter de celles d'autrui. " Ainsi avons-nous fait, dit-il, de la Révolution française. S'il est un peuple en droit d'en célébrer le centenaire, c'est l'Allemagne. La Révolution a hâté notre développement national et réveillé le patriotisme allemand. En renversant le vieil Empire Germanique, elle a aplani l'emplacement du nouveau. En abattant les cloisons intérieures de l'Allemagne, elle a préparé l'unité allemande. Oserai-je le dire ici ? En rompant les traditions de la France, en la condamnant à de perpétuels bouleversements, en enlevant à la politique française tout esprit de suite, la révolution a fait passer l'hégémonie du continent de Versailles à Potsdam. Ainsi, soit dit sans ironie, tout bon allemand peut boire à la Révolution française. Si on ne la fête pas officiellement à Berlin, c'est par décence et pour ne pas froisser les Français, car la Révolution n'a été dure qu'aux faibles, aux margraves, aux villes d'empire, aux princes évêques ou abbés ; les forts n'ont eu qu'à s'en louer. "

Après ce sarcasme bien conditionné que le spirituel écrivain porte au débit du professeur berlinois, vient une étude très longue et très allemande des origines de la philosophie et du droit, lesquelles origines ne sauraient se trouver ailleurs que dans le patrie de Kant, de Shelling, de Wolf, de Puffendorf, de Niebuhr et de Savigny. " Poètes ou philosophes, nos Alle-

mands avaient devancé la Révolution. Ainsi que l'a dit Perthes, tout ce qui a été trouvé ailleurs a été pensé en Allemagne.' Rien que cela! " Mais à l'inverse, ajoute-t-il, de vos beaux esprits du dix-huitième siècle, nous n'avons jamais cru que l'idée abstraite dût passer tout à coup et tout entière dans la vie réelle. Nous ne sommes pas dupes de nos théories. Nous savons distinguer le spéculatif du concret, le rationnel du réel; séparer la pensée et l'action, la science et la vie. Le vice de la Révolution, c'est qu'elle a confondu tout cela."

Et plus loin se trouve cette brillante hypothèse: " Quelle différence dans les destinées du continent si l'exemple des réformes et non des révolutions fût parti de la France! s'il y eût eu chez l'honnête Louis XVI, du Henri IV ou du Frédéric II; s'il eût laissé faire Turgot, ou si la nation lui eût laissé seulement le loisir de faire la Révolution! Imaginez Louis XVI ayant pour ministres un Talleyrand et un Mirabeau, pour général un Bonaparte: que de choses changées en Europe et quel rêve pour un Français! Dieu ne l'a pas permis, c'est peut-être que la France eût été trop grande. "

L'orateur attribue à la réforme religieuse, en Angleterre et dans le nord de l'Europe, l'absence de révolution; Luther et Knox n'ont pas laissé de place aux Danton et aux Marat; cependant il n'est pas très sûr de l'avenir; le socialisme l'inquiète un peu. Il termine ainsi: " A l'insu de nombre de français, il s'ébauche paisiblement dans l'Allemagne unifiée une révolution sociale autrement importante pour l'avenir de l'humanité que l'émancipation du tiers-état effectuée en France. Si, *dii omen avertant*, la science et le génie y devaient échouer, l'Allemagne risquerait fort d'avoir son 1793 et alors gare à l'Europe! Elle pourrait voir ce qu'est une révolution conduite méthodiquement avec la solidité et la persévérance germaniques. Heine vous en a avertis, quoiqu'il ne fut qu'un petit juif à demi francisé: devant une révolution allemande, la révolution française ne serait qu'un jeu de pygmées! "

Viennent ensuite un italien, un grec, un ecclésiastique hispano-américain, un juif, un nègre, un hindou, un suisse, un français, ce qui était bien raisonnable, enfin un chinois et un russe.

L'italien et le grec réclament, l'un pour le monde latin, l'autre pour le monde hellénique, l'invention de la liberté et de la république. Le docteur en théologie catholique l'attribue, à bon droit, à l'Evangile; le juif la réclame pour l'Ancien Testament, et il se livre à une grande effusion de reconnaissance envers la

France qui, la première, a émancipé les enfants d'Israël [1] ; le docteur noir de Port-au-Prince en dit autant pour les hommes de sa couleur ; et le français, prenant à rebours tout ce qui avait été plus ou moins démontré par les autres discoureurs, maintient très bravement la gloire de la république une et indivisible et des immortels principes, qu'il ne faut jamais perdre de vue. Le suisse n'est pas amusant — ce n'est pas leur spécialité ; — mais il dit des choses très sensées, quoique naturellement il ne soit pas toujours dans le droit chemin. Le chinois prétend que la Chine ayant de toute antiquité réglé que les places se donneraient au concours, a créé du même coup la véritable démocratie et la véritable aristocratie, l'égalité avec la seule distinction de l'intelligence, du savoir et du mérite. Du reste Confucius savait toutes choses, et ce qu'il a daigné communiquer à son peuple surpasse de beaucoup tout ce que les autres ont pu acquérir, découvrir ou inventer. Ce qu'il savait n'était autre chose que les traditions primitives du genre humain, et la preuve que c'était bien le véritable savoir, c'est que la Chine s'en est tenue là, et maintient dans un état de paix et de prospérité cinq cent millions d'hommes (au plus bas mot) sur un territoire relativement peu étendu. Elle n'a rien voulu changer, rien innover, et c'est pour cela qu'elle est encore et qu'elle sera toujours dans le vrai. Nous avons fait tout le contraire, et voilà pourquoi, anglais, français, allemands, catholiques, juifs et protestants, nous ne sommes que des chinois dégénérés. Le mot *progrès* n'existe pas, n'a pas de synonyme ni d'équivalent dans le dictionnaire du Céleste Empire, et c'est la langue la plus respectable qui se soit jamais écrite ou parlée. Progrès, cela est bon pour ces misérables Japonais, qui singent tantôt la France et tantôt l'Angleterre, adoptent l'habit, les coutumes et jusqu'aux langues européennes, empruntent continuellement à l'étranger, et cela littéralement, si bien qu'ils seront bientôt en banqueroute.

Le dernier mot a été laissé au russe. M. Leroy-Beaulieu en fait-il un présage et croit-il réellement qu'il sera le dernier à lutter contre l'invasion des disciples de Confucius ? Pense-t-il que le monde deviendra cosaque ou chinois ? Voici comment se termine la courte improvisation du jeune boyard : " Les Chinois trouvent que vous êtes des enfants ; nous, nous trouvons que vous êtes des vieillards. Depuis un siècle la *révolution* tourne

1. M. Drumont, s'il eût été là, n'aurait pas manqué de dire ce qu'il en a coûté à la France et à l'Europe.

sur elle-même. Son principe est épuisé. Ce n'est ni la raison, ni les abstractions métaphysiques, qui établiront le règne de la justice, c'est le sentiment, l'instinct et l'amour. Des noires *izbas* de nos paysans, dans notre *artel* d'artisans, nous avons le germe qui doit régénérer le monde. La liberté, l'égalité, la fraternité, le moujik, hier encore serf, et le cosaque de la steppe, les entendent mieux que votre Chambre des députés et votre *House of Commons*. C'est eux qui, avec ou sans le tzar, feront passer l'Evangile dans la vie des nations, et feront de la terre, rassemblée autour de l'homme slave, une maison habitée en commun par des frères. Messieurs, à la révolution prochaine ! " Et levant son verre au-dessus de sa tête, le russe le lança à terre et le brisa en morceaux !

Que le *moujik* et le *cosaque* entendent mieux le droit constitutionnel que la Chambre des Communes, cela me paraît un peu problématique ; mais il ne faut pas oublier que chacun prêche pour sa paroisse, que la Russie en est une bien grande, et que M. Leroy-Beaulieu en est au moins le vicaire *in partibus infidelium*.

M. de Vogué doit à la Russie, qui est à la mode en France dans ce moment, une partie de ses succès, et, comme l'a dit M. Roussel dans sa réponse au discours de réception de ce dernier, nul autre que " M. Anatole Leroy-Beaulieu n'a pénétré plus loin que lui dans le passé de la Russie, dans ses mœurs, dans les profondeurs de son génie. "

Les études de M. Leroy-Beaulieu sur la société russe [1] valent bien les études sur la Russie et pourraient bien le conduire lui aussi à l'Académie ; cependant cet écrivain, qui sait tant de choses, paraît ignorer complètement l'existence d'une France américaine, des Canadiens français, des Acadiens, des Louisianais ; autrement il n'aurait pas manqué de faire donner la riposte à l'orateur yankee par un français d'Amérique, canadien ou autre. [2]

Hélas ! que va-t-il rester de ce brillant feu d'artifice qui bientôt se sera appelé l'Exposition de 1889 ?

La féerie n'est pas encore terminée que déjà les mauvaises passions politiques, qui paraissaient assoupies, se réveillent avec

1. *L'Empire des tzars et les Russes*, par M. Anatole Leroy-Beaulieu — Ne pas confondre avec M. Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

2. Nous apprenons avec plaisir qu'un canadien français, M. le Dr Vallée, a été appelé à prendre la parole au banquet du congrès des anthropologistes, et qu'il l'a fait avec succès. — (*Note de la rédaction.*)

la plus grande violence. Les dernières séances de l'Assemblée qui vient d'expirer ont été signalées par des scènes déplorables qui dépassent tout ce qu'on a pu voir de ce genre de notre côté de l'Atlantique, et qui rappellent les jours de l'ancienne Convention, *après quatre-vingt-neuf*. Et ce qu'il y a de plus triste, c'est que pas moins de trois ministres restent sous l'accusation de péculat et de concussion, qu'ils paraissent accepter avec un indicible cynisme. Ce n'était vraiment pas la peine de chasser M. Grévy pour les méfaits de son gendre, M. Wilson, lorsque les ministres eux-mêmes se trouvent compromis pour leur propre compte.

Tandis que ces choses se passaient dans ce qu'on appellerait en Angleterre les Communes, le Sénat, érigé en haute cour de justice, après un procès qui rendrait des points à ceux qu'instruisaient jadis les Jeffreys en Angleterre et les Laubardemont en France, ou, sans remonter si loin, le fameux Comité de Salut Public, le Sénat condamna le général Boulanger à la détention perpétuelle. Dans ce procès encore des chefs de concussion et de détournements de fonds!

Lorsqu'on relit Tacite et Juvénal, on trouve après tout que la fin du dix-neuvième siècle ne vaut guère mieux que la fin du premier siècle de l'empire romain. On croirait même, à certains détails, lire une feuille du jour; en changeant les noms et les dates, l'illusion serait complète.

N'en sommes-nous pas rendus à dire avec le contemporain de Néron: "Je défie nos descendants d'être plus corrompus; ils voudront peut-être nous surpasser, il ne parviendront qu'à nous égaler."

Nil erit ulterius quod nostris moribus addat
Posteritas: eadem cupient facientque minores.

Dans la situation toujours tendue des partis en France, et des divers pays les uns envers les autres, l'Exposition n'aura été très probablement qu'une sorte de trève, non pas précisément la trève de Dieu, mais celle de la science et de l'industrie, — plus encore, des beaux-arts, des spectacles et des plaisirs de tout genre.

Si singulier que cela puisse paraître, on ne saurait s'empêcher de songer aux vieilles fables du paganisme, aux Titans, à Prométhée en voyant les calamités de tout genre qui forment comme un cortège funèbre aux découvertes de la science et à leur application. La nature semble se venger de ceux qui veulent violer ses secrets et s'emparer des forces vives qui la dirigent. Mais en y voyant, ce qui est pour nous bien plus admissible,

l'intervention de la Providence, ce ne serait point la science qui serait punie; mais l'aveuglement qu'elle produit et l'impiété qui semble l'avoir prise à son service.

Il y a quelque chose de plus effrayant encore que ces catastrophes réitérées dans le monde physique: c'est la décadence morale qui paraît suivre le développement matériel; c'est l'impuissance qui résulte chez certains peuples de la toute-puissance conquise par les masses, flottant ensuite au gré de mille intrigues et des plus honteuses séductions; c'est encore, si l'on veut, la guerre du capital et du travail, la revanche imminente et terrible du paupérisme contre le *millionnarisme*, revanche déjà commencée aux éclats de la dynamite et aux sombres lueurs du pétrole; c'est enfin cette recrudescence de haine entre les nations, ce dédain absolu du droit des gens, cette assertion brutale de la force supérieure à tout; et, comme conséquence, ces préparatifs formidables auxquels nos grandes découvertes donneront un caractère d'extermination.

" Hélas, les progrès de l'industrie et de la science, dit M. Kleine [1], ne tendent pas tous à renouveler les arts de la paix.

" Comme par une menaçante ironie, c'est aujourd'hui sur le *Champ de Mars* que s'étale leur triomphe. Les engins de mort se sont perfectionnés plus vite encore que les instruments de travail; la fumée de la poudre n'empêchera plus de viser sûrement les ennemis, les boulets perceront les murailles les plus épaisses, les morts tomberont par milliers sous les éclats des nouveaux obus, la dynamite fera voler les cités en poussière, une étincelle électrique apportée en silence par des navigateurs sous-marins jettera tout d'un coup, pêle-mêle dans les airs puis dans les flots, 3000 hommes d'équipage et les immenses débris d'un navire de 40 millions de francs.

" C'est qu'il faudra des tueries bien savantes, bien perfectionnées, bien rapides pour la grande lutte à venir! Sans cela vraiment les peuples auraient trop de peine à s'exterminer jusqu'au bout, le jour où, à propos d'un Serbe ou d'un Bulgare, à propos d'un échange d'injures entre douaniers du Rhin, de la Vistule ou des Alpes, le signal formidable parti de Petersbourg ou de Berlin, de Vienne, de Paris ou de Rome, fera en quelques minutes le tour de toute l'Europe épouvantée pour lui annoncer que treize millions d'hommes vont entrer en guerre.

" Trois ou quatre fois déjà l'heure a failli sonner; mais les chefs des peuples, haletants sous le poids d'une si grande res-

1. *La poésie et le temps présent.* Le *Correspondant* du 25 août 1889.

ponsabilité n'ont pas trouvé la force de dire à toute l'Europe: " Allez, armées sans nombre, qui ne savez pas même le nom de " vos adversaires, il en est temps, tuez-vous ! " Et chaque jour les peuples insensés se ruinent dans la paix même pour augmenter par leurs armements les horreurs de la prochaine guerre, si bien que plusieurs en sont venus à la hâter de leurs vœux pour voir la fin de cette folie sanglante."

Détournons nos yeux de ce tableau qui n'est guère plus gai qu'une page de l'*Apocalypse* ou des *Paroles d'un croyant*, que l'auteur finit par citer.

Mais quel sujet trouver qui puisse un peu égayer mes lecteurs? Seraient-ce les pérégrinations de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne? Il est en effet assez plaisant de voir l'héritier du grand Frédéric courir, pour bien dire, de porte en porte et solliciter l'amitié de toutes les grandes puissances. Hier il était à Londres, tâchant de réparer auprès de la reine Victoria les torts qu'il avait eus envers sa fille — sa mère à lui; — on ne sait trop où il sera demain. Il y a cependant autour de cette agitation royale passée à l'état chronique toute une légion de sombres pronostics; elle recouvre très probablement des projets de guerre et de conquêtes. Il faut donc chercher ailleurs ce qui pourrait nous distraire agréablement. Les excentricités du général Boulanger, ses proclamations, ses discours, sa fuite, ses projets de retour, ont bien été pour ses ennemis le thème de beaucoup de railleries; mais là encore le tragique en expectative se mêlait à ce qu'il pouvait y avoir de comique dans la situation.

Ce tragique était si bien prévu ou redouté que les plus grandes précautions avaient été prises pour les élections; elles se sont passées beaucoup plus paisiblement qu'on ne pouvait l'espérer. Quel en sera le résultat définitif? On l'ignore encore, car les ballottages seront nombreux, et les candidats élus eux-mêmes sont difficiles à classer. Lorsque les partis sont disloqués, naturellement le *loose fish* abonde.

Si nous jetons les yeux sur l'autre côté de la Manche, nous y voyons la Reine terminer une session du Parlement longue et importante, traversée heureusement par le ministère conservateur. Le discours de clôture a été lu par le président d'une commission, ce qui devient de plus en plus l'usage; on eût été surpris du reste d'y trouver quelque chose de bien remarquable. Plus encore que les discours d'ouverture, ceux qui mettent fin à la session sont généralement incolores.

Celui dont il s'agit est surtout éloquent par son silence et inquiétant par ce qu'il omet de dire.

On n'y trouve pas un mot de la visite de l'empereur d'Allemagne. Cette discrétion est un peu suspecte surtout si l'on songe à toute la signification donnée, dans le monde politique, à l'entrevue d'Osborne. Lord Salisbury et M. Fergusson ont eu autant de réticences dans les dernières séances du Parlement. L'Angleterre sera-t-elle entraînée par l'Allemagne à la remorque de la triple alliance, se contentera-t-elle de laisser la France se tirer d'affaire dans une nouvelle guerre continentale, ou se joindra-t-elle à l'Allemagne dans le cas où la Russie se mettrait du côté de la France ? C'est encore le secret de l'avenir et rien de ce qui a été dit à Londres ne nous permet de soulever le coin du voile qui le recouvre.

Mais il y a un sujet sur lequel le gouvernement a rompu son quasi-mutisme de manière à causer à tous les partis une grande surprise. M. Balfour, le plus impopulaire de tous ses membres en ce qui touche à la question irlandaise, est venu subitement annoncer que l'on se proposait de favoriser l'établissement d'une université catholique à Dublin. Les termes sont un peu vagues, mais la déclaration, si on la prend au sérieux, ne manque pas d'habileté ; si au contraire c'est pure affaire de tactique, si c'est une rouerie ministérielle, elle aura eu le tort de donner des espérances qui seront suivies d'un grand désappointement.

Pacifier l'Irlande n'est pas chose facile : les deux partis politiques s'épuisent à la tâche ; tantôt la conciliation, tantôt la répression font leur œuvre ; tories, whigs et libéraux rivalisent d'efforts pour trouver la solution, pour arracher au sphynx de la question irlandaise le mot de son énigme.

Cette question renferme trois éléments : l'élément religieux, l'élément national et l'élément social ; de fait ce sont trois questions dans une. C'est du côté de la question religieuse que le ministère semble vouloir opérer une diversion aux deux autres. Nous suivrons, nous canadiens, avec le plus grand intérêt les péripéties d'une agitation qui semble vouloir s'éterniser ; nous les suivrons d'autant plus volontiers que l'élément irlandais entre pour beaucoup dans le cadre de la population de la Confédération, et que d'un autre côté la principale question, celle que j'appelle la question sociale, a trouvé dans notre pays une heureuse solution. Je veux parler de l'abolition de la tenure féodale : les mesures législatives et administratives qui, après d'assez longs débats, ont conduit chez nous à ce dénouement, ont été citées dernièrement comme modèles aux hommes politiques de l'Angleterre et de l'Irlande par un de nos anciens gouverneurs-généraux.

Mais si les Irlandais ont chez eux cette sorte de question sociale qui tient au sol et à sa possession, en Angleterre, en Irlande et aux Etats-Unis ils forment un appoint important pour l'agitation d'une autre espèce de question sociale, celle qui consiste dans la grande lutte entre le travail et le capital. A Londres, à Manchester, à Leeds, à Liverpool, voire même à Glasgow, les irlandais catholiques sont bien près de fournir la majorité des classes ouvrières ; c'est ce qui explique l'intervention heureuse du cardinal Manning dans la redoutable grève dite des *docks* de Londres.

Tandis qu'à son extrémité occidentale l'Europe voit se former ces nuages, dans les régions qui confinent jusqu'à l'Asie des difficultés sans cesse renaissantes forment un horizon encore plus sombre. Elles viennent de s'aggraver par la révolte des Crétois et par le droit de protection que la Grèce réclame sur eux. Cette réclamation, la mésintelligence persistante entre la Serbie et la Bulgarie, les intrigues si compliquées de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie dans les Balkans, forment comme un arsenal où les ambitieux et les belliqueux peuvent trouver à chaque instant ce qu'il faut pour faire éclater la guerre, non seulement en Europe, mais peut-être dans le monde entier. Et voilà à quoi tiennent le bonheur ou le malheur de la pauvre humanité !

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU.

Montréal, 30 septembre 1889.

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME

DU CANADA-FRANÇAIS

ANNÉE 1889

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE NOMS D'AUTEURS

C., P.-J.-O. (Bibliographie.) PAGES

The Dominion illustrated 149

Ris et croquis, par *C.-M. Ducharme* 304

La Revue Française de l'Etranger et des Colonies 307

CASGRAIN, l'abbé H.-R.

Montcalm peint par lui-même, d'après des pièces inédites... 313

CHAUVEAU, P.-J.-O.

La nationalité Franco-Canadienne 129

Revue européenne 139, 298, 457, 614

DESROSIERS, JOSEPH.

Les pages sombres de l'histoire 454

DESTREL, H.

La religion Jacobine au XIXe siècle 532

DIONNE, N.-E.

Miscou. — Hommes de mer et hommes de Dieu 433, 514

FOVILLE, l'abbé P. DE.

L'astronomie et la vie de l'humanité. — Essais de science comparée 404

FRÉCHETTE, LOUIS.

La Chapelle de Bethléem. *Poésie* 96

GÉRIN-LAJOIE, A.

Dix ans au Canada, de 1840 à 1850. Histoire de l'établissement du gouvernement responsable 5, 161, 348, 465

GOSSELIN, l'abbé AUGUSTE.

La Basilique de Saint-Etienne à Jérusalem. 608

H., T. (Bibliographie.)

St. Basil's Hymn Book 306

L'enseignement primaire, Questions diverses, par *C.-J. Magnan* 306

Histoire du Droit canadien, 2nd vol., par *Edmond Lareau* .. 305

Monseigneur Provencher et les Missions de la Rivière-Rouge, par l'abbé *G. Dugas* 306

Les Canadiens des Etats-Unis, par Mgr *L. de Goesbriand*, Evêque de Burlington 305

PAGES

HAMEL, T.-E.
Observations sur l'article du Méridien de Jérusalem..... 261

LAFLAMME, J.-C.-K.
Chronique scientifique..... 269

LEGENDRE, NAPOLÉON.
Le poète. *Poésie*..... 213

M., M.-E. (Bibliographie.)
The American Catholic Quarterly Review..... 308
The Catholic World..... 150
The Dublin Review..... 151
La Controverse et le Contemporain..... 155

MANY, l'abbé V.
Les Mages et le Messie..... 101

MARMETTE, JOSEPH.
Trois mois à Londres. Souvenirs de l'exposition coloniale... 114

MÉTHOT, Mgr M.-E.
Les dernières Encycliques de Sa Sainteté Léon XIII....46, 577
Où est le séjour des morts..... 291

OLIVIER, l'abbé L.-A.
Mgr de Saint-Vallier..... 282

POISSON, ADOLPHE.
Le Navire allemand. *Poésie*..... 60
Strophes à Rameau. *Poésie*..... 69

POULIOT, l'abbé ALPHONSE.
Hymne au Docteur angélique. *Poésie*..... 264

ROMANET DU CAILLAUD, F.
De l'adoption du méridien de Jérusalem comme point de départ de l'heure cosmopolite..... 258

ROTOURS, J.-ANGOT DES.
Les dettes publiques..... 203
Le socialisme d'Etat..... 279
L'Exposition de 1889..... 504

ROUTHIER, A.-B.
En cariole..... 244

ROY, J.-EDMOND.
Du notariat et des notaires au Canada, avant 1663..... 448, 595

SULTE, BENJAMIN.
Le pays des Grands Lacs au XVIIe siècle.....72, 216, 380

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

ANNÉE 1889

NOTA.—Les noms propres en SEMI-CAPITALES sont ceux des collaborateurs du *Canada-Français* dont les articles sont reproduits.—Les noms propres en *italiques* sont ceux des auteurs des ouvrages dont il est rendu compte.

PAGES

Adoption du méridien de Jérusalem comme point de départ de l'heure cosmopolite. Par F. ROMANET DU CAILLAUD..... 258
Observations sur cet article, par T.-E. HAMEL..... 261
Allemand (Le Navire). *Poésie.* Par ADOLPHE POISSON..... 60
American (The) Catholic Quarterly Review. Compte rendu par M.-E. M. 308
Annales de l'Ecole libre des Sciences politiques. Compte rendu par ***... 308
Astronomie (L') et la vie de l'humanité. Essais de science comparée. Par l'abbé P. DE FOVILLE, P. S. S..... 404
Avocats et médecins au Canada sous la domination française. Par J.-EDMOND ROY..... 595
Basilique (La) de Saint-Etienne à Jérusalem. Par l'abbé AUG. GOSSELIN. 608
Bethléem (La Chapelle de). *Poésie.* Par LOUIS FRÉCHETTE..... 96
Canadiens (Les) des Etats-Unis. Par Mgr *L. de Goesbriand.* Compte rendu par T. H..... 305
Catholic (The) World. Compte rendu par M.-E. M..... 150
Chapelle (La) de Bethléem. *Poésie.* Par LOUIS FRÉCHETTE..... 96
Chronique scientifique. Par J.-C.-K. LAFLAMME..... 269
Conférence de Lambeth. Compte rendu par M.-E. M. 151
Controverse (La) et le Contemporain. Compte rendu par M.-E. M..... 155
Dernières (Les) Encycliques de Sa Sainteté Léon XIII. Par Mgr M.-E. MÉTHOT.....46, 577
Dettes (Les) publiques. Par J. ANGOT DES ROTOURS..... 203
Dix ans au Canada, de 1840 à 1850. Histoire de l'établissement du gouvernement responsable. Par A. GÉRIN-LAJOIE.5, 161, 348, 465
Dominion (The) illustrated. Compte rendu par P.-J.-O. C..... 149
Droit canadien (Histoire du). Par *Edmond Lareau.* 2nd vol. Compte rendu par T. H..... 305
Dublin (The) Review. Compte rendu par M.-E. M..... 151
Ducharme, C.-M. Ris et Croquis. Compte rendu par P.-J.-O. C 304
Dugas, l'abbé G. Monseigneur Provencher et les Missions de la Rivière-Rouge. Compte rendu par T. H..... 306
En cariole. Par A.-B. ROUTHIER 244
Encycliques (Les dernières) de Sa Sainteté Léon XIII. Par Mgr M.-E. Méthot..... 46, 577

PAGES

Enseignement (L') primaire. Questions diverses. Par *C.-J. Magnan*. Compte rendu par T. H..... 306
Exposition coloniale (Souvenirs de l'). Trois mois à Londres. Par JOSEPH MARMETTE..... 104
Exposition (L') de 1889. Par J. ANGOT DES ROTOURS..... 504
French question (The). Par *Joseph Tassé*. Compte rendu par P.-J.-O. CHAUVEAU..... 129
Goesbriand, Mgr L. de. Les Canadiens des Etats-Unis. Compte rendu par T. H..... 305
Gouvernement responsable (Histoire de l'établissement du). Dix ans au Canada. Par A. GÉRIN-LAJOIE..... 5, 161, 348, 465
Grands Lacs (Le pays des). Par BENJAMIN SULTE..... 72, 216, 380
Hilaire, T. R. Père. Où est le ciel ? Compte rendu par M.-E. MÉTHOT. 291
Histoire de l'établissement du gouvernement responsable. Dix ans au Canada. Par A. GÉRIN-LAJOIE..... 5, 161, 348, 465
Histoire du Droit canadien. Par *Edmond Lareau*, 2nd vol. Compte rendu par T. H..... 305
Hymne au Docteur angélique. *Poésie*. Par l'abbé ALPHONSE POULIOT, diacre..... 264
Jacobine (La religion) au XIXe siècle. Par H. DESTREL..... 532
Jannet, Claudio. Le socialisme d'Etat et la réforme sociale. Compte rendu par J. ANGOT DES ROTOURS..... 279
Jérusalem (De l'adoption du méridien de) comme point de départ de l'heure cosmopolite. Par F. ROMANET DU CAILLAUD..... 258
Lareau, Edmond. Histoire du Droit canadien, 2nd vol. Compte rendu par T. H..... 305
Léon XIII (Les dernières Encycliques de Sa Sainteté). Par Mgr M.-E. MÉTHOT..... 46, 577
Mages (Les) et le Messie. Par l'abbé V. MANY, P. S. S..... 101
Magnan, C.-J. L'enseignement primaire. Questions diverses. Compte rendu par T. H..... 306
Médecins et avocats au Canada sous la domination française. Par J.-EDMOND ROY..... 595
Méridien de Jérusalem (De l'adoption du) comme point de départ de l'heure cosmopolite. Par F. ROMANET DU CAILLAUD..... 258
Miscou. Hommes de mer et hommes de Dieu. Par N.-E. Dionne. 433, 514
Montcalm peint par lui-même, d'après des pièces inédites. Par l'abbé H.-R. CASGRAIN..... 313
Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec. Compte rendu par l'abbé L.-A. OLIVIER..... 282
Monseigneur Provencher et les Missions de la Rivière-Rouge. Par l'abbé *G. Dugas*. Compte rendu par T. H..... 306
Nationalité (La) franco-canadienne. Par P.-J.-O. CHAUVEAU..... 129
Notariat (Du) et des notaires au Canada, avant 1663. Par J.-EDMOND ROY..... 448, 595
Navire (Le) Allemand. *Poésie*. Par ADOLPHE POISSON..... 60

PAGES

Observations sur l'article du Méridien de Jérusalem comme point de départ de l'heure cosmopolite. Par T.-E. HAMEL..... 261
Où est le séjour des morts. Par M.-E. MÉTHOT..... 291
Pages sombres (Les) de l'histoire. Par JOSEPH DESROSIERS..... 454
Pays (Le) des Grands Lacs. Par BENJAMIN SULTE..... 72, 216, 380
Poète (Le). *Poesie.* Par NAPOLÉON LEGENDRE..... 213
Provencher (Monseigneur) et les Missions de la Rivière-Rouge. Par l'abbé *G. Dugas.* Compte rendu par T. H..... 306
Rameau (Strophes à). *Poésie.* Par ADOLPHE POISSON..... 69
Religion Jacobine (La) au XIXe siècle. Par H. DESTREL..... 532
Revue européenne. Par P.-J.-O. CHAUVEAU..... 139, 298, 457, 614
Ris et croquis. Par *C.-M. Ducharme.* Compte rendu par P.-J.-O. C.... 304
Revue (La) française de l'Etranger et des Colonies. Compte rendu par P.-J.-O. C..... 307
Saint-Etienne (La Basilique de) à Jérusalem. Par l'abbé AUG. GOSSELIN. 608
Saint-Vallier (Mgr de). Par l'abbé L.-A. OLIVIER..... 282
Science comparée (Essais de). L'astronomie et la vie de l'humanité. Par l'abbé P. DE FOVILLE, P. S. S..... 404
Socialisme d'Etat (Le). Par J. ANGOT DES ROTOURS..... 279
Souvenirs de l'Exposition coloniale. Trois mois à Londres. Par JOSEPH MARMETTE..... 114
St. Basil's Hymn book. Compte rendu par T. H..... 306
Strophes à Rameau. *Poésie.* Par ADOLPHE POISSON..... 69
Tassé, Joseph. The French question. Compte rendu par P.-J.-O. CHAUVEAU..... 129
Thomas d'Aquin, Saint. Hymne en son honneur. *Poésie.* Par l'abbé ALPHONSE POULIOT, diacre..... 264
Trois mois à Londres. Souvenirs de l'exposition coloniale. Par JOSEPH MARMETTE..... 114

LE CANADA-FRANÇAIS

Recueil périodique se publie par livraisons d'au moins 200 pages, grand in-8, dont une cinquantaine, avec pagination spéciale, sont consacrées à la reproduction de documents jusqu'ici inédits sur l'Amérique en général, mais plus spécialement sur le Canada. Cette reproduction est faite avec un soin scrupuleux, de manière que le lecteur se trouve, autant que possible, comme en présence du manuscrit.

La fin que se propose le CANADA-FRANÇAIS, et le bon marché de la souscription qui le met à la portée des ressources les plus modestes, donnent à espérer que l'on voudra bien faire une active propagande en sa faveur.

Cette œuvre n'est pas une spéculation : tous les bénéfices sont au profit des abonnés. Plus par conséquent il y aura de ceux-ci, plus ils recevront en compensation du modique montant de la souscription annuelle.

La direction du CANADA-FRANÇAIS est confiée à un *Comité d'Administration.*

L'admission des articles est dévolue à un *Comité de Révision.*

COMITÉ D'ADMINISTRATION

Mgr T.-E. HAMEL, *Gerant*,
L'hon. A.-B. ROUTHIER,
M. H.-R. CASGRAIN,

MM. L.-H. PAQUET, *Secrétaire*,
J.-C.-K. LAFLAMME,
L.-A. OLIVIER,

M. EUG. ROY.

COMITÉ DE RÉVISION

A QUÉBEC

Mgr M.-E. MÉTHOT, *Président*,
L'hon. Juge A.-B. ROUTHIER,
M. l'abbé L.-H. PAQUET,
M. l'abbé J.-C.-K. LAFLAMME,
M. le Dr ARTHUR VALLÉE,
M. l'abbé O.-E. MATHIEU, *Secrétaire*.

A MONTRÉAL

M. l'abbé L. COLIN, P. S. S. *Prés.*
M. l'abbé A.-H. VERREAU,
L'hon. Juge L.-A. JETTÉ,
L'hon. Juge CHS-C. DE LORIMIER,
M. le Dr H.-E. DESROSIERS,
M. l'abbé P.-N. BRUCHÉSI, *Secrétaire*.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Pour le Canada et les Etats-Unis..... 2 piastres par année
Pour le Royaume-Uni.....10 schellings " "
Pour la France et les autres pays de l'Union postale.....12 francs " "

Ces sommes sont invariablement *payables d'avance* par mandat-poste, ou en billets de banque par lettre *enregistrée.* Chaque abonné est prié de garder avec soin le reçu qu'il retire de la poste lorsqu'il fait enregistrer sa lettre, au moins jusqu'à ce qu'il ait reçu la livraison suivante du CANADA-FRANÇAIS, dont la bande imprimée enveloppant chaque livraison contiendra un état de la souscription et en sera le reçu officiel.

Pour tout ce qui regarde l'administration et les abonnements, s'adresser à Mgr T.-E. HAMEL, Gérant du *Canada-Français.* Résidence : SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Pour les travaux destinés à la Revue, s'adresser :

A *Quebec*, à M. l'abbé O.-E. MATHIEU, SÉMINAIRE DE QUÉBEC.
A *Montréal*, à M. l'abbé P.-N. BRUCHÉSI, ARCHEVÊCHÉ.

J.-B. LALIBERTÉ

145—RUE ST-JOSEPH—145

QUÉBEC

Le plus grand Manufacturier de Fourrures en Canada

ASSORTIMENT RICHE ET VARIÉ DE PELLETERIES CANADIENNES et ÉTRANGÈRES

VETEMENTS DOUBLÉS EN FOURRURE POUR DAMES

PALETOTS POUR MESSIEURS

EN TOUT GENRE ET DANS TOUS LES PRIX

☞ **Une attention toute particulière est donnée aux commandes qui me sont confiées par les Messieurs du Clergé.**

LE MEILLEUR PARATONNERRE

MEDAILLE A L'EXPOSITION DE 1887

Un très bon paratonnerre est sans contredit celui construit par M. **T.-L. BOULANGER,** en câble de fil de fer galvanisé. C'est un des meilleurs conducteurs ainsi que l'attestent des certificats de M. L'ABBÉ LAFLAMME. On peut voir le paratonnerre en question sur un grand nombre d'édifices, y compris le séminaire de Québec ; et partout il a donné les meilleurs résultats.

—— S'ADRESSER A ——

T.-L. BOULANGER

BOITE DE POSTE 217

QUÉBEC

N.-B.—Ce paratonnerre, dont le prix est peu élevé, se vend posé ou autrement.

DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR

LE CANADA-FRANÇAIS

PREMIÈRE LIVRAISON, VOL. II — Janvier 1889.

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LE CANADA ET L'AMERIQUE

PUBLIÉS PAR

LE CANADA-FRANÇAIS

TOME DEUXIEME

QUEBEC
IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE
30, Rue de la Fabrique

1889

DOCUMENTS INÉDITS

DU

CANADA-FRANÇAIS

DOCUMENTS SUR L'ACADIE

LXI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL. [1]

Conseil. — M. de St Ovide à Louisbourg 4 8bre 1719.

Il vient d'aprendre que le gouverneur anglois que l'on attendoit depuis deux ans à l'acadie y étoit arrivé depuis un mois, il veut obliger les habitans de préter le serment de fidélité, il les veut même contraindre par violence, l'on lui marque aussi que plusieurs de ces habitans se disposent a passer avec leurs effets et bestiaux sur l'isle St Jean que l'on asseure etre des plus belles et des plus abondantes en beau bois et en paquage.

Il a appris aussi qu'un vaisseau anglois de 50 canons débarque du canon à la heve et qu'ils commencent a fortifier ce port qui n'est éloigné du port Toulouze que d'environt 50 lieües.

Fait et arrété le 21e 8bre 1719.

L. A. DE BOURBON
LE MACHAL D'ESTRÉE

Par le conseil,

LACHAPELLE.

1. *Archives du Ministère de la Marine et des Colonies.* — Correspondance générale — Année 1719 — V. 4, Fol. 115.

Ce document porte en marge les notes suivantes :

" Porter à Mgr le Régent. L. B., L. M. d'E. "

" Décision de S. A. R. Ecrire à M. de St Ovide de favoriser autant qu'il pourra le passage des habitans qui voudront s'établir à l'isle St Jean et à l'isle Royale. "

" L. B., L. M. d'E. "

LXII

Délibérations du conseil. [1]

Conseil de Marine. — Aoust 1720.

Ile Royale.

M. de St Ovide marque que M. Philippe gouverneur de l'acadie est arrivé au Port Royal au commen^t du mois d'avril et y a fait publier une ordonnance avec sommation aux habitans de préter serment au roi de la G. B., ou de se retirer dans l'espace de 4 mois avec défenses d'emporter aucuns meubles ni immeubles. Le Père Justinien missionnaire Récollet est venu de leur part lui représenter leur triste situation et lui remettre une lettre que ces habitans lui ont écrit et copie de la réponse qu'ils ont faite au gouverneur anglois, il parait par ces pièces qu'ils n'ont pas dessein de préter le serment qu'on veut exiger d'eux et ils demandent à M. de St Ovide conseil et secours. Ce religieux le prie d'écrire a ce gouverneur pour l'engager a se relacher sur la rigueur de son ordonnance, ce qu'il a cru ne devoir pas lui refuser. Ce religieux l'a assuré que si le gouverneur anglois s'obstinoit a ne vouloir pas leur permettre de vendre leurs habitations et d'emporter leurs effets, meubles et bestiaux conformément au traité de paix et comme avoient fait ceux de Plaisance lors de leur évacuation, ils étoient absolument résolus de se retirer avec leurs familles dans les forêts, d'y emporter tout ce qu'ils pourroient et qu'ils feroient faire leur récolte par toute la jeunesse et les sauvages, que cependant il s'y en trouve plusieurs disposés à chercher les moyens de passer à l'isle Royalle, ou sur celle de St Jean, mais que si toute ressource leur étoit otée il y auroit à craindre une révolution de la part des habitans et des

1. Archives du Ministère de la Marine et des Colonies. — Correspondance générale — Année 1720-1721, — V. 5, Fol. 110.
Ce document porte en marge les notes suivantes :
" Pour être porter à Mgr le duc d'Orléans.
" Histoire utile à celle des pêches.
" Du 10 juin 1720.
" Envoyer cet article à Mr l'abbé Dubois, ils ne peuvent point *detruire* * le parti proposé par le Sr de St Ovide. Les habitans qui resteront sous la domination angloise ne peuvent se dispenser de préter le serment de fidélité, mais l'exercice de la religion catholique leur doit être permis et par conséquent la conservation de leurs missionnaires."

* C'est le mot qui s'approche le plus de celui du manuscrit, qui est indéchiffrable. — H.-R. Casgrain.

sauvages ensemble contre les Anglois qui sont à ce qu'on dit en petit nombre.

M. de Mezy marque que M. de St Ovide et lui ont fait entendre au Père Justinien et au Père Dominique que le serment que l'on veut faire préter aux acadiens seroit infailliblement suivi de l'ordre à leurs missionnaires de se retirer, que si les pères et mères persistoient dans la religion catholique, certainement leurs enfans seroient induits d'abandonner leur religion et deviendroient les esclaves des anglois, qu'il faloit tirer l'affaire en longueur, en s'appuyant comme ils avoient fait de l'opposition que les sauvages de l'acadie apportent à ce serment, que si le gouverneur anglois employe la violence pour les y contraindre et qu'absolument ils ne puissent plus reculer, qu'ils fassent agir les sauvages par négociation et menace sans cependant les porter aux voies de fait jusques à ce qu'ils puissent leur faire savoir les ordres du roi.

Sur ce principe il croit qu'il seroit à propos qu'il y eut à Loüisbourg en provision, au moins 1000 armes avec les poudres et balles à proportion pour pouvoir armer les sauvages au besoin et que du côté du Canada on fit entendre aux Iroquois qu'il n'est pas de leur intérêt que les anglois n'ayent plus rien à craindre du côté de l'acadie, parce qu'ils n'auroient aucun ménagement pour eux.

Si l'île St Jean s'établissoit il y a apparence qu'il pourroit y passer nombre d'acadiens parce que la terre en est bonne mais pour l'île Royalle on n'y doit pas compter attendu qu'il y a peu de paturage et que la pluspart des terres ni valent rien, ou demanderoient un travail dont les acadiens ne sont pas capables.

L'article du traité d'Utrécht concernant les acadiens est cijoint, il leur est permis de transporter leurs effets mobiliers dans le terme d'un an. et la reine Anne a permis depuis le traité aux sujets des pays cédés à l'Angleterre de vendre leurs héritages, ceux de Plaisance ont joüi de cette faculté, mais les acadiens n'ont jamais pu trouver personne qui ait voulu acheter leurs terres et batimens, et les gouverneurs anglois se sont toujours opposés au transport de leurs meubles, grains et bestiaux en sorte qu'ils n'ont pu profiter de la faculté qui leur étoit accordée par le traité et par les ordres de la reine Anne.

Article 14 du traité de Paix conclu à Utrecht entre la France et l'Angleterre.

Il a été expressément convenu que dans tous les lieux et colonies qui doivent être cédés ou restitués en vertu de ce traité,

par le roi très chrétien, les sujets du dit roi auront la liberté de se retirer ailleurs, dans l'espace d'un an, avec tous leurs effets mobilier qu'ils pourront transporter ou il leur plaira, ceux néanmoins qui voudront y demeurer et rester sous la domination de la G. B. doivent joüir de l'exercice de la religion catholique et romaine en tant que le permettent les loix de la Grande B...

LXIII

Délibérations du Conseil. [1]

Conseil.—Mr de St Ovide à Louisbourg, 5 7bre 1720.

M. Gaulin missionnaire des sauvages micquemak lui ayant marqué que tous les chefs de cette nation s'étoient assemblés a sa mission d'Artigoniche et qu'ils paroissoient avoir une forte envie de lui parler, cela le détermina de partir de Louisbourg le 23 juin pour se rendre dans ces cantons, il arriva le 26 au port Toulouze ou il trouva des lettres du gouverneur anglois du port Royal, avec la proclamation faite aux habitans et leurs réponses qu'il envoie en original.

Par la lettre du gouverneur il se plaint que ces habitans au lieu de marquer leur soumission a ce que le roi d'Angleterre demande d'eux, ils tachent de troubler la paix du gouvernement en pratiquant avec les sauvages des assemblées pour soutenir leur droit natal au pays en opposition au droit de Sa M. B. et qu'il est informé qu'ils doivent le faire d'une manière tumultueuse, dont les fatales conséquences en cas qu'il y eut aucune hostilité seroient à la confusion des autheurs qu'il est évident que ce sont les habitans françois tant par quelques expressions que par les marques de mépris qu'ils ont montré à son authorité, que ce qui lui donne lieu de soupçonner qu'il y a quelques mauvais desseins sur le tapis est le voyage du sieur Justinien missionnaire qui s'est absenté sans sa permission, que depuis qu'il est gouverneur il leur a donné dans toutes les occasions

1. Archives du Ministère de la Marine et des Colonies. — Correspondance générale — Année 1720-1721 —V. 5, Fol. 125.
Ce document porte en marge la note suivante :
" Nota. — A porter cet extrait dimanche a la signature, avec la carte, a S. Al.
" Histoire utile a celle des pêches.
" Porter mardi a Mgr le Régent."
" Le B."

des marques de sa bonté et de la douceur de son gouvernement, mais comme leurs prêtres leur ont toujours enseigné de se regarder comme sujets de la France et d'observer la direction et le conseil du gouverneur de l'isle Royalle, ils lui ont demandé la permission d'y envoyer des députés pour avoir son avis à quoi il a consenty persuadé qu'étant informé des intentions du roi à maintenir une inviolable et étroite alliance entre les deux couronnes, il ne fera aucun autre usage du pouvoir qu'il a sur ces peuples que pour les persuader a prendre des mesures qui puissent tendre à leur propre bien et a conserver la paix et la tranqte du pays et il ne peut s'empécher de penser que quoi qu'il y arrive dans cette affaire en bien ou en mal ce sera l'effet du conseil du gouverneur de l'isle Royalle.

La réponse de Mr de St Ovide est qu'il ne se fera jamais un crime de la confiance que ces peuples peuvent avoir en lui qu'il ne les connait ni n'est connû d'eux, que lorsqu'ils lui demanderont les secours qu'il pourra dûement leur accorder il croiroit manquer aux intentions du roi de leur refuser sans cependant directement ni indirectement contribuer en rien qui puisse donner atteinte à la paix et au repos plus encore a l'inviolable et étroite union des deux couronnes.

Qu'il a toujours compris que la paisible soumission que l'on pouvoit attendre de ces habitans aux termes prescrits par le traité d'Utrecht ne consistoit que dans la liberté que la Reine Anne leur avoit accordé de se retirer avec leurs biens meubles, la disposition de leurs immeubles et qu'il ne se persuade pas qu'on puisse s'opposer à l'exécution d'un traitté qui a eu son entière exécution de la par du Roi.

Que le missionnaire dont il se plaint n'a que des mouvemens de paix, que le voyage qu'il a fait ne tire a aucunne conséquence, son prompt retour est la preuve de cette vérité.

Qu'il n'a vu aucun des députés dont il lui parle, qu'il lui rend justice lorsqu'il paroit être persuadé qu'il ne se servira pas du pouvoir qu'il peut avoir sur eux que pour leur insinuer de prendre des mesures qui puissent tendre à leur propre bien, mais qu'il se trompe en voulant rejetter sur ses avis ce qui pourroit arriver de bien ou de mal en cette affaire et qu'il ne peut s'empêcher de penser que quoi qu'il arrive lui gouverneur anglois n'en soit regardé comme le seul autheur et non lui St Ovide qui ne s'en est mêlé en nulle façon que cependant il doit lui dire qu'il croiroit manquer aux intérêts du roi s'il refusoit de donner azile a des sujets qui par plusieurs serments lui

ont prouvé leur fidélité et qu'il ne doit pas être surpris s'il reçoit dans son gouvernement tous ceux qui se présenteront.

La réponse des habitans au gouverneur de l'acadie est qu'ils se sont assemblés au sujet de la proclamation, qu'ils lui représentent qu'il est notoire qu'ils ne peuvent pas prêter serment à sa M. B. sans courir risque certain d'être égorgés dans leurs maisons par les sauvages qui les en menacent tous les jours, qu'ainsi ils ne peuvent faire d'autre serment que celui d'être fidèles au roi George sans que l'on puisse les contraindre de prendre les armes contre personne, que s'il ne veut point s'en contenter, ils le supplient de leur accorder un peu plus de temps pour se retirer avec leurs familles, leur étant impossible de le pouvoir faire dans le peu de temps qu'il leur a prescrit le pays étant dénué de vivres par les semences qu'on a fait depuis peu.

Ils lui demandent aussi de leur permettre d'emporter les effets qu'ils ont pour substenter leur vie et celle de leurs familles pour se retirer dans les terres du roi avec leurs voitures et celles qu'ils pourront acheter.

Fait et arrété le 15 9bre 1720.

L. A. DE BOURBON.

Par le Conseil

LACHAPELLE.

LXIV

RELATION [1]

D'UNE EXPÉDITION FAITE SUR LES ANGLOIS DANS LE PAYS DE L'ACADIE, LE 11 FEVRIER 1747, PAR UN DÉTACHEMENT DE CANADIENS. [2]

Le 8e janvier un habitant arrivé des Mines, rapporte à Mr de Ramezai qui commandoit pour lors à Beaubassin, que les Anglois, au nombre de deux cent cinquante environ, étoient

1. Archives du Ministère de la Marine et des Colonies. — Paris.

2. Les pièces qui suivent renferment le récit d'une des expéditions les plus audacieuses, et de l'un des faits les plus héroïques dont il soit fait mention dans les annales du Canada. Nous voulons parler de l'expédition et du combat des Mines. On vit deux cent cinquante canadiens partir au cœur de l'hiver (janvier 1747), faire plus de soixante lieues en raquettes à travers les forêts, et venir attaquer, au village de la Grand-Prée, une troupe de

arrivés à la Grand-prée le 24 Xbre pour s'y établir, afin de nous oter la facilité d'y retourner, si l'on faisoit dans la suite quelqu'entreprise sur le Port Royal. Mr de Remezai assembla les officiers de son détachement pour délibérer sur le parti qu'il y avoit à prendre, et tous furent d'avis de partir le plus promptement qu'il seroit possible, pour aller chasser les ennemis de ce lieu, avant qu'ils n'eussent le temps d'y faire un établissement solide. Nous savions qu'ils étoient logés dans les maisons des habitants, la saison ne leur ayant pas permis de se fortifier, ce qu'ils avoient dessein de faire au printemps, persuadés que les froids et les neiges nous empêcheroient de faire sur eux aucune tentative pendant l'hiver. Cependant nous nous disposames à exécuter sans délais la résolution prise dans le Conseil, et on fit un détachement de deux cent cinquante Canadiens, dont douze officiers, avec environ 60 Sauvages Malécites et Mikmaks. Mr de Ramezai n'étant pas en état de faire ce voyage, donna à Mr de Coulon capitaine, le commandement de ce détachement. Mais comme il nous fallut faire des trainées de chiens pour porter nos vivres et équipages, chercher des raquettes pour tout notre monde, et rassembler nos Sauvages qui n'étoient pas pour lors à Beaubassin, nous ne pûmes partir que le 23 de janvier vers midi. Après une marche de 17 jours, plus fatiguante par la quantité des neiges et les froids excessifs, que par la longueur du chemin, nous arrivames le 9 février à Pegiguit, distant d'environ cinq lieues de la Grand-prée. Nous passames la nuit dans les maisons des habitants, après avoir mis des corps de garde sur tous les chemins pour empêcher la communication, que la nouvelle de notre marche ne fut pas portée aux ennemis. Le 10e, nous apprîmes, par plusieurs habitants, venus de la

plus de cinq cents anglo-américains cantonnés dans les maisons, dont l'une était en pierre et armée de canons.

Après une lutte soutenue durant douze heures, une partie des ennemis fut tuée et un grand nombre fait prisonnier.

La première des pièces que nous publions est le journal de M. de la Corne, second commandant de l'expédition, qui remplaça M. de Villiers dès le commencement de l'action, lorsque ce dernier fut blessé à la première attaque.

La seconde pièce est le journal de M. de Beaujeu, le futur héros de la Monongahéla. Son récit est beaucoup plus long et beaucoup plus détaillé que celui de M. de la Corne.

Nous y ajoutons une troisième pièce, où se trouve raconté un des hauts faits de cette glorieuse journée, accompli par un des officiers, M. de Lusignan. Ce fait est rapporté par l'évêque de Québec, Mgr de Pontbriant, dans une lettre au ministre.

Enfin vient une quatrième de M. de Lusignan lui-même.

L'abbé H.-R. Casgrain.

Grand-prée depuis peu, que les Anglois y étoient au nombre de six cents hommes environ, sous les ordres du Colonel Lenoble, qu'ils étoient dispersés dans les maisons des habitants, n'ayant pu se loger autrement pendant l'hiver, mais que les habitants n'avoient pas voulu y rester avec eux, et qu'ils avoient abandonné leurs maisons, parce qu'ils ne doutoient point que nous ne fissions tous nos efforts pour déloger les ennemis, et qu'ils craignoient d'être confondus avec eux. Ils les avoient assuré que nous irions, mais les Anglois ne le voulurent pas croire, et ils se persuadoient que la rigueur de la saison nous arrêteroit.

Cependant nous sûmes que chacune des maisons qu'ils occupoient étoit un corps de garde, où ils avoient jour et nuit des sentinelles, et qu'ils se gardoient bien, parce qu'ils craignoient quelques partis de Sauvages. Nous nous remîmes en route vers midi, et après avoir fait environ 3 lieues, nous fîmes halte, tant parce que nous voulions profiter de la nuit pour faire nos approches que pour prendre de justes mesures pour l'attaque. Mr Coulon fit partager la troupe en deux détachements; il prit avec lui Mr de Beaujeu, Major, Deslignery, Lemercier, Lery, quatre cadets et 75 hommes; et nous donna à chaque officier commandant, vingt-huit hommes pour attaquer seulement dix maisons, nous n'avions pas assez de monde pour frapper en même temps sur vingt-quatre maisons qu'occupoient les Anglois; nous nous attachames à celles qu'on nous dit les plus fortes et nous apprîmes qu'il y avoit des officiers. Nous arrivâmes vers neuf heures du soir à la rivière des Gasparaux à une demi-lieue de la Grand-prée, nous y passâmes une partie de la nuit, et l'on mit des officiers à la tête de chaque détachement. Le 11e, à deux heures du matin, nous nous mîmes tous en marche avec des guides, pour conduire chaque détachement à la maison qui leur étoit destinée. Nous avions vingt-cinq habitants Accadiens qui s'étoient joints à nous à Pegiguit et dans les autres endroits où nous avions passé, et qui s'étoient d'eux-mêmes offerts à prendre les armes. Nous arrivames à la Grand-prée vers trois heures et demi après minuit, la neige et le froid nous incommodant beaucoup; nous trouvâmes, comme on nous l'avoit dit, les maisons bien gardées, mais les sentinelles ne nous découvrirent que lorsque nous fûmes à la portée du fusil, le temps étant extrêmement sombre.

Nous attaquâmes vivement, malgré le feu des ennemis, nous forçâmes les maisons à coup de hâches, et en très peu de temps nous nous en rendîmes maîtres, ainsi que d'un bâteau et d'une goëlette de 80 tonneaux, qui avoit servi à transporter les effets

des Anglois. Mrs les officiers et cadets se distinguèrent en cette action, et tous nos Canadiens donnèrent des marques de leur courage. Il y eut de la part des ennemis cent quarante hommes tués, du nombre desquels fut le Colonel Noble, son frère et trois autres ; trente huit blessés et cinquante quatre prisonniers. Ils ne nous tuèrent que sept hommes dont deux sauvages du nombre, et nous en blessèrent quatorze parmi lesquels fut Mrs de Coulon et Lusignan. Le premier eut le bras gauche percé d'une balle, et l'autre la cuisse cassée et un autre coup à l'épaule. M de Coulon ayant perdu beaucoup de sang, se fit porter à la rivière des Gaspareaux et Mr Lusignan, où nous avions laissé notre chirurgien. Les ennemis qui occupoient les maisons que nous n'avions pû attaquer, se rassemblèrent dans une maison de pierre où ils avoient du canon et que Mr de Coulon devoit attaquer, si le guide qui conduisoit son détachement, ne l'eut pas mené à une autre. Lorsqu'ils furent tous réunis en cette maison de pierre, ils firent une sortie de 200 hommes pour me venir prendre dans la maison voisine, où j'avois tué le colonel Lenoble et son frère. Mais quoique mon détachement ne fut pas plus de 40 hommes, je les repoussai vivement. Ils eurent du monde de tué et bien de blessé. Nous nous battîmes d'une maison à l'autre jusqu'à 11 heures. J'eus deux hommes de blessés auprès de moi, dont l'un mourut deux jours après.

Le second capitaine Anglois sorti avec un pavillon blanc, et vint à la maison où j'étois ; il demanda de la part de son commandant une suspension d'armes jusqu'au lendemain à neuf heures du matin. Je lui accordai, de concert avec les officiers, d'autant plus volontiers, que nos hommes avoient besoin de repos, étant extrêmement fatigués d'une longue marche et de plusieurs nuits que nous avions passées sans repos, lorsque nous faisions nos approches.

Le 12e, dès le matin, je vis que les Anglois faisaient des amas de vivres, et que plusieurs étoient sortis de leurs maisons pour y faire approcher des bœufs et autres bestiaux appartenant aux habitants de la Grand-prée. J'envoyai au commandant anglois, Mr Lemercier officier pour lui dire que s'il ne renvoyoit sur le champ les bestiaux et autres animaux qu'ils faisoient venir chez eux, que la suspension d'armes cesseroit et que j'allois faire main basse sur eux. Aussitôt le commandant avec un de ses officiers vint à moi, et après avoir assuré qu'il n'avoit fait aucune provision et qu'il avoit fait rentrer son monde qui n'étoit sorti que pour chercher de l'eau de ruisseau qui étoit proche de la maison, il demanda à capituler.

J'écrivis dans l'instant à Mr de Coulon qui étoit à la rivière des Gaspareaux à trois quarts de lieue de notre camp, pour lui en faire part et le prier de nous faire savoir son intention. Mr de Coulon me fit réponse de bouche par Montigny qu'il approuveroit tout ce que je ferois avec les officiers, à ce sujet, j'assemblai tous les officiers du détachement qui furent tous d'avis d'accorder la capitulation, les ennemis étant encore beaucoup plus nombreux que nous, les Sauvages nous ayant presque tous abandonné. Cependant on fit la lecture des propositions des Anglois, j'y retranchai ce qui ne paroissoit pas à notre avantage; les articles de cette capitulation, telle qu'elle leur fut accordée, contiennent:

1° Que les troupes de Sa Majesté Britannique actuellement à la Grand-prée, partiroient sous deux fois vingt-quatre heures pour Annapolis Royale, avec les honneurs de la guerre.

2° Que les prisonniers anglois entre les mains des François, resteroient prisonniers de guerre.

3° Que le batteau et la goëlette ne seroient pas rendus.

4° Que le pillage resteroit à nos sauvages qui l'auroient fait.

5° Que les malades et blessés anglois auroient la liberté de rester jusqu'à ce qu'ils fussent rétablis, à la rivière aux Canards, où ils seroient nourris aux dépens de Sa Majesté Britannique, et fourni par le commandant françois une sauve garde jusqu'à ce qu'ils fussent en état de partir.

6° Que les troupes de Sa Majesté Britannique actuellement à la Grand-prée, ne pourroient porter les armes dans le haut de la baie françoise, la rivière aux Canards, la Grand-prée, Pegiguit, Cobequit et Beaubassin, pendant l'espace de six mois.

Sitôt que la capitulation fut signée par tous les officiers françois et anglois, j'envoyais Mr de Lignery aide Major à Mr de Coulon, lui porter, et le lendemain, le commandant anglois la lui fit signer.

Le 13e, le temps étant extrêmement mauvais je leur donnai le lendemain pour entérer leurs morts avec une sauve-garde de deux sergents et de douze soldats.

Les officiers passèrent la journée avec nous, et ils étoient surpris que ces canadiens qu'ils regardoient auparavant comme des Sauvages, sans presque aucun sentiment d'humanité, les traitassent aussi poliment et avec autant de douceur après l'action, surtout les prisonniers auxquels ils ont tâché d'adoucir, autant qu'il fut possible, la peine de leur sort. Parmi ces derniers, Mr Flou conseiller au conseil dans Annapolis Royale qui étoit venu après le détachement en qualité de commissaire géné-

Howe

ral. Il avoit une blessure très dangereuse au bras gauche. Je l'avois pris les armes à la main, dans la maison où le colonel Lenoble fut tué avec son frère. Je le renvoyé sur sa parole à condition qu'il renverroit en échange le S. Lagroix qui avoit été pris, allant porter des secours à Louisbourg pendant le siége et qui depuis ce temps étoit à Boston, ce qu'il a exécuté fidèlement. Je renvoyai aussi un jeune officier que Mrs Mignaque et de la Godalie missionnaires demandèrent par une requête.

Le 14e les Anglois étant prêts à partir, le commandant vint me demander son congé. J'ordonnai sur le champ un détachement de soixante hommes avec six officiers qui allèrent prendre la droite de la maison où ils étoient, et formèrent deux haies entre lesquelles ils défilèrent par deux, au nombre de trois cent trente, non compris quatorze officiers, un commissaire, un écrivain, un docteur et autre chirurgien. Je les fis accompagner par Mrs Lemercier et Marin, jusqu'aux dernières habitations, c'est-à-dire pendant trois lieues, où je leur fis donner quelques vivres pour leur voyage, et vingt Acadiens pour aller avec eux aux premières habitations de Port Royal, qui revinrent sur le champ. Les députés de la Grand-Prée, la rivière aux Canards et Pegiguit, m'ayant représenté par requette, que les détachements anglois et françois qu'ils avoient été obligés de nourrir depuis plusieurs années, les avoient réduit à une telle extrémité, que non seulement ils étoient pour la plupart hors d'état d'ensemencer leurs terres, et que même, plusieurs n'auroient pas de quoi faire subsister leurs familles, et qu'ils ne voyoient nulle apparence de pouvoir nourrir notre détachement, si nous prenions le parti de demeurer chez eux. Ces raisons nous engagèrent à tenir un conseil avec Mrs les officiers, où il fut délibéré que nous retournerions à Beaubassin où nous aurions des vivres, et ou il y auroit lieu de croire qu'ils y seroient dès le petit printemps, sachant que Mr de Ramezay y étoit avec peu de monde, et que nous aurions à la baie Verte un navire et trois batteaux qui y avoient passé l'hiver.

Nous nous disposâmes donc à partir, la saison ne nous permettant pas de différer plus longtemps, pour profiter des neiges et des glaces qui commençoient à être fort mauvaises. Je fis briser l'artillerie que nous ne pouvions conduire avec nous; elle consistoit en deux canons de six livres de balles et trois autres de deux livres. On brûla les affûts ainsi que le batteau pris aux Anglois, la goëlette appartenoit à un habitant de l'Acadie nommé Gautier, lequel avoit toujours rendu bien des services aux différents détachements françois qui avoient été

dans ce pays-là, depuis le commencement de la guerre. On la lui rendit par ordre de Mr de Ramezay; le 23 février nous partîmes de la Grand-prée avec nos prisonniers, et quatre de leurs drapeaux, et nous arrivâmes à Beaubassin le 8 mars, où je trouvois un ordre de Mr le marquis de Beauharnois pour aller à Québec avec Mr de Beaujeu, major du détachement, Lemercier et Marin, ce qui a fait que j'ai pu écrire en France par un batteau que Mr de Ramezay a fait partir de Beauharnois pour France le 28 mars dernier.

Fait à Montréal le 28 7bre 1747.

Signé: Le Cher de la Corne.

LXV

Journal de la Campagne du détachement de Canada a l'Acadie et aux Mines, en 1746-47. [1]

Le 5 juin 1746. — Six des bâtiments destinés pour transporter le détachement des milices du Canada à l'Acadie, composées de sept cents hommes, y compris vingt et un officiers de troupe, suivant la liste, mirent à la voile le 5 juin 1746 à neuf heures du matin dans la rade de Québec, sous les ordres de Mr Coulon capitaine, second du détachement, pour aller attendre au Pot à l'eau de vie le navire le Tourneur, dans lequel Mr de Ramezay, commandant général, étoit embarqué. Le S. Duhamel capitaine lui ayant représenté que le vent étoit trop faible pour appareiller comme nous, et nous allâmes mouiller à l'île aux oies à 12 lieues de Québec.

Liste des officiers du détachement.

Mrs de Ramezay capitaine commandant, Coulon, le chevalier de la Corne capitaine, St Pierre, Lanaudière, Beaujeu, St Ours, Delignery, lieutenant, la Colombière, Pean, Repentigny, Courtemanche, la Ronde, Boihebert, enseignes en pied, Gaspé, Blestre, le Cher de St Ours, fils, Montesson, Lemercier, Niverville, Lotbinière, enseignes en second.

Le 6 dud. — Toute la journée les vents contraires et violents, nous obligèrent de remonter plus haut pour chercher le mouil-

1. Archives du Ministère de la Marine et des Colonies. — Vol. 87, folio 314.

lage de la Pointe aux Pins. Tout notre monde y fut très incommodé du mal de mer, quoique le vent eut tant soit peu diminué sur le soir.

Le 7 dud. — Sur les quatre heures et ½ du matin les vents ayant été furieux pendant la nuit, nos cables avoient été si tourmentés que nôtre plus gros cassa. Mr Deplaine capne du bâtiment me représenta que vû cet accident, il n'y avoit point à balancer de relâcher à Québec, et que cette avarie nous autorisoit à y aller demander un autre bâtiment, le nôtre faisant tant d'eau qu'on ne pouvoit franchir la pompe, que d'ailleurs il se comportoit mal à la mer, qu'il ne vouloit point risquer de faire périr le détachement qui y étoit embarqué. A ces représentations qui me frappèrent je consentis qu'il fit voille pour Québec. Nous y arrivâmes à dix heures du mâtin et nous rendîmes compte à Mrs le Général et Hocquart du contretems qui en conséquence donnèrent leurs ordres pour nous faire préparer un autre bâtiment, qui venoit d'arriver de France.

Le 8 dud. le 9 id. — Sous deux jours le bâtiment se trouva grée et prest à faire voille.

Le 10 dud. — Mr de Repentigny et moy ayant à la pointe du jour fait embarquer notre détachement, nous appareillâmes à huit heures du matin avec le Tourneur qui jusque là n'avoit point eu de vent favorable, et nous allâmes mouiller vis à vis l'Isle Madame, le Tourneur au nord et nous au sud.

Le 11 dud. — Nous levâmes à quatre heures du matin et nous rejoignîmes notre petite flotte à 7. Le calme qui nous prit, nous donna occasion d'aller rendre compte à M. Coulon des raisons que nous avions eu de relacher : après quoi le vent ayant repris, nous levâmes tous ensemble à midy, et nous allâmes mouiller à l'entrée de la nuit au pied de la Traverse. Je renvoyai un de nos miliciens à terre malade dangereusement chez un officier de milice à fin qu'il le fît conduire à Québec.

Le 12 dud. — Les vents dépendans de la partie du sud-ouest, nous mîmes tous à la voille et nous vînmes mouiller les 6 batiments de Compie au Pot à l'Eau de vie, où nous avions ordre d'attendre le Tourneur.

Sur les 5 heures du soir, le Tourneur nous ayant rejoint, nous donna le signal de lever, continuant toujours sa route. Nous le suivîmes tous, hors Chauveau que nous perdîmes bientôt de vue : cependant nous portâmes bon frais toute la nuit.

Le 13 dud. — A la pointe du jour, le Tourneur nous donna le signal de mettre en travers pour attendre Chauveau, et pour ne

point perdre de temps, dès qu'il fut arrivé, il le toüa toute la journée, se tenant malgré cela toujours à la teste.

Sur les huit heures du soir, les vents à l'ouest, bon frais, le S. Basin qui étoit en vedette au cap Chat, mit sa chaloupe en mer pour venir rendre à Mr de Ramezay compte de ce qu'il sçavoit, suivant qu'il en avoit reçu l'ordre de M. le Général, et ne put l'aborder. Mais Mr de Léry, qui avoit plus tenu la terre que les autres, lui donna occasion de l'approcher, et il dit au M. Coulon, qui commandoit un détachement dans ce bâtiment qu'il n'y avoit rien de nouveau.

Le 14 dud. — Les vents à l'ouest et sud ouest, petit vent, ayant couru à l'est jusqu'à 4 heures du matin, nous nous trouvâmes par les travers des Monts Loüis, et les vents s'étant rangés à l'est sud est, bon frais contraire, nous courûmes tous la bordée de compie.

Le 15 dud. — Les vents toujours à l'est sud est bon frais jusqu'à 7 heures du soir, se rengèrent à l'ouest violent, nous courûmes toute la nuit sur la Trinquette, seulement le cap au sud est, ainsi que le Tourneur pour ralier la terre, afin d'attendre le bâtiment de Chauveau, que nous n'avions pas vu depuis bien du temps. Toute la nuit nous eûmes sur notre pont 2 pieds d'eau, la mer toute en feu. Je commençai à concevoir un grand dégoust pour le métier des marins, surtout lorsqu'étant obligé d'aller en haut, pour me soulager le cœur, ainsi que presque tous nos miliciens. J'entendis les matelots chanter les louanges du Seigneur dévotement ce qui ne me parut point ordinaire dans ces sortes de gens, hors qu'ils ne soient en danger.

A midy nous reconnûmes les terres du grand Etang, le vent ayant bien modéré. Le S. Chauveau nous rejoignit. Pour lors nous forçâmes de voilles pour gagner le cap Desrosiers, où étant, le Tourneur fit le signal d'un coup de canon. Le S. Perthuis qui étoit à la découverte dans ce poste, tenta de se rendre alors à bord, mais le vent étant trop fort, il s'en retourna à terre, comptant que nous entrerions dans Gaspé, où il viendroit parler à Mr de Ramezay pour lui faire part de ce qu'il avoit appris.

Le 16 dud. — Petit vent de sud ouest et de sud, tems variable, à 7 heures du matin, nous allâmes mouiller dans la baie de Gaspé vis à vis la grand Grave six bâtiments de compagnie, la goëlette à Chauveau n'y étant arrivée que le soir. Mr Perthuis y vint trouver Mr de Ramezay pour l'informer qu'il avoit appris par une chaloupe venant de l'Ile St Jean, qui alloit à Québec, qu'il y avoit dans le port la Joie deux vaisseaux de force anglois, et qu'il ne doutoit point qu'ils ne nous y attendissent, lorsque

nous passerions, et c'étoit en effet la route que nous devions prendre, ayant ordre de passer par l'est de l'ile St Jean.

Sur cet avis, Mr de Ramezay fit assembler Mrs les officiers pour délibérer sur le parti le plus prudent qu'on pouvoit prendre, et il fut décidé qu'on feroit partir une chaloupe pour aller à la Baye Verte, pour sçavoir s'il y avoit réellement des vaisseaux anglois dans le port Lajoie, et s'instruire des pilottes acadiens, si un bâtiment, et surtout le Tourneur, pourroient passer par la pointe de l'ouest, entre l'île St Jean et le cap Tourmentin, et de les amener pour nous pilotter et d'informer Mr le Général de notre manœuvre, qu'en attendant la nouvelle de la Baye Verte, ou les ordres de Mr le Général, nous entrerions dans la baie de Pénouille.

Le 17 dud. — Le vent ne nous permit d'appareiller que sur les 7 heures du soir pour entrer dans la baie du sud ouest, comme on en étoit convenu, à fin d'être hors de la vue des batiments anglois qui pourroient venir à la découverte à l'entrée de Gaspé.

Le 18 dud. — Mrs de Bélestre et Rigauville partirent dans une chaloupe bien armée pour la Baye Verte, avec ordre de faire grande diligence.

Le 19 dud. — Mr de Ramezay ordonna une fois pour toutes de détacher tous les jours un officier pour aller à la découverte à la pointe de Forillon pour observer si les Anglois, ou quelques vaisseaux françois parroissoient dans ces parrages. Mrs les Cadets pourvurent à cette garde y allant régulièrement avec l'officier alternativement. On commença aussi à monter une garde de soixante hommes, et chaque Commandant de détachement eut ordre de faire faire des fours pour fournir du pain à tout le monde, tous les Bâtimens n'ayant eu du biscuit que pour 20 jours de traversée.

Mr de Ramezay ayant ainsi ordonné à tout, ne pensa plus en attendant de bonnes nouvelles, qu'à traiter de son mieux les officiers et à se rejouir.

Le 20 dud. — Mr de Lotbinière de retour de sa garde de Forillon nous apprit qu'un homme que Mr Perthuis envoyoit à Mr de Ramezay étoit tombé d'un cap dans la mer et qu'il avoit péri. On commença ce même jour à envoyer des chaloupes à la pesche de la molüe, pour en donner à tout nôtre monde avec un peu d'huile pour épargner le lard.

Le 21 dud. — Les feux qui couroient depuis nôtre arrivée dans la Baye du Sud Ouest, s'annimèrent si fort, qu'ils consumèrent en très peu de temps toutes les cabanes de notre détachement. Nous ne pûmes même sauver une maison des habitans du lieu,

qui nous servoit d'hôpital et si les vents n'eussent changés, nos Bâtiments auroient couru des risques. Nos Capaines étoient prests en ce cas a filer leurs cables par le bout.

Le 22, le 23, le 24, le 25, le 26, le 27, le 28, le 29. Il n'y eut rien de nouveau. Nous passâmes tout ce temps à nous réjoüir de nôtre mieux, et pour suppléer au défaut de bonne chair, nous en buvions davantage.

Le 30 dud. — Mrs de Belestre et Rigauville arrivèrent à onze heures de nuit de la Baye verte, qui nous apprirent l'arrivée de deux frégates, L'Aurore et le Castor dans le port de Chibouktou, et qu'elles avoient faites plusieurs prises de petits bâtimens, qui portoient des vivres à l'Isle Royale. Ces Mrs nous confirmèrent la nouvelle des deux vaisseaux dans le port Lajoye, ou M. de St Pierre arrivé à Beaubassin avec les sauvages par la Rivière de St Jean envoyoit à la découverte, pour connoître leurs manœuvres. Il eut même grande peine à les retenir jusqu'à notre arrivée à la Baye verte voulant absolument aller faire coup sur l'équipage de ces navires, qui descendoit tous les jours à terre. Les Pilottes Acadiens venus avec nos Mrs assurèrent Mr de Ramezay qu'il pouvoit se rendre avec ses bâtiments à la Baye verte sans risque, en passant entre le Cap Tourmantin et l'Isle St Jean, qu'il y avoit assez d'eau pour passer les plus grands vaisseaux. Nous eûmes aussitôt l'ordre de faire embarquer nos détachements dans les bâtiments pour sortir de Penoüille, et faire route pour la Baye verte.

Juillet 1746. Le pr. — A six heures du matin, sortant de Penoüille, nous vinmes moüiller à la grand grave. Les vents ne nous permettant pas de sortir de Gaspé, Mr de Ramezay envoya ses lettres à Mr Perthuis avec ordre de faire partir en diligence une chaloupe pour Québec, afin d'apprendre a Mrs le Général et Intendant les bonnes nouvelles de l'arrivée de nos frégates à Chibouktou, et de nôtre départ pour la Baye verte.

Le 2 dud.—Le vent contraire nous retint encore tout le jour dans Gaspé. Sur les dix heures nous apperçûmes une chaloupe qui traversoit de Bonnaventure à la pointe de Forillon, mais elle passa trop loin pour qu'on pût la faire venir.

Le 3 dud.—A huit heures du matin, un petit frais de vent du nord permit de mettre à la voille, et doublant fort lentement la pointe de Forillon, nous vîmes deux chaloupes. Le Tourneur amena sa misaine, et leur tira un coup de canon, pour les faire venir à bord. Dès qu'elles furent arrivées, ayant mis flamme d'ordre, nous amenâmes tous nos voilles pour l'attendre jugeant qu'il y avoit quelque chose de nouveau. Une de ces chaloupes

venoit de Québec, pour faire la pêche à la grande rivière, et l'autre de l'Isle Royale que nous avions vû passer la veille, qui paroissant probablement s'être écartée, suivoit la chaloupe qui alloit à la grande rivière. Elle étoit armée de 4 françois et d'un anglois, ayant un passeport pour aller faire la pêche à Plaisance, bien munie de vin, eau de vie, melasse, chocolat, de sucre, de molüe sèche, de lard et de pain.

Mr de Ramezay soupçonnant ces gens là d'être des espions les retint a son bord avec leurs chaloupes, et les questionna sur ce qui se passoit à l'Isle Royale. Il nous parut par leurs réponses qu'on y étoit fort intrigués et fort en peine d'une escadre françoise considérable que plusieurs bâtiments qui entroient dans le port, assuroient avoir vue, et que pour cette raison l'amiral Waren avoit fait deffense qu'il ne sortit aucun bâtiment de Loüisbourg.

Le 4 une brume fort épaisse, qui dura toute la journée, nous sépara tous. Le Tourneur pour nous ralier, tira plusieurs coups de canon, et tous les bâtiments firent comme luy fausse route en attendant que le temps s'éclaircit, de crainte que les courants de la Baye des Chaleurs ne nous portassent sur les battures de Miskou.

Le 5 dud. — La brume qui continua toute la nuit nous sépara jusqu'au jour, qu'une pluye fort abondante fit dissiper. Nous aperçûmes les terres de Chipagan et de Miramichi. Nous courrûmes toute la journée bord sur bord, les vents à l'orient.

Le 6 dud. — Toute la journée, gros vent de l'oüest et du sud-oüest, nous avons couru pour entrer dans le canal de l'Isle St Jean bord sur bord; Chauveau nous manqua pendant 24 heures.

Le 7 dud. Les vents au nord-ouest ¼ d'ouest, courant toujours la bordée. Les bâtiments de Mr Boucherville et Chauveau nous manquant, nous moüillâmes pour les attendre. Mrs L'Epinay et Déjordy cadets détachés par Mr de St Pierre pour savoir de nos nouvelles, abordèrent le Tourneur. Dès qu'ils nous eurent reconnus, ils nous apprirent que nos vaisseaux de Chibouctou avoient 80 hommes malades du scorbut, que la Déesse chargée pour le Roy étoit arrivée à Québec, que deux gros vaisseaux anglois étoient toujours dans les ports la Joye, et que Mr de Niverville qui en arrivoit avoit dit qu'il y en étoit encore arrivé deux petits qu'ils y étoient fort tranquilles et n'étoient nullement sur leur garde. Mr de Boucherville nous a rejoints sur les 9 heures du soir.

Le 8 dud. — Nous restâmes à l'ancre pour attendre Chauveau jusqu'à 1 heure après-midy, et nous levâmes pour profiter d'un petit air de vent favorable qui luy avoit donné occasion de nous rejoindre. Le Tourneur le prit à la toüé.

Sur les 4 heures, Mr de Plaine et moy prîmes un flétan de près de 6 pieds de long et de 3 de largeur. Nous ne vînmes à bout de le mettre à bord qu'en le lâchant au fond et le hissant ensuite à plusieurs reprises. De cette façon, on du y faire perdre ses forces, et il se noye. Le cœur de ce poisson est fort bon pour pescher la morüe et après avoir servi d'appâs pendant 1 heure il remut encore.

Le 9 dud. — Une brume fort épaisse, qui s'éleva à la pointe du jour, nous fit mouiller, craignant de nous aller échouer sur la Batture du Cap Tourmantin, quoique nous eussions un vent favorable pour entrer dans la baye Verte. La brume étant un peu dissipée, nous vîmes deux chaloupes au vent à nous, que nous primes pour deux corsaires, et ayant tiré plusieurs coups de fusil pour marquer nôtre embarras, sans espérance de nous faire appercevoir, nous fimes branlebas et Mr de Repentigny et moy fîmes la revüe des armes de nôtre détachement. Tout notre monde parut de bonne humeur. Un pilote que Mr de Ramezay nous envoya au bruit de nos coups de fusil nous dit que ces deux Chaloupes venoient chercher des vivres pour les sauvages de Mr St Pierre.

Le 10 dud. — Le calme qui dura presque tout le jour fit prendre le parti de ramer pour doubler la pointe du Cap Tourmantin, dont la batture va près d'une lieüe dans le large. C'est le seul mauvais endroit qu'il y ait depuis l'entrée du canal jusqu'à la Baye Verte. De la pointe du Cap Tourmantin il peut y avoir à L'Isle St Jean tout au plus trois lieües à traverser ; et c'étoit la route que prenoient ceux qu'on envoyoit à la découverte au port Lajoye. Six bâtiments moüillèrent dans la Baye verte ce même jour. Pour le nôtre, il n'y entra que le lendemain.

Le 11 dud. — Sitôt notre arrivée, nous fîmes Mr de Repentigny et moy débarquer nôtre détachement, pour le rafraischir. Car quoy que nôtre traversée n'eut pas été longue, il y en avoit plusieurs de malades. Nous trouvâmes Mr de Ramezay party pour Beaubassin. Mr de Courtemanche arrivoit de la découverte du port la Joye, qui y avoit vu trois vaisseaux de 40 canons. Chaque bâtiment déchargeoit de son mieux pour être prest au premier événement.

Le 12 dud. — On continua la décharge des effets du Roy. Trois hommes arrivèr. de l'Isle St Jean à la Baye verte, débi-

tèrent qu'un des trois vaisseaux étoit sorti du Port Lajoye, et qu'il paroissoit faire route pour Loüisbourg.

Le 13 dud. — La décharge des sept Bâtiments a été faite en entier, et tous les effets logés en lieu de sûreté. On commença a faire transporter a Beaubassin par le portage. Mr de Ramezay de retour de Beaubassin détacha pour aller a la découverte Mrs de St Ours, Déchaillons, Boishébert, Montesson et Bailleul au port Lajoye.

Le 14 dud. — Quelques habitants, qui alloient a la chasse, s'étant imaginés avoir vu à l'ecart des Anglois embusqués aux environs de nôtre camp, se présentèrent fort échauffés pour avertir. Mr de Ramezay ordonna aussitôt de détacher Mr de la Colombière et le Chr de St Ours, avec un détachement de françois et de sauvages pour aller à la découverte, qui ne trouvèrent aucuns vestiges.

On fit aussi partir des Acadiens de confiance, pour aller au passage de Fronsac, pour sçavoir ce qui se passoit à Loüisbourg.

Le 15 dud. — Les feux qui couroient dans les bois fort animés approchèrent de si près nos magazins de vivres, que nous fûmes obligés de les sortir au loin, pour éviter l'incendie. Mr de Ramezay fit la revüe de son détachement, afin d'en tirer un de deux cents hommes pour aller aux Mines, commandé par Mr le Cher de la Corne a dessein d'empêcher les acadiens d'aller au Port Royal et d'y porter des vivres.

Le 16 dud. — Il arriva deux courriers de Chibouktou, que Mr le Loutre avoit envoyé a Mr de Ramezay, qui nous apprirent que l'Aurore et le Castor étoient de retour de leurs croisières dans les parages de l'Isle Royale qui n'avoient rencontré que de petits bâtimens qu'ils avoient pris.

Le principal sujet pour lequel Mr le Loutre envoyoit ces courriers étoit pour proposer de la part de Mr Duvignau et Mr de Salliers a Mr de Ramezay de se joindre à eux pour aller former le siége de Port Royal et de répondre promptement s'il acceptoit cette proposition et de leur donner une connoissance parfaite de la force de son détachement qu'à la vérité ils n'avoient point de train d'artillerie, mais que le canon de 12 pourroit être suffisant pour cette entreprise.

Mr de Ramezay charmé de la proposition de nos Mrs voulut se mettre en état de leur faire une réponse positive de l'état des forces de son détachement. Mais comme il étoit expliqué dans ses ordres, qu'arrivé à la Baye verte il les partageroit en deux pour donner a Mr Coulon la moitié tant des françois que des sauvages pour aller former le blocus de Cançau, que l'exécution

de ce projet paroissant impossible par la difficulté d'y porter des vivres, faute de voitures, instruit d'ailleurs que ce port était abandonné par les Anglois dont par la suite on pourroit également s'emparer et que l'entreprise proposée paroissoit plus intéressante et qu'alors le démembrement du parti feroit un inconvénient, il fit assembler son conseil de guerre pour décider de ce qu'il y avoit de mieux a faire. L'avis général sur l'exposition de ces deux projets fut qu'il falloit s'en tenir a celui de Port Royal, et d'abandonner celui de Canceau. Le procès verbal fut signé en conséquence de tous Mrs les officiers. Mr de Ramezay répondit donc à Mr le Loutre qu'il étoit charmé de la proposition de Mrs Duvignau et De Salliers, et qu'il s'alloit préparer à les joindre pour aller faire le siége de Port Royal, qu'il avoit sous ses ordres près de 1400 hommes bien disposés qu'il ne s'agissoit plus que de faire transporter ses vivres a Beaubassin, pour les y mettre en sûreté. Il répondit en même temps qu'il ne pouvoit se charger de 100 prisonniers anglois, que ces Mrs lui proposèrent pour faire des échanges.

Le 17 dud. — Mr de Ramezay fit partir nos deux courriers pour Chibouktou avec les réponses aux lettres qu'il avoit reçuës de Mr le Loutre.

Mrs les officiere allés à la découverte au Port Lajoye arrivèrent sur les 5 heures du soir, qui nous dirent qu'il n'y avoit plus que deux vaisseaux, une flutte très grosse, qui ne paroissoit point avoir de canons, sans doute pour le transport et un de 24 canons et que les équipages de ces navires descendoient à terre sans inquiétude.

Nous ne balançames point de proposer unanimement à Mr le Commandant d'aller avec nos bâtiments les plus lestes enlever les deux navires anglois, cette capture paroissant fort aisée à faire et très avantageuse. Aussi Mr de Ramezay parut-il s'y préter avec grand plaisir. Mais il voulut que sa démarche fut autorisée par la décision d'un conseil de guerre, afin d'être plus en règle.

Pour cet effet, Mrs les officiers s'assemblèrent chez Mr de Ramezay, et étant parfaitement instruit de ce dont il s'agissoit, il fut décidé très promptement qu'il falloit profiter d'une si bonne avanture. Mrs Duhamel, Léry, Deplaine, Aubert et Montarville eurent ordre de préparer leurs navires pour cette expédition de laquelle ils parurent tous être charmé. Mr de St Pierre, commandant des Sauvages eut ordre de les prévenir de ce projet, qu'ils acceptèrent comme des braves et se préparèrent à nous rejoindre à la Baye verte avec leurs canots.

Le 18 dud. — Mr de Ramezay ayant fait ses réflexions sur les inconvénients que souffroit l'entreprise du port Lajoïe, craignant surtout que les vents nous retinsent trop de temps dans ce port, supposant même l'expédition finie et que des navires détachés de l'Ile Royale nous y vinsent bloquer, ce qui étoit tout à fait contraire au premier rendéz-vous avec nos deux frégattes au Port Royal d'autant mieux que nous n'étions pas tout à fait prêt à partir, le Tourneur ayant besoin de leste, toutes ces raisons le portèrent a nous dire qu'il renonçoit a ce projet.

Sur les deux heures, Mrs les officiers commandant les sauvages arrivèrent a leur teste en fort bon ordre prévenus que les Mikmaks devoient les recevoir en cérémonie pour chanter la guerre. Mais ils furent bien surpris de voir un projet aussitôt rompu, qu'imaginé. Plusieurs Compgnies partirent pour Beaubassin par l'ordre du Commandant.

Le 19 dud. — Mr de Ramezay ne pouvant cependant laisser ces Anglois impunément dans le port La Joye y tourmenter les habitants, comme s'ils n'eussent eu rien à craindre, se détermina a envoyer les sauvages sous les ordres de Mr de St Pierre, et on attendit leur réponse.

Mr de Léry partit pour Québec d'un vent très favorable. Nous attendions un mortier par luy, que Mr de Ramezay avoit demandé a Québec, que nous espérions avoir promptement pour le siége du Port Royal. Toutes les Compies qui restoient a la Baye verte eurent ordre de défiler pour Beaubassin, et partirent ce même jour.

Mr de la Ronde y resta avec 40 hommes pour garder les effets qui y restoient, avec ordre de se rendre a Beaubassin, des qu'on les y auroit transportez.

Le 20 dud. — Les Abénakis ayant refusé de marcher avec les Mikmaks sous les ordres de Mr de St Pierre pour le port la Joye ne voulant point partir sans les françois, Mr de Ramezay y envoya les Mikmaks commandés par M. de Montesson et 5 a 6 de Mrs les cadets. Le Père La Corne y suivit ses sauvages.

Mr de Ramezay partit ensuite pour Beaubassin avec tous les officiers.

Le 21 dud. — Nous apprîmes par le nommé Arsenaux qui avoit été envoyé à la découverte du costé de l'Isle Royale que les Anglois avoient pris deux vaisseaux françois qui étoient a la pêche de la moluë, qui avoit débité que nôtre escadre avoit été bloquée dans Breste par une flotte angloise mais que des vaisseaux venus de Toulon et de quelques autres ports l'avoient repoussé, que le vaisseau sorti du Port Lajoïe étoit rentré a

l'Isle Royale, ayant pris une goëlette françoise venant des Isles de l'Amérique.

Mr de Ramezay reçut des lettres de Mr Duvignau qui luy marquoit qu'il se voyoit obligé par prudence de partir pour France, s'il n'avoit point de nouvelles de l'Escadre et qu'il avoit mis son terme au 5 d'aoüst, ne voulant point courir les risques d'être bloqué dans le port de Chibouktou par des vaisseaux anglois de l'Isle Royale. Ses inquiétudes étoient fondées sur les nouvelles qu'il avoit eu, qu'on avoit entendu tirer grand nombre de coups de canon vers Canceau, et que c'étoit sûrement des vaisseaux anglois, qu'il se voyait d'ailleurs court de vivres, et que pour cette raison il le prioit de le décharger de 100 prisonniers qui luy en consumoient beaucoup, qu'il regardoit l'entreprise du Port Royal, comme non faisable, n'ayant point d'artillerie, que du canon de 6, et que d'ailleurs il n'avoit jamais pensé a la faire.

Le 22 dud. — Mr de Ramezay répondit à Mr Duvignau qu'il ne tarderoit point a le rejoindre, persuadé qu'il n'abandonneroit point l'entreprise du Port Royal qu'il luy avoit si expressément fait proposer par Mr le Loutre de faire de concert, qu'il avoit en conséquence fait partir un bâtiment pour Québec, pour y aller chercher un mortier, qu'il avoit manqué de faire une tentative avec tout son détachement au Port Lajoye sur deux vaisseaux anglois qu'il auroit pu se flatter de prendre, mais que par la crainte de manquer au rendez-vous du Port Royal qu'il s'étoit contenté d'y envoyer un petit party de sauvages capable de faire déguerpir les Anglois et laisser par ce moyen les habitants de l'Isle St Jean tranquilles.

Le 23 dud. — Mr de Vitré arriva de Québec avec des agrés que Mr l'Intendant avoit envoyé à Gaspé pour nous donner les moyens d'en sortir avec des chaloupes au cas que les Anglois nous y eussent bloqué.

Mr de Montesson arriva aussy ce même jour du Port Lajoye a Beaubassin, qui y amena trois prisonniers anglois et un nommé Brisson de l'Isle St Jean qui servoit de pilotte a un des bâtiments du Port Lajoye, pour que Mr de Ramezay les questionna, afin d'en apprendre des nouvelles qui pouvoient nous servir. Mr Montesson se tira autant bien de son expédition, qu'il étoit possible, et son succès fut proportionné au petit nombre d'hommes qu'il avoit sous ses ordres ayant tué ou fait prisonniers près de 40 hommes. Il y perdit un mikmak, et il y en eut un de blessé. Si ces sauvages eussent été plus dociles et plus susceptibles d'obéissance Mr de Montesson auroit pu rendre son action plus complète, en prenant une goëlette qui étoit allé

chez les habitants dans une rivière armée de 40 hommes. Elle regagna les vaisseaux sur le bruit de l'ennemy. Il s'empara de quelques pièces de canon qui étoient a terre.

Le 24 dud. — Mr de Ramezay questionna les prisonniers du Port Lajoye.

Voici le précis de leur déposition, sçavoir,

Que les Anglois avoient fortifié la garnison de l'Isle Royale de deux régiments faisant 20 Compagnies de 70 hommes tirés de Gibraltar et de trois autres régiments de milices de Baston, que ces troupes y avoient été portées par deux gros vaisseaux de guerre et huit de transport arrivés le 8 may, qu'il n'y avoit dans le port pour lors que 4 vaisseaux, compris le Vigilant, qu'il n'avoit été rien ajoûté aux fortifications depuis la prise de la Ville que les murs avoient été seulement réparés ;

Que les Anglois n'étoient venu au port Lajoye, que pour tirer des provisions des habitants de l'Isle St Jean, en payant, qu'il y avoit deux vaisseaux un de 24 canons et une flutte de 8 pour transport.

Il se trouva à terre parmy les prisonniers que Mr Montesson fit, deux habitants de l'Isle St Jean qui avoient été accordez avec 4 autres en hotage pour sûreté d'un accord fait par deux députés au nom de tous les habitants de l'Isle, qu'ils leur fourniroient des provisions, aux conditions que les Anglois ne les tourmenteroient pas, et ces pauvres gens n'eurent que cette ressource pour sortir du bois, où ils ne pouvoient plus résister.

Tous les Abenakis prirent les armes pour rendre les honneurs funeraires au mikmak tué au Port Lajoye, qu'on apporta a Beaubassin pour y être enterré.

Mr de Ramezay fit embarquer quelques prisonniers anglois dans le batteau de Mr Vitré avec Brisson que nous avions soupçonné d'être un fort mauvais françois, pour l'emmener a Québec.

Le 25 dud. — Mr Coulon partit avec 200 hommes pour les Mines, le reste du détachement devant partir peu de tems après luy.

Le 26 dud. — Mr de Ramezay racheta un anglois des sauvages qui ne nous apprit rien d'intéressant sinon que Mr Montesson avoit menqué de prendre le fils du Gouverneur de la nouvelle York et un autre officier avec luy au Port Lajoye.

Le 27 dud. — Mr de Ramezay étant sur le point de partir pour les Mines ordonna a tous les capitaines de nos bâtiments d'aller dans la rivière de Kichibouah a 7 lieues de la Baye verte du costé de l'est pour y passer l'été au cas que les Anglois fissent

quelques découvertes ou tentatives dans la Baye verte, ou alors ils n'auroient pas été en sûreté.

Mrs Deslignery, Repentigny et Boishebert partirent par ordre de Mr de Ramezay pour aller à Chibouktou conferer à Mr Duvignau et Desalliers des moyens de commencer l'expédition du Port Royal, et s'il pouvoit partir pour aller bloquer une frégatte de 40 canons qui étoit dans le Port, afin de pouvoir faire rendre sans risque des vivres pour faire le siége de cette place étant prest à s'y rendre avec tout son détachement.

Le 28 dud. — Mr de St Pierre partit avec les sauvages pour les Mines. Les Mikmaks satisfaits de l'expédition du Port Lajoye, ne le suivirent qu'en fort petit nombre. Mr de La ronde, après avoir fait transporter 19 malades de nos milieiens a Beaubassin dont étoit le nommé Xavier Lacroix, du Cap La Madelaine, qui mourut en chemin, s'y rendit aussy avec son détachement, comme il en avoit eu l'ordre, tous les effets étant pour lors rendus à Beaubassin.

Le 29 dud. — Nous nous débarrassâmes de tous les prisonniers qui furent envoyés a nos bâtiments pour y être gardé le reste de l'été.

Le 30 dud. —

Le 31 dud. — Mrs de Lanaudière, Lotbinière et moy, partîmes de Beaubassin avec 200 hommes qui restoient de tout le détachement à 20 malades près, pour les Mines.

AOUST

Le premier. — Nous arrivâmes à l'entrée des Mines, et n'ayant pu faire traversé ce même jour tout notre monde, nous laissâmes Mr de Lotbinière avec ceux qui ne purent embarquer et nous nous rendîmes aux Mines sur les 10 heures du soir. Mr de Ramezay y étoit arrivé le matin, s'y étant rendu par mer.

Le 2 dud. — Un soldat de troupes, déserteur, arriva aux Mines. Il n'avoit déserté du Port Royal, que parce qu'il ne pouvoit vivre avec les anglois, étant Irlandois, il ne savoit point de nouvelles. Mon domestique qui avoit pris un goût tout particulier pour l'art militaire, exerçant un jeune homme au maniement des armes, l'avoit déjà si bien dressé, qu'au tems ou on dit : en joüe, tirez, le fusil [1] et reçut le coup dans la teste : heureusement qu'il en fut quitte pour un œil qu'il a perdu.

1. *Sic.* Il faut probablement lire : le fusil *partit* et *il* reçut...

Le 3 dud. — Un nommé Rémond, acadien, qui nous servoit d'espion, arriva du Port Royal. Il nous dit que Mr Mascarin travailloit fortement a se fortifier ne doutant point qu'il n'y eût aux Mines un détachment de Canada. Les habitants du Port Royal qui y avoient été pour leurs affaires et qui en revenoient plus, le faisoient tenir sur ses gardes. Il nous ajoûta aussy qu'il avoit appris que du costé du Canada on faisoit de grands ravages sur la côste de Baston.

Le 4 dud. — Mrs Deslignery, Repentigny et Boishebert arrivèrent de Chibouktou avec deux officiers des frégattes, Mrs de Dagaye lieutenant et Dambray enseigne. Mr Duvignau ne pensant à rien moins qu'à l'entreprise du Port Royal; mais bien plutôt occupé de son retour en France, n'ayant pu engager nos Mrs à se charger de 150 prisonniers anglois dont il prétendoit se débarrasser en nôtre fâveur, en leur donnant un détachement pour les conduire aux Mines, détacha ces deux officiers pour finir cette affaire avec Mr de Ramezay qui n'y voulut aucunement entendre sur la première proposition par la difficulté de rendre tout ce monde à Québec, et de leur faire subsisté. Mr Dagaye, homme d'un esprit délié, ne se rebuta pas pour ce premier refus, et il en fit sentir, autant qu'il put, les conséquences, en faisant observer que le grand nombre d'hommes morts et de malades avoit si fort affaibli leurs équipages qu'ils couroient visiblement les risques d'être pris, au cas d'attaque, si on embarquoit les prisonniers. Il réussit enfin a engager Mr de Ramezay a envoyer a Chibouktou un détachement de 150 hommes, pour y garder 15 jours après leur départ, les anglois, qui seroient ensuite envoyés a Baston sur le passeport de Mr Duvignau.

Le 5 dud. — Nos Mrs satisfait de cette réponse partirent pour rejoindre leurs vaisseaux.

Le 6 dud. — Rémond partit pour le Port Royal pour y aller apprendre ce qui se passoit.

Le 7 dud. — Mr de la Colombière fut détaché avec 50 hommes pour garder les passages du Port Royal aux Mines, avec ordre de ne laisser personne sans passeport.

Le 8 dud. — Mr Guillemin arriva aux Mines avec la plus grande partie des vivres et des effets ayant laissé Mr Lebé à Beaubassin pour garder ceux qui y restoient.

Il nous apprit que les vaisseaux anglois du Port Lajoye en étoient partis 3 jours après leur avanture.

Le 9 dud. — Il partit un détachement pour Chibouktou commandé par Mr de Repentigny, pour y aller garder les Anglois suivant que Mr de Ramezay en étoit convenu.

Il arriva des courriers de Canada, qui remirent à Mr de Ramezay les paquets de Mr le Général et des commissions d'officiers pour plusieurs de Mrs les Cadets à l'Eguilette, qui furent reçus.

Le 10 dud. — Mr de Ramezay fit assemblé les chefs sauvages de chaque nation, qui avoient demandés à sçavoir les nouvelles pour leur apprendre ce que nous sçavions de plus gracieux du costé de France, surtout qu'il nous étoit arrivé à Québec beaucoup de marchandises. Mr de Ramezay les festina.

Le 11 dud. — L'inaction commençoit à les ennuyée et ils pensoient a s'en retournée, lorsque des habitants du Port de Toulouse assûrèrent a Mr da Ramezay qu'il y avoit à l'Isle Royale 80 vaisseaux de rassemblées pour l'entreprise du Canada.

Sur les 3 heures après-midy, Mr de la Colombière fit conduire a Mr de Ramezay trois soldats déserteurs du Port Royal, qu'il fit questionnée, et qui dirent que la garnison n'étoit composée que de 6 compagnies de 30 a 35 hommes, dont une partie invalide et qu'avec les ouvriers il n'y avoit pas plus de 300 hommes dans le fort.

Ils nous dirent aussy qu'ils avoient entendu parler de grands mouvements sur le Canada, et que même les acadiens étoient menacés d'être enrôler pour servir a cette expédition qu'on attendoit a Baston 14 vaisseaux de guerre, qui étoient partis de Londre.

Le 12 dud. — Rien de nouveau.

Le 13 dud. — Mr Mignac curé de la rivière aux canards écrivit a Mr de Ramezay qu'il avoit appris par un nommé Grangé qui s'étoit sauvé du Port Royal où il travailloit pour les Anglois a l'insçu de Mr Mascarin que 3 vaissaux anglois de 40 canons devoient venir bloquée nos frégattes dans Chibouktou.

Le 14 dud. — Mr Duvignau commandant les deux frégattes du Roy L'Aurore et le Castor envoya un ordre a Mr de Ramezay de se charger des prisonniers anglois pour les faire passer en Canada et luy marquoit qu'il les avoit remis a Mr de Repentigny commandant le détachement avec un Inventaire des vivres qu'il luy loissoit luy annonçant qu'il mettoit a la voille.

Le 15 dud. — Rien de nouveau.

Le 16 dud. — Mr de Ramezay fit assembler chez luy Mrs les Officiers, pour délibérer s'il convenoit que nous allassions bloquer le Port Royal, suivant les ordres qu'il en avoit eu de Mr le Général. Il fut décidé que nous attendrions l'escadre ou un nouvel ordre de Mr le Général.

St Quastin buvant avec les sauvages a qui Mr de Ramezay avoit fait distribuer quelques pots d'eau-de-vie pour les amuser étant

sur le point de partir, reçut plusieurs coups de couteaux par un de ses neveux : l'affaire fut appaisée a la demande même de St Quastin.

Le 17 dud. — Nous apprîmes qu'il étoit arrivé a la baye Verte des Bâtiments du Canada chargés de vivres.

Le 18 dud. — Rien de nouveau.

Le 19 dud. — Un soldat déserteur arrivé du Port Royal nous apprit que le commandant avoit fait brûlé un homme de paille pour marques de joie de ce que le prétendant étoit prisonnier a Londre et qu'il avoit été tiré plusieurs volés de canons pour cette bonne nouvelle, que plusieurs de ses camarades qui sçavoient qu'il y avoit aux Mines des Canadiens, devoient déserter pour s'y rendre ;

Que la frégatte qui se tenoit toujours dans le Port sans osé sortir n'y étoit retenu que par la crainte d'être prise par les vaisseaux françois qui croisoient dans ces parrages.

Le 20 dud. — Mr de Ramezay reçut ordre de Mr le Général de se rendre a Québec avec une partie de son détachement, après avoir laissé a Mr Coulon, qui devoit hivernés a l'Acadie, 5 officiers et 250 hommes environ.

Il donna aussi ordre a Mr de Repentigny de le rejoindre a la Grand-pré avec les prisonniers qu'il comptoit conduire au Canada.

Mr de la Naudière partit de la grand-Pré pour se rendre a Québec par la rivière St Jean. Mr de Repentigny qui avoit reçu ordre de conduire avec son détachement les prisonniers de Chibouktou a la Grand-Pré, écrivit a Mr de Ramezay que pas un ne vouloit marcher pour passer les bois, que le seul moyen d'en venir a bout, étoit d'en faire fusiller 3 a 4, et qu'il luy en demandoit la permission, ressource que Mr de Ramezay ne goûta pas et lui marqua de se servir d'un expédient plus doux.

Le 22 dud. — Mr de St Pierre partit avec son détachement de sauvages pour se rendre en diligence a Québec suivant les ordres de Mr le Général et passa par la Baye françoise pour gagner la rivière St Jean.

Le 23 dudi. — Il nous arriva a la Grand-Pré, un soldat du Port Royal suisse qu'on avoit obligé de servir, après avoir été fait prisonnier, servant pour lors sur leurs vaisseaux du Roy, qui nous dit que Mr Mascarin avoit fait exposée a la vüe de la garnison trois figures d'hommes qui représentoient le Roy, le Roy d'Espagne et le Prétendant mais ce dernier sous la forme d'Enfant qu'on avoit publié à haute voix que le Roy d'Angleterre avoit remportée une signalée victoire sur les troupes fran-

çoises en Ecosse, et que le Prétendant avoit eu la tête tranchée, que les Anglois faisoient sonner bien haut les grands préparatifs pour l'Expédition du Canada, mais qu'il voyoit bien de la fanfaronade dans leurs discours.

Nos farines commençant a bien diminuée Mr de Ramezay détacha Mr La Colombière pour en ramasser chez tous les habitants des Mines. Il n'en trouva que 130 minots.

Le 24 dudi. — Tous les députés des Mines s'assemblèrent chez Mr de Ramezay pour luy représenté qu'ils étoient absolument hors d'état de nourrir pendant l'hiver le détachement de Mr Coulon qui devoit y rester, qu'il n'y avoit plus a compter que sur les bœufs de charüe pour avoir de la viande et que pour lors il falloit qu'ils abandonnassent la culture des terres que le séjour de ce détachement, qui au reste ne décideroit de rien, les brouilleroit, plus que jamais avec les Anglois, et qu'ils espéroient que leur juste représentation le porteroit a le retirer.

Mr de Ramezay répondit qu'il ne pouvoit rien changer à ce qu'avoit ordonné Mr le Général pour ce détachement que pour leur faire plaisir, il vouloit bien leur promettre de faire partir un canot à son arrivée à Beaubassin pour instruire Mr le Général de leurs représentations.

Le 25 dudi. — Nous prîmes les armes pour le feu de joye de St Louis. Cette cérémonie fit grand plaisir aux acadiens. Nous n'avions sous les armes que 200 hommes tout au plus, et ils nous crurent plus de 600.

Le 26 dudi. — Rien de nouveau.

Le 27 dudi. — Il arriva un accadien du Port Royal, qui dit a Mr de Ramezay que Mr Mascarin devoit faire partir un bâtiment pour venir croisée dans la haut de la Baye françoise, afin de prendre quelques acadiens de qui il pourroit avoir des nouvelles ne sçachant pour lors rien de nos projets.

Mr de Ramezay envoya un détachement à la découverte.

Le 28 dudi. — Mr de Repentigny arriva avec son détachement et la plus grande partie des prisonniers Anglois, ayant laissé a Chibouktou les malades escorté par un détachement pour les emmener, lorsqu'ils se porteroient mieux.

Sur les 9 heures du soir nous apprîmes par des sauvages envoyés par le père Germain qu'on avoit aperçu un navire anglois de 40 canons dans l'entrée de la Baye de Beaubassin. Nous ne doutâmes point que les bâtiments qui étoient partis pour y aller ne fussent pris. Nous craignîmes fort, surtout pour celuy qui étoit allé porté les vivres a la rivière St Jean pour les sauvages de Mr de St. Pierre, parti quelques jours devant. Mr de

Courtemanche fut détaché pour aller a la découverte dans ces quartiers-là.

Le 29 dudi. — Le bâtiment dans lequel Mr Guillimin commissaire du parti, s'étoit embarqué pour aller a Beaubassin, relacha aux Mines. Nous apprîmes par luy avec grand plaisir qu'il avoit échappé de la main des Anglois, qu'étant a la voille pour doubler le Cap de Chignitout les matelots apperçurent un bâtiment qu'ils prirent pour un qui devoit venir de Beaubassin aux Mines apporté les effets du Roy, mais qu'ayant été bien vite détrompé par sa grosseur, ils virèrent de bord pour se sauver.

Le corsaire qui voyoit qu'il ne pouvoit rejoindre ce bâtiment poursuivit celui de Mr Montesson qui étoit plus près de luy, il le fit jetter dans l'Isle haute, où il se mit en état de s'opposer a la descente, s'il en vouloit faire.

Le 30 dudi. — Mr de Ramezay se détermina sur les nouvelles de ce corsaire de faire passer son détachement par le portage de Beaubassin, et d'y passer luy même ayant été sur le point cependant de partir pour s'y rendre ce même jour par mer. Mr de la Corne fut détaché devant, pour se rendre en diligence a Beaubassin avec 50 hommes pour s'opposer aux entreprises que les Anglois tenteroient de faire pour ravager les habitants et les prendre, ces projets ayant été le sujet de leur croisier.

Le 31 dudi. — Tous les prisonniers en état de marcher partirent pour Beaubassin, escortés par des détachements de nos milices. Le nommé François La sonde, du cap Lamadeleine, mourut regretté de tout le monde.

Septembre

Le premier. — Mr de Ramezay et moy partîmes pour Beaubassin avec 30 miliciens, qui restoient de tout le détachement revenant à Québec pour passer par le portage de Beaubassin.

Le 2 dud. —

Le 3 dudi. — Après avoir marché pendant deux jours,

Le 4 dudi. — presque toujours la pluye sur le corps, nous arrivâmes a Beaubassin, où nous apprîmes par les Maurices habitants de la Baye Verte, qu'il y avoit des bâtiments Anglois, qui nous guettoient. Cette nouvelle nous chagrina moins, que d'apprendre que nos bâtiments étoient sans vivres, et que le peu qui nous restoit, nous donneroit bien de la peine pour le rendre sur le dos des chevaux a la Baye Verte, le canal qui y conduit de Beaubassin, étant tout a fait tari, et nous nous trouvions avec les prisonniers Anglois pour lors près de 500 hommes. Il

est aisé de juger de nôtre embarras, les habitants étant absolument dénué de farine.

Mr de Ramezay envoya des officiers et des cadets dans tous les villages pour ordonner à tous les habitants de nous emmener tous leurs chevaux pour porter nos provisions à la Baye Verte. Le Père Germain en chaire les engagea aussy a nous assister sur des raisons de charité.

Le 5 dudi. — Mr de la Corne eut ordre d'aller a la Baye Verte pour aller chercher nos bâtiments dans la rivière Kichibouak, pour se préparer a partir pour Québec et de prevenir tous les maîtres de chaloupes pour le départ et de voir en même temps combien chacune avoit de vivre. Il s'en trouva si peu que Mr de Ramezay cru être obligé de laisser les prisonniers a Beaubassin pour être renvoyés a Port Royal pour faire des échanges, et comme pour lors tous ces pauvres gens patissoient fort de ne point manger ils firent dire à Mr de Ramezay que la grange où ils étoient ne les contiendroient pas [1], si on ne les nourrissoient pas mieux, et pour les tranquilisés, on leur dit que nous étions très courts de vivres, et que nos miliciens n'étoient pas autrement traité qu'eux.

Le 6 dudi. — Des députés de l'Isle St Jean vinrent trouver Mr de Ramezay pour lui demander des vivres et des munitions pour tous les habitants et prendre son avis sur ce qu'ils devoient faire dans l'état ou ils se trouvoient réduits. Il leur fit distribuer de la poudre et des balles pour se défendre des Anglois qui viendroient les y inquiétés.

Les habitants de Beaubassin touchés de nôtre état nous fournirent quelques bœufs et moutons, mais beaucoup moins qu'il nous en falloit. Mr de Ramezay connaissant point de ressource pour faire vivre tout son monde fit assembler tous Mrs les officiers pour prendre un party au sujet des prisonniers anglois bien instruit qu'il n'y avoit de vivre que pour huit jours. Il permit à tous ceux qui se procureroient des canots de passer par la rivière St Jean, et que la dépense qu'un chacun feroit pour avoir des vivres seroit remboursée a Québec. Un grand nombre alarmés du défaut de vivres s'efforça en vendant ses hardes et avec le peu d'argent qu'il pouvoit avoir, de se mettre a l'abri de la misère qu'on pouvoit s'attendre d'avoir dans les bâtiments, en passant par la rivière, au moyen de quoy nous nous vîmes débarrassés de près de 100 hommes, et tout le reste fût réduit a la livre de pain.

1. *Sic.*

Le 7 dudi. — Mr de Coulon qui cherchoit avec raison a se débarrassée de 21 prisonniers malades que Mr de Ramezay lui avoit laissé, profita de la moindre apparence de convalescence pour nous les renvoyés. Enfin bien ou mal, ils arrivèrent pour augmenter nôtre embarras. Mr de Ramezay suspendit l'assemblée du conseil de guerre au sujet des prisonniers sur ce qu'il venoit de recevoir une lettre de Mr de la Corne qui lui marquoit que tous nos capitaines lui avoient dit qu'ils avoient beaucoup de vivres encore, et qu'avec un peu de secours ils pourroient gagner Québec, qu'à la vérité Duhamel ne vouloit prendre de prisonniers qu'autant qu'on lui donneroit pour chacun un mois de vivres.

Sur cet avis, Mr de Ramezay ordonna de partir pour la Baye Verte et d'y conduire les prisonniers, déterminé si le deffaut de vivres ne permettoit pas de mener en Canada de les renvoyés à l'Isle Royale, ou au Port Royal, n'y ayant point d'apparence de les laisser à l'Acadie.

Le 8 dudi. — Nous partîmes tous pour la Baye Verte pour embarquer dans les bâtiments ou chaloupes. Nous apprîmes comme nous partions que le corsaire qui avait croisé dans la baye françoise effrayé d'avoir vu tous les feux des sauvages de Mr de St Pierre le long de la côste, et de la quantité de canots, qui alloient chercher les vivres qui avoient été embarqués dans le bâtiment de Mr Montesson, péri sur l'Isle haute, s'étoit promptement rendu au Port Royal, et qu'une frégatte de 40 canons étoit parti pour Baston pour chercher un secours d'hommes que demandoit Mr Mascarin qui pensa qu'on allait l'attaquer.

Le 9 dudi. — Nous nous préparames à embarquer dans les bâtiments sitôt leur arrivée de Kichiboüak ayant eu l'ordre de se rendre à la Baye verte.

Le 10 dudi. — Rien de nouveau.

Le 11 dudi. — Les bâtiments étant arrivés nous vîmes parfaitement par la visite qui fut faite des vivres, qu'il n'y en avoit point assez pour se rendre à Québec sans un grand secours que nous ne pouvions espérés des habitans, qu'en les forçant a nous les donner, et il ne s'agissoit pas moins que de 40 bœufs et de 100 moutons. Nous fûmes donc détachez M. Mercier et moy pour cette belle commission ainsy que de fameux boucher.

Le 12 dudi. — Rien de nouveau.

Le 13 dudi. — Après avoir couru la campagne et essuyé toutes les disgraces et mauvais traitements non pas comme un quémand, mais comme un voleur, surtout de la part des femmes, a

qui je prenois les bœufs, je parvins à en ramasser 26 et 10 moutons.

Le 14 dudi. — Je conduisis ma recrûë comme en triomphe a la Baye verte, sans accidents, malgré les risques que j'avois couru d'être tué par le grand nombre d'arbres tombés de coup de vent furieux qui jetta tous nos bâtiments a la côste, les cables ayant tout cassés, et arrivant sans perdre de tems on fit boucherie.

Le 15 dudi. — Je fis la revüe suivant l'ordre de M. de Ramezay de nos milices et de nos prisonniers pour les distribués dans les chaloupes et bâtiments et faire en conséquence le partage des vivres qui consistoient en 20 quars de porc, 48 bœufs et 100 moutons, tant de l'amas de M. Mercier que du mien, et nous fîmes embarquer une partie de notre monde, malgré l'embarras qu'on avoit a déchoüer les bâtiments et a réparer les avaris, toutes les chaloupes partirent aussy ce même jour.

Le 16 dudi. — Tout le monde étant embarqué dans les bâtiments et les provisions, nous nous trouvâmes en état de partir. Mais le vent ne nous le permis pas. Sur les huit heures du soir, des sauvages nous vinrent dires qu'ils avoient entendu tirer plus de 40 coups de canon du côsté de St Pierre.

Le 17 dudi. — Nous appareillâmes sur les 5 heures du matin d'un vent favorable et étant près de doublé la pointe du cap Tourmentin nous aperçûmes 4 esquifs venant de Rimchick que nous prîmes pour 4 gros vaisseaux anglois. Nous fîmes aussitôt branlebas et nous disposames au moins a nous deffendre, avant que d'être pris. Car il n'y avoit pas d'apparence que nous pussions résister longtemps quoique tout nôtre monde fit fort bonne contenance. Nous ne fûmes pas un long interval dans l'intrigue, ayant distingué que ce n'étoit que de grosses chaloupes avec pavillons françois. Une des quatres qui nous aborda remit a M. de Ramezay une lettre de M. Girard Prestre curé de Copiguit, qui luy marquoit qu'il venoit d'apprendre l'arrivée d'un vaisseau françois dans l'havre au Castor a 15 lieues de Chibouktou, où il avoit, sitôt son arrivée, dépesché une chaloupe aux deux frégattes l'Aurore et le Castor, qu'il croyoit encore dans ce port, pour leur remettre des lettres de la cour, et qu'a leur déffaut, elles avoient été envoyée a M. le Loutre aux Mines, que ce vaisseau avoit été détaché par le commandant de l'escadre a 300 lieues de France que cette nouvelle étoit certaine la tenant d'un habitant qui avoit parlé au sergent qui commandoit la chaloupe. Sur cet avis M. de Ramezay fit assemblée le conseil de guerre pour délibérer s'y seroit plus a propos de continuer

nôtre route pour le Canada, suivant l'ordre que nous avions de M. le Général que de suivre notre première destination. Il fut décidé de l'avis général, que nous rejoindrions le détachement de M. Coulon aux Mines, pour y recevoir les ordres du commandant de l'Escadre. Après avoir renvoyé nos bâtiments et nos prisonniers escortés d'un détachement dans chacun, Mr Devivier et la Ronde eurent ordre de continuer. Nous nous embarquames dans les Esquifs avec un détachement de 70 hommes y compris les Officiers, et nous revinmes a la Baye Verte.

Le 18 dudi. — Nous arrivâmes a Beaubassin, où nous trouvâmes des courriers de Canada. M. le général répétoit à M. de Ramezay les mêmes ordres sur lesquels nous étions déjà partis pour nous rendre à Québec.

Le 19 dudi. — Nous nous préparâmes a partir pour aller aux Mines rejoindre M. de Coulon.

Le 20 dudi. — M. de Ramezay ne voyant point les nouvelles de l'Escadre se confirmer craignit que M. le général ne l'approuvât pas d'avoir été contre ses ordres, en relachant, et nous annonça qu'il étoit déterminé à se rendre a Québec par la rivière St Jean.

Le 21 dudi. — Mr de Ramezay écrivit a M. Coulon de luy faire acheter des canots d'écorce et de les faire rendre a Beaubassin et donner ordre a chaque habitant de nous fournir un boisseau de pain et un de farine.

Le 22 dudi. — M. Mercier partit pour Québec, par qui M. de Ramezay marquoit a M. le Général qu'il se disposoit a se rendre a ses ordres avec son détachement.

Il arriva ce même jour des courriers des Mines envoyés par M. Coulon, pour remettre au père Germain des lettres qu'il le prioit de faire rendre a M. le général, par lesquelles il apprendroit l'arrivée de l'Escadre. Ne sachant pas que M. de Ramezay fut a Beaubassin, il les ouvrit et fut parfaitement instruit de l'arrivée de l'Escadre, M. Coulon ayant même envoyé M. de la Colombière a Chibouktou pour prendre les ordres du Commandant.

Le 23 dudi. — M. de Ramezay écrivit a M. le duc Danville et luy marqua qu'étant sur le point de partir pour Québec, suivant l'ordre de M. le Général, il avoit appris son arrivée a Chibouktou, ce qui l'avoit engagé a suspendre son départ et attendre ses ordres.

Le 24 dudi — M. de Ramezay reçut des lettres de M. le Général, qui lui marquoit de rechef de se rendre a Québec avec la moitié de son détachement. Ces ordres réitérés tant de fois

le tenoient dans l'indécision sur ce qu'il devoit faire. Il étoit cependant a présumer que M. le Général ne lui écrivoit sur ce ton, que parce qu'il ne comptoit plus sur l'Escadre.

Le 25 dudi. — M. de Léry alla pour s'embarquer dans une chaloupe a la Baye verte avec 25 hommes pour se rendre a Québec, le nombre de canots qu'il nous falloit pour passer tous par la rivière St Jean n'étant pas suffisant au cas que M. de Ramezay eut ordre de partir.

Le 26 dudi. — M. Coulon ayant apprit que M. de Ramezay n'été pas encore parti de Beaubassin pour Québec luy écrivit que M. le duc étoit arrivé a Chibouktou le 20 avec une partie de son escadre. Comme M. de Ramezay avoit déjà quelques jours devant appris cette nouvelle et qu'il avoit dépesché un courrier a Chibouktou pour aller prendre ses ordres et qu'il ne revenoit point il me détacha pour aller les prendre de M. le duc Danville et l'informer du parti qu'il étoit sur le point de prendre.

Le 27, le 28 dudi. — Après avoir fait pendant ces deux jours j'arrivay à l'entrée du bois de Chibouktou, ou je sçu par M. Bailleul et Marin que M. Coulon étoit en chemin pour s'y rendre avec un détachement de 150 hommes sur l'ordre de M. le duc Danville.

Le 29 dudi. — J'entrai a la pointe du jour dans le chemin de Chibouktou avec un guide, et quelque pressé que je fusse, je ne pu faire que 13 ou 14 lieues ayant eu tout le jour la pluy sur le corps. On en compte 18. et les chemins étoient fort mauvois.

Le 30 dudi. — J'arrivay a l'entrée de la baye de Chibouktou sur les 8 heures du matin ou je vis des officiers qui m'apprirent la mort de M. le duc Danville. Comme il y avoit encore 3 lieues pour gagner les vaisseaux je me trouvay dans la nécessité d'attendre une chaloupe qui devoit aller en rade l'après-diné, et je n'arrivay a bord de M. Destourmel que sur les huit du soir. Après lui avoir remis les lettres de M. de Ramezay à qui il fit réponse sur le champ, il me permit de partir le lendemain matin, et je me rendis au Nortomberland, où étoit M. de la Joncaire que je voulois avoir l'honneur de saluer avant de partir. Il me donna a souper et a coucher. J'y rencontrai M. de la Colombière qui y étoit depuis l'arrivée des premiers vaisseaux.

OCTOBRE.

1746. — Le premier. — Comme j'avois reçu les ordres de M. Destourmel pour M. de Ramezay, qui luy ordonnoit de se rendre aux Mines pour y reprendre le commandement de tout le

détachement du Canada, me préparant a partir de grand matin, un accident arrivé à M. Destourmel dans la nuit suspendit mon départ, M. de la Joncaire chargée du commandement de l'Escadre m'ayant dit qu'il avoit a me parler. M. Coulon arriva sur les 8 heures avec son détachement que M. de la Joncaire n'attendoit point ayant ignoré les ordres qu'avoit donné M. le duc Danville. Cette démarche qui pour lors paroissoit inutile, fut avantageuse pour les suites, tout nôtre monde y ayant été habillé.

Le 2 dudi. — M. de la Joncaire me remit ses ordres pour M. de Ramezay, que je luy adressay par un courrier, m'ayant ordonné d'attendre pour partir avec Mr le Chr de Beauharnois, qui entreprenoit d'aller a Québec par la rivière St Jean. M. Lamalatie et Tourond négociant devoient l'accompagnée. Le retardement des vaisseaux chargés des effets de la colonie retenu dans l'Escadre les portèrent a exécuté ce projet et nous partîmes sur les 2 heures après-diner avec M. de la Colombière qui conduisoit les hardes des miliciens à l'entrée de la Baye de Chibouktou. Plusieurs officiers de la marine furent surpris de me voir refusée les provisions abondantes que vouloit nous donner M. Bigot ne prenant que 20ls de lard et 40 galettes pour traversés 20 lieues de bois, leur ayant dit que nous les prendrions bien, si on vouloit nous les faire porter.

Le 3, le 4, le 5 dudi. — Après avoir marcher pendant ces 3 jours assez lentement nos Mrs débarqués des vaisseaux ayant perdu l'usage de la marche pendant 90 jours de traversée,

Le 6 dudi. — Nous arrivâmes a la Grand-pré a minuit avec M. Coulon qui nous avoit rejoind.

Le 7 dudi. — M. Coulon qui avoit eu ordre de faire défiler le détachement pour aller au Port Royal sur une lettre que M. de Lotbinière avoit écrite à M. de la Joncaire de la Grand-pré où il commandoit en l'absence de M. Coulon qui l'informoit que les Anglois vouloient brûler et ravager les habitants nous fit préparer a partir pour aller les secourir, en attendant l'arrivée de M. de Ramezay qui étoit en chemin pour nous rejoindre plusieurs officiers partis avec luy étant arrivés ce même jour avec son détachement.

Le 8 dudi. — Trois Compagnies partirent de la Grand-pré pour rejoindre à l'entrée du chemin de Port Royal le détachement qui y faisoit la garde à l'ordinaire. M. de Ramezay arriva sur le soir.

Le 9 dudi. — Sur les dix heures du matin M. de Ramezay donna l'ordre de faire partir le reste du détachement pour se

rendre au Camp Général où il devoit ne nous venir rejoindre que sur le soir, il arriva un matelot déserteur du Port Royal qui dit qu'il y avoit dans le port un navire de 50 canons, et un autre de 14, que le premier avoit 200 matelots, 100 soldats, l'autre 100 matelots et 50 soldats.

Le 10 dudi. — Nous partîmes de chez Pineau, habitants à 3 lieues des Mines environ 300 hommes officiers et miliciens et un fort petit nombre de sauvages, la maladie les ayant pour lors presque tout enlevé, six jours de vivres avec trois cent livres de poudre et des balles a proportion pour la réserve. Notre petit équipage étoit porté sur les chevaux. Nous trouvâmes vers midi un matelot déserteur, qui nous répéta les mêmes nouvelles que nous sçavions déjà. Sur le soir prest à campé nous rencontrâmes encore un soldat déserteur, qui nous apprit de nouveau qu'il étoit arrivé de Baston au Port Royal 150 hommes et que les Anglois ne nous attendoient point.

Le 11 dudi. — Ayant marché toute la journée en diligence nous campâmes a Minchoüacadie. Sur les 5 heures, M. de Ramezay envoya a la découverte, les premières maisons du haut de la Rivière du Port Royal n'étant qu'a 1 lieüe ½ de nôtre camp, Mrs Lepinay et Marin, qui y furent envoyés, revinrent fort peu de temps après avec deux acadiens qui nous dirent que la garnison étoit très forte et que tant du fort, que des bâtiments il y avoit plus de 1200 hommes, que M. Mascarin sçavoit que l'Escadre étoit à Chibouktou devant aller faire le siége de l'Isle Royale, et que ne doutant pas que nous fussions de l'expédition, il comptoit profiter du temps pour venir s'emparer des Mines.

Le 12 dudi. — Nous ne partîmes qu'à 6 heures du soir, ayant passé la journée a nous préparer afin de n'avoir jusqu'à la nuit que le tems d'investir les premières maisons, pour qu'elles ne donnassent aucunes connoissances de nôtre marche : après quoy Mrs Deslignery et Mercier furent détachés chacun avec 40 hommes pour aller d'un côsté et de l'autre de la Rivière arrestés tous ceux qui pourroient nous découvrir. Nous devions nous rendre chez un nommé Lanouë ou nous arrivâmes a 2 heures après minuit, d'un tems des plus obscurs. Nous fimes halte chez M. Gaultier, a qui M. de Ramezay vouloit parler, qui nous reçu on ne peux plus gracieusement et qui soulagea parfaitement notre monde en donnant à chacun un coup d'eau-de-vie pour les réchauffer.

La nuit précédente un détachement de 25 Anglois avoit couché dans une maison sur nôtre route, courant après des déserteurs et il avoit regagné le fort, malheureusement pour nous.

Arrivés donc chez Lanouë nous passâmes le reste de la nuit le moins mal que nous pûmes nous tenant sur nos gardes.

Le 13 dudi. — M. de Ramezay fit assemblé les députés du haut de la Rivière du Port Royal pour leur deffendre d'avoir aucune communication ou intelligence avec les anglois, leur donna par écrit ordre de nous fournir des vivres sous peine de la vie et de nous emmener toutes les voitures pour traverser la Rivière et du monde pour les mener.

M. de Rigauville fut détaché, ayant le sieur Mercier officier de milices pour second avec 30 hommes pour aller vis-à-vis le fort y couper la communication entre les acadiens et les anglois.

Sur les 6 heures du soir, nous traversâmes la rivière a dessein d'aller pendant la nuit bloquer le fort ; mais la pluye ayant augmentée Mr de Ramezay ordonna d'arrester chez un nommé Abraham Caumeau et de placer des gardes dans tous les endroits par où l'ennemi pouvoit nous surprendre et dans cet ordre nous attendîmes le jour.

Le 14 dudi. — Sur les 6 heures du matin nous défilâmes sur une seule file, de manière a faire paroître nôtre troupe plus nombreuse, bien diminué cependant par les malades et les petits détachements ne nous trouvant pour lors qu'à 250 hommes, y compris les officiers, et nous vînmes prendre poste au camp de Belais tambour battant, drapeau déployé, sous le canon du fort sans être apperçu. Nous arborames notre Pavillon au haut d'un arbre pour être vu de plus loin en criant *Vive le Roy* de toutes nos forces. Après quoy nous travaillâmes a nous retranché, en observant les mouvements que feroit M. Mascarin commandant de la place qui fit donner un signal deux coups de canon. Les acadiens nous dirent que c'était pour faire venir toutes les chaloupes sous le canon, afin qu'elles ne nous servissent point, et nous prévenir d'une sortie: En effet nous ne tardames point a voir paroître un corps de troupes de près de 800 hommes s'avancé vers nous en ordre de bataille et nous crûmes bien qu'il venoit nous attaquer et nous nous préparâmes au combat. Cependant Mr de Ramezay fit assembler ses officiers pour délibérer si nous les attendrions dans nos retranchements. Tous furent d'avis de nous y battre autant de tems que nous pourrions y tenir, n'ayant point ordre d'attaquer, et de nous ménager une retraite a propos, au cas que nous fussions forcés, étant bien plus faibles que l'ennemi. Pour cet effet nous nous servîmes d'un nombre d'aca-

diens que nous avions avec nous pour transporter dans le bois nos munitions, vivres et tout le butin, étant alors en état de nous battre très lestement à la manière sauvage. Toutes ces précautions n'eurent point leurs effets, les anglois ayant fait plusieurs marches et contremarches rentrèrent dans le fort et nous scûmes qu'ils n'avoient fait cette manœuvre, que pour nous attirer sous leur canon.

Nous nous mîmes alors à cabanné tranquillement.

Sur les 2 heures après-midi, un habitant du Port Toulouse vint informer M. de Ramezay qu'il avoit entendu dire, étant dans le fort, que les Anglois avoient dessein de nous venir cerner pendant la nuit et qu'ils nous croyoient bien inférieure à eux en nombre. Nous eûmes bien lieu de nous repentir de nous être tant avancé, ne nous trouvant sûrement pas en état de garder ce poste, et ce fut aussy pour ne point compromettre les armes du Roy, que M. de Ramezay tint un conseil avec ses officiers pour juger du meilleur parti a prendre dans de semblables conjonctures, où nous fumes tous du sentiment qu'il convenoit de nous camper ailleurs, et que nous nous retirerions la nuit pour que l'ennemy ignorât notre marche et qu'il nous regardât comme un camp volant.

Le 15 dudi. — Dès qu'il fut jour, nous choisîmes un lieu convenable pour nous camper ou étant dispensés de détacher des gardes avancées, ce qui auroit trop affaibli nôtre détachement, dans notre premier camp, nous nous trouvions aussi plus en état de couper la communication des acadiens avec les anglois et de tirer plus aisément des vivres des habitans et a portée d'être instruit par un petit nombre de découvreurs des mouvements de l'ennemy.

Sur les 4 heures après midy, on vient nous avertir que les Anglois au nombre de 600 hommes, venoient a nôtre camp. Dans le moment nous partîmes environ 120 hommes pour leur dresser une ambuscade, ayant fait une barricade dans l'endroit unique ou ils devoient passer pour venir nous attaquer.

De nouveaux découvreurs vinrent nous dire que l'ennemy étoit rentré et qu'il s'étoit contenté de brûler quelques maisons et granges, qui nous servoient à loger nos découvreurs près du fort et sur le compte rendu à M. de Ramezay, il ordonna au détachement de revenir et de ne laisser à la barricade qu'un détachement de 200 [1] hommes.

1. Il faut probablement lire 20.

Le 16 dudi. — J'allay a la découverte avec un détachement de vingt hommes, a la demi portée de canon du fort où je restai tout le jour à la vüe de l'ennemy, sans qu'il fit aucun mouvement.

M. de Ramezay envoya aux Mines un courrier à M. Lebé, pour qu'il nous envoya des souliers de loup-marin. Nos miliciens et les officiers n'en ayant point, et les tems commençoient a se refroidir. Il n'étoit guère possible d'aller pieds nuds. D'ailleurs Mr de la Joncaire venoit d'écrire à M. de Ramezay qu'il avoit remis son départ. Ainsy les secours que nous attendions de luy étoient éloigné.

Le 17 dudi. — Mrs Coulon et Deslignery allèrent a la découverte avec un détachement de 40 hommes au lieu ordinaire près le fort. Les Anglois feignirent de sortir pour les attaquer. Mais ils ne s'éloignèrent pas de 50 toises de leurs dernières blacouses ; les coups de fusil que tirèrent sur eux nos gens les obligèrent de rentrer.

M. Coulon de retour au camp, qui avoit été relevé par le détachement de la nuit ; sur les 6 heures du soir, un des découvreurs fut détaché par l'officier pour informer que les Anglois sortoient. Nous partîmes 200 hommes pour rejoindre le détachement des découvreurs, qui nous faisoient hâter le pas par le grand nombre de coups de fusil qu'ils tiroient. Ce mouvement fut inutile, tout le combat s'étant réduit a un escarmouche, de part et d'autre il n'y eût ancun avantage.

Le 18 dudi. — Le détachement qui étoit à la découverte a été fort tranquille tout le jour, les Anglois s'étant contenté de tirer quelques coups de canon sur luy sans faire mal à personne.

La maladie, qui nous avoit mis plusieurs hommes hors de services, faisoit des progrès de plus en plus, et nous nous vîmes avec 40 malades en danger sans secours. Nous les plaçames chez des habitans pour les y faire traités du mieux, en attendant l'arrivée de l'Escadre. Nous étions sans pain, souvent la marmite ne se mettoit au feu qu'a midy, les habitans pour ainsy dire, ne nous nourrissant que de promesses.

Nous apprîmes qu'il étoit arrivé un batteau de Baston, dont l'équipage étoit d'acadiens. Nous le sçumes trop tard. Il nous auroit été aisé de nous en emparer ; mais la foiblesse de nôtre détachement ne nous permettoit pas d'avoir des découvreurs partout ou il en auroit fallu.

Le 19 dudi. — Le navire Le Chester appareilla, ce qui nous fit croire qu'il partoit pour Baston, ou pour l'Isle Royale. Il ne fit cette manœuvre que pour aller moüiller à l'Isle aux Chèvres, a

une lieue du fort, pour être plus a l'abri du vent. On nous dit qu'il avoit ordre de couper ses cables, pour venir se mettre sous le canon du fort s'il se présentoit une escadre dans la rade.

Les Anglois ne sortirent point. Ils ne s'occupoient qu'a faire promptement un chemin couvert d'une des Blacouses pour se communiquer au fort en étant éloignée de 20 toises environ.

Le 20 dudi. — Mrs Mercier et Deslignery furent à la découverte du côsté du Nord pour observer et prendre connoissance du terrain, au cas que l'escadre voulut former une attaque de ce costé-là, ou y placer deux batteries. La place étant par cet endroit fort a découvert, il n'y eût aucun acte d'hostilité de part et d'autre.

Le 21 dudi. — Mrs Deslignery, Mercier et moy allâmes par ordre de M. de Ramezay prendre connoissance du terrain du côsté de notre camp au-dessous du fort, et examiné si les chemins seroient praticables pour transporter l'artillerie du lieu que nous trouverions convenable pour la descendre a celuy ou il faudroit ouvrir la tranchée et y dresser les batteries.

A notre retour nous trouvâmes Mrs le Loutre et Maillard, missionnaires de sauvages, arrivés, et le gros de leur brigade, que nous avions fait entendre aux habitants qu'ils devoient amener avec eux, consistoit a un, ou deux hommes: le plus grand nombre étoit mort ou malade.

Le 22 dudi. — Les Anglois, après avoir faits de grandes réjoüissances en l'honneur de la naissance du Roy d'Angleterre tout le jour, ayant tiré le canon a plusieurs reprises, détachèrent a la nuit 40 à 50 hommes avec un Pavillon attaché sous le leur [1], et s'avancèrent du costé de nos découvreurs qui en donnèrent avis au camp. Mr de Ramezay détacha aussitôt M. de Coulon avec 40 hommes y compris les officiers et cadets, et luy prescrivit le lieu où il s'embusqueroit pour attendre l'ennemi, y étant arrivé M. Coulon me détacha avec Mrs Lepinay et Marin, pour aller sçavoir près du fort ce que ce détachement étoit devenu. J'y rencontrai nos découvreurs de la nuit qui me dirent qu'ils avoient toujours apperçu le Pavillon dans le lieu ou les anglois l'avoient mis jusqu'au jour fermé et qu'ils pensoient que cette troupe étoit rentré dans le fort, ce qui me fit prendre le parti de placer nos découvreurs dans de nouveaux postes, de crainte que l'ennemi ne les trompât. Je retournai en rendre compte a M. Coulon et nous regagnames tous ensemble le camp.

1. *Sic.*

Le 23 dudi. — Nos découvreurs de la nuit ayant été à l'ordinaire relevés, de retour a nôtre camp, dirent à Mr de Ramezay que le Pavillon en question étoit toujours au même endroit. Comme il n'étoit guère possible de pénétrer le motif de cette manœuvre, M. de Ramezay se contenta d'envoyer deux cadets a la découverte pour examiner ce qui se passeroit, jusque là nous n'en sçumes pas davantage.

M. de Ramezay reçut des lettres de M. de la Joncaire qui ne luy annonçoit son départ de Chibouktou, qu'au 19 ou le 20. La situation où nous nous trouvions étoit trop fâcheuse pour ne pas ressentir du chagrin de ne pas voir arrivé l'escadre. Il nous envoya cependant 800l argent de France pour nous aider à subsister, dont nous avions grand besoin, nôtre crédit étant des plus mal établi, et nos billets sans valeur.

Sur les 6 heures du soir, les Anglois firent une sortie avec 200 hommes du côsté de nôtre camp afin sans doute de nous y attirer, comptant mieux effectuer le projet qu'ils avoient formé d'aller brûler les acadiens du côsté du nord avec 6 chaloupes armées de 70 hommes. Mais M. de Lotbinière qui y commandoit un détachement de 30 hommes ayant pour second M. Mercier capitaine de milice, informé de leurs manœuvres s'opposa à leur descente par le feu qu'il fit sur eux et leur blessa 3 hommes, ce qui les obligea de se retirer sur le champ, bien surpris de l'opposition qu'ils rencontrèrent. Pour nous nos ambuscades et nos préparatifs furent inutiles. Les Anglois ne tentèrent pas d'en venir aux mains avec nous. Nous nous retirames vers les 9 heures, informés par nos découvreurs que la troupe ennemy étoit rentrée dans le fort, et nous fûmes sur nos gardes toute la nuit.

Le 24 dudi. — M. de Lotbinière rendit compte à M. de Ramezay de ce qu'il avoit fait la veille, et lui demanda du monde pour fortifier son détachement et des munitions pour remplacer celles qu'il avoit consumés. Il fut satisfait pour ce dernier article. Notre détachement n'étoit pas assez considérable pour le démembrer. D'ailleurs nous étions plus exposés que luy a recevoir l'ennemy et nos 5 compagnies de milice de 60 hommes partant des Mines étoient réduites par les maladies à 30.

Le 25 dudi. — Un nommé Raphaël Sanspitié, milicien, étant à la découverte, se glissa au lieu du Pavillon dont j'ai parlé dans les articles précédens, qu'il trouva auquel étoit attaché une lettre avec cette adresse,

A Monsieur le commandant en chef des canadiens et sauvages de Canada en rase campagne à l'acadie.

Il l'apporta aussitôt à M. de Ramezay et en voici les termes :

Monsieur le commandant en chef des Canadiens et sauvages, présentement en campagne parmi les habitants de cette rivière.

Nous nous sommes imaginé à vôtre arrivée, que vous étiez venu attaquer quelques unes de nos redoutes ou de nos avant gardes. Mais selon le raport de nos pauvres habitans, nous sommes du sentiment que vous étiez venu leur arracher le poil et les ongles de la part du Roy et les payer en même monnoïe, comme ont fait vos précédents de honteuse mémoire, en billets de banque, pire que ceux de feü le Régent et Mr Law. Mais comme votre invincible armada a été frustré par divers accidens, nous comptons que vous aurez bientôt aussy fini vôtre malheureuse campagne parmy les pauvres habitants et si quelqu'un de vous autres avez le bonheur de vous rendre en Canada, je vous prie de livrer l'incluse selon l'adresse. Mr Lagroix et son équipage, qui a été pris a Loüisbourg, et que j'ai vu ces jours passés à Baston se porte bien, et je vous pris en tout cas d'en informer ses amis. Je suis, Monsieur, par des raisons de politique votre avouë et jure ennemi,

Jean Gorham.

Anapolis Royale, 8bre 1746.

Nous apprimes par un soldat déserteur du fort qui vint se rendre à nos découvreurs : que les Anglois n'avoient eu d'autres désseins dans la descente qu'ils tentèrent de faire du costé de M. de Lotbinière, que de prendre des acadiens qui pussent les instruire de nôtre nombre et de nos projets, ignorant parfaitement l'un et l'autre et qu'ils avoient eu trois hommes blessés, et que ne s'attendoient pas au feu qu'on fit sur eux. Nous eûmes toute la nuit un orage de vent et de pluye affreuse qui nous inquiéta beaucoup pour nos vaisseaux, que nous pensions partis de Chibouktou.

Le 26 dudi. — M. de Ramezay détacha M. Coulon et quelques officiers, dont j'étois, pour aller au fort sçavoir pour quelle raison on y faisoit un si grand feu de mousqueterie et de canon. Nous avions lieu de penser que nos découvreurs étoient aux prises et aussy nous y transportâmes nous promtement, a nôtre arrivée, nous apprîmes que quelques uns de nos gens allés à la découverte à l'Isle aux chèvres s'étoient embusqués le long des levées pour y attendre au passage la chaloupe du Chester sur laquelle en effet ils firent grand feu, et le vaisseau pour la couvrir, et éloigner nos gens faisoit feu du canon.

Le 27 dudi. — M. Gaultier qui étoit à la découverte à l'entrée de la Baye du Port Royal pour y attendre notre escadre, qu'il devoit pilotté dans la Rivière, ou elle devoit faire la descente des troupes, envoya dire a M. de Ramezay qu'il avoit entendu tirer plusieurs coups de canon. Nous pensâmes avec plaisir que c'étoit nôtre flotte.

Sur les 9 heures du soir une sentinelle avancée cria au caporal qu'il entendoit ramer, quoique fort éloigné de la mer. M. de Lignery et moy ayant été avertis du corps de garde y allâmes avec quelques hommes. C'étoit M. de la Colombière qui avoit traversé vis-à-vis nôtre camp venant de Chibouktou d'où il étoit parti le 24.

Il nous assura que l'escadre avoit dû mettre a la voille le même jour. Cette nouvelle nous fit grand plaisir. La saison avancée, notre situation, tout nous rendoit nôtre séjour des plus dûrs.

Le 28 dudi. — A la pointe du jour, nos découvreurs avertirent au camp que les anglois étoient sortis environ 200. M. de la Corne fut détaché avec 60 hommes et nous nous rendîmes en diligence pour nous opposer à leurs entreprises.

Nous y arrivâmes trop tard. Ils étoient déjà rentrés dans le fort, après avoir mis le feu a une grange pleine de grains et une maison dans laquelle se retiroient nos détachements de découvreurs, et il s'en fallut peu qu'ils ne les fissent tous prisonniers, les ayants surpris à la portée du pistolet, ces pauvres gens étant épuisés et accablés de fatigue, de froid et de sommeil.

Le 29 dudi. — M. Marin fut détaché avec 14 mikmaks pour aller fortifier le détachement de M. Lotbinière qui avoit demandé cette augmentation a M. de Ramezay craignant quelques mouvements de la part des Anglois de son costé.

M. de Ramezay ordonna de nouveau aux députés de nous faire fournir des vivres, et surtout du pain dont nous manquions depuis nôtre arrivée et de tenir toujours prest les attelages de bœufs pour l'arrivée de l'escadre. M. Mercier était occupé à faire faire les chemins et les facines.

Le 30 dudi. — Vingt miliciens que nous avions laissés aux Mines malades, nous rejoignirent bien rétablis. Il mourut un nommé Charles Devivier du cap la Madelaine et 2 mikmaks.

Le 31 dudi. — Nos découvreurs arcélèrent une partie du jour les chaloupes, allant des vaisseaux au fort et les vaisseaux firent

grand feu de leur artillerie sur eux pour les débusquer. Ils rapportèrent qu'ils avoient vu plusieurs chaloupes à la traîne, ce qui nous fit [1] quelques sorties. M. de Ramezay ordonna aux découvreurs de la nuit de bien observer les mouvements qui se feroient au fort.

NOVEMBRE.

Le 1r. — Une brume fort épaisse fit redoubler la garde dans le fort ou on craignoit quelques entreprises de notre part sans doute. Nous en jugeames ainsy par la grande quantité de coups de canon qui furent tirés.

Il mourut plusieurs mikmaks et un grand nombre tomba malade.

Le 2 dudi. — Un sergent de la garnison marié a une acadienne batarde déserta a la faveur de la brume et se rendit a nôtre camp. Il nous dit qu'il y avoit 20 hommes qui vouloient déserter avec luy, mais qu'ils craignoient les sauvages de Gorham mis en faction sur le glacis, que les anglois croyoient notre détachement de 1000 hommes, compris les sauvages, a la façon dont nous paroissions nous multiplier en nous montrant partout.

Le 3 dudi. — M. de Ramezay reçut une lettre de M. de la Joncaire datté du 28 8bre a la mer, par laquelle il lui marquoit qu'étant sorti de Chibouktou le 24 8bre, il avoit essuyé le 25 un coup de vent de sud-est si furieux, que toute l'escadre avoit été dispersée et que plusieurs vaisseaux avoient faillis a périr, et qu'ensuite s'étant rangé au nord d'oüest contraire pour la route du Port-Royal, sitôt sa lettre reçüe pour se retirer [2], dans le lieu de l'acadie le plus convenable, afin d'y recevoir les ordres de M. le Général. Cette fâcheuse nouvelle, que la tristesse peinte sur nos visages, annonça sur le champ aux Acadiens, qui épioient continuellement nôtre contenance, les jeta dans une espèce de rage, de s'être trop livré à nos intérest, et ne cessoient de nous dire que nous étions venus leur mettre le coûteau à la gorge, qu'ils avoient du cependant espérer de recouvrer leur liberté, pour laquelle ils soûpiroient depuis 36 ans que ce fâcheux événement alloit mettre le comble a leurs maux, qu'ils alloient être les victimes de la rage et de l'acharnement des Anglois contre les françois et surtout les Canadiens.

1. *Sic.* Il faut probablement lire : ce qui nous fit *craindre*.
2. *Sic.* Bien qu'on comprenne le sens de cette phrase, il est évident que le copiste en a passé une partie.

M. de Ramezay sans s'ébranler dans un cas aussy épineux, donna des ordres aux députés de nous amener des chevaux pour nous retirer ce qui nous étoit peu facile, ayant près de 60 malades. Dailleurs nous avions grandement lieu de craindre que les acadiens, qui n'avoient plus rien a ménager avec nous, n'allassent informer les Anglois de notre malheureuse situation, et ils n'auroient pas manqué de nous poursuivre. Malgré tout cela, nous nous préparâmes à nous retirer dans le meilleur ordre, M. de Ramezay ayant ordonné à la Jus nôtre chirurgien de conduire les malades en chaloupes le plus haut dans la Rivière qu'il seroit possible, ce qu'il exécuta fort bien.

M. de Lotbinière eut aussy ordre de se retirer pour nous venir rejoindre le lendemain matin.

Le 4 dudi. — Au moment de nôtre départ M. de Ramezay ordonna de détacher M. Lepinay, Lusignan et Bailleul et quelques miliciens pour aller observer les Anglois et empêcher que les acadiens ne leur portassent la nouvelle de nôtre départ. Nous nous rendîmes aux dernières habitations de la Rivière du Port Royal, où étoient nos malades qui pour le plus grand nombre passèrent la nuit à la belle étoile. Nous eûmes une garde de 50 hommes. M. de Lotbinière nous rejoignit dans la nuit. Nos Mrs de retour à minuit, nous dirent que les Anglois avoient envoyés 30 sauvages de la compagnie de Gorham a la découverte, mais qu'ils ne s'étoient pas éloignés beaucoup du fort, qu'un bâtiment arrivé de Baston avoit descendu des milices à terre et que 2 ou 3 autres étoient sortis du Port, et nous jugeames qu'ils alloient croisés dans la Baye françoise.

Le 5 dudi. — M. le Chevalier de la Corne fut détaché avec M. Mercier et 30 hommes pour se rendre en diligence aux Mines avec ordre d'envoyer a la découverte dans la Baye pour sçavoir si les bâtiments partis du Port Royal n'y vouloient point faire descente et ravager quelques habitations comme il y avoit lieu de le craindre. Le gros du détachement ne partit qu'a midy, M. de Ramezay ayant été occupé à régler avec les députés pour les fournitures de vivres qui nous avoient été faites. Pour les malades ils avoient toujours fait route et gagner païs dans de petits canots.

Le même. — Nous apprimes de nouveau que les bâtiments partis du port Royal comme nous, alloient aux Mines pour brûler les habitans et enlever les bâtiments que M. de la Joncaire nous y avoit envoyé pour nous porter des vivres.

J'eus ordre de partir avec M. de Repentigny à la pointe du jour, le lendemain avec 25 hommes pour aller rejoindre M. de

la Corne, afin d'être plus en état de nous opposée à leurs entreprises.

Le 6, le 7 dudi. — Après avoir marché le plus diligemment qu'il me fut possible, tout mon monde étant bien arrassé, j'arrivay a la Grand Pré où étoit M. de la Corne, qui me dit qu'il avoit envoyé à la découverte, et qu'il n'avoit encore rien appris de nouveau. Nous nous tinmes cependant sur nos gardes, luy ayant appris que j'avois entendu tirer plusieurs coups de canon dans la Baye. Nous reçûmes des nouvelles du Port Royal par lesquelles nous apprîmes qu'il s'étoit présenté trois navires françois à l'entrée du port et qu'ils s'étoient retirés sur le champ, ne voyant aucune escadre françoise.

Le 8 dudi. — M. de Ramezay arriva aux Mines, il avoit pris les devants, se trouvant incommodé. Il avoit laissé le gros du détachement commandé par M. Coulon, qui arriva aussy quelques heures après, les découvreurs qui avoient été envoyés dans la Baye françoise étant de retour, nous dirent avoir vu un brigantin croiser par le travers du Cap Doré, qu'il avoit tiré plusieurs coups de canon mais qu'il n'avoit pu distinguer si c'étoit un Anglois ou un François.

Le 9 dudi. — Sur les 5 heures du soir, nous apperçûmes des Mines le bâtiment qui se présenta entre l'Isle aux Perdrix et le cap du Porc Epic, qui y tira quelques coups de canon. M. de Ramezay détacha M. Mercier pour aller à l'Isle qui est vis-à-vis les Mines, pour être plus a porté de découvrir les manœuvres de ce bâtiment. Dès qu'il y fut, il fit tirer des coups de fusil pour assûrer son pavillon, et le bâtiment avec Pavillon François répondit par des coups de canon pour l'assurer aussy, et la nuit approchant, il vira de bord et moüilla. M. Mercier vint rendre compte à M. de Ramezay de ce qu'il avoit vu, qui ordonna a tout événement de faire battre la général, pour assembler tout nôtre monde. M. de la Colombière fut détaché avec 40 hommes pour aller observer le navire pendant la nuit, et M. de Repentigny fut au vieux logis pour y aller couvrir nos bâtiments.

Le 10 dudi. — A la pointe du jour, tous Mrs les officiers s'assemblèrent chez M. de Ramezay pour recevoir ses ordres, et au moment que nous projettions de nous embarquer sur nos bâtiments avec tout le reste du détachement pour aller tenter d'enlever le navire que nous pensions être un corsaire anglois M. de la Colombière nous amena le sieur LeLarge qui le commandoit qui dit à M. de Ramezay qu'il étoit parti à la suite de l'escadre de Chibouktou pour le Port Royal, mais qu'un coup de vent qui l'en avoit écarté sans pouvoir le rejoindre, l'avoit obligé de faire

voille pour les Mines, où il espéroit trouver le détachement de Canada, et qu'en y apportant les vivres dont il étoit chargé, qu'il pensoit nous être d'un grand secours, il avoit compté caréné son bâtiment qui faisoit beaucoup d'eau, ayant été obligé de jetter à la mer 4 canons de 16 qu'il avoit, dans une tempête qu'il avoit essuyé dans la Baye françoise.

Le 11 dudi. — M. de Ramezay m'ordonna de faire délivré aux Mikmaks quelques hardes, ainsy qu'à nos miliciens les plus nuds, faisant espérer au grand nombre, pour les contenter, qu'on l'habilleroit des étoffes qui étoient envoyés de Québec à Beaubassin. Il est vrai que jamais une troupe n'a été si délabrée.

Le même. — Sur les 7 heures du soir, un habitant arrivant du Port Royal vint apprendre à M. de Ramezay qu'il y avoit au haut de la rivière à 6 lieües du fort un detachement anglois des plus considérables qui y faisoit un amat de vivres, pour nous attaquer par terre et par mer. Cette nouvelle ne pouvoit que nous intriguer, tout nôtre monde pouvant a peine se présenter dehors faute d'être vêtu.

Un nommé Gauthier, arrivant du Port Royal, nous confirma les nouvelles touchant l'entreprise des Anglois aux Mines. Les circonstances et l'état fâcheux où nous nous trouvions, obligèrent M. de Ramezay de tenir conseil pour délibérer sur le parti qu'il étoit le plus a propos de prendre, il étoit tems de choisir un quartier d'hiver soit à Beaubassin ou aux Mines. La saison étoit déjà mauvaise et les froids se faisoient grandement sentir et il n'auroit pas été prudent d'entreprendre de faire transporter nos vivres aux Mines de Beaubassin. La plus grande partie étoit encore à la Baye verte. Aussy fut-il décidé que nous nous rendrions à Beaubassin, ou, suivant les ordres de M. de la Joncaire, nous serions plus a portée de recevoir ceux de M. le Général et nous rendre à Québec, si nous y étions rappelé. En conséquence nous nous preparâmes a partir avec tous les bâtiments que nous avions.

Le 13 dudi. — M. de Ramezay détacha Mrs Lepinay, Marin et Bailleul avec 5 Mikmaks pour aller au haut de la Rivière du Port Royal, afin de tenter d'y faire quelques prisonniers, ou lever des chevelures, pour engager les Anglois à se retirer.

Le 14 dudi. — Le sieur Gauthier qui devoit pilotter notre escadre dans la Baye du Port Royal, lorsqu'elle se présenteroit, arriva aux Mines, ou il se retiroit pour éviter les mauvais traitements des Anglois irrités contre lui pour les services qu'il nous avoit rendu.

Il nous dit qu'un vaisseau françois qui avoit paru dans le port Royal après nôtre départ avoit interrompu le projet que les Anglois avoient formé de venir nous attaquer et en conséquence de quoy ils avoient déjà fait embarqués du monde sur le Chester et sur tous les petits bâtiments qui étoient dans le port, qu'ils étoient bien instruits de nos forces par les Acadiens qui n'avoient pas manqués, sitôt après nôtre départ de les assurer que nous n'étions pas plus de 200 hommes, mangés de vermines et accablés de misère, nuds et hors d'état de nous deffendre. Ce tableau désavantageux juste à la vérité en plusieurs points, fut donné aux Anglois par les Acadiens mêmes qui nous paroissoient les plus dévoüés. Mais assez ordinairement se déclare-ton pour le parti le plus fort; quoiqu'il en soit, les Anglois comptoient nous chasser des Mines et n'y épargné que les habitants qui auroient exactement gardé la neutralité.

Le 15 dudi. — Les députés des Mines et de la Rivière des Canards s'assemblèrent chez M. de Ramezay pour luy offrir de se joindre à nous, étant ménacés d'être bien maltraités : sur quoy il leur répondit qu'ils pouvoient se consulter, qu'il n'avoit point de conseil a leur donner dans des circonstances aussy critiques, qu'ils avoient paru charmés de nous voir retirer et qu'ils avoient jusqu'au 18 du mois à luy rendre reponse, que pour luy il avoit décidé du parti qu'il devoit prendre en attendant. Sur les 8 heures du soir, Gaultier père vint trouver M. de Ramezay pour luy dire que sa fille venoit d'arriver du Port Royal, et qu'elle avoit été prise par une avant-garde que les Anglois avoient mis à Ninchouandie, mais qu'elle s'étoit esquivé d'une maison ou ils l'avoient placée, et qu'elle avoit rencontré le détachement de cadets et de sauvages, qu'elle ne doutoit point qu'ils ne fissent coup.

Le 16 dudi. — M. Desalliez écrivit du Port Maltois à M. de Ramezay pour luy marquer qu'il avoit été détaché sitôt son arrivée en France dans la Sirenne pour rejoindre l'escadre, et qu'il avoit les paquets de la cour pour le commandant, que s'étant présenté dans la première rade du Port Royal comptant l'y trouver, qu'il avoit été fort surpris que d'y voir que des vaisseaux Anglois assez fort pour les prendre, ce qui l'avoit obligé à se retirer, qu'il avoit cependant croisé malgré cela pendant deux jours dans la baye espérant de trouver quelques vaisseaux françois, dont il pourroit apprendre des nouvelles et que n'en ayant point vu, il avoit détaché un courrier pour le prier de luy marquer ce qu'étoient devenu l'escadre.

M. de Ramezay luy répondit sur le champ qu'après 22 jours de séjour qu'il avoit fait au Port Royal pour y attendre l'escadre il avoit reçu une lettre de M. de la Joncaire en datte du 28 8bre à la mer par laquelle il luy marquoit que les vents contraires et le grand nombre de malades l'avoient obligé de relâcher en France et qu'il luy avoit ordonné de se retirer dans le lieu de l'Acadie le plus convenable avec son détachement et qu'il se préparoit à partir pour Beaubassin, que cependant s'il étoit vray, comme il le luy marquoit, qu'il y eut des vaisseaux a Chibouktou, qui voulussent tenter de nouveau une entreprise sur le Port Royal, qu'il ne balanceroit point sur le premier avis a les rejoindre avec son détachement, ayant les vivres assez abondamment et trois Bâtiments dont un de 10 canons, commandé par le sieur Lelarge, qui avoit relaché aux Mines après s'être séparé de l'escadre.

Sur les 9 heures du soir Mrs les Cadets arrivèrent du Port Royal, rapportant que les Anglois s'étoient retirés au fort, et qu'ils avoient rencontré des acadiens avec des lettres pour tous les habitans des Mines de M. Mascarin, pour les assurer que dans la descente qu'ils feroient aux Mines, ils n'avoient aucun mauvais traitements à craindre, qu'ils n'en vouloient qu'aux Canadiens qu'ils prétendoient faire retirer. M. Desanclave prestre curé du Port Royal leur ecrivoit aussy de concert avec le gouverneur pour les tranquilisés et les engagés à ne prendre aucun parti, qu'ils souhaitoient bien que nous fussions déjà retirés, tant il craignoit pour nous, et que si nous avions abandonné les Mines il leur conseilloit d'amener des provisions au fort, pour faire parfaitement leur paix avec le gouverneur.

Le 17 dudi. — Deux acadiens arrivés du Port Royal aux Mines assûrèrent que les Anglois étoient partis pour y venir et qu'il leur étoit arrivé bien du monde de Baston.

Le 18, le 19, le 20, le 21 dudi. — Nous attendîmes pendant ces quatre jours les grandes mers et les vents favorables pour partir.

M. de Ramezay ordonna à M. de la Colombière de rester après nous avec sa compagnie de 60 hommes pour empescher les habitants d'aller au Port Royal afin que si nous étions obligés de relacher par les mauvais temps, les Anglois ignorassent nos démarches.

Le 22 dudi. — Toutes les compagnies de milices de notre détachement à la réserve de celle de M. de la Colombière ayant été distribuée avec leurs officiers dans les quatres Bâtiments, qui devoient nous transporter à Beaubassin, sçavoir le senault la Catherine commandé par le sieur Le Large, les batteaux le

Dauphin, par Blay l'aîné, le Suzanne par Gaultier, et la Prospérité par Blaye le Cadet, tous quatres pris angloises, Nous appareillâmes sur les 6 heures du matin d'un vent favorable. Lorsque fûmes par le travers du Porc Epic, M. Marin qui avoit été envoyé à la découverte pour observer dans la Baye françoise s'il n'y auroit point de corsaires Anglois, nous rejoignit. Il assûra M. de Ramezay qu'il n'y avoit aucuns Bâtiments à croisés. Malgré cela, nous nous préparâmes a bien nous deffendre, au cas d'attaque. Les vents nous ayant manqués à l'Isle pincère à 12 lieües des Mines, nous mouillâmes.

Le 23 dudi. — Les vents au Nord, nous gagnâmes le Cap de Chignitouk. Mais des que nous fûmes par son travers les vents contraires devinrent si furieux que nous courûmes la bordée tout le jour pour gagner la Rivière aux pommes, qui est le seul port dans ces parages ou on peut moüiller, distant de 3 lieües environ de Chignitouk, et nous fûmes fort heureux d'y entrer la nuit.

Le 24, le 25 dudi. — La pluye, la neige et les gros vents nous empêchèrent de sortir.

Le 26 dudi. — Les vents à l'Est-Nord-Est, sur les 4 heures du matin, à la mer montante, nous appareillâmes et courant bord sur bord, nous gagnâmes le moüillage de l'Isle aux meules.

Le 27 dudi. — Nous profitames de la mer montante et nous allâmes moüiller à la pointe aux Maringoüins.

Le 28 dudi. — Nous restâmes moüillés tout le jour, sans pouvoir lever. Nous essuyâmes un coup de vent nord Ouest des plus terribles avec une grosse neige. Nous avions 40 malades, qui pâtirent extraordinairement de froid et de faim, ne pouvant faire la cuisine.

Le 29 dudi. — Les vents ayant beaucoup mollis, se rangèrent au Nord-Nord-Ouest, et ayant à l'ordinaire profité de la mer montante, nous arrivâmes sur les 4 heures du soir à Beaubassin.

Nous apprîmes en débarquant que M. de Villemonde étoit arrivé de Québec ayant été envoyé à l'Acadie pour sçavoir des nouvelles de l'escadre dont sans contredit on étoit fort inquiet, n'en ayant point eu de nouvelles, et il étoit parti sur le champ pour les Mines, où il esperoit probablement trouver M. de Ramezay avec le détachement, en sorte que pour faire plus de diligence, il avoit entrepris la route par terre. Mais le gros vent l'ayant empêché de traverser en canot de l'isle aux perdrix à la pointe du cap du Porc Epic, ou il resta plusieurs jours dégradé, le manque de vivres l'obligea de retourner à Beaubassin, ou en arrivant il trouva un petit bateau que le père Germain envoyoit

aux Mines avec quelques effets pour le détachement dans lequel il s'embarqua, et aucun de nos bâtiments ne rencontra le sien.

Le 30 dudi. — On se disposa a décharger les vivres pour les mettres en sûreté et a distribuer nôtre monde chez les habitans.

Décembre

Le premr dudi. — M. de Ramezay m'ordonna de distribuer les Complies de milice de notre détachement dans les quartiers d'hiver où elles seroient en même temps à portée d'observer l'ennemy s'il faisoit quelques tentatives.

M. le Chevalier de la Corne resta a Beaubassin avec sa compagnie, M. de la Colombière au lac à 2 lieües de Beaubassin du costé de la Baye verte, M. de Repentigny à la pointe de Hébert, M. Mercier aux planches Ouaskoc Mincanne et Napan, M. de Gaspé à la coste gelée et la prée des Bourgs. M. de Boucherville arriva de Québec avec un Brigantin chargé de vivres. Il nous a annoncé aussy un navire commandé par M. Monségur qu'il avoit laissé à 12 lieües de la Baye verte pour lequel il craignoit, ne l'ayant pas vu depuis quelques jours.

Le 2 dudi. — On déchargea les Bâtiments et surtout le senault la Catherine, qui devoit partir pour France.

Le 3, le 4 dudi. — Rien de nouveau, point de nouvelles de M. de Villemonde.

Le 5 dudi. — Le nommé Arsenau arriva des Mines, qui dit n'avoir point eu de nouvelles du Bâtiment ou étoit M. de Villemonde. M. de Ramezay ordonna de faire partir un Bâtiment pour aller à l'isle haute ou il y avoit quelque apparence que son Bâtiment auroit fait naufrage, et en conséquence on précipita la décharge.

Le 6 dudi. — Le Navire la Ste Julienne commandé par M. Monségur arriva à la baye verte et nous apprîmes qu'il n'avoit tardé à se rendre, que parce qu'il avoit échoüé sur la batture du cap Tourmentin et qu'il avoit été obligé pour se tirer de ce mauvais pas de jetter à la mer 100 quintaux de vivres et beaucoup de fer.

Le 7 dudi. — Rien de nouveau.

Le 8 dudi. — Il partit des courriers pour Québec par qui M. de Ramezay instruisoit M. le Général de la relache de l'escadre et de nôtre retour à Beaubassin.

Le 9 dudi. — Joseph Bélangue, milicien, mourut de la maladie de Chibouktou.

Le 10 dudi. — M. de Boucherville écrivit de la Baye Verte à M. de Ramezay que son bâtiment avoit été trouvé hors d'état de faire campagne, dans une visite qu'on en avoit faite, et il ne fut plus question de l'envoyer aux Isles comme on en avoit eu dessein.

Le 11, le 12 dudi. — Rien de nouveau.

Le 13 dudi. — Quatre matelots tirés des navires de la Baye verte furent mis dans le sénau la Catherine pour fortifier son équipages, étant sur le point de partir pour France. Ce même jour il pensa luy arriver un accident par un coup de vent du sud oüest qui prit a mer perdante, et qui l'auroit fait périr, sans le secours prompt qu'on luy donna, ses cables ayant cassés. Il resta sur le penchant d'une rivière où il étoit moüillé, et on ne le retint que par la quantité d'amares, qu'on frappa du haut de ses mats, joint à ce qu'il fit heureusement sa foüille dans la vase.

Le 14 dudi. — Les vents ayant beaucoup mollis, la mer monta assez haut pour faire flotter le navire de manière à le faire partir au premier vent favorable n'ayant eu aucun avari.

Sur les 3 heures après-midy, M. de Villemonde arriva fort fatigué et fort maigre d'un jeûne de 8 jours, qu'il avoit supporté dans son naufrage à l'isle haute, et d'où il se seroit tiré avec son équipage au moyen d'une chaloupe qu'il avoit construit des débris de son bateau. Mais cette précaution qui l'auroit en effet rendu à la vie, ne l'empescha pas de voir avec plaisir un bâtiment qu'on luy avoit envoyé pour le prendre, et qui le conduisit à l'isle aux perdrix, d'où il se rendit à Beaubassin par terre. Toutes les lettres de Mrs le Général et Intendant, dont il étoit chargé pour le commandant de l'escadre et même pour la Cour, furent remises au sieur le Large.

Le 15 dudi. — Rien de nouveau.

Le 16 du. — M. de Ramezay m'ordonna de faire embarquer dans le seneau 7 prisonniers anglois et un déserteur, qui demandoient a passer en France. Nous aurions bien souhaité en mettre un plus grand nombre, mais il y avoit lieu de craindre quelques entreprises de leur part, l'équipage n'étant que 25 hommes. Ce navire mit à la voile à midy.

Le 17, le 18, le 19 dudi. — Rien de nouveau.

Le 20 dudi. — Il nous mourut un milicien, nommé Ambroise Cardinal et nous en avions encore un grand nombre de malade.

Le 21 dudi. — M. de Léry, qui avoit été détaché pour aller à Chibouktou, ayant avec luy 2 miliciens, afin de donner aux vaisseaux de Canada, qui devoient y apporter des provisions, connoissance de la relâche de l'escadre et de leur faire les

signaux pour leur parler, arriva à midy à Beaubassin et nous appris que les v^aux^ La Déesse, commandé par le sieur Hiriar et la Ste Croix par le sieur Alsoüet, y étoient venus moüillé le 5 du mois courant, et qu'ils y avoient attendus le Lion de Nantes, commandé par le sieur Rochefort afin de faire route tous trois pour l'Amérique, ou ils avoient ordre d'aller en cas de quelques révolutions, ce dernier n'y parut point: ce qui fit supposer qu'il avoit fait sa route tout de suite, parce qu'il avoit parlé dans le passage de Fronsac a Hiriar et a Alsoüet qu'il trouva moüillé, et comme il se préparoit a moüiller avec eux, ils luy firent entendre que le moüillage étoit dangereux et que la Déesse avoit déjà perdu une ancre ; ce qui luy fit continuer route.

Peu après l'arrivée de nos deux vaisseaux dans Chïbouktou, il se présenta un corsaire qui craignant sans doute des vaisseaux plus forts que luy se retira aussitôt, ce qui donna lieu aux nôtres de partir le 10 pour suivre leur destination. Nous apprîmes aussy par la voïe de M. de Léry que les députés des Mines s'étoient rendus au Port Royal peu après notre départ, et qu'ils y avoient été reçus au mieux de M. Mascarin, qui ne leur avoit demandé pour toutes ses politesses et bonne réception que la fidélité. Gorham leur exposa l'idée d'un projet de transporter aux Mines des blacouses toutes taillées pour mettre le pays a l'abry des incursions des Canadiens. Les députés ne parurent trouvée de la difficulté dans l'exécution, que pour les sauvages, qui, dirent-ils, quoy qu'en petit nombre s'y opposeroient sans doute.

Le 22, le 23, le 24 dudi. — Rien de nouveau.

Le 25 dudi. — M. de Lépinay de Villiers tomba malade assez dangereusement, venant du lieu ou il étoit en quartier d'hiver pour entendre la messe a Beaubassin.

Le 26, le 27, le 28, le 29, le 30 et 31 dudi. — Rien de nouveau.

1747

Janvier

Le 1er dudi. — Cinq Canadiens furent détachés pour porter des lettres à Québec.

Le 2 dudi. — M. Lépinay de Villiers mourut à trois heures du matin, ayant donné pendant sa maladie qui fut des plus rudes, des preuves d'une grande patience et d'une parfaite résignation à la volonté du Seigneur, surtout lorsqu'on luy annonça qu'il falloit luy faire le sacrifice de sa vie. Tout ceux qui l'approchè-

rent à ce dernier moment furent sans doute édifiés des sentimens de religion dont il parut sans cesse s'occuper.

Le 3 dudi. — Il nous arriva des courriers de Canada qui avoient plusieurs lettres pour France adressées à M. de Ramezay par M. le Général pour envoyer par les premiers Bâtiments qui partiront pour y allés.

Le 4 dudi. — Rien de nouveau.

Le 5 dudi. — Il mourut 2 miliciens, Pierre Noël Boissonneau de St Jean et Pierre Martel de St Pierre dans l'Isle d'Orléans.

Le 6, le 7 dudi. — Rien de nouveau.

CAMPAGNE DES MINES.

Le 8 dudi. — Arceneau acadien envoyé aux Mines par le père Germain, pour y rendre des marchandises du Roy, afin de retiré les Billets, arriva sur les 4 heures après midy à Beaubassin.

Il nous apprit que les anglois étoient arrivés aux Mines le 24 novembre dernier au nombre de 220 hommes commandés par les sieurs Gorham et Philippe major du Port Royal, et qu'il en devoit arriver un pareil nombre sous peu de jours, qu'il y étoit aussy arrivé deux bâtiments chargés de vivres et le bois tout taillé pour élever deux blaucouses avec 5 pièces de canon, et qu'ils étoient logés chez les habitans, qui leur avoient abandonné leurs maisons craignant de mauvaises suites d'un semblable mélange, que sitôt leur arrivée, le commandant avoit signifié aux députés de faire fournir pour la subsistance de son détachement 22 boisseaux de farine et un bœuf par jour et que les habitants soupçonnés d'être attachés aux françois avoient décampés dans les Bois.

Sur les représentations que les députés firent au commandant, qu'ils courroient risque d'être attaqués par les Canadiens, il leur répondit qu'il sçavoit a n'en point douter que nous étions allé dès l'automne à la Rivière St Jean, d'ou probablement nous étions partis pour Canada; qu'il souhaitoit que tous les habitans, qui avoient pris la fuite, revinsent tranquilement chez eux ne devant rien craindre, qu'il ne venoit avec des forces que pour mettre les habitans à l'abry des incursions des françois et les entretenir dans la fidélité, qu'il n'y avoit pas lieu de pensé qu'on fit de nouvelles tentatives sur l'Acadie et qu'ils alloient se disposer à établir Chibouktou pour en faire un lieu de pesche.

Sur cette nouvelle M. de Ramezay fit assemblé les officiers actuellement à Beaubassin pour délibérer sur le parti qu'on pourroit prendre. Il n'y eût point deux avis. On convint de se préparer à aller aux Mines pour chasser les Anglois.

Mais comme nôtre détachement étoit extraordinairement affoibli par les malades, et que nous n'avions pas 200 hommes en état de marcher, M. de Ramezay écrivit au père la Corne missionnaire des mikmaks a Miramichi pour l'engager a se joindre a nous avec tous les sauvages qu'il pourroit recruter, et en attendant ce renfort, nous nous préparâmes a cette expédition, en faisant des raquettes et des traînes pour porter nos vivres.

Le 9, le 10, le 11, le 12 dudi. — Rien de nouveau.

Le 13 dudi. — M. de Râmezay écrivit à Mr Maillard, missionnaire des Mikmaks de Chibanacadie et Girard, curé de Copéguit pour les prevenir que nous nous préparions à marcher, et les engager et a nous ammasser des vivres et rassembler les sauvages de leur quartier et de l'instruire de ce qu'ils sçauroient de nouveau de la part des Anglois.

Le 14 dudi. — M. de Ramezay ne se trouvant point en état de faire la campagne des Mines, chargea M. Coulon de cette expédition et luy remit ses ordres.

Le 15 dudi. — M. Monségure présenta à M. de Ramezay et Coulon M. son fils avec 12 hommes de son équipage, pour faire la campagne avec nous.

A ce nombre se joignit 3 autres hommes de l'équipage de M. de Boucherville.

Le 16, le 17, le 18 dudi. — M. de Ramezay ne recevant aucunes nouvelles du père la Corne, et craignant que sa réponse ne causât un trop long retardement, donna ses ordres pour partir.

Le 19 dudi. — La compagnie de Repentigny se rendit a la Baye verte, d'ou devoit partir tout le détachement pour aller le long de la mer jusqu'à Rimchik.

Le 20 dudi. — Il ne se trouva point de compagnie preste a partir. On se disposa pour le lendemain.

Le 21 dudi. — M. Coulon et tous les officiers partirent pour la Baye verte avec leurs compagnies hors celle de M. de Villemonde, qui étoit encore dans son quartier d'hiver. A notre arrivée nous nous logeames dans les bois, et suivant l'ordre de M. Coulon, je commençay à faire distribuer aux premières compagnies les vivres et les munitions pour le voyage.

Le 22 dudi. — Vingt six malécites et Mikmaks, que nous avions rassemblés, arrivèrent aussy à la Baye verte ce même jour.

La compagnie de M. de Villemonde nous y rejoignit de même.

Le 23 dudi. — Après avoir fait délivrer les vivres, munitions et les ustanciles de voyage à tout notre monde, nous nous mîmes en marche à midy et nous allâmes campés au cap élu à 3 lieues de la Baye verte.

Le 24 dudi. — A la pointe du jour nous partîmes. Nous nous étions proposés de faire une grande journée, malgré le froid et la poudrerie. Mais plusieurs de nos gens qui se gelèrent les pieds et le visage nous obligèrent de camper à midy. D'ailleurs les sauvages qui portoient leurs vivres sur le dos, faute de traînes, demandèrent à M. Coulon de s'arrester pour en faire ce qui contribua encore à ralentir notre marche.

Le 25 dudi. — Nous ne partîmes qu'à une heure après le lever du soleil, pour éviter le grand froid de la pointe du jour. Nous essuyâmes une journée fort fatiguante, ayant trouvé plusieurs endroits de salain, où tout nôtre monde trouva plus de facilité à porter leurs vivres qu'à les haller sur la glace. Nous arrivâmes à la baye de Rimchik, où il nous fallu faire un chemin à travers le bois pour y passer nos traînes d'environ une lieue pour éviter de faire le tour d'une pointe sur mer : ce qui racourcit la route près de 3 lieües.

Comme nous étions a arranger la neige pour cabanner il arriva deux acadiens avec des lettres de M. Maillard et Girard pour M. de Ramezay. Ils luy marquoient qu'il étoit arrivé aux Anglois un renfort de 100 hommes et que pour lors ils étoient plus de 300.

De tous les différens avis que nous reçumes de ces envoyés, celuy qui nous intéressoit le plus étoit que les rotondes que les Anglois avoient transportés aux Mines, n'étoient point encore élevées et qu'ils étoient, comme nous l'avions déjà appris, semés dans toutes les maisons de la Grand Pré, ou la garde se faisoit assez régulièrement partout a la vérité ; que tous les habitans avoient présenté une requeste au commandant anglois pour l'engager à se retirer avec tout son détachement sur ce qu'ils étoient absolument hors d'état de le nourrir, et luy fournir le bois de chauffage, que leurs clôtures étoient déjà brûlée et que leur milice leur faisoit un dégât auquel ils ne pourroient remédier que très difficilement.

Le 26 dudi. — Nous passâmes a Rimchik, où il y a un petit nombre d'habitants, dont une partie s'y étoit retiré après la prise de l'isle Royale. Nous y fîmes une levée de 7 a 8 hommes de bonne volonté qui nous suivirent delà. Nous allâmes campé

sur le bord de la baye de Tagmegouche, après avoir fait un trajet à travers le bois d'environ une lieue dans lequel un grand nombre de nos gens cassèrent leurs traînes, nous y trouvâmes quelques sauvages qui dirent à M. Coulon qu'ils étoient prest à le suivre.

Le 27 dudi. — Comme nous étions arrivés fort tard la veille, et que M. Coulon jugea à propos de laisser un peu de tems à nôtre monde pour raccommoder les traînes, nous ne partîmes qu'à une heure de soleil, nous arrivâmes au village de Tagmegouche sur les 9 heures et nous y fîmes une halte d'une heure environ pour donner le tems à quelques habitans du Cap Jeanne, qui se joignirent a nous, de se préparer à faire le bagage. Nous arrivâmes sur les 5 heures du soir à Bacouel, qui est l'entrée du portage de Copéguit, où nous campâmes un peu plûtot que nous n'aurions fait, si nous n'eussions rencontré M. Girard curé de Copéguit à qui M. Coulon devoit nécessairement parler et que nous ne pûmes, ayant allée voir des malades à Tagmegouche. M. Coulon luy fit promettre de nous rejoindre à Copeguit sous deux jours : ce qu'il fit fort difficilement, cherchant à se dispenser de nous rendre service pour ne se point broüiller avec le gouvernement anglois.

Il nous assura que le détachement anglois étoit composé pour le moins de 450 hommes et que plusieurs assuroient qu'il étoit de plus de 500. Il n'est pas douteux que cette augmentation nous surprit beaucoup surtout assuré que tout ce monde se gardoit bien ; quelques soins que nous prissions de taire cette nouvelle à nôtre troupe, elle fut promptement au fait de tout ce qui se passoit, et nous vîmes avec grand plaisir qu'elle n'en étoit point abattüe, puisque tous s'écrioient plus il y a d'anglois aux Mines, plus nous en tuerons, quelques inférieurs que nous soyons en nombre.

Nous sçûmes aussy que les anglois ne se tenoient si bien sur leurs gardes que depuis qu'ils avoient appris que quelques acadiens s'étoient absentés de chez eux, et qu'ils pourroient être venus a Beaubassin nous instruire de leur nombre et de leur situation.

Le 28 dudi. — M. Coulon m'ordonna de faire avertir tout nôtre monde que nous ne partirions point, et que chacun se mit à rétablir les traînes. Nous ne pouvions nous dispenser de séjourner, ayant a attendre plusieurs françois du Port Toulouse et sauvages qui devoient nous joindre et qui arrivèrent sur le soir.

Le 29 dudi. — Nous décampâmes de grand matin, et après avoir marché, sans avoir fait halte, tout le jour, nous campâmes

au milieu du portage de Copéguit. J'eus ordre de M. Coulon de détaché Mrs Villemonde et Marin pour partir a la pointe du jour avec un détachement pour se rendre a Copéguit pour barrer toutes les avenües parce que les habitans mal intentionnés pourroient entreprendre de passer pour aller avertir les anglois de nôtre marche.

Le 30 dudi. — Une demi-heure après le départ du détachement de M. de Villemonde, le gros du parti se mit en marche à 2 heures après midy. Nous arrivâmes à Nijaganiche qui est le premier village de Copéguit. M. Coulon avoit fait prévenir M. Maillard de nôtre arrivée, qui vint nous trouver à 9 heures du soir. Il ne nous apprit rien de nouveau de la part des Anglois. Cependant nous avions tout lieu d'être charmé de le voir, espérant que par son moyen et celuy de M. Girard les habitans nous fourniroient des vivres pour nous rendre aux Mines.

Il dit a M. Coulon qu'il y accompagneroit ses sauvages. Il l'attendoit pour le consulter sur ce qu'il devoit faire à l'occasion d'une lettre qu'il avoit reçu du Commandant Anglois, qui l'invitoit à le venir voir, et si une lettre en réponse, qu'il confiroit a un homme sûr ne serviroit point à tranquiliser l'ennemy sur les entreprises qu'il craignoit de nôtre part, M. Coulon, de l'avis de tous les officiers, l'engagea a n'en rien faire, les hommes les plus sûrs en pareille occasion devenant suspects.

Le 31 dudi. — Nous passâmes la journée à nous reposer et a nous réjoüir autant que nous le pouvions pour ne pas négliger cependant de nous préparer à partir le lendemain.

Février

Le 1r. — Nous nous mîmes en marche avec les vivres que nous avions amassés à Nijaganiche, pour nous rendre chez M. Maillard a Copéguit afin d'y prendre ceux qu'il y avoit fait ramassés. Pendant que le détachement défiloit pour gagner le campement, M. Coulon fit assembler les habitans au fait des routes de l'hiver pour les consulter sur celles que nous prendrions, ces gens là nous dirent que si on pouvoit se flatter d'avoir des doux tems et qu'on pût passer la Rivière de Chimnakadie en canot, nous épargnerions au moins vingt lieües par des chemins horribles, et qu'il falloit faire rendre des canots a cette Rivière en assez grand nombre pour passer tout le détachement, que si la Rivière n'étoit pas praticable, à cause de la quantité de glaces nôtre pis allé étoit de l'aller passer à la hauteur des terres, c'est-à-dire, a sa source. Enfin après toutes les précautions prises pour le len-

demain nous nous rendîmes tous au camp pour partir de grand matin.

Le 2 dudi. — Dès la pointe du jour nous arrivâmes à la Rivière de Chimnacadie que nous ne jugeâmes point de pouvoir passer en canot par la grande quantité de glaces que le vent de Nord-Est y retenoit et celle que le grand froid y formoit actuellement, de manière que M. Coulon m'ordonna de donner un détachement de 10 hommes à M. de Boishébert pour la passer afin d'aller boucher aux habitans de ce quartier le chemin, pour être sûrs de n'être point découvert. Et en effet la rivière étoit si mauvaise que ce détachement faillit a périr en la traversant.

Pour le gros du détachement, M. Coulon avoit pris le parti de le faire passer par les terres et nous commençâmes a y entrer aussitôt. Cependant nous fûmes obligés de séjourner. La distribution que je fis des vivres a tout nôtre monde, qui consistoit en 5 livres de bœuf et un pain par chaque homme pour traverser près de 25 lieües de bois, nous ayant retenu la plus grande partie du jour.

Le 3 dudi. — Après avoir fait 5 lieües, la raquette aux pieds par des chemins plus mauvais encore qu'on ne nous les avoit dit pour la quantité des neiges et de bois renversés, la teste du détachement parvint au passage de la rivière ou elle campa, pour que l'arrière garde put y joindre (car il est a remarquer que quand la teste d'un détachement a passé en raquettes avec les traînes dans les bois il ne reste presque plus de neige, et les arbres renversés étant alors découvert, on casse beaucoup de traînes, et c'est ce qui arriva.) Il nous tomba un homme malade, qu'on renvoya aux maisons.

Le 4 dudi. — Nous ne partîmes qu'a midy, M. Coulon n'ayant pu se dispenser de donner le tems à nôtre monde de réparer les traînes cassées. Il permit même à plusieurs de séjourner jusqu'au lendemain pour en faire de neuves. Nous ne marchâmes que 2 lieües, et nous campâmes a une demie de la mission de M. le Loutre par laquelle les Mikmaks avoient priés M. Coulon de passer d'autant mieux qu'ils assurèrent que la route n'en seroit point allongée. M. Marin fut détaché pour aller sur le champ à la mission arrêter tous les sauvages qui s'y trouveroient.

Le 5 dudi. — Nous arrivâmes à 7 heures du matin à la mission de Chimnacadie, d'où nous partîmes après une halte d'une heure, et nous campâmes après avoir fait trois lieües. Je fis par ordre de M. Coulon un détachement de 20 hommes, qui partit sur le champ pour aller battre le chemin pour le lendemain, afin de faire plus de diligence.

Le 6 dudi. — Nous partîmes de grand matin, et nous fîmes très lestement 2 lieües de chemin battu de la veille, après quoy nous passâmes par des routes si affreuses, que le sauvage qui nous guidoit nous écarta une partie du jour. Nous campâmes dans un fort beau pays, qui nous promettoit une belle route pour le lendemain.

Le 7 dudi. — Après avoir fait 6 lieües environ, nous parvinmes au haut de la rivière de KenetKougue à 2 [1] des premières maisons. M. Coulon envoya M. Marin pour sçavoir en quel endroit M. de Boishébert nous attendoit en ayant reçu l'ordre, et s'il y avoit quelque chose de nouveau de la part des Anglois.

Nous nous trouvâmes à la couchée presque tous sans vivres. La route que nous avions prise nous avoit retenu si longtemps que nous avions consumer ce que nous en avions en la commençant. M. de Boishébert arriva a nôtre camp sur les 7 heures du soir, qui dit à M. Coulon que personne n'avoit passé et qu'il avoit recruté 16 sauvages, qu'il avoit fait armer par les habitans.

Le 8 dudi. — Etant partis à la pointe du jour, nous arrivâmes au lieu, ou M. de Boishébert étoit venu nous attendre sortant du chemin de Chimnacadie. De là on fit partir un détachement pour aller investir les premières maisons. En y arrivant nous apprîmes que les Anglois étoient fort tranquilles et qu'ils ne pensoient point à nous, que même M. How devoit être à Pégéguit avec un détachement de 60 hommes, qu'il en étoit déjà venu un de 200 qui étoit retourné aux Mines. M. Coulon fit en sorte de précipiter sa marche pour ne pas manquer une si bonne aventure. Mais nous ne pûmès aller qu'à 4 lieües de Pégéguit où nous trouvâmes des vivres que les habitans nous fournirent avec beaucoup de bonne volonté. Ils étoient charmés de nous voir en état de faire cesser les exactions que les Anglois commettoient à leur égard.

Le 9 dudi. — Malgré la poudrerie et le froid, nous gagnames la rivière de l'assomption, dépendante de Pégéguit. Nous avions compté nous rendre à la Grand Pré dans la même nuit. Mais la chose ne nous paroissant pas possible, fatigués d'ailleurs de 4 lieües que nous avions faites, et en ayant encore 7 a faire, nous nous déterminâmes à nous reposer pour prendre plus sûrement nos mesures, d'autant mieux que nous sçumes qu'il n'y avoit point de détachement, comme on nous l'avoit dit, à Pégéguit, le mauvais tems l'ayant empêché d'y venir, qu'il étoit vrai

1. Le copiste a probablement passé ici le mot *lieues*.

qu'il en devoit partir un de 25 hommes sous les ordres de Gorham et du major Philippe, pour le Port Royal.

Le 10 dudi. — A midy nous nous mimes en route toujours avec la neige et une poudrerie qui a peine nous permettoit de voir notre chemin; étant arrivé à une petite rivière, où nous trouvâmes de la facilité a disposer nôtre troupe pour en faire la revüe M. Coulon m'ordonna de la distribuer en dix détachements après quoy, d'une marche très mesurée pour ne pas arriver trop tôt, nous nous rendîmes à la rivière des Gaspareaux, ou nous fîmes une halte de près d'une heure, en attendant la nuit. Il est a présumé que mouillés comme nous l'étions, cette halte fut pour nous des plus dûre. Nous y souffrîmes en effet un froid a nous geler debout si nous fussions restés sans mouvement. Mais la nuit étant venüe, nous gagnâmes les maisons des Gaspareaux, que nous occupâmes pour les dix détachements ou chaque officiers eu soin de faire faire de grands feux pour sécher tout le monde et leurs armes afin de les mettre en état, et de faire placer des sentinelles par toutes les avenuës. Nous n'étions pour lors qu'à une demie lieüe de la Grand Pré.

Dans la maison ou M. Coulon se retira avec son détachement nous trouvâmes une assemblée d'habitans qui faisoient une nôce et qui s'y réjouissoient. Nous troublâmes beaucoup la feste. Mais l'avanture fut heureuse pour nous parce qu'une grande partie de ces gens-là étoient de la Grand Pré même, et ils nous donnèrent toutes les connoissances de la disposition de l'ennemy de manière que sur les avis que M. Coulon en reçut, il put donner des ordres à propos, et en voici le préci : nôtre détachement étoit composé d'environ 300 hommes, compris les sauvages. Plusieurs acadiens se joignirent cependant à nous, mais qui ne servirent qu'a figurer. Car quoy qu'ils se fussent enrôlés comme combattant ils ne nous servirent que de guides; et a la vérité nous en avions besoin. J'ovais donc distribué comme major suivant l'ordre du commandant, notre troupe en dix détachements. Le premier de M. Coulon de 50 hommes, ayant sous ses ordres d'officiers Mrs Baujeu, Major, Deslignery, aide-major, Mercier et Léry, enseignes, M. de Lusignan, cadet, et quelques volontaires. M. de la Corne 40 hommes ayant pour sécond M. de Rigauville, M. de Langi. M. de Villemonde, 25 hommes, M. de la Colombière 25 hommes, Le sieur Moreau, officier de milice son second M. de Repentigny 25 hommes, M. de Boishébert 25 hommes, M. de Gaspé 25 hommes, M. de Lotbinière 21 dont une partie d'acadiens, Mrs Morin et Bailleul cadets à l'éguilette ayant chacun 25 sauvages.

Tous les commandans des détachements s'assemblèrent dans la maison ou étoit M. Coulon, et chacun suivant son rang convinrent des corps de garde qu'ils attaqueroient et prirent des guides pour les y conduire. M. Coulon devoit en attaquer un de pierres ou étoit l'artillerie, M. de la Corne, celui qu'occupoient les principaux officiers des ennemis. Tout étant donc disposé pour l'attaque, chacun se retira a son poste, en attendant le signal pour donner.

Le 11 dudi. — A trois heures du matin, le commandant donna l'ordre de se mettre en marche. Tous les détachements s'étant rendus à son drapeau, l'aumônier donna l'absolution générale, et chaque commandant de brigade prit la route des corps de gardes qu'il devoit attaquer.

Le guide de M. Coulon au lieu de nous mener au corps de garde de pierres, que nous devions attaquer, et dont il nous assûra connoître bien la route nous conduisit à celuy que devoit attaqué M. de Lotbinière qui n'y étoit pas encore rendu. La sentinelle qui nous découvrit cria, qui va là, et en même tems, aux armes, nous vîmes sur le champ la garde se présenter à la porte. Mais comme la nuit était obscure, et que nous nous étions mis ventre à terre, sans faire de bruit, quoy que nous ne fussions qu'a trente pas, l'ennemy traita la chose de fausse allarme, sans doute puisqu'il rentra a l'instant, et comme nous nous disposions de rechef a marché, pour gagner nôtre poste, la sentinelle cria de nouveau qui va là et aux armes. Pour lors nous vimes par la porte du corps de garde, qui resta ouverte et d'où il sortoit une grande clarté, beaucoup de mouvement. M. Coulon que je touchois, me fit part de son embarras. Je compris bien qu'il vouloit aller au corps de garde qu'il s'étoit réservé, et comme je lui disois qu'il n'y avoit pas d'apparence de passer outre, il fonça et nous le suivîmes ; la sentinelle cria aux armes, et toute la garde nous envoya sa décharge. Je m'étois toujours occupé de tué la sentinelle, et en effet elle fut la première que je renversay. Mais la joye que j'eus de terrasser mon ennemy fut bien vite traversée par le chagrin que je ressentis, en voyant tombé notre commandant blessé, que je cru mort, mais qui se retira heureusement de son mieux hors des coups. Cet accident ne ralentit point notre vivacité à nous battre. Je restois commandant avec M. Deslignery, Mercier et Léry, et en moins d'un demi quart d'heure nous nous rendîmes maître du corps de garde. Tout nôtre monde y fit merveille : 21 hommes restés sur le champ de bataille et 3 prisonniers furent les victimes de la bravoure de toute nôtre détachement. Nôtre joye auroit été complette si

nous n'eussions point eu M. Coulon blessé cruellement audessus de l'avant bras, M. de Lusignan a l'épaule et une cuisse cassée, et un homme qui y fut tué.

Mrs Coulon et Lusignan, qu'il fallut rendre en lieu de sûreté, diminuèrent assez considérablement notre détachement. Cependant ayant été rejoint par celuy de M. de Lotbinière, je partis avec tout ces Mrs et ce qui nous restoit de notre monde pour aller aux coups de fusils que nous entendions. Nous trouvâmes M. Marin qui avoit été repoussé de son corps de garde qu'il avoit attaqué avec ses sauvages ou il avoit perdu un homme et trois blessés : ce qui les avoit fait abandonner. Je proposay a nos Mrs de l'attaqué de rechef pour le brûler. Ce projet ne parut pas prudent, d'autant mieux que cette garde qui étoit très forte, s'étoit retiré dans les haut après avoir barricadé les portes et faisoit sur nous un feu continuel. Jusque là, nous ignorions parfaitement le succès des autres détachements. Nous entendions partout grand feu. Nous voyions de tout costé du monde en mouvement, sans pouvoir distinguer si c'étoit de nos gens, ou l'ennemy. Plus de guides pour nous conduire. Nous avions presque tous perdus nos raquettes et la quantité de neige ne nous permettoit pas d'aller facilement. Dans cette extrémité, nos Messieurs me proposèrent d'aller au vieux logis, où étoient les Bâtiments des Anglois pour les prendre, ou pour fortifier les détachements de M. de la Colombière et Boishébert au cas qu'ils fussent forcés, comme il y avoit apparence. Cette proposition me parut fort prudente, et j'y consentis. Nous nous y rendîmes donc fort misérablement et très fatigués à travers les neiges. Il étoit alors grand jour. Nous eûmes la satisfaction, en y rejoignant Mrs de la Colombière et Boishébert d'apprendre par eux-mêmes qu'ils avoient enlevé chacun un corps de garde, n'y ayant eu que trois hommes blessés. Nous arrivâmes assez tôt pour partager ensemble le plaisir d'enlever les deux bâtimens dans lesquels les Anglois avoient une grande partie de leurs munitions de guerre et le bois tout taillé pour 2 redoutes, mais fort peu de vivres. Dix hommes, presque tous officiers, y furent faits prisonniers. Comme cette prise étoit extrêmement intéressante pour l'ennemy, nous nous attendîmes fort d'y être attaqués. Aussi nous disposâmes nous de nôtre mieux a le repousser, ou a mettre le feu aux Bâtiments, au cas que nous lui fussions trop inférieurs. Cet avantage eût été pour nous plus flatteur, si nous eussions pu apprendre que nos autres détachements avoient eu un succès aussy favorable. Mais nous en ignorions parfaitement le sort, et c'est pour cette raison que e

détachay M. Marin pour aller sçavoir où était M. le Chevalier de la Corne pour lors commandant de la troupe et recevoir ses ordres sur le party que je devois prendre.

Deux heures après, étant de retour il nous apprit que les Anglois s'étoient retirés au corps de garde de pierres, que devoit attaquer M. Coulon, ou étoit leur artillerie et que M. le Chevalier de la Corne les y tenoit bloqués du corps de garde, dont il s'étoit emparé, ayant été rejoint par les détachements de Mrs de Villemonde, Repentigny, Gaspé et Bailleul, après avoir aussy enlevé ceux qu'ils avoient attaqués, que comme M. le Chevalier de la Corne avoit besoin de secours, il luy avoit donné ordre de me dire de l'aller rejoindre avec mon détachement et celuy de M. de Lotbinière, après avoir laissé pour gardes aux bâtimens ceux de Mrs de la Colombière et Boishebert. Je partis donc a l'instant avec tout mon monde. J'avois lieu de penser que nous ne parviendrions pas tous a M. de la Corne, sans quelqu'échec, ne pouvant éviter de passer sous le corps de garde de l'ennemy de qui nous essuyâmes en effet les décharges de plus de 200 coups de fusil, dont aucun ne porta heureusement, étant cependant tout à fait a découvert et très a portée. Nous continuâmes a nous escarmoucher jusque sur les 3 heures après midy, et probablement nous n'aurions pas cessé, sans en venir a une action décisive. Mais comme nous avions au nombre de nos prisonniers dangereusement blessé M. How, commissaire du détachement anglois, qui, quoyque homme ferme se voyant affoiblir par une perte de sang considérable, sans espérance d'avoir notre chirurgien occupé a la rivière des Gaspareaux auprès de Mrs Coulon, Lusignan et nos autres blessés, pria M. le Chevalier de la Corne de ne le pas laisser périr sans secours, et de luy permettre de faire venir le chirurgien anglois : Ce que M. le Chevalier de la Corne, de l'avis des officiers luy accorda. M. Marin pour cet effet alla avec un pavillon se présenter a l'ennemy, qui envoya au-devant de luy pour luy bander les yeux et le conduire au commandant, qui reçut le billet de M. How, a qui sur le champ il envoya son premier chirurgien ayant gardé a sa place M. Marin. Ce pancement donna occasion aux anglois de demander une suspension d'armes jusqu'au lendemain matin, et ce fut le second capitaine de la troupe qui vint faire cette proposition.

M. de la Corne ne pouvant prendre aucun parti sans avoir auparavant informé M. Coulon de ce qui se passoit, pour en conséquence recevoir ses ordres, luy écrivit à ce sujet au Gaspereau. Il luy fit répondre que son état ne luy permettant pas de s'occu-

per d'aucune affaire, il avoit de bons officiers avec qui il le laissoit le maître de décider de ce qui convenoit le plus à l'honneur du service.

La liberté d'agir que M. Coulon laissoit a M. de la Corne, les fatigues et la faim que nous supportions depuis 3 jours donnèrent sujet de ne pas balancer a délibérer avec tous les officiers sur la réponse qu'on luy feroit. Cependant politiquement nous affectâmes de luy faire appercevoir que sa demande souffroit de grandes difficultés et que nous n'étions pas assez réduits pour ne pas réfléchir beaucoup sur le party que nous prendrions. Nous acceptâmes enfin la suspension d'armes quoique cependant cette condition ne nous empescha pas de nous tenir toute la nuit les armes a la main, pour nous mettre en garde contre la trahison.

Le 12 dudi.—L'ennemy paroissant par ses grands mouvements profiter de la suspension d'armes, pour se munir en rassemblant les animaux des habitans voisins et se fortifier, M. de la Corne m'ordonna de détacher M. Mercier pour signiffier au commandant qu'il faussoit les conditions qu'il avoit acceptées. Le tems de la suspension étant fini, chacun pouvoit en user comme il voudroit, que pour luy il savoit ce qu'il alloit faire. Ce raisonnement l'intimida sans doute, le second étant aussitôt venu nous proposer des articles de capitulation. Mais comme il nous les faisoit d'une manière vague, et qu'on luy eut dit que les propositions qu'il nous faisoit, valoient bien la peine d'être déduit par écrit il nous tira de sa poche un papier ou elles étoient expliquées de la façon suivante :

Premièrement, que nous leur rendrions tous les prisonniers de guerre que nous avions entre les mains et un des Bâtimens pour les ramener au Port Royal, sitôt que la navigation seroit libre.

Secondement, que nous leur remettrions tout le pillage qui avoit été fait.

Troisièmement, que leur troupe défileroit pour le Port Royal avec les honneurs de la guerre avec fusil, une livre de poudre et de balles, l'havre sac et six jours de vivres par chaque homme ; qu'a ces conditions ils nous abandonneroient tous ce qu'ils possèderoient de vivres, de munitions de guerre et d'artillerie, consistant en 2 canons de 6 montés sur leurs affus, 3 autres petits canons de deux livres et un grand nombre de grenades.

M. le Chevalier de la Corne dit à M. Préble qu'avant de luy répondre, il vouloit en conférer avec tous les officiers de son

détachement pour luy rendre raison et qu'il alloit dresser de concert les articles de la capitulation qu'il prétendoit luy accorder, que voicy :

CAPITULATION ACCORDÉE PAR LES TROUPES DE SA MAJESTÉ TRÈS CHRÉTIENNE A CELLES DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE ACTUELLEMENT A LA GRAND PRÉ.

— 1er *Article.* —

Un détachement des troupes de sa Majesté très chrétienne se rangera sur deux hays devant le corps de garde de pierres qu'occupent les troupes de sa Majesté Britannique, lesquelles dites troupes défileront sous 2 fois 24 heures pour Anapolis Royale avec les honneurs de la guerre, six jours de vivres, l'havre sac, une livre de poudre, une livre de balles par chaque homme.

— 2. *Article.* —

Les prisonniers anglois entre les mains des françois resteront prisonniers de guerre.

— 3. *Article.* —

Les Bâtimens dont les troupes de sa Majesté très chrétienne se sont emparés ne peuvent être rendus aux troupes de sa Majesté Britannique.

— 4. *Article.* —

Comme le pillage n'a été fait que par les sauvages, il ne sera nullement rendu.

— 5. *Article.* —

Les malades et les blessés Anglois, qui sont actuellement entre les mains des troupes de sa Majesté Britannique, seront transportés a la rivière des canards, ou ils seront logés par ordre du commandant François et entretenus aux dépens de sa Majesté Britannique, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être conduit a Anapolis Royale, et il leur sera fourni par le commandant François une sauve garde, et en attendant leur rétablissement ils pourront garder un chirurgien.

— 6. *Article.* —

Les troupes de sa Majesté Britannique actuellement à la Grand Pré ne pourront porter les armes dans le haut de la Baye françoise, c'est-à-dire, les Mines, Copéguit, Pégéguit et Beaubassin pendant l'espace de six mois, a commencer de ce jour.

A ces conditions acceptées et signées de part et d'autre les troupes de sa Majesté Britannique amèneront Pavillon et sortiront aujourd'huy de leur Corps de Garde, dont les troupes de sa Majesté très chrétienne prendront possession ainsy que de la Grand Pré, de toutes les munitions de guerre, vivres et artillerie, que les troupes de sa Majesté Britannique ont entre les mains. Fait à la Grand Pré le 12 février 1747.

Comme M. de la Corne faisoit part de tous les articles a M. How, qui les expliquoit à M. Préble, lorsqu'il en fut au fait, il demanda a les aller communiquer à son commandant, ce qui luy fut permis, et lorsque le commandant en fit part à tous les officiers, ils ne trouvèrent de dûr que celuy qui les obligeoit a ne point porter les armes pendant 6 mois, ayant nous dirent-ils, formés le dessein de venir nous attaquer au printems, par mer à Beaubassin. Quoiqu'il en fut, la capitulation fut signée du commandant et de tous les officiers, et nous devinmes on ne peut pas de plus meilleurs amis en apparence. Le commandant demanda des voitures pour transporter les morts afin de les faire inhumer. M. de la Corne les luy fit donner à l'instant, ajoutant qu'il feroit honneurs aux corps de Mrs les Colonels nobles qui avoient été tués dans le corps de garde qu'il avoit enlevé, en les faisant ensevelir et qu'il les luy remettroit ensuite.

Le nombre des morts de la part de l'ennemy se trouva être de 130 et quelques uns, dont 5 officiers, 15 blessés, 50 prisonniers entre nos mains, dont 9 blessés.

De nôtre part, nous eûmes 15 blessés, dont M. Coulon Capitaine commandant du détachemet et M. de Lusignan cadet a l'éguilette, et 7 de tués ; de 11 corps de garde, qui furent attaqués il y en eu dix de pris. M. de Repentigny fut le seul qui en ayant attaqué trois en enleva deux. Il est aisé de se persuader que nôtre troupe se comporta vaillamment dans cette expédition, puisqu'avec 300 hommes, nous nous rendîmes maîtres de plus 525 suivant l'aveu de M. How, qui nous assura avoir fait donner le pré a ce nombre, indépendamment de 25 partis 2 jours devant sous les majors Philippe et Gorham, pour se rendre au Port Royal.

Nous aurions fort souhaitté de poursuivre ce détachement. Mais nôtre situation ne nous le permit pas.

Le 13 dudi. — Les anglois offrirent, suivant la capitulation, de nous abandonner leur corps de garde. Mais il nous parut plus a propos de les y laisser encore tout le jour devant finir leurs affaires et partir le lendemain pour Port Royal. Ils auroient perdu du temps à se loger ailleurs, et nous étions actuellement occupés a les équiper pour leur voyage. Le commandant nous pria tous d'aller dîner avec luy et ses officiers, pour avoir le plaisir de faire connaissance en buvant le ponche. Pendant le dîner et le soûper nous reçumes de leur part force complimens sur nôtre habileté à faire la guerre et sur nos manières polies.

Les députés de chaque paroisse des Mines se présentèrent aussy pour nous complimenter sur nôtre victoire. Nous eûmes la satisfaction d'être félicité en présence des Anglois par des gens a qui ils disoient quelques jours devant que les Canadiens seroient fort heureux d'éviter de tomber sous leurs coups, se proposant de les bien étriller.

Le 14 dudi. — A huit heures du matin, je me mis a la teste comme major, d'un détachement de 100 hommes commandé par M. de Villemonde, que je plaçay sur deux hayes a la porte du corps de garde des Anglois, ammenant le pavillon, et j'allay dire au commandant que nous étions prest a en prendre possession. Le commissaire de la troupe me remit tout ce qu'elle possédoit de vivres, de munitions de guerre et l'artillerie ; après quoy le commandant fit ammener le Pavillon, qui nous resta et ordonna a son détachement de défiler pour se rendre a une maison a l'entrée du chemin du Port Royal, et nous eûmes le plaisir d'en compter 350 hommes dont 25 ou 30 officiers. Le commandant, le second et deux autres officiers prièrent M. le Chevalier de la Corne de leur donner a déjeûner : ce qui se fit d'une façon fort guay ; ensuite de quoy Mrs Mercier et Marin furent détachés pour les aller accompagner a la rivière des canards, afin de leur faire fournir par les habitans ce qui leur seroit nécessaire, ainsy que nous nous y étions obligés.

Le 15 dudi. — M. le Chevalier de la Corne envoya des ordres dans tous les quartiers des Mines pour nous fournir des vivres et des voitures pour conduire les malades et les blessés anglois à la rivière des canards.

Le 16 dudi. — Les habitans ayant amenés assez de voitures pour transporter les 40 hommes blessés ou malades anglois, on les fit embarqués pour être conduit à la rivière des canards.

M. de Lotbinière enseigne en second, fut détaché avec 12 hommes pour sauvegarder, avec ordre de les faire rendre au Port Royal tout aussitôt qu'ils seroient rétablis.

Pour M. How, il luy fut permis de se faire panser a la Grand Pré et de se retirer au Port Royal sur sa parole, quand il le jugeroit a propos, M. de la Corne et tous les officiers ayant jugé convenable de l'échanger pour le sieur Lagroix et tous les prisonniers canadiens qui se trouveroient a Baston, a condition cependant que si le gouverneur refusoit cet échange, M. How se constituroit prisonnier en Canada sous 4 mois.

Le sieur Nouton enseigne, aussy prisonnier fut renvoyé a la requeste de Mrs Mignac et Lagondalie qui s'intéressoient pour luy, en consideration des services que son oncle, conseiller au Port Royal, avoit rendus aux missionnaires en plusieurs rencontres, bien entendu cependant que s'il ne trouvoit point a s'échanger, il se rendroit à Québec.

Le 17 dudi. — Nous fîmes transporter ce qui se trouva de munitions de guerre dans les Bâtiments a nôtre corps de garde, sçavoir 800 livres de poudre, autant de balles, 150 boulets de 6l, et 100 grenades chargées.

Le 18 dudi. — On chanta dans l'église paroissiale de la Grand Pré une grande messe, en actions de grâces de la victoire remportée sur nos ennemis, et ensuite le Te Deum au bruit de toute nôtre artillerie.

Le 19 dudi. — Tous les députés des Mines s'assemblèrent chez M. le chevalier de la Corne pour luy representer que la grande consommation de vivres que les différents détachements françois et anglois avoient faits depuis plusieurs années les avoit réduits a un état pitoyable, que cependant ils étoient si charmés de nous avoir au milieu d'eux, qu'ils ne pouvoient nous refuser nôtre subsistance, mais qu'il leur étoit bien difficile de nous la fournir. Nous étions alors sans pain et malgré toute la bonne volonté des habitans nous pâtissions beaucoup. Il nous tomboit bien du malade. Il étoit tems de prendre un party mais il falloit qu'un conseil de guerre en décidât : pour cet effet M. le Chevalier de la Corne fit assembler Mrs les officiers pour décider tous ensemble s'il convenoit de rester à la Grand Pré ou de retourner a Beaubassin. Nous connoissions tous la situation des habitans, d'ailleurs tous instruit par les anglois mêmes qu'ils devoient nous attaqués au printems a la Baye verte, de manière que tout le monde fut d'avis de retourner a Beaubassin et qu'avant de se mettre en marche, on briseroit les canons et tout ce qui y avoit rapport.

Le 20, le 21, le 22 dudi. — Toutes les mesures qu'on avoit prises pour traverser les malades a l'isle a la perdrix vis-à-vis les Mines d'ou il n'y a que 17 lieües d'un fort beau chemin pour aller a Beaubassin se trouvant inutiles a cause des glaces, M. le chevalier de la Corne m'ordonna d'avertir notre chirurgien de faire venir des voitures pour faire passer les malades et les blessés par le même chemin ou nous étions venu.

Le 23 dudi. — Je partis avec M. Coulon a la teste du détachement ayant distribué les prisonniers dans toutes les compagnies pour gagner Pégéguit, afin de faire amasser des vivres pour nôtre retour a Beaubassin. M. le Chevalier de la Corne se chargea, avant de nous rejoindre, de faire briser les canons et brûler un bâtiment, ayant laissé une goëlette au sieur Gaultier en considération des services que luy et ses enfants nous avoient rendus, d'autant mieux même qu'elle luy avoit appartenu et que les Anglois ne l'avoient qu'après la luy avoir volé.

Le 24, le 25, le 26, le 27, le 28 dudi. — Nos malades et nos blessés souffrirent beaucoup des chemins et du mauvais temps pendant 5 jours que nous mîmes à nous rendre a la rivière de Tréjeptique, qui débouche dans la baye de Copéguit. Nous y fîmes préparer des chaloupes pour les transporter tous chez le curé de Copéguit, d'où ils devoient ensuite gagnés le chemin de l'isle aux perdrix a Beaubassin. Nous avions été obligés de laisser plusieurs malades chez les habitans, avant que d'être parvenu au passage.

Mars

Le 1er dudi. — Une partie du détachement arriva a la rivière de Chimnacadie, qui se trouva très libre, et sur le champ on commença a traverser.

Le 2 dudi. — Le beau tems continuant, le reste du détachement acheva de traverser; nos malades en profitant aussy pour passer la baye de Copéguit.

Le 3 dudi. — Tout le détachement se rendit à Nijagamiche mais comme nous avions mis plus de tems à nous y rendre que nous ne pensions, nous y fîmes provision de vivres pour gagner la Baye verte. M. le Chevalier de la Corne envoya à M. Coulon le plus de provision qu'il fut possible pour luy et les autres blessés, avec un détachement d'acadiens commandé par 2 officiers, pour faire transporter les malades. Mrs de Villemonde, Repentigny et Rigauville furent aussy nommés pour rester à Copéguit

avec 40 hommes pour envoyer a Chibouktou faire les signaux aux navires françois qui pourroient y venir.

Le 4 dudi. — Nous partîmes pour la Baye verte.

Le 5, le 6, le 7 dudi. — Nous y arrivâmes tous, le 7 a midy et nous y passames le reste du jour, M. le chevalier de la Corne attendant les ordres de M. de Ramezay pour sçavoir ce que deviendroient nos prisonniers, qu'il fit dire sur le soir de conduire avec nous à Beaubassin le lendemain.

Le 8 dudi. — Nous nous rendimes a Beaubassin a midy. M. de Ramezay nons annonça qu'il avoit ordre de M. le général par le besoin qu'il avoit d'officiers à Québec de luy renvoyer Mrs le chevalier de la Corne, Beaujeu, Gaspé et Mercier. M. de Gaspé étant malade, ne put partir. Cet ordre fut pour nous fort gracieux et nous travaillâmes a nous préparer à ce voyage.

Le 10 dudi. — Etant partis avec la raquette et nos traînes, malgré les neiges et le mauvais tems, nous arrivâmes à Québec le 27, n'ayant marché que 14 jours pour faire 200 lieues par les terres que nous trouvâmes bien fatigantes n'ayant pour vivres que de la farine avec du suif a chandelle, dont nous faisions de la colle.

FIN.

MONSIEUR,

Je vous envoye la relation de la campagne de l'Acadie et du coup des Mines, que pour avoir la satisfaction de vous instruire du vrai et de ces circonstances. Je souhaite Monsieur, que l'attention que j'ay apporté a y pouvoir mériter les grâces de sa Majesté, me le puisse procurer aidé de l'honneur de vôtre appuy.

Je suis avec respect,
Monsieur,
Votre très humble et
très obéissant serviteur,
BEAUJEU.

A Québec le 7e 9bre 1747.

LXVI

Lettre de M. Lusignan fils au comte de Maupas. [1]

A Monseigneur le Comte de Maupas ministre et secrétaire d'Etat.

Lusignan fils prend la liberté, Monseigneur de représenter très respectueusement à Votre Grandeur qu'il a entré dans les troupes en 1740 en qualité de Cadet, qu'il a été depuis ce temps détaché pour tenir garnison au fort Frederic, où il se flatte avoir rempli ses devoirs, ainsi que dans les partis d'observation envoyés sur les frontières ennemies pour couvrir le dit fort, sous les ordres de Messieurs de St Pierre et de St Luc Lacorne, de même dans les découvertes qu'il a fait a Saracto, sans parler du service qu'il a fait dans les garnisons de Québec et de Montréal.

Qu'en 1746 au mois de juin il a été détaché dans le parti commandé par Monsieur de Ramezay pour aller à l'Acadie y attendre l'escadre commandée par M. le duc Danville, que l'expédition projetée pour cet endroit ayant manqué, Monsieur de Ramezay renvoya à Québec une partie de son détachement, et garda l'autre, et qu'il a été du nombre des derniers pour hyverner à l'Acadie.

Que l'hyver même ayant été jugé à propos par Messieurs les Commandants, d'aller faire coup sur un détachement de 500 anglois qui s'étoient retirés aux Mines, il a été du nombre de ceux qui ont été détachés pour cette expédition sous le commandement de monsieur Coulon de Villiers ; qu'ayant été choisi par le dit sieur de Coulon pour être de sa brigade composée de 50 hommes, il essuya à l'attaque d'un corps de garde ennemi trois décharges, et que voulant entrer le sabre à la main quoique blessé au bras droit d'un coup de feu qui lui sort derrière l'épaule, il en reçut un second qui lui cassa la cuisse et dont il reste boiteux pour toute la vie : il croit inutile, Monseigneur, qu'il ait l'honneur d'entretenir Votre Grandeur de tout ce qu'il a eu à souffrir depuis ces blessures considérables ; il doit suffire d'envisager que cette action qui s'est passée dans les plus rudes froids de l'hiver et dans l'abondance des neiges et des glaces ne présente pas de soulagements bien doux à un blessé aussi dan-

1. *Archives du Ministère de la Marine et des Colonies*, Paris. — Correspondance générale, 1747. -- Vol. 89, fol. 177.

gereusement qu'il l'étoit au milieu des bois à 60 lieues du camp général où il a fallu le porter sur un brancard destitué de tout secours.

Mais après avoir pris la liberté de laisser à vos considérations équitables toutes les souffrances qu'il a essuyées, il supplie, Monseigneur, Votre Grandeur de l'honorer de sa protection et de vouloir passer en sa faveur sur les règles ordinaires en luy accordant une pension et un avancement distingué: c'est la grace qu'il espere si vous avez la bonté de reflechir à sa situation; assurant Votre Grandeur du profond respect avec lequel il est, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

(Signé) LUSIGNAN fils

A Québec le 10 8bre 1747.

LXVII

LETTRE DE MGR DE PONTBRIAND EN FAVEUR DE M. DE LUSIGNAN. [1]

Monsieur,

J'ay trop de plaisir à vous assurer de mon respect pour ne pas profiter de toutes les occasions qui se présentent. Je sçais cependant combien vos moments sont précieux et ce n'est qu'à regret que j'ose vous distraire.

Je suis sur le point de m'adresser au gouvernement anglois pour obtenir permission d'envoyer des missionnaires à l'Acadie. Le bien de la religion, celui du service de Sa Majesté l'exige. M. Miniac doit revenir incessamment pour cause de maladie, Beaubassin est sans prêtre.

Le coup que le détachement a fait aux Mines fait craindre les Anglois, attache les Acadiens. M. de Ramezay commandant ne pouvoit s'y rendre, mais il donna des ordres prudents et sçut choisir. M. Coulon capitaine y a soutenu sa réputation. Une blessure dont il se ressentira longtemps le mit bientôt hors de combat. Par bonheur M. le chevalier de la Corne aussi capitaine et son second fit des merveilles. On est heureux que

1. *Archives de la Marine et des Colonies*, Paris.—Correspondance générale. — 1747. Vol. 89, fol. 255.

l'Anglois intimidé demanda une capitulation qui leur fut accordée de l'avis des autres officiers. Le même M. de la Corne vient d'arrêter quelques Sauvages agniers qui commençoient à épouvanter les quartiers de Montréal. On se flatte que ce coup aura d'heureuses suites. Messieurs de la Corne se distinguent beaucoup dans cette guerre. Je suis persuadé que Messieurs le général et l'intendant vous rendront un compte exact et que pour animer de plus en plus les officiers, vous récompenserez Messieurs de Ramezay, Coulon et LaCorne; mais je crains qu'on oublie M. de Lusignan fils, jeune officier qui fut blessé aux Mines en deux endroits, avant M. Coulon, blessure dont il demeurera estropié s'il en réchappe ; il est impossible d'exprimer ce qu'il a eu à souffrir. Ce qu'il y a eu de plus extraordinaire c'est que nageant dans son sang et voyant M. Coulon blessé il disoit aux Canadiens : " Mes amis, pour deux hommes morts ne perdez pas courage. " M. son père est Capitaine et me paroit rempli de mérite.

Nos milices canadiennes s'aguerrissent et il paroit que M. Pean aide major de ce gouvernement ne perd point les peines qu'il se donne pour les former, il en est aimé et estimé.

Je vous avois annoncé, Monsieur, que je ne solliciterois plus vos faveurs pour moy ; mais le prix excessif de tout me fait fausser ma promesse. Si la paix me permet de m'absenter j'espère vous convaincre de vive voix que l'évêque de Québec a besoin d'être secouru d'une manière particulière ; ce seroit une occasion pour moi de vous communiquer bien des choses essentielles au bien de mon diocèse et à celui de la Colonie.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) H. M. evêque de Québec.

A Québec, 10 juillet 1747.

LXVIII.

Lettre de M. Lusignan père en faveur de son fils. [1]

Monseigneur,

Je me flatte que dans le compte qui est rendu à Votre Grandeur des différents partis qui ont été envoyés d'icy sur les ennemis, ainsi que des sujets qui s'y sont distingués et qui ont estés blessés on n'y a pas oublié mon fils cadet dans les troupes depuis sept ans. Je la supplie d'agréér seulement que je réclame ses bontés pour lui procurer les graces du Roy dans la circonstance où il se trouve. Depuis le commencement de la guerre il a été dans les partis et détachemens qui ont esté faits tant a Saractau que sur les autres routes ennemies, il a esté ensuite détaché dans les partis envoyés à l'Acadie et après avoir essuyé dans une campagne d'une année les fatigues d'un semblable voyage il a reçu dans le coup fait cet hiver aux Mines sur les Anglois deux blessures dont l'une au bras droit qui sort derrière l'épaule et qui est guéri parfaitement, et l'autre qui luy a cassé l'os de la cuisse gauche dont il n'est pas encore guéri quoiqu'il y ait huit mois que l'action est passée; il est inutile, Monseigneur, de vous entretenir de tout ce qu'il a eu a souffrir de pareilles blessures. Il y a cependant tout lieu d'espérer une prochaine guérison mais il sera boiteux pour la vie, de manière à la vérité qu'il sera encore en état de bien servir le Roy.

J'ose me flatter, Monseigneur, qu'ayant égard à la situation où il se trouve vous ne luy refuserez pas l'honneur de votre protection pour une pension et que vous passerez sur les règles ordinaires en sa faveur en lui accordant un avancement distingué. C'est la grace que je vous demande et celle de me croire avec un très profond respect

Votre très humble et très obéissant serviteur

(Signé) Lusignan.

A Québec, ce 10e 8bre 1747.

1. *Archives de la Marine et des Colonies*, Paris. — Correspondance générale. — 1747. Vol. 89, fol. 175.

LXIX

Extracts from Mascarene's correspondence. [1]

To Govr Philipps, June 9th 1744. [2]

... I have done all in my power to keep the French inhabitants in their fidelity who promise fair and as yet assist us in repairing our breaches.

To the Lords of Trade, &c. June 9th 1744. [3]

... These latter (*i.e.* The French inhabitants) have given me assurances of their resolutions to keep in their fidelity to his Majesty which they seem to testifie in having hitherto given us their assistance in the works going on for the repairs of this Fort which according to my former representations to your Lordships of the nature of these inhabitants is the utmost we can expect from them.

To the Secretary of War, 2^d July 1744. [4]

... The French Inhabitants of this River have keept hitherto in their fidelity and no ways join'd with the Enemy, who has kill'd most of their cattle & the Priest residing amongst them

1. *British Museum.* Dr A. Brown's MSS. — *Add.* 19071.
Mr A. B. Grosart a écrit en tête du document dont il est fait ici des extraits les remarques suivantes (fol. 36) :
" 1742 — 1753. — Private Letter-Book and Journal of Major Paul Mascarene, then Governor of the Province of Nova Scotia.
" This is perhaps the most precious M. S. in the Collection. It contains the President's private history... his application to the King on the suicide of Lieut Armstrong... his instructions and recommendations to his son... Letters of private friendship, and a great number of most interesting Anecdotes and Remarks.
" The whole History... in its origin... progress... gradual development... and preparations... of the Acadian Removal is here presented...
" This M. S. extends over fifty-six folio pages exceedingly neatly and closely written.
" All holograph
2. Fol. 45, v.
3. Fol. 47.
4. Fol. 48. v.

has behav'd also hitherto like an honest man tho' none of them dare come to us at present. They help'd in the repairing of our Works to the very day preceeding the attack.

To the Lords of Trade, 27th *July* 1744. [1]

... The Massachusetts Province Galley with another Vessell bringing two Officers and seventy men rais'd by that Government for our assistance, arriving oblig'd the Ennemy to withdraw first to the head of our River and then to Mainis distant twenty leagues from hence where as well as here they liv'd at discretion on the French Inhabitants, killing their Cattle and Poultry.

To Govr Shirley, July 28th 1744. [2]

The French Inhabitants as soon as the Indians withdrew from us brought us Provisions and continue to testifie their resolution to keep to their fidelity as long as we keep this Fort. Two Deputies arriv'd yesterday from Mainis, who have bro^t me a Paper containing an association sign'd by most of the Inhabitants of that place to prevent Cattle being transported to Louisbourg according to the Prohibition sent them from hence. The french Inhabitants are certainly in a very perillous Situation, those who pretend to be their Friends and old Masters having let loose a parcell of Banditti to plunder them, whilst on the other hand they see themselves threatned with ruin & Destruction, if they fail in their allegiance to the British Government.

To King Gould Esqr, *July* 28th 1744. [3]

These French Inhabitants keep still in their fidelity and have not any ways joyn'd with the Ennemy, but we have lost their assistance in the repairing of our Works, they being in dread of the In dians.

1. Fol. 51.
2. Fol. 52. v.
3. Fol. 53.

Addressed to " Dear Ladeveze ". [1]

The great french Armado under Duke Damville which would have swallow'd us up was by God's providence weakn'd & schattr'd by sickness & storms and when come within less than thirty leagues of us oblig'd to return home. In these several struggles I us'd our french Inhabitants with so much mildness administred justice so impartially and employ'd all the skill I was master of in managing them to so good purpose that tho' the Ennemy brought near two thousand men in arms in the middst of them and us'd all the means of cajoling & threatning to make them take up arms having brought spare ones for that end they could not prevail upon above twenty to joyn with them. By confining some of my officers I brought them *att least to obey* and whenever the Ennemy gave us some Respitt, I lost no time in making the best Repairs to the Fort that the present circumstances would allow in which I made our French Inhabitants give their assistance and furnish materials taking care to have them well paid.

To Lt-Col. Gorham — Annapolis Royal. 6th *August* 1748. [2]

Sir,

As you commanded for a great part of the time the detachments of N. England Troops sent to Menis to prevent the Canadians to settle into that Part of the Province and as You thereby must be appris'd of the Provisions and other necessarys furnish'd by the french inhabitants of that place as well as the losses incurr'd by the Inhabitants by some houses being burnt fences for firing distroy'd and labour undergone by the said inhabitants during the course of that service for the payment whereof Governor Shirley has been pleas'd to order a quantity of effects amounting with the Charges of Commission package, truckage &c exclusive of freight to the value of above ten thousand pounds N. England old Tenor.

2. Fol. 61.
1. Fol. 118.

Captain Morris who commands the Detachment of the six Independent Companies who goes in one of the Schooners who is well vers'd in all accounts has offered his assistance when you should Require it if you have occasion for it René LeBlanc who had a great share in the management of the supply's for the foresaid troops will be a usefull man and may Employ himself the rather and the more heartily as he is to receive a considerable allowance for the loss of his house when you have caus'd the Effects for payment as aforesaid to be distributed to the Deputys of the several districts and obtain'd their Receipts to which receipts it is proper René LeBlanc and Joseph Dugas sign their names as they have been much employ'd in the accounts relating thereto...

LXX

An enumeration of the Acadian families resident in Nova Scotia given in to the Secr^ys Office 1771.[1]

1. Isles Madames Neirichak 33 families containing 174 souls.
   2 Petit Degras 9 families containing 37 souls.
   3 Des Kousses 15 fam^s containing 73 souls.
2. Isles Du Cap Breton.
   1 St. Pierre Lardoise 11 families contain^g 63 souls.
   2 Labrador 7 famil^s cont^g 32 s^ls.
   3 Louisbourg 4 fam. 22 souls.
   4 Baye de Gabarus 6 fam. 38.

174
37
73
63
32
22
38
—
439
—

1. *British Museum.* Dr Brown's MSS. — *Add.* 19071, fol. 125.

3. 1 Windsor 17 fam^{s}, 82 souls.
   2 Halifax et environs 24 fam. 118 soul^{s}.
   3 Chegelkouk 17 fam. 96 s^{ls}.
   4 Cap de Sable 12 fam^{s}. 50 s^{ls}.
   5 Baye Ste. Marie 24 fam. 98 s^{ls}.
   6 Riviere St Jean 37 fam. 158 souls.
   7 Fort Cumberland 16 fam^{s}. 70 souls.
   8 Memramkouk 23 fam^{s}. 87 souls.
   9 Petkoodiak 14 fam. 51 souls.

82
18
96
50
98
158
70
87
51
810
439
1249

From that period the Acadian families have multiplied beyond belief. The simplicity of their manners, the little that satisfies their ambition, their early marriages, and virtuous lives, have been attended with such an increase of population as few countries can parallel. Uncertain as the tenure of their possessions has been, they have nevertheless cultivated the soil, reared cattle, and built habitations, discharging the duty of the present day, and leaving the coils of tomorrow, till tomorrow brings them. They are still among the happiest of the inhabitants of the New World; they are still in a great measure a separate people, and tho' they have now no spiritual guides, they are less infected with the frenzy of the times than any other description of their fellow subjects. France is no more their country; they inhabit the territory of a different power; their allegiance is transferred to the Sovereign to whom they belong, and in those parts of the Province where grants have been made to them the King has no subjects more loyal, or better disposed to defend His rights.

Decr 14th 1793.

LXXI

A LIST OF THE ACADIAN FAMILLIES. SEPTR 1790. [1]

Cape Sable Ste Mary's Bay &c.....	110	famillies
At Cumberland.....	140	do
The island of St Johns.....	66	do
On Cape Breton and Tracady &c.....	130	do
Miramachi Bay des Chaleurs &c..... from 2 to	300	do
At Chegetcook..... from 30 to	35	do
	1361 [2]	
to a family.....	6 at least	
	8166	

The list from the Revd Mr Jones of the Catholic Chapel and rather under than over.

The list from returns to him by the officiats & itinerant missionnaries.

N. B. They live in a scattered manner. There are frequently two or 3 families in the same house. Their children are numerous. They live upon little, and consume but a small portion of imported goods.

Some of those included under the last mentioned places are dependt on the Govt of Canada. Bay des Chaleurs.

LXXII.

EXTRACT. [3]

INHABITANTS. — 1782. — 1st ACADIANS.

20. They are seated in different parts of the province and in general prefer to occupy lands under other Grantees upon conditions than to possess them in their own right they are consider'd as an usefull industrious and frugal people but their attachmt to the English Govt is very slender and in case of an attack or invasion by the French armat very little confidence could be placed in their allegiance. Their occupations in general are husbandry. Except those whose residence are near Halifax, they employ themselves in cutting and transporting firewood

1. *British Museum.* Dr Brown's MSS. — Add. 19071, fol. 127.
2. Cette somme, qui sert de base au calcul qui suit, n'est pas d'accord avec les détails. Elle est reproduite telle qu'elle se trouve dans le document, sans qu'il soit possible de dire ou se trouve l'erreur.
3. *British Museum.* Dr Brown's MSS. — *Add.* 19071, fol. 128.

for the consumption of the town garrison to the amount of 5000 Ch^d annually. — They still preserve an Idea which they deliver down to their children that they shall repossess their Lands again & be restored to the enjoyments of that happy age which they formerly experienced under a patriarchal Gov^t. Before their removal by the English it is certain that in those days they led the rural life in all its joy with Arcadian innocence and simplicity untainted by Luxury and unfetterd by the tyrannical customs of Polishd life.

LXXIII

Number of French Inhabitants, 1756. — Judge Morris. [1]

Inhabitants on the River of Annapolis Royal.....	200 Familys
Inhabitants on the River Canar & its dependancys.	150 Familys
Inhabitants of Grand Pré, Gasparo & its dependencys.....	200 Familys
Inhabitants of the River Pisgate, St Croix, &c.....	150 Familys
Inhabitants of the River Cobequet Chegonois Shubnacadie & round Cobequet Bason.....	120 Familys
Inhabitants of Shepody.....	40 Familys
Inhabitants of Patcootycak.....	45 Familys
Inhabitants of Marooncook.....	50 Familys
Inhabitants of Chiegnecto & its dependencys.....	150 Familys
	1105 Familys

And several other scatering Familys, & not one Protestant Exclusive of the Garrison of Annapolis Royal.

LXXIV

Observations du Dr Brown. [2]

28th Septr 1764. At last the scanty remnant of the ill fated people was permitted to remain. The Govr of Nov. Scot. persecuted th^m w^h rancour. But th^s rage was at last restrained. On

1 *British Museum.* Dr Brown's MSS. — *Add.* 19071, fol. 131.
2. *British Museum.* Dr Brown's MSS. — Vol. 19071, fol. 130.
En tête de la copie de ce document se trouve la remarque suivante du copiste : " The following written on two small strips of paper in the handwriting of Dr Brown. "

th^{s} day the Govr laid before the Council his Maj. instruct^{ns} for allow^{g} the French inhabitants to become settlers in the province, on th^{r} taking the Oaths of alleg^{e}, accompanied w^{h} a letter fm. the right Honble the Earl of Halifax relat^{g} to the manner of dispos^{g} of th^{m} in the settlem^{ts}. — W^{h} were referred to the consideratn of John Collier, Joseph Gerrish, Henry Newton, Michael Francklin & Sebastn Lonberbuhler.

This was th^{r} report.

That on th^{r} taking the Oaths of alleg^{e} & fidelity to his Maj. & his Govr without any reservation they may be admitted as settlers & placed in the several Townships or adjacent th^{r} to, viz:

In & ab^{t}		In & ab^{t}	
St Margarets bay	10 families	Annapolis	10 fam^{s}
Chester	10	Montagu town	10
Lunenburg	15	Cornwallis	10
Dublin	10	Horton town	10
Liverpool	10	Falmouth	10
Yarmouth	10	Newport	10
Barrington	10	Halifax & its environs	30
	75		90

Total...165 fam^{s}. contain^{g} 990 persons.

The proportion of land to each Acadn taking the Oath to be the same as granted by his Maj. instructions to private soldiers and seaman & th^{r} families, i. e. 50 acres of land to the head of each family, & 10 acres over & above to every oth^{r} person, includ^{g} women & children, of w^{h} the family shall consist. — And in order to comply w^{h} his Maj. instruct^{s} the Committee are of opinion th^{t} the land to be assigned th^{m} be so distant fm the sea shore, & at the back of the settlem^{ts}, as to prev^{t} as much as possible th^{r} hav^{g} any intercourse w^{h} the Islands of Miquelon & St. Peters.

N. B. — This was hard. The Council did not recollec^{t} th^{t} the sea coast is the harvest of Nova Scotia, & th^{t} in the interior country, it is extremely difficult to live, &c.

The orders were not rigidly obeyed. Some of the Acadians are dispersed along the shore w^{h} proper grants of the lands w^{h} th^{y} cultivate. It is even whispered th^{t} the lands belong to proprietors who have tacitly seen th^{r} progress, & th^{t} th^{y} may be reclaimed at a future day. A flagrant instance has happened

of th^{s} very kind already; the same may occur again. Gov^{t} may find it necessary to favour the persecutor. The Acadians sufferings will be lost in the woods. Th^{r} voice will not reach the throne, mercy dwells th^{re}, & if the voice of history has any influence th^{r} in th^{s} matter shall be at an end.

[1] .....

Sire y^{r} Acadian subjects have suffered enough, issue an order to the Gov^{t} to confirm all th^{r} possess^{ns}, to give them full right to th^{r} estates, become th^{r} Patron, announce it openly, & th^{r} melodious voices will pray for you in the depths of th^{r} woods.

LXXV

Rentes payées par les Acadiens [2]

1743 : 1752–3.

.... [3] Given	in whose name	for what family	Sum received
.... from .... years	Glude Peters Charles Bourg Noah Meshel }	Charles Landrié (Decod)....	0.12.0
....ep^{r} from 1743	Louis Longe et péé.....	his own family.....	2.4.0
1754 Sepr from 1743	Ensame Teriout.....	his own family.....	2.4.0
			£5.0.0

N. B.—The above was from the Cobequid Inhabitants and paid in the 8 livre 8d peice at 5/7½ a peice.

---

1. Dans la copie que M. l'abbé H.-R. Casgrain a fait faire de ces documents au *British Museum*, et d'après laquelle ils sont reproduits par le Canada-Français, il y a ici un *blanc* de plusieurs lignes que le copiste dit être illisibles dans l'original qu'il avait sous les yeux. — Il semblerait, d'après les quelques lignes qui suivent, que le Dr Brown y voulait rédiger une supplique qu'il désirait faire parvenir jusqu'au trône, *où habite la miséricorde.*
(Note de l'archiviste du Sém. de Québec.)

2. *British Museum.* Dr Brown's MSS.—*Add.* 19071, fol. 138.
Mr A. B. Grosart, de qui le *British Museum* a acheté les MSS du Dr Brown, a mis à ce document l'en-tête suivante :
" Quit. Rents paid by the Acadians in the various Districts.
" *LeBlanc* and family under Grand Pré."

3. La partie marquée par des points était déchirée dans l'original.

Place	date of old Recpt.	date of new Recpt.	in whose name given	for what family	time	Sum Recd.
Grand Prée	11 Feb. 1753	11 Feb. 1754	Jn. Robicheau	Chs Le Blanc	1 year	1. —
	22 Jan. 1753	22 Jan. 1754	Jn. Gouthro	Vief Glode Gothro	1 year	1. 8
	9 Dec. 1752	9 Dec. 1753	Meshel Le Blanc	Jos Le Blanc	1 year	1. —
Rivière Cannard	29 Nov. 1752	29 Nov. 1753	Jn. Trohon	Jn. Trohan	1 year	2. 8
	8 Dec. 1752	8 Dec. 1753	Joney Teriout	Glude Teriout	1 year	2. 1½
	30 Nov. 1752	30 Nov. 1753	Rene Oquine	Pier Oquine	1 year	3. —
	21 Dec. 1752	21 Dec. 1753	Jean Comoe	Jn. Comoe	1 year	4. —
	7 Dec. 1752	7 Dec. 1753		Akin Hebair	1 year	2. 6
	7 Jan. 1753	7 Jan. 1754	Jn. Beaudrot	Glude Beaudrot	1 year	1. 8
	7 March 1753	7 March 1754	Jos Beaudrot		1 year	0. 3
	28 Nov. 1752	28 Nov. 1753	Pier Landrié	Rene Landre	1 year	3. 4
Delicote et River Inhabitants	1 Feb. 1753	1 Feb. 1754	Jn. Gouthro	Glude Landre	1 year	1. 4
	4 Dec. 1752	4 Dec. 1753	Augustin Hebair	Jn. Hebare	1 year	1. 8
		2 Jan. 1754	Fran. Le Blanc		5 years	10. —
	20 Nov. 1752	20 Nov. 1753	Fra. Landrie		1 year	1. —
	20 Nov. 1752	20 Nov. 1753	Simon Le Blanc		1 year	1. —
						1. 18. 2½
					Cobequid	5 — —
						6. 18. 2½

LXXVI

EXTRACT FROM THE PETITION OF FERD. JOHN PARIS TO THE LORDS COMMIS^rs FOR TRADE & PLANTATIONS. [1]
4TH FEB^Y 1758.

5^thly That the partial, arbitrary, and illegal behaviour of the present Governour, of which they have continually instances, is a very great grievance.

6. That the many Thousands of the Gov^rments & peoples money uselessly lavished on his Dependents and Favorites, *by reduplicated Salarys*, and other ingenious contrivances, is another grievous injury to the nation, as well as to the Colony, the former, by being put to so much unnecessary expense, and the latter by having money illegally exacted from them, without the least shadow of benefit.....

Great numbers [2] of the *french cattle* have been given to favorites, & particularly to *Irish papists*; while the poor protestant inhabitants, could not get so much as a Cow, for their families.

The value of the Cattle, Hoggs, Rum, Molasses &c., taken from the french, was very considerable, £20,000 *at least*. How it has been accounted for, ought to be enquired, since the people did not receive the *least benefit* by it.

LXXVII

LETTRE ADRESSÉE A TOUS LES ACCADIENS FRANÇOIS QUI SONT A PIGIGUIT ET AU FORT CUMBERLAND A LA POINTE BEAU SEJOUR. [3]

Halifax, 30 juillet 1764.

Messieurs,

D'autant que la paix est faite Entre les Couronnes de France et d'Engleterre et ne savons point ce que l'on veut faire de nous nous avons demandé notre congé pour nous en aller aux François. Le Major Hamilton nous a dit que Le Roi de France ne vouloit point de nous, que nous etions anglois, nous lui avons

1. *British Museum*. Dr Brown's MSS. — *Add.* 19071, fol. 156, v.
2. Fol. 160.
3. *British Museum*. Dr Brown's MSS. — *Add.* 19071, fol. 200.

demandé un permi pour cinq a six Hommes pour aller en France afin de savoir ce que l'on veut faire de nous, et si nous aurons quelque protection de France. Nous esperons obtenir ce congé ou permi du Gouvernement.

Nous vous le fesons savoir a cette fin que nous nous unissions d'un Corps tant pour les fraix que pour le choix des Gens que nous enverrons, vous joignant a nous vous voudrés bien envoyer des Gens sur lesquels vous voudrés bien vous reposer en meme tems pourront repondre, étant autorisé de vous tous, des dépenses pour ce sujet, depêché vos Raisons et intentions que nous esperons au plutot.

Vous obligerez vos freres et amis

LES ACCADIENS QUI SONT A HALIFAX.

LXXVIII

REPRESENTATION OF THE FRENCH INHABITANTS OF ST. JOHN'S RIVER. [1]

Reced. 8th Augt 1763.

Monsieur,

Nous avons Recus avec Respect les ordres que Monsieur le Commandant du fort fredrek nous a publiez de votre part pour Evacuer la Riv. St Jean : Et nous les orions Executez jncontinant si nous navions Esperez que par Compation de nos miseres passez vous vouderiez Bien nous En Épargnez de nouvelles : En effet Monsieur nous commancions à Sortir de Laffreuse Calamitez ou la guerre nous avoient Réduit les apparences d'une abondante moisson nous promettoient des provisions pour L'année suivante. Si vous nous ordonnez absolument de partir avant la récolte : la plus part de nous sans argent, sans provisions, sans voitures, sera obligez de vivre a la facon des Sauvages errant de Coté et d'autre, au contraire si vous nous permettez de passer l'hiver pour faire secher nos grains nous serons en etat de cultiver de nouvelles terres dans Lendroit ou vous nous ordonnerez de nous retirer : la pénétration de vos Esprits vous fait Connoitre qu'un laboureur qui Etablit une nouvelle terre

1. *British Museum.* Dr Brown's MSS. *Add.* 19071, fol. 203.

sans avoir des provisions pour un an ne peut devenir qu'un pauvre et Etre jnutile au gouvernement dont il depend. Nous espérons Monsieur que vous voudrez bien nous accorder un pretre de notre Religion c'est ce qui nous fera Essuier avec passience les peines qui sont jnseparable d'une pareille transmigration nous attendons vos derniers ordres à ce sujet. Et nous avons L'honneur d'etre avec tout le Respect et la soumission possible

Monsieur

Vos tres humbles Et tres obeissants serviteurs

LES HABITANTS DE LA RIV. ST JEAN.

LXXIX

RELATING TO THE MEMORIAL FROM ANNAPOLIS. [1]

31st JANRY 1764.

The Governor will very readily attend to the redress of any grievance, when it is sett forth in proper terms.

The memorialists of Annapolis have assum'd to themselves the right of judging in a matter, which is an act of Government, & wherein the King has appointed under the Great Seal His Governor & Council, to Judge of the manner, terms & conditions, on which his Lands shall be dispos'd of, & with which, in the present instance, the memorialists have not an immediate concern.

The Governor therefore cannot take any advice of this memorial, particularly as it is a Censure expressed in disrespectful terms & unprecedented against a body of persons (of the Kings special) at whose deliberations & judgment he is always present and over whom he presides.

1. *British Museum.* Dr Brown's MSS. *Add.* 19071, fol. 205.

LXXX

Memorial of the Inhabitants of Kings County. [1]

To His Excellency Montagu Wilmot Esquire, Captain General and Governor in Chief in and over His Majesty's Province of Nova Scotia and its Dependencies, Colonel in His Majesty's service and Commanding the Troops in said Province,

The memorial of the Inhabitants of Kings County, Humbly Sheweth

That the french accadians who have hitherto been station'd in this County, have been of great use as labourers in assisting the carrying on our Business in agriculture and improvements in general, but particularly in the repairing and making dykes, a work which they are accustomed to, and experienced in, and we find that without their further assistance many of us cannot continue our improvements, nor plough nor sowe our Lands, nor finish the Dykeing still required to secure our Lands from salt water, and being convinced from experience that unless those Dyke lands are inclosed we cannot with certainty raise bread for our subsistence.

Your memorialists therefore Humbly Pray Your Excellency will be pleased to take this matter of so much consequence to us into consideration,... to permit the Accadians to remain with us the Ensueing summer, and to continue to them the allowance of Provisions as hitherto, which Enables them to Labour at much Lower wages, especially at the high price they now bear in the Country and which will tend greatly to the Encouragement and Success of these infant Settlements.

And your memorialists as in duty Bound will Ever Pray &c^a.

March 23^d 1765.

John Burbidge Saml Willoughby Samuel Berkwith William Canady Handley Chipman	In behalf of the Inhabitants of Cornwallis.

1. *British Museum.* Dr Brown's MSS. *Add.* 19071, fol. 214.
Mr. A. B. Grosart a écrit ce qui suit en tête de ce document :
" 1765.—Original Petition (with all the Signatures) or memorial of the Inhabitants of Kings County & Windsor (Nova Scotia) that the
" Acadians
may be allowed to remain :
" Drawn up by and in the holograph of Judge Deschamps of Windsor."

Elisha Lothrop Silas Crane Nathan Dewolf Robert Dennison William Welch	In Behalf of the Inhabitants of Horton
Js. Deschamps Moses Delesdernier	In behalf of the Inhabitants of Windsor
W. Tonge	In behalf of the Kings County
Henry Benny Denson Joseph Bennett Abel Michener Joseph Wilson	In behalf of the Township of Falmouth
Joseph Baly Benjn Sanford	In behalf of the Township of Newport.

LXXXI

Notes from tradition and memory of the Acadian Removal.

By Mr Fraser of Miramichi. 1815.

(Seven folio pages) [1]

Extracts. [2]

Michael OBask and his Brother Peter OBask with 12 others travelled through the Woods from Carolina some say from New Orleans to the head of the river St Lawrence and from there came in a Canoe to Cumberland to vizit their wives familys and native land. Both the Basks are alive in the neighbourhood of Miramichi.

... The greatest Injustice that they (the Acadians) seem to think the English were guilty of is that those who were removed

1. *British Museum.* Dr Brown's MSS. *Add.* 19071, fol. 254.
Le titre ci-dessus, sur le document original, est de la main de Mr A. B. Grosart, de qui le British Museum a acheté les manuscrits du Dr Brown.
2. Fol. 257.

from Cumberland and Mines had it not in their option to go to whichever of the Colonies they pleased, and that the wives & children of several were not permitted to embark on board the same vessel with the Husband and Parent but put on board other ships some of them bound to different Colonies by which means many familys were separated and have not met to this day. The Inhabitants of Annapolis think it hard that they were not allowed to dispose of their Cattle and other moveables before they were sent away.

The information with respect to Annapolis and Mines is had from Otho Robichaux son of Louis Robichaux late of Annapolis, and that which relates to Cumberland is had from several familys of the name of Savoix natives of Cumberland, now Inhabitants of Miramichi. The Fathers of the Savoix's dug their way out of Fort Cumberland after the surrender, in 1757. Monsr Beaubair the then French Commandant at Miramichi sent a shallop & brought them and their Familys with as many more as the Craft would carry to Miramichi, they accordingly came a part of the Provisions which was for the Support of the Troops and Acadians was bartered away to the Indians. In consequence of which upwards of 500 of the Acadians died at Bobairs Point. Winter 1758.

Note du Dr Brown. [1]

12th March 1815.

These traditionary memorandums were collected for me in Miramichi and the Vicinity of Chignecto by Mr Fraser a district Judge of the Province of New Brunswick and since established in an Extensive Mercantile House in Halifax.

Mr Fraser is a man of shrewd understanding, calm passions with nothing of the Romantic in his nature. He has not the active curiosity of Jo. Gray, the acute sensibility of Moses de Le Dernier, or the dignified benevolence of Brook Watson. But he has supplied some useful hints and opened [2] the best defense for the Removal that has yet been suggested.

ANDREW BROWN.

1. Cette note est de la main même du Dr Brown, au témoignage du copiste.
2. Offered ?

LXXXII

Final oath after peace. [1]

I do Swear, that I will bear faithfull and true allegiance to His Most Sacred Britanick Majesty King George the third, and him will defend to the utmost of my Power against all treaterous conspiracies, and all attempts whatsoever, against his Person, Crown and Dignity. And I will do my Utmost Endeavours to disclose or make known to His Majesty, and his Successors, all Treasons and traiterous Conspiracies or Attempts whatsoever, which I shall know to be against him, or any of them. And these things I do plainly and sincerely promise and Swear, according to the express words by me spoken, and according to the plain and Common Sense and Understanding of the same words, without any Equivocation mental Evasion, or Secret Reservation whatsoever. And without any dispensation already Granted me for this purpose by the Pope or any other Authority or person whatsoever, or without any hope of any such dispensation from any Authority or Person whatsoever, or without thinking that I am or can be acquitted before God or Man or absolved of this Declaration or any part thereof. Although the Pope or any other person or persons or Power whatsoever should dispense with or annull the same, or declare it was null and void from the beginning: And I do make this Acknowledgement and promise, heartily, willingly, and truely, upon the true faith of a Christian.

So help me God.

James O Rourke

22d November 1780.

Louis Bin. Jamin petipas.

LXXXIII

Letter from Mr Shaw. [2]

28 *Nov.* 1764.

Sir

I have the honour to acquaint you that since my Letter of yesterday the french have given their final answer, not to take

1. *British Museum.* Dr Brown's MSS. *Add.* 19071, fol. 265.
2. *British Museum.* Dr Brown's MSS. *Add.* 19071, folio 266.

the oath proposed to them. They seem at the same time very sensible of the distress to which this procedure will subject them particularly during this winter but hope for your compassion on their situation & in order to implore it I have granted two of them leave to go to Halifax.

I should be glad to know if I am to detain these people should they think of moving to another part of this or any other Country.

I have the honour to be
Sir
Your most obedt & most
humble Servant
Wm Shaw
Commanding Officer
at Annapolis Royal.

Annapolis Royal,
Nov. 28th 1764.

LXXXIV

Remarks concerning the settlement of Nova Scotia. [1]

(*By Judge Morris.*—1753.)

Indian hostilities. In the first place it must be allowed that the cause which has retarded the settlement has been owing principally to the disturbances given by the Indian Enemy. The advantage a wild people, having no settlement, or place of abide, but wandering from place to place in unknown, and

1. *British Museum.* Dr Brown's MSS. Add. 19072, fol. 1.
M. Alex.-B. Grosart, de qui le *British Museum* a acheté les manuscrits du Dr Drown le 13 nov. 1852, fait précéder ce document de la notice suivante :
" 1748-9-1755. Judge Morris's account of the Acadians drawn up in 1753 — prior (it is presumed) to the settlement of Halifax : with the Causes of the failure thereof. Entitled " Remarks concerning the settlement of N. Scotia. " See Dr Brown's note at close.
" This MSS with N° 32 and Brook Watsons, and Grays & Le Derniers a/c of Acadia, all in the present Collection give a complete statement of the Acadian customs, manners and pursuits — of their settlements and numbers. These quite exhaust the subject with reference to a Review of these Inhabitants prior as well as subsequent to the Removal in 1755. Let it be noted

therefore inaccessible woods, is so great that it has hitherto rendered all attempts to surprize them ineffectual; another advantage [they have is th[1]] of retreating under the protection of the French, at their post of Cheignecto, where they cannot be pursued without giving umbrage to the French; nor (unless) without danger of exposing any party should it be attempted, to be cut off to a man, the French inhabitants, and their neighbourhood of Cheignecto with the French troops being always under arms to oppose any attempt that way, so that when they have done mischief they can always retreat there to a place of security. Nor can it be supposed they will be wearied out with such attempts, seeing their subsistence depends upon it, being wholly supported by the French; and further encouraged by a provision for every scalp and prisoner.

Removal of Settlers to the other Colonies. The province therefore must instead of increasing, notwithstanding the constant importation of men, diminish as suddenly, for as soon as they have expended the bounty of provisions, the people for want of employ to get something for their subsistence, will naturally take the first opportunity to abandon the colony, and embark for the neighbouring Colonies, which abound with plenty of provision, have employment for many more hands than they have, and where they can earn their bread in peace and security.

Nova Scotia Settlements, Garrison Towns. The living in enclosed towns can give bread to no other than to manufacturers and tradesmen, and not to them unless there be a number of Farmers to take their work off their hands; nor even to fishermen unless there be men of substance to employ them, which happens only where is a general trade to procure it.

Numbers on the decline. It is well known as many having left it, as have been imported this year, and many more would have done it had it not been for the bounty given for the improve-

that Judge Morris and all the above Writers shared in the act so that they speak with authority.

"Eight pages 4to ... making with Judge Morris's other papers upwards of twenty 4to pages."

Le Dr Brown, à son tour, fait précéder le titre du sommaire suivant :

"Prepared in 1753. Mr Morris's — Causes of the failure of the Settlement of Halifax — of the disappointment of the hopes entertained by Government — and of the decline of the Colony. — Reasons for removing the Acadians."

Immédiatement à la suite du titre, le Dr Brown a écrit : "rather concerns the causes of the failure of Halifax & of the decline of the new Settlements in 1749–50 & 53. — Expedts proposed."

1. Les mots entre crochets sont ajoutés par le Dr Brown, en marge.

ment of Lands in and about Halifax, on the peninsula, where they could work with some security, the Indians having never attempted to come near so numerous a Garrison, which has been a support to many laborers.

It is also well known that a wild country, abounding in woods without any other difficulties to grapple with, can give but a miserable support to its possessors at first, and nothing but an invincible industry after a number of years, will make their circumstances tolerable: this is a known truth that among all the settlers there is not one, who supports himself by farming, nor will they be able to do it, till they can, by taking up those pieces of land, which are easy to cultivate, and have advantage of some meadows or marishes, wherever they can raise Hay for the support of a small stock, and no person has had the courage to attempt this, because this would require their disposing and living at a distance from each other, and therefore while the Indian War subsists, subject to their inhuman murders. This therefore being the case, unless some effectual method be taken to curb the Indians, this Colony will labour under insuperable difficulties, and be deserted by its inhabitants, or be very expensive to Government in the support of them, for unless they be maintained in this situation, they cannot subsist.

Were the French troops removed from the neighbourhood of Cheignecto, which post they detain contrary to all their treaties, the affair would be at once settled, for the Indians have not means, nor cannot support themselves without their assistance; but as this is a matter in dispute between the two Crowns, till that difficulty is removed, some other expedient will be found necessary.

Indians. The manner of subsisting themselves and the course the Indians take to make their inroads on the settlements and fishery being explained may give some light to a proposal [which], if not effectually to deter them from making their attempts, would put them to such inconveniencies and difficulties, they would be encouraged to attempt but rarely.

Indian route. The Indians being supplied with provision at Bay Vert, proceed along the shore of the sea, till they come to Tatmagouch, which is ten leagues: they then enter the river Tatmagouch, which is navigable 20 miles for their canoes, where they leave them, and taking their provision travel about ten miles, which brings them to Cobequid. This takes up about two sometimes three days. At Cobequid they are supplied with provision by the French, and where they have canoes concealed

by them, in which they embark, enter the mouth of Subenaccada river, and proceed up that river, which is navigable for their small craft, about 40 miles and within ten miles of Dartmouth ; here they leave their canoes, and proceed by land, till they come to the English settlements, and there destroy and captivate the people, or by another branch which goes within a few miles of the sea coasts, and in the harbours of which they wait for the fishing schooners, which either shelter there in a storm or are necessitated to go for wood and water : — whose crews are surprized by them and murdered, as many have been this summer.

The river Subenaccada arises from several lakes, some of them situate within two or three miles of Fort Sackville, and from whence such light craft can embark and proceed through several lakes, with two or three carrying places not half a mile over into the Subenaccada, and from thence down the river into the Bason of Minas. This was always the Indian route, when they passed from Cobequid to Gebneto.

The tide flows in the Subenaccada from its mouth about seven leagues, and then divides itself into two branches, one coming from the before recited lakes near fort Sackville, the other from near the sea coast, not far from great Jedore, about ten leagues eastward of Gebneto, and this is their communication from one side of the country to the other.

It is very evident if a fort was built upon the Subenaccada below where the two rivers join it would cut off their communication both with the sea coast and with the English settlements.

[Removal of Acadians at least from N. Shore.] It is also evident that if the inhabitants were removed from Cobequid, their means of support among them would cease : they would have none to take care of and secure their canoes, and consequently must pass from Tatmagouch river by land through the woods, which are almost impassible above 60 miles, and carry their provisions, both for their support out and home, which would put them to such difficulties they would be induced very seldom, if ever to attempt it, besides such a fort would be a curb, and put them in fear of a discovery and surprize, which so cautious a people will scarce run the hazard of.

A small body of regular troops ; a Subaltern and 20 men will always be a sufficient guard for the fort, with part of the Rangers (and a number of whale boats) to range the river and that part of the bay, or when necessary they might range the woods also.

'Tis well known the forts of Minas and Pizaquid have broke the haunts of the Indians on that side, and no attempt has been made that way — but,

The only difficulty is supplying the fort with provision, the river Subenaccada, when the tides flow, being extreme rapid and dangerous, but as the provision must be always guarded on account of the narrowness of the river, two large strong row boats might answer both ends.

Note de la main du Dr Brown.

Halifax, Septr 1st 1791.

N. B.—These considerations were afterwards employed in two different ways, first as an argument to enforce, and secondly as a reason to justify the acadian removal. It was neither a fair nor defensible mode of reasoning, and reflects no honour on the administration of Nova Scotia in that day.

LXXXV

Quit rents paid by the Acadians in 1754 [1]

Pezequid or vil: Trahan, Breaux, Landry
T *Trahan* B *Breaux* L *Landry* LB *Leblanc*

	Family's Name	When paid	By whom paid	years pd for 1754 inclusive	pr annm			
		1755						
T	Alexr Trahan Decd	.....	Jean Hebert	1	2s 4	£ –	2	4
L	Abm Landry Germ Landry Pre Landry	.....	Pierrot à Pr Landry	1	3s –	–	3	–
B	Ante Breaux & John Babin Decd	.....	Jean Breaux & Germn Babin	1	4s 8	–	4	8
L B	Jean Leblanc Decd	.....	Silvn Leblanc	1	1s 8	–	1	8
						£ –	11	8

1. *British Museum.* — Add. MSS. 19,071, f. 143. — No. 26.
M. Alex.-B. Grosart fait précéder ce document de la notice suivante :
" 1754 — Quit. rents paid by the Acadians in 1754. Drawn up by and in the holograph of Judge Deschamps.
" This " Return ' is carefully mounted on vellum. Extends to four folio leaves.

" Also

" Quit. Rents paid by the Acadians of the Pisiquid &c., district.

" [Signed] M. Floyer
" Fort Edward."

Foret Babin & Rivet Villages

Family's Name	When paid	By whom pd	Years pd for, 1754 inclusive	pr annm			
	1755						
Vincent Babin & Claude Brossard	Jy 21	Pre Richard	1	3s	£ –	3	–
Rivett	—	Augn Landry	1	3s	–	3	–
Foret	—	Claude Benoit	1	3s	–	3	–
An Island occupied by Jean Semer & Claude Benoit.	—	Ditto	9	8d	–	6	–
					£ –	15	–
River Cosmiguen							
Charles Boudro Decd	Mch 3d	Pierre Boudro	1 year	4s 4	–	4	4
River Cacagwet							
Charles Boudro Decd	Mch 3d	Pierre Boudro	9	2s 8	£ 1	4	–
Being the estate formerly Possess'd by Pre Seilier.		Ph LeRoy is to pay 8d pr annm for Sd term. Recd 26 march.	9	8d	–	6	–

River Canard

Family's Name	When paid	By whom pd	Years pd for, 1754 inclusive	pr annm			
	1755						
René Landry	Feby 13	Pre Melançon	1	3s 4	£–	3	4
René Grangé	—	Olivier Daigre	1	2s 1	–	2	1
Jean Dupuis	—	Honoré Daigre	1	1s	–	1	–
Etienne Hebert	—	Pre Hebert	1	2s 6	–	2	6
Claude Teriot	—	J.Bte Daigre	1	2s 1½	–	2	1½
Pierre Aucoin	—	Pre Aucoin	1	3s	–	3	–
Jean Como	—	Etienne Como	1	4s	–	4	–
For the land occupied by Ante Landry Ante Dupuis & Simon Grangé In the Baye des Rinbaud	—	Simon Grangé	14	8d	–	9	4
Jean Trahan	18th	Pre Trahan	1	2s 8	–	2	8
					£ 1	10	–

St Croix & Conetcout Rivers

S.C. *St Croix* ; C. *Conetcout*

	Family's Name	Time pd	By whom	years pd for, 1754 inclusive	pr annm	Total		
		1755						
C	Jean Godet Decd		Fras Thibaudeau	3	3s 4	£ –	10	–
C	Nics Barillot Decd		Alexis Breaux	3	3s 4	–	10	–
C	Pre Girouard		Jaqs Girouard	2	2s	–	4	–
S.C	Pierre Thibaudeau	Jy 18	Ph: Melançon	1	3s 4	–	3	4
S.C	Jean Landry	28	Placite Landry	1	2s 2	–	2	2
S.C	Aucoin	—	Jean Breaux	1	1s 4	–	1	4
C	Bernard Daigre	Mch 1	Jean Daigre	9	2s 4	1	1	—
						£ 2	11	10
S.C	Vincents	3	Josh Blanchard	1	1s 4		1	4

Quit. Rents Recd for Cobequid.

Chas Dugas and Pre Dugas		Claude Dugas	10	3s 10	£ 1	18	4
Chas Dugas wife's estate Jean Bourg & Martn Henri		Claude Pitre	7	3s 10	1	6	10
Paul Dugas, Bte Dugas, Olivier Dugas et Chas Dugas le jeune		Claude Pitre	10	3s 10	1	18	4

Quit. Rents Recd for Cobequid.—*Suite*

Family's Name	Time pd	By whom	Years pd for, 1754 inclusive	pr annm	Total		
Paul Dugas, Bte Dugas, Olivier Dugas et Chas Dugas, their wifes' Estates	.....	Claude Pitre	10	3s 10	£1	18	4
Claude Pitre et Olivier Dugas, Wife's Estate, Heirs of Girard Guerin	.....	Claude Pitre	10	3s 10	1	18	4
Alexr Robicheau, Alexr Bourg, Heirs of Abm Bourg	.....	Pierre Hebert	10	3s	1	10	—
Pierre Bourg, Fre Bourg, Jean Bourg, Claude Bourg, Heirs of Pre Bourg	.....	Pierre Hebert	10	*(document déchiré)*			
Blaize Breaux, Anthy Breaux & Chas Breaux	.....	Ambroise Bourg	10	3s 4	1	13	4
Chas Robichau	.....	.....ditto	7	10d	—	5	10
Ambr Bourg for a pr Land on Suferance	.....	.....ditto	1	1s	—	1	—
Jn Bte Bourg	.....	Pre Hebert	7	3s 10	1	6	10
Fras Goutro	.....	....ditto	10	3s 10	1	18	4
Fras Bourg Pre Hebert Claude Dugas Jean Bourg Jos: Hebert, Ambse Hebert Fras Hebert Chas Hebert Josh Dugas Madeleine Hebert widow of Josh Hebert Heirs of Jean Hebert Decd	.....	....ditto	10	3s 10	1	18	4
Claude Aucoin & Alexis Aucoin two Estates	.....	Claude Au		*(document déchiré)*			
Cherubin Bro	.....	Claude Aucoin	10	2s	1	—	—
Joseph Blanchard Martn Blanchard Pre Blanchard Heirs of Martn Blanchard	.....	Pre Hebert	7	3s 10	1	6	10
				£	25	12	4

Endorsed: Quit Rents paid by the Acadians in 1754

An Account of Quit Rents paid to Captain Matthew Floyer by the Inhabitants of Pisiquid, Mines, and River Canard.

	Livres	Sous
P. — Pierre Tibedo	5	
P. — Breauxs & Babin	7	
P. — Herbert or Trahan	3	10
P. — Abra : Landry	4	10
C. — Claude Granger	3	2½
D° — Jean Dupuy	1	10
P. — Jos. Vincent	2	
D° — Ant. Aucoin	2	
D° — John le Blanc	2	10
M. — John Jacque le Blanc	1	5
P. — Pierre Landry	4	10
P. — Family of Rivett	(*document déchiré*)	
P. — Claude Broussard	4	
P. — Pierre Boudrot	6	10
P. m. Melanson	3	15
M. — John Doucet	4	
C. — Emanuel Herbert	6	12
	102	14½

Fort Edward 20th June
1754

M. FLOYER

N. B. The P^s M^s and C^s stand for the.....
the Inhabitants liv'd who.....(*document déchiré*)
N. B. The P^s are Piziquid.. .....

LXXXVI

JUDGE MORRIS'S PAPER ON THE CAUSES OF THE WAR IN 1755: AND THE HISTORY OF THE ACADIANS. [1]

A MEMORANDUM NOT TO BE FORGOT (MORRIS No. 1) [2]

" *Statement of the causes of the war of* 1756. [3] That the settlement of the French on the North shore of the bay of Fundy not only

1. *British Museum.* Dr Brown's MSS. Add. 19,072, fol. 39.
Le titre ci-dessus est de la main de M. A.-B. Grosart.
2. Le Dr Brown fait précéder ce titre des mots suivants :
" Causes of the war 1755–6. All this most important. Early in the papers. 1752 or 3. "
De plus il ajoute en marge la note suivante :
" The main force of the narrative ought to rest on the Intrigues and operations of the French. They form the exculpation of the Govr. of N. Scotia. "
3. Le Dr Brown a ajouté à ce sous-titre les mots suivants :
" French settled in Beausej^r 1st excite the Indians to war.—Plans of French aggrandisement in America. To Pemaquid and Pentagoet 1750-1. "

has been the cause of the last war with the Indians, but will, if they should be permitted to fortify there, be the means of their continuing the war; and will finally, in case of a French war, not only destroy the English settlements in this province, but be the means of wresting the province of Main out of the hands of the English, which at present, is but thinly settled, and thereby acquire a country full of mast timber and pines, and an inexhaustible fund of oak timber for ship building, with the whole fishery of Cape Sable shore.

1753. [*1749*].[1] Before the detachment of the French troops came into this province, the Indians of the Cape Sable shore were [*lived at large*] among the first settlers in a friendly and peasable manner; [*in Aug* 1743] the St Johns Indians sent a deputation of their chiefs and entered into a treaty of peace and subjection to His Majesty. But soon after the arrival of their troops [*under La Corne*] with *Le Lutre* the Indian missionary, the Indians drew off, and that which soon followed was an insolent letter [*mentioned in the Chief I. notes, Le Lieu ou....*] sent to Governor Cornwallis in the name of the Mickmacks and *Isle Royal* and hostilities soon after commenced; from which it is evident they were the fomentors and cause of it.

That it [*this Indn war*] still continues, is owing to the supplys of ammunition, cloathing and provisions supplied [*afforded*] them by this detachment, as is evident from the papers taken in the Sloop London, and Brigantine St Francis, and their paying a premium for scalps and prisoners, and there is little hope of ever engaging them on the side of the English, or even to a peace, whilst it is not in our power even to have a conference with them. The unhappy fate of Capt Howe is an instance of the hellish policy of the French to prevent such attempts.

[2dly. *Debauch the Acadians*] That which is still of more dangerous consequence to the English in this Colony is their drawing over the French inhabitants to their interest, by which means every one of them, whom they persuade to take the oath of allegiance to the French King become our inveterate enemy, and it is not improbable that within a little while all the French inhabitants will desert their settlements on the peninsula, and join them: all the inhabitants on the north shore having already done it.

1. Les *italiques* entre crochets [ ] dans ce mémoire sont des mots, commentaires ou corrections, de la main du Dr Brown.

[*Conduct of those of Chignecto.*] The Inhabitants of Chignecto, and those villages on the bason, within the peninsula, have burnt their villages and retired to the North shore, as have several of the inhabitants of Cobequid, last summer and this spring [*early in* 1754], the whole with many from Pisaquid, Minas, and the other settlements.

[*Force of the Acad^{ns}, of the Canada Regulars & Indians.*] So that from the inhabitants alone, the French are able to raise more than 1000 men. Their own troops scarcely exceed 200, yet by means of these, and the Indians in their interest, they are able to raise above 1500 fighting men at present, and should all the inhabitants retire to them, of which there is great danger, with the Indians and them, they might muster near 3000 fighting men, a dangerous body for the settlers, and more so from their education, who being brought up near the water, which they use much in summer, and near the woods, which they traverse for game in the winter, they are naturally both seamen and rangers.

[*Nova Scotia exposed. The Eastern Coast of New Engl^{d} at the mercy of the Canadians.*] Add to this the proximity of St John's Island and Cape Breton, & Canada with which they have so short a communication by Bay Vert: that they are able on any design to double that number, and that before the English can have any knowledge of it: let it be supposed that such a body of troops should be lodged so near their settlements, a thing not only possible but probable. How easy a prey would this settlement be! and what could hinder detachments from them from ruining the eastern coast of New England, who are settled only in scattering villages on the sea coast; and in the extent of 40 leagues, have not 1500 fighting men; who at no time could be collected together in so speedy a manner as to prevent the destruction of any single village.

[*Claim of the French to mont desert. The position of that region. The English trade passes near it.*] Nor is that the only danger, for the coast from Passamaquody to Mount Desert lies open to the Atlantic, a country they claim, and are now about settling, and by which, within 40 leagues, passes all the English trade, bound to New England, and New York, and very near all the other northern Colonies. This part of the country abounds with a great number of excellent and good harbours, among which is Mount Desert harbour, which for safety and conveniency may vie with any harbour in the world, having such a high range of hills just behind it, will be a sure mark to all navigators; and

may be seen in a clear day, 20 leagues off at sea, and three deep channels, thro' which the biggest ships may safely pass, and from whence they may put to sea in any wind from the south, west, north to the east, and capacious enough to hold 500 sail at a time.

[*French policy in fortifying Chignecto.*] The apparent drift therefore of the French is to gain possession of this country, for which they are using the utmost diligence, by fortifying in Cheignecto bason, which will command the communication between our troops at Cheignecto, and the other parts of the province and may therefore prevent supplies being carried to them, for our vessels bound there, must pass within musket shot of their present lodgment and [*which*] has hitherto subjected the Garrison to great inconveniences.

[*St Johns.*] By fortifying at St John's river, no vessels can come to Annapolis or Minas, but must pass within a few leagues of that place.

[*Passamaquoddy.*] And as they extend farther westward, which they are aiming at by settling the old deserted settlements of Passamaquody, Mechias and other deserted places even to Penobscut river, they will soon be able to maintain themselves against the force of the English Colonies, from the nature & situation of the country.

There are several fair and deep rivers, which run far into these countries, such as St John's navigable 30 leagues, St Croix 20 leagues, Penobscut 30 leagues, the borders of which are said to be fertile, so that forts built at the mouth of those rivers will secure them from depredations, and having the Indians always in their interest, they are able to proceed immediately to cultivate their lands, and the Indians are their security and defence, together with the Canadians, who are settled on the back of them, and can soon reinforce them with numbers sufficient to maintain their ground.

[*Necessity of prevention. Confirmation of this acct by the disposition of the forces of the French and English.*] This therefore will be the consequence unless timely removed, which can be effected only with a superior force to that which at present is in the Colony, for the whole troops together do not exceed 1000 men, and they so separated, through the difficulties attending the several parts of the province, while these treators are in it, that they cannot be collected and joined without leaving some or other part exposed [*defenceless*].

That whilst it continues in this state, the settlers will be obliged to confine themselves within their town lots and picquets, and thus rendered incapable of cultivating and improving their lands and will be induced to seek [*repair to the*] other lots [*colonies*] where they may more easily obtain the necessaries of life, rather than bring themselves and families to be thus inhumanly butchered.

LXXXVII

Anthony Casteel's Journal. [1]

(Generous Conduct of the Acadian Morrice & apparently sincere.

An interesting picture of Indian hostilities as conducted by the French during this period.)

Anthony Casteel's Journal, while prisoner with the Indians in the months of May & June 1753. — Confirmed by oath. Verified upon oath. — An illustration of the disposition to hostilities on both sides. The Indians completely at the disposal of the French executing their orders & acting under their authority.

To introduce the following journal, and to do justice to all the parties concerned in it, it is necessary to borrow the following detail from authorities of an earlier date.

In a letter which Surveyor Morris wrote to Mr Cornwallis in England, dated the 16th of April 1753, there is a paragraph to this purpose.

" Yesterday (the 15th of April) arrived from the Eastward two men, in an Indian Canoe, who have brought six scalps of Indians. The account they gave of the affair, upon their examination was, that James Grace, John Conner (a one eyed man, formerly one of your bargemen) with two others, sailed from this port about the middle of Febry last in a small Schooner, and on the 21st were attacked in a little harbour to the West-

1. *British Museum.* Brown MSS. Add. 19073, f. 11. N° 23.
M. Grosart, de qui le *British Museum* a acheté les MSS. du Dr Brown, fait précéder ce document de la note suivante :
" 1753. Anthony Casteel's Journal while prisoner with the Indians in the months of May & June 1753.
" Verified upon oath. From the Council Records by Dr Brown. Introductory Letters prefixed. Disposition to hostilities on both sides.
" Peculiarly valuable & interesting."

ward of Torbay, by nine Indians, to whom the [1] submitted, and that the same day on which they landed the Indians killed their two companions in cold blood; that Grace and Conner continued with them till the 8th of this month, when some of the Indians separating they remained with four Indian men, a squaw, & a child: that the four Indians left them one day in their Wigwam with their arms & ammunition, upon which, hoping to recover their liberty, they killed the woman and child, and at the return of the men killed them also, and then taking the canoe made the best of their way to this place.

" This is the substance of their story; but as the Indians complained, a little after the sailing of this Schooner, that one exactly answering her description put into Jedore where they had their Stores, and robbed them of forty barrels of provision given them by the Govr, 'tis supposed that these men might afterwards have been apprehended by some of this tribe whom they killed as they describe.

" If this be the case 'tis a very unhappy accident at this juncture, and time only can discover what its consequences will be. The Chiefs of every tribe in the Peninsula had sent in messages of friendship, and I believe would have signed articles of peace this spring — if this accident does not prevent them. "

Thus far Mr Morris. But the fact was still blacker than he suspected. After having robbed the Indian store houses, the Crew of this unfortunate schooner was obliged to encounter the fury of the deep. They suffered shipwreck; were found by the Indians drenched with water, and destitute of every thing; were taken home cherished, and kindly entertained. Yet watched their opportunity, and to procure the price of scalps murdered their benefactors, and came to Halifax to claim the Wages of the atrocious deed.

The Indians, as may well be supposed, were exasperated beyond measure at this act of ingratitude & murder. (Revenge boils keenly in their bosoms, and their teeth were set on edge.) To procure immediate retaliation they sent some of their Warriors to Halifax, to complain of the difficulty they found to keep their provisions safe during the fishing season, and to request that the Govr would send a small Vessel to bring their families and their stores to Halifax. In compliance with this desire, the Vessel and Crew mentioned in the Journal were engaged

1. *Sic* (note du Copiste.)

tho' several suspected from the first that it was an Indian feint to spill blood. The subsequent incidents are abundantly intelligible of themselves.

Anthony Casteel's Journal, while prisoner with the Indians in the months of May and June 1753.

On the 16th day of May 1753, I sailed from this port (Halifax) at 8 o'clock in the evening in company with Capt. Baunerman, Mr Samuel Cleaveland, and four bargemen to convey these Indians to Jedore, and there transact certain business by order of his Excellency.

The same evening we came to an anchor in Rouse's Cove, where we spent the night. The Indians being desirous to go on shore, Mr Cleaveland accompanied them. They returned early the next morning. On the 17th we set sail at 4 o'clock in the morning, and as we passed by Musquadoboit, two of the Indians being urgent to go ashore (*Joseph Cope & Barnard*) their Canoe was launched out, & they immediately put to land. We kept our course to Jedore, and after we came too, which was near 12 o'clock, *Francis Jeremy* was desirous of going ashore likewise. Accordingly our boat was manned with two hands and he put ashore at the eastern side of the harbour. At about 4 o'clock in the afternoon an Indian came down to the waterside and hailed the sloop: Upon which I informed Capt. Baunerman that it was major Cope. He replied then you must go ashore and speak to him. Accordingly two hands stepped into the boat with me, and as we were going over the side I told them by no means to step ashore, but to put off the boat and return on board as soon as I was landed; which they did. At meeting major Cope embraced me in the manner he used to do, & called me his son, and after common compliments passed, he asked me what we were come for; In reply I said, have you not seen any of your people; He answered me no; then I informed him that we were come to fetch the provisions they had. He desired that after we had the provisions we would not go immediately away, for he wanted to write to his Brother the Govr; that he was in very great danger, for the Indians threatned to kill him wherever they found him, and that if he thought the Govr would provide a Priest for him he would come to Halifax with his family; and after he had done with the Priest, made confession

and received the Sacram^{t}, He would not care if the Indians did kill him ; than he should be prepared.

During this discourse I observed that he often looked towards a point up the Bay, where I apprehended I saw somebody move, and asked him whether any person was there. He said yes, there were his daughters Margaret and Anne, who were afraid because it was a Vessel they had not seen before. I desired him to call them, he did, and they came. I *saluted* them, and conversed with them, for some time, upon *indifferent* subjects. We then parted, major Cope promising to come the next day to have his letter wrote. They having got some distance from me, I hailed the boat, and was put on board.

On the 18th, about 11 o'clock, there came four Indian men and one woman to the water side, who hailed the vessel and desired to be put on board. Accordingly the boat was manned, and soon returned with them. They informed us that they came to deliver their provisions. One of the Indians brought two parcels of gun powder, and wanted me to give him something for it. I told him that I had nothing to give, and had no occasion for it. Then they asked if we would go and take the provisions. Upon which Capt. Baunerman called me aside, & asked how far up the harbour their provisions were: I informed him of the place: He replied, the boat could not fetch the provisions in a day or two, and concluded as we had the Indians aboard to go up to it with the Vessel. Accordingly we went that day, and upon our arrival, I with two of our men and two Indians went on shore.

As soon as I landed I went up to the store house, and at first found nothing but pease. I coopered the Cask as well as I could. I sent 15 barrels and a half one in three boat loads together with a barrel of flour th^{t} I found. After the pease were out, we returned on board the sloop, the two Indians being with us with the last load. After we got on board I asked the Indians whether they had seen Major Cope, they said they had, but that he was ill and could not come that day. The Indians then left us in a friendly manner. When they were gone Mr Baunerman asked me if there were any more pease ashore; I told him there was but not fit to bring away; He replied it was pity that those pease should be lost when he had a pig starving at home. I told him we had gone beyond our orders in coming up there: He said we had and ordered the sails to be immediately loosed and the anchor weighed. We made two or three *trips* — tacks — but lost ground. Upon which they were about

again to let go the anchor; but I told them I was not willing, for I did not care to lie there. I desired to have my way for once tho' not a Seaman, and advised to get the boat ahead, to lower the sails and get the Sloop into the channel and then she would fall down with the tide. Mr Cleaveland said he was afraid the vessel would run upon the flatts, and if she was lost, all was gone, for it was all that he had to depend upon for himself and family. However we proceeded in the aforementioned manner and got down upon dark. We then divided ourselves into two watches three men in one, and four in the other, and so passed the night.

On the 19th some of the people took the boat and put a little off from the sloop, where they killed some flat fish, which we dressed and breakfasted upon. Afterwards Capt. Baunerman said he would go ashore: accordingly he emptied our meat and bread bag, and went in the boat with four hands to get the pease that were left; whether armed or not I cannot say. Mr Cleaveland went to work below to ease the sliding door of the forecastle, while I was lying in the Cabin having watched the night before. As near as I can guess, in an hour after they were gone I heard a very extraordinary noise, notwithstanding the noise Mr Cleaveland made of sawing and hammering in the hold of the Vessel. I jumped immediately upon deck, and saw several canoes coming towards us. I called to Mr Cleaveland, and told him I beleived our people were taken, for there were a parcel of Canoes coming on board. Before I had done speaking they began to fire at me both from the Canoes & shore; I whipped up an ax & cut the Cable, & jumped into the hold immediately; where I had not been long before the Indians boarded on each side of the Vessel. They called us to come up & promised to give us good quarter. I went upon Deck, and some of the Indians went into the hold and helped Mr Cleaveland up. By this time our boat came aboard, in which were some men and some Indians, accompanied with several Canoes. They ordered us to come into the boat, and again told us we should all have good quarters. The Indians had now hoisted the sail of the Sloop and stood up the harbour: While we were taken on shore on the western side of the harbour, where were some huts, and where the Indians had a *strong* consultation with many high words. I addressed myself to my Comrades, and told them that I beleived we were not long for this world, and that we had best recommend our Souls to God, and improve the little time that we had. Immediately they all fell upon their

knees, except Capt. Baunerman, who lay flat on his face on the ground. He lifted up his hands, turning his face towards me, & said, " this is no more than I expected. "

After the consultation which lasted about half an hour, one of the Chiefs got up, and asked what country I was of. I told him I was a Frenchman and desired him to ask those people who had been so often at Chebucto, whom I had told I was a Frenchman when in no danger. He asked them, and they confirmed the truth. With that he pulled out a cross from his bosom, & told me by virtue of that cross I should not die by their hands, and bade me kiss it, which I did. I had scarcely kissed it before Capt. Baunerman's head was split in two, and the rest slain before my eyes. Then Maj^r Cope was ordered to take me away. We walked together upon the beach about 500 yards, when he ordered me to give him my watch, with my boots, cap and great coat, and likewise to give him what money I had. I pulled out 6 Dollars & 5 half pence: he returned me the 5 halfpence again. Then he travelled me as nearly as I could guess 3 miles thro' the wood over to Musquedocket, where we came to his canoe, & where some of his Indians joined us. He put me into the *bow* of the Canoe, and put from the shore standing for an Island in the middle of the harbour, but before we reached it one of the Indians made 7 screeches, the last different from the rest. Upon going ashore, we went to Maj^r Cope's Wigwam, where he gave me a pair of Bearskin Mockasens, and where I tarried till it was quite dark. Then three Indians took me into the woods with them, where they lighted a fire & tarried half the night. To save me from the others, who had got rum from on board, they made an alarm, and said that the English were a coming. The three Indians hauled me violently thro' the woods to a Canoe belonging to one of the Chiefs. I embarked with Anthony Batard and his Brother. We went up into the Bay into a river called Musquadocket, where we went ashore, lighted a fire & tarried the remaining part of the night.

Sunday 20th. In the morning they trimmed the scalps, and fixed them into little round hoops, and, after drying them with hot stones, painted them red. Here Major Cope put his hands a kimbow & said to the Indians, " You say I am not a good soldier; I took Pickets vessel and went to Chebucto; & I was the occasion of taking this. " Then we embarked, and I was put with two strangers. We continued in that river two days, and on Tuesday morning, the 22^d^, we got into a Lake, which led us into Shubbenaccadie river, in which we continued all that day,

and at night we arrived at a place called Shubbenaccadie. Upon our landing, there came down an Indian Squaw, to whom I pulled off my hat. She spake to the Indians, naming La Glasiere; the moment she was answered she took me by the hair of the head, and hauled me up part of the hill. An Indian run after her, cleared me from her hands, and gave her two scalps which were hanging to his middle. With which she and Maj^r Cope's daughter danced till the foam came out of their mouths, as big as my fist, which occasioned tears to gush out of mine eyes. The Indian men perceiving it, sent me with a little boy to the houses where the rest of the Indians were: that night they made me fry them some pancakes.

On Wednesday the 23^d. We left that and went down the river, and after we got some distance, we landed on the eastern side, and then carrying their Canoes by land, we crossed the river twice to shorten the way. When we came nigh Cobequit, they gave me one of our firelocks and some powder, and bid me load to salute the inhabitants, ordering me to fire after him that was before me, saying I was the same as they were. When we came within hearing of Cobequit they again gave the seven screeches as they did before, and then began to fire, and we repeated our fire several times until we had got to the last house, into which I went with some Indians, one of whom demanded the articles of peace that Cope had before lodged there. The Frenchman of the house went to his chest & produced them; There was neither seal nor case to them when produced. They ordered me to go out of the house with them, and gave the articles into my hand, desiring me to read them. They formed a Circle. I read the French part about half thro', when they were snatched out of my hand by the Indian that first demanded them, who took me by the arm and led me into the house, where he threw the articles into the fire, and told me that was the way they made peace. Then their Chief called the man of the house and told him that he must find a Bullock and some bread for his party. The Frenchman asked him for his order, when he pulled a paper out of his pocket and told me to read it. I did. It was addressed to the inhabitants wherever the party should go: dated may 5th or 6th, and as nigh as I can recollect the tenor was as follows: "This is to command all French inhabitants "wherever this detachment passes to furnish them with ammu- "nition & provision, or any other necessaries, being upon the "King's duty going to Chebucto, per me Delansett."

The Frenchman would have excused himself, having done so much already and having a great family. The Chief told him that if he did not comply, they would go and pick out a bullock for themselves. Upon that the man went immediately and brought a bullock, and likewise baked 5 oven full of bread for the Indians and gave them some tobacco. Then the Chief or Capt. ordered me to make out a certificate from the Frenchman which I did for one bullock, one barrel of flour made into bread, 12 or 14lb of tobacco, 6lb of powder and 150 balls.

Thursday the 24th the bread was divided, about half a loaf to each man, and of beef what each one pleased. He that was called my Master, made a bundle of his share, and placed it on my back. We then marched thro' the woods to Tatmagoush, where we arrived that evening and lodged.

Friday 25th. We crossed a Bay and marched to a place called Remsheag ; and when we came in sight of an Indian Camp that was there, one of the Indians in company repeated the screeches of death and fired two guns. A canoe then came across the harbour to convey us over to the other side where was my Master's wife and family. When we arrived I was ordered into his Wigwam, where I found an old lame man who was father in law to my master. He told me I was very lucky in being a Frenchman, for if I had not I would have been killed with the rest. He further said, " that he was surprized the English began first : That they had done no manner of harm for a long time and that the English had been killing their people : That they had taken up two men that had been cast away, who were but just alive and whom they were sorry for, and nourished, and told that as soon as they had an opportunity they would send them home : but the season having come on to go into the woods they left these two miserable men (who had two of their Companions drowned) with two Indian men, three women and two children (one of which was an infant at the breast) who were all slain ; the Englishmen taking an opportunity in the night when the Indians were asleep, whom afterwards they sunk in a canoe, a thing they would never forgive nor forget ; For were they to get as many scalps as there were hairs on their heads for those people killed they would not be satisfied ; for they had always spared as many women as ever they could when they took them ; and that now they would not spare even the child in the mother's womb." The manner of the above mentioned Indians being killed Joseph Morrice declares as is

above related, and, if desired, is willing to come to Halifax and give evidence of what he knows of that affair.

We tarried at Remsheag, where a number of Indians joined us, until the 9th of June, when we set out in Canoes for Baye Verte, and arrived there the 10th, which was Sunday. The Indians delivered me to a Lieut^t in the fort, called Caskaron, who told me he was very glad my life was spared and bade me go into the kitchen and ordered some Victuals for me. About one or two hours after came his Commanding Officer who called for me and told me he was glad I was saved, and began to rail against the English on account of the Indians being killed by the two men ; Saying what a terrible thing is it to kill a child that has not been Christened, and that the English might take care of themselves for the Indians would have their revenge. He added that the English Gentlemen of Chignecto began to play some uncivil tricks, as taking their horses from them, & that they might be made to suffer for it. While they were talking with me an Indian came and demanded me out of the Fort. The Officer told me to go with him, I answered that I thought I was under the protection of the French ; but I was obliged to go with the Indians who were about to carry me to the Town called the Baye Verte, to speak with the Priest, but meeting with him in a Canoe, we returned with him to the Fort We went into the fort together and after the Priest had spoken to the Indians, he came to me and asked what countryman I was. I told him of Paris ; He asked what part of Paris, I told him of Fauxbourg St Germains ; He asked me what street, I told him Prince's Street ; He asked what Parish I belonged to, I told him St Supplice : He told me he belonged to that Parish & came from it : He then said he was very glad that the Indians had saved me, and added that they would do me no hurt. He called the Indians into the Officer's room, telling me he would call me in when he had done with them ; which he did not ; but when he came out I asked him whether there was any probability of recovering my watch which the Indians had taken from me ; He answered me no, and said whatever they took they never returned again.

On the 11th the Indians came and demanded me out of the Fort, took me to their Wigmams & presently returned me again to the fort. As soon as I arrived the Officer called for me and asked me whether those Germans were returned that had been with them there. I answered that I believed they had got down to Chebucto by this time. They said if they had but staid one

day longer they should not have returned at all, for they were not concerned in the Cartel, and that the Count was very angry that they were gone, and checked their Commanding Officer of Chignecto for it. He asked me if there were not armed Vessels out of Boston. I told him I could not tell. He said that as I lived at the Govr's I must know something of it, and that I hid the truth. Then I told him that tho' I was a Frenchman I should be a villain if I answered him in any questions prejudicial to the English, and that as I got my bread with them I would say nothing to hurt them. He then grew into a passion, saying I should suffer for it, and ordered me out of the room. Towards the evening He called me in again, and asked whether the Germans were gone to inhabit Marligash. I answered, that, I believed they were. He asked what forces they had with them, and I told him they were very well provided for any body that would go against them; that they had taken several blockhouses ready made to raise upon their arrival. He asked what troops were going; I told him two complete Companies of Rangers & a great number of Regular troops. He asked what number; I told him that I could not tell. He asked what forts there were in Halifax; I told him there were 6 with guns & mortars in all of them; besides blockhouses all round the Town, where guards were mounted. He asked me what troops there were in Halifax; I said 3 old Regim^ts and 2 more expected by the first Ships. He lifted [1] up his shoulders & made a wonder at it. Upon which he told me I might go.

On the 12th an Indian came for me, with whom the officer ordered me to go. He carried me to a point opposite Baye Verte, where the Indians had lately shifted their Camp. There I found, as near as I can guess, 500 of them. The Indian, who carried me, told me to go into his Wigwam, and charged me not to stir out of it for He was afraid some of them would harm me. As soon as we went in the women where ordered out, and there come in a number of men, with whom was my master & his father in Law. They bade me pull of my hat and kneel down. They then held a consultation among themselves in Indian, after which they all turned towards me, and my master's father-in-law accosted me, saying, He was going to tell me what they had concluded & what I had to trust to. He then informed me I must either pay my ransom or die. For answer I said how is it possible that I can procure the money whilst I am confined

1. *Shrugged* (mot en interligne).

where I can see no body. He said there was a man in Baye Verte who would lend me what money I wanted to pay my ransom, and thirty pistoles was their demand. If I equivocated the least when that man would let me have the money, I was a dead man. I told him I was satisfied to pay the money if the man would let me have it, and if not, if they would take me up to the Fort at Chignecto, I could have the money immediately. He answered there was no occasion to go so far. Then I was taken into a canoe with Major Cope and 5 men more to go to the Town or Village. When I got on shore, I met Francis Jeremy with several other Indians, one of whom was Paul Laurent, to whom Francis addressed himself and said that I talked very good English.

Then giving a roll of tobacco out of his hand to a boy that stood by, He took me by the hand and asked me if I could talk English ; I answered yes. He asked what countryman I was ; I told him a Frenchman. He asked me if I had any regard for my soul ; I said yes. Then he said, How came you with the English ; I told him I was taken in a French Vessel in the wars, and that speaking French, the English found me useful, and would not let me go away. He asked me if they kept me in a prison ; I answered no. Then said he, you *could* have got away and had no need to stay so long with them. I told him I could myself but that I had a son, for whom I would lose my life rather than leave him behind ; yet I was glad of this opportunity, for now I should live with my own country people and enjoy my Religion, & I hoped that the Govr of Louisbourg would be so good as to send for my son. He said he was sure the Count would ; He further said are you not come here to pay your ransom ; I said yes. He asked me what I was to pay ; I answered that I had agreed already with my master for the sum. He told me He was Master and no body else, and that He had sent the young men to kill our people and take me, and that he would not take less than 3000 livres for my ransom. I told him that I was but a poor lad, and that it was impossible for me to find 3000 livres. Francis said "O Casteel don't tell lies, for you have houses in Chebucto, and live with the Govr, and have money enough." Upon that the old Indian was in a great passion, & being somewhat warm myself, I told him that I must die for I could not procure the money.

Upon which James Morrice came & struck me on the shoulder, and desired me not to be in a passion for I was in danger. He spake mildly to the Indian, & told him that I was poor, and

that it was not good for him to keep me. Upon this the Indian asked me if I looked upon three thousand livres as more than my life; I answered, that if I had 20,000 I would give them all before I would lose my life. By this time my master came, I took him by the hand and asked him if we did not agree for 300 livres; and whether I was not told that if I equivocated I was a dead man; He answered yes, he was a *man* and had *but one word* and that I shoud pay no more than 300 livres. Then Paul Laurent started up from his seat, and said that he would pay the money and take off my scalp, for his Father was hanged in Boston. My master said take him then and pay the money immediately. He put his hand into his pocket and pulled out a knife; there was an officer by belonging to the French fort at Chignecto, who stood at my left hand and saw the knife, and perceiving the Indian was about to stab me gave me such a violent push as caused me to go backwards 3 or 4 paces and fall on my back. The women screamed out, thinking I was stabbed; and the sons of Ja^s Morrice took me up and carried me into a little room where I fainted away. After coming to myself the wife of James Morris gave me a glass of wine, and asked me if I was hurt; I answered, no. She went immediately to her Chest and brought a bag of 6 livre pieces, and told out 50 of them, which is 300 livres. James Morrice called in my master, and desired him to tell the money which He did. Mr Morrice asked him how much money there was. He said 300 livres; then said James "It is your money, take it up; the man is mine". The Indian swept the money into his hat; then Morrice said to the Indian "Let me not see one of you come nigh my house, or molest this man, for if you do I'll break your bones". The Indian took me by the hand, and told me I was my own master, and that I must satisfy the man that had paid the money for me. I said to him that the man was not uneasy. The Indians then went out of the House, and shoved Paul Laurent out before them and used him very ill. At night a Corporal came from the fort with a Summons — (an order) to bring me and Ja^s Morrice there; but it being too late we tarried till morning when we set off for the Fort, and on the way Mr Morrice told me that they were all a parcel (pack) of Rascals (meaning the French and Indians) & that they owed him a spite for doing good to the English.

When we arrived we went into the Officer, who in a very great passion asked Mr Morrice how he durst buy anybody without his knowledge; Mr Morrice said, would you have me see inno-

cent blood shed in my house. The Officer replied there was no danger & that Christians were not to be bought & sold in that manner. Mr Morrice mentionned the officer that saved me from being stabbed & likewise said that it was so late and I was in such danger that he could not possibly let him know of it before he had bought me. This Commandant immediately sent four hands in a boat to bring the officer who had pushed me out of the way of the Indians, whe said that if he had not so done I should have been stabbed. The Officer of the Fort then said that he understood I was to be sent by the way of Chignecto; but that the Count (De Raymond Govr of Louisbourg) would be glad to see all prisoners and wanted them to be sent there. (The conversation the Officer of the fort had with the other I have from Mr Morrice, being myself sent out of the Room before he came: He likewise told me he had not liberty to take me to Louisbourg himself: I replied that it was very unjust inasmuch as he had paid money for which he had no security. I then asked him if he would take my note of hand; He answered, no; that he believed I was an honest man, but if he was never to receive a farthing that should not hinder him saving the English to the utmost of his power, even to the last shirt to his back. He then said that if I wanted anything he would send it to me. I informed him that I should be glad of a shirt, and, since he was so good, would make bold to ask the favour of a small toothed comb along with it. We then parted and the next day he sent me the above articles with a 6 livre piece.)

On thursday the 14th I was sent on board a schooner bound for Louisbourg, where we arrived on the 16th. The Capt of the schooner went ashore with me and took me to the Govr, and presented him some letters he had brought from fort Gasparaux; one of which related to me. The Govr told me that he had not time to speak to me at present, but ordered me to come again. Accordingly I went on the next monday, and as soon as I entered into his house, he sent for me into his room, and ordered me to relate the manner of my being taken. He unfolded a map of this coast, where I shewed him all the rivers, creeks and places I was in. He likewise examined me upon the treaty of peace made with the Indians, & with whom it was made; I told him it was by a letter that Cope sent himself to Govr Cornwallis. He inquired what man that was that went to St Peters after Cope last summer; I told him it was one *Piquet* that carried an answer to Cope's letter from the Govr. He asked me what post I was in at Chebucto; I answered I was Linguist for

the French and messenger for the Council. He asked me what messages I did for the Council ; I told him it was to acquaint the Members whenever the Govr thought proper to call a Council. He asked me who was Govr ; I told him Col^{o} Hopson, the Gentleman that was Govr of the Island when Louisbourg was resigned. He asked me what countryman I was ; I told him I was an Englishman. He asked me how I could tell him such a lie, when he was informed by letters from Baye Verte that I was a Frenchman ; I told him I did not dispute but that He was told so. (For I found that the Indians commanded Baye Verte, & I was obliged to stand to what I said before to save my life.) He then asked me why I did not bring a certificate to prove I was an Englishman ; I informed him it was not usual among the English. He replied that he was fully satisfied I was a Frenchman and a subject to the King of France. I then told him I would sooner be cut to pieces than stay away from my own country people and my family. He then asked me if the Germans were gone to settle Marligash ; I said I believed they were. He asked me what forces they had with them ; I told him two companies of Rangers, and many regular troops, but I could not specify the numbers. He asked me who was the Chief Commander there : I told him Col^{o} Lawrence. He replied what he that was at Chignecto ; I said Yes. He said He was but a Major ; I told him he was major then ; but Col^{o} now. He then dismissed me, and said He would speak to me some other time. I went the next day but was denied admittance ; upon which I went to the Secretary and desired a pass : He told me he would speak to the Count and give me an answer the next day.

When I went at the hour appointed, the Secr^{y} said that the Count would speak to me himself. He went with me and acquainted the Count that I was come. I was then called into his Room, and the Count asked me what forces were in Chebucto ; I said 3 old Regim^{ts}, and if any vessel had arrived from England there were two Reg^{ts} more ; at which he made a Wonder, and asked me if no vessels were arrived before I came away ; I told him they were then expected every day. I then begged him to order me my pass ; He told me I must first go to M^{r} Le Loutre.

I went immediately, was admitted and told him the Govr had sent me to him. He asked me what I would have him say or do. " Sir ", said I, " the Govr ordered me to come to you ". I then informed him I was the unfortunate young man that had

been taken by the Indians. He again asked me what I would have him do in it, adding. I know you not. I told him I could not tell the reason why the Govr sent me to him. He said if I would come the next day in the morning, after mass, to the Hospital He would go with me to the Govr: I attended accordingly, and we went to the Govr; and as we were entering into the house he asked me who he should say I was; I told him the Linguist that was taken by the Indians. He went into the Govr, and when he returned told me that the Govr did not desire to keep me against my will, but that *He* would If I did not bring a certificate to prove that I had paid my ransom. I told him that it was impossible for me to have brought a certificate from them (the Indians) because they could not write, and that I was in such an agony of mind at the time that I did not think to ask a Receipt. I then asked him whether it would not do if I brought a person or two, to prove that the money was paid: He said yes, that was the certificate he desired.

I then went and got the master of the Schooner I came in, the master of a Sloop, and a merch^{t} that lodged at Mr Morrice's. He that brought me said that he heard Mr Morrice say the money was paid, but did not see it; the two other Gentlemen said they saw a sum of money counted out, but they could not tell the sum, that an Indian swept it into his hat, and took the man by the hand saying now you are free. They likewise related the manner of my escape in Ja^{s} Morrice's house, and said if it had not been for such an officer (naming him) I should have been killed. M^{r} LeLoutre replied it would have been no great matter, and then began to rail at me, and addressing the people said, "don't you see that he is a Frenchman and a Renegadoe, one that denies his country & abjures his Religion: adding, with vehemence, that if he did right, it would be to keep me, till he got the Indian Girl that Col^{o} Goreham had taken. I told him that his Excellency had sent her to Chignecto. Upon the word Excell^{y} he checked me with passion and disdain. He said, Your Exc^{y} Cornwallis was tilled a Gentleman of the Chamber, and that he had seen some of his letters which were infamous. I know, said he, He owes a spite to our Robes (cloaths) but he is nothing but the Scum of the Earth. He added, in a lower tone, that if the Govr of Chebucto had a mind to treat with the Indians, he ought to write to him and not to the tail or one of the last of the tribes. Of this you have seen enough to acquaint the Govr. He then desired me to present the Govr with his respects for he was an honest Gentleman,

and if he would write to him he would come to Halifax himself, for an honest man need not be afraid any where. He then said He would not detain me, seeing I was taken before his return, but the first Englishman, of what quality soever, he would detain until he saw the Indian Girl. He further said that he had laid out a great deal of money upon Capt. Hamilton and other officers with him, & had no return made for it. That the Govr might built forts, wherever he pleased, and he would take care the troops should not come out of them, for he would torment them with his Indians. He then desired me to acquaint the Govr to Declare war by the sound of the Drum, that his Indians might not receive presents one way, & be trepanned another. He again told me he did not keep me, I might go.

The next day I went to the Govr, and the Secr^y had orders to make out my pass; for which I waited upon him the next day, and was admitted to the Govr, who delivered me my pass, saying he knew that I was as much a French man as he was: He then desired me to inform my Govr that he was very desirous to live friendly with him; and that if he would send him any directions concerning the Annapolis Schooner taken by the Indians, he should be very glad to serve him. Upon which I was dismissed with a charge to behave myself discreetly. I left Louisbourg the 28th of June, and arrived at Halifax the 2^d of July, after a painful absence of six weeks.

N. B. The most remarkable circumstances [facts] contained in this deposition of Anthony Casteel were transmitted to the board of trade — & perhaps, to the Secretary of State — "In my letter of the 29th may last (said the Govr in a letter to the board of 23^d of July 1753) I mentionned to your Lordships my fears concerning a Small Sloop I had sent with some Indians who were here; and my fears have proved but too true. One of the people that went in her is since returned and has given us an account of their being decoyed and all except him killed. The heads of his deposition [which] I now enclose to your Lordships without any remarks as the thing speaks for itself."

The French order to the party was particularly noted.

LXXXVIII

Correspondence between Pychon (or Tyrel) with the British Officers.[1]

Pychon or Tyrel either to Bulkeley or Henshelwood.

Monsieur,

Fortement persuadé par toutes les bonnes façons que vous avez pour moi depuis mon séjour ici, que vous vouliez bien prendre mes intérêts a cœur ; et parceque vous avez paru desirer que j'exposasses par écrit les motifs qui m'ont engagés à souscrire aux propositions avantageuses que me fit il y a près de deux ans Mr Scott, et l'espèce de services que j'ai rendu dont une bonne partie doit vous être déjà connue, je n'hesite point à vous faire cette confidence. Je ne puis douter de votre discretion. Je compte même beaucoup sur l'usage que vous en ferez et sur vos bonnes offices.

Trompé grossièrement par l'homme que j'avois accompagné à l'Isle Royale, dont la Cour de France avoit fait Gouvr et qui me doit le plus, je projettai des lors de me retirer aupres d'une nation que j'aime et que je savois être la plus raisonnable et la plus genereuses de toutes celles qui subsistent sur l'une et l'autre hemisphere. Voicy les moyens qui se presenterent et dont je me suis servi pour parvenir à ce but.

Après le départ du Comte de Raymond qui avoit affecté d'ignorer ce qu'une genereuse equité exigeoit de lui, je fus envoyé par l'Intendant de l'Isle Royale à Beausejour pour y faire les fonctions de Commissaire, d'Ordonnateur et de Subdelegué de l'Intendance. Peu de jours après mon arrivée Mr Scott que j'avois vû a Louisbourg, et qui me connoissoit d'ailleurs de reputation, me fit complimenter sur ces nouveaux grades et m'invita a le visiter dans son commandement du fort Lawrence. Des nos premieres conversations sur les intérêts respectifs des

1. *British Museum.* Brown MSS. Add. 19073, f. 21.—N° 24. —1753-1755. Mr A.-B. Grosart fait précéder ce document des notes suivantes, de sa propre main :

" These are invaluable Papers as they reveal Pychon's state of mind during his traiterous correspondence.

" Appended is a Critique on Pychon by Captain Hussey of Fort Lawrence.

" The whole is in the original French : and is annotated throughout from the documents in the Council Records.

" The mutual correspondence is carefully given from the originals in the Records.—Extends over twenty 4to pages. "

deux couronnes dans l'Amerique Septentrionale, il me dit qu'il pouvoit occasionner ma fortune si je voulois; qu'il connoissoit des moyens tres surs de me faire beaucoup valoir et de me dedommager des pertes que je disois avoir essuyées. Il me prouva si bien que je n'aurois pas lieu de me repentir de m'être dévoüé pour ce qu'il me proposoit, que sur les assurances qu'il me donna, et qu'il a souvent réiterées, de me mettre dans le plus agréable bien être, et que rien ne manqueroit a ma satisfaction, je me livrai entierement a tout ce qu'il desiroit de moi. Il me faisoit entendre que tout ce qu'il me promettoit c'étoit aussi au nom du gouvernement en général.

Nous établimes aussitôt une correspondance qui a été des plus suivie. Il fut successivem^t^ averti de toutes les menées des prêtres pour exciter les Sauvages, a faire coup sur les Anglois, ce que je peux me flatter d'avoir toujours detourné. Il le fut aussi de tout ce qui se passoit concernant la Colonie et les Commandans de cette partie de l'Acadie, &c.

Si M. Scott, comme j'ai lieu de le croire, a donné communication aux Chefs de la Nouvelle Ecosse de toutes les lettres que je lui ai faites, l'on ne pourra n'être pas convaincu de l'utilité dont j'etois pendant son sejour au fort Lawrence. Il en a eu un grand nombre et des memoires aussi interessants qu'instructifs sur l'etat actuel du fort de Beausej^r^, sur celui des Acadiens, et a l'egard de ceux qui etoient Refugiés, ainsi que sur les dispositions ou j'entretenois ceux ci pour rentrer sous la domination Angloise a la quelle ils appartenoient legitimement. Il sçait quelle confiance ces bonnes gens avoient en moi.

Je fis passer a M. Scott peu avant qu'il quitta son poste, une memoire fort détaillé sur les mesures que je croyois qu'on pouvoit prendre pour reussir à s'emparer des forts François etablis sur l'Isthme de Baye Verte et Beaubassin. Je ne crains pas d'avancer ici qu'on a suivi dans la plus grande partie le projet que j'en avois fait, et qu'ainsi je dois être regardé comme un des instrumens qui a servi pour cette importante conquête.

Depuis que M. Scott eut quitté le fort Lawrence, je lui fis encore passer plusieurs lettres interessantes et relatives aux circonstances actuelles.

M. le Capitaine Hussey lui ayant succédé, et M. Scott l'ayant chargé de la même correspondance. j'ai continué de lui faire passer quantité de lettres et de memoires; des copies de tout ce qu'envoyoit l'abbé le Loutre a la Cour de France, ainsy que de ce qu'il en recevoit. Ce Prêtre m'ayant prié de rediger ces lettres et ces memoires pour rendre compte de sa mission et en

général de tout ce qui se passoit dans cette colonie, me mettoit à portée d'en prendre copie. Il sçavoit faire la difference de ma façon de rediger a la sienne, et par la se faire beaucoup plus valoir aupres des Ministres, des Puissances du Canada, de l'Isle Royale, de son Evêque même qui, depuis que j'avois la complaisance de reformer les ecrits de ce missionnaire, lui faisoit compliment sur son stile, sur l'ordre, et sur ses amples et neuves connoissances.

Je me procurai avec peines et dépenses les noms des sauvages repandus alors dans l'Acadie, ainsy que le denombrement des habitans de la partie de cette province deja sous la domination angloise. J'ai remit le tout a Mr Hussey des le commencement. Je possede encore le recensemt qui fut fait l'automne derniere pour la Cour de France, de toutes les familles noms par noms de l'autre partie de cette province pretendu lors françoise, que j'aurois egalemt remis si j'avois pû disposer plutot de mes papiers.

Un des ouvrages les plus importans que j'aye aussi remis a M. Hussey dès son arrivée au fort Lawrence, et le plan dessiné et lavé de l'Isthme en entier des Bayes Verte et Beaubassin; de leurs environs, de deux forts François et des distances les plus exactes de chaque endroit. J'y joignis un memoire relatif et des observations interessantes. Je sçai que cet ouvrage fut bien reçu, et qu'il a été tres utile pour l'entreprize de la reduction du fort de Beausejr et la faire reussir.

Je pourrois au surplus m'en rapporter au temoignage que je suis bien sur que rendroit M. Hussey en ma faveur, si je pouvois ignorer que vous avez, Mr, bien des notices de tout ce que j'ai écris ici. M. Hussey n'a encore sçû qu'en partie tout ce que j'ai risqué pour continuer la plus difficile correspondance que je peux dire m'avoir couté considérablemt pour rompre en visière à plus d'un envieux observateur.

J'ai fait relentir les ouvrages qu'on avoit projetté de faire et d'ajouter tant au fort de Beausejour qu'a celui de Gasparau, en faisant toujours entendre qu'on n'y seroit point attaqué cette année.

Lorsque ce premier fort se trouva investi en quelque façon, et que l'effet des bombes se fut fait sentir, les habitans au nombre de plus de cinq cens que l'on y avoit renfermés pour aider a le defendre, forcerent par mon Conseil le Commandt Vergor de demander a capituler et ce fut ce qui abregea beaucoup ce siége. Ce fut aussi par mon Conseil que le Capitaine Vellerai commandt du fort Gasparau, se rendit sur le seul lettre qui lui fut

portée par un habitant, et que j'avois aidé à dicter. J'empêchai les nommés Brossards, dits Beausoleil, dont les familles sont nombreuses et d'autres habitans de Petkoudiac du coté de la rivière St. Jean, d'abandonner leurs possessions pour s'aller joindre aux sauvages Malechites et Abenaquis qui les regardent comme les plus braves de leurs freres. Ces Beausoleils ont depuis été arretés.

L'abbé le Loutre, qui ne sortit du fort de Beauséjr qu'a l'instant de l'introduction des troupes Angloises, auroit pû être pris si l'on avoit pû recevoir a tems les avis que j'avois donné de sa retraite.

Depuis la reduction des deux forts François, et par .conseqt de la presqu'Isle entiere de l'Acadie, M. le Colo Munkton et M. Scott ont toujours été informés, dans le plus grand detail, de tout ce qui pouvoit interesser par rapport aux habitans &c.

Lorsqu'il fut ensuite question de passer a l'expedition de la riviere St Jean, ou l'on devoit construire un second fort François, j'ai remis a M. Munkton le plan tout nouvellemt fait pour la Cour de France du premier fort, des côtes de la mer, de l'embouchure de cette riviere, de son entrée et de ses profondeurs.

Etant convenus avec Mrs Munkton et Scott, pour cacher necessairemt l'espece d'intelligence ou nous etions, et pour que je fusse toujours a portée de continuer a etre egalemt utile, que je serois fait prisonnier de Guerre, je fus transferé au fort Lawrence, et de la a celui de Pigiguikt. J'ai reçu dans ces divers endroits la visite d'un grand nombre d'Acadiens qui me demandoient conseil sur le parti qu'ils avoient à prendre. En qualité de prisonnier, je ne pouvois, leur disois-je, leur en donner, ce qui les inquietoit tres fort. Je leur representois qu'ils devoient bien mieux que moi connoitre leurs veritables interets; qu'ils devoient considerer l'avenir, et qu'ils avoient des familles dont la transmigration dans d'autres pays, fut-ce en France, ne pourroit que leur prejudicier considerablemt: qu'il etoit triste pour eux de n'avoir pas eté en etat de faire comparaison des deux dominations Angloise et Françoise; que la premiere etoit infinimt plus douce que l'autre a tous egards.

Voila, Mr, ce que je ne crains pas d'abandonner a votre discretion. Je me persuade que ces details vous exciteront encore d'avantage a continuer de vous interesser pour moi. Vous sçavez que depuis mon arrivée ici je n'ai pas moins desiré de me rendre utile. Vous connoissez tout mon zèle a cet égard.

J'ai eté plus d'une fois flatté de la satisfaction qu'on m'assuroit avoir de tout ce que j'ai fait. Ne pourrois-je donc pas a present paroître desirer l'accomplissem^{t} des promesses qui m'ont eté faites, de me procurer un etat solide et avantageux ? Ne puis-je pas me flatter de le meriter ? La conquête de toute la Nouvelle Ecosse, l'importance dont cette partie de l'Amerique doit être pour toutes les autres Colonies Angloises, ainsi que pour la Gr. Bret : par les consequences qui en resulteront que vous n'ignorez pas, non plus que les avantages qu'on en doit tirer des a present et pour l'avenir : Tout ne semble-t-il pas m'autoriser a demander une recompense proportionnée ? C'est a cet égard que vous devez devenir mon Patron. L'on demande ordinairem^{t} bien mieux pour un autre que pour soi.

Representez que j'avois un etat en France, ou j'ai encore du bien, que cette année la Cour m'avait chargé des trois subdelegations de l'intendance pour Beausejour, la Riviere et l'Isle St. Jean, (Je suis attendu en ce dernier endroit). Ces postes m'auroient été fort avantageux ; que je les abandonne, ainsy que tout ce que j'ai en France, où je ne dois plus penser a retourner ; que j'ai perdu l'acquisition que j'avois fait a prix d'argent aupres du fort de Beausejour d'un tres vaste terrain, de deux maisons et jardins les mieux situés ; que par la prise de ce fort j'ai encore perdu deux chevaux de prix, quantité de provisions, de meubles, linges, hardes, livres, &c.

Il est des circonstances ou il doit être permis de parler avantageusem^{t} de soi et ou l'on a interet de se faire connoitre et de rapeller les services qu'on a rendus. Vous avez vous meme, M^{r}, exigé que je le fisse. Ceux de l'espece dont sont les miens, ont été jusqu'ici également utiles et essentiels.

Je connois tres bien tout le pouvoir de M^{r} l'Amiral et les avantages que j'aurois lieu d'esperer de son illustre protection et de celle de son Excellence M^{r} le Gouverneur. Ne pourrois-je pas demander l'honneur de leur recommandation aupres de Monsr le General Sherley, ainsy que des autres Gouverneurs et chefs des differentes provinces Angloises de ce Continent pour les engager à exercer leur générosité en faisant du bien à l'homme le plus devoüé au service de toute la nation Britannique ? L'essentiel seroit de supplier leurs Excellences de me favoriser de leur puissante protection aupres de la Cour d'Angleterre et du Ministère pour m'en faire obtenir des graces. Je m'en rapporte a vous, M^{r}, sur tout ceci. Je suis à un age deja avancé et ou les besoins deviennent ordinairem^{t} plus grands.

Enfin, Mr, je fonde beaucoup sur vos bons offices et sur vos demarches, si vous voulez bien en faire, pour moi. Vous obligerez un homme qui est né reconnoissant et qui s'etudiera toute sa vie a vous donner des preuves de la consideration et du sincère attachmt avec lesquels il ne cessera jamais d'être

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Th: Tyrell.

A Halifax le 26 7bre 1755.

MEMOIRES DE SIEUR PYCHON *alias* TIREL.

Quam mea per varios Vita est exercita Casus!
Ut pila, percussu pulsa, repulsa manu.

Le Sr Pychon ou Tirel est agé d'environ quarante quatre ans, et de bonne famille. Ayant fini ses etudes de College dès l'âge de quatorze ans il quitta ses parens qui vouloient le forcer a prendre l'etat ecclesiastique. Il vint a Paris ou il etudia d'abord la medecine. Sa famille ayant refusé de lui continuer sa pension, il fut obligé pour vivre d'entrer chez le procureur et ensuite chez l'avocat au Conseil. La connoissance qu'il avoit acquise dans les affaires, jointe a ce qui lui restoit de ses etudes, le fit agreer d'un Seigneur qui lui confia tout a la fois ses affaires et l'education de ses enfans. Il ne quitta ce Seigneur qu'a l'occasion d'un procès qui duroit depuis longtems entre sa famille et un Lieutenant General, sa mere l'ayant demandé auprès d'elle pour lui aider a solliciter ses juges. L'instruction de ce procès dura encore six ans au Grand Conseil à Paris. Il y employa tout l'argent qu'il avoit amassé a force d'économie. Ce procès gagné, son pere refusa de lui rendre ses deboursés, et le traitant en enfant qu'il ne regardoit pas comme émancipé, il crut pouvoir augmenter son bien de celui de son fils. Victime de sa tendresse et de son respect pour des parents peu sensibles, il fut obligé de vivre de nouveau aux depens d'autrui.

Il entra en qualité de Secretaire chez un President du Parlement et Conseiller d'Etat, de la bienveillance et de la confiance duquel il a été honoré pendant huit ans, jusqu'à la mort de ce Magistrat.

Au commencement de la derniere guerre feu M. le marquis de Breteuil alors Ministre, son protecteur, l'envoya a l'armée de

Bohéme et de Baviere en qualité d'inspecteur des hôpitaux militaires. Sa conduite dans ce poste engagea les chefs de cette armée a demander pour lui des gratifications extraordinaires que la Cour accorda.

En 1743 à la sortie de Bohême, il fut fait prisonnier de guerre avec six cens soldats malades après avoir été dépouillé de tout.

Pendant sa detention il fut forcé d'assister aux vingt-deux seances que dura la Commission établie a Amberg dans le haut Palatinat par la Reine de Hongrie, aujourd'hui Imperatrice, pour connoître et liquider les dettes passives des François. Il fit tomber par ses reponses la plus grande partie des demandes des pretendus creanciers. Il obtint des Generaux de la Reine qu'on lui pretât des sommes considérables pour faire subsister les prisonniers François. Le Prince Lobkowitz et le Comte d'Harch le solliciterent d'être leur secretaire et lui proposerent differents emplois chez la Reine.

Plus d'un an apres a son arrivée en France il fut fait inspecteur des fourages de l'armée dans la haute Alsace. En 1745 on le fit sortir de cet etat pour le charger de l'etablissement et de la direction des hopitaux de l'armée du bas Rhin qui avoient été auparavant mal dirigés. Il suivit cette armée dans les pays bas, ou il fut continué dans les mêmes emplois. La paix s'etant heureusement faite il fit l'évacuation des hopitaux François de Mastricht et Namur et reçut ensuite de nouvelles gratifications de la Cour.

Il a toujours joui, partout, de l'estime des honnêtes gens et de la bienveillance de ses superieurs. De retour a Paris, un Seigneur, cy devant Ministre plenipotentiaire dans une Cour etrangere, lui offrit sa table et sa maison. Il y a resté jusqu'a ce que le Comte de Raymond, qu'il avoit beaucoup connu a l'armée, ayant eté choisi Gouverneur de l'Isle Royale, lui proposa de l'y accompagner en qualité de Secrétaire. Sur les assurances qu'il lui donnoit qu'il aurait un traitement convenable de la Cour et proportionné au sien, il se determina a y venir.

Voici copie du certificat de ce Gouverneur. Ce que le Sr T. a fait depuis le depart de ce Comte pour la France est assez connu.

Nous, Maréchal des Campes et Armées du Roi, Gouv^r et Commandant des Isles Royale, St Jean et autres, certiffions a qui il appartiendra que nous connoissons depuis neuf ans le S^r..... l'ayant vû pendant la derniere guerre employé dans differentes parties de l'armée ; qu'il s'y seroit toujours acquitté des devoirs relatifs aux emplois qui lui auroient été confiés avec la plus grande exactitude, en se faisant aussi distinguer qu'approuver ;

que l'ayant invité au commencement de l'année 1751 de nous accompagner en qualité de secrétaire à l'isle Royale dont le Roi nous auroit confié le Gouvernem^t, il en auroit rempli les fonctions avec toute l'intelligence, la probité, la fidelité, l'exactitude, et tout le desinteressement possibles, a notre satisfaction et de tous autres, en foi de quoi nous avons fait le present certificat, a Louisbourg Isle Royale le 10 8bre 1753.

Signé ainsi Le Cte. de RAYMOND
et plus bas
Par Monsr le Comte
GALLANDRE.

Monsieur Voicy une esquisse de mes aventures. Vous la trouverez longue, et peu interessante, mais vous avez voulu me connoitre. Sachez moi gré de l'avoir fait si courte. Il est quelques auteurs François qui feroient des volumes sur un tel cannevât. Il est question de l'usage qu'on en voudra bien faire pour quelqu'un a qui tant de vicissitudes ont dû donner une experience plus qu'ordinaire.

LXXXIX

CRITIQUE ON PYCHON BY CAPTAIN HUSSEY.

The inconsistency, the fear of guilt, make the guilty commit absurdities ruinous to themselves. Traitors are never cordially believed. They have broken the holiest obligations, how is it possible to bind them by ordinary ties!

Note from Capt. Hussey to Capt Scott — Pychon's Seducer.

Fort Lawrence, 11th Novr 1754.

Dear Sir

Enclosed you have some letters I received from your Friend under a Cachet volant as you see..... I must confess I have some suspicions of your Friend's sincerity, and have communicated them to the Colonel.

I am
Your most humble serv^t
S^d T. HUSSEY.

To the Com^{r} in Chief.

Fort Lawrence 12 Novr 1754

Sir,

The 9th of this month I received the enclosed letter, which if (whether) authentic or not I think it my duty to transmit to you as soon as possible.

Tho' Capt Scott, by his more intimate acquaintance with Mr Pychon, and you yourself Sir, from what He has informed you of him, must be a better judge of his intentions than I can possibly be or in the least pretend to, yet I cannot help suspecting his sincerity, and very often find great inconsistencies in his letters. I cannot but remark that in this Sir he makes the General of Canada say that He engages Le Loutre (Moyse) [known by the name of Moses] and Verger to find some plausible pretext to make the Indians break out, and then tells me that Mr Verger will take care that they do not attempt any thing at Mejagouesh.

He hath also, ever since I have been here, complained how narrowly he is observed and how jealous Le Loutre (whom in contempt he styles Moses) Moyse — is of him, which I think is a little inconsistent with his trusting him with his Letters so far as to take copies of them.

I think Sir that I have good reason to believe that the letter he calls Mr Duquesne's is of his own composing: for I am this morning informed from Joseph Kessie (one of the Refugees who is deputed to me to know the number of Cords of wood I w^{d} have brought in for the use of the huts,) who has often given me information how their affairs go on, and in whom I think I may put some confidence, that on Sunday evening after mass Le Loutre read the letter he says Duquesne sent to him the purport of which was that their petition had been graciously received, and that it was sent to France by Monsr Bigot, for an answ^{r} to which they must wait till the spring when they would have one very early. He further told them that they were permitted to have a free intercourse with us, and allowed to come here as often as their affairs required. Since that some of them have been here of whom I have made it my business to inquire particularly if there was an Ordonnance fixed up as the enclosed says, they all tell me no.

I asked him also if the Commandant had said any thing to them about their returning, He answered not a word.

Mr Pychon is also a little mistaken about the Deputies for Duorons son was very well received, but Landry was desired never to shew his face there again.

I have had also some advice from him since I have been here, not worth troubling you with, and which on enquiry I have found to be groundless.

I hope you will not impute the liberty I have taken Sir to any officiousness of me, but to the necessity I think myself under of giving you all the information I can of every body and thing that hath any relation to the service I am entrusted with.

I have lately Sir Recd a letter from Capt. Scott with some money that I shall take care to deliver as he desired; would you think proper of my keeping up this correspondence during the winter; I shall endeavour to do so Sir to the best of my abilities till I have your directions; and shall be very cautious that no advices he gives me shall bring any detriment to the fort committed to my charge.

I am with great respect
Your most obedient
humble Servant
Sd J. Hussey.

To the Comr in Chief.

LXXXX

Casual hints from the letters of Pychon

indicating the state of his mind during his Traiterous Correspondence with the British Officers at Fort Lawrence in the Years 1754 *and* 1755. — *Copied from his papers in the Secreys Office N. S.*

" Du 9me Novs 1754.

" Voici copies de celles qui ont été ecrites à Moyse par le general et l'Eveque. En vous les confiant, souvenez vous, je vous supplie, qu'il est du derniere importance pour moi que rien n'en transpire, et que Messrs Lawrs et Scott se tachent dissimuler ce qu'elles contient meme en faisant usage; Ce seroit vraiment me perdre ou au moins me mettre hors d'etat d'agir pour les Amis. — Sans cela — (un habitant de confiance qui

peut passer par des endroits ecartés et faire connoissance avec moi) — comment ferons nous? il y aura a trembler. J'aurai toujours de l'inquietude. — J'attends Jacob Morrice que je veux sonder, tenter &c."

The restlessness of guilt. — " Vous est-il impossible pendant cet hyver d'en addresser (de lettres) a une Dame, a un Medecin, a un habitant &c. pour remettre a....."

At this very time the Court had news with regard to Pychon exceedingly flattering.

" Notre Commandant vient de recevoir des nouvelles de cet Intendant (Mr Bigot) qui attend ma Commission de la Cour. L'on m'y croit propre a aider a reformer bien des abus dans nos Colonies. Je suis penetrant et je n'aime point les friponneries. — Quels defauts ! "

" Si vous avez lû tout ce que je vous ai écrit, il y a quelques jours, vous aurez vû que je desire que de l'année prochaine et au commencement Vous pussiez me faire prisonnier dans le fort meme de Beausejour, pour m'envoyer avec tout ce que vous promettez de flatteur pour moi a Philadelphie. La je ne cesserois peutetre pas de me rendre utile."

" A propos d'or, je n'ose pas dire que j'ai des guinées. Si on me demanderoit d'ou je les tire, on m'embarrasseroit peutetre. "

As he read in the papers of his Country of the Changes in the Governmt, — the new arrangements that were made in Europe, and the uncertainty of wordly things — the thinking Traitor made the application to himself. —

" A Monsr Scott.

" Tout ceci me fait penser a moi. Je voudrois que de le printems on pût faire quelque chose de l'homme le plus devoué a la plus sage des nations. Car chez vous comme chez nous il y a si souvent de mutations qu'on ne scait pas *sur quoi compter*, et vous savez que tout est instant dans la vie. J'ose me flatter que je pourrois servir a quelque chose encore, soit a Philadelphie que je prefererois, ou dans la Nouvelle Ecosse. Il y auroit peutetre des moyens de me procurer dans cette province quelque Etablissement solide et avantageux, sans meme qu'il n'en coutat que peu a l'etat Britannique.

" Je vous dis mes reveries, mais je vous ouvre toujours mon Cœur. C'est particulierem^t sur vous, tres cher amy, que je compte, persuadé qu'on aura tous les egards pour celui pour qui

vous vous interessez, que vous voulez bien aimer, et qui vous est le plus fortement attaché."

The prey of his own fears... Terrors take hold of him on every side.

"Il est tres important, Mr, qu'on dissimule avoir même la moindre connoissance de tout ce que j'envoye. L'on ne pourroit s'empecher de conjecturer qu'il n'y a que moi par qui l'on est peutetre instruit, parce que je suis le seul a portée d'en avoir communication; et la plus grande partie m'en étant donnée ou vendue plutot par le commis de Moyse — qu'il faut bien menager pour l'avenir."

LXXXXI

Extract from a letter of Govr Lawrence to Sir Ch: Hardy Govr of New York [1]

dated Halifax 5 *July* 1756

I am told that to facilitate their return they (i. e. these *French Traitors*) have been furnished, at the public expence of those provinces (South Carolina & Georgia) both with provisions and Vessels, and that they are actually now coasting it along from Colony to Colony. If this should really be the case, which I think can scarcely be credited, I am persuaded Your Excy must be too well apprized how great a Calamity this must bring on his Maj: subjects in Nova Scotia not to discourage and obstruct their passage thro' Your Government by every means in your power. I do assure you Sir, that those of them who are still lurking about the country (and whom I look upon as much more inveterate enemies than the French of Canada or the Indians themselves) find full employment for all his Maj: troops under my Command, and when joined to the St John's Indians, the Mickmacks and a detachment of French Regulars to the northward of the Isthmus, are, I fear, a full match for any body of men I could suddenly collect to oppose them. This perhaps may seem extraordinary to Your Excelly who must have heard that we have three Regimts in the province besides a Ranging Com-

1. *British Museum.* Brown MSS. Add. 19073, fol. 54.

pany and other Regulars, but when it is considered how extremely these are divided for the defence of many different & very distant posts and settlements subject to the incursions of the enemy, it will appear no longer wonderful.

LXXXXII

Dr Brown's remarks at the end of a Letter from Admiral Boscawen to Govr Lawrence *dated Louisbourg* 25th *Septr* 1758 *relative to the* destruction *of Acadian Settlements.* [1]

This letter appeared to be in the hand writing of the intrepid Admiral. The Complaints of the people of Halifax, and the reflections of many with respect to the Acadian removal, were the subjects of disquietude with Governor Lawrence. He communicated them to Boscawen, but Heart of Oak despised them. His feelings do not seem to have been very exquisite when the sufferings of an enemy were investigated. His hatred of the French was too much of the Old English make; a personal antipathy, an instinctive aversion; and not what is now affected to be a Soldier's spirit: Gallant in the Shock of action; Generous in the hour of Victory; polite and friendly when the day is done.

Dr Brown's reflection in his MS after the signature of Mark Haskell

(Nova Scotia Archives p. 307). [2]

From the tenour of the representation it is not to be doubted that the transcriber has here omitted the important article, No..... But how eloquent is distress, when the ignorant master of a Contraband Schooner could write such a representation by the direction of persons but imperfectly acquainted with the English language?

1. *British Museum.* Papers relating to Nova Scotia, 1749-1790. Add. MSS. 19073, fol. 58.
2. *Ibid.* Fol. 60.

LXXXXIII

Sequel of Akadian Dispersion, &c.

Extract of a Letter from Genl Amherst to Brigad^r Genl Lawrence Govr of Nova Scotia, dated

Albany, May 29th, 1759.[1]

"Capt. Goreham must certainly have been too late for the business I had projected for him; I wished to have it executed as I have a pleasure in interesting myself for every thing that tends to the good of your Gov^t. I therefore rejoice at the appearances you have of the Rebels being rooted out; and I shall have great satisfaction in hearing some industrious farmers are established there in their places.

"Major Morris sent me the particulars of the scouting party, and I gave a Commission of Capt. to Lieut. Harsen, as I thought He deserved it. I am sorry to say what I have since heard of that affair has sullied his merit with me, as I shall always disapprove of killing women and helpless children."

Even women and helpless children butchered in Nova Scotia —relating to the Cape Sable Planters. The wild, the Gay, the sportive D'Entremonds with their Indian blood.

LXXXXIV

Extract from "An Act for the Quieting of Possessions to the Protestant Grantees of the Lands formerly occupied by the French Inhabitants."[2]

And whereas, since the removal of the said French inhabitants, His Excellency the Governor, in order to make an effectual settlement in this province, and to strengthen the same, has been pleased to make grants of Townships to many substantial and industrious farmers, Protestants, His Majestys subjects of the neighbouring colonies, in which townships are contained some of the lands formerly occupied by the said inhabitants; and as many other substantial and industrious farmers, Protestants, are daily applying for grants of Townships, wherein such lands will be comprehended ..."

1. *British Museum.* Add. MSS. 19073. Fol. 61.
2. *British Museum.*—Add. MSS. 19073. Fol. 64 v.

LXXXXV

Answer of the Board of Trade [1]

to the petition of Stephen Landry & other Acadians (several hundred souls) from Pensylvania and Maryland praying to be permitted to return to Nova Scotia or to be allowed settlements in the province of Quebec.

Positive refusal.

LXXXXVI

A private Anecdote. [2]

And^w Brown.

On every appearance of a public discussion of the events of the war of 1756, so far as related to the province of Nova Scotia, the old servants of Government manifested their apprehensions and disquietude: and particularly when the case of the Acadians was mentioned. When the translation of Raynal's history first arrived in the province, the article Nova Scotia was inserted intire in one of the Newspapers, for the information and entertainment of the inhabitants. An alarm was taken by Mr Bulkeley and Judge Deschamps: the publication was considered as a personal injury; and an answer or refutation was immediately agreed upon between them. It was given, with great ostentation in some of the following Newspapers; which were put into my hands by the Judge as a complete and satisfactory vindication of that measure.

When Messrs Cochran & Howe began their Magazine in 1789, not aware of the soreness of these people on the subject they republished the offensive piece. Mr Bulkeley & Judge Deschamps complained, and were as displeased as if it had been a personal attack. An answer, as formerly, was resolved upon. At that time I had the above mentioned Newspapers; and one morning long before 7 o'clock, I was roused by a serv^t with a Card from Judge Deschamps requesting, in a very urgent man-

1. *British Museum.* — Add. MSS. 19073. Fol 68.
2. *British Museum.* — Brown MSS. Add. 19073. Fol. 112.
In Dr Brown's handwriting. *(Note du copiste.)*

ner, that I would deliver to him the papers and all other Documents he had given me relative to the subject.

By the aid of these the following paper was drawn up, which as I understood was sent to the printing office in the hand writing of Mr Bulkeley. As it was not Mr Cochran's wish to create any enemies, (& indeed his situation at the time would not admit of it) He prefaced Mr Bulkeley's paper with the softening paragraph enclosed in the Parenthesis ; and without having traced the Evidence intimated a suspicion of Raynals fidelity. — Tho' I can take upon mè, from a painful examination of the whole matter, to assert that Raynal neither knew nor suspected the tenth part of the distresses of the Acadians — & that excepting the massacre of St Bartholomew, I know of no act equally reprehensible as the Acadian removal that can be laid to the charge of the French nation. In their Colonies nothing was ever done, that at all approaches to it in cruelty and atrociousness.

Saturday Augt 13th 1791. [1]

LXXXXVII

Lettre de M. Manach [2]
4e mars 1763.

Mon cher enfant

Je profite de la premiere voie qui se presente après la signature du traité definitif de la paix pour vous demander de vos nouvelles et vous donner des miennes. Ma lettre vous parviendra-t-elle ? et serai-je assez fortuné pour en recevoir la reponse ? C'est ce que j'ignore : quoiqu'il en soit je me reprocherois a jamais de ne m'estre pas servi de cette occasion, comme je me propose de faire de toutes les autres, si je venois à être privé de cette consolation. En tout cas vous me marquerés si il echéoit

1. A printed paper entitled " The Case of the Acadians stated " follows this anecdote. (*Note du copiste.*)

2. *British Museum.* — Dr Brown's MSS. — Add. 19073. Fol. 136.

M. Grosart, de qui le *British Museum* a acheté les MSS du Dr Brown, fait précéder ce document de la note suivante :

" N° 59. Precious original Letter of the ever to be remembered Manach... See N° 42 × concerning him. — Priest to the Acadians at the period of the Removal."

× N° 42. Governor Wilmot's despatch of 10th Decr 1763. In print. (*Note du copiste.*)

que vous la receviés la route que je dois prendre pour vous faire parvenir toutes celles que je pourray vous ecrire dans la suite: il y a deja 18 mois que je suis à Paris et je n'en ay sortis que pour voir ma famille où j'ay trouvé un grand vuide. J'ai vû votre pere à Morlaix bien portant, et il m'a conduit à mon retour avec ses cheveaux jusqu'à Guinquamp: je luy ai dis l'etat où je vous ai laissé, et le party que vous avez pris par l'alliance honnête que vous avez faite.

Comment se porte Arsenau, Annête et tous les enfans, et en particulier Nanon, voila ce qui m'interesse le plus, et qui forme icy de moy un corps tout simple. Je voudrois vous aller joindre, et si je voyois jour a faire agréer ma demarche par le gouvernement, je mépriserois tous les offres les plus avantageux qu'on me pourrit[1] faire, comme j'ai fait jusquicy: et c'est a quoy vous devés travailler conjointement avec les habitans, c'est a dire a obtenir du gouvernement une permission de vivre parmy vous que j'accepteray sous telle condition qu'on voudra exiger de moy; parcequ'une fois parti, il est a presumer que je finiray mes jours dans le pays que vous habité: j'en ecris a Jacau Maurice, et l'avertis que comme plusieurs pourroient être munis de papiers du Canada, lettres d'echange, ordonnances etc., et qu'il y a une Commission etablie pour en connoitre, une personne du pays chargée de ces papiers, pourroit faire le voyage de France et m'apporter, si vous reussissiés, la permission du gouvernement: ou si personne ne vouloit faire le voyage, il faudroit en obtenir des *triplicata*, qu'on m'adresseroit par trois voies differentes: je ne crois pas devoir m'étendre davantage la dessus; vous connaissés vos besoins, mon affection et mon attachement: vous pouvés tous en général et en particulier répondre de moy et de mes demarches: et j'espere, que ma conduite fera voir que les idées qu'on a eû sur mon compte etoient mal fondées: au reste j'ignore toûjours quel a été le sujet de ma detention.

Je n'ay point parlé de religion a qui que ce fut du gouvernement, et je n'ay rien fait contre qui put me rendre suspect: quoiqu'il en soit du passé aujourdhuy que toute la Colonie est devolue à l'anglois il n'y a pas la moindre apprehension que nous machinions contre le gouvernement et d'ailleurs on sera maitre de prendre en mon egard de moy toutes les voies de suretés ordinaires vis-avis des sujets: notre habit qui pourroit faire quelque sensation, mais on peut encore mettre la condition

1. *Sic* (note du copiste).

que nous nous habillerons en laics. Faites valoir avec les habitants ces raisons vis a vis le gouvernement, et ne manqués pas par la 1ere voie de m'écrire. Je suis surpris que Francois Arsenau ne m'aye pas fait tenir ses lettres de changes, comme je luy avois ecris avant de partir d'Halifax, ou que vous même vous ne m'ayez pas donné de vos nouvelles : vous sçaviés cependant que je devois me retirer à Paris où est ma maison.

Il est inutile que je cherche mon cher enfant, a vous faire connoître les sentimens de mon cœur par des paroles envers vous, comme envers toute la famille. Le pauvre Francois et Annête que je prie tous deux, avec le cœur gros, de ne me pas plus oublier devant Dieu, que je ne les oublie; s'ils m'accorde cela il se passera peu de minutes que je ne sois pas present à leur esprit : peut être le croiront-ils facilement. J'en dis autant a votre epouse à Marie et a tous les enfans que j'embrasse de tout mon cœur et de toute mon ame et aussi en particulier Pierre votre beau frere. Pour le petit Jean, je le crois dans le ciel qui intercede pour nous.

Donnez moi aussi des nouvelles de mon amy Michau Bourg, de Jeannot, et de leurs familles, de Jean Bourg et de sa famille, de Pierre Suret de son pere et en un mot de tous nos chers accadiens pour qui j'offre les dimanches et fetes, de droit le St Sacrifice, et dans toute la semaine je partage avec eux. Gardés toujours avec grand soin et priez Francois et Annête d'en user de même, tous ce qui regarde l'Eglise. Enfin je crois qu'il dependra de vous tous que j'aille ou que je vous adresse quelqu'un qui ira prendre la charge de vos ames. Voyez cette affaire comme vous l'entendrés et le plustot possible.

Je vous reitere les assurances de mon affection et suis a Francois a Annete et a Nanon, ainsi qu'à Pierre, comme a vous avec amitié tendresse et toute la veneration possible, en N. Seigneur et en union de son St amour

Votre très humble et très
obeissant serviteur
MANACH

A Paris au Seminaire des Missions
Etrangeres rue du Bacq le 4e mars 1763.

J'oubliois le pauvre Joseph Arsenau son epouze et ses enfans ainsi que nos trois jeunes gens de la maison

8èkakelmèguik i·nsk dèchicich
élajsd mèlchésitich.

Si vous avez occasion de faire sçavoir de mes nouvelles à Louison Petit Pas je desire qu'il vous remette ou qu'il m'adresse

luy même les cinq mille Livres en lettres de ch
mis en mains de notre respectable et a jamai
Maillard : j'ai ecris a M. Camel a Halifax &

Petit Jean que sera-t-il devenu ? Sa mere est
me le marque, la Sœur St Arsene qui embrass
d'Arsenau et en particulier Nanon. M. Dange
a l'Isle Miquelon près Terre Neuve : et il y pas
de la Riviere St Jean et du cap Sable et le rest
ou à Cayenne. Tous ces endroits ne m'affecte
je ne puis passer a Boston, Nouvelle York,
Philadelphie je demeureray chez moi.

XCVI

Various Extracts from Dr Brown'

(Fol. 140)..... La Tour whose name has
mentioned in the course of the preceding
declared at Boston tht he was himself a Protes
the settlers under his direction were likewise

(Fol. 277) Whereas busy, ill disposed, cabal
persons have wickedly & wh an intent of usur
province to thm selves, invented & published fa
reports — reflecting on the Authority & Admin
tending to invalidate the laws of the prove &c
effectual preventn of such mischiefs it is resol
Govr & the Council — & by the authority en
person or persons, shall after the publicatn of th
or writing maliciously & advisedly presume t
declare any insinuatns or reports reflecting on
of the Govt — the person or persons so off
deemed and adjudged to be factious, seditious
all good order — & bound in a recognize to ap
sessions of the peace and abide a trial & on c
1st offence shall forfeit £30 — for the 2d be imp
— & be reqd at the Courts discretn to give secur
behavr during reside in ths prove.

1. *British Museum.* — Papers of Dr Andrew Brown de
of Nova Scotia. — Add. MSS. 19075.

For the 3d thse sums so forfeited shall be exacted — & the persons so offends ordered to depart the provce in 6 months from the time of Conviction & for every month they remain beyond tht time they shall be fined £10 — & in default shall be imprisoned from time to time.

4th July 1755.

XCVII

Settlement of Lands [1]

Proclamation by Chas. Lawrence, &c.

11th Jany 1759.

Whereas since the issuing of the proclamatn dated the 12th of Octr 1758 relative to the settlemt of the vacated lands in ths provce, I have been informed by Thos Hancock Esqr Agent for the affairs of N. Scotia at Boston, that sundry applicatns have been made to him in conseqce thereof, by persons desirous of settling on the sd lands, — & who are solicitous to know wt particular encouragemt the Govt will give thm — Whether any allowce of provisions will be granted at the first settlemt — What quantity of land will be allotted to each person — what quit rents they are to pay — what the constitutn of the Govt is — whether any taxes — and of wht kind — will be levied — Whether they will be allowed the free exercise of thr Relign — I have thought fit, wh the advice of his Maj. Council to issue ths proclamatn — hereby declarg in ansr to the sd enquiries, tht by his Maj. royal instructions to me I am impowered to make grants in the followg proportions Vizt.

That Townships are to consist of one hundred thousd acres of land — or about 12 miles square — that they do include the best & most profitable lands — & also that they do comprehend such rivers as may be at or near such settlemt, and do extend as far up into the Country as conveniently may be, taking in a necessary part of the sea coast.

That the quantities of land granted, will be in proportion to the abilities of the settlers — to plant, cultivate & inclose thm;

1. *British Museum.* — Brown's MSS., fol. 257.

that 100 acres of wild woodland will be allowed to every person, being Mr or Mrs of a family, for himself or herself — and 50 acres for every white or black man, woman or child of wh sd family shall consist at the time of making the grants — Subjt to the paymt of a quit rent of one Shillg sterlg per annm for every 50 acres — such quit rent to commence at the expiratn of 10 years from the date of each grant, & to be pd for his Majs use to his Receiver Gen. at Halifax, or to his deputy upon the spot.

That the Grantees will be obliged by thr grants to[1] plant, cultivate & improve one third of thr lands whin the space of 10 years — anothr 3d pd whin the space of 20 — & the remaining 3d within the space of 30 years from the date of the grants.

That no one person can possess more thn 2000 acres (by Grant) in his or her own name.

That every Grantee upon givg proof that He or She has fulfilled the terms of his or her grant, shall be entitled to anothr grant, in the proporn, and upon the conditions above mentioned.

That the lands proposed to [1] settled on the Bay of Fundy as expressed in the former proclamatn, will be distributed wh such proportions of interval plowlands, mowg land and pasture, as will be sufficient to maintain the respective families tht shall be established threon.

That the Govt of Nov. Scot. is constituted, like those of the neighbourg Colonies.....

1. *Sic.* (Note du copiste.)

XCVIII

Copie d'une lettre écrite par M. l'abbé Le Guerne

Missionnaire des Sauvages à l'Acadie à M. Prévost, Ordonnateur à l'Isle Royale et dont la pareille a été aussi adressée à M. le Ch^er de Drucour Gouverneur. [1]

Belair vers Cocagne le 10 Mars 1756.

Monsieur,

Le zèle que j'ai toujours eu pour les Acadiens dont je suis Missionnaire depuis 4 ans m'engage à vous écrire en leur faveur. Je vous crois amplement informé de ce qui s'est passé dans cette malheureuse contrée depuis le Siège de Beausejour jusqu'à l'entrée de l'hyver. Je me suis trouvé dans cet intervalle le seul prêtre et presque toujours le seul françois. J'avois pris des arrangemens avec l'anglois en faveur de mes habitans sans déroger à ce que la patrie exigeoit de moy mais j'ai découvert le piège qu'il me tendoit et j'ay sçu grâce à Dieu me retirer à tems. Me voyant le seul témoin de ce qui se passoit ou au moins le seul capable d'en donner connoissance J'en ay dressé quelques mémoirs que j'ay cru à propos d'envoyer en France et en Canada. Je supprime icy la pluspart de ces détails qui ne vous présenteroient rien de nouveau. Sans rien citer de ce qui s'est passé antérieurement qu'autant que la liaison des faits le demandera naturellement je vous marquerai simplement et en abrégé de ce qui s'est passé parmi nous depuis le commencement de cet hyver, vous verrez par les embarras qui nous traversent, les dangers que nous courons, les besoins qui nous pres-

1. *Ministère de la Marine et des Colonies.*

Je dois à l'obligeance de M. F. Parkman la première copie que j'ai obtenue de cette lettre de l'abbé Le Guerne.

Une autre lettre du même missionnaire sur la dispersion des Acadiens a été publiée récemment en brochure par M. l'abbé Gagnon, de l'archevêché de Québec, qui l'a fait précéder d'une notice biographique sur l'abbé Le Guerne. *(Quebec, imprimerie A. Côte & Cie., 1889.)* M. l'abbé Gagnon, qui me communiqua cette lettre en 1888, me laissa sous l'impression qu'elle avait été trouvée dans les archives de l'archevêché, et c'est à cette source que je l'ai attribuée, en en citant quelques extraits dans la deuxième édition d'*Un Pèlerinage au pays d'Évangéline*, p. 167. Mais j'ai appris, lors de la publication de la brochure, que c'est aux archives de la cure de Notre-Dame de Québec qu'elle avait été trouvée.

L'abbé H.-R. Casgrain.

sent, et s'il n'est pas en votre pouvoir d'user de Compassion et de bonté à notre égard.

Vers la fin de l'automne M. de Boishébert fit exécuter l'ordre de M. le Général qui prescrivoit aux Acadiens de Se retirer dans les Bois vis-à-vis de leurs habitations (M. de Niverville fit aussi dans ce temps-là 6 Prisonniers anglois) dès lors il n'y avoit dans l'Acadie françoise qu'environ 250 familles placées dans la Rivière Chipoudy, Petcoudiac et Meméramcouq, cette dernière étoit la plus exposée n'étant éloignée que de 7 lieues de Beauséjour, mais l'habitant reculé d'une ½ lieue dans le bois se trouvoit en sureté le peu de grains qu'il avoit cueilly joint à ses bestiaux luy promettoit une subsistance suffisante pour l'hyverner et le conduire à l'embarquement, heureux encore s'il avoit gardé la retraite. Mais l'intérêt, l'indocilité, l'inexpérience et la fausse sécurité ont toujours été fatales aux Acadiens. On s'imagina bientôt que l'anglois étoit incapable de voyager dans la rigueur de l'hyver. J'essayai en vain de les désabuser. On reparut dans les déserts, plusieurs même se relogèrent dans leurs maisons. L'anglois toujours inquiet s'il ne se formoit pas quelque projet contre lui envoya à Meméramcouq trente hommes à la découverte qui prirent trois des nôtres la veille des Roys. Ce fut le plus grand de nos maux. Notre principale consistoit dans l'ignorance où étoit l'ennemi sur notre situation. Dans ce temps là M. de Boishébert marchoit à la tête d'un party de 250 hommes, tant sauvages qu'accadiens pour frapper à la Baye Verte et aux environs de Beauséjour; mais dès lors il augura mal du succès de son expédition, il jugea même qu'il falloit la différer au moins de 15 jours, Mais voici le plus fatal de nos malheurs, nous caressions un serpent qui nous a presque tués.

Un certain Daniel, suisse de Nation, soi-disant habitant et déserteur de Chibouctou se tenoit parmi nous depuis 4 ans, il avoit été domestique de M. Manach et de quelques-uns de nos commandants, il servoit d'espion à M. Loutre contre l'Anglois, il étoit cet hyver l'homme de Confiance du Père Germain, on le chargeoit même de quelque commission concernant les affaires du Roy (Un capitaine anglois que nous avons prisonnier à la Rivière St Jean a déclaré que ce Daniel a été trois fois aux anglois dans le cours de l'été passé, pour le coup nous croyons n'avoir plus de traitre parmy nous, et nous espérons que l'Anglois ne sera plus si à portée de nous molester.)· Ce malheureux sur quelques légers mécontentemens passa chez les anglois vers le 15 janvier. On ne sçauroit exprimer tout le mal qu'il nous accuse, il a de l'Esprit, écrit assez bien, parle avec

facilité, s'informe de tout, et raisonne en politique. Ce malheureux a rapporté à M. le Commandant de Beauséjour la Situation et les desseins des habitants qui aux Mines, au Port Royal et dans ces quartiers se sont échappé aux Anglois, Les projets des françois pour emener ces pauvres fuyards où ils doivent s'embarquer, en un mot comme il savoit tout, il a tout mis au jour et ajouté mille impostures. En arrivant au Fort il trouva M. Scot dans des préparatifs pour venir le long des côtes surprendre le camp de M. de Boishébert à Couaque, que ne fit-il pas pour l'encourager. Mais heureusement pour nous les connoissances qu'il donna sur ce point, ne servirent qu'à persuader M. Scot de l'impossibilité où il étoit d'exécuter cette entreprise par terre. Il a dit encore bien à propos pour nous qu'il y auroit icy un officier tout l'hyver avec une quantité de sauvages.

Ce malheureux détermina encore M. Scot à armer une pirogue pour aller se saisir des PP. Germain et de La Brosse, qui se tenoient dans des maisons en haut du Petcoudiac à 15 lieues de Beauséjour. Mais la quantité des glaces ou plutôt la Providence fît échouer ce projet. Je ne finirois pas si je voulois suivre ce traitre dans toutes ses démarches indignes, je tiens ces détails de Pierre Suret qui a déserté récemment de Beauséjour. Toutes ces connoissances mettent l'anglois à portée de nous faire bien du mal. Nous travaillons cependant à nous en garantir en donnant une nouvelle face à nos affaires, nous avons changé notre camp et les habitans leurs retraites, nous nous tenons d'ailleurs sur nos gardes, c'est tout ce que nous pouvons faire. Mais je reviens à M. de Boishébert, il s'est mis en campagne vers le 20 janvier, il ignoroit alors la désertion de Daniel, il avoit tout à espérer de la bonne volonté de ses gens. Les premières découvertes luy annonçoient des occasions favorables, mais il ne pensoit pas que Daniel instruisoit les Anglois pour le surprendre. Ce malheureux sçavoit à peu près où il devoit camper. L'anglois profita de ses connoissances, sortit le 25 du même mois avec 230 hommes et vint tomber avant le jour sur une maison située dans les bois à ½ lieue du camp de M. de Boishébert (M. Scot commandoit luy-même ce parti, il se croyoit sûr de prendre M. de Boishébert et de s'en faire pilotter à Cocagne) il comptoit l'y surprendre mais n'y ayant trouvé personne et craignant de s'engager plus avant, il reprit le chemin de Beauséjour, après avoir allumé le feu dans cette maison. M. de Boishébert étoit à l'abri de la surprise, il avoit plusieurs gardes avancées qui l'avertirent des approches de l'ennemy.

Comme il partoit luy-même avant le jour pour aller gabioner sur le chemin de Beauséjour il partit à la pointe du jour par des routes détournées et tomba avec ses braves sur l'arrière Garde de l'ennemy, il en auroit fait un grand carnage si tous ses gens l'avoient suivi. Une grande partie effrayée par le nombre des ennemys et craignant d'ailleurs d'être investis n'osa sortir du Bois, on engagea cependant l'action qui dura ½ heure. L'anglois voyant son arrière-garde trop foible, fit replier l'avant-garde pour la soutenir et se mit en devoir de nous investir. M. de Boishébert ne voyant à ses côtés qu'un petit nombre de braves et par conséquent se trouvant dans l'impossibilité de résister à une force infiniment supérieure, se retira prudamment, de manière que l'ennemy jugea qu'il usoit de feinte et n'osa le poursuivre. L'anglois eut quelques blessés et perdit 2 hommes dont un étoit fort considéré de ses gens. Tous les nôtres se retirèrent sains et saufs. Entretemps les Sauvages envoyés par M. de Boishébert à la Baye Verte y brulèrent deux bâtiments et firent 7 Chevelures et un prisonnier qui a déclaré qu'on y travailloit fortement à faire des raquettes et qu'il étoit arrivé à Chibouctou des habillements pour 3 Régiments qui devoient venir ce printemps d'Angleterre à l'Acadie.

Pendant son séjour dans ces quartiers, M. de Boishébert a travaillé conjointement avec le P. Germain à la subsistance des familles les plus nécessiteuses et de 4 à 500 familles Sauvages qu'il arrêtoit icy pour les parties. Les fonds qu'il avoit reçu cet automne de Canada ne pouvoient y suffire, il a fallu acheter plus de 600 bêtes à Corne, dépense qui a excédé plus de 80,000[l] en 3 mois ½ qu'il a été en Cocagne, il comptoit y faire un plus long séjour. De nouveaux incidents l'ont rappelé incessament à la Rivière St Jean.

Le 8 janvier, il y est arrivé un petit navire chargé de 32 familles du Port Royal qui faisoient nombre de 225 personnes. On les emmenoit à Boston, mais s'étant écarté d'un gros bâtiment qui les convoyoit, ils se rendirent maîtres du navire où il n'y avoit que 8 personnes d'équipage et arrivèrent heureusement à la Rivière St Jean où ils savoient trouver refuge. Cette prise fut suivie de près d'une autre dont nous regrettons le mauvais usage. (Les Sauvages en ont débarqué les meilleurs effets et ont conduit le bâtiment à la Rivière St Jean, mais il n'y restoit plus qu'une petite quantité de Lard et de Rhum.) 10 Sauvages surprirent de nuit une grosse goëlette dans le hâvre de l'Etang, cette prise étoit riche, elle contenoit des effets, des provisions pour les officiers du Port Royal avec quelques lettres de quelque

conséquence et des gazettes (La dernière gazette étoit du 18 Xbre: elle rapportoit que M. de Rigaud Gouverneur des Trois-Rivières a été tué dans la première bordée dans l'affaire où nous avons perdu 2 vaisseaux et que M. le Baron Dyes-Kau que nous avons cru mort est dans la Nouvelle York et qu'on espère qu'il guérira de ses blessures. Il est encore incertain dans la Gazette que la Hollande veut garder la neutralité et que la Reine de Hongrie veut interposer sa médiation.) Mais faute d'un bon interprête on n'a pu les comprendre suffisamment, on a compris cependant que les Anglois ont été défaits vers le fort St Frédéric et qu'ils projettent d'établir la Rivière St Jean à l'entrée du printemps comme un poste important, en quoy ils me paroissent bien connoître leurs intérêts. Cette Rivière en effet donne une entrée facile dans le Canada, les met à porter de chasser au loin toutes les nations Sauvages, leur assure la possession entière de toute l'Accadie et de la côte Pentagouet, une pleine liberté dans la Baie françoise avec beaucoup de Havres commodes en toute saison et faciles à defendre sans parler d'ailleurs que cette Rivière fournit du champ à une province bien établie, où la bonté de la terre, jointe à la pêche rapporteroit au delà du nécessaire. Rien ne les a convaincus d'avantage de l'importance de ce poste que la conduite de M. de Boishébert, lequel avec une poignée de gens s'y est soutenu cet été et par les petites sorties qu'il en a fait les a harcellés au point de les mettre au désespoir comme j'apprends de Pierre Suret.

Le 9 Février, un bâtiment anglois mouilla sous pavillon françois dans le Havre de la Rivière St Jean et ayant apperçu 2 bâtiments qui passoient par hazard, il envoya 4 déserteurs françois à terre qui feignirent qu'ils étaient suivis de plusieurs navires françois qu'ils venoient tous de Louisbourg pour prévenir l'Anglois qu'on savoit dans le dessein de s'établir bientôt dans la Rivière St Jean et qu'ils cherchoient un praticien de l'endroit pour mouiller dans le fond du Havre. Des gens plus rusés auroient apperçus le danger qu'il y avoit à s'engager. Un de nos malheureux accadiens donna directement dans le piège tout visible qu'il étoit. Sitôt qu'il fut à bord, l'anglois mit son pavillon et l'assura d'un coup de canon. Les familles du Port Royal dont j'ai déjà fait mention étoient cabannés au voisinage (on les a fait passer dernièrement au haut de la Rivière) et ayant accouru au bruit, ils s'apperçurent que l'anglois s'approchoit pour enlever le batiment où ils s'étoient sauvés, sans perdre de temps, ils en debarquèrent quelques pierriers et les ayant placés avantageusement et apportés toutes

les armes qu'ils pouvoient avoir d'ailleurs, ils firent un tel feu sur l'anglois qu'il fut contraint de se sauver comme il étoit venu. Ce bâtiment venoit en apparence de Port Royal pour chercher des nouvelles. Tous ces événements demandoient la présence de M. de Boishébert. Il est donc parti de Cocagne le 15 février, laissant à sa place M. de Grand Pré de Niverville, son Second, avec un nombre de Sauvages pour continuer à harceler l'ennemy et pour favoriser l'évasion des habitans.

Comme j'ai fait évader les familles qui l'automne dernier ont passé de ces quartiers sur l'Isle St Jean et que sur l'apparence des affaires, je suis dans les mêmes sentiments à l'égard de ceux qui nous restent encore, il m'a prié de continuer mes soins sur ce sujet de concert avec M. de Niverville. Nous travaillons donc présentement à faire sauver ces pauvres acadiens qui n'ont point voulu se rendre à l'anglois. Le nombre à la verité en est peu considérable et encore sont-ils dispersés dans des situations des plus fâcheuses, mais ils sont françois et ils coûtent chers à Jésus-Christ. Voilà des motifs suffisants pour ne point les abandonner, il s'en trouve au Cap de Sable, au Port Royal, aux Mines et enfin dans nos Rivières de Méméramcouq, Petcoudiac et Chipoudy.

Des courriers venus icy du Port Royal vers la fin de Décembre nous ont appris qu'il n'est point de trahisons dont l'anglois ne se soit servi contre l'habitant, soit pour l'emmener, soit pour sonder ses intentions. On a supposé une lettre de M. Le Loutre à M. Daudin qui annonçoit que le premier de ces missionnaires étoit à la veille d'arriver à Beauséjour avec 1500 Canadiens. On a vu plus d'une fois de prétendus officiers françois qui se disoient avant coureurs d'une armée ou d'une flotte, il a paru plusieurs couriers particuliers, c'étoient des armées, c'étoient des flottes, des frégates, partis pour s'opposer à l'enlèvement des Acadiens, c'étoient des espérances les plus flatteuses. On n'enlevoit disait-on des familles que pour les empêcher de porter les armes pour les françois suivant des [1] dont M. Hocquart étoit porteur et que la paix ramènerait un chacun sur son ancienne habitation.

Nous sçumes de ces courriers qu'il ne s'est sauvé du Port Royal qu'environ 30 familles dont la majeure partie s'est retirée dans les bois avec les habitants du Cap Sable, l'autre se tient aux bois aux environs du lieu. Les gens du Cap Sable n'ont pas été encore inquiétés, ils se sont confinés dans les bois et avec eux M. Desenclaves, cy-devant missionnaire du Port-Royal.

1. *Sic.*

(MM. Caudin, Chevreulx et LeMaire ont été arrêtés vers la my Juillet, conduits à Chibouctou et mit dans des vaisseaux séparément, c'est tout ce qu'on sçait.) Je n'ay pu savoir s'ils avoient le dessein de se retirer vers nous. Je penserois volontiers qu'ils veulent attendre dans les bois qu'elle sera l'issue de la guerre. Ils ont envoyé chercher les nouvelles chez les fugitifs du Port Royal, ceux-cy les ont envoyés chercher chez nous, comme je l'ay dit et veulent tout mettre en œuvre pour se rendre à nous. Nous leur avons promis toute l'assistance qui dépendra de nous.

Vers la fin de l'automne, il ne restoit plus aux Mines que 80 familles (Il y avoit aux Mines avant ces troubles environ un millier d'habitants) et j'apprends tout récemment qu'il n'en reste plus que 10 ou 11 qui sont cachés dans les bois et qui demandent des secours pour se sauver.

Dans nos Rivières de Memeramcouq, Petcoudiac et Chipoudy, il reste comme je l'ay dit environ 250 familles, de ce nombre sont 60 femmes dont les Maris ont été emmenés en Angleterre, pour bien faire connoître la situation de ces familles, il faut ce me semble reprendre les choses d'un peu plus haut.

Dès que les affaires commencèrent à se débrouiller dans ce pays, je jugeai qu'on n'avoit rien de mieux à faire que de se jetter entre les bras des françois, dès lors, à la vérité, la plus-part des habitants s'étoient rendus aux forts anglois, y étoient détenus et je n'avois pu m'opposer à cette démarche. En effet, on regardoit l'anglois comme son maître, on se croyait en sureté sous la foy de la capitulation, on se croyoit obligé à l'obéissance. MM. de Vergor et Le Loutre avoient dit en partant qu'il étoit de l'intérêt de l'habitant d'être bien soumis. L'anglois cachoit son dessein, paroissoit même travailler à perfectionner les établissements. L'ordre vint de se rendre au fort pour prendre, disait-on, des arrangements concernant les terres. Dans de telles circonstances, je ne pouvois leur conseiller la désobéissance sans me charger de tous les malheurs qui sont arrivés. Si en effet j'eus conseillé alors de refuser l'obéissance, la majeure partie des habitans persuadée qu'elle retrouveroit l'ancienne tranquilité sous le règne de l'Anglois et attentive uniquement à un aveugle intérêt pour leurs terres, ne m'auroient jamais écouté et la rébellion des autres auroit fourni à l'anglois un prétexte spécieux et unique pour enlever tous ceux que les promesses, la violence ou quelque autre voye auroient mis sous sa main. Je ne pouvois manquer alors d'être regardé comme l'auteur des malheurs de l'Acadie, l'habitant peu capable de demesler les vrais ressorts qui font agir l'anglois n'auroit pu

penser autrement, et partout il m'auroit rendu responsable de ses désastres; ajoutez à toutes ces raisons que restant le seul prêtre dans ces quartiers au point de vue où les choses se monteroient, la Religion, la Charité, l'intérêt même de la France exigeoient de moy toutes les mesures possibles pour m'y maintenir et que pour cet effet, j'avois été obligé de promettre simplement à l'Anglois de ne point toucher aux affaires d'Etat et que voyant d'ailleurs que l'Acadien soit pour faire sa cour, soit par imprudence informoit au fort de tout ce qui se passoit, je ne pouvois ouvrir la bouche contre l'Anglois sans m'exposer à des grosses affaires qui auroient tourné autant au préjudice de l'habitant qu'à ma perte.

Ces raisons sont plus que suffisantes pour justiffier ma conduite, dans cette conjecture difficile et pour ne point juger rigoureusement les anglois (habitants?) qui se rendirent au fort anglois.

Je reviens maintenant à ceux qui se trouvèrent en liberté envers lesquels j'ay agi autrement. Dès que je vis les autres arrêtés au fort je vis bien que les ménagemens vis-à-vis l'anglois étoient déplacés et que je ne pouvois mieux faire que de sauver pour la religion et pour la France le reste de mon troupeau. Le Commandant anglois par ses promesses séduisantes, des offres captieuses et par des présens même que je n'osai refuser pour la première fois avoit cru me mettre dans ses intérêts. Se croyant donc assuré de moy, il me manda qu'il souhaitoit de me voir incessament, il me connoissoit mal. La première qualité d'un missionnaire, s'il est digne de son nom, c'est d'être honnêt homme, et le premier devoir d'un honnet homme, c'est une fidélité inviolable à sa patrie. Je me gardai donc bien des embûches qu'il me tendoit et je lui répondis poliment et en substance que je ne me défiois point de Son Excellence, mais que j'appréhendois qu'il ne reçût de son général des ordres peu favorables aux missionnaires qu'il seroit obligé d'exécuter contre moy-même, et puisqu'on lui commandoit d'ambarquer les habitans que le seul parti qui me restoit étoit de me retirer, que je resterois encore au pais sous son bon plaisir s'il recevoit un contre ordre pour les habitants; à une lettre où il me pressoit encore de bannir toute défiance et de me rendre au fort, je répondis que je me souvenois que M. Maillard avoit été embarqué malgré une assurance positive d'un Gouverneur Anglois et que j'estimois mieux me retirer que de m'exposer en aucune manière.

On peut bien penser qu'en ce temps-là et depuis je me suis gardé sérieusement presque toujours dans les bois d'où je sors quand il est nécessaire pour rendre quelque service aux habitans sans m'arrêter en lieu risquable et je me flatte avec la grâce du Seigneur que l'ennemy n'aura point de prise sur moy, dans cette position, je conseillois très fort et mille fois aux habitants qui se trouvèrent hors du fort de ne point s'y rendre. Je donnay le même conseil à toutes les femmes qui recevoient des ordres fréquemment pour s'aller embarquer. Je leur représentai qu'en se rendant à l'Anglois, elles s'otoient toute espérance de retour et se mettoient dans le cas de perdre la religion avec toute leur postérité, qu'il falloit s'acheminer vers les françois, que la patrie leur tendoit les bras, qu'avec un peu de courage et de fatigue on pouvoit en approcher, que j'agirai de toutes mes forces pour leur procurer de l'assistance, que la vue de leurs misères toucheroient nos compatriotes et qu'en ce cas on revendiqueroit leurs maris en quelques endroits qu'on les transporte, qu'autrement elles s'exposeroient à tous les malheurs ensemble.

Ces raisons que la suite des événements ne justiffie que trop ne furent guère écoutées que dans mon ancienne mission qui comprenoit les rivières Chipoudy, Petcoudiac, Meméramcouq, Lintamare avec ses dépendances, et j'ay eu la consolation de voir que jusqu'aujourd'hui aucune femme ne s'y est embarquée, excepté 4 ou 5 qui ont été surprises et enlevées de force à Chipoudy, dans le reste du pays je veux dire dans les environs de Beauséjour, cy-devant deservis par M. M. Le Loutre et Vizier et où depuis quelques années les gens paroissoient plus fiers, plus factieux et moins respectueux à l'égard des prêtres, je ne trouvai qu'un petit nombre qui voulut defférer à mes conseils. La plupart de ces malheureuses femmes séduites par les fausses nouvelles, intimidées par des craintes spécieuses, emportées par l'attachement excessif pour des maris qu'elles avoient permission de voir trop souvent, fermant l'oreille à la voix de la religion, de leur missionnaire et à toute considération raisonnable se jettèrent aveuglément et comme par désespoir dans les vaisseaux anglois au nombre de 140 (on a vu dans cette occasion le plus triste des spectacles, plusieurs de ces femmes n'ont pas voulu embarquer avec leurs grandes filles et leur grand garçon par le seul motif de la Religion.) On eut dit que la Raison les y attendoit pour leur découvrir leur démarche extravagante, que n'auroient-elles pas fait alors pour la réparer. Je l'ai sçu d'un déserteur, mais le mal ne souffroit plus de remède.

Le commencement de cette affaire arriva vers le 10 août, les femmes s'embarquèrent vers la St Michel et enfin vers la my octobre, on les amena avec leurs maris et environ 140 habitans qu'on a tous placés sur des nouvelles habitations à la Caroline. Ceux qui se sont embarqués au Port Royal et aux Mines, ont été poussés à peu près par les mêmes motifs, ils sont cependant plus excusables, (Sy cependant on peut blâmer de pauvres habitans d'ailleurs qui se sont trouvés sans force à la discrétion d'un ennemy traître et cruel) s'étant trouvés sans missionnaires qui put les conseiller et dans un éloignement qui rendoit leur evasion bien difficile. Ils ont présentement tout le loisir pour regretter les offres que M. Le Loutre leur avoit faites et sy souvent réitérées s'ils vouloient se sauver. On les a placés sur les côtes de Boston où ils ont le chagrin de voir jusqu'à leurs plus tendres enfants dispersés au service des particuliers de cette ville. Tandis qu'une partie des Acadiens étoit dans la Route d'Angleterre, un autre se rapprochoit des françois, Les Cobeguites se randirent sur l'Isle St Jean comme vous le savez. Je fis passer aussi environ 500 âmes des environs de Beauséjour et de Lintamar sur la même Isle sous le bon plaisir de M. de Villejouin dont je ne sçaurois assez louer la politesse, la bonté et la charité pour ces pauvres fugitifs. Je passe rapidement sur ces faits qui vous sont connus, pour ne point abuser de votre patience par une longueur outrée. Je me proposois d'être moins étendu, mais les faits sont tellement liés ensemble et se présentent si naturellement les uns après les autres que je n'ai pu tout-à-fait leur refuser l'entrée dans une relation où ils ont tous un égal droit de paroître, mais enfin il faut reprendre les derniers détails sur notre situation actuelle.

On compte icy comme je l'ay déjà marqué plus d'une fois 250 françois dont la situation est fort à plaindre.

La résolution où est l'anglois de ne plus souffrir d'accadiens dans ces cantons, les menaces réitérées qu'il fait d'emmener tous ceux qu'il pourra atteindre, la grande difficulté où est le Canada déjà assez occupé d'ailleurs de leur fournir des troupes et des vivres, l'incertitude du succès en cas de guerre, par rapport au secours qu'on attend de France, la grande dizette et l'extrême misère dont on est menacé et qu'on éprouve même déjà en partie, toutes ces raisons jointes à une infinité d'autres dont le détail serait trop long, demontre clairement à tous ceux qui réfléchissent la nécessité où ils sont de travailler à se sauver sans plus tarder suivant les intentions au moins provisionnelles de M. le Général, on devoit tous les printemps s'approcher du bord de la

mer pour passer en Canada, mais deux raisons particulières nous ont engagé à prévenir cette saison et à presser de se rendre sur les glaces incessament aux lieux de l'embarquement, la première c'est que dans le printemps les portages sont impraticables et qu'en différant de les passer plus tard on s'expose à être pris de l'anglois, ou à manquer de voitures s'il faut absolument se retirer. La 2e c'est tandis que les accadiens sont au voisinage de leurs habitations et de leurs maisons, ils ont toujours quelque prétexte pour sortir du Bois (il y en a qui espèrent insensément de pouvoir semer ce printemps les choses comme elles sont). Sur ces entrefaites, l'anglois vient, en prend quelques uns et les amène, et le plus grand mal n'est pas qu'on ammène quelqu'un, mais que l'ennemy apprenne par là la triste situation de nos affaires. L'anglois est venu trois fois cet hyver à Méméramcouq, la 1re fois il surprit 3 hommes, la 2e 3 autres, la 3me fois s'étant fait pilotter par un de ceux qu'il nous avoit pris cy-devant, il s'avança de nuit dans les bois jusqu'à un endroit où plus de 20 familles avoient cabanés, mais par bonheur la crainte avoit poussé ces pauvres gens plus avant dans la forêt 5 ou 6 jours auparavant. Ainsy l'anglois ne trouva que des vieilles cabanes et ne put exécuter ses ordres cruels. Pierre Suret a rapporté que le Commandant de ce party avoit ordre de se saisir de tous les accadiens dans cet endroit, de faire mourir incontinent tous ceux qui s'y trouveroient en état de porter les armes, de leur lever la chevelure (Cet homme nous a dit que c'est le traître Daniel qui a suggéré cet avis aux Anglois comme le seul moyen de faire retirer M. de Boishébert qui les désole avec ses Sauvages et pour empêcher les accadiens de frapper sur eux) d'emmener tout le reste après avoir laissé au bout d'un piquet une lettre pour M. de Boishébert à peu près dans ce style : " Vous avez commencé, nous continuons sur le même ton jus- " qu'à ce que vous vous retiriez de ces cantons avec vos sauvages, " on dit chez vous aux Sauvages qu'autant d'Anglois qu'ils " tueront que ce sera autant d'échelon pour aller en Paradis, " nous ajoutons que c'en sera deux pour nos gens par autant " d'Acadiens qu'ils détruiront. " (Le malheureux Daniel a dit aux anglois que les Sauvages étoient allés trouver M. Manach pour parlementer sur la guerre, ce missionnaire leur parla ainsi " Est-ce à moy qu'il faut venir faire des parlements, n'y a-t-il " pas un officier du Roy, allez ! allez ! autant d'anglois que vous " tuerez, ce sera autant d'échellons pour monter en paradis. "

Il paroit parce que je viens de marquer qu'il n'y a plus de sûreté aux Rivières pour les Acadiens et que leur meilleur parti

c'est de profiter des glaces pour se rendre au b
ils seront bien plus sûrement par rapport à l'en
de tout, soit pour s'embarquer, s'il le faut absol
avoir les vivres qu'il faudra leur apporter si or
ver sur ces côtes, et qu'ils ne pourroient avoir
venant les chercher icy des rivières. Sans parl
plusieurs familles absolument incapables de
vivres par des portages de 7, 10 et même de 20
sans contredit les femmes dont on a enlevé l
la plupart n'ont que de jeunes enfants incapab
assistance. Je leur ai souvent proposé ces r
rendu au bord de la mer pour leur chercher u
un mois, je ne cesse de les appeler, mais mal
ne se dépêche guère, l'accadien est d'une irré
quoy surprendre en général, on ne voudroit
quoi que ce soit au monde, on estimeroit plu
qu'à *Michilimackina*, d'un autre côté il faut
plus grand sacrifice, si on va en Canada, il fau
pays, à son habitation, à sa maison, abandonn
tant d'autres objets pour lesquels on a un attac
il est dur d'y penser seulement. On s'imag
raison d'ailleurs qu'il faudra essuyer bien de l
s'embarquer, pendant la traversée en Canada
tans iroient plus volontiers à l'Isle St Jean
Jean, mais ils craignent la famine dans ce
l'anglois dans l'autre). On se figure avec
trouble qu'une fois en Canada on ne reviendr
Telle est la façon de penser de ces bonnes gen
encore sorti de leur pays. A les entendre, on
tout ailleurs, on y mange de viande que l
l'Accadie, disent-ils, jusqu'à ces dernières an
dis sur terre, on pense encore que nous auro
nent, ou que l'Accadie sera peut-être repri
françoise dans le cours de l'été prochain ou d
qu'on pourroit se cacher sûrement en attend
bestiaux (ce qui n'est qu'à la portée d'un peti
droit encore attendre des nouvelles du Can
(on demande l'avis d'un missionnaire ou d'
fait à sa tête) on délibère, l'un se cache bien
le découvre, est-il prit quelqu'un, on tremble,
mais on se rassure bientôt, on s'endort dan
quilité, on vit dans des espérances flatteu
chimériquement, telle est la conduite de

expériance rend malheureux. Quoi qu'il en soit, j'espère que toutes leurs réflexions faites, ils se rendront presque tous au bord de la mer avant la fin du printemps, Méméramcouq s'évacue tous les jours (nous avons icy actuellement 60 familles) et les autres rivières imiteront son exemple, mais le tout n'est pas de se rendre à la mer, il faut y subsister jusqu'au nouvel ordre, et voilà un des points les plus embarrassants, par les malheurs du temps, on n'a pu faire qu'une très petite partie de la moisson.

C'est ce qui a réduit une grande partie du monde à vivre cet hiver de viande uniquement et ce sera la seule nourriture des ¾ et demi des gens, avant le commencement de May, on peut donc, direz-vous, vivre simplement de viande, et ces habitans n'en doivent pas manquer dans un pays assez fournis d'animaux? Je reponds à cette objection 1° on vit simplement de viande, mais bien malheureusement, il faudrait un tempérament sauvage pour y tenir, aussy avons-nous une espèce de maladie épidémique, causée en apparence par des indigestions, accompagnée de migraine, de points de côté et suivie d'une forte dyssenterie, cette maladie est longue, règne encore actuellement et a enlevé plusieurs personnes. 2° On subsisteroit quoique bien mal avec la viande, si on l'avoit bonne, mais désormais on n'en peut espérer de pareille qu'au retour de l'été, cet automne les animaux étoient en état, on a fait des provisions de viande bonne à la vérité, mais en trop petite quantité, on n'a pu faire que très peu de fourrage et encore dans l'arrière saison. Leur petite quantité jointe à la mauvaise qualité ne sauroient entretenir les animaux, ils sont maigres et faibles au point que plusieurs ne peuvent marcher jusqu'au bord de la mer.

Voilà cependant, sur quoi il faut vivre, jusqu'à ce que la Providence nous envoye des vivres d'ailleurs. Jugez, Monsieur, de notre situation, en vérité les viandes sont si chétives que les Sauvages les rebutent tout carnassiers qu'ils peuvent être, on ne sçoit plus ce que donner à une quantité de ces nations qu'on a gardé icy pour aller au besoin sur l'ennemy.

3° Enfin, la maigreur des animaux, surtout sans autres vivres, en augmente la consommation ordinaire du double et au delà, quelle dépense d'ailleurs pour entretenir des Sauvages, il faut l'avoir entrepris pour le comprendre, ajoutez à tout cela qu'il y a des pauvres gens qui n'avoient que très peu d'animaux, d'autres en ont perdu, d'autres ont eu le chagrin de voir enlever leurs bestiaux par les anglois. J'ose donc assurer que s'il ne nous vient pas de secours en deça de l'été, que la famine fera voir icy le plus cruel des spectacles. M. Bigot me mande qu'il

enverra icy des vivres le plus tôt qu'il pourr
me le marque aussy, mais les glaces et les p
saires dans la position des affaires rendront
tardifs, nous sommes déjà dans une grande m
quoy je prends la liberté de m'adresser à vous
secours à l'ouverture même de la navigation. N
de tout, farine, lard, pois, graisse, poudre, plo
(des balles aussy, un peu de vin, mélasse, d'ea
malades, il y a plus de 3 mois que nous n'av
sorte de boisson)hameçons, lignes, toiles, avec
pour nos pauvres gens qui pâtissent beaucou
tion comme la nôtre où la livre se vend jusqu
les secours que vous pourriez nous envoyer, no
d'attendre les envois du Canada. Je vous ay
nous sommes dans ces quartiers environ 25
jugerez par là aisément de la quantité de l'
avons besoin en attendant un plus abondant. J
ce mémoire est bien étendu, il me reste cepe
quelques nouvelles qui pourront paroître de
quence, ces nouvelles regardent quelques dess
laisse entrevoir pour ce printemps. Je les tien
dont j'ay déjà fait mention. Cet homme étoit
taine de Milice à Petcoudiac, il a de l'esprit, r
est entendu dans les affaires et a été souvent
Mrs Officiers dans des conjonctures délicates.
gardé cet hyver au fort comme un homme d'e
du pays et qui pouvoit leur être utile. Sa conv
lui a donné un accès facile auprès de M. Scot
assuré, lui parloit assez ouvertement. Il sçoit la
et entroit par là en conversation avec tout le
accoutumé insensiblement à n'avoir plus de ré
luy, il s'est échappé de Beauséjour le 26 du m
après il est venu nous joindre et nous a rapp
(il faut se souvenir en général que M. M. les a
dans le goût de s'en faire à croire.)

M. Scot continue de commander à Beauséj
penser qu'il est connu à Louisbourg. J'aur
détailler ici les différents traits que j'ai démêlé
tère, de cet officier. Je dirai simplement en
regarde avec quelque raison comme l'auteur d
desseins qui concernent l'Acadie.

Il n'y a dans les 3 forts de Beauséjour, de M
Gaspareaux qu'environ 500 hommes, tout com

la troupe réglée. On les a distribué assez également pour la garde de ces trois places.

La plus considérable sortie que l'anglois ayt pu faire cet hyver en réunissant les forces de Beauséjour et de Mesagouche n'étoit que de 238 hommes.

M. Scot a ordre de faire partir bientôt un certain nombre de ces miliciens pour aller renforcer la garnison de Chibouctou.

Cet officier a dit qu'à l'ouverture du Printemps, il viendra 1200 hommes dans ces quartiers pour donner entièrement la chasse aux nations sauvages et se saisir des Accadiens qui s'y tiennent (Nous comptons faire la garde pour nous deffendre ou fuire en cas de besoin. Ce dernier ne nous sera pas autrement difficile par les moyens des canots et l'avantage des lieux) qu'il y aura de bon printemps pour cet effet des Corsaires vers Gédaic (il seroit à souhaiter aussy que quelqu'une de nos frégattes croisât quelque temps sur nos côtes pour assurer nos convois et couvrir le départ des habitans s'il faut se retirer. Mais dans ce cas il faudroit convenir d'un signal pour les reconnoître) et vers les embouchures de la rivière St Jean par où on sçoit que les Accadiens des Mines et du Port Royal doivent se sauver.

On ne veut plus souffrir d'accadiens dans ces contrées, on nous menace surtout des montagnards d'Ecosse dont on attend 1500 pour l'Acadie et des sauvages anglois, de ces derniers on n'a qu'une dizaine actuellement à Beauséjour.

Les Anglois entendent fort indifféremment parler des Accadiens qui se sauvèrent cet automne chez les françois et affectent même de n'en rien dire.

On dit que nos gens se plaisent à la Caroline (ce que j'ai de la peine à croire) qu'on se trouve bien d'eux, qu'on a fait une quête pour eux dans toute la Colonie, qu'on leur a fourni des planches et des clous pour se loger et marqué des habitations, qu'on leur a cependant limité un certain district d'où ils ne peuvent sortir sous peine d'être tués par le premier sauvage ou anglois qui les trouveroient hors des bornes assignées.

On dit que la maladie s'est mis dans un des bâtiments chargé de nos Accadiens et qu'il en est mort une quantité considérable.

Au départ de Pierre Suret on paroissoit ignorer à Beauséjour l'aventure des deux bâtimens que nous avons pris vers la Rivière St Jean et les derniers avantages que nous ont procuré les Sauvages dans les pays d'en haut.

On soupçonne qu'un autre bâtiment chargé d'habitants du Port Royal s'est encore sauvé, on a eu le même soupçon sur un bâtiment chargé de familles du haut de la Baye.

M. Scot a avoué à Suret que quand on a er dans les forts qu'on vouloit essayer avant t faire signer purement et simplement pour l' s'est entièrement déterminé à les emmener clairement que l'habitant n'y vouloit rien en pensoit sagement que dans le cas de la s auroit un plus beau champ pour les emmer sa fantaisie sans que la France put jamais leur faveur.

M. Scot se promet beaux et merveilles à so que sans un coup du ciel les anglois vont c ment le reste de l'Amérique septentrionale, seaux de ligne (il hiverne des vaisseaux à mortiers, avec 4000 hommes pour servir da terre et par mer l'été prochain que tels sont généraux. Celui qui commandera par terre hauts du Canada jusqu'à Québec en brûlan sur son passage. Tandis que le général de l pris Louisbourg en fera autant en montan dessein par là est d'obliger les peuples à s villes pour les affamer et les réduire à se re Ce dessein seroit fort bon si on les laissoi contre toute apparence que les Anglois ont couronnées, que l'Espagne gardera une parf la France est dénuée de forces maritimes, qu n'a point de sentiment s'il ne tire point ver luy a fait dans l'affaire de Beauséjour, il ava les François sont rusés et qu'ils ne sont jam que quand ils le paroissent moins.

Ces messieurs prétendent encore qu'ils nou seaux marchands qui retournoient en Franc Je ne sais si ce ne sont pas des vaisseaux d Indes.

Ils avouent qu'on travaille à la paix en c grande guerre ou grande paix. Fasse le c paix constante et durable digne de la Bonne eue pour un ennemy qui à notre égard s'est dire en vrai forban.

M. de Boishébert fait sortir 22 sauvages braves qui vont faire coup vers Beauséjour.

M. le Général me manda dernièrement qu qu'on ne donne aucun repos à l'ennemi, qu'o le déconcerte à toute force.

Il mande à M. de Boishébert de faire passer les Accadiens sur l'Isle St Jean ou à la Rivière St Jean. Mais je pense que cet ordre n'est que provisionnel et on voit assez clairement de même parce qu'il me fait l'honneur de m'écrire qu'il attend l'ordre de la Cour pour disposer des accadiens (on nous dit que M. le Général a gardé un profond silence lors des derniers paquets que vous lui avez envoyés, qu'il n'en n'a rien transpiré absolument, ce qui a surpris le public, on a cependant vu les mouvements se multiplier et l'on conjecture que la France est bien éloignée de vouloir abandonner l'accadie) sans vouloir rien statuer de son chef sur l'évacuation de ce pays. Mgr l'Evêque me marque que M. le Général ne veut point prendre sur luy de faire passer les Accadiens en Canada. Quoiqu'il en soit, j'appelle toujours mes habitans au bord de la mer, ils y seront toujours plus sûrement et seront à portée de tout comme j'ay eu l'honneur de vous l'écrire plus haut. M. de Boishébert vient de faire passer en Canada les équipages des deux bâtiments pris à la Rivière St Jean, il y a fait passer aussy 6 prisonniers que M. de Niverville avoit fait cet automne. Cette dernière prise a été faite en exécution des premiers ordres que M. de Vaudreuil a donné dans l'Acadie et sur laquelle il a donné des marques d'une satisfaction bien sensible à M. de Niverville.

Je vous prie, Monsieur, d'excuser la longueur de cette relation. J'ai apprehandé en voulant trop abréger de retrancher quelque fait utile ou même important, dans ces sortes d'écrit il me semble que le party que j'ay suivi est le moins sujet à inconvénient. Je vous supplie encore de recevoir cet espèce de mémoire comme une assurance de la haute estime et du profond respect avec lequel je suis &c. &c.

(Signé) LeGuerne,
Prêtre missionnaire.

XCIX

REGISTRES DES ACADIENS

DE

BELLE-ISLE-EN-MER.

INTRODUCTION.

Lorsque l'abbé LeLoutre fut de retour en France après sa longue captivité à l'île de Jersey, il continua de s'occuper des Acadiens; et il le fit avec la même ardeur et la même persévérance qu'il avait déployées en Acadie pour soustraire ces malheureux aux mains de leurs ennemis.

Le 8 novembre 1765, il débarquait à Belle-Isle-en-Mer, et y fut suivi par soixante-dix-huit familles acadiennes que le roi voulait y établir. Belle-isle-en-mer est une petite île située à quelques lieues des côtes du Morbihan. Elle est divisée en quatre paroisses: *Le Palais*, ou centre nord; *Bangor*, ou centre sud; *Sauzon*, à l'extrémité ouest; et *Locmaria*, à l'extrémité est.

A leur arrivée, les Acadiens furent repartis entre ces quatre paroisses. Chacune des soixante-dix-huit familles reçut d'abord une concession de terrain; puis, sur les instances de l'abbé LeLoutre, le roi leur fit bâtir 78 maisons, et donna à chaque famille 1 cheval, 1 vache, 3 brebis, plus une somme de 400 livres pour les premiers frais d'établissement.

En vue de suppléer aux registres des paroisses d'où venaient les Acadiens, les Etats de Bretagne, dont dépendait Belle-Isle, ordonnèrent en 1767 de prendre par écrit les dépositions assermentées des chefs de famille, afin de retracer leur origine en France et leur filiation.

Ces registres ou états généalogiques se retrouvent encore dans chacune des paroises de Belle-Isle. Grâce à l'obligeance de l'abbé Le Bayon, curé du Palais, j'ai pu faire exécuter la copie du registre de sa paroisse; et depuis ceux des autres.

Le registre de la paroisse du Palais, que nous publions ci-après, est précédé de quelques notes écrites par M. Rameau, qui en a fait une étude attentive.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

Dans ce registre, il y a en tout 38 pages de copie contenant:

1° La procedure et l'arret qui ordonne l'enquète à faire sur les Acadiens, sur leur origine et la confection du présent registre.

2° Les déclarations de la famille Le Blanc, de la page 5 à la page 16, en deux déclarations: celle de Honoré Le Blanc, et celle de Joseph Le Blanc dit le Maigre.

3° Les déclarations des Daigre, page 17.

4° Les déclarations des Granger, page 23.

5° La déclaration de Pierre Richard, page 34.

La première circonstance qui m'a frappé, en parcourant ce manuscrit, c'est que chacun des déclarants a conservé une notion, sinon très nette, du moins tres vive, de ses aïeux venus de France.

Tous tiennent à dire quel est le premier de leurs aïeux venu de France; souvent ils indiquent s'il est venu seul ou marié, et a quelle epoque il est arrivé ; ils indiquent aussi qu'il y en avait qui étaient Anglais d'origine ou Ecossais. Malheureusement dans ce registre on ne trouve aucune trace sur les circonstances qui ont précédé le départ de France: soit la province d'origine, soit les causes du départ, soit les details du transport et du premier établissement.

Ils montrent aussi qu'ils ont conservé avec soin la tradition de leur filiation; et les recensements nominaux que nous possedons nous montrent combien leurs souvenirs étaient fideles. Du reste quand on remarque quelques différences, elles sont pour le chercheur un contrôle réciproque pour corriger les erreurs.

Une autre circonstance notable, c'est qu'évidemment, les différents groupes des Acadiens dispersés correspondaient entre eux : nous le savions déjà par l'histoire de Joseph Le Blanc dit Le Maigre — tant qu'il resta en Acadie — et par les lettres de Messieurs *Maillard* et *Manach*.

Dans ce registre on voit constamment indiqué: Un tel transporté au Maryland avec sa famille — tel autre transporté à Boston — tel autre mort sur la côte de Miramichi — tel autre mort en mer dans le transport de l'ile St Jean (page 10) — tel autre detenu à Halifax, etc., etc.

Les déclarations les plus importantes (elles tiennent 12 pages du cahier), et peut-être les plus interessantes, sont celles de la famille Leblanc.— Elles fournissent toute la généalogie des Leblanc depuis 1660 jusqu'en 1767; et tout spécialement sur Joseph Leblanc dit Le Maigre, dont la vie a été si aventureuse, et qui se maria trois fois.

Incidemment on y trouve, avec l'origine des Leblanc, celle des Bourg (page 11) — des Landry, et des Babin (page 13), et des Daigre (page 14.) — Page 10 et suivantes, se trouve l'histoire de Joseph Le Blanc dit Le Maigre ou Le Mesgre, qui a joué un role actif de 1740 à 1760. — On y voit qu'il était le gendre de Jean Bourg dit *Belhumeur*, notaire aux Mines en 1730. Ce dernier, paraît-il, mourut très vieux. Malgre son grand âge, il avait pu quitter les Mines en 1755, et se transporter à Richibouctou où il mourait en 1760; On dit dans le manuscrit qu'il avait plus de 100 ans ; c'est une erreur évidente. Il était né de Francois Bourg, qui lui-même était fils du premier Bourg venu en Acadie. Or il est dit dans le manuscrit que ce premier Bourg n'est arrivé en Acadie qu'après le traité de Breda (1667) — et Bourg Belhumeur n'est que son petit fils. D'autre part, si l'on consulte le Recensement de 1671, on voit que son nom, Alexandre Bourg, ne figure nulle part parmi les enfants. Il n'a pu naître que vers 1680, parce que, au recensement de 1707, il figure comme étant marié et ayant plusieurs enfants. Il ne pouvait donc guère avoir plus de 80 ans à sa mort en 1760.

On trouve, page 10, un fait assez singulier : c'e
femme acadienne, Marguerite Le Blanc, don
Alain (acadien aussi) était mort à Brest en 17

PALAIS.

Le présent Registre contenant vingt-quatr
timbré, le premier et dernier compris, a été
maître François Lucas Dumottays, ancien av
de Monsieur Le Senechal d'Auray, chiffré, mil
a insérer les baptêmes et mariages qui se fer
du Palais pendant l'année mil sept cent soix
Accadiens. Ensemble, la Généalogie des A
ment établis à Belleisle. Fait à Auray le tren
cent soixante-sept.

Signé, Lucas Dumottays, Ancien Avoc

L'an mil sept cent soixante-sept le lundi le
mois de Février avant midy, Nous, Me. Jea
Notaire et procureur en la Jurisdiction du r
Belleisle-en-Mer, ayant été commis pour l'En
Généalogie des Accadiens nouvellement étal
ainsi que l'ordonne l'arrêt de la cour du dou
année ; en vertu de laquelle et sur lequel nou
pour cette commission par les habitants acc
paroisses de Belleisle ; Nous avons prêté le s
dudit arrêt devant noble Maître Lucas I
avocat au siège royal d'Auray faisant l'exe
l'absence de Monsieur Le Sénéchal d'icelle l
mois de Janvier. Sur la remontrance de nobl
Allain aussi avocat faisant les fonctions de l
reur du roy de la ditte Juridiction à laquelle
présence de Vénérable et Discret Messire Jacc
recteur de la paroisse Saint-Gérand du Pala
Discret Messire Jean Louis Le Loutre ancien
Diocèse de Québec, Missionnaire et Directeu
accadiennes établies en cette isle, et de Mons
teaux de Lacloir procureur du roy en cette J
quisat royal de Belleisle-En-Mer. Nous avo
Généalogie des accadiens après l'extrait de
coppié en tête de laditte Généalogie. Les d
que devant. Signé.

(Signatures illisibles.)

Extrait de l'arrêt de la Cour, rendu sur les remontrances et conclusions de Monsieur le Procureur Général du Roy concernant les Accadiens actuellement établis à Belleisle.

Du douze Janvier 1767.

L'avocat général du roy, latré en sa cour, a remontré que la bonté du roy et les secours de la province ayant procuré la subsistance à une colonie d'accadiens, actuellement établis à Belleisle, il était nécessaire d'assurer l'état des familles qui composent cette colonie, que tous les registres de mariages, baptêmes et sépultures ayant été perdus dans la persécution des Anglais, on ne pouvait suppléer à cette perte qu'en rétablissant autant qu'il était possible les filiations de ces infortunés fugitifs.

L'arrêt de règlement du 11 janvier 1746 rendu pour la paroisse de Sougeat, présente un modèle que l'on propose à la Cour avec confiance, l'espèce étant a peu près la même : il s'agissait de remédier à la faute énorme d'un recteur qui aurait rapporté les Baptêmes, Mariages et Sépultures sur des feuilles volantes sans prendre même aucune des précautions qui eussent pu donner aucune anthenticité à ces feuilles, ensorte que la paroisse de Sougeat était réellement sans registres. A ces causes, a le dit avocat général du roy requis qu'il y fut pourvu sur ces conclusions, qu'il a laissé par écrit. Ouï le rapport de M. Desnos Défossés Conseiller doyen de la cour. Et sur ce délibéré.

La cour faisant droit sur les remontrances et conclusions du procureur général du roy a ordonné :

ARTICLE Ier

Qu'il sera fait deux registres en la forme ordinaire du registre de baptêmes, mariages et sépultures suivant la déclaration du roy du 9 avril ; l'un en papier timbré, l'autre en papier commun, lesquels seront cotés par premier et dernier et paraphés sans frais sur chaque feuillet par le Sénéchal du Siége royal d'Auray, lequel nommera un Scribe pour écrire en présence du Recteur de la paroisse ou de son vicaire, et des missionnaires ou de l'un d'eux étant actuellement à Belle-Isle, toutes les déclarations ci-après, le dit Scribe ou Commis ayant préalablement prêté serment sans aucuns frais devant le dit Sénéchal d'Auray.

ARTICLE II

Que les déclarations des différents chefs de famille seront écrites, article par article, de suite et sans aucuns blancs;

qu'elles seront signées de chaque déclarant, s'il sait signer, faute de quoi il en sera fait mention; qu'elles seront aussi signées du recteur ou de son vicaire et des missionnaires qui y seront présents.

ARTICLE III

Chaque déclaration contiendra tous les détails relatifs à l'état du déclarant, à celui de sa femme et de ses enfants, avec la généalogie aussi exacte et claire qu'il sera possible des père et mère, du lieu de leurs naissances, de leurs mariages et de la naissance de leurs enfants, des morts de leurs parents en ligne directe ascendante et descendante et collatérale, avec l'expression des lieux, des dates autant qu'ils pourront s'en souvenir.

ARTICLE IV

Qu'à l'égard des enfants qui n'ont ny père et mère ny parents et qui ne sont pas en âge de faire eux-mêmes la ditte déclaration, elle sera faite par ceux qui auront le plus de connaissance de leur famille, ce sera dans la forme ci-dessus.

ARTICLE V

Que sur tous les faits, dont les Missionnaires auront connaissance, ils en attesteront la vérité à la suitte de chaque déclaration; qu'ils pourront même suppléer à la déclaration sur les faits dont ils auront connaissance et qui auront été ignorés par les déclarants.

ARTICLE VI

Dans l'absence des Missionnaires les déclarations pourront être faites en présence du Recteur seul ou de son vicaire.

ARTICLE VII ET DERNIER

Qu'après que toutes les déclarations auront été faites un des registres sera envoyé au greffe du siége royal d'Auray dont le Sénéchal taxera les vacations du Scribe et en fera la répartition : ordonne au surplus que le présent arrêt sera lu et publié dans les quatre paroisses de Belle-Isle aux issües des grandes Messes et enregistré sur le livre des délibérations ; et pareillement enregistré au greffe de la Juridiction Royale d'Auray du procureur général du roy. Fait en Parlement à Rennes le douze janvier mil sept cent soixante-sept: signé au dit lieu.

L. C. PIQUET.

Généalogie des familles accadiennes établies dans la paroisse du Palais de Belle-Isle-en-Mer rapportée au présent registre conformément à l'arrêt de la cour dont copie de l'autre part.

L'an mil-sept-cent-soixante-sept le cinquième Fevrier avant midy a comparu devant nous Honoré Le Blanc, accadien demeurant actuellement en cette isle au village de Bordustard, paroisse Saint-Gérand du Palais, accompagné de Joseph Simon Granger demeurant au village d'Antoureau, et Armand Granger demeurant au village de Borstang, le tout en la même paroisse ; Joseph Le Blanc dit Le Maigre du village de Kervaux et Jean-Baptiste Granger du village d'Andrestol, ditte paroisse, temoins. Lequel dit Le Blanc nous a déclaré en présence des dits temoins, être issu de Daniel Le Blanc son ayeul sorti de France avec sa seconde femme et Marie Le Blanc la fille de son premier mariage (morte sans enfants) et passés tous les trois au Port Royal, chef lieu de l'Acadie, après le Traité de Breda du trente-un Juillet mil six cent soixante et un.

[1] Et d'iceux Daniel Le Blanc et sa femme, sont nés René Le blanc, Jacques Le blanc, Antoine Le Blanc, Pierre Le Blanc au dit Port Royal ; et d'eux, Daniel Le blanc et femme, est aussi né André Le Blanc. Le susdit René Le blanc né au Port Royal et marié, audit lieu a Anne Bourgeois, est décédé audit Port Royal dans l'année mil sept cent trente deux, et sa femme en mil sept cent trente cinq.

[2] Du mariage dudit René Le Blanc sont nés, audit Port Royal, savoir: Jacques Le Blanc, François Le Blanc, René Le Blanc, Pierre Le Blanc, Etienne et Joseph Le Blanc, Claude Le Blanc, Marie Le Blanc, Jean-Baptiste Le Blanc et Victoire Le Blanc. Etienne et Joseph Le Blanc, frères jumeaux morts sans enfants.

[3] Le susdit Jacques Leblanc épousa dans la paroisse de l'Assomption, rivière de Pigiquit dans l'Acadie, Catherine Landry fille de René Landry et de Marie Bernard du Port Royal ; Jacques Le Blanc mort audit lieu dans le courant d'octobre mil-sept-cent cinquante-cinq, et Catherine Landry sa femme morte au dit lieu à Pâques de l'année mil-sept cent-cinquante quatre.

1. Généalogie d'Honoré Le Blanc et de Marie Trahan sa femme.

(Cette note, ainsi que les suivantes, que nous plaçons au bas des pages, sont en marge dans le manuscrit.)

2. Jacques Le Blanc, Joseph Le Blanc, Pierre Le Blanc, Etienne Le Blanc, Joseph Le Blanc, Claude Le Blanc, Marie Le Blanc, Jean-Baptiste Le Blanc, Victoire Le Blanc.

3. M. Jacques Le Blanc et Catherine Landry.

[1] Du mariage du dit Jacques Le Blanc et de (son épouse, sont nés, dans la paroisse de Sa Grande Prée aux Mines dans l'Acadie, Anne l Jean Gautrot fils de Claude Gautrot et de Ma dite paroisse Saint-Charles. Jean Le Blanc ma Thériot fille de Germain Thériot et d'Anne ditte paroisse de Saint-Charles.

[2] Marie Le Blanc mariée à Charles Gautrot Gautrot et de Marie Thériot de la ditte paroi

[3] Marguerite Le Blanc âgée de soixante an ditte paroisse de Saint-Charles à Joseph Gra Granger et de Marguerite Thériot de la paroiss rivierre aux Canards dans l'Acadie.

[4] Jacques Le Blanc âgé d'environ cinquant dans la paroisse de la Sainte famille rivierre l'Acadie, à Marie Josephe Forest fille de Pi Cécile Richard de présent à Philadelphie, Colo l'Amérique Septentrionale.

[5] Honoré Le Blanc né dans la paroisse de vingt un Octobre mil-sept-cent-dix, marié à de l'Assomption, à Marie Trahan fille de Gui de Jacqueline Besnoist, laquelle Marie Tra enterrée à Liverpool en Angleterre au mois cent-soixante-trois.

[6] Magdelaine Le Blanc née en l'année mil- la ditte paroisse de Saint-Charles. Mariée Mélançon fils de Jean Mélançon et de Marg même paroisse, et transportée par les Ang Colonie anglaise.

[7] Françoise Le Blanc née dans la ditte paro en l'année mil-sept-cent-seize et mariée en l Charles Granger, fils de René Granger et de M de la paroisse de Saint-Joseph rivierre aux Ca die. Lequel dit Charles Granger est mort à Fa terre le vingt neuf septembre mil sept-cent ci

1. M. Jean Le Blanc à Magdelaine Thériot.
2. M. Charles Gautrot à Marie Le Blanc.
3. M. Joseph Granger à Marguerite Le Blanc.
4. M. Jacques Le blanc à Mlle Jhe Forest.
5. Baptiste Honoré Le Blanc. M. Honoré Le Blanc en 1763.
6. M. Jean-Baptiste Melançon à Magdelaine Le Bla
7. M. Charles Granger à Françoise Le blanc née en

[1] Charles Le Blanc né en la paroisse de Saint-Charles au mois d'octobre mil-sept-cent vingt, et marié dans la ditte paroisse à Elisabeth Thibodault fille de Jean Thibodault et de Marguerite Hébert de la même paroisse.

[2] Joseph LeBlanc né au mois de juin de l'année mil sept cent vingt-deux dans la paroisse de Saint-Charles, et marié à Jeanne Thériot fille de Bernard Gaudet et d'Elisabeth Theriot du Port-Royal, et passé avec sa famille au Mississipy.

[3] Judith Le Blanc née en l'année mil-sept-cent vingt-quatre dans la paroisse de Saint-Charles et mariée à Germain Thibodault fils de Jean Thibodault et de Marguerite Hébert de la même paroisse, laquelle Judith Le Blanc et son mari sont morts à Falmouth en Angleterre en l'année mil-sept-cent cinquante-six.

[4] Simon Le Blanc né dans la paroisse de Saint-Charles en l'année mil-sept-cent-vingt-six, et marié en première noce avec Marguerite Bourg fille de Jean Bourg et de Françoise Aucoin de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul de Cobequit dans l'Acadie, ladite Bourg décédée le seize octobre mil-sept-cent cinquante-six à Falmouth en Angleterre. Le dit Simon Le Blanc marié en seconde noce, audit Falmouth en Angleterre, à Marie Trahan fille de Joseph Trahan et d'Elisabeth Thériot.

[5] Catherine Le Blanc née en l'année mil-sept-cent vingt-huit dans la paroisse de Saint-Charles, et mariée à Jean-Baptiste Babin fils de Pierre Babin et de Magdelaine Bourg de la ditte paroisse, et transportés par les Anglais au Maryland, colonie anglaise.

Famille d'Honoré Le Blanc habitant du village de Bordustard paroisse du Palais, descendant de Daniel, René et Jacques Le Blanc successivement.

[6] Du susdit mariage d'Honoré Le Blanc et de Marie Trahan sont nés à Pigiguit paroisse de l'Assomption en Acadie, savoir :

Charles Le Blanc au mois d'août de l'année mil-sept-cent trente-quatre et marié à Anne Landry fille de René Landry et de Marie Rose Rivet demeurant actuellement au village de Bordrehouan paroisse de Bangor en cette Ile.

1. M. Ch. Le Blanc né en 1720 à Elizabeth Thibodault.
2. Joseph Le blanc né en 1722 marié a Jeanne Thériot.
3. Judith Le Blanc née en 1724 mariée à Germain Thibodault.
4. M. Simon Le Blanc à Marguerite Bourg décédée en 1756.
M. bis. Simon Le Blanc et Marie Trahan.
5. M. Jean Bptiste Babin et Catherine Le Blanc.
6. Naissance de Charles Le Blanc marié à Anne Landry.

[1] Raymond Le Blanc né dans
tion au mois de Janvier mil-se
à Morlaix paroisse de Saint-Ma
dispensse de M. l'Evêque du tr
à Marie Theriot agée de vingt-n
de Marie-Josephe Dupuis de la
aux Canards dans l'Acadie, d
lage de Bordustard en cette par

[2] Agathe Le Blanc née à Pig
au mois d'octobre mil-sept-ce
Paul Daigre fils d'Olivier Daigr
paroisse de Saint-Joseph rivier
Morlaix paroisse de Saint-Math

[3] Paul Le Blanc né à Pigiqui
mois de Juillet mil-sept-cent-ci

[4] Joseph Le Blanc né à Pig
au mois de Janvier mil-sept-c
demeurant les dits Paul et Jo
Blanc leur père au village de B

Laditte Marie Trahan femme
Guillaume Trahan et de Jacq
ainsi qu'il sera rapporté sur l
paroisse de Locmaria, à l'articl
pour certiffication de la déclar
Blanc, il a signé le présent a
Granger, Armand Granger, Jo
Granger, témoins ci-devant n
seings des dits Messires Jacqu
aussi sous le nôtre ; ledit j
soixante-sept après midy. On
Baptiste Granger — Joseph Le
Sim. Granger — J. M. Choblet
miss.

[5] L'an mil-sept-cent-soixante
de février après midy, a compa
acadien demeurant au Village
accompagné d'Honoré Le Blanc
Simon Granger du Village d'A

1. M. Raymond Le Blanc né en 1
2. M. Paul Daigre à Agathe Le B
3. Bapt. Paul Le Blanc.
4. Joseph Le Blanc.
5. Déclaration de Joseph Le Blan

Borstang et de Jean-Baptiste Granger d'Andrestol, lesquels tous de la même paroisse, Témoins de la déclaration du dit Joseph Le Blanc ainsi qu'il suit, portant qu'il est issu d'Antoine Le Blanc et de Marie Bourgeois ses père et mère, tous deux du Port-Royal, et le dit Antoine Le Blanc issu de Daniel Le Blanc ainsi qu'il est rapporté au folio deux du présent, en la déclaration d'Honoré Le Blanc.

[1] Du mariage du dit Antoine Le Blanc avec Marie Bourgeois sont nés : Antoine Le Blanc au dit Port-Royal vers l'an mil-six cent quatre vingt cinq et marié, aux Mines paroisse de Saint-Charles, à Anne Landry fille d'Antoine Landry et de Marie Thibodault, tous deux morts à Boston, Colonie anglaise, vers l'an mil-sept-cent dix.

[2] Charles Le Blanc né en la paroisse de Saint-Charles vers l'an mil-six cent quatre-vingt-sept, et marié à Marie Gautrot fille de Claude Gautrot, et de Marie Thériot, morte en la ditte paroisse en l'année mil-sept-cent trente sept.

[3] Pierre Le Blanc né en la même paroisse vers l'an mil-six-cent quatre vingt neuf, marié à Françoise Landry fille d'Antoine Landry et de Marie Thibodault et transporté par les Anglais à Boston Colonie Anglaise.

[4] Marie Le Blanc née en la ditte paroisse vers l'an mil-six-cent quatre vingt onze, mariée à Antoine Landry, fils d'Antoine Landry et de Marie Thibodault, transportés par les Anglais à Boston et tous deux morts au dit lieu.

[5] Jean Le Blanc dit Dessapind né en la même paroisse vers l'an mil-six-cent quatre vingt-treize, et marié à Anne Landry fille de René Landry et d'Anne Theriot; le dit Jean Le Blanc mort à Brest en l'année mil sept cent quarante quatre ou mil sept-cent quarante-cinq, et sa femme morte en la paroisse de Saint-Charles en l'année mil sept-cent quarante.

[6] Jacques Le Blanc né en la ditte paroisse en l'année mil six-cent-quatre-vingt-quinze et marié à Cécile Dupuis fille de Martin Dupuis et de Marie Landry, le dit Jacques Le Blanc, pris par les Anglais à l'Isle Saint-Jean, transporté par les Anglais pour la France et mort dans la traversée. Marie Landry sa femme est à présent à Saint-Malo.

1. M. Bapt. Antoine Le Blanc marié à Anne Landry.
2. Bapt. et M. Charles Le Blanc et Marie Gautrot.
3. Bapte. et M. Pierre Le Blanc et Françoise Landry.
4. Bap. et M. Antoine Landry né en 1691 marié à Marie Le Blanc.
5. Bapt. & M. Jean Le Blanc et Marie Anne Landry.
6. Bapt. et M. Jacques le Blanc et Marie-Cécile Dupuis.

[1] Joseph Le Blanc dit Le Ma
Saint-Charles le douze mars
sept, et marié à Anne Bourg fill
guerite Mélançon.

[2] Marguerite Le Blanc née
mil six-cent quatre-vingt dix-
mort à Brest en l'année mil sep
sept-cent quarante-cinq. La di
sent aux Isles Saint-Pierre et M

[3] René Le Blanc né en la dit
et marié à Anne Thériot fille
Richard. Tous deux morts e
sur les côtes de Miramichy.

[4] Elisabeth Le Blanc, née e
cent trois, mariée à Charles Du
Magdelaine Landry et transp
land, Colonie Anglaise.

---

*Famille de Joseph Le Blanc dit
Kervaux, descendu d'Antoin
souche commune.*

[5] Le dit Joseph Le blanc di
paroisse de Saint-Charles, l
Miquelon le treize juin mil sep

La ditte Anne Bourg était
humeur notaire aux Mines, et
Bourg mort à Richibouctou e
âgé d'environ cent deux ans.
ditte paroisse Saint-Charles en
cinq. Le dit Alexandre Bourg
François Bourg d'Abraham
Traité de Breda du trente un
Et la ditte Mélançon était fille
au dit Port Royal, et marié au
la Tour, noble d'extraction.

1. Bapt. et M. Joseph Le Blanc e
2. B. et M. Pierre Allain et Marg
3. B. et M. René Le Blanc né en
4. M. Bapt. Elisabeth Le Blanc n
5. M. Joseph Le Blanc et Anne I

Du mariage du dit Joseph Le Blanc dit Le Maigre et de la ditte Anne Bourg sa femme sont issus, savoir :

[1] Joseph Le Blanc né aux Mines paroisse de Saint-Charles, au mois d'avril mil-sept-cent vingt-deux, demeurant au Village de Kervaux paroisse du Palais.

[2] Marguerite Le Blanc au dit lieu en mil-sept cent vingt-quatre, mariée au dit lieu à Joseph Dugast fils d'Abraham Dugast et de Marguerite Richard, la ditte Marguerite Le Blanc morte au port Toulouze de l'Isle Royale en mil-sept-cent cinquante deux, et le dit Joseph Dugast de présent à Miquelon avec sa famille.

[3] Simon Le Blanc né à Idem en mil-sept cent vingt-six, marié au dit lieu avec dispense en mil sept cent quarante huit, à Elizabeth Le Blanc fille de Jacques Le Blanc et de Catherine Landry transportés avec leur famille au Maryland.

[4] Olivier Le Blanc né à Idem en mil-sept cent vingt hnit, marié au dit lieu en mil sept cent cinquante, avec dispensse, à Marguerite Le Blanc fille de Jacques Le Blanc et d'Henriette Dupuis transportés avec leur famille au Maryland.

[5] Alexandre Le Blanc né à Idem en mil sept cent trente, marié au port Toulouze de l'Isle Royale en mil sept cent cinquante deux à Marguerite Boudrot fille de Joseph Boudrot et de Marguerite Dugast de présent à Miquelon.

[6] Paul Le Blanc né à Idem en mil sept cent trente deux, marié sur les côtes de Miramichy en mil-sept cent cinquante huit à Anne de la Tour fille de Mr De la Tour et de Marguerite Richard de présent à Miquelon.

[7] Anne Le Blanc en mil sept cent quarante, mariée à Halifax en la Nouvelle Ecosse en mil sept cent soixante à Joseph Nicolas Gautier fils de Nicolas Gautier et de Margueritte Allain de présent à Miquelon.

[8] Ledit Joseph Le Blanc marié, aux Mines en la paroisse de Saint-Charles au mois de novembre mil-sept cent quarante cinq, à Marie Landry fille de Pierre Landry décédé au Maryland en mil-sept cent cinquante-six, issu d'un autre Pierre Landry et de Catherine Broussard, et ces Pierre Landry descendus de René

1. Bapt. Joseph Le Blanc.
2. Bapt. & M. Joseph Dugast et Marguerite Le Blanc née en 1724.
3. Bapt. & M. Simon Le Blanc né en 1726 et Elizabeth Le Blanc.
4. Bapt. et M. Olivier Le Blanc né en 1728 et Marguerite Le Blanc.
5. Bapt. et M. Alexandre Le Blanc né en 1730 et Margte Boudrot.
6. Bapt. & M. Paul Le blanc né en 1732 à Anne de la Tour.
7. Bapt. et M. Jh Nas Gautier à Anne Le Blanc née en 1740.
8. M. Joseph Le Blanc à Anne Landry.

Landry venu de France avec sa femme Marie Bernard établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Marie Babin morte au Maryland en mil-sept-cent cinquante-six, fille de Vincent Babin et de Magdelaine Thériot, tous deux de Pigiguit; et Vincent Babin descendu d'Antoine Babin venu de France avec sa femme Marie Mercier, établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de Pierre Landry et de Marie Babin sont nés à Pigiguit paroisse de la Sainte famille, savoir :

[1] Marie Landry femme du dit Joseph Le Blanc habitant de Kervaux, en mil sept cent vingt-sept et décédé audit lieu le vingt quatre février mil sept cent cinquante-un.

[2] Ursule Landry née audit lieu en mil sept cent trente, mariée avec dispensse à Jean Landry fils d'Abraham Landry et de Marie Blanchard, tranportés au Maryland.

[3] Joseph Landry né audit lieu en mil sept cent quarante deux, et transporté garçon au Maryland.

Du mariage de Joseph Le Blanc et de Marie Landry sont nés, savoir :

[4] Joseph Le blanc, aux Mines paroisse de Saint-Charles, le huit Septembre mil sept cent quarante-sept.

[5] Simon Le Blanc né au dit lieu le cinq Janvier mil sept cent quarante huit. Ces deux enfants demeurant avec leur père au Village de Kervaux.

[6] Jean Baptiste Le Blanc né à Pigiguit paroisse de la Sainte famille en mil sept cent cinquante, transporté garçon au Maryland.

[7] Ledit Joseph Le Blanc marié en seconde noce, aux Mines paroisse de Saint-Charles au mois d'aout mil-sept cent cinquante deux, à Marguerite Babin fille de feu Charles Babin et de Marguerite Dupuis décédée à Southampton en mil sept-cent cinquante six et tous enfants du second mariage.

[8] Ledit Joseph Le Blanc marié en troisième noce au dit Southampton le vingt un novembre mil-sept cent soixante un à Angélique Daigre née aux Mines en mil sept cent trente cinq,

1. Bapt. Marie Landry.
2. Bapt. & M. Jean Landry et Ursule Landry.
3. Bapt. Joseph Landry.
4. Bapt. Jh Le Blanc.
5. Bapt. Simon Le Blanc.
6. Bapt. Jean-Bapt. Le Blanc.
7. M. bis. Joseph Le Blanc et Mte Babin.
8. Bapt. et M. Joseph Le Blanc en 3e noce à Angélique Daigre.

de Bernard Daigre et d'Angélique Richard, issu le dit Bernard d'un autre Bernard Daigre et de Marie Bourg ; et ce dernier Bernard Daigre descendu de Jean Daigre venu de France, et de Marie Gaudet du Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

[1] Angélique Richard fille de Pierre Richard et de Marguerite Landry, le dit Pierre Richard issu de René Richard dit Sans Soucy venu de France, marié au Port Royal à Marie Blanchard et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de Bernard Daigre et d'Angélique Richard sont nés, aux Mines paroisse Saint-Charles,

Savoir :

[2] Marie-Josephe Daigre en mil sept cent dix sept, mariée à Charles Granger fils de Jacques Granger et de Marie Girouard, transportés avec leur famille au Maryland.

[3] Pierre Daigre en mil sept cent dix neuf, marié à Magdelaine Gautrot fille de Pierre Gautrot et de Marie Bigeaû, ledit Pierre Daigre mort à Southampton en mil sept cent cinquante-six et la ditte Magdelaine Gautrot de présent à St Malo avec sa famille.

[4] Joseph Daigre en mil sept cent vingt un marié à Marguerite Granger fille de Jacques Granger et de Marie Girouard. Le dit Joseph Daigre mort à Southampton en mil-sept cent cinquante six, et la ditte Marguerite Granger de présent à Saint-Malo avec sa famille.

[5] Magdelaine Daigre en mil sept cent vingt trois, mariée à Charles Le Blanc fils de Pierre Le Blanc et d'Elisabeth Boudrot transportés au Maryland avec leur famille.

[6] Cécile Daigre en mil sept cent vingt cinq, mariée à Andre Tompie, la ditte Cécile Daigre morte en couche à Louisbourg, et le dit Tompie mort en France. On ignore s'il a des enfants de ce mariage.

[7] Charles Daigre en mil sept cent vingt sept, marié à Marie Josephe Babin fille de René Babin et d'Elisabeth Gautrot, transportés avec leur famille au Maryland.

[8] Eustache Daigre né en mil sept cent vingt-sept, marié à Southampton en mil sept cent cinquante neuf à Magdelaine

1. Bapt. Angélique Richard.
2. Bapt. et M. Charles Granger et Me Jhe Daigre.
3. Bapt. et M. Pierre Daigre et Magde Gautrot.
4. Bapt. et M. Joseph Daigre né en 1721 à Margte Granger.
5. Bapt. et M. Charles Le Blanc à Margte Daigre née en 1723.
6. Bapt. et M. André Tompie et Cécile Daigre née en 1725.
7. Bapt. M. Charles Daigre né en 1727 à Mle Jhe Babin.
8. Bapt. & M. Eustache Daigre né en 1727 à Magde Dupuis.

Dupuis fille de Charles Dupuis et de Magdelaine Trahan de présent à Saint-Servant de Saint-Malo avec leur famil le.

[1] Jean Daigre né en mil sept cent trente-un marié, au dit Southampton, à Marie Boudrot fille de Lami Boudrot et d'Agathe Thibodault de présent à Saint-Servant de Saint-Malo avec leur famille.

[2] Angelique Daigre née au dit Southampton et Moyse Le Blanc le dix-sept mars mil-sept cent soixante deux.

[3] Jean Le Blanc à Saint-Servant de Saint-Malo le vingt-quatre Juin mil sept cent soixante quatre.

[4] Firmin Le Blanc, à Belle-Ile-en-Mer, au Palais, paroisse Saint-Gérand, le deux Juin mil sept cent soixante six.

Telle est la déclaration du dit Joseph Le Blanc dit le Maigre, qu'il a déclaré être vraye après lecture lui faite, et a signé jointement avec les quatre témoins mentionnés au présent ; clos et arrêté au Palais, à Belle-Ile en-Mer, sous le seing de Messire Jacques Marie Choblet, recteur officiel, de Messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous, commis à cet effet, ce jour, deux Mars dit an.

Ont signé sur le registre : Armand Granger — Jos. Simon Granger — Jean Bapt. Granger — Joseph Le Blanc — Honoré Le Blanc — J. M. Choblet, R. officiel — J. L. Le Loutre, prêtre miss.

Famille d'Honoré, d'Olivier et de Paul Daigre, frèves, du village de Chubiguer paroisse du Palais.

[5] L'an mil sept cent soixante-sept, le dixième jour de février, ont comparu : Honoré, Olivier et Paul Daigre, frères demeurant au village de Chubiguer paroisse du Palais, lesquels, en présence d'Honoré Le Blanc, Joseph Simon Granger, d'Armand Granger et de Jean-Baptiste Granger, tous acadiens demeurant en cette Isle, témoins, déclarent, sçavoir : Le dit Honoré Daigre être né à la rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph, le six Janvier mil sept cent vingt six, d'Olivier Daigre et de Françoise Granger ; ledit Olivier Daigre, né au Port Royal en mil sept cent trois et décédé à Falmouth le huit décembre mil sept cent cinquante six, étoit fils d'Olivier Daigre et de Jeanne Blanchard, tous deux décédés au Port Royal ; Olivier Daigre fils de Jean Daigre venu de

1. Bapt. et M. Jean Daigre né en 1731 et Marie Boudrot.
2. Bapt. et M. Jh Le Blanc et Angélique Daigre née en 1737.
3. Jean Le Blanc.
4. Bap. Firmin Le Blanc.
5. Déclaration d'Honoré Daigre de Chubiguer.

France marié au Port Royal à Marie Gaudet, et tous deux morts au dit lieu. Françoise Granger, née au port Royal au mois de Janvier mil sept cent trois de René Granger et de Marguerite Thériot ; le dit René Granger mort à la rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph, au mois de novembre mil sept cent quarante, étoit fils de Laurent Granger, né à Plimouth, en Angleterre, marié au Port Royal, abjuration faite, à Marie Landry et tous deux morts au dit lieu. La ditte Marguerite Thériot née au Port Royal et décédée à la rivière aux Canards en mil sept cent quarante, étoit fille de Bonaventure Thériot décédé aux Mines, paroisse Saint-Charles, et de Jeanne Boudrot morte au dit Port Royal. Du mariage d'Olivier Daigre et de Françoise Granger, mariés aux Mines, paroisse Saint-Charles, en mil sept cent vingt-trois, sont nés à la rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, sçavoir : Marguerite Daigre, le vingt-huit décembre mil sept-cent vingt-quatre, mariée, à la dite paroisse, à Jean Landry fils de François Landry et de Marie Doucet, transportés à Boston avec leurs familles. Honoré Daigre déclarant comme ci-devant (&c). Marie Josephe Daigre au mois de Mars mil sept cent vingt huit, mariée au dit lieu, au mois de Juin mil sept cent quarante-sept à Joseph Le Blanc fils de Bernard Le Blanc et de Marie Bourg demeurant à la baie du Château. Françoise Daigre au mois de mars mil sept cent trente, mariée en seconde noce à Pierre Richard demeurant au Village de Kbellec paroisse du Palais. Olivier Daigre, au mois de septembre mil sept cent trente-deux, frère d'Honoré Daigre et l'un des déclarants dont il sera ci-après parlé. Simon Pierre Daigre, né le quinze août mil sept cent trente-cinq demeurant au village de Kervellan paroisse de Sauzon. Jean Charles Daigre le quinze aout 1740 demeurant au village de Kersau dite paroisse de Sauzon. Paul Daigre aussi l'un des déclarants, né au mois d'Octobre mil sept cent quarante-deux, duquel il sera ci-après parlé.

Le dit Honoré Daigre, 1er déclarant, marié en première noce, à la rivierre aux Canards, le quinze mars mil sept cent quarante huit, à Françoise Ozide Dupuis née au dit lieu au mois d'aout mil sept cent trente un, d'Antoine Dupuis et de Marie-Josephe Dugast ; le dit Antoine Dupuis né aux Mines, paroisse St Charles, en mil six cent quatre-vingt dix-neuf et décédé à la rivière aux Canards au mois de Mars mil sept cent quarante-sept, était issu de Martin Dupuis, venu de France, marié au Port Royal à Marie Landry, tous deux morts au dit lieu. Marie Josephe Dugast, née à Cobiguit paroisse Saint-Pierre et St Paul, en mil sept cent trois de Joseph Dugast et de Claire Bourg ; Joseph Dugast issu de

Claude Dugast et de Mari
deux morts au dit lieu. La
à Falmouth, le vingt-deux
six. De ce premier mariage
sçavoir :

Joseph Pierre Daigre, le
neuf. Jean-Baptiste Daigr
quante cinq. Le susdit H
à Falmonth le dix Septer
Marguerite Landry née
Saint-Joseph, en mil sept
de Marie Mélançon — Ant
cent quatre-vingt seize et
cent cinquante six, étoit
riot. René Landry issu d'
avec sa femme Marie Ber
morts au dit lieu. Marie
Charles en mil six cent qu
ampton en 1756 était fille
Dugast de la paroisse de
de Pierre Melançon, sort
faite au Port Royal, à Ann
aux Mines, paroisse Sain
né au dit Falmouth Josep
vier mil sept cent cinquant
femme en seconde noce d
premier mariage de Cyp
Canards, en mil sept cent
coin. Claude Thériot, mor
sept cent cinquante deux,
et de Marie Gautrot du Pc
de Jean Thériot venu d
rivierre aux Canards, et
mil sept cent cinquante s
de France et de Marie C
rivierre aux Canards.

Du premier mariage d
Thériot en la ditte Rivie
mil sept cent quarante
Pierre Thériot au mois d
marié à Morlaix, paroiss
Paul de Léon, à Elisabe
d'Elisabeth Thériot dém

Marie Thériot, au mois d'Août mil sept cent quarante cinq, fille demeurant au dit Morlaix. Marguerite Thériot, en mil sept cent quarante huit, fille demeurant au dit Morlaix. Elisabeth Thériot, au mois de Novembre mil sept cent cinquante, fille demeurant à Morlaix. La ditte Marguerite Landry, femme en seconde noce du dit Honoré Daigre, décédée à Falmouth le le dixième jour de février mil sept cent soixante un. Le susdit Honoré Daigre, déclarant, marié en troisième noce à Falmouth le vingt neuf septembre mil sept cent soixante deux à Elisabeth Trahan née à la rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph, le premier Janvier mil sept cent vingt-six, de Jean Trahan et de Marie Hébert. Jean Trahan né au dit lieu en mil six cent quatre-vint dix sept et transporté à Boston, étoit issu de Jean Trahan et de Marie Boudrot du Port Royal et tous deux morts à la Rivierre aux Canards. Jean Trahan descendu de Guillaume Trahan, venu de France, marié au Port Royal à Magdelaine Brusi et tous deux décédés au dit lieu. Marie Hebert née à la Rivierre aux Canards en mil six cent quatre-vingt dix neuf d'Etienne Hebert et d'Anne Comeau, le dit Etienne Hebert issu d'un autre Etienne Hebert venu de France avec sa femme, Marie Gaudet, établie au Port Royal et morte au dit lieu.

Du mariage d'Honoré Daigre et d'Elizabeth Trahan sont nés : sçavoir :

Jean François Daigre à Morlaix, paroisse de Saint-Mathieu, Evêché de Tréguier le vingt-un Juillet mil sept cent soixante-trois. Joseph Michel Daigre né au Palais. paroisse St Gerand, le dix octobre mil sept cent soixante six. La ditte Elisabeth Trahan, femme du troisième mariage d'Honoré Daigre, étoit mariée en première noce, à la Rivierre aux Canards paroisse de St Joseph, le quinze mars mil sept cent quarante-huit, à Charles Thériot né au dit lieu en mil sept cent vingt deux, frère germain du dit Cyprien Thériot, mari de feue Marguerite Landry, issu des mêmes aïeux ; le dit Charles Thériot décédé à Falmouth le quinze Octobre mil sept cent cinquante six.

Du mariage du dit Charles Thériot et d'Elisabeth Trahan née à la Rivierre aux Canards, paroisse de Saint-Joseph, au mois d'août mil sept cent quarante neuf :

Marie Theriot demeurant avec sa mère et son beau père Honoré Daigre au dit village de Chubiguer.

[1] Le dit Olivier Daigre a déclaré être frère germain d'Honoré Daigre et issu des mêmes aïeux, s'être marié aux Mines, paroisse

1. Déclaration d Olivier Daigre de Chubiguer.

de Saint-Charles, en premiere noce au mois d'août mil sept cent cinquante cinq, à Marie Landry fille de Pierre Landry et de Marie Josephe Le Blanc, la ditte Marie Landry morte à Falmouth le cinq décembre mil sept cent cinquante-six, sans enfants.

Le dit Olivier Daigre marié en seconde noce à Falmouth au mois de novembre mil sept cent cinquante huit à Marie Blanche Le Blanc née à la Rivierre aux Canards, paroisse St Joseph, au mois d'août mil sept cent quarante trois, de Charles Le Blanc et d'Elisabeth Thibaudault demeurant au village de Klourdé, paroisse de Bangor, où la généalogie a été faite.

De ce mariage, sont nés, sçavoir :

Victor Daigre, à Falmouth le vingt-quatre décembre mil sept cent soixante-un.

François Daigre, né au Palais, paroisse de St Gérand, au mois de décembre mil sept cent soixante-cinq.

[1] Le dit Paul a déclaré être frère germain des dits Honoré et Olivier Daigre et issu des mêmes aïeux, s'être marié a Morlaix, paroisse de Saint-Mathieu, Evêché de Tréguier au mois de Septembre mil sept cent soixante quatre, à Agathe Le Blanc née à Pigiguit paroisse de l'Assomption, au mois d'octobre mil sept cent quarante quatre, d'Honoré Le Blanc et de feue Marie Trahan, le dit Honoré Le Blanc demeurant au village de Bordustard en cette paroisse où la généalogie est faite tout au long. De ce mariage est née, en cette ditte paroisse, Marie Jeanne Daigre, le vingt six décembre mil sept cent soixante cinq.

Telle est la déclaration des dits Honoré, Olivier et Paul Daigre, de laquelle, lecture leur faite, ils ont dit qu'elle contenait vérité, et, a le dit Olivier Daigre signé, jointement avec les témoins mentionnés au présent : les dits Honoré et Paul ayant déclaré ne savoir signer de ce interpellés. Clos et arrêté au Palais a Belle-Isle-En-Mer, le deux mars dit an, sous les seings de Messire Jacques Marie Choblet recteur du Palais, officiel de cette Isle, sous celui de Messire Jean-Louis Le Loutre prêtre missionnaire et de nous, commis à cet effet.

Ont signé sur le registre : Armand Granger — Jean-Baptis. Granger — Honoré Le blanc — Jos. Simon Granger — Olivier Daigre, J. M. Choblet R. officiel — J. L. Le Loutre prêtre miss.

1. Déclaration de Paul Daigre de Chubiguer.

Famille de Joseph Simon Granger du Village d'Antoureau, paroisse du Palais.

[1] L'an mil sept cent soixante sept, le septième fevrier a comparu Joseph Simon Granger demeurant au village d'Antoureau, en cette paroisse, lequel en présence d'Honoré Le Blanc, Joseph Le Blanc, Olivier Daigre et Laurent Babin, tous acadiens demeurant en cette Ile, Témoins, a déclaré être né à la rivierre aux Canards paroisse Saint-Joseph, le vingt-trois décembre mil sept cent vingt sept, de Joseph Granger né au Port Royal en mil sept cent cinq, et de Marguerite Le Blanc, née aux Mines, paroisse de St Charles, en mil sept cent sept, de René Granger et de Marguerite Thériot au Port Royal, et morts au dit lieu. René Granger, fils de Laurent Granger venu de Plimouth au Port Royal, marié au dit lieu abjuration faite, après le traité de Bréda du trente-un Juillet mil six cent soixante-un, à Marie Landry et tous deux morts au dit lieu. Du mariage de René Granger et de Marguerite Thériot sont nés au Port Royal, sçavoir:

Marie Granger en mil six cent quatre-vingt dix-neuf, mariée à Germain Dupuis.

René Granger, en mil sept cent un, marié à Angélique Commeau, le dit René Granger père de Laurent Granger demeurant au village de Lanne paroisse de Sauzon.

Françoise Granger en mil sept cent trois, mariée à Olivier Daigre, la ditte Françoise Granger demeurant actuellement avec ses enfants au village de Chubiguer en cette paroisse.

Joseph Granger, né en mil sept cent cinq, marié aux Mines, paroisse de St Charles, à Marguerite Le Blanc, sœur germaine d'Honoré Le Blanc, descendue des mêmes aïeux et demeurant actuellement au Village de Borstaug en cette paroisse, avec Armand Granger, son fils. Le dit Joseph Granger décédé à Falmouth en Angleterre le premier janvier mil sept cent soixante sept.

Claude Granger en mil sept cent huit, marié à Brigide Le Blanc, demeurant au village de Kgoyet en cette paroisse chez Joseph Granger, son fils. Le dit Claude Granger mort à Falmouth le vingt novembre mil sept cent cinquante-six.

François Granger, né en mil sept cent dix, marié à Anne Landry, le dit François Granger père de Jean et de Pierre Granger

1. Déclaration de Joseph Simon Granger, d'Antoureau.
Joseph Simon Granger mort, le 5 juin 1792. L'acte de décès n'ayant point été rapporté à cette époque, est inscrit sur les registres de décès de l'an 13, f° 13 V°.

au village de Bortémont paroisse de Bangor, décédé à Falmouth le premier novembre mil sept cent cinquante-six et la ditte Anne Landry morte au dit lieu, le quinze juillet mil sept cent cinquante six.

Charles Granger, né en mil sept cent onze, marié à Françoise Leblanc, née aux Mines, paroisse de Saint-Charles, le huit septembre mil sept cent seize, demeurant avec ses enfants au village Knest paroisse de Bangor ; le dit Charles Granger mort à Falmouth le vingt-neuf septembre mil sept cent soixante-dix.

Jean Granger, né en mil sept cent treize, marié à Magdelaine Landry, le dit Jean Granger père de Marie Marguerite Granger, femme de Jean-Baptiste Thériot, au village du Cascuot paroisse de Locmaria ; le dit Jean Grange et Magdeleine Landry sa femme, décédés à Falmouth en mil sept cent cinquante-six.

Du mariage de Joseph Granger et de Marguerite Le Blanc sont nés, à la Rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph, sçavoir :

Joseph Simon Granger, déclarant, le vingt-trois décembre mil sept cent vingt-sept.

Jean-Baptiste Granger, le vingt-trois septembre mil sept cent vingt-neuf, demeurant au Village d'Andrestol, en cette paroisse.

Armand Granger, le quatre mars mil sept cent trente-quatre, demeurant au village Borstang en cette paroisse.

Marie Marguerite Granger, le quatre mars mil sept cent trente-six, mariée aux Mines, paroisse de St. Charles, au mois d'aoust mil sept cent cinquante trois, à Germain Dupuis âgé d'environ trente-huit ans, fils de Jean Dupuis et de Marguerite Richard ; le dit Germain Dupuis et sa femme demeurant actuellement en la ville de Morlaix.

Du mariage de Joseph Simon Granger, déclarant, en date du quatre may mil sept cent quarante-huit à la Rivière aux Canards, paroisse St Joseph, avec Marie-Josephe Thériot née au dit lieu le deux décembre mil sept cent trente de Jean Thériot et de Marie Daigre de la ditte paroisse. Jean Thériot, fils d'un autre Jean Thériot et de Anne Landry. Jean Thériot issu de Claude Thériot et de Marie Gautrot du Port Royal et tous deux morts au dit lieu. La ditte Marie Daigre fille d'Olivier Daigre et de Jeanne Blanchard, tous deux morts au Port Royal, et Olivier Daigre issu de Jean Daigre, venu de France ; marié au Port Royal à Marie Gaudet et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de Jean Thériot et de Marie Daigre sont nés à la rivierre aux Canards, paroisse de St Joseph, sçavoir :

Françoise Thériot, en mil sept cent vingt-six, mariée à Joseph

Landry, de la ditte paroisse, le dit Landry mort à l'Isle Saint-Jean, et Françoise Thériot décédée avec tous ses enfants sur le vaisseau qui transportait les familles acadiennes de l'Isle Saint-Jean en Europe.

Jeanne Thériot, en mil sept cent vingt-huit, mariée à Jean Aucoin de la ditte paroisse, de présent à St-Malo avec leur famille.

Marie Josephe Thériot, femme de Joseph Simon Granger, déclarant.

Magdeleine Thériot, le vingt-un septembre mil sept cent trente-deux, mariée à Jean Baptiste Granger du village d'Andrestol.

Marguerite Thériot, le neuf Juillet mil sept cent trente-quatre, mariée à Armand Granger demeurant au village de Borstang, en cette paroisse du Palais.

Elisabeth Thériot, née en la ditte paroisse Saint-Joseph, le vingt may mil sept cent trente-six, mariée à Joseph Granger du village de Kgoyet en cette paroisse.

Jean-Baptiste Thériot, née à *Idem*, le seize aoust mil sept cent quarante, marié à Marie Marguerite Granger, demeurant au village du Cascuot paroisse de Locmaria.

Marie Geneviève Thériot, née à *Idem*, le quatre juillet mil sept cent quarante deux, mariée à Mathurin Granger du village de Kgoyet, en cette paroisse.

Marie Blanche Thériot, née à *Idem*, le onze juin mil sept cent quarante quatre, mariée à Jean Granger, demeurant au village de Bortimont en Bangor.

Du mariage du dit Joseph Simon Granger et de la dite Marie Josephe Thériot, sont nés, sçavoir :

Jean-Baptiste Toussaint Granger, à la Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, le trente octobre mil sept cent cinquante un.

Elisabeth Granger, au dit lieu, le seize aoust mil sept cent cinquante quatre.

Joseph Simon Granger, à Falmouth en Angleterre, le vingt-trois Fevrier mil sept cent cinquante-huit.

Pierre Granger, au dit Falmouth, le dix-neuf Juin mil sept cent cinquante-neuf.

Augustin Vital Bayde Granger, au dit Falmouth, le vingt Avril mil sept cent soixante-un.

Félix Granger, à Belle-Isle-en-Mer, paroisse du Palais, le quinze mars mil sept cent soixante-dix.

Telle est la déclaration de Joseph Simon Granger de laquelle lecture lui faite, et a dit qu'elle contenait vérité, et a signé jointement avec les témoins mentionnés au présent.

Clos et Arrêté au Palais à Belle-Isle-en-Mer sous la signature de Messire Jacques Marie Choblet, Recteur officiel, de Messire Jean Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet ce jour, deux mars, dit an.

Ont signé sur le Registre : Honoré Le Blanc — Joseph Le Blanc — Olivier Daigre — L. Babin — Jos. Simon Granger — Thébaud, commis — J. M. Choblet, R. officiel — J. L. Le Loutre, prêtre miss.

Famille de Jean-Baptiste Granger du village d'Andrestol, paroisse du Palais.

[1] L'an mil sept cent soixante-sept, le septième Fevrier a comparu Jean-Baptiste Granger, demeurant au village d'Andrestol, paroisse du Palais, lequel, en présence d'Honoré Le Blanc, Joseph Le Blanc, Olivier Daigre et Laurent Babin, tous accadiens demeurant en cette Isle, témoins, a déclaré être né à la Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, le vingt sept septembre, mil sept cent vingt-neuf, frère germain de Joseph Simon Granger, du village d'Antoureau en cette paroisse et issu des mêmes aïeux. Marié en la dite paroisse Saint-Joseph, le premier mars mil sept cent cinquante trois à Marie Magdeleine Thériot née au dit lieu, le vingt-un septembre mil sept cent trente-deux, sœur germaine de Marie-Josephe Thériot femme du dit Joseph Simon Granger et issue des mêmes aïeux.

De ce mariage sont nés, sçavoir :

Marie Magdeleine Granger en la ditte paroisse Saint-Joseph, le quatre may mil sept cent cinquante-cinq.

Pierre Armand Granger, né à Falmouth le quinze Mars mil sept cent cinquante-huit.

Joseph Granger, né à Morlaix, paroisse de Saint-Melaine, évêché de Tréguier, le vingt-cinq aoust mil sept cent soixante-cinq.

Telle est la déclaration du dit Jean-Baptiste Granger qu'il a signée après lecture, jointement avec les témoins mentionnés au présent.

Clos et Arrêté au Palais, à Belle-Isle-en-Mer, sous la signature de Messire Jacques Marie Choblet, Recteur officiel, de

1. Déclaration de Jean-Baptiste Granger du village d'Andrestol.

Messire Jean Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et sous celle de nous, dit notaire, ce jour, deux mars, dit an. Ont signé :

Joseph Le Blanc — Jean-Baptis. Granger — L. Babin. — Honoré Le Blanc — Olivier Daigre — J. M. Choblet, R. officiel. — J. L. Le Loutre, prêtre miss. — Thébaud, commis.

Famille d'Armand Granger, du village de Borstang, paroisse du Palais.

[1] L'an mil sept cent soixante sept, le huit fevrier a comparu Armand Granger, demeurant au village de Borstang paroisse du Palais, lequel en présence de Honoré Le Blanc, Joseph Leblanc, Olivier Daigre et Laurent Babin, accadiens demeurant en cette Isle, témoins, a déclaré être né à la rivierre aux Canards paroisse de St. Joseph le quatre mars mil sept cent trente quatre et frère germain dudit Joseph Simon et de Jean-Baptiste Granger et issu des mêmes aïeux ; marié à Falmouth en Angleterre, et ledit mariage rehabilité pour cause de parenté le premier mars mil sept cent cinquante sept par Messire Thomas Lodge, Missionnaire apostolique, à Marie Marguerite Thériot née en la ditte paroisse de Saint-Joseph le neuf juillet mil sept cent trente-quatre, sœur germaine de Marie-Josephe et de Marie Magdeleine Thériot, femmes des susdits Joseph Simon et Jean Baptiste Granger..

De ce mariage sont nés, sçavoir :

Marie Françoise Granger, à Falmouth, le sept mars, mil sept cent cinquante-huit et les cérémonies du baptême lui ont été suppléées par le Père Clément, capucin, le vingt-un Janvier mil sept cent cinquante.

Marie Magdeleine Granger, au dit Falmouth, le dix-neuf Janvier mil sept cent soixante-un.

Marie-Marguerite Granger, née au dit Falmouth le dix janvier mil sept cent soixante trois.

Luc Granger, né à Morlaix paroisse de St. Martin, évêché de St Paul de Léon, le dix-huit avril mil sept cent soixante-cinq.

Telle est la déclaration d'Armand Granger quil a dit contenir vérité et a signé après lecture jointement avec les témoins mentionnés au présent. Clos et arrêté au Palais, à Belle-Isle-en-Mer sous la signature de Messire Jacques Marie Choblet, Recteur officiel de cette Isle, et de Messire Jean Louis Le Loutre prêtre missionnaire, et sous celle de nous, commis à cet effet, ce jour, deux mars, dit an.

1. Déclaration d'Armand Granger de Borstang.

Ont signé : Joseph Le Blanc — Armand Granger — Olivier Daigre — Honoré Le Blanc — L. Babin — J. M. Choblet, Recteur officiel — J. L. Le Loutre, prêtre miss. et Thébaud, commis.

Famille de Joseph et Mathurin Granger, frères, du village de Kgoyet paroisse du Palais.

[1] L'an mil sept cent soixante-sept, le huit février ont comparu Joseph et Mathurin Granger frères, demeurant au village de Kgoyet, paroisse du Palais, accompagné de Joseph Le Blanc, d'Honoré Le Blanc, d'Olivier Daigre et de Laurent Babin, tous accadiens demeurant en cette Isle, témoins, lesquels ont déclaré, savoir : le dit Joseph Granger être né à la Rivière aux Canards, paroisse St. Joseph, le six mars mil sept cent trente-deux de Claude Granger né au Port Royal en mil sept cent huit de René Granger et de Marguerite Thériot, dont la généalogie est faite aux folios douze et treize de ce registre, y recours ; le dit Claude Granger marié, aux Mines, paroisse de Saint-Charles, le premier Octobre mil sept cent vingt sept, à Brigitte Le Blanc fille d'Antoine Le Blanc et d'Anne Landry. Antoine Le Blanc, décédé aux Mines en mil sept cent trente neuf, étoit fils d'un autre Antoine Le Blanc et de Marie Bourgeois, et Antoine Le Blanc issu de Daniel Le Blanc venu de France, avec sa femme, établis au Port Royal, et tous deux morts au dit lieu. La dite Anne Landry, transportée à Boston, fille d'Antoine Landry et de Marie Thibodault, et Antoine Landry issu de René Landry, sorti de France avec sa femme Marie Bernard, établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu. Le dit Claude Granger mort à Falmouth le vingt novembre mil sept cent cinquante-six.

Du mariage du dit Claude Granger et de Brigitte Le Blanc sont nés, à la Rivierre aux Canards paroisse St Joseph :

Marie Josephe Granger, le premier Octobre mil sept cent vingt-huit, mariée le vingt-sept novembre mil sept cent quarante-huit à Jean-Baptiste Dupuis, frère de Jean Dupuis et de Marguerite Richard de la ditte paroisse, transporté par les Anglais à Boston.

Joseph Granger, déclarant, comme ci-devant.

Marie Magdeleine Granger le vingt mars mil sept cent trente-huit, mariée, à Falmouth en Angleterre, à Jean - Baptiste porteur (?) Despréz de Saint-Onge, de présent à la Martinique avec leur famille.

1. Déclaration de Joseph Granger de Kgoyet.

Mathurin Granger, l'un des déclarants, douze février mil sept cent quarante.

Marguerite Granger, le vingt-six Juillet mil sept cent quarante quatre, mariée à Morlaix, en la paroisse de Saint-Martin, évêché de Saint Paul de Léon, au mois d'octobre mil sept cent soixante quatre à Jacques Hypolithe Constant du diocèse d'Angers, passés tous deux à la Cayenne.

Charles Granger, au mois de mars mil sept cent quarante huit, garçon, de présent à Brest.

Jean-Baptiste Granger, né le seize décembre mil sept cent cinquante-un, garçon, et de présent à Nantes.

Le dit Joseph Granger, déclarant, marié, à Falmouth, et le dit mariage réhabilité pour cause de parenté le premier mars mil sept cent cinquante sept par Messire Thomas Lodge, missionnaire apostolique, à Elisabeth Thériot, née en la ditte paroisse Saint-Joseph le vingt mars mil sept cent trente six, sœur germaine de Marie-Joseph Thériot femme de Joseph Simon Granger, d'Antoureau, et issue des mêmes aïeux.

De ce marige sont nés, sçavoir :

Marie Brigitte Granger, à Falmouth, le seize avril mil sept cent soixante-trois.

Jean Baptiste Granger et Marie-Thérèse Granger, jumeaux, à Belle-Isle-en-Mer, paroisse du Palais le vingt-deux Janvier mil sept cent soixante-six.

[1] Et le dit Mathurin Granger, déclarant, être né à la même Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, douze février mil sept cent quarante, et frère germain du dit Joseph Granger, issu des mêmes aïeux, marié, à Falmouth, le huit octobre mil sept cent soixante avec dispense de parenté par Messire Edouard Coats missionnaire apostolique, à Marie Geneviève Thériot née en la ditte paroisse Saint-Joseph le quatre Juillet mil sept cent quarante-deux, sœur germaine d'Elisabeth Thériot femme du dit Joseph Granger, son frère, et issue des mêmes aïeux.

De ce mariage sont nés, sçavoir :

Elizabeth Genevièvre Walburge Granger, à Falmouth, le huit aoust mil sept cent soixante-un.

Marie Modeste Granger, à Morlaix paroisse de Saint-Martin, évêché de Saint Paul de Léon, le vingt-un aoust mil sept cent soixante-cinq.

La ditte Brigitte LeBlanc, mère des déclarants, demeurant avec ses enfants au village de Kgoyet en cette paroisse.

1. Déclaration de Mathurin Granger de Kgoyet.

Telle est la déclaration de Joseph et Mathurin Granger de laquelle, lecture leur faite, ils ont dit qu'elle contenait vérité et a le dit Mathurin signé avec les témoins nommés au présent et ledit Joseph a déclaré ne le savoir faire.

Clos et arrêté sous les seings de Messire Jacques Marie Choblet, Recteur officiel, de Messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet, ce jour, deux mars, dit an. Ont signé : Joseph Leblanc — Honoré LeBlanc — Olivier Daigre — Lt. Babin — Mathurin Granger — J. M. Choblet, R. officiel — J. L. Le Loutre, prêtre miss. — Thébaud, commis.

Famille de Pierre Richard, du Village de Kbellec, paroisse du Palais.

[1] L'an mil sept cent soixante sept, le neuf février, a comparu Pierre Richard du village de Kbellec en cette paroisse, lequel, en présence d'Honoré Le Blanc, Joseph Le Blanc, Olivier Daigre et de Laurent Babin, tous accadiens demeurant en cette Isle, témoins, a déclaré être né au Port Royal, chef-lieu de l'Acadie, le quinze novembre mil sept cent dix, de Pierre Richard et de Magdeleine Girouard. Pierre Richard, père du déclarant, décédé au Port Royal, en mil sept cent vingt-six, frère de René Richard et de Magdelaine Landry, tous deux décédés au dit lieu. Le dit René Richard issu d'un autre René Richard dit Sans Souci, venu de France, marié au dit Port Royal à Marie Blanchard et tous deux morts au dit lieu. La ditte Magdeleine Girouard, décédée au Port Royal en mil sept cent cinquante-deux, était fille de Jacques Girouard et d'Anne Gautrot, et Jacques Girouard issu d'un autre Jacques Girouard dit La Varanne, venu de France avec sa femme Jeanne Aucoin, établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de feu Pierre Richard et de défunte Marie Girouard mariés au dit Port Royal en mil sept cent neuf, sont nés au dit lieu, sçavoir :

Pierre Richard, déclarant comme ci-devant.

Joseph Richard, né au mois de Juin mil sept cent treize, marié au dit Port Royal en mil sept cent quarante-trois, à Marie Blanchard, fille d'Antoine Blanchard et d'Elisabeth Thériot passés au Canada avec leur famille.

Marie Richard, née en mil sept cent quinze, mariée, au dit lieu, à Pierre Forest fils de René Forest et de Françoise Dugast,

1. Déclaration de Pierre Richard du village de Kbellec.

le dit Pierre Forest décédé à Memramcouk de Beau Bassin, en mil sept cent cinquante; la ditte Marie Richard mariée en seconde noce à Charles Savoye, fils de François Savoye et d'Anne Richard, passés au Canada avec leur famille.

Anne Richard, née en mil sept cent seize mariée, au dit lieu, à Jean Forest, fils de René Forest et de Françoise Dugast transportés avec leur famille aux colonies anglaises.

Jean Baptiste Richard, en mil sept cent dix sept, marié, au dit lieu, à Jeanne Guilbault fille de Pierre Guilbault et de Magdeleine Forest transportés avec leur famille aux colonies anglaises.

Simon Richard, en 1719 — garçon, transporté aux colonies anglaises.

Armand Richard, né en mil sept cent vingt un, marié, au dit lieu, à Marguerite Broussard fille de Jean Broussard et de Cécile Babin, transportés avec leur famille aux colonies anglaises.

François Richard, en mil sept cent vingt-trois, marié au dit lieu, à Anne Broussard, fille de Jean Broussard et de Cécile Babin, transportés avec leur famille aux colonies anglaises.

Claude Richard, né en mil sept cent vingt-six, garçon, passé au Canada.

Le susdit Pierre Richard, déclarant, marié, aux Mines, paroisse de St Charles le seize aoust mil sept cent quarante, à Marie-Josephe Le Blanc née au dit lieu en mil sept cent quinze, d'Antoine Le Blanc et d'Anne Landry, sœur germaine de Brigitte Le Blanc mère de Joseph et de Mathurin, demeurant au village de Kgoyet en cette paroisse où la généalogie a été faite.

De ce premier mariage, sont nés à Pigiguit paroisse de la Sainte-Famille, sçavoir:

Marie Richard, le quinze aoust mil sept quarante-un, mariée à Amable Hebert du village du Cotters paroisse de Locmaria.

Joseph-Ignace Richard, le dix-sept fevrier mil sept cent quarante-trois, marié à Marguerite Le Blanc, fille de Charles Le Blanc et d'Elisabeth Thibodeau, demeurant au village de Kourdé paroisse de Bangor.

Jean Charles Richard, au mois de mars mil sept cent quarante-cinq; garçon, embarqué pour les Isles.

Catherine Richard, née au mois de fevrier mil sept cent quarante-sept, mariée à Simon Trahan demeurant au village des Arpens Triboutour paroisse de Sauzon.

Brigitte Richard, née le dix-neuf mars, mil sept cent quarante-neuf, fille.

Simon Richard, né le dix-huit Janvier, mil sept cent cinquante-deux, garçon,

La ditte Brigitte et le dit Simon Richard demeurant avec leur père au village de Kbellec, en cette paroisse.

La dite Marie-Josephe Le Blanc, femme du déclarant, décédée à Liverpoul, le douze avril mil sept cent soixante-un.

Le dit Pierre Richard, déclarant, marié en seconde noce, à Morlaix, paroisse Saint-Mathieu, évêché de Tréguier, le trois octobre mil sept cent soixante-trois à Françoise Daigre, née, à la rivierre aux Canards, paroisse St Joseph au mois de mars mil sept cent trente, d'Olivier Daigre et de Françoise Granger, sœur germaine et issue des mêmes aïeux, d'Honoré, d'Olivier et de Paul Daigre demeurant au Village de Chubiguer paroisse du Palais, où la généalogie a été détaillée et reconnue.

La ditte Françoise Daigre, mariée en première noce, à la rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, le quinze may mil sept cent quarante-huit, à Simon Joseph Thériot, né au dit lieu en mil sept cent vingt sept de Claude Thériot et d'Agnès Aucoin. Claude Thériot, décédé au dit lieu au mois d'octobre mil sept cent cinquante deux, était fils d'un autre Claude Thériot et de Marie Gautrot du Port Royal, et tous deux morts au dit lieu, et Claude Thériot était issu de Jean Thériot venu de France, établi au Port Royal et mort au dit lieu ; la ditte Agnès Aucoin, décédée à Falmouth au mois d'octobre mil sept cent cinquante six, étoit fille de Martin Aucoin venu de France et de Marie Gaudet, établis dans la ditte Rivière aux Canards et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de la ditte Françoise Daigre avec le dit Simon Joseph Thériot sont nés, à la Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, sçavoir :

Paul Thériot, au mois de May mil sept cent quarante-neuf.

Elisabeth Thériot, au mois de mars mil sept cent cinquante trois, demeurant tous deux avec leur mère Françoise Daigre, au dit village de Kbellec.

Du second mariage du dit Pierre Richard avec la ditte Françoise Daigre, sont nés, sçavoir :

Anselme Richard, né à Morlaix, paroisse Saint-Mathieu, évêché de Tréguier, le trois fevrier mil sept cent soixante-cinq.

Simon Joseph Louis Richard, né à Belle-Isle-en-Mer, paroisse Saint Gérand, au Palais, le vingt cinq novembre mil sept cent soixante six.

Telle est la déclaration du dit Pierre Richard de laquelle, lecture lui faite, il a dit qu'elle contenoit vérité et a déclaré ne

savoir signer à ce interpellé suivant l'ordonnance. Clos et arrêté au Palais, à Belle-Isle-en-Mer, sous les signatures des témoins nommés au présent, celles de Messires Jacques Marie Choblet, recteur officiel, Jean Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous, commis à cet effet, deux mars, dit an.

Ont signé : Joseph Le Blanc — Honoré Le Blanc — Olivier Daigre — Lt. Babin — J. M. Choblet, R. officiel — J. L. Le Loutre, prêtre miss. — Thébaud, commis.

Déclaration de Monsieur l'abbé Le Loutre, ancien vicaire général du diocèse de Québec, en Canada.

Le deux mars mil sept cent soixante-sept, a, le dit Messire Le Loutre, déclaré que les Acadiens placés en cette Isle ont été transportés par les Anglois à Boston et autres colonies Angloises au mois d'octobre mil sept cent cinquante cinq. Que de ces colonies, ils ont été transférés à la vieille Angleterre et dispersés en divers endroits du royaume dans le courant de l'année mil sept cent cinquante-six ; qu'en mil sept cent soixante-trois après le traité de paix ils ont été transportés en France sur les gallères du roy, placés en divers ports de mer et qu'en mil sept cent soixante-cinq dans le courant du mois d'octobre ils ont passé en cette Isle par ordre de Monseigneur le duc de Choiseul, ministre de la marine, lequel a affirmé véritable et a signé après lecture le dit jour et an que devant.

Signé : J. L. Le Loutre, prêtre missionnaire.

TABLE DES DOCUMENTS INÉDITS

DU CANADA-FRANCAIS

ANNÉE 1889

PAR ORDRE DE DATE

PAGES

21 oct. 1719—Délibérations du Conseil de Marine, Paris..... 5

Août 1720—Délibérations du Conseil de Marine, Paris..... 6

1744-1748—Extracts from Mascarene's correspondence..... 80

10 juil. 1747—Lettre de Mgr Pontbriand en faveur de M. de Lusignan fils..... 77

28 sept. 1747—Relation d'une expédition faite sur les Anglais dans le pays de l'Acadie, le 11 février 1747, par un détachement de Canadiens. Par le Chevr de la Corne..... 10

10 oct. 1747—Lettre de M. Lusignan fils au comte de Maupas..... 76

10 oct. 1747—Lettre de M. Lusignan père en faveur de son fils.... 79

7 nov. 1747—Journal de la campagne du détachement de Canada à l'Acadie et aux Mines. Par M. de Beaujeu. Du 5 juin 1746 au 27 mars 1747..... 16

Mai et juin 1753—Anthony Casteel's Journal, while prisoner with the Indians..... 111

1753—Rentes payées par les Acadiens..... 88

1753—Remarks concerning the settlement of Nova Scotia. By Judge Morris..... 97

Note du Dr Brown..... 101

1754—Quit rent paid by the Acadians in 1754..... 102

12 nov. 1754—Critique on Pychon (Tyrel) by Captain Hussey..... 134

1754-1755—Casual hints from the letters of Pychon..... 136

1755—Mémoires de Sieur Pychon *alias* Tirel..... 132

4 juil. 1755—Various extracts from Dr Brown's Manuscripts..... 145

26 sept. 1755—Lettre de Pychon (ou Tirel) à un officier anglais.... 127

1756—Number of French inhabitants. 1756. — Judge Morris 86

1756—Judge Morris's Paper on the Causes of the War in 1755: and the History of the Acadians..... 107

10 mars 1756—Lettre de M. l'abbé Le Guerne à M. Prévost, Ordonnateur à l'Isle Royale, et à M. de Drucour gouverneur..... 148

PAGES

5 juil. 1756—Extract from a letter of Gov. Lawrence to Sir Ch. Hardy Gov. of New York..... 138

4 fév. 1758—Extract from the petition of Ferd. John Paris to the Lords Commis^rs for Trade and Plantations..... 90

Sept. 1758—Dr Brown's remarks at the end of a letter from Admiral Boscawen to Gov. Lawrence, relative to the destruction of Acadian settlements..... 139

11 janv. 1759—Settlement of lands. Proclamation by Ch. Lawrence. 146

29 mai 1759—Extract of a letter from Gen. Amherst to Brig. Gen. Lawrence Gov. of Nova Scotia..... 140

—Extract from an act for the quieting of possession to the Protestant Grantees of the lands formerly occupied by the French inhabitants..... 140

—Answer of the Board of Trade to the petition of some Acadians from Pensylvania & Maryland..... 141

4 mars 1763—Lettre de M. Manach, missionnaire..... 142

Août 1763—Représentations des Acadiens de la Rivière St-Jean demandant quelques mois de sursis avant de partir..... 91

31 janv. 1764—Relating to the Memorial from Annapolis..... 92

30 juil. 1764—Lettre adressée à tous les accadiens françois qui sont à Pigiquit et au fort Cumberland, à la pointe Beau Séjour..... 90

28 sept. 1764—Observations du Dr Brown..... 86

28 nov. 1764—Letter from M. Shaw, Commanding Officer at Annapolis..... 96

23 mars 1765—Memorial of the Inhabitants of Kings County..... 93

5 fév. 1767—Registre des Acadiens de Belle-Ile-en-Mer..... 165

1771—An enumeration of the Acadian families resident in Nova Scotia, given to the Secr^ys office 1771.... 83

22 nov. 1780—Final oath after peace..... 96

1782—Extract — Inhabitants — 1st Acadians..... 85

13 août 1791—A private Anecdote — Andrew Brown..... 141

1815—Notes from tradition and memory of the Acadian Removal. By M. Fraser of Miramichi. Extracts. 94

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES " DOCUMENTS INÉDITS "

DU CANADA-FRANÇAIS

ANNÉE 1889

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

PAGES

Acadie.

Campagne d'un détachement du Canada en 1746-47..... 16

Acadiens.

Rentes payées par quelques familles en 1743-53..... 88

Rentes payées en 1754..... 102

Nombre de leurs familles en 1756 d'après le juge Morris..... 86

Lettre du Gouv. Lawrence à Sir Ch. Hardy Gouv. de New York, pour l'engager à empêcher les acadiens transportés de revenir dans l'Acadie. 1756..... 138

Assertions de Ferd. John Paris sur l'emploi fait des biens enlevés aux Acadiens. 1758..... 90

Ceux de la Riv. St-Jean demandent quelques mois de sursis avant de partir. Août 1763..... 91

Lettre adressée par les acadiens d'Halifax à ceux de Pigiquit etc., demandant de l'aide pour envoyer des députés en France. 30 juillet 1764..... 90

Observations du Dr Brown sur le triste sort de ceux qui sont restés en Acadie. 28 septembre 1764..... 86

Lettre de M. Wm Shaw demandant des instructions sur ce qu'il doit faire de ceux qui refusent de prêter le serment tel que présenté..... 96

Le *Board of Trade* refuse aux acadiens de la Pensylvanie et du Maryland la faveur de retourner en Acadie ou de passer au Canada..... 141

Les anglais de King's County demandent que les acadiens de leur région soient autorisés à rester encore quelque temps pour les aider à cultiver leurs terres. 25 nov. 1765. 93

Registre des acadiens qui furent transportés à Belle-Isle-en-Mer. 1767..... 165

Acadiens. (Suite.) PAGES

Enumération des familles acadiennes résidant à la Nouvelle-Ecosse, transmise à la Secretairerie en 1771 83

Témoignage en faveur de leurs bonnes mœurs. 1782 85

Notes recueillies de mémoire par M. Fraser de Miramichi, 1815 94

Acte (extrait) pour assurer la possession tranquille des biens qui avaient appartenu aux acadiens déportés 140

Amherst, le général.

Extrait d'une de ses lettres au Gouv. Lawrence 140

Anecdote racontée par le Dr Brown sur le Juge Deschamps et M. Bulkeley 141

Annapolis.

Censure faite par les autorités anglaises d'un mémoire présenté par les habitants anglais de cette ville. 31 janvier 1764 92

Answer of the Board of Trade to the petition of some Acadians from Pensylvania and Maryland 141

Anthony Casteel's Journal, while prisoner with the Indians. May & June 1753 111

Beaujeu, M. de.

Son récit, en date du 7 nov. 1747, de la campagne à l'Acadie et aux Mines du 5 juin 1746 au 27 mars 1747 16

Belle-Isle-en-Mer.

Registre des Acadiens qui y sont établis 165

Brown, Dr Andrew.

Ses remarques sur les suggestions du juge Morris pour l'établissement de la Nouvelle-Ecosse 101

Divers extraits de ses manuscrits 145

Ses remarques à la fin d'une lettre de l'amiral Boscawen au gouv. Lawrence du 25 sept. 1758 139

Ses observations sur le triste sort des Acadiens restés en Acadie 86

Anecdote sur le juge Deschamps et M. Bulkeley 141

Notes qu'il a fait recueillir de mémoire par M. Fraser de Miramichi sur la déportation des Acadiens 94

Bureau de Commerce de Londres (Board of Trade).

Refuse permission à des acadiens de la Pensylvanie et du Maryland de retourner en Acadie ou de passer dans la Prov. de Québec 141

Casteel, Anthony.
Journal de sa captivit
Casual hints from the letters of
Censure d'un mémoire présenté
31 janvier 1764..
Conseil de la Marine, Paris.
Délibération au suje
Jean et à l'Isle F
Délibération du mois
Correspondance entre Pychon (o
Coup de main des Mines. 11 fé
Critique on Pychon by Captain
De la Corne, Le Chevalier.
Son récit du coup de
Délibérations du Conseil de Mar
Délibérations du Conseil de Mar
Enumeration of the Acadian fan
the Secrys Office
Extract from a letter of Gov. L
York.....
Extracts from Mascarene's corr
Extract from the petition of
for Trade and P
Extract of a letter from Gen. A
Nova Scotia. 1
Extract from an act for the qu
Grantees of the
inhabitants.....
Extraits de notes recueillies de
pour le Dr Br
1815.....
Extraits des lettres de Pychon..
Extraits divers des écrits du Dr
Familles acadiennes. Enumér
velle-Ecosse en
Final oath after peace. 22 nov.
Fraser, M., de Miramichi.
Notes recueillies de
Hardy, Sir Chs.
Extrait d'une lettre
1756. .....

Hussey, Capitaine. PAGES

Sa critique de Pychon..... 134

Journal d'Anthony Casteel, pendant sa captivité chez les Sauvages..... 111

Journal de la campagne du détachement de Canada à l'Acadie et aux Mines en 1746-47. Par M. de Beaujeu..... 16

Judge Morris's paper on the Causes of the War in 1755, and the History of the Acadians..... 107

King's County.

Mémoire des habitants anglais demandant une prolongation de séjour des Acadiens de ce poste pour les aider à cultiver leurs terres..... 93

Lawrence, Chs.

Extrait d'une lettre qu'il écrit à Sir Ch. Hardy Gouv. de New York. 5 juil. 1756..... 138

Lettre que lui écrit le général Amherst. 29 mai 1759..... 140

Sa proclamation pour l'établissement des terres laissées par les Acadiens déportés. 11 janvier 1759..... 146

Le Guerne, l'abbé.

Lettre en date du 10 mars 1756 à M. Prévost, Ordonnateur à l'Ile Royale, sur l'urgence des secours à envoyer aux Acadiens..... 148

Letter from M. Wm Shaw, Commanding Officer at Annapolis. 28 nov. 1764..... 96

Lettre adressée aux Acadiens français de Pigiquit &c., demandant de l'aide pour envoyer des députés en France..... 90

Lettre de M. l'abbé Le Guerne..... 148

Lettre de M. Lusignan fils au comte de Maupas. 10 oct. 1747..... 76

Lettre de M. Lusignan père en faveur de son fils. 10 oct. 1747..... 79

Lettre de M. Manach, missionnaire..... 142

Lettre de Mgr de Pontbriand en faveur de M. de Lusignan fils. 10 juillet 1747..... 77

Lettre de Pychon (*alias* Tyrel) à un officier anglais. 26 sept. 1755..... 127

Lusignan fils, M. de.

Sa lettre au comte de Maupas pour faire valoir ses titres à une pension et à une promotion. 10 oct. 1747..... 76

Lettre qu'écrit en sa faveur Mgr de Pontbriand. 10 juillet 1747..... 77

Lettre qu'écrit en sa faveur M. Lusignan père. 10 oct. 1747. 79

Manach, M. l'abbé.

Lettre du 4 mars 1763..... 142

PAGES

Mascarene, Major Paul.
Extracts from his correspondence..... 80

Maupas, Le comte de.
Lettre que lui adresse M. de Lusignan fils. 10 oct. 1747..... 76

Mémoire des habitants anglais de King's County demandant une prolongation de séjour des Acadiens pour les aider à cultiver leurs terres..... 93

Mémoires de Sieur Pychon, alias Tyrel..... 132

Mines (Coup de main des) du 11 fév. 1747.
Récit du Chevr de la Corne..... 10
Récit de M. de Beaujeu..... 58

Morris, le juge.
Son mémoire sur les causes de la guerre de 1755..... 107
Remarks concerning the settlement of Nova Scotia. 1753... 97
Tableau du nombre des familles acadiennes en 1756..... 86

Notes from tradition and memory of the Acadian Removal. Extracts... 94

Number of French Inhabitants, 1756. Judge Morris..... 86

Observations du Dr Brown sur le sort des Acadiens..... 86

Paris, Ferd. John.
Ses assertions sur l'emploi fait des biens enlevés aux Acadiens. 90

Pontbriand, Mgr de.
Lettre qu'il écrit en faveur de M. de Lusignan fils..... 77

Proclamation by Ch. Lawrence. Settlement of lands. 11 juin 1758..... 146

Pychon (ou Tyrel).
Sa correspondance avec un officier anglais..... 127
Mémoire sur sa vie..... 132
Divers extraits de ses lettres..... 136
Critique par le Capitaine Hussey..... 134

Quit rent paid by the Acadians in 1754..... 102

Rameau, E.
Ses remarques sur le registre des Acadiens de Belle-Isle-en-Mer..... 165

Registre des Acadiens de Belle-Isle-en-Mer..... 165

Relation d'une expédition faite sur les Anglais dans le pays de l'Acadie, le 11 février 1747, par un détachement de Canadiens. Par le Chevr de la Corne..... 10

Remarks concerning the settlement of Nova Scotia. By Judge Morris.. 97
Note du Dr Brown..... 101

PAGES

Rentes payées par les Acadiens, en 1753 88
" " " " en 1754 102

Représentations des Acadiens de la Rivière St-Jean, demandant un sursis de quelques mois avant de partir. Août 1763 91

Serment final après la paix. 22 nov. 1780 96

Settlement of lands. Proclamation by Ch. Lawrence 146

Shaw, William.

Il demande des instructions sur ce qu'il doit faire des Acadiens qui refusent de prêter le serment qu'on leur présente 97

St Ovide, M. de.

Il reçoit du Conseil de la Marine, en date du 21 octobre 1719, avis de favoriser le passage des Acadiens à l'Ile St-Jean et à l'Ile Royale 5

Il expose au Conseil de Marine les raisons qui urgent l'émigration des Acadiens sur des terres françaises 6

Suggestions du Juge Morris pour l'établissement de la Nouvelle-Ecosse. 1753 97

Tirel *ou* Tyrel
Voir *Pychon.*

Various extracts from Dr Brown's MS 145